

HISTOIRE GÉNÉRALE DES VOYAGES,

OU

NOUVELLE COLLECTION

DE TOUTES LES RELATIONS DE VOYAGES

PAR MER ET PAR TERRE,

QUI ONT ÉTÉ PUBLIÉES JUSQU'À PRÉSENT DANS LES DIFFÉRENTES LANGUES DE TOUTES LES NATIONS CONNUES:

CONTENANT

Ce qu'il y a de plus remarquable, de plus utile, & de mieux avéré, dans les Pays où les Voyageurs ont pénétré,

Touchant leur Situation, leur Etendue, leurs Limites, leurs Divisions, leur Climat, leur Terroir, leurs Productions, leurs Lacs, leurs Rivières, leurs Montagnes, leurs Mines, leurs Citez & leurs principales Villes, leurs Ports, leurs Rades, leurs Edifices, &c.

AVEC LES MOEURS ET LES USAGES DES HABITANS, LEUR RELIGION, LEUR GOUVERNEMENT, LEURS ARTS ET LEURS SCIENCES, LEUR COMMERCE ET LEURS MANUFACTURES;

POUR FORMER UN SYSTÊME COMPLET D'HISTOIRE ET DE GEOGRAPHIE MODERNE, QUI REPRESENTERA

L'ÉTAT ACTUEL DE TOUTES LES NATIONS:

ENRICHIE DE CARTES GÉOGRAPHIQUES

Nouvellement composées sur les Observations les plus autentiques;

DE PLANS, ET, DE PERSPECTIVES; DE FIGURES D'ANIMAUX, DE VEGETAUX, HABITS, ANTIQUITEZ, &c.

NOUVELLE ÉDITION,

*Revûe sur l'*Original Anglois, *& où l'on a non-seulement rétabli avec soin ce qui a été* supprimé *ou omis par le Traducteur; exactement distingué ses* Additions *du Reste de l'Ouvrage; & corrigé les Endroits où il s'est écarté du vrai Sens de son Auteur;*

Mais même dont les Figures & les Cartes ont été gravées par & sous la Direction de J. VANDER SCHLEY, Elève distingué du célèbre PICART LE ROMAIN.

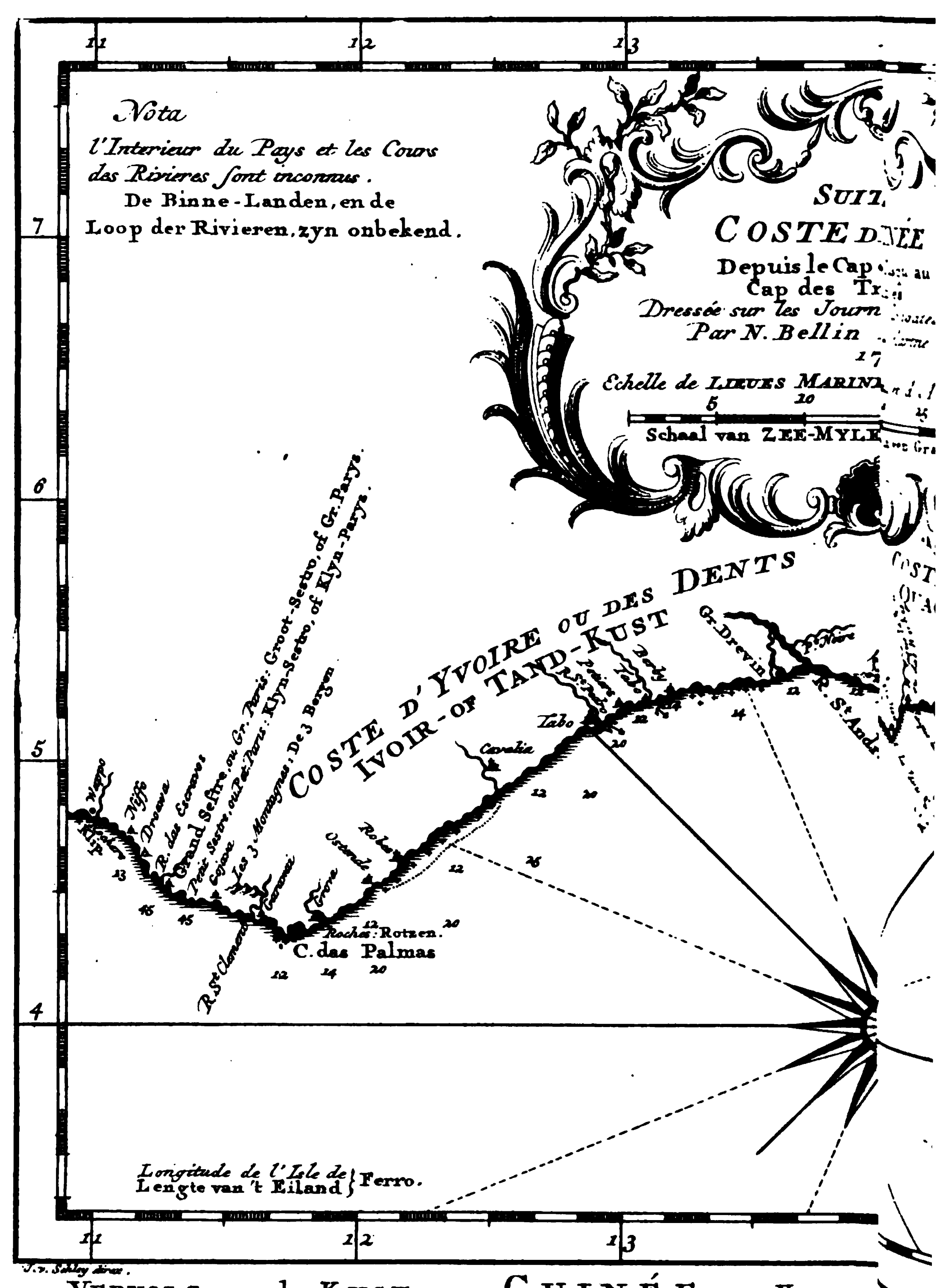
TOME CINQUIÈME.

A LA HAYE,

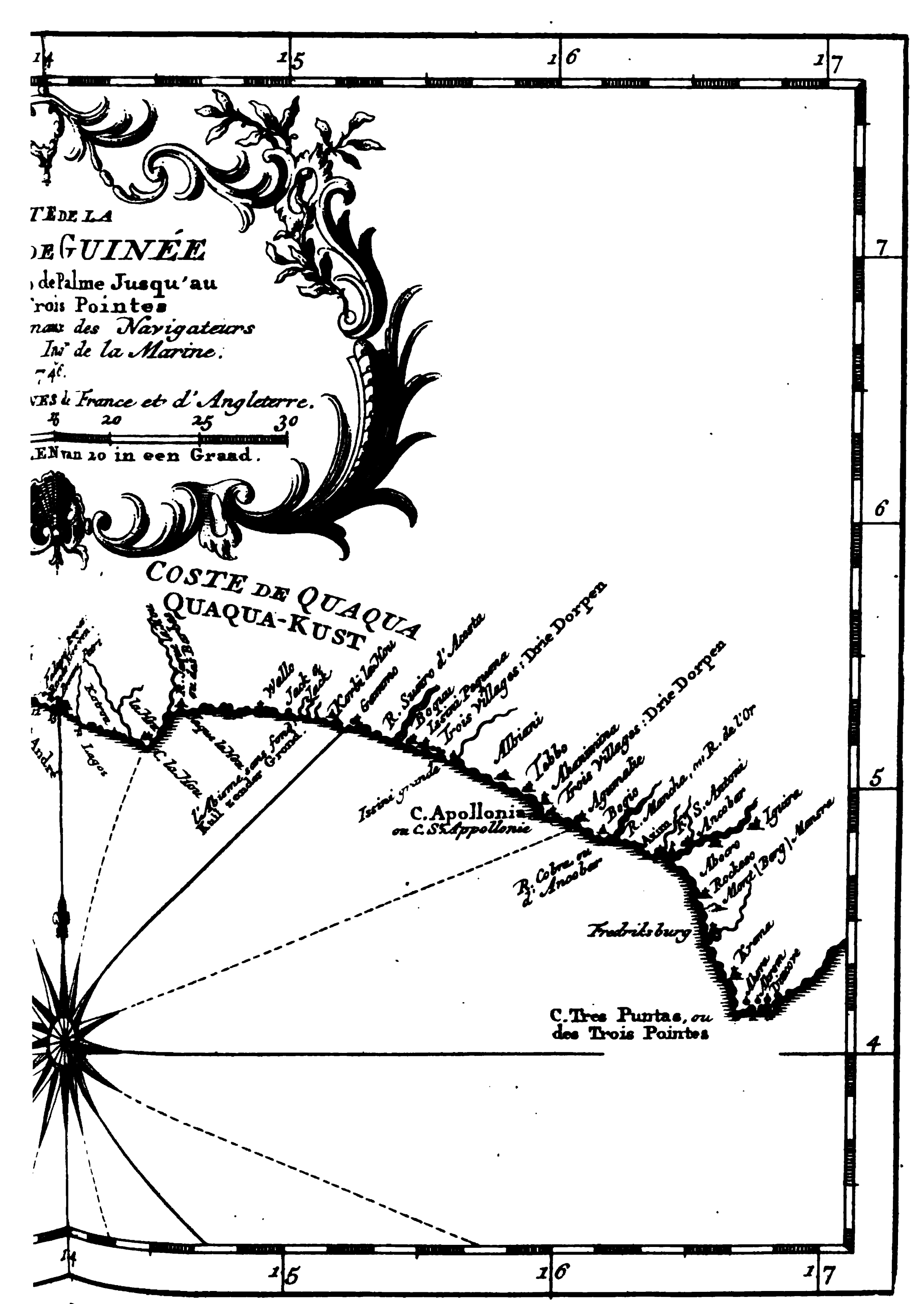
Chez PIERRE DE HONDT,

M. DCC. XLVIII.

Avec Privilège de Sa Majesté Impériale, & de Nos Seigneurs les Etats de Hollande & de West-Frise.



VERVOLG van de KUST van GUINÉE van KAAP
op de Daghregisters der Zeelieden. Door N. BELLIN.



AP DAS PALMAS tot aan KAAP TRES PUNTAS. *Geschikt*
IN, *Ingenieur van den* Fransſen Zeevaard. *1746.*


J. v. Schley fecit.

HISTOIRE GÉNÉRALE DES VOYAGES

DEPUIS LE COMMENCEMENT DU XVe. SIÉCLE

CINQUIÈME PARTIE.

LIVRE NEUVIÈME.

DESCRIPTION DE LA GUINÉE (*a*),

CONTENANT

LA GÉOGRAPHIE ET L'HISTOIRE NATURELLE ET CIVILE DU PAYS.

CHAPITRE PREMIER.

Côte de Malaguette, ou du Poivre.

Nom & Division de la Guinée.

LA Guinée, que plusieurs Voyageurs écrivent *Ghinney*, est une vaste étendue de Côte, depuis la Rivière du Sénégal, jusqu'au Cap Lop-Consalvo, & même jusqu'au Cap-Négre. Le nom de Guinée est inconnu aux Habitans Naturels. Il vient des Portugais, de qui tous les Européens l'ont reçu, & vraisemblablement les Portugais l'ont tiré de celui de *Ghenchoa*, que Léon & Marmol donnent

(*a*) On répète, en faveur des Lecteurs peu attentifs, que c'est ici la Réduction de toutes les Relations précédentes depuis le Livre VII. suivant le Plan qu'on s'est proposé dans la Préface générale; Réduction d'une si grande utilité, qu'elle fait le principal mérite de cet Ouvrage. R. d. T.

Côte de Malaguette.

nent au premier Pays qui se trouve au Sud du Sénégal. On divise communément la Guinée en deux Parties; celle du Sud & celle du Nord. La première s'étend depuis le Sénégal jusqu'à Sierra-Léona; & la seconde, depuis Sierra-Léona jusqu'aux Caps qu'on vient de nommer.

La Guinée Méridionale se divise en six Côtes.

La Guinée du Sud, ou Méridionale, qui est celle dont il nous reste à traiter, se subdivise en six Parties, ou en six Côtes: 1. La Côte de Malaguettte ou du Poivre. 2. La Côte d'Yvoire. 3. La Côte d'Or. 4. La Côte des Esclaves. 5. La Côte de Bénin. 6. La Côte des Biafaras. [On en fait d'autres Divisions, suivant la fantaisie des Navigateurs, ou des Géographes, mais celle-ci paroît la plus juste & la naturelle.]

Dans sa plus grande étendue, la Côte de Malaguette prend depuis Sierra-Léona jusqu'à *Growa*, deux lieuës à l'Est du Cap *das Palmas*. Cet espace contient cent-soixante lieuës. Mais d'autres la font commencer au Cap-Monte, cinquante-trois lieuës à l'Est de Sierra-Léona. D'autres, encore, la bornent entre la Rivière de Sestro & Growa; ce qui la réduit à cinquante-(*b*) trois lieuës.

La Côte, depuis le Cap-Tagrim jusqu'à l'Isle de Scherbro, est bordée par les Basses de Ste. Anne, & s'étend au Sud-Est quart au Sud. Elle forme la grande Baye de Ste. Anne, qui va presque jusqu'à *Rio de Gambras*. Au côté Nord de cette Baye sont les Isles Bravas ou des Bananes, dont la plus grande, qui est aussi la plus haute, fournit du bois, de l'eau & des provisions. Les cinq Isles, nommées *Sombreros*, sont situées au Sud de la même Baye. Elles produisent une grande abondance d'oranges, de limons, de *Pimenta del cola*, ou de *Rabo*, sorte de poivre-long; de Palmiers vineux, de cannes de sucre, de bananes, de miel & de cire, de bois de Cam, & d'un autre bois nommé *Angelin*, qui est propre à la construction des Vaisseaux. Les Habitans de ces Isles font un savon fort estimé, de l'huile & de la cendre du Palmier. [Les Portugais en font tant de cas, qu'ils n'en permettent point le transport en Portugal de peur de ruiner ceux qui font du savon dans le Royaume.] Ils prétendent qu'elles ont des Mines d'Or & de Fer, & qu'elles ont été séparées du Continent par un tremblement de terre (*c*).

La profondeur de l'eau, dans la Baye, est depuis cinq jusqu'à huit brasses. Le fond est de vase. Il y entre quatre Rivières, dont les bords sont couverts de mangles, & chargés d'huîtres. La plus considérable, qui se nomme *Rio Banquo*, est navigable pour les grands Vaisseaux. Les trois autres sont peu fréquentées, parce que le Pays est couvert d'épaisses Forêts, qui n'ont pas d'autres habitans qu'un prodigieux nombre de bêtes farouches.

A deux lieuës au Sud des Isles Sombreros, on trouve *Rio Gomboas*, dont l'embouchure est fermée par une Barre. Cependant les Chaloupes s'y font un passage, jusqu'à la Ville de *Koucho*, qui en est à quinze lieuës sur la rive.

Depuis cette Rivière jusqu'à celle de *Scherbro*, la Côte s'étend au Sud-Est.

(*b*) *Angl.* à cinquante cinq-lieuës. R. d. E.

(*c*) Description de la Guinée par Barbot, pag. 106.

Eſt. L'Iſle de Scherbro laiſſe entr'elle & le Continent un Canal, dont l'entrée eſt fort large, & qui fait proprement l'embouchure de la Rivière de ce nom. A la pointe Oueſt de Scherbro ſont les trois Iſles de *Tota*, ſur la même ligne. Elles ſont baſſes & plates, environnées de Rochers au Nord-Eſt. Leurs productions ſont les mêmes que dans les parties voiſines du Continent. Les Anglois les ont nommées Iſles des Plantains, parce que ce fruit y eſt fort commun. CÔTE DE MALAGUETTE.

L'ISLE que les Anglois nomment *Scherbro*, porte chez les Portugais le nom de *Farulba* ou *Farelloens*, chez les Hollandois celui de *S. Anna* où *Maſta-Quoja*, & chez les François celui de *Cerbera*. Elle ne s'étend pas moins de dix lieuës, Eſt-Sud-Eſt. Sa terre eſt plate. Elle porte en abondance du riz, du maïz, des ignames, des bananes, des patates, des figues d'Inde, des ananas, des citrons, des oranges, des melons d'eau & des noix de *Kola*. La volaille y foiſonne. Les éléphans y ſont en grand nombre. On y trouve des perles fines dans les huîtres; mais les Requins en rendent la pêche dangereuſe. Les Habitans ſont Idolâtres, & n'en ont pas moins l'uſage de la circonciſion.

Fort Anglois à Scherbro.

LA Compagnie Angloiſe d'Afrique a fait conſtruire un petit Fort, dans l'Iſle d'York, qui eſt fort-près de Scherbro du côté du Nord, mais près de la Pointe Eſt de cette Iſle. Il eſt monté d'onze groſſes pièces d'artillerie. A vingt pas du Fort, ſur le rivage même, les Anglois ont élevé deux grandes terraſſes, dont chacune eſt défendue par cinq canons. Tous ces Ouvrages ſont revêtus de pierre, & la Garniſon du Fort eſt de trente-cinq Blancs, avec cinquante ou ſoixante Gromettes. Avant que cette Place fût bâtie (*d*), les Anglois avoient un logement en Terre-ferme, vis-à-vis la pointe Eſt de l'Iſle de Scherbro; mais il fut abandonné en 1727, & les Facteurs ſe retirèrent à Jamaïque, Ville de la même Iſle, quatre lieuës à l'Oueſt de l'Iſle d'York (*e*).

Autre Fort abandonné.

Divers noms de la Rivière de Scherbro.

LA Rivière de Scherbro, que les uns nomment *Madre-Bomba*, d'autres *Rio Selboba*, & d'autres *Rio das Palmas*, eſt d'une largeur conſidérable. Elle vient de fort loin dans les terres, & ſe rend dans la Mer au travers du Pays de *Bulm-Monu* ou *Monou*, qui eſt rempli de grands Marais. Les grands Vaiſſeaux y remontent juſqu'à la Ville de Bagos (*f*), [qui eſt à vingt lieuës de la Mer;] les Anglois y ont un Comptoir. Les Chaloupes de ſoixante & quatre-vingt tonneaux pénétrent juſqu'à Kedham (*g*), qui eſt à deux cens cinquante milles de l'embouchure. Mais le Canal ſe rétrécit à meſure qu'on avance, & ſe trouve bouché dans pluſieurs endroits par les branches d'un grand nombre d'arbres qui couvrent les deux rives. D'ailleurs aux mois d'Avril & de May, ſaiſon la plus propre à recueillir le bois de *Cam*, qui croît en abondance dans le Pays, on y trouve à peine neuf ou dix pieds d'eau. Mais aux mois d'Août & de Septembre, c'eſt-à-dire, après les pluyes, la Rivière n'a jamais moins de quinze ou ſeize pieds. La Navigation y eſt encore interrompue par de fréquens *Tornados*, à l'approche deſquels les Chaloupes ſont obligées de jetter l'ancre & de s'ammarrer même contre les arbres. Les deux rives ſont habitées par des Nations

Bagos.

Kedham.

(*d*) Barbot, pag. 106.
(*e*) *Ibid.* pag. 473.
(*f*) ou *Baga*.

(*g*) *Angl.* juſqu'à trente milles au-deſſus de Khedam, qui eſt à 220 milles de l'embouchure. R. d. E.

Côte de Maguette.

tions assez civiles; mais les Habitans de la Rivière sont un grand nombre de crocodiles & d'éléphans d'eau, animaux fort dangereux.

Pays de Silm-Monu.

Quinze ou seize lieuës au-delà de Bagos, on arrive dans le Pays de *Silm-Monu*; & trente-deux lieuës au-delà de Silm, on rencontre la Ville de *Quunamora*, dont les Habitans sont fort nombreux, mais d'assez mauvais naturel. Cette Ville est située derrière un grand bois, qui en cache la vûe aux Chaloupes. Elle est grande & bien-peuplée; mal-bâtie néanmoins, à la réserve d'un vaste édifice, qui s'élève au centre, & qui sert [aux Principaux] des Négres pour leurs assemblées.

Quunamora.

Le Pays voisin est aussi fort peuplé. Les Habitans sont vêtus comme ceux de Scherbro, d'une robe de calico rayé. Leurs usages sont les mêmes. La terre y produit les mêmes plantes & nourrit les mêmes espèces d'animaux. Le bois de Cam y est d'un plus beau rouge, pour la teinture, que le bois du Brésil, & passe pour le meilleur de toute la Guinée. Il peut être employé jusqu'à sept fois.

Rivières de Torro & de Sainte-Anne.

La Rivière de Scherbro reçoit près de la Mer celle de Torro au Nord-Ouest, & celle de Ste. Anne au Sud-Est, toutes deux d'une grandeur considérable. Celle de Torro se déborde deux fois chaque année; mais comme elle a peu de profondeur & qu'elle est bouchée par quantité de petites Isles, elle ne reçoit que de petites Barques.

Depuis la pointe Sud de la Rivière de Scherbro jusqu'à *Rio de Galinhas*, la Côte s'étend Est-Sud-Est l'espace d'onze lieuës. Dans cette petite étendue, elle est basse, plate, marécageuse & couverte d'arbres, mais inhabitée.

Rio de Galinhas.

Rio de Galinhas, que les Habitans nomment *Magualbari*, prend sa source dans le Pays de *Hando*, & coule vers la Mer par les Régions de Bulm-Monu & de Quilliga-Monu. Elle a deux Isles à son embouchure. Son nom Portugais lui vient de l'abondance de poules & d'autres volailles dont ses bords sont remplis. Les Européens tirent de cette Rivière des cuirs secs & des dents d'éléphans, qui descendent de Hondo & de Karudabo-Monu, deux Pays qui sont continuellement en guerre, quoique soûmis tous deux au Roi de *Quoja*, qui fait sa résidence près du Cap-Monte. Au long de cette Côte, la direction de la marée est fort rapide au Nord-Est, & les vents y soufflent presque toûjours du Sud-Ouest. La saison de l'hyver est depuis le mois de May jusqu'au mois d'Octobre (*b*).

Direction de la marée.

Rio Maguiba, ou Nugnez.

Rio Maguiba, qui suit sur la même Côte, est fermée d'une barre, qui n'en permet pas l'entrée aux grands Vaisseaux. Les Portugais l'appellent *Rio Nugnez*, ou *Nueva*. Ils y éxerçoient autrefois le Commerce, & les François s'étoient accoutumés à suivre leur éxemple. Mais cette Rivière n'est fréquentée aujourd'hui que par les Anglois, qui remontent dans leurs Chaloupes jusqu'au Village de *Dova-Ruja*, d'où ils tirent des dents d'éléphans. Plus loin, le Canal est interrompu par des Rochers & des chûtes d'eau.

Rivière de Massa ou Mava.

La Côte, depuis Rio Galinhas jusqu'au Cap-Monte, est basse & plate. Elle est bordée d'un grand nombre de Villages. Vers le Canton des Négres nommés *Galvi*, la Rivière de *Mava* ou *Massa*, qui vient des montagnes & dont le cours est d'environ trente lieuës, commence à se répandre dans un large

(*b*) Barbot pag. 107.

large Canal, qui traverse le Pays de *Danevata*, une lieuë au Nord du Cap-Monte. Mais elle se perd dans des sables (*i*) qui la font enfin disparoître; de sorte qu'elle n'arrive à la Mer qu'une fois l'année, dans le tems de ses inondations. — Côte de Malaguette.

Avant la Conquête des Folgas, cette Rivière étoit habitée par une Nation de Négres, nommés *Puy-Monus*, dont le Roi [nommé *Flambure*] faisoit autrefois sa résidence ordinaire au Village de Jeg-Wonga, sur la rive Ouest, à quatre ou cinq milles de la Mer [& plus anciennement à *Tombi* (*k*) Ville du Cap-Monte, avant qu'il l'eut cédée au Quojas.] Le Roi des Folgas fait la sienne dans une Isle du Lac de *Plizoje*, pour se mettre à couvert d'une Nation ennemie, qui se nomme les *Dogas*. Vis-à-vis de Jeg-Wonga, est la Ville de *Tochu*, [où Flamburre se retira quand il se vit menacé d'une irruption de la part des Folgas.] Deux lieuës plus haut du même côté, est le Village de *Tijja*, où demeuroit autrefois le Prince *Tijji*, frère de *Flambure*. Deux lieuës plus loin, sur la rive du Sud, on rencontre la Ville de *Kammagoja*; derrière laquelle, à la distance d'une lieuë, on découvre celle de Jerbosaja. Vis-à-vis de Jerbosaja, est un autre Village, d'où les Négres se sont ouvert un chemin au travers des bois jusqu'à *Jera-Ballisa*, qui en est à trois lieuës vers la Mer, & qui appartenoit au fils aîné du Roi Flambure.

Jeg Wonga.

Lac de Plizoje.

Tochu.

Tijja.

Kommagoja.

Jerbosaja.

Jera-Ballisa.

Entre Rio Mava & Rio Maguiba, la Côte est couverte de Villages & de Hameaux, où les Négres font beaucoup de sel (*l*).

Cap Monte.

Le Cap-Monte, que les Habitans nomment *Wash-Kingo*, se fait voir de fort loin en Mer, & se présente sous l'apparence d'une Isle (*m*) en forme de selle. Snock dit que c'est une haute Montagne (*n*), qu'on prend de loin pour une Isle considérable. Des-Marchais dit simplement que c'est une Terre haute, à dix degrés cinq minutes de latitude du Nord (*o*); qu'il se divise en deux sommets; qu'il s'avance assez loin dans la Mer, & qu'en étant presqu'environné, il forme une véritable Péninsule, dont la plus grande largeur s'étend Est-Sud-Est & Ouest-Nord-Ouest.

Sa situation & sa forme.

A trois lieuës de distance, on trouve trente brasses d'eau sur un fond de vase noire. Mais le meilleur ancrage est à trois quarts de mille au Nord-Ouest de la Pointe, sur huit ou douze brasses. On y est à couvert du vent, quoique la Mer soit toûjours si grosse sur cette Côte, que les Matelots sont obligés de descendre à gué & de porter au rivage les Officiers & les marchandises. Les Canots des Négres sont souvent renversés, pour peu que l'adresse ou l'attention manquent aux rameurs (*p*). Barbot prétend (*q*) que la meilleure Rade pour les grands Vaisseaux est à l'Ouest du Cap sur douze brasses

Ses divers ancrages.

(*i*) Il y a de l'apparence que c'est celle que Snock appelle la Rivière du Cap-Monte.

(*k*) Suivant d'autres Relations & la Carte de M. d'Anville, c'est le Village de Jeg-Wonga, qui est au Cap-Monte. Tombi en est dans un éloignement considérable, au Nord-Nord-Ouest, sur le R. de Plizoge. R. d. E.

(*l*) Barbot, pag. 108.

(*m*) *Ibid.*

(*n*) Bosman, pag. 475.

(*o*) L'erreur est énorme, car suivant le Mémoire qui accompagne la Carte Françoise de l'Océan Méridional, publiée en 1739, c'est six degrés quarante-deux minutes.

La Carte de M. d'Anville publiée en 1729, donne au Cap-Monte la même Latitude, à bien peu de chose près, que ce Mémoire. R. d. E.

(*p*) Voyage en Guinée, Vol. I. pag. 81. & 83.

(*q*) Barbot, *ubi sup.*

CÔTE DE MALAGUETTE.

ſes d'un fond de ſable, à deux milles du rivage, vis-à-vis trois petits Villages qu'on découvre un peu dans les terres, & dont chacun eſt compoſé de dix ou douze huttes, [bien remplies d'habitans.]

Qualités du Pays.

Le Pays, qui eſt fort bas, produit, ſuivant Snock, (r) beaucoup de millet, d'ignames, de patates & de ris (s). Les fruits, comme ſur la Côte d'Or, ſont des panquavers, des *bananes*, des pommes de pin, &c. Les beſtiaux n'y ſont pas en grand nombre, car on n'y trouve pas de vaches ni de porcs, & tout ſe réduit à quelques chévres & quelques moutons. La volaille y eſt auſſi fort rare, mais elle y eſt excellente. Les éléphans, les bufles, les cerfs, les tigres & d'autres bêtes féroces y ſont en abondance. La Rivière n'eſt pas moins riche en poiſſons (t).

La Rivière du Cap-Monte coule au Nord-Eſt & au Sud-Oueſt, [par quantité de détours, qui lui font] arroſer un Pays très-fertile. A cent pas de la Mer, on trouve un Plaine de pluſieurs lieuës d'étendue, couverte de toutes ſortes de beſtiaux (v), tels que des bœufs, des vaches, des moutons, des chévres & des porcs, entre leſquels on voit paître tranquillement les daims, les chevreuils & les gazelles. Cette Plaine eſt remplie de Villages (x), où la volaille eſt fort abondante, c'eſt-à-dire, les poules communes, les pintades ou poules de Guinée, les oyes & les canards, qui y multiplient prodigieuſement. Le millet, le maïz, les légumes (y) y croiſſent merveilleuſement. Le vin de Palmier y eſt excellent; l'air très tempéré, & l'eau fort pure & fort fraîche dans une multitude incroyable de ruiſſeaux (z).

Naturel des Habitans.

Des-Marchais attribue aux Habitans du Cap-Monte un naturel fort doux & fort ſociable. Ils ſont généralement bien-faits (a), induſtrieux, fidéles & déſintéreſſés. Snock en donne la même idée. Leurs principales occupations conſiſtent à planter le ris & à faire le ſel; deux tributs qu'ils doivent à leur Roi, dont ils font gloire d'être les Eſclaves. Ils connoiſſent peu la guerre, parce que dans les différends qu'ils ont avec leurs Voiſins, ils préfèrent (b) toûjours les voies d'un paiſible accommodement. Les hommes ont la liberté de prendre autant de femmes qu'ils peuvent en nourrir; mais comme les femmes ſont extrémement laborieuſes, leur entretien ne demande pas beaucoup de dépenſe. L'union eſt admirable dans les familles. Les maris ne paroiſſent pas s'offenſer beaucoup des libertés que leurs femmes peuvent prendre avec les Etrangers (c). L'autorité de la Juſtice & du Gouvernement eſt entre les mains des Kabaſchirs, qui ſe déterminent à la pluralité des voix. Ces Officiers de l'Etat ſont en même-tems les Chefs des Villes (d). C'eſt l'expérience & le courage qui leur procurent cette diſtinction.

Leurs mœurs.

Leur Gouvernement.

SUIVANT

(r) *Angl.* peu de millet, beaucoup de ris. R. d. E.

☞(s) Atkins dit qu'on trouve dans le Pays beaucoup de millet, d'ignames, de ris & de ſel.

(t) Bosman, pag. 473. & *ſuiv.*

(v) Cet endroit eſt directement oppoſé au témoignage de Snock.

☞(x) Des Marchais dit qu'il n'y a point de Villages près de la Mer, à la réſerve de quelques huttes dans une Crique qui eſt à l'Oueſt du Cap, où les Négres font du ſel. Vol. I. pag. 81.

(y) *Ibid.* pag. 84. & 86.

(z) *Ibid.*

(a) *Ibid.* & Villault, p. 65.

(b) *Angl.* d'ordinaire. R. d. E.

(c) Snock, p. 474. & Boſman, p. 473.

(d) Atkins, p. 59.

Côte de Malaguette.

Leurs habits.

Suivant Snock (e), l'habit du Cap-Monte est une sorte de chemise, ou plutôt de surplis, avec de grandes manches qui tombent jusqu'aux genoux. Les femmes portent une espèce de corset qui leur serre la taille, avec un pagne soûtenu d'une ceinture au-dessus des hanches. Quelquefois elles sont nues. Des-Marchais entre dans un plus grand détail. Les enfans des deux séxes sont nuds, dit-il, jusqu'à l'âge de treize ou quatorze ans, & ne portent que des ceintures de rassade ou de cristal. En sortant de cet âge, les mâles de quelque distinction prennent un pagne de coton; mais ceux du commun ne changent rien à leur nudité. Il n'y a que le Roi & ses Officiers ou ses Capitaines, qui soient (f) continuellement vêtus. Les femmes & les filles du commun portent des ceintures de jonc ou de feuilles de Palmier, qui sont teintes en jaune ou en rouge. Ces ceintures ne sont pas tissues, & descendent comme des franges, qui les couvrent depuis les hanches jusqu'aux genoux. Les plus riches ont un ou deux pagnes, qui leur cachent l'estomac & le reste du corps jusqu'au milieu des jambes. Elles portent des coliers de plusieurs rangs, & des brasselets de rassade aux bras, aux poignets, & jusqu'aux chevilles des pieds, où elles suspendent aussi des grelots d'argent, qui rendent un son fort agréable dans leurs danses. Elles sont passionnées pour cet éxercice; & l'émulation est extrême parmi elles, pour imiter les danses ☞ de l'Europe (g). [Au reste, elles sont généralement plus chastes & plus réservées que les autres Négresses, & leurs Maris, ajoute Villault, plus jaloux qu'ailleurs (h).]

Mais l'habit commun des deux séxes est le *Tomi*, qui est composé de laine tressée. Les femmes se lient leur tomi au-dessus des hanches, & le laissent tomber autour d'elles jusqu'aux genoux. Les hommes le font passer entre leurs cuisses, & l'attachent par derrière à leur ceinture. Les deux séxes prennent beaucoup de plaisir à tresser leurs cheveux, ou plutôt la laine de leur tête, en y mêlant des brins d'Or & de petites pierres. Ils y employent beaucoup de tems & d'industrie.

Autres ornemens des femmes & des hommes.

Les femmes ont une autre passion; c'est de faire ce qu'elles appellent le *Fétiche*, & de se montrer dans la parure qui est propre à cette cérémonie, pour s'attirer les regards des hommes. Leur principal ornement est une raie autour du front, d'un vernis blanc, rouge, ou jaune, qui étant fort délié tombe en lignes ou en rayons avant que d'être sec. Elles s'en font aussi des cercles autour des bras & du corps, & les Négres trouvent des charmes dans cette bigarure. Les ornemens des hommes consistent en brasselets ou en manilles de cuivre, d'étain ou d'yvoire, autour des poignets, de la cheville du pied, des doigts & des orteils. Ils portent aussi des coliers de dents de Singes, & de petites plaques d'yvoire aux oreilles. On ne les voit guéres sans quelqu'un de ces ornemens, & les plus distingués sont ceux qui en portent un plus grand nombre (i).

Leurs Edifices. Propreté qu'ils y entretiennent.

Ils entretiennent beaucoup de propreté dans leurs maisons, quoique pour la forme elles ne diffèrent pas de celles du Sénégal. Les édifices du Roi & des

(e) Bosman, p. 474.
(f) *Angl.* tout-à-fait vêtus. R. d. E.
(g) Des Marchais, Vol. I. p. 87.
(h) Villault pag. 65. Ceci est contradictoire à l'idée que Snock en donne; Cependant Des Marchais s'accorde avec Villault. R. d. E.
(i) Atkins, p. 61.

Côte de Malaguette.

des Grands font bâtis en long. On en voit de deux étages, avec une voûte de roseaux ou de feuilles de Palmier, si bien entrelassés, qu'elle est impénétrable au soleil & à la pluye. L'espace est divisé en plusieurs appartemens. La première piéce, qui est la sale d'audience, & qui sert aussi de sale à manger, est entourée d'une espèce de sopha, de terre ou d'argile, large de cinq ou six pieds, quoiqu'il n'en ait qu'un de hauteur. Ce banc est couvert de belles nattes, qui sont un tissu de jonc ou de feuilles de Palmier, teint de très-belles couleurs & capable de durer fort long-tems (*k*). C'est le lieu où les Grands & les Riches passent la plus grande partie du tems, à demi-couchés, & la tête sur les genoux de leurs femmes. Ils s'entretiennent, ils fument, ils boivent du vin de Palmier dans cette posture (*l*). Leur chambre de lit touche à cette sale. Ils y ont une autre estrade, qu'ils couvrent aussi de nattes (*m*), mais plus épaisses que celles de la sale. Elle a six pieds de long, & autant de large, sur un pied de hauteur. Ils l'environnent de pagnes, cousus ensemble, ou de toiles peintes, en forme de rideaux.

Mollesse des Grands & des Riches.

Leurs cuisines & leurs alimens.

Les cuisines sont toujours séparées de l'habitation, & la propreté n'y régne pas moins.

Les Habitans du Cap-Monte sont moins mal-propres dans leurs alimens & dans la manière de manger, que la plûpart des autres Négres. Ils ont des plats, composés d'un bois fort dur, & des bassins de cuivre étamé, qu'ils nétoyent fort soigneusement. Ils employent des broches de bois pour rôtir leur viande. Mais ils ont oublié l'art de les faire tourner, quoiqu'ils l'ayent appris des François (*n*). Ils font rôtir un côté de la viande; après quoi ils la tournent pour faire rôtir l'autre (*o*).

Il est certain que les Normands avoient autrefois un Commerce réglé sur cette Côte, & qu'en 1526, la Compagnie de Rouen y avoit un Etablissement, quoiqu'il soit incertain aujourd'hui dans quel lieu, & qu'on ne sçache pas mieux pourquoi il fut abandonné. Lorsque la Compagnie Françoise des Indes envoya des Vaisseaux au Cap-Monte, en 1666 & 1669, le Roi du Pays reçut le Commandant avec beaucoup de caresses; & parlant encore assez François pour se faire entendre, il lui accorda la liberté du Commerce sans exiger aucun Droit. Ce Prince étoit un Vieillard vénérable & de fort haute taille, qui se nommoit *Fallam Bure* (*p*).

Commerce du Pays.

Les Anglois, les Hollandois, & d'autres Nations qui font le Commerce au Cap-Monte, y achètent quantité de belles nattes & de pagnes, & beaucoup d'yvoire, qui ne le céde en rien à celui de Sierra-Léona. Cependant celui que les Habitans du Pays tirent du côté du Nord n'est pas si blanc. Mais en récompense les dents sont beaucoup plus grosses. Il s'en trouve qui pèsent jusqu'à deux cens livres. Les Négocians de l'Europe achètent ici des peaux

☞ (*k*) Villault (p. 67.) dit que ces nattes sont d'une beauté exquise, & que les Hollandois en achètent un grand nombre.

☞ (*l*) Le même Auteur dit qu'ils se peignent & qu'ils s'ajustent les cheveux sur les genoux de leurs femmes.

☞ (*m*) Villault fait la même description de leurs lits.

☞ (*n*) Villault dit que de son tems, ils tournoient continuellement leurs broches, comme on le fait en Europe. Il parle de l'année 1667.

(*o*) Des Marchais, Vol. I. p. 87. & *suiv.*

(*p*) *Ibid.* Vol. I. p. 83.

Côte de Malaguette.

peaux de Lions, de Panthères, de Tygres, & d'autres animaux féroces. On tire du même Pays douze ou quinze cens Esclaves: mais ils y sont amenés par les Marchands Mandingos, des Parties intérieures de l'Afrique; car l'usage ne permet de vendre ici que les Criminels, & cette vente se fait au profit du Roi. Le Cap-Monte fournit aussi de l'Or, qui paroît apporté par les mêmes Marchands, & Des-Marchais juge qu'il seroit avantageux d'y établir un Comptoir. Les forêts y sont remplies de bois propre à la teinture, sur-tout de bois rouge. Ce bois, auquel les Anglois ont donné le nom de *Cam*, est coupé par les Négres, qui l'apportent au rivage en blocs de quatre ou cinq pieds de long. Les Anglois en achètent beaucoup, & le préfèrent au bois du Brésil, dont on faisoit autrefois tant d'estime (q).

Abondance de bois de teinture.

Atkins observe que les plus hardis des Habitans du Cap venoient quelquefois sur son Vaisseau, avec du ris, de la malaguette & des dents d'Eléphans; mais qu'ils y donnoient des marques continuelles d'inquiétude & de défiance. Ils étoient dans des Canots, composés du tronc d'un seul Cotonier, dont quelques-uns portoient jusqu'à vingt hommes. Ces Négres rament debout, avec une adresse & une régularité surprenante. S'ils conduisent un Kabaschir, ils chantent sans cesse, pour lui marquer du respect. Il ne venoit point de Kabaschir à bord, qui ne fît voir au Capitaine un certificat de quelqu'Européen, pour lui faire connoître que les Vaisseaux de l'Europe avoient été bien reçus dans le Pays. L'Auteur remarque à cette occasion, que des témoignages de cette nature peuvent être fort utiles, lorsqu'ils sont accordés avec discernement; mais que s'ils sont donnés au hazard, ils ne servent que de prétexte aux Négres pour mandier ou pour voler (r).

Timidité des Habitans.

Avis de l'Auteur aux Capitaines de Vaisseaux.

Le Langage des Négres change un peu, à mesure qu'on avance au long de la Côte. Comme les sciences & les arts sont inconnus parmi eux, leur Langue n'est formée que d'un petit nombre de mots, qui expriment les principales nécessités de la vie. C'est du moins ce qu'Atkins a conclu de la taciturnité qui régne dans leurs fêtes mêmes & dans leurs assemblées. Il ajoûte que dans leur Commerce, les mêmes expressions reviennent souvent, & que leurs chansons (s) ne sont qu'une répétition continuelle de cinq ou six mots. Villault dit que de son tems, ils parloient une sorte de Portugais bâtard (t).

Langage du Cap-Monte.

A l'égard de leur Religion, Villault ne pût se procurer d'informations. Un Négre lui dit fort sérieusement que les Blancs adoroient Dieu, mais que les Noirs adorent le Diable. [On n'en connoît pas mieux l'idée qu'ils se forment de l'un & de l'autre]. Cependant le même Auteur remarque que la plûpart sont circoncis, (v) & qu'ils rendent tous un culte aux Fétiches (x).

Religion.

Des-Marchais observe que sur toute la Côte, où le Mahométisme ne s'est point encore répandu, on trouve un mélange d'Idolâtrie, d'ignorance & de Superstition. Le Diable y est fort respecté. On lui adresse même des prières; mais sans l'aimer & sans le reconnoître pour Dieu. Un Négre dit un jour à Des-Marchais: „ Les Blancs adorent Dieu (y), & nous prions le Diable, vous

(q) Le même, p. 90. & *suiv.*

(r) Voyage en Guinée par Atkins, p. 60. Il répète plusieurs fois cette Remarque, parce qu'il la croit importante. R. d. T.

(s) Villault, pag. 65.

(t) Le même, pag. 66.

(v) *Angl.* & qu'ils ont chacun sa Fétiche. R. d. E.

(x) Le même *ibid.*

(y) Des-Marchais. Vol. I. pag. 92.

CÔTE DE MALAGUETTE.

vous êtes plus heureux que nous. „ Snock s'imagine, sur divers témoignages, que leur Religion consiste à rendre beaucoup de respect & d'obéissance à leur Roi & aux Gouverneurs qu'il établit sur eux, mais qu'ils s'embarrassent peu, dit-il, de ce qui se passe au-dessus de leur tête (z).

Cap-Mesurado. Sa forme, & sa situation.

(a) Le Capitaine Phillips place le Cap-Mesurado à seize lieuës du Cap-Monte. Il n'y a point de terre haute dans cet intervalle. Le Cap, ou la Montagne, qui n'est connue aujourd'hui que sous le nom de *Mesurado*, a beaucoup moins de hauteur que le Cap-Monte. Il est rond, & presqu'environné (b) d'eau. Du côté de la Mer ses bords sont fort escarpés ; mais la pente est plus douce & l'accès plus facile du côté de la Terre. Le sommet est uni, & le fonds du terroir beaucoup meilleur qu'on ne se l'imagineroit d'un Lieu si désert. A l'Est, il a une grande Baye, qui est terminée par des terres hautes, & couvertes de fort gros arbres. A l'Ouest, la Rivière forme une autre Baye, dont son embouchure est le centre. Ces deux Bayes sont séparées par une langue de terre longue & étroite. La situation du Cap est à six degrés trente-quatre minutes de latitude du Nord (c). Du côté qu'il s'avance le plus dans la Mer, il regarde le Sud-Est. Une Rivière venant de l'Est, mais moins considérable que celle de Mesurado, tombe dans la Baye de l'Ouest; & reçoit pendant douze ou quinze lieuës toutes sortes de Vaisseaux dans les plus hautes marées. L'eau en est toujours mêlée, mais elle est remplie [d'excellent] poisson (d).

Ses deux Bayes & ses Rivières.

Le sommet du Cap est une plate-forme naturelle de quatre mille pas de circonférence, revêtue de plusieurs beaux arbres. Il commande les deux Bayes. Le meilleur endroit pour l'ancrage est dans celle de l'Ouest, au Nord du Cap, à une portée de fusil du rivage, sur huit ou dix brasses (e), entre la pointe du Cap & l'embouchure de la Rivière. Il y a une Barre à cette embouchure, qui n'est pas sans danger dans quelques endroits, mais qu'on passe aisément quand on a pris la peine de la reconnoître, sur-tout vers le pied du Cap, où l'on trouve un Village, & une source d'excellente eau dont l'approche est facile, & qui se conserve long-tems en Mer. Elle forme une cascade naturelle, en sortant d'un Rocher qui est sur le rivage même. C'est un lieu célèbre pour l'aiguade (f). Phillips le place à près d'un mille dans l'intérieur du Cap, au commencement d'un Banc de sable. Il le représente comme un agréable Ruisseau, de l'eau la plus pure & la plus fraîche du monde, qui distile au travers des Bois & des Rochers. Il ajoûte que cinquante pas plus loin à l'Est, on trouve deux puits d'eau fraîche, sous deux grandes pierres (g).

Ancrage & lieu de l'aiguade.

Le Cap tire son nom du mot *Misericordia*, dont les Négres, suivant Des-Marchais (h), ont fait par corruption celui de *Mesurado*, en l'entendant prononcer sans cesse à quelques Matelots François qu'un naufrage avoit jettés sur leur Côte. Villault prétend, au contraire, que les Portugais lui ont donné le

(z) Bosman. pag. 474.

(a) Ici commence la Section Seconde dans l'*Anglois*. R. d. E.

(b) Phillip's pag. 190. & *suiv.* Voyez la Planche.

☞ (c) Le Mémoire concernant l'Océan Méridional ne met que six degrés neuf minutes.

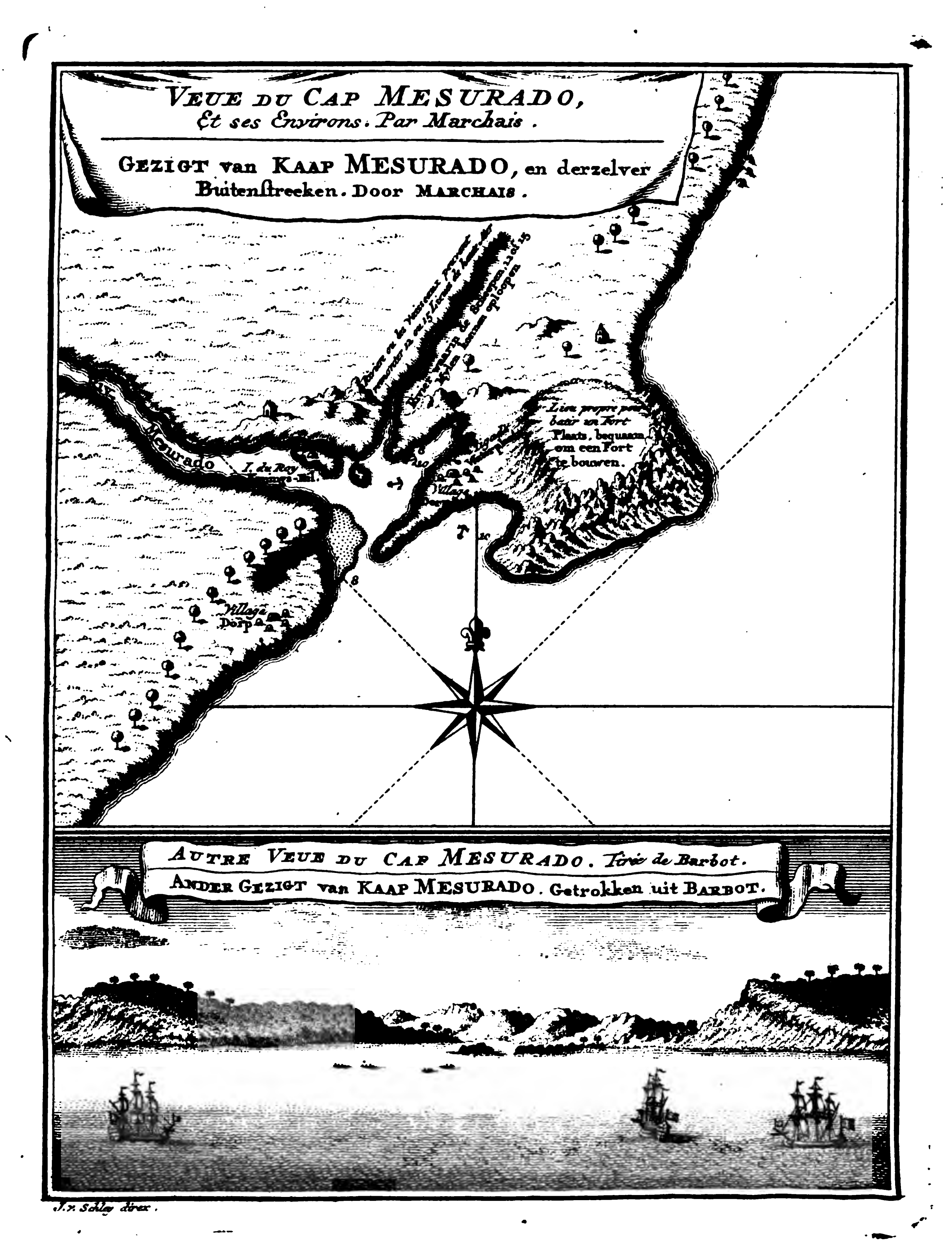
(d) Des-Marchais, Vol. I. p. 96.

(e) Phillips dit que le meilleur ancrage est sur neuf brasses, au Sud demi-Ouest, à deux milles de la terre.

(f) Des Marchais, pag. 112.

(g) Phillips, pag. 191.

(h) Des-Marchais, pag. 94.


VEUE DU CAP MESURADO,
Et ses Environs. Par Marchais.
GEZIGT van KAAP MESURADO, en derzelver
Buitenstreeken. Door MARCHAIS.
Mesurado
Lieu propre pour batir un Fort
Plaats, bequaam om een Fort te bouwen.
Village
Dorp
AUTRE VEUE DU CAP MESURADO. Tirée de Barbot.
ANDER GEZIGT van KAAP MESURADO. Getrokken uit BARBOT.
J. v. Schley direx.

le nom de *Miserado*, soit à cause des Rocs cachés qui l'environnent, & qui ne permettent point aux Vaisseaux d'en approcher à plus d'une lieuë; soit, dit-il, parce que plusieurs François, qui y furent autrefois massacrés, répétèrent souvent Miséricorde! Miséricorde (*i*)! C'est en mémoire aussi des cruautés qui furent commises dans cette occasion, que les Portugais ont donné à la Rivière de Mesurado, le nom de *Rio Duro* (*k*). Cette Rivière coule d'abord au Nord-Ouest l'espace de dix-huit ou vingt lieuës; après quoi elle se détourne au Nord-Est. On ne connoît pas plus loin son cours. Cependant le Roi du Pays fit paroître devant (*l*) Barbot plusieurs de ses Sujets, qui rendirent témoignage qu'ayant navigué trois mois en remontant, ils étoient arrivés dans une grande Rivière d'où sort celle-ci, & qui coule de l'Est à l'Ouest. Les rives, disoient-ils, sont habitées par un Peuple riche & puissant, qui fait un grand Commerce d'Or, d'Yvoire & d'Esclaves. Ils ajoûtoient que la Rivière de Mesurado coule dans un fort beau Pays, mais qu'elle est si rapide, qu'après avoir mis trois mois à la remonter, ils n'avoient eu besoin que de dix-huit jours pour revenir à l'embouchure. Les Négres du Cap donnent au Pays d'où elle vient, le nom d'*Alam* (*m*), c'est-à-dire, terre d'Or.

CÔTE DE MALAGUETTE.

Rivière de Mesurado, & témoignages sur son cours.

A peu de distance de l'embouchure du Mesurado, on apperçoit deux Isles. La plus petite est fort-près de la petite Rivière qui tombe dans la même Baye. L'autre est à l'entrée du Mesurado même, & se nomme *King's-Ile*, ou l'Isle du Roi; non que le Roi du Pays y fasse sa demeure; mais il y entretient quelques Esclaves, qui prennent soin de ses bestiaux & de sa volaille. Ce (*n*) Prince fit plusieurs présens à l'Auteur, & le pressa de former un Etablissement dans son Isle, en lui représentant qu'elle n'est jamais inondée, aux mois même de Juillet, d'Août & de Septembre, qui sont les tems où la Rivière se déborde sur cette Côte, Sa longueur est d'environ deux lieuës, sur trois quarts de lieuë de largeur. La beauté des arbres fait juger que le terroir est riche & fertile. Les vents d'Est & de Nord-Nord-Est y rendent l'air fort tempéré. Sa seule incommodité est de manquer d'eau fraiche. Elle en tire du Continent, où les sources sont en grand nombre.

Deux Isles à l'embouchure du Mesurado.

Au tems des Equinoxes, la marée remonte l'espace d'environ vingt lieuës dans la Rivière de Mesurado. Pendant le reste de l'année, elle ne s'y fait pas sentir au-delà de huit ou neuf lieuës. On a observé que pendant les mois pluvieux, l'eau n'est salée que dans l'espace de trois lieuës au-dessus de l'Isle du Roi (*o*), parce que l'abondance des flots qui descendent fait prévaloir leur fraîcheur.

Qualités de cette Rivière.

PHILLIPS dit que cette Rivière porte dans les Cartes le nom de *Rio de S. Paulo*; qu'elle est grande & belle; qu'à un quart de mille de son embouchure

Elle est nommée aussi Rio de S. Paulo.

(*i*) Villault, pag. 71. Des-Marchais, qui ne rapporte point l'étymologie qu'on lui attribue ici, allègue celle que nos Auteurs tirent de Villault; mais il la réfute lui Des Marchais, ou le P. Labat son Compilateur. R. d. E.

(*k*) Barbot dit que le *Duro* est une petite Rivière.

(*l*) Il y a ici quelque méprise du Traducteur; les Auteurs Anglois ne nomment point Barbot sur ce fait, qui est rapporté par Des-Marchais, comme étant celui à qui le Roi procura cette Relation. R. d. E.

(*m*) Labat prétend que c'est le Royaume de Galam, que la Rivière est le Niger ou le Sénégal, & que ces Peuples sont les Mandingos. R. d. E.

(*n*) *Angl.* Ce Prince en fit présent, *sçavoir de l'Isle du Roi*, à l'Auteur. R. d. E.

(*o*) Des-Marchais, pag. 96. *& suiv.*

Côte de Malaguette.

bouchure on trouve une Barre, où la profondeur de l'eau est de quatre pieds dans les hautes marées, & de deux pieds & demi dans les basses; que les flots y battent avec violence, sur-tout lorsque les vents de Mer ont un peu de force; ce qui commence ordinairement à neuf ou dix heures du matin, & continue jusqu'à la même heure au soir. Les parties les plus profondes de la Rivière sont au long des deux rives.

Dans quelques endroits, continue Phillips, elle n'est pas moins large que la Tamise à Londres. Ses deux rives sont bordées d'arbres toûjours verds, qui rendent la perspective charmante. A trois milles dans le Canal, l'Auteur trouva l'eau très-fraîche après le reflux, & la trouva de même, à cinq milles, dans la haute marée (p).

Elle communique à la Rivière Junco, & celle-ci à Sestos.

Suivant Snock, Rio de St. Paulo se jette dans la Mer environ deux lieuës au Nord-Ouest du Cap. Elle n'a que cinq ou six pieds de profondeur à l'entrée, mais les Chaloupes y passent aisément. Elle coule d'abord du Nord-Ouest pendant l'espace de douze milles, après quoi elle descend de l'Est depuis la Rivière de *Junco*. C'est par ces deux Rivières que les Habitans du Cap-Monte passent continuellement dans celle de Sestos, avec des dents d'éléphans & d'autres marchandises, parce qu'ils y trouvent plus d'avantage pour leur Commerce (q).

Etats du Roi de Mesurado.

Quoiqu'on ignore quelle est l'étendue des Etats du Roi de Mesurado dans les Terres, au Nord & au Nord-Est, on juge qu'elle doit être considérable par le nombre de troupes qu'il est capable de lever dans l'occasion. Ses limites à l'Est sont la Rivière de Junko, à vingt lieuës du Cap-Mesurado. A l'Ouest, c'est une petite Rivière, qui est à la moitié du chemin entre ce Cap & celui de Monte. Tout ce Pays est très-fertile. On y trouve de l'Or, sans qu'on ait pû sçavoir s'il vient du Pays même, ou de quel endroit il y est apporté. Le bois rouge n'y est pas plus rare qu'au Cap-Monte. Il y en a plusieurs autres espèces, qui sont très-propres aux petits ouvrages de marqueterie. Les cannes de sucre, l'indigo & le coton y croissent sans culture. Le tabac y seroit excellent, si les Négres entendoient mieux l'art de le préparer. Les lions & les tygres, qui sont en grand nombre dans le Pays, n'empêchent pas que les bestiaux n'y multiplient prodigieusement; & les arbres y sont chargés de fruit, malgré les ravages continuels des singes. En un mot cette Contrée est riche; & le Commerce, qui y est déja fort avantageux, pourroit y recevoir beaucoup d'accroissement, si l'on prenoit soin de gagner l'affection des Habitans; car il seroit ridicule, ajoûte l'Auteur, de prétendre s'y établir par la force (r).

Ses productions.

Volaille singulière.

On voit dans toutes les parties du Pays une sorte de petite volaille, de la grandeur de nos poulets, que les Habitans nomment *Kokadetos*. Les chévres y sont aussi d'une fort petite espéce. Les limons, les oranges & les pommes de pin y croissent en abondance. On y trouve quelques petites dents d'éléphans, mais qui méritent peu l'attention des Marchands de l'Europe (s).

Arbres propres à faire des mâts.

Phillips pèse particulièrement sur la facilité d'y côuper du bois. Le rivage même est couvert d'arbres, & l'embarquement fort commode. Il s'en trouve

(p) Phillips, pag. 191.
(q) Snock, pag. 476. & Barbot, pag. 110.
(r) Des-Marchais, Vol. I. pag. 109.
(s) Phillips, *ubi sup.*

Côte de Malaguette.

trouve d'assez grands pour servir de mâts à des Bâtimens de sept cens tonneaux. L'Auteur en fit couper quelques-uns, d'un bois si solide & si pesant, qu'il fut obligé de les faire transporter sur les Chaloupes, parce qu'ils ne pouvoient se soûtenir sur la surface de l'eau (t).

Figure & caractère des Habitans.

Les Habitans sont de belle taille, robustes & bien proportionnés. Ils ont l'air naturellement Martial, & leur bravoure répond à leur figure, comme leurs Voisins & les Européens mêmes l'ont appris par expérience. [Mais ils ne pensent point à la guerre, lorsqu'ils n'y sont pas forcés par la nécessité de se défendre, car ils sont d'ailleurs doux & humains,] (v) ils pensent juste, ils expriment fort bien leurs idées, & sur-tout ils entendent merveilleusement leurs intérêts, comme les Normands leurs anciens amis.

Le même Auteur dit (x) que les Anglois, les Hollandois & les Portugais, représentent les Habitans du Cap-Mesurado comme une Nation perfide, artificieuse, vindicative & cruelle. Cependant Phillips, Capitaine Anglois, déclare qu'il les trouva doux & civils. Mais il ajoûte qu'ils sont incommodes par leur avidité à demander (y); & que le Roi même, comme tous ses Kabaschirs, étoient sans cesse à solliciter des *Daschis.* C'est le terme qu'ils employent pour signifier des présens.

Snock rend témoignage aussi à la douceur de leur naturel. Mais quelques injures, dit-il, qu'ils avoient reçûes depuis peu des Anglois, les avoient rendus si timides qu'ils refusoient de venir à bord, & que s'ils voyoient à terre des Matelots armés, ils prenoient aussi-tôt la fuite. Leur ressentiment venoit de l'injustice de quelque Capitaine, qui avoit enlevé plusieurs Négres, [sous ombre de Commerce & d'amitié.] Ils avoient fait à leur tour quelques prisonniers Anglois, qui faillirent d'être sacrifiés à leur vengeance (z).

Leurs mœurs & leurs usages.

Ils cultivent soigneusement leurs terres, & ne manquent ni d'ordre ni d'intelligence dans leurs affaires domestiques. Bosman les représente infatigables au travail; mais c'est, dit-il, lorsqu'il leur prend envie de travailler (a). Ils sont capables de constance dans l'amitié, mais fort jaloux de leurs femmes. Cette délicatesse ne regarde point leurs filles, auxquelles ils laissent au contraire la liberté de disposer d'elles-mêmes (b); ce qui n'empêche point qu'elles ne trouvent facilement des maris. Les hommes seroient même fâchés de prendre une femme qui n'auroit pas donné avant le mariage quelque preuve de fécondité, & qui n'auroit pas acquis quelque bien par la disposition de ses faveurs. Ce qu'elle a gagné par cette voie sert au mari pour l'obtenir de ses parens. [Ainsi les femmes en sont plus libres dans leur choix, parce qu'il dépend d'elles de donner ce qu'elles ont acquis, à l'homme qui leur plaît.] Les pères & les mères aiment leurs enfans avec tant de passion, que la plus sûre voie pour leur plaire, est de faire quelques petits présens à leur famille (c).

Licence des Filles. Avantage qu'elles en retirent.

Les

(t) *Ibid.*

(v) *Angl.* C'est une Nation pleine d'Esprit. R. d. E.

(x) Des Marchais, *ubi sup.* pag. 100, 103.

(y) Phillips, pag. 191.

(z) Bosman, pag. 476.

(a) Snock dit que les hommes ne se mêlent point du travail, & laissent cette peine à leurs femmes.

(b) Ainsi c'est des filles qu'il faut entendre ce que dit Snock, qu'elles ont la liberté de gagner ce qu'elles peuvent par le trafic de leurs faveurs. Voyez Bosman, pag. 476.

(c) Des-Marchais, pag. 103. & *suiv.*

Côte de Maguette.

Habits du Pays.

Les habits, les animaux & les productions de la terre, sont les mêmes au Cap-Mesurado qu'au Cap-Monte. Les Kabaschirs portent une sorte de surplis rayé, qui leur tombe jusqu'aux genoux. S'ils peuvent se procurer de vieux chapeaux d'Europe, ils croyent que rien ne manque à leur parure. Au défaut de cet ornement, ils ont sur la tête un bonnet d'ozier de diverses couleurs. Les Négres du commun ont autour du corps une piéce d'étofe de coton, large d'un pied, dont le bout passe entre leurs cuisses & se relève par derrière jusqu'à la ceinture. D'autres n'ont même qu'un simple morceau d'étofe quarrée, d'un pied de grandeur, qui cache leur nudité. L'habillement de leurs femmes est le même qu'à S. Jago.

Armes des Habitans.

Pour Armes (*d*), ils ont des lances, d'environ cinq pieds de long, armées de pointes de fer; de petits arcs, & des fléches aussi minces qu'un roseau, dont la pointe est infectée d'un poison si subtil, que s'il touche au sang, il cause infailliblement la mort, à moins que la partie blessée ne soit coupée sur le champ. Ces fléches ne sont pas garnies de fer. Elles sont sans aîles. Les Négres, en tirant, ne visent pas droit au but. Ils semblent tirer au hazard, ou du moins en demi-cercle, comme nous faisons au jeu des volans, & n'en ont pas moins d'adresse à toucher fort près du but. Leurs targettes sont des planches assez minces, longues de quatre pieds & larges de deux, avec une anse intérieure dans laquelle ils passent le bras pour les soûtenir, sans qu'ils l'aient moins libre pour se servir de leur arc.

Le Pays est fort peuplé.

Le Pays est fort peuplé. Si la Carte du Cap, composée par l'Auteur, y fait voir un grand nombre de Villages, il nous apprend que le nombre des enfans y est incroyable; ce qu'il attribue à la fécondité naturelle des femmes & à la polygamie. D'ailleurs, suivant les loix du Pays, il n'y a que les Criminels qui puissent être vendus pour l'Esclavage (*e*).

Trois beaux Villages.

A deux milles du Cap, du côté de l'Ouest, il y a trois Villages, composés chacun d'environ vingt maisons, les plus belles que Snock ait vû dans toute l'Afrique. Chaque maison a trois appartemens fort propres, dont le toît ressemble, dit-il, à celui des mules de foin de Hollande. Il entra dans un de ces édifices, où il vit cinquante ou soixante personnes, [fort commodément logées.] Les hommes, les femmes & les enfans y étoient mêlés sans distinction; [ce qui lui fit juger qu'ils ne composoient qu'une même famille] (*f*).

Forme des Edifices.

Des-Marchais observe qu'avec peu de simétrie dans les édifices, on ne laisse pas de trouver beaucoup d'agrémens dans les Villages du Cap-Mesurado. Ils sont ordinairement environnés d'un mur de terre, qui a plus de hauteur & d'épaisseur que ceux des maisons. Ce mur est entouré d'un fossé, d'où l'on a tiré la terre qui le compose. Le Palais du Roi n'est distingué des autres bâtimens que par l'étendue & le nombre des chambres, & par une grande sale d'audience où il reçoit les Etrangers.

Théatre, ou lieu public d'Assemblée.

Au centre de chaque Village, on voit une sorte de théatre, couvert comme une halle de Marché, qui s'élève d'environ six pieds, sur lequel on monte de plusieurs côtés par des échelles. Il porte le nom de *Kaldé*, qui signifie, *Place* ou *Lieu de conversation*. Comme il est ouvert de toutes parts, [on y peut

(*d*) Phillips, pag. 192.
(*e*) Des-Marchais, Vol. I. pag. 102. & *suiv.*
(*f*) Bosman, pag. 475.

peut entrer à toutes les heures du jour & de la nuit] (*g*). C'est-là que les Négocians s'assemblent pour traiter d'affaires, les Paresseux pour fumer du tabac, & les Politiques pour entendre ou raconter des nouvelles. Les plus riches s'y font apporter, par leurs Esclaves, des nattes, sur lesquelles ils sont assis. D'autres en portent eux-mêmes; & d'autres en louent des Officiers du Roi, qui sont établis dans ce lieu pour l'entretien de l'ordre (*h*).

Côte de Malaguette.

Andrea, Ville Royale.

Phillips eut l'occasion d'aller à la Ville Royale (*i*), dont le nom est *Andrea*. Elle est à sept ou huit milles de l'embouchure de la Rivière, sur la rive gauche (*k*), à douze ou quinze cens pas du bord. Le lieu du débarquement est entre deux grands arbres, au-delà desquels on traverse un petit bois, qui conduit dans un terrain ouvert où la Ville est située. C'est le seul endroit du Canton qui ne soit pas chargé d'arbres. La sale du Conseil, qui sert aussi de Cour de Justice, est au milieu de la Ville. Ses fondemens, ☞ (*l*) comme sa substance, sont d'argile; [c'est-à-dire, que c'est une masse informe de cette matière,] élevée de quatre pieds au-dessus de la terre, & (*m*) couverte de branches de Palmier entrelassées, qui sont soûtenues par un certain nombre de piliers. Comme il n'y a point d'autres murs, l'air & la lumière y entrent de tous côtés. Cet espace n'a pas moins de soixante pieds ☞ dans son plus grand diamétre. [La surface en est fort unie, & peut servir également pour s'asseoir & s'y promener.]

Forme & Edifices d'Andrea.

La Ville étant environnée de bois, ne peut être apperçue qu'en y entrant. Elle est composée de quarante ou cinquante maisons, qui paroissent autant de *chenils*. Les murailles sont d'argile, ou de branches entrelassées, & revêtues d'une espèce de plâtre. Les portes sont des trous, dont le plus grand n'a pas plus de deux pieds de hauteur. Aussi n'y entre-t-on qu'en rampant. Dans l'intérieur de l'édifice, on trouve un banc de terre, haut de deux pieds, qui est couvert d'une natte & qui sert de lit aux Habitans. Ils allument rarement du feu, excepté dans la saison des pluyes; & la cheminée, ou le foyer, est au centre de la maison. Leurs nattes sont fort belles, & variées par diverses figures rouges & blanches. On les recherche beaucoup à la Barbade, où elles tiennent lieu de tapis de pied dans les appartemens (*n*).

Belles nattes des Négres.

Témoignage de Des-Marchais sur les édifices du Cap-Mesurado.

☞ Les maisons du Cap-Mesurado, suivant Des-Marchais, sont d'une propreté extrême, [leurs cuisines sont au Rez-de-Chaussée.] Elles sont ouvertes du côté qui est le plus à couvert du vent, & murées des trois autres côtés avec des pieux enduits d'argile, qui se soûtiennent fort long-tems quoique sans aucun mélange de chaux (*o*). Les chambres de lit sont élevées de trois pieds au-dessus du Rez-de-chaussée, pour les garantir de l'humidité. En général, ces maisons ressemblent beaucoup aux théatres de nos Opérateurs. Le devant est

Description des maisons.

(*g*) *Angl.* C'est-là qu'ils s'assemblent pour traiter toute sorte d'affaires, tellement que ce lieu est comme la Bourse du Pays, ou, tout au moins, une espèce de Caffé Négre; les Paresseux y vont fumer &c. R. d. E.

(*h*) Des-Marchais, *ubi sup.* pag. 108.

☞ (*i*) En 1724. le Roi se nommoit *Peter*, ☞ nom [commun depuis long tems, dit Des-Marchais, à tous les Rois de Mesurado &] qu'ils avoient reçu vraisemblablement de quelque Capitaine Hollandois. *Ibid.* pag. 99.

(*k*) *Angl.* Environ un quart de mille. R. d. E.

(*l*) *Angl.* le plancher, ou, le sol.

(*m*) *Angl.* avec une manière de toit, ou d'appentis couvert &c. R. d. E.

(*n*) Phillips, pag. 191. & *suiv.*

(*o*) Voyez la Figure.

Côte de Malaguette.

eſt ouvert, & laiſſe voir (p) un eſpace de cinq ou ſix pieds de large, où les Négres paſſent le jour, aſſis ſur des nattes, avec leurs femmes & leurs enfans. Les murs de cette chambre ſont d'argile rougeâtre, de l'épaiſſeur d'un pied. Le toît, qui s'élève comme celui d'une tente, eſt composé de feuilles de Palmier, ou de roſeaux, ſi bien entrelaſſés, que le ſoleil & la pluie n'y peuvent trouver de paſſage. A droite & à gauche ſont deux eſtrades, ou deux bancs, d'un pied de hauteur, ſur quatre de largeur. Ces bancs ſont couverts de nattes, épaiſſes d'un pied, qui ſont revêtues d'une étofe de coton ou d'une piéce de calico, avec une autre piéce de la même matière qui les environne en forme de rideaux. La place des cofres & des armoires eſt à l'extrémité de la chambre, & les Armes ſont ſuſpendues contre le mur (q).

Le plancher eſt formé de groſſes ſolives rondes, fort ſerrées l'une contre l'autre, & fortement liées par les bouts [& d'eſpace en eſpace, ſur des traverſes qui ſervent de poutres,] pour les aſſûrer dans leur aſſiéte. Ces ſolives ſont couvertes de claies, ſur leſquelles on étend une couche de terre rouge épaiſſe d'un pied, qui eſt battue avec beaucoup de ſoin, & qui compoſe un fonds très-ferme & très-ſolide, que les femmes entretiennent dans une propreté continuelle. Au centre eſt la cheminée. Elle ne conſiſte qu'en une petite maſſe d'argile de ſix pouces de hauteur, & de forme quarrée, d'environ deux pieds ſur chaque face, ſur laquelle on entretient du feu jour & nuit; le jour pour allumer les pipes; la nuit, pour écarter les mouches & ſe défendre du froid & de l'humidité. Chaque maiſon (r) a généralement autant de chambres que le maître a de femmes. Il couche ſucceſſivement avec elles; & celle chez qui il doit paſſer la nuit, lui tient ſon ſouper prêt.

Magaſins de proviſions.

Outre les édifices qui ſont habités, les Négres ont d'autres Bâtimens pour leurs proviſions de ris, de millet, de légumes, d'huile de Palmier, d'eau-de-vie & pour leurs autres néceſſités. Ces magaſins ſont de forme ronde, comme nos pigeonniers, & le toît repréſente un cône. Ils ſont fermés avec de bonnes ferrures, dont le maître garde la clef. Chaque jour, ou chaque ſemaine, il diſtribue à ſes femmes ce qu'il croit néceſſaire pour la ſubſiſtance de toute la famille. On voit régner entr'elles une paix admirable. A l'exception du jour qu'elles attendent leur Seigneur, elles paſſent le tems au travail, hors de la maiſon, ou dans l'intérieur du ménage. Elles prennent ſoin de leurs enfans, elles ſe rendent des ſervices mutuels. [Le vice qu'elles connoiſſent le moins eſt la pareſſe & l'oiſiveté.] Tous les édifices d'une même famille ſont renfermés dans un mur de terre, haut de ſept ou huit pieds, revêtu de nattes de roſeaux ou de feuilles de Palmier; pour le garantir de l'humidité (s).

Ordre entre les femmes.

Religion du Cap-Meſurado.

La Religion du Pays eſt une Idolâtrie confuſe & ſans principes, qui admet des changemens continuels de Fétiches ou de Divinités, (t). Cependant l'adoration du Soleil eſt plus fixe & plus conſtante. Les Négres offrent à ce bel Aſtre des ſacrifices de vin de Palmier, de fruits, & de diverſes eſpèces d'animaux. Autrefois ils lui ſacrifioient des victimes humaines; mais ce barbare

(p) *Angl.* une ſaillie, ou hors-d'œuvre. R. d. E.

(q) Des Marchais, Vol. I. pag. 104.

(r) Suivant Des-Marchais l'appartement de chaque femme & de ſes Enfans fait une caſe à part. Voy. Des-Marchais *ubi ſup.* R. d. E.

(s) *Ibid.* pag. 104. & ſuiv.

(t) [Ces Fétiches ſont de diverſes matières;] Les Anglois en apportèrent un à Londres en 1721.

CÔTE DE MALAGUETTE.

bare usage a cessé depuis que la Nation trouve plus de profit à vendre ses Prisonniers de guerre aux Etrangers. Les offrandes sont présentées par la main du Grand-Prêtre, ou du Marbut, qui en partage avec le Roi la meilleure portion. Le reste est abandonné au Peuple. Jamais le Mahométisme ne s'est introduit au Cap-Mesurado, quoique le titre de Marbut semble donner lieu de le supposer. Mais il y a beaucoup d'apparence que les Habitans l'ont reçu de quelqu'Européen (v).

Commerce du Pays.

SNOCK assûre que la principale richesse du Pays est le vin de Palmier. Il y est bon & dans une extrême abondance (x). Le ris tient le second rang du Commerce. Les Habitans recherchent en échange, *des Bugis*, ou *des Kowris* (y), le plus précieux de tous les biens dans leur opinion. [Pour une mesure de ce Coquillage, qui ne tenoit pas plus d'une pinte, Phillips pouvoit avoir trente livres de ris.] Ils demandent ensuite des barres de fer, & des étofes rouges. Mais ils n'ont rien d'ailleurs qui mérite l'attention des Marchands de l'Europe. Leurs dents mêmes d'Eléphans sont si petites & en si petit nombre, qu'elles n'inspirent pas beaucoup d'ardeur pour ce Commerce (z). Tel est le témoignage de Phillips.

DES-Marchais prétend néanmoins que le Cap-Mesurado peut fournir annuellement quinze cens ou deux mille Esclaves, quatre ou cinq cens quintaux d'yvoire; du bois de teinture, autant qu'on en desire; & de l'Or à proportion de l'intelligence & de l'adresse d'un Chef de Comptoir qui seroit chargé de cette partie du Commerce (a).

Cap-Mesurado, commode pour un Etablissement.

LORSQUE le même Voyageur eut rejetté les offres du Roi Peter pour un Etablissement dans (b) la grande Isle de Mesurado, [où il n'auroit point trouvé d'eau fraîche, & dont la communication n'est point assez libre avec la Mer,] ce Prince lui permit de choisir un autre lieu pour son établissement. En éxaminant la Côte, il ne trouva point d'endroit si commode que le Cap même. On voit en effet, par la Description, qu'un Fort élevé sur la plate-forme du sommet, défendroit parfaitement les Vaisseaux qui seroient à l'ancre dans la Rade, & qu'en se faisant une route par les Rocs, on seroit toûjours maître de l'eau, & de la communication par Mer, s'il arrivoit que le passage fût coupé par terre.

Ses commodités.

Les frais d'un Etablissement de cette nature seroient d'autant moins considérables, que le Pays produit non-seulement de l'argile propre à faire des briques, mais de la pierre même & du bois en abondance, & que les vivres y sont à bon marché. Ainsi, à l'exception du vin, de l'eau-de-vie & de la farine, le Comptoir n'auroit besoin d'aucune sorte de provision. Le bœuf & le mouton y sont communs. Le gibier, la volaille, le poisson & les tortues y foisonnent. Il n'y a point de Rivière qui produise tant de Chevaux-Marins. La chair de ces animaux est une fort bonne nourriture, & leurs dents sont plus blanches & plus estimées que l'Yvoire (c).

Rivière de Junco.

ENTRE le Cap-Mesurado & la Rivière de Sestos, on trouve plusieurs autres

(v) Des Marchais, *ibid* pag. 101.
(x) Bosman, pag. 476.
(y) *Angl.* de toutes les choses qui entrent dans le Commerce, c'est celle dont ils font le plus de cas. R. d. E.
(z) Phillips, pag. 191.
(a) Des Marchais, *ubi sup.* pag. 114.
(b) *Angl.* dans l'Isle qui est à l'embouchure de la Rivière: *C'est ce qui en rend la communication moins libre avec la Mer.* R. d. E.
(c) Des-Marchais, Vol. I. pag. 115.

CÔTE DE MALAGUETTE.

tres Rivières. La première est celle de *Junco*, qui porte aussi le nom de Rio del Punto, à cinq degrés cinquante minutes de latitude du Nord. L'embouchure est au Sud-Sud-Est. On la reconnoît à trois grands arbres, qui se présentent sur une petite élévation (*d*), à l'opposite de trois montagnes fort éloignées dans les terres. Quelques Voyageurs donnent quatre ou cinq cent pas de largeur à cette embouchure; mais elle a peu d'eau. Les deux rives sont bordées d'arbres (*e*), qui forment une vûe très-agréable. Tout le Pays des deux côtés est couvert d'Orangers, de Citronniers & de Palmiers. Les Marchands qui viennent faire ici le Commerce, jettent ordinairement l'ancre à l'embouchure de la Rivière, & tirent un coup de canon (*f*), qui attire les Négres, sur la Pointe, avec leurs dents de Chevaux-marins, l'yvoire, les Esclaves & les autres (*g*) commodités du Pays.

Baye & Rivière de Tabo, où les Normands, étoient autrefois établis.

Petit Dieppe.

SIX lieuës à l'Est de la Rivière de Junco (*h*), la Côte s'ouvre pour former une Baye considérable, qui sert d'embouchure à la Rivière de Tabo. Sur la rive Est de cette Rivière, on apperçoit un Village, grand & bien peuplé, qui n'est pas néanmoins, si l'on en croit les Habitans, le lieu où les Normands s'étoient établis. Ils avoient leur Comptoir, qu'ils nommoient *Petit-Dieppe*, dans une petite Isle au milieu de la Rivière. Quoiqu'il y ait un siécle que cet Etablissement est détruit, les Négres en conservent encore la mémoire; & les Anglois, les Hollandois & les autres Européens, qui portent leur Commerce sur cette Rivière, ne le distinguent que par son ancien nom. (*i*) Cette preuve semble suffire pour ne laisser aucun doute que les Normands ne fussent établis en Afrique avant que les Portugais l'eussent découverte (*k*).

☞(*d*) Phillips dit la même chose des marques de terre, & place la Rivière à quatorze lieuës du Cap Mesurado, à cinq degrez cinquante-cinq minutes de latitude du Nord.

☞(*e*) La Rivière est grande, dit l'Auteur & commode pour l'eau & le bois, pag. 194.

(*f*) *Angl.* à quoi les Négres répondent en allumant des feux sur la pointe du Cap, lorsqu'ils ont des marchandises à vendre, comme des dents &c. R. d. E.

(*g*) *Angl.* productions. R. d. E.

(*h*) Barbot donne une vûe de la Rivière, & l'appelle *Rio Corso.* pag. 107.

☞(*i*) *Angl.* [Preuve, dit l'Auteur, que les Normands &c.] R. d. E. Cependant Barbot en donne une perspective où il l'appelle Rio Corso. *Il y apparence d'une Equivoque; ce ne sera pas le Comptoir, ni l'Isle, mais la Rivière que Barbot appelle* Rio Corso.

(*k*) Des-Marchais, *ubi sup.* pag. 132.

CHAPITRE II.

Description des Pays Intérieurs entre Sierra-Léona & Rio Sestos (*a*).

PAYS INTERIEURS.

Division & noms des Nations.

LES principales Nations connues dans cet espace, sont celles de *Bulm*, de *Silm*, de *Quilliga*, de *Quoja*, de *Hondo*, de *Galas*, de *Karabao*, de *Galaveis*, de *Folgias* & de *Quabo*. A chacun de ces noms on ajoûte ordinairement, *Monou*, ou *Berkoma*. Le premier de ces deux mots signifie *Peuple*, & le second *Terre*.

ON

(*a*) Section I. R. d. E.

Pays intérieurs.

On a déja vû, dans la Description de Sierra-Léona, quelques circonstances qui regardent le Pays de *Bulm*. Il est Maritime, & voisin de la Rivière de (*b*) Scherbro, ou de Cerbera, que les Portugais appellent *das Palmas*, sur les bords de laquelle on rencontre, à soixante milles de la Mer, la Ville de *Baga* ou *Bogos*, résidence du Roi, jusqu'où les Anglois remontent pour le Commerce du bois de teinture.

Bulm.

Suivant Dapper (*c*), Silm est situé à quarante milles de la Mer au Sud-Est. Entre quantité de Villes qu'on y trouve sur la Rivière, il nomme celle de *Quanamora*, qui contient cinq mille familles, mais dont les Habitans passent pour une Nation perfide. La Rivière de Scherbro (*d*), qui est la principale du Pays, se divise vers son embouchure en deux bras. L'un, qui coule à l'Ouest, est nommé *Torro* par les Habitans. L'autre coule au Sud, & porte le nom de *Rio de S. Anna*, qu'il a reçu des Portugais. *Torro* est sans eau deux ou trois fois l'année, & se trouve bouché par un si grand nombre d'Isles, qu'il n'est navigable que pour les Chaloupes. L'Isle que les Anglois nomment Scherbro est nommée par les Portugais *Ferula* ou *Farillons*, à cause de ses délicieux bosquets. Mais elle étoit mieux connue, dans le dernier siécle, par le nom de Massokay, qui étoit celui d'un Prince Négre, Lieutenant du Roi de Quoja.

Silm.

Le Pays de Quilliga borde la Rivière de *Maqualbary*, que les Portugais nomment *das Galinhas*, ou des Poules. C'est sur la même Rivière qu'est située la Nation des *Karabados*, à deux cens trente milles de son embouchure. Elle prend sa source dans le Pays de Hondo, qui est plus au Nord. Toutes ces Contrées sont soûmises au Roi de Quoia (*e*).

Quilliga.

Tout le Pays Intérieur, depuis le Cap-Montè, ou *Wakongo*, porte le nom de Quoja. Il est habité par deux Nations différentes, les *Vey-Berkomas*, & les *Quoja-Berkomas*, qui ont été toutes deux subjuguées par les *Karrows*. Les Vey-Berkomas (*f*), sont les restes des anciens Habitans de la Rivière Mava ou Massa, & du Cap-Monte, Nation autrefois nombreuse & guerrière, qui s'étendoit jusqu'au Pays de *Monu* (*g*), mais qui est réduite à présent presqu'à rien.

Quoja & ses deux Nations.

Quoja-Berkoma, c'est-à-dire, le Pays de Quoja, s'étend jusqu'au territoire de *Tomvey*, qui touche du côté du Nord & du Nord-Est (*h*) au *Galas*, aux *Galaveys*, aux *Hondos*, aux *Konde-Quojas*, aux *Monus*, aux *Folgias*, aux *Karrows*, ou *Karrow-Monus*. Les Galaveys sont descendus des Galas; mais ayant été chassés de leur Pays par les Hondos, ils sont aujourd'hui séparés des vrais Galas par une vaste forêt. La Capitale des Galas se nomme *Galla-Falli*. Leur Pays a quantité de Villes & de Villages, dont la plûpart sont situés

(*b*) *Angl.* de Selbore, ou de Scherbro. R. d. E.

☞(*c*) Dans sa Description d'Afrique. Tout cet endroit a été copié par Ogilby, qu'on ne fait pas difficulté de suivre ici.

(*d*) D'autres écrivent *Scherbora* & *Serbere*.

(*e*) Voy. l'Afrique d'Ogilby, pag. 377. & *suiv.*

☞(*f*) *Vi* ou *vey* signifie *demi*, & *Berkoma*, Terre ou Pays. C'est-à-dire, par conséquent, une demie-Nation.

☞(*g*) *Monu* signifie Peuple.

☞(*h*) Dapper dit que cette Région s'étend depuis la Rivière de Maguiba, nommée par les Portugais *Rio Novo*, jusqu'à *Rio de St. Paulo* (au Cap-Mesurado) qui la sépare du Pays de Gabbe. *Voyez* Ogilby, pag. 379. Il paroît assez clairement que c'est de lui que Barbot a tiré tout ce qu'il dit de l'Afrique sans l'avoir nommé.

Pays intérieurs.

tués sur la Rivière de Maguiba, qui est une des quatre principales (*i*) de la Région de Quoja. Les trois autres sont *la Mava*, *la Plizoge*, & *la Menob*, qui se nomme aussi l'Aguada.

Pays de Hondo.

La Contrée de Hondo est un peu au Nord (*k*) des Galaveys. Elle se divise en quatre Principautés; *Massilagh*, *Dedouagh*, *Dangyrno* (*l*) & *Dandi*, dont les Chefs ou les Gouverneurs sont nommés par le Roi de *Quoja*. Ils jouissent d'une égale autorité, en payant à ce Prince un tribut annuel de bassins & de chaudrons de cuivre, d'étofes de Quaqua, d'étofe rouge, & de sel (*m*).

Konde-Quojas.

Les Konde-Quojas, c'est-à-dire, les hauts-Quojas, sont voisins des Hondos, & parlent un langage différent de celui des Quojas.

Folgias & Monus.

Le Pays des Folgias & celui des Monus sont arrosés par les Rivières de Junco & d'Arvoredo, qui séparent les Folgias des Karrows; quoique depuis l'union de ces deux Peuples le Roi des Karrows fasse sa résidence dans le Pays des Folgias (*n*). [Nous allons en donner la Description, avec celle de leurs Conquêtes.]

Dépendances de ces Peuples.

Les Folgias (*o*) dépendent de l'Empereur des Monus, comme les Quojas dépendent d'eux. La puissance de cet Empereur des Monus s'étend sur plusieurs Nations voisines, qui lui payent annuellement un tribut d'Esclaves, de barres de fer, de verroteries & d'étofes: mais en récompense, & pour leur marquer son affection, il leur donne des étofes de Quaqua. Les Folgias font la même galanterie aux Folgias, lorsqu'ils reçoivent leur hommage; & les Quojas, à leur tour, en usent de même à l'égard des Bulms & des Hondos qui sont dans leur dépendance. Les Folgias donnent à l'Empereur des Monus, le nom de *Mandi* (*p*), qui signifie Seigneur; & aux Quojas, celui de *Mandi-Monu*, c'est-à-dire, Peuple du Seigneur. Ils croyent se faire honneur par ces titres, parce qu'ils sont ses Tributaires. Cependant chaque petit Roi jouit d'une autorité absolue dans ses limites, & peut faire la guerre ou la paix sans le consentement de l'Empereur ou de toute autre Puissance dont il relève.

Il paroît surprenant qu'un Pays aussi mal-peuplé & d'aussi peu d'étendue que Monu (*q*), en ait pû subjuguer tant d'autres, & que son autorité se soûtienne sur ceux qu'il a soûmis, particulièrement sur les Folgias, qui forment une Nation nombreuse & puissante. On n'en trouve point d'autre cause que la situation de ces diverses Contrées & l'excellente politique des Monus.

Pays de Quabes.

Les Quabes habitent les environs de Rio Sestos. Ils furent conquis autrefois par *Flansire*, Roi des Folgias; mais ayant secoué le joug, ils sont demeurés dans la seule dépendance de l'Empereur des Monus,

§. II.

(*i*) Voyez ci-dessus, Chap. I.

(*k*) Ogilby, pag. 379. & *suiv.* Barbot, pag. 111.

(*l*) Ogilby, pag. 380.

(*m*) Comme il est incertain si Dapper a suivi des Auteurs François ou Hollandois (car à l'éxemple des autres Compilateurs, il ne nomme pas ses sources), nous marquons les noms d'après Ogilby & Barbot, [dont le premier l'a traduit, & le second l'a pillé.]

(*n*) Il y a dans l'Original *Mendi Manow*, mais c'est visiblement une erreur.

(*o*) Dapper met *Manow*.

(*p*) Barbot, pag. 122.

(*q*) Ou *Monou*. [Dapper appelle le Pays Manou, & le Peuple Monou. L'Original Anglois le suit, & avertit en note, qu'il le fait pour conserver cette distinction, le Traducteur a préféré l'autorité de Barbot.] R. d. E.

HISTOIRE NATURELLE.

§. II. (a).

Histoire Naturelle des mêmes Pays.

Végétaux & Animaux.

DANS toutes ces Contrées, sur-tout dans celle de Quoja, les végétaux & les animaux sont presque les mêmes que dans la première Division de cette Côte. Cependant on trouve aux environs du Cap-Monte, & dans les Rivières de Maguiba & de Mava, un grand nombre d'Eléphans d'eau. Dans la Rivière de Maguiba, ces animaux portent le nom de *Kaumach*; dans l'autre, celui de *Ker-Kamonu*. Ils sont de la grandeur d'un Cheval, mais plus gros. La Rivière de Mava produit un autre animal, de la même grosseur, & de couleur brune, rayée de blanc, avec le col long, la taille courte, les jambes petites, & des cornes semblables à celles d'un jeune Taureau. Les Prêtres & les Devins du Pays, qui se nomment *Sova-Monus*, s'en servent pour leurs conjurations, & le respectent beaucoup; ce qui semble marquer, dit l'Auteur, que cet animal est rare. Il est fort agile, & son pas est un trot comme celui du chevreuil (b).

Eléphans d'eau.

Le Sylla Vandoch.

ON voit dans les mêmes Régions un animal de la taille du Cerf, que les Habitans nomment *Sylla-Vandoch*. Sa couleur est jaune, mais rayée de blanc. Il a des cornes, longues d'environ douze pouces; & dans chacune, un trou par lequel il respire. Il est plus léger que le Daim.

Le Porc-épi.

LES Porc-épics, qui se nomment ici *Quin-ja*, sont de deux espèces; la grande & la petite. Ceux de la première sont de la grandeur d'un Porc, armés de toutes parts, de pointes longues & dures, qui sont rayées de blanc & de noir, à des distances égales. L'Auteur en apporta quelques-unes en Europe, qui n'étoient pas moins grosses que des plumes d'oie. Lorsque ces animaux sont en furie, ils lancent leurs dards avec tant de force qu'ils entament une planche. Leur morsure est terrible. Qu'on les mette dans un tonneau ou dans une cage de bois, ils s'ouvrent un passage avec les dents. Ils sont si hardis, qu'ils attaquent le plus dangereux serpent. L'Auteur les croit exactement les mêmes que le *Zatta* de Barbarie. Leur chair passe pour un mêts excellent parmi les Négres.

Le Quoggelo.

LE *Quoggelo*, ou le *Kquoggelo*, est un animal amphibie, long de six pieds, taillé & couvert d'écailles dures & impénétrables comme le crocodile. Il se défend contre les autres bêtes en dressant ses écailles, qui sont fort pointues par le bout. Sa langue, qui est fort grande, lui sert à prendre des fourmis.

Quatre sortes d'Aigles.

ON voit ici quatre sortes d'Aiglés. 1. Le *Kequolantja*, qui se perche dans les forêts sur les plus grands arbres, & qui fait sa principale proye des singes. 2. Le *Kequolantja-Klow*, qui a les serres fort crochues, & qui se nourrit de poissons dans les marais & les étangs. 3. Le *Simbi*, qui n'a point d'autre pâture que la chair des Oiseaux. 4. Le *Poy*, qui est armé comme le second. Son séjour ordinaire est le rivage de la Mer, où il se nourrit de crabbes & d'autres coquillages.

LES

(a) C'est la suite de la Première Section du Chapitre I. dans l'*Anglois*. R. d. E.

(b) Barbot, pag. 118.

HISTOIRE NATURELLE.

Perroquets bleus à queuë rouge.

LES Perroquets bleus à queuë rouge, qu'on nomme ici *Vosacy-i*, sont en fort grande abondance. *Le Komma* est un très-bel oiseau. Il a le col verd, les aîles rouges, la queuë noire, le bec crochu, & les pattes comme celles du Perroquet.

Komma.

Kosi-fou-Keghossi.

LE *Kosi-fou-Keghossi*, qui est de la taille d'un moineau & qui a le plumage noir, est regardé par les Négres comme un oiseau de mauvais augure. Ils en racontent mille histoires extravagantes. S'ils l'apperçoivent dans un voyage, ou s'ils l'entendent chanter, ils se hâtent de revenir sur leurs pas. Si quelqu'un meurt subitement, ils prétendent que c'est le Keghossi qui l'a tué. Cet oiseau se nourrit de fourmis.

Le Fanton.

LE *Fanton* est de la grosseur de l'alouette. C'est encore un oiseau de présage. On prétend qu'à l'approche des Chasseurs, ce petit animal va se percher sur l'arbre le plus proche de la bête qu'ils poursuivent, & qu'il se met à chanter fort haut. Les Chasseurs répondent *tonton-kerre*, c'est-à-dire, *nous suivrons*;

Deux sortes d'Hirondelles.

LES Habitans distinguent deux sortes d'hirondelle; celles de jour, qu'ils nomment *Lelé-Atterenna*; & celles de nuit, qu'ils appellent *Lelé-Serena*. Mais il paroît que la dernière n'est que la chauve-souris. *La Tongua*, qui est une autre espèce de chauve-souris, de la grosseur d'une tourterelle, passe pour un mêts fort délicat. Les arbres en sont si chargés, qu'on voit quelquefois des branches se briser sous le poids.

Tongua, grosse chauve-souris.

ON voit un autre oiseau, de la grosseur du moineau, qui perce par degrés le tronc des arbres avec son bec, & qui s'y fait un nid, où il pond ses œufs & couve ses petits.

Le Qfonsu.

LE *Qfonsu* est une espèce de corbeau, qui a le corps noir & le col blanc. Son nid, qu'il fait sur les arbres, est composé de ronces & d'argile. Les Négres racontent que lorsque les petits sont prêts d'éclore, la femelle arrache ses plumes pour les couvrir, & que le mâle commence alors à les nourrir jusqu'à ce qu'ils soient en état de se pourvoir eux-mêmes.

Pigeons.

ON compte trois espèces de pigeons sauvages, que les Négres nomment Papus: les *Bollandos*, qui ont la tête couronnée; les *Kambgis*, qui l'ont chauve; & les *Duedus*, qui ont le corps noir, tacheté de blanc, & le col d'une blancheur admirable.

Le Figua. Le Dorro.

LES Grües se nomment ici *Figua*. Le *Dorro*, est un gros oiseau, qui fréquente les marais & les Rivières, pour se nourrir de poisson.

Le Joüa.

LE JOUA, qui est de la grosseur de l'alouette, fait ordinairement ses œufs sur les grands-chemins & dans les routes frayées. Le scrupule va si loin parmi les Négres pour la conservation de ses petits, qu'ils sont persuadés que celui qui casseroit ses œufs perdroit bien-tôt tous ses enfans. Ils mangent de toutes sortes d'Oiseaux; à l'exception du Joua, du Fanton & du Keghossi, qui passent pour sacrés (*c*).

Poissons. Monstre inconnu. Sa description.

ON trouve une grande variété de poissons sur toute cette Côte. Le Chevalier Des-Marchais en pêcha un, près du Cap-Monte, d'une figure si monstrueuse (*d*), qu'il ne se trouva personne dans l'Equipage qui eût jamais rien vû d'approchant. Il avoit environ huit pieds de longueur, entre la tête & la

(*c*) Tout ce qui regarde les animaux précédens est tiré de Barbot, pag. 113. & suiv.

(*d*) Voyez la figure, qui doit être à cette page.

la queuë, un pied & demi de diamétre, & quatre pieds & demi de circonférence. Il étoit sans écailles. Sa peau étoit épaisse, dure & raboteuse, comme celle du Requin. On le prit avec un gros crochet, attaché au bout d'une chaîne de fer. Lorsqu'on l'eut attiré près du Vaisseau, on lui saisit la queuë avec un nœud coulant (*e*), pour le faire arriver en vie sur le tillac. Il avoit le gosier fort grand, armé, des deux côtés, de six dents pointues, & longues d'environ deux pouces. Son museau s'étendoit d'un demi-pied au-delà de sa machoire inférieure, & n'étoit qu'un os, couvert de la même peau que le corps, c'est-à-dire, épaisse, dure, & de couleur grisâtre, quoique les lévres & les chairs intérieures fussent d'un rouge fort luisant. Ses yeux étoient grands, rouges, & comme étincellans. Au-lieu d'ouies, il avoit, des deux côtés du corps, six ouvertures, comme autant d'incisions, qui paroissoient s'ouvrir & se fermer à son gré. Immédiatement au-delà, commençoit une belle nâgeoire, de grandeur médiocre. Il en avoit deux autres plus petites sous le ventre, & une beaucoup plus grande sur le dos. Sa queuë étoit grande, forte, épaisse, & couverte de la même peau que le corps. Un Requin s'étant approché de lui, lorsqu'il eut avallé l'hameçon, il lui donna de sa queuë un coup qui le fit fuir à l'instant (*f*).

HISTOIRE NATURELLE.

Bécasse de Mer. Sa Description.

LE même Auteur parle d'un poisson qu'il prit aux environs du Cap-Monte, & qu'il nomme la *Bécasse de Mer* (*g*). Sa longueur étoit d'environ dix pieds, sur cinq de circonférence. On crut d'abord le reconnoître pour un *Souffleur* ou un *Grampus*, parce qu'il avoit sur la tête un canal de respiration, par lequel il jettoit une grande abondance d'eau. Au long de son dos régnoit une grande nâgeoire. Il en avoit deux autres de la même grandeur au-dessous des ouies. Sa queuë étoit grande, dentelée, épaisse, & très-forte; ses yeux pleins, élevés, rouges & remplis de feu; ses ouies très-grandes, avec trois ouvertures de chaque côté, comme trois autres ouies. Sa gueule étoit grande, armée de petites dents fort serrées & fort aigues; & mieux armée encore par un bec d'environ vingt pouces de long, divisé en deux parties qui sortoient de la machoire d'enhaut & de celle d'embas. Ce bec étoit un os, entouré de cartilages, & revêtu d'une peau aussi rude que du chagrin, & de la même dureté que celle du Requin. Tout le corps étoit couvert de la même peau. La chair ressembloit à celle du Marsouin; c'est-à-dire, qu'elle étoit fort grasse, mais entremêlée de maigre, & de fort bon goût (*h*).

Poissons extraordinaires.

LA Mer, aux environs du Cap-Mesurado, produit quelques poissons extraordinaires. Des Marchais en décrit deux. Le premier (*i*) a seize ou dix-sept pouces de long depuis le museau jusqu'à l'extrémité de la queuë, sept ou huit d'épaisseur depuis le dos jusqu'au ventre, & quatre ou cinq d'un côté à l'autre. Son museau est court; sa gueule d'une grandeur médiocre, mais armée de dents très-fortes & très-pointues. Il saisit fort avidement l'hameçon. Au dessus de la gueule, il a deux narines & des deux côtés une élévation, qui a la forme d'un nez. Ses yeux, qui sont sa partie la plus singulière,

(*e*) *Angl.* mais on eut soin de le tuer avant qu'il fut à bord. Des Marchais dit qu'on prit cette précaution de crainte que le Monstre ne causât du desordre dans le Vaisseau, si on l'embarquoit vivant. Voyag. de Guinée. Tom. I. pag. 52. Edit. de Paris. R. d. E.

(*f*) Des Marchais, Vol. I. pag. 43. & *suiv.*

(*g*) Voyez la Planche.

(*h*) Des Marchais, *ibid.* pag. 72. & *suiv.*

(*i*) Voyez la Figure.

HISTOIRE NATURELLE.

gulière, ſe trouvent placés fort loin de ſa gueule, près de l'endroit où commence ſon dos. Ils ſont ronds, gros, rouges, vifs, & couverts d'une paupière qui paroît ſans ceſſe en mouvement. Ces yeux ſont au centre d'une étoile à ſix raions, de trois ou quatre pouces de longueur, auſſi gros à leur inſertion qu'une plume d'oie, & terminés en pointe obtuſe. Chaque raion eſt compoſé d'un cartilage fort dur, auſſi fléxible que ceux de la Baleine. Le même poiſſon n'a qu'une ſeule vertèbre, qui s'étend de la tête à la queuë. Ses côtes, qui deſcendent de chaque côté, ne vont pas plus loin qu'au milieu du dos. Il a cinq petites ouvertures, comme autant de petites ouies, au-deſſous de deux plus grandes, qui ont la forme des oreilles humaines, mais ſans être bordées (*k*). A l'orifice de chaque ouie eſt une nâgeoire, dont les bords ſe terminent en pointe, comme les aîles d'une chauveſouris. Sur le dos, il en régne une autre, qui eſt diviſée en deux parties; (*l*) la première haute de ſix ou ſept pouces; la ſeconde plus haute, mais toutes deux fort dures & fort pointues. Les pointes de la première diviſion, qui eſt la plus courte, ſont alternativement plus baſſes l'une que l'autre. Celles de la ſeconde diminuent graduellement juſqu'à la queuë. Cette queuë eſt fort grande, & diviſée auſſi en deux parties, dont celle qui touche au corps eſt charnue, & l'autre n'eſt qu'une nâgeoire, ſemblable à celle du dos. Sous le ventre, il a deux autres nâgeoires de la même nature. Tout ſon corps eſt ſans écailles, mais il eſt couvert d'une peau jaune, tachetée de noir, auſſi unie, auſſi douce, auſſi épaiſſe & auſſi forte que du velin. La chair eſt blanche, graſſe, ferme & de très-bon goût (*m*). Les plus gros de ces poiſſons ne pèſent pas plus de ſix ou ſept livres (*n*).

Poiſſon monſtrueux.

Sa deſcription.

L'AUTRE eſpèce, qui eſt en fort grande abondance autour du Cap & dans les Rivières voiſines, eſt beaucoup plus grande que la première. Il s'en trouve de deux pieds de long, qui pèſent juſqu'à quinze & dix-huit (*o*) livres. Les plus gros ont la tête haute d'un pied dans ſa (*p*) plus épaiſſe partie, car elle eſt de forme ovale. Elle reſſemble beaucoup à celle d'une vieille femme. Le nez eſt gros, les narines rondes, la lévre d'enhaut (*q*) fort large, la gueule aſſez grande, & les dents mal-rangées. Le menton s'avance, & laiſſe un enfoncement aſſez profond entre lui & la bouche. La peau qui tombe de chaque côté au-deſſous, forme un double menton, & ſe joint à la poitrine. Les yeux ſont ronds, grands & rouges. Les ouies fort larges, & défendues par une nâgeoire qui reſſemble à l'aîle d'une chauve-ſouris. Le corps eſt rond, mais il diminue (*r*) par degrés juſqu'à la queuë, où il commence à s'applatir, & ſe termine par une nâgeoire ſemblable à celle des ouies. Près de la queuë il a deux autres nâgeoires, l'une deſſus, & l'autre deſſous; longues chacune d'environ huit pouces. Sa peau eſt brune, rude & ſans

(*k*) *Angl.* à l'extrémité. R. d. E.

(*l*) Selon la Deſcription de Des Marchais ces deux diviſions de l'Empennure ne ſont point de hauteur différente; mais les pointes de la première vont en diminuant juſqu'à la ſeconde, comme celles de la ſeconde juſqu'à la queuë. R. d. E.

(*m*) Des Marchais, Vol. I. pag. 121. & *ſuivantes.*

(*n*) Des Marchais parle des plus gros *qu'on ait pris*, & qui n'étoient, peut-être, pas les plus gros de l'Eſpèce. R. d. E.

(*o*) Voyez la Figure.

(*p*) *Angl.* & *Des-Marchais*, dans ſon plus grand Diamétre R. d. E.

(*q*) Des-Marchais, la lévre d'enhaut applatie R. d. E.

(*r*) *Angl.* peu à peu. R. d. E.

HISTOIRE NATURELLE.

ſans taches; armée, de toutes parts, de pointes longues de trois ou quatre pouces, auſſi dures que la corne, & partant de la peau ſans aucun tubercule. L'animal remue ces pointes à ſon gré. On prétend même que leur bleſſure eſt dangereuſe pendant qu'il eſt en vie. Il nâge fort rapidement. On l'écorche pour le manger, & ſa chair eſt excellente. Il ſe nourrit d'herbes de Mer, de crabbes & de petits poiſſons (s).

(s) Des Marchais, *ubi ſup.* pag. 122.

§. III. (a)

Conquêtes des Karrows & des Folgias.

Union des Folgias & des Karrows, à la ſuite d'une guerre.

TANDIS que les Karrows habitoient les bords de Rio Junco & d'Agua-da (b), ils avoient des démêlés continuels avec les Folgias; & la ſuite des années n'ayant fait que les augmenter, on en vit naître enfin des guerres ouvertes. Les Folgias, affoiblis par la perte de quelques batailles, eurent recours aux enchantemens d'un Sorcier nommé Jakelmo, qui leur conſeilla de jetter des poiſſons bouillis avec les écailles, dans un étang voiſin du Pays des Karrows. C'étoit une ancienne tradition parmi les Karrows, que le premier de leur race étoit tombé du Ciel dans cet étang. Ils faiſoient ſans ceſſe des offrandes à l'étang & au poiſſon qu'il contenoit. Mais comme il leur étoit défendu, par une loi non moins ancienne, de faire cuire ou de manger du poiſſon avec les écailles, ils crurent l'étang profané. Ce ſtratagême jetta parmi eux tant de diviſion, que les guerres civiles ayant diminué leurs forces, les Folgias en prirent avantage pour les attaquer, les défirent entièrement, & tuèrent leur Prince, qui ſe nommoit *Sogualla*. *Flonikerri*, ſon fils & ſon ſucceſſeur, ſe ſoûmit aux Vainqueurs avec tous ſes Sujets. Mais les Folgias, qui avoient conçu de l'eſtime pour la bravoure de leurs ennemis, les traitèrent moins en Eſclaves qu'en Alliés. Flanſire, leur Roi, épouſa *Wavalla*, ſœur de Flonikerri, & laiſſa ſon beau-frère en poſſeſſion de ſes Etats. Vers le même tems, les Quabes, Nation voiſine de Rio Seſtos, ayant attaqué les Folgias, Flonikerri ſe hâta de marcher à la défenſe de ſes Alliés, remporta une victoire ſignalée, & fit la conquête du Pays de leurs Agreſſeurs. Pendant cette guerre, *Mendino*, Roi des Monus, dont les Folgias étoient tributaires, (c) mourut d'une maladie ſuſpecte. Manimaſſa, ✠ ſon frère, (d) [accuſé d'avoir avancé la fin de ſes jours], fut forcé de ✠ boire le *Quoni*, ou la liqueur d'épreuve. Il ſe juſtifia: mais [comme il étoit haï de ſa Nation,] il ne put ſe faire rétablir dans ſes droits; & les Monus ne ſe bornant point à l'épreuve du Quoni, réſolurent de conſulter les Devins ou les Sorciers. Manimaſſa, indigné de ce nouvel outrage, leur déclara que ne pouvant le ſupporter, il alloit quitter ſa Patrie, ſous la conduite des *Eſprits*, c'eſt-à-dire, de ſes amis morts, & chercher un ſéjour ✠ [plus digne de ſon innocence.] Il ſe mit à voyager du côté du Nord. S'étant

Flonikerri, Prince des Karrows.

Flanſire, Roi des Folgias.

Manimaſſa quitte les Monus, & devient Roi de Gala.

(a) Seconde Section dans l'*Anglois*.

☞ (b) Il paroît par les circonſtances de ce récit que l'événement doit être rapporté au milieu du dernier ſiécle.

(c) *Angl.* étant mort on fit ſuivant l'uſage, des recherches ſur la cauſe de cette mort R. d. E.

(d) *Angl.* qui étoit haï à la Cour.

PAYS INTERIEURS.

tant arrêté dans la Région de *Gala*, dont les Habitans vivoient ſans Chef, il s'y attira tant de conſidération par ſa douceur & ſa prudence, qu'ils l'élûrent bien-tôt pour leur Roi. [Et lui donnèrent, à ſa propre ſollicitation, quelques plantes & quelques bêtes fauves de leur Pays, par manière d'hommage.] Mais (*e*) ce reſpect dura ſi peu, qu'ayant pris le parti de les quitter, il ſe rendit à la Cour de Flanſire, Roi des Folgias, dont il avoit épouſé la fille. Flanſire embraſſa vivement ſes intérêts. Il fit marcher une Armée ſur la conduite de Flonikerri, Prince des Karrows, qui conquit la Région de Gala, & rétablit Manimaſſa ſur le trône.

Conquêtes de Flonikerri.

FESIA, neveu de Flonikerri, avoit ſouvent parlé à ſon oncle de la beauté de *Vey-Berkoma*, ou du Pays du Cap-Monte, où il avoit voyagé. Il en avoit apporté aſſez de lumiéres, pour juger de la facilité qu'il y auroit à le conquérir. Flonikerri, d'autant plus animé par cette eſpérance, qu'il deſiroit depuis long-tems de ſoûmettre quelques Nations pour en faire ſes tributaires, demanda au Roi de Folgias la permiſſion d'entreprendre cette conquête. Elle ne lui fut accordée qu'après de longs débats dans le Conſeil; [mais la confiance étant bien établie pour ſes intentions], il reçut de Flanſire un corps de Folgias, qu'il joignit à ſes propres troupes. Il marcha au Sud du Cap-Monte vers la Ville de Tombi, & ſe rendit maître de tout le Pays des Veys: mais ce ne fut pas ſans réſiſtance, de la part d'une Nation guerrierre & nombreuſe. Il livra pluſieurs batailles, dont il ne dut l'avantage qu'aux dards empoiſonnés des Karrows, qui jettèrent la conſternation parmi ſes ennemis. Ils ſe rendirent enfin, le bonnet en tête (*f*), au Fort de *Quolms*, principal Siége des Karrows, ſur la Rivière de Plizoge, & ſe proſternant le viſage contre terre, ils implorèrent la clémence du Vainqueur. Flonikerri leur accorda la vie & la liberté; mais, ſuivant l'uſage du Pays, il les foula aux pieds pour marque de ſa Victoire. Enſuite, il fit avec eux un traité, qui fut ratifié par une cérémonie bien ſingulière. Les vaincus avallèrent quelques goûtes du ſang (*g*) d'un grand nombre de poules, qui furent tuées en leur préſence; après quoi les ayant fait bouillir, il en mangèrent la chair, à la réſerve des jambes, (*h*) qui furent conſervées [par le Vainqueur] comme un gage de leur fidélité, pour leur être repréſentées dans toutes les occaſions où ils manqueroient à leur promeſſe.

Traité qu'il fait avec les vaincus.

Il eſt attaqué par les Galas.

FLONIKERRI, enflé de ſa conquête, forma biemtôt des projets plus étendus. Mais à peine les Veys eurent commencé à vivre en paix dans leur nouvelle dépendance, que Miminiko, fils de Manimaſſa, oubliant les obligations que ſon père avoit à Flonikerri, vint attaquer avec une puiſſante Armée les deux Nations Alliées. Les Galas étoient en ſi grand nombre, qu'ils forcèrent les Karrows de ſe retirer. Flonikerri fit ſeul face. Il traça ſur la terre un cercle, dans lequel il mit le genouil, en jurant d'y vaincre ou d'y mourir.

(*e*) *Angl.* mais ils le traitèrent, d'ailleurs, avec ſi peu de reſpect. R. d. E.

(*f*) [Barbot dit que, dans ce païs-là c'eſt une marque de ſoûmiſſion de paroître devant les Grands la tête couverte.]

(*g*) [*Barbot* qui dit que cet uſage ſe pratique entre les Princes, auſſi-bien qu'entre ceux du commun, ajoûte qu'ils ſe font des marques avec ce ſang-là.]

(*h*) *Angl.* qui furent conſervées comme un monument du Traité, pour être préſentées à ceux qui viendroient à le violer; afin que cette vûe les fit rentrer en eux-mêmes, en leur rappellant les châtimens deſtinés à la perfidie. R. d. E.

mourir. Sa défense fut longue & opiniâtre. Mais couvert enfin de fléches & de zagayes, il manqua de force & de vie plûtôt que de courage. Sa mort devint un aiguillon de vengeance pour des gens accoutumés à vaincre sous ses ordres. Ils se rallièrent. Ils revinrent à la charge, avec tant de furie, qu'ils se rendirent bien-tôt maîtres de la campagne (*i*).

PAYS INTERIEURS. Il périt glorieusement.

Killimanzo, frère de Flonikerri, ayant succédé au commandement, attaqua l'ennemi dans son Camp, le força de prendre la fuite, & s'empara de *Puy-Monu*, dont il abandonna le pillage à son Armée. Ensuite s'avançant vers *Quoja-Monu*, qui est situé sur les bords de la Rivière de Maguiba, ou Rio Novo, il y trouva les Habitans disposés à la soûmission. Ainsi les Karrows, avec le secours des Folgias, étendirent leurs Conquêtes dans toutes les Contrées voisines, & se rendirent formidables.

Quelque-tems après, Killimanzo marcha vers la Rivière de *Maqualbari*, ou *das Gallinas*, & subjugua les Quilligas. Après tant d'heureux succès, il se retira dans le Palais de Tombi, son ancienne résidence, où il mourut ✠ [comblé de gloire,] mais avec quelque soupçon d'empoisonnement. Il laissa plusieurs fils dans une grande jeunesse, incapables par conséquent de prendre après lui les rênes du Gouvernement.

Killimanzo son frère lui succede.

Cependant l'aîné, qui se nommoit Flansire, monta sur le Trône, sous la tutelle de *Gemmah*, son oncle paternel, qui se chargea de l'administration pendant sa minorité. Flansire, héritant de la valeur de son père, n'eut pas plûtôt atteint l'âge de régner par lui-même, qu'il forma le dessein d'étendre ses Etats par de nouvelles conquêtes. Il se mit à la tête de son Armée, & passant le Maqualbari, il subjugua tout le Pays à l'Ouest du sien, jusqu'à Sierra-Léona, qui ne fut pas long tems non-plus à recevoir le joug. Il établit Quanquadulla dans cette dernière Contrée, pour la tenir dans la soûmission. Du côté de la Rivière das Palmas il nomma pour son Lieutenant un autre Seigneur de sa Cour, nommé *Selbore*, de qui cette Rivière prit le nom de *Selbore*, ou de *Scherbro*. Sitre eut le Gouvernement de tous les Peuples, qui sont aux environs de Rio das Galinhas.

Il meurt & laisse Flansire pour son successeur.

Conquêtes de Flansire.

Après avoir mis un si bon ordre dans ses Conquêtes, Flansire retourna dans son Palais de Tombi, où il vécut long-tems dans une profonde paix. Mais lorsqu'il s'en défioit le moins, il apprit que Quanquadulla s'étoit laissé chasser de Sierra-Léona par *Dogo-Falma*, natif de Dogo dans le Pays de Hondo, & qu'il avoit été forcé de chercher une retraite dans les Isles *Ba- ✠ nanas*. [Cette disgrace le réveilla dans le sein du repos.] Il donna ordre aux Seigneurs du Pays de Bulm de rassembler toutes leurs Forces, & de l'attendre au rendez-vous qu'il leur assigna. Mais ils avoient déja prêté l'oreille à quelques propositions de son frère, qui leur firent mépriser la voix de leur Maître. Flansire, qui n'avoit aucune défiance de cette conspiration, laissa le Gouvernement dans son absence à ce même frère qui le trahissoit; & se faisant accompagner de Flambure, son fils aîné, aujourd'hui Roi de Quo- ✠ ja, il se hâta d'arriver au rendez-vous. [Quoiqu'il n'y vît pas les troupes qu'il s'étoit attendu d'y trouver rassemblées, il n'attribua ce retardement qu'à leur lenteur;] & de la Rivière das Galinhas, il se rendit sur des Canots dans les Isles Bananas. Il y rassûra ceux qui s'y étoient retirés de Sierra-Léona.

Flansire est attaqué par Dogo-Falma.

Il marche contre lui.

(*i*) Afrique d'Ogilby, pag. 407. & *suiv.*

PAYS INTÉRIEURS.

Léona. Il les prit sous ses enseignes, & ne consultant que son courage, il alla débarquer avec eux dans la Rivière même de Sierra-Léona, où il entreprit, sans autre secours, de faire tourner le dos à l'usurpateur.

Origine de Dogo-Falma.

DOGO-FALMA avoit été un des principaux Seigneurs du Pays de Hondo. Mais ayant été surpris avec une des femmes du Roi, ce Prince, au-lieu de lui faire payer l'amende ordinaire de quelques marchandises & de quelques Esclaves, lui avoit fait couper les oreilles & l'avoit banni de ses Etats. Cependant le tems, qui affoiblit toutes les haines, l'avoit fait rappeller à la Cour. Mais, loin de gagner le cœur de son Maître par des soûmissions, il ne fut pas long-tems sans l'irriter par de nouvelles insolences. Un jour il eut celle de lui dire, que le châtiment qu'il avoit subi l'ayant rendu méprisable & ridicule aux yeux du Public, il se croyoit en droit d'éxiger que tous ceux qui commettroient la même offense fussent condamnés à la même peine; sans quoi il menaça de faire ses plaintes, sur les grands-chemins & dans les bois, aux *Jannanins* & aux *Bellis*, c'est-à-dire, aux Esprits & aux Démons. Malgré ces audacieux propos, le Roi fit régler par son Conseil, qu'un éxemple particulier ne deviendroit point une loi pour les autres. Mais pour accorder quelque satisfaction à Dogo-Falma, il lui confia la conduite de ses Armes dans l'expédition de Sierra-Léona. Ce Général sans oreilles eut d'abord quelque succès, & balança même assez long-tems la fortune après l'arrivée de Flansire. [Mais comme il devoit moins cet avantage à ses qualités Militaires qu'au nombre de ses troupes, Flansire, qui apprit enfin à ne pas compter sur les Seigneurs de Bulm,] se procura le secours de quelques Blancs, avec lesquels il attaqua la Ville de Falmaba. Il en força les portes à coups de hache, & commença par mettre le feu aux maisons. Dogo-Falma, qui s'y étoit renfermé, n'eut pas d'autre ressource que la fuite. Flansire le poursuivit, sans pouvoir le joindre, & n'en mérita pas moins le titre de *Dogo Falma-Jundo-Mu*, c'est-à-dire, *Vainqueur* ou *Terreur* de Dogo-Falma.

Insolence de Dogo-Falma.

Il ne laisse pas d'être nommé Général.

Il est vaincu par Flansire.

Révolte de Gammana contre Flansire.

APRÈS avoir fait rentrer dans la soûmission le Pays de Bolmburre & rétabli Quanquadulla à Sierra-Léona, il hâta sa marche pour aller remédier à d'autres désordres; lorsqu'il fut informé en chemin que *Gammana*, son frère, sur lequel il s'étoit reposé du Gouvernement dans son absence, avoit usurpé l'autorité souveraine, enlevé ses femmes, & tué plusieurs de ses fils. Cette révolte fut suivie de près par l'invasion des *Gebbes-Momus*, Nation qui habite les environs du Cap-Mesurado. Ils étoient entrés dans les Pays de Doüalla & du Cap-Monte, où ils avoient brûlé plusieurs Villes, & pris pour l'Esclavage tous les Habitans qui étoient tombés entre leurs mains.

Elle finit par la mort de Gammana.

FLANSIRE marcha aussi-tôt vers la Rivière de Magualbari, en invoquant, dit l'Auteur (*k*), la justice des Jannanins pour la punition des coupables. Il passa cette Rivière avec son Armée, à la vûe de Gamma, qui s'étoit promis de l'arrêter au passage. Il lui livra bataille, & remporta une victoire complette. Ensuite s'étant campé sur le bord de la Rivière pour observer les mouvemens des rebelles, il envoya Flambure, son fils, à la découverte dans les bois voisins. Ce jeune Prince y surprit quelques Troupes, qui étoient occupées des cérémonies d'une sépulture, & qui prirent la fuite, en abandonnant

(*k*) *Angl.* En priant *Karow* & les *Jannanins*, c'est-à-dire *Dieu & les Anges*, d'être Juges entre son frère & lui, & de punir le Coupable. R. d. E.

nant le corps qu'ils étoient prêts d'enterrer. C'étoit celui de Gammana. Trois Esclaves, qui devoient être sacrifiés sur son tombeau, [rendirent témoignage que cet Usurpateur avoit été tué dans le combat.] Ils furent conduits au Roi, qui, les ayant éxaminé soigneusement, (l) [jugea par leurs récits que la terreur & la consternation étoient répandues parmi les rébelles. Cependant sa modération naturelle lui fit mépriser un avantage qui auroit continué d'ensanglanter ses Armes.] Il leur offrit généreusement le pardon, qu'ils se crurent trop heureux d'accepter.

PAYS INTERIEURS.

Modération du Vainqueur.

FLANSIRE, assûré du repentir de ses Sujets, tourna toutes ses forces vers le Cap-Mesurado. [Quoique les Gebbes-Monus se fussent préparés à le recevoir,] il en fit un furieux carnage & ravagea leur Pays. [Ne s'étant proposé que le repos pour fruit de tant de victoires,] il retourna aussi-tôt à Tombi. Mais à peine y étoit-il arrivé (m), que Dogo-Falma rentra sur ses terres avec une Armée nombreuse (n). [Comme il avoit congédié la sienne, il se vit forcé dans le premier trouble de chercher une retraite sur la Rivière de Plizoge, dans une Isle nommée *Massa.* Ses ennemis crurent sa perte infaillible. Ils assemblèrent une flotte de Canots pour le poursuivre. Mais le tems dont ils eurent besoin pour ces préparatifs donna aux Généraux de Flansire celui de rappeller leurs troupes victorieuses. Elles arrivèrent si promptement au secours d'un Roi dont elles adoroient la valeur & la bonté, qu'elles détruisirent la flotte & l'armée de Dogo-Falma.]

Flansire est encore atta- par Dogo-Monow.

Il détruit son Armée.

(l) *Angl.* les renvoya aux Rebelles avec ordre de leur offrir leur pardon, s'ils se soûmettoient. R. d. E.

(m) *Angl.* que *Dogo-Monow* fit une nouvelle irruption sur ses terres pour venger les pertes de *Dogo-Falma*. R. d. E.

(n) *Angl.* d'abord il quitta sa Ville & se retira dans une Isle nommée Massagh, qui est sur la Rivière de Plizoge. Les Ennemis l'y poursuivirent avec leurs Canots. Mais ils furent presqu'entièrement détruits par les Troupes de Flansire. Afrique d'Ogilby. pag. 410. *& suiv.* R. d. E.

§. IV. (a)

Caractère, Mœurs, Usages, Langues des Habitans de ces Régions, & particulièrement des Quojas.

LES Négres, en général, sont fort livrés à l'incontinence [ce qui les rend mal-sains, & qui abrége leur vie.] Leurs femmes, qui ne sont pas moins passionnées pour les plaisirs des sens, employent des herbes & des écorces pour exciter les forces de leurs maris. [Ces vicieux usages régnent ici comme dans les autres Pays dont on a vû la Description.] Mais les Habitans sont d'ailleurs plus modérés, plus doux, plus sociables que les autres Négres. Ils ne se plaisent point à verser le sang humain, & ne pensent point à la guerre, s'ils n'y sont forcés par la nécessité de se défendre. Quoiqu'ils aiment beaucoup les liqueurs fortes, sur-tout l'eau-de-vie, il est rare qu'ils en achètent. On ne leur reconnoît ce foible que lorsqu'on leur en présente. Ils vivent entr'eux dans une union parfaite; toûjours prêts à s'entre-secourir, à donner à leurs amis dans le besoin une partie de leurs habits & de leurs provisions, & même à prévenir leurs nécessités par des présens volontaires. Si

Vices généraux des Négres.

Bonnes qualités des Négres de cette Division.

(a) Troisième Section dans l'*Anglois* R. d. E.

PAYS INTERIEURS.

Si quelqu'un meurt sans laisser dequoi fournir aux frais de ses funérailles, vingt amis du Mort se chargent à l'envi de cette dépense. Le vol est très-rare entr'eux. Mais ils n'ont point à la vérité le même scrupule pour les Etrangers, [& sur-tout pour les Marchands de l'Europe.]

Leurs Mariages.

La Polygamie est en usage ici comme dans toutes les Régions des Négres. En quelque nombre que soient les femmes, il y en a une qui passe pour la première, & qui jouit d'une supériorité réelle sur toutes les autres. Elle est distinguée par le nom de *Makilma*. La cérémonie du Mariage est la même que dans les autres lieux, avec cette seule différence, que l'amant doit faire trois présens de nôce à la fille qu'il veut épouser. Le premier se nomme *Toglo*: c'est ordinairement un peu de corail & de verroterie. Le second s'appelle *Jasin*: il consiste en quelques pagnes ou d'autres habits. Le troisième, nommé *Lasing*, est un coffre pour renfermer ce qu'une femme a de plus précieux. Le père de l'épouse donne au mari de sa fille, un ou deux Esclaves, deux habits, un carquois plein de fléches, un cimeterre avec le ceinturon, & trois ou quatre paniers de ris. Le soin des enfans mâles regarde les maris. Celui des filles est le partage des femmes. Les hommes considérent peu si l'épouse qu'ils prennent est vierge, pourvû quelle leur apporte une dot honnête. Ils sont, comme sur la Gambra, dans l'usage de ne plus approcher de leurs femmes, au premier signe qu'ils ont de leur grossesse.

Cérémonie pour nommer les Enfans.

Ils nomment leurs Enfans dix jours après celui de la naissance. Pour cette fête, le père accompagné de ses domestiques, armés comme lui d'arcs & de fléches, fait le tour de la Ville, en chantant ou poussant des cris de joie. Tous les Habitans de sa connoissance se joignent à lui, avec des Instrumens de musique. Ensuite une personne, chargée de la cérémonie, prend l'enfant d'entre les bras de la mère, le place à terre sur une targette de guerre, au milieu de l'assemblée, & lui met un arc dans la main; après quoi il fait un long discours aux assistans sur l'occasion qui les assemble. Cette harangue n'est pas plûtôt finie, que se tournant vers l'enfant, il en commence une autre. Ce sont des vœux en faveur du nouveau-né. Il souhaite qu'il puisse ressembler quelque jour à son père; être comme lui Industrieux, ami de l'hospitalité, capable de bâtir lui-même sa maison & d'en conduire les affaires; qu'il ne porte pas ses desirs sur les femmes de son voisin; qu'il ne soit pas yvrogne, gourmand, ni sujet à d'autres vices. Enfin, le reprenant dans ses bras, il le nomme, & le rend à sa mère ou à sa nourrice. Alors l'Assemblée se sépare. Une partie des hommes part pour la chasse ou la pêche. Les autres vont faire une provision de vin de Palmier. Mais c'est pour se rejoindre à la fin du jour. La Mère de l'enfant fait cuire le gibier dans du ris, & le festin dure toute la nuit.

Harangues du Prêtre.

Cérémonie pour nommer les Filles.

Si c'est une fille qu'on ait à nommer, la Mère ou la Nourrice la porte dans l'endroit du Village où l'assemblée est la plus nombreuse. Elle la place à terre sur une natte, avec un petit bâton à la main; & quelqu'un l'exhorte à devenir bonne femme de ménage & bonne cuisinière; à vivre chaste, propre, obéissante; à se faire aimer plus tendrement de son mari que toutes les autres femmes; à l'aider dans ses entreprises, & à l'accompagner à la chasse (*b*).

C'EST

(*b*) Description de la Guinée par Barbot, pag. 117. & suiv.

PAYS INTERIEURS.

Disposition des héritages.

C'EST l'aîné d'une famille qui hérite de tous les biens & des femmes de son père. S'il meurt sans enfans mâles, l'héritage passe au plus âgé de ses frères. Les cadets sont ordinairement partagés pendant la vie de leur père, dans la crainte qu'après sa mort ils ne soient réduits à la pauvreté. Mais un homme marié, qui meurt sans enfans mâles, voit passer son bien au fils de son frère, quoiqu'il ait plusieurs filles. S'il ne reste aucun mâle dans la famille, toute la succession appartient au Roi, avec la seule obligation de pourvoir à l'entretien des filles (c).

Maladies des Négres.

DANS la Division dont on traite ici, les hommes & les bêtes sont sujets à plusieurs sortes de maladies qui sont inconnues en Europe. La principale est l'*Ibatheba*, qui tue quantité d'éléphans, de busles, de sangliers & de chiens. Mais elle ne cause pas tant de ravages parmi les hommes & les femmes.

LA rougeole fait périr beaucoup de monde. On raconte qu'autrefois elle dépeupla presqu'entièrement le Pays de Hondo.

LE flux de sang emporte aussi une infinité de Négres. Ils croyent que cette maladie leur est envoyée par des Sorciers. Cependant les Quojas assûrent qu'elle n'étoit pas connue parmi eux, jusqu'en 1627, qu'elle leur fut apportée de Sierra-Léona par quelques Européens.

LA petite-vérole ne fait pas ici moins de ravages. Les cancers y sont fort communs, au nez, aux lévres, aux jambes & aux bras. Le mal de tête y est très-violent. Les Habitans l'appellent *Hoende-Doengh*. Les douleurs de dents y sont furieuses & se nomment *Ji Doengh*. Aux environs de Sierra-Léona & dans le Pays de Quoja, les Négres sont sujets à des enflures très-douloureuses au *Scrotum*, qui les privent du commerce des femmes, & qui ne leur permettent pas même de marcher. Le Pays des Folgias & celui des Hondos est beaucoup moins affligé de cette maladie, qui est d'ailleurs inconnue dans toutes les autres Régions des Négres.

Culture des terres.

LA principale occupation des Négres, dans toute cette Division, est la culture de leurs terres, car ils ont peu de penchant pour le Commerce. Les Esclaves dont ils peuvent disposer sont en petit nombre; & les Vaisseaux Européens, qui passent si souvent au long de leur Côte, ont bien-tôt épuisé l'yvoire, la cire, & le bois de Cam qui se trouve dans le Pays. C'est au mois de Janvier que les Habitans commencent à préparer leurs terres basses, pour y semer le ris, qui est leur principale subsistance. Leur méthode est à peu près la même que celle d'Angleterre pour semer le bled. Celui qui séme est suivi d'un autre, qui couvre légèrement le ris de terre à mesure qu'il est semé.

CE grain commence quelquefois à sortir de terre trois jours après y avoir été renfermé. Alors on environne le champ d'une palissade, pour le défendre contre les éléphans & les busles, qui aiment beaucoup le ris. On y met une garde, d'enfans ou d'esclaves, auxquels on donne aussi le soin de chasser les oiseaux. Le ris se coupe au mois de May. A peine cette moisson est-elle finie qu'on recommence le labourage, mais dans des terres plus dures. Cette seconde moisson se fait au commencement de Juillet. Ensuite, on se remet

Moissons.

au

(c) *Ibid.* pag. 121.

PAYS INTERIEURS.

au travail pour la troisième, qui se fait au commencement de Novembre Ce troisième labourage regarde les terres hautes. Les pluies, qui durent depuis le mois d'Avril jusqu'au mois de Septembre, rendent le travail aisé dans les terres les plus dures.

Emploi des Femmes.

On les laisse reposer ensuite pendant deux ou trois ans. Les femmes s'employent beaucoup à l'Agriculture. Dans certains Cantons, leur partage est de labourer. Dans d'autres, c'est de semer. Mais, par-tout, les hommes se reposent sur elles du soin de préparer le ris; c'est-à-dire, de le broyer, dans de longs & profonds mortiers, qui sont composés d'un tronc d'arbre creux, & de le faire cuire pour la famille.

Il se passe beaucoup de tems avant que le ris soit renfermé dans les granges ou les magasins. Il faut du tems pour le sécher. Il en faut pour le mettre en gerbes; & pour payer les droits au Souverain.

Les Contrées de Hondo, de Galas & de Gebbe-Monu produisent le meilleur ris de cette Division, & plus abondamment que toutes les autres Parties.

Pêche & Chasse des Négres.

Dans l'intervalle des moissons, les Négres de Quoja s'occupent de la pêche, de la chasse & de leurs édifices. Mais pour la chasse du bufle, ils ont besoin d'une permission de leur Roi, qui en tire la moitié, & le tiers de l'autre gibier. Les Eléphans d'eau appartiennent uniquement au Roi, ou au Chef du Canton. Cependant il marque ordinairement sa reconnoissance au Chasseur par quelque présent. Les Pêcheurs donnent aussi quelque partie de leur poisson aux Prêtres, pour les *Jannanins* ou les ames de leurs amis morts (*d*).

Villes ouvertes.

Villes fortifiées.

La forme des maisons, dans le Pays de Quoja, est ronde comme à Rufisco. On y voit des Villes fortifiées & des Villes ouvertes. Celles-ci s'appellent *Fon-Serab*. Elles sont bâties en cercle, & revêtues d'arbres, l'un fort proche de l'autre. Les Villes fortifiées se nomment *San-Siah*. Leur force consiste dans quatre bastions, qu'on appelle *Koberes*, & qu'on traverse pour entrer & pour sortir. La porte en est si basse & si étroite, qu'il n'y peut passer qu'un homme à la fois. Sur chaque porte, on place une guérite, composée des branches d'un arbre qui se nomme *Tombo-Bangoela* (*e*). Ces Villes sont environnées, au-dehors, d'une palissade de pieux du même arbre. Le bois en est dur; & les pieux, qui sont longs & épais, étant serrés de fort près, & joints par les arbres qui entourent aussi la Ville, la vûe ne peut pénétrer au travers de cet enclos. Mais on y ménage, par intervalles, de petites ouvertures, qui servent à tirer dans l'occasion, quoiqu'elles soient ordinairement fermées. Les rues sont tirées d'un Kobare à l'autre, & forment ainsi des croix, au centre desquelles est le Marché public. Tous les habitans des Villages & des lieux ouverts ont des maisons dans quelque San-Siah, où ils se retirent à la premiere nouvelle de la guerre ou de quelque irruption de leurs ennemis (*f*).

Ponts du Pays.

Les Rivières du Pays des Quojas sont bouchées par tant de chûtes d'eau & de Bancs de sable, que les Canots n'y étant d'aucun usage, on fait de distance

(*d*) Barbot Description de la Guinée pag. 121. & *suiv.*

☞ (*e*) C'est le Palmier-vineux.

☞ (*f*) C'est aussi l'usage des Chinois de la Campagne.

tance en diſtance, une ſorte de pont, de pieux de Tombo liés enſemble, avec des cordes de chaque côté pour défendre les paſſans contre le danger de tomber dans l'eau. Ces cordes ſont compoſées d'un tiſſu de diverſes racines, & liées à quelques arbres ſur les deux rives. PAYS INTERIEURS.

Langage.

Le Langage qui a le plus d'étendue dans toutes ces Régions, eſt celui des Quojas. Cependant les *Tims*, les *Hondos*, les *Mendos*, les *Folgias*, les *Galas* & les *Gebbes*, ont leur Langue particuliére. La plus élégante eſt celle des Folgias, qui ſe nomme par cette raiſon, *Mendisko* ou la Langue du Seigneur. Les Langues des Galas & des Gebbes différent un peu de celle des Folgias & de celle des Quojas; à peu près comme le haut & le bas Allemand différent enſemble. Les Seigneurs Négres ſe piquent de parler avec élégance, & la font particuliérement conſiſter dans les comparaiſons & les allégories, qu'ils appliquent aſſez heureuſement.

Comment les Négres connoiſſent minuit.

Ils ne diviſent pas le jour en heures. Ils connoiſſent le milieu de la nuit à cinq étoiles, qu'ils appellent *Mouja-ding*, & qui paroiſſent avec les Pléiades à la tête du Taureau (g).

Circonſtances particuliéres des Funérailles.

Les cérémonies de leurs Funérailles reſſemblent beaucoup à celles dont on a déja vû la deſcription dans d'autres Pays. Cependant il s'y trouve des circonſtances différentes. Lorſque le corps eſt bien lavé, & les cheveux treſſés fort proprement, ils placent le mort debout, en le ſoûtenant avec des appuis. Ils le revêtent des meilleurs habits qu'il ait eu pendant ſa vie, ou dont on lui ait fait préſent depuis ſon trépas. Ils lui mettent ſon arc dans une main, & dans l'autre une fléche. Alors ſes plus proches parens & ſes amis font avec leurs fléches une eſpéce d'eſcarmouche, qui dure aſſez long-tems. Enſuite ils ſe mettent à genoux autour du corps, en lui tournant le dos; & d'un air irrité ils tirent leurs fléches devant eux, pour déclarer qu'ils ſont prêts à tirer vengeance de tous ceux qui ôſeroient parler mal de leur ami, ou qui auroient été capables de contribuer à ſa mort. Après cette formalité, ils étranglent quelques Eſclaves qui lui ont appartenu, en leur recommandant de le ſervir fidellement dans l'autre Monde. On a pris ſoin auparavant de traiter ces malheureuſes victimes avec tout ce que le Pays produit de plus délicat. Eſclaves ſacrifiés.

D'un autre côté, toutes les femmes qui ont eu quelque liaiſon avec celle du Mort, ſe rendent auprès d'elle, & ſe jettent à ſes pieds en répétant, *Byune*; c'eſt-à-dire, conſolez-vous, ou, eſſuyez vos larmes.

Cérémonies de la ſépulture.

Enfin le corps eſt placé ſur une planche, ou ſur une petite civiére, & deux hommes le portent ſur leurs épaules au lieu de ſa ſépulture. On jette avec lui, dans la foſſe, les Eſclaves qui ont été ſacrifiés, les nattes, les chaudrons, les baſſins, & les autres uſtenciles dont il faiſoit uſage. On le couvre d'une natte, ſur laquelle on jette aſſez de terre pour arrêter l'infection de la pourriture. Les parens élévent auſſi-tôt une petite Cabane, au deſſus du ☞ tombeau, [pour le garentir de la pluye] & plantent au coin du toît une petite verge de fer, à laquelle ils ſuſpendent les armes du Mort. Si c'eſt une ☞ femme qu'on ait enterrée, ils y attachent, au-lieu d'armes, les baſſins, [& les gobelets] dont elle ſe ſervoit. Pendant pluſieurs mois, ils apportent chaque

(g) Barbot, pag. 119.

PAYS INTERIEURS.

que jour à ce Mausolée des alimens & des liqueurs, pour nourrir le Mort dans le Monde où ils le croyent passé.

Lieux qui servent de Cimetière.

L'USAGE est d'enterrer toutes les personnes d'une même famille dans le même lieu, à quelque distance de leur Habitation qu'elles puissent mourir. Les Cimetiéres sont ordinairement dans quelque ancien Village abandonné, qui prend alors le nom de *Tomburoy*. On en trouve un grand nombre sur la Rivière de Plizoge & dans l'Isle Massa, derrière le Cap-Monte.

ILS étranglent les Esclaves qui doivent être enterrés avec les personnes de distinction, parce qu'ils croyent le sang humain trop précieux pour être légèrement répandu. Ils se servent d'une corde, & cette éxécution se fait en la serrant derrière le col des victimes. On brûle aussi tout ce qui reste des alimens qu'on leur a fait prendre avant leur mort, parce que les moindres parties de ce festin passent pour sacrées. Cependant cette barbare coutume commence à s'affoiblir, & dans tous les Cantons où elle se pratique, les pères & les mères cachent leurs enfans aussi-tôt que la vie du Roi est en danger par quelque maladie violente. A la vérité, ceux qui ont pris cette précaution pour se dérober à la mort, reçoivent des reproches à leur retour. On les accuse d'avoir manqué de cœur; & cet outrage est sanglant parmi les Négres. On leur représente combien il est injuste, après avoir mangé le pain d'un Seigneur ou d'un Maître, de faire difficulté de mourir avec lui.

Jeûne en usage après les funérailles.

C'EST encore l'usage, pour les plus proches parens & les amis d'un Mort, d'observer un jeûne après les funérailles. Il n'est que de dix jours pour un Mort du commun; mais il en dure trente pour le Roi ou pour une personne de distinction. Ceux qui entreprennent de l'observer, jurent, en levant les deux mains au Ciel, qu'ils ne mangeront point de ris dans cet espace de tems; qu'ils ne boiront pas plus de liqueur qu'il n'en peut tenir dans un trou qu'ils font exprès, & qu'ils se priveront aussi long-tems du commerce des femmes. D'un autre côté, les femmes font vœu de ne porter que des pagnes noirs ou blancs, de laisser pendre leurs cheveux, & de n'avoir pas d'autre lit que la terre. A la fin du jeûne, les pénitens lèvent encore les mains au Ciel, pour le prendre à témoin qu'ils ont rempli leur engagement. Ensuite les hommes vont à la chasse; les femmes préparent ce qu'ils ont tué; & tous ensemble passent la nuit à se réjouir. La famille du Mort leur fait ensuite présent d'un bassin, d'un chaudron, d'un pagne, d'un panier de sel & d'une barre de fer.

Politique des Quojas pour soûtenir leur autorité.

(*b*) SI les Quojas conservent leur autorité sur les Pays de Silm, de Bulm & de Bulmberre, quoique ces Régions soient plus étendues & plus peuplées que la leur, ils n'en ont l'obligation qu'à la politique de leur Conseil, qui est composé des hommes les plus sages & les plus expérimentés de leur Nation. Pour entretenir leurs Vassaux & leurs Voisins dans une opinion avantageuse de leurs forces, ils ne permettent jamais à ceux du Nord de traverser leur Pays pour aller du côté de l'Est, ni à ceux de l'Est de prendre le même passage pour se rendre à l'Ouest. Ce réglement invariable sert aussi à leur donner beaucoup plus de part au Commerce. Ils servent de Facteurs & de Courtiers à leurs Voisins pour faire passer sur leur Territoire les marchandises qui vont d'un côté à l'autre. A la vérité ceux du Nord en usent de même avec eux, & ne permettent le transport de marchandises par leurs terres qu'aux Quojas qui sont mariés dans leur Pays.

QUOIQUE

(*b*) Ici commence la Section IV. dans *l'Anglois* R. d. E.

Pays intérieurs.

Titre de Dondagh.

Quoique les Quojas soient dans la dépendance du Roi des Folgias, ce Prince accorde à leur Roi le titre de *Dondagh*, qu'il porte lui-même. Le Roi des Quojas le donne aussi au Roi de Bulmberre, qui lui rend hommage, comme il le rend aux Folgias.

Hommage que le Roi des Quojas rend à celui des Folgias.

Ce titre ne se confère pas sans de grandes cérémonies. Lorsque le Roi des Quojas le reçoit de celui des Folgias, il se prosterne à terre, & demeure dans cette situation jusqu'à ce que le Roi des Folgias lui ait jetté un peu de terre sur le corps, & lui ait demandé quel nom il souhaite de porter. Alors il déclare le nom qu'il choisit. Les assistans le répétent à haute voix, & le Roi des Folgias y joint le titre de Dondag, que toute l'assemblée fait retentir avec de grands applaudissemens. Le nouveau Dondagh reçoit ordre aussitôt de se lever. On lui présente un carquois plein de fléches, qu'il suspend à son épaule, & un arc qu'il prend entre les mains, pour signifier qu'il est obligé désormais à défendre de toutes ses forces le Pays de ses Souverains. Ensuite il rend hommage au Roi des Folgias, par un présent considérable de toile, de chaudrons & de bassins.

Autorité du Roi des Quojas.

Il n'en est pas moins absolu dans ses propres Etats, & sa jalousie est extrême pour ses prérogatives & son autorité. (*i*) [Il fait consister une partie de sa gloire dans le nombre de ses femmes,] dont la plûpart lui sont amenées des Régions voisines. Lorsqu'il paroît en public, il est assis, ou debout, sur un bouclier, que ses Sujets nomment Koreda; pour faire connoître qu'il est le défenseur de ses domaines, le guide de ses troupes, & le protecteur de tous les gens de bien qui sont dans l'oppression. Si quelque Seigneur, accusé de mauvaise conduite, tarde à se présenter devant lui, il lui envoye son Koreda par deux Tambours, qui ne doivent pas cesser de battre jusqu'à ce que le coupable soit déterminé à partir. Ils le ramènent en marchant devant lui. Il porte le Koreda d'une main; & de l'autre, certains présens. S'il est admis à l'audience du Roi, il se prosterne, il se couvre la tête de terre, il demande grace pour son crime, & se reconnoît indigne d'être assis sur le Koreda. On ne lui envoye effectivement cette arme que pour le couvrir de honte, & pour lui faire entendre, par une raillerie amère, que ne s'étant pas soûmis au premier ordre, c'est donc à lui de prendre la place de son Maître & d'exercer l'autorité souveraine.

Manière dont il l'exerce à l'égard des Seigneurs coupables.

Audiences.

Lorsqu'un Négre de distinction demande l'audience du Roi, il commence par remettre ses présens au Chef des femmes du Palais, qui les porte à ce Prince, & qui le prie de souffrir que la personne qu'il lui nomme soit admise à se prosterner devant lui. Si le Roi y consent, les présens sont acceptés, & le Suppliant est introduit. Si la demande est rejettée, on restitue sans bruit les présens à celui qui les offroit. Il se retire, & n'ôse reparoître à la Cour jusqu'à ce qu'il ait fait sa paix avec le Roi, par l'entremise de quelque ami plus favorisé. Le pardon n'est pas différé long-tems pour des fautes légères; & le coupable se présentant alors avec les mêmes cérémonies, est sûr d'un meilleur accueil. Mais le Roi n'oublie pas facilement une offense considérable.

Comment elles s'obtiennent.

Celui qui obtient enfin grace, & la liberté de reparoître devant son Souverain, doit s'avancer lentement vers lui, en s'inclinant de la moitié du corps.

(*i*) *Angl.* Il a un grand nombre de femmes. R. d. E.

PAYS INTÉRIEURS.

corps. Lorsqu'il est près de la natte où le Roi est assis, il doit mettre un genouil à terre, baisser la tête jusques sur son bras droit, qu'il étend exprès pour cette cérémonie, & prononcer respectueusement le nom de Dondagh. Alors le Roi répond *Namadi*; c'est-à-dire, Je vous remercie, & lui ordonne de s'asseoir à quelque distance, sur une sellette de bois ou sur une natte, si c'est une personne du plus haut rang, ou quelque Envoyé étranger.

Réception des Ambassadeurs.

UN Ambassadeur de quelque Prince voisin s'arrête sur la frontière, pour faire porter à la Cour la première nouvelle de son arrivée. On lui dépêche un Officier, qui l'amène dans un Village voisin de la Cour, où il attend que les préparatifs soient faits pour l'audience. Le jour marqué, il est conduit par un grand nombre d'Officiers & de Gardes, revêtus de leurs plus beaux habits, l'arc en main & le carquois sur l'épaule. Cette marche se fait au bruit des Instrumens, avec des danses & des sauts continuels. En arrivant près du Palais, l'Ambassadeur est reçu entre deux lignes de Quojas armés, au long desquelles il pénétre jusqu'à la salle du Conseil. S'il vient du Pays des Folgias, les gens de sa propre suite ont la liberté de danser sur la Place-d'Armes; mais ce privilége est refusé à toute autre Nation. Aussi-tôt que la danse est finie, il entre dans la chambre de l'audience. Lorsqu'il arrive près du Simmano, ou du Trône du Roi, il lui tourne le dos, il met un genouil à terre; & dans cette posture il tend son arc de toute sa force, pour déclarer qu'il se croiroit heureux s'il trouvoit l'occasion de s'en servir contre les ennemis du Roi. Pendant cette formalité, les gens de sa suite chantent ou récitent, à voix haute, des Vers composés à l'honneur du Roi. Les Quojas de l'Assemblée font de leur côté la même chose à l'honneur de l'Ambassadeur & de son Maître. Cette cérémonie se nomme *Polo*, *Polo-Sammah*. Les expressions les plus flateuses, & qui reviennent le plus souvent dans ces occasions, sont, *Komme*, *Bolle-Machang*. c'est-à-dire, *personne ne peut imiter les ouvrages de ses mains*. *Dogo Folmaa Haando Mu*, qui signifie; Il est le destructeur de Dogo-Falma. *Sulle tomba quarriasch:* Je m'attache, comme [la graisse,] la poix [, ou le soulphre], au dos de ceux qui ôsent ☞ me résister.

Privilége des Folgias.

Concert d'éloges à l'Audience.

APRÈS ces éloges mutuels, l'Ambassadeur fait avancer un de ses Officiers, qui se prosterne devant le Roi; son caractère l'exemptant lui-même de cette soûmission. Pendant cette nouvelle scène, tous les assistans qui sont autour du Trône, dansent & font mille mouvemens bizarres avec leurs arcs & leurs fléches. L'Ambassadeur les interrompt, pour demander que tout le monde prête silence. Il prononce alors sa harangue. Le *Silli*, ou l'Interpréte Royal, qui est ordinairement debout près du Trône, avec un arc à la main, l'explique mot à mot. Si elle concerne les affaires d'Etat, la réponse est remise après les délibérations du Conseil. Dans tout autre cas, elle se fait sur le champ. Aussi-tôt l'Ambassadeur est reconduit dans son Quartier; & lorsqu'il est sorti, quelques-uns de ses Officiers étallent devant le Roi les présens qui lui sont destinés; en expliquant à chaque article quelle en est la nature, & les raisons qui les ont fait envoyer.

Harangue de l'Ambassadeur.

LE soir, plusieurs Esclaves du Roi se rendent au Quartier de l'Ambassadeur, pour servir près de sa personne. Ensuite les femmes mêmes du Roi, vêtues de leurs plus riches habits, lui portent plusieurs plats de ris & de diverses viandes. Le Roi, après avoir soûpé, lui envoye de son vin de Palmier,

Manière dont il est servi.

PAYS INTÉRIEURS.

mier, & des présens pour son Maître, qui consistent en quelques chaudrons & quelques bassins de cuivre. Si c'est un Ambassadeur Européen qui arrive à la Cour avec des présens de son pays, il a l'honneur de souper à la table du Roi, & la liberté de s'y faire servir suivant les usages de sa propre Nation. Ce qui reste de son souper est réservé pour les femmes de Sa Majesté.

Il n'y a point de Nation parmi les Négres, où les cérémonies & les formalités soient en plus grand nombre que dans celle des Quojas. La méthode la plus sûre pour se concilier leur affection, c'est de marquer du goût pour leurs usages (*k*).

Usages singuliers des Quojas.

[Ils en ont plusieurs qui font honneur à leur Législature.] Une femme accusée d'adultère, [par la seule deposition de son mari, est crue de son innocence sur son serment.] Elle jure par *Belli-Paaro* qu'elle n'est pas coupable, en priant cet Esprit de la confondre si elle blesse la vérité. Mais si elle est convaincue après son serment, la Loi ordonne qu'elle soit menée le soir, par son mari, à la Place publique, où le Conseil est assis pour la juger. On invoque d'abord les Jannanins. Ensuite on lui couvre les yeux, pour lui dérober la vûe de ces Esprits, qui sont prêts à l'emporter. [On la laisse quelques momens dans la frayeur de cette menace.] Mais un Vieillard du Conseil prend bien-tôt la parole, pour lui faire honte du déréglement de sa conduite, & pour la menacer d'un sévère châtiment si elle ne rentre point dans elle-même. Après quoi, on lui fait entendre un bruit confus de plusieurs voix, qui passent pour celles des Jannanins, & qui lui déclarent que son crime, quoique digne d'une plus rigoureuse punition, lui est pardonné, parce que c'est la première fois qu'elle s'en est rendue coupable. Les mêmes voix lui imposent quelques jeûnes & quelques mortifications. Elles lui recommandent sur-tout de vivre avec tant de retenue, qu'on ne puisse pas lui reprocher d'avoir reçu même un enfant mâle entre ses bras, ni d'avoir touché l'habit d'un homme. [Jusqu'alors, les Quojas sont persuadés que la honte & la crainte sont des peines qui égalent le crime.] Mais si la même femme retombe dans le désordre & ne peut éviter la conviction, le *Bellimo*, c'est-à-dire, le Grand-Prêtre & quelques-uns des *Soggonos*, qui sont ses Ministres, se rendent le matin à sa maison, accompagnés d'autres Officiers subalternes, qui font beaucoup de bruit avec une espèce de cresselles. Ils se saisissent d'elle, & l'aménent à la Place publique. Là, ils l'obligent de faire trois tours, au bruit des mêmes Instrumens. [Ceux qui sont de la Confrérie du *Belli* peuvent être témoins de ce qui se passe, & c'est un Exemple pour eux (*l*).] [Sans écouter ses plaintes ou ses promesses,] ils la conduisent au bois sacré des Jannanins; & de ce moment, on n'entend plus jamais parler d'elle. Les Négres s'imaginent qu'elles sont emportées par les Jannanins. Mais, suivant l'Auteur, il y a beaucoup d'apparence qu'elles sont tuées (*m*) [sur le champ dans le bois, & leurs corps enterrés avec beaucoup de précaution.]

Punition graduelle de l'adultère.

Le Bellimo, ou le Grand-Prêtre.

Epreuves pour les crimes mal vérifiés.

Un homme accusé de vol, ou de meurtre, sans pouvoir être convaincu de l'un ou de l'autre de ces crimes, est condamné à l'épreuve du *Belli*, mélange

(*k*) Barbot, pag. 123.

(*l*) C'est plûtôt qu'ils font du secret, & qu'on veut entretenir dans les autres la terreur des Jannanins. R. d. E.

(*m*) *Angl.* Pour appaiser l'indignation du Belli, conformément à l'idée qu'il s'en font. R. d. E.

PAYS INTÉRIEURS.

lange d'herbes & d'écorces de la composition du Bellimo, qu'on force l'accusé de recevoir dans sa main. S'il est coupable, les Négres sont persuadés que sa peau portera sur le champ quelques marques de feu, & qu'il ne ressentira aucun mal s'il est innocent.

QUELQUEFOIS le Bellimo fait avaller aux accusés un grand verre d'une liqueur qu'il compose lui-même, avec de l'écorce de *Neno* & de *Quoni*, deux arbres qui passent pour un parfait poison. Ceux qui ont la conscience nette vomissent immédiatement, & ne se portent que mieux aprés cette opération. Les coupables ne jettent que de l'écume par la bouche, & sont reconnus dignes de mort (*n*).

Exécution des Criminels.

Partage de ses membres.

LES Criminels convaincus sont éxécutés dans quelque bois, ou dans quelque lieu fort éloigné de l'Habitation. On les fait mettre à genoux, la tête baissée, & l'Exécuteur les perce par derrière d'une petite javeline. Aussi-tôt que le corps est tombé, il coupe la tête, avec une hache ou un couteau, & divise le tronc en plusieurs quartiers, qu'il distribue aux femmes du coupable. (*o*) Elles sont obligées d'assister à l'éxécution, pour les recevoir, & pour les aller jetter sur quelque fumier, où ces misérables restes servent de pâture aux oiseaux de proie. Les amis du Mort font cuire sa tête, en boivent le bouillon, & cloüent les machoires dans le lieu de leur culte (*p*); [car les Quojas ont des principes de Religion plus développés que les autres ✠ Négres.]

Idée que les Quojas ont d'un premier Etre.

(*q*) ILS reconnoissent un Etre suprême, un Créateur de tout ce qui éxiste (*r*), [& l'idée qu'ils en ont est d'autant plus rélevée, qu'ils n'entreprennent pas ✠ de l'expliquer.] Ils appellent cet Etre *Kanno*. Ils lui attribuent un pouvoir infini, une connoissance universelle, & l'immensité de nature, qui le rend présent par-tout. Ils croyent que tous les biens viennent de lui. Mais ils ne lui accordent pas une durée éternelle. Il aura pour Successeur, disent-ils, un autre Etre, qui doit punir le vice & récompenser la vertu.

Leur culte pour les Jannanins, où les Esprits des Morts.

ILS sont persuadés que les Morts deviennent des Esprits, auxquels ils donnent le nom de *Jannanins*, c'est-à-dire, Patrons & Défenseurs. L'occupation qu'ils attribuent à ces Esprits, est de protéger & de secourir leurs parens & leurs anciens amis. Un Négre, qui évite à la chasse quelque pressant danger, se hâte d'aller au tombeau de son Libérateur, où la reconnoissance lui fait sacrifier un veau avec du ris & du vin de Palmier pour offrande, en présence des parens & des autres amis du Jannanin, qui célébrent cette fête par des chants & des danses.

Leur confiance aux Jannanins.

LES Quojas qui reçoivent quelqu'outrage, se retirent dans les bois, où ils s'imaginent que ces Esprits font leur résidence. Là, ils demandent vengeance à grands cris, soit à Kanno soit aux Jannanins. De même, s'ils se trouvent dans quelqu'embarras ou quelque danger, ils invoquent l'Esprit auquel ils ont le plus de confiance. D'autres le consultent sur les événemens futurs. Par exemple, lorsqu'ils

(*n*) Ces Usages ont quelque rapport avec la Loi de Nomb. V. 17. Hors de-là, ces prétendues méthodes de découvrir les Coupables ne servent qu'à mettre les accusés à la discrétion des Prêtres, qui peuvent toûjours faire réussir l'épreuve à leur gré.

(*o*) *Angl.* Elles l'assistent d'ordinaire à son éxécution. R. d. E.

(*p*) Barbot, pag. 126. & *suiv.*

(*q*) Ici commence la V. Section dans l'*Angl.*

(*r*) *Angl.* mais ils ne peuvent s'en former aucune idée précise; les Négres de Bulm & de Timna, en font d'étranges représentations. R. d. E.

lorsqu'ils ne voyent point arriver les Vaisseaux de l'Europe, ils interrogent leur Jannanin pour sçavoir ce qui les arrête, & s'ils apporteront bien-tôt des marchandises. Enfin leur vénération est extrême pour les Esprits des Morts. Ils ne boivent jamais d'eau ni de vin de Palmier, sans commencer par en répandre quelques goutes à l'honneur des Jannanins. S'ils veulent assûrer la vérité, c'est leur Jannanin qu'ils attestent. Le Roi même est soûmis à cette Superstition ; & quoique toute la Nation paroisse pénétrée de respect pour Kanno, le culte public ne regarde que ces Esprits. Chaque Village a dans quelque bois voisin un lieu fixe pour les Invocations. On y porte, dans trois différentes saisons de l'année, une grande abondance de provisions pour la subsistance des Esprits. C'est-là que les personnes affligées vont implorer l'assistance de Kanno & des Jannanins. Les femmes, les filles & les enfans, ne peuvent entrer dans ces bois sacrés. Cette hardiesse passeroit pour un sacrilége. On leur fait croire, dès l'enfance, qu'elle seroit punie sur le champ par une mort tragique.

PAYS INTERIEURS.

Différentes sortes de Sorciers parmi les Quojas.

LES Quojas ne sont pas moins persuadés qu'ils ont parmi eux des Magiciens & des Sorciers. Ils croyent avoir aussi une espèce d'ennemis du genre humain, qu'ils appellent *Savas-Munusin*, c'est-à-dire, Empoisonneurs & suceurs de sang, qui sont capables de sucer tout le sang d'un homme ou d'un animal, ou du moins de le corrompre, & d'y jetter la semence des plus dangereuses maladies. Ils croyent avoir d'autres Enchanteurs, nommés (*s*) *Billis*, qui peuvent empêcher le ris de croître ou d'arriver à sa maturité. Ils croyent que *Sova*, c'est-à-dire, le Diable, s'empare de ceux qui se livrent à ☞ l'excès de la mélancolie, [ou qui dans les mouvemens de quelque désespoir, renoncent à la société des autres hommes & se retirent dans les Forêts, & que là] il leur apprend à connoître les herbes & les racines qui peuvent servir aux enchantemens; qu'il leur montre les gestes, les paroles, les grimaces, & qu'il leur donne le pouvoir continuel de nuire. Aussi la mort est-elle la punition infaillible de ceux qui sont accusés de ces noires pratiques. Les Quojas ne traverseroient point un bois sans être accompagnés, dans la crainte de rencontrer quelque Billi (*t*), [occupé à chercher ses racines & ses plantes,] ils portent avec eux une certaine composition, à laquelle ils croyent la vertu de les préserver contre Sova & tous ses Ministres. Les histoires qu'ils en racontent sont d'une extravagance achevée.

Combien ils les craignent.

Recherches sur les morts qu'on soupçonne de violence.

SI la mort de quelqu'un est soupçonnée de violence, on ne lave point le corps sans avoir fait d'exactes recherches. On commence par faire un paquet de quelques morceaux des habits du Mort, auxquels on joint les rognures de ses ongles & quelques boucles de ses cheveux. On souffle dessus de la poudre de *Mammon* ou de Cam rapé. Le paquet est attaché à la bière du Mort, que deux Négres portent sur la Place publique. Là, deux Prêtres, qui le précédent, en battant deux haches l'une contre l'autre, demandent au corps, dans quel lieu, dans quel tems, & par la méchanceté de qui il a perdu la vie, & si Kamo l'a pris sous sa protection. Lorsque l'Esprit du Mort leur a fait entendre (*v*) par divers mouvemens qu'ils prétendent ressentir, que c'est

(*s*) *Angl.* Pilli. R. d. E.

(*t*) *Angl.* aussi-bien que quelques bêtes féroces. R. d. E.

(*v*) *Angl.* par certains mouvemens qu'il donne, à ce qu'ils prétendent, a la tête de ceux qui ont apporté le Corps. R. d. E.

PAYS INTÉRIEURS.

c'eſt un Sova-Munuſin qui a cauſé ſon malheur, ils lui demandent encore ſi le Sorcier eſt mâle ou femelle, & dans quel endroit il fait ſa demeure. Alors ſe prétendant avertis par les mêmes ſignes, il ſe rendent à l'Habitation du Sova-Munuſin, ſe ſaiſiſſent de lui, le chargent de chaînes, & l'amènent près du cadavre, pour être condamné ſur l'accuſation de l'Eſprit. S'il nie le crime, on le force d'avaller le Quoni, liqueur d'une horrible amertume. Après en avoir bû trois calebaſſes pleines, s'il vomit, il eſt abſous. Mais s'il ne paroît qu'un peu d'écume à ſa bouche, il eſt livré ſur le champ au ſupplice. Son corps eſt brûlé, & ſes cendres jettées dans la Rivière ou dans la Mer, ſans que le rang ou les richeſſes puiſſent le ſauver.

Epreuve des accuſés.

Le Quoni eſt compoſé de certaines écorces pilées dans un mortier de bois, qu'on fait infuſer dans de l'eau commune. C'eſt une liqueur, non-ſeulement fort amère, mais extrêmement dangereuſe. On la fait prendre au Priſonnier le matin (x), [pour s'aſſûrer qu'il eſt à jeun.] ✠

Ce que c'eſt que le Quoni.

TOUS les Peuples de cette Diviſion circonciſent leurs enfans dès l'âge de ſix mois, ſans autre Loi qu'une tradition immémoriale, [dont ils rapportent ✠ l'origine à Kanno même.] Cependant la tendreſſe de quelques mères fait différer l'opération juſqu'à l'âge de trois ans, parce qu'elle ſe fait alors avec moins de danger. On guérit la bleſſûre avec le jus de certaines herbes.

Circonciſion.

QUOIQU'ON n'ait jamais remarqué que les Négres adorent le Soleil ou la Lune, ils ont l'uſage, à la Campagne & dans les Villes, d'interrompre leur travail aux nouvelles Lunes, & de ne ſouffrir pendant ce tems-là aucun Etranger parmi eux. Ils donnent pour raiſon de cette conduite, que le jour de la nouvelle Lune étant un jour de ſang, leur maïs & leur ris deviendroient rouges s'ils en uſoient autrement. Ils employent ordinairement ce jour à la chaſſe.

Reſpect des Négres pour la Lune.

BARBOT rapporte deux autres cérémonies fort étranges, qui ſe pratiquent également parmi tous les Négres de Hondo, de Monu, de Folgias, de Gebbe, de Seſtos, de Bulm, de Silm, & juſqu'à Sierra-Léona. Il y a dans toutes ces Nations une ſorte de Confrairie, ou de Secte, nommée *Belli*, qui paroît proprement une Ecole ou un Collége, pour l'éducation des enfans. Elle eſt renouvellée tous les vingt-cinq ans, par un ordre immédiat du Roi qui en eſt le Chef. La Jeuneſſe y apprend à danſer & à combattre. Elle y apprend l'art de la pêche & de la chaſſe, & ſur-tout un certain chant, qui s'appelle *Bellidong*, ou les louanges de Belli. Ce chant n'eſt qu'une répétition confuſe de quelques expreſſions ſales, accompagnées de geſtes & de mouvemens fort immodeſtes. Lorſqu'un jeune Négre eſt parfaitement inſtruit, il prend le titre d'aſſocié de Belli, qui le rend capable de poſſéder toutes ſortes d'emplois, & qui lui donne certains priviléges. Les *Quolgas*, c'eſt-à-dire, les Idiots qui n'ont pas reçu cette éducation ou qui n'en ont pas profité, ſont exclus de tous ces droits.

Ecole pour les jeunes Négres.

ON choiſit, par l'ordre du Roi, dans quelque bois où les Palmiers croiſſent heureuſement, un eſpace de huit ou neuf milles de circonférence. On y bâtit des cabanes, & l'on y plante tout ce qui eſt néceſſaire pour la nourriture des Ecoliers. Alors ceux qui ont quelque prétention pour la fortune de

Circonſtances de cet établiſſement.

(x) *Angl.* Toutes les fois qu'il y en a de ſoupçonnés quelque grand crime. R. d. E.

de leurs enfans, les conduisent à ce Collége; mais ce n'est qu'après une proclamation solemnelle, qui défend à toutes les femmes d'approcher de ce bois sacré pendant tout le cours de l'instruction, qui dure quatre ou cinq ans. On prétend qu'il seroit profané par leur présence; & pour les en éloigner plus certainement, on leur persuade, dès l'enfance, que Belli tueroit sans pitié celles qui violeroient une loi si sainte. Pays intérieurs.

Loix de l'Ecole.

Les *Soggonos*, qui sont les Anciens de la secte de Belli, reçoivent du Roi la commission de présider aux Ecoles. Après avoir pris possession de leurs Places, ils déclarent aux enfans les loix de leur association. La première leur défend de sortir de l'enceinte, pendant le tems de leurs études, & de converser avec ceux qui ne portent pas la marque de l'Ecole. Cette marque, qu'on leur donne aussi-tôt, consiste à leur couper quelques éguillettes de chair depuis le col jusqu'à la jointure de l'épaule; opération douloureuse, mais qui est guérie en peu de jours par des simples. Les cicatrices ressemblent ensuite à des têtes de clous, qui seroient imprimées dans la chair. Après cette cérémonie, on fait prendre aux Ecoliers un nouveau nom, pour signifier comme une nouvelle naissance.

Pendant qu'ils vivent dans cette laborieuse retraite, ils sont entièrement nuds. Ils reçoivent leur nourriture des Soggonos, & de leurs parens, qui ont la liberté de leur apporter du ris, des bananes, & d'autres alimens.

Ce qui succéde à cette éducation.

Au jour marqué pour la fin de leurs éxercices, ils sont conduits à quelque distance de leur enceinte, dans d'autres cabanes que le Roi fait bâtir exprès, où ils reçoivent la visite de leurs parens des deux séxes. On leur apprend dans ce lieu à se laver, à s'oindre le corps, & les autres usages de la société. La retraite où ils ont vécu n'ayant pû servir à leur donner de la politesse, ils sont tous si sauvages qu'ils ont besoin de ces leçons.

Après s'être formés dans l'espace de quelques jours, ils reçoivent de leurs parens des pagnes & d'autres habits propres à leur Nation. On leur met au cou des coliers de verre, entremêlés de dents de Léopards. Leurs jambes sont chargées d'anneaux & de grelots de cuivre. Leur tête est couverte d'un bonnet d'osier, qui leur tombe presque sur les yeux, & tout le corps paré d'un grand nombre de plumes. Dans cet équipage, on les conduit à la Place publique de la Ville Royale. Là, se rangeant en fort bel ordre, au milieu d'une foule de peuple, & sur-tout de femmes, qui se rassemblent de tous les Cantons du Pays, ils commencent par se découvrir la tête & laisser flotter leurs cheveux. Cette cérémonie se fait successivement, pour donner aux spectateurs la facilité d'observer leur figure. Ensuite ils répétent, l'un après l'autre, la danse du Belli, qu'ils ont apprise dans leur Ecole. Ceux qui ne s'acquittent pas bien de cet éxercice sont raillés par les femmes, qui crient de tous côtés: Il a perdu son tems à manger du ris.

Preuves publiques que les Ecoliers donnent de leurs progrès.

Lorsque la danse est finie, les Soggonos appellent chaque Ecolier, du nom qu'il a reçu en arrivant à l'Ecole, & le rend à son père, à sa mère & à sa famille.

Ce que c'est que le Belli.

Le *Belli*, qui donne son nom à la Secte, & qui s'attire tant de respects parmi les Négres, est une matière composée par le Bellimo, ou le Grand-Prêtre, tantôt d'une figure, tantôt d'une autre, suivant que le caprice ou

Pays intérieurs.

les circonstances en décident. Elle est paîtrie (z), comme un gâteau, & l'Auteur s'imagine qu'on la mange. Mais on auroit peine à se figurer, dit-il, l'impression qu'elle fait sur le Peuple, qui la croit sacrée, & capable de faire tomber les plus affreux châtimens sur ceux qui lui manqueroient de respect. Dans leurs idées, néanmoins, le Belli a besoin du consentement du Roi, pour éxercer ses punitions; sans quoi il n'auroit aucune vertu. Les Rois & les Prêtres mêmes, qui ont inventé anciennement cette fraude pour contenir le Peuple dans la soûmission, se sont accoutumés à la regarder comme un mystère redoutable; tant les longues traditions ont de force sur des imbéciles.

Autre Confrairie des Pays Négres.

L'Autre Société des Négres est instituée pour les femmes. Elle tire son origine du Pays de Goulla.

Ecole des femmes.

Dans un certain tems, indiqué par le Roi, on bâtit au centre de quelque bois un nombre de cabanes, pour y recevoir les jeunes filles & les femmes qui veulent être initiées dans la Confrairie. Les Associées sont distinguées par le titre de *Sandi-Simodisino*, ou *Filles de Sandi*. Aussi-tôt qu'elles sont assemblées, la Sogoüilli, c'est-à-dire, la plus ancienne femme de l'Ordre, qui est chargée de gouverner l'Ecole par une commission expresse du Roi, entre en Office par un festin qu'elle donne à ses Disciples, & qui porte le nom de *Sandi-Lati*, c'est-à-dire, Alliance ou Confrairie de la Poule. Elle les exhorte à trouver de l'agrément dans leur retraite, qui dure ordinairement quatre mois. Ensuite elle leur rase la tête; & leur faisant quitter leurs habits, pour demeurer nues pendant toute la durée de ce noviciat, elle les conduit au bord d'un ruisseau, qui doit se trouver dans l'enclos; elle les lave avec beaucoup de soin, & les circoncit. Cette opération est douloureuse. Mais elles ont des simples qui les guérissent parfaitement dans l'espace de douze jours.

Elles se font circoncire.

Depuis ce jour, elles font leur continuelle occupation d'apprendre les danses du Pays, & de réciter les Vers de Sandi. Ces Vers ou ces chants consistent dans quelques termes sales, accompagnés de mouvemens & de gestes aussi indécens que ridicules. Elles ne reçoivent la visite d'aucun homme. Les femmes mêmes, qui viennent les visiter, ne peuvent entrer que nues dans l'enclos, & laissent leurs habits derrière elles dans quelqu'endroit du bois.

Fruit de leurs études.

Lorsque le tems de cette Ecole est fini, les parens envoyent à leurs filles des pagnes d'étofe rouge, des coliers de verre, des grelots de cuivre, des anneaux pour les jambes, & d'autres ornemens dont elles se parent à l'envi. La Sogoüilli se met à leur tête, & les ramène à la Ville, où la curiosité assemble une foule de peuple pour les voir. Elles se rangent en fort bel ordre. La vieille Matrone est seule assise; & toutes les filles dansent l'une après l'autre au son d'un petit tambour. Après la danse, elles sont renvoyées dans leurs familles, [avec des applaudissemens & des éloges.] (a). ✠

§. V.

(z) Le Lecteur aura senti plusieurs rapports assez marqués entre les usages de ces Négres, & quelques-uns de ceux qui ont été & qui sont encore reçus parmi les Chrétiens. Il seroit à souhaiter que l'on suivit ces traces, qu'on en cherchât l'origine & le point de séparation, & que l'on portât cette recherche dans tous les rapports de même nature; Ils formeroient, peut-être, un des plus précieux monumens de l'Antiquité sainte & profane. R. d. E.

(a) Barbot. pag. 125. & *suiv.*

§. V (*a*).

Description de Rio Sestos ou Sestro, & du Pays qui en dépend.

Rio Sestos, ou la Rivière de Sestos, est à dix lieuës (*b*) à l'Est du Petit Dieppe & à quarante du (*c*) Cap-Mésurado. Phillips n'en compte néanmoins (*d*) que trente-six; [mais on donne la préférence au témoignage du Chevalier Des Marchais, qui paroît y avoir apporté beaucoup plus d'attention.] La Côte s'étend (*e*) Est quart-Sud-Est. Les Hollandois nomment cette Rivière *Sester* ou *Sestere*; les François, *Sestro* ou *Sestre*; les Anglois, *Sisters*; mais c'est autant de corruptions de *Sestos* ou *Sextos*, qui est le véritable nom qu'elle a reçu des Portugais, à cause de six petites pointes qu'ils ont cru trouver au poivre du Pays, nommé graine du Paradis ou Malaguette. Sa distance du Cap-Mesurado.

Phillips prit la peine de sonder tous les environs de la Rivière, & trouva par-tout un excellent fonds, qui rend de tous côtés le mouillage facile. Cependant le meilleur endroit est sur neuf brasses, à l'embouchure, (*f*) vis-à-vis la Colline qui forme la pointe Est, & qui est la seule dans l'espace de quinze lieuës. Des Marchais ajoûte que la Mer est grosse sur la Côte, & que les Courans sont impétueux au Sud-Est & au Nord-Ouest (*g*). Ancrage.

Snock observe qu'avant Rio Sestos la terre est fort basse, & qu'après avoir passé cette Rivière, on trouve deux Collines, dont l'une a l'apparence d'un demi-cercle ou d'un arc-en-ciel; qu'un mille à l'Ouest, on apperçoit deux grands Rochers; & qu'à la même distance du côté de l'Est, la terre s'avance en pointe dans la Mer. Ainsi la Rivière de Sestos est facile à connoître. Marques de terre.

Quoique le fond en soit aussi bon que Phillips le représente, l'entrée du côté de la Mer est remplie de Rocs. Mais étant couverts de six pieds d'eau, à l'exception de deux, qui se font voir à découvert (*h*) & qu'il faut éviter soigneusement, le passage est aisé pour les Chaloupes chargées. Suivant Des-Marchais, l'embouchure de la Rivière n'a pas moins (*i*) d'une lieuë de largeur, & ses deux rives sont couvertes de grands arbres. L'eau en est sale. Il y a quelques Rocs cachés, & d'autres qui paroissent; ce qui n'empêche pas, dit le même Voyageur, que les petits Vaisseaux ne puissent passer par le Canal Sud, sur trois brasses d'eau, & quelquefois sur cinq, six ou sept brasses. Mais il assûre qu'avec les Chaloupes on peut y entrer sans (*k*) aucun risque (*l*).

Le vrai Canal, suivant Phillips, est entre la Pointe de la rive Est & le Rocher qui est au milieu de la Rivière. L'entrée est large d'un demi-cable, & sa profondeur, de trente-sept ou trente-huit brasses. Au-delà de ce passage, Canal d'entrée.

(*a*) Section VI. dans l'*Anglois*. R. d. E.
(*b*) *Angl.* à deux lieuës, mais c'est une méprise. R. d. E.
(*c*) Des Marchais, Vol. I. pag. 134.
(*d*) Phillips, pag. 195.
(*e*) Des Marchais, pag. 134. & Villault, pag. 81
(*f*) Phillips. pag. 195.
(*g*) Des Marchais, Vol. I. pag. 136.
(*h*) Bosman, pag. 479.
(*i*) *Angl.* Environ une lieuë. Des Marchais dit trois quarts de lieuë. R. d. E.
(*k*) *Angl.* sans grand risque. *La Barre*, dit Des Marchais, *n'est pas extrêmement dangereuse, & pourvû qu'on prenne bien son tems, il y a peu à risquer.* Cela ne s'appelle pas, *sans aucun risque.* R. d. E.
(*l*) Des Marchais, *ibid.* pag. 135. *& suiv.*

Côte de Malaguette.

ge, on trouve une grande & belle Rivière, où les Bâtimens de cent tonneaux peuvent être sûrement à l'ancre. Le même Auteur ajoûte qu'à une portée de canon de cette Pointe Est, & sur la même rive, on trouve un puits d'excellente eau fraîche, d'où les femmes du Canton apportent la quantité qu'on leur demande, & remplissent même les tonneaux dans la Chaloupe. Leurs maris, qui sont tous fort bien fournis de haches, coupent du bois, pour quelques Kowris, & l'apportent aussi jusqu'aux Chaloupes. Mais il faut les encourager au travail par quelques bouteilles d'eau-de-vie. Avec cette précaution, il n'y a point de lieu où l'on fasse plus promptement la provision d'eau & de bois qu'à Rio Sestos (*m*).

Facilités pour l'eau fraîche & le bois.

La source de cette Rivière est fort éloignée dans les terres, vers le Nord-Nord-Est. Quelques Voyageurs prétendent que les Barques peuvent la remonter, l'espace de vingt-cinq lieuës; mais que plus haut, elle est bouchée par quantité de Rocs & de Basses, qui ne laissent de passage que pour les canots (*n*).

Snock fait une description fort agréable de Rio Sestos. Ses rives, dit-il, sont bornées par quantité d'arbres. Les Villages y sont en grand nombre, & l'on voit une multitude de petits Ruisseaux, ou de sources d'eau fraîche, qui se déchargent dans la Rivière (*o*).

Agrément & qualités du Pays.

Le Pays qui la borde est très-fertile. La volaille y est en abondance. Le ris & le millet font la nourriture commune. Les Négres en font du pain, & portent leurs provisions dans les Canots lorsqu'ils vont à la pêche. Le poivre, le ris, & sur-tout l'yvoire, qui est excellent, offrent ici beaucoup d'avantages pour le Commerce (*p*).

La terre est basse, unie, arrosée par quantité de Rivières; de sorte qu'il n'est pas surprenant qu'elle soit riche & qu'elle produise toutes sortes de végétaux. Mais le climat est si mal-sain pour les Etrangers, qu'il les expose à de longues & dangereuses maladies. Outre les provisions, qui sont à bon marché, le Pays fournit de l'yvoire, des Esclaves, de la poudre d'Or (*q*), & sur-tout du poivre ou de la malaguette.

Ses productions.

On trouve dans la Rivière de Sestos une sorte de cailloux, semblables à ceux de Medoc, mais plus durs, plus clairs, & d'un plus beau lustre. Ils coupent mieux que le Diamant, & n'ont guères moins d'éclat lorsqu'ils sont bien taillés (*r*).

Cailloux précieux.

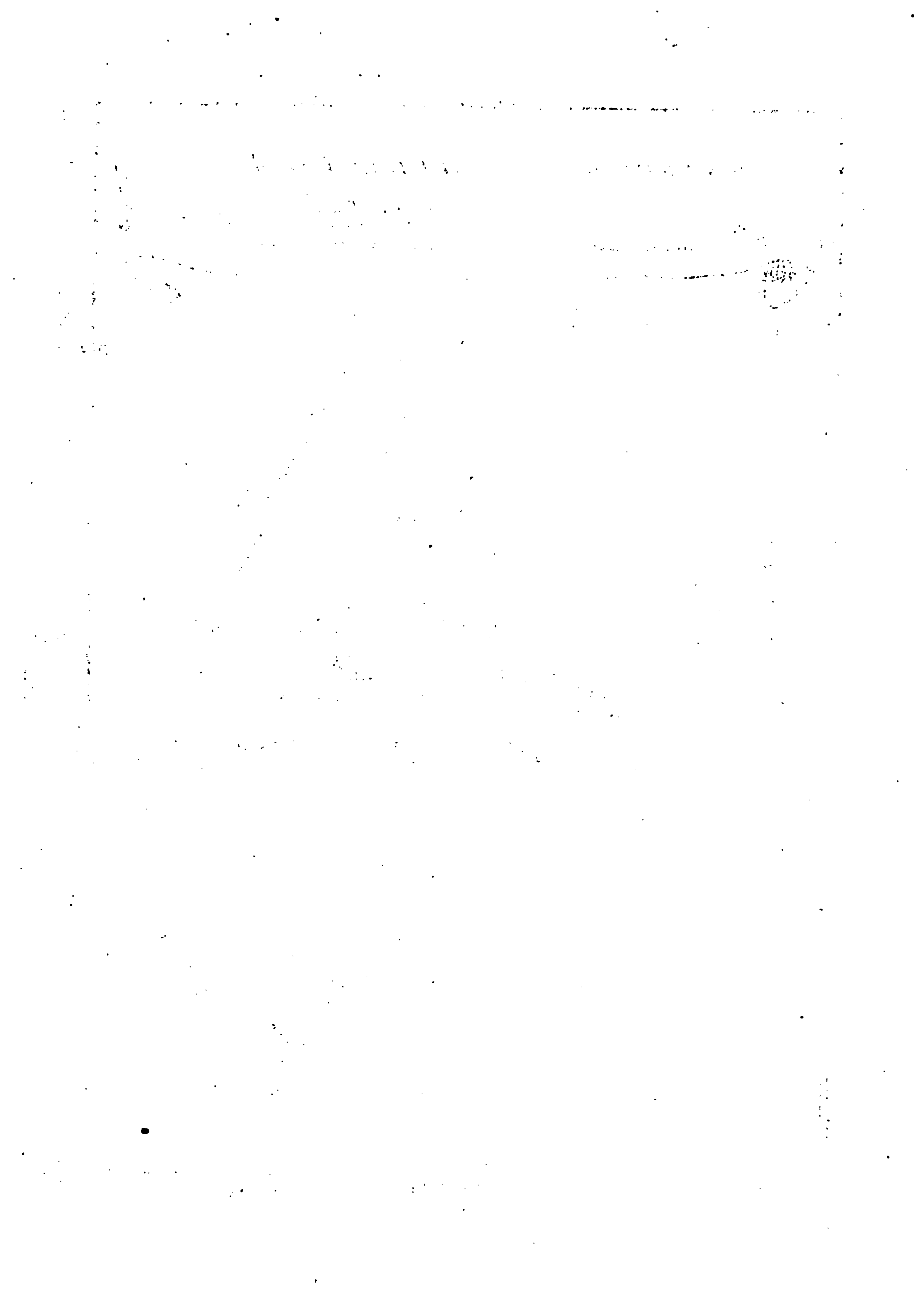
A cent pas de l'embouchure, on découvre une Ville de Négres (*s*), composée de trente ou quarante maisons. Snock lui donne le nom de Village, & la place sur le bord de la Rivière. Il y compte soixante maisons, fort bien bâties, & si hautes, qu'elles peuvent être apperçues de trois milles en Mer. Elles ont plus d'étages qu'au Cap-Mesurado (*t*).

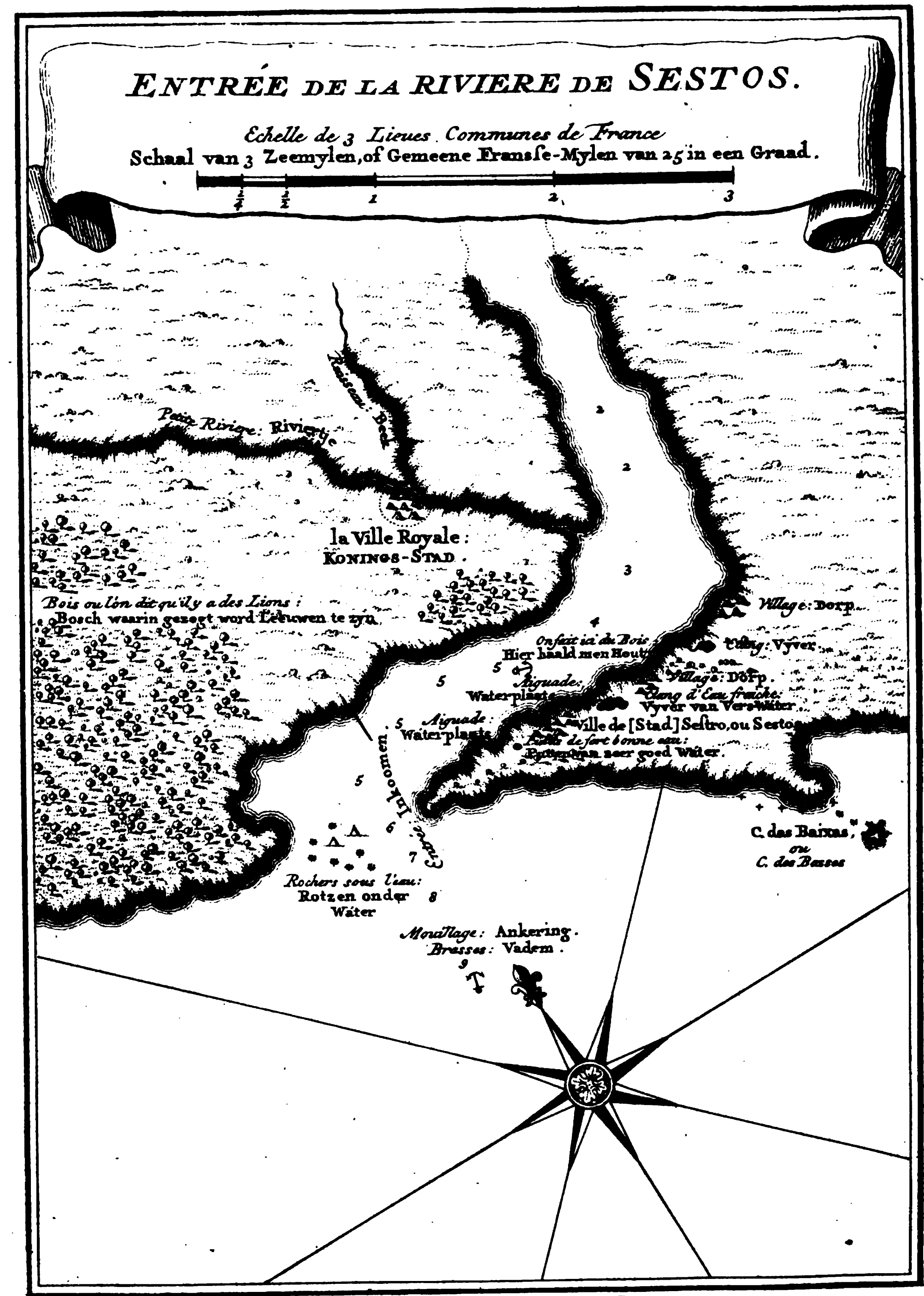
Ville des Négres.

Cette Ville, suivant le témoignage d'Atkins (*v*), est grande, & bâtie dans une autre forme que celles de la même Côte. Les maisons sont rondes ou quarrées, ce qui ne les distingue pas des autres, mais élevées de quatre pieds

Hauteur singulière des maisons.

(*m*) Phillips, pag. 194.
(*n*) Des Marchais, *ibid.* pag. 135.
(*o*) Bosman, pag. 480.
(*p*) Villault, pag. 86.
(*q*) Des-Marchais, *ibid.* pag. 150. & suiv.
(*r*) Des-Marchais. pag. 145.
(*s*) Phillips, pag. 195.
(*t*) Bosman, pag. 480.
(*v*) Il lui donne le nom de Sesthos ou Sesthio.





J. v. Schley direx.

INKOOMEN van de RIVIERE SESTOS.

pieds au-dessus du rez-de-chaussée, sur des piliers ou des terre-pleins; de sorte que le premier étage, où les Négres passent le jour & la nuit, est à couvert de l'humidité & des insectes de terre. D'ailleurs, ils entretiennent constamment, au centre, un feu de charbon. Au-dessus ils ont des greniers pour leur ris & leur bled d'Inde, qui s'élèvent en pyramide jusqu'à trente pieds de hauteur. Comme les maisons sont séparées l'une de l'autre, on les prendroit de loin pour-autant de clochers (x). CÔTE DE MALAGUETTE.

DES-Marchais s'attache encore plus au détail, sur la situation de Rio Sestos. A droite, dit-il, en entrant dans la Rivière, on rencontre trois Villages, fort près l'un de l'autre. Entre le premier & le second, on trouve un étang d'eau-fraîche. On en trouve un autre, l'espace d'une lieuë & demie plus loin, dans la Péninsule qui forme l'entrée de la Rivière. C'est dans le second Village que se fait le principal Commerce. Les maisons y ressemblent à celles du Cap-Mesurado. Vis-à-vis le second étang, la Rivière fait un coude, & coule du Sud au Nord. Sa largeur jusqu'à la Ville Royale est d'environ une lieuë, & l'on n'y trouve pas moins de cinq brasses d'eau (y). Trois Villages.

BARBOT, qui rendit, en 1687, une visite au Roi du Pays, le nomme *Barsaw*, ou *Peter*. Il dit que sa Ville est sur le bord d'un Ruisseau, à trois milles d'une grande Rivière où le Ruisseau va se perdre; qu'elle contient environ trente cabanes de terre, entourées d'un mur de la même matière, qui n'a pas plus de cinq pieds de haut: qu'elle est située sur une petite élévation, vis-à-vis l'embouchure d'un autre Ruisseau qui se joint à celui dont elle est arrosée. Le Pays aux environs est couvert de Bananiers & de Palmiers. Chaque maison a deux étages, & quelques-unes trois, fort proprement blanchis dans l'intérieur. Mais ces étages sont si bas, qu'il faut y être assis ou couché. Au lieu de planches, le fond est de solives rondes, ou de branches de Palmiers jointes de fort près; ce qui fait qu'on n'y marche pas sans difficulté. La voûte est composée des mêmes matériaux, fort serrés aussi, & couverte de grandes feuilles de Bananier ou de Palmier. Ville Royale & sa situation.

DANS la Salle du Conseil, qui est bâtie de la même manière, l'Auteur observa une pièce de bois quarrée, d'environ trois pieds de diametre, sur laquelle il fut surpris de voir en bas-relief la figure d'une femme, accompagnée de celle d'un enfant. A la vérité l'ouvrage étoit digne du Pays; mais il reconnut du moins qu'on avoit voulu représenter une figure humaine. Aux deux côtés du bloc on avoit creusé deux trous quarrés, qui servoient apparemment à placer la nourriture du Fétiche ou de l'Idole. C'étoit dans cette Salle & devant cette Image que les Négres prononçoient leurs sermens, pour assûrer l'exécution de leurs contrats ou de leurs promesses. Salle du Conseil. Idole, & sa figure.

LE Roi Peter faisoit sa résidence ordinaire dans ce Village, qui n'étoit composé que de ses femmes & de ses enfans. Ce Prince étoit d'un naturel fort doux & d'une figure agréable; mais il avoit l'Esprit simple & le Jugement borné. J'eus l'occasion, dit Barbot, de le connoître parfaitement, parce qu'il ne me quitta presque point pendant le tems que je passai au Village du Capitaine Jacob (z). Caractère du Roi Peter.

IL

(x) Atkins. pag. 63.
(y) Des-Marchais Vol. I. pag. 137.
(z) C'est le Village qui est à gauche en entrant dans la Rivière.

CÔTE DE MALAGUETTE.

Ses femmes.

Il avoit trente femmes, dont l'Auteur ne put voir que cinq ou six, qui servoient de cortège à la principale. Celle-ci n'étoit pas jeune; mais l'âge n'avoit point encore diminué les agrémens de sa figure. Ses bras, ses jambes, & d'autres parties du corps, étoient ornés de figures, imprimées dans la chair avec un fer chaud, qui paroissoient à peu de distance autant de bas-reliefs. Ses compagnes avoient les mêmes ornemens; & rien n'est regardé dans le Pays avec tant d'admiration. Les fils & les gendres du Roi portent, comme leur père, un grand bonnet d'osier. C'est la seule parure qui les distingue du commun des Négres, & qui soit propre au Sang Royal. Dans tout le reste, & pour le travail même, on n'apperçoit aucune différence entr'eux & les Esclaves. Lorsque l'Auteur avoit un Voyage à faire par eau, il étoit accompagné de plusieurs de ces Princes, qui conduisoient son Canot à la rame (*a*).

Des-Marchais dit que le Village, ou la Ville du Roi, est à trois lieuës de la pointe Ouest, & à cinq de l'embouchure de la Rivière; que le terrain entre cette Ville & la Mer est uni, & très-fertile, quoiqu'il lui arrive souvent d'être inondé. On y sème du ris, qui croît merveilleusement (*b*).

Témoignage de Des-Marchais & de Snock.

Suivant Snock, la Ville Royale, en 1702, contenoit trente maisons. Le Roi, qui étoit un Vieillard à cheveux gris, lui déclara que les Habitans descendoient de lui; ce qui blessoit d'autant moins la vraisemblance, qu'ils étoient en petit nombre. Tous les Rois de cette Côte étant dans l'usage de prendre un nom Européen, il portoit celui de Peter, [qui lui venoit sans doute de quelque Capitaine Hollandois.] Il étoit d'une figure gracieuse, d'un naturel doux & obligeant. Ses Sujets se ressentoient de la civilité de leur Maître, & ne manquoient d'industrie, ni pour le travail, ni pour le Commerce (*c*). Quoique l'autorité de ce Prince soit absolue, ses punitions vont rarement à la mort, parce qu'il trouve plus de profit à vendre les Criminels pour l'Esclavage (*d*).

Caractère de la Nation.

Des Marchais dit que les Négres sont ici fort civils (*e*), & que pour un verre d'eau-de-vie il n'y a point de services qu'ils ne soient prêts à rendre aux Etrangers. Il ajoûte qu'ils sont d'une haute taille, bien-faits, robustes; qu'ils ont l'air Martial; que leur courage répond à leur air, & qu'ils font quelquefois des Incursions dans les Contrées voisines pour enlever des Esclaves. Aussi ne voyent-ils guères de Marchands Négres qui s'exposent à négocier dans leur Pays; & cette défiance, qui est répandue parmi leurs Voisins, les prive du Commerce de l'Or, qu'ils pourroient partager avec eux.

Son principal éxercice.

La plûpart des Négres de Sestos n'ont pas d'autre éxercice que la pêche. Chaque jour, au matin, on voit sortir de la Rivière une petite flotte de Canots, qui se dispersent au long de la Côte. Leur pêche se fait à la ligne, & jamais ils ne reviennent sans être chargés. Le Roi lève certains droits sur ce qu'ils rapportent (*f*). Snok assûre que [malgré leur courage naturel,] ils vivent en paix avec leurs Voisins. Pendant le séjour qu'il fit parmi eux, il n'entendit point parler de guerre; à l'exception de quelques escarmouches avec une

(*a*) Barbot, pag. 130.
(*b*) Des-Marchais, Vol. I. pag. 137.
(*c*) Bosman, pag. 480.
(*d*) Des-Marchais, Vol. I. pag. 138.
(*e*) Il dit dans un autre endroit (pag. 135.) qu'ils sont barbares.
(*f*) Des-Marchais, *ibid.* pag. 138.

une Nation plus éloignée dans les terres, qui avoit surpris & brûlé un de leurs Villages. Ils la repoussèrent vigoureusement, & lui firent quantité de Prisonniers, qu'ils vendirent aux Marchands de l'Europe. Snock observe encore, que les animaux & les habits des Négres de Sestos, (Des-Marchais ajoûte, leur Religion,) (*g*) sont les mêmes qu'aux Caps Monte & Mesurado. CÔTE DE MALAGUETTE.

SUIVANT le récit du Chevalier Des Marchais, ils ne se couvrent jamais la tête, & supportent sans peine les plus fortes pluies & les plus excessives chaleurs. Leur nudité surpasse beaucoup celle des autres Habitans de la même Côte. Hommes & femmes, à peine ont-ils un léger haillon sur le devant du corps. Ils nourrissent quantité de bestiaux, & de la volaille de toute espèce; moins cependant pour leur usage, que pour l'entretien du Commerce avec les Vaisseaux qui fréquentent leur Rivière. Leur nourriture consiste presqu'uniquement dans leurs légumes, leurs fruits & leur poisson (*h*). Elle est entièrement nue.

ILS ont emprunté des François l'usage de porter des noms Chrétiens, tels que Pierre, Paul, Jean, André, & ceux de plusieurs autres Saints, auxquels les Chefs & les Seigneurs de la Nation joignent le titre de Capitaine. Si quelqu'Européen gagne leur affection par ses caresses ou par ses vices (*i*), ils lui demandent la permission de donner son nom à leurs enfans. Il s'en trouve même, qui depuis plus d'un siécle ont des surnoms François héréditaires dans leurs familles (*k*). Noms Chrétiens qui y sont en usage.

LA manière de saluer varie peu sur toute la Côte. Ils prennent dans leurs mains le pouce & le doigt de ceux à qui ils veulent rendre cet honneur; & les mettant dans une certaine situation, ils les font craquer assez fort, en criant *Aquio*, qui est l'équivalent de, Votre serviteur (*l*). Salutation.

ILS apportent peu de formalités à la cérémonie du Mariage. Ceux qui sont en état d'acheter une femme s'adressent aux parens, après s'être accordés avec elle, & conviennent facilement des conditions. On leur livre la femme, aussi-tôt qu'ils en ont payé le prix. Le mari, après avoir bû quelques bouteilles d'eau-de-vie avec ses nouveaux Alliés, conduit son épouse dans la Cabane qu'il lui destine. Là, elle est reçûe par les autres femmes, qui l'aident à préparer le festin nuptial. Elle passe la nuit suivante avec son mari; & le lendemain, elle se rend au lieu du travail avec ses compagnes, & commence les mêmes éxercices, suivant la saison (*m*). Mariages.

CELLE des femmes qui donne à son mari le premier enfant, est regardée comme la favorite & comme la maîtresse de la famille. Mais cet honneur lui coûte bien cher; car elle est obligée de suivre le sort du mari commun, & de se faire enterrer vive dans le même tombeau. L'Auteur fut témoin (*n*) de cette cérémonie. Le Capitaine, ou le Chef du Village étant mort d'un excès d'eau-de-vie, les cris de toutes ses femmes se firent entendre aussi-tôt dans toute l'étendue de l'Habitation. Toutes les autres femmes se rendirent auprès d'elles, & se mirent à crier aussi comme des furieuses. La favorite se distinguoit par la violence de ses gémissemens. Mais ce n'étoit pas

Le titre de première femme coûte cher à celle qui l'obtient.

Elle est enterrée vive avec son mari.

(*g*) Bosman, pag. 481.
(*h*) Des-Marchais, *ibid.* pag. pag. 150.
(*i*) *Angl.* ou par ses présens. R. d. E.
(*k*) Des Marchais pag. 145.
(*l*) Villault, pag. 85.
(*m*) Des-Marchais, *ubi sup.* pag. 144.
(*n*) *Ibid.* pag. 139. & suiv.

CÔTE DE MALAGUETTE.

pas ſans raiſon. Comme il s'en trouve quelquefois, dans les mêmes circonſtances, qui prennent ſagement le parti de la fuite, les autres femmes, ſous prétexte de la conſoler, l'obſervèrent de ſi-près, qu'elle ſe trouva forcée de ſe ſoûmettre à l'uſage. Les parens de ſon mari vinrent lui faire des complimens de condoléance, & lui dire le dernier adieu. Le Marbut éxamina le corps, & déclara qu'il étoit mort naturellement. Enſuite l'ayant lavé & ſoigneuſement eſſuyé, avec le ſecours de quelques autres Prêtres, il l'oignit d'une compoſition graſſe depuis la tête juſques aux pieds. Dans cet état, il l'étendit au milieu de la maiſon ſur une natte.

Circonſtances de cette funeſte cérémonie.

Les femmes ſe placèrent autour du cadavre; & la favorite ſe mit de bonne grace à la tête, comme au poſte d'honneur. D'autres femmes firent un ſecond cercle autour des premières. Elles ſembloient avoir entrepris toutes enſemble de ſe ſurpaſſer l'une l'autre, par la force de leurs cris, & par la violence avec laquelle chacune arrachoit ſes propres cheveux, & ſe déchiroit le viſage. Quelquefois elles interrompoient cette affreuſe ſcène, pour garder un moment le ſilence. D'autres récitoient alors les vertus & les belles actions du Mort; après quoi les cris & les contorſions recommençoient encore plus furieuſement. Cette infernale (*o*) muſique dura l'eſpace de deux heures. Enfin, deux Négres (*p*) fort robuſtes entrèrent dans la maiſon, prirent le corps ſans prononcer un ſeul mot, le lièrent ſur une civière de branches d'arbres; & l'ayant chargé ſur leurs épaules, ils le portèrent par toute la Ville, en courant de toutes leurs forces, & contrefaiſant les déſeſpérés ou les yvrognes, avec des geſtes & des mouvemens ſi ridicules, qu'ils ne peuvent être comparés qu'à ceux des femmes, qui ſuivoient cette folle & comique proceſſion. Le bruit étoit ſi étrange, dans tout le Village, qu'il n'auroit pas permis d'entendre le tonnerre. Après une marche, [qui dura près d'une heure,] le corps fut détaché de la civière, & dépoſé au lieu de la ſépulture. Alors les cris & les extravagances des femmes recommencèrent avec une nouvelle violence.

Pendant que ce bruit continuoit, le Marbut fit une foſſe aſſez grande pour contenir deux corps. Il tua enſuite une chévre, & l'écorcha. Les inteſtins ſervirent à faire un ragoût, dont il mangea, avec pluſieurs des aſſiſtans. Il en fit manger auſſi à la Favorite, qui ne marqua pas beaucoup de goût pour le dernier aliment de ſa vie. Cependant elle en avalla quelques morceaux; & pendant ce repas, la chair de l'animal fut coupée en petites piéces, pilée, & diſtribuée à l'Aſſemblée. Les lamentations ſe renouvellèrent. Enfin, lorſque le Marbut eut jugé qu'il étoit tems de finir la cérémonie, il prit la favorite par les deux bras, & la mit entre les mains de deux grands Négres, qui la ſaiſirent rudement, & lui lièrent les mains par derrière. Dans cet état, ils la couchèrent ſur le dos; ils lui mirent une piéce de bois ſur la poitrine, & montant deſſus, les mains appuyées ſur les épaules l'un de l'autre, ils la foulèrent aux pieds & l'écraſèrent bientôt. Enſuite ils la jettèrent à demi-morte dans la foſſe avec les reſtes de la Chèvre. Ils jettèrent ſur elle le corps de ſon mari, & remplirent la foſſe de terre & de pierres. Les cris ceſſèrent auſſi-tôt. Un profond ſilence régna dans l'Aſſemblée,

Mort cruelle de la Favorite.

(*o*) *Angl.* cette comique Muſique. R. d. E. (*p*) *Angl.* quatre Négres. R. d. E.

ſemblée, & chacun ſe retira auſſi tranquillement que s'il n'étoit rien arrivé d'extraordinaire (q).

Côte de Malaguette.

Langue de Seſtos.

La Langue du Pays de Seſtos (r) eſt la plus difficile de toute la Côte; ce qui réduit les Européens à la néceſſité d'y faire le Commerce par ſignes. Les Négres excellent dans cet art. Ils ont conſervé néanmoins quantité de mots François, qui leur ont été tranſmis par leurs Ancêtres, [mais auſſi défigurés qu'on peut ſe l'imaginer.] Ils ont appris auſſi des François l'art de tremper le fer & l'acier, ou plûtôt ils l'ont à une perfection dont les Européens n'approchent point. Les Marchands de l'Europe, qui trafiquent ſur cette Côte, ne manquent jamais de faire donner leur trempe aux ciſeaux dont on ſe ſert pour couper les barres de fer (s).

Comment les Portugais s'y ſont établis.

Ce ſont les Portugais qui ont chaſſé la Nation Françoiſe de tous les Etabliſſemens qu'elle avoit dans cette Contrée. Ils y ont éxercé long-tems leur tyrannie ſur les Habitans. Mais les avantages qu'ils tiroient d'un riche Commerce ayant excité, en 1664 (t), la jalouſie des Anglois & des Hollandois, leur puiſſance commença bien-tôt à décliner. Inſenſiblement, ils y ont perdu leurs Poſſeſſions & leurs Forts, & s'étant vûs forcés de ſe retirer dans les terres, ils ont pris le parti, pour s'y maintenir, de s'allier par des mariages avec les Naturels du Pays. De-là eſt ſortie cette race de Portugais noirs ou Mulâtres qu'on rencontre ſur toute la Côte. Par politique ou par affectation, les Portugais de l'Europe les reconnoiſſent pour leurs Compatriotes, leur donnent le titre de Fidalgos ou de Gentilshommes, leur accordent l'Ordre de *Chriſt*, les admettent aux Ordres ſacrés, & leur confient le Gouvernement de leurs Forts en Afrique.

Portugais Afriquains & leur Commerce.

Ces Portugais Afriquains ſe ſont rendus fort puiſſans dans pluſieurs Cantons éloignés de la Mer. Leur couleur & leurs Alliances avec les Négres leur fait obtenir de tous côtés la liberté du Commerce. Ils ont pénétré fort loin, (v) par le Nord des Royaumes de Gago & de Bénin. Ceux qui ſont établis ſur les Rivières de Sierra-Léona, de Junco, de Seſtos & de Sanguin, portent leur Commerce juſqu'à la Gambra, la Kaſamanſa, Rio S. Domingo & Rio Grande. Un de leurs plus riches Négocians, qui faiſoit ſa réſidence à cent lieuës de la Mer, ſur les bords de la Rivière de Sierra-Léona, entreprenoit tous les ans, avec les Mandingos, un long Voyage (x) au-delà d'une Rivière conſidérable, qu'il prenoit pour la Gambra. Il eſt certain que tous ces avantages, joint à la conſidération que les Négres ont pour eux, les mettroient en état de faire un Commerce d'immenſe étendue, s'ils recevoient plus réguliérement des Marchandiſes de l'Europe, & s'ils travailloient plus pour eux-mêmes que pour les autres Nations (y).

Combien il pourroit s'étendre.

Abondance des proviſions à Seſtos.

Les Vaiſſeaux qui viennent pour la traite des Eſclaves, touchent à Seſtos pour y prendre du ris. Il leur revient dans les échanges à deux ſchellings le quintal. Nos Marchands portent à la Salle du *Palaver*, ou du Conſeil, leurs chaudrons

(q) Des Marchais, pag. 139. & *ſuiv.*

(r) Barbot dit pag. 131. que leur dialecte eſt *Quabe*, & qu'ils parlent généralement du nez & fort vîte.

(s) Barbot, pag. 149.

(t) *Angl.* en 1604. R. d. E.

(v) *Angl.* juſques au Niger. R. d. E.

(x) *Angl.* ſur le Niger, au-de-là d'une branche conſidérable de ce fleuve, qu'on croit être la Gambra. R. d. E.

(y) Barbot pag. 146. & *ſuiv.*

Côte de Malaguette.

chaudrons de cuivre, leurs baſſins, leur poudre & leur plomb, leurs vieux coffres, &c. & reçoivent pour ces Marchandiſes, du ris, des chévres & de la volaille. Deux ou trois pipes, une charge de poudre, & d'autres bagatelles, leur procurent une excellente poule. Un baſſin de deux livres eſt payé par une chévre. Atkins obtint deux chévres pour un vieux coffre, qui, étant armé d'une ſerrure, paſſa pour une rareté dans le Pays, & fut viſité avec admiration par tous les Négres d'alentour (z).

Le Canton de Seſtos produit une ſi grande abondance de ris, que le plus gros Bâtiment peut en faire promptement ſa cargaiſon, à deux liards la livre. Mais il n'eſt pas ſi blanc ni ſi doux que (a) celui de Milan & de Vérone. Les Habitans les plus diſtingués en font un Commerce continuel, auquel ils joignent celui du poivre de Guinée & des dents d'Eléphans, quoique la dernière de ces trois marchandiſes ſoit aſſez rare (b). Elle eſt néanmoins d'une fort bonne qualité: mais le prix n'en n'eſt pas réglé, parce qu'il n'y a point de Comptoir fixe dans le Pays. Le poivre eſt à ſi bon marché, que cinquante livres ne reviennent qu'à cinq ſols en marchandiſes. Le même Auteur ajoûte, qu'à l'arrivée d'un Vaiſſeau de l'Europe, les Négres s'empreſſent de venir à bord. Si c'eſt un Vaiſſeau François, ils font éclater (c) leur joie par des témoignages extraordinaires. Villault (d) prétend qu'ayant conſervé un fond d'attachement pour la Nation Françoiſe, ils n'ont jamais voulu ſouffrir que les Hollandois ni les Portugais formaſſent des Etabliſſemens dans leur Pays (e). Des-Marchais nous apprend que les Anglois n'ont pas laiſſé d'y établir un Comptoir, dont les ruines ſubſiſtent encore (f).

Affection des Habitans pour les François.

On avertit les Européens, qui relâchent à Seſtos pour faire leur proviſion d'eau & de bois, d'éviter l'intempérance dans l'uſage des fruits & de l'eau des ſources vives. Ces deux excès, joint à la fatigue du travail, & au mauvais air qui s'éxhale ſans ceſſe d'un fond marécageux, [ſur-tout dans la ☞ ſaiſon des pluyes] ruinent en peu de tems les meilleures conſtitutions. On commence par ſentir de violens maux de tête, accompagnés de vomiſſemens & de douleurs dans les os, qui tournent en fiévres violentes, avec de fréquens délires, & qui deviennent mortelles en peu de jours (g).

Dangers du Climat.

(z) Atkins, pag. 62.
(a) Barbot, pag. 132.
☞(b) Boſman pag. 481.
(c) Des-Marchais, pag. 137. & ſuiv.
(d) Villault. pag. 86.
(e) *Angl.* Villault prétend qu'ils aiment mieux les François que les Hollandois ou les Portugais; à qui ils n'ont jamais voulu permettre de s'établir parmi eux. R. d. E.
☞(f) Des-Marchais *ubi ſup.*
(g) Barbot, pag. 135.

§. VI. (a)

Supplément ſur le Pays & les Uſages de Seſtos, tiré de Barbot.

Le Voyageur dont on emprunte ce Supplément, étoit à Seſtos en 1680. Il nous apprend que les terres de cette Contrée s'étendent l'eſpace d'environ trente-cinq lieuës au long de la Côte, depuis la Rivière de S. Jean ou de *Barſay*, juſqu'à *Kro*; & beaucoup plus loin au Nord-[Eſt-quart à l'Eſt,] ☞ s'il faut s'en rapporter au témoignage de pluſieurs Officiers du Roi.

Etendue du Pays de Seſtos.

Dans

(a) Section VII. dans l'*Anglois* R. d. E.

Côte de Malaguette.

Oiseau singulier.

DANS un Bois, éloigné d'un mille de la Ville Royale, Barbot & ses compagnons tuèrent un oiseau de la grosseur d'un coq-d'Inde, & dont le cri est fort aigu. Sa chair est douce, potelée, d'un goût aussi agréable que celle du faisan. Le tems le plus favorable pour la chasse de cet Oiseau, est le soir, lorsqu'il cherche à se placer pour la nuit. Il se perche sur un arbre particulier, où certains petits oiseaux font leur nid en grand nombre, à l'extrémité des [plus petites] branches. Leur grosseur ne surpasse pas celle du moineau; mais ils ont le plumage fort agréable. Près du Village, ou de la Ville du Capitaine Jacob, l'Auteur en vit sur un seul arbre plus de mille nids. Le plus habile de tous les Artisans n'égaleroit pas l'adresse de ces petits animaux dans le mélange & l'entrelassement des joncs & des petites branches dont ces nids sont composés, & ne joindroit pas si bien la délicatesse à la solidité. Ils y laissent un petit trou pour entrer & pour sortir.

Autres espèces.

LES Hirondelles sont ici fort petites. Elles ont la tête plate & le bec extrémement petit.

Chiens de Sestos.

ON voit ici des Chiens, comme dans toutes les parties de la Guinée, mais en petit nombre, parce que les Négres trouvent leur chair excellente & qu'ils en mangent beaucoup. Ils ont peu de Porcs. Leurs Moutons sont fort différens de ceux de l'Europe. Outre qu'ils n'ont pas la même grosseur, la Nature leur a donné, au lieu de laine (*b*), du poil comme aux Chévres, avec une sorte de crinière comme aux Lions. Leur chair est un aliment médiocre. Cependant ils ne se vendent pas moins d'une barre de fer (*c*).

Médecins & clystères du Pays.

LES Négres de Sestos sont circoncis, sans qu'ils puissent en donner d'autre raison qu'un ancien usage, qu'ils ont reçu de leurs Ancêtres. Les Médecins du Pays sont les Prêtres. Ils connoissent fort bien la vertu des herbes & des plantes (*d*). Les femmes ont une manière fort extraordinaire de donner les clystères, avec des tuyaux de canne, par lesquelles elles soufflent la composition hors de leur bouche. [L'Auteur en fit l'expérience.]

Deux hommes singuliers.

IL vit, dans cette Contrée, deux hommes fort singuliers. L'un, qui étoit grand & robuste, avoit le fond de la peau de la blancheur du lait, mais entremêlé de petites taches noires, qui lui donnoient l'apparence d'un Tygre. L'autre, [au contraire, avoit le fond noir, avec de petites taches blanches. Mais ce qui rendoit celui-ci beaucoup plus curieux, c'est qu'il] avoit passé la plus grande partie de sa vie dans la même place, sans autre occupation que de fumer continuellement du tabac. Il avoit le scrotum d'une monstrueuse grosseur, [& semblable à une grosse Masse de farine détrempée avec de l'eau. Il étoit de figure ronde, & blanc avec des taches noires; quoique par-tout ailleurs il fut de la couleur des autres Habitans. On fit voir à l'Auteur une petite ouverture par où cet homme rendoit l'urine.] [Cette incommodité n'avoit fait qu'augmenter depuis sa naissance.] L'Auteur soupçonna ces deux hommes d'être attaqués de la lépre, avec d'autant plus de fondement, que ce mal est assez commun dans le Pays. Mais il reconnut son erreur,

(*b*) Voyez les Figures.
(*c*) Barbot, pag. 131.
(*d*) Le même, pag. 135.

CÔTE DE MALAGUETTE.

reur, après avoir remarqué qu'on s'approchoit d'eux familièrement, quoique les Négres évitent la communication des lépreux.

Funérailles d'un Négre de distinction à Sestos.

Aux Funérailles d'un Négre de distinction, tous les Habitans du Village s'assemblent autour de la maison, en courant d'un air furieux, & poussant des cris qui ne sont pas plus mesurés. Les femmes sont assises autour du corps, tenant à la main quelques feuilles de Bananier pour le garantir du Soleil, quoiqu'il soit couvert d'une piéce d'étofe. Le jour de l'enterrement, toute l'Assemblée redouble ses cris, sur-tout au moment que le corps est renfermé dans son cercueil, qui ne consiste ordinairement que dans quelques branches entrelassées. On y met aussi le cimeterre, la javeline, les coliers (e) & tous les habits du Mort. Lorsque le cercueil est [prêt à être mis] dans la fosse, on force deux Esclaves, un de chaque séxe, de manger un peu de ris, qu'on a préparé pour cette cérémonie; quoique le sort qui les attend ne leur laisse de goût pour aucune nourriture. On les met ensuite, chacun de leur côté, debout dans la fosse, qui est toûjours fort grande, & si profonde, qu'on ne leur voit plus que la tête. On prie le corps, avec des cris & des hurlemens redoublés, d'accepter cette offrande; & les Esclaves étant assommés aussi-tôt, on les place aux deux côtés du cercueil, avec quatre Chevraux qui sont tués aussi sur le champ, avec quelques pots de ris & de vin de Palmier, avec des bananes & d'autres espèces de fruits & de plantes. On recommence ensuite à prier le Mort d'user librement de ces provisions, s'il est pressé de soif ou de faim dans son voyage. L'opinion des Négres est que la mort n'est qu'un passage, qui les conduit dans un Pays éloigné, où ils doivent jouir de toutes sortes de plaisirs. Pendant cette lugubre éxécution, les cris ne cessent pas dans l'Assemblée. Mais à peine est-elle finie, qu'on ne pense qu'à la joie. On retourne gaiement à la maison du Mort, pour y boire & manger, soit aux dépens de la famille, soit à ceux des convives, si le Mort n'a pas laissé dequoi fournir aux frais de la fête. Lorsqu'un Etranger se présente dans ces circonstances, il ne peut se dispenser de faire à l'Assemblée quelque gratification, en liqueurs ou en alimens, qui surpasse toûjours la valeur du somptueux festin des Négres. C'est l'usage, ici comme à Quoja, d'enterrer les Habitans au lieu de leur naissance, à quelque distance qu'ils soient morts.

Sacrifice humain.

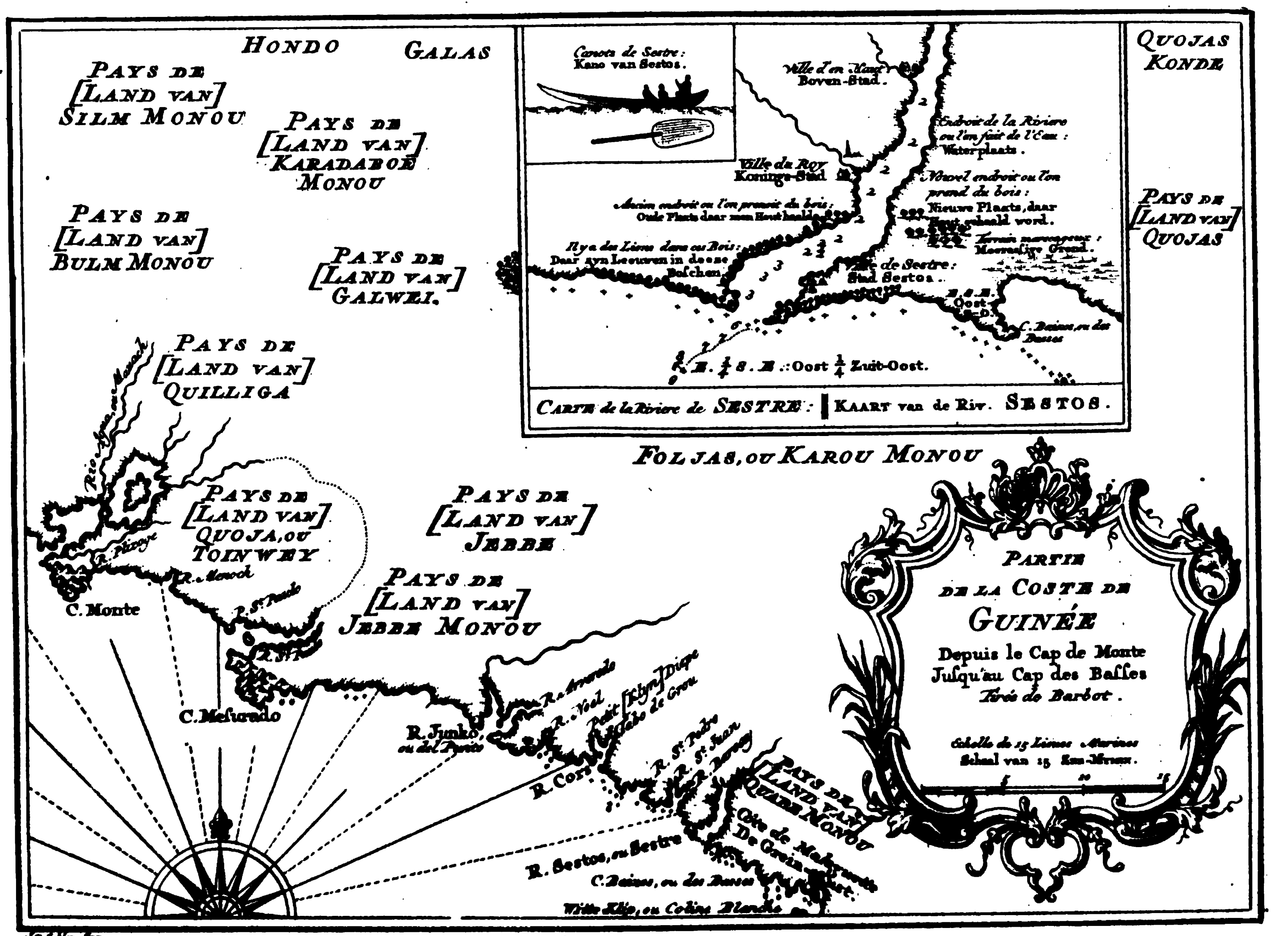
Festin qui suit l'enterrement.

Idolâtrie ridicule.

Les Négres de Sestos sont des Idolâtres, ignorans & grossiers. Un jour, que l'Auteur étoit à prendre l'air vers la pointe Sud de la Rivière, à cinquante pas du Village, il trouva, dans une petite Cabane couverte de feuilles, une Figure imparfaite & grossière, qui représentoit un corps humain. Elle étoit composée de terre noirâtre, de la hauteur d'environ deux pieds, & de la grosseur ordinaire de la cuisse. Barbot apprit que c'étoit le Fétiche du Village, & que tous les jours, au soir, les Habitans & le Roi même, après s'être lavés dans la Rivière, alloient se mettre quelques momens à genoux ou se prosterner devant cette Figure. A quelque distance de la même Cabane, on apperçoit certains Rochers, auxquels ils rendent aussi un culte religieux, & qu'ils regardent apparemment comme leur Fétiche de Mer.

Un autre jour, que l'Auteur se promenoit au long de la Rivière, il vit arriver,

(e) *Angl.* les verroteries. R. d. E.



GEDEELTE van de KUST van GUINÉE, van KAAP MONTE tot KAAP BAIXOS. Uit BARBOT.

arriver, des lieux voisins, quantité de Négres dans une parure fort étrange. Ils avoient le visage barbouillé de sang, & poudré de farine de ris. [Ce qui passe parmi eux pour une parure de bon goût.] Le motif de leur voyage étoit de s'assembler pour un sacrifice public, qu'ils nomment *Sandi-Leté*, c'est-à-dire, *la Poule de l'Alliance*. Cette fête se célébroit pour la culture des terres, qui devoit commencer le jour suivant. Elle fut accompagnée de danses & de chants devant l'Idole. Mais on attendit, pour commencer la cérémonie, que l'Auteur fût retourné à bord, parce que la présence d'un Etranger seroit regardée comme une profanation. Deux jours après, Barbot remarqua qu'ils avoient coupé, à trois pieds de la terre, un fort bel Oranger. Des deux côtés du tronc, ils avoient planté deux pieux, qui étoient joints au sommet (*f*) par une autre piéce transversale, au-dessus duquel s'élevoit un quatrième pieu, surmonté d'une petite baguette. Une poule égorgée, qui étoit suspendue par les pieds à cette baguette, descendoit vers le tronc de l'Oranger, sur lequel son sang tomboit goute à goute au long du bec, dans l'endroit de l'arbre qui avoit été coupé. Elle étoit entourée de branches de Palmiers & de feuilles de Bananier, qui sembloient ménagées exprès pour laisser du jour au travers. On apprit à l'Auteur, que le tronc d'Oranger étoit le Fétiche, & que le sang de la poule lui étoit offert pour nourriture (*g*).

PAYS INTERIEURS.

Autre témoignage d'Idolâtrie.

(*f*) Voyez la Figure.

(*g*) Barbot, pag. 132. & suiv.

§. VII. (*a*)

Côte de Malaguette, ou du Poivre, proprement dite.

A parler proprement, la Côte de Malaguette (*b*) ne s'étend que depuis Rio Sestos (*c*) jusqu'à *Greva*, un peu au-delà du Cap das Palmas; c'est-à-dire, l'espace d'environ cinquante-cinq lieuës. Elle est généralement basse & plate. Le terroir en est humide, gras, couvert de forêts, & fort bien arrosé par quantité de Rivières ou de ruisseaux; à l'embouchure desquels on trouve des Villages qui portent les mêmes noms. Les principaux & les plus fréquentés, sont le petit *Sestos* ou *Sestre*, ou *Sanguin*, *Bettoüa* ou *Battaway*, *Seno*, *Sestro* ou *Sestra-Kro*, *Kro-Setra*, *Wappo*, *Boto* ou *Bado*, le *Grand-Sestre*, le *Petit-Sestre*, *Goyana* ou *Goyava*, *Garaway* & *Grova*.

Etendue & qualités de cette Côte.

Le Petit-Sestre est à quatre lieuës de la Rivière (*d*) au Sud-Est. Dans l'intervalle, on trouve un Rocher long & montagneux, sur lequel la Nature a placé un fort grand arbre. Il est suivi de cinq autres Rochers, au Sud, & précédé d'un seul du côté du Nord. Les Négres de cet espace sont livrés à la pêche, & n'offrent presque rien pour le Commerce. Deux lieuës plus loin, à l'Est, on rencontre la Pointe de *Baxos-Suino*, qui s'avance dans la Mer; & près

Petit-Sestos.

Baxos-Suino.

(*a*) Section VIII. dans l'*Anglois* R. d. E.

(*b*) Les gens de Mer, corrompant tous les noms, disent indifféremment Malaguette, Maniguette, & Malagate. [On a déja remarqué que c'est le nom que les François ont donné au poivre du Pays.]

(*c*) Ou Sestro. Le Capitaine Uring lui donne dans ses Voyages le nom de Rivière de Sisteri. pag. 131.

(*d*) Barbot confond ce lieu avec le petit Paris, qui est beaucoup plus au Sud-Est.

CÔTE DE MALAGUETTE.

près d'elle un grand Roc, dont le sommet paroît blanc, avec la figure d'une voile, qu'on découvre, dans le beau tems, de la Rade de Sestos.

Sanguin.

UN peu au-dessous du Roc est le Village de Sanguin (*e*), à l'embouchure d'une Rivière du même nom, qui se décharge dans la Mer au Sud-Sud-Est, & qui reçoit de [petits] Vaisseaux pendant l'espace de douze lieuës, quoique son embouchure soit fort étroite (*f*), & bordée de grands arbres. Le Village (*g*) contient environ cent maisons. Autrefois les Anglois y avoient un Etablissement; mais le mauvais naturel des Habitans les a forcés de l'abandonner. Le Roi du Pays est tributaire de celui de Sestos. Il est ordinairement vêtu d'une robe bleuë, à la Moresque, & prend plaisir à visiter souvent les Vaisseaux qui sont dans la Rade. Les Portugais & les Hollandois faisoient ici le Commerce de l'yvoire & du poivre; mais, dans ces derniers tems, la multitude de Vaisseaux qui sont venus sur la Côte a fait tellement hausser le prix des marchandises du Pays, que les profits se réduisent presqu'à rien. L'Auteur ajoûte qu'on se ressent du même mal sur toutes les Côtes de la Guinée. Dans les occasions pressantes, Sanguin est un lieu commode pour l'eau, le bois & les provisions.

Baffa ou Bofo.

BAFFA, *Bofo*, ou *Bofou*, est un Village, éloigné de Sanguin d'une lieuë & demie à l'Est. On y trouve quelques dents d'Eléphans; (*h*) mais le poivre y est en abondance. On reconnoît aisément ce lieu à sa Pointe de sable, qui est (*i*) environnée de Rocs. Quelques Négres du Canton parlent la Langue Portugaise ou la Lingua Franca.

Seterna ou Setres.

SETERNA, ou *Setres*, n'est qu'à deux lieuës de l'Est de Baffa. Sa pointe, qui est à l'Est, présente aussi des Rocs à quelque distance en Mer. Le commerce de l'yvoire & du poivre s'y fait avec assez d'avantage. Fort près, à l'Est, est le Village de Tasse ou Dasse. On rencontre ensuite *Bottoüa* ou *Battaway*, à la distance d'une lieuë & demie. Cette Ville se reconnoît facilement, à deux grands Rochers, dont l'un se présente en Mer à la distance d'environ deux milles, à l'Ouest, & se nomme [par les Portugais] *Cabo de Sino*; l'autre est éloigné de la Ville d'environ quatre milles, à l'Est. On distingue encore ce lieu à plusieurs grandes Collines, qui sont derrière la Ville. La malaguette y est en abondance; & le goût des Négres, dans les échanges, est pour les perpetuanes, les chaudrons de cuivre, les barres de fer & les annabasses. Ils se rendent volontiers à bord pour le Commerce; mais la plûpart sont des Voleurs fort adroits, qui doivent être sans cesse observés (*k*), & qui se dispensent même, quand ils le peuvent, de payer ce qu'ils achètent.

Bottoua ou Battaway.

Cabo-Sino.

LE Village de Sino est au Sud-Est de Bottoua, à une lieuë & demie de distance,

(*e*) Des-Marchais dit qu'il y a douze lieuës d'ici à Rio Sestos (Vol. I. pag. 145.); & Snock, qu'on distingue aisément Sanguin à plusieurs grands arbres qui se présentent à l'Est.

(*f*) Des Marchais dit qu'elle est navigable l'espace de douze ou quinze lieuës; que l'embouchure a cinq ou six cens pas de large, & que sa latitude est de cinq degrés douze minutes du Nord. Vol. I. pag. 148.

(*g*) Près du rivage, dit Des-Marchais, est un assez grand Village, situé entre de grands arbres [qui, des deux côtés, couvrent la rivière de leur ombre.] *Ibid.* pag. 148.

(*h*) *Angl.* mais beaucoup plus de poivre. R. d. E.

(*i*) Snock [& Bosman] donnent les mêmes marques. [Voyez Bosman pag. 484.]

(*k*) Bosman, pag. 485. & Barbot, pag. 136.

distance, & se reconnoît au grand Rocher qui termine une pointe de sable assez avancée dans la Mer. Derrière cette Pointe, on découvre une belle & grande Rivière, qui vient de fort loin dans les terres, & qui n'est point inférieure à celle de Sestos (*l*).

Côte de Malaguette.

Le Village de *Souverabo*, ou de *Sabrebou*, est à une lieuë de Sino, au Sud-Est. Celui de *Sestre-Kro*, ou *Krou* (*m*), à cinq lieuës de Sabrebou, est agréable & spacieux. On le reconnoît à son Cap, formé par trois Collines ☞ [noires] & planté d'arbres, qui paroissent, de la Mer, comme autant de mâts. Ce Cap, ou cette Pointe, est environnée de Rochers, dont quelques-uns s'avancent un peu dans la Mer. On a, pour autre marque, deux Rochers sur le rivage, à deux milles l'un de l'autre. La terre est basse & plate. Dans un besoin pressant, on peut trouver de l'eau dans un enfoncement du rivage, qui se présente comme une petite Baye, [mais sans aucun abri.]

Souverabo ou Sabrebou.

Sestre-Krou.

Wappo est à cinq lieuës de Sestre-Krou, situé sur une petite Rivière. Il est reconnu par une rangée de vingt ou trente arbres, qui paroissent sur un terrain haut, long & uni, à peu de distance du rivage, avec cinq Palmistes à l'extrémité. Il est remarquable aussi par une Isle plate, ou plûtôt un Rocher, qui est fort près de la Côte, & qui est environné de plusieurs autres petits Rocs. Les dents d'Eléphans sont fort grosses dans le Village qui est au-dedans la Rivière, aussi-bien qu'à Borua & à Sestre-Krou. Le Pays abonde en malaguette, & les Négres l'apportent sur les Vaisseaux dans de grands paniers (*n*), qui ont la forme d'un pain de sucre.

Wappo.

Drova-Drue, ou *Drou*, & Nisso, sont deux autres Villages entre Wappo & le Grand-Sestre. Ils produisent une grosse quantité de malaguette, à si bon marché, que pour une barre de fer Barbot en acheta trois-cens-cinquante livres. Les Négres, aux environs de Wappo & dans les Cantons voisins, sont plus doux & plus traitables que du côté de l'Ouest, mais fort importuns à demander leurs Daschis, c'est-à-dire, des présens, avant que de ☞ commencer le Commerce. Leur langage est [presque] inintelligible. La Mer, au long de toutes ces Côtes, fournit une grande variété de poisson, qui est à peu prês le même que sur la Côte d'Or.

Drova. Nisso.

Depuis Wappo jusqu'au Grand-Sestre, le rivage s'étend au Sud-Est quart de Sud. La seconde de ces deux Places, qu'on appelle aussi *Sestre-Paris*, est ☞ un grand Village sur la Rivière nommée Rio das Escravos. [L'on y entre & l'on en sort avec la Marée. Ce Village] est à deux lieuës & demie de Drova, au Sud-Est. Ses marques sont un Rocher au Nord-Ouest, & un enfoncement dans la Côte, au-dessus duquel sont trois Palmistes dans les terres. Les Hollandois appellent ce lieu *Balletjes-Beck*, (*o*) du nom d'un Marchand Négre, qui y exerçoit autrefois le Commerce. Les Habitans ne s'approchent point d'un Vaisseau dans leurs Canots, sans crier de toutes leurs forces, avec un reste de prononciation Normande: „ Malaguette tout plein, „ Malaguette tout plein; tout plein, tant à terre de Malaguette. [Ils reconnoissent

Le grand Sestre, & le petit Sestre, nommés autrement le grand & le petit Paris.

(*l*) Bosman, *ibid.*

☞ (*m*) Quelques lieuës plus loin il y a un autre Village, nommé *Kro-Sestro*, *Setra* ou *Sistra*.

☞ (*n*) Bosman, pag. 486. [& Barbot pag. 136.]

(*o*) *Angl.* Balletjes-hoeck, du nom d'un Négre qui y faisoit autrefois sa résidence. R. d. E.

Côte de Malaguette.

noissent ensuite, aux réponses des Matelots, si le Bâtiment est François.] Les Dieppois donnèrent autrefois à cette Ville le nom de *Sestre-Paris*, parce qu'elle est une des plus grandes & des plus peuplées de cette Région. Ils y avoient un Etablissement pour le Commerce du poivre & de l'yvoire, deux marchandises que le Pays produit abondamment. Le poivre des Indes n'étoit point encore connu dans l'Europe. Mais les Portugais ayant ensuite conquis l'Isle du Prince, se répandirent sur toutes les Côtes de Guinée & s'établirent sur les ruines des Comptoirs François.

Le Grand-Sestre se nommoit le Grand-Paris; comme le Petit-Sestre, qui est quelques lieuës plus loin, portoit le nom de Petit-Paris. Barbot a placé mal-à-propos celui-ci près de Rio Sestos. Tous ces noms, observe Des Marchais, [qui subsistent encore dans l'usage des autres Nations & des Négres mêmes,] ne peuvent laisser aucun doute que les François n'ayent eu d'anciens Etablissemens sur cette Côte. On a remarqué, dans le Tome Troisième, qu'ils en font remonter l'origine en 1366, & qu'ils l'attribuent aux Marchands de Dieppe en Normandie. Ajoutez, dit le même Auteur, que les Habitans du Pays conservent toûjours leur ancienne affection pour la Nation Françoise (*p*).

Epoque des Etablissemens François sur cette Côte.

Goyana.

On compte trois lieuës & demie depuis le Grand-Sestre jusqu'au Village de *Goyana* ou *Goyava*; quatre ensuite jusqu'à Garouay; toutes terres basses; & deux de Garouay au Cap das Palmas. Les marques de Goyava sont une haute montagne assez éloignée dans les terres, & une Rivière nommée *Rio de S. Clemente*, qui n'est pas navigable pour les Chaloupes, & qui coule intérieurement au long des Côtes. Elle a sur la rive du Sud un petit Village, ou un Hameau, où l'eau fraîche, l'yvoire, & le poivre de Guinée sont en abondance.

Cabo das Palmas.

Cabo das Palmas, ou le Cap Palmas, a tiré son nom d'un grand nombre de Palmiers qui se présentent dans plusieurs endroits, sur-tout près du rivage, & sur deux Collines qui forment le Cap. Sa situation est éxactement à quatre degrés cinquante minutes de latitude du Nord (*q*).

Derrière ce Cap, la Côte forme un enfoncement, où les Vaisseaux trouvent une bonne retraite contre les vents du Sud. A la distance d'une lieuë vers l'Est, le rivage est bordé par un grand Rocher, à la pointe duquel on trouve une rangée de Basses ou de petits Rocs, dont la surface est égale à celle de l'eau. Ces écueils, qui ne s'avancent pas moins d'une lieuë dans la Mer, ont causé anciennement la perte de plusieurs Vaisseaux. On rencontre, deux lieuës plus loin en Mer, un autre Banc, où le Courant de la marée est fort impétueux [à l'Est], sur neuf ou dix brasses d'eau.

Grova.

Deux lieuës à l'Est du Cap, on trouve *Grova*, qui termine la Côte du Poivre ou de Malaguette.

Il manqueroit quelque chose à cette Description, si l'on n'y joignoit un petit nombre d'Observations générales sur la nature du Terroir & sur le caractère des Habitans.

Les

(*p*) Des Marchais, Vol. I. pag. 149.

(*q*) Comme Des-Marchais, & Labat après lui, se trompent souvent pour les latitudes, on ôse à peine compter ici sur cette observation.

CÔTE DE MALAGUETTE.

Observations générales sur cette Côte.

LES vapeurs continuelles qui s'élèvent de tant de Rivières, au long de la Côte, produisent des fiévres malignes, qui ne sont jamais sans danger pour les Européens. Ce mauvais air est si pernicieux au Cap-Palmas, qu'il se fait quelquefois sentir à trois ou quatre lieuës en Mer; car, pour peu que le brouillard ait d'épaisseur, il répand jusqu'à cette distance une puanteur insuportable (*r*).

Alimens & provisions du Pays.

EN général, le Pays a beaucoup de pois, de féves, de courges, de limons, d'oranges, de *Bacchos*, de bananes, & une sorte de noix dont la coque est fort épaisse [le noyau n'en n'est pas partagé comme celui des noix d'Europe; mais il est rond, tout d'une piéce sans pellicule. C'est] véritablement un fruit délicieux (*s*). Il a des bestiaux en abondance, des chévres, des porcs, de la volaille, & plusieurs sortes d'excellens oiseaux à très-bon marché. Le vin de Palmier & les dattes, que les Négres aiment passionément, y sont de la meilleure qualité du monde. Mais la principale richesse de la Côte est la malaguette ou le poivre de Guinée, dont l'abondance empéche toûjours la cherté. Suivant Barbot (*t*), les Négres de Sestos l'appellent *Waizanzag*; & ceux du Cap de Palmas, *Emaneghetta* (*v*).

Origine attribuée au nom de Malaguette.

QUELQUES Ecrivains, tels que Lemery & Pomey (*x*), prétendent que la malaguette a tiré son nom de *Melega*, Ville d'Afrique; mais ils ne nous apprennent point comment ni d'où cette marchandise & le nom sont passés en France.

Description de cette Plante & de son fruit.

LA Plante qui porte le poivre de Guinée, devient plus ou moins forte, suivant la bonté du Terroir, & s'élève ordinairement à la qualité d'arbrisseau. Quelquefois, faute de cet avantage, elle demeure rampante, du moins si elle n'est soûtenue avec soin, ou si elle ne s'attache à quelque tronc d'arbre, qui lui sert d'appui. Alors, comme l'If (*y*) elle couvre tout le tronc. Lorsqu'elle rampe, les grains, quoique plus gros, n'ont pas la même bonté. Au contraire, plus les branches s'élèvent & sont exposées à l'air, plus le fruit est sec & petit; mais il en est plus chaud & plus piquant, avec toutes les véritables qualités du poivre. La feuille de la malaguette est deux (*z*) fois aussi longue que large. Elle est étroite à l'extrémité. Elle est douce, & d'un verd agréable dans la saison des pluies. Mais lorsque les pluies cessent, elle se flétrit & perd sa couleur. Brisée entre les doigts, elle rend une odeur aromatique, comme le clou-de-girofle; & la pointe des branches a le même effet. Sous la feuille, il sort de petits filamens frisés, par lesquels elle s'attache au tronc des arbres ou à tout ce qu'elle rencontre. On ne peut décrire éxactement ses fleurs, parce qu'elles paroissent dans un tems où l'on ne fait pas de Commerce sur la Côte. Cependant il est certain que la Plante produit des fleurs, auxquelles les fruits succédent en forme de figues angulaires,

(*r*) Barbot. pag. 137.
(*s*) *Angl.* C'est un fruit d'un doux fade. R. d. E.
(*t*) Description de la Guinée, pag. 132.
(*v*) De là vient le nom de Malaguette parmi les Européens.
(*x*) Histoire des Drogues.
(*y*) *Angl. like Ivy*; Ce qui signifie, comme du Lierre. R. d. E.
(*z*) Barbot, [dit que les feuilles sont épaisses & assez longues, fort semblables, à celles de l'Arbre, qui porte la noix Muscade. pag. 132.]

Côte de Malaguette.

angulaires, de différentes grosseurs, suivant la qualité ou l'exposition du Terroir. Le dehors est une peau fine, qui se séche & devient fort cassante. Sa couleur est un brun foncé & rougeâtre. Les Négres prétendent que cette peau est un poison. La graine qu'elle renferme est placée régulièrement, & divisée par des pellicules fort minces, qui se changent en petits fils, d'un goût aussi piquant que le gingembre. Cette graine [de la grandeur du Chenevis] est ronde, mais angulaire; rougeâtre avant sa maturité; plus foncée, à mesure qu'elle meurit; & noire enfin, lorsqu'elle a été mouillée. C'est dans cet état qu'on l'emballe pour le transport. Cependant cette humidité produit une fermentation qui diminue beaucoup sa vertu. Pour se bien vendre, il faut qu'elle ait le goût aussi piquant que le poivre de l'Inde (*a*).

Qualités de la bonne Malaguette.

Sa forme, suivant Barbot.

Barbot représente le fruit presqu'ovale, mais terminé en pointe. Sa peau, dit-il, est fort mince; verte d'abord, & d'un bel écarlate lorsqu'elle est séche; [de la grosseur d'une Figue;] douce & molle, parce que n'ayant point de poulpe elle n'est pas tendue. Dans l'intérieur est la malaguette, qui croît en quatre ou cinq rangées, couvertes de pellicules blanches, qui séparent aussi chaque graine l'une de l'autre. Ces pellicules sont plus âcres & plus piquantes que le poivre le plus chaud.

Avant sa maturité, continue le même Voyageur, le fruit est rouge & d'un goût assez agréable. Le meilleur a la couleur d'une chataigne. Il est gros, pesant & fort uni. Le noir est le plus petit. Il prend sa couleur lorsqu'il est emballé à bord (*b*), car on le charge verd. La graine n'est ni si grosse ni si ronde que le poivre d'Inde. Elle a plusieurs angles (*c*). Les rameaux de la Plante tirent sur le goût du girofle. Mais il y a une autre sorte de malaguette, qui croît comme l'herbe à grandes feuilles. Celle qu'on achète depuis le milieu de Novembre jusqu'au mois de Mars, doit être vieille au moins d'une année; car la nouvelle commence à boutonner au mois de Janvier (*d*).

Tems de la cueillir.

On cueille le fruit, lorsque l'extrémité des feuilles commence à noircir. Le poivre de Guinée a quelquefois été fort recherché en France & dans les autres Pays de l'Europe, sur-tout lorsque celui de l'Inde y est cher & rare. Les Marchands [en détail] s'en servent aussi pour augmenter injustement leur profit, en le mêlant avec le véritable poivre (*e*).

La malaguette de Rio Sestos croît sur une sorte d'arbuste, & passe pour la plus grosse de toute la Côte qui en tire son nom. Les Plantes y sont si près l'une de l'autre, que dans quelques endroits elles ont l'apparence d'un petit bois (*f*).

Sorte de Cardamome.

Bosman rend témoignage, qu'outre la malaguette, on trouve dans le même Pays un autre fruit, qui ressemble au cardamome par le goût & la figure, & qu'il prend en effet pour le même fruit. Il ajoûte qu'à Bénin & dans quelques Pays intérieurs, on voit du poivre qui ne diffère pas de celui de l'Inde.

La

(*a*) Des-Marchais, Vol. I. pag. 151. & suiv.

(*b*) On vient de lire le contraire. Mais on doit juger que chaque Marchand a sa méthode. R. d. T.

(*c*) Les Portugais lui en donnent six, & de-là vient le nom [Sextos qu'ils lui donnent, & celui de la Rivière] de Rio *Sestos* ou *Sextos*.

(*d*) Barbot, pag. 132. & Bosman, pag. 305.

(*e*) Des Marchais, *ubi sup.* pag. 155.

(*f*) Barbot, *ubi sup.*

CÔTE DE MALAGUETTE.

Piment de la même Côte.

LA dernière espèce de poivre, qui s'appelle ici Piment, & qui porte en Europe le nom de poivre d'Espagne, croît en abondance sur la Côte. L'arbuste qui le produit est un peu moins haut que nos groseillers d'Europe. Il y a deux sortes de piment; le grand & le petit; tous deux verds d'abord: mais le petit prend ensuite un fort beau rouge, & le grand tourne sur le noir. Ce fruit est plus estimé que le poivre noir commun, sur-tout la petite espèce, qui n'a pas le quart de la grosseur de l'autre, mais dont l'arbuste a six fois plus de hauteur & d'étendue dans ses branches. Le piment confit au vinaigre, ou au jus de limon, passe pour un excellent stomachique (*g*).

Commerce du Piment, abandonné des Européens;

LES Hollandois s'étoient mis autrefois dans l'usage de transporter une grosse quantité de piment. Ils en chargeoient des Vaisseaux entiers. Mais ce goût paroît fort diminué dans leur Nation. L'Auteur se procura trois quintaux de piment à Rio Sestos, pour une seule barre de fer, dont la valeur ne surpassoit pas cinq schellings (*h*). Aujourd'hui les Marchands de l'Europe s'arrêtent fort peu à toutes ces espèces de poivre, & ne prennent, sur ☞ la Côte de Malaguette, que des dents d'Eléphans. [Ceux qui en chargent le plus sont les Anglois & les Hollandois].

Autrefois éxercé par les Marchands de Barbarie.

MARMOL nous apprend, dans son Afrique (*i*), qu'avant l'arrivée des Portugais, les Marchands de Barbarie traversoient une grande partie du Continent pour aller chercher le poivre de Guinée, & que de la Barbarie ils le transportoient dans toutes les parties de l'Italie, où il se nommoit Graine de Paradis, parce que les Italiens n'en connoissoient pas l'origine (*k*).

Débauche des Habitans de cette Côte.

LES Habitans de la Côte du Poivre sont livrés à tous les excès de l'intempérance & de la luxure. Ils n'entretiennent les Européens, & ne parlent ensemble, que des plaisirs qu'ils prennent avec les femmes. Il s'en trouve, dit-on, qui prostituent leurs femmes à leurs propres enfans; & lorsque les Marchands de l'Europe leur reprochent cette infamie, ils affectent d'en rire, comme d'une bagatelle. Le penchant au larcin est une qualité commune à toute la Nation, du moins à l'égard des Etrangers. S'ils sont reçus à bord, ils dérobent adroitement, vivres, marchandises, & tout ce qui tombe sous leurs mains, jusqu'à des pointes de cloux & des morceaux de fer brisés ou rouillés. Ils ne sont pas moins insuportables par leur importunité à demander des Daschis, ou des présens.

Difficultés de leur Langue.

✠ LEUR langage est si difficile, que [non-seulement les Européens n'y peuvent rien comprendre, mais qu'on ne trouve pas même d'Interprétes, pour cette Région, parmi les autres Négres. Aussi] le Commerce ne se fait-il que par des ✠ signes & des gestes. [C'est par cette voie qu'ils expriment leur goût pour la débauche & leurs idées de plaisir.] Ils sont généralement bien-faits & d'une phisionomie agréable. La plûpart ne sont couverts que d'un pagne, ou plûtôt d'une simple piéce d'étofe au milieu du corps. Ils sont sujets à des hernies fâcheuses. L'Auteur en vit un, à qui le scrotum tomboit jusqu'aux genoux. Cependant ils sont robustes & laborieux. Lorsqu'arrivant de différens Cantons ils se rencontrent au rivage ou sur un Vaisseau, ils se prennent mutuellement par les bras, fort près de l'épaule, en prononçant le mot

Leur maniére de s'entre-saluer.

(*g*) Bosman, pag. 305.
☞ (*h*) Barbot. pag. 132.
☞ (*i*) Chap. XXIII.
☞ (*k*) Barbot. pag. 138.

Côte de Malaguete.

mot *Towa*. Ensuite, faisant glisser leur main jusqu'au coude, ils répétent *Towa*. Après quoi, ils se prennent par les doigts, comme les Négres de Sestos, & les font craquer, en prononçant plusieurs fois *Enfanemate*, *Enfanemate*; c'est-à-dire, Mon ami, comment vous portez-vous?

Leurs Artisans.

Ils ont d'excellens Forgerons, qui entendent parfaitement l'art de la trempe, & qui rendent les armes & tous les instrumens de fer, d'une dureté à toute épreuve. Ils ne manquent pas d'ouvriers pour la construction de leurs Canots [qu'ils font de différentes grandeurs & fort proprement.] L'expérience leur tient lieu de lumières pour l'agriculture, du moins à l'égard du ris, du millet & de la malaguette, qui sont leur principale ressource pour la nourriture & le Commerce. Leur *Taba*, ou leur *Taba-Seyle*, que d'autres appellent *Tabo-Seyle*, c'est-à-dire, leur Roi, éxerce une autorité arbitraire, & ne paroît en public qu'avec beaucoup de pompe. Ses Peuples contribuent à son pouvoir par des sentimens naturels de soûmission. Leur simplicité les attache beaucoup au Paganisme. Ils rendent un culte aveugle à leurs Grisgris & aux Ames des Morts, qu'ils prient de leur accorder dans ce monde une vie paisible. Ils saluent la nouvelle Lune avec des chants, des danses & d'autres bouffonneries. Leur Superstition est extrême pour les Sorciers.

Leur Roi & leur Religion.

Tems propre au Commerce de cette Côte.

Le tems le plus favorable pour le Commerce de cette Côte, est le mois de Février, de Mars & d'Avril. Les petits Vaisseaux donnent plus de facilité que les grands. On commence à sentir les vents Sud-Sud-Est au mois de May. Ils amènent les Tornados, & les grandes pluies, qui sont toûjours accompagnées de tonnerres & d'éclairs terribles (*l*).

(*l*) Barbot, pag. 137. & 138.

CHAPITRE III.

DESCRIPTION DE LA CÔTE D'YVOIRE

Côte d'Yvoire.

Etendue & Division de la Côte d'Yvoire.

Les gens de Mer & les Géographes ne s'accordent pas sur l'Etendue & la Division de la Côte d'Yvoire. Barbot dit que les François & les Hollandois la font commencer à Grova, deux lieuës à l'Est du Cap-Palmas, & continuer jusqu'à Rio de Sueiro da Costa, où commence proprement la Côte d'Or. Ils la subdivisent en trois Parties; la *Côte d'Yvoire*, la Côte de *Male gentes*, & celle de *Quaqua*. Ils veulent, comme les Portugais, que la Côte d'Yvoire, proprement dite, s'étende depuis Grova jusqu'à la Rivière de S. André, Nord-Est & Sud-Ouest; celle de Male-gentes, depuis la Rivière de S. André jusqu'à Rio Lagos, Ouest-Sud-Ouest & Est-Nord-Est; & celle de Quaqua, depuis Rio Lagos jusqu'à Rio de Sueiro da Costa, de l'Ouest-Nord-Ouest à l'Est-Sud-Est. Toute cette étendue de Côte est bordée de Villages & de Hameaux (*a*).

Suivant Des-Marchais & d'autres Voyageurs, toute la Côte, depuis le Cap-

(*a*) Barbot, pag. 138.

Cap-Palmas jusqu'au Cap-Très-Puntas, est connue des gens de Mer sous le nom de *Côte des Dents*, ou *Côte d'Yvoire*. Les Hollandois la nomment, dans leur Langue, *Tand-Kust*. Elle se divise en deux Parties; celle du bon & celle du mauvais Peuple. Ces deux Nations sont séparées par la Rivière de Botro. On ignore à quelle occasion la dernière a reçu le titre de mauvaise; mais il est certain, en général, qu'à l'Est du Cap-Palmas, les Négres sont méchans, perfides, voleurs & cruels. A l'égard du nom de Côte d'Yvoire, on conçoit, tout-d'un-coup, qu'il vient du grand nombre de dents d'Eléphans que les Européens achètent sur cette Côte (*b*).

Côte d'Yvoire.

Nom que les Hollandois lui donnent.

Celle du bon Peuple commence au Cap la Hou. Les Hollandois ont donné le nom de *Quaquas* aux Habitans, jusqu'au Cap de Sainte-Apolline, parce qu'en s'approchant des Vaisseaux de l'Europe, ils avoient ce mot sans cesse à la bouche. On a jugé qu'il signifie *bon-jour*, ou, *soyez les biens-venus*. Villault remarque qu'ils le répétent souvent, lorsqu'après avoir mangé ils paroissent contens de s'être bien rempli (*c*) l'estomac. Cependant Snock, qui étoit Hollandois, semble embarrassé à trouver l'origine & la signification du même mot; à moins, dit-il, qu'on ne prétende trouver quelque ressemblance entre l'accent de ces Négres, & le chant, ou le cri des canards. Mais il ajoûte que la Langue de cette Côte ne lui a pas paru fort différente de celle des autres Négres. Il assûre d'ailleurs, que les Habitans appellent leur Pays, *Ado*, & qu'ils se nomment eux-mêmes (*d*) Adosiens. Smith, qui confond Bosman avec Snock, semble lever la difficulté, en assûrant que le mot de *Quaqua*, dans la Langue de ces Négres, signifie Dents : d'où il conclud (*e*) que Côte de Quaqua & Côte d'Yvoire sont synonimes. Mais il ne produit aucune Autorité, & ne dit pas même d'où lui vient cet éclaircissement.

Nation des Quaquas. D'où vient ce nom.

Outre le nom de Quaqua, les Hollandois ont donné à la même Côte celui de *Côte des six bandes*, parce que les pagnes, ou les piéces d'étofe de coton à raies blanches & bleuës, dont les Habitans font usage, sont composées de six largeurs, cousues ensemble [avec assez d'art & de propreté] (*f*).

Côte de Quaqua, nommée Côte des six bandes.

Les principaux Villages de la Côte d'Yvoire sont, *Grua* ou *Grova*, *Tabo*, *Petit-Tabo*, *Grand-Drevin*, *Botro*, *Cap-la-hou*, *Cap-Apollonia* ou Sainte-Apolline, *Vallo* Toutes ces Places sont situées à l'embouchure d'autant de Rivières dont elles portent les noms. L'intérieur du Pays est peu connu, parce que depuis la retraite des Normands, les Naturels n'ont pas voulu souffrir qu'aucune Nation de l'Europe s'y établît; de sorte que tout le Commerce s'y fait à bord, ou sur le rivage, avec des précautions extrêmes de part & d'autre. On trouve dans chaque Canton les mêmes marchandises, c'est-à-dire, de l'Or, de l'Yvoire & des Esclaves. Quoiqu'il n'y ait point de tarif réglé, le Commerce est considérable.

Ses principaux Villages.

On compte trois lieuës du Cap-Palmas à Grova; trente de *Grova* à *Tabo*; quatre de *Tabo* au *Petit-Tabo*; cinq ensuite à Berbi; six de Berbi au Grand-Drevin; deux du Grand-Drevin à Tao; trois de Tao à la Rivière S. André; & comptant ainsi de Place en Place, sept à Giron; huit au Petit-Drevin;

Leurs distances.

(*b*) Des-Marchais, Vol. I. pag. 157.

(*c*) Villault, pag. 117. [& Des-Marchais, *ubi sup.* pag. 184.

(*d*) Bosman, pag. 491.

(*e*) Smith, Voyage de Guinée, pag. 113.

(*f*) Des-Marchais, *ubi sup.* pag. 185.

CÔTE D'YVOIRE.

vin; trois au Batrou, sept au Cap-la-Hou; dix à *Gamo*; ce qui fait, pour toute la Côte, l'espace de quatre-vingt-huit lieuës depuis le Cap-Palmas jusqu'à *Gamo*. Quelques Navigateurs l'étendent jusqu'à celle du mauvais Peuple, à l'Est; & d'autres la terminant à Batrou, réduisent toute la Côte du bon Peuple à vingt-cinq lieuës (*g*).

Bornes de cette Côte.

DANS la Description de cette Côte, qui est continuellement bordée de Villes & de Villages, on ne s'arrêtera qu'à ceux qui sont connus des Européens.

Tabo-Dune.

TABO-DUNE, qui suit Grova [le dernier Village de la Côte des grains,] est remarquable par un grand Cap-verd qui en est voisin, & qui paroît couvert de bois, comme tout le Pays. Le cours des marées y est ordinairement Est-Nord-Est; & quelquefois néanmoins Sud, & Sud-Ouest.

Tabo.

TABO, dix lieuës à l'Est de Tabo-Dune, se reconnoît aisément de la Mer, au grand Rocher qu'on apperçoit dans l'éloignement, à une lieuë & demie, Ouest de la Place. Le Cap qui en est voisin, est couvert de grands arbres, dispersés sans ordre, & la Rade n'a pas moins de dix-huit ou vingt brasses, de fond. On trouve, près du Village, une petite Rivière, nommée par les Portugais *Rio de San Pedro*, qui a, du côté de l'Ouest, quelques montagnes, auxquelles ils ont donné aussi le nom de *Sierra de Santa Apollonia*.

Petri ou Petiero.

PETRI ou *Petiero*, autre Village, deux lieuës plus loin, à l'Est de Tabo, est distingué par un Rocher, qui n'en paroît pas éloigné.

Taho.

TAHO; deux lieuës à l'Est de Petri; & *Berbi*, autre Village, deux lieuës plus loin, se reconnoissent à la hauteur de leur montagne.

Grand Drevin.

DRUYN ou *Drevin-Petri*, nommé aussi le *Grand-Drevin* (*h*), est près de la Rivière St. André. On le reconnoît à quelques maisons, qui s'apperçoivent de la Mer sur un terrain assez élevé & peu éloigné du rivage; à plusieurs grands arbres [dispersés ça & là sur le Cap] qu'elles ont à l'Ouest, & à quatre Plaines qui se font voir au milieu des bois, une lieuë à l'Ouest de la Ville. Les Portugais appellent ce Cap, *Cabo da Prayaba*; c'est-à-dire, Cap du petit rivage (*i*). La Ville est située dans une Isle, au milieu d'une Rivière, qui vient du Nord entre deux chaînes de montagnes, derrière lesquelles on trouve des prairies agréables, & des pâturages (*k*) qui s'étendent à perte de vûe. Outre la Ville, on découvre trois Villages, éloignés d'une demie lieuë l'un de l'autre, qui nourrissent une prodigieuse quantité de vaches & d'autres bestiaux.

Caractère des Habitans.

LES Habitans de ce Canton sont les plus sauvages de toute la Côte. On les accuse d'être Antropophages. Ils font gloire de porter les dents en pointe, & de les avoir aussi aigues que des aiguilles ou des aleines. Barbot ne conseille à personne de toucher à cette dangereuse Terre. Cependant les Négres apportent à bord de fort belles dents d'Eléphans; mais [il semble que leur vûe soit de les faire servir d'amorce pour attirer les Etrangers sur leur Côte, & peut-être pour les dévorer; car] ils mettent leurs marchandises à si haut prix, qu'il y a peu de Commerce à faire avec eux. D'ailleurs ils

(*g*) Le même, pag. 163.

(*h*) Uring dit qu'il y a, sur cette Côte, plusieurs Villes qui se nomment Drevin, entre lesquelles il nomme *Tabo Drevin*, pag. 134.

(*i*) Barbot, pag. 139.

(*k*) Villault, pag. 110. & Des-Marchais, pag. 165.

CÔTE D'YVOIRE.

ils demandent avec importunité tout ce qui se présente à leurs yeux, & paroissent fort irrités du moindre refus. Leur inquiétude & leur défiance vont si loin, qu'au moindre bruit extraordinaire, ils se précipitent dans la Mer, & retournent à leurs Canots. Ils les tiennent exprès à quelque distance, pour faciliter continuellement leur fuite (*l*).

Rivière de S. André.

LA Rivière de S. André n'est éloignée que d'environ une lieuë & demie à l'Est-Nord-Est du Grand-Drevin [où la terre s'étend en forme de Cap.] Elle se divise en deux bras, dont l'un coule au Nord-Ouest quart-d'Ouest, & l'autre à l'Est-Sud-Est. Les petits Vaisseaux peuvent la remonter l'espace de quatre lieuës, dans un canal large & profond; quoiqu'en Eté l'eau soit quelquefois si basse, que l'entrée se trouve bouchée par une barre de sable. Barbot ayant entrepris d'y pénétrer, fut rebuté par la violence du battement des vagues. L'embouchure de la Rivière regarde le Sud-Est. Elle a, d'un côté (*m*), un Cap rond, d'une grande hauteur; & de l'autre, un arbre seul (*n*).

Vûes de Des-Marchais pour un Fort.

DES-MARCHAIS prétend que la Rivière de S. André est de toute la Côte l'endroit le plus favorable pour bâtir un Fort. Elle est grande, avant même qu'elle en reçoive une autre, qui s'y décharge une lieuë au-dessus de l'embouchure. [Celle-ci vient du Nord-Est; & l'autre du Nord.] Ces deux Rivières sont bordées de grands arbres, de prairies charmantes, & de plaines fort unies. La Nature semble avoir formé celle de S. André pour l'érection d'un Fort, qui n'auroit pas besoin d'autre défense que sa situation. Elle a placé, à cent-cinquante pas au-dessus de l'embouchure, une Pointe ou une Péninsule, que la Rivière environne, & qui n'est jointe au Continent que par un Isthme de douze ou quinze brasses de largeur. Cette Péninsule est un Rocher plat, qui compose une plate-forme d'environ quatre-cens pas de circonférence, assez haute pour commander les environs, sans aucune éminence voisine qui la commande elle-même. Elle est escarpée de toutes parts, & véritablement inaccessible du côté de la Mer. De celui de la Rivière, c'est-à-dire, à l'Ouest, la descente est plus aisée; mais cette partie est défendue par des Rocs en pointe, qui embarrassent le Canal à plus de cinquante pas, & dont les uns sont cachés sous l'eau & d'autres à découvert. La Mer y bat avec tant de violence, que les Vaisseaux n'ôsent en approcher, & que les Chaloupes mêmes ne s'y engageroient pas sans péril. La seule voie, pour gagner la plate-forme, est l'Isthme, ou le col qui la joint à la terre; mais (*o*) il seroit facile de le couper.

Péninsule défendue par sa situation.

Source d'eau fraîche.

VILLAULT ajoûte, que du pied d'une montagne, qui couvre le Roc du côté du Nord, il sort une source d'eau fraîche, & qu'un seul canon du Fort suffiroit pour la défendre. Les Villes du Grand & du petit-Drevin, de Tabo & de Giron, ne sont guères à plus d'une lieuë. Du sommet de la plate-forme on découvre, à l'Est, Giron, qui est située au bord d'une grande & belle prairie; & Tabo, à l'Ouest, qui termine une plaine charmante, entremêlée de bois fort agréables jusqu'au pied d'une grande montagne qu'on apperçoit aussi du même lieu (*p*).

LES

(*l*) Barbot, pag. 139.

(*m*) Uring appelle ce Cap, la Pointe noire, ou *Back-Point. Ibid.*

(*n*) Barbot, *ubi sup.*

(*o*) Villault, pag. 111. & Des-Marchais, Vol. I. pag. 165. [& suiv. & pag. 169. & suiv.]

(*p*) Villault, pag. 112. & Barbot, pag. 139.

CÔTE D'YVOIRE.

Marques de terre pour le grand Drevin.

Les marques de terre sont ici très-claires, & rendent le Pays extrêmement facile à reconnoître. Ce sont des arbres fort hauts & fort épais, & trois ou quatre grands Villages qui se présentent d'eux-mêmes, à moins d'un mille l'un de l'autre. Derrière le plus reculé, paroît une haute pointe, à l'Est, où la terre commence à s'élever en Promontoire, entre lequel la grande Rivière de S. André vient se décharger dans la Mer. Elle est assez profonde pour recevoir [fort loin] les plus grandes Barques, & ne manqueroit d'aucun avantage pour le Commerce, si l'on pouvoit prendre un peu plus de confiance aux Habitans; mais (q) ils sont les plus barbares de toute la Côte.

Fertilité du Terroir.

Le Terroir, aux environs de la Rivière, est arrosé d'un grand nombre de ruisseaux, qui le rendent naturellement fertile, & propre à recevoir toutes sortes de plantes & de grains. Le ris, le millet, le maïz, les pois, les ignames, les patates, les melons y croissent déja merveilleusement. On y voit des bosquets de Palmiers, d'Orangers, de Citroniers, de Cotoniers & d'autres arbres, qui produisent d'excellens fruits sans culture; des Noyers d'une espèce singulière, qui portent une noix plus petite que la nôtre, du goût des meilleures amandes; des cannes de sucre, qui parviennent naturellement à la perfection de leur espèce, & qui sont plus grosses & plus douces que celles de l'Amérique. Elles sont abandonnées aux Eléphans, quoiqu'avec peu de soin on en pût (r) faire beaucoup de sucre & de rum. Enfin, les bestiaux sont ici en abondance; vaches, bœufs, chévres, moutons, porcs, & toute sorte de volaille. Un excellent bœuf s'y donne pour une douzaine de couteaux de deux sols, & le reste à proportion (s).

Habits des hommes & des femmes du Pays.

Barbot observe que le Pays produit assez de malaguette pour sa provision (t); & Snock assûre que la Côte d'Or n'a rien qui ne se trouve ici. Les Habitans n'y sont pas mieux vêtus que leurs Voisins de la Côte du Poivre. Ils n'ont qu'une misérable guenille pour cacher leur nudité. Cependant les riches ne sont jamais sans un pagne ou deux, avec un poignard ou un grand couteau à la ceinture. Les femmes sont généralement petites, mais bien faites. Elles ont les traits réguliers, les yeux vifs & les dents belles. Toute leur figure porte un air d'enjouement & de coqueterie, qui n'est pas démenti par leur conduite. Les hommes sont robustes & bien-faits. Ils ne manquent ni de sens ni de courage. Mais depuis que les Marchands de l'Europe en ont enlevé quelques-uns, leur défiance est extrême. Jamais ils ne hazardent de mettre le pied sur un Vaisseau, avant que le Capitaine ait fait la cérémonie de se mettre dans l'œil quelques goutes d'eau de Mer; lorsqu'ils sont à bord, rien (v) ne peut les engager à descendre sous les ponts ou dans les cabines.

Leur passion pour les anneaux, les grelots & la danse.

Tous les Négres de cette Contrée, comme leurs Voisins, sur-tout ceux de l'Est, sont passionnés pour les anneaux de fer & de cuivre, montés de grelots, dont ils se font un ornement pour les pieds. Les femmes les portent au-dessus de la cheville, aux bras & aux poignets. Le bruit des grelots leur fait

(q) Bosman, pag. 88.
(r) Des-Marchais, *ubi sup.* pag. 166.
(s) Le même, pag. 174.
(t) *Angl.* produit tout ce que la Côte de Malaguette fournit pour le soûtien de la vie; R. d. E.
(v) Des-Marchais, *ubi sup.*

fait trouver plus de plaisir à la danse, qu'elles aiment d'ailleurs si passionnément, qu'après le tems du travail elles donnent chaque jour cinq ou six heures à cet éxercice. Chaque Canton a ses modes & ses usages. Nos plus habiles Maîtres à danser passeroient ici pour des Tortues, & trouveroient peut-être dans l'éxemple des Négres, des pas & des figures qui serviroient à perfectionner leur Art (x).

Côte d'Yvoire.

Les Eléphans doivent être ici d'une étrange grosseur, puisqu'on y achète des dents qui pèsent jusqu'à deux cens livres. On s'y procure aussi des Esclaves & de l'Or, mais sans pouvoir pénétrer d'où l'Or vient aux Habitans. Ils gardent là-dessus un profond secret; ou s'ils sont pressés de s'expliquer, ils montrent du doigt les hautes montagnes qu'ils ont à quinze ou vingt lieuës au Nord-Est, en faisant entendre que leur Or vient de là. Peut-être le trouvent-ils beaucoup plus près, dans le sable de leur Rivière même; ou, peut-être aussi, leur vient-il des Négres de ces montagnes, qui le rassemblent en lavant la terre, comme ceux de Bambuek (y). Enfin toutes les parties de cette Contrée seroient très-propres au Commerce, si les Habitans étoient ☞d'un caractère moins farouche [& qu'ils ne missent pas leurs Marchandises à si haut prix.]

D'où leur vient l'Or.

On raconte qu'ils ont massacré, dans plusieurs occasions, un grand nombre d'Européens, qui n'avoient relâché sur leur Côte que pour y faire leur provision d'eau & de bois. En 1677, un Vaisseau Anglois y perdit trois hommes. Un Portugais en perdit neuf, en 1678; & depuis peu, un Hollandois en a perdu quatorze. C'est cette inclination sanguinaire qui leur a fait donner par les Portugais le nom de *Malagente*; car on est persuadé, ajoûte l'Auteur, qu'ils sont Antropophages; & loin de se promettre quelqu'avantage de leur Commerce, on ne doit point approcher de leur Côte, pour y prendre de l'eau ou d'autres provisions, sans armer les Matelots de mousquets, ☞de demi-piques & de tout ce qui peut servir à leur défense. [Il est bon même de mettre dans la Chalouple un couple de pierriers;] & la garde doit se faire éxactement sur les mâts & sur le promontoire, pour prévenir toutes sortes de surprise (z).

A l'Est de la Rivière de S. André, on apperçoit une douzaine de petits monts rouges, qui s'étendent l'espace de trois ou quatre lieuës au long de la Côte. Elle est d'ailleurs fort escarpée, & si rouge, que les Portugais lui ont donné le nom de *Barreiras-Vermelhas*, les François celui de Falaises-rouges, & les Hollandois, celui de *Roode-Kliftens*. A trois milles de la terre, on trouve douze ou treize brasses d'eau.

Falaises rouges.

Le Village *Dromwa-Petri*, situé entre le septième & le huitième mont rouge, est remarquable par deux grands arbres, qui s'apperçoivent d'assez loin. Il est à sept lieuës de la Rivière de S. André, & les Habitans ne sont pas moins brutaux & moins sauvages. L'Auteur ne remarqua point d'autre Village entre celui-ci & la Rivière de Kotro (a), & n'ayant vû paroître aucun Canot dans l'intervalle, il en conclut que le Pays est peu habité. *Kotro*, ou *Kotrou*,

(x) Le même, pag. 182.
(y) Le même, pag. 175.
(z) Barbot, pag. 140.

(a) C'est apparemment celle qu'Uring appelle *Cotlebo*.

CÔTE D'YVOIRE.

Kotrou, est situé à l'Est de la Rivière de Lagos (*b*), d'où quantité de Canots apportent de l'Yvoire sur les Vaisseaux.

Rio de Lagos.

Cap-Laho.

Le Cap Lahou est à deux lieuës de Kotro, à l'Est. La terre qui les sépare est basse & couverte de bois. Le Cap même n'est qu'une Pointe basse, remplie d'arbres, entre lesquels on en distingue un qui s'élève au-dessus des autres. De toute la Côte de Quaquas, c'est le Canton le plus favorable au Commerce. Les dents d'Eléphans y sont grosses, belles & en (*c*) abondance. Des Marchais observe que la Côte du bon Peuple commence ici; que le Cap s'avance peu dans la Mer, & que sa latitude est de cinq degrés dix minutes du Nord, à distance presqu'égale des Caps Palmas & Très-Puntas (*d*).

Ville de Laho.

Barbot représente la Ville de Lahou ou Laho, comme une Place grande & bien peuplée, qui s'étend l'espace d'une lieuë au long de la Côte, & dont le rivage est d'un fort beau sable jaune, où la Mer bat avec assez de violence. Les Pays voisins offrent toutes sortes de provisions, meilleures & moins chères que sur la Côte de S. André & de Drevin. Les Habitans sont d'un naturel doux & sociable; mais sujets à hausser le prix de leur Yvoire, suivant le nombre de Vaisseaux qu'ils voyent sur leurs Côtes. Ils sont visités souvent par les Marchands d'Interlope, Anglois & Hollandois, & par toutes sortes de Vaisseaux libres. Un peu plus d'une lieuë à l'Ouest de Laho, est une grande Rivière, qui se divise en deux bras. Le principal va se rendre dans celle de S. André. L'autre continue de couler à l'Est pendant quelques lieuës (*e*). Snock ajoûte que la Ville de Laho est plantée, comme Axim, d'une multitude de Cocotiers; & que si la terre étoit aussi haute, & le rivage défendu par un Fort, on auroit peine à distinguer ces deux lieux l'un de l'autre; & qu'à trois milles dans les terres, directement derrière la Ville, on voit plusieurs hautes montagnes (*f*).

Grande Rivière.

Rivière de Jaque Laho.

Après le Cap Laho, la Côte s'enfonce, & s'étend ensuite à l'Est-quart-Sud-Est. C'est dans cet enfoncement qu'on découvre la petite Rivière de *Jaque Laho*, (*g*), ou *das Barbas*, qui vient du Nord, mais qui n'est pas navigable.

Wollo.

Jack en Jacks.

Abîme sans fond.

Le Village de *Wollo*, ou *Vallock*, ou *Wallatock*, est à sept lieuës de la Rivière *Jaque-Laho*, Est-quart-Sud-Est. Le Commerce de l'yvoire y est fort médiocre. Après Wollo, on rencontre *Jack & Jacks* (*h*), qui est suivi de *Korbi-la-Hou*. Entre ces deux Places, on voit plusieurs petits ruisseaux sur la Côte, & l'on passe *l'Abîme sans fond*, que les Anglois appellent *Bottomless-Pit*, & les Hollandois, *Kuyl-Sonder-Grondt*. On a cru long-tems que ce lieu étoit en effet sans fond (*i*). Il n'est point à plus d'une lieuë [à l'Ouest] de Korbi-la-Hou, assez près du rivage. Mais des observations plus éxactes ont fait reconnoître qu'il n'a que soixante brasses, à la portée du mousquet de la Côte, quoique plus loin dans la Mer, la sonde ne puisse trouver de fond. L'Auteur s'imagine qu'elle est emportée par la violence d'un Courant qui

(*b*) La même que Smith & d'autres appellent *Black-River*, ou Rivière noire.

(*c*) Barbot, *ubi sup*.

(*d*) Des-Marchais, pag. 185.

(*e*) Barbot, *ubi sup*. & Bosman, pag. 498.

(*f*) Bosman, *ibid*.

(*g*) Uring le met à quinze milles de son *Cotlebo*.

(*h*) Uring & Smith nomment cet endroit Jack à Jacks. Uring le met à douze lieuës Est de Jaque Laho, pag. 135.

(*i*) Atkins dit, qu'il est sans fond dans l'espace de trois milles, pag. 69.

qui vient du Sud-Ouest, & conseille de ne quitter *Jaque-la-Hou* qu'avec un vent propre à faire surmonter cet obstacle. Le meilleur parti, dit-il, est de jetter l'ancre au-delà de Gammo (*k*), qui est située dans le Pays d'*Ado*, entre *Korbi Laho* & *Rio de Sueiro da Costa* (*l*), une lieuë & demie à l'Est de Korbi. Cette Rade est également commode aux Habitans de ces trois lieux, pour se rendre à bord, avec des étofes de Quaqua, des dents, un peu d'Or, & sur-tout avec quantité de provisions. Les Négres du Pays sont excellens plongeurs. Ils alloient prendre au fond de la Rade les moindres bagatelles que l'Auteur se faisoit un amusement d'y jetter, pour les mettre à l'épreuve (*m*).

Côte d'Yvoire.

Gammo, Rade commode.

Depuis Rio de Sueiro da Costa jusqu'au Cap-Apollonia, la Côte est basse & unie. Elle s'étend l'espace de douze lieuës à l'Est-Sud-Est, continuellement bordée de grands arbres, & remplie de Villages, dont les plus remarquables sont *Boquu*, *Issini Pequena*, *Issini-Grande*, *Abbiony* ou *Assene*, *Tebbo* ou *Akanimina*. Ils appartiennent tous au Pays des Adousiens ou de Soko.

Village entre Rio de Sueiro & le Cap-Apollonia.

Boquu (*n*) est situé dans les bois, près de l'embouchure de *Rio Sueiro da Costa*. *Issini-Pequena* se présente sur le rivage; comme Issini-Grande, qui est plus à l'Est. On découvre, entre ces deux Places, trois Villages moins considérables. Issini-Grande est à l'embouchure d'une Rivière, qui, se perdant dans les sables pendant une grande partie de l'année, ne va jusqu'à la Mer que dans la saison des pluies. Cette Ville fut pillée & brulée en 1681 par les Négres de l'intérieur des terres. A l'embouchure, & fort près du rivage, est une petite Isle, où l'on pourroit élever un Fort pour la sûreté du Commerce intérieur. Les François y en bâtirent un en 1701, que d'autres raisons leur firent abandonner en 1714. *Issini-Grande* est célèbre par la bonté de son Or, qui vient probablement d'Affiente ou de Frita, vers la source de Rio de Sueiro da Costa, Pays riche en Or, mais (*o*) qui n'est connu que depuis peu des Européens.

Boquu.

A l'Est d'Issini, on trouve les petits Territoires & les Villes d'*Albiani* & de *Tabo*; la première à six lieuës d'Issini, la seconde à dix. Les Vaisseaux marchands touchent ordinairement à ces deux Places. Elles sont situées dans des Bois de Palmiers, qui se reconnoissent de fort loin en Mer.

Albiani & Tabo.

Akanimina est situé sur une élévation, une demie-lieuë à l'Ouest du Cap-Apollonia. Le Pays intérieur, entre Boquu & Akanimina, est montagneux. Il fournit de l'Or excellent, de l'Yvoire & quelques Esclaves. Le mouillage, devant ces deux Places (*p*), est à deux milles du rivage, sur quinze ou seize brasses. Les Négres sçavent méler, avec tant d'adresse, de la poudre de cuivre à leur Or, que la prudence doit toûjours faire recourir aux épreuves. L'Yvoire & les Esclaves sont à fort bon marché. Le meilleur ancrage, depuis Issini jusqu'au Cap-Apollonia, est sur seize brasses, à trois quarts de lieuë du rivage. Près du Cap-Apollonia est le Royaume de Guiomeré, ☞ qui, [en 1703,] étoit gouverné par la Reine *Asamouchou*, Princesse respectée de

Akanimina.

(*k*) Uring place aux environs, *Barschan*, cinq lieuës au-delà de Jack & Jack. Smith l'appelle le grand Bassam.

(*l*) Cette Rivière est de quelques lieuës à l'Ouest d'Issini.

(*m*) Barbot, pag. 140. & suiv.

(*n*) Uring l'appelle Abako, pag. 137.

(*o*) Barbot, pag. 141.

(*p*) Le même, pag. 147. & Des-Marchais, Vol. I. pag. 219.

Côte d'Yvoire.

de ses Voisins & chérie de ses Sujets. Elle avoit succédé à son frère ; & son goût ne la portant point au mariage, elle suivoit son humeur active & guerrière, qui lui faisoit prendre elle-même le commandement de ses Troupes. La fortune avoit accompagné si constamment ses Armes, que les Européens ni les Négres n'avoient jamais remporté sur elle le moindre avantage. Elle aimoit passionnément les François, & le Chevalier Damon s'étoit lié avec elle par un Traité (q). Le Royaume de Guiomeré n'a pas beaucoup d'étendue au long de la Mer ; mais il s'étend fort loin dans les Terres : il est bien peuplé, riche & renommé par son Commerce. L'Or y est commun, l'Yvoire en abondance ; & la guerre produit toûjours à la Reine un grand nombre d'Esclaves (r).

Royaume de Guiomeré.

Caractère de la Reine.

Ses richesses.

Cap Apollonia ou de Sainte Apolline.

PHILLIPS place le Cap-Apollonia, environ seize lieuës à l'Est d'Issini. Il le représente composé de trois petites montagnes, avec (s) deux ou trois Villages à l'Ouest. Mais il ne put s'y procurer aucun Commerce.

Sa situation.

SUIVANT Des-Marchais, le Cap-Apollonia, qu'il appelle Sainte-Apolline, est situé à quatre degrés cinquante minutes de latitude du Nord (t), à distance égale de la Rivière de Sucre & du Cap *Tres-Puntas*. Il est remarquable par sa hauteur & par les grands arbres dont il est couvert. Ses Habitans vivent dans une espèce de République, sous la protection, ou plûtôt, sous la tyrannie des Hollandois, qui ne leur permettent pas d'autre Commerce qu'avec eux. Aussi cette Côte est-elle peu connue des autres Nations de l'Europe (v).

SNOCK raconte que la Côte, entre Issini & le Cap-Apollonia, est fort peuplée, & remplie de grands & de petits Villages. Ce Cap, dit-il, a reçu son nom des Portugais, pour avoir été découvert le jour de Sainte-Apollonia, ou Sainte-Apolline. Il s'avance un peu au Sud, & paroît bas & uni vers le rivage. Mais il s'élève plus loin en trois montagnes séparées, qu'on découvre de dix lieuës en Mer, dans un tems serain. Chaque montagne présente quelques arbres dispersés, qui rendent la perspective assez agréable. Il y a trois Villages au pied de ces montagnes, & par conséquent fort près du rivage. Mais l'agitation continuelle des vagues, au long d'une Côte plate & sabloneuse, rend le débarquement difficile depuis le Cap-Apollonia jusqu'à Issini. Cependant le Commerce de l'Or y est assez avantageux (x).

Qualités de la Côte, depuis Sierra-Léona.

EN général, si l'on excepte deux ou trois Caps, & les hauteurs des environs de Drevin, la terre paroît, non-seulement basse, depuis Sierra-Léona jusqu'au Cap-Apollonia, mais si droite, avec si peu de Bayes & d'Isles (y), que les lieux en deviennent fort difficiles à distinguer. L'abordage y est aussi très-dangereux, parce que les vagues qui sont amenées continuellement du vaste Océan Méridional, s'y brisent avec beaucoup de violence. Les Négres sont les seuls qui entendent parfaitement cette Mer, & qui ayent la hardiesse d'en braver les fureurs dans leurs Canots. Depuis Rio Sestos jusqu'à ce Cap, les flots sont dans une telle agitation contre le rivage, qu'on est forcé d'employer les Canots des Habitans pour y transporter les marchandises. D'un autre côté, le fond est si rude, qu'on y perd souvent ses ancres. Dans

(q) Des-Marchais, *ubi sup.* pag. 219.
(r) Le même, pag. 222.
(s) Phillips, pag. 200.
(t) Voyez la Figure, dans Des-Marchais (pag. 222.) Labat en loue l'exactitude, quoiqu'elle soit fort différente de celle de Barbot, pag. 148.
(v) Des-Marchais, *ubi sup.*
(x) Bosman, pag. 493.
(y) *Angl.* de Bayes & d'Anses. R. d. E.

CÔTE D'YVOIRE.

Dans le même espace, l'Auteur trouva presque toûjours environ quatorze brasses à une lieuë du rivage, excepté [dans l'abyme sans fond, sept lieuës] au-dessous de *Jack & Jack*, où le fond, dit-il, paroît tout-d'un-coup sans mesure. Mais il en attribue la cause à la longueur de la corde qui soûtient le plomb, & qui, touchant à l'eau dans un si grand nombre de parties, y trouve plus de force pour l'empêcher de descendre, qu'elle n'en tire de la pesanteur de sa masse; ce qui ne lui permet pas d'aller bien loin vers le fond. Sans rejetter cette explication, ne pourroit-on pas croire, avec autant de vraisemblance, que la densité de l'eau sous le poids augmente à mesure qu'il descend & qu'il la presse; d'où naît une plus forte résistance (z). [Les vents de Sud sont plus fréquens sur cette Côte, qu'un peu au dessus; & ils arrêtent les brises de terre, qui apportent ordinairement des Bois, des odeurs fortes & mal-saines (a).]

Explication du Bottomless Pit, ou de l'Abîme sans fond.

On voit aux environs du Cap-Apollonia quantité de terres défrichées, où les Négres sément du bled-d'Inde. On prétend qu'ils ont reçu des Portugais cette espèce de grain. La couleur des Habitans est ici très-noire. L'Auteur la compare au plus beau jais. Ils sont vifs, entreprenans, éxercés au Commerce. Leurs [pagnes, qu'ils appellent] Tomis, sont plus grands & plus nets que ceux de leurs Voisins. Ils portent des coliers d'ambre, des anneaux de cuivre, des Kowris & d'autres ornemens. Leur chevelure, ou la laine de leur tête, est divisée en une infinité de petites tresses, mêlées de petits brins d'écaille & de paillettes d'Or. Ils ont tous la figure d'un poignard gravée sur la joue, & souvent sur les autres parties du corps (b), usage qui s'est communiqué à quelques autres Nations jusqu'à la Côte d'Or. Il est ici fort ancien, & sert à distinguer les Négres maritimes, des Habitans intérieurs du Pays, que les premiers enlèvent quelquefois pour l'Esclavage. La Loi les oblige seulement de payer, sur le prix de la vente, un droit de vingt schellings aux Kabaschirs, & de dix aux Membres du Palaver ou du Conseil. Atkins en conclud (c) que ces enlevemens sont ici plus fréquens que dans les Villes précédentes (d). Les Esclaves reviennent dans ce Canton à huit livres sterling.

Terres du Cap-Apollonia, & caractère des Habitans.

Sur toute la Côte, depuis Sestos, il y a beaucoup de ressemblance dans les alimens. L'Auteur donne la description de trois (e) mêts favoris des Négres. 1. Celui qu'il appelle *Slabbersauce*. C'est une composition de ris, [de poisson,] de volaille, de chevreau & de chair d'Eléphant, qui n'est que meilleure lorsqu'elle devient un peu puante. On fait tout bouillir ensemble, avec un peu d'ocre & d'huile de Palmier. Ce ragoût passe pour ce qu'il y a de plus délicieux dans les festins du Pays. La chair de chien flatte beaucoup aussi le goût des Négres. Le Capitaine d'un Vaisseau Anglois, nommé l'Hirondelle, obtint un jeune Esclave en échange pour un Chien. Dans d'autres lieux, c'est la chair des singes qui a la préférence. 2. Le *Bomini* est un plat de poisson séché au soleil, & souvent à demi-pourri, qu'ils font frire, sans sel,

Trois mêts des Quaquas.

Slabbersauce.

Bomini.

(z) Cette Phrase est une note des Auteurs Anglois R. d. E.

(a) Atkins, pag. 69. & suiv.

(b) Les Gots & d'autres Barbares éxemptoient les Chrétiens de payer le Tribut; &, pour les reconnoître, ils leur gravoient une Croix sur la joue.

(c) Atkins, pag. 73.

(d) *Angl.* Ces enlévemens se font ici d'une manière plus régulière que dans les Villes précédentes. R. d. E.

(e) Atkins, pag. 69. & suiv.

CÔTE D'YVOIRE.

sel, dans l'huile de Palmier. L'ayant mêlé ensuite avec un peu de ris bouilli, ils le mangent avidement avec leurs doigts. 3. La soupe noire n'est pas moins estimée dans les Comptoirs Anglois que parmi les Négres. Elle se fait d'un mélange de volaille & de quantité d'excellentes herbes, qu'on fait bouillir avec de l'huile de Palmier, de l'ocre & beaucoup de poivre. De-là vient sans doute le *Papper-pot*, ou la Terrine au poivre, qui est fort en usage à la Jamaïque; mais sans huile de Palmier, parce qu'elle manque dans cette Isle.

Soupe noire.

Agumene. Bogio.

On ne rencontre que deux Villages sur la Côte, depuis le Cap-Apollonia jusqu'à la Rivière (*f*) Mankou. Ils se nomment *Agumene* & *Bogio*. Leur situation est entre un grand nombre de Palmiers & de Cocotiers. Mais le Commerce y est négligé. Le rivage se courbe ici pendant quelques lieuës à l'Est-Nord-Est, & celui du Fort Hollandois d'Axim reprend à l'Est-Sud-Est. Tel est aussi le cours de la marée depuis le Cap-Apollonia. C'est près de Bogio que la Rivière de Mankou tombe dans la Mer. Elle vient d'Iguira, son canal [quoique large] est bouché par des Rocs & des chûtes-d'eau. Les Négres tirent beaucoup d'Or de son sable.

Beau rivage.

On compte neuf lieuës depuis le Cap-Apollonia jusqu'au Fort d'Axim; terre basse & couverte de Cocotiers & de Palmiers. Le rivage est fort spacieux. On le croiroit pavé de briques, tant le sable est ferme & uni. Il est extrêmement commode pour les voitures, jusqu'à une lieuë d'Axim, où l'agréable Rivière de *Cabra*, nommée aussi *Ankrober*, sépare le Pays de *Sako* de celui d'Axim (*g*).

Rio Cabra, ou Rivière d'Ankober.

Bosman dit que Rio Cabra, qui prend aussi le nom d'Ankober du Pays qu'il arrose, est quatre milles au-dessus du Fort Hollandois de S. Antoine. Son embouchure est fort large, & de si peu de profondeur, que l'Auteur doute si les Barques y peuvent passer. Mais, un peu plus loin, elle devient plus profonde en se rétrécissant; & pendant plusieurs milles, elle coule ainsi sans aucun changement. Bosman ignore si elle vient de bien loin dans les terres; mais l'ayant remontée l'espace de trois jours, il trouva le Pays aussi beau qu'aucun autre Canton de la Guinée, sans excepter celui de Juida. Les deux rives sont bordées de grands arbres, sur lesquels on admire continuellement un nombre infini d'oiseaux du plus beau plumage, & quantité de singes, qui réjouissent les Voyageurs par leurs sauts & leurs grimaces. A quatre ou cinq milles de l'embouchure est le grand Village (*h*) d'Ankober, sur la rive Ouest.

Barbot, qui fait le même récit, & manifestement d'après Bosman, ajoûte que plus haut, vers Iguira, on trouve des Rocs & des chûtes d'eau, où les Négres trouvent beaucoup d'Or en plongeant. Dans l'intervalle, il nomme trois Villages, habités par autant de Nations différentes: Ankober, qui est le plus proche de l'embouchure; *Abocro*, qui le suit; & *Iguira*, près des Rochers qui bouchent la Rivière. Le premier est la Capitale d'un Royaume. Les deux autres forment deux espèces de Républiques. Autrefois (*i*) les Hollandois avoient un Fort dans le Pays d'Iguira.

Ankober.

Abocro.

Iguira.

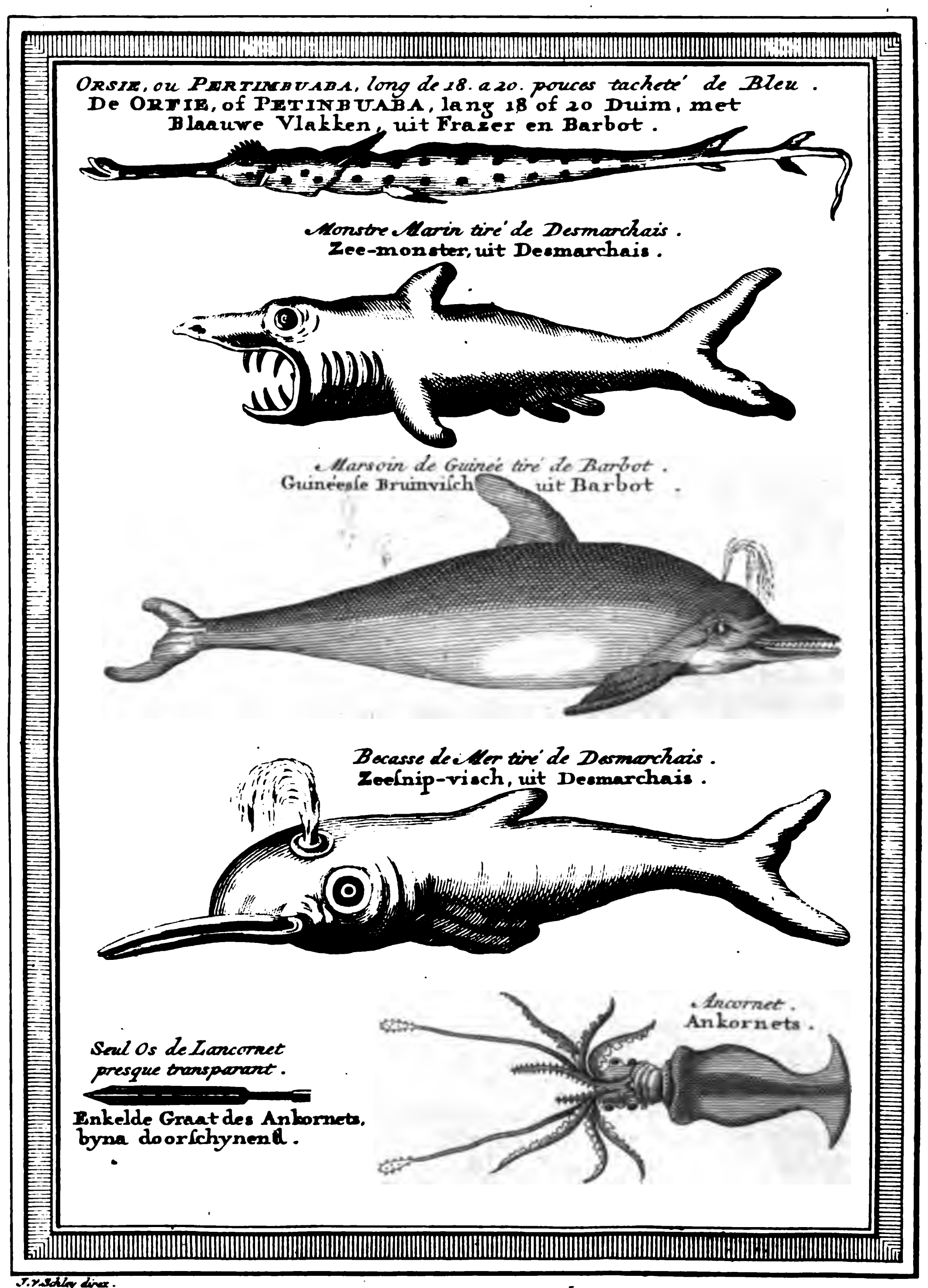
(*f*) Smith & d'autres la nomment *Mancba*.

(*g*) Barbot, pag. 148. & Snock [dans les Voyage de Bosman,] pag. 493.

(*h*) Bosman, pag. 111.

(*i*) Barbot, pag. 148.

§. II.



J.v.Schley direx.

POISSONS de la CÔTE d'AFRIQUE.

VISCHEN van de KUST van AFRIKA.

§. II.

Productions, Usages, Langue & Mœurs de la Côte d'Yvoire.

Abondance de provisions.

TOUTES les Parties de cette belle Côte produisent une grande abondance de ris, de pois, de féves, [de groseilles] de citrons, d'oranges & de noix de coco. Les Habitans apportent aux Vaisseaux de grosses cannes de sucre. En un mot, c'est un des meilleurs Pays de la Guinée. La perspective des montagnes & des Villages y est charmante. La plûpart des Villages sont plantés de Palmiers & de Cocotiers. La substance des montagnes est rouge; ce qui forme, avec la verdure perpétuelle des arbres qui les couvrent, un mélange délicieux pour la vûe. Grand-Drevin & Rio S. André sont les deux meilleurs Cantons (*a*). Le coton & l'indigo croissent naturellement dans toute l'étendue de cette riche Contrée. L'huile de Palmier y est en abondance. Elle se tire du fruit d'une sorte de Palmier nommé *Tombo*. Le même arbre donne le vin qui s'appelle Tombo ou Bourdon, que les Négres mêlent ordinairement avec de l'eau, pour modérer la force de l'un & corriger la crudité de l'autre.

Vin de Tombo.

LES bestiaux, tels que les bœufs, les vaches, les chévres & les porcs, sont en si grand nombre, qu'ils s'y donnent presque pour rien. [On peut acheter un bœuf pour une douzaine de couteaux de la valeur d'un demi-écu.] Les daims & les chevreuils n'y sont pas plus rares (*b*).

Trois poissons monstrueux.

Le Taureau de Mer, & sa description.

LA Côte abonde en poisson. Mais les plus remarquables, suivant Des Marchais, sont le Taureau de Mer, le Marteau & le Diable de Mer. Il en prit des trois espèces. Le premier, qu'il nomme aussi le *Poisson cornu*, étoit long de huit pieds, sans y comprendre la queuë, qui en avoit trois. Son corps, qui étoit quadrangulaire, & de la même épaisseur dans toute son étendue, avoit environ cinq pieds de circonférence. Sa peau étoit rude & forte, quoique sans écailles, remplie de pointes inégales, marquetée de grandes taches de différentes couleurs, entre blanc, gris & violet. Son museau ressembloit beaucoup à celui du Porc; mais il se terminoit en trompe d'Eléphant; & l'animal n'ayant point d'autre gueule, tous ses alimens passoient par cet étroit canal. On ne lui trouva dans le ventre que de l'herbe, de la mousse & quelques petits poissons. Il avoit les yeux fort gros, & bordés d'une sorte de poil dur & épais. Son front, ou la partie supérieure de sa tête, étoit armée de deux cornes, osseuses, rudes, fortes, & pointues à l'extrémité, de la longueur de quinze ou seize pouces. Elles étoient fort droites, & paralleles à son dos, sur lequel s'élevoient deux excroissances rondes, de trois pouces de largeur, qui régnoient depuis l'insertion des cornes jusqu'à un pied de la queuë. Cette queuë paroissoit composée de deux parties; l'une, près du corps, charnue & couverte de la même peau: elle n'étoit même qu'une continuation de la vertébre du dos [plate & mobile.] L'autre partie étoit une grande & épaisse nâgeoire (*c*), de couleur brune, raiée de lignes blanches paralleles. Elle n'étoit pas sillonnée, comme dans

(*a*) Villault, pag. 118. & Barbot, *ibid.* pag. 143. & suiv.

(*b*) *Ibid.* pag. 144.

(*c*) L'Auteur l'appelle *Empennure*.

CÔTE D'YVOIRE.

dans la plûpart des poissons, mais elle s'élargissoit un peu vers l'extrémité. Elle sembloit servir de défense à l'animal, qui étoit armé aussi, vers le bas du ventre, de deux éperons, longs d'un pied, ronds, osseux & pointus comme les cornes. Ses ouies étoient grandes, chacune accompagnée d'une nâgeoire, assez petite en comparaison de la masse totale, mais très-forte. Il en avoit une autre, sous le ventre, entre les deux éperons. Sur le dos, entre les excroissances qu'on a déja remarquées, il s'élevoit une sorte de bosse, d'où sortoit encore une nâgeoire, d'un demi-pied (*d*) de diamettre & de la même hauteur, à peu près de la forme d'un éventail. La chair étoit blanche, grasse & d'assez bon goût (*e*).

Le *Zigana*, ou le Marteau. Sa description.

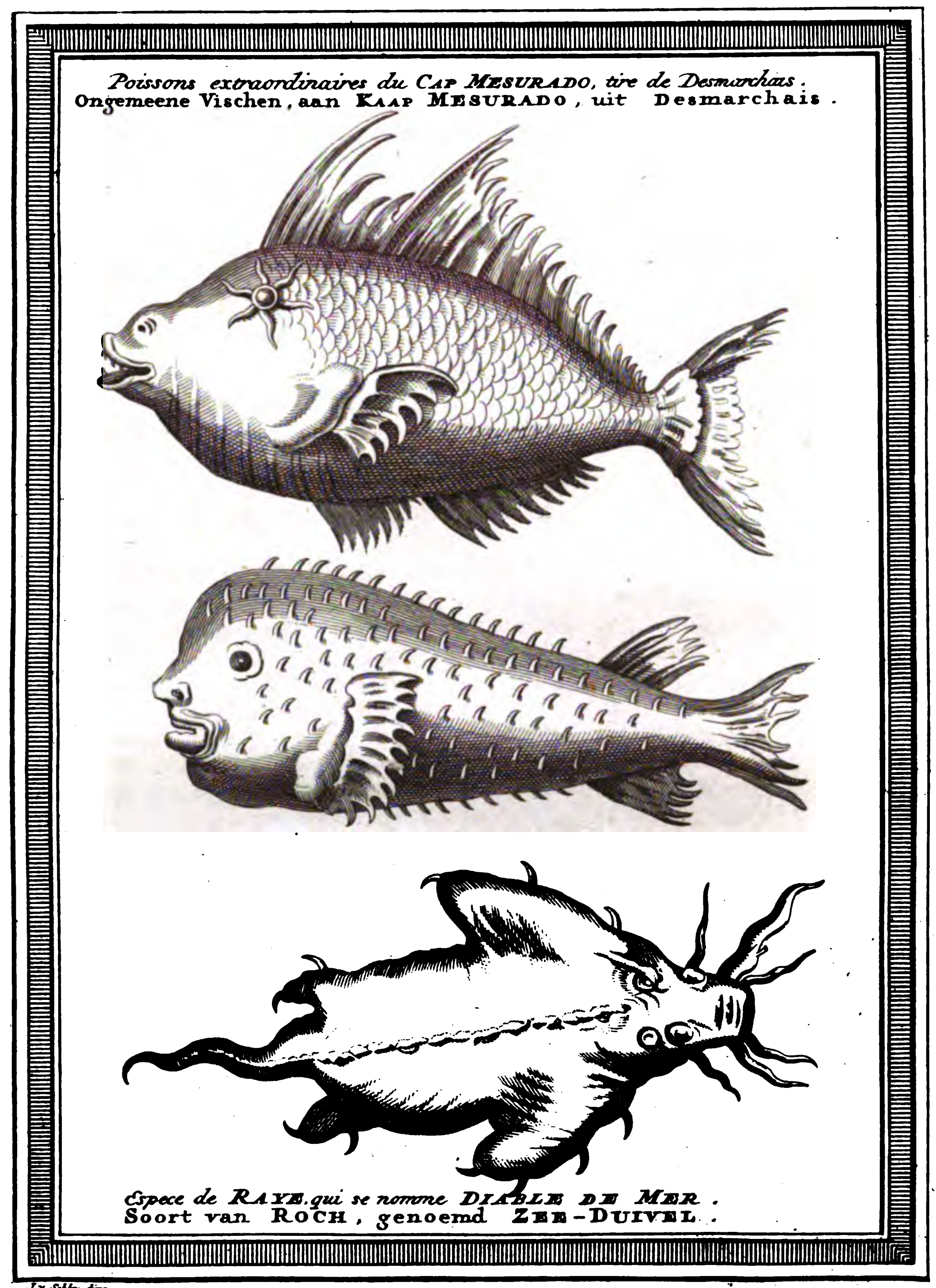
Le *Zigana* ou le *Marteau*, qui porte en Amérique le nom de *Pantouflier*; est un animal du genre vorace. Il a la tête plate, & qui s'étend des deux côtés comme celle d'un marteau. Ses yeux, qui se trouvent placés aux deux extrémités, sont grands, rouges, & comme étincellans. Sa gueule a deux rangées de dents fort tranchantes. Le corps est rond, & se termine par une grosse & forte queuë (*f*), dont l'animal se sert pour seconder la voracité de son gosier. Il n'a point d'écailles; mais sa peau est épaisse & marquetée de taches rudes. Ses nâgeoires sont grandes & vigoureuses. Il s'élance (*g*) sur sa proie avec une rapidité extrême. Tout convient à son avidité, sur-tout la chair humaine. C'est une sorte de Requin, que les Négres ne laissent pas d'attaquer, & qu'ils tuent fort adroitement (*h*).

Le Diable de Mer. Sa description.

Le monstre que Des-Marchais appelle Diable de Mer, & qui se trouve sur cette Côte, est une sorte de Raye, longue de vingt ou vingt-cinq pieds, & large de quinze ou dix-huit, sur trois d'épaisseur. Ce qu'il y a de plus remarquable dans ce monstrueux poisson (*i*), c'est qu'il a de chaque côté des angles saillans, [comme des moignons de bras ou de jambe, armés de grands ☞ ongles crochus] d'une substance aussi dure que la corne, & si pointus, que les coups en sont fort dangereux. Sa queuë, qui est longue comme un fouet, est armée aussi d'une pointe redoutable. Le dos est couvert de petites bosses rondes, de la hauteur de deux pouces, avec des pointes aussi aigues que des cloux. La tête est grosse, & jointe immédiatement au corps, sans aucune apparence de col. Elle est fort large, & garnie de dents plates & tranchantes. La nature a donné quatre yeux à cet animal; deux près du gosier, qui sont ronds & fort grands: les deux autres plus haut, mais plus petits. Des deux côtés du gosier, il a trois cornes, de longueur & d'épaisseur inégale. Des trois qui sont au côté droit, celle du milieu est longue de trois pieds, & d'un pouce & demi de diamettre à son insertion. La plus grande, du côté gauche, n'a que deux pieds & demi de long, & la grosseur proportionnée. [Mais les deux autres sont plus grandes que du côté droit.] Ces Cornes sont fléxibles, ☞ & par conséquent peu capables de nuire. La chair de l'animal est coriasse & de mauvais goût. Son foye donne de fort bonne huile. La peau est rude & séche, comme celle du Requin (*k*).

La taille commune des Négres Quaquas est haute & bien proportionnée; mais

(*d*) *Angl.* d'un pied & demi. R. d. E.
(*e*) Des-Marchais, Vol. I. pag. 79.
(*f*) Voyez la Figure.
(*g*) La gueule est placée comme celle du Requin.
(*h*) Des-Marchais, *ubi sup.* pag. 177.
(*i*) Voyez la Figure.
(*k*) Des-Marchais, *ubi sup.* pag. 177.



POISSONS de la CÔTE OCCIDENTALE d'AFRIQUE.

VISCHEN van de WESTKUST van AFRIKA.

mais leur physionomie est effrayante au premier coup-d'œil. Cependant, malgré le préjugé d'une figure barbare, l'Auteur les donne (*l*) pour le Peuple de toute la Guinée le plus civil & le plus raisonnable. Ils jouissent même de cette réputation parmi leurs Voisins (*m*). CÔTE D'YVOIRE. Figure & caractère des Quaquas.

ILS paroissent rudes & sauvages, [dit un autre Voyageur;] mais, dans le Commerce, on les trouve doux, sociables, de bonne-foi, & les plus honnêtes Négocians de la Côte. Quoiqu'ils ayent du vin de Palmier en abondance, ils sont fort sobres, & vendent cette liqueur à leurs Voisins, qui sont d'insignes yvrognes. Ils boivent une sorte de bierre, qu'ils nomment *Pito*, dans laquelle il entre beaucoup d'eau, & qui est d'un goût fort agréable, mais qui ne (*n*) laisse pas d'être assez forte pour enyvrer. [Elle est aussi saine que nôtre bierre d'Angleterre.] En général, ils ont tant d'aversion pour l'Yvrognerie, que la Loi impose des punitions publiques à ceux qui s'enyvrent jusqu'à perdre la raison. Aussi marquent-ils peu d'empressement pour les liqueurs de l'Europe. Leur maxime est qu'elles altèrent la santé ou la raison, & qu'elles rendent l'homme bête ou qu'elles le tuent. S'ils boivent du vin de bourdon (*o*), qu'ils appellent *Tombo*, c'est en y mêlant toûjours de l'eau, quoique ce vin soit foible par lui-même & rafraîchissant (*p*). Leur sobriété. Loi contre l'Yvrognerie.

QUELQUES Voyageurs ont fait des Quaquas un portrait fort différent. Smith les représente comme des voleurs & des brutaux, qui n'ont pas leurs pareils au monde. S'ils voyent quelque chose à bord qu'ils ne puissent trouver l'occasion de voler, ils ne manquent pas du moins de le demander avec impudence. Les refuse-t-on? ils retournent en colère au rivage, & ne souffrent point qu'il en vienne d'autres pour le Commerce. La Chaloupe de Smith n'alloit jamais acheter ses provisions, sans être bien armée; & le plus souvent, elle avoit la précaution de jetter l'ancre à cent pas du rivage (*q*), où elle attendoit les Négres dans leurs Canots. Portrait différent de la même Nation.

SUIVANT Villault, ils étoient accusés de manger les Blancs. Ce Voyageur ajoûte, que depuis moins de treize ou quatorze ans ils avoient tué & mangé quatorze Hollandois, qui prenoient de l'eau fraîche à la Rivière de Saint André, & qui ne leur avoient pas donné le moindre sujet de plainte. Cependant, dit-il, il n'y a point de Nation sur toute la Côte qui craigne tant les armes à feu (*r*). Ils sont accusés d'Antropophagie.

SMITH les appelle une race maudite de Cannibales. Il avoit pris, dit-il, la même idée des autres Nations de Guinée, en leur voyant manger des Chiens, des Alligators, du poisson puant, & d'autres alimens encore plus horribles; mais il ne trouva que les Quaquas assez barbares, pour faire l'aveu du goût qu'ils ont pour la chair humaine (*s*).

ILS ne peuvent souffrir l'usage établi parmi les Européens, de s'embrasser après une longue absence ou lorsqu'ils sont prêts à se quitter. Ils regardent les embrassemens comme un affront. Leurs dents sont fort pointues, par le soin qu'ils prennent sans cesse de les aiguiser; mais la plûpart les ont crochues & mal Leurs usages & leurs habits.

(*l*) *Angl.* les Auteurs s'accordent à les donner pour &c. R. d. E.

(*m*) Villault, pag. 115. & Barbot, pag. 143.

(*n*) Des-Marchais. pag. 185.

(*o*) *Angl.* Leur boisson ordinaire est du vin de bourdon, qu'ils. R. d. E.

(*p*) Barbot, *ubi sup.*

(*q*) Smith, pag. 111.

(*r*) Villault, pag. 114. & 119.

(*s*) Smith, pag. 112.

CÔTE D'YVOIRE.

mal rangées. Ils regardent comme un grand ornement de laisser croître leurs ongles, & de porter leurs cheveux en tresses plates, qu'ils enduisent d'huile de Palmier & de terre rouge. Ce soin de leur chevelure va jusqu'à leur faire emprunter une partie des cheveux de leurs femmes, qu'ils ont l'art d'allonger en les joignant ensemble & dont ils se font une sorte de perruque. Quelques-uns les relèvent autour de leur tête, & leur donnent la forme d'un bonnet. Chaque jour ils s'oignent le corps du même enduit qui sert à leur tête. On leur voit mâcher continuellement (*t*) du Betel, & prendre leur salive, qui se teint de cette couleur, pour s'en frotter les joues & le menton. Ils se chargent les jambes de gros anneaux de fer; [comme s'ils faisoient gloire de leur pesanteur.] Barbot vit au Cap-Laho quantité de Négres qui en portoient soixante livres pesant, au long d'une seule jambe. Ils paroissent charmés du bruit qu'ils font en marchant, avec cette multitude d'anneaux (*v*); & les gens de qualité affectent de se distinguer [par le poids &] par le nombre. En un mot, conclud l'Auteur, c'est une Nation dont la seule vûe est capable d'effrayer, & qui joint à cette figure hideuse beaucoup de puanteur (*x*).

Leur chevelure.

Ils font usage du Betel.

Les gens du commun ne portent qu'une petite piéce d'étofe pour cacher leur nudité. Mais les Grands se distinguent par une espèce de manteau, ou de grand surplis, dont ils sont couverts. Ils portent un cimeterre au côté. Leurs femmes se coupent les cheveux, dont les hommes se servent pour allonger ou grossir leur chevelure (*y*).

Sur la Côte de Giron & du Petit-Drevin, les femmes avoient la curiosité de s'approcher du rivage avec leurs filles, & sembloient regarder les Matelots avec beaucoup de complaisance tandis qu'ils faisoient la provision d'eau. Villault rend témoignage, qu'à l'exception de la couleur, elles ont les traits si réguliers, qu'elles passeroient, en Europe même, pour des beautés parfaites. Il en vit plus de cinquante, entre lesquelles il n'y en avoit pas une qui ne fût d'une taille fine & légère, au-lieu que la plûpart des hommes sont fort gros & fort grands. L'habillement des femmes est un simple morceau d'étofe sur le devant du corps. Il n'y a point de Nation où elles soient si nues dans toute l'étendue de la même Côte (*z*). [Les hommes sont méchans & vindicatifs.]

Beauté de leurs femmes.

Des Marchais observe qu'elles ont les cheveux entrelassés de petits brins d'Or pur, & que les Ouvriers du Pays marquent à l'envi leur habileté dans la forme qu'ils donnent à ces petits ornemens. Il les confondent tous sous le nom de *Manillas*, terme aussi général parmi les Négres, que celui de joyaux en Europe, [ils sont de différentes formes; mais en général minces & de peu de valeur. Cependant] les femmes des Négres riches en ont la tête chargée, & leur parure monte à des sommes considérables. Une jeune & belle fille n'est pas sans agrément dans cet état. Cependant les maris, qui ont une autorité absolue (*a*) sur leurs femmes, ne font pas difficulté de leur enlever quelquefois leurs bijoux, pour les échanger contre les marchandises dont ils ont besoin.

Les

(*t*) Les Indiens Orientaux ont le même usage.

(*v*) Villault dit qu'ils joignent des grelots à leurs brasselets, pag. 112.

(*x*) Barbot, pag. 143.

(*y*) Villault, pag. 119, & Barbot, pag. 143.

(*z*) Villault, pag. 115.

(*a*) Des-Marchais, pag. 188.

Côte d'Yvoire.

Les Exomphales, ou les ruptures du nombril, sont ici des infirmités fort communes. Mais les autres difformités du corps sont fort rares dans toute la Nation. Entre un grand nombre de Négres, l'Auteur n'en vit que deux qui eussent à se plaindre de la Nature. L'un étoit né borgne, l'autre sans nez (*b*).

Maladie commune dans le Pays.

Leur Langage est barbare, & d'autant plus inintelligible, qu'ils parlent fort vîte [& par boutades.] Lorsqu'ils se rencontrent les uns les autres, soit au rivage, soit hors de leur Pays, ils se mettent la main sur l'épaule, & se prenant par les doigts, qu'ils font craquer, suivant l'usage de toute la Côte, ils répétent plusieurs fois, à voix basse, le mot de Quaqua. C'est de-là que l'Auteur croit devoir tirer l'origine de leur nom.

Leurs Salutations.

C'est ici l'usage, pour les enfans, de suivre la profession de leur père. Le fils d'un Tisserand éxerce le même métier, & celui d'un Facteur n'a point d'autre emploi que le Commerce (*c*). Cet ordre est si bien établi, qu'on ne souffriroit pas qu'un Négre sortît (*d*) de sa condition naturelle. Cependant ils ont peu d'Arts méchaniques. Atkins dit qu'une serrure passa pour une rareté si précieuse, qu'elle attira tous les Habitans du Canton. Nos montres leur paroissent encore plus admirables. La fabrique du papier, dit le même Auteur, leur paroît un prodige (*e*).

Ordre établi dans les conditions.

Le fond des Pratiques Religieuses ressemblant à celles de la Côte d'Or, on remet cet article au Chapitre suivant. Si les Quaquas respectent beaucoup leurs Rois & leurs Prêtres, cette soûmission vient moins de leur goût pour l'ordre, que de l'opinion qu'ils se forment de ces deux dignités. Ils croyent que la magie & les enchantemens sont des qualités attachées à la Prêtrise & à la Royauté. Le Roi de *Saka*, Pays voisin du Cap-Laho, passe sur-tout pour le plus puissant Magicien de l'Univers. Il observe, tous les ans, au commencement de Décembre, une cérémonie mystérieuse à l'honneur de la Mer, qui est la plus grande Divinité du Pays. Cette cérémonie dure jusqu'au mois d'Avril. Il envoye, par intervalles, quelques-uns de ses gens dans un Canot, au rivage d'Axim, de Sama, de Commendo, & des autres lieux de la Côte d'Or, pour y offrir à la Mer un sacrifice de quelques vieux haillons, de différentes sortes de pierres, & de plusieurs cornes de boucs remplies de poivre. Les Prêtres chargés de cette commission prononcent certains mots à voix basse, pour obtenir de la Mer qu'elle daigne être calme pendant la saison de l'Eté, & favorable par conséquent à la Navigation & au Commerce des Habitans. Aussi-tôt que le premier Canot est revenu, il en part un autre, qui va faire à son tour les mêmes cérémonies, & qui est relevé successivement par d'autres jusqu'à la fin de la saison. Le premier part de *Korbi-Laho*. Il est immédiatement suivi des Facteurs Négres de ce Port, qui portent dans plusieurs Canots leurs étofes, [pour les vendre dans le même lieu où se fait le Sacrifice.] A leur retour, d'autres suivent aussi le second, le troisième & tous les autres Canots du Roi. Cette méthode s'observe avec un ordre merveilleux,

Rois & Prêtres estimés Magiciens.

Pratiques superstitieuses.

(*b*) Atkins pag. 67.

(*c*) Ils ressemblent en cela aux Indiens Occidentaux.

(*d*) Barbot, *ubi sup.*

(*e*) [Il faut supposer qu'on la leur explique, car on ne conçoit pas qu'ils pussent la connoître autrement.] [Il faut remarquer que la nécessité de cette note n'est fondée que sur le sens de la Traduction. L'Original ne dit point que ce soit la fabrique du papier qui leur paroisse admirable; Mais *l'Art de le faire parler, comme ils s'expriment*; Ce qu'il faut entendre de l'Ecriture [Voyez Atkins. pag. 64.]

CÔTE D'YVOIRE.

leux, & chacun trouve ainsi le moyen de vendre ses marchandises. Vers la fin du mois d'Avril, les Canots enchanteurs laissent à la Mer la liberté de s'agiter à son gré, & les Marchands se hâtent de regagner chacun leur Canton (*f*).

Les Quaquas passionnés pour le Commerce.

QUELQUE jugement qu'on veuille porter des Négres de cette Côte, il est certain qu'ils sont passionnés pour le Commerce. S'ils apperçoivent un Vaisseau sur la Côte, ils commencent par l'observer soigneusement, & lorsqu'ils croient leur confiance bien établie, ils s'empressent de porter à bord des provisions, de l'Or, de l'Yvoire & des Esclaves, pour lesquels ils reçoivent, en échange, des marchandises de l'Europe. Il est toûjours plus sûr de les attendre, que de transporter des marchandises au rivage, parce qu'avec la précaution de n'en recevoir à la fois qu'un certain nombre sur le tillac, on ne court aucun danger; au-lieu qu'à terre ils sont les plus forts, & peuvent aisément succomber à la tentation d'égorger les Marchands, pour se saisir de leurs biens. Mais comme il leur reste toûjours de l'inquiétude, ils obligent le Capitaine Européen de se mettre dans l'œil un peu d'eau de Mer; serment redoutable dans leur idées, après lequel ils s'approchent du Vaisseau beaucoup plus librement. Ils sont persuadés que celui qui violeroit sa promesse, après cette cérémonie, perdroit aussi-tôt les yeux. Mais quoique de leur côté, ils ne manquent pas de s'engager par le même lien, l'Auteur conseille de ne rien négliger (*g*) pour se garantir de la fraude & de la surprise. Barbot observe aussi que lorsqu'ils approchent des Vaisseaux, ils trempent la main dans l'eau salée & s'en font distiler quelques goutes dans les yeux; ce qui signifie qu'ils aimeroient mieux perdre les yeux (*h*) que de blesser la bonne-foi du Commerce (*i*).

Leurs défiances.

Circonstances rapportées différemment par Villault.

VILLAULT représente cette pratique avec quelques circonstances différentes. Il raconte qu'à leur arrivée, le Capitaine doit se présenter pour les recevoir; & qu'alors mettant un pied sur l'échelle du Vaisseau & tenant l'autre sur leur Canot, ils prennent dans la Mer une poignée d'eau, qu'ils jettent au visage du Capitaine. C'est la plus forte assûrance qu'ils puissent donner de leur amitié & de leur bonne-foi. Ils sont si attachés à cette Superstition, qu'ils n'entreroient pas (*k*) dans un Vaisseau sans l'avoir observée; & lorsqu'ils veulent assûrer quelque chose, ou l'attester solemnellement, ils employent la même cérémonie. On prétend que, depuis plusieurs années, les Habitans de la Côte du mauvais Peuple ont abandonné cette formule de serment, & qu'elle ne subsiste plus qu'à la Rivière de S. André, au Cap-Apollonia & au Cap-Laho. Dans les autres Cantons, les Négres se contentent d'examiner curieusement un Vaisseau qui arrive, d'en faire plusieurs fois le tour dans leurs Canots, en considérant sa fabrique & l'habillement des Matelots; & s'ils croient reconnoître qu'on leur réponde en François, ils viennent à bord sans aucune défiance (*l*).

C'EST

(*f*) Barbot. pag. 143 & suiv.

(*g*) Villault, pag. 115. Il dit au contraire, dans un autre endroit (pag. 187.) qu'on peut se fier à eux après cette cérémonie. [Voyez aussi *Des-Marchais*, *Voyage en Guinée*. pag. 162].

(*h*) Barbot, *ubi sup.*

(*i*) Atkins, pag. 73. Il ajoûte qu'ils prennent aussi de l'eau dans la bouche, & que si le Capitaine du Vaisseau n'imite pas leur action, ils se retirent & renoncent au Commerce.

(*k*) Villault, pag. 116.

(*l*) Des-Marchais, *ubi sup.*

C'EST un amusement pour les Matelots, au long de cette Côte, de se voir environnés d'un grand nombre de Canots, chargés de Négres, qui crient de toute leur force *Quaqua*, *Quaqua*, & qui s'éloignent aussi promptement qu'ils se sont approchés. Depuis que les Européens en ont enlevé plusieurs, leur inquiétude est si vive, qu'on ne les engage pas facilement à monter à bord. C'est Barbot (*m*) qui parle ici. La meilleure méthode, pour les attirer avec leurs marchandises, est de prendre un peu d'eau de Mer & de s'en mettre quelques goûtes dans les yeux; parce que la Mer étant leur Divinité, ils regardent cette cérémonie comme un serment. Cependant elle ne réussit pas dans tous les endroits de la Côte, comme l'Auteur en fit l'expérience à Tabo.

CÔTE D'YVOIRE.

Amusement pour les Matelots.

LES outrages, dit Smith, qu'ils ont souvent reçus des Européens, leur inspirent des soupçons continuels. Le Vaisseau de ce Voyageur s'arrêta plusieurs fois devant différentes Villes & tira quelques coups de canon pour signal, sans voir paroître un Canot, [ni même un Négre sur le rivage.] Enfin, quelques Bâtimens de la même Nation, qui commerçoient aussi sur la Côte, l'informèrent que les Habitans ne s'approchoient guéres des Vaisseaux Anglois, dans la crainte d'être enlevés pour l'Esclavage, & qu'ils avoient ordinairement plus de confiance aux François. Cet avis lui devint fort utile. Il prit aussi-tôt le Pavillon de France; & faisant le Commerce en Langue Françoise, non-seulement il se procura des échanges très-avantageux, mais il reçut (*n*) continuellement une grande abondance de rafraîchissemens & de provisions.

Les Anglois prennent Pavillon François pour traiter avec les Quaquas.

LES Quaquas sont ordinairement quatre ou cinq dans un Canot. Mais il est rare qu'on en voye monter plus de deux à la fois sur un Vaisseau. Ils y viennent chacun à leur tour, & n'apportent jamais deux dents ensemble. Celui qui se hazarde le premier, observe avec soin s'il y a des armes & beaucoup d'hommes sur le tillac. Il en avertit ses compagnons; le Commerce se fait alors avec assez de tranquillité. Mais quoiqu'ils paroissent guéris de leur défiance, on leur proposeroit en vain de descendre dans les cabines ou sous les ponts (*o*). Ils appréhendent tellement les armes à feu, que l'Auteur ayant fait tirer un jour sur un Bâtiment d'Interlope, plusieurs Négres, qui étoient sur le tillac, se précipitèrent dans les flots (*p*). Smith observe que s'ils découvrent quelqu'arme en approchant du Vaisseau, ils retournent droit au rivage, sans que rien puisse les rappeller. Aussi les Anglois, qui vont à terre dans la Chaloupe, prennent-ils soin de cacher leurs fusils & leurs pistolets.

Précautions pour le Commerce.

ON auroit peine à se figurer de quelle patience on a besoin pour finir les affaires de Commerce avec des Peuples si grossiers. Outre la férocité de leur naturel, on a toûjours l'obstacle du Langage à surmonter; car, s'il est impossible de les entendre, ils paroissent encore moins capables d'entendre les Européens. Tout se fait par des gestes, & par des signes de la main ou des doigts, en mettant une certaine quantité de marchandises près de leur Or ou de leur Yvoire. A *Dromva-Petri*, Barbot, las de perdre quantité de marchandises en Daschis ou en présens, fit retenir à bord une dent d'Eléphant,

Difficultés du Commerce sur la Côte d'Yvoire.

(*m*) Barbot, pag. 141.
(*n*) Smith, pag. 111.
(*o*) Villault, pag. 73. Barbot, pag. 142.
(*p*) Barbot, pag. 142.

CÔTE D'YVOIRE.

Barbot se fait rendre les présens faits aux Négres.

phant, qui égaloit à-peu-près la valeur de ce qu'il avoit donné. Au Cap-*Laho*, il fit retenir deux dents, jusqu'à ce que les Daschis fussent restitués. Les Négres se déterminèrent enfin à cette restitution; mais ce ne fut pas sans une vive querelle, accompagnée de plusieurs coups, entre ceux qui avoient reçu les Daschis & celui dont on avoit retenu la marchandise. Dans le trouble, quelques-uns de ceux qui étoient à bord sautèrent dans les flots, & plongèrent si long-tems, qu'ils ne reparurent que fort loin hors de la portée du mousquet. Lorsqu'ils eurent regagné leurs Canots, ils prirent la fuite à force de rames.

Importance de ces présens. Leur origine.

LES Daschis, qui sont les premiers objets de l'empressement des Négres, ne paroissent pas d'abord d'une grande importance. C'est un couteau de peu de valeur, un anneau de cuivre, un verre d'eau-de-vie, ou quelques morceaux de biscuit. Mais ces libéralités, qui ne cessent point au long de la Côte, & qui se renouvellent quarante ou cinquante fois le jour, emportent à la fin cinq pour cent sur la cargaison du Vaisseau. Ce pernicieux usage vient des Hollandois, qui se crurent obligés, en arrivant sur la Côte de Guinée, d'employer l'apparence d'une générosité extraordinaire pour ruiner les Portugais dans l'esprit des Négres. Il n'y a point de Nation pour qui leur éxemple n'ait pris la force d'une Loi. Toute proposition de Commerce doit commencer par les Daschis. Ainsi ce trait de politique est devenu un véritable fardeau pour l'Europe, & pour ceux-mêmes qui l'ont inventé.

LE même usage est établi sur la Côte d'Or, & commence au Cap-Laho; avec cette différence, que les Daschis ne s'accordent qu'après la conclusion du marché, & qu'ils y portent le nom de *Dassi-mi-Dassi*. Mais sur toutes les Côtes inférieures, depuis la Rivière de Gambra, les Négres veulent que leurs Daschis soient payés d'avance. Ils ne voient pas plûtôt paroître un Vaisseau, qu'ils les demandent à grands cris (*q*).

Marchandises qu'on tire de la Côte d'Yvoire.

LES seules marchandises qui font la matière du Commerce, dans cette Division, sont les Etofes de coton, le Sel, l'Or & l'Yvoire. Suivant Villault, les Négres fabriquent d'assez jolies étofes, à raies blanches & bleuës, d'environ trois quarts de largeur, & longues de deux ou trois aunes. Elles se vendent fort-bien sur la Côte d'Or. Les Négres du commun en font des pagnes (*r*). Des Marchais dit que ces piéces d'étofe (*s*) sont composées de six lais, cousus ensemble, chacun d'environ trois aunes de longueur, sur six pouces de largeur. De-là vient le nom de Côte des six bandes, que les Hollandois ont donné à la Côte des Quaquas. Leur teinture bleuë est fort belle & se soûtient long-tems.

Etofes fabriquées par les Négres.

BARBOT s'étend un peu plus sur cet article. Il nous apprend qu'entre Korbi-Laho & la Côte de Quaqua, le Pays produit beaucoup de coton, & que les Habitans des terres intérieures le travaillent avec beaucoup d'industrie. Les étofes qui se fabriquent au Cap-Laho sont composées de six lais, ou de six bandes, longues de trois aunes & demie de France. Elles sont très-fines. Celles de Korbi-Laho n'ont que cinq bandes, de trois aunes de long, & sont plus grossières. Les Négres de la Côte servent de Facteurs à ceux

(*q*) Barbot, *ibid.*
(*r*) Villault, pag. 118.
☞ (*s*) Des-Marchais, [Vol. I.] pag. 135.

Côte d'Yvoire.

ceux de l'intérieur des terres, pour vendre leurs étofes aux Européens, surtout aux Hollandois, desquels ils tirent en échange une sorte de toile bleuë, nommée Alkori, dont il se fait un grand commerce sur la Côte d'Or & dans les autres parties de la Guinée Méridionale.

Peuple blanc d'Afrique, avec lequel ils font en Commerce.

Quelques Facteurs Négres, qui parcourent sans cesse le Pays pour acheter des étofes, racontèrent à l'Auteur que les Négres intérieurs en vendent une quantité considérable à certains Peuples blancs qui sont fort éloignés dans les terres, & qui voyagent ordinairement sur des mules ou sur des ânes, armés d'épieux ou de zagaies. Il y a beaucoup d'apparence que ce sont les Arabes de Zara, ou des rives du Niger.

Les Quaquas se font aussi des pagnes d'une sorte de chanvre, ou d'une Plante qui lui ressemble beaucoup. La teinture qu'ils lui donnent est fort belle (t), & le tissu composé avec beaucoup d'art.

Les mêmes Négres font un grand Commerce de Sel avec leurs Voisins au Nord-Est; & ceux-ci le transportent plus loin, dans des Régions où sa rareté le rend fort cher. S'il faut s'en rapporter aux Quaquas, ce transport se fait jusqu'au-delà du Niger, dans un Pays dont les Habitans ne sont pas noirs, & qui, suivant la description qu'on en fit à l'Auteur, ne peuvent être que les ☞Mores (v). [Au reste on peut se passer de Sel, puisque les *Carribes* d'Amérique n'en ont jamais eu l'usage, sans en recevoir néanmoins aucune incommodité.]

Contrées intérieures & leurs productions.

Les Contrées intérieures, derrière les Quaquas, fournissent une grosse quantité de dents d'Eléphans, qui font le plus bel yvoire du monde. Elles sont achetées constamment par les Anglois, les Hollandois & les François; quelquefois aussi par les Danois & les Portugais. Mais depuis que le Commerce de la Guinée est ouvert à toutes les Nations, l'Angleterre en tire plus d'avantages que la Hollande. Ce nombreux & perpétuel concours de Vaisseaux Européens, qui visitent annuellement la Côte, a fait hausser aux Négres le prix de leurs marchandises, sur-tout celui de leurs grosses dents d'Eléphans, dont quelques-unes pèsent près (x) de deux cens livres. Le Pays en fournit une si étrange quantité, que, suivant le témoignage de Des-Marchais, il s'en est vendu, dans un seul jour, jusqu'à cent quintaux. Les Négres racontent que le Pays intérieur est si rempli d'Eléphans, sur-tout dans les parties montagneuses, que les Habitans sont obligés de se creuser des cavernes aux lieux les plus escarpés des montagnes, & d'en rendre les portes fort étroites. Ils ont recours à toutes sortes d'artifices pour chasser de leurs Plantations ces incommodes animaux. Ils leur tendent des piéges, dans lesquels ils en prennent un grand nombre. Mais, si l'on doit se fier au récit des Négres, la principale raison qui rend l'yvoire si commun dans le même Pays, est que les Eléphans jettent leurs dents tous les trois ans; de sorte qu'on les doit moins à la chasse des Négres qu'au hazard, qui les fait trouver dans les Forêts (y).

Prodigieuse quantité d'Eléphans.

Villault & Barbot rendent le même témoignage. Suivant Barbot, les Eléphans sont en si grand nombre sur toute cette Côte, que malgré la guerre qu'on leur fait continuellement, les Négres sont obligés, pour leur sûreté, de bâtir leurs Habitations sous terre. On raconte, dit aussi Barbot, que ces

(t) Barbot, pag. 145.
(v) Des-Marchais, Vol. I. pag. 186.
☞(x) Villault, pag. 118. [& Barbot pag. 141.]
(y) Des-Marchais, *ubi sup.* pag. 187.

CÔTE D'YVOIRE.

Diminution des Eléphans.

ces animaux jettent leurs dents tous les trois ans ; & que vivant cent ans, & plus, la quantité de dents qui se trouvent ainsi dans les forêts est véritablement innombrable. Cependant, on observe qu'elle est fort diminuée, soit que les Négres aient plus de négligence à chercher les dents, soit que les maladies ayent emporté une grande partie des Eléphans ; & que l'une ou l'autre de ces deux raisons, joint à la multitude de Vaisseaux qui abordent sur la Côte, a fait hausser le prix de cette marchandise (z).

Or de la Côte d'Yvoire.

VILLAULT, après avoir admiré combien les Négres & leurs femmes portent d'Or dans leurs cheveux, se croit en droit de conclure que le Pays n'est pas sans quelques Mines de ce précieux métal. Cependant il avoue qu'ayant demandé plusieurs fois aux Négres, de quelle source ils le tirent, ils s'accordoient tous à tourner les yeux & la main vers les montagnes (*a*). Mais s'il l'a trouvé fort commun, sur-tout vers le Cap-Apollonia, il ajoûte qu'étant en poudre, ils ont l'art de le falsifier par un mélange de poudre de cuivre. La précaution la plus sûre, lorsque le Commerce se fait à bord, c'est de leur demander si leur Or est pur, & de les menacer du plus sévere châtiment, tel que la perte de leur liberté. S'ils persistent à soûtenir que leur marchandise est de bon alloi, il faut la peser devant eux, & la mettre dans l'eau-forte, qui consume immédiatement le cuivre. Ensuite, la pesant une seconde fois, si l'on s'apperçoit de quelque fraude, on charge les fripons de chaînes, jusqu'à ce qu'ils offrent de payer leur rançon. On comprend ici, dit Villault, combien il y a d'avantage à faire le Commerce à bord. Si l'on est trompé à terre, il y a peu de ressource, parce que les Rois & les Seigneurs du Pays sont d'aussi mauvaise-foi que leurs Sujets (*b*).

Tromperie des Négres, & moyens de l'éviter.

Marchandises qu'ils demandent.

LES marchandises de l'Europe qu'on demande en échange, sur la Côte d'Yvoire & des Quaquas, sont les mêmes qu'au Cap-Monte & à Rio Sestos, en y ajoûtant des *Cantabrodes*, nommés aussi *Contacarbes* ; c'est-à-dire, des anneaux de fer de la grosseur du doigt, que les Négres portent aux jambes avec des grelots de cuivre, comme ils portent aux bras des anneaux de cuivre ou des brasselets.

Facilités pour le Commerce.

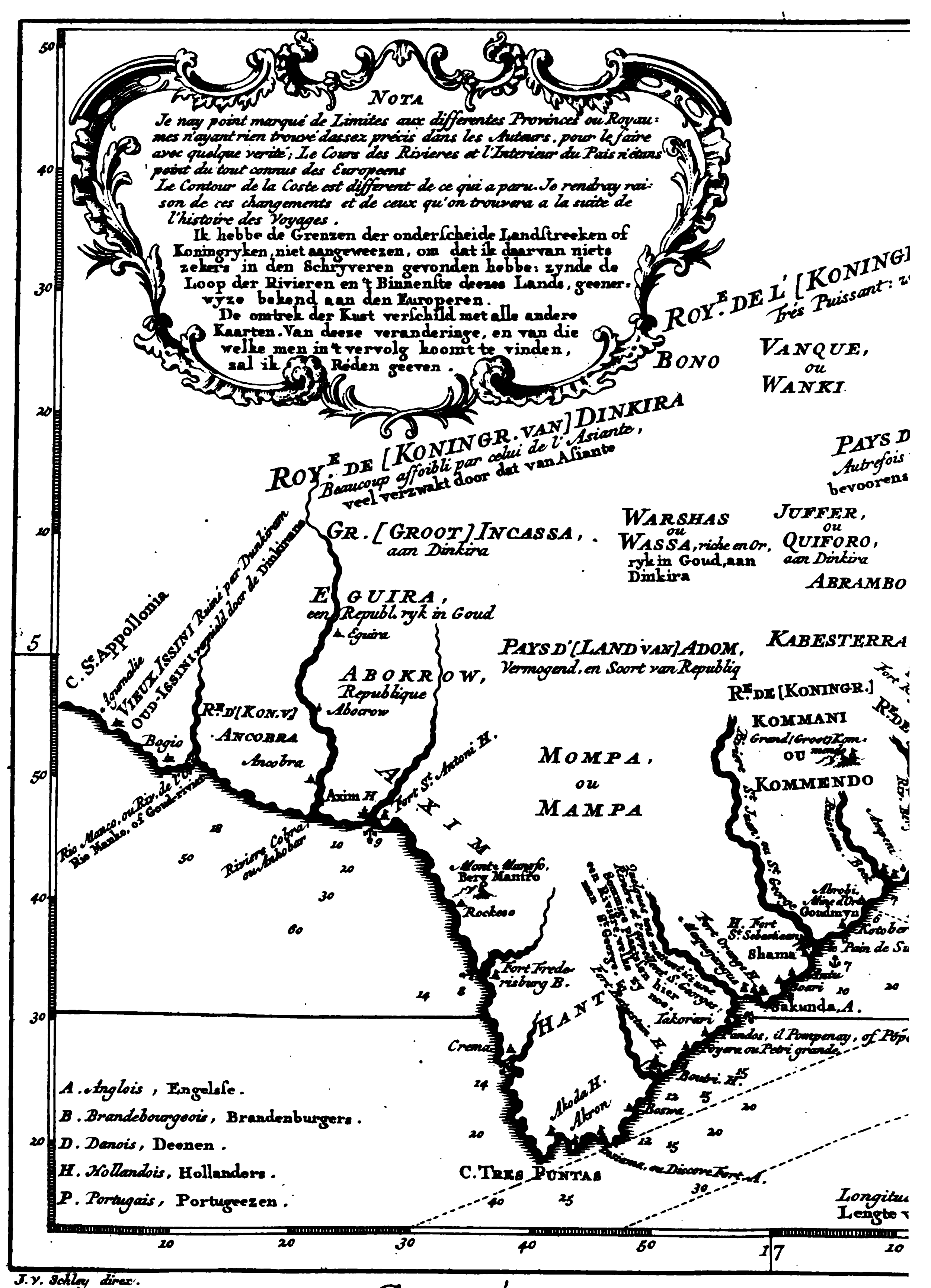
POUR la facilité du Commerce, au long de la Côte, on ne doit employer que des Barques, ou d'autres petits Bâtimens, parce qu'il est souvent nécessaire de s'arrêter à chaque lieu, & de laisser le tems aux Négres, d'apporter leur yvoire de l'intérieur du Pays. La dépense d'ailleurs est plus légére, & les Habitans viennent plus librement à bord lorsque l'Equipage est moins nombreux. Mais il faut alors que la garde se fasse avec soin, & sur-tout qu'on ne permette jamais aux Négres de s'approcher en trop grand nombre. La facilité du pillage les tente toûjours. Combien les Portugais n'en ont-ils pas fourni d'éxemples (*c*) ?

Nul Etablissement sur la Côte d'Yvoire.

VILLAULT a trouvé plusieurs Mulâtres sur cette Côte ; mais il ne croit pas que les Européens (*d*) y ayent jamais eu d'Etablissement. Smith observe que cette Côte, aussi-bien que celle de Malaguette, étant divisée en plusieurs petits Royaumes, qui n'ont point entr'eux d'intérêts capables de les diviser, la guerre y est fort rare, & que par conséquent le Commerce des Esclaves y est moins avantageux que sur la Côte d'Or & sur celle des Esclaves (*e*).

(z) Villault, *ubi sup.* Barbot, *ubi sup.*
(*a*) Villault, pag. 119.
(*b*) Des-Marchais, pag. 189.
(*c*) Barbot, pag. 142.
(*d*) Villault, pag. 113. & 116.
(*e*) Smith. pag. 113.

CHAPITRE



VERVOLG van de KUST van GUINÉE, van KAAP APOLLONIA t

INGR.] ASIANTE,
ant: zeer vermogend
AK
E,
PAYS D'[LAND V.] AKANNI,
Autrefois trèspuissant et riche en Or:
voorens zeer magtig en ryk in Goud.
DAHU
R,
ATTI,
Sujet d'Akanni:
Onderworpen aan Akanni
RO,
AMBO
Sujet
PAYS DE [LAND
Riche et Puissant:
TERRA
R. [KON.] SABU
R. DE [KON.] FETU
GR.]
NDO
C. Corso, A.
Agona, ou Oegwa
Del Mina H.
Ville de [Stad] Mina
Ville de [Stad] Mina
Fort Nassau
Ville de [Stad]
Fort Ama
Petit [Klyn] Kommando
Pain de Sucre [Suikerbrood]
A.
Longitude du Meridien de l'Isle de
Lengte van den Meridiaan van 't Eyland
F
10
20
30
A tot aan de Riviere Vo

50
40
30
20
10
5
50
40
30
20
J. Y. S
V

CHAPITRE IV.

CÔTE D'OR.

Sa Découverte. Etablissemens des Européens.

Origine du nom.

Le nom de *Costa del Oro*, que les Portugais ont donné à cette Côte, vient de l'immense quantité d'Or qu'ils en ont tiré ; & par la même raison, toutes les autres Nations de l'Europe l'ont nommée *Côte d'Or* dans leur Langue. Suivant nos Cartes, fondées sur les Observations [les plus récentes], la situation de cette Côte est entre quatre degrés trente minutes & huit degrés de Latitude du Nord ; & entre seize & dix-huit degrés quarante minutes de Longitude. Elle commence à la Rivière de Cobre ou d'Ankobar, & s'étend jusqu'à Rio Volta, c'est-à-dire, cent trente lieuës de l'Ouest à l'Est.

Etendue de cette Côte.

Suivant Smith (*a*), la Côte d'Or commence à la Rivière de Mancha, un peu à l'Ouest de Cobre, & s'étend vers le Sud-Est jusqu'à vingt lieuës du Cap Très Puntas ; d'où tirant à l'Est-Nord-Est, elle continue l'espace de quatre-vingt-dix lieuës jusqu'à la Rivière Volta ; ce qui fait cent-dix lieuës, ou trois-cens trente milles de longueur. On ne peut rien établir sur sa largeur, parce qu'elle n'est ici considérée que sous le titre de Côte, ou de bord d'un vaste Pays. Cependant on connoît dix ou onze petits Royaumes qui sont renfermés dans cette étendue, & dont quelques-uns s'enfoncent assez loin dans l'intérieur des Terres (*b*).

La découverte de la Guinée est contestée entre les François & les Portugais.

On a déja remarqué que les François & les Portugais se disputent l'honneur d'avoir découvert la Guinée. Villault & Robbe assûrent que les François ont connu la Nigritie & la Guinée près de cent ans avant que les Portugais ayent commencé leurs Découvertes. Le premier remonte jusqu'à 1346. L'autre fixe sa datte à 1364.*

Preuves en faveur des François.

C'est en 1364, suivant Robbe, que plusieurs Marchands de Dieppe firent plusieurs Voyages de Commerce au Cap-Verd, & pénétrèrent jusqu'à Sestro Paris, sur la Côte du Poivre ou de Malaguette. En 1382, les Marchands Dieppois, de concert avec ceux de Rouën, envoyèrent trois Vaisseaux, pour faire de nouvelles découvertes au long de la même Côte. Un de ces Bâtimens, nommé *la Vierge*, alla jusqu'à *Commendo*, & de-là jusqu'au lieu où l'on a bâti depuis la Ville de Mina, qui a tiré ce nom de la quantité d'Or qu'on y a reçu des Négres, ou de l'opinion qu'on s'est formée des Mines du Pays. L'année suivante, les mêmes Marchands établirent, dans ce lieu, une Maison forte, ou un Comptoir, à la garde duquel ils laissèrent dix ou douze de leurs gens. Cet Etablissement (*c*) fut quelques années à se

(*a*) Smith, pag. 113.
(*b*) Le même, pag. 140.
(*c*) Voyez ci-dessus, Tome III. Liv. VI.

se perfectionner. En 1387, la Colonie étant considérablement augmentée, on y bâtit une Chapelle, & le Commerce y fut très-florissant jusqu'en 1413. Mais les guerres civiles de France le firent tomber dans une langueur, qui obligea bientôt les Normands d'abandonner Mina, Sestro Paris, le Cap Monte, Sierra-Léona, le Cap-Verd, & tous leurs autres Etablissemens.

Une autre preuve que les François font beaucoup valoir, pour s'attribuer la fondation du Château de Mina, c'est qu'après tant d'années & de Révolutions, un des Bastions de cette Place conserve le nom de Bastion de France, & qu'on y lit encore fort distinctement ces deux chiffres 13 :, qui semblent être les restes de 1383, datte de l'érection du Fort par les Normands (*d*).

Circonstances différentes des mêmes faits.

Villault rapporte cet événement avec des circonstances différentes. Vers l'année 1346, quelques Avanturiers de Dieppe, accoutumés aux Voyages de Mer par la situation de leur Ville, ayant fait voile au long des Côtes de l'Europe, passèrent jusqu'à celles de Nigritie & de Guinée, où ils établirent diverses Colonies, particulièrement au Cap-Verd, dans la Baye de *Rio Fresco* (*e*), & sur la Côte de Malaguette. Ils donnèrent le nom de *Baye de France* à la Baye qui s'étend du Cap-Verd au Cap Mosto; celui de *Petit Dieppe* au Village de Rio Corse, entre Rio Junco & Rio Sestos; & celui de *Sestre Paris* ou de *grand Sestre* à un autre Village qui n'est pas éloigné du Cap Palmas. De tous ces lieux, ils transportèrent en France beaucoup de poivre de Guinée; mais sur-tout quantité de dents d'Eléphans; & les Habitans de Dieppe en prirent le goût de faire de leur Yvoire un grand nombre d'ouvrages & de bijoux précieux, qui leur ont fait une réputation dont ils jouissent encore.

Fondation de Mina par les François.

Le même Ecrivain assûre qu'en 1383, les François jettèrent les fondemens du Château de Mina sur la Côte d'Or, & le possédèrent jusqu'en 1484; mais que pendant les guerres civiles de France, qui durèrent depuis 1380 jusqu'en 1461, c'est-à-dire l'espace de quatre-vingt-un ans, les François se trouvèrent dans une confusion qui les obligea d'abandonner le Commerce de Guinée. Tous leurs Etablissemens passèrent ainsi aux Portugais, aux Hollandois, aux Anglois, aux Danois & aux Courlandois.

Objections de Barbot.

Barbot observe qu'en admettant la vérité de tous ces événemens, il doit paroître fort étrange que les grands Historiens de France, tels que de Serres & Mézeray, n'en ayent fait aucune mention. Des entreprises de cette nature sembloient mériter plus d'attention, sur-tout dans un tems où es longs Voyages de Mer étoient regardés avec autant d'admiration que d'effroi. Il ajoûte qu'on ne trouve dans l'Histoire Portugaise aucun témoignage que le Château de Mina ait été bâti en 1383 par les François; & qu'en 1484, *Azembuja*, qui entreprit de fortifier cette Place, paroît avoir ignoré qu'on y eût élevé un autre Fort, cent ans auparavant. Barbot conclut du silence des Historiens François & Portugais, qu'on doit se défier du récit de Villault. [Mais la vérité oblige de confesser qu'une objection de cette nature a peu de force contre des preuves directes & positives, telles que le Monument

(*d*) Barbot, pag. 160. & *suiv.*

(*e*) On en a fait par corruption Rufisco.

Monument de Dieppe cité par Labat (*f*), & les traces encore subsistantes de l'ancien Etablissement des François.] CÔTE D'OR.

Les Portugais, [continue Villault,] qui ne connoissoient rien encore au-delà du Cap-Verd, ayant entendu vanter les grands avantages que la Compagnie de Dieppe avoit tiré du Commerce de Guinée pendant cinquante ans, équipèrent un Vaisseau à Lisbonne en 1452, sous la protection de l'Infant Dom Henri, pour faire de nouvelles Découvertes au long de cette Côte. Alphonse I. (*g*) occupoit alors le Trône de Portugal. Ce Vaisseau étant arrivé en Guinée dans la saison des grandes pluyes, tout l'Equipage peu accoutumé à l'intempérie du climat, eut beaucoup à souffrir de diverses maladies, & prit la résolution de remettre à la voile pour retourner en Portugal. Mais comme il n'avoit aucune connoissance des marées & des vents dans ces Mers, le Vaisseau fut poussé contre une Isle du grand Golfe de Guinée, où il aborda le 21 de Décembre, jour consacré à l'Apôtre Saint-Thomas, dont cette Isle prit le nom. Les provisions s'y trouvèrent en si grande abondance, que les Portugais fort embarrassés du mauvais état de leur Bâtiment, [regardèrent comme une faveur du Ciel d'avoir été jettés dans un lieu si convenable à leurs besoins. Ils s'y arrêtèrent long-tems, ils] y jettèrent les fondemens de la première Colonie Portugaise; & s'étant remis en Mer, après avoir radoubé leur Vaisseau, ils arrivèrent à Lisbonne en 1454.

Quand les Portugais ont connu la Guinée.

Quand ils découvrirent l'Isle Saint-Thomas.

La Cour de Portugal, ardente alors pour les progrès de son Commerce, ne différa pas long-tems à faire partir d'autres Vaisseaux, qui fortifièrent cette nouvelle Colonie. Ils poussèrent leurs Découvertes jusqu'à Bénin, & par degrés ils arrivèrent dans la Rade d'Akra, sur la Côte d'Or, où ils se procurèrent une grosse quantité d'Or. A leur retour, le Gouverneur de Saint-Thomas équipa trois Caravelles, qui furent chargées d'un nombre considérable d'Avanturiers, & de matériaux pour établir des Comptoirs en différens lieux de la même Côte. Ces trois Bâtimens s'avancèrent jusqu'à Mina, quarante ans après le départ des François.

Ils pénètrent jusqu'à Mina.

Marmol raconte que *Santeren* & *Escobar* furent les premiers qui abordèrent en 1471 dans cette Partie de la Côte d'Or. En 1681, le Roi Jean II. résolu de soûtenir le Commerce de ses Sujets, y envoya dix Caravelles, munies de toutes sortes de matériaux pour bâtir un Fort, avec cent Massons, sous le commandement de Jacques de *Azambuja*. Ce Général, en arrivant sur la Côte, fit avertir *Kasamansa*, Prince du Pays, de se rendre à bord, pour ratifier un Traité de Commerce qu'il avoit conclu avec lui dans un autre Voyage. En même tems il prit possession d'une petite éminence, qui contenoit environ cinq cens maisons, comme d'un lieu propre à l'érection d'un Fort. Il y arbora les Enseignes du Portugal, le jour de Saint Sébastien, dont le nom fut donné à la Vallée voisine, où les Portugais avoient débarqué. Ensuite apprenant que le Prince Kasamansa s'approchoit, il mit ses gens en ordre, & s'assit dans un fauteuil qu'il avoit apporté. Il étoit vêtu d'un habit de brocard

Le Château de Mina bâti par Azambuja.

(*f*) Voyez ci-dessus, Tome III. Liv. VI. Les Dieppois joignent à l'autorité de ce monument l'affection que les Nègres des mêmes lieux conservent encore pour le nom François, & quantité de mots de la Langue de France, qu'ils ont fort bien conservés, sans parler du Bastion & de l'Inscription du Château de Mina.

(*g*) *Angl.* Alphonse V.

CÔTE D'OR.

Faste qu'il affecte à son arrivée.

brocard d'Or, avec un colier d'Or, orné de pierreries. Tout son cortége portoit des habits de soye, & formoit deux hayes devant lui, pour donner aux Négres une haute opinion de sa grandeur. Kasamansa, de son côté, n'avoit rien oublié de ce qui pouvoit servir à faire connoître son rang & sa puissance. Il étoit accompagné d'un grand nombre de Négres armés, & d'une multitude d'Instrumens, tels que des sonnettes, des cornets & des tambours, qui formoient un bruit affreux. Les principaux Négres étoient vêtus, suivant leurs usages, des habits qu'ils portent à la guerre, & dont on donnera la description dans un autre lieu. Ils étoient suivis de deux Pages, dont l'un portoit un bouclier, & l'autre une sellette ronde. Leur barbe & leur chevelure étoient entrelassées d'Or & d'autres ornemens (*b*).

APRÈS les premières salutations, Azambuja fit un long discours, dans lequel il étala toute la puissance du Roi son Maître, son affection pour Kasamansa, & le desir qu'il avoit de bâtir un Fort dans le Pays, pour entretenir un heureux Commerce avec les Sujets du Prince Négre, & lui accorder une protection qui le rendroit redoutable à tous ses Voisins (*i*).

Les Portugais obtiennent par leurs présens la liberté de bâtir un Fort.

KASAMANSA, qui étoit homme sensé, fit plusieurs objections contre le projet de bâtir un Fort. Mais il y consentit enfin. Dès le jour suivant, Azambuja fit commencer le travail. Ses Massons avoient déja brisé quelques Rochers au long de la Côte, lorsque les Négres, soit par vénération pour les Rochers, soit par la répugnance qu'ils avoient à se voir brider par un Fort, donnèrent plusieurs marques de ressentiment. Cependant ils furent appaisés à force de présens; & les Portugais poussèrent si vivement leur travail, qu'en moins de vingt jours le Fort fut mis en état de défense, & la Tour élevée jusqu'à la première division. Les matériaux qu'ils avoient apportés étoient disposés avec tant d'art, qu'ils n'avoient besoin que d'être placés l'un sur l'autre. Azambuja n'ayant pas trouvé moins de facilité à se procurer de l'Or, fit bientôt partir ses Caravelles, chargées d'immenses richesses.

Traité entre l'Espagne & le Portugal.

PAR un Traité de paix, conclu le 4 Septembre 1479, au Château d'Alcazores, entre Ferdinand de Castille & Alphonse I. (*k*) de Portugal, on étoit convenu que le Commerce & la Navigation de Guinée, avec la Conquête du Royaume de Fez, qui avoit été accordé par les Papes aux Rois de Portugal, leur apartiendroient perpétuellement à l'exclusion des Castillans; & que d'un autre côté les Isles Canaries appartiendroient exclusivement à la Couronne d'Espagne. L'Historien Faria prétend qu'au mépris de ces articles, les Castillans envoyèrent une Flotte de trente Vaisseaux en 1481, pour exercer le Commerce sur la Côte de Guinée, & que le Roi Alfonse ayant fait partir en même tems son Escadre, sous la conduite de Correa, il y eut une action sanglante, dont les Portugais remportèrent tout l'avantage. Barbot doute beaucoup de la vérité de ce récit; 1o. parce qu'on n'en trouve aucune trace dans les Historiens Espagnols; 2o. parce que les Couronnes de Portugal & de Castille étoient liées, cette même année, d'une étroite amitié, & qu'elles joignirent leurs forces contre les Turcs, [outre que le Roi Alphonse mourut avant la fin de cette année;] 3o. parce que l'expédition d'Azambuja, qui arriva aussi dans le cours de cette année, contredit manifestement le récit de Faria.

Doutes sur quelques récits de Faria.

(*b*) Barbot, Description de la Guinée, pag. 161. & suiv.

(*i*) Barbot, pag. 161.

(*k*) *Angl.* Alphonse V.

Côte d'Or.

Faria. Le même Hiſtorien aſſûre encore qu'en 1478, les Caſtillans envoyèrent ſur la Côte de Guinée une Flotte de trente-cinq Voiles, ſous le Commandement de Pedro de Cobines, & qu'elle revint en Eſpagne chargée d'Or. Mais Barbot ne trouve pas plus de vraiſemblance à cet événement qu'au premier; parce que ces grandes Flottes, dit-il (*l*), n'étoient point encore en uſage, & que ſi l'Eſpagne en eût envoyé de cette nature, l'admiration ſeule en auroit fait conſerver la mémoire aux Hiſtoriens.

Agrandiſſement du Fort de Mina & des Portugais.

Le Roi Jean, Succeſſeur d'Alfonſe, dans la réſolution de conſerver le Commerce excluſif de la Guinée, accorda des Lettres Patentes à quelques Marchands, & s'aſſocia lui-même avec eux pour cette entrepriſe. Trois Vaiſſeaux furent équipés au Port de Lisbonne, & ſoit que le Fort eût été bâti en 1471, ou ſeulement en 1481, ce qui paroît très-incertain dans les Hiſtoires Portugaiſes, ce Monarque lui donna le nom de Saint-Georges, & prodigua les franchiſes & les priviléges à ceux qui voudroient s'y établir. Il l'honora du titre de Cité; il y fit bâtir une Egliſe, qui fut dédiée au même Saint; & prenant la qualité de Seigneur de Guinée, il ordonna que tous les Portugais qui feroient de nouvelles Découvertes au long des Côtes Méridionales de l'Afrique, élevaſſent à chaque lieu un Monument de pierre quarré, de la hauteur de ſix pieds, avec les Armes de Portugal, & deux inſcriptions, l'une en Latin, l'autre en Portugais, contenant l'année, le mois & le jour de la Découverte, ſon nom Royal, & celui du Capitaine qui commanderoit l'Eſcadre ou le Vaiſſeau. Il voulut auſſi qu'au-lieu d'une croix de bois, qu'on plantoit ſur le rivage dans les premiers tems, on ne plantât plus que des croix de pierre ſur des piédeſtaux (*m*).

Ordonnances du Roi de Portugal.

Compagnie Portugaiſe & ſes progrès.

Quelques années après, le même Prince forma une Compagnie de Guinée, avec les Priviléges d'un Commerce excluſif. Cette nouvelle Société fit des gains ſi conſidérables, que ſes vûes croiſſant avec le ſuccès, elle bâtit le Fort Saint-André près d'Axim, un autre petit Fort près d'Akra, & un Comptoir à Sama ſur la Rivière de Saint-Georges, pour fournir des proviſions à la Garniſon de Saint-Georges de Mina, qui avoit été juſqu'alors entretenue aux dépens du Roi. Cependant il ſe réſerva le droit de nommer, tous les trois ans, le Gouverneur & les Officiers de cette Ville, dans la vûe de faire ſervir ces Emplois de récompenſes, pour quantité de braves gens qui l'avoient ſervi dans ſes guerres d'Europe & d'Afrique, ſans être mieux partagés du côté de la fortune.

Déſordres & violences des Portugais.

Ainsi la Garniſon de Mina & des autres Forts Portugais ſe trouva compoſée, par degrés, d'Officiers pauvres & avides, & de Soldats accoûtumés à la guerre & au pillage. Comme on y joignit tous les Malfaiteurs, qui avoient mérité le banniſſement par leurs crimes, on ne doit pas être ſurpris de trouver dans tous les Hiſtoriens de ce tems-là, d'affreuſes peintures des violences & des inhumanités commiſes par les Portugais, ſoit à l'égard des Habitans, ſoit contre les autres Nations de l'Europe qui ſe préſentoient dans les mêmes lieux, ſoit entre eux & contre eux-mêmes (*n*).

Sous le Régne de Henri III. de France, la paix ayant ſuccédé quelque tems

(*l*) Voyez ci-deſſus, Tome I, Chap. II.
(*m*) Barbot, pag. 162.
(*n*) Barbot, pag. 165. & ſuiv.

Côte d'Or.

Les François retournent en Guinée.

tems aux guerres civiles, les François recommencèrent à fréquenter la Côte de Malaguette & la Côte d'Or. Dans la terreur que les Portugais avoient inspirée aux Négres de Mina, ils ne purent leur faire agréer aucune proposition de Commerce. Mais apprenant que ceux d'Akra, poussés à bout par la barbarie de cette Nation, avoient surpris le Fort en 1578, massacré la Garnison, & détruit les Fortifications jusqu'aux fondemens, ils leur firent des offres qui furent mieux reçues. Depuis ce tems, le crédit des Portugais sur cette Côte commença sensiblement à décliner; & les autres Nations de l'Europe entrèrent en partage de toutes les richesses dont ils avoient joui paisiblement pendant plus d'un siécle. A la vérité ce ne fut pas sans effusion de sang. Quantité de François perdirent la vie, non-seulement par la main des Portugais, mais par celles des Négres, qui recevoient d'eux une récompense de cent écus pour chaque tête de François qu'ils pouvoient leur apporter. Elles étoient exposées sur les murailles du Fort de Mina. Ces cruels excès jettèrent tant de consternation parmi les Négocians François, qu'ils abandonnèrent encore une fois le Commerce de Guinée.

Raison qui leur fait abandonner ce Commerce.

Tyrannie des Portugais.

A l'égard des Négres, rien n'est comparable à la tyrannie que les Portugais éxerçoient sur eux. Ils avoient établi des impôts excessifs sur toutes les provisions du Pays, & sur la pêche. Ils forçoient les Seigneurs & jusqu'aux Rois mêmes de leur livrer leurs enfans, pour s'en faire servir en qualité de Domestiques ou d'Esclaves. Ils n'ouvroient pas leurs Magasins, si l'on ne s'y présentoit avec quarante ou cinquante marcs d'Or; & ceux-mêmes qui venoient avec cette somme étoient forcés de recevoir les marchandises dont on jugeoit-à propos de se défaire, au prix que les Facteurs avoient réglé. S'il se trouvoit quelque mêlange dans l'Or des Négres, le coupable étoit puni de mort, sans distinction de fortune & de rang. Le Roi de Comani ne put sauver du supplice un de ses plus proches parens. Toutes les marchandises que les Négres achetoient des autres Nations étoient confisquées, avec une grosse amende pour ceux qui avoient ôsé violer les Ordonnances du Portugal (o).

Ils sont massacrés au Fort d'Akra.

Artus de Dantzick nous a laissé des éclaircissemens fort curieux sur la conduite des Portugais. Il raconte (p) les circonstances de l'affaire d'Akra. Les Portugais avoient commencé à bâtir un Fort sur cette Côte, sans avoir consulté l'inclination des Habitans. Leurs cruautés étoient déja connues; & la crainte augmentant sans cesse par de nouveaux éxemples, les Négres prirent la résolution de secouër le joug avant qu'il pût s'appesantir. L'arrivée de quelques Marchands de l'intérieur des Terres leur en fit naître l'occasion. Leurs mesures furent concertées avec tant de prudence, qu'étant entrés dans le Fort sous le prétexte du Commerce, ils fondirent sur les Portugais, les tuèrent jusqu'au dernier, & démolirent tous leurs ouvrages. Le Gouverneur de Mina, informé de cette disgrace, roula de furieux projets de vengeance, & fit partir immédiatement quelques Vaisseaux pour Akra, en feignant de proposer une réconciliation. Mais les Négres incapables de confiance pour des Ennemis dont ils connoissoient le caractère, ne leur permirent pas de débarquer.

Renouvellement du Commerce François.

Dans le même tems, les François qui avoient recommencé le Commerce sur la Côte de Malaguette, apprenant les immenses profits que les Portugais faisoient

(o) Barbot, pag. 163.

(p) Artus, dans la Collection de Bry, Part. IV. pag. 107. & suiv.

foient fur la Côte d'Or, prirent le parti d'y envoyer auffi quelques Vaiffeaux. Mais dans la contrainte où les Portugais tenoient le Pays de Mina, les Négres avouèrent naturellement qu'il n'ôfoient prêter l'oreille aux autres Nations de l'Europe. Les François furent mieux reçus de ceux d'Akra, qui leur accordèrent toutes les facilités du Commerce, en apprenant qu'ils étoient Ennemis des Portugais.

Côte d'Or.

☞ [De leur côté les Portugais qui agiffoient en Souverains fur toutes ces Côtes, défendirent aux Négres, fous de rigoureufes peines, de négocier avec aucune autre Nation, & même ils en emprifonnèrent quelques-uns pour avoir défobéi à leurs ordres.] Ceux-ci ouvrirent enfin les yeux fur la rigueur de leur Efclavage, & commencèrent à fe lier plus étroitement avec les François. Ils leur donnoient le nom de *Borfo Changa*, qui fignifie tout-à-la fois, dans leur Langue, des Marchands mieux affortis, & des marchandifes à meilleur marché. Cette préférence irrita fi vivement les Portugais, qu'ils équipèrent deux Barques, pour couler à fond tous les Canots qui fe trouveroient fur la Côte. Mais les Négres en furent quittes pour en conftruire de neufs, qui les mirent en état de continuer leur Commerce avec les François.

Le Gouverneur de Mina fit plus heureufement l'effai d'une autre méthode. Il fit venir du Portugal deux Vaiffeaux de guerre pour garder la Côte. L'*Efpérance*, Vaiffeau Dieppois, qui parut dans cette dangereufe conjonćture, fut coulé à fond, après avoir perdu une partie de fon Equipage. Le refte fut condamné à l'Efclavage. Cette difgrace arriva aux François en 1582; & dans le tems que l'Auteur compofoit fa Relation, il reftoit encore quelques-uns de ces malheureux Prifonniers au Château de Mina.

Vaiffeau Dieppois fort maltraité par les Portugais.

Mais les défenfes & la force ne fuffifant pas pour faire perdre aux Négres le goût du Commerce avec les François, la Cour de Portugal tourna toutes fes vûes à chaffer, non-feulement les François, mais encore tous les autres Européens, de la Côte de Guinée. Elle réfolut de ne pas ménager davantage ceux d'entre fes Sujets qui éxerçoient le Commerce d'Interlope. Leurs marchandifes & leurs Vaiffeaux furent confifqués. L'Equipage même fut foûmis à la peine de mort. Un Bâtiment de Lisbonne, qui avoit fait le Commerce après cette rigoureufe Ordonnance, fut confifqué au profit du Roi, & tout l'Equipage condamné au dernier fupplice (*q*).

Rigueur de la Cour de Portugal contre fes propres Sujets.

Les Hollandois, quoique traités dans l'occafion avec la même rigueur, furent prefque les feuls qui s'obftinèrent à continuer leurs Voyages en Guinée. La grandeur du profit leur fit oublier les outrages, & remettre leur vengeance à des tems qu'ils ne pouvoient encore prévoir. Elle fut fufpendue jufqu'à la guerre entre la Hollande & l'Efpagne. Mais rappellant alors toutes ☞ les injures qu'ils avoient reçues des Portugais, [alors fujets de la Cour d'Ef-✠ pagne,] [& couvrant leur haine du prétexte de leur réunion avec les Efpagnols,] ils leur enlevèrent, avec une partie du Bréfil, tous les Etabliffemens qu'ils avoient fur la Côte d'Or, & les forcèrent enfin de leur céder leurs deux principales Fortereffes; le Château de Mina en 1637, & celui d'Axim en 1643 (*r*).

Les Portugais chaffés de Guinée par les Hollandois.

Voyons à préfent quelle fut la conduite des Hollandois dans les mêmes lieux. Si l'on s'en rapporte aux Hiftoires Portugaifes, ils traitèrent les Peuples

Conduite des Hollandois.

(*q*) Artus, *ubi fup.* pag. 108. & fuiv. (*r*) Barbot, pag. 163.

Côte d'Or.

ples de Guinée avec plus d'injustice & de cruauté que ceux à qui l'on avoit reproché si long-tems ces deux vices. Les Rebelles, dit Vasconcelos (s) en parlant des Hollandois, firent d'abord plus de progrès par l'yvrognerie, c'est-à-dire, en prodiguant aux Négres du vin & des liqueurs fortes, que par la voie des armes ou de la persuasion. Ils s'étoient rendus méprisables dans toutes ces Régions par une lâcheté de courage que les Négres n'étoient point accoûtumés à trouver dans les autres Nations de l'Europe. Cependant, continue le même Historien, l'ignorance & la légèreté, qui font le caractère de tous ces Peuples d'Afrique, leur avoit fait recevoir tout-à-la-fois, la Religion de Calvin, & les marchandises de Hollande; lorsque les Hollandois prenant avantage de l'indolence des Portugais, s'érigèrent en Maîtres, ou plûtôt en Pyrates, si redoutables par la force & par le nombre, qu'ils se saisirent de *Bourtri*, à quatre lieuës d'Axim, & des Forts de *Cora*, de *Cormantin*, d'*Aldea del Fuerto*, & de *Commendo*. Ensuite s'étant emparés du Commerce de Mina même, ils continuèrent d'en jouir si paisiblement, qu'ils en tiroient tous les ans deux millions d'Or, & qu'ils se virent seuls en possession de tous les biens du Pays. La quantité de marchandises qu'ils y portoient de l'Europe, & le bon-marché qu'ils en faisoient aux Négres, donnoient à ces Barbares une extrême avidité pour tout ce qui venoit de leurs mains; quoique l'Auteur ait appris, par le témoignage de plusieurs personnes de distinction & d'honneur, que si les Négres achetoient d'eux, c'est qu'ils manquoient d'autres occasions, & qu'ils auroient payé, dit-il, plus volontiers les marchandises Portugaises (t).

Progrès des Hollandois.

(s) Dans sa Vie du Roi Roi Jean, Liv. II. pag. 194. & suiv.

(t) Vasconcelos, *ubi sup.*

§. II.

Etablissement des Hollandois en Guinée.

A qui ils ont l'obligation du Commerce de Guinée.

Le premier Hollandois qui ouvrit à sa Nation le Commerce de Guinée se nommoit Bernard *Ericks*, ou *Erickson*. Il étoit de *Medemblick*. Ayant été pris en Mer par les Portugais & conduit dans l'Isle du Prince, il y entendit vanter les richesses que le Portugal tiroit des Côtes voisines. Ensuite, étant retourné en Hollande, il y offrit ses services, pour un Voyage de Guinée, à quelques Marchands qui lui fournirent un Vaisseau avec une grosse cargaison.

Leur premier Voyage, sous Bernard Erickson.

Ericks (a) fit un Voyage fort heureux en 1595. Il parcourut toute la Côte d'Or, & forma des correspondances avec les Négres pour l'établissement d'un Commerce régulier. Ces Peuples se trouvèrent d'autant plus de penchant à l'encourager, qu'outre le dégoût qu'ils avoient conçu pour le Gouvernement tyrannique des Portugais, ils furent plus satisfaits de la quantité & du prix des marchandises de Hollande. Cependant les Gouverneurs du Portugal n'épargnèrent rien pour ruiner de si dangereux Rivaux. Ils représentèrent les Hollandois comme des traîtres & des rebelles. Ils assurèrent les Négres que ces nouveaux Hôtes venoient moins pour le Commerce, que pour observer

(a) Barbot, Description de la Guinée, pag. 164.

CÔTE D'OR.

observer le Pays, & chercher l'occasion de réduire les Habitans à l'Esclavage. Ils s'efforcèrent de les engager par de grosses récompenses à détruire tous les Vaisseaux qui s'approcheroient de leur Côte. Le Gouverneur de Mina promit cent florins à ceux qui fourniroient l'occasion de surprendre un Bâtiment Hollandois. *Simon de Taye* fut la première victime. Il étoit arrivé au Cap Corse, où les Négres lui firent un accueil favorable, & lui firent espérer que leur Roi viendroit le visiter à bord. Etant sans défiance, il envoya sa Chaloupe avec une partie de ses gens, pour recevoir ce Prince au rivage. Mais les Négres qui s'étoient embusqués dans leurs Canots, fondirent sur la Chaloupe, & massacrèrent tout l'Equipage, à la réserve d'un ou deux Matelots qui se sauvèrent à la nâge. A la vérité, cette trahison fut punie sévèrement. Mathieu Cornelius, autre Capitaine Hollandois, commit de si furieux ravages sur la même Côte, que son nom fit longtems trembler les Négres, ☞ [& il les corrigea en même tems de l'habitude d'altérer leur Or; ce qu'ils faisoient à l'instigation des Portugais, qui cherchoient par cette nouvelle fraude à dégouter les Hollandois de ce Commerce.]

Violences que les Portugais employent contre eux.

VERS le même tems, un Gouverneur Portugais engagea quelques Négres à lui livrer plusieurs Hollandois avec lesquels ils étoient en Commerce. Ils se rendirent à bord d'une Barque qui s'étoit familiarisée sur la Côte; & sous le voile de l'amitié, ils informèrent le Capitaine, que leur Canton étoit rempli de Daims & d'autres animaux. Les Hollandois envoyèrent aussi-tôt trois de leurs Chasseurs au rivage. Dans l'intervalle, ceux qui étoient restés sur la Barque caressèrent beaucoup les Négres & commirent l'imprudence d'abandonner leurs Armes. Ces perfides, qui n'attendoient que l'occasion de les surprendre, se jettèrent aussi-tôt sur eux, en tuèrent plusieurs, précipitèrent les autres dans les flots, & les auroient fait périr tous, si le Charpentier qui revenoit de couper du bois, ne fût arrivé heureusement, & n'eût employé sa hache avec tant d'adresse & de furie, qu'il les força de regagner la terre à la nâge. Cependant les trois Chasseurs furent saisis & menés au Gouverneur de Mina, qui les condamna au plus misérable Esclavage. Il n'avoit pas le droit de condamner ses Prisonniers à mort, sans un ordre exprès de la Cour de Portugal, à moins qu'ils n'entreprissent de rompre leurs liens par la violence ou par la fuite. Mais dans l'un ou l'autre de ces deux cas, il les faisoit mettre dans la bouche d'un canon, & servir de boulet. Tel fut le sort d'un François qui avoit tenté de sortir du Château.

Négres excités à la trahison par les Portugais.

EN 1599, cinq Hollandois qui se rendoient à *Mawre* ou *Mauri*, dans un Canot, furent arrêtés en Mer par le calme, à la vûe du Château de Mina. Le Gouverneur les fit attaquer aussi-tôt par quelques Négres, qui en blessèrent une partie, les firent tous prisonniers, & leur coupèrent la tête en retournant au rivage. Leurs crânes furent changés en tasses par ces Barbares; & le Gouverneur ayant fait démembrer les corps, ordonna qu'ils fussent exposés sur les murs du Château, pour inspirer la terreur aux Hollandois.

Traitement barbare de cinq Hollandois.

CE petit avantage ayant relevé l'orgueil des Portugais, ils surprirent, au mois de Janvier 1600, une Barque Hollandoise, qui fut encore trahie par les Négres. Mais ils y trouvèrent une si vigoureuse résistance, qu'ils se crurent heureux de revenir avec perte d'une partie de leurs gens. Ainsi leur haine ne perdoit pas une occasion de s'exercer. Cependant, comme ils recevoient peu de secours du Portugal, & que leur Commerce diminuoit de jour en jour, ils

CÔTE D'OR.

ils furent bientôt réduits à demeurer renfermés dans leurs Forteresses, tremblant à leur tour, que les Habitans, dont ils n'ignoroient pas qu'ils étoient détestés, ne les livrassent à leurs Ennemis (*b*). En effet, dans le cours de la même année, ils se virent attaqués par les Négres de Commendo, & de Fétu, qui étoient animés par les Hollandois, de qui ils recevoient des armes & des munitions. Cette guerre coûta aux Portugais plus de trois cens hommes.

Erection du Fort de Mawri.

ENFIN les Hollandois, qui malgré la faveur des Négres avoient eu tant de difficulté jusqu'alors à s'établir sur la Côte d'Or, résolurent d'élever quelques Forts sur celle de Bénin & d'Angola. Ensuite, par des intrigues secrétes, ils obtinrent du Roi de Sabo la permission d'en bâtir un à Mawri, trois lieuës à l'Est du Cap Corse. L'ayant achevé en 1624, ils en donnèrent le Commandement au Capitaine Adrien Jacobus, dans un tems où le Portugal étoit en guerre avec la Hollande, sous la domination de Philippe IV. Roi d'Espagne.

Entreprise des Hollandois sur le Château de Mina.

AU mois de Décembre 1625, les Hollandois formèrent une entreprise sur le Château de Mina. Leurs forces consistoient en douze cens hommes de leur propre Nation, & cent cinquante Négres de Sabo, sous la conduite de leur Vice-Amiral *Jean Dirks Lamb*, qui fit sa descente à *Terra Pequena*, ou *Ampena*, dans le Pays de Commendo. Mais ils furent entièrement défaits par les seuls Négres de Mina, qui se chargèrent de défendre les Portugais. Ces Barbares ayant surpris l'Armée Hollandoise avant qu'elle se fût rassemblée en corps, l'attaquèrent au pied d'une montagne, un peu avant le coucher du Soleil, & lui tuèrent trois cens soixante [& treize] Soldats & soixante-six Matelots, sans compter la plus grande partie des Officiers, & tous les Auxiliaires de Sabo. Lamb, leur Général, fut blessé dangereusement, & ne dut la vie qu'au secours des Négres du petit Commendo.

Ils sont repoussés par les Négres.

[UNE disgrace si éclatante réfroidit pendant quelques années] les Etats Généraux des Provinces-Unies. Cependant lorsqu'ils eurent accordé à leur Compagnie des Indes Occidentales la propriété du Fort Nassau à Mawri, Nicolas *Van-Ypren*, qui commandoit pour eux dans cette Place, renouvella ses présens & ses intrigues, pour engager tous les Princes Négres de cette Côte à chasser entièrement les Portugais (*c*). Il eut l'adresse de faire naître des divisions jusques dans la Garnison de Mina. Après avoir préparé toutes ses batteries, & disposé les Kabaschirs du Canton à favoriser une seconde entreprise sur le Château, il se hâta d'en donner avis aux Directeurs de la Compagnie. Les circonstances étoient d'autant plus favorables, que s'étant établis l'année d'auparavant dans le Brésil par la prise de Saint Salvador & de Bahia, ils tournoient toutes leurs vûes à s'assûrer d'une Place d'armes sur la Côte d'Afrique, pour se rendre maîtres de l'Océan & du passage aux Indes Orientales, lorsqu'ils le seroient des deux Pointes de ces deux Continens; après quoi tout le Commerce sembloit devoir tomber entre leurs mains. Ils avoient cherché souvent un lieu de cette nature au long de la Côte d'Afrique, depuis le Cap-Verd jusqu'au Cap de Bonne-Espérance. Toutes leurs entreprises avoient échoué, sur-tout celle de 1625 contre le Château de Mina, dont la situation leur avoit paru favorable à leurs desseins.

Intrigues de Van-Ypren, leur Général.

Projet de se rendre maîtres du passage aux Indes Orientales.

EN 1637, le Comte Jean Maurice de Nassau fut envoyé au Brésil, avec une

(*b*) Artus, *ubi sup* pag. 110. & suiv. pag. 164. & 165.
(*c*) Description de la Guinée par Barbot,

CÔTE D'OR.

une Flotte de trente-deux Voiles, dont douze étoient des Vaisseaux de guerre, chargés de deux mille sept cens Soldats. La Compagnie Hollandoise des Indes Occidentales l'ayant nommé son Gouverneur Général dans l'Amérique Méridionale, il y fit plusieurs Conquêtes. Van Ypren, informé de ses succès, lui fit donner avis, par un Vaisseau, de l'occasion qui se présentoit de réduire le Château de Mina, & de chasser enfin les Portugais de la Côte d'Or. Le Comte de Nassau détacha aussi-tôt, de son Escadre, neuf Vaisseaux de guerre, sous le Commandement du Colonel *Hans Coine*, avec tous les secours nécessaires pour cette expédition.

Jean Maurice de Nassau, Gouverneur Général de la Compagnie Hollandoise.

HANS Coine ayant mouillé le 25 de Juin au Cap Laho, fit avertir le Général Van Ypren de son arrivée, & s'avança vers Issini avec son Escadre. Là, il reçut ordre de se rendre dans la Rade de Commendo, où le Général l'attendoit avec deux cens Canots & quelques Bâtimens de transport. Il avoit engagé dans les intérêts de la Compagnie toute la jeunesse de Commendo, par des promesses qui avoient ébloui les Négres. Toute la Flotte se mit en mouvement vers le Cap Corse, où les Troupes furent débarquées le 24 Juillet, dans une petite Anse, un demi-mille à l'Ouest du Cap. On comptoit huit cens Soldats & cinq cens Matelots, sans y comprendre les Négres auxiliaires. Ils prirent des provisions pour trois jours, & commencèrent leur marche en trois ☞ corps. Leur première halte se fit à la Rivière de Dona ou de Doli, [pour se rafraîchir.] Coine qui conduisoit l'arrière-garde, apprenant que les Négres de Mina s'étoient placés au nombre de mille sous la Colline de Saint-Jago, pour l'empêcher de saisir un poste qui commandoit absolument le Fort, fit marcher contre eux quatre Compagnies de Fusiliers. Mais ce détachement fut taillé en piéces par les Négres, qui coupèrent la tête à tous les morts, & retournèrent au Château comme en triomphe. Cependant le Major *Bongarçon*, commandé avec d'autres Troupes, passa facilement à gué la Rivière de Dona; & tombant sur les Négres, qu'il força d'abandonner leur poste, il prit ☞ possession de la Colline, [& ne perdit que quatre Blancs & dix Négres.] Les Portugais s'efforcèrent deux fois de l'en chasser, & furent toûjours repoussés avec perte. Bongarçon les poursuivit dans la Vallée qui est entre cette Colline & les montagnes, & rejoignit heureusement l'Armée Hollandoise qui s'étoit avancée vers le même lieu.

Il envoye du Brésil neuf Vaisseaux en Afrique.

Seconde entreprise des Hollandois sur Mina.

Perte qu'ils essuyent d'abord.

LES Portugais & leurs Négres désespérant de pouvoir tenir plus long-tems la campagne, se retirèrent dans une Redoute, sur la Colline de Saint-Jago. Mais ils y furent bientôt attaqués par le Colonel Coine. La Colline étoit couverte d'un côté par des bois. Coine y fit percer deux routes; l'une qui conduisoit à la Rivière Dona, l'autre à la Redoute même. Il fit monter par la première deux piéces de canon & un mortier, & les plaça si avantageusement, que cette petite batterie commandoit entièrement le Château. Dix ☩ ou douze bombes, que les Hollandois jettèrent d'abord [comme au hazard,] tombèrent au pied du mur. Cependant ayant voulu commencer leur attaque par l'Ouest du Château, ils y essuyèrent un si grand feu, qu'ils furent contraints de se retirer. D'un autre côté, les Négres de Commendo qui entreprirent d'enlever quelques bestiaux, près de la Place, auroient été taillés en piéces dans une sortie des Assiégés, si la bonne conduite de leurs Officiers ne les eût mis à couvert.

LE lendemain dès la pointe du jour, Van Ypren appréhendant que le délai

CÔTE D'OR.

lai ne fît manquer son entreprise, somma les Portugais de se rendre, & protesta que s'ils entreprenoient de résister, il passeroit toute la Garnison au fil de l'épée. Le Gouverneur du Château demanda trois jours pour délibérer. Ils lui furent refusés, & les Hollandois rassemblant toutes leurs forces, commencèrent aussi-tôt à faire jouër leur artillerie. Elle ne produisit pas tout l'effet qu'ils en avoient attendu. Mais à la vûe des Grenadiers, qui marchoient déja vers le Château (*d*), le Gouverneur Portugais fit battre la chamade & députa deux de ses Officiers pour régler les conditions. Elles furent telles qu'il plût au Général Hollandois de les imposer.

Ils se rendent maîtres du Château Portugais.

Articles de la Capitulation.

1°. Que le Gouverneur de la Garnison, & tous les autres Portugais sortiroient le même jour de la Ville avec leurs femmes & leurs enfans, [chacun avec un seul habit,] mais sans enseignes, sans épées, & sans autres armes.

2°. Que les marchandises, l'Or & les Esclaves demeureroient aux Hollandois, à l'exception de douze Esclaves qui étoient accordés aux Habitans.

3°. Que tous les Ornemens & les Vases de l'Eglise seroient emportés, à la réserve de ceux qui étoient d'Or ou d'Argent.

4°. Que les Portugais & les Mulâtres seroient embarqués sur l'Escadre avec leurs femmes & leurs enfans, pour être transportés dans l'Isle Saint-Thomas.

C'est ainsi que les Hollandois entrèrent en possession du célèbre Château de Mina, le 29 d'Août 1637. Ils y trouvèrent trente belles piéces de canon de fonte, neuf milliers de poudre, & beaucoup d'autres munitions, mais peu d'Or & de Marchandises. Coine y laissa pour Gouverneur le Capitaine Walraven, avec une Garnison de cent-quarante hommes, & quantité de Négres à qui l'on fit prêter le serment de fidélité. [Après quoi il retourna à Mawri].

Garnison que les Hollandois mettent à Mina.

Les Commandans Hollandois résolus de tirer d'autres avantages de la consternation qu'une si prompte Conquête avoit répandu sur toute la Côte d'Or, envoyèrent un Canot au Gouverneur de S. Antoine d'Axim, le plus important de tous les Forts Portugais, après Mina, avec une Lettre qui le sommoit de rendre sa Place, sans attendre qu'il y fût contraint par la force des Armes. Ce Gouverneur, plus ferme que celui de Mina, fit réflexion que le danger n'étoit pas pressant dans la saison des pluyes. Il répondit qu'il étoit prêt à recevoir l'Escadre Hollandoise, lorsqu'elle paroîtroit, & qu'il promettoit au Ciel de se défendre jusqu'à l'extrémité. Une contenance si fière obligea Coine de remettre cette entreprise à d'autres occasions, & le Fort d'Axim ne fut réduit par les Hollandois qu'en 1642. En retournant au Brésil avec sa Flotte, Coine fut reçu à Olinde & à Arracife par le Comte Jean Maurice, avec tous les honneurs du triomphe.

Tentative inutile sur Axim.

Après la réduction de Mina, les Hollandois se flattèrent que tout le Commerce de la Côte alloit tomber entre leurs mains. Van-Ypren reçut ordre

(*d*) Barbot, pag. 166.

ordre de la Compagnie de faire sa résidence dans cette importante Place, avec le titre de Gouverneur Général de Guinée & d'Angola. Il s'attacha soigneusement à réparer les Fortifications. Il augmenta les édifices, & rendit sa demeure plus belle & plus capable de défense qu'elle ne l'avoit jamais été du tems des Portugais.

CÔTE D'OR.

Conduite qu'ils tiennent sur la Côte d'Or.

IL traita d'abord les Habitans naturels avec beaucoup de caresses. Mais lorsque les Anglois voulurent entrer en partage des richesses du Pays, & pensérent à gagner les Négres, pour obtenir la liberté d'y former des Etablissemens, la douceur des Hollandois fit bientôt place à la sévérité. Ils mirent en usage tout ce qui pouvoit ôter aux Habitans la pensée de favoriser des rivaux si redoutables. Ils allèrent jusqu'à s'emparer du Fort de Cormantin, où le Directeur Général de cette Nation faisoit sa résidence; & cette usurpation fut un des motifs de la guerre de 1666 entre l'Angleterre (e) & la Hollande. Dans la vûe d'assujétir plus que jamais les Négres, ils élevèrent de petits Forts à *Boutro*, à *Sama*, à *Corse*, à *Anamabo*, à *Akra*, sous prétexte de soûtenir leurs Alliés contre les Habitans des Pays intérieurs, qui les troubloient par de fréquentes incursions. En même tems ils établirent des droits sur la pêche des Négres d'Axim, de Dina & de Mawri, en leur défendant, sous de rigoureuses peines, toutes sortes de Commerce avec les autres Nations de l'Europe. En un mot, ils s'attribuèrent, par degrés, tous les droits de l'autorité absolue, jusqu'à prendre connoissance de leurs affaires civiles & criminelles, & se rendre Juges de la mort & de la vie; quoiqu'ils ne cessassent point de payer aux Rois du Pays une sorte de tribut annuel, pour le terrain de leurs Etablissemens. Avec tant de précautions, ils ne purent empêcher le Commerce des autres Européens, qu'ils traitèrent en Ennemis, lorsqu'il en tomba quelques-uns entre leurs mains.

Mécontentement des Négres contre les Hollandois.

LE mécontentement des Négres de Mina, de Commendo, de Sabo, & de Fetu, alloit si loin pendant le séjour que Barbot fit parmi eux, qu'ayant actuellement rompu avec les Hollandois, ils tenoient leur Général renfermé dans les murs de Mina. Cette querelle, qui dura dix mois entiers, n'eut pas d'autre effet que deux assauts, dans lesquels ils perdirent environ quatre-vingt hommes. Il n'en coûta pas plus de quatre aux Hollandois. Mais si ces Barbares eussent mieux entendu la guerre, peut-être la Compagnie de Hollande perdoit-elle Mina pour toûjours.

Leurs plaintes adressées à l'Auteur.

DANS le même tems, l'Auteur voyoit arriver, chaque jour, trente ou quarante Canots chargés de Négres, qui venoient lui faire des plaintes de la tyrannie avec laquelle ils étoient traités par les Hollandois. Plusieurs avoient été liés fort long-tems sur les terrasses du Château, exposés nuds aux ardeurs brûlantes du Soleil, & aux froides rosées de la nuit. Barbot en vit ☞ trois qui étoient dans cette situation [depuis plus de neuf mois]; & le Gouverneur prenant plaisir à les montrer, lui dit qu'il croyoit devoir ce châtiment à des Traîtres, qui avoient formé le dessein de surprendre le Château & de le brûler. Leur complot avoit été découvert. La plûpart avoient mis le feu à leurs propres maisons, & s'étoient retirés dans d'autres endroits de

(e) Description de la Guinée par Barbot, pag. 166.

de la Côte. Mais comme ils avoient à ſe plaindre auſſi du Gouverneur & des Hollandois, leurs murmures éclatoient ſans ceſſe; & ſouvent ils preſſoient Barbot d'implorer pour eux la protection de la France contre des Tyrans dont le joug leur étoit inſuportable.

Jalouſie du Gouverneur Hollandois.

Un jour que l'Auteur étoit à déjeuner familièrement avec le Gouverneur, il obſerva par une fenêtre de la galerie, pluſieurs Canots de Mina, qui alloient chercher ſur ſon Vaiſſeau l'occaſion de faire quelque Commerce. Le Gouverneur, qui les apperçut auſſi, entra dans une furieuſe colère, & menaça l'Auteur de faire ſaiſir ſon Vaiſſeau. Barbot, pour l'appaiſer, le pria d'envoyer demander à bord, s'il n'y avoit pas laiſſé une défenſe expreſſe de rien vendre aux Négres. Mais cette apologie même ne paroiſſant pas le ſatisfaire, il lui offrit de lui vendre le reſte de ſa cargaiſon, & le marché fut conclu ſur le champ pour dix marcs d'Or. Cette nouvelle cauſa beaucoup de chagrin à tous les Négres du Pays (*f*).

A l'égard des Anglois qui ont formé des Etabliſſemens ſur la Côte d'Or, on a déja donné l'hiſtoire de l'origine & du progrès de leur Commerce. Il ne nous reſte pour conclure cet article, qu'à joindre ici la Liſte des Etabliſſemens Européens ſur la Côte de Guinée, de Bénin & d'Angola.

Liſte des Forts Européens ſur la Côte d'Or.

ANkobar	Hollandois	
Axim, Fort Saint Antoine	Hollandois	1 lieuë.
Frédéricksbourg	Danois	5 lieuës.
Akquedah	Hollandois	
Dixcove	Anglois	8 lieuës.
Brutto, Fort S. Sebaſtien, ou Badenſteyn.	Hollandois	3 lieuës.
Takquerado	Hollandois	3 lieuës.
Suckondi	Hollandois	3 lieuës.
Suckondi	Anglois	1 mille.
Suma	Hollandois	4 lieuës.
Commendo	Anglois	5 lieuës.
Commendo	Hollandois	1 mille.
Mina, ou S. Georges del Mina	Hollandois	4 lieuës.
Conradsbourg, ou S. Jago	Hollandois	1 mille.
Château du Cap Corſe	Anglois	3 lieuës.
Philipps s' Tower	Anglois	½ mille.
Fort Royal	Anglois	1 mille.
Pointe de la Reine Anne	Anglois	1 lieue.
Fort Naſſau à Mawri	Hollandois	2 lieuës.
Anniſchan	Anglois	2 lieuës ½.
Anamabo	Anglois (*g*)	2 lieuës.
Adja ou Agga	Comptoir Anglois	1 mille.
Cormantin, ou Fort d'Amſterdam	Hollandois	2 lieuës.
Tantumquery (*h*)	Anglois	7 lieuës.
Apong	Hollandois	3 lieuës.

Winneba.

(*f*) Barbot, *ubi ſup.* pag. 167. [On n'a point de Relations Hollandoiſes de ces Côtes.]

(*g*) Les Anglois ont abandonné cet établiſſement avant 1730, mais il leur importe de le remettre en état.

(*h*) Ce Comptoir a été bâti avant 1726.

CÔTE D'OR.

Winneba	Anglois	5 lieuës.
Barrako	Hollandois	6 lieuës.
☞ Shido	Comptoir Anglois [abandonné]	4 lieuës.
Akra, Fort James	Anglois	6 lieuës.
Akra, Fort Crévecœur	Hollandois	1 mille.
Akra, Christiansbourg	Danois	2 milles.
☞ Alampo, transporté à Rio-Volta	Comptoir Anglois [abandonné]	5 lieuës.
Quita	Comptoir Anglois	15 lieuës.
Whida, ou Fida, ou Juida	Anglois	20 lieuës.
Jaquin	Comptoir Anglois, abandonné	3 lieuës.
Kabenda	Anglois détruit en 1723 par les Portugais	
Leango, Ville & Forts	Portugais	

CHAPITRE V.

Géographie de la Côte d'Or.

GEOGRAPHIE.

Quinze Royaumes au long de la Côte.

AU long du Rivage, la Côte d'Or contient quinze Royaumes, qui sont *Adomir*, nommé aussi *Saku* & *Avina*; *Axim*; *Ankobar*; *Adom*, nommé aussi *Petit Inkassan* ou *Warshes*; *Jabi* ou *Jabs*; *Commendo* ou *Guaffo*; *Fetu*; *Sabo*; *Fantin*; *Ackron*; *Agonna* ou *Anguirra*; *Akra* ou *Aquambus*; *Labbade*; *Ningo* ou *Lampi*. On doit placer le commencement de cette Côte à *Rio de Suciro da Costa*, près *d'Issini*, parceque c'est le premier endroit où l'on achète de l'Or; & sa fin, à Lay, dans le Pays de *Lampi*, à treize ou quatorze lieuës d'Akra, parcequ'on n'y reçoit plus d'Or que par hazard, d'un Peuple nommé *Amabo*, qui habite plus loin dans les Terres.

Par qui gouvernés.

TOUTES ces Régions contiennent, une, deux ou plusieurs Villes & Villages sur le bord de la Mer, entre ou sous les Forts & les Châteaux Européens; ☞ [& ces endroits sont uniquement habités par des Négocians ou par des Pêcheurs; car] les principales Villes des Négres sont dans les terres & beaucoup plus peuplées. Neuf de ces Royaumes sont gouvernés par leurs propres Rois (*a*), c'est-à-dire, par des Princes, qui ne prenoient, à l'arrivée des Européens, que le nom de Capitaines. Les six autres sont des Républiques indépendantes, sous la direction de leurs Magistrats. Les Pays intérieurs ont aussi leurs Rois ou leurs Princes (*b*).

SUR la Rivière d'Ankobar, ou de Cobre qui est proprement le premier Pays de la Côte d'Or, on trouve un grand nombre de Villages, qui composent les trois différentes Contrées *d'Ankobar*, *d'Aborrel* ou *Abocro*, & *d'Eguira*.

(*a*) Bosman compte sept Royaumes & quatre Républiques.

(*b*) Barbot, pag. 145.

CÔTE D'OR. GÉOGRAPHIE.

ra. Ankobar est une Monarchie; & les deux autres, sont des Républiques. Les Hollandois ont eu pendant plusieurs années un Fort à Eguira; & leur Commerce y étoit d'autant plus considérable qu'outre l'Or qu'ils se procuroient des Pays voisins, le Canton d'Eguira avoit ses propres Mines. On y en découvrit de fort riches, tandis que Bosman commandoit au Fort d'Axim. Mais les Hollandois perdirent cet établissement par une avanture fort tragique. Leur Chef ayant pris querelle avec un des principaux Seigneurs Négres, le tenoit assiégé dans l'enclos de ses propres Edifices. Enfin le Négre, hors d'état de résister après avoir tiré avec de l'Or au-lieu de Plomb, fit connoître par des signes qu'il consentoit à traiter, & donna des espérances considérables aux Hollandois. C'étoit un artifice de son désespoir, pour enveloper ses Ennemis dans sa ruine. Il chargea un de ses Esclaves de mettre le feu, dans un lieu qu'il lui marqua, lorsqu'il lui entendroit frapper la terre d'un coup de pied. Ensuite ayant reçu les Hollandois pour négocier, il n'attendit pas long-tems à donner le signal, ni l'Esclave à suivre fidellemens ses ordres. Plusieurs barrils de poudre, qu'il avoit disposés pour cette éxécution, firent sauter la maison & tous ceux qui avoient eu l'imprudence d'y entrer. Le seul qui eut le bonheur de se sauver fut un Esclave de la Compagnie Hollandoise, qui se défiant de quelque trahison à la vûe d'une mêche allumée qu'il découvrit, se hâta de sortir sans avoir averti ses Maîtres, & porta la nouvelle de leur infortune au Château d'Axim (*c*).

Avanture tragique des Hollandois à Eguira.

Différentes prononciations d'Axim.

HUIT lieuës à l'Est du Cap Apollonia, on rencontre un Village que les Négres nomment *Abxem*, & les Hollandois *Atsim* ou *Atchiem*, mais que les François ont changé en *Axim* pour éviter la dureté (*d*) d'une prononciation trop gutturale. Barbot lui donne le nom d'Achembene, [sans en expliquer la raison (*e*).]

Division du Pays d'Axim.

SUIVANT les idées de Pouvoir établies parmi les Négres, le Pays d'Axim étoit autrefois une puissante Monarchie. L'arrivée des Brandebourgeois divisa les Habitans. Une partie se mit sous la protection de ces nouveaux Hôtes, dans l'espérance de vivre avec plus de liberté. Les autres, qui étoient les plus honnêtes-gens de la Nation, conservèrent leur attachement pour les Hollandois. Avant ce tems, Axim s'étendoit l'espace de sept lieuës depuis *Rio Cobra*, ou la Rivière *Serpentine*, jusqu'au Village de *Bosna*, un mille à l'Ouest du Fort Hollandois, près du Village de Boutray ou *Boutro* (*f*).

Ses productions.

CE Canton produit beaucoup de ris, de melons d'eau, d'ananas, de cocos, de bananes, d'oranges, de limons des deux espéces, & d'autres fruits & de légumes. Le maïz n'y est ni bon ni en abondance, parceque les terres sont trop humides. Elles sont sujettes à des pluyes si continuelles, que suivant le proverbe du Pays, il y pleut onze mois & vingt neuf jours de l'année; c'est-à-dire, qu'à peine y jouit-on d'un beau jour. Mais le ris & les arbres y croissent merveilleusement. On y trouve aussi une abondance extraordinaire de moutons, de chévres, de vaches, de pigeons domestiques, & de toutes sortes de volailles, sans parler des singes, & du vin

(*c*) Bosman, pag. 11.
(*d*) Des-Marchais, Vol. I. 223.
(*e*) Barbot, pag. 149.
(*f*) Bosman, pag. 35. & Barbot, *ubi sup.*

vin de Palmier (*g*) qui y est excellent & à très-bon marché. Cependant Smith assûre que depuis ce Canton, la plus grande partie de la Côte d'Or tire du bled des Pays voisins, en échange pour son huile de Palmier (*h*).

CÔTE D'OR. GEOGRAPHIE.

Son gouvernement.

AXIM est gouverné par un Sénat de Kabaschirs, qui sont les Chefs du Pays; & par les Manceros, autre Cour subalterne. La connoissance des affaires civiles appartient aux premiers; mais tout ce qui concerne la paix, la guerre, la levée & l'augmentation des taxes, [qui a cependant rarement lieu,] regarde les deux corps, qui se réunissent alors dans une seule assemblée. Les Kabaschirs sont accusés de se laisser souvent corrompre dans le jugement des causes. Ils tiennent leur Cour sans Avocats & sans Procureurs, mais ils examinent les témoins. Le meurtre & l'adultère sont punis sévèrement lorsque le coupable est pauvre. S'il est riche, il en est quitte pour une amende. La seule punition pour le vol est de restituer les biens dérobés, ou de payer une amende proportionée à la qualité du coupable. Dans les cas de dette, le Créancier peut prendre au débiteur le double de la valeur; mais l'éxercice de cette loi passe pour une oppression cruelle, & l'on se contente ordinairement de la restitution ordonnée par les Juges.

Beauté du Pays.

LE Pays d'Axim est rempli de Villages, grands & peuplés, les uns sur le bord de la Mer, d'autres plus loin dans les Terres. Les principaux de ceux qui bordent la Côte sont, *Achombene*, près du Fort Hollandois de S. Antoine, & *Pockqueso*, près du mont Mansro, au Cap *Très-Puntas*. Les terres y sont fort-bien cultivées, & la plûpart des Habitans assez riches, par le Commerce de l'Or, qu'ils entretiennent depuis long-tems avec les Européens. Mais les longues guerres qu'ils ont eu à soûtenir contre les Négres d'*Ante* ou d'Adem, l'ont beaucoup diminué depuis 1681.

Situation de la Capitale.

LA Ville, ou le Village (*i*) d'Achombene, est située sous le Canon du Fort Hollandois. Elle a, par derrière, un bois qui s'étend sur le penchant de la Colline. Entre la Ville & la Mer, le rivage est spacieux & d'un beau sable. Les maisons d'Achombene sont séparées par un grand nombre de Cocotiers & d'autres arbres, qui sont plantés d'égales distances. Ces arbres, joint à l'étendue de la perspective, rendent le Fort Hollandois un des plus agréables établissemens de toute la Guinée. Mais cet avantage est diminué par l'humidité de l'air, qui rend le Pays fort mal-sain, sur-tout dans la saison des pluies.

LA petite Rivière d'Axim traverse la Ville des Négres; mais elle a si peu d'eau qu'à peine la distingue-t'on à son embouchure, qui est fort près du Fort. Elle vient du Pays d'Eguira. Le rivage de la Mer est défendu par quantité de grands & de petits Rochers, plus ou moins éloignés de la Côte, ce qui en rend l'accès fort dangereux par le battement continuel des vagues. La plûpart des Habitans s'éxercent à la pêche. Ils ont l'art de faire de grands Canots, qu'ils vendent aux Etrangers pour la commodité du débarquement au long des Côtes (*k*).

La Côte est dangereuse.

Industrie des Habitans.

LES Négres d'Axim sont fort industrieux. La Pêche, l'Agriculture & le Commerce les occupent continuellement; sur-tout la culture du ris, dont ils

(*g*) Barbot, pag. 130.
(*h*) Smith, Voyage en Guinée, pag. 147.
(*i*) Les autres Voyageurs la nomment *Axim*.
(*k*) Barbot, pag. 249.

Côte d'Or. Geographie.

ils transportent une quantité incroyable sur toute la Côte d'Or. En échange, ils rapportent du millet, des ignames, des patates & de l'huile de Palmier; [denrées rares dans ce lieu à cause de l'humidité du terroir; car quoique le pays soit assez fertile en ris & en arbres fruitiers, il est peu propre pour les autres fruits de la terre.] A l'égard de l'Or, leur principal Commerce est avec les Vaisseaux d'Interlope, Anglois & Zélandois, malgré les rigoureuses loix des Hollandois du Fort. Ils trouvent le moyen de tromper la vigilance du Gouverneur; de sorte que la Compagnie de Hollande ne tire pas la centième partie de l'Or du Pays (*l*).

Situation du Fort Hollandois de S. Antoine.

Le Fort de S. Antoine est situé sur un Rocher [haut], qui s'avance dans la Mer en forme de péninsule. Il est environné de tant d'autres Rocs, que l'accès en est impossible de tout autre côté que celui de la terre, qui est fortifié par des parapets & un pont-levis, avec une batterie de gros canon. Le Rocher étant fort étroit, la Place ne peut avoir beaucoup d'étendue. A quelque distance en Mer, on la prendroit pour une grande & seule maison blanche. Mais à deux milles du rivage, rien n'est plus agréable que la perspective du Fort, de la Ville d'Achombene, du bois qui est par derrière, & de tous ces Rochers d'inégale grandeur qui bordent la Côte. Dans les tems de guerre, l'usage des Habitans est de mettre leurs femmes, leurs enfans & leurs richesses en dépôt sur quelqu'un de ces Rochers, pour sauver du moins ce qu'ils ont de plus précieux lorsque la fortune les abandonne.

Les Portugais, qui ont bâti le Fort de Saint Antoine, s'étoient d'abord établis, pendant le régne d'Emmanuel, sur une petite pointe qu'ils ne purent conserver long-tems contre les attaques des Négres. Ils se virent forcés de transporter leur établissement sur le Rocher, d'où ils furent chassés le 2 de Janvier (*m*) 1642 par les Hollandois. Ensuite la guerre ayant cessé entre le Portugal & la Hollande, ce Fort demeura, par le Traité, à la Compagnie Hollandoise des Indes Occidentales, qui en est encore en possession (*n*).

Forces du Château S. Antoine.

Quoique le Fort Saint Antoine ait peu d'étendue, il est fort-bien bâti & capable d'une bonne défense. Sa forme est triangulaire. Il a (*o*) trois batteries; une du côté de la Mer & deux vers la Terre, avec quelques Ouvrages extérieurs, qui sont de pierre noire du Pays. On y compte vingt-quatre piéces de canon de fer, sans y comprendre les *Pédereros*. La porte du Fort est basse, & défendue par un fossé creusé dans le Roc, de huit pieds de profondeur, sur lequel est un pont-levis gardé par deux Pédereros; avec un *Avancé* capable de contenir vingt hommes, & quantité de degrés, taillés aussi dans le Roc, pour la communication de l'avancé & du Fort. La maison du [Gouverneur, qui est ordinairement le] Chef du Comptoir, est bâtie de fort belles briques & d'une bonne hauteur. Elle forme un triangle; & devant une des trois faces, qui est celle de l'Ouest, on a ménagé une petite esplanade, sur laquelle on a planté quelques Orangers. La Garnison Hollandoise est ordinairement composée de vingt-cinq Blancs & d'autant de Négres, sous un Sergent. Elle est entretenue par la Compagnie. Lorsqu'elle est

(*l*) Bosman, pag. 6.
(*m*) *Angl.* le 9. de Janvier.
(*n*) Barbot, pag. 149.
(*o*) Barbot dit trois, pag. 17.

est bien munie d'armes & de provisions, elle suffit, dans une situation si avantageuse, pour résister à des Armées des Négres. Cependant le Fort d'Axim est sujet au même inconvénient que tous les autres Établissemens de la Côte; c'est-à-dire que la violence des pluies altérant beaucoup les murs, il demande des réparations continuelles. Les Hollandois ont, près de la Ville, un réservoir de ciment (*p*) qui sert aussi pour Mina & leurs autres Forteresses. Ce ciment est composé d'écailles d'huîtres, dont l'abondance est extrême sur la Côte.

CÔTE D'OR. GEOGRAPHIE.

Réservoir de ciment pour les Hollandois.

BOSMAN, qui étoit Gouverneur de cette Place, regrette beaucoup la perte de son Dessinateur. Il l'avoit employé à lever le Plan de tous les Forts qui sont à l'Est de Mina; mais la mort le lui enleva tandis qu'il travailloit à celui d'Axim (*q*).

DES-MARCHAIS ajoûte quelque chose à la description de ce Fort. Après avoir remarqué que les François (*r*) possédérent Axim long-tems avant les Portugais, & que ceux-ci ayant formé leur premier établissement en 1515 sous le Régne de leur Roi Emmanuel, furent ensuite chassés par les Hollandois, il représente le Fort Saint-Antoine comme une double redoute quarrée, qui paroît haute du côté de l'Ouest, mais qui ne peut être apperçue à l'Est & au Sud, parce qu'elle est cachée de ces deux côtés par un grand Rocher. Sa situation est à l'Est de la Rivière du même nom, que les Portugais appellent *Rio manco*. Cette Rivière est à peine navigable pour des Canots; mais elle roule de l'Or dans son sable. Les Habitans, continue le même Voyageur, font leur principale occupation de chercher ce précieux métal, & plongent quelquefois l'espace d'un quart d'heure. Mais la violence de cet éxercice leur cause souvent de fâcheuses ruptures, qui deviennent mortelles ou incurables, parce qu'ils n'ont pas l'art des bandages. Leur méthode est de plonger, la tête la première, en tenant à la main une calebasse qu'ils remplissent de sable ou de tout ce qui se trouve au fond de l'eau. Ils répétent ce travail jusqu'à ce qu'ils soient fatigués ou qu'ils croyent avoir tiré assez de matière. Alors s'asseyant sur la rive, ils mettent deux ou trois poignées de leur sable dans une gamelle de bois; & la tenant dans la Rivière, ils remuent le sable avec la main, pour faire emporter les parties les plus légères par le courant de l'eau. Ce qui reste au fond de la gamelle est une poudre jaune & pesante, qui est quelquefois mêlée de grains beaucoup plus gros. C'est ce qu'on appelle l'Or lavé. Il est ordinairement fort pur; & celui d'Axim passe pour le meilleur de toute la Côte. On ne sçauroit douter que la Rivière d'Axim & tous les ruisseaux qui s'y joignent n'ayent passé par des Mines d'Or, d'où elles entraînent dans leurs flots de petites parties de ce métal. Dans la saison des pluies, où l'eau grossit beaucoup, les Négres en trouvent de plus grosses & plus abondamment que dans les autres saisons. Mais les Hollandois n'épargnent rien pour exclure les autres Nations de ce Commerce; & la difficulté de les tromper est d'autant plus grande pour les Négres, que le Village d'Achombene ou d'Axim est sous le canon du Fort Saint Antoine. C'est ce qui rend le Gouvernement de Hollande fort odieux sur toute la Côte (*s*).

Remarques de Des-Marchais sur le même Fort.

Or que la Rivière d'Axim entraîne dans son sable.

Manière dont les Négres le tirent.

L'OPPER

(*p*) *Angl.* de Chaux.
(*q*) Barbot & Bosman, *ubi sup.*
(*r*) Il entend les Normands.
(*s*) Des-Marchais, Tom. I. pag. 252.

CÔTE D'OR. GEOGRAPHIE.

Opper Koopman, ou Chef du Comptoir Hollandois.

L'OPPER KOOPMAN, ou le Chef du Comptoir d'Axim, est le principal Officier de cette Contrée, après le Gouverneur général de Mina. Il s'attribue tous les droits de l'autorité souveraine. Il juge les causes des Négres. Il reçoit les amendes & les distribue aux personnes intéressées, en prélevant ses propres droits, qui sont toûjours considérables. Qu'un Négre soit condamné à cent livres d'amende, ses droits montent aux deux tiers, & le reste est pour l'assemblée des Kabaschirs. Mais dans les cas de meurtre, de vol ou de dette, les trois quarts de la somme appartiennent à l'accusateur, & le dernier quart tourne au profit du Facteur ou des Kabaschirs, qui le divisent en trois parts, deux pour le premier, & la troisiéme pour les autres. Les pêcheurs payent aussi le huitiéme de leur pêche; ce qui produit encore une somme assez considérable au Facteur (*t*).

Ses profits.

Mont Mansro.

TROIS lieuës à l'Est du Fort Saint Antoine, on trouve le Mont Mansro, près duquel est un Village nommé *Pockeso*, grand & bien peuplé, dont le Chef ou le Capitaine étoit alors connu sous le nom de *John* ou *Jean*. Cette habitation est la même qu'Atkins nomme la Ville de *John Konny*. Il la place à trois milles du lieu de l'Aiguade. Elle est grande, dit-il, & bâtie aussi proprement que les maisons de Village au Nord & à l'Ouest de l'Angleterre. Chacun a ses Cocotiers autour de ses édifices. L'usage du Peuple est de s'asseoir dans les rues pour vendre des noix de cocos, des limons, du blé d'Inde, & du kankey, qui est une sorte de pâtisserie. Elle est composée de blé d'Inde que les femmes pilent d'abord dans un mortier. Ensuite y mêlant un peu d'eau & de vin de Palmier, elles recommencent à le broyer encore sur une grande pierre, qu'on voit pour cet usage à la porte de chaque maison. On divise cette pâte en gâteaux, qu'on fait cuire à l'eau ou sous la cendre, & les Voyageurs assûrent que c'est un aliment fort agréable & fort nourrissant (*v*).

Ville de Jean Konny.

Mont Mansro, ou Mantfort.

LE Mont ou la Colline *Mansro* est un lieu fort commode pour un Fort, par sa situation, qui est près de la première pointe du Cap *Tres-Puntas* (*x*). C'est-là que les Brandebourgeois ou les Prussiens ont leur principal établissement, nommé *Frédéricsbourg*, qui est grand & bien bâti, avec quatre batteries montées de 46 canons; mais dont la grosseur ne répond point à l'importance du lieu. La porte est une des plus belles de toute la Côte. Cependant on lui reproche d'être trop grande; & l'on peut appliquer ici, dit l'Auteur, ce qu'on dit comme en proverbe aux Bourgeois de Minde: „ N'oubliez pas de fermer vos portes, de peur que votre Ville ne s'enfuie „. Du côté de l'Est, Frédéricsbourg est revêtu d'un fort bel Ouvrage extérieur, qui contre l'intention même de ses Auteurs, sert à rendre la Place plus foible, parce qu'il peut être pris fort aisément. Mais le plus grand défaut du Fort, est que les parapets ne sont pas plus hauts que les genoux; ce qui expose ses défenseurs à tous les coups du dehors. On ne peut approcher des batteries du côté de la Place sans se trouver tout-à-fait à découvert, & presque toûjours à la portée du mousquet. Le reste des ouvrages n'est pas méprisable, & les édifices intérieurs sont d'une beauté singulière (*y*). Barbot

Fort de Frédéricsbourg, & ses Fortifications.

(*t*) Barbot, pag. 450. & Bosman, pag. 7.
(*v*) Atkins, pag. 77.
(*x*) Barbot, *ubi sup.*
(*y*) Bosman, *ubi sup.*

bot ajoûte que les murailles sont hautes, épaisses, fortes, & qu'elles contiennent quantité de beaux magazins & de logemens pour les Officiers & les soldats. Côte d'Or. Geographie.

(z) Le Gouverneur, qui se qualifioit de Directeur général pour l'Electeur de Brandebourg, présidoit sur tous les Comptoirs Prussiens à *Takrama* ou *Krema*, aux Forts de Dorothea & d'Akoka, & aux Loges de Papa & de Juida ou Whida. On lit dans le même Auteur quelques remarques sur l'origine de cet établissement, tirées de la Relation d'un Directeur d'Embden. En 1682 l'Electeur de Brandebourg envoya deux Frégates sur la Côte d'Or; l'une de trente-deux piéces de canon & de soixante hommes, l'autre de cinquante hommes & de dix-huit piéces. La première étoit commandée par le Capitaine Mathieu de Vos & la seconde par le Capitaine *Phillip-Peter Blanco*. Ils arrivèrent au Cap Très-Puntas dans le cours du mois de May; & débarquant au Mont Manfro qui se nomme aussi *Mantfort*, ils y élevèrent les enseignes du Brandebourg. Blanco, qui connoissoit les usages & le caractère des Habitans, employa son crédit avec tant d'adresse, qu'il obtint des Kabaschirs la liberté d'élever un Fort sur la Colline & d'établir un Commerce réglé dans le Pays. Après avoir débarqué son canon, & fait quelques retranchemens revêtus d'une palissade, il bâtit un petit nombre de maisons, où il laissa des munitions, des vivres, & des marchandises. Ensuite il remit à la voile pour Hambourg, avec les deux Frégates. Quelques Kabaschirs s'étant déterminés à l'accompagner dans ce voyage, il les conduisit à Berlin, où l'Electeur les reçut avec beaucoup de caresses, & leur fit voir tout ce qui pouvoit exciter leur admiration à sa Cour & dans son Armée. Mais il les renvoya bientôt au Cap Très-Puntas, sous la conduite du même Blanco, qui acheva le Fort & demeura revêtu du Gouvernement. Il y plaça trente-deux piéces de canon, & le nomma *Groote Fredericsbourgh* à l'honneur de son Souverain (*a*).

Origine de cet Etablissement Prussien.

Kabaschirs Négres qui font le voyage de Berlin.

Bosman nous apprend les noms de sept Gouverneurs de ce Fort, qu'il y vit successivement. Le 6e, qui se nommoit Jean Vistor, étoit un homme de si peu de jugement, que par l'imprudence de son administration, les affaires tombèrent en décadence. Enfin les Négres s'étant soulevés contre lui se saisirent de sa personne, lui cassèrent les jambes, le noyèrent dans la Mer, & lui nommèrent un Successeur. Ainsi les Prussiens, dont le pouvoir ne faisoit plus que s'affoiblir, prirent la résolution d'abandonner toutes leurs espérances. Le 28 Mars 1708, Sir *Dalby Thomas*, Gouverneur Anglois du Cap Corse, fit avertir la Compagnie d'Afrique que le Roi de Portugal offroit au Roi de Prusse quarante mille livres sterling pour son Fort (*b*). Cependant ce ne fut qu'en 1721 que les Prussiens l'abandonnèrent. Aussi-tôt qu'ils furent partis, Jean Konny, Kabaschir de la même Contrée, s'en mit en possession, & soûtint l'attaque des Hollandois dont on a déja lû le récit (*c*).

Les Prussiens abandonnent Frédericsbourg.

Des-Marchais raconte que les Prussiens, quittèrent Frédericsbourg en 1720, & qu'ils le remirent entre les mains de *Jean Kommain* (*d*), Roi du Cap

(*z*) Barbot, *ubi sup.* pag. 431.

(*a*) Barbot, pag. 431.

(*b*) Le même, pag. 432.

(*c*) Ils prétendoient l'avoir acheté du Roi de Prusse, avec Arguim, pour la somme de trente mille liv. sterling.

(*d*) Les Anglois l'appellent Conny. L'un ou l'autre est une corruption.

Cap Très-Puntas. Il ajoûte qu'en 1719 (*e*), cette Place fut attaquée par les Hollandois de Mina, qui avoient embarqué toutes leurs forces sur trois grands Vaisseaux qui leur servoient de garde-Côtes. Ils allèrent mouiller devant le Fort, & débarquèrent d'abord quelques Officiers pour conférer avec le Roi sur un droit de vente qu'ils s'attribuoient. Il produisirent même le contrat qu'ils avoient avec les Prussiens. Mais le Prince Négre leur répondit qu'il connoissoit peu ces sortes de marché ; que les Prussiens lui avoient fait présent du Fort, & n'avoient d'ailleurs aucun droit sur une Place bâtie dans ses terres ; enfin qu'il étoit résolu de la conserver pour les François & de n'avoir rien à démêler avec les Hollandois. La conférence étant ainsi rompue, les Hollandois s'approchèrent du rivage, & commencèrent leur attaque par une furieuse canonade. Ensuite leur Commandant, qui étoit le Gouverneur de Mina, fit une descente à la tête de ses troupes. Il fut reçu de bonne grace par le Roi Négre, qui lui tua cent cinquante-cinq hommes, & qui força le reste de se rembarquer. Le Gouverneur même & le Commandant de la Flotte revinrent dangereusement blessés. Pendant l'attaque, un Vaisseau François nommé la Princesse de Rochefort, commandé par le Capitaine Morel, étoit à l'ancre dans la Rade. Il s'approcha du rivage, après le départ des Hollandois, & fut civilement reçu par le Roi, qui lui offrit le Fort & sa protection. Ils convinrent par un Traité formel, qu'il y resteroit huit François, avec l'Enseigne de leur Nation, en attendant l'occasion d'y former un meilleur établissement. Mais Morel étoit d'un caractère timide, qui lui fit craindre d'abandonner six hommes à la discrétion des Négres. Aussi-tôt qu'il fut retourné à bord, il prit le parti de remettre à la voile.

Querelle de Jean Konny, ou Kommain avec les Hollandois.

Jean Konny reçoit bien les François.

Avantages de la situation de Frédéricsbourg.

DES-MARCHAIS prétend que la situation de Frédéricsbourg est une des plus avantageuses de toute la Côte. L'ancrage y est bon & le débarquement facile. Il n'y a point de barre qui ferme l'entrée de la Rivière. Le climat est sain, le Pays riche & bien cultivé. Quoique les Habitans excellent à plonger, & qu'ils acquièrent beaucoup d'Or par cette méthode, ils n'en sont pas moins laborieux pour la culture des terres. Outre le Commerce de l'Or, qui est fort considérable, ils éxercent celui de l'Yvoire & des Esclaves. Une autre de leurs richesses est le Sel, que leurs femmes font dans leur tems de loisir. Le Gouvernement du Pays est bien réglé, & les Négres ont des principes d'humanité & de justice. En un mot (*f*) leur Commerce n'a pas moins d'agrément que d'utilité.

Vûes de la Compagnie de France.

TOUTES ces raisons font conclure à l'Auteur, qu'il seroit fort important pour les Colonies Françoises que leur Nation possédât le Fort de Frédéricsbourg. Il ajoûte que, dans la même persuasion, les Directeurs de la Compagnie Françoise ordonnèrent au Capitaine d'un Vaisseau qui faisoit voile pour cette Côte, d'y laisser une garnison & des marchandises propres au Commerce. Mais cet Officier perdit ou négligea l'occasion d'éxécuter cet ordre. A son retour, il apporta pour excuse qu'ayant manqué le Cap, les vents & Courans ne lui avoient pas permis de regagner cet avantage après l'avoir perdu. Les Hollandois ont été plus attentifs à leurs intérêts. Loin d'être découragés par leurs

(*e*) Il y a une faute dans la datte de cet événement, ou dans celle du précédent.

(*f*) Barbot dit au contraire que le commerce du Cap Très-Puntas est d'un avantage médiocre, parce que les Habitans sont trompeurs & qu'ils altèrent l'Or.



J. v. Schley direx.

ZUID-GEZIGT van 't ENGELSSE FORT te



r te DIXKOVE, getrokken uit SMITH.

leurs anciennes disgraces, ils ont fait de nouveaux embarquemens, ils ont recommencé le siége du Fort; & malgré la vigoureuse résistance des Négres, ils ont (*g*) emporté la Place & s'y sont établis avec une bonne Garnison. Ils faisoient le siége, lorsque l'Auteur passa par Mina en 1725 (*h*).

CÔTE D'OR. GEOGRAPHIE.

Description du Cap Très-Puntas.

LE Cap Très-Puntas a reçu ce nom des Portugais à cause des trois pointes, ou des trois Collines, dont il est composé. Elles sont à peu de distance l'une de l'autre; & dans les deux intervalles elles forment deux petites Bayes (*i*) où l'on peut jetter l'ancre. Le sommet de chaque pointe est orné d'un petit Bois qui s'apperçoit de fort loin. Sa situation (*k*) est à quatre degrés dix minutes de latitude du Nord. Le rivage des deux Bayes présente trois Villages, *Akora*, *Ackron*, & *Insiamma*. Les Anglois donnent au dernier, [ou plûtôt au Comptoir qu'ils y ont établi,] le nom de *Dicksove*.

Akora, Ackron, Dickscove.

AKORA, ou *Akolea*, est au fond de la première Baye en arrivant du côté de l'Ouest. *Ackron* est situé sur le panchant de la pointe ou de la colline du milieu. Dickscove est dans un petit Golfe, formé par la terre, entre la même pointe & Ackron.

Beau bois jaune.

QUELQUES Voyageurs prétendent que ces trois Villages appartiennent au petit Roc de *Warshas* ou du petit Inslassan, Pays situé entre *Axim* & *Anta*. Toute cette Contrée est montagneuse & couverte de Forêts. Entre les arbres, on estime beaucoup une sorte de bois jaune dont on fait des chaises & des tables. Le Canton d'Akoda, derrière le Fort Prussien, s'est rempli de cette espèce d'arbres (*l*).

Fort Prussien de Takrama.

OUTRE le grand Frédéricsbourg, les Prussiens avoient un autre établissement dans le voisinage, près d'un Village nommé *Takrama* ou *Krema*, au milieu du Cap Très-Puntas. Ils l'avoient bâti en 1674, pour la sûreté des Aiguades voisines. L'artillerie de ce Fort ne montoit qu'à six canons; & dans le tems que tout le Pays étoit sous la protection d'un Gouverneur Prussien, elle servoit aussi à écarter les Vaisseaux Etrangers que l'espérance du Commerce amenoit dans la Baye. Cependant en 1701 le Gouverneur accordoit, pour dix livres sterling, la liberté d'y prendre de l'eau & du bois.

Fort de Dorothea.

LE petit Fort, nomme *Dorothea* est près d'Akora, Village à trois lieuës du Cap vers l'Est. Il reçut en 1690 des augmentations considérables par les soins des Hollandois, qui en avoient chassé les Prussiens en 1684. Huit ans aprés, c'est-à-dire en 1691, la Compagnie de Hollande le rendit aux Prussiens, qui l'ont encore augmenté & fortifié de divers ouvrages. L'édifice consiste dans une seule maison, à toît plat, sur lequel on a placé deux batteries d'environ vingt canons; les logemens y sont en assez grand nombre, mais [trop serrés, &] la fabrique du bâtiment est fort légère (*m*).

Fort Anglois de Dickscove.

A Dickscove (*n*), qui se nomme proprement *Insiamma*, les Anglois ont bâti un petit Fort en 1691, après avoir disputé plusieurs fois le terrain aux Brandebourgeois, qui y avoient élevé quelque tems auparavant les Enseignes Electorales, [mais qui enfin cédèrent de bonne grace, voyant que leur opposition ne leur étoit pas avantageuse.] Ce Fort ne fut achevé que dans l'espace de

(*g*) On a déja rapporté cet événement.
(*h*) Des Marchais, Vol. I. pag. 257.
(*i*) Barbot a donné le Plan de ces Bayes, pag. 151.
(*k*) Barbot dit quatre degrés quinze minutes, pag. 150.
(*l*) Barbot, pag. 150.
(*m*) Barbot, pag. 432. & Bosman, pag. 10.
(*n*) Les Anglois l'appellent aussi *Dickisko*.

Côte d'Or. Geographie.

de six ans; ce qui n'empêchoit point qu'il ne fut si peu considérable, qu'à peine méritoit-il le nom de Forteresse. L'Auteur se rappelle d'avoir entendu souvent les plaintes des Anglois, qui n'y trouvoient pas beaucoup d'avantages pour le Commerce, & qui accusoient les Habitans d'autant de mauvaise foi que de férocité & de barbarie. Si l'on prétend les soûmettre par la violence, ils sçavent l'employer aussi pour la repousser; & depuis quatre ou cinq ans, dit l'Auteur, (o) ils ont failli plusieurs fois d'emporter le Fort par un siége. A la fin ils ont réduit les Anglois à les respecter, ou du moins à les laisser libres, & cette convention a produit entr'eux une si étroite alliance qu'ils s'unissent à présent pour tromper les Marchands Etrangers, en altérant l'Or qu'ils leur vendent. Cette fraude s'éxerce sur les Anglois mêmes, comme il est arrivé depuis peu à deux petits Bâtimens de cette Nation, dont l'un changea sa cargaison, qui étoit d'environ dix-sept cens livres sterling, pour une grosse quantité de faux Or, qui lui fit perdre tout le fruit de son voyage. L'autre ne fut guères mieux traité; & ce qu'il y a de plus étrange, c'est que les Anglois du Pays eurent autant de part à cette friponnerie que les Négres. Elle est devenue si commune, qu'on en voit chaque jour des éxemples. Mais l'Auteur ne dit pas que les Anglois y soient toûjours mêlés. Cependant il croit que pour l'instruction des Marchands de l'Europe, on devroit appeller ce lieu *la fausse monnoie de l'Afrique*. On y pousse l'infidélité jusqu'à l'honorer du nom de Commerce, qu'elle doit porter en effet, puisque du tems de l'Auteur la valeur reçue de douze livres sterling en faux Or étoit un écu en Or véritable (p).

Accord des Anglois avec les habitans, & leurs tromperies communes.

Situation & forme du Fort de Dickscove.

Barbot dit que le Fort Anglois de Dickscove est situé deux lieuës à l'Est de Dorothea; qu'il est sur le bord de la Mer, & que sa forme est quarrée. Il est bâti de pierre & de ciment. Ses deux bastions, qui font sa principale force, sont montés de douze piéces de canon. On y a pratiqué une cîterne pour l'eau de pluie. La garnison est ordinairement composée de seize Blancs, & de quatorze Gromettes, qui sont aux gages de la Compagnie (q).

Ses agrandissemens.

En 1726, Dickscove avoit changé de face, puisque Smith le trouva revêtu de fortifications belles & régulières, avec quatre batteries montées de vingt canons. Ce Fort, comme tous ceux de la même Côte, est subordonné au Château du Cap Corse. Les Commandans de ces petits Comptoirs fortifiés, ont droit de porter le pavillon de Saint-Georges, qui est d'argent à croix de gueule; au-lieu que celui des Gouvernemens Généraux, à Jamesfort sur la Gambra, à Sierra Léona, au Cap Corse & à *Juida* (r) est le pavillon de (s) *l'Union*. Les deux Villages qui sont près de Dickscove ont pour Chef un Kabaschir, qui arbore aussi le pavillon de Saint-Georges sur sa maison lorsqu'il le voit sur le Fort, pour faire connoître l'affection qu'il porte aux Anglois.

Sa Baye.

La petite Baye, ou plûtôt l'anse de Dickscove, est également commode pour l'ancrage & pour le débarquement. Le Fort a plusieurs jardins, où l'agrément & l'utilité se trouvent réunis (t).

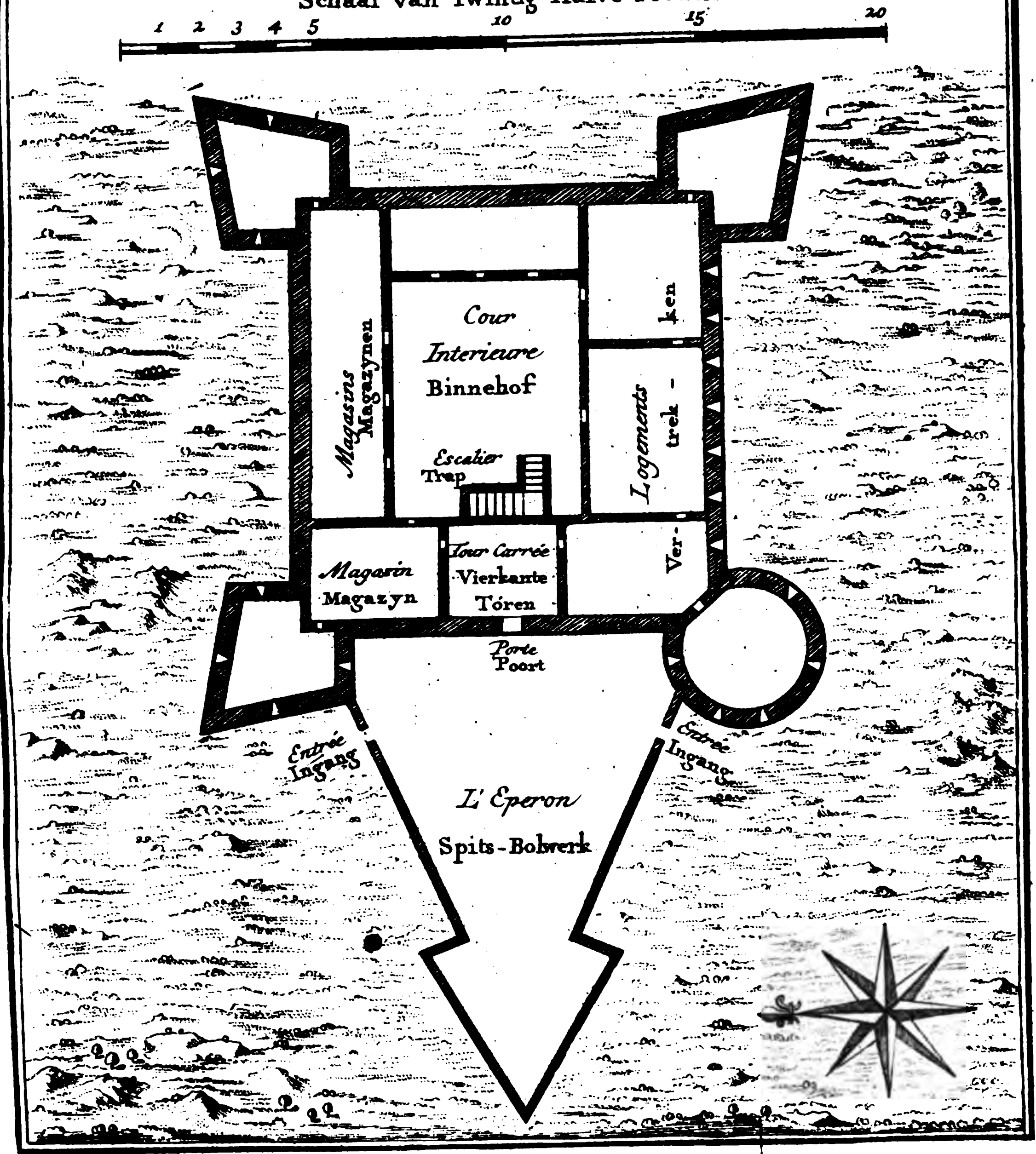
(o) Il écrit en 1702.
(p) Bosman, pag. 14.
(q) Barbot, pag. 433.
(r) Les Anglois appellent cet endroit *Whidaw*, & les Hollandois le nomment *Fida*.
(s) C'est le Pavillon de la Compagnie. R. d. T.
(t) Smith, pag. 119.

§. II.

PLAN DU FORT ANGLOIS DE DICKSCOVE

Situé a la Coste de Guinée, Tiré de SMITH

Echelle de 20 Toises
Schaal van Twintig Halve-roeden



GRONDTÉKENING van 't ENGELSCH-FORT DIXKOVE, op de KUST van GUINÉE, volgens SMITH.

§. II.

Pays d'Anta & de Jabs, avec leurs Villes & leurs Forts.

Le Royaume d'Anta, que les Négres appellent *Haute*, commence au Village de *Bœfira* (*a*), huit milles à l'Est d'*Akora*. Sa situation est entre Insiamma & le Cap de Boutro. Il s'étend à l'Est jusqu'à *Sama*, où il borde le Pays de *Jabs*. Du côté du Nord il a le Pays d'Adem, celui de Mampo au Nord-Est, celui d'Eguira au Nord-Ouest, celui d'Inkassan & d'Axim à l'Ouest, & l'Océan au Sud & au Sud-Est. Sa longueur de l'Est à l'Ouest est d'environ dix lieuës. Il est montagneux & couvert de grands arbres, entre lesquels il a de fort gros Villages (*b*).

Etendue & situation d'Anta.

Autrefois il étoit divisé en haut & bas Anta, dont Axim faisoit la première partie. Ses Habitans étoient une Nation nombreuse & guerrière, que le goût du pillage armoit souvent contre les Hollandois. Mais ses guerres continuelles avec les Négres d'Adem & des autres Pays voisins l'ont tellement affoiblie, qu'elle ne conserve plus aucune trace de son ancienne gloire (*c*).

Le terroir du Pays d'Anta est fort bien arrosé. Il produit d'excellent ris, du maïz de la meilleure espèce, des cannes de sucre, des ignames, & des patates beaucoup plus grosses que dans aucun autre endroit de la Côte, sur-tout vers la Rivière de Botro, où les Plantations produiroient autant de richesses qu'en Amérique, si la terre étoit mieux cultivée. Il donne aussi les meilleures sortes d'huile & de vins de Palmier; des noix de cocos, des ananas, des oranges & de petits limons. On y trouve toutes sortes d'animaux sauvages & privés, a- ☞vec un grand nombre d'Eléphans, [de Tîgres, de Chats sauvages, de Daims.] Les serpens y sont en fort grand nombre, (*d*) & quelques-uns de la longueur de ☞vingt-quatre pieds. Mais les mêmes guerres, [que ceux d'Anta, ont eu avec les peuples des Païs d'Adom en 1690, ou 1691, &] qui ont détruit les Habitans, ont réduit le Pays à la plus misérable condition. Les terres demeurent incultes, tandis qu'une poignée de Négres, qui s'en attribuent encore la possession, viennent se réfugier sous le canon du Fort Hollandois de *Botro*. Avant les ravages de la guerre, l'Auteur allant d'Axim à *Botro* ne pouvoit rassasier ses yeux de la vûe d'une multitude de Villages bien peuplés, de l'abondance des grains qui couvroient les campagnes, & de celle des bestiaux qui s'engraissoient tranquillement dans les plus fertiles pâturages. L'air de Botro est le plus ☞(*e*) sain du Pays, [& pendant que l'Auteur y fut, il remarqua que le nombre des morts, y étoit beaucoup moindre qu'en tout autre endroit.] Mais la plus belle partie du Pays d'Anta est entre Akora & Botro. Elle est arrosée par une Rivière qui vient de l'intérieur des terres, & qui va se jetter dans la Mer près du Fort Hollandois. Ses rives sont bordées de fort grands arbres qui la couvrent entièrement de leur ombre. Les Mangles qui croissent sous ces arbres sont chargés d'huîtres. La Rivière est navigable l'espace de quatre lieuës; mais Bosman s'assûra par sa propre expérience, qu'elle est bouchée

Richesse du Pays.

Il est ruiné par la guerre.

Rivière qui l'arrose.

(*a*) Bosman l'appelle *Bosua*.
(*b*) Barbot, pag. 151.
(*c*) Bosman, pag. 14.
(*d*) Barbot, *ubi sup.*
(*e*) Bosman, pag. 17.

Côte d'Or. Geographie.

chée plus loin par quantité de Rocs & de chûtes d'eau. On y voit, des deux côtés, une multitude innombrable de singes. L'Auteur en apporta quelques-uns à Paris, où ils furent regardés comme les plus beaux qu'on y eut jamais vû (*f*).

Ses principaux Villages.

Les principaux Villages du Pays d'Anta au long de la Côte, sont *Botro* ou *Boutri*, *Poyera* ou *Petri-Grande*, *Pando*, *Tokorary*, qui surpasse tous les autres en grandeur, *Sukonda*, *Anta* & *Sama* tous lieux célébres pour le Commerce.

Fort Hollandois de Badensteyn, près de Botro.

Botro est situé sur un petite Rivière, au pied d'une haute Colline, sur laquelle les Hollandois ont un petit Fort irrégulier, de forme oblongue, & divisé en deux parties, dont chacune est défendue par une batterie de quatre petits canons. Il fut bâti par un Officier nommé Carolos, qui étoit alors au service (*g*) des Hollandois, & qui obtint du Roi d'Anta la permission de leur former cet établissement en lui payant un petit tribut. Il le nomma *Badensteyn*. Les deux batteries commandent le Village de Botro, qui n'est que médiocrement peuplé, & qui n'a guerres d'autre Commerce qu'avec les Négres d'Adem, (*h*) d'où il reçoit quelquefois de l'Or. En 1682, tandis que Barbot étoit dans le Pays, on n'y étoit pas encore revenu des horreurs de la guerre, qui n'avoit fini que l'année d'auparavant, & qui avoit jetté beaucoup de langueur dans le Commerce, & dépeuplé le Pays. Dans plusieurs grands Villages, il ne restoit pas plus de dix familles.

Plantations Hollandoises à Botro.

Bosman dit que Boutro est habité par un Peuple doux & de bonne-foi, fort différent de celui (*i*) d'Insiamma. Le 29 de Juin 1708, les Hollandois commencèrent à choisir des terres pour former des Plantations de sucre, & leur Général envoya un Vaisseau à Juida, pour en apporter deux cens Esclaves, qu'il destinoit à ce travail. Il attendoit aussi des matériaux par les premières Flottes de Hollande; & Sir Dalby Thomas fit craindre à la Compagnie, que si leur entreprise avoit quelque succès, elle ne fut fort préjudiciable au Commerce des Isles Angloises de l'Amérique (*k*).

Le Roi d'Anta fait sa résidence à quatre lieuës du Fort Hollandois. Il est rarement en paix avec les Négres d'Adem, dont le Pays s'étend entre les Rivières de Sama & de Cobre, qui sont à vingt lieuës l'une de l'autre. Les Hollandois regardent l'air de Botro comme le plus sain de toute la Côte d'Or (*l*).

Poyera, ou Petri grande.

Poyera ou *Petri grande*, & *Pandos* ou *Pompemay*, deux Villages entre Botro & Tokorari, ont peu de réputation pour le Commerce. Ils sont habités presqu'uniquement par des Pêcheurs & des Laboureurs. Le Pays voisin produit beaucoup de maïz. On reconnoît ces deux Villages, en Mer, par un grand Rocher qui est près du rivage (*m*).

Tokorari, sa situation.

Tokorari, que les Anglois nomment *Tokkorado*, est la principale Ville de la Côte. Sa situation est au sommet d'une Colline, qui s'avance dans la Mer au Sud-Est, environnée de plusieurs Rocs, les uns sous l'eau, d'autres au-dessus, jusqu'à deux milles du rivage. Ils sont fort remarquables au battement

(*f*) Bosman & Barbot, *ubi sup.*

(*g*) Ce Carolos que l'Auteur ne fait pas mieux connoître, passa, dans la suite au service de France. [Voyez dans les Voyages de Des-Marchais. Vol. II. *vers la fin*, le récit de ce qui se passa en France, à l'occasion de l'Ambassade du Roi d'Ardres.]

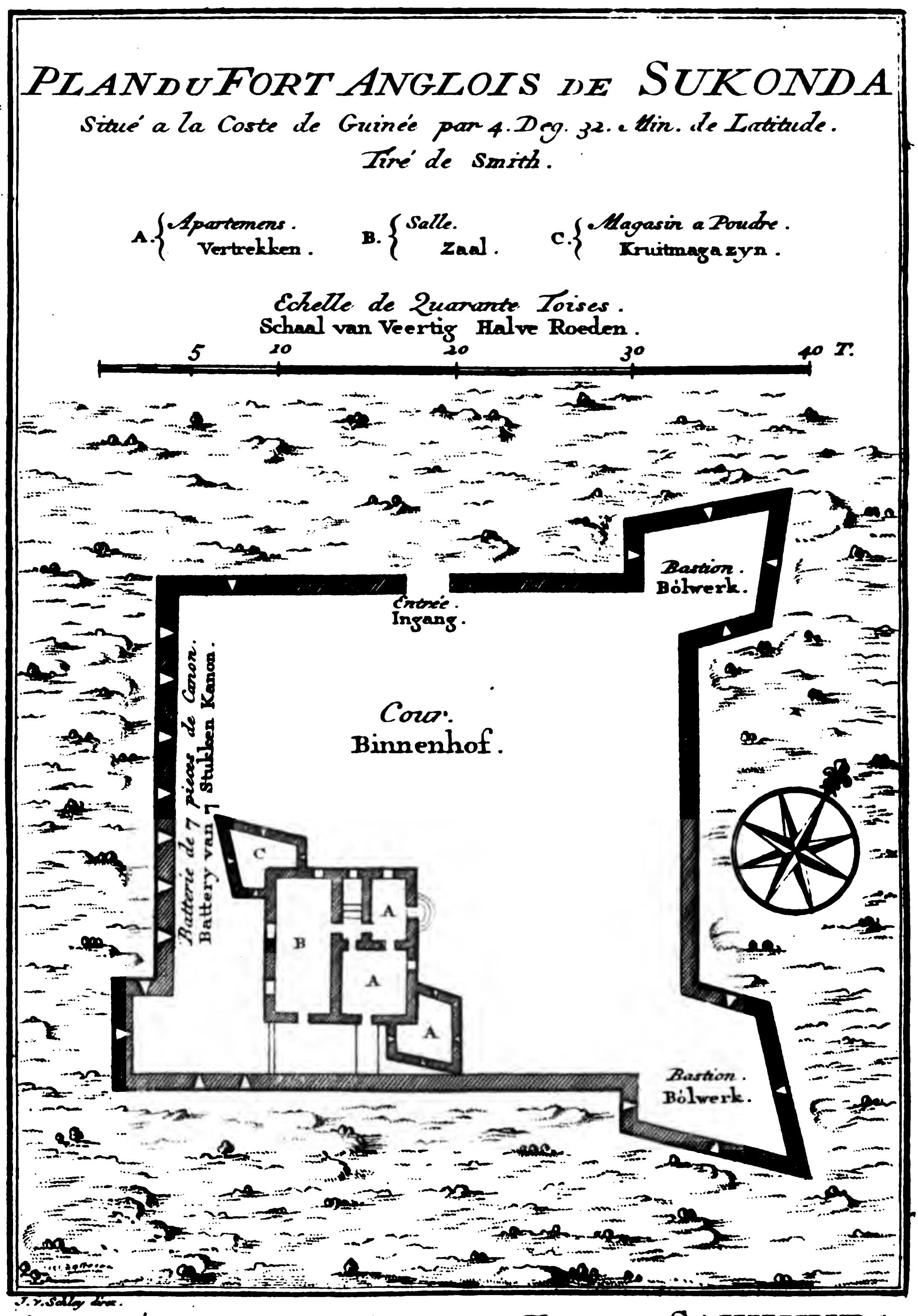
(*h*) Bosman, pag. 15.

(*i*) *Insuma* dans l'Original.

(*k*) Bosman, pag. 433.

(*l*) Le même, pag. 151.

(*m*) Barbot, pag. 152.



GRONDTÉKENING van 't ENGELSCH-FORT te SAKKUNDA, op de KUST van GUINÉE, op 4. Gr. 32. Min., Breedte. Volgens SMITH.

ment des vagues. [Les Négres y vont faire leurs dévotions.] Lorsqu'on a passé ces Rocs, la Ville se découvre aisément. Le Pays qui est par derrière ne le céde point à celui de Botro pour l'agrément. Ce sont des plaines & des vallées délicieuses, ornées de grands arbres & de charmans Bosquets. On y remarque à chaque pas les traces de divers animaux, [imprimées sur un sable blanc, qui couvre le terrain qui est entre les arbres.] Les Hollandois avoient autrefois, près de Tokorari, un Fort nommé *Witsen*, que les Anglois prirent d'assaut en 1664, sous le commandement du Capitaine Holmes. L'année suivante, il fut repris par les Hollandois, sous Ruyter, qui le fit sauter, comme une Place de peu d'utilité; mais ce fut après avoir passé tous les Habitans au fil de l'épée & brûlé la Ville. On voit encore les ruines du Fort, qui avoit été possédé (*n*) successivement par les Anglois, les Hollandois, les Danois, les Suédois & les Brandebourgeois. Quelques Auteurs François ont prétendu (*o*) que dans l'origine il avoit été bâti par des Marchands de leur Nation. Mais après quantité de recherches, Barbot déclare que cette opinion ne lui paroît fondée sur aucune preuve.

Côte d'Or. Geographie.

Fort Hollandois.

Les Habitans du Pays ont la réputation de faire les meilleurs & les plus grands Canots de toute la Guinée. On en voit de trente pieds de long, & de sept ou huit pieds de largeur, quoiqu'ils soient composés d'un seul tronc d'arbre. Ils portent dix ou douze tonneaux de marchandises, & dix-huit ou vingt rameurs. Les Vaisseaux Européens qui vont faire le Commerce sur les Côtes de Juida & d'Ardra, achètent ordinairement quelques-uns de ces Canots pour la commodité du débarquement. Le prix des plus grands est de quarante ou cinquante livres sterling en marchandises. On a si mauvaise opinion de la bonne-foi des Habitans de Tokorari, [qu'à la réserve des Canots,] on fait peu de Commerce avec eux; quoique l'ancrage soit fort bon dans leur Baye. La Rivière de Saint Georges vient s'y décharger, une lieuë à l'Est de la Ville. On trouve sur toute cette Côte quantité de grandes huîtres, dont les écailles servent à faire une sorte de chaux. Elle est fort utile aux Anglois pour les édifices qu'ils ont dans toutes ces Contrées. Mais, en 1707, les Hollandois, dans la seule vûe de leur ôter ce secours, bâtirent ici un Fort de sept ou huit canons, avec une garnison [pour la garde des huîtres (*p*).]

Canots célèbres.

Chaux d'écailles d'huîtres, jalousie des Hollandois.

Bosman raconte que dans les guerres d'Anta & d'Adem, Tokorari fut détruit, & que de son tems, il n'y restoit qu'un fort petit nombre d'Habitans (*q*).

Le Village de *Sukkonda*, est situé dans l'autre coin de la même Baye. Il est riche en Or, & renommé par la douceur & la pureté de l'air. On le place seize milles au-dessus de Botro. Avant les guerres d'Adem & d'Anta, Sukkonda étoit un des plus puissans Villages de toute la Côte. Mais ayant eu le sort de la plûpart des autres, ses Habitans dispersés ont eu beaucoup de peine à se rassembler, & c'étoit depuis peu qu'on avoit commencé à le rebâtir. Le Pays, dans l'espace de huit ou dix milles aux environs, n'est pas moins agréable que les précédens. Les Vallées y sont si belles que l'imagination

Sukkonda.

(*n*) Bosman, pag. 28.

(*o*) Villault, pag. 124. & Des-Marchais, pag. 234. assûrent que les Normands y firent un Comptoir, [dont on voit encore les ruines sur la montagne.]

(*p*) Barbot, pag. 438.

(*q*) Bosman, *ubi sup.*

CÔTE D'OR. GEOGRAPHIE.

gination ne peut rien se représenter qui en surpasse l'agrément. Bosman fait la peinture d'une plaine qu'il regarde comme le chef-d'œuvre de la nature. Mais de si beaux lieux étant mal habités depuis la guerre, on n'y rencontre que des traces de cerfs, d'éléphans, de tîgres, de chats sauvages, & d'autres animaux féroces (r).

Beauté du Pays.

On trouve près de Sukkonda une chaîne de Rocs, qui partant de la pointe Ouest s'avance l'espace d'une lieuë dans la Mer, (s) & rend l'eau fort paisible & fort unie dans toute cette étendue.

Forts Anglois & Hollandois.

Les François y avoient autrefois un établissement. Aujourd'hui les Anglois & les Hollandois y ont bâti deux Forts, c'est-à-dire un pour chaque Nation. Celui de Hollande, qui se nomme Orange, fut élevé avant l'année 1682; l'autre, quelques années après. Ils sont de la même forme, à la portée du mousquet l'un de l'autre. Au mois de Septembre 1694, le Fort d'Orange fut surpris & pillé par les Négres, qui massacrérent immédiatement l'équipage d'un petit Bâtiment Hollandois que son malheur avoit amené dans cette Rade. En 1698, le Fort Anglois essuya (t) le même sort. Il avoit été construit (v) par le Capitaine Henry Nurse, Agent de la Compagnie d'Afrique; & le nom de cet Officier en faisoit foi dans une inscription qu'il avoit placé sur le mur. Phillips, qui rend témoignage de cette circonstance (x) décrit le Fort, tel qu'il étoit en 1699. Ce n'étoit, dit-il, qu'une petite maison blanche, au milieu d'une grande cour, & sans autre défense que huit ou dix canons de fer dont les affuts tomboient en pourriture. Il ne lui parut pas surprenant que les Négres eussent pû s'en saisir dans cet état. Mais il joint, à cette peinture, l'Histoire même de la disgrace des Anglois.

Le Fort Anglois de Sukkonda pris & pillé par les Négres.

Il y avoit cinq ou six ans que le Commerce étant fort affoibli, les Officiers des Forts Anglois & Hollandois de Sukkonda [devinrent si jaloux les uns des autres, qu'ils] vivoient dans un état misérable, quoiqu'aux dépens des Compagnies de Hollande & d'Angleterre. Ce fut dans ces circonstances que les Négres d'Anta prirent l'occasion d'attaquer les Anglois. Ils en tuérent plusieurs avec leur Commandant. Ils pillérent le Fort, & chassérent le reste de la garnison.

Ces Barbares étoient venus secrétement de Mina, les uns dans leurs Canots, d'autres par terre. Ils s'approchérent du Fort Anglois, sous prétexte de demander le payement d'une vieille dette. Les Anglois informés d'où ils étoient partis, firent porter leurs plaintes au Général Hollandois. Il ne désavoua pas qu'ils n'eussent marché avec sa participation ; mais feignant d'ignorer leur dessein, il ne leur en attribua pas d'autre que celui de se faire payer. En vain les députés Anglois lui représentérent que leur Fort étoit menacé des derniéres violences, & que ces hostilités blessoient ouvertement le dernier Traité. Dans leur route même, se trouvant fort pressés du mauvais tems, ils implorérent le secours d'un Vaisseau Hollandois qui étoit à l'ancre dans la Rade de Sukkonda. Mais le Capitaine leur répondit : Croyez-vous que nous prenions beaucoup d'intérêt à votre situation? Ne voyez-vous pas

(r) Bosman écrit *Zaconde*; d'autres *Sukkonde*, *Sukkondi*.

(s) Bosman, pag. 19.

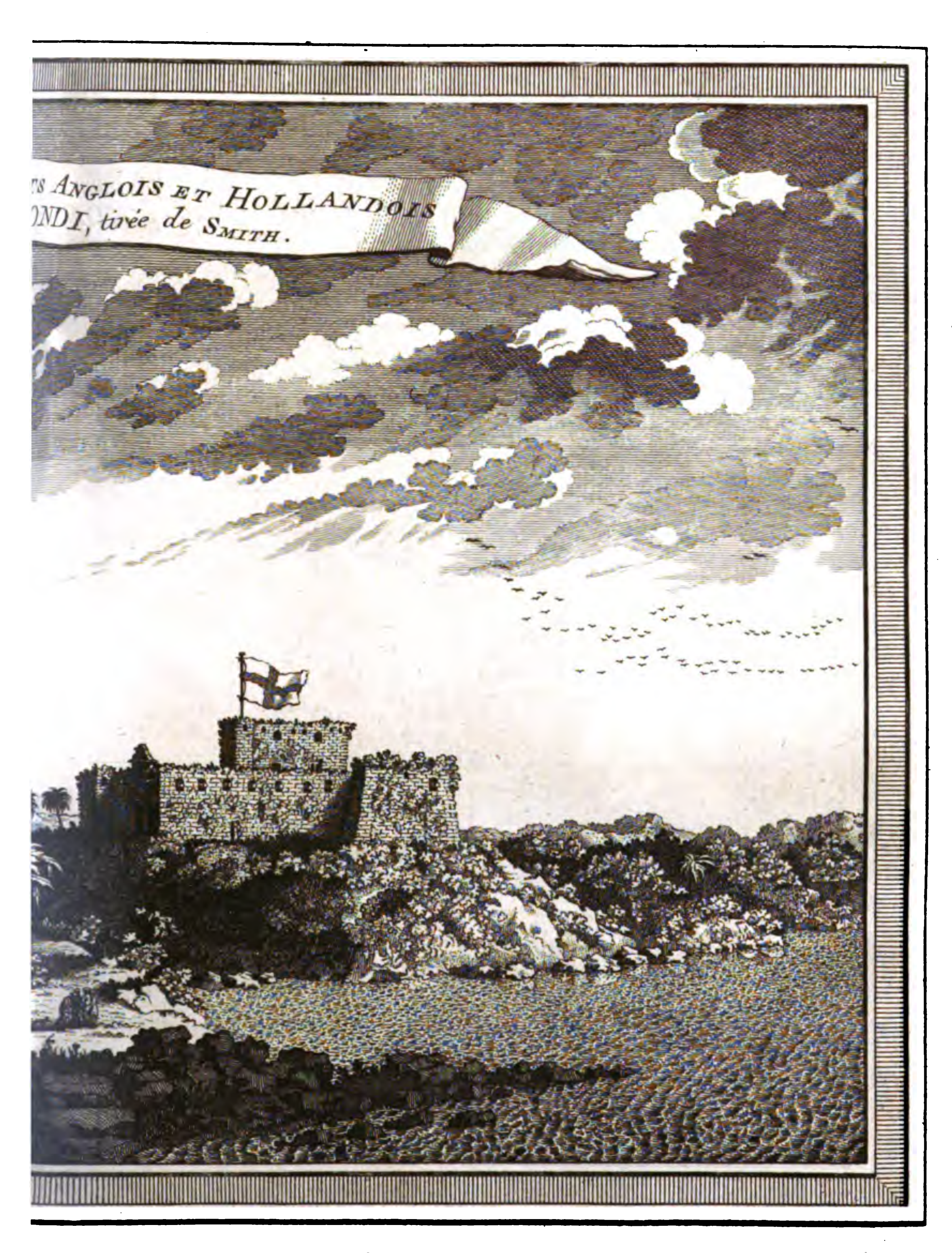
(t) Atkins, pag. 140.

(v) Barbot, pag. 152. & 433.

(x) Philips, pag. 203.



ZUIDWEST - GEZIGT van de ENGELSSE en HOLLA



NDSE FORTEN te SAKKUNDI, getrokken uit SMITH.

pas que nous sommes envoyés pour nous rendre maîtres de votre Fort? Comment pouvez-vous nous demander du secours? Les Anglois repliquèrent qu'il falloit donc périr. Périssez, leur dit froidement le Hollandois; & que le Ciel ait pitié de vos ames. Mais ce qui ne laisse aucun doute que les Hollandois n'eussent part à la prise & au pillage du Fort Anglois, c'est que les Facteurs du Fort d'Orange reçurent le butin que les Négres apportèrent publiquement dans leurs murs, & qu'ils refusèrent un azile aux Anglois fugitifs (*y*) en les raillant même de leur infortune.

Part que les Hollandois eurent à cette violence.

En 1700, il ne restoit que les murs du Fort Anglois; mais quoique les Hollandois fussent devenus seuls maîtres du Canton, ils en tirèrent peu d'avantage, parceque les efforts continuels (*z*) des Anglois pour s'y rétablir, leur laissèrent peu de repos. Barbot ne put être informé dans quel tems le Fort se releva de ses ruines. Il rapporte seulement qu'il est quadrangulaire, & situé sur une Colline à cinquante pas de la Mer, entre deux Forts Hollandois, celui de Tokorari à l'Ouest, & celui de Sama à l'Est. Il est bâti de briques & monté de quelques piéces de canon. La garnison (*a*) est composée de quinze Blancs & de vingt Négres. Smith qui étoit sur cette Côte en 1726, le représente plus spacieux & plus fort que celui de Dickscove, quoiqu'il n'ait, dit-il, que le même nombre de canons, c'est-à-dire vingt piéces. Le lieu du débarquement & les jardins ne le cèdent pas non plus à ceux de Dickscove. Mais un avantage qui lui est particulier, c'est qu'ayant le Fort Hollandois à si peu de distance, les Facteurs des deux Nations, qui vivent en bonne intelligence, peuvent se visiter avec autant d'agrément que d'utilité (*b*).

Ce Fort est rétabli par les Anglois.

Anta & *Boari* sont deux Villages, où les occasions de Commerce n'arrivent que par hazard. Leur situation est entre Sukkonda & Sama. Le Pays, par derrière, est montagneux & couvert de bois. *Anta* ne laisse pas d'être renommé, entre les Négres, par l'abondance de ses vins de Palmier, qui attirent des Marchands de vingt lieuës à la ronde, & qui se transportent au long de toute la Côte d'Or. Le terroir est fertile en légumes, en racines, en fruits, & bien fourni de chévres & de volaille. Dans tout le Canton la couleur des pierres est brune ou noirâtre. On remarque avec surprise que les Habitans sont dévorés par une faim canine; & ceux qui en ont recherché la cause croyent devoir l'attribuer au *Kriska*, sorte de vin du Pays, dont ils boivent excessivement. L'Or vient ici de Mampa & d'Eguira; mais il n'y arrive qu'avec la permission des Négres d'*Adem*, qui sont maîtres de fermer les passages; ce qui leur donne continuellement l'occasion de s'enrichir (*c*).

Villages d'Anta & de Boari.

Après Anta, on rencontre le Village d'*Aboari*, où les Hollandois ont eu pendant quelques années un Comptoir. Mais ils en tiroient si peu de profit, qu'ils l'ont transporté à Sama (*d*) ou *Schama*, Ville assez grande & fort bien peuplée, quoiqu'il y ait peu d'endroits sur toute la Côte dont les Habitans soient si pauvres.

Village & Comptoir Hollandois d'Aboari.

SAMA

(*y*) Bosman, pag. 18.
(*z*) Barbot, pag. 434. & *suiv.*
(*a*) Bosman, *ubi sup.* Barbot, pag. 435.
(*b*) Smith, pag. 120.
(*c*) Barbot, pag. 152.
(*d*) Bosman & Des-Marchais écrivent *Chama*.

CÔTE D'OR. GEOGRAPHIE.

Il est transporté à Sama.

SAMA est située sur une Colline, dont le pied est arrosé par la Rivière Saint George, qui se jette dans la Mer à peu de distance. Cette Ville contient environ deux cens maisons, qui paroissent former trois différens Villages, dont l'un est sous le Fort Hollandois de Saint Sébastien. Des-Marchais la regarde comme une des principales Habitations de la Côte d'Or, & la place quatre lieuës à l'Est de Tokorari. Il lui donne la même situation & le même nombre d'Habitans que Barbot. Tous les Habitans s'éxercent à la pêche; & cette raison, dit-il, explique la cause de leur pauvreté. Leur Gouvernement est une sorte de République, qui a ses Chefs, sous la protection du Roi de *Gavi*. Ce Prince fait sa résidence ordinaire à quelques lieuës de la Mer vers le Nord-Est. Il est riche, & fort considéré de ses Voisins (e).

Fort Hollandois de S. Sébastien à Sama.

LE Fort Hollandois de Sama est de la même forme que celui de Botro, mais un peu plus long. Il a quatre petites batteries. Le nom de Saint Sébastien lui vient des Portugais, à qui les Hollandois l'ont enlevé. Pendant les guerres de l'Angleterre & de la Hollande, les Anglois réunis avec les Négres de Jabs l'attaquèrent plusieurs fois & le ruinèrent sans avoir pû s'en saisir. Depuis ce tems-là, les Hollandois l'ont possédé sans interruption (*f*).

BARBOT dit que ce petit Fort n'est presque point apperçu de la Mer, & qu'on ne le découvre pleinement que du côté du Sud, vers lequel il se présente comme une maison blanche. Les logemens y sont fort commodes, & la situation favorable pour le Commerce d'*Adem* & de *Worchas*, d'où les Négres viennent prendre des marchandises de l'Europe en échange pour leur Or. Ils les transportent fort loin dans les terres, où d'autres Marchands les achètent d'eux pour les porter encore plus loin, chez des Peuples, qu'on prend pour les Habitans du Niger, à la description que les Négres font de leurs usages & de leurs Forteresses.

LES Hollandois n'ont pas moins d'autorité sur les Négres de Sama que sur ceux d'Axim, quoiqu'ils payent un tribut annuel au Roi de Gavi pour le terrain de leurs Forts. Leurs Vaisseaux y trouvent en tout tems de l'eau, du bois & d'autres provisions. Le meilleur ancrage est sur neuf brasses d'un fond de vase, à une lieuë du rivage, au Nord-Ouest quart au Nord du Fort (*g*).

Rivière de Sama, nommée Rio de S. Juan.

LA Rivière de Sama a reçu des Portugais le nom de Rio de Saint Juan; mais les Négres l'appellent (*h*) *Bossum-Pra*, qui signifie Dieu ou Divinité, & lui rendent effectivement des adorations. Elle arrose le Fort Hollandois, après avoir passé par les Pays de *Jabs*, d'*Adom* & de *J:ffer*. Les Négres prétendent qu'elle vient de plus de quatre cens milles dans les terres; & Barbot croit que, par des milles, ils entendent de véritables lieuës. Elle est un peu moins grande que celle d'Ankobar, mais commode pour les Barques chargées, qui peuvent remonter & descendre en sûreté, sans autre soin que celui d'éviter un Rocher qui est près de l'embouchure & que les Matelots ont nommé le le Pain de sucre. Il est très dangereux dans la moindre agitation des vagues.

Dangers à son embouchure.

Les Hollandois tirent beaucoup d'avantages de Rio Saint Juan; car outre l'eau fraîche, il fournit le chauffage à leur Château de Mina, & même du bois

(*e*) Barbot, pag. 158.
(*f*) Des-Marchais, Vol. I. pag. 235.
(*g*) Barbot, pag. 133.

(*h*) Ce doit être la même que d'autres appellent *S. Georges*.

bois de construction pour les petits Bâtimens de Mer. Aussi le principal objet du Fort est-il de défendre cette Rivière.

CÔTE D'OR. GEOGRAPHIE.

SUR le récit des Habitans, qui la font venir de plusieurs Pays riches en Or, les Hollandois entreprirent d'y pousser leurs découvertes, & firent partir dans cette vûe une Chaloupe avec six hommes bien armés. Treize jours après leur départ, on fut surpris de les voir reparoître. Ils s'étoient avancés pendant douze jours à force de rames, malgré la violence d'un Courant fort rapide; & trouvant enfin le Canal bouché par un grand nombre de Rocs, de Basses & de grandes chûtes d'eau, ils avoient été forcés de retourner sur leurs traces (*i*).

Entreprise des Hollandois pour y pousser leurs découvertes.

OUTRE le Pain de sucre, qui est fort voisin de l'embouchure, on trouve d'autres Rochers dangereux à la distance d'une demi-lieuë en Mer, sur la Côte qui sépare Boari de la Rivière de Sama.

LES Négres du petit Territoire de Tabeu, à l'Est, un peu dans les terres, (*k*.) apportent à Sama des racines, des fruits, & de la volaille.

LE Pays de *Jabs*, que les Anglois appellent *Tabbah*, commence un peu à l'Est du Fort Saint Sébastien, & s'étend l'espace de quelques lieuës, tant dans les terres qu'au long de la Côte vers celui de *Commendo*. S'il a peu d'étendue, ☞ il n'a pas plus de puissance, [quoique ce soit le premier Royaume qu'on rencontre en descendant des Contrées hautes.] Son Roi est si pauvre, que Bosman exhorte les Marchands de l'Europe à ne lui pas faire de crédit au-delà de dix livres sterling, dans la crainte de le trouver insolvable. Cependant il assûre en même tems qu'avec la quantité de millet que le Pays produit à chaque saison, ce Prince & ses Sujets s'enrichiroient bientôt, s'ils n'étoient exposés aux pillages continuels de plusieurs puissans Voisins (*l*).

Pays de Jabs, ou d'Yabbah.

LE Village d'Abrobi est le seul, sur la Côte de ce Pays, qui soit remarquable par sa situation dans la Baye. Il est divisé en deux parties, avec de grandes Plaines, par derrière, qui s'étendent jusqu'au pied de plusieurs montagnes, & qui de la Mer font paroître la Côte comme une double terre. Le Pays est abondant en grains & en volaille; mais il fournit peu d'Or qui ne soit altéré (*m*). La Baye finit au Cap d'*Aldea das Terras*.

Village d'Abrobi.

(*i*) Des-Marchais dit qu'après avoir remonté l'espace de soixante lieuës, on a trouvé des obstacles.

(*k*) Bosman, *ubi sup.*

(*l*) Bosman, *ubi sup.*

(*m*) Barbot, *ubi sup.*

§. III.

Royaume de Commendo.

CE Pays, qui porte aussi dans les Voyageurs les noms de *Kommani*, *d'Aguaffo* & de *Guaffo*, a pour bornes à l'Ouest, les Contrées de *Jabs* & de *Tabeu*, celui d'*Adom* au Nord-Ouest, celui d'*Ambrambo* au Nord, à l'Est ☞ celui d'Oddena ou de Mina [qui est une petite République située entre les Pays de Commendo & de Fétu,] & l'Ocean au Sud. Son étendue est d'environ cinq lieuës au long de la Côte. Il n'a pas plus de largeur que de longueur. Au milieu, sur le rivage, est situé le *petit Commendo*, que les Négres nomment *Ekki-Tekki* à l'Ouest, le Cap Aldea das Terras; *Ampeni* à l'Est, avec quelques Hameaux dans l'intervalle (*a*). LE

Ses différens noms & son étendue.

(*a*) Barbot, pag. 154.

Côte d'Or. Geographie.

Il se nommoit autrefois Adossenis.

Le Royaume de Commendo ne faisoit autrefois qu'un même Pays avec *Sabu* & *Fetu*, sous le nom d'Adossenis. Sa principale Ville, ou la résidence du Roi, se nomme Guaffo. Elle est grande & bien peuplée. On n'y compte pas moins de quatre cens maisons. Sa situation est sur une Colline, à quatre lieuës du petit Commendo, dans les terres. Les Hollandois ont donné à Guaffo le nom de Commendo grande, pour le distinguer du petit Commendo (*b*).

Beauté & forces du Pays.

[Les Pays qui sont autour de Dickscove, Jakkundi & Commendo produisent peu de ris; Cependant on y trouve des Vallées aussi fertiles qu'agréables; & des Collines couvertes de bois, qui offrent un spectacle charmant (*c*).] Derrière le petit Commendo, le Pays s'élève par degrés en petites Collines, couvertes d'arbres, au pied desquelles la nature semble avoir pris plaisir à disposer de petites Plaines, qui sont chargées d'arbres à fruit. Les Habitans sont naturellement guerriers, & si nombreux, que dans un si petit espace, le Roi peut lever une armée de vingt mille hommes. Sa garde ordinaire est composée de cinq cens. On est persuadé que cette Contrée renferme des Mines d'Or fort riches; mais que le Roi ne permet pas qu'elles soient ouvertes, dans la crainte qu'elles n'excitent aussi-tôt l'avarice des Européens. Barbot raconte, d'après quelques Habitans, que fort près du Cap d'Aldea, on a découvert une Mine, & que pour ôter la pensée d'y fouiller (*d*) on a fait une Divinité de sa Colline.

Petit Commendo. Sa situation.

Le petit Commendo, dit Artus, que les François, les Anglois & les Hollandois appellent également de ce nom, pour le distinguer de *Guaffo*, qu'ils appellent tous aussi *le Grand Commendo*, est nommé par les Portugais *Aldea das Terras* & par les Habitans naturels (*e*) *Ekki-Tekki*. Villault donne à cette Ville environ cent maisons. Il la représente sur le rivage, arrosée par un petit Ruisseau, qui se jettant dans la Mer au Sud, forme un petit Canal ou un Port pour les Canots. La rive de l'Est est basse. Celle de l'Ouest s'élève en Colline, qui s'applatissant au sommet, offre une situation fort commode pour un Fort. L'extrémité Nord-Est de la Ville, où les François avoient autrefois leur Comptoir, est bordée aussi par de petites Collines, au pied desquelles on découvre de belles prairies, & des Campagnes fort agréablement plantées de toutes sortes de fruits (*f*).

Grandeur & situation du petit Commendo.

Le nombre des maisons, au petit Commendo, est d'environ cent cinquante. Mais ce n'est que le reste d'une plus grande Ville, dont la moitié fut brûlée par accident en 1675; ce qui porta quantité d'Habitans à se retirer dans Ampeni. Une partie de la Ville est située sur un Ruisseau qui coule jusqu'à la Mer, & qui forme à son embouchure un petit Port pour les Canots. Du côté de l'Ouest, il a une petite Colline, qui forme comme un petit Cap. A l'Est, la terre est basse, mais le débarquement difficile à cause de la Barre. Le meilleur tems pour descendre au rivage (*g*) est celui du matin. Il se tient au petit Commendo un grand marché qui est le plus célébre de la Côte & peut-être le meilleur de toute l'Afrique (*h*).

Les Négres sont ici d'un naturel turbulent, artificieux, trompeur. Il faut les

(*b*) Le même, *ibid.* & Des Marchais, Vol. I. pag. 135.

(*c*) Smith. pag. 142.

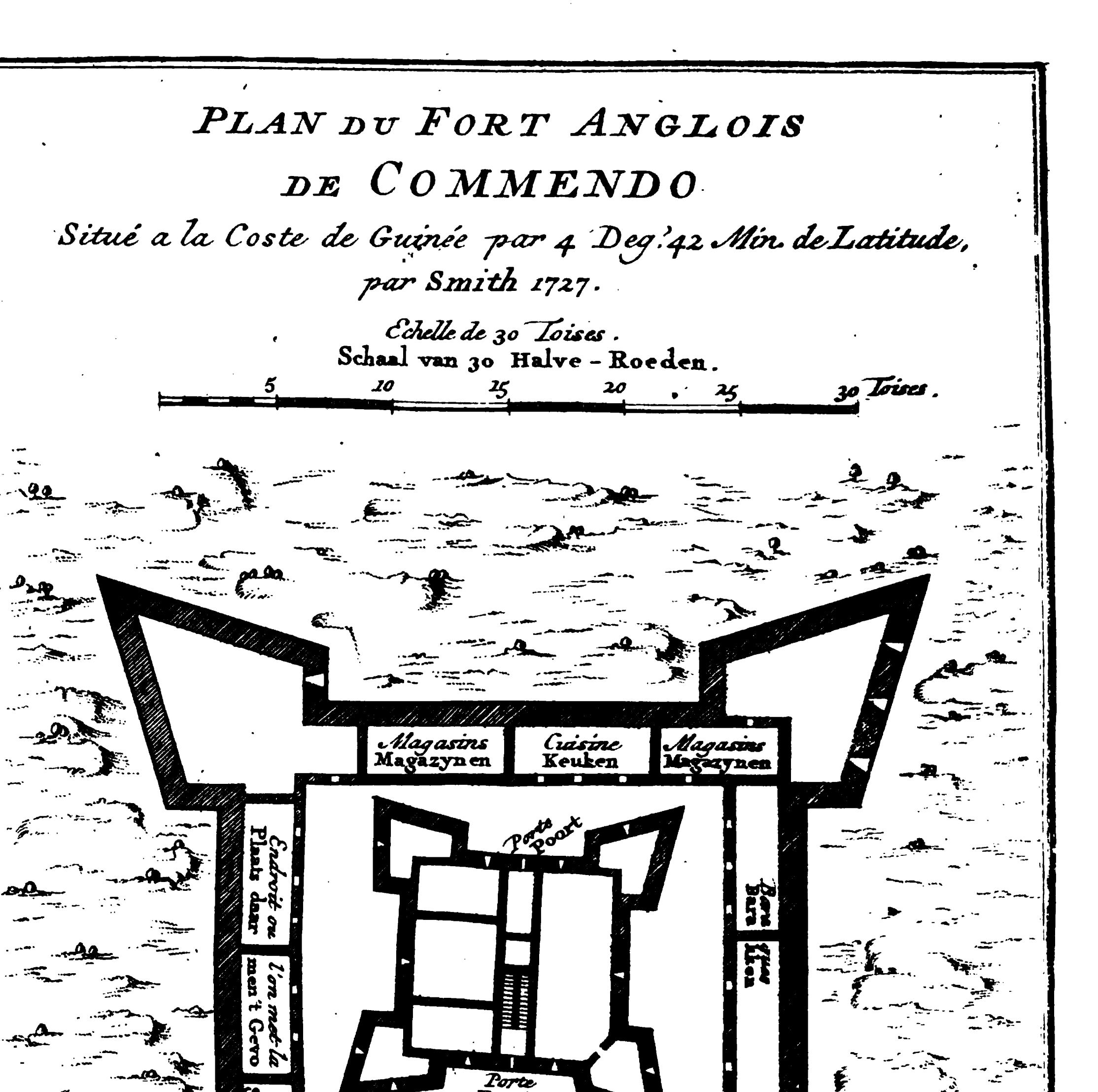
(*d*) Barbot. pag. 155.

(*e*) Atkins, dans la Collection de De Bry, Part. VI. pag. 48. écrit *Agitaki*. Des Marchais l'a corrompu en *Agata*.

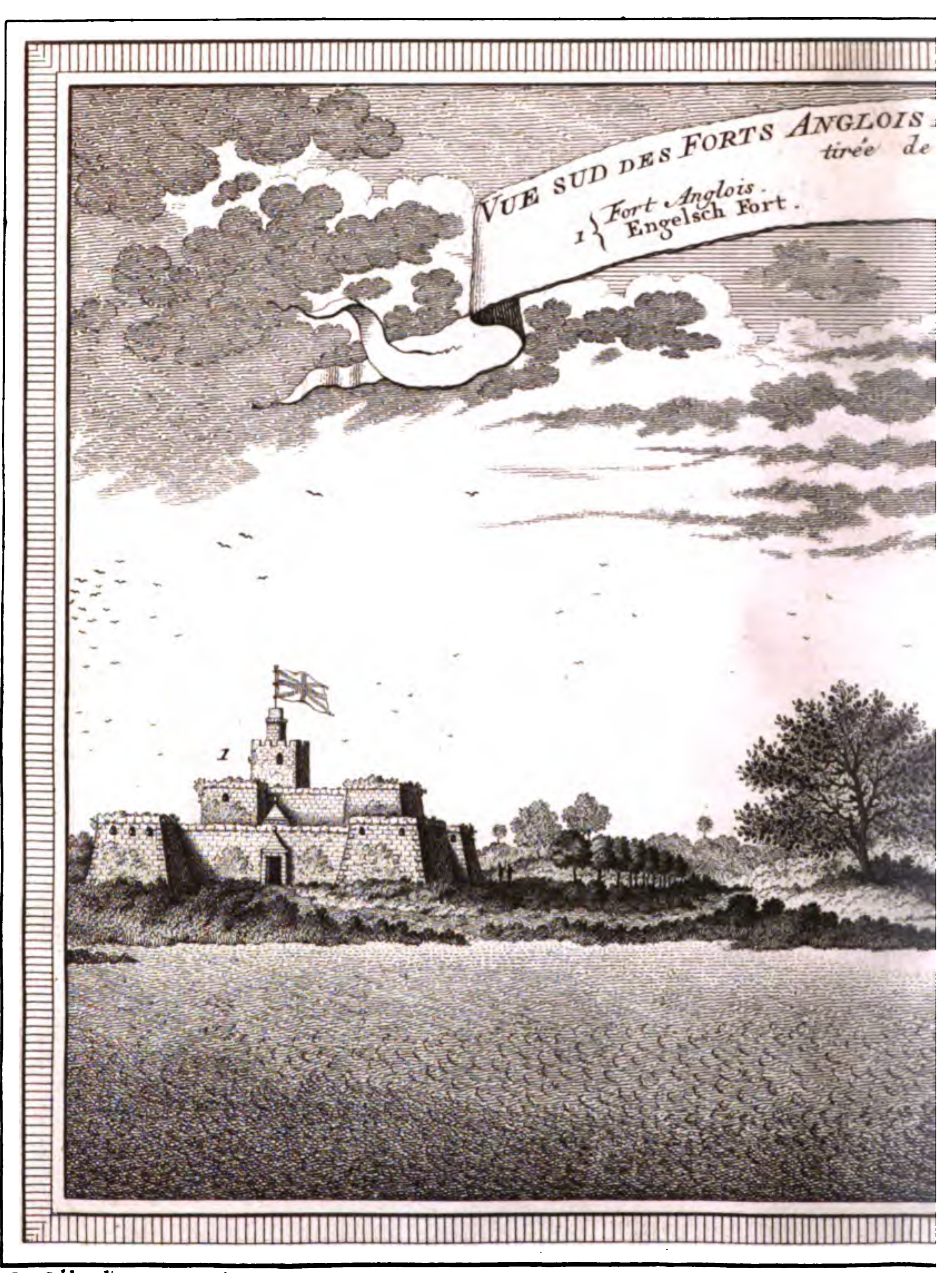
(*f*) Villault, pag. 125.

(*g*) Barbot, pag. 254.

(*h*) Des Marchais, pag. 235.

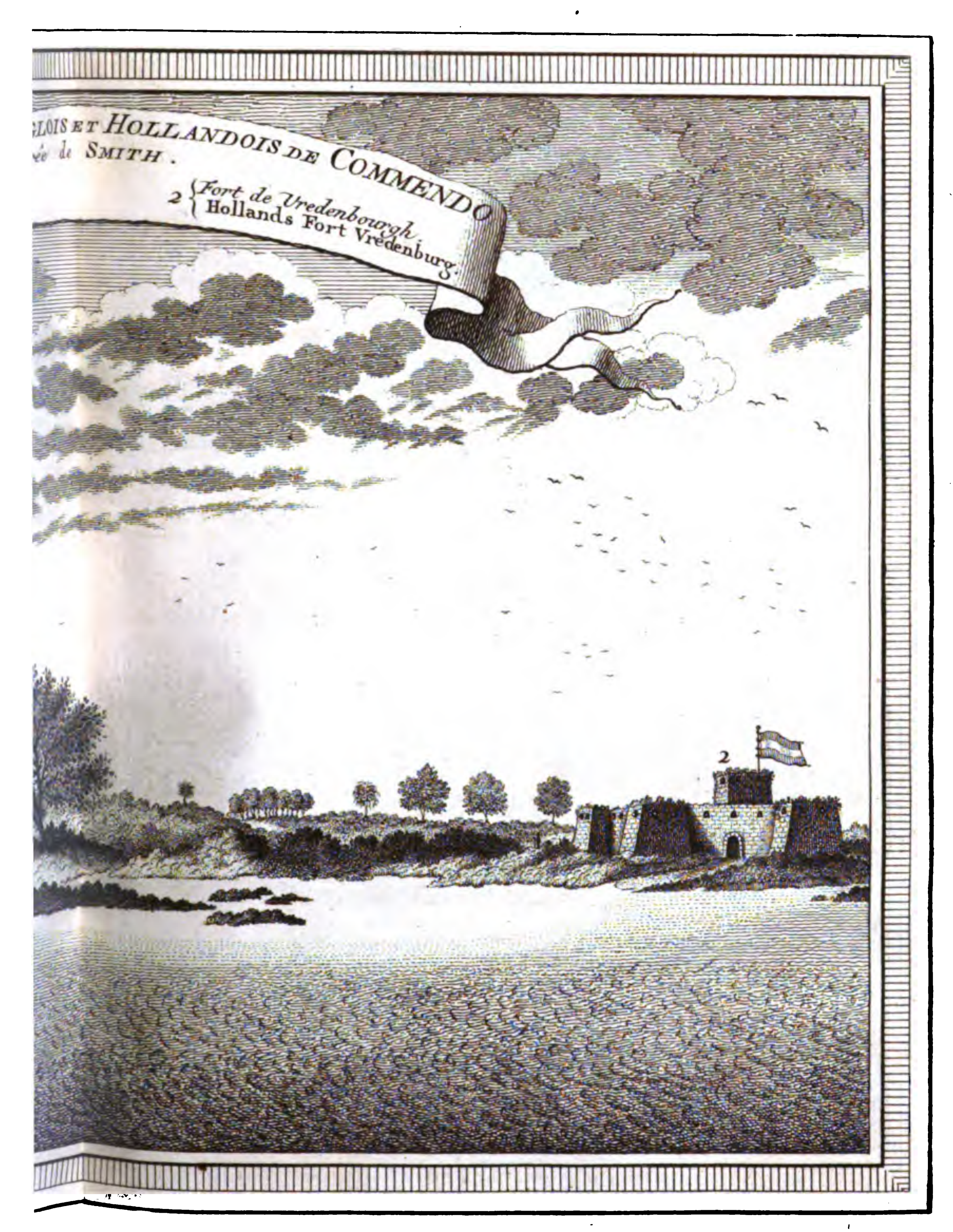


GRONDTÉKENING van 't ENGELSSE FORT te KOMMENDO, gelegen op de KUST van GUINÉE, op 4 Gr. 42 Min. Breedte, Uit SMITH. 1727.



J. v. Schley direx.

ZUID-GEZIGT der ENGELSSE en HOLLANDSE



SE FORTEN, te KOMMENDO, getrokken uit SMITH.

les obſerver ſans ceſſe ſi l'on ne veut pas être volé continuellement. Leur occupation eſt ou la pêche ou le Commerce. Ils éxercent l'office de Facteurs pour les Négres voiſins, ſur-tout pour ceux d'Akamea qui viennent chaque jour au marché. Tous les matins on voit ſortir de chaque Village de la Côte ſoixante ou quatre-vingt Canots, les uns pour la pêche, d'autres pour le Commerce avec les Vaiſſeaux qui ſont dans les Rades. Ils retournent au rivage avant-midi, lorſque les vents du Sud-Oueſt commencent à ſouffler, pour s'aſſûrer la facilité de débarquer, & de diſpoſer de leur poiſſon ou de leurs marchandiſes au grand & au petit Commendo, où les Négres des terres viennent faire leurs proviſions. Ces deux marchés ſont ſi bien fournis de toutes ſortes de grains, de légumes, de racines, de poiſſon, & à ſi vil prix, que les Européens & les Négres y abondent (*i*) également, [& que les Hollandois les appellent les Marchés aux fruits.]

Côte d'Or. Geographie.

Caractère des Habitans.

Leur commerce.

Suivant Barbot, le Fort Anglois de Commendo eſt ſpacieux, & de forme quarrée, avec un baſtion à chaque angle. Dans l'intérieur du Fort, on a bâti une fort groſſe Tour [de maçonnerie.] Il eſt ſitué ſur un terrain uni, à cinquante pas de la Mer, entre les deux Forts Hollandois, de Sama à l'Oueſt, & de *Wedenbourg* à l'Eſt. Son artillerie conſiſte en vingt-quatre piéces. Il a une cîterne, & ſoixante hommes de Garniſon (*k*), [tant Blancs que Gromettes.]

Fort Anglois.

Smith prétend qu'à l'exception du Cap Corſe, Commendo eſt le principal Fort que les Anglois ayent ſur la Côte d'Or. De ſon tems [c'eſt-à-dire en 1726,] l'artillerie n'étoit que de vingt-un canons, quoiqu'il y eût des préparations pour le double. Le Fort Hollandois de Wedenbourg n'en eſt qu'à la portée du mouſquet. Mais les Chefs des deux Nations n'ont pas toûjours vêcu en bonne intelligence. Un Facteur Anglois, des amis de Smith, ayant eu quelque diſpute avec le Facteur de Wedenbourg, ſe vit attaqué lâchement ſous un arbre où il étoit à ſe repoſer ſans défiance, & ne put deffendre ſa vie qu'en l'ôtant à ſon adverſaire. Le lieu du débarquement eſt ici d'une bonté médiocre; mais les jardins ſont excellens, & les deux Forts ſont accompagnés de deux gros Villages Négres (*l*).

Il eſt voiſin de Wedenbourg.

Querelle entre les deux Nations.

Le Fort Hollandois fut bâti en 1588. par *Swerts*, qui le nomma *Wedenbourg*. C'eſt un bâtiment quarré, deffendu par de bonnes batteries, qui pourroient être compoſées de trente-deux piéces de canon, ſi toutes les places étoient remplies. Il pourroit contenir auſſi une garniſon de ſoixante hommes, quoiqu'elle ne ſoit pas de la moitié, ni l'artillerie de plus de vingt piéces. En 1695, les Négres l'attaquèrent pendant la nuit, dans un tems où [la moitié des] vingt hommes qui le gardoient, ſous le commandement de Boſman, étoient accablés de maladie. Cependant après un combat de cinq heures, ils furent contraints de ſe retirer avec perte. Boſman ne perdit que deux hommes, quoique les Négres euſſent fait pleuvoir une grêle de balles par les embrazures, qui étoient malheureuſement ouvertes, ſans pouvoir être fermées. Enfin, un Négre, qui avoit entrepris de fendre la porte à coups de hache, ayant été tué [d'un coup de pique, par la fente même qu'il avoit déja faite,] tous les autres ne penſérent qu'à

Fort Hollandois de Wedenbourg.

Il eſt attaqué par les Négres.

(*i*) Barbot, pag. 154; & Artus, *ubi ſup.* pag. 48.

(*k*) Barbot, pag. 437.

(*l*) Smith, pag. 121.

CÔTE D'OR. GEOGRAPHIE.

qu'à la fuite. Le Général de Mina, que Bosman avoit informé du péril qui menaçoit le Fort de Wedenbourg, avoit envoyé deux Bâtimens dans la Rade, pour le fournir d'hommes & de munitions; & la veille du jour de l'attaque, un des deux Capitaines avoit envoyé au rivage sa Chaloupe remplie d'hommes. Mais à peine ce secours étoit-il débarqué que les Négres fondirent dessus, en tuèrent une partie, & poursuivirent le reste jusqu'à la Chaloupe, sous le canon même du Fort. L'Auteur, surpris de cette hardiesse, le fut bien plus de trouver son artillerie enclouée. Comme il ne pouvoit en accuser que la négligence ou la perfidie du Canonier, il l'envoya chargé de chaînes au Château de Mina; & le Général jura d'abord qu'il en feroit une punition éxemplaire. Cependant il lui rendit ensuite la liberté & le plaça même dans un meilleur poste. Bosman ajoûte que si les Négres eussent commencé leur attaque, dans le tems que s'étant apperçu du désordre de son artillerie, il ne voyoit aucun reméde pour un mal si pressant, le Fort n'auroit pas manqué d'être emporté. Mais ces Barbares se retirèrent pour manger, & lui donnèrent le tems de pourvoir à sa défense (*m*).

Embarras de Bosman qui y commandoit.

Marchandises recherchées par les Négres de Commendo.

LES principales marchandises que les Négres recherchent sur cette Côte, sont, la rassade, c'est-à-dire les grains de verre de diverses couleurs, qu'ils divisent en parties plus petites encore, pour les revendre dans l'intérieur du Pays; les petits bassins de cuivre; les draps bleus; & sur-tout les toiles larges. Cependant les ventes ne se font qu'en détail; de sorte qu'en joignant à cette incommodité les daschis ou les présens, qu'on est obligé de faire en grand nombre aux Facteurs Négres & aux Rameurs, c'est l'endroit de toute la Côte le moins favorable au Commerce. Ajoûtez, dit l'Auteur, qu'il s'y trouve toûjours quantité de Bâtimens Hollandois (*n*).

LORSQUE les Habitans sont en guerre avec leurs voisins, le Commrce des Esclaves est assez avantageux. Les Négres, se hâtent de vendre leurs Prisonniers, pour s'épargner la dépense de les nourrir. Un Vaisseau, qui arrive dans ces conjonctures, fait heureusement sa cargaison (*o*).

Altération de l'Or dans le Commerce.

BARBOT se plaint que l'Or est souvent altéré, aux deux Commendos; sur-tout l'Or nommé *Krakra*. Cette fraude n'est pas nouvelle, car Artus observe (*p*) que de son tems, l'Or n'étoit pas ici plus pur. Après l'avoir fondu, les Négres le coupent en petites piéces, pour déguiser mieux le mélange. Il s'en est trouvé qui ont poussé l'effronterie jusqu'à présenter aux Hollandois du cuivre pur pour de l'Or. [Quand les Habitans de Commendo sont en guerre avec leurs ☞ Voisins, il y a quelquefois un grand marché d'Esclaves, au petit Commendo; parce qu'ils vendent les prisonniers qu'ils font, le plûtôt qu'ils peuvent, afin de s'épargner la peine & la dépense de les nourrir: il n'y a pas longtems qu'un Vaisseau Anglois a profité d'une telle occasion (*q*).] Quoique le Commerce de l'Or ne soit pas ici fort considérable, les Normands y avoient un Comptoir, dont les Négres montrent encore les ruines sur une Colline au Nord. Un Voyageur moderne rapporte que le Roi de Commendo, qui fait sa résidence à Guaffo, ayant appris l'arrivée d'un Vaisseau François dans sa Rade, envoya des rafraîchissemens au Capitaine, & lui fit dire qu'il ne traiteroit avec

(*m*) Bosman, pag. 27. & suiv.
(*n*) Artus. *ubi sup.*
(*o*) Barbot, pag. 154.
(*p*) Artus, pag. 48.
(*q*) Barbot. pag. 155.

CÔTE D'OR. GEOGRAPHIE.

avec aucune Nation de l'Europe aussi long-tems qu'il auroit quelque espérance de voir un établissement François dans son Pays (r).

Affection des Négres de Commendo pour les François.

LES Habitans marquèrent beaucoup d'affection à Barbot pour la Nation Françoise. A son second Voyage, en 1682, le Roi lui envoya son second fils pour ôtage, en le faisant prier de se rendre au grand Commendo pour y traiter d'un établissement, quoique dans le même tems il eut refusé aux Anglois & aux Hollandois la liberté de bâtir des Forts. Barbot, à son retour, proposa cet établissement au Ministre de France, & nomma le Canton d'Ampeni, comme le meilleur endroit pour élever un Fort capable de brider Mina. Mais ses représentations demeurèrent sans effet (s). En 1688, du Casse arriva sur cette Côte, avec quatre Vaisseaux de guerre équipés à Rochefort, dans le dessein d'y former quelques établissemens pour la Compagnie Françoise d'Afrique, sur-tout à Commendo dont les Habitans ne pensoient qu'à se vanger des Hollandois. En effet il y forma un Comptoir, & fit voile ensuite à Alampi & à Juida dans la même vûe. Mais, quelques mois après son départ de Commendo, les intrigues des Hollandois suscitèrent, entre les Négres, une guerre où le Roi fut tué & le nouveau Comptoir pillé. Les François se virent forcés de chercher une retraite [chez les Anglois] au Cap-Corse, ☞& leur entreprise n'a point été renouvellée depuis cette disgrace (t).

Du Casse y établit un comptoir, qui dure peu.

Terra Piguena ou Lari.

UN peu plus loin à l'Est, on trouve un Village nommé *Terra Piguena*, ou *Lari*. Les Hollandois n'y avoient point de Commerce en 1600, parce qu'il est trop voisin du Château de Mina. Lorsque les Portugais ont besoin de marchandises, ils envoyent quelques Habitans de ce lieu à Ekki-Tekki, ou à Commendo, avec de l'Or, pour en acheter des Hollandois (v). Le Village de Lari n'est pas plus considérable que celui d'Ampeni. Mais toutes ces Places ont des relations fort étroites, puisque ce fut un Négre d'Ampeni, nommé *Kukumi*, que le Roi du grand Commendo députa au Roi de France en 1671, pour l'inviter à bâtir un Fort sur cette Côte. Il y avoit long-tems que les Négres du Pays portoient impatiemment le joug des Hollandois de Mina, qui avoient pillé & brûlé plusieurs de leurs Villages sur le bord de la Côte, sans avoir la hardiesse de pénétrer (x) plus loin dans les terres. C'est ici que Bosman place le récit de la guerre de Commendo, dont il nomme les Habitans *Comméniens*, en faisant remarquer que les affaires des Hollandois souffrirent beaucoup de cette révolution.

Guerres des Hollandois contre les Négres de Commendo.

COMMENDO étoit dans une situation florissante, lorsque les entreprises des Hollandois commencèrent à révolter les Comméniens, & leur firent prendre la résolution de deffendre leur liberté par les armes. Cependant la guerre fut quelque tems suspendue par les bons offices d'un Négre, frère du Roi de Commendo, qui étoit alors au service du Gouverneur de Mina. Mais cet utile médiateur ayant été congédié dans la suite, & même offensé par les Hollandois, les Comméniens n'attendirent plus qu'une occasion pour rompre ouvertement. En 1694, le Gouverneur de Mina, ayant reçu quelques Mineurs de l'Europe, leur fit faire l'essai de leur habileté sur une petite Colline du Pays de Commendo, à deux milles du Fort de Wedenbourg. Les Habitans s'en trouvèrent

(r) Des-Marchais, Vol. I. pag. 236.
(s) Barbot. pag. 155.
(t) Lettre de John Bloome du 7 Février 1691, écrite du Cap Corse à Barbot.
(v) Artus, *ubi sup.* pag. 49.
(x) Barbot, *ubi sup.*

CÔTE D'OR. GEOGRAPHIE.

vèrent d'autant plus offensés, que ce lieu étoit une de leurs Divinités. Ils attaquèrent les Mineurs, leur enlevèrent tout ce qu'ils avoient avec eux, & firent prisonniers ceux qui n'eurent point assez d'agilité pour s'échaper par la fuite.

Origine de ces démêlés.

Les Hollandois se plaignirent de cette insulte au Roi de Commendo, qui répondit par des protestations d'innocence. Mais étant pressé de punir les coupables, il fit tomber tout le blâme sur un Négociant Négre, nommé (y) Jean *Kabes*, qui avoit sa demeure près du Fort de Wedenbourg & qui faisoit un Commerce considérable avec les Hollandois: fausseté manifeste, remarque Bosman; (z) car ce Kabes étoit un homme sans hardiesse & sans courage. Cependant le Gouverneur de Mina prit droit de cette déclaration pour faire avancer ses troupes dans le Pays de Commendo, sous prétexte d'obliger Kabes à des réparations. Au premier bruit de leur arrivée, Kabes sortit de son Village, pour se justifier & leur offrir quelques présens. Mais voyant qu'ils avoient déja commencé à ravager son territoire, & qu'ils paroissoient peu disposés à l'écouter, toute la lâcheté que Bosman lui attribue ne l'empêcha pas de pourvoir à sa deffense. L'action fut vive, & coûta la vie à plusieurs combattans des deux partis.

Ce que c'étoit que Jean Kabes.

Cet événement jetta toutes les affaires du Pays dans la confusion. Jean Kabes, pour tirer vengeance des Hollandois, invita les Anglois à s'établir dans le voisinage de Commendo. Il leur offrit d'abord une demeure dans son propre Village; & bientôt il leur procura le moyen de réparer les ruines d'un vieux Fort qu'ils avoient autrefois possédé. Ils s'y sont fortifiés avec tant de soin, dit Bosman, qu'il seroit fort difficile aujourd'hui de les en chasser. Cette Place est défendue par quatre batteries, & par une Tour sur laquelle ils peuvent placer aussi plusieurs piéces de canon, qui seroient capables d'incommoder beaucoup les Hollandois. Bosman ajoûte que le Commerce de Hollande s'est déja ressenti de cet établissement, & condamne beaucoup l'emportement du Gouverneur de Mina contre Jean Kabes. Mais il se flattoit, côntinue-t'il, d'acquérir, dans cette occasion, autant d'honneur que *Swerts*, autre Gouverneur Hollandois, qui avoit pris en 1687 un ascendant absolu sur les Comméniens, [après la mort de leur Roi, & de plusieurs des principaux Seigneurs du Royaume.]

Les Anglois profitent du trouble pour s'établir à Commendo.

Cependant, pour réparer ses fautes, il eut la prudence d'engager à son service, pour la somme de cinq mille livres sterling, une armée de Négres, des Contrées de Juffer & de Kabestere. Ce secours, qui le rendoit deux

Négres que les Hollandois louent pour leur service.

(y) Suivant cette Lettre du Chevalier d'Alby Thomas, dattée le 1 Novembre 1701, Jean Kabes avoit été autrefois domestique des Anglois au Cap-Corse. Il y avoit fait quelques dettes, qui l'avoient porté à se retirer chez les Hollandois de Mina, quoiqu'il eût anciennement coupé la tête à plusieurs de leurs Compagnons. Mais une bourse d'Or, qu'il offrit à Nugnez, Général Hollandois, lui fit obtenir sa protection, & la liberté de s'établir dans un Village près du Fort de Wedenbourg. Après l'injure dont il est ici question, il se remit sous la protection des Anglois, & leur devint fort utile à l'érection du Fort qu'ils bâtirent ensuite à Commendo. Cependant, sur quelque nouveau sujet de plainte, il se lia avec les Marchands Anglois d'Interlope, & se mit en état par leur secours d'élever en 1702 une sorte de Fort monté de dix-huit piéces de canon: ce qui n'empêcha point qu'en 1707, il ne fut si bien reconcilié avec les Agens de la Compagnie Angloise, qu'ils lui fournirent du secours contre les Hollandois. Barbot, pag. 439.

(z) Bosman, pag. 29. & suiv.

Côte d'Or. Geographie.

deux fois plus fort que les Comméniens, l'auroit mis en état de réduire & Jean Kabes & le Roi même; s'il n'eut publié mal-à-propos qu'après les avoir châtiés, il étoit résolu de rendre une visite aux Négres de Fantin & de Sabu. Les Habitans de ces deux Pays se crurent obligés de se joindre aux Comméniens pour éviter leur ruine. Ils formèrent un corps si puissant, qu'ayant défait plusieurs fois les Hollandois & leurs Alliés, ils les mirent dans l'impuissance de former de nouvelles entreprises. Mais la division se mit bientôt entre les Vainqueurs. *Tekki Ankan*, frère du Roi de Commendo, abandonnant les intérêts de sa Patrie, passa dans l'Armée Hollandoise avec les Négres d'Adom & d'autres Auxiliaires. Un incident si peu prévû mit les Hollandois en état de tenter une nouvelle Bataille, où la victoire fut long-tems douteuse. Elle parut enfin si déclarée pour eux, que leur armée ne pensoit plus qu'au pillage; lorsque le Roi de Commendo, un des plus braves Princes (a) de son tems, crut pouvoir profiter de la confiance même de ses ennemis. Il rallia ses gens, avec ordre de porter le bout de leurs mousquets en arrière, pour faire croire qu'ils étoient du nombre de leurs Alliés & qu'ils ne s'avançoient vers eux que pour avoir part au butin. Cet artifice lui réussit avec tant de bonheur, qu'ayant recommencé à charger vigoureusement, il mit les Vainqueurs en fuite, & remporta une victoire complette.

Valeur du Roi de Commendo. Il bat les Hollandois.

Le Gouverneur Hollandois [qui succéda à celui dont nous venons de parler], n'ayant plus rien à se promettre de la force, espéra plus de succès de la négociation. Il fit proposer au Roi de Commendo une alliance perpetuelle, à la seule condition d'être dédommagé, par les Comméniens, de tous les frais de la guerre. Mais les Anglois, qui avoient déja commencé leur établissement, & qui ne pouvoient tirer aucun avantage de cette réconciliation, prirent soin de représenter au Roi, qu'après avoir remporté plusieurs victoires & réduit ses Ennemis à l'extrémité, c'étoit lui qui devoit éxiger d'eux des satisfactions. Ils ajoûtèrent qu'il étoit assez fort pour leur imposer des loix, & que la Nation Angloise s'offroit à le seconder de tout son pouvoir. Le Roi gagné par des propositions qui flattoient également ses ressentimens & son intérêt, recommença les hostilités, & fit aux Hollandois tout le mal qu'il put s'imaginer. Ils continuèrent quelque tems d'employer la douceur; mais recevant tous les jours de nouveaux outrages, ils s'adressèrent aux Négres de Fantin, qui s'engagèrent, pour la somme de trois cens livres sterling, à pousser la guerre contre les Comméniens jusqu'à la ruine de l'une ou de l'autre Nation.

Propositions des Hollandois.

Les Anglois les font rejetter.

Tandis que le Gouverneur de Mina se repaissoit de ces espérances, il eut le chagrin de les voir détruire par une contremine des Anglois du Cap-Corse, qui offrirent la même somme aux Négres de Fantin pour demeurer neutres. Ainsi ces Barbares payés des deux côtés, trouvèrent de l'avantage à garder fidellement leurs dernières conventions. Leur Chef fut le seul qui entreprit de les rappeller à leur premier engagement; mais l'ayant déposé dans une assemblée solemnelle, ils lui nommèrent aussi-tôt un successeur. Les Hollandois, plus insultés que jamais par les Comméniens, eurent recours aux Négres d'Adom,

Les Hollandois sont dupés par plusieurs Nations du Pays.

(a) Il se nommoit Abe Tocki. Son frère lui succéda sur le Trône.

dom, & leur donnèrent cinq cens livres sterling pour obtenir leur assistance. Ils traitèrent d'un autre côté, pour la même somme; avec ceux d'*Akani* & de *Kabestere*. L'effet de ces nouvelles négociations leur paroissoit infaillible, lorsqu'ils apprirent, qu'à l'occasion même de leur argent, il s'étoit élevé des querelles & des divisions parmi ces trois Peuples, & qu'ils étoient trop occupés de leurs affaires domestiques pour se mêler de celles d'autrui. Le Gouverneur de Mina, sans se rebuter de tant d'infidélités, tourna vers les Négres de *Dinkira*, & leur fit promettre, pour la somme de huit cent livres sterling, d'embrasser plus fidellement ses intérêts; mais lorsqu'ils paroissoient disposés à se mettre en marche, ils furent arrêtés par une incursion de quelques Nations voisines, qui les obligea de penser à la defense de leur propre Pays. Cependant ils eurent assez de bonne-foi pour restituer l'argent qu'ils avoient reçu; à l'exception de quelque partie, qui s'accrocha, dit l'Auteur, aux droits des Messagers. Les Négres d'Adom rendirent aussi la plus grande partie de ce qu'ils avoient touché. Mais ceux de Fantin s'embarrassèrent peu de la restitution.

Incident qui tire les Hollandois d'embarras.

DANS une situation si désespérée, il ne restoit plus d'autre ressource aux Hollandois que de demander humblement la paix, lorsqu'un heureux incident leur fit naître l'occasion de sortir d'embarras avec plus d'honneur. Le frère du Roi de Commendo, qui avoit pris parti pour eux dès le commencement de la guerre, s'étoit ensuite attiré leur mépris par quelque crime ou quelque bassesse, qui l'avoit fait condamner à l'Esclavage avec sa femme & ses enfans. Le Gouverneur de Mina l'avoit fait conduire à Surinam. Mais la Compagnie Hollandoise, informée de son châtiment qu'elle trouva trop rigoureux (*b*), lui fit rendre la liberté. A son retour, les Hollandois de Mina employèrent son entremise pour tourner l'esprit de son frère à la paix. Il l'y trouva si disposé, qu'elle fut bientôt conclue à des conditions fort honorables. Mais à peine cette nouvelle tranquillité commençoit-elle à se faire goûter, que les Anglois assassinèrent le Roi dans une partie de plaisir qu'il avoit faite avec eux; triste récompense pour tant de services qu'ils avoient reçus de ce Prince.

Action barbare des Anglois.

UNE action si barbare jetta ce Pays dans de nouveaux troubles. Les Comméniens prenant une haine mortelle pour les Anglois résolurent de vanger à toutes sortes de prix la mort de leur Roi. Au contraire Tekki Ankan, qui avoit eu part à la mort de son frère, abandonna secrétement Mina pour se joindre aux Anglois & pour fondre avec eux sur les Comméniens. Ils proposèrent néanmoins aux Hollandois d'unir leurs ressentimens contre cette Nation; mais le Gouverneur de Mina ne voulut point se rengager dans une guerre qui avoit été si fatale à son Commerce. Tekki Ankan & les Anglois cherchèrent d'autres Alliés, dont le nombre, qui surpassoit beaucoup celui des Comméniens, n'empêcha point qu'ils ne fussent entièrement défaits. Les Comméniens eurent l'obligation de cette victoire signalée à leur Général *Tekki Amo*; dont la valeur égaloit celle du feu Roi.

Ils sont défaits par les Comméniens.

QUOIQUE les Hollandois eussent pris le parti de la neutralité, le Général Négre fit faire un compliment civil à leur Gouverneur, & lui envoya plusieurs crânes de ses ennemis, pour lui témoigner qu'il vouloit vivre & mourir au service de la Nation Hollandoise. Cette députation fut bien reçue du Gouverneur

(*b*) On doit supposer que c'est ici l'histoire de plusieurs années. R. d. T.

neur, & le meſſager revint chargé de préſens. Les Hollandois ne pouvoient deſirer de plus belle occaſion pour ſe vanger des Anglois, en ſe liant contr'eux avec les Comméniens. Mais leur Gouverneur étoit obſédé par un Négre, nommé *Azim*, ennemi de cette Nation, qui ne ceſſoit de lui propoſer la conquête de Commendo, comme une réparation qu'il devoit aux anciennes pertes de la Hollande. Cette raiſon eut tant de force ſur l'eſprit du Gouverneur, que ſans avoir conſulté ſon conſeil, il réſolut d'attaquer la Nation des *Fétus*, ſujette des Comméniens. Tous les droits furent violés, car il prit pour cette éxécution un jour de marché, où les Fétus apportoient leurs marchandiſes à Mina, ſous la garantie de la foi publique. Ils furent pillés avec la dernière perfidie. On en tua pluſieurs, & quatre-vingt furent faits priſonniers. Le prétexte d'une action ſi noire fut le meurtre de quelques femmes de Mina, qu'on les accuſoit d'avoir tuées aux environs du Château. Mais ils avoient proteſté ſolemnellement qu'ils n'avoient aucune part à cette violence; & pour témoignage de leur bonne-foi, ils avoient continué de venir ſans armes au marché. Il y avoit beaucoup d'apparence que les ſeuls coupables étoient Azim & Tekki Ankan, qui avoient voulu faire ſervir ce crime à leur vûes. Cependant le Conſeil de Mina ne preſſa point les informations, dans la crainte de trouver trop de preuves contre Azim, qui étoit en état de faire redouter ſa vengeance.

Mauvaiſe conduite des Hollandois.

UNE conduite ſi odieuſe ruina tout-d'un-coup le Commerce de Mina, & laiſſa aux Comméniens & aux Fétus une haine mortelle contre les Hollandois. D'un autre côté, les Anglois s'étant fortifiés par de nouvelles Alliances crurent l'occaſion favorable pour renouveller la guerre contre les Comméniens. Ils les attaquérent avec la ſupériorité du nombre; ce qui n'auroit pas rendu leur victoire plus certaine, ſi Tekki Amo n'eut reçu une bleſſure mortelle qui le força de ſe retirer au milieu du combat. Mais les Comméniens manquant de Chef tombèrent dans une confuſion irréparable, & perdirent enfin l'avantage d'une journée qui décidoit de leur ſort. Tekki Ankan victorieux ſe fit reconnoître Roi de Commendo. Les Anglois & les Hollandois ont retiré quelques avantages de ce changement; mais ils pouvoient en eſpérer beaucoup plus d'une meilleure conduite (*c*).

Elle ruine leur Commerce.

Tekki Ankan monte ſur le Trône de Commendo.

(*c*) Tout ce détail eſt tiré de Boſman, pag. 31. & ſuiv.

§ IV.

Royaume de Fétu.

CE Pays, que Barbot nomme *Fétu*, eſt nommé *Afuto* par Vaſconcelos, & *Fétou* par les Anglois. Il a pour bornes, à l'Oueſt, la Rivière *Benja* & le Pays de Commendo; au Nord, le Pays d'*Ati*, à l'Eſt, celui de Sabu, & l'Océan au Sud. Le Roi qui le gouverne aujourd'hui porte le nom d'*Aben Penin Aſhrive*. Cette couronne eſt élective; & la Capitale, qui ſe nomme Fétu, eſt ſituée dans les terres (*a*).

Etendue & bornes du Pays.

BOSMAN donne au Royaume de Fétu cent ſoixante milles de longueur & preſqu'autant

(*a*) Barbot, pag. 268.

Côte d'Or. Geographie.

qu'autant (*b*) de largeur. Il le fait commencer à la Colline de *Saint Jago* où à la Rivière de *Sel*, & finit au dessous du Mont Mansro ou Monfort. Cette Contrée étoit autrefois si puissante, qu'elle inspiroit de la terreur à tous ses Voisins, & qu'elle avoit rendu (*c*) les Comméniens ses tributaires. Mais elle s'est tellement affoiblie par ses divisions civiles & ses guerres étrangères, que la fortune ayant changé de face, son Roi & sa Noblesse n'ôseroient aujourd'hui faire un pas sans la permission du Roi de Commendo. [Ses Habitans ayant pris parti les uns pour les Hollandois, & les autres pour les Comméniens, ils souffrirent des deux côtés & perdirent sur-tout beaucoup de monde dans la dernière Bataille.] Aussi à peine reste-t-il dans cette Contrée assez d'Habitans pour cultiver ses terres, quoique pour la fertilité & l'agrément, elle puisse être comparée à celle d'Anta. Avant les guerres qui ont causé sa ruine, Bosman l'ayant traversée plusieurs fois, rend témoignage qu'elle étoit remplie de grandes Villes, & que ses campagnes portoient de tous côtés des marques d'abondance. Les grains de toute espéce, les bestiaux, l'huile & le vin de Palmier, faisoient ses principales richesses. Mais ce qu'elle avoit de plus agréable étoit la beauté de ses arbres, qui formoient un ombrage continuel sur toutes les routes, particuliérement depuis le Château de Mina jusqu'à Simbe, [Village du pays de Fétu,] & qui mettoient les Voyageurs à l'abri de la pluie & du soleil. [Les arbres dont les Collines étoient aussi couvertes, & les Rivières dont les plaines étoient arrosées, offroient encore un spectacle charmant, & rendoient ce pays très propre aux établissemens des Hollandois & des Anglois.] Tous les Habitans s'occupoient sans distinction à la culture des terres, [à faire de l'huile, où à tirer du vin des arbres de Palmier, dont le pays est abondamment fourni;] après quoi les uns s'éxerçoient à la pêche ou à la fabrique du Sel, & les autres au Commerce, en qualité de Facteurs pour les Négres de l'intérieur des terres (*d*).

Sa beauté avant les guerres qui l'ont ruinée.

Occupation des Habitans.

Smith dit (*e*) que le Pays aux environs de Mina & du Cap-Corse est de la même beauté, mais qu'il est beaucoup mieux peuplé; & que plus on approche de la Côte des Esclaves, plus le terroir paroît riche & délicieux.

Ville & Château de Mina.

Douze milles au-dessous de Wedenbourg, on trouve la Ville & le Château de *Mina*. Mais les environs n'offrent aucune Mine, quoique ce nom semble l'annoncer; & vrai-semblablement les Portugais n'ont donné le nom de Mina au Château que pour faire connoître l'abondance d'Or (*f*) qu'ils y recevoient de toutes parts. Les Habitans appellent la Ville, *Oddena*. Elle est assez longue, mais elle a peu de largeur. Ses édifices sont de pierres de Roc; ce qui la distingue beaucoup des autres Villes des Négres, qui ne sont ordinairement que d'argile ou de bois. Vers l'année 1684 elle étoit peuplée, & si puissante par le courage & le nombre de ses Habitans, qu'elle s'étoit rendue terrible à tous les Négres de la Côte. Mais depuis environ quinze ans, dit Bosman, la petite vérole, les guerres de Commendo, & le Gouvernement tirannique des Hollandois, l'ont tellement appauvrie & dépeuplée, qu'on auroit peine à s'imaginer

Comment la Ville s'est dépeuplée.

(*b*) Barbot dit qu'il n'a que cinq lieuës de largeur; c'est peut-être une méprise au-lieu de cinquante.

(*c*) Le même Auteur représente le Pays actuellement florissant; mais il faut entendre apparemment au tems de son Voyage, c'est-à-dire, en 1682.

(*d*) Bosman, pag. 47.

(*e*) Smith, pag. 142.

(*f*) Bosman, pag. 41.

s'imaginer quelle est à présent (*g*) sa foiblesse. Il n'y reste pas cinquante hommes capables de porter les Armes. On ne trouve point un Village sur la Côte d'Or, qui n'ait servi de retraite à quelques Habitans de Mina; & la tirannie des Gouverneurs Hollandois passe pour la principale cause de cette dispersion. Lorsque Bosman arriva pour la première fois sur cette Côte, il comptoit souvent jusqu'à cinq & six cens Canots, qui sortoient le matin pour la pêche; au-lieu que les années suivantes, il voyoit à peine la sixième partie de ce nombre; & ce reste de Peuple lui paroissoit misérable (*h*). La Ville de Mina, ou d'Oddena, est située (*i*) sur la Rivière de Benja, dans une longue & basse Péninsule, qui a l'Océan au Sud, la Rivière au Nord, Commendo à l'Ouest; & le fameux Château de Saint George de Mina, à l'Est. Elle est fortifiée, vers Commendo, par un gros mur de pierres de Roc, avec un large fossé, & quelques pièces de canon sur la porte. Ce mur commence au rivage de la Mer, & s'étend jusqu'à la Rivière de Benja, qui sépare la Ville & le Château du mont Saint Jago. C'est sur ce mont que les Hollandois ont bâti le Fort de Conradsbourg, dans une situation qui commande également le Château & la Ville (*k*).

Côte d'Or. Geographie.

Sa situation.

Fort de Conradsbourg.

Les Négres de Mina sont bien-faits & robustes. Ils ont l'humeur guerrière; & l'ancienne familiarité dans laquelle ils vivent avec les Blancs les a rendus les plus polis de tous les Négres de la Côte d'Or. Leurs occupations ordinaires sont la pêche, le Commerce & l'agriculture. Barbot remarque, comme Bosman, qu'avant les infortunes qui ont ruiné leur Ville, on voyoit sortir en Mer au lever du soleil, sept ou huit-cens Canots, dont chacun n'avoit pas moins de trois ou quatre rameurs. Ils reviennent à midi avec leur pêche, dont ils payent le cinquième aux Officiers de Hollande. Leur Commerce s'étend par Mer au long de la Côte, jusqu'à Juida. Ils ne manquent pas d'adresse pour altérer l'Or, & l'on prétend que cet art leur vient des Portugais. On trouve parmi eux des Fondeurs & des Orfévres, qui font avec beaucoup de propreté de petits bijoux d'Or, des boutons massifs ou en filigrame, des bagues, des chaînes, des poignées d'épée & d'autres ornemens curieux. Ils sçavent aussi fondre le verre & lui donner toutes sortes de formes (*l*).

Ancienne splendeur de Mina.

Ses Artisans.

La Ville est longue. Elle est composée d'environ deux cens maisons, toutes bâties de pierre de Roc. Mais les rues sont étroites, irrégulières, & fort sales dans la saison des pluies. La plûpart des maisons n'ont qu'un étage; cependant il s'en trouve de deux & de trois, toutes si bien peuplées, que dans le tems dont parle l'Auteur, on y comptoit six mille Habitans, sans y comprendre les enfans & les femmes, qui devoient être en fort grand nombre, puisque suivant l'usage de Guinée, la polygamie est dominante dans le Pays (*m*).

Ses édifices.

Trois parties, qui divisent la Ville, la feroient prendre pour autant de Villages différens. Chaque partie est gouvernée par un Chef particulier, que les Négres appellent Brasso. Il a pour assistans un Kabaschir (*n*) & quelques Officiers

Son gouvernement.

(*g*) En 1701.
(*h*) Bosman, pag. 43.
(*i*) Barbot, pag. 442.
(*k*) Le même, pag. 156.
(*l*) Le même, *ibid.* & pag. suiv.
(*m*) En 1600, suivant Artus, il y avoit dans la Ville sept cens Négres, dévoués aux Portugais, & mortels ennemis des Hollandois. ✿[Les Négres étoient robustes, bien proportionnés, & fort adroits à manier non-seulement les dards & les fléches, mais aussi toutes sortes d'autres armes.] *Ubi sup.* Part. VIII. pag. 117.
(*n*) Dans l'original, c'est *Caboccire.*

CÔTE D'OR. GEOGRAPHIE.

Officiers inférieurs qui ont l'administration ordinaire de la Justice. Les trois Brassos, avec leur Cour, forment la Régence de cette petite République, depuis que les Portugais l'ont rendue indépendante des Rois de Fétu & de Commendo, qui partageoient autrefois la souveraineté du Canton. C'est dans cet état que les Habitans avoient trouvé le moyen de se rendre redoutables à leurs Voisins, [sous la Protection des Portugais, & ensuite sous celle des Hollandois.] Cependant lorsque ces derniers eurent commencé à limiter leurs priviléges, & même à se mêler de leur Gouvernement, la bonne intelligence qui avoit rendu leur Ville si puissante, diminua par degrés & fit bientôt place à de fâcheuses divisions (o).

Sa Rivière, nommée Benja.

La Rivière de Benja n'a pas plus de deux milles de cours; & suivant les expériences de Focquenburg, son eau est dix fois plus salée que les viandes de Mer qui le sont le plus (p); ce qui doit être entendu néanmoins du tems de la sécheresse, qui rend les terres fort nîtreuses & la rivière fort basse. Il n'est pas surprenant que l'eau de Mer y entrant alors, en ait plus de facilité à se congeler en sel, que dans la Mer même. Les Habitans, qui ont fait cette observation, en tirent un profit considérable. Mais aux mois de May & de Juin, qui sont le fort de la saison des pluies, l'eau y est aussi fraîche que celle de source (q), [les Torrens qui tombent dans ce tems-là des montagnes, avec une rapidité égale à celle que la marée a en y entrant, rend cet endroit très propre pour des moulins à eau, que le courant peut faire tourner aisément.]

Description du Château.

Le Château de Mina est très-fort, & situé fort avantageusement pour servir de protection au Commerce. Il est au centre de la Côte d'Or. Les lieux voisins abondent en fruits & en bestiaux. Sa situation est sur un Rocher, dont une partie est baignée par la Mer, & deffendu du même côté par un boulevard. Il en a deux autres, du côté de la terre; mais beaucoup moins capables de deffense, parce qu'ils risquent moins d'être attaqués. Le Château & les Ouvrages extérieurs sont de pierre, & bâtis fort proprement. Vers la Mer, le mur a moins de hauteur, & n'en demande pas davantage, parce que le Rocher même qui lui sert de fondement, en est un presqu'inaccessible. Les murs qui regardent la terre sont fort hauts, avec un profond fossé, qui est sec vers la terre, mais qui contient assez d'eau, près de la Mer, pour recevoir des Barques. [On a laissé un espace pour se promener autour du Château, dont l'étendue égale à peu près celle de Rammekens en Zélande.]

Il y a deux portes au Château; l'une à l'Est, & l'autre à l'Ouest. La seconde est la plus grande & la plus belle. Elle a son pont-levis, devant lequel est un bâtiment de pierre, ou une tour, qui forme le logement du Gouverneur. La porte de l'Est, qui est proche de la Douane, sert de passage pour le transport des marchandises. Au centre du Château est une grande Place quarrée, où l'on a bâti nouvellement une fort belle Eglise. L'ancienne étoit sur une éminence, hors des murs; mais en 1596, le Château étant menacé d'un Siége, on prit le parti de la démolir.

L'ARTILLERIE est nombreuse au Château de Mina. Mais comme les Portugais (r) employent secrettement les Négres pour acheter la poudre des Hollandois

(o) Barbot, *ubi sup.*
(p) *Angl.* que la plus forte saumure.
(q) Bosman, pag. 46.
(r) Artus, *ubi sup.* pag. 116. & suiv.

landois, & qu'ils ne ménagent pas l'Or, on doit s'imaginer (*s*) que le Château est mieux fourni d'artillerie que de munitions.

Côte d'Or. Geographie.

On l'a représenté jusqu'ici tel qu'il étoit en 1600. Bosman, qui écrivoit cent ans après, le met, pour la force & la beauté, fort au-dessus de tous les Forts de cette Côte.

Avantages naturels de Mina.

Les Portugais ajoutèrent le nom de Saint-Georges à celui de Mina, parce qu'ils y avoient abordé le jour de cette Fête. Il est situé, dit Barbot, à l'extrémité d'une longue & étroite Péninsule, si près de la Ville qu'on y peut jetter une grenade avec la main, & sur la rive Sud de la Rivière de Benja. Des deux côtés, c'est-à-dire au Nord & au Sud, il est environné de Rochers & de la Mer; de sorte qu'il n'est accessible que du côté de l'Ouest, par lequel il est couvert de la Ville. Ainsi la nature & l'art ont contribué à le fortifier, car la partie qui commande la Ville est deffendue par divers ouvrages; & du côté de la Mer, on ne peut s'approcher qu'au long de la Rivière, près du pont qu'on y a bâti pour communiquer au Fort de Conradsbourg. L'entrée de la Rivière est très-difficile, à cause de la Barre.

Les François s'attribuent la fondation de cette Place en 1383. Les Portugais prétendent au même honneur en 1452. Mais, ce qui n'est contesté de personne, les Hollandois l'enlevèrent aux Portugais en 1637.

Description de son état présent.

Dans l'état où Bosman & Barbot (*t*) la représentent, il paroît que la Compagnie de Hollande n'a rien épargné pour l'augmenter & l'embellir. L'édifice ☞ est quarré; & les murs si fermes qu'on les croit à l'épreuve du canon. [Le Fort a quatorze Verges du Rhin en largeur, & trente-deux en longueur, sans compter les Ouvrages extérieurs, qui s'étendent depuis la Rivière de Benja, jusqu'au rivage.] Il est environné de quatre grands bastions, ou de quatre batteries intérieures. Deux de ces bastions regardent la Mer, & sont d'une prodigieuse hauteur; car la pointe de la Péninsule, où ils sont situés, est celle d'un Rocher fort élevé. Les deux autres bastions sont du côté de la Rivière, où le terrain descend par degrez. Ces quatre Ouvrages sont montés de quarante-huit gros canons de fonte & de quantité de *Pédereros*. Plus bas est un autre Ouvrage extérieur, qui contient un grand nombre de canons de fer pour les saluts.

La Garnison est composée de cent Blancs, avec un nombre proportionné d'Officiers, & de cent Négres libres, aux gages de la Compagnie.

Le pont-levis est deffendu par une redoute, montée de huit canons de fer, & par un fossé taillé dans le Roc, large de dix-huit pieds sur vingt de profondeur; avec une herse de fer, & quatre Pédereros de fonte dans l'intérieur de la porte. Le corps de garde, qui est immédiatement derrière, est un bâtiment massif & de bonne deffense; sans parler de plusieurs ouvertures par ☞ où la mousqueterie commande le pont, & rendroit le passage impossible, [ou du moins très difficile.]

Du côté de la terre, le Château a deux fossés, qui sont toûjours remplis d'eau de source ou de pluie, & qui suffisent pour la provision du Château. Ils ont été taillés dans le Roc par les Portugais, avec une dépense & des peines infinies pour le creuser, sur-tout du côté de la Ville. Il y a d'ailleurs dans le corps de la Place trois belles citernes, qui tiennent plusieurs tonnes d'eau.

Le

(*s*) Barbot, pag. 156.

(*t*) Barbot, pag. 42. & Bosman, pag. 158.

Côte d'Or. Geographie.

Logement du Gouverneur.

Le grand édifice quarré, qui fait le centre de la Place, est environné de fort beaux Magazins & d'autres bâtimens [de pierres blanches & de briques,] qui laissent dans l'intervalle une grande Place d'armes. L'appartement du Gouverneur, ou du Directeur Général, occupe toute la partie haute du grand édifice. On y monte par un escalier fort large, de pierres blanches & noires, au sommet duquel on a placé deux canons de fonte & quatre Pédéréros, qui commandent la Place d'armes, avec un petit corps de garde. On entre dans une très-grande salle, qui sert comme d'Arsenal au Château, après laquelle on trouve une gallerie, [boisée, éclairée à chacune de ses extrémités par de belles fenêtres, &] qui fait proprement l'entrée de l'appartement. Il est composé de plusieurs chambres commodes. La Chapelle est spacieuse. Outre l'Office du Dimanche, on y fait tous les jours des prières publiques, auxquelles tous les Officiers de la Garnison sont obligés d'assister, sous peine d'une amende de vingt-cinq sols pour chaque absence, [& du double si c'est un Dimanche ou un Jeudi.] L'Infirmerie ou l'Hôpital, est au long du rempart, du côté de la Rivière, [& peut contenir une centaine de malades.] On y a bâti une grande Tour, qui commande la redoute, mais qui est sans artillerie.

Magazins & Comptoirs.

Les Magazins, soit pour les marchandises ou pour les provisions, sont beaux, spacieux, & toûjours bien remplis. Les Comptoirs n'ont pas été plus négligés. Outre les lieux destinés à la garde des Livres de Compte, on y a ménagé le logement d'environ soixante personnes, qui sont le nombre ordinaire des Agens & des domestiques de la Compagnie. Sur la porte d'un ancien Magazin, on lit en gros caractère *Anno* 1484. C'est la datte de sa fondation, sous le régne de Jean II. de Portugal. Les lettres, qui sont gravées sur une pierre de Roc, sont aussi fraîches qu'elles seroient dans un ouvrage de vingt ans.

Il est comparé à un Palais.

Les marchandises & les provisions entrent dans le Château par une porte qui donne sur la Mer, d'où elles se tirent à l'aide des grues & des poulies.

Enfin le Château de Mina a l'air aujourd'hui d'un Palais plûtôt que d'une maison de Commerce. Il étoit fort éloigné de cette beauté, lorsqu'il sortit des mains des Portugais. C'est la Compagnie Hollandoise des Indes Orientales (v) qui l'a porté à sa perfection, sans avoir eu sujet jusqu'à présent de regréter la dépense. Smith confesse (x) qu'il est plus grand & plus fort que celui du Cap-Corse, quoiqu'il le trouve moins agréable. On débarque ici sur un beau Quai, que les Hollandois ont construit à l'entrée de la Rivière & fort près du Château: [ils y ont fait un très beau pont-levis]. La plus grande partie de l'artillerie est de fonte, & la Garnison fort bien entretenue.

Fort de Conradsbourg.

De l'autre côté, c'est-à-dire au Nord de la petite Rivière de Benja, la Compagnie de Hollande a fait élever le Fort de Conradsbourg, sur une haute Colline, qui a pris le nom de Saint Jago d'une petite Chapelle que les Portugais y avoient dédiée à Saint Jaques. Les Directeurs Hollandois ont jugé apparemment cet ouvrage nécessaire pour la sûreté du Château, quoique d'autres soient persuadés qu'il lui deviendroit fort incommode s'il étoit pris par l'ennemi. Du sommet, la vûe s'étend dans le plus beau Pays du monde, & peut découvrir les Vaisseaux à trente milles en Mer (y).

Conradsbourg est situé dans le Pays de Fétu. Sa forme est quadrangulaire

(v) *Angl.* Indes Occidentales.
(x) Smith, pag. 121.
(y) Bosman, pag. 46. & Barbot, pag. 159.

gulaire, avec une grosse batterie à chaque angle. La hauteur de ses murs n'est que d'environ douze pieds; mais au-dessous il a quatre autres batteries montées de douze canons. L'édifice intérieur consiste dans une Tour, qui commande tous les environs, & qui suffit pour loger commodément vingt-cinq hommes avec leur Commandant. Cette Garnison est relevée de Mina une fois en vingt-quatre heures, & peut être plus nombreuse dans les occasions pressantes. Comme c'est de ce poste, que les Hollandois se souviennent d'avoir forcé le Château de se rendre, ils se croyent obligés de l'entretenir fort soigneusement. L'accès est aisé du côté de Mina, depuis qu'on a taillé dans le Roc une route du Château jusqu'au pont. Mais de l'autre côté des Forts, vers Fétu & Commendo, le Mont Saint-Jago est fort escarpé. Le pont de communication qui est sur la Rivière est à la mode de Hollande, c'est-à-dire qu'il est coupé par un pont-levis, autant pour la sûreté de la garde que pour le passage des Barques. Au pied du Mont, on a bâti une sorte de grand Magazin pour y tenir les Canots à sec, & plusieurs appentis pour la commodité des Charpentiers. Près du même lieu, on voit quantité de tombes, ou de petits monumens, ornés de figures ridicules, que les Négres (z) donnent pour celles de leurs anciens Rois & de leurs grands hommes.

Côte d'Or. Geographie.

Sa description.

Pont de communication.

Sous le Mont Saint-Jago, du côté du Nord, les Gouverneurs de Mina ont un grand jardin, entouré de hautes murailles, & divisé en belles allées d'Orangers, de Limoniers, de Cocotiers, de Palmiers, de *Palma-Christi*, & d'autres arbres. On y voit toutes sortes de plantes & de légumes, autant d'Europe que d'Afrique. Le centre est occupé par un magnifique sallon, qui est ouvert de tous côtés, avec un dôme qui s'élève au milieu, & plusieurs degrés à l'entour pour y entrer du jardin. Les oranges douces qu'on cultive dans ce lieu ne le cédent point à celles de la Chine.

Beau jardin du Gouverneur.

On a déja remarqué que le Canton de Mina est une petite République, située entre le Pays de Commendo & celui de Fétu. Il n'est séparé du dernier que par la Rivière de Benja; mais la Ville & le Château sont à quatre lieuës des terres de Commendo, & à deux milles de Terra Piquena. Ce petit territoire a ses Collines & ses Vallées, mais d'une fértilité médiocre. Les Habitans tirent leur vin de Palmier, leur maïz & leurs bestiaux, de plusieurs Contrées voisines, telles que *Fétu*, *Abrambo*, *Ackanis*, & *Commendo*; partie en échange pour du poisson, partie pour de l'Or (*a*).

Qualités du Canton de Mina.

Des-Marchais dit que le Canton de Mina n'est pas fertile, & que c'est le cas de tous les Pays riches en Or. Il ajoûte que les provisions viennent de Fétu, de Commendo & du Cap-Corse. Outre l'Or que les Habitans tirent de leur Rivière & des ruisseaux, il assûre qu'à la distance de quelques liquës au Nord & au Nord-Est du Château, il y a plusieurs Mines de ce métal; mais que les Négres du Pays n'ont pas plus d'habileté à les faire valoir que ceux de Bambuck & de Tomba ont dans le Royaume de Galam. Cependant, continue-t'il, elles doivent être fort riches, pour avoir fourni depuis si long-tems autant d'Or que les Portugais & les Hollandois en ont tiré. Pendant que les Portugais étoient en possession de Mina, ils ne prenoient pas la peine d'ouvrir leurs Magazins, si les Marchands Négres n'apportoient

Mines d'Or.

(z) Bosman, pag. 46; Barbot, pag. 159. (a) Les mêmes.

CÔTE D'OR. GEOGRAPHIE.

portoient cinquante marcs d'Or à la fois. Les Hollandois qui sont établis dans le même lieu depuis près d'un siécle, en ont apporté d'immenses trésors. On prétend qu'ils ont fait de grandes découvertes dans l'intérieur des terres (*b*), mais qu'ils jugent-à-propos de les cacher au public.

Nous avons rapporté d'après Barbot (*c*), ou plûtôt d'après les Ecrivains de Hollande, l'Histoire de la conquête de Mina par les Hollandois. L'intérêt de la justice & la vérité nous obligent aussi de rapporter le même événement d'après les Portugais (*d*).

Histoire de la Conquête de Mina.

Un Vaisseau Hollandois, que la curiosité ou le besoin avoient amené sur la Côte, employa le dernier de ces deux prétextes pour obtenir la liberté de mouiller dans la Rade de Mina. Il y fut bien traité par le Gouverneur Portugais. Les présens furent accompagnés de fêtes mutuelles; & le Gouverneur acheta des Hollandois quantité de marchandises de l'Europe, dont il leur compta le prix en Or. L'avantage qu'il crut tirer de ce Commerce lui fit proposer au Capitaine de revenir avec une cargaison plus considérable. Il lui promit qu'il seroit satisfait de son voyage, & qu'il trouveroit de l'or & de l'yvoire prêts pour son arrivée. Le Capitaine Hollandois ne retourna dans sa Patrie que pour faire comprendre aux Etats Généraux de quelle importance il étoit pour eux de s'emparer du Château de Mina. Sous le voile du Commerce & de l'amitié, il avoit observé les moyens de faire réussir ce dessein. Ses vûes furent approuvées. On fit fondre une sorte de canons fort courts, qui furent emballés comme des marchandises. Les munitions & les petites armes furent déguisées avec le même soin. On ne manqua point d'embarquer aussi tout ce qui convenoit au Commerce de la Côte d'Or, avec des présens considérables pour le Gouverneur Portugais. Mais au-lieu de trente ou quarante Matelots, qui font l'Equipage ordinaire d'un Vaisseau de quarante piéces de canon, les Etats donnèrent au Capitaine trois cens hommes résolus, & disposés aux plus dangereuses entreprises. Dans l'espace de six mois le Vaisseau reparut devant Mina. La maladie de plusieurs gens de l'Equipage & le besoin de provisions furent des prétextes raisonnables pour obtenir des Portugais la liberté de dresser quelques tentes sur le rivage. On se plaignit ensuite du mauvais air, & l'on n'eut pas plus de peine à se faire accorder la permission de camper sur une éminence voisine du Château, qui étoit apparemment le Mont S. Jago. Comment le Gouverneur auroit-il refusé une faveur si simple, à des Amis, qui lui avoient fait des présens considérables, & qui n'en avoient pas usé moins généreusement à l'égard de ses Officiers & de ses Soldats? Les tentes furent transportées sur le Mont. Mais la chaleur devenant insupportable pour des malades, on proposa d'élever des baraques; & les Portugais poussèrent l'honnêteté jusqu'à prêter leurs mains pour ce travail. A la vérité, ils étoient payés libéralement. Les Ingénieurs Hollandois, qui se faisoient passer pour des Chirurgiens, disposèrent tellement leurs baraques, qu'elles peussent être facilement changées en autant de batteries qui commandoient le Fort. Il ne leur fallut que deux jours pour y transporter leur artillerie & leurs munitions, sous l'apparence de marchandises. Pendant ce tems-là, le Gouverneur & les Officiers

Artifice des Hollandois.

Leur adresse à se conduire.

Les Portugais se laissent amuser.

(*b*) Des-Marchais, Vol. I. pag. 262.

(*c*) Barbot a tiré son récit de l'Afrique de Dapper.

(*d*) C'est Des-Marchais qui leur attribue ce récit & qui le fait d'après eux, sans faire connoître néanmoins de quelle source il est tiré.

Officiers du Château étoient traités à bord avec autant de magnificence que de politesse & d'affection ; [tandis que d'un autre côté, on faisoit tous les préparatifs nécessaires pour assiéger la Place dans les formes, au cas qu'on ne put pas s'en rendre maître par surprise.]

CÔTE D'OR. GEOGRAPHIE.

POUR assûrer encore plus le succès de leur dessein, les Hollandois proposèrent une partie de chasse à la plûpart des Officiers Portugais, & leur empruntèrent des armes, sous prétexte qu'ils avoient laissé leurs fusils à bord. A leur retour, ils les engagèrent à soûper dans leurs barraques, où l'abondance du vin & des liqueurs les mirent hors d'état de retourner au Fort sans être soûtenus. Enfin la nuit suivante fut employée à découvrir les batteries, & les barraques furent abbatues. Les Matelots malades se métamorphosèrent en Soldats armés & pleins de vigueur. Les Chirurgiens devinrent des Officiers ; & dès la pointe du jour le Gouverneur du Château fut sommé de se rendre, avec menace, pour la Garnison, d'être passée au fil de l'épée si les portes n'étoient livrées dans une heure, [& dans le même tems le Vaisseau se mit en posture de canonner le Fort.] Soit que le Gouverneur fût d'intelligence avec les Hollandois, soit que la vûe de ses fautes & celle du danger lui fissent perdre la raison & le courage, il capitula sur le champ, & rendit la Place sans tirer un coup de fusil. Les Officiers, à peine sortis de l'yvresse, furent obligés de signer la Capitulation, & se virent embarquer le même jour sur un de leurs Vaisseaux qui étoit dans la Rade, & qui les conduisit dans l'Isle de S. Thomas, sous la Ligne (*e*).

Conclusion du stratagême.

LE Château de S. Georges de Mina, étant devenu le principal Etablissement des Hollandois sur cette Côte, leur Directeur général, leur premier Facteur & leur Fiscal y font leur séjour. Tous les Vaisseaux de la Compagnie y viennent jetter l'ancre & débarquent leurs marchandises dans les beaux magasins dont le premier Facteur a la direction & d'où elles sont distribuées dans les autres Forts. La méthode du Commerce n'est pas de les étaller hors des Forts. On oblige les Négres d'apporter leur Or dans l'intérieur des murs. Il y est mis à l'essai, pesé, purifié, après quoi les marchandises sont livrées. Mais elles ne sortent jamais sans avoir été payées ; ou si le Facteur accorde des crédits, c'est toûjours à ses propres risques. On ne lui tient pas compte non plus des présens qu'il est obligé de faire aux Marchands Négres. Cependant on lui accorde beaucoup au-delà de ce qu'ils peuvent valoir, pour encourager sa diligence & son zèle.

Etablissement des Hollandois.

Méthode de leur Commerce.

[LES Négres ne se servent que d'hommes pour transporter leurs marchandises ; ils en employent une cinquantaine pour porter à leurs habitations la valeur de deux ou trois cens livres en cuivre, en Fer & en Etain ; ainsi les Porteurs trouvent en cela leur compte ; quoiqu'ils gagnent bien leur argent, étant obligés de grimper sur des montagnes, & de marcher par de très mauvais chemins.] Ceux qui viennent de l'intérieur du Pays pour le Commerce, sont ordinairement des Esclaves, entre lesquels il y en a toûjours un que les Maîtres ont choisi pour servir de Chef à la Caravane. Il est traité avec beaucoup

A qui ils ont affaire.

(*e*) Des Marchais, Vol. I. pag. 250. Il y a si peu de ressemblance entre ce récit, & celui qu'on a déja fait du même événement sur le témoignage de Barbot & de Dapper, que si ce n'est pas une fable inventée par les Portugais, pour couvrir la honte de leur perte, on est embarrassé sur le jugement qu'on en doit porter R. d. T.

CÔTE D'OR. GEOGRAPHIE.

coup de careſſes par les Hollandois, qui ſont intéreſſés à ſe l'attacher, parce qu'il dépend de lui de s'adreſſer aux Comptoirs Anglois, ou Danois, ou Pruſſiens. Ils lui marquent plus d'attention & de reſpect (*f*) qu'ils n'en auroient pour ſes Maîtres dans toute autre occaſion.

Sujetion humiliante des Portugais.

Tous les Vaiſſeaux Portugais, qui viennent du Bréſil, pour faire le Commerce en Guinée, ſont ſujets à la viſite des autres Nations, & courent riſque d'être confiſqués s'ils apportent d'autres marchandiſes que de l'Or. Les Hollandois prétendent les obliger de faire leur déclaration à Mina ou dans quelqu'autre Comptoir, & de payer certains droits; après leſquels ils leur accordent la liberté de commercer au long des Côtes. Sans cette formalité, leurs Gardes-Côtes ne manquent pas de s'en ſaiſir. Un privilége, ſi humiliant pour les Portugais, vient à la Hollande de la ceſſion qu'elle leur a faite de tout ce qu'elle poſſédoit au Bréſil, en échange pour ce qui leur appartenoit ſur la Côte d'Or. Ce Traité, réel ou non, les a long-tems expoſés à toutes ſortes d'outrages, ſans qu'ils en ayent fait des plaintes ou qu'ils ayent employé les repréſailles, juſqu'en 1720, que le Miniſtre de Portugal à la Haye, s'efforça d'obtenir là-deſſus un nouveau réglement (*g*).

Ancien ordre de Mina ſous les Portugais.

Après la découverte de cette Côte par les Portugais, & les dépenſes qu'ils avoient faites pendant pluſieurs années pour y élever des fortereſſes, le Roi d'Eſpagne, dont ils devinrent les Sujets, ſe regardant comme le maître abſolu de tous leurs Etabliſſemens, accorda, ſous un tribut annuel de cent piéces d'Or, le Château de Mina & ſes dépendances à une Compagnie de Marchands Portugais. Il défendit en même-tems, ſous peine de mort, à tous ſes autres Sujets, de porter leur Commerce dans les mêmes lieux ſans la permiſſion de cette Compagnie. Ce fut alors que le Château fut mieux fortifié qu'il ne l'avoit été depuis ſa fondation. Les Gouverneurs, dont le Roi s'étoit réſervé la nomination, étoient changés tous les trois ans. Il choiſiſſoit, pour cet Emploi, d'anciens Officiers qui étoient demeurés ſans récompenſe après de longs ſervices, qui trouvoient dans un poſte ſi avantageux le moyen de faire promptement leur fortune (*h*).

Dignités qu'ils y avoient établies.

Les dignités qui ſuivoient le principal Commandement, étoient celles de Chapelain, de Viador, ou de premier Facteur; de Procureur du Roi, ou de Juge; de Commandant de la Garniſon; de premier Commis de la Compagnie, & d'autres Officiers ſubalternes, qui faiſoient tous leur réſidence dans le Château. Les Soldats & les Artiſans avoient leurs logemens dans la Ville voiſine, & ſe rendoient au Château pour l'éxercice de leurs fonctions, à des heures marquées. Mais lorſqu'il ne ſe trouvoit pas de Vaiſſeaux dans la Rade, la garde ſe faiſoit avec beaucoup de négligence.

De quoi leur Garniſon étoit compoſée.

La Garniſon étoit compoſée de Criminels, qui avoient été bannis pour toute leur vie. En 1600, leur nombre étoit ſi diminué, qu'il n'en reſtoit pas plus de trente, la plûpart accablés de maladies, & renfermés dans une Infirmerie, hors des murs. Cependant Artus, qui les vit dans cet état, rend témoignage (*i*) qu'il y avoit entr'eux pluſieurs perſonnes de qualité & d'honneur. Ils étoient payés par le Roi, qui s'étoit chargé de toute la dépenſe Militaire. Mais lorſque le Commerce eut commencé à languir, la Cour d'Eſpagne

(*f*) Boſman, pag. 92. & ſuivantes.
(*g*) Des Marchais, Vol. I. pag. 249.
(*h*) Artus, *ubi ſup.* pag. 113.
(*i*) Le même, pag. 117.

pagne se relâcha beaucoup pour l'entretien de cette Milice. La foiblesse & la misère de la Garnison alloient quelquefois si loin, qu'un Soldat n'auroit pas ôsé sortir du Château, dans la crainte d'être pris ou tué par les Hollandois, ou par les Négres qui avoient embrassé leurs intérêts. Enfin la situation des Portugais étoit si triste en 1600, qu'ils ne recevoient pas annuellement plus d'une ou deux Barques de l'Europe, & que tout le Commerce de la Côte étoit déja passé entre les mains des Hollandois (*k*).

Durée des voyages de Commerce à Mina.

Les Flottes de Lisbonne venoient à Mina deux fois l'année; dans le cours d'Avril & de May, & dans celui de Septembre & d'Octobre, qui sont les saisons pour cette Côte. Ces Flottes consistoient ordinairement en quatre ou cinq Vaisseaux, qui, après avoir débarqué leurs cargaisons, passoient un mois ou cinq semaines à se rafraîchir & à prendre des provisions. Les Négocians n'avoient pas d'autre peine que d'envoyer leurs marchandises aux Facteurs, qui leur faisoient remettre l'Or à mesure qu'ils le recevoient en échange. Le voyage ne demandoit que huit ou neuf mois pour aller & revenir; au-lieu que les Hollandois y en mettoient souvent dix ou douze, & quelquefois dix-huit, parce que n'ayant point alors de Châteaux ni de Comptoirs où ils pussent déposer leurs marchandises, ils employoient autant de tems sur la Côte à finir leur Cargaison, que les Portugais à faire le Voyage entier. Cependant ils envoyoient tant de Vaisseaux, que dès ce tems-là le Commerce des Portugais étoit languissant, & suffisoit à peine pour l'entretien de leurs Forts; sans compter que les Hollandois donnoient les marchandises à meilleur marché que les Portugais ne les achetoient à Lisbonne.

Ancienne sévérité des Portugais.

Tandis que le Commerce étoit entre les mains des seuls Portugais, les Négres recevoient la loi d'eux pour le prix des marchandises, & se voyoient forcés, comme on l'a déja remarqué, d'apporter de l'Or jusqu'à la valeur de quatre mille florins, pour obtenir que les magasins fussent ouverts. Encore n'avoient-ils pas la liberté de choisir. Il falloit prendre tout ce qu'il plaisoit aux Portugais de leur présenter. Ainsi le Commerce d'Afrique devoit apporter alors des profits immenses au Portugal. Les Habitans du Canton de Mina vivoient dans une si rigoureuse contrainte, que sur le soupçon du moindre Commerce avec les Hollandois, ils étoient emprisonnés & toutes leurs marchandises saisies. Dans ce tems, où le pouvoir des Portugais étoit comme arbitraire, ils voyageoient librement dans les Pays voisins de leurs Etablissemens; mais, ensuite, à peine ôsoient-ils sortir de leurs Garnisons, & les Négres secouèrent le joug par degrés.

Obligation que leur a le Canton de Mina.

Cependant il faut avouer que le Pays est redevable aux Portugais de plusieurs avantages, dont il a continué de jouir après leur départ, quoique dans l'origine, ils n'y eussent cherché que leur propre intérêt. Tel est celui de la multiplication de plusieurs sortes de bestiaux, qui étoient tout-à-fait inconnus aux Négres de Mina; celui de la transplantation du maïz & des cannes de sucre, & celui d'avoir aujourd'hui, en abondance, des bananes, & quantité d'autres fruits qui n'étoient pas plus connus sur leur Côte.

Pourquoi ils ont pris des femmes du Pays.

Les Portugais supportoient beaucoup mieux que les Hollandois toutes les incommodités du climat. On attribue cette différence à leur sobriété. Mais leurs

(*k*) *Ibid.*

Côte d'Or. Geographie.

leurs femmes ne résistoient pas long-tems à l'air d'Afrique, & les plus robustes y étoient sujettes à des maladies qui les emportoient en peu de mois. Aussi les Portugais qui s'établissoient sur la Côte s'accoutumoient-ils (l) au commerce des femmes du Pays. Bien-tôt il sortit de ces liaisons une race de Mulâtres, qui mit de la distinction parmi les femmes. Celles de la nouvelle espéce prirent plus de soin de leur parure, & se rendirent plus aimables par la douceur de leurs manières (m).

Lorsque les Hollandois eurent commencé à s'établir sur la Côte d'Or, le premier rang, parmi eux, étoit celui des Officiers Militaires, & même des Soldats, que le Directeur-Général ne faisoit pas difficulté d'employer aux affaires du Commerce, quand ils étoient capables de manier la plume; [& alors ils avoient treize florins par mois d'appointemens, & vingt florins pour leur nourriture.] Mais leur mauvaise conduite a fait abandonner cette méthode; & par un réglement particulier de la Compagnie, les Militaires sont exclus de la Direction & des détails mêmes du Commerce.

Grades & Emplois de l'Etablissement Hollandois.

On s'élève aux Emplois par degrés. Celui par lequel on commence, est l'Office de *Sous-Facteur*, ou de *Commis*, avec vingt-quatre florins d'appointemens par mois. Ces Sous-Facteurs reçoivent la plus grande partie de l'Or, & rendent leurs comptes aux Facteurs ordinaires, ou immédiatement au principal Facteur, qui n'est comptable qu'à la Compagnie. Comme les magasins généraux sont à Mina, l'Emploi des Sous-Facteurs est d'autant plus important, qu'ils ont, en grande partie, l'administration des vivres & des provisions. Aussi les Facteurs, qui sont responsables pour leurs Commis, ont-ils les yeux sans cesse ouverts sur leur conduite.

Sous-Facteurs.

C'est entre ces Commis ou ces Sous-Facteurs qu'on choisit les Facteurs ou les Commissaires qui doivent résider dans les Forts. Outre la direction du Commerce, ils y sont revêtus du Commandement. Leurs appointemens sont de trente-six florins par mois, sans y comprendre dix florins pour l'entretien de deux domestiques, & vingt pour aider aux frais de leur table. Le Fort de Mawri, ou de Cormantin, étant le plus considérable, après Mina, c'est à la longueur des services, qui suppose ordinairement l'âge & l'expérience, que ce Poste [qui raporte quatre-vingt florins par mois,] est accordé par la Compagnie; car elle s'est réservé le droit d'y nommer, comme à celui de premier Facteur de Mina, qui, n'ayant au-dessus de lui que le Directeur-Général, jouit par mois de cent florins d'appointemens, sans compter d'autres avantages particuliers pour l'entretien de sa maison; [& la table du Directeur, où il peut avoir toûjours un couvert.]

Premier Facteur de Mina.

Ses avantages.

Un premier Facteur de Mina, qui a servi fidellement pendant trois ans dans cet Office, a de justes prétentions au Gouvernement Général, c'est-à-dire au premier Emploi de toute la Côte. La Compagnie, qui confie toute son autorité à son Gouverneur, apporte beaucoup d'attention à ce choix. Elle lui donne par mois trois-cens florins d'appointemens, avec quantité de Droits sur le Commerce, qui assûrent la fortune d'un homme sage & intelligent (n).

Jusqu'à

(l) Artus, dans la Collection de De Bry. Part. VI. pag. 114. & suiv.

(m) *Angl.* & coupoient leurs cheveux comme les Hommes, ce qui étoit une marque de distinction.

(n) Tout ce qui précéde est tiré d'Artus, *ubi sup.*

CÔTE D'OR. GEOGRAPHIE.

JUSQU'À l'année 1699, le Facteur de Mawri tiroit des avantages particuliers du Commerce des Esclaves, sur les Côtes d'Ardra & de Juida. Ces profits l'emportoient même sur ceux du Commerce de l'Or, qui étoit tombé depuis quelque tems dans une grande langueur. Mais sur quelques informations, que Bosman juge assez mal-fondées, la Compagnie s'est déterminée à confier le Commerce des Esclaves aux Capitaines des Vaisseaux qu'elle envoye. La plûpart, dit Bosman, connoissant peu le génie des Négres, [& étant trop mal élevés pour soûtenir l'honneur de la Compagnie,] il y a peu d'apparence que ce réglement ait autant de succès qu'on se l'imagine (o).

Facteur de Mawri. Suppression de ses droits.

OUTRE les emplois du Commerce, la Compagnie a d'autres Officiers au Château de Mina. Le premier est *le Fiscal*, dont les appointemens sont de cinquante florins par mois, & dix pour l'entretien de ses domestiques; avec le droit de manger à la table du Général. Si ce salaire paroît médiocre, les profits casuels sont très-considérables. Le Fiscal a le tiers de l'Or & des Marchandises, qui sont confisquées sur toute la Côte. Il a de même le tiers de toutes les amendes; ce qui monte à de fort grosses sommes.

Autres Officiers. Fiscal.

APRÈS lui, c'est le Controlleur Général, dont l'emploi consiste à tenir tous les livres de Compte. Ses appointemens sont de soixante-dix florins par mois, dix pour l'entretien de ses domestiques, & vingt-cinq pour aider aux frais de sa table. Il a sous lui un Lieutenant, aux appointemens de trente florins, & deux Sécretaires.

Controlleur Général.

L'OFFICIER qui le suit est le Controlleur de la Garnison, avec trente-six florins d'appointemens comme les sous-Facteurs. Mais pour suppléer à la médiocrité de ce salaire, il a cinq pour cent sur tous les effets de ceux qui meurent sur la Côte, & le droit de les faire vendre publiquement, lorsqu'il trouve de la difficulté à s'accorder avec les héritiers.

Controlleur de la Garnison.

LE poste suivant est celui de Sécretaire du Château, qui n'a d'appointemens fixes que quinze florins par mois, mais à qui l'occasion ne manque pas de gagner beaucoup davantage. On en peut juger par le nombre de ses Commis, qui est toûjours de trois ou quatre.

Sécretaire du Château.

ENFIN le dernier Office & le moins lucratif est celui de *sous-Fiscal*, ou d'Auditeur. Son emploi n'est pas fort honorable, parce qu'il ne consiste qu'à prendre des informations au désavantage d'autrui. Ses appointemens ne sont que de vingt florins par mois, mais il a le dixième de toutes les confiscations. Comme les fonctions de son office le rendent méprisable, la Compagnie a voulu, pour lui attirer un peu de considération, qu'il eut la préséance sur les sous-Facteurs. C'est ainsi que le Fiscal, dont l'emploi n'est guères plus propre à le faire aimer, prend le rang sur tous les Facteurs, & passe même pour le second personnage de toute la Côte (p).

Auditeur.

LES intérêts de la Religion paroissent assez négligés chez les Hollandois de la Côte d'Or, puisque dans un espace de cette étendue il n'y a qu'un seul Ministre, avec un simple Clerc. Le Ministre est néanmoins assez bien payé. Ses appointemens sont de cent florins par mois, sans compter [dix florins pour l'entretien d'un Domestique, la table du Gouverneur à la quelle il a droit d'assister, &] l'amende spirituelle qui tourne à son profit. Elle est de vingt-cinq sous, pour

Toute la Côte n'a qu'un Ministre pour la Religion.

(o) Bosman, pag. 93. & suiv.

(p) Bosman, pag. 96. & suiv.

CÔTE D'OR. GEOGRAPHIE.

pour chaque Officier qui s'absente du Service Divin [& du double si c'est un Dimanche ou un Jeudi.] Le Clerc n'a, par mois, que vingt florins.

ENFIN, voici l'ordre établi parmi les Officiers de Mina. 1. Le Directeur Général. 2. Le Ministre. 3. Le Fiscal. 4. Le premier Facteur. 5. Deux ou trois autres principaux Facteurs. 6. Sept ou huit Facteurs ordinaires. 7. Neuf ou dix sous-Facteurs. 8. Dix-neuf ou (q) vingt Commis assistans. 9. Le garde-Magazin. 10. Le Controlleur Général. 11. Son Lieutenant. 12. Le Controlleur de la Garnison. 13. Le Clerc du Ministre. 14. Le sous-Fiscal ou l'Auditeur.

Gouvernement.

[COMME il n'y a pas dans toute cette Côte plus de soixante personnes, dont le tiers sont des Commis assistans; si les gens se conduisent bien, ils ne peuvent pas manquer d'être avancés à quelque poste avantageux.] La principale partie du Gouvernement est entre les mains du Directeur Général, & les Officiers des Forts ne peuvent rien entreprendre sans sa participation. Cependant les affaires difficiles ou de grande importance doivent être exposées devant le Conseil, qui est composé du Directeur-Général, du Fiscal, des principaux Facteurs, du Porte-Etendard & du Contrôlleur-Général. On y joint les Commandans des Forts, lorsqu'ils se trouvent à Mina, ou que la nécessité des conjonctures les y fait appeller.

Le pouvoir du Gouvernement a trop d'étendue.

DANS cette assemblée, chaque membre a droit d'expliquer librement son opinion, ou de donner son suffrage à celle qu'il approuve. Mais comme l'autorité du Directeur-Général est fort étendue, & qu'il a le pouvoir de déplacer les Officiers sur toute la Côte, sans rendre compte de ses motifs, chacun observe son visage & se conforme ordinairement à ses intentions. L'Auteur en conclud que les affaires de la Compagnie ne peuvent jamais prospérer sous de mauvais Gouverneurs. Il exhorte la Compagnie à modérer leur pouvoir, & représente avec force les avantages qui reviendroient d'une administration plus réguliere, où tous intérêts seroient ménagés avec plus de justice & de discrétion (r).

(q) Ce nombre varie, suivant les occasions & la quantité des affaires.

(r) Bosman, pag. 98. & suiv.

§. V.

Description du Cap-Corse, principal Etablissement des Anglois en Guinée.

Ogoua, Ville des Négres.

LE petit Royaume de *Fétu*, dont le nom est revenu tant de fois, offre, au long de la Côte, plusieurs Villes, dont la principale est *Ogoua*, près du Cap Corse. Ce Cap, qui est situé à quatre degrés quarante-neuf minutes de latitude du Nord, est fameux par l'Etablissement des Anglois (a).

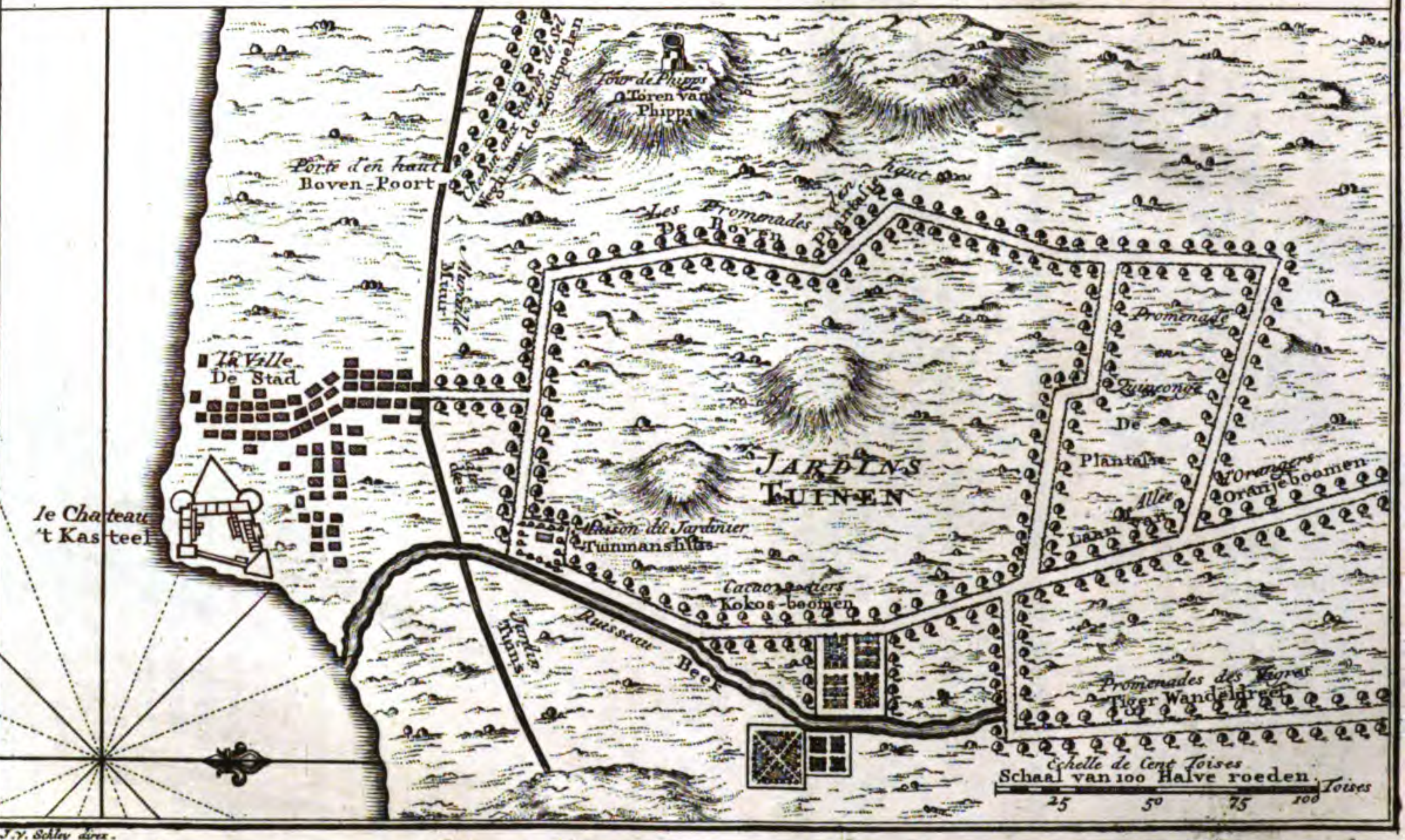
Sa situation & sa grandeur.

OGOUA, suivant la Description d'Artus, est placée sur la pente d'un terrain qui s'élève par degrés, & deffendue par un Rocher, contre lequel les flots se brisent avec tant de violence, que le bruit se fait entendre de fort loin (b).

Barbot

(a) Barbot, pag. 168.

(b) Artus, *ubi sup.* pag. 49.



GRONDTÉKENING van 't ENGELSSE FORT en de STAD van KAAP KORSÓ, op de KUST van GUINÉE, op 4. Gr. 50. Min., Breedte.

Côte d'Or. Geographie.

Barbot dit que cette Ville contient environ cinq cens maisons, séparées par des rues étroites & tortues, & que de la Côte, on la prendroit pour un amphitheâtre. Elle est gouvernée par un Braffo, un Griffin & un Kabaschir (c) Le canon du Château la commande entièrement (d). Des-Marchais n'y compte que deux cens maisons. C'est le même nombre qu'Artus y trouva vers l'année 1600. Il ajoûte que les rues y étoient alors bien percées, & qu'il y avoit au centre de la Ville une grande Place quarrée, où, pour de l'Or, on pouvoit trouver toutes sortes de commodités (e). Les maisons sont de terre, mais propres, & la plûpart meublées de chaises, de bancs, de nattes, de pots de terre & de chaudrons (f). Cette Ville, suivant Barbot, est renommée par l'abondance des provisions qu'on y apporte des Cantons voisins & qui s'y vendent tous les jours au marché. On y trouve aussi une assez grosse quantité d'Or (g), qui vient de Fétu, d'Abrambo, d'Assiento, & même de Mandingo (h). Artus & Villault vantent ce marché comme le plus riche de la Côte d'Or & le plus abondant pour les provisions. Atkins dit qu'il est tenu par les femmes de la Ville, qui étalent leur *Kanky*, leurs papas, leur savon, & sur-tout beaucoup de poisson, que leurs maris pêchent tous les jours dans la Rade. Elles ont des balances, qui leur servent à peser jusqu'au moindre grain de poudre d'Or. Une douzaine de bâtons de cire, deux livres de sucre, deux ou trois piéces de bœuf salé se vendent un *Akki*, c'est-à-dire, le tiers d'un écu d'Angleterre (i).

Ses Edifices.

Comment la Ville d'Ogoua s'est dépeuplée.

La Ville d'Ogoua étoit autrefois fort peuplée; mais elle s'est ressentie, comme les autres, de la guerre des Comméniens. D'ailleurs, la multitude des Vaisseaux Anglois d'Interlope lui a fait perdre un grand nombre d'Habitans. Lorsqu'ils relâchent ici, dans leur route pour Juida, ils en prennent toûjours quelques-uns, sous prétexte d'en tirer quelque service pour le Commerce des Esclaves; & rarement leur arrive-t-il de les renvoyer. C'est Bosman qui les accuse de cette perfidie, & qui représente Ogoua comme une Ville ruinée. Cependant il faut qu'elle ait trouvé le moyen de se rétablir, car Smith assûre (k) qu'il l'a trouvée grande, peuplée, & les Habitans fort sociables. Atkins (l) les donne pour les meilleurs Négres de tout le Continent. Ces deux Auteurs attribuent cette bonté de caractère à la fréquentation des Européens. En effet, le commerce des Anglois & des Hollandois doit avoir changé leurs mœurs, puisque du tems d'Artus ils étoient trompeurs & méchans; qualités, dit cet Auteur, qu'ils avoient contractées dans le commerce des Portugais (m). Malgré le changement qu'il leur attribue, Barbot remarque qu'ils sont rusés, & qu'ils entendent merveilleusement

Elle s'est rétablie.

Caractère de ses Habitans.

(c) Ce sont des titres de dignité. R. d. T.
(d) Barbot, *ibid.*
(e) Des-Marchais, Vol. I. pag. 266.
(f) Atkins, pag. 99.
(g) Barbot, *ibid.*
(h) Le Pays de Mandingo, ou Mandinga, est à deux cens lieuës de Mina, dans les terres, en tirant au Nord-Ouest, du moins si l'on s'en rapporte aux Négres d'*Ogoua*. Ils en représentent les Habitans comme une Nation sauvage & sanguinaire. Barbot dit que la Capitale de ce Pays se nomme *Songo*; qu'elle est à dix degrés de latitude du Nord, & vers le sixième degré de latitude Ouest de Londres, que le Pays est riche en Or, & que les Habitans en transportent beaucoup à Tombuto, au Nord du Sénégal. *Barbot. ubi supra.*
(i) Artus, *ubi sup.* Villault, pag. 127.
(k) Smith, pag. 123.
(l) Atkins, pag. 99.
(m) Artus, *ubi sup.*

CÔTE D'OR. GEOGRAPHIE.

ment l'art d'altérer l'Or; qu'ils ſont fort pareſſeux, ſur-tout pour la culture de leurs terres, qui leur rendroient le fruit de leur travail avec uſure; qu'ils ont le déſagréable uſage de laiſſer pourrir leur poiſſon pendant pluſieurs jours avant que de le manger, & que par le même goût de puanteur & de malpropreté ils ſe ſoulagent de leurs beſoins naturels autour de leurs maiſons & dans toutes les parties de la Ville; ce qui rend l'air infect & mal-ſain, ſur-tout dans les tems humides.

ATKINS obſerve que ceux qui s'employent au travail du fer ou du cuivre, deviennent bien-tôt d'excellens ouvriers, [& que leurs Orfèvres, après un court aprentiſſage, réuſſiſſent fort bien à faire des cuilliers, des boucles, & des pommeaux de canne, &c (*n*)].

Noms qu'ils donnent à leurs enfans.

LEUR uſage, pour les noms, eſt de donner à leurs enfans celui du jour auquel ils ſont nés. *Quaſchy*, *Teday*, *Kujo*, qui ſont des noms communs parmi eux, ſignifient Dimanche, Lundi, Mardi. Cependant, à l'âge viril, ils les changent ſouvent dans quelqu'autre dénomination, qui exprime leurs qualités naturelles, telle que *Perroquet*, *Lion*, *Loup*, &c. Ils nomment de même les Blancs avec leſquels ils ont quelque commerce, & les alluſions qu'ils font à leurs qualités ſont toûjours fort juſtes (*o*).

Leur intrépidité à la Pêche, & dans les autres occaſions.

SMITH vante beaucoup (*p*) leurs inclinations guerrières, quoique pendant la Paix ils faſſent leur principal éxercice de la pêche. Ils y ſont fort adroits, ſur-tout à jetter le filet, avec lequel ils prennent toutes ſortes de poiſſon ſur la ſurface de l'eau. La pêche à la ligne ne leur eſt pas moins familière. C'eſt un ſpectacle agréable, de voir ſortir chaque jour au matin une flotte de quatre-vingt ou cent Canots du Cap-Corſe, & de les voir revenir chargés de poiſſon vers le ſoir. Le Mercredi eſt le ſeul jour qui ſoit excepté du travail, parce qu'il eſt conſacré à l'honneur du Fétiche. La pluye n'eſt point un obſtacle pour la pêche, ni même la crainte des orages. Il arrive ſouvent que (*q*) les Canots ſont repouſſés par une tempête une heure ou deux après leur départ. Cette intrépidité des Habitans d'Ogoua eſt confirmée par le témoignage de Phillips. Il les a vû boire & s'enyvrer ſur des barils de poudre qu'ils achètent des Anglois, au riſque d'y laiſſer tomber quelques étincelles de leurs pipes, qu'ils ont continuellement à la bouche. Auſſi leur arrive-t-il aſſez ſouvent de ſauter; & de-là vient l'uſage établi parmi les Anglois, de faire écarter leurs Canots lorſqu'on leur a vendu de la poudre, & de les tenir à cent toiſes au moins du Vaiſſeau, juſqu'à ce que leurs affaires ſoient expédiées (*r*).

Origine du nom Cap-Corſe & du Château.

LE nom de *Cap-Côte*, que les Anglois employent ſouvent, eſt une corruption de *Cabo-Corſo*, ancien nom Portugais. Ce Cap eſt formé par une Pointe angulaire, dont les côtés Sud & Eſt ſont baignés par la Mer. C'eſt ſur ce Cap, neuf Milles à l'Eſt de Mina, qu'eſt ſitué le Fort Anglois du même nom, principal Etabliſſement de la Compagnie d'Angleterre ſur la Côte d'Or.

LES Portugais s'étoient établis dans ce lieu vers l'année 1610. Ils y avoient fondé le Château de Cabo-Corſo, ſur un grand Rocher qui s'avance dans la Mer. Mais, peu d'années après, ils furent dépoſſédés par les (*s*) Hollandois,

(*n*) Atkins, pag. 99.
(*o*) Artus, *ubi ſup.*
(*p*) Smith, *ubi ſup.*
(*q*) Smith, pag. 123.
(*r*) Phillips, pag. 207.
(*s*) Smith, pag. 122.

CÔTE D'OR. GEOGRAPHIE.

Hollandois, auxquels cette Place doit la plus grande partie de sa force. Cependant quelques Ecrivains prétendent que les Hollandois l'achetèrent d'un certain *Carolef*, qui l'avoit bâti pour la Compagnie Danoise. En 1664, il fut détruit par les Anglois, sous le commandement de l'Amiral *Holmes* [qui l'attaqua après son expédition contre le Fort Witsen, à Taborari.] L'année suivante, *Ruyter*, Amiral Hollandois, fut chargé de venger sa Nation avec une Escadre de treize Vaisseaux de guerre. Il attaqua les Anglois sur toute la Côte, ruina leurs Comptoirs, & leur détruisit quantité de Vaisseaux. La perte de la Compagnie d'Angleterre fut estimée à deux-cens mille livres sterling. Mais les Hollandois, avec toutes leurs Forces, ne purent se saisir du Château, quoiqu'il eût alors très-peu d'étendue. Le Traité de Bréda en assûra la possession aux Anglois; & Charles II. ayant formé en 1672 une nouvelle association de Commerce; sous le nom de Compagnie Royale d'Afrique, les Directeurs s'attachèrent à lui donner cette force & cette beauté, qui lui font tenir le premier rang sur la Côte après le Château de Mina (*t*).

Les Anglois l'enlevent aux Hollandois.

Il leur demeure par le Traité de Breda.

LES murs sont fort hauts & fort épais, sur-tout du côté de la terre. Une partie est composée de pierres de Roc, & l'autre de grandes briques, que les Anglois fabriquent (*v*) à quelque distance de la Place. C'est l'excellence & la hauteur des murs qui fait sa principale force, du moins contre les attaques des Négres (*x*). [C'est de quoi on a eu une preuve convaincante, dans une course que les Fantins firent contre les Naturels du Pays dépendans du Château; ceux-ci cherchèrent leur sûreté sous les remparts de la Place; & ils y furent à l'abri de toute insulte.]

Description de la Place.

LA parade intérieure, élevée de vingt pieds au-dessus de la surface du Rocher, forme une Place quarrée, qui, étant ouverte à l'Est vers la Mer, est rafraîchie par des vents fort doux, & fait découvrir la pointe de la Reine-Anne (*y*) & les Vaisseaux qui se trouvent dans la Rade d'Anamabo. Cette plate-forme est munie de treize grosses piéces de canon. Les trois autres côtés du quarré sont fort-bien bâtis, & contiennent des logemens spacieux, avec leurs Offices & d'autres commodités; sur-tout le côté du Sud, qui est occupé par une grande & belle Chapelle, appuyée contre le mur de la Place, qui, étant couvert lui-même en dehors par une grande partie du Rocher nommé *Tabora*, n'a pas besoin de ce côté-là d'autre défense (*z*) contre toutes sortes d'attaques.

LES treize piéces de canon, qui sont sur la plate-forme, commandent la Rade & son entrée. Le lieu du débarquement n'est pas moins commandé par la mousqueterie, de derrière les Rochers. Le Château a quatre Bastions, montés de vingt-neuf piéces de canon, depuis le mignon jusqu'à neuf livres de balle. Il y en a dix sur les creneaux, cinq ou six sur le Rocher de Tabora, dans une tour ronde, qui sert à tenir en respect les Négres de la Ville, & qui n'a pas d'autre utilité, parce que le Château même la commande entièrement (*a*).

Perspective du Château.

LA perspective du Château de Mina (*b*) est belle & régulière du côté de la

(*t*) Barbot, pag. 169. & Villault, pag. 127.
(*v*) Barbot, *ubi sup.*
(*x*) Atkins, pag. 98.
(*y*) En Anglois, Queen Ann's Point. R.d.T.
(*z*) Smith, pag. 123.
(*a*) Barbot, pag. 169.
(*b*) *Angl.* La perspective de ce Château; *qui est celui de Cap-Corse & non de Mina.* R. d.E.

Côte d'Or. Geographie.

la Mer. Ses fortifications font bien imaginées, & l'art a tiré tout le parti possible de la disposition naturelle du Rocher. On y entre par une porte grande & bien munie, qui fait face à la Ville, & d'où l'on tombe aussi-tôt sur la parade quarrée, dans laquelle on peut ranger facilement quatre ou cinq cens hommes & les éxercer. Ses quatre bastions communiquent de l'un à l'autre par un chemin-couvert; & la chaîne est une belle batterie de quinze piéces, qui sont pointées assez bas pour commander la Rade (c). Smith observe que toute l'artillerie du Château (d) consiste en quarante grosses piéces, [sans y comprendre les demi-couleuvrines.] Phillips en compte à-peu-près le même nombre, dont la plûpart, dit-il, sont de fonte. Il ajoute que la Garnison est ordinairement composée de cent hommes (e). Suivant Barbot, elle est de cent Blancs, & du même nombre de Négres, avec leurs Officiers respectifs, tous vêtus de rouge & payés par la Compagnie (f). Phillips ne nomme qu'un Officier Militaire, qui commande la Garnison sous les Agens, & qui porte le titre de Capitaine, quoiqu'il ne soit que le Lieutenant du Château. Chaque nuit la porte se ferme à huit heures. Elle est gardée (g) réguliérement, & la garde prend le mot du guet du principal Facteur.

Nombre total de l'artillerie.

Malgré tant de témoignages, qui représentent avantageusement la Garnison, Bosman s'efforce d'en faire prendre une idée fort différente. Après avoir décrit la force & la beauté de la Place, il ajoûte que la milice y est toûjours dans un état misérable, & moins capable d'inspirer la terreur que la pitié. Il en donne pour raison la facilité que les Anglois ont à recevoir les Déserteurs Hollandois, par un faux principe de bonté, qui est, dit-il, une infraction ouverte des Articles. D'ailleurs ils trouvent de l'avantage, continue-t-il, à recevoir des yvrognes, qui employent leur argent à boire du Pounch, liqueur très-mal-saine, sur laquelle plusieurs de leurs Agens font un profit d'autant plus considérable, qu'ils la vendent aux soldats le double de son prix. Ceux qui font peu de dépense (h) peuvent compter d'être bien battus; car, si l'on en croit Bosman, les Agens s'embarrassent peu si leurs soldats ont assez de conduite pour employer leur paye à se bien nourrir, pourvû qu'ils en achetent du Pounch; désordre néanmoins qui fait périr une partie de la Garnison, & qui donne au reste l'air d'une troupe de Mendians. Mais l'Auteur en est d'autant moins surpris, que la plûpart des Agens mêmes & des Facteurs meurent d'un excès de gourmandise ou (i) d'yvrognerie. Au reste, Smith ne fait pas plus de grace que Bosman à ses Compatriotes, & les accuse d'abréger leur vie par l'usage continuel des liqueurs fortes.

Etat de la Garnison.

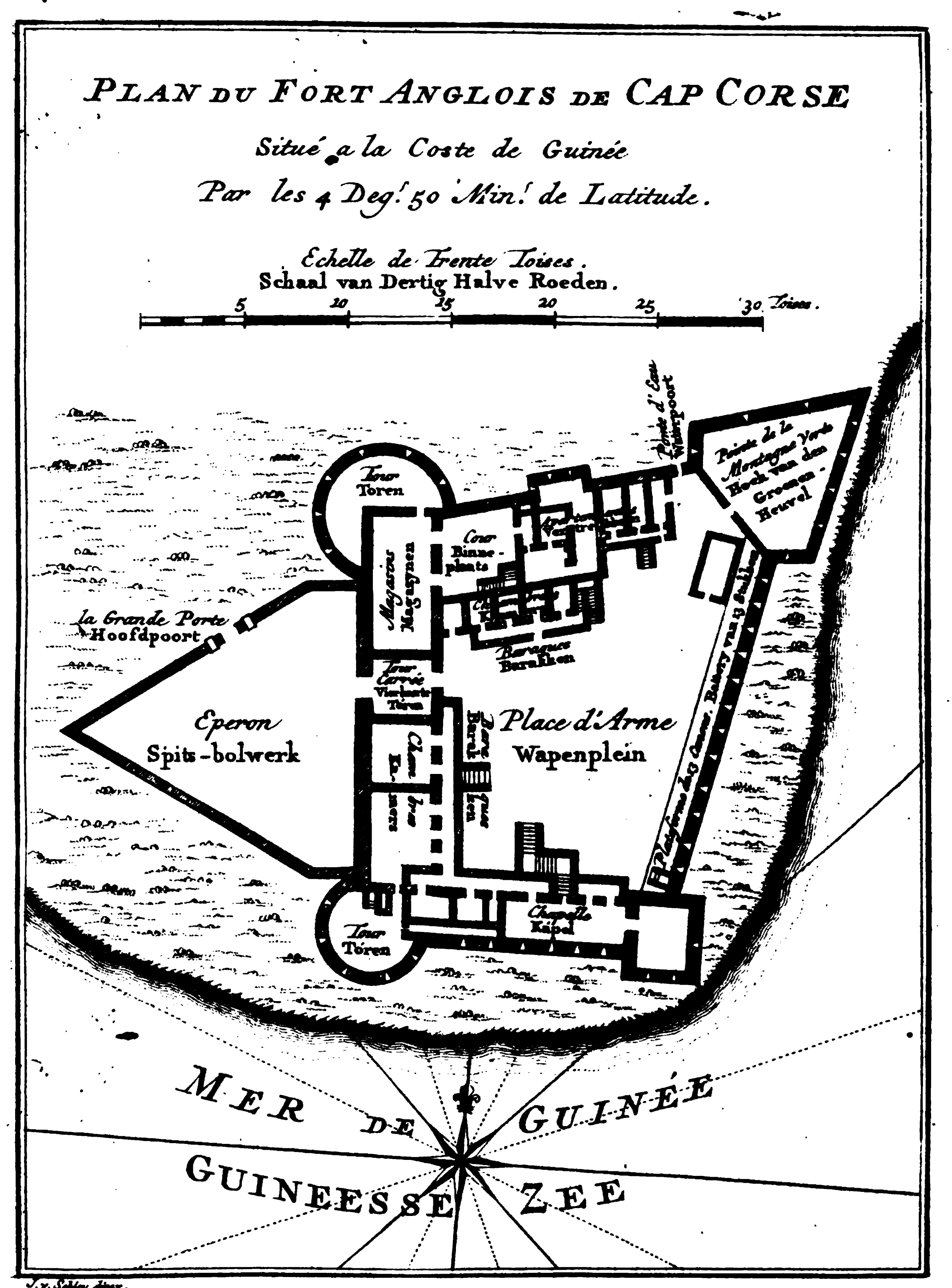
Yvrognerie des Soldats & des Facteurs.

[Le Château est situé sur un Cap rond, qui s'avance dans la Mer vers le Sud-Sud-Est; & comme il est environné de ce côté, aussi-bien que de celui du Sud-Ouest, par plusieurs Rocs contre lesquels les flots viennent se briser, il est prêsque inaccessible par l'un & l'autre de ces endroits.] En 1665, Ruyter ayant observé qu'il n'y avoit qu'une longue pointe de sable pour débarquer au Cap-Corse [, où cent Hommes pourroient en repousser mille,] & que si le Château se deffendoit seulement trois jours, on pouvoit leur couper l'eau & les

Ruyter se rebute de l'attaque du Cap-Corse.

(c) Phillips, pag. 204.
(d) Smith, pag. 128.
(e) Phillips, *ubi sup.*
(f) Barbot, pag. 170.
(g) Phillips, *ubi sup.*
(h) Bosman, pag. 49.
(i) Bosman, *ibid.*

of-
de
la
ens
tre
qui
ue
s y
ne
eft
de
s,
ne
ui
a.
s.



J. v. Schley direx.

GRONDTÉKENING van 't ENGELSCH-FORT te KABO KORSO, op de KUST van GUINÉE, op 4 Gr. 50 Min. Breedte.

les vivres; apprenant d'ailleurs que les Négres de Fétu étoient déterminés à prendre parti pour les Anglois, il crut devoir abandonner son entreprise, en s'étonnant beaucoup (k) que les Hollandois eussent laissé prendre si facilement possession d'une Place de cette importance à des rivaux tels que les Anglois. Atkins observe qu'un des bastions s'avance assez pour donner une vûe admirable au long des Côtes, & qu'avec un telescope on voit de fort loin les Vaisseaux à la voile, & ceux-mêmes de la Rade de Mina (l).

Endroit foible du Château.

AVEC tous ces avantages, le Château du Cap-Corse n'est pas à couvert de toutes sortes d'Ennemis. Trois grandes Collines qui n'en sont pas éloignées, au Nord-Ouest & au Nord-Est de la Ville, pourroient l'incommoder beaucoup si l'on y élevoit trois batteries. C'est cette raison qui rend les Anglois fort attentifs à se ménager l'affection des Négres du Pays. Ils n'épargnent ni caresses ni présens; sans compter une somme qu'ils payent chaque mois au Roi de Fétu pour le privilège du terrain (m).

Logemens intérieurs.

LES logemens du Château sont spacieux & commodes. Ils ont trois faces, revêtues de fort belles briques (n). Les barraques mêmes des Soldats l'emportent beaucoup sur celles de tous les autres Forts d'Afrique. Ils sont logés deux à deux, & payés régulièrement une fois la semaine en poudre d'Or. On trouve d'ailleurs dans le Corps de la Place un très-grand magazin, & plusieurs petits; des loges commodes pour les Esclaves; une bonne forge, & un attelier bien fourni pour les ouvrages de fer; une grande cuisine, d'autant plus nécessaire, que les Facteurs entretiennent une table excellente. L'Auteur remarque néanmoins qu'ils ne mangent que deux fois le jour; l'une à dix heures du matin, l'autre à quatre heures après-midi. Ils sont ordinairement seize à la même table; & l'on a vû des années où cette dépense montoit pour la Compagnie jusqu'à douze ou quinze cens livres sterling [ce qui est ☩ d'autant plus extraordinaire, que les denrées sont à bon marché.] [Cependant Phillips ne la fait pas monter ordinairement si haut, parce que les provisions, dit-il, ne sont pas chères dans le Pays (o).]

Dépense de la table des Facteurs.

L'APPARTEMENT du Directeur-Général communique à la Chapelle, qui (p) n'est qu'une grande salle, à double usage, car on y mange & l'on y fait le Service Ecclésiastique. [On peut voir de cet endroit ce que font ceux qui sont au Service de la Compagnie.] Le premier étage est orné d'un fort beau balcon, qui régne dans toute l'étendue de la façade. On y trouve plusieurs escaliers, à des distances réglées, & quantité de petites boutiques autour du mur, sous le balcon. Les Comptoirs, c'est-à-dire, les chambres qui servent pour les comptes & pour la garde des livres, sont aussi fort spacieux & fort commodes (q).

Ecole des Négres.

ON entretient, dans l'enceinte du Château, une Ecole pour l'instruction des jeunes Négres de la Ville; & sous prétexte de leur faire apprendre à lire & à écrire, on s'efforce de leur inspirer du goût pour la Religion Chrétienne; mais jusqu'à-présent on a tiré peu de fruit de ce travail, parce que les Parens s'y opposent avec beaucoup d'obstination.

PRÈS

(k) Barbot, pag. 169.
(l) Atkins, pag. 99.
(m) Barbot, pag. 170.
(n) Barbot, *ibid.*
(o) Phillips, pag. 204.
(p) Atkins, pag. 98.
(q) Barbot, *ubi sup.*

CÔTE D'OR. GEOGRAPHIE.

PRÈS de la porte est un Donjon, où l'on renferme les meurtriers, les traîtres & les autres criminels, en attendant l'occasion de les faire transporter en Angleterre, pour y être jugés suivant les loix (r).

Voûte pour les Esclaves.

ENFIN, sous la plate-forme, on a taillé dans le Roc une grande voûte, pour y renfermer les Esclaves. Ce lieu est [vouté &] divisé en plusieurs loges, qui contiennent jusqu'à mille hommes. On ne pouvoit rien imaginer de plus heureux pour se garantir du soulevement des Esclaves. Une grille de fer, qui est sur la surface de la voûte, lui donne de l'air & de la lumière; mais la multitude de Vaisseaux, qui abordent ici pour le Commerce, ne leur laisse guéres le tems de s'ennuyer dans ce séjour. Ils ont tous l'épaule droite marquée, avec un fer chaud, de ces deux lettres, D. Y., qui signifient, *Duc d'Yorck* (s).

Belle Citerne.

LA Cîterne, sur laquelle on a placé une batterie, ne contient pas moins (t) de quatre-cens tonneaux. C'est un quarré-long taillé dans le Roc, & terrassé par-dessus, avec des degrés commodes pour y descendre. Elle est remplie d'eau de pluie, qui suffit non-seulement pour la provision du Château, mais souvent pour le besoin des Vaisseaux de la Compagnie. Lorsqu'il commence à pleuvoir, on bouche soigneusement tous les tuyaux qui aboutissent à la Cîterne, & les Esclaves Négres sont employés à laver la surface du Château. Après une heure de pluie, qui emporte ordinairement toutes les ordures, on ouvre les passages; & les pluies sont toûjours si longues & si abondantes, que la Cîterne ne tarde guères à se remplir. Le dessus est si-bien vouté (v) qu'il forme une promenade fort agréable au long de la batterie (x). Atkins remarque que le pavé du Château panche de toutes parts vers la Cîterne (y).

Lieu du débarquement.

LE lieu du débarquement, suivant Barbot, est sous la Forteresse, dans une petite Baye, à l'Est, où le rivage est sans Rochers, & d'un sable plat, sur lequel les Canots des Négres glissent sans danger. Le chemin conduit au long des murs jusqu'à la principale porte, qui regarde l'Ouest-Nord-Ouest, c'est-à-dire la terre. Elle n'a ni fossé, ni pont-levis, ni herse; & sa seule deffense consiste dans les deux Bastions qui sont du même côté, & dans une petite batterie de six piéces.

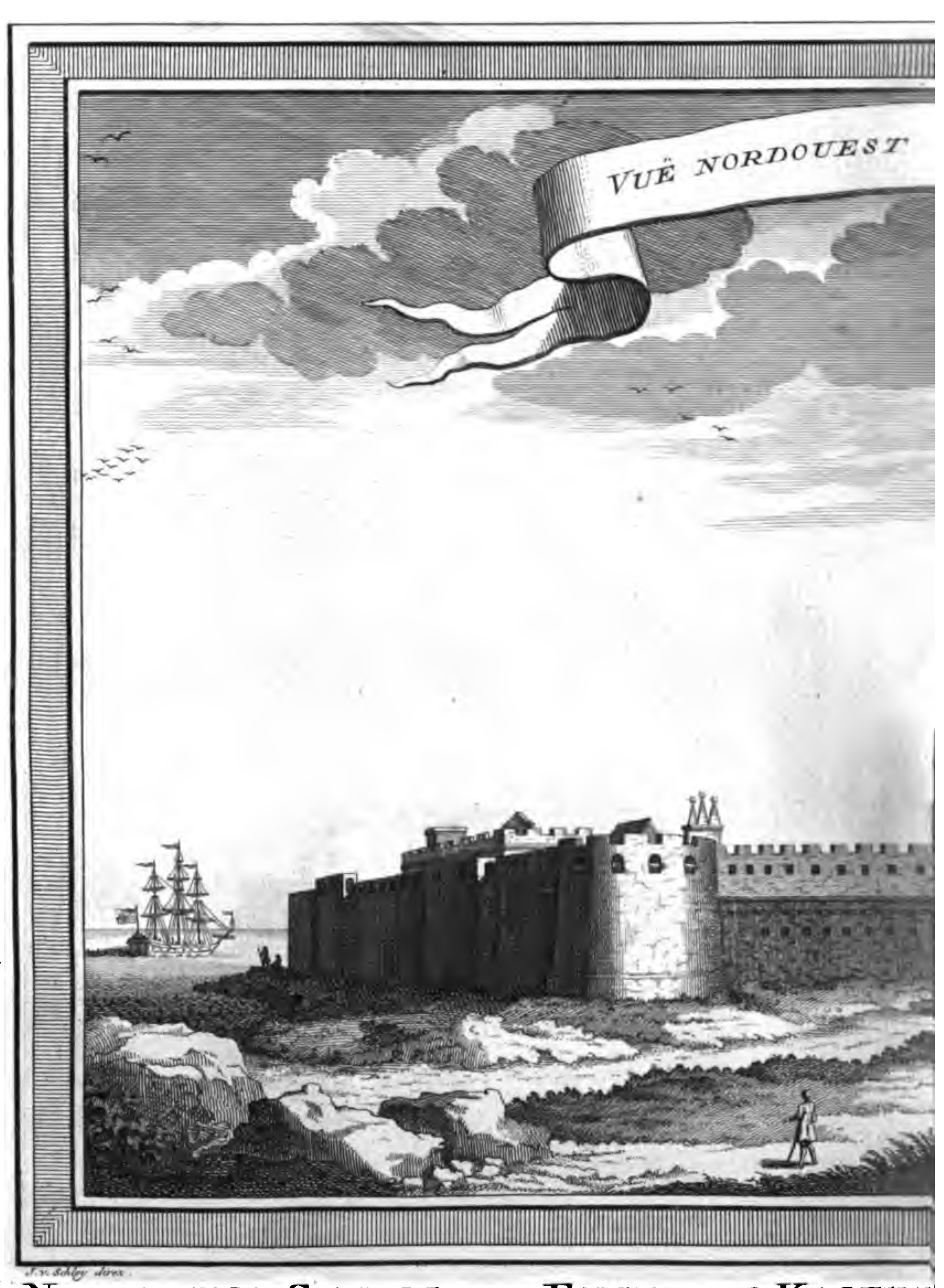
Ses dangers.

SMITH assûre que le lieu du débarquement est si dangereux, qu'il n'y a point de Barques qui ôsent s'approcher du rivage, & qu'elles sont obligées d'attendre que les Canots viennent prendre les passagers & les marchandises. Il arrive même assez souvent (z) que les Canots sont renversés dans le passage. Le lieu du mouillage est à deux milles de la terre. *Grenhill* trouva par de fréquentes observations, en 1660, que la variation étoit de vingt degrés quatorze secondes, Ouest. En pleine Lune, la direction de la marée est ici au Sud-Sud-Est, & le reflux au Nord-Nord-Ouest. Dans les marées vives, l'eau s'éleve de six ou sept pieds.

Salut éxigé au Cap Corse.

LE salut qu'on éxige, au Cap-Corse, de tous les Vaisseaux qui viennent mouiller dans la Rade, ne consiste point dans une décharge de leur artillerie, mais

(r) Phillips, pag. 207.
(s) Atkins, *ubi sup.*
(t) Barbot dit qu'elle ne contient que trois-cens tonneaux. Atkins a dit cent.
(u) Barbot dit que l'eau vient des plombs qui sont sur les Bâtimens.
(x) Phillips, pag. 204.
(y) Atkins, *ubi sup.*
(z) Smith, pag. 168.



NOORDWEST GEZIGT van 't ENGELSCH KASTEE



TEEL, aan KABO KORSO, getékend in 1727, door *SMITH*.



J. v. Schley direx.

OOST-GEZIGT van 't ENGELSCH KASTEEL aan



an KABO KORSO, getékend in 1727, door SMITH.

mais à baisser la voile du Perroquet; & le Château tire à boulet sur tous les Bâtimens, Anglois ou Etrangers, qui se dispensent de cette formalité. Barbot en fit l'expérience dans son dernier Voyage, à bord du *Joli*, Vaisseau de guerre François qu'il commandoit.

Côte d'Or. Geographie.

Etang voisin du Château.

Outre la Citerne du Château, les Vaisseaux de la Compagnie tirent leur eau d'un étang qui est à quelque distance de la Place, entre le Cap Corse & Mina. Les Négres y conduisent les Barques, & se chargent de rouler les tonneaux, entre les Rocs, jusqu'au lieu (a) qui s'appelle *Domine*. Atkins, qui rapporte la même chose, ajoûte que les Barques ne pouvant s'approcher tout-à-fait du rivage, les Négres poussent les tonneaux dans la Mer, & se mettent à la nage pour les conduire avec beaucoup de difficulté jusqu'aux Barques. Il ne représente pas moins vivement l'embarras des Marchands à charger ou débarquer leurs marchandises.

☞ [Le Directeur Général est la première personne de cet établissement: il a deux mille livres sterlings d'appointement par an, deux autres Marchands à trois-cens livres de gages, & un Sécretaire à deux-cens, sont ceux qui composent son Conseil, qui dirigent les affaires de la Compagnie, qui établissent des Facteurs dans les Forts dépendans, & qui disposent des emplois de supercargos à bord des Vaisseaux. Le Directeur leur fournit la table, aussi-bien qu'au Chapelain & au Chirurgien, qui n'ont chacun que dix-huit piéces par an, & qui sont nourris à proportion. Quoique le Général n'ait que sa voix, quand il s'agit de quelque affaire, cependant il est établi, par un consentement tacite, que c'est lui qui dirige à peu-près tout, & les autres ne font que signer les Ordonnances pour leurs appointemens. Il dispose des emplois de Facteurs & d'Ecrivains, dont quelques-uns sont très lucratifs; parce que ceux qui les éxercent ont outre leur paye une commission pour avoir certaine part dans le Commerce, tels sont par éxemple les Facteurs d'Akra; mais aussi il y en a d'autres, comme ceux d'Anamabo ou de Dixcove, qui ont beaucoup de peine, & qui sont mal-logés & mal-nourris, sans gagner beaucoup (b). Smith remarque que le Gouvernement du Cap-Corse est quelques-fois entre les mains d'un seul homme, qui a le titre de Capitaine Général; mais que dans le tems qu'il écrivoit, l'Etablissement étoit dirigé par trois personnes. Que le Conseil destitué de toute autorité se conformoit en tout à l'avis de ce Triumvirat, qui avoit reçu de la Compagnie le pouvoir de distribuer les emplois comme il le trouveroit-à-propos (c).]

Des-Marchais observe que le Directeur Général du Cap-Corse ne se borne point au Commerce de sa Place, & qu'employant quantité de grands & de petits Bâtimens au long de la Côte, il fait apporter dans ses Magazins (d) toutes les commodités du Pays, qu'on embarque de-là pour l'Europe.

Jardins des Anglois au Cap-Corse.

Les Jardins du Directeur Général paroissent mériter une description plus particulière. On a déja remarqué que la Ville d'Ogoua forme une sorte de triangle. Deux de ses angles environnent presqu'entièrement le Château; & le troisième s'étend au long des murs des Jardins qui sont au Nord du Château &

(a) Atkins dit que l'eau de cet étang est fort puante, & la seule néanmoins qu'il y ait dans ce Canton.

(b) Atkins. pag. 91.

(c) Smith, pag. 120.

(d) Des-Marchais, Vol. I. pag. 266.

Côte d'Or. Geographie.

& de la Ville; de sorte que pour aller de la porte du Château à celle des Jardins, il faut traverser cette partie de la Ville. Smith, qui leva le plan de ce Canton en 1727, fait une peinture fort agréable des Jardins du Cap-Corse. Ils n'ont pas moins de huit milles de tour; mais, excepté du côté du Sud, qui est celui de la Ville, ils sont sans mur & sans enclos. On a donné, dit Smith, le nom de Jardin à tout l'espace qui est planté d'arbres & cultivé. Ce terrain est fertile, & renferme tout ce que la nature produit dans la Zone Torride, comme des oranges, des limons, des limes, des citrons, des guaves, des papas, des plantins, des bananes, des noix de cocos, de la canelle, des tamarins, des pommes de pin, des choux d'Inde & de l'Europe, toutes sortes de salades & de fournitures, des concombres, des melons d'eau, &c. Les meilleures racines sont les ignames & les patates. Il y vient même des navets, dont on apporte la semence d'Angleterre (*e*).

Témoignage de Phillips.

LORSQUE Phillips fit le Voyage, les Anglois du Château avoient deux Jardins; l'un fort grand, [qui est apparemment celui que Smith a décrit.] Il étoit alors rempli d'Orangers & de Limoniers, mais fort-mal pourvû de légumes & de salades; ce qui ne pouvoit venir, dit l'Auteur, que d'un excès de paresse ou d'ignorance, car l'abondance régnant dans le Jardin (*f*) de Mina, les Anglois devoient être encouragés par l'éxemple. Mais comme le plaisir étoit moins négligé, ils avoient un fort beau cabinet d'Eté, où ils s'assembloient souvent pour se réjouir. Leur second Jardin étoit plus près du Château & se nommoit *Black jack's garden* (*g*); mais il n'étoit planté que de Cocotiers. Il servoit de Cimetière pour les Facteurs, & pour tous les Blancs qui mouroient dans le Pays; excepté les Directeurs-Généraux & quelques autres Officiers, qui souhaitoient d'être enterrés dans quelque coin du Château (*h*).

Cimetière des Blancs.

Qualités du Terroir.

BARBOT dit que le rivage, aux environs du Cap-Corse, s'étend presque de l'Est à l'Ouest & que son exposition est au midi. Le Pays est rempli de montagnes, qui, sans être fort hautes, s'approchent de fort près, ce qui rend les Vallées fort étroites. Elle sont couvertes d'une sorte de ronces, basses, mais épaisses. Les Négres ne cultivent pas la dixième partie du terrain, & six mois d'interruption lui rendent toutes les ronces dont on l'avoit déchargé. Quelques Voyageurs les attribuent aux mauvaises qualités de l'air; d'autres à l'eau de pluie que les Négres rassemblent dans des trous, & qui se filtrant dans la terre y porte une teinture de vitriol; d'autres enfin à l'excès même des pluies qui y tombent directement. Mais Phillips prétend que ce ne peut être l'humidité qui rend le Pays sterile & mal-sain. La surface, dit-il, est généralement de sable ou de gravier, avec une sorte de marle blanche au-dessous; ce qui passe dans toutes les parties du Monde pour un terrain fort sain (*i*).

Bonté du Pays de Fétu.

MAIS quoique le Château & la Ville du Cap-Corse soient situés dans un Canton sec & stérile, le reste du Pays de Fétu est d'une fertilité singulière. Toutes

(*e*) Smith, pag. 126.

(*f*) Phillips observe à cette occasion, qu'à la réserve de l'honnêteté, les Hollandois de la Côte l'emportent en tout sur les Anglois, & qu'ils n'épargnent rien pour l'utilité & l'agrément.

(*g*) Barbot dit seulement qu'il a l'apparence d'un jardin.

(*h*) Phillips, pag. 205. Barbot, pag. 171.

(*i*) *Ibid.*

Côte d'Or. Geographie.

Toutes les terres y ſont bien cultivées. Les Habitans ſont en grand nombre & diſtingués par leur induſtrie. Ceux qui ne s'employent point à la recherche de l'Or ou à la pêche, s'éxercent à l'agriculture, & fourniſſent aux autres les néceſſités de la vie. Ils portent auſſi quantité de proviſions à Mina, avec autant d'avantages pour eux-mêmes que d'utilité pour les Etrangers (*k*). On trouve ici, dit Phillips, une grande abondance d'excellent poiſſon, de volaille, & de gros canards de Moſcovie, à très-bon marché. Le mouton & le chevreau y ſont maîgres & inſipides. Le bœuf y eſt rare. Les pigeons y ſont en très-grand nombre (*l*).

Sentiment de Barbot ſur l'air du Pays.

A l'égard de l'air, Barbot, ſans le trouver plus mauvais que dans les autres Cantons de la Côte d'Or, ſe figure que ce qu'il y a de mal-ſain peut venir des ronces qui couvrent la terre, & d'où l'on s'apperçoit, dit-il, qu'il s'éleve, matin & ſoir, ſur-tout dans les Vallées, une ſorte de brouillard, qui ne peut être l'effet d'une bonne cauſe. Mais il attribue particuliérement la mortalité à l'intempérance & à la qualité des alimens. D'ailleurs, ajoûte-t'il, la chaleur, qui eſt exceſſive, pénétre beaucoup plus les corps qu'en France & en Angleterre. Elle ronge même beaucoup plus promptement le fer (*m*). Smith juge néanmoins que l'air du Cap-Corſe eſt le plus ſain & le plus ſupportable de toute la Guinée (*n*).

Deux Forts Anglois.

Dans le voiſinage du Château, les Anglois ont bâti deux Forts, dont l'un ☞ ſe nomme *Phipp's Tower*, [du nom du Gouverneur ou Général qui l'a fait conſtruire,] & l'autre, Fort-Royal. Ils ſont tous deux à trois quarts de Mille de la Place. Le premier, qui eſt ſur le ſommet d'une Colline, à côté des jardins, a la Ville au Sud-Eſt. Boſman dit que de ſon (*o*) tems il étoit gardé par ſix hommes, & muni du même nombre de canons. Son uſage eſt pour tenir la Ville des Négres en reſpect, & pour la garantir des incurſions de leurs Voiſins (*p*).

Phipp's-Tower.

Phillips parle d'une Redoute, élevée ſur une Colline, à mille pas du Château, qui reſſemble, dit-il, à ces Tours qui ſont au long de la Côte ☞ [d'Eſpagne, & où l'on place les ſignaux qui avertiſſent de l'approche des Pirates Maures ou Turcs.] Elle étoit montée de deux ou trois petites piéces de canon, & gardée par deux ſoldats, avec ordre de donner l'allarme, au moindre danger. Ils y (*q*) entroient par le moyen d'une corde, qu'ils ne manquoient pas de tirer après eux. Malgré la différence des deux Deſcrip- ☞ tions, cette Redoute ne pouvoit être que le Fort de *Phip's-Tower*, [dont le nom ſignifie *Tour de Phillipe.*]

Cap-Corſe, toûjours célébre par le Commerce.

Depuis que les Européens fréquentent la Guinée, le Cap-Corſe a toûjours été célébre par le Commerce. Artus rapporte que celui des François y fut conſidérable, juſqu'en 1590 ou 91; mais qu'il fut interrompu par les Portugais de Mina, qui, s'étant ſaiſis d'un Vaiſſeau François, tuérent une partie de l'Equipage & jettérent le reſte dans l'Eſclavage. En 1592, ils firent le même traitement à la Chaloupe d'un Vaiſſeau d'Amſterdam. Cependant, vers l'an 1600, tandis qu'ils étoient en guerre avec les Négres de Mawri, le

(*k*) Des Marchais, pag. 266.
(*l*) Phillips, *ubi ſup.*
(*m*) Barbot, *ubi ſup.*
(*n*) Smith, pag. 128.
(*o*) Boſman, pag. 51.
(*p*) Boſman, *ibid.*
(*q*) Phillips, pag. 207.

CÔTE D'OR. GEOGRAPHIE.

le Commerce des Hollandois reprit des forces au Cap-Corse. On leur apportoit quantité d'Or des Contrées de *Fétu*, d'Abrambo, de Mandinga, & de plusieurs autres Pays, qui sont à plus de huit cens milles dans les terres. Ils le recevoient en échange pour diverses marchandises de l'Europe, sur-tout pour de la toile & de petits bassins de cuivre (*r*).

Nécessité du Sel.

On demande souvent du Sel au Comptoir Anglois du Cap-Corse. Il le faut apporter d'*Acra*, où l'on en fabrique beaucoup. Les jours qui sont destinés à ce marché ressemblent à des jours de Foire. On assûra l'Auteur, que parmi les Négres, qui viennent de fort loin (*s*) pour acheter du Sel, il s'en trouve souvent qui ont à peine l'Yvoire ou l'Or nécessaire pour en acheter un demi-boisseau.

Second Fort Anglois, nommé *Queen-Ane's.*

On a parlé d'un second Fort, qui est à la même distance du Château que le premier. Il se nomme *Queen-Ane's-Fort*, ou Fort de la Reine Anne. Sa situation est près de la Ville de *Manfro*, ou *Manfort*, sur une Colline nommée *Danistein*, ou le Mont Danois, parce que les Danois y avoient bâti un Fort nommé *Frédéricksbourg*. Par un Traité, que les Anglois firent avec eux, après avoir repris le Cap-Corse sur les Hollandois, il fut stipulé que la Compagnie Angloise auroit un Comptoir fortifié (*t*) près de Manfro, & que les Danois auroient la liberté d'en établir un dans la Ville d'Ogoua, avec une garnison, & le droit d'y arborer le Pavillon de Dannemark. Ils en avoient un, du tems de Villault, à l'extrémité de la Ville (*v*).

Frédéricksbourg Fort Danois. Sa situation.

Fredericksbourg étoit situé au sommet de la Colline, qui se termine en pointe. Tout le circuit de la Place n'avoit pas plus de trois cens pas. Elle commandoit le Pays voisin; & même le Cap-Corse, qui n'en est éloigné que d'une portée de mousquet. La forme de son terrain étoit ronde, mais celle du Fort même étoit triangulaire. Sa deffense consistoit en trois Bastions, dont l'un commandoit la Rade du côté du Sud; le second regardoit le Cap-Corse à l'Ouest, & le troisième faisoit face au Fort Hollandois de Nassau à l'Est, près de Mawri. Le pied de la Colline est environné de cabanes des Négres (*x*).

Restes de Frédéricksbourg.

Barbot observe que la hauteur du Mont Danois est d'environ trois cens pas; que le sommet est plat, & fort par sa disposition naturelle, qui le rend inaccessible. Il ajoûte que le Château de Frédéricksbourg n'étoit qu'un enclos, presque triangulaire; que le mur ayant peu d'épaisseur, & n'étant composé que d'un mélange de pierre & d'argile, tomboit tous les jours en ruine; qu'à la vérité il avoit trois Bastions, l'un vers la Mer, les deux autres à l'Est & à l'Ouest, du côté de la Terre, mais qu'ils n'ont guéres plus de solidité que le mur, parce qu'ils sont de la même matière: que leur deffense consistoit en seize vieux canons de fer, & que dans l'intérieur de la Place, on ne trouvoit qu'un amas confus d'édifices d'argile, couverts de chaume comme ceux des Négres, & tous dans le besoin d'une prompte réparation. Le logement même du Général Danois (*y*) n'avoit rien de plus remarquable, qu'un vieille galerie;

(*r*) Artus, *ubi sup.* pag. 48.
(*s*) Atkins, pag. 39.
(*t*) *Ibid.*
(*v*) Villault, pag. 127.
(*x*) Des-Marchais, Vol. I. pag. 266.
(*y*) Des-Marchais, ou plûtôt Labat, son Editeur, dit que „ Frédéricksbourg est la résidence du premier Facteur de la Compagnie Danoise, qui fait toûjours paroître le „ Pavillon de sa Nation lorsqu'il voit approcher quelque Vaisseau. L'Ecrivain, quel qu'il soit, continue de parler de ce Fort comme s'il étoit

galerie; d'où la vûe étoit assez belle du côté de la Terre & de la Mer. Les vents du Sud-Ouest y faisoient régner pendant tout le jour une fraîcheur qui étoit quelquefois excessive. Mais cette raison même rendoit le séjour du Fort beaucoup plus sain que celui du Cap-Corse. Les Danois y avoient ordinairement une Garnison de vingt Blancs, & le même nombre de Gromettes. On a toûjours observé que malgré l'avantage du bon air, ils perdoient beaucoup plus de monde que les autres Européens de la Côte. L'Auteur en trouve la raison dans les liqueurs fortes, pour lesquelles ils ont encore plus de passion que les Anglois du Cap-Corse. L'argent leur manque souvent pour acheter des provisions, & l'eau-de-vie est alors toute leur ressource. Les femmes Danoises ne vivent pas plus long-tems à Frédéricksbourg. Elles y sont sujettes à des pertes de sang prodigieuses.

Côte d'Or. Geographie.

L'air y est sain, mais mortel aux Danois.

Le meilleur ancrage, à Manfro, est au Sud du Fort, sur treize ou quatorze brasses d'un excellent fond. Mais les Anglois du Cap-Corse prétendent que cet endroit est renfermé dans leurs limites. Le lieu le plus commode pour le débarquement, est le côté Est de la Colline. Cependant les Barques sont obligées de demeurer à l'ancre, hors des Rochers, pour attendre les Canots, qui viennent prendre les Passagers & les Marchandises; sans quoi l'on seroit toûjours menacé de quelque danger.

Ancrage de Manfro.

Le Gouverneur du Fort a de fort beaux jardins, au Nord-Est de la Colline. Un peu au-delà, le Pays s'élève en montagnes, couvertes de ronces & de buissons, par l'indolence des Négres, qui négligent de les cultiver (z).

Raisons qui firent acheter Frédéricksbourg aux Anglois.

Le voisinage du Mont Danois est fort désavantageux pour le Cap-Corse, qui en est tellement commandé, qu'avec quelques piéces de gros canon il seroit aisé de le (a) réduire en poudre. L'Auteur a distingué plusieurs fois, de Frédéricksbourg, les Anglois qui étoient à se promener sur la place-d'Armes au Cap-Corse. Cette fâcheuse dépendance leur faisoit employer toutes sortes de moyens pour vivre en paix (b) avec les Danois, & leur a fait trouver enfin celui d'acheter un Fort, dont ils avoient tôt ou tard quelque disgrace à redouter. Frédéricksbourg leur fut livré en 1685 par *Harris Euck*, Directeur de la Compagnie Danoise. Ils lui ont donné le nom de Fort-Royal (c).

Ils l'ont nommé Fort-Royal.

Quoiqu'il fût en si mauvais ordre, la Compagnie d'Angleterre s'applaudit beaucoup d'en avoir acquis la possession. Les Anglois, dit Bosman, ne vantent pas moins leur Fort du Mont Danois, que les Hollandois celui de S. Jago près de Mina; mais on n'en voit pas la raison, continue-t-il, car il a moins l'air d'un Fort que d'une masure. Ses murs ont été réparés avec de l'argile, & ses édifices ne sont couverts que de roseaux, comme ceux des Négres. Il est surprenant, dit-il encore, qu'ils laissent dans cet état une Place si importante; car un ennemi, qui s'en rendroit le maître, pourroit raser le Cap-Corse avec six piéces de canon. Cependant il n'a pas changé de condition

Ils l'ont négligé long-tems.

étoit encore entre les mains des Danois, quoique voyageant en 1724. il ne dût pas ignorer qu'il avoit changé de nom & de Maîtres depuis cinquante ans. On doit juger que c'est le P. Labat, qui a corrompu l'Original par ses propres erreurs. *Vol. I. pag.* 266.

(z) Barbot, pag. 173.

(a) Voyez l'article précédent, où Villault fait la même remarque.

(b) Barbot, pag. 170.

(c) Le même, pag. 445.

CÔTE D'OR. GEOGRAPHIE.

condition pendant la dernière guerre; & douze hommes auroient suffi pour le prendre.

Changement qu'ils y ont fait.

ENFIN la Compagnie d'Angleterre, ouvrant les yeux sur ses intérêts, envoya des ordres, en 1699, pour le faire mettre en état de deffense. Il fut abattu, & rétabli sous une nouvelle forme. Les Agens firent voir à Bosman le modèle sur lequel on en avoit déja commencé quelque partie. Il ne renferme point un grand espace; mais Bosman jugea qu'il seroit quelque jour incomparablement plus fort qu'aucun autre Château de la Côte. Ses ouvrages, dit-il, joints à la situation naturelle de la Colline, qu'on se proposoit de tailler de toutes parts & de rendre fort escarpée, en n'y laissant qu'un étroit passage, le rendront presqu'imprenable (*d*).

SMITH nous apprend que dès l'année 1698, les Agens de la Compagnie d'Angleterre avoient commencé à le fortifier; mais qu'ils ne suivoient pas le plan qu'on leur avoit envoyé, & qui auroit pû le rendre une des plus fortes Places de toute la Guinée. Il avoit alors vingt-une petites piéces d'artillerie, montées, dit-il, ou démontées, qui, servant aux saluts, étoient fort commodes pour les malades du Cap-Corse, à qui elles épargnoient la peine d'entendre de trop près le bruit du canon (*e*).

Son état présent.

MAIS Fort-Royal est aujourd'hui un Fort quarré, de brique, monté de seize piéces de canon, dont onze sont sur la plate-forme (*f*), & gardé constamment par une Garnison de six Blancs & de douze Gromettes. Des-Marchais, qui en rend le même témoignage, ajoûte qu'il n'est accessible que par un chemin tournant, qui forme une rue spirale & bordée de cabanes de Négres (*g*).

Situation & Marché de Manfro.

LA Ville de Manfro est presque ronde. Sa situation est sur le rivage, auprès du Mont Danois, dans un lieu dont plusieurs grands Rochers rendent l'accès fort difficile. Elle est d'ailleurs peu considérable, parce que ses Habitans ne sont occupés qu'à la pêche, à l'agriculture & à faire du sel. Il s'en trouve néanmoins quelques-uns qui servent de Facteurs aux Négres de l'intérieur des terres (*h*).

Son Assemblée de danse.

OUTRE le Marché qui se tient tous les jours dans la Ville d'*Ogoua*, près du Cap-Corse, il y en a un considérable, à *Abrambo*, grande Ville, éloignée de vingt-sept Milles au Nord. Abrambo n'est pas moins célèbre par une grande Assemblée (*i*) de danse, où l'on se rend de toutes les parties du Pays, dans un tems que le Roi de Fétu indique chaque année, & qui dure pendant huit jours. On y voit un nombre incroyable de Négres, qui passent le jour entier & une partie de la nuit à ce fatiguant éxercice. Ce tems est marqué aussi pour la décision des procès & des querelles qui n'ont pû être terminés par les Justices inférieures de leurs districts respectifs. La Cour suprême est composée du Roi de Fétu, de son premier Ministre, du *Jeraffo*, du *Braffo*, & de deux Facteurs Anglois du Cap-Corse, choisis par le Directeur-Général. Ces deux Commissaires doivent paroître chaque fois au Tribunal avec un habit neuf; dépense qui monte tous les ans, pour la Compagnie, à trois-cens livres sterling.

Sa Cour de Justice.

AQUAFFO

(*d*) Bosman, pag. 52.
(*e*) Smith, pag. 127.
(*f*) Barbot, pag. 45.
(*g*) Des Marchais, Vol. I. pag. 269.
(*h*) Barbot, pag. 172.
(*i*) C'est ce qu'on appelle *Folgar* sur la Côte Occidentale.

Côte d'Or. Geographie.

Village d'Aquaffo.

Aquaffo est une autre Ville des Négres, à l'Ouest du Cap-Corse, qui passe pour grande & bien-peuplée. Il s'y tient un Marché, où les Négres achètent les Esclaves qui doivent être sacrifiés aux funérailles de leurs Rois & renfermés dans la même fosse (*k*).

(*k*) Barbot, pag. 172.

§. VI.

Royaume de Sabu & de Fantin.

Etendue de ce Pays.

I. Ce n'est pas par son étendue que le Pays de *Sabu*, ou de *Sabo* (*a*), s'est attiré l'attention des Voyageurs. Il n'a que deux lieuës de largeur au long de la Côte, en le faisant commencer au pied du Mont Danois, d'où il s'étend jusqu'à deux milles au-dessous de Mawri, & joint dans cet ☞ endroit le Pays de Fantin, [à l'Est.] On lui donne environ quatre lieuës dans les terres, vers le Nord. Ses bornes sont, de ce côté-là, le Pays d'Atti, & celui de Fétu à l'Ouest.

Sa fertilité.

Sabu produit une quantité surprenante de bled-d'Inde, de patates, d'ignames, de bananes, d'oranges, de limons & d'autres fruits; outre l'huile (*b*) de Palmier, qu'il fournit en abondance aux Pays d'Acra & d'Axim. Les Habitans passent pour la plus industrieuse Nation de la Côte, soit pour l'agriculture, la pêche, ou le Commerce avec les Européens, & la Nation d'Akkanez, qui leur apporte de l'Or en échange pour leur poisson & leur sel (*c*).

Les Négres du Pays haïssent les Hollandois.

Bosman représente les Négres de Sabu aussi puissans que ceux de Commendo, & ne leur attribue pas plus de bonté & de droiture. Les Hollandois les accusent d'avoir fait manquer leurs entreprises contre les Comméniens, & de les avoir trompés sous de faux prétextes de médiation. Mais quoiqu'ils reconnussent clairement l'imposture, ils ne s'en crurent pas moins obligés de gagner cette perfide Nation par des présens, dans la crainte (*d*) qu'elle ne passât d'une amitié feinte à la déclaration d'une haine ouverte. Barbot, au contraire, n'attribue la haine des Négres pour les Hollandois, qu'à l'autorité tyrannique des Gouverneurs de Mina. Il ajoûte, qu'avec l'affection des Naturels du Pays, ils ont perdu leur Commerce; & que le Roi de Sabu, en particulier, fourniroit volontiers un secours de deux mille Négres à toute autre Nation de l'Europe qui entreprendroit de chasser les Hollan- ☞ dois (*e*); [& cela pour se vanger des divisions qu'ils avoient tâché de susciter entre lui & les Habitans de Mawri, en dissuadant ces derniers de lui payer tribut.]

Ils étoient autrefois mieux disposés.

Il paroît effectivement, par le témoignage d'Artus (*f*), que la haine des Négres pour les Hollandois, n'a pas été volontaire, & qu'ils étoient fort éloignés de vouloir troubler la paix du Commerce. Ce Voyageur raconte qu'au

(*a*) Bosman & Barbot écrivent *Saboe*. D'autres, *Sabou*.
(*b*) Bosman dit qu'ils en avoient la charge de cent Canots tous les jours.
(*c*) Barbot, pag. 174.
(*d*) Bosman, pag. 54.
(*e*) Barbot, pag. 175.
(*f*) Artus, pag. 48.

CÔTE D'OR. GEOGRAPHIE.

qu'au mois d'Avril 1598, quelques Matelots de Hollande étant descendus au rivage pour couper du bois, commencèrent par abbattre quelques arbres qui étoient les Fétiches du Pays. Plusieurs Habitans, qui frémirent de cette profanation, ne laissèrent pas que de les avertir avec douceur. Mais voyant leurs représentations mal reçûes, ils passèrent des reproches aux coups, & forcèrent, par une nuée de fléches & de dards, les Hollandois de regagner leurs Vaisseaux. Dans leur retraite, ils eurent un homme de tué, à qui les Vainqueurs coupèrent la tête. Le jour suivant, une troupe de Négres se rendit à bord, & présenta le meurtrier au Capitaine, en le priant de le traiter comme les Hollandois l'avoient été. Cette soûmission fut rejettée. Les Négres retournèrent au rivage, & n'en coupèrent pas moins la tête au coupable. Ensuite ayant coupé le corps en quatre parties, ils l'exposèrent aux bêtes farouches. Lorsque les Hollandois descendirent à terre, ils trouvèrent leur compatriote enterré décemment, & la tête du meurtrier sur la fosse au bout d'une lance. Artus conclud que le desir des Habitans étoit de vivre en bonne intelligence avec les Hollandois (*g*).

Preuve ancienne de leur droiture.

Guerres d'un Roi de Sabu.

Le père du Roi de Sabu (*h*) avoit fait longtems la guerre aux Négres d'Atti & d'Akkanez, ses Voisins du côté du Nord: mais le fils, Prince d'un caractère paisible, a fini heureusement tous les troubles. Les Négres d'Atti sont plus nombreux que ceux de Sabu. Cependant les armes à feu, dont ceux de Sabu entendent fort-bien l'usage, leur ont fait obtenir des avantages signalés; & souvent ils ont apporté les têtes de leurs Ennemis au Comptoir Hollandois de Mawri (*i*).

La Ville de Sabu, où le Roi fait sa résidence, est située à deux lieuës dans les terres. Elle est grande & bien-peuplée. Des Marchais dit que c'est un grand Village, trois lieuës au Nord-Nord-Est de Mawri (*k*).

Fort Anglois, nommé Queen-Anne's Point.

La première Place qui se présente sur la Côte, est *Queen-Anne's-Point*, Fort Anglois, bâti depuis peu de pierre & de chaux, sur une Colline qui n'est pas à plus d'un mille de *Fort-Royal* ou du Mont Danois, du côté de l'Ouest, & qui n'est qu'à deux milles du Fort Hollandois de Nassau à l'Est. Son artillerie est de cinq piéces de canon (*l*), & sa garnison, de cinq Blancs, avec six Gromettes. On trouve ensuite le Village d'*Ikon* ou de Kongo, une demi-lieuë à l'Est du Mont Danois. On y voit, sur deux petites éminences, les ruines d'un Comptoir Hollandois, dont tout l'avantage étoit de pouvoir écarter les Vaisseaux Européens qui venoient troubler le Commerce de Mawri.

Ikon, ou Kongo.

Mawri & sa situation.

Mawri est situé à deux milles de Kongo (*m*), vers l'Est, à une petite (*n*) lieuë de Fort-Royal, & à deux lieuës (*o*) de Mina. Suivant la description d'Artus, cette Ville est sur une éminence, sans en être moins sale & moins irrégulière. Son Marché est fort incommode, & n'en abonde pas moins en vin de Palmier & en toutes sortes de fruits. Elle appartient au Roi de Sabu, qui fait

(*g*) Artus pag. 48.
(*h*) C'est apparemment celui qui régnoit en 1682. pendant le voyage de Barbot.
(*i*) Barbot, *ubi sup.*
(*k*) Le même, pag. 174. & Des-Marchais, Vol. I. pag. 271.
(*l*) Barbot, pag. 445.
(*m*) Bosman, pag. 53. & Barbot, pag. 174.
(*n*) Bosman, pag. 55.
(*o*) Des-Marchais, Vol. I. pag. 270.

fait lever ses droits par les mains d'un Officier. On y voit arriver quantité de Marchands de *Cano*, & d'autres lieux fort éloignés dans les terres, qui apportent leur Or cru, c'est-à-dire, tel qu'il sort de la terre, & qui le donnent en échange pour diverses marchandises. Cette Place étoit peu considérable avant que les Hollandois s'y fussent établis; mais s'étant aggrandie avec le tems, elle passe aujourd'hui pour celle de toute la Côte où le Commerce est le plus florissant (*p*).

Côte d'Or. Geographie.

Villault dit que Mawri est composé d'environ deux cens maisons, qui environnent de toutes parts le Fort Hollandois de Nassau, excepté du côté de la Mer. De son tems la Ville relevoit du Roi des Akkanez, aussi-bien que celle d'Ikon, ou de Kongo, qui n'en est pas à plus de trois quarts de lieuë sur la Côte (*q*).

Description de Mawri.

La Ville, ou le Village de Mawri, n'a pas tant d'étendue que celle de Mina. Mais elle est mieux peuplée. La plus grande partie des Habitans étant des pêcheurs, on voit sortir chaque jour au matin quatre ou cinq cens Canots, qui reviennent chargés de poisson, mais qui payent pour droit, au Facteur Hollandois, la cinquiéme partie de leur pêche. Les Hollandois lèvent cette sorte de taxe. Cependant Bosman, après avoir reconnu de bonne ☞ foi que cette sorte de tribut se lève dans trois endroits de la Côte, [à Axim, à Schama, & à Mina] & que les Hollandois le regardent comme un droit de conquête, n'ôse assûrer la même chose de Mawri. Il ajoûte seulement qu'ils sont les seuls Européens qui éxercent cet empire absolu sur leurs Sujets Négres. Ceux qui ne jouissent pas, dit-il, du même avantage, ne doivent en accuser qu'eux-mêmes, & sont cause, par cette mollesse, que les Hollandois ont perdu quelque chose de leur pouvoir (*r*).

Barbot observe que Mawri est situé sur une grande Pointe plate, qui s'avance un peu au Sud-Sud-Est, à cinq degrés de latitude (*s*) du Nord. On y voit un grand nombre d'*Akkanez*, qui s'y sont établis pour la facilité de leur Commerce avec les Hollandois & les Habitans. Les maisons sont à quelque distance l'une de l'autre; & dans l'intervalle (*t*), on trouve des Rocs qui rendent les passages assez difficiles. On appelle Mawri le cimetière des Hollandois, parce qu'il y en est mort un fort grand nombre, dont on voit les sépultures. La principale raison qui rend le Commerce florissant dans cette Ville & qui attire continuellement beaucoup de Vaisseaux, c'est qu'avec le dessein même de commercer dans d'autres parties de la Côte, on est obligé ☞ de toucher ici pour prendre de l'eau & du bois. [Le meilleur mouillage est dans une baye, qui est commandée par le canon du Fort, & qui regarde l'Est-Nord-Est; Cependant on ne peut venir à terre qu'en s'embarquant dans des Canots, comme cela se pratique dans d'autres endroits de la Côte (*v*).]

Le Fort de Nassau est situé sur un Rocher, dont le pied (*x*), est arrosé par la Mer. Il doit son origine aux Hollandois (*y*), qui le regardoient comme le plus considérable de leurs Etablissemens tandis que les Portugais étoient en possession

Fort de Nassau & sa situation.

(*p*) Le même.
(*q*) Villault, pag. 135.
(*r*) Bosman, *ubi sup.*
(*s*) Des-Marchais le met à cinq degrés dix minutes.
(*t*) Barbot, *ubi sup.*
(*v*) Artus & Barbot, *ubi sup.*
(*x*) Artus, pag. 75.
(*y*) Villault, pag. 134.

Côte d'Or. Geographie.

possession de Mina; mais ils ne lui donnent aujourd'hui que le second rang. Sa forme est un quarré, dont le front est un peu plus long que les côtés. Il a quatre batteries de dix-huit (z) piéces de canon. Si l'on excepte Mina, il n'y a point de Fort, sur toute la Côte, dont les murs ayent tant de hauteur. La courtine qui contient les deux batteries de la Mer, est si spacieuse & si commode, qu'on y pourroit faire, comme au Cap-Corse, une batterie qui commanderoit entièrement le rivage. Mais sa plus grande force, & le plus bel ornement de la Place, consistent dans quatre Tours quarrées qui forment la pointe des (a) quatre angles. Elle n'étoit jamais autrefois, sans une Garnison de soixante & dix ou quatre-vingt hommes. Quoique le nombre soit fort diminué, il suffit encore pour contenir les Négres (b).

Son origine.

Suivant Barbot, ce Fort fut élevé en 1664 par l'ordre & aux frais des Etats-Généraux, qui lui donnèrent le nom de Nassau à l'honneur des Princes d'Orange. On se proposa, dans sa forme, de lui faire commander la Ville de Mawri. En effet, à la réserve du côté de l'Est, par lequel il regarde la Mer, il est environné de cette Ville comme d'un cercle. Les Etats le donnèrent ensuite à la Compagnie des Indes Occidentales; mais fort différent de ce qu'il est aujourd'hui. Les Ouvrages n'étant que de terre, étoient souvent ruinés par des pluies, & laissoient la Garnison exposée aux insultes des Portugais de Mina. Mais aussi-tôt que les Hollandois se furent emparés de Mina, ils pensèrent sérieusement à se fortifier sur la Côte, en joignant une bonne demi-lune au Fort de Nassau, & revêtant tous les Ouvrages de pierre. La porte est deffendue par un pont-levis, couvert d'une gallerie, d'où la mousqueterie peut jouer avec beaucoup d'avantage. Dans l'intérieur, les logemens sont propres & commodes, & la vûe fort agréable (c).

Elle est prise & reprise.

Cette Place fut prise en 1644 par Robert *Holmes*, Amiral Anglois; mais reprise dès l'année suivante par *Ruyter*, avec le secours de neuf cens Négres de Mina, qui lui furent envoyés par *Valbeuburgh*, Gouverneur de ce Château. [Il y laissa une Garnison composée de Soldats Européens & de cinquante Négres.] ☞

Le Jardin du principal Facteur est à peu de distance du Fort, vers l'Ouest, & passe pour le meilleur de toute la Côte. [Il y a de belles promenades, d'agréables cabinets, & il est bien-pourvu d'arbres, & de plantes.] ☞ Son seul défaut, qui lui est commun avec ceux de Mina & de Manfro, c'est (d) d'être couvert par de grandes montagnes. Des-Marchais observe que le Fort de Nassau est à la pointe Est de Mawri, & qu'il est composé de quatre bastions, qui renferment quatre grandes Tours. La porte, dit-il, est deffendue par un Ouvrage qui ressemble à nos Demi-lunes. Cette Piéce extérieure & les bastions sont revêtus de pierre, & situés avantageusement sur un terrain élevé. Il ajoûte que c'est le premier Etablissement que les Hollandois ayent formé sur cette Côte (e).

Son état présent.

Etendue du Pays de Fantin.

II. Le Pays de Fantin borde celui de Sabu à l'Ouest, & se termine au Mont *Iron*, deux milles au-dessous de Mawri. L'étendue de ce Mont est d'un mille. Ses promenades sont charmantes au sommet, & couvertes d'arbres si touffus,

(z) Barbot de vingt-quatre.
(a) Villault les nomme quatre bastions.
(b) Bosman, pag. 541. & Barbot, pag. 175.
(c) Voyez la Figure.
(d) Barbot, pag. 174. & suiv.
(e) Des-Marchais, Vol. I. pag. 270.

touffus, que le jour y est obscur à-midi. C'est au pied (*f*) de cette montagne que Fantin commence à s'étendre. Au Nord, il a pour bornes *Acti*, *Aqua* & *Tonqua*; à l'Est, *Akrou*; au Sud, la Mer, au long de laquelle il s'étend l'espace d'environ dix lieuës. CÔTE D'OR. GEOGRAPHIE.

Caractère des Habitans.

LES Négres de Fantin sont naturellement artificieux & trompeurs, adroits sur-tout (*g*) à contrefaire l'Or. Ils entretiennent un Commerce considérable avec toutes sortes de Bâtimens d'Interlope, à la vûe même des Anglois & des Hollandois, qui n'ont pas la hardiesse (*h*) de s'y opposer. C'est une Nation entreprenante & résolue, qui est capable de lever en peu de tems une armée de dix mille hommes, & qui, pouvant d'ailleurs fermer le passage aux Négres d'Akkanez & de plusieurs autres Pays au Nord, couperoit tout-d'un-coup le cours du Commerce, soit pour les marchandises de l'Europe, soit pour le poisson & le sel de la Côte. Les Akkanez tirent quantité de sel, & payent en Or certains droits au Pays de Fantin. C'est le soleil qui forme la plus grande partie de ce sel, dans un grand étang qui n'est pas loin de la Ville.

Leur Commerce.

LES Négres des Parties intérieures de Fantin sont livrés à l'Agriculture & au Commerce. Ils portent aux Marchés, des fruits, du vin de Palmier, & du maïz, que le Pays produit en abondance, & qui (*i*) passe même dans d'autres Contrées. Ils ont une sorte de vin de Palmier *Quaker*, terme qui dans leur Langue, comme en Anglois, signifie des mouvemens extraordinaires de gaieté, que cette liqueur communique. Il se vend le double du vin commun; & l'ardeur est si grande à s'en procurer, qu'on ne peut satisfaire tout le monde. Le Pays de Fantin est riche aussi en Or & en Esclaves. L'opulence des Habitans les rend si fiers, que les Européens ont beaucoup de ménagemens à garder avec eux dans le Commerce. Ils n'ont pas de Roi. Leur Chef est un *Braffo*, c'est-à-dire une espéce de Gouverneur, dont le pouvoir est resserré par l'autorité d'un Conseil de Vieillards, qui, ressemblant assez au Parlement d'Angleterre, agit souvent sans avoir consulté le Braffo. Chaque Canton a d'ailleurs son Chef, dont la soûmission pour le Braffo ne consiste guéres qu'à lui accorder le premier rang. Si les Négres de Fantin n'étoient pas sans cesse troublés par leurs divisions domestiques (*k*), ils feroient bientôt éprouver leur puissance aux Nations voisines. Ils ont un nombre extraordinaire de Villes. Les principales, au long de la Côte, sont *Anikan* ou *Inghenisian*, *Anamabo*, *Aga*, *Cormantin*, *Ameisa*, le *Petit-Cormantin*, *Aqua*, *Laguyo* & *Manfro* ou *Montfort*; sans en compter plusieurs de moindre considération, qui se trouvent entre Montfort & le Cap *Ruyge-Hoeck*. On a compté dans toutes ces Habitations plus de quatre mille pêcheurs. La Capitale du Pays est Fantin, que Barbot place à cinq lieuës dans les Terres (*l*), & Des-Marchais à six. C'est de cette Ville que le Pays a pris son nom.

Leur Gouvernement.

Le Pays est fort peuplé. Ses principales Villes.

Anikan, ou Inghenisian.

ANIKAN, ou *Inghenisian*, est située sur une petite Colline, deux lieuës à l'Est de Mawri. Les Hollandois y avoient autrefois un Comptoir, mais trouvant que le Commerce ne répondoit point à leur dépense, parce que les Anglois & les Portugais le partageoient avec eux, ils ont pris le parti de l'abandonner

(*f*) Bosman, pag. 55.
(*g*) Barbot, pag. 175.
(*h*) Bosman, pag. 57.
(*i*) Barbot, pag. 176.
(*k*) Bosman, pag. 56.
(*l*) Barbot, pag. 175.

Côte d'Or. Geographie.

l'abandonner. La Rade est entre la Ville même d'Anikan & le Château d'Anamabo.

Comptoir Anglois raillé par Bosman.

Le premier Comptoir des Anglois, dans cette Contrée, dit Bosman, est celui d'Inghenisian, où la Garnison est composée d'un seul homme de leur Nation. La Compagnie d'Angleterre, ajoûte-t-il, lui devra beaucoup de reconnoissance (*m*) s'il réussit à conserver l'honneur de son Pavillon. Mais Barbot fait une peinture plus avantageuse de ce Comptoir. Il le représente muni de deux piéces de canon, & gardé par une Garnison de deux ou trois Blancs & de quelques Négres, avec les Enseignes de la Compagnie d'Angleterre. Cependant il ne vante pas beaucoup leur Commerce.

Comptoir & Commerce Portugais.

Les Portugais, qui se sont établis dans le même lieu depuis l'année 1679, y ont bâti, pour leur sûreté, une Redoute de terre, dont le Commandant, qui se nommoit alors *Lorenzo Perez Branco*, avoit dix ou douze Blancs sous ses ordres. Leur Commerce consistoit en tabac & en pipes, en confitures, en savon, en rum, & d'autres marchandises de l'Amérique. Mais l'Auteur ne comprend point quel avantage ils peuvent tirer de cet Etablissement, à moins qu'ils n'achètent d'autres biens des Vaisseaux d'Interlope, ou qu'ils n'en reçoivent de Hollande par le moyen des Juifs, qui sçavent fort-bien, dit-il, se procurer des passeports Portugais (*n*), & qui sont traités alors comme s'ils étoient partis réellement de Portugal.

Anamabo, ou Jamissia.

Deux milles au-delà d'Inghenisian, & par conséquent à deux lieuës & demie de Mawri, & quatre à l'Est du Cap-Corse, on remonte *Anamabo* ou *Jamissia*. Phillips la représente comme une grande Ville. Mais les Habitans sont les plus trompeurs & les plus méchans de tous les Négres de cette (*o*) Côte. Il n'y a point de Canton dans la Guinée où l'Or soit plus mêlé de cuivre. Suivant Bosman, Anamabo est la plus forte Ville de la Côte. Son territoire peut fournir autant d'hommes armés, que le Royaume entier de Sabu, ou que celui de Commendo. Il ne contient que la cinquième partie des Habitans de Fantin (*p*).

Anamabo est divisé en deux parties, l'une habitée par des pêcheurs de Mina, l'autre par ceux de Fantin, qui payent un droit au Braffo de la Ville pour obtenir la liberté de la pêche. Les Habitans sont des fripons du premier ordre, qui doivent être observés soigneusement, comme leur Or ne peut être éxaminé de trop près, parce qu'il est toûjours ou mêlé ou contrefait. Leur Ville est sous le canon du Fort Anglois (*q*). Cet Etablissement de la Compagnie d'Angleterre est petit, mais en fort bon état. La Rade est toûjours remplie de Vaisseaux. La Compagnie y feroit un Commerce considérable, si les Bâtimens d'Interlope, Anglois & Zélandois ne venoient enlever continuellement l'Or & les Esclaves. D'un autre côté, les Négres de Fantin traitent la Garnison avec tant d'insolence, qu'elle est forcée le plus souvent de se tenir renfermée dans ses murs; &, dans les tems mêmes les plus tranquilles, s'ils prennent quelque dégoût pour le Gouverneur, ils le renvoyent, avec mépris, au Cap-Corse, dans un Canot. Loin de pouvoir s'y opposer, on est encore obligé d'acheter la Paix par des présens (*r*). Enfin les Négres de Fantin

Qualités du Comptoir Anglois d'Anamabo.

Caractère turbulent des Négres du Pays.

(*m*) Des-Marchais, Vol. I. pag. 271.
(*n*) Barbot, pag. 176.
(*o*) Bosman, pag. 56.
(*p*) Bosman & Barbot, *ubi sup.*
(*q*) Les mêmes, *ibid.*
(*r*) Barbot, pag. 177.

Fantin & d'Anamabo ſont les plus hardis & les plus turbulens de toute la Côte. En 1701, ils déclarèrent la guerre aux Anglois, & les Hollandois furent ſoupçonnés de leur avoir fourni de la poudre. Le Dimanche 4. de Septembre, ils s'approchèrent tumultueuſement du Château; ils tirèrent pluſieurs coups, mirent le feu aux édifices extérieurs, & n'auroient pas fini ſitôt leurs outrages, ſi pluſieurs décharges d'artillerie ne les euſſent forcés de ſe retirer. Mais les Anglois ſe vengèrent dès la nuit ſuivante, en brûlant la plus grande partie de leur Ville. Après vingt jours de guerre ouverte, quelques-uns de ces Barbares vinrent propoſer une tréve, en offrant au Gouverneur la diſpoſition des articles. Le Roi de Sabu ſe chargea de la qualité de Médiateur. Ils ne firent aucune objection aux demandes des Anglois; & s'étant engagés à payer le dommage qu'ils avoient fait au Fort, non-ſeulement ils prirent les Fétiches à témoins de leur fidélité, mais ils donnèrent en ôtage pluſieurs de leurs enfans. Cependant l'arrivée d'un Vaiſſeau Anglois d'Interlope, qui leur offrit un gain de dix pour cent pour la traite des Eſclaves, eut le pouvoir de leur faire oublier leurs ſermens. On apprend, dans les Mémoires de *Bloom*, que le Gouverneur & quelques-uns des principaux Facteurs, furent ſaiſis d'une crainte ſi vive, qu'ils ſe ſauvèrent en chemiſe au Cap-Corſe (s).

Côte d'Or. Geographie.

Guerre qu'ils déclarent aux Anglois.

Le Fort Anglois avoit été rebâti depuis peu (t), à la place d'une vieille maiſon, qui ſubſiſtoit entière en 1679, mais dont il ne reſte aujourd'hui que les ruines. C'eſt un grand édifice, flanqué de deux Tours d'un côté (v) & de deux Baſtions vers la Mer. Tout eſt de brique ou de pierre, liées avec du ciment. Sa Situation eſt ſur un Roc, à trente pas du rivage. On y a mis douze piéces de canon & deux pédereros. La garniſon eſt ordinairement compoſée de douze Blancs & de dix-huit Négres, ſous les ordres d'un principal Facteur. Les logemens intérieurs & les magazins ſont commodes. Mais la difficulté eſt pour le débarquement, ſur un rivage parſemé de Rochers, où la Mer eſt dans une agitation continuelle. Les Chaloupes viennent jetter l'ancre contre les Rochers; & les marchandiſes, avec les paſſagers, ſont portées de-là au rivage dans des Canots, ſur une pointe de ſable, entourée d'un mur de terre haut d'environ huit pieds, où la Compagnie a fait bâtir quelques logemens pour les domeſtiques Négres, ſous le canon du Château. On ſe propoſoit, dit l'Auteur, d'abbatre ce mur & d'en faire un de brique auſſi-tôt que le Fort ſeroit achevé. La terre eſt ici fort propre à faire des briques. Les écailles d'huîtres ſervent à compoſer un très-bon ciment; & le Pays fournit abondamment du bois de conſtruction.

Etat préſent du Fort d'Anamabo.

Il eſt montagneux autour d'Anamabo, mais les montagnes ſont aſſez éloignées de la Ville. On en diſtingue cinq, qui ſont plus hautes que toutes les autres, & qui peuvent ſervir de marques de terre pour reconnoître le Canton du côté de l'Oueſt. La multitude & la variété des arbres forment une perſpective agréable. Le vin de Palmier eſt ici le meilleur de toute la Côte, ſur-tout celui qui ſe nomme Quaker. Le maïz y eſt dans une abondance extrême. On y trouve un nombre infini de perroquets de la groſſeur des moineaux. Ils ont le corps d'un fort beau verd, la tête & la queuë d'un rouge admirable,

Marques de Terre pour Anamabo.

Perroquets fort vantés.

(s) Le même, pag. 446.
(t) L'Auteur voyageoit en 1682.
(v) Voyez la Figure.

Côte d'Or. Geographie.

ble, & toute la figure si fine, que l'Auteur en apporta quelques-uns à Paris, comme un présent digne du Roi. Ces oiseaux ne se vendent qu'un écu la douzaine. Mais il est si difficile de les conserver vivans, qu'à peine en sauve-t'on un sur vingt, dans le Voyage de l'Europe. Les choux verds sont excellens autour d'Anamabo. Les papas y sont aussi fort estimés. C'est un fruit verd de la grosseur d'un petit melon, qui a le goût du choux-fleur. La plus grande incommodité pour la culture des jardins est la rareté de l'eau fraîche, qu'on est obligé de faire apporter de deux lieuës par les Esclaves. Le maïz, ou le bled d'Inde, se vend ici par caisses, dont chacune contient environ trois boisseaux. Le prix commun est d'un aki d'Or par caisse; mais dans les mauvaises années il monte jusqu'à deux ou trois akis. On a vû des tems d'abondance, ou la caisse de maïz ne valoit pas plus de huit tabos d'Or (x), qui ne font pas trois Schellings d'Angleterre. Le Fort d'Anamabo fut abandonné en 1733. Mais on a senti qu'il est nécessaire de le rétablir.

Richesse du Terroir.

Village d'Aga ou d'Adja.

Une demi-lieuë, ou deux milles, au-delà d'Anamabo, on trouve sur le rivage un Village nommée *Aga*, ou *Adja* (y). Les Hollandois y avoient autrefois un Fort, d'où ils furent chassés par la trahison des Anglois, qui ayant obtenu d'eux la permission d'y demeurer, traitèrent leurs hôtes avec la dernière barbarie. Aujourd'hui la Compagnie de Hollande n'entretient qu'un Facteur, dans la maison d'un Négre, où le Pavillon Hollandois ne laisse pas d'être arboré. On pourroit rendre ici à Bosman la raillerie qu'on a lue sur un Comptoir Anglois. Quel appui que celui d'un seul Facteur pour l'honneur du Pavillon Hollandois?

Phillips ne parle point d'Aga comme d'une Ville ou d'un Village. C'est, dit-il, une petite maison couverte de chaume, un mille & demi à l'Est d'Anamabo, sur le rivage de la Mer, sans autre défense que celle de quelques mousquets. Il ajoûte qu'elle a néanmoins un fort grande cour & un bel étang pour les canards. Mais il est clair que Phillips ne représente ici qu'un Comptoir.

Barbot dit que le Village est divisé en trois parties, dont chacune est composée de vingt-cinq ou trente maisons. C'est un lieu, dit-il, qui n'est pas favorable au Commerce, parce que le débarquement y est fort dangereux. Le Pays aux environs produit de fort bon coton.

Comment les Hollandois perdirent leur Fort d'Aga.

Les Danois avoient aussi dans ce Canton, un Comptoir, sur les ruines duquel les Anglois ont bâti un petit Fort de terre, gardé par deux Blancs & quelques Gromettes, sous le commandement d'un Facteur. Le Fort Hollandois n'étoit qu'une simple redoute, qui fut détruite en 1665 par les Anglois, le jour même que Ruyter, Amiral de Hollande, entreprit de descendre à Anamabo. Il y trouva des obstacles invincibles [tant de la part des flots de ☞ la Mer qui brisoient avec trop de violence contre lès Rocs, que de la part des Anglois, qui aidés par les Habitans de Fantin, l'empêchèrent par leur feu d'approcher du rivage;] mais les Anglois d'Aga ne doutant point qu'il ne revînt victorieux & qu'il ne les visitât à son retour, minèrent secrettement le Fort de Hollande, & laissèrent une mêche allumée qui devoit le faire sauter lorsque

(x) Barbot, pag. 176. & suiv.

(y) Phillips écrit *Aga*, Bosman *Adja*, & Barbot *Agga* & *Adja*, chacun apparemment suivant le génie de sa Langue.

Côte d'Or. Geographie.

lorſque la Flotte y arriveroit. Mais l'effet de la poudre fut beaucoup plus prompt. Les Ecrivains Hollandois ſe plaignent beaucoup des cruautés que les Anglois ont éxercées contr'eux dans ce Canton & dans celui d'Anamabo (z).

Cormantin.

A trois lieuës de Mawri (a) on arrive au Village de *Cormantin*, qu'on a nommé le *petit Cormantin*, pour le diſtinguer d'un autre qui porte le nom de *grand*. Boſman parle du premier comme d'un lieu miſérable, qui ne mérite pas d'attention. Cependant Des-Marchais, qui le vit en 1724, aſſûre qu'il eſt plus grand & mieux bâti que le commun des Villes du Pays. Artus obſerve que Cormantin, après avoir été un marché conſidérable, étoit réduit preſqu'à rien en 1600. Le Village eſt ſitué ſur une éminence, & ſe fait reconnoître aiſément par un grand arbre, qui eſt au milieu du marché; ſans parler de cinq petites Collines qu'il a du côté de l'Oueſt & de la montagne de *Mango* qui eſt à l'Eſt. Les Portugais & les François faiſoient ici beaucoup de Commerce. Les Hollandois y participoient auſſi, juſqu'à ce que les Négres ayant entrepris d'altérer leur Or, le dégoût de cette impoſture éloigna les Européens de leur Côte. Auſſi, n'ont-ils pas aujourd'hui d'autre reſſource que Mawri (b) pour ſe procurer des marchandiſes de l'Europe. C'eſt toûjours Artus dont on cite ici le témoignage. Mais Boſman, qui parle d'un tems poſtérieur, nous apprend qu'en 1681 ou 82 les Hollandois y ont rétabli le Fort & l'ont beaucoup augmenté; [après que de Ruyter l'eut enlevé aux Anglois, en 1665.] C'eſt un édifice quarré, bâti de pierre de Roc & de chaux, & deffendu par une grande (c) batterie & trois petites, qui ſont compoſées de vingt piéces de canon. Au centre eſt une groſſe Tour, deſtinée, ſuivant le premier plan, à faire un dôme, pour y arborer les Enſeignes Hollandoiſes. Les appartemens des Officiers ſont commodes, & les logemens de la Garniſon ne le ſont pas moins. Elle eſt compoſée de vingt-cinq Blancs, & de pluſieurs Gromettes. Les parapets ſont ſpacieux. La vûe s'étend du ſommet de la Tour, ſur la Campagne & ſur la Mer. On a pratiqué, dans le corps de la Place, pluſieurs cîternes qui fourniſſent de l'eau en abondance.

Ses marques de terre.

Fort Hollandois.

Sa ſituation.

Ce Fort, dit Barbot, eſt deffendu naturellement par ſa ſituation. Il eſt placé ſur un mont pierreux, dont tous les environs ſont rudes & eſcarpés, & qui n'eſt acceſſible que par un ſentier fort étroit (d).

On apprend de Des-Marchais que les Anglois avoient ici un Fort à quatre baſtions, avant que les Hollandois s'en fuſſent rendus les maîtres en 1665. Ils trouvérent le moyen d'y rentrer; mais ils en furent chaſſés pour la ſeconde fois par les mêmes Ennemis, qui y ont établi un excellent Commerce, auſſi-bien qu'à [Adja & à Jamotia, où ils ont des Comptoirs fortifiés.] Le même Auteur ajoûte qu'au-milieu du Fort de Cormantin, il y a un gros bâtiment quarré, qui ſert de logement au Gouverneur & de Magazin, dont le toît eſt une plateforme qui peut porter du canon; que le Pays eſt riche en Or & bien peuplé; le terroir excellent; que les Habitans ſont induſtrieux, & fort amis du

(z) Barbot. pag. 177.

(a) Des-Marchais & d'autres Voyageurs s'accordent ſur cette diſtance. Mais dans les Tables des Comptoirs Anglois, on lit à ſept lieuës de Mawri & ſept milles d'Anamabo.

(b) Artus, *ubi ſup.* pag. 50.

(c) Boſman, pag. 58. Barbot, *ubi ſup.*

(d) Barbot, pag. 178.

CÔTE D'OR. GEOGRAPHIE.

du Commerce, qu'ils ont appris des Hollandois (*e*) avec l'agriculture & l'œconomie. Bosman dit que le Gouverneur du Fort est ici un Facteur, comme à Mawri, & que la Place pourroit être fort augmentée, avec peu de dépense; mais que le Commerce du Pays n'en vaut pas la peine (*f*).

Grand Cormantin.

Le *Grand Cormantin*, suivant le même Voyageur, est situé sur une haute Colline, au-dessous & à la portée du canon d'un autre Fort Hollandois nommé *Amsterdam*. Cette Ville est si grande & si-bien peuplée, que son nom lui convient à juste titre. On fait monter le nombre des Habitans à mille ou douze cens hommes, tous Négocians ou Pêcheurs (*g*). Le Pays de Fantin continue de s'étendre, depuis cette Ville l'espace de vingt-deux ou vingt-trois Milles au long du rivage, & présente quantité de petits Villages qui rendent la vûe fort agréable en passant dans les Canots. Les fruits & les grains y sont en abondance, & l'air fort-sain. On y fait une liqueur, nommée *Peta*, qui est une espèce de bierre excellente, composée de maïz ou de bled d'Inde. Le Pain ou le biscuit des Habitans est une pâte de banane. Le maïz est aussi leur aliment commun.

Sa situation & sa grandeur.

Richesse du terroir.

Différends entre les Anglois & les Hollandois.

Autrefois, Anamabo & Cormantin étoient les deux principaux lieux de Commerce sur la Côte, pour les Anglois & les Hollandois; parce que ces deux Places étoient extrémement fréquentées par les Akkanez, qui faisoient ce voyage en petites Caravanes. Mais les différends qui s'élevèrent entre ces deux Nations, dans les années 1664 & 1665, leur devinrent également funestes (*h*). Les Hollandois se retirèrent à Mawri, & laissèrent les Anglois libres à Cormantin, où ceux-ci traitèrent si-mal les Négres du Pays & les Akkanez, que ces Barbares accoûtumés depuis long-tems au Gouvernement de Hollande, rappellèrent les Hollandois, & les aidèrent à bâtir un Fort, que les Anglois prirent en 1664 & firent sauter en 1665. D'un autre côté les Facteurs Anglois, pour rendre le change à ceux de Hollande, s'efforcèrent de gagner les Braffos de Fantin & d'Akkanez. Mais ces Chefs Négres prirent leur argent, sans éxécuter les conditions auxquelles ils s'étoient engagés. Cependant après s'être apperçus que les démêlés des Européens leur faisoient obtenir les marchandises à meilleur marché, ils encouragèrent les Anglois à bâtir un Fort près d'Anamabo, pour faire tête aux Hollandois de Mawri & d'Aga.

[Mauri, Anamabo, Anishan, & Cormantin, sont des endroits ☞ où il se fait un grand débit de marchandises d'Europe, comme de toiles, de cuivre, de barres de fer, d'eau de vie, de bassins d'étain, de mousquets, de poudre &c.] Lorsque les Hollandois eurent repris le Fort de Cormantin sur les Anglois, les Négres de Fantin marquèrent beaucoup de joie de les voir rétablis dans leur Contrée. Ils apportoient pour raison, que les Gouverneurs Anglois les avoient fort incommodés avec leurs Garnisons, & que les marchandises Hollandoises leur paroissoient à meilleur marché. Mais la vérité étoit qu'ils avoient éxigé des Hollandois, une somme considérable pour récompense

Variation des Négres.

(*e*) Des-Marchais, Vol, I. pag. 271.

(*f*) Bosman & Barbot, *ubi sup.*

(*g*) *Angl.* On fait monter le nombre des Habitans à huit-cens où mille sans compter les Marchands & les Pêcheurs.

(*h*) Barbot, pag. 178. & suiv. Ces petites guerres ne se trouvent en détail dans aucun Voyageur, & ne mériteroient pas d'être racontées, quand on nous en auroit laissé l'histoire. R. d. T.

Côte d'Or. Geographie.

récompense de leurs services, outre trois cens florins que les Facteurs de Hollande s'étoient engagés à payer pour chaque Vaisseau de la Compagnie qui viendroit faire le Commerce sur la Côte, à l'exception de ceux qui feroient la traite des Esclaves. Suivant Bosman, toute sorte de Vaisseaux payent aujourd'hui la même somme, & les Négres de ce Pays (*i*) extorquent aussi, tous les ans, beaucoup d'argent des Anglois.

Expédition de Ruyter contre Cormantin.

Barbot raconte l'expédition de Ruyter à Cormantin, & prétend qu'elle fut entreprise contre l'inclination de cet Amiral. Après la réduction du Fort Nassau à Mawri, il avoit eu le chagrin de se voir repoussé dans l'attaque du Cap-Corse & d'Anamabo. Mais dans un Conseil, qui se tint à bord de l'Amiral, Valkenburgh se déclara fortement pour l'entreprise de Cormantin, en soûtenant que cette Place causoit plus de mal à la Compagnie Hollandoise des Indes Occidentales, que Holmes ne lui en avoit fait avec sa Flotte dans la guerre de l'année précédente. Lorsqu'on se fut attaché à cette résolution, Valkenburgh envoya de Mina un renfort de quatre cens Canots, chargés de Négres armés, qui entrèrent dans la Rade de Cormantin avec la Flotte Hollandoise. La Baye, quoique spacieuse, n'est pas sans danger pour le débarquement; & la sortie d'ailleurs en est toûjours difficile. Ruyter prit le parti de faire descendre à Anamabo un corps de neuf-cens hommes, soûtenus par les Négres de Mina. Ces Forces s'étant approchées du rivage le 7 de Février 1665, furent reçues de si bonne grace par les Négres de Cormantin, qui s'étoient postés derrière les Rocs & les Buissons, que les Hollandois rebutés du feu de la mousqueterie & du canon du Fort, ne pensérent qu'à ☞retourner vers leur Flotte, [soupçonnant qu'ils avoient été trahis par le Braffo d'Anamabo.]

Ses Troupes sont d'abord repoussées.

Il est secouru par les Négres.

Cependant le courage de Ruyter ne lui permit pas d'abandonner son entreprise. D'ailleurs les Négres des Cantons d'Anamabo & d'Aga, qu'il avoit soupçonnés de favoriser les Anglois, lui firent donner des assûrances de fidélité, & s'engagèrent à le joindre avec toutes leurs Forces, pour lui faire emporter le Fort de Cormantin. Ils parurent dès le lendemain avec trois mille de leurs Alliés, qu'ils avoient loués dans cette vûe. Ruyter ne balança point à débarquer une partie de ses troupes, qui se joignirent aux Négres. Une armée si redoutable par le nombre marcha vers le Fort en bon ordre. Chaque Négre avoit un mouchoir blanc autour du cou, pour se faire distinguer d'avec les Négres de Cormantin. On arriva vers midi à la vûe du Fort. Valkenburgh somma le Gouverneur Anglois de se rendre aussi-tôt, & fit avancer en même tems un corps de ses Troupes, sur un terrain élevé, qui étoit hors de la portée du canon. Loin de perdre courage, les Assiégés firent un feu terrible & de fréquentes Sorties. Leur deffense fut si vigoureuse que les passages se trouvèrent bouchés par les cadavres. Trois-cens Négres, commandés par (*k*) Jean Kabès, firent des éxécutions surprenantes. Mais ce secours manquant enfin aux Anglois, parce qu'une partie se fit tailler en piéces, & que le reste fut contraint de se précipiter vers le Fort en désordre,

Deffense des Assiégés.

Le Fort est pris par les Hollandois.

(*i*) Bosman, pag. 59.

(*k*) C'est celui qui se trouve aussi nommé John-Cony dans les Relations précédentes, & qui tint long-tems le Fort de Frédéricksbourg.

CÔTE D'OR. GEOGRAPHIE.

dre, Valkenburgh fit mettre le feu à la Ville. La fumée ôta quelque tems la vûe du Fort aux Hollandois & jetta les Anglois dans une si grande consternation, que voyant l'ennemi s'approcher la grenade à la main & prêt à commencer l'assaut, ils levèrent le drapeau blanc & livrèrent aussi-tôt leur Porte. La dépense des Hollandois pour cette conquête se réduisit à soixante-deux marcs d'Or (*l*), qu'ils payèrent aux Négres auxiliaires de Fantin, & aux Braffos d'Anamabo & d'Aga.

Amersa, *Aqua*, *Laguyo*, *Tantumqueri*, *Manfro*, & quelques autres petits Villages à l'Est du rivage de Fantin jusqu'au Canton d'Akron, n'ont qu'un foible Commerce. *Aqua* est situé sur une petite rivière, deux lieuës à l'Est de Cormantin. La Terre aux environs, est basse & plate. Elle produit beaucoup de bled d'Inde, & fournit de l'eau & du bois aux Bâtimens qui en ont besoin.

Laguyo.

Laguyo est deux lieuës plus à l'Est qu'*Aqua*, sur un terrain élevé, qui descend vers le rivage. Le Commerce des Esclaves y est médiocre, & l'Or n'y est pas excellent (*m*).

Tantumqueri.

Tantumqueri est sept lieuës à l'Est de Cormantin, & par conséquent à trois de Laguyo. Smith l'appelle un joli petit Fort, à quatre bastions réguliers, montés de douze piéces de canon. Il est dans une situation agréable, sur le bord de la Mer; mais le débarquement y est si (*n*) difficile, que de quinze Canots l'Auteur en vit sept renversés avec tout leur poisson, en abordant au rivage. Le Fort fut bâti en 1726.

Montfort.

Montfort, ou Mantfort, se trouve placé, dans la Carte de Smith, comme un Fort ou un Comptoir Anglois à l'Est de Tantumqueri; mais on ne voit son nom, ni dans le Voyage du même Auteur ni dans la Table des Comptoirs. Barbot dit seulement que c'est un Village situé à l'Est de Laguyo, qui fournit du maïs & quelques Esclaves. Il ajoute que les autres Villages à l'Est de Montfort ne sont pas plus fréquentés des Européens. Leurs Habitans sont de pauvres pêcheurs, qui portent leur poisson sur les Vaisseaux, comme ceux de Laguyo & de Montfort, & qui ne vantent l'abondance de leur Or & de leur Esclaves, que pour arrêter plus long-tems les Européens dans leur Rade. [Les Vaisseaux Anglois sont ceux qui navigent principalement sur cette Côte, jusqu'à Akkra (*o*).] ☞

Obstacles au Commerce des Anglois.

C'est vraisemblablement d'un des deux derniers Villages qu'on a nommés, que parle Bosman, lorsqu'il rapporte qu'en 1698, les Anglois commencèrent à bâtir un Fort vers l'extrémité du Pays de Fantin, mais qu'ayant trouvé beaucoup d'obstacles de la part des Négres, ils prirent le parti, en 1700, d'emporter leurs matériaux. En effet, ajoûte le même Auteur, quoique les Anglois & les Hollandois ayent plusieurs Forts dans ce Pays, ils y ont si peu de pouvoir, qu'au moindre mécontentement des Négres tous les passages du Commerce se trouvent fermés, & les provisions quelquefois coupées jusqu'au renouvellement de la Paix (*p*).

Le langage des Habitans, depuis Axim jusqu'à Fantin, est le même, avec quelques légères différences (*q*).

§. VII.

(*l*) C'est mille neuf cens quatre-vingt-quatre livres sterling.
(*m*) Barbot, pag. 179.
(*n*) Smith, pag. 133.
(*o*) Barbot *ubi sup.*
(*p*) Bosman, pag. 59. & Barbot, pag. 178.
(*q*) Barbot, pag. 179.

Côte d'Or. Geographie.

§. VII.

Royaumes d'Akron & d'Agouna.

Le reste de la Côte d'Or contient trois Royaumes; *Akron*, *Agouna*, ou *Augwina*, & *Aquambo*. Celui d'Akron est situé sur la Mer, entre Fantin & Agouna. Il s'étend à l'Est jusqu'au fameux Cap *Monte del Diabolo*, ou Mont du Diable. On le divise en deux parties, le *Grand* & le *Petit* Akron. Le premier, qui est dans les Terres, est une espèce de République. L'autre est un Royaume. Mais quoiqu'ils soient indépendans l'un de l'autre, ils entretiennent une parfaite union, sous la protection des Négres de Fantin; & leur Pays étant très-fertile, ils en tirent, (*a*) par une soigneuse culture, de quoi suppléer aux nécessités de leurs Voisins.

Grand & Petit Akron.

Pendant le Voyage de l'Auteur, le Roi du Petit Akron étoit un Prince civil & d'un fort bon naturel. Son âge étoit d'environ cinquante ans. Il passoit pour un des plus riches Monarques de la Côte d'Or, quoique dans ses habits il n'affectât pas plus de faste que le moindre de ses sujets. [Son pouvoir est très-limité, puisqu'il ne peut rien faire sans le consentement des Principaux d'entre ses Sujets.] Le Pays abonde en Faisans, en Perdrix, en Liévres & en Daims. Barbot, qui n'a fait jusqu'ici que copier Bosman, ajoûte qu'on y trouve aussi quantité de cette espèce de bois jaune dont on a parlé dans l'article *d'Akoba*, près du Cap Tres-Puntas, & qu'il est d'une beauté admirable pour les tables & les chaises.

Caractère du Roi d'Akron.

Sur la Côte, au-milieu du Petit Akron, on rencontre le Village d'*Apam* ou *Apang*. La Table des Comptoirs Anglois le place à trois lieuës de Tantumqueri. Il est fort petit & n'a que des pêcheurs pour Habitans; mais sa situation est avantageuse pour le Commerce; & si les Négres du Canton étoient plus traitables il deviendroit bientôt une Ville fort-peuplée. Il est arrosé par une petite rivière d'eau salée, qui prend sa source à quatre ou cinq milles dans les Terres, & qui vient passer sous le Fort. Le poisson & la volaille y sont dans une égale abondance.

Apam, ou Apang.

Le Fort d'Apam fut bâti en 1697 par les Hollandois. Ils lui donnèrent le nom de *Leydsaambeyd*, qui signifie *Patience*, parce qu'en le bâtissant, ils avoient trouvé beaucoup d'opposition de la part des Négres. Bosman fut trompé d'abord par l'accueil obligeant de ces Barbares. Mais ayant bientôt reconnu leur mauvaise disposition & le peu d'avantage qu'il y avoit à tirer de leur Commerce, il se repentit des frais dans lesquels il s'étoit engagé. Le Fort est deffendu par deux batteries, qui contiennent dix-huit piéces de canon; mais sa principale force consiste dans une belle Tour, qui lui sert aussi d'ornement (*b*).

Fort Hollandois de Leydsaamheyd.

Le Pays d'Agouna commence près du Cap *Monte del Diabolo*, que les Hollandois appellent *Ruyge Hoeck*, & qui n'est guères à plus d'une lieuë de la rivière salée d'Akron. De-là il s'étend à l'Est, au long du rivage, jusqu'au

Pays d'Agouna.

(*a*) Bosman, pag. 61. & Barbot, pag. 180. (*b*) *Ibid.*

Côte d'Or. Géographie.

qu'au Village d'Anonse, dans le Pays d'Aquambo ou d'Akra. Au Nord, il borde le Pays de Sonquay & l'Océan au Sud. Son étendue sur la Côte est d'environ quinze lieuës.

Depuis Cormantin jusqu'au Cap Monte del Diabolo, la Côte s'allonge l'espace de douze lieuës au Sud-Est quart à l'Est. Ensuite elle tourne vers Barku, qui est à neuf lieuës de-là; & de Barku, vers la rivière d'Akra, où l'on compte encore neuf lieuës.

Belle Rivière.

Le Pays qui est à l'Est de *Koecks Broothill* est bas & uni jusqu'à la Mer, mais assez montagneux dans les Terres. Quelques lieuës (*c*) plus loin à l'Est, il est couvert de bois, & la terre est fort séche. Cependant cette Contrée en général, se ressent de la beauté d'une grande & fraîche rivière, qui est remplie d'huîtres & de poisson, & dont les bords sont peuplés de singes & de babons, aussi grands qu'il s'en trouve en Guinée. L'Auteur suppose (*d*) que la situation de cette rivière est un peu à l'Est de Barku.

Reine d'Agouna.

Jeune Négre, qui sert à ses plaisirs.

La succession de la Couronne appartient à l'aînée des Filles.

Il y a peu de différence pour la beauté entre le Pays d'Agouna & celui d'Akron. Les Habitans, qui sont presque tous Pêcheurs, passent pour une Nation audacieuse & guerrière. Elle a beaucoup d'adresse à contrefaire l'Or & l'Argent. En 1682, elle étoit gouvernée par une femme d'un courage & d'une prudence extraordinaires, qui prenoit le nom de Reine. A l'âge de trente-huit ans, cette Princesse étoit encore (*e*) sans mari, pour conserver son autorité. Mais elle suppléoit à cette privation par un jeune Esclave (*f*) qu'elle faisoit servir à ses plaisirs. Elle lui défendoit, sous peine de mort, toute sorte de Commerce avec d'autres femmes; & si le goût qu'elle avoit eu pour lui venoit à s'éteindre, elle ne faisoit pas difficulté de le changer pour un autre. Smith observe que c'est le seul Pays, de toute la Guinée, où le pouvoir suprême (*g*) puisse tomber entre les mains d'une femme. Ensuite copiant avec beaucoup de fidélité tout ce qu'on vient de lire d'après Bosman, il ajoûte que l'héritage de la Couronne descend en droite ligne à l'aînée des Filles, & que les enfans mâles sont vendus pour l'Esclavage, dans la crainte qu'ils n'apportent quelque trouble au droit établi. La jeune Princesse, qui est destinée à l'héritage du Trône, jouit aussi-tôt qu'elle le souhaite, du privilége de faire servir un jeune Esclave à ses plaisirs. [Les Habitans d'Agouna ☞ vivent paisiblement sous un tel Gouvernement, & sont rarement en guerre.] Les Anglois ont eu, pendant quelque tems, un petit Fort près d'Agouna (*h*).

Villes & Villages de ce Pays.

Ce Royaume a plusieurs Villes & quantité de Villages au long de la Côte. Ses principales Places sont *Dajou*, *Polder*, *Mango*, *Winiba*, *Wiamba*, ou *Simpa*, le vieux *Barku* ou *Barraku*, *Jakkou*, *Innya*, *Lampa*, *Sukkumma*, le nouveau ou le petit *Barku*, & *Kouks Broot*, situé, à deux lieuës d'Akra, sur une haute Colline, de la forme d'un pain de sucre. Toute cette Côte est dangereuse par ses écueils, & par la violence des vagues.

Mango ou Mont du Diable.

Dajou & *Polder* n'ont rien qui les distingue. *Mango*, qui les suit, est représenté par Barbot comme un assez bon Port, que les François ont fréquenté long-tems, & qu'ils ont abandonné après avoir reconnu l'habileté des Négres à faire passer de l'Or contrefait. Mais cet Auteur, qui est ici le copiste

(*c*) Barbot, pag. 181.
(*d*) Bosman, pag. 64.
(*e*) Barbot, pag. 180.
(*f*) Bosman, *ubi sup.*
(*g*) Voyez quelque détail sur cette Reine, dans le Voyage de Phillips, qui est ci-dessus.
(*h*) Smith, pag. 209.

piste d'Artus, paroît l'avoir assez mal entendu. Artus dit que Mango est une montagne, & qu'il n'y a point de Commerce jusqu'à *Biamba*, par lequel il entend sans doute *Wiamba*, *Wimba*, ou *Winniba*, que Barbot, par une autre erreur, appelle *Bremba*.

Côte d'Or. Geographie.

Il y a beaucoup d'apparence que Mango est la même montagne qu'on a nommée *Monte del Diabolo* ou Mont du Diable. Artus dit que les Négres y offrent des sacrifices au Diable. Bosman observe que les Matelots (*i*) donnent souvent ce Mont au Diable, parce qu'étant fort élevé on l'apperçoit long-tems avant que d'y arriver. Barbot, qui emprunte beaucoup de ces deux Auteurs, & qui entreprend quelquefois de les accorder, dit que cette Montagne s'élève comme un grand Cap, & que les Portugais lui ont donné le nom de Mont du Diable dans la supposition mal-fondée, que les Négres y offroient des sacrifices à cet ennemi de Dieu. Il ajoûte qu'elle est riche en Or, & qu'après les grandes pluies il s'en trouve beaucoup dans le sable, d'où les Négres le tirent à force de le laver. Les Hollandois lui ont donné le nom de *Ruyge Hoeck*, parce qu'elle est si haute qu'en faisant voile de l'Est à l'Ouest on la découvre de fort loin; d'autant plus que le vent soufflant ici au Sud-Ouest pendant la plus grande partie de l'année, & le cours de la marée étant à l'Est, on employe (*k*) beaucoup de tems à faire le tour de cette Pointe. Bosman parle d'un Anglois, nommé Baggs, qui mourut au Cap-Corse en 1700, & qui jouissoit d'une récompense considérable, pour avoir appris à la Compagnie d'Afrique que cette montagne contenoit de l'Or, & s'être engagé à creuser des Mines. Il s'y étoit rendu avec tous les instrumens nécessaires à son projet. Mais je suis sûr, dit Bosman, que s'il eût entrepris sérieusement d'exécuter son projet, il n'eût pas été mieux traité que les Hollandois ne l'avoient été par les Comméniens. Je suis persuadé, dit il encore, que ses successeurs y feront réfléxion plus d'une fois (*l*). Atkins apprit d'un Négre, qui faisoit le Commerce de l'Or, qu'on voyoit quelquefois sortir de la montagne une fumée semblable à celle des Volcans. D'ailleurs elle est infectée d'une multitude de bêtes farouches; & c'est apparemment par toutes ces raisons qu'on l'a nommée le Mont du Diable (*m*).

Or qui s'y trouve. Origine de son nom.

Entreprise d'un Anglois pour y trouver de l'Or.

Winiba, ou *Simpa*, qui s'appelloit autrefois *Viamba* ou *Vimba*, est situé cinq lieuës au-delà d'*Apang* ou d'*Apam*. Artus assûre que de son tems il n'y avoit aucun Commerce depuis Cormantin jusqu'à *Biamba*, ou *Winiba*, qui est, dit-il, quatre milles au-delà du Mont-Mango Mais Winiba est environnée d'excellens pâturages, où les Habitans nourrissent quantité de bestiaux, qu'ils vendent au long de la Côte. Les femmes y entendent si-bien toutes les fonctions du ménage, que les Négres des Pays voisins viennent s'y fournir de Servantes, & d'Esclaves du même séxe. L'agriculture & le soin des bestiaux (*n*) n'y distinguent pas moins les hommes. Bosman loue la situation de Winiba, qu'il représente environnée d'Arbres. La plûpart de ses Habitans sont des Pêcheurs, & le Commerce n'y est pas plus florissant que dans le Canton d'Apam. Cependant, lorsque le Pays est éxemt de guerre, ces deux Villes ne sont pas mal situées (*o*) pour la commodité des Marchands. Phillips ne donne

Weniba, ou Simpa.

(*i*) Bosman, pag. 62.
(*k*) Barbot, *ubi sup.*
(*l*) Bosman, pag. 62.
(*m*) Atkins, pag. 108.
(*n*) Artus, pag. 51.
(*o*) Bosman, *ubi sup.* & Barbot, pag. 180.

Côte d'Or. Géographie.

ne que trente maisons à la Ville de Winiba. Elle est environnée de champs agréables, plantés de bonnes haies, & remplis de bled d'Inde ou d'excellente herbe. Comme les Terres sont fort basses, on trouve, à la distance d'un mille, plusieurs grands étangs, dont les bords sont peuplés de pintades & d'une grande abondance d'autres oiseaux. Mais il n'y a point d'animaux en plus grand nombre que les Daims, dont l'Auteur a vû des troupeaux de cinq ou six cens à la fois (*p*).

Beauté du Pays.

Barbot donne à peu-près la même idée de Winiba. Mais il compte trente maisons dans la Ville, & se plaint d'une quantité prodigieuse de singes & de babons, qui infestent les campagnes.

Fort Anglois, & ses révolutions.

A l'égard du Fort, le même Auteur le représente sur le penchant d'une Colline, dans l'endroit où la Côte s'avance vers la Mer, & fort agréablement situé entre un grand nombre d'arbres. L'édifice, qui étoit bâti d'une double pierre, fut saccagé par les Négres en 1679, & les Facteurs n'eurent pas peu de peine à sauver leur vie. Ils gagnèrent le Cap-Corse à la faveur de la nuit. L'Auteur les y vit débarquer, dangereusement blessés & couverts de sang. On distingue aisément Winiba de la Mer, à deux maisons Angloises, qui subsistent encore sur le rivage, à deux cens pas de la Ville, mais dont il ne reste que les murs. [Mais le Fort, qu'on ne découvre pas de si loin, quoiqu'il ne soit qu'à cent-vingt pas du rivage, prit dans la suite une meilleure forme.] C'est un quarré, à quatre bastions, qui sont montés de dix-huit piéces d'artillerie. La garnison est ordinairement de douze Blancs & de vingt-huit Gromettes. Il est pourvû d'une cîterne, & d'une loge qui peut contenir cent Esclaves. On compte, du Fort de Winiba, trois milles jusqu'à Schido, du côté de l'Ouest, & trente-six milles à l'Est jusqu'au Village d'Akra (*q*).

Qualités du Fort de Winiba.

Le Fort de Winiba, suivant Smith, a été bâti sur le même plan & sur les mêmes dimensions que celui de *Tantumqueri*, & le débarquement n'y est pas moins difficile. Sa situation, dit-il, est sur un terrain qui s'élève, avec une belle avenue d'arbres qui conduit jusqu'à la porte. S'il n'est pas capable d'une grande deffense contre des attaques régulières, on y est du moins fort-bien à-couvert, pendant la nuit, de l'insulte des bêtes farouches (*r*). Les jardins en sont fort agréables. Il ne devoit pas être en fort bonne condition du tems de Bosman, puisqu'après avoir rapporté qu'il fut bâti en 1694, il ajoûte qu'on auroit pû franchir d'un saut ses Ouvrages & ses batteries, & que ses canons n'étoient que d'une demi-livre de balle. En un mot, dit Bosman, il ressemble aux Forts Hollandois de Botro, de Sukkonda & de Schama, ou au Fort Anglois de Dixscowe, qui auroient besoin d'un autre Fort pour les deffendre (*s*).

Ville de Barku.

Barku, ou *Barraku* (*t*), est à six lieuës de Winiba sur la Côte, situé sur le sommet d'une Colline, & fréquenté autrefois par les François. Le langage, qui est jusqu'ici le même au long de la Côte d'Or, commence ici à changer. Les Habitans sont fort entendus, non-seulement à fondre l'Or, mais à le travailler en chaînes & en toutes sortes de bijoux. Ils font une liqueur

(*p*) Philips, pag. 211.
(*q*) Barbot, *ubi sup.*
(*r*) Smith, pag. 133.
(*s*) Bosman, *ubi sup.*
(*t*) Artus écrit *Bergu*. Barbot met indifféremment *Barku*, *Barrakeu* & *Barrako*.

queur qui ressemble à la petite bierre d'Angleterre & qu'ils nomment (v) *Pito*. La volaille est ici en plus grand nombre & à meilleur marché que dans aucun autre lieu de la Côte. Les Perroquets (x) y sont en abondance. Du fer que les Vaisseaux Hollandois apportent dans le Pays, les Négres font toutes sortes d'armes pour leur propre usage. Mais leur principal Commerce se fait aujourd'hui à Akra, où ils vont acheter, dans leurs Canots, les marchandises qui leur conviennent. Les terres sont plates & unies dans l'intervalle, & remarquables par un arbre courbé, ou brisé, en forme de gibet, que les Négres honorent comme un Fétiche.

Côte d'Or. Geographie.

Barbot dit que Barku est la principale Ville de la Côte d'Agouna, & que le Canton étant fertile & agréable (y), c'est un lieu propre à l'établissement d'un Comptoir. Les Anglois avoient autrefois beaucoup de considération dans ce Pays, & s'étoient liés avec la Reine par un contrat formel. Mais les Hollandois ont pris sur eux tant d'avantage, qu'ils ont bâti à Barku un petit Fort triangulaire de douze piéces de canon. Le Commandant qu'ils y avoient en 1706 enleva aux Marchands Négres diverses marchandises qu'ils avoient achetées des Anglois, & leur déclara qu'ils devoient s'attendre au même traitement lorsqu'ils en recevroient d'une autre main que de celle des Hollandois. Cependant le Chevalier Dalby Thomas se fit rendre tout ce qui avoit été confisqué (z). Les Négres du Pays ont conservé quantité de mots François, sur-tout du Dialecte Normand, depuis le Commerce que cette Nation entretenoit autrefois avec eux, soit du tems des Portugais, soit avant ☞ leurs Découvertes. [Il y a ici autant de Perroquets qu'à Anamabo.]

Fort que les Hollandois ont à Barku.

Le Petit-Barku est une lieuë & demie à l'Est du Grand, sur le bord d'une petite Rivière. Toutes les Villes qu'on a nommées dans les Cantons d'Akron & d'Agouna, sont situées avantageusement pour le Commerce. Mais on y trouve peu d'Or & peu d'Esclaves lorsqu'elles sont en guerre avec leurs Voisins. Les Négres d'Akra s'empressent de venir au-devant des Vaisseaux qui arrivent sur la Côte, sur-tout s'ils apprennent que les cargaisons soient en toiles d'Osnabruck (a), en fer & en eau-de-vie. Un bon Esclave se vend ici, comme au long de la Côte Occidentale, environ deux onces d'Or, poids, ou quantité, que les Habitans appellent *Benda* (b).

Petit-Barku.

Le Fort de *Schido*, qui appartient aux Anglois, est d'environ quatre lieuës ☞ à l'Est de Barku. Il mérite moins le nom de Fort que de Comptoir (c). [& même à-présent il est détruit.]

Fort Anglois de Schido.

(v) Barbot l'appelle *Peta*, & dit qu'elle est faite de maïz.
(x) Artus, *ubi sup.* (y) Barbot, pag. 181.
(z) Barbot, pag. 447.

(a) L'auteur met *Osnebrugs*.
(b) Barbot, pag. 181.
(c) Voyez le Mémoire déja cité, sur l'importance du Commerce d'Afrique.

§. VIII.

Royaume d'Akra.

Ce Royaume est tributaire de celui d'Aquambo. Quoique la plus grande partie de son étendue soit dans les Terres, on le compte au nombre des Pays de la Côte, parce que le domaine du Roi s'étend plus de vingt lieuës au long de la Mer sur plusieurs autres Princes. Les bornes d'Akra, du côté de

CÔTE D'OR. GEOGRAPHIE.

Bornes du Pays d'Akra.

l'Oueſt, ſont le Pays d'Agouna, dont il eſt ſéparé par une petite Rivière. Au Nord, il borde *Aboura* & *Bonu*; à l'Eſt, *Labbadc* & *Ningo*; au Sud, l'Océan; & dans cet eſpace, on lui donne environ ſeize lieuës de circonférence. Sa forme eſt preſque ronde; & du côté de la Mer, il ne préſente qu'environ deux lieuës (*a*).

Les Hollandois l'appellent *Kra*, tandis que toutes les autres Nations s'accordent ſur le nom d'*Akra* ou d'*Akard*. On le regardoit autrefois comme le dernier Pays de la Côte d'Or, parce qu'on ne trouve plus d'Or au-delà de la Rivière de *Volta*, qui le termine à l'Eſt. Sa diſtance de Cormantin n'eſt que de quinze lieuës à l'Eſt (*b*).

Révolutions qui ont changé la forme de ce Pays.

Akra étoit autrefois un Royaume indépendant. Mais ſes Habitans ayant été vaincus, dans pluſieurs Batailles, par les Aquambos, leurs anciens Ennemis, ſe virent forcés de chercher une retraite dans un Canton nommé le *Petit-Papa* (*c*), qui forme à préſent le Royaume d'Akra. Barbot rapporte cet événement aux années 1680 & 1681. L'ancien Pays, qui n'eſt plus (*d*) qu'une Province tributaire, produit peu d'arbres & de fruits. Le fond du terroir eſt une ſorte d'argile pâle-rouge, où les ignames, les pois & les féves croiſſent abondamment. Près des Forts Européens, on trouve quantité de groſſes fourmis, dont les nids ou les habitations peuvent être nommées proprement des tourelles, & reſſemblent, dans l'éloignement, aux petites pyramides de ſel qui ſe voyent dans l'Iſle de Rhé au commencement de la ſaiſon. Les terres d'Akra, dans l'eſpace de trois lieuës, depuis la Mer vers l'intérieur du Pays, forment un Canton fort uni, qui ſert comme de parc à des troupeaux de daims, de pintades, de chévres ſauvages, de liévres, de lapins, d'écureuils, & de pluſieurs autres ſortes d'animaux. Les gros & les petits beſtiaux, qui s'y trouvent auſſi, viennent de Labadde, du côté de l'Eſt. Mais les liévres y ſont ſur-tout en ſi grand nombre, que les Habitans les tuent à coups de bâtons dans les buiſſons & les ronces. Un épagneul, tel qu'il s'en trouve dans les Forts Européens, en prend autant qu'il plaît à ſon maître. Mais la chair de ces animaux eſt (*e*) inſipide. Cette Contrée nourrit plus de lions, de tygres, de léopards, de chats muſqués & d'autres bêtes féroces, qu'aucune autre Région de la Guinée. C'eſt dans le Pays d'Akra qu'on trouve de petits daims, qui n'ont pas plus de huit ou neuf pouces de hauteur, & dont les jambes ne ſont pas plus groſſes (*f*) que le tuyau d'une plume. Les mâles ont deux cornes, longues de deux ou trois pouces, ſans branches & ſans diviſion, mais tortues, & d'un noir auſſi luiſant que le jais. Rien n'eſt ſi doux, ſi joli, ſi privé & ſi careſſant que ces petites créatures. Mais elles ſont ſi délicates, qu'elles ne peuvent ſupporter la Mer; & tous les ſoins qu'on a pris pour en tranſporter quelques-unes en Europe, ont été juſqu'à-préſent ſans ſuccès (*g*).

Troupes d'animaux différens.

Bêtes féroces.

Petits daims d'une eſpéce charmante.

Villes intérieures du Pays d'Akra.

Le Pays d'Akra, ſuivant Phillips, contient, dans l'intérieur des Terres, pluſieurs grandes Villes, dont le *Grand-Akra* eſt la Capitale. Barbot la place à

(*a*) Barbot, pag. 181.
(*b*) Des-Marchais, Vol. I. pag. 272.
(*c*) Boſman, pag. 68.
(*d*) Barbot, pag. 185.
(*e*) Le même, pag. 184. & Phillips, pag. 213.
(*f*) Les Habitans employent leurs pieds, ornés d'Or ou d'argent, à charger leurs pipes.
(*g*) Des-Marchais, Vol. I. pag. 276.

à quatre lieuës de la Côte, au pied d'un Canton montagneux, qui se découvre de fort loin en Mer. Des-Marchais dit qu'elle se découvre à six lieuës dans les terres, & qu'on lui donne le nom de Grand-Akra, pour la distinguer du Petit-Akra, qui est situé sur la Côte, entre Cormantin & Rio Volta.

CÔTE D'OR. GEOGRAPHIE.

Trois Villes Maritimes, & trois Forts Européens.

DE trois Villes, que le Pays d'Akra présente sur la Côte, le Petit-Akra est celle du milieu. Les deux autres sont *Soko* à l'Ouest, & *Orsoko* à l'Est. Toutes trois sont sous le canon d'un Fort Européen; Soko sous celui du Fort Anglois de James; Petit-Akra, sous celui du Fort Hollandois de Crevecœur, & Orsoko, sous celui du Fort Danois de Christianisbourg. Ces trois Forts sont comptés entre les meilleurs de la Côte (*b*). Ils sont tous trois dans l'étendue d'une lieuë & demie (*i*) de terrain; chacun sur une pointe de Rocher, qui s'avance un peu sur le rivage. Le débarquement y est dangereux, mais beaucoup plus (*k*) au Petit-Akra qu'aux deux autres lieux, sur-tout pendant le premier & le dernier quartier de la Lune. Des-Marchais place près d'Akra une petite Crique, qui, dans un cas pressant, peut passer pour un Port. La Rade est sûre & commode.

Ville de Soko.

SOKO étoit composée d'une centaine de maisons dispersées. Mais elle a reçu beaucoup d'augmentation en 1692, par l'arrivée d'un grand nombre de ☞ familles, [du petit-Akra,] qui la choisirent pour retraite après les guerres d'Aquambo; & dès l'année suivante, elle devint une des plus belles & des plus grandes Villes de la Côte d'Or. Sa situation est sur un terrain uni, & ses rues sont régulières. Elle entretient beaucoup de Commerce avec les Anglois, au préjudice de la Compagnie de Hollande. Le Fort James, qui la commande, est un édifice quarré, deffendu par quatre batteries. Ses murs sont fort hauts & fort épais, sur-tout du côté qui regarde le Fort Hollandois. Ils sont de pierre de Roc, mais trop mal cimentés pour résister aux pluies excessives du Pays. Les logemens ont pour toît une plate-forme, surmontée d'une Tour quarrée (*l*) où l'on arbore le Pavillon Anglois. L'Auteur ne compta que dix-huit petites piéces de canon de fer sur les batteries. Vingt Blancs & trente Négres composent la Garnison.

Fort Anglois de James.

LA situation de ce Fort est des plus avantageuses. Il a la Ville de Soko au Nord. Mais l'année n'a pas de saison où l'on puisse y débarquer sans danger. Barbot nous apprend qu'on a fait, en 1700, des réparations considérables aux murs, sur-tout du côté qui regarde le Fort Hollandois, & qu'on a augmenté l'artillerie. Les logemens & le donjon ont reçu aussi plus d'élévation, & l'on y a joint une Citerne (*m*).

BOSMAN remarque que le Fort James, comme tous ceux, dit-il, qui appartiennent aux Anglois, est fort-mal en Garnison. Cette Nation, ajoûte-t'il, s'imagine qu'il suffit de bâtir des Forts & d'y mettre du canon, sans prendre soin de les faire garder: exemple, dit-il encore, qui n'est que trop suivi par leurs Voisins.

Ses divers changemens.

PHILLIPS rend témoignage qu'en 1695, le Fort n'avoit que douze Blancs pour Garnison.

(*b*) Barbot, pag. 181. Bosman, pag. 67.

(*i*) Des-Marchais dit qu'ils sont à la portée du canon l'un de l'autre. Mais Smith assûre que le Fort Hollandois est à la portée du mousquet du Fort Anglois, & que le Fort Danois est à deux milles du Fort Hollandois.

(*k*) *Angl.* mais beaucoup moins.

(*l*) Voyez la Figure.

(*m*) Barbot, pag. 182. & 448.

CÔTE D'OR. GEOGRAPHIE.

Garnison. C'étoit alors un simple quarré, dont les quatre angles avoient chacun leur batterie, qui contenoient vingt canons. L'angle, ou le bastion du Sud, s'écroula dans le même tems, parce que la pluie avoit entraîné l'argile ou le plâtre qui servoit à lier les pierres au-lieu de chaux. On entreprit de le rebâtir, dit le même Auteur, mais avec aussi peu de précaution contre le même danger (*n*). Smith, qui étoit dans le Pays en 1727, assûre que le Fort James est aujourd'hui fort grand, & d'une force égale à sa beauté, qu'il est bâti sur une Colline pierreuse & escarpée, qui semble pendre sur la Mer; que sous le mur de la Place, on a fait une batterie capable de contenir vingt piéces de canon; que le Fort a d'ailleurs quatre grands bastions, qui contiennent vingt-sept piéces, & que la campagne, aux environs, n'étant pas trop couverte de bois, peut passer pour une des plus agréables de toute la Guinée. Il ajoûte qu'à peu de distance du Fort, il y a des étangs de sel, qui suffisent pour fournir toute la Côte (*o*), & les Vaisseaux mêmes qui y abordent. Atkins dit que les François (*p*), les Anglois & les Hollandois en prennent une grosse quantité, qu'ils répandent dans les Pays intérieurs, où cette marchandise est toûjours précieuse (*q*).

Petit-Akra.

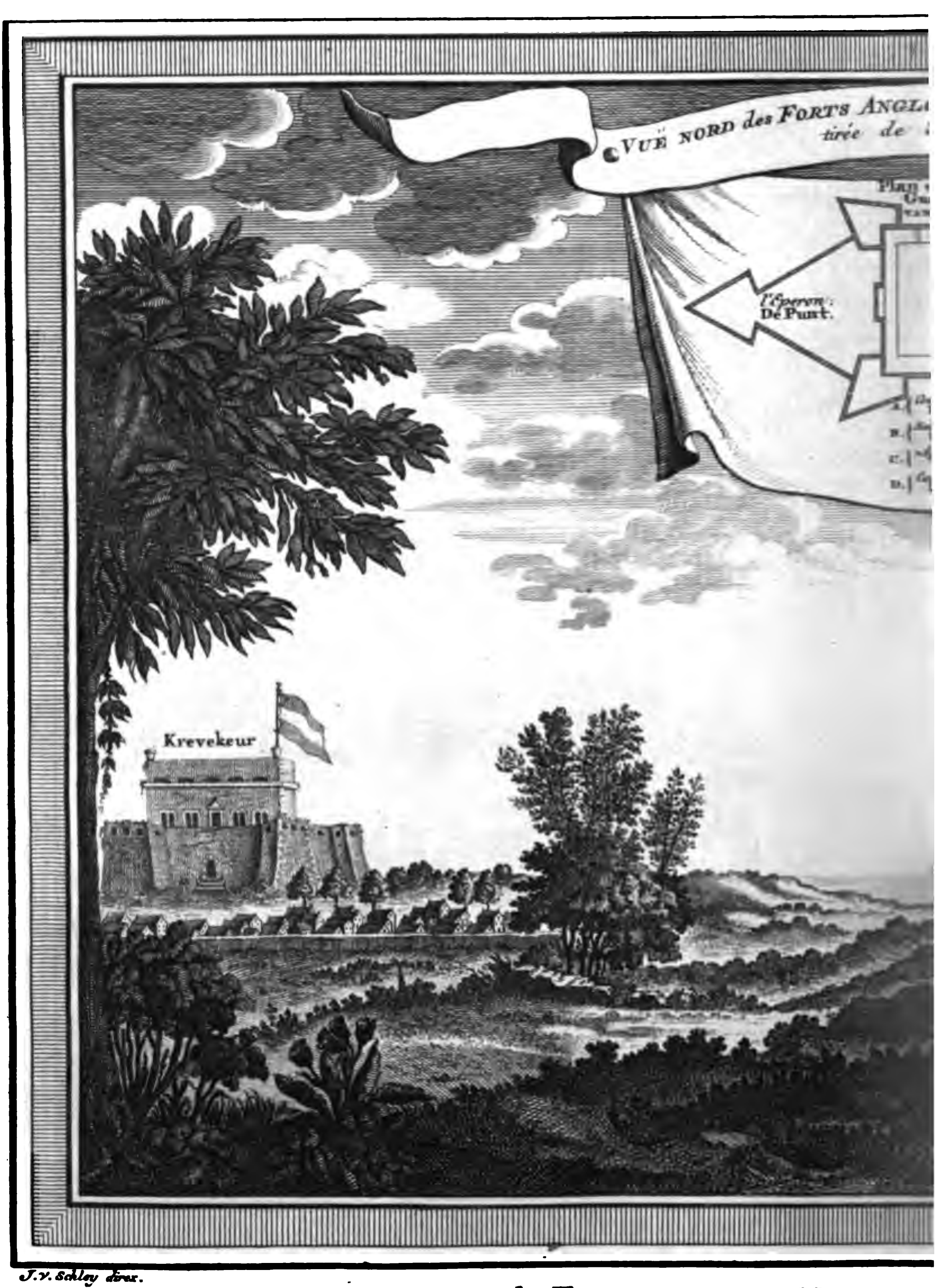
Le Petit-Akra, qui n'est éloigné de Soko que d'un demi-mille, avoit un Marché commode & très-fréquenté, avant qu'il eût été brûlé par les Aquambos, qui n'y ont pas laissé six (*r*) maisons entières. *Fourri*, Roi d'Akra, préféroit ce lieu au Grand-Akra, pour sa résidence. L'Auteur vit plusieurs fois ce Prince en 1697. Il avoit la phisionomie fort belle, & beaucoup d'affection pour les Européens; mais son caractère inquiet causa sa ruine; [car sa Nation étant trop foible pour tenir tête aux Aquambos; ceux-ci le forcèrent enfin à abandonner ses domaines.] Smith observe que les Habitans de Soko & du Petit-Akra ne peuvent vivre d'accord, & qu'ils se distinguent par des noms Anglois & Hollandois.

Fort Hollandois de Crevecœur.

Sa situation & sa forme.

Le Fort Hollandois de Crevecœur, au Petit-Akra, est à la [demi-] portée (*s*) du canon du Fort de James, sur une pointe de Rocher: [& quoique les Barques & les Pinasses puissent s'approcher en sûreté du rivage, cependant le lieu du débarquement est bien deffendu, par l'Artillerie du Fort, & par la mousqueterie (*t*) de la Garnison.] Ce Fort est quarré & deffendu par quatre batteries, qui sont de pierre, comme la courtine, mais si mal construites, qu'elles ne soûtiendroient pas une longue attaque. D'ailleurs, il est commandé par le Fort James, qui le réduiroit bien-tôt en poudre. Les logemens consistent dans un grand bâtiment quarré, avec une plate-forme au sommet, & une Tour d'où l'on déploye le Pavillon de Hollande, suivant l'usage de tous les Forts de Guinée, à la vûe des Vaisseaux qui s'approchent. La Garnison est composée de quinze Blancs & de vingt-cinq Négres. La porte du Fort, qui regarde le Petit-Akra, & la Rade du Grand, est deffendue par un Corps-de-garde & par deux Barrières, mais sans fossé & sans palissade; défaut commun à tous les Forts de la Côte, sans exception. L'ignorance des Négres, dans l'art d'attaquer les Places, fait regarder ces déffenses

(*n*) Phillips, *ubi sup.*
(*o*) Smith, pag. 135.
(*p*) C'est une erreur, au-lieu des Danois
(*q*) Atkins, pag. 107.
(*r*) *Angl.* soixante.
(*s*) Smith dit à une portée de mousquet.
(*t*) Barbot, pag. 182.



J.v. Schley direx.

NOORD-GEZIGT van de ENGELSSE en HOLLA



LLANDSE FORTEN te AKRA, uit SMITH 1727.

fenses extérieures comme un secours inutile. L'Auteur compta sur les batteries, quatorze piéces de canon & quelques pédereros. Mais l'avantage particulier du Fort de Crevecœur (v) est de jouir d'un air beaucoup plus pur que les deux Forts Voisins. Côte d'Or. Geographie.

Malgré la remarque qu'on vient de faire sur ce qu'il auroit à redouter du Fort Anglois, Phillips, Anglois lui-même, assûre que celui de Crevecœur est plus élevé, & que dans un cas de guerre, il pourroit l'incommoder beaucoup, parce qu'il est mieux en Artillerie (x). [Bosman remarque que c'est par le Commerce qui se fait dans cet endroit qu'il faut décider, s'il est propre pour la résidence d'un Gouverneur Général. Il ajoûte qu'il surpasse le Fort Anglois en étendue & par la bonté de son Artillerie, quoique d'ailleurs il l'égale en forces, excepté en ce que ses remparts n'ont pas tant d'épaisseur (y)].

Orsoko, ou *Orsaki*, s'est ressenti, comme Akra, de la fureur des Aquambos. C'étoit autrefois une Ville assez considérable; mais ayant été ruinée par la guerre, les Habitans se sont retirés à Papa. Le Fort de Christiansbourg, qui commande ce lieu, fut bâti par les Danois, sans qu'on sçache dans quelle année; mais ils lui donnèrent ce nom à l'honneur de leur Roi. C'est un bâtiment quarré, comme ceux des deux autres Forts, & deffendu aussi par quatre batteries de vingt piéces de canon. [Il paroît fort beau; & on le prendroit pour une seule batterie continuée; comme il l'est en effet, car étant uni, on y peut placer très-commodément le Canon par-tout (z).] Smith, qui le place à deux milles du Fort Hollandois, dit qu'il est fort (a) & spacieux. Bosman observe qu'il (b) vaut seul les deux autres. Cet avantage ne l'a pas garanti de plusieurs révolutions.

Ville d'Orsoko.

Fort Danois de Christiansbourg.

En 1670, il étoit gouverné par Jean *Ollarichs de Gluckstad*; homme de mérite, que les Négres massacrèrent perfidement, à l'instigation d'un Grec qui avoit vécu quelques années sous ses ordres. Ce traître vendit ensuite la Place à Julien de Campo Baretto, ancien Gouverneur de S. Thomas, pour la somme de sept marcs d'Or, qui ne font pas plus de deux cens vingt-quatre livres sterling. Au commencement de l'année 1682, ce Baretto ayant été fait Prisonnier dans le Fort, par sa propre Garnison, qui s'étoit révoltée, l'Auteur, qui l'avoit connu trois ans auparavant dans l'Isle du Prince, se crut obligé de lui rendre une visite. Mais le Chef des mutins fit fermer l'entrée du Fort, & se contenta de répondre qu'il justifieroit quelque jour sa conduite. Il ajoûta que si le Prisonnier souhaitoit de retourner en Europe, il en avoit la liberté. Baretto s'obstina dans la résolution de ne pas quitter son poste sans un ordre exprès du Roi de Portugal, & chargea Barbot d'une Lettre pour la Cour de Lisbonne. Il se flattoit, de jour en jour, de voir arriver quelque Vaisseau de guerre Portugais. Le Fort avoit reçu de lui le nom de S. François-Xavier. Mais la Garnison étoit alors dans une misérable situation. Les provisions lui manquoient, jusqu'au pain, & les marchandises qui étoient dans les Magasins ne montoient pas à la valeur de soixante livres sterling; quoiqu'il en eût couté aux Portugais plus de cent marcs d'Or pour les réparations.

Révolutions de ce Fort.

Les Portugais s'en saisissent.

(v) Phillips, *ubi sup.* pag. 23.
(x) Bosman, pag. 69.
(y) Barbot. *ubi sup.*
(z) Bosman *ubi sup.*
(a) Smith, pag. 135.
(b) Bosman, *ubi sup.*

CÔTE D'OR. GEOGRAPHIE.

Il retourne aux Danois.

réparations de la Place. Les Danois de Frédéricksbourg, près du Cap-Corse, en sollicitèrent la restitution, & l'obtinrent en 1682 pour une grosse somme. Ils y rétablirent leur Commerce, avec assez de succès jusqu'en 1693, qu'ils se laissèrent surprendre par les Négres. Barbot fait le récit de cet événement.

Ils le perdent par la trahison d'un Négre.

Les Danois avoient offensé le Roi d'Akra par quelqu'insulte. Ce Prince, qui cherchoit l'occasion de se venger, prit le tems d'une maladie, qui avoit fort affoibli la Garnison. Il observa que les Danois prenoient beaucoup de confiance à l'attachement d'un Négre nommé *Assemi*, qui, jouissant d'une grande considération dans le Pays, avoit rendu d'importans services à leur Commerce. Il ne manqua pas d'artifice pour le faire entrer dans son projet. Assemi, gagné par de flateuses promesses, fit croire au Gouverneur Danois qu'il devoit lui venir un grand nombre de Marchands Négres pour acheter des armes, & lui conseilla d'en hausser le prix. En effet, il parut au jour marqué, avec quatre-vingt Négres altérés de sang, que les Danois reçurent sans défiance. Lorsque le marché fut conclu, & que les Armes eurent été payées en Or, cette troupe perfide les ayant chargées de poudre & de balles, sous prétexte de les mettre à l'épreuve, fondit sur la Garnison qui n'étoit que de vingt-cinq ou trente hommes, & trouva peu de difficulté à s'emparer du Fort. Les trente Danois furent dispersés dans divers Cantons du Pays. Leur dépouille & celle des magazins valut au Roi d'Akra environ sept mille livres sterling. Le Fort fut donné au traître Assemi (*c*), qui, soûtenu d'une Garnison de Négres, y entretint un Commerce fort avantageux avec les Vaisseaux de diverses Nations de l'Europe.

Scènes comiques d'un Commandant Négre.

Bosman, après avoir déploré le sort des Danois, prend plaisir à raconter divers changemens comiques qui arrivèrent dans leur Fort. Assemi, revêtu du Commandement, prit les habits du Gouverneur Danois, & se fit faire des complimens sous le même titre. Cette cérémonie produisit plusieurs scènes plaisantes. Il fit tonner son artillerie à l'arrivée des Bâtimens d'Interlope, comme s'il n'eût jamais dû voir la fin de sa poudre. Le Fort demeura quelque-tems entre ses mains. Mais il fut obligé de le remettre à deux Vaisseaux Danois qui abordèrent sur la Côte. Les Hollandois contribuèrent à cette restitution par leur entremise. Service, dit l'Auteur, qui fut payé d'ingratitude: mais ils eurent la satisfaction d'être bien-tôt vengés. Les Danois ayant dégarni leur Flotte, pour laisser une puissante Garnison dans le Fort, devinrent la proie des Pyrates à la vûe même des Côtes de Guinée (*d*).

Comment les trois Forts Européens d'Akra ont été bâtis.

Quand on considère le courage & l'humeur Martiale des Négres de cette Contrée, il paroît fort étrange qu'ils ayent pû consentir à se laisser brider par trois excellens Forts, à si peu de distance l'un de l'autre. Mais tel est le pouvoir des présens, dans le Pays même qui produit l'Or. Le Roi d'Akra, gagné il y a quarante ans par ceux des Hollandois & des Danois, commença par leur accorder la liberté de bâtir chacun leur Magazin, & d'y mettre un Facteur, sous l'obligation (*e*) d'un tribut annuel de sept marcs d'Or. Après avoir obtenu cette première faveur, ils ne cessèrent pas d'insinuer aux Négres,

(*c*) On trouve le même récit dans les Mémoires de Bloom, de l'année 1693.

(*d*) Bosman, pag. 68.

(*e*) Deux cens vingt-quatre livres sterling.

gres, que leur Pays étant exposé aux courses continuelles des Aquambos, leurs mortels Ennemis, leur propre sûreté devoit leur faire souhaiter de voir les Comptoirs changés en Forts, pour mettre leurs biens & leurs familles sous la protection d'une bonne Artillerie. Ils réussirent enfin à former les Etablissemens qui subsistent aujourd'hui.

CÔTE D'OR. GEOGRAPHIE.

LES Hollandois furent les premiers qui choisirent un lieu convenable pour un Fort, & qui y bâtirent un Magazin de pierre de Roc, long de soixante-deux pieds, sur vingt-quatre de largeur. L'édifice fut environné de boulevarts & de murs, avec des Embrasures pour le canon. Bien-tôt les Danois obtinrent la même permission, & les Anglois (*f*) se la procurèrent à leur exemple. Cependant les Portugais avoient eu long-tems auparavant un Fort dans le Pays d'Akra, d'où leur cruauté les avoit fait chasser par les Habitans, comme on l'a déja rapporté.

Utilité que les Négres en ont tiré.

AU fond, les trois Forts Européens ont été, dans quelques occasions, d'une extrême utilité pour les Habitans, sur-tout en 1680, lorsque le Roi d'Akambo fit la Conquête d'Akra. Sans le secours qu'ils trouvèrent dans ces trois asiles, il n'en seroit pas échapé un seul à la furie du Vainqueur; & ceux qui auroient survécu à la perte de leur Pays, ne seroient point en état de faire le riche Commerce qu'on leur voit éxercer aujourd'hui. Cependant il y eut un grand nombre de familles qui cherchèrent une retraite dans les Contrées de *Lay*, de *Papa* & de *Juida*; comme leur Roi (*g*) s'étoit retiré dans celle de Fétu, pour se délivrer entièrement du pouvoir arbitraire des Aquambos, ☞ [que leur Roi excitoit à piller les Pays voisins.]

LES trois Forts d'Akra reçoivent leurs provisions du Cap-Corse, de Manfro, d'Anamabo, & de Cormantin. Depuis que les ravages de la guerre ont dépeuplé le Pays, les grains y sont devenus si chers, que la caisse de maïz, de deux boisseaux, est montée jusqu'à dix pièces de huit (*h*).

Ancienne richesse du Pays d'Akra.

LE Roi d'Akra & ses Nobles, ou plûtôt ses Favoris, étoient si riches en Or & en Esclaves, que Bosman ne faisoit pas difficulté d'attribuer plus de richesses à cette seule Contrée qu'à tout le reste (*i*) de la Côte d'Or. Des-Marchais dit qu'elle étoit tout-à-la-fois riche & si puissante, qu'elle pouvoit lever en peu de tems une Armée de quinze ou seize mille hommes (*k*).

Occupations de ses Habitans.

LES principales occupations des Habitans sont le Commerce, l'agriculture & sur-tout la guerre. Quoique le terroir soit assez fertile, les provisions leur manquent ordinairement vers la fin de l'année; ce qui les met dans la ☩ nécessité d'avoir recours aux Pays voisins, [& d'enlever quelquefois à force ouverte, ce qu'ils ne peuvent obtenir par des échanges.] Ils s'embarrassent peu de la pêche ou de la fabrique du sel, quoique le sel & le poisson soient en abondance dans le Pays. Ils abandonnent ce soin aux Négres de la Côte, ou à ceux qui viennent chercher leur vie parmi eux, & qui sont en assez grand nombre pour servir à peupler plusieurs Villes. Ces Etrangers ne se bornant point aux profits du sel & de la pêche, font un Commerce considérable avec les Vaisseaux Etrangers. Il n'y a point de Canton, sur toute la Côte d'Or,

(*f*) Barbot, pag. 181.
(*g*) Nous l'avons nommé Fourri, d'après Barbot. Bosman, qui raconte son Histoire, le nomme Aferri.
(*h*) Barbot, pag. 182. & 184.
(*i*) Bosman, pag. 70.
(*k*) Des-Marchais, Vol. I. pag. 272.

Côte d'Or. Géographie.

d'Or, sans en excepter celui d'Anamabo, qui fournisse plus d'Esclaves que le Pays d'Akra. Les guerres continuelles des Habitans leur procurent sans cesse un grand nombre de Prisonniers, dont la plûpart sont vendus aux Marchands de l'Europe (*l*).

Leurs maisons.

Smith représente les Habitans des trois Villes Maritimes d'Akra (*m*), comme les plus civilisés de la Côte d'Or. Des-Marchais raconte que leurs maisons sont quarrées & bâties fort proprement. Les murs, dit-il, sont de terre, mais d'assez belle hauteur, & les toîts couverts de paille. L'ameublement est des plus simples; car malgré leurs richesses, ils se contentent de quelques pagnes pour habillement, & leurs besoins sont renfermés dans des bornes fort étroites. Ils sont laborieux. Ils entendent le Commerce. On s'apperçoit qu'ils ont retenu parfaitement les leçons des Normands, leurs anciens maîtres. La crainte que leurs Voisins, du côté du Nord, ne viennent partager avec eux les profits du Commerce des Européens, leur fait boucher soigneusement tous les passages. Ainsi toutes les marchandises qui se répandent au Nord passent nécessairement par leurs mains. Ils ont établi un grand Marché, qui se tient trois fois la semaine à *Abeno*, Ville à deux lieuës du Grand-Akra & sept ou huit de la Côte, où les Négres voisins apportent en échange, pour les commodités de l'Europe, de l'Or, de l'yvoire, de la cire & du musc; sans compter les Esclaves, qui viennent en fort grand nombre par cette voie. Akra fournissoit autrefois (*n*) un tiers de l'Or que les Européens tiroient de la Côte. Bosman observe que dans l'abondance de l'Or & des Esclaves, les trois Forts vivoient en bonne intelligence, parce que chacun n'avoit rien à regretter pour sa part, & que l'un ayant quelquefois des marchandises qui manquoient à l'autre, ils s'entr'aidoient mutuellement pour leur avantage commun.

Leur jalousie pour le Commerce.

Marché qu'ils ont établi par précaution.

Guerres qui arrêtent le progrès du Commerce.

Le Commerce d'Akra n'auroit fait qu'augmenter de jour en jour, si les Négres d'Aquambo & d'Akim étoient capables de vivre d'accord. Mais les querelles & les guerres se renouvellent sans cesse entre ces deux Nations. Celle d'Akim s'attribue sur l'autre un droit féodal, & veut se faire payer un tribut qu'on lui refuse. Le Roi d'Aquambo, pour se procurer quelques intervalles de tranquillité, a l'adresse de semer (*o*), par ses insinuations & ses présens, des dissensions entre les principaux Seigneurs d'Akim. Mais de part ou d'autre on est toûjours troublé par le bruit des Armes. Des-Marchais assûre (*p*) que l'Or est si commun dans le Pays d'Akra, qu'une once de poudre à tirer se vend deux dragmes de poudre d'Or. Suivant Barbot, il y est d'une pureté singulière; & ne le céde pas à celui d'Axim, qui vient d'Iguira. La plus grande partie sort du Pays d'*Aboni*, & de celui de *Quako*, qui est plus éloigné & plus (*q*) riche encore qu'Aboni. Smith rend témoignage, que dans quelques circonstances qu'on arrive sur la Côte d'Akra, il est rare qu'on n'y trouve point un Commerce avantageux, sur-tout en Esclaves. Il suppose qu'on les y amène de fort loin, parce

(*l*) Bosman, *ubi sup.*

(*m*) Smith, pag. 135. Il en fait honneur à sa Nation.

(*n*) Des Marchais, *ubi sup.* pag. 272. & 274.

(*o*) Bosman, pag. 68.

(*p*) Des Marchais, *ubi sup.* pag. 276.

(*q*) Phillips dit qu'il est d'une pureté parfaite; pag. 213.

ce qu'il se trouve ordinairement un ou deux Malayens dans chaque troupe (*r*). CÔTE D'OR. GEOGRAPHIE.

LES marchandises qui réüssissoient le mieux anciennement, étoient les draps rouges de laine, la vaisselle de cuivre, de toutes sortes de forme (*s*) & les grosses serges d'Espagne. Mais celles qu'on recherche aujourd'hui, sont les toiles de Coësvelt ou d'Osnabrug, les étofes de Silésie, les lyats, les saies, les perpetuanes, les fusils, la poudre, l'eau-de-vie, les coliers de verre, les couteaux, les petites voiles, les nicances, & d'autres commodités dont le goût s'est répandu parmi les Négres. Ils les portent au Marché d'Aboni, où l'on voit arriver, trois fois la semaine, une prodigieuse quantité d'autres Négres, *Akkanez*, *Aquambos*, *Aquimeras*, *Quakos*, qui achètent leurs nécessités à fort grand prix; car, ne pouvant obtenir la liberté de venir jusqu'aux Forts Européens, ils n'ont pas d'autre régle pour la valeur des marchandises, que la volonté des Marchands Négres d'Akra. Cependant le Roi s'est établi, dans ces Marchés, des Inspecteurs, qui fixent à présent les prix respectifs. Il en tire un profit considérable; & ces Postes, qui ne manquent point d'enrichir ceux qui les possédent, sont fort recherchés (*t*).

Marchandises recherchées par les Négres d'Akra.

Inspecteurs établis dans le Marché d'Aboni.

LA violence des vagues, qui rend le débarquement fort dangereux, est le plus grand obstacle du Commerce, sur la Côte d'Akra. Tous les Voyageurs conviennent (*v*) que le meilleur endroit pour le mouillage est vis-à-vis le Fort Danois. Barbot avertit les Matelots de lever l'ancre, tous les deux ou trois jours, parce que le fond est si rempli de Rocs, que les cables courent toûjours risque d'être coupés huit ou neuf pieds au-dessus des ancres. Les vents Sud-Ouest, qui soufflent ici pendant tout le jour, depuis le mois de May jusqu'au mois de Septembre, excepté dans le tems des pluies, rendent la Mer si grosse & donnent tant de force à la marée, dont le cours porte à l'Est, que les meilleurs Bâtimens ont peine à résister sur leurs cables. Dans la saison humide, la marée n'a point d'autre régle que la Lune & le vent. Deux ou trois jours avant & après la nouvelle & la pleine-Lune, sa Direction est à l'Ouest; comme elle est aussi, lorsque le vent, après avoir soufflé impétueusement au Nord-Est & à l'Est-Nord-Est, tourne au Sud-Sud-Ouest ou au Sud-Ouest. Alors elle remonte, pendant vingt-quatre heures, contre le vent. C'est ce que l'Auteur a vérifié plus d'une fois, tandis qu'il étoit à l'ancre devant le Cap-Corse, Anamabo, Cormantin & Akra (*x*).

Remarques Nautiques.

ARTUS observe que de son tems, les Négres d'Akra n'avoient pas beaucoup de Canots, mais qu'ils en avoient d'une grandeur extraordinaire. Il en vit plusieurs qui étoient longs de trente-cinq pieds, & larges de cinq, sur autant de profondeur. Ils étoient capables de contenir jusqu'à trente hommes. Leur Commerce avec les Vaisseaux Hollandois étoit marqué pour certains jours de la semaine, & jamais ils ne se rendoient à bord sans être fournis d'une bonne quantité d'Or. Le même Voyageur ajoûte, que les Bâtimens Hollandois venoient rarement sur cette Côte, parce qu'ils redoutoient la violence de la Mer; mais qu'ils envoyoient leurs marchandises de Mawri & du Cap-Corse, sur des Barques ou des Chaloupes. Quoique la distance ne soit que

Grands Canots d'Akra.

Difficultés de la Côte.

(*r*) Barbot, pag. 184.
(*s*) Smith, pag. 135.
(*t*) Artus, *ubi sup.* pag. 51. & Barbot *ubi sup.*
(*v*) Barbot, pag. 184.
(*x*) Barbot, pag. 185.

Côte d'Or. Geographie.

que de dix-huit milles, la force des Courans retenoit quelquefois ces Barques trois semaines ou un mois dans le Voyage (y).

(y) Artus, *ubi sup.*

§. IX.

Royaumes de Labadde, de Ningo & de Soko. Rivière de Volta.

Etendue du Pays de Labadde.

APRÈS le Royaume d'Akra, on trouve celui de *Labadde*, qui n'ayant pas plus de quatre lieuës de circonférence, mériteroit à peine une description particulière, s'il ne touchoit à la Mer, par une lieuë de Côte entre Akra & Ningo. Dans cet espace, il a deux Villes; *Orso* & *Labadde*. La seconde est fort grande & fort peuplée (a). Elle est environnée d'un mur sec de pierre. Sa situation est dans une grande & belle prairie. Les Habitans de ces deux Villes sont généralement livrés à la culture de leurs terres & au soin d'un grand nombre de moutons & de porcs, qui composent leurs troupeaux. Ils les tirent, du Pays de Lay, & les ayant engraissés des fruits de leurs terres ils les vendent avantageusement aux Négres d'Akra & de plusieurs autres Cantons. Ils font du sel pour leur propre usage; mais comme (b) ils ont peu d'Or, leur Commerce n'est pas considérable. Ils sont gouvernés par leur propre Roi. Le Royaume de Ningo, que les François appellent *Lempi*, ou *Lampi*, & les Anglois *Lampa* ou *Alampo*, borde à l'Ouest celui de Labadde, & le Grand Akra; à l'Est, Soko, & la Mer au Sud. Il n'a pas moins de treize lieuës au long de la Côte, depuis Labadde jusqu'à la Ville de Lay ou d'Alampi. Son Chef porte le titre de Roi de Ladingkour, quoiqu'il soit dépendant du Roi d'Aquambo, qui éxerce une autorité arbitraire dans ses Etats, & qui impose des châtimens sévères à ses Sujets pour les moindres fautes (c). Le Pays est d'une fertilité médiocre, & n'est pas mieux peuplé. Mais il nourrit beaucoup de bestiaux, tels que des vaches, des porcs & des moutons, avec une grande quantité de volaille. Les Négres de tous les Cantons de la Côte d'Or viennent s'en fournir dans leurs Canots, à fort bon marché. Le reste du Commerce consiste dans la traite des Esclaves, que les mêmes Négres viennent acheter, lorsqu'il ne se présente point de Vaisseaux Anglois, François (d) ou Portugais. Cette traite est quelquefois fort avantageuse pour les Européens, sur-tout aux environs de Lay ou d'Alampi. Mais comme elle dépend de la guerre ou de la paix des Pays intérieurs, l'incertitude arrête les Vaisseaux de l'Europe, & l'on ne voit guères que les Hollandois qui y touchent en passant. Outre le Commerce, les Habitans éxercent l'agriculture & la pêche. Mais s'ils tirent quelqu'avantage de l'agriculture, ils ont moins à se louer de leur pêche au long de la Côte, parce que l'agitation continuelle des flots les expose toûjours à quelque danger. Leur goût pour le poisson trouve plus aisément à se satisfaire dans les Rocs & les Rivières, dont tout leur Territoire est rempli (e).

Différens noms du Royaume de Ningo.

Ses productions.

Occupations des Habitans.

LES

(a) Artus la place à quatre milles d'Akra.
(b) Artus, pag. 52. & Barbot, pag. 184.
(c) Bosman, pag. 327. & Barbot, pag. 185.
(d) Barbot fut informé que les François font le principal Commerce de cette Côte.
(e) Bosman, pag. 327. & suiv.

Côte d'Or. Geographie.

Les principales Villes du Pays sont le Petit-*Ningo*, *Tema* ou *Temina*, *Sincho* (*f*) ou *Chincka*, *Brambo*, *Pompena* ou *Ponni*, le Grand-*Ningo*, *Lay* ou *Alampi*, & *Ocka*; tous lieux stériles, & dont l'accès est fort dangereux. Les plus célébres pour le Commerce sont *Sincho*, le *Grand-Ningo* & *Lay*, quoiqu'en 1680 les Hollandois fussent établis à *Tema* ou *Termina*.

Principales Villes du Pays.

Sincho ou Chinka.

Sincho, ou *Chinka*, est située à cinq lieuës d'Akra. Cette Ville étoit assez fréquentée au commencement du dernier siécle, lorsque les Hollandois commencérent à la connoître; mais les Habitans ne s'occupent aujourd'hui que de la pêche, pour fournir du poisson au Marché de *Spise* (*g*), grande Ville intérieure, où ce Commerce n'est chargé d'aucun impôt. Les Négres achètent ici, des Vaisseaux Européens, beaucoup de toile & plusieurs sortes d'étofes, pour les répandre dans l'intérieur du Pays; & le même usage est établi au long de la Côte jusqu'à la Rivière de *Volta*. Leur langage est différent de celui d'Akra. Entre les productions du Pays, on distingue les oranges par leur grosseur & leur beauté. On prend ici des raies, qui ont quelquefois quinze pieds de longueur (*h*).

Grand-Ningo.

La situation du Grand-Ningo est cinq lieuës à l'Est de *Sincho*. On n'apperçoit presque point cette Ville de la Rade, & ses marques de terre se réduisent uniquement à la haute Montagne de *Redundo*, qui est dans les Terres, exactement au Nord de Lay; c'est-à-dire, que si l'on est parti de Sincho, on est dans la Rade de Ningo lorsqu'on arrive au Sud de cette montagne. Mais on est bien mieux averti par l'arrivée d'un grand nombre de Canots, qui se détachent de la Côte aussi-tôt qu'ils apperçoivent quelque Vaisseau qui vient du côté de l'Ouest. Cette Ville offre quelquefois un Commerce fort brillant. On y trouve, suivant le hazard des conjonctures, un grand nombre d'Esclaves, & quantité d'Or, qui vient de Quako, Pays intérieur, où ce précieux métal est en abondance. Les Habitans du Grand-Ningo & de son Canton engraissent une multitude de bestiaux dans leurs pâturages, & les vendent aux Négres de la Côte d'Or, qui viennent les acheter; ou les transportent, avec beaucoup d'avantage, dans le Royaume d'Akra. Un jeune bœuf s'y vend jusqu'à trente écus.

Son Commerce.

Lay ou Alampi. Sa situation.

Lay, ou *Alampi*, est située deux lieuës à l'Est du Grand-Ningo, & se fait reconnoître aisément à la Montagne de Redundo, qui se présente en forme de pain-de-sucre au Nord-Nord-Ouest, & qui est éloignée de six lieuës dans les Terres. L'ancrage est excellent à Lay, sur un fond de sable, mêlé de petits cailloux. La Côte, aux environs, est bordée de Collines assez hautes & quelquefois fort escarpées, dont plusieurs sont ornées de Palmiers & d'autres arbres dispersés. Sous ces Collines, le rivage est d'un beau sable blanc, mais assez étroit dans sa largeur. La situation de la Ville est sur le penchant d'une Colline qui regarde le Nord; de sorte qu'on ne découvre de la Rade qu'un petit nombre de maisons. Les Habitans sont doux & civilisés, mais si timides & si défians, qu'ils n'ôsent aller à bord sans (*i*) avoir reçu des ôtages.

Lay ou Alampi.

Lay, ou *Alampi*, qui est une Ville renommée pour le Commerce des Esclaves, s'est vûe pendant quatre ans soûmise aux Anglois, qui y avoient un Comptoir,

(*f*) Dans l'Original c'est *Cincho*. Artus met *Chinka*.

(*g*) Dans l'Original c'est *Spice*.

(*h*) Artus, *ubi sup.* pag. 52. Barbot l'a copié ici, & lui doit entièrement sa page 185.

(*i*) Barbot, pag. 186.

CÔTE D'OR. GEOGRAPHIE.

Comptoir, gardé par cinq Blancs & par dix Gromettes. La Compagnie d'Afrique fit quelques démarches pour y faire bâtir un Fort; mais les Habitans s'y étant opposés avec le secours des Hollandois, il fut interrompu pendant quelques années. Cependant elle avoit recommencé, du tems de (*k*) l'Auteur, l'éxécution de cette entreprise. Lorsque les Royaumes d'Axim & d'Aquambo sont en guerre, on trouve ordinairement ici un grand nombre d'Esclaves. Les Négres d'Axim y amènent leurs Prisonniers; & ceux d'Aquambo conduisent les leurs dans le Canton d'Akra. *Santi*, célébre Négociant Négre, fit long-tems ce commerce à Lay, sous les ordres du Roi, qui l'avoit chargé de mettre le prix aux Esclaves & aux Marchandises. Il commençoit par éxiger des ôtages; après quoi, se livrant avec assez de confiance, il envoyoit par degrés ses Esclaves à bord, & recevoit les marchandises à mesure qu'ils étoient délivrés. Un Vaisseau n'avoit souvent besoin que d'un mois ou de trois semaines pour se fournir de quatre ou cinq cens Esclaves. Du tems de l'Auteur, un bon Esclave mâle ne coûtoit que cinquante-cinq ou soixante livres de Koris.

Santi, fameux Commerçant Négre.

Les François, les Anglois, & sur-tout les Portugais, fréquentent beaucoup cette Côte, pour se procurer des Esclaves & des provisions. Cependant il arrive quelquefois dans les intervalles de paix, que les Esclaves y sont fort rares. En 1682, l'Auteur y fut trois jours à l'ancre sans en pouvoir obtenir un, quoique deux mois auparavant un Vaisseau de guerre de sa petite Escadre en eût acheté trois-cens dans l'espace d'une semaine; ce qui marque, dit-il, combien le Commerce est incertain à Lay.

Fertilité du Pays de Ningo.

Le Pays de Ningo est plat & bas, peuplé, fertile & rempli de bestiaux, tels que des vaches, des moutons, des porcs, que les Habitans vendent continuellement dans toute l'étendue de la Côte d'Or. Les difficultés d'un rivage fort haut & presqu'inaccessible rendent leur pêche peu considérable: mais l'abondance de leurs rivières & de leurs lacs supplée au poisson de Mer.

Fin de la Côte d'Or.

Les Anglois & les Hollandois terminent la Côte d'Or à Lay, parce que le commerce de l'Or cesse plus loin, & que celui des Esclaves y commence. Mais, à l'éxemple d'Artus & des anciens Navigateurs, nous l'étendons jusqu'à la Rivière de Volta; & nous croyons devoir considérer l'espace qui est entre cette Rivière & Lay, comme une frontière, dont le Commerce est mêlé avec celui de ses Voisins à l'Est.

Royaume de Soko, & ses Villes Maritimes.

Le Royaume de Soko s'étend à l'Ouest d'*Okka*, Village à l'Est de Lay, & forme la Côte jusqu'à *Rio Volta*. On ignore son étendue dans les terres, parce que le hazard seul y amène les Européens. Cependant les Portugais touchent quelquefois à ses Places Maritimes, qui se nomment *Angulan*, *Bribarou* ou *Bribreka*, *Baya* & *Aqualla* (*l*), pour y acheter diverses sortes de grains, que le Pays produit en abondance; ou des étofes d'Akkanez, que les Négres de cette Contrée y apportent lorsqu'ils n'ont point à craindre d'être volés sur la route. Les Négres de Kalo viennent aussi à Soko, mais par Mer, lorsqu'ils apprennent l'arrivée de quelque Vaisseau de l'Europe, & ne manquent point d'amener quelques Esclaves.

LES

(*k*) Le même, pag. 449.

(*l*) Smith, dans sa Carte, place un lieu nommé *Quitto* entre le grand Ningo & la Rivière de Volta; mais il n'en fait aucune mention dans son Voyage. Ce nom diffère peu de *Queda*, qui est un des noms que Phillips donne au Royaume de Fida, ou Whida, ou Juida.

Côte d'Or. Geographie.

Les occupations des Habitans de Soko, sont presqu'uniquement le soin de leurs bestiaux & la pêche, quoiqu'il y ait peu d'avantage à tirer de la dernière sur une Côte si dangereuse. Aussi s'en trouve-t-il fort peu de riches, excepté quelques Négres d'Alampi, d'Akra & d'Aquambo, qui se sont établis parmi eux. Ces trois Nations ayant le goût du Commerce, se sont répandues aussi à Lay, à Ningo, à Sincho, & à Pompena du côté de l'Ouest.

Autres Habitations du même Pays.

Outre les quatre Villages que j'ai nommés sur la Côte de Soko, on rencontre dans les intervalles plusieurs Hameaux & quantité de cabanes dispersées. Quelques Voyageurs regardent cette Contrée comme une partie du Royaume de Lampi. Le Port de Soko est environné d'une Côte basse & unie, qui s'élève par degrés & qui se couvre de bois vers les Terres.

Rio da Volta. D'où lui vient ce nom.

Rio da Volta a reçu ce nom des Portugais, pour exprimer la rapidité de son cours & sur-tout celle de son reflux. Un Auteur fort moderne place sa source dans le Royaume d'Akan, qui borde au Sud celui de Gajo, vers le neuvième degré de latitude du Nord. Cette Rivière traverse de-là le Pays de Tafou, dont on vante les Mines d'Or, & descend ensuite vers le Sud par *Quako*, *Aboura*, *Ingo*, & d'autres lieux. La Côte est plate & basse à son embouchure; mais on voit les terres s'élever en hautes Collines; & même en montagnes fort escarpées. Le rivage de la Mer est large & couvert d'un beau sable. Il forme plusieurs petites Bayes. A la distance d'une lieuë en Mer, on trouve par-tout environ neuf brasses de fond. Des deux côtés de la Rivière, le Pays est assez ouvert pendant quelques milles, & présente un grand nombre de Palmiers, qui paroissent plantés à des distances égales. Plus loin, on ne découvre que des bois, ou des arbres, entremêlés de ronces & de buissons (*m*).

Sa description.

Bosman représente Rio da Volta comme une belle & grande Rivière, qui se décharge dans la Mer avec tant de violence, qu'à trois ou quatre Milles du rivage on s'apperçoit de la différence de ses eaux. Il ignore la longueur de son cours dans les Terres. L'impétuosité de ses flots entraîne continuellement un grand nombre d'arbres, qui, s'arrêtant à son embouchure, redoublent le mouvement & la confusion des vagues. Les Canots mêmes n'y peuvent passer que deux fois l'année. C'est ordinairement entre le mois d'Avril & de Novembre; c'est-à-dire, dans le tems qui précéde immédiatement la saison des pluies, lorsque le calme régne sur la Côte; parce que le reflux de la Rivière est alors moins rapide. Mais après les pluies, il n'y a point de Négres qui ôsent en courir les risques, [& quoiqu'ils soient accoûtumés à côtoyer le rivage dans des Barques, ils ne se hazardent pas à le faire ici, à cause des Tournans qu'ils ont à craindre.] L'Auteur avoit passé quatre fois, sur son Vaisseau, devant l'embouchure de cette Rivière, sans autre éclaircissement que celui des Matelots, qui prétendoient chaque fois l'avoir apperçuë. Mais en 1669, étant revenu de Juida dans un Canot, il se fit conduire, à force de rames, le plus près qu'il pût du rivage; & sa surprise fut extrême, de ne pouvoir découvrir ni l'embouchure, ni la moindre apparence d'ouverture. Cette expérience lui parut une confirmation de ce qu'il avoit entendu raconter par un de ses gens, qui avoit fait le voyage par Terre; sçavoir, que près de la Mer,

Curiosité inutile de Barbot.

(*m*) Barbot, pag. 319.

Côte d'Or. Geographie.

Mer, Rio da Volta est d'une prodigieuse largeur; mais qu'à l'Ouest il est resserré par une longue pointe de terre, qui ne lui laisse qu'un passage fort étroit. C'est apparemment cette disposition de son embouchure qui donne tant de rapidité & de violence à sa sortie (n).

Isle à l'embouchure de Rio Volta.

Des-Marchais dit (o) qu'on distingue ses eaux à deux lieuës en Mer; que l'embouchure est fort large, mais qu'elle est divisée au milieu par une petite Isle fort escarpée de toutes parts, déserte & couverte de bois; que cette Isle est défendue par une Basse, ou un Banc de sable, qui s'étend à deux lieuës du rivage, & contre lequel la Mer bat avec beaucoup de violence du côté de l'Est; que la Rivière de Volta vient de fort loin dans les Terres, sans qu'on sçache la longueur de son cours ni les Pays qu'elle traverse; que ses inondations causent beaucoup de ravage, comme on en peut juger par la quantité d'arbres qu'elle entraîne jusqu'à la Mer; enfin, qu'il est impossible alors d'y entrer ou de la traverser, même dans les Canots, mais qu'elle est plus accessible dans les tems de sécheresse. La meilleure marque, pour découvrir de la Mer l'embouchure de la Volta, est un petit bois situé sur sa pointe Est; quoique, dans l'éloignement, toute la Côte n'offre que l'apparence d'un Continent.

Erreur des Cartes Angloises & Hollandoises.

Toutes les Cartes Hollandoises & Angloises représentent le rivage, aux environs de la Volta, sur-tout quelques lieuës à l'Ouest de son embouchure, comme bordé d'un Banc de sable fort large & fort élevé. Sur ce témoignage, la plûpart des Vaisseaux de l'Europe qui font voile de Lay à Juida, prennent le large à dix ou douze lieuës de la Côte. Mais ils abrégeroient leur Navigation s'ils étoient mieux informés; car il n'y a point d'autre écueil qu'un petit Banc, qui est précisément à l'Est de l'embouchure de la Volta, & qui n'est pas marqué dans les mêmes Cartes. Ainsi toutes sortes de Vaisseaux peuvent faire voile, de Lay, au long des Côtes de Soko & de Volta, sans s'éloigner de plus d'une lieuë & demie du rivage. Il y a un autre Banc qui traverse l'embouchure, & qui, formant comme une *Barre*, rend l'eau moins profonde, & contribue sans doute, avec la violence du reflux & l'étroite disposition du passage, à l'horrible gonflement qu'on a représenté.

Conseil pour la Navigation de cette Mer.

Artifice du Gouverneur Hollandois de Mina.

Verboutert, Gouverneur Hollandois de Mina, s'étant imaginé à l'arrivée de Barbot, qu'il venoit tenter de nouvelles Découvertes sur cette Côte, lui conseilla de ne pas entreprendre de pénétrer dans cette Rivière, & lui en représenta vivement les dangers, dans la saison même où l'on étoit, c'est-à-dire, au mois d'Avril, qui passe pour la plus favorable. Mais dans le cours de la conversation, oubliant le dessein qu'il avoit eu de l'effrayer, il ajoûta qu'il avoit pris l'usage d'envoyer, par intervalles, ses Chaloupes dans la Rivière de Volta, & qu'elles en apportoient des étofes & quantité d'Esclaves. Il continua de raconter à l'Auteur que ces étofes venoient des Nubiens & des Abyssins, avec lesquels les Habitans de la Volta entretenoient un Commerce fort libre, par le moyen de leur Rivière, qui vient de fort loin au Nord-Nord-Est. Il lui montra même quelques pièces de ces étofes, qui ressembloient aux bordures de nos tapisseries à l'aiguille. Mais Barbot jugea que ce Commerce n'étoit pas fort considérable, puisque les Hollandois n'avoient pas formé d'établissement sur la Rivière. Les Portugais y touchent quelquefois,

(n) Bosman, pag. 328.

(o) Des Marchais, Vol. II. pag. 2.

quelquefois, & se procurent quelques Esclaves, des dents d'Eléphans, du maïz, qui y est en abondance, mais rarement ou jamais de l'Or, ce métal étant à peine connu des Habitans (*p*).

Côte d'Or: Geographie.

Témoignage d'Atkins.

Atkins dit que la Rivière de Volta est remarquable par la rapidité extrême de son cours; qu'elle rend la Mer fort grosse près de sa Barre, & qu'elle roule quelque-tems ses eaux sans s'y mêler. C'est-là, conclud-il, que commence la Côte de Papa, [qui est basse & couverte de bois (*q*)].

(*p*) Barbot, pag. 320. & suiv.

(*q*) Atkins, pag. 109.

CHAPITRE VI.

Pays Intérieurs, derrière la Côte d'Or.

Pays intérieurs.

LES Européens ayant acquis peu de connoissances des Pays qui sont derrière la Côte d'Or, on ne doit pas s'attendre à trouver des éclaircissemens fort éxacts dans les Relations. Cependant, comme il s'en trouve quelques-uns de nommés dans la Description des Pays Maritimes, il est à propos de recueillir ici ce qu'on nous a laissé de plus clair sur leur situation.

Noms des Pays intérieurs.

Les Pays intérieurs, suivant le témoignage des Négres les plus sensés, sont *Avina*, *Iguira*, le Grand-*Inkassan*, *Inkassia-Iggina*, *Tabeu*, *Adom*, *Mompa*, *Vassabs*, *Vanqui*, *Abrambo*, *Quiforo*, *Inta* ou *Assienta*, *Achim* ou *Akim*, *Aqua*, *Quako*, *Kammana*, *Bonu*, *Equea*, *Latabi*, *Akkaradi*, *Insoko*, *Dankereis* ou *Dinkira*, *Kabesterra*, & le grand Royaume des *Akkanez*, qui comprend une partie des autres, du Nord-Ouest au Nord-Est; sans compter plusieurs petits Pays entremêlés. Toutes ces Contrées sont fort riches en Or, [aussi-bien que celles qui sont le long de la Côte.] Les Habitans tirent ce précieux métal du sein de la terre, ou des rivières, dont ils lavent le sable. Leur situation est entre quatre degrés trente minutes & huit degrés de latitude au Nord, & entre quinze & dix-neuf degrés de longitude Est de l'Isle de Fer. [Leur circonférence est d'environ trois cens cinquante lieuës;] petit espace pour un si grand nombre de Nations (*a*).

Avina.

1. Avina borde *Adom*, premier Royaume de la Côte d'Or. Ses Habitans portent quantité d'Or, très-pur & très-fin, dans le Pays d'Issini & dans d'autres parties de la Côte. Ils sont d'une probité rare entre les Négres, & le Commerce est aussi agréable qu'utile avec eux.

Iguira ou Eguira.

2. Le Royaume d'Iguira, ou d'Eguira, touche à celui (*b*) d'Axim, [vers le Sud.] Il est au Nord du Grand-Inkassan & à l'Est de Mompa. On y trouve beaucoup d'Or, & de l'espéce la plus pure, soit qu'il sorte de la terre ou des rivières. La plus grande partie se transporte sur la Côte d'Axim ou d'Issini, suivant les occasions qui peuvent déterminer les Négres. Aussi l'Or de ces deux Places est-il fort estimé des Marchands de l'Europe; d'autant plus, que

(*a*) Barbot, pag. 145.

(*b*) Dans l'Original, on lit *Atzym*.

PAYS INTÉRIEURS.

que passant par très-peu de mains, il est moins sujet à l'imposture. Deux Négres de Commendo firent, il y a quelques années, le voyage d'Eguira, avec des marchandises de l'Europe, & se vantèrent d'en avoir tiré un immense profit. Mais l'éloignement étant considérable, les chemins infestés de Voleurs, & les passages gardés par d'autres Nations qui font acheter à grand prix la liberté du Commerce, il est rare qu'on s'expose à tant de dangers.

Grand-Inkassan.

3. Le Pays du Grand-Inkassan est bordé au Sud par celui d'Eguira, à l'Est par ceux de Vassabs & de Vangui, à l'Ouest par des Régions inconnues. Ses Habitans viennent peu sur la Côte d'Or. Cependant il s'en trouve quelques-uns qui traversent le Pays d'Adom, pour faire le Commerce au Petit-Commendo ou à Issini, sur-tout au dernier de ces deux lieux, comme au plus proche.

Incassia-Iggina.

4. Le Royaume d'*Inkassia-Iggina* touche, du côté du Sud, à celui du Grand-Inkassan, & vers l'Est à ceux de Vassabs & de Vangui; mais ses bornes sont incertaines au Nord & à l'Ouest. Ses Habitans n'ont aucune correspondance avec les Négres de la Côte, & sont même inconnus au-delà des Nations qui touchent à leur Pays.

Taben.

5. Le petit Territoire de Taben a le Royaume d'Anta au Sud, celui d'Adom à l'Ouest & au Nord, & vers l'Est celui de Commendo, dont il n'est séparé que par une petite Rivière. Les Négres de Taben sont en Commerce avec les Hollandois de Schama. Ils leur portent du grain, de la volaille & des fruits, comme ils fournissoient autrefois les mêmes commodités aux Portugais [de Mina, qui en tiroient aussi] d'Axim (c).

Adom.

6. Le Royaume d'Adom est bordé par Tabeu à l'Ouest, par Guaffo au Sud, par Vassabs au Nord, & par Abrambo à l'Est-Nord-Est. Ses Négres font le Commerce avec Axim & Boutro; mais lorsque les passages sont fermés, & les chemins infestés par des Voleurs, ils cherchent leurs avantages du côté du Petit-Commendo. Le Pays d'Adom s'étend en droite ligne au long de la Rivière de Schama, & contient plusieurs Isles ornées de belles Villes & de Villages. De-là il s'avance à l'Ouest l'espace d'environ dix-huit lieuës, jusqu'à la Rivière d'Ankobar. Il est sans Roi. Son Gouvernement consiste dans un Conseil de cinq ou six Seigneurs, dont l'un néanmoins est si puissant, que, suivant le Proverbe du Pays, il pourroit porter le Roi de Jabi sur ses cornes. Cette République n'est qu'une société de Brigands, qui seroient capables d'inspirer de la terreur à tous leurs Voisins, s'ils l'étoient de vivre entr'eux dans l'union. En 1690, ils commencèrent une guerre sanglante contre les Négres d'Anta; & pendant trois ou quatre ans qu'ils la poussèrent sans relâche, ils ruinèrent leur Pays sans pouvoir les forcer à la soûmission. Ils étoient en même-tems aux mains avec les trois Nations qui habitent la Rivière d'Ankobar, & les obligèrent d'acheter la Paix par un gros tribut.

Gouvernement du Pays.

Guerres des Négres d'Adom.

Dans ces expéditions, ils avoient pour Général un Négre nommé *Anqua*, né avec des inclinations si guerrières, qu'il ne pouvoit vivre en Paix. Cependant ses qualités Militaires répondoient si-mal à son goût, que dans la plûpart des engagemens qu'il eut avec les Négres d'Anta, il fut réduit à chercher

(c) Barbot, *ubi sup.*

chercher sa sûreté dans la fuite. Il auroit bien-tôt vû la fin de sa carrière, si ses compagnons n'eussent pas été meilleurs Soldats que lui. Mais comme il étoit le plus puissant de la Nation, en hommes & en argent, les autres Régions n'ôsoient s'opposer à ses volontés. C'étoit d'ailleurs un monstre de cruauté. S'étant saisi, en 1691, de cinq ou six des principaux Antesiens, il prit plaisir, de sang-froid, à leur faire de sa propre main une infinité de blessures. Ensuite il huma leur sang avec une brutale fureur. Un de ces malheureux, qu'il haïssoit particulièrement, fut lié par ses ordres, jetté à ses pieds, & percé de coups en mille endroits, tandis qu'avec une coupe à la main il recevoit le sang qui ruisseloit de toutes parts. Après en avoir bû une partie, il offrit le reste à son Dieu. C'est ainsi qu'il traitoit ses Ennemis; mais, faute de victimes, il tournoit sa rage contre ses propres Sujets.

Pays intérieurs.

Cruautés de leur Général.

En 1692, pendant la seconde Campagne qu'il faisoit contre les Négres d'Anta, l'Auteur lui rendit une visite dans son Camp, près de Schama. Il en fut reçu fort civilement, & traité suivant les usages du Pays. Mais au milieu même des amusemens que ce Barbare procuroit à son hôte, il trouva l'occasion d'éxercer sa cruauté. Un Négre remarquant qu'une de ses femmes étoit ornée de quelque nouvelle parure, prit le bout d'un colier de corail, dont il admira l'ouvrage, sans que cette femme parût s'offenser de sa curiosité. L'usage du Pays accorde une liberté honnête, dont le Négre ni la femme n'avoient pas passé les bornes. Cependant le cruel Anqua se trouva si blessé de cette action, qu'après le départ de Bosman, il leur fit donner la mort; &, suivant son goût monstrueux, il but à longs traits tout leur sang. Quelque-tems auparavant il avoit fait couper la main, pour un crime fort léger, à une autre de ses femmes; & se faisant un amusement de ☞ sa cruauté, il vouloit que dans cet état elle lui peignât la tête [& lui tressât ses cheveux.] Bosman rapporte ces traits de barbarie, comme des éxemples fort extraordinaires parmi les Négres de Guinée (*d*).

Ceux des Pays Intérieurs étant obligés de traverser Adom pour aller commercer sur la Côte, cette Contrée a continuellement l'occasion de s'enrichir du travail d'autrui. Il s'y trouve d'ailleurs des Mines d'Or & d'Argent; & Bosman fut informé que trois ans auparavant on en avoit découvert une fort riche. L'abondance qui régne dans cette Nation & la multitude des Habitans l'ont rendue si fière, que le Commerce y est fort difficile. Ses terres sont excellentes. Elle en tire assez de grains & de fruits, pour être sans cesse en état d'en vendre à ses Voisins. Les animaux, farouches & privés, y sont en grand nombre, & les rivières remplies de poisson. Enfin, le Pays ne manque de rien pour la subsistance & la commodité de ses Habitans (*e*).

Productions du Pays.

7. Monpa ou *Manpa*, est un Pays dont on ne connoît que les bornes. A l'Ouest il touche Eguira; au Nord, le Grand-Inkassan, Vassabs & Adom; à l'Est, le Royaume d'Anta.

Monpa ou Manpa.

8. Le Pays de *Vassabs*, ou *Warschabs*, comme Barbot le nomme souvent & comme il l'écrit dans sa Carte, borde au Nord *Vanqui*, à l'Est *Quiforo* & *Abrambo*;

Vassabs.

(*d*) Bosman, qui fait tous ces récits, confesse qu'il ne parle que sur le témoignage d'autrui, c'est-à-dire, de quelques Négres.

(*e*) Le même, pag. 27. & Barbot, pag. 152.

PAYS INTÉRIEURS.

Abrambo; à l'Oueſt, le Grand-Inkaſſan, & au Nord-Oueſt, Inkaſſia-Iggina. Il eſt fameux par la grande quantité d'Or qu'on en apporte. Comme il a peu de Rivières, quelques Voyageurs ont crû que ſon Or vient de plus loin dans les Terres. Le Pays eſt ſtérile, ou ne produit rien de remarquable. L'unique occupation des Habitans eſt de ſe procurer de l'Or, ſoit qu'ils le doivent à leur travail, ou qu'ils le reçoivent d'autrui. Ils l'échangent pour les marchandiſes de l'Europe, dont ils font d'autres échanges avec leurs Voiſins.

Vanqui.

9. Le Territoire de *Vanqui*, ou Wamki, eſt bordé à l'Oueſt par Inkaſſia-Iggina; au Sud, par Vaſſabs, & au Nord par Bonu. Les Habitans ont l'art de fabriquer des étofes d'un tiſſu d'Or, qu'ils vendent aux Arabes, vers le *Niger*, ou dans les Contrées de Gago & d'Akkani, au Nord de leur propre Pays.

Aquambo.

10. Le Royaume d'*Aquambo*, ou d'Akambu, touche à l'Oueſt Adom & Vaſſabs; au Sud, Guaffo; à l'Eſt, Acti; Akkani au Nord, & Fétu au Sud-Oueſt. C'eſt un Pays fort peuplé, où le Commerce eſt conſidérable. Ses Habitans fréquentent beaucoup Mawri, pour y faire l'échange de leur Or contre de la toile & du fer. Pluſieurs y ſont même établis, en qualité de Facteurs & d'Agens pour leur Nation.

Les Négres d'Aquambo ſont naturellement braves & guerriers. Ils ont des différends continuels avec les Akkanez, par l'effet d'une vieille haine qui ſubſiſte entre les deux Nations (*f*).

Bosman obſerve que le domaine des Aquambos s'étend ſur pluſieurs Royaumes au long de la Côte, dans l'eſpace de plus de ſoixante-dix milles, & que leur Roi n'eſt pas moins abſolu ſur ces Peuples Etrangers que ſur ſes propres Sujets. Cette autorité deſpotique a fait naître un Proverbe: Il n'y a, dit-on, que deux ſortes d'hommes dans Aquambo; le Roi avec ſes amis, & leurs Eſclaves.

Arrogance des Négres d'Aquambo.

Ces Négres ſont d'une hauteur & d'une arrogance extrême. Ils ſont redoutés de tous leurs Voiſins, à l'exception de ceux d'Akim. Les troupes qu'ils employent pour tenir leurs Vaſſaux dans la dépendance, commettent mille déſordres, ſans que perſonne ôſe s'y oppoſer. La ſévérité du Roi eſt exceſſive contre ceux qui manquent de ſoûmiſſion pour ſes ordres, & le moindre outrage qui regarde ſes ſoldats eſt puni avec la dernière rigueur.

Ils ont été gouvernés par deux Rois.

Le Royaume d'Aquambo a été gouverné quelque-tems par deux Rois, l'*Ancien* & le *Jeune*. [C'étoit par ce titre qu'ils étoient diſtingués, quoique ce ne fut au fond que le père & le fils.] Mais le jeune [à l'inſtigation de ſa propre Mère,] ayant été chaſſé par ſon oncle, le Trône ſe trouva partagé entre les deux frères. Ils régnèrent pendant quelques années dans une union qu'on ne devoit point eſpérer de ce partage. Mais les Sujets n'en furent pas plus heureux, & portèrent le joug de deux Tyrans au-lieu d'un, juſqu'en 1699, que le vieux Roi étant mort, ſon fils remonta ſur le Trône, & trouva le moyen d'en exclure entièrement ſon rival.

Le vieux Monarque des Aquambos étoit un Prince méchant par le fond du caractère, & mépriſable par la baſſeſſe de ſes inclinations. Il portoit une haine

(*f*) Barbot, pag. 188.

haine invéterée aux Européens. Quoiqu'il reçût des Anglois, des Danois & des Hollandois, une once d'Or, comme une marque de reconnoissance accordée à ses Prédécesseurs, pour la liberté du Commerce & pour le terrain des Forts, il ne laissoit point échaper une seule occasion de les chagriner. Sous les moindres prétextes, il leur fermoit les passages & troubloit leur Commerce, sans autre vûe que de s'attirer des satisfactions & des hommages. Son fils, plus généreux & plus sensé, fit profession d'aimer les Marchands de l'Europe. Il traita particulièrement les Hollandois avec une confiance distinguée. Dans une maladie dangereuse, dont ses Médecins désespéroient de le guérir, il se fit transporter au Fort de Hollande ; & s'étant livré sans précaution entre les mains des Facteurs, il y passa quelque-tems avec eux. A la vérité, leur Barbier, qui prenoit la qualité de Chirurgien, le traita un peu rudement dans ses opérations. Mais il réussit néanmoins à lui rendre la santé, quoiqu'il ne pût le remettre en état de voir ses femmes. La maladie de ce jeune Prince venoit d'un excès d'incontinence.

PAYS INTÉRIEURS.

Confiance du Roi d'Akambo pour les Hollandois.

Sous le Régne de son père, les Hollandois avoient souhaité passionnément de bâtir un Fort, & l'avoient même commencé près du Village de Pompena, ou Pouni (*g*), à l'extrémité de la Côte d'Or. Mais lorsque le Vaisseau qu'ils attendoient de l'Europe avec des matériaux, fut arrivé dans la Rade d'Akra, ils apprirent qu'Ado, qui partageoit alors le Trône, étoit parti à la tête d'une Armée pour combattre quelque Nation voisine. Ce contre-tems leur fit interrompre leur entreprise, dans la crainte que le vieux Monarque n'éxigeât d'eux quelques nouveaux Droits. Ils s'applaudirent beaucoup d'avoir pris cette résolution, lorsque l'avenir leur eut appris que la dépense du Fort auroit surpassé les profits du Commerce, & qu'ils n'avoient besoin dans ce Canton que d'un Comptoir, avec un ou deux Facteurs.

11. Quiforo, qui se nomme aussi *Juffer*, est borné à l'Ouest par Vassabs, au Sud par Abrambo, au Nord par Bonu, & à l'Est par Akkani. C'est une Contrée stérile, dont les Habitans mènent une vie simple & connoissent peu le Commerce.

Quiforo.

12. Le Pays de *Bonu*, ou *Bono*, touche du côté de l'Ouest à *Vanqui*; du côté du Sud à *Quiforo*, & vers l'Est aux Pays d'*Akkani* & d'*Inta* ou d'*Assienta*. Ses Habitans ne fréquentent pas plus la Côte que ceux de Mompa.

Bonu, ou Bono.

13. Le Territoire d'*Atti* a, du côté de l'Ouest, Abrambo ; Fétu, Sabu, Fantin du côté du Sud ; & Dabo au Nord. Ses Habitans avoient autrefois un Commerce considérable avec les Hollandois ; mais étant épuisés par leurs guerres avec les Négres de Sabu, ils se sont réduits à la culture de leurs Terres, qui sont naturellement fertiles. Ils ont quelque dépendance du Royaume d'Akkani, dont les Habitans peuvent interrompre leur communication avec la Mer. Ces Akkanez, pour augmenter leur Commerce, ont établi un grand Marché dans leur Pays, où l'on vient acheter, de toutes les Contrées voisines, les marchandises qu'ils vont prendre sur la Côte.

Atti.

14. Le Royaume d'Akkani, ou d'Akkanez, est divisé en deux parties ; *Akkani-Grande* & *Akkani-Pinquena*, c'est-à-dire, le Grand & le Petit-Akkani. Celui-ci s'étend à l'Ouest jusqu'à *Quiforo* & Bonu. Au Sud, il borde *Dabo*, *Atti*

Akkani.

☞(*g*) Entre Chinka & Lay ou Alampi.

PAYS INTÉRIEURS.

ti & *Abrambo*; au Nord, Inta; à l'Eſt, *Akim* ou *Achim*. La grande Ville de *Dabo* eſt ſituée ſur la frontière, près d'Atti.

Les Akkanez ſont renommés par le grand Commerce qu'ils font ſur la Côte & dans l'intérieur des Terres. Ils ſe joignent avec les Négres de Kabeſterra, Pays qui les ſépare de celui de Sabu, pour apporter ſur la Côte de l'Or d'Aſſienta, d'Akim & de leur propre Pays. Leur réputation d'intelligence & de fidélité eſt ſi bien établie, que les Marchands de Commendo & de Viamba donnent à leur Or le nom d'*Akkanez-Chienka*, parce qu'il n'eſt jamais altéré par le moindre mélange (*b*).

Caractère des Négres d'Akkani.

Le caractère des Négres Akkanez eſt naturellement fier, audacieux & guerrier; ce qui les fait chérir ou redouter de leurs Voiſins, ſuivant les occaſions qu'ils leur donnent de s'en louer ou de s'en plaindre. Mais à l'un ou l'autre de ces deux titres, ils ſont ſi bien reçus dans tous les lieux qu'ils ont à traverſer, que leur dépenſe ſe réduit preſqu'à rien pendant leurs voyages. Leurs armes ordinaires ſont la zagaie, le cimeterre & le bouclier. Leur langage reſſemble beaucoup à celui de Fétu, d'Atti, de Sabu, d'Abrambo & de Fantin; mais il eſt beaucoup plus doux à l'oreille. Les Marchands Akkanez tranſportent les marchandiſes qu'ils achètent ſur la Côte, par terre & ſur le dos de leurs Eſclaves, dans tous les Marchés d'Atti, de Sabu & des autres Pays intérieurs, en payant, à chaque paſſage, les droits établis par les Princes & par les Gouverneurs. Il leur reſte encore quelques mots Portugais, ou de la *Lingua-Franca*, que leurs Ancêtres ont retenus de leur ancien Commerce avec les Portugais. Ce qu'on appelle *Lingua-Franca* eſt une corruption du Latin, de l'Italien, du François & du Portugais.

Dinkira.

15. Le Pays de Dinkira eſt ſitué à dix journées, par terre, de la Côte d'Axim, & cinq de Mina, au Nord. Il a Kabeſterra vers l'Eſt, Adom à l'Oueſt, & Akkani au Nord. Les chemins qui y conduiſent d'Axim & de Mina, ſont fort mauvais & remplis de détours, ce qui rend le voyage plus long du double. Cet obſtacle pourroit être levé avec un peu de travail; mais on ignore ſi c'eſt l'intelligence ou la volonté qui manquent aux Négres (*i*).

Etat & Commerce de ce Pays.

Cette Contrée étoit autrefois reſſerrée dans des bornes fort étroites, & mal-pourvûe d'Habitans; mais la valeur naturelle de ſes Peuples a fort étendu leurs limites, & tellement augmenté leur puiſſance, qu'ils ſont devenus redoutables à tous leurs Voiſins, excepté néanmoins ceux d'Aſſienta & d'A*kim*, qui leur ſont encore fort ſupérieurs en nombre. Les Dinkirois ont beaucoup d'Or, & le tirent en partie de leurs propres Mines, en partie de leurs pillages. mais ſur-tout du Commerce, qu'ils entendent mieux que la plûpart des autres Négres. Lorſque les chemins ſont libres & ouverts, les Marchands de Dinkira viennent avec les Akkanez à Schama, à Commendo, à Mina, au Cap-Corſe, &c. ſuivant la ſituation & la diſtance des lieux qu'ils habitent. Mais ſi les paſſages ſont fermés, ils vont plus loin ſur la Côte & rendent le Commerce fort brillant dans les Comptoirs ſupérieurs, tandis qu'il demeure languiſſant dans les Forts du milieu. L'Or de Dinkira eſt très-fin, mais ſouvent mêlé avec l'Or de Fétiche, dont on expliquera la nature dans un des Articles ſuivans.

16.

(*b*) Boſman, pag. 77. Barbot, pag. 188.
(*i*) Boſman, *ubi ſup.* pag. 78. & Barbot, pag. 189. & ſuiv.

16. Le Pays d'Inta, ou d'Assienta, qu'un Auteur moderne donne pour le même, est bordé à l'Ouest par le Royaume de Mandingo; au Nord, par des Régions inconnues; à l'Est, par Akim, & au Sud par Akkani. Il est peu connu, parce qu'il n'a point de correspondance immédiate avec les Négres des Côtes. On sçait seulement qu'il est fort riche en Or, & que les Akkanez en apportent quelquefois sur la Côte d'Or. Sa situation d'ailleurs, qui est vers la source de *Rio Sueiro da Costa*, seroit fort avantageuse pour le Commerce d'Issini & d'Akim, si les Habitans avoient plus de goût pour les voyages.

Pays intérieurs.

Inta, ou Assienta.

17. Akam, *Akim*, *Akin* ou (k) *Akkani-Grande*, le Grand-Akkani, borde à l'Ouest *Akkani-Picqueno;* au Sud, Aqua & Souquo; Inta & Akkra au Nord; Aquambo & Quaka à l'Est. Quelques Akkanez assûrent qu'il s'étend jusqu'à la Côte de Barbarie; mais cette Côte étant à plus de six cens lieuës, Barbot juge qu'ils prennent pour elle les rives du Niger (l), parce que ce Fleuve est fort large. Le Grand-Akkani étoit autrefois une Monarchie. Son Gouvernement s'est changé en République, & les dissensions civiles qui le troublent continuellement, l'ont rendu moins redoutable à ses Voisins. La plus grande partie de l'Or qui vient de ce Pays, arrive sur la Côte d'Akra, d'où il se répand dans les Forts à l'Ouest.

Akim, ou le Grand-Akkani.

Les Négres d'Akim & du Grand-Akkani sont d'un caractère fort hautain, & s'attribuent une sorte de supériorité sur ceux du Petit-Akkani, parce qu'ils sont plus riches du double en Or & en Esclaves. Ils tournent leur principal Commerce vers les Pays qui sont au long du Niger; d'autant plus, qu'ils ont au Nord le Pays de Mekzara, & le grand Royaume de *Gago*, célèbre par l'abondance de son Or, qui passe à Tombuto, & de-là à Maroc par la voye des Caravanes. Les Akkanez ne laissent pas d'en tirer beaucoup des Pays d'Assienta & d'Akim, qu'ils ont, le premier au Nord-Ouest, & l'autre au Nord. Ils y portent, en échange, des étofes, du Sel & d'autres Marchandises. Quelquefois, au-lieu de les venir acheter sur la Côte, ils les vont prendre au Marché d'Aboni, près d'Akra, d'où ils les transportent dans l'intérieur des Terres. Akim a, du côté de l'Ouest, Inta ou Assienta; à l'Est, Quaku & Tafu; au Nord, des Régions inconnues. Les Européens de la (m) Côte n'ont aucune correspondance avec ses Habitans.

Caractère des Habitans. Leur Commerce.

18. *Aqua*, ou *Aka*, touche vers l'Ouest aux Pays d'*Atti* & de *Dabui*; vers le Sud, à celui de Fantin; vers le Nord, à celui d'Akim. C'est une Contrée de peu d'étendue, qui a quelque dépendance du Roi de Fantin.

Aqua.

19. Sanquay, ou *Sonquay*, borde Fantin au Sud; Akim au Nord, & Agouna à l'Est. Ses Négres viennent acheter du poisson, pour leurs Marchés, à *Monte del Diablo*, [& à Dajou sur la Côte,] & tirent quelque profit de ce Commerce, quoique leur marchandise soit ordinairement pourrie lorsqu'elle arrive au terme. Leur Pays (n) est tributaire d'Agouna.

Sanquay.

20. Aboni.

(k) C'est le nom que lui donnent les Portugais.

(l) On suit ici le langage de l'Auteur; mais voyez ci-dessus, au troisième Tome, ce qu'il faut entendre par le *Niger*. R. d. T.

(m) Bosman, pag. 78. & Barbot, pag. 189.

(n) Barbot place ensuite un second Aquambo, qui est bordé, dit-il, à l'Est par Aboni & Aboira; à l'Ouest, par Akim; au Nord par Quaku, & par Agouna au Sud. Il ajoûte que ses Habitans n'ont aucun Commerce avec les Européens.

PAYS INTERIEURS.

Aboni.

20. ABONI eſt un petit Territoire, qui eſt renfermé à l'Oueſt par Aquambo; au Sud, par Agouna; au Nord, par *Aboera*; à l'Eſt, par le Grand-Akra & par une partie d'Aboera. Il n'a de remarquable que le Marché extraordinaire qui ſe tient dans Aboni, ſa Capitale, & qui eſt très-fréquenté de toutes les Nations voiſines.

Quahu.

21. QUAHU, ou *Quabo*, borde à l'Oueſt Akim; au Sud, Aquambo & Axim; au Nord, Tafu; Aboera & Kammana à l'Eſt. Les Habitans ſont peu connus; mais ils paſſent pour une Nation perfide.

Tafo.

22. TAFO, ou *Tafu*, joint Akim à l'Oueſt; Quahu au Sud; à l'Eſt, Kammana & Quahu. Ce Pays eſt riche en Or, & ſes Habitans le portent quelquefois au Marché d'Aboni, quelquefois à Mawri.

Aboëta.

23. ABOERA, ou *Abura*, eſt borné à l'Oueſt par Aquambo; au Nord, par Kammana & Quahu; au Sud, par Aboni & le Grand-Akra; à l'Eſt, par *Bonu*. Les Habitans ont beaucoup d'Or, & le portent au Marché d'Aboni.

Quaku.

24. QUAKU borde Kammana & le Petit-Akra au Sud, & Tafu à l'Oueſt. Son Or, qui eſt en abondance, eſt porté an Marché d'Aboni, ou ſur les Côtes d'Akra du Grand-Ningo.

Kammana.

25 KAMMANA touche vers l'Oueſt à Quahu, & vers le Nord à Quaku: vers le Sud il joint Aboera & Bonu; & vers l'Eſt, *Latabi*, *Equea* & le Petit-Akra. Les Habitans ſont particulièrement livrés à l'agriculture, & vendent leur maïz aux Pays voiſins.

Bonu.

26 BONU a pour limites *Aboera*, du côté de l'Oueſt; Kammana, du côté du Nord; Agrana & Akra au Sud; Equea & Ningo à l'Eſt. La principale occupation des Habitans eſt l'agriculture, [& ils cultivent ſur-tout le maïz.]

Equea.

27. EQUEA eſt bordé à l'Oueſt par Bonu; au Nord, par Kammana; au Nord-Eſt, par le Petit-Akra; au Sud, par Ningo & Latabi. Les Habitans ne s'attachent qu'à cultiver leurs Terres.

Latabi.

28. LATABI joint à l'Oueſt Equea & Kammana; au Nord-Eſt, le Petit-Akra; au Sud, Ningo & Labadde. Ce Pays eſt renommé par ſes Marchés, où l'on porte beaucoup d'Or, mais moins qu'au grand Marché d'Aboni.

Akkaradi.

29. AKKARADI touche vers l'Oueſt à Kammana; vers le Nord à Quaku; vers le Sud, à Latabi & Ningo. Ses Habitans portent beaucoup d'Or au Marché d'Aboni. On le trouve auſſi pur & auſſi fin que celui des Akkanez.

Inſoko.

30. INSOKO, ſuivant le récit des Akkanez, eſt à cinq grandes journées des Côtes. Ses bornes ſont peu connues au Sud, parce qu'il eſt peu fréquenté & que les chemins ſont infeſtés de Voleurs. Les Négres du Pays ſont fort bons tiſſérands. Ils fabriquent des étofes curieuſes, & de petits pagnes, dont ils tirent beaucoup de profit dans le Commerce qu'ils ont avec les Nations voiſines. Les Akkanez aſſûrent que les Habitans d'Inſoko ne connoiſſent pas la différence du cuivre & de l'Or, & que ces métaux n'ont jamais paru dans leur Pays.

Remarque générale.

TOUTES les Contrées qu'on vient de nommer n'ont pas autant de bois que le Pays de Cormantin & que les autres Cantons ſupérieurs de la Côte d'Or. Les terres n'y ſont pas non-plus ſi fertiles; mais elles ont de l'Or en abondance; ſur-tout le Pays d'Inta ou d'Aſſienta, & ceux d'Agouna, d'Eguira, de Dinkira, d'Akim & d'Akkani. C'eſt de-là que vient tout l'Or qu'on apporte ſur la Côte, en y joignant néanmoins celui que les Habitans des mêmes

mes Contrées tirent de Mandingo, de Gago & de Tafu, soit par la voie tranquille du Commerce & des échanges, soit, pendant la guerre, par le pillage & la violence (*o*). PAYS INTERIEURS.

(*o*) Barbot, pag. 190. & suiv.

CHAPITRE VII.

NÉGRES DE LA CÔTE D'OR.

Figure, Caractère, Habillemens, Mœurs & Usages.

NÉGRES DE LA CÔTE D'OR.

Plagiat des Auteurs.

ARTUS, Villault, Bosman & Des-Marchais, se sont fort étendus sur le caractère des Négres de la Côte d'Or, en profitant des lumiéres de leurs Prédécesseurs, auxquelles ils ont joint leurs propres Remarques. Barbot a recueilli tout ce qu'on avoit publié sur le même sujet avant lui; & s'attachant particuliérement à suivre Artus, il nous a donné la Description la plus complette qui ait paru de cette riche Partie de l'Afrique.

Figure des hommes de la Côte d'Or.

LES Négres de la Côte d'Or sont généralement d'une taille moyenne, & bien proportionnés dans leur forme. Ils ont le visage ovale, les yeux étincellans, les oreilles petites & les sourcils épais. Leur bouche n'est pas trop large. Leurs dents sont blanches & bien rangées; leurs lévres fraîches & vermeilles, sans être aussi épaisses que celles des Négres d'Angola; & le nez moins plat aussi que dans la plûpart de ces Régions d'Afrique. Ils ont peu de barbe avant l'âge de trente ans. Mais au-dessus de cet âge ils la portent assez longue. Ils ont communément les épaules larges, les bras gros, la main épaisse, les doigts longs & de grands ongles courbées, les jambes longues; le pied & les orteils fort grands, le ventre plat, les reins forts & peu de poil sur le corps. Leur peau, sans être parfaitement noire, est douce & unie. Ils sont d'une compléxion si chaude, qu'ils digérent en peu de tems les nourritures les plus grossiéres, & jusqu'aux intestins de la volaille, qu'ils mangent cruds avec beaucoup de voracité. Ils se lavent fort soigneusement tout le corps, matin & soir, & l'oignent ensuite d'huile de Palmier. Ils croyent ce bain fort salutaire, & propre du moins à les garantir de la vermine, à laquelle ils sont fort sujets. Les vents rendus par haut ou par bas passent entr'eux pour une indécence horrible, & la mort même ne la leur feroit pas commettre volontairement.

Leurs qualités d'esprit.

LA plûpart ont la pénétration fort vive & la mémoire excellente. Dans le plus grand trouble du péril ou des affaires, leurs idées sont nettes & sans confusion. Mais ils sont d'une indolence & d'une paresse, dont il n'y a que la nécessité qui les fasse sortir. La bonne fortune & l'adversité ne font pas sur eux beaucoup d'impression. Quoiqu'ils paroissent fort avides dans l'occasion d'acquérir, la perte de leur bien les afflige peu. Ils sont généralement trompeurs, artificieux, dissimulés, portés au larcin, à l'avarice, à la flaterie, à la gourmandise, à l'yvrognerie & à l'incontinence. L'amour-propre

NÉGRES DE LA CÔTE D'OR.

& l'envie les dominent sans exception. Ils se querellent pour les moindres sujets. Ils sont vains & fiers dans les expressions, dans le port, & dans les manières (*a*).

Figure des femmes, & leur naturel.

Les femmes de la Côte d'Or sont de la même taille que les hommes, c'est-à-dire, de la moyenne; mais droites, bien proportionnées & d'un embonpoint raisonnable. Elles ont la tête ronde & petite, les yeux grands & fort vifs, le nez haut pour la plûpart, & un peu courbé; les cheveux longs & naturellement frisés, la bouche petite, les dents belles, fort blanches & bien rangées; la gorge pleine & le sein parfaitement beau. Elles ont de l'esprit & de la vivacité. Elles parlent beaucoup; &, si l'on en croit le témoignage des Européens, elles sont fort libertines. L'Auteur ajoûte qu'elles sont intéressées & portées au vol. Il est certain, dit-il, qu'elles entendent fort bien le ménage dans leurs maisons, où elles prennent la peine de préparer leurs grains & les autres alimens. Elles forment de bonne-heure leurs filles aux mêmes éxercices. Elles sont passionnées pour leurs enfans; sobres dans l'usage des liqueurs & des viandes, & propres dans le soin de leurs personnes (*b*).

Des-Marchais observe qu'elles sont bien-faites; qu'elles paroissent délicates, mais que leur santé n'en est pas moins bonne, ni leur compléxion moins robuste; qu'elles sont naturellement frugales & industrieuses, rusées, vives, engageantes, passionnées pour le plaisir, mais si intéressées, qu'elles vendent leurs faveurs fort cher aux Européens: qu'il n'y a point de femmes au monde qui sçache prendre tant d'empire sur leurs Amans, parce qu'elles sont fort propres & que tous leurs soins se rapportent à plaire (*c*).

Leurs dents & leurs ongles.

Artus remarque qu'elles prennent un soin extrême de leurs dents & qu'elles se les rendent aussi belles que l'yvoire, en les frottant d'un bois (*d*) qui leur donne une blancheur admirable. Elles laissent croître leurs ongles, jusqu'à les avoir quelquefois aussi longues que la partie du doigt qui est entre les deux jointures; c'est un ornement qui les fait respecter. Mais, dans cette grandeur, elles les entretiennent fort propres, & les rendent quelque-fois fort utiles aux Marchands, en les faisant servir, au défaut de cuillieres, pour prendre la poudre d'Or. La mesure d'un ongle est ordinairement une demi-once de ce métal. Elles ne se piquent pas la peau, comme on l'a rapporté de plusieurs Pays. La paume de leurs mains & la plante de leurs pieds tirent sur le blanc. Vers l'âge de trente ans elles sont dans la perfection de leur noirceur; mais à soixante-dix ou quatre-vingt, cette couleur commence à se flétrir, leur peau devient pâle & jaune, se séche & se ride comme le vieux maroquin d'Espagne.

Autres qualités des Négres.

Les Négres sont non-seulement robustes; mais lorsque la nécessité leur fait surmonter leur indolence naturelle, ils sont laborieux, industrieux, & fort adroits, sur-tout pour l'agriculture & la pêche. C'est Artus même (*e*) qui parle ici. Ils ont, dit-il, l'esprit si facile & la conception si vive, qu'ils apprennent en peu de tems tout ce qu'on leur montre. Ils n'ont pas les yeux du

(*a*) Barbot, pag. 235. & suiv.
(*b*) Barbot, pag. 238. & Villault, pag. 148.
(*c*) Des Marchais, Vol. I. pag. 285.
(*d*) Villault dit qu'il vient du Pays des Akkanez. C'est le *Quelole*, qui est en usage aussi sur les Côtes Occid. *Voyez le Tome IV.*
(*e*) Artus, dans la Collection de Bry, Partie VI. pag. 16. & *suiv.*

du corps moins perçans. On observe que sur Mer ils découvrent les objets de beaucoup plus loin que les Hollandois. Ils ne manquent point de cette espèce de prudence qu'on appelle Jugement. Le progrès de leurs connoissances est si prompt dans les affaires de Commerce, qu'ils l'emportent bien-tôt sur les Européens. D'un autre côté, ils sont malins, envieux, & si dissimulés qu'ils sont capables de déguiser leurs ressentimens pendant des années entières. Ils mourroient plûtôt que de lâcher un vent dans une compagnie qu'ils respectent. Ils s'offensent beaucoup lorsqu'ils ne voyent pas aux Européens les mêmes ménagemens pour eux. [Quand ils lâchent de l'eau, ils n'urinent pas de suite, mais par intervalles, comme les Cochons.] Ils sont avides du bien d'autrui, importuns à demander; & ce qu'ils obtiennent par cette voie, ils le partagent libéralement avec leurs Compagnons, quoiqu'ils soient fort resserrés lorsqu'il est question de leur propre bien.

NÉGRES DE LA CÔTE D'OR.

Leur passion pour les femmes.

Ils se livrent avec tant d'emportement au Commerce des femmes, que les maladies honteuses sont ici fort communes; mais ils les comptent pour rien. [Hors du bain, après lequel ils s'essuyent, ou se séchent au soleil avec beaucoup de soin,] ils ne peuvent supporter d'avoir le corps humide. Ils sont grands menteurs, & si naturellement portés au vol, sans en excepter leurs principaux Seigneurs & leurs Rois mêmes, qu'ils paroissent avoir apporté cette disposition en naissant. Il n'y a point de Nation, dit l'Auteur, qui leur puisse être comparée pour l'adresse à voler. Cependant on ne sçauroit prétendre qu'ils acquièrent cette habileté par l'éxercice; car le châtiment du larcin est si rigoureux dans leurs Villes, qu'ils n'ôsent entr'eux se dérober la moindre chose. Un Négre qui en vole un autre est regardé parmi eux avec détestation; [ce qui n'empêche pas cependant qu'il n'y ait quelquefois parmi eux des Voleurs, qui font leur coup de nuit.] Mais ils ne se figurent pas de crime à voler les Européens. Ils font gloire au contraire de les avoir trompés, & c'est aux yeux de leur Nation une preuve d'esprit & d'adresse. Lorsqu'ils voyent arriver un Vaisseau, ils se rendent à bord en aussi grand nombre qu'ils peuvent obtenir d'y être reçus, avec de grands paniers qu'ils appellent *Abasso*. Ensuite, s'asseyant sans affectation près du Capitaine, ou de l'Ecrivain, ils éxaminent les marchandises, comme s'ils avoient dessein d'en acheter une grosse quantité; & tandis que le Capitaine, dans l'espérance d'une bonne vente, s'empresse de leur déployer ses balles ou de leur ouvrir ses coffres, ils saisissent, avec une légèreté surprenante, l'occasion d'enlever ce qui excite leur convoitise. Les plus riches sont aussi capables de cette bassesse que les pauvres. Ceux qui apportent sept ou huit marcs d'Or pour le Commerce, n'ont pas honte de voler des cloux & les plus vils instrumens du Vaisseau. Cependant s'ils s'aperçoivent qu'on leur ait pris quelque chose, ils font retentir leurs plaintes avec un bruit épouvantable. Lorsqu'on les surprend sur le fait, ils apportent pour excuse que les Européens ont quantité de biens superflus, au-lieu que tout manque dans le Pays des Négres. Ils ajoûtent même que c'est rendre service aux Marchands de l'Europe que de les voler, parce que c'est les mettre plûtôt en état de retourner dans leur Patrie. Cependant comme ces Apologies ne les mettent pas toûjours à couvert du châtiment, leur disgrace leur attire beaucoup de railleries de leurs Compagnons, qui leur reprochent de ne s'être pas conduits plus adroitement. Ceux qui se voyent surpris, & qui peuvent évi-

Voleurs par nature.

De quelle manière ils s'y prennent pour voler.

 ter

NÉGRES DE LA CÔTE D'OR.

ter d'être arrêtés, ne balancent point à se précipiter dans les flots. Ils se sauvent à la nâge; mais on est sûr qu'ils ne reparoîtront plus à bord (*f*).

DES-MARCHAIS, pour peindre leur avidité, dit qu'ils croyent (*g*) faire un présent considérable aux Européens en leur offrant quelques fruits, & qu'ils paroissent fâchés s'ils n'en reçoivent pas dix fois la valeur.

Leurs talens naturels.

VILLAULT leur donne une mémoire surprenante. Quoiqu'ils ne sçachent ni lire ni écrire, ils conduisent leur Commerce avec la dernière éxactitude. Un Négre ménagera, sans aucune erreur, quatre ou cinq marcs d'Or entre vingt personnes, dont chacune a besoin de cinq ou six sortes de marchandises. Leur adresse ne paroît pas moins dans toutes les fonctions du Commerce. Mais, au-milieu même des services qu'ils vous rendent, ils sont d'une hauteur & d'une fierté singulières. Ils marchent les yeux baissés, sans daigner les lever autour d'eux pour regarder ce qui se présente, & ne distinguent personne s'ils ne sont arrêtés par leurs Maîtres ou par quelque Officier supérieur. A ceux qu'ils regardent comme leurs inférieurs ou leurs égaux, ils ne disent point un seul mot; ou s'ils leur parlent, c'est pour leur ordonner de se taire, comme s'ils se (*h*) croyoient déshonorés de converser avec eux. Cependant ils ne manquent pas de complaisance pour les Etrangers; mais elle vient moins d'humilité, que de l'espérance de s'attirer les mêmes témoignages de considération. Ils en sont si jaloux, que leurs Marchands, qui sont tous à la vérité du corps de leur Noblesse, ne marchent point sans être suivis d'un Esclave, qui porte une sellette derrière eux, afin qu'ils puissent s'asseoir lorsqu'ils rencontrent quelqu'un à qui ils veulent parler. Ces Chefs de la Nation traitent le commun des Négres avec beaucoup de mépris. Au contraire ils s'efforcent de marquer toutes sortes de respects aux Blancs de quelque distinction; & rien ne paroît égal à leur joie lorsqu'ils en reçoivent des civilités.

Leur fierté à l'égard de leurs Inférieurs.

Bosman les peint avec peu d'avantage.

BOSMAN ne fait point une peinture avantageuse des Négres de Guinée (*i*). Il les traite sans exception de trompeurs & de vilains, auxquels il n'est jamais prudent de prendre la moindre confiance, & qui rapportent tous leurs soins à tromper les Européens. Un Négre honnête-homme, dit-il en badinant sur le nom, est en effet un Merle blanc. Leur fidélité ne s'étend pas à d'autres qu'à leur Maître. Encore n'ont-ils pas d'autre frein que la crainte du châtiment. Ils ne sont pas plus touchés de l'adversité que de la bonne fortune. [Toutes les marques de tristesse qu'ils donnent, consistent à couvrir, & à raser leur tête.] Focquenbrog les a peint parfaitement, lorsqu'il a dit d'eux qu'ils se réjouissent au milieu des Sépulcres, & que s'ils voyoient leur Pays en flammes, ils le laisseroient brûler, sans interrompre leurs chants & leurs danses. On a déja fait observer qu'avec toute l'avidité qu'ils ont pour acquérir, ils ne paroissent point affligés de perdre; & qu'on pourroit leur enlever tout leur bien sans leur ôter un quart d'heure de repos.

Leur insensibilité pour les événemens.

UN des plus odieux traits de leur caractère, c'est qu'ils ne sont capables d'aucun sentiment d'humanité & d'affection. Villault rapporte qu'à peine soulageroient-ils d'un verre d'eau, un homme qu'ils verroient mortellement blessé,

(*f*) Le même, pag. 18. & *suiv.*
(*g*) Des-Marchais, Vol. I. pag. 188.
(*h*) Les Auteurs Anglois du Recueil demandent ici si les Européens ne ressemblent pas à cette peinture.
(*i*) Bosman, pag. 117.

NÉGRES DE LA CÔTE D'OR.

blessé, & qu'ils se voyent mourir les uns les autres comme des Chiens, sans compassion & sans secours. Leurs femmes (*k*) & leurs enfans sont les premiers qui les abandonnent dans ces circonstances. Rien ne marque mieux leur Barbarie, dit Des-Marchais, que l'abandon où ils laissent leurs Amis dans le tems de la maladie. C'est un usage établi de ne leur donner aucune assistance. Les femmes abandonnent leurs maris dans ces occasions, les enfans leur père. Le malade demeure, seul lorsqu'il n'a pas d'Esclaves prêts à le servir, ou d'argent pour s'en procurer. Cette désertion de ses parens & de ses amis n'est pas même regardée comme une faute. Si sa santé se rétablit, ils recommencent à vivre avec lui comme s'ils avoient rempli tous les Droits de la Nature & de l'Amitié (*l*).

Les Négres s'abandonnent dans les maladies.

L'HABILLEMENT des riches est fort varié, sur-tout la parure de leur tête, qui est le principal objet de leur vanité. Mais c'est à leurs femmes que ce soin appartient. Les uns portent leurs cheveux longs, frisés & tressés tout-à-la-fois, ou relevés sur le sommet de la tête. D'autres les ont en petites boucles, baignés d'huile de Palmier, & leur donnent la forme d'une rose ou d'une couronne, entremêlée de brins d'Or, & d'une sorte de corail qui s'appelle sur la Côte *Conta de Terra*, & qu'ils estiment quelquefois beaucoup plus que l'Or. Ils employent aussi pour ornement une espèce de corail bleu auquel les Européens donnent le nom (*m*) d'*Aigris*, & les Négres celui d'Akkeri. Il leur vient de Bénin; & lorsqu'il a quelque grosseur, il vaut autant que l'Or, contre lequel on l'échange pour le même poids. Quelques-uns se font raser la tête & n'y laissent qu'une bande de cheveux d'un pouce de largeur, en forme de croix, ou de cercle (*n*), ou de croissant. D'autres portent à leur chevelure un ou plusieurs petits peignes, qui n'ont que deux, ou trois, ou quatre dents, & qui ressemblent à de petites fourches sans manche. L'usage de ces peignes est pour se gratter la tête lorsqu'ils y sentent de la vermine. Ils s'en servent avec beaucoup d'adresse, & sans déranger la forme de leur frisure (*o*). Les jeunes-gens se font souvent raser les cheveux, & se frottent la tête, chaque jour au matin, avec de l'huile de Palmier, pour y entretenir la propreté (*p*).

Variété dans leurs habillemens.

LA plupart des Négres un peu distingués portent des chapeaux, qu'ils achètent assez cher des Européens, quoique fort gros & quelquefois fort vieux. Les autres se font des bonnets ou des calottes de peau de chévre ou de chien (*q*), en la faisant tremper dans l'eau pour lui donner cette forme, & la faisant ensuite sécher au soleil. Ces chapeaux ou ces bonnets, ils les ornent de petites cornes de chevreaux, de bijoux d'Or, de quelque cordon d'écorce d'arbre, & d'ongles de singes. Il n'y a que les Esclaves qui ayent la tête nue. C'est la marque (*r*) de leur condition (*s*).

Leurs chapeaux & leurs bonnets.

LES

(*k*) Villault, pag. 260.
(*l*) Des Marchais, Vol. I. pag. 132.
(*m*) On a déja parlé de cette pierre dans l'article du Sénégal & de la Gambra.
(*n*) Artus dit qu'ils ont cinquante manières d'ajuster leur chevelure, pag. 18.
(*o*) Bosman, pag. 119. & Barbot, pag. 236.
(*p*) Des Marchais, *ubi sup.* pag. 286.
(*q*) Artus dit qu'ils portent des bonnets hauts & pointus, faits d'écorce d'arbres, & environnés d'un long ruban différemment coloré, qui fait le même effet que le cordon d'un chapeau.
(*r*) C'étoit aussi-là la marque de l'Esclavage, chez les anciens Romains.
(*s*) Artus, *ubi sup.*

Négres de la Côte d'Or.

Leurs autres Ornemens.

Les Négres, dit Bosman, se parent le cou, les bras, & les jambes de coliers de verre, entremêlés d'Or & de Conta Terra ou d'Aigris. Ils en ont un si grand nombre autour du corps, que cette parure suffiroit pour couvrir leur nudité quand ils n'auroient aucune sorte d'habit. Ils ne sont jamais sans ceinture. Leurs coliers ou leurs chaînes valent quelquefois plus de cent livres sterling. Ils prennent aussi plaisir à porter, aux bras, de grandes plaques d'Yvoire, d'Or ou d'Argent. Leur bracelets se nomment manillas. Ils en ont souvent trois ou quatre, à peu de distance l'un au dessus de l'autre.

Gens du commun.

[Tous ces Ornemens ne conviennent qu'aux personnes riches ou distinguées par le rang.] L'habillement commun des hommes consiste en trois ou quatre aunes d'étofe, [telle que du velours, du satin, de la perpétuelle, & autres étoffes semblables; c'est-là ce] qu'ils appellent *Paen* ou *Pagne*. Ils le passent en forme d'écharpe autour du corps, & le bout leur tombe jusqu'au milieu des jambes (t).

Marchands.

Leurs Marchands portent une piéce de taffetas, ou de damas des Indes, de deux ou trois aunes de long, roulée autour des reins, & laissent pendre, devant & derrière, les deux bouts presqu'à terre. Quelquefois ils s'enveloppent tout le corps d'une autre pièce de la même étofe; ou ils la passent seulement sur leurs épaules comme (v) une sorte de mantille, & portent dans leurs mains deux ou trois zagayes.

Pêcheurs & Artisans.

[Ceux à qui on donne le nom de Manseros, à cause du rang distingué qu'ils occupent, y sont habillés pompeusement; mais les Kabaschirs, ou Chefs, tels que ceux du Cap-Verd & de la Côte de Quaqua, ne portent qu'une toile fine, autour de leurs reins, un bonnet de peau de Daim, sur la tête, un bâton à la main, & un collier de corail autour de leur col; de sorte qu'on les prendroit plûtôt pour des pauvres, que pour des gens riches.]

Les Pêcheurs & les Artisans, c'est-à-dire les gens du plus bas ordre, mettent aussi beaucoup de variété dans leur habillement; mais il se ressent toûjours de leur pauvreté. Les uns portent une aune ou deux d'étofe grossière, de la fabrique du Pays, qui ne fait que leur couvrir les reins, en passant entre leurs cuisses pour se rejoindre d'un côté & de l'autre à la ceinture. Leur tête est couverte d'un bonnet de peau, ou de quelque vieux chapeau qu'ils achètent des Matelots de l'Europe, & qui ne laisse pas de leur être fort utile contre les brûlantes ardeurs du Soleil, ou contre la fraîcheur excessive des tems humides. Les jeunes-gens des deux séxes ont rarement le corps couvert (x) jusqu'à l'âge de neuf ou dix ans. Des-Marchais dit qu'ils sont nuds jusqu'à douze ou quinze ans. Dans plusieurs Cantons, les filles ne portent pas de Pagne jusqu'au tems de leur mariage. Celles que leur laideur ou d'autres raisons empêchent de trouver un Mari, ne sont pas moins nues à trente ans qu'à quinze (y).

Nudité des filles.

Le goût de la parure leur vient des Européens.

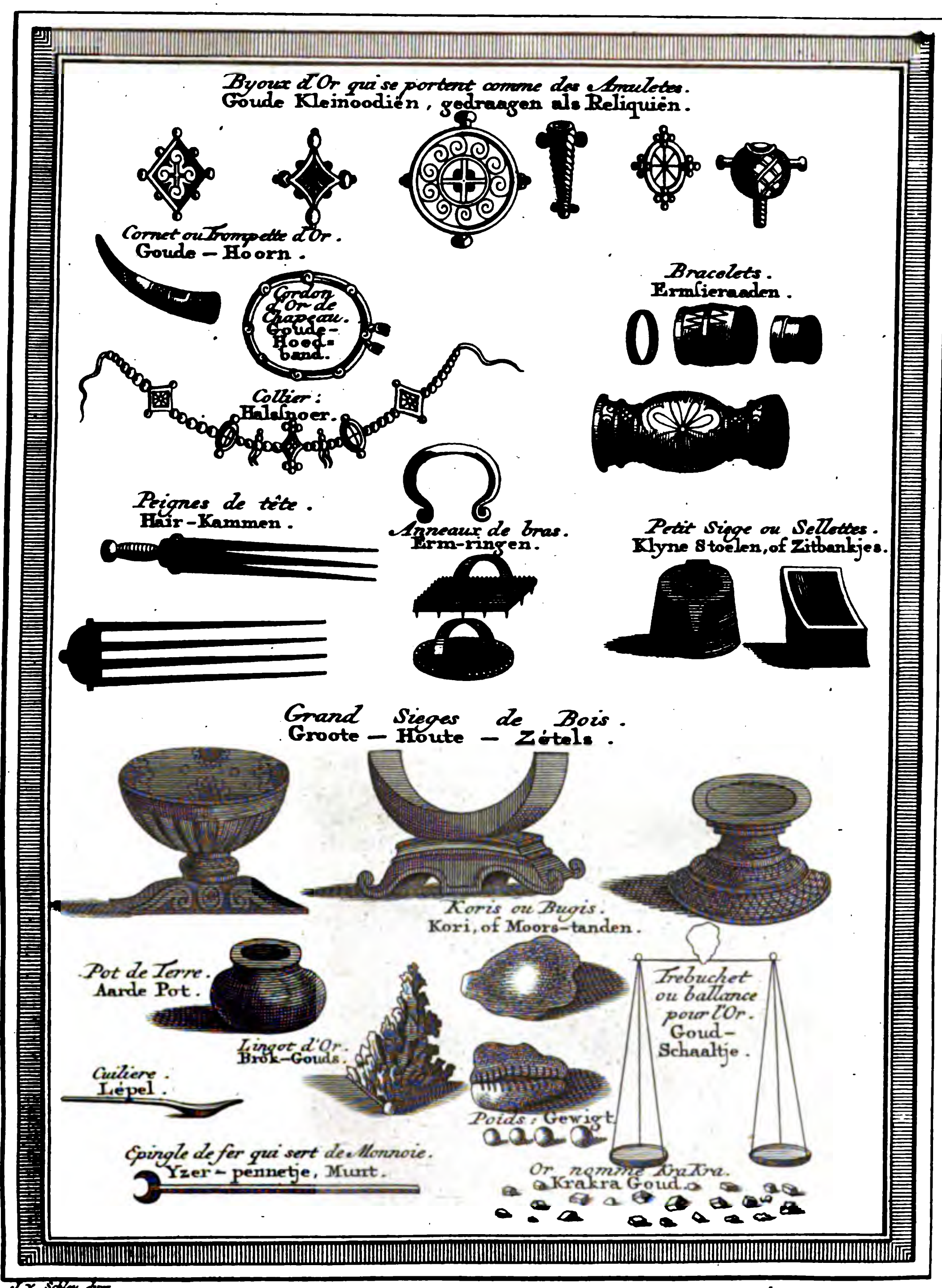
Avant l'arrivée des Portugais & des Hollandois, les femmes de la Côte d'Or n'avoient aucune notion de parure & d'ornemens. Elles vivoient nues jusqu'à l'âge de maturité, & les hommes l'étoient aussi. Mais s'étant apperçues que cet état ne plaisoit point aux Européens, elles prirent par degrés le goût

(t) Bosman, pag. 119. & Barbot, pag. 237.

(v) Artus, pag. 18. & Villault, pag. 144.

(x) Bosman, pag. 120. & Barbot, pag. 237. & 239.

(y) Des Marchais, Vol. I. pag. 290.



JOYAUX, ORNEMENS, &., de la CÔTE de GUINÉE.

VERSCHEIDE, TOOIZELS, enz., van de KUST van GUINÉE.

NÉGRES DE LA CÔTE D'OR.

goût de s'embellir par le secours de l'Art, d'ajuster leur chevelure, [de la charger de bijoux, de se couvrir dans les endroits dont la nudité paroissoit choquante,] & de consulter de petits miroirs pour ne laisser rien manquer à leur parure. Elles commencèrent bientôt à se nettoyer les cheveux avec de l'huile de Palmier, à les friser avec de petits peignes à deux dents, qu'elles y laissent ensuite attachés, & qu'elles tirent de la main gauche pour saluer ceux qui les visitent. Elles les remettent aussi-tôt; & cette formalité passe dans le Pays pour une grande marque de politesse & de considération (z).

Leurs scarifications & leurs peintures.

VILLAULT observe que chaque jour au matin, les jeunes femmes sont fort empressées à se laver & à se peigner; qu'elles se frottent la tête d'huile de Palmier, au-lieu d'essence; qu'elles se la parent de rubans, quand elles sont assez riches pour s'en procurer; ou faute de rubans elles employent des brins d'Or, & une sorte de coquillages (a) qui sont communs dans le Pays. Artus dit qu'elles se font deux ou trois incisions au front, aux yeux & aux oreilles; qu'elles les enluminent de diverses couleurs, & qu'elles se font sur le visage de petites taches blanches, qui paroissent comme autant de perles. Elles se coupent aussi la peau des bras & celle du sein en diverses figures. Le matin, en se levant, elles rafraîchissent toutes ces peintures; de sorte qu'on les croiroit toûjours enveloppées d'une piéce de damas à fleurs [ou de quelqu'autre étofe ouvragée] (b). D'autres racontent qu'elles se peignent le front, les sourcils & les joues d'un mêlange de rouge & de blanc; qu'elles se font de petites incisions sur le visage, & qu'elles impriment sur toutes les parties de leur corps des figures de fleurs, relevées par un vernis qui leur donne l'apparence d'un bas relief. Il se trouve aussi des hommes qui ornent de cette manière leurs bras & leurs jambes. Cette opération se fait avec un fer chaud (c).

Pendans d'oreilles.

ILS portent aux oreilles, dit un autre Voyageur, de petits pendans de cuivre, de laiton ou d'étain, travaillés avec beaucoup d'art; aux jambes & aux bras, des anneaux de cuivre & d'yvoire. Les filles à marier ont des bracelets de fer très-minces & très-propres. Quelquefois elles en portent trente ou quarante aux mêmes bras (d).

VILLAULT leur donne des colliers & des bracelets de verre, enrichis de petits ouvrages d'Or, à l'honneur de leur Fétiche & consacrés par quelques prières mistérieuses; de petits cercles de joyaux au dessus de la cheville du pied; des cordons de corail, ou de l'écorce de quelque arbre consacré à leur Fétiche (e). Elles sont, dit-il, passionnées pour les rubans; sur-tout pour les rubans rouges. Suivant Des-Marchais, (f) leurs joyaux & leurs chaînes d'Or montent quelquefois à cinquante marcs. Pour habit (g), elles sont enveloppées d'une piece d'étofe, qui leur couvre depuis le sein jusqu'aux genoux, & qui est soûtenue par une ceinture rouge, bleue, ou jaune, d'où pendent

(z) Artus, pag. 19. & suiv.
(a) Villault, pag. 148.
(b) Artus, pag. 20.
(c) Villault, pag. 149. Barbot, pag. 238. & Des-Marchais, Vol. I. pag. 285.
(d) Artus, *ubi sup.*
(e) Villault, pag. 145.
(f) Des-Marchais pag. 286.
(g) Artus. pag. 21.

NÉGRES DE LA CÔTE D'OR.

Bourses & clefs de ceinture.

pendent leurs couteaux, leurs bourses, & des paquets de clés, qu'elles ne portent que pour la montre, car elles n'ont ni coffres ni armoires. Elles attachent aussi à leurs ceintures, plusieurs petits cordons de paille tressée, avec de petits grains de verre entremêlés. Ces cordons ne sont suspendus que par un fil, & passent pour des Amulets ou des Fétiches, auxquels il y a toûjours quelque vertu ou quelque charme attaché. D'autres n'ont que des nattes ou quelque tissu d'écorce d'arbre pour couvrir leur nudité. Tel est leur habillement domestique. Mais lorsqu'elles doivent sortir, pour leur plaisir ou pour leurs affaires, elles commencent par se laver fort soigneusement. Ensuite, elles mettent un pagne frais, avec la ceinture ; & par-dessus, elles jettent une piéce de toile, ou d'étofe, qui les couvre depuis le sein jusqu'aux talons, comme une robe ou un manteau. Souvent elles conservent un bras nud, dont elles se servent pour porter quelque chose à la main. Reviennent-elles au logis, elles se déshabillent aussi-tôt. Elles sont beaucoup plus sobres & plus ménagéres que les hommes.

Parure pour le dehors.

Parure des femmes de Capitaines & de Marchands.

LES femmes des Capitaines & des Marchands ne sortent point sans une piéce de taffetas ou de quelque autre étofe de soie, qui leur entoure les reins, & leur tombe jusqu'au milieu des jambes. Leur couleur favorite est le rouge, le bleu ou le violet. Elles ont généralement un trousseau de clés suspendu à leur ceinture, & des bracelets d'Yvoire ou d'Or, avec un si grand nombre de bagues que leurs doigts en sont cachés. Mais lorsqu'elles retournent au logis, elles se hâtent de quitter tous ces ornemens, pour reprendre un pagne (*h*) grossier qui les couvre depuis le nombril jusqu'aux genoux. Bosman dit que les Dames portent de fort beaux pagnes, deux ou trois fois aussi longs que ceux des hommes; qu'elles se les passent autour des reins, & que pour les soûtenir elles ont une ceinture de drap rouge ou d'autre étofe, large d'une demi-aune & longue de deux, dont les deux bouts pendent au dessous d'un second pagne, qui est ordinairement enrichi de dentelles d'Or ou d'argent. La partie supérieure du corps est couverte d'un voile ou de quelque toile d'Europe ou des Indes. La couleur qu'elles préfèrent pour cet habit extérieur est le bleu ou le verd. Elles ont aussi la tête & les bras ornés de rubans (*i*). Cependant comme la plûpart de ces modes sont arbitraires, d'autres portent leurs étofes serrées autour du corps & passées au dessous de leur sein, en les laissant pendre jusqu'au-milieu des jambes ou beaucoup plus bas. Alors elles ont pour ceinture une piéce d'étofe plissée & fort agréablement entrelassée, d'où pend d'un côté une bourse pleine d'Or de *Krarak*, & de l'autre un paquet de clés (*k*).

Modes arbitraires.

DANS les basses conditions, elles portent un voile ou une mante de serge de Leyde, longue de quatre ou cinq aunes, pour se mettre à couvert du froid & de la pluie. Elles ornent leurs bras de cercles d'étain, de cuivre & d'Yvoire; quelques-unes de cercles de fer; & les bagues, qu'elles portent en fort grand nombre, sont aussi de ce dernier métal (*l*).

Parure des femmes de débauche.

LES femmes de débauche, qui sont distinguées, suivant Artus, par le nom d'*Etigafou*, ont, aux jambes & à la cheville du pied, des cercles de cuivre, où elles attachent des sonnettes ou des grelots, pour se faire entendre

(*h*) Villault, pag. 150. & Des-Marchais, Vol. I. pag. 285.

(*i*) Bosman, pag. 121. & Barbot, pag. 238.

(*k*) Les mêmes.

(*l*) Les mêmes, *ibid.*

dre de loin. Villault dit qu'elles n'ont pas d'autre distinction dans leurs habits, & qu'elles sont reçues volontiers dans toutes sortes de lieux ; mais que tout l'Univers n'a pas de créatures plus avides & plus intéressées (*m*).

Négres de la Côte d'Or.

L'œconomie accompagne le goût de la parure.

Quoique les femmes de la Côte d'Or soient passionnées pour la parure, elles ménagent beaucoup leurs habits, & ne se servent des meilleurs ou des plus riches, que dans les occasions extraordinaires Le goût naturel qu'elles ont pour l'œconomie ne leur permet pas non plus d'acheter rien d'inutile ou d'un usage passager. Elles choisissent toûjours les meilleures étofes & les plus durables (*n*).

Propreté commune à tous les Négres.

Tous les Négres des mêmes Pays, hommes & femmes, sont d'une propreté admirable, dans leur personne comme dans leurs habits. Ils se lavent plusieurs fois le jour. Dans les lieux commodes pour le bain, leur premier soin est de se baigner en sortant du lit. C'est cette raison, qui leur fait choisir ordinairement le voisinage de la Mer, ou le bord des rivières, pour l'établissement de leurs maisons & de leurs Villages. Leurs enfans ne sont pas plûtôt nés (*o*) qu'ils courent à l'eau comme autant de petits Canards. Ils apprennent à nâger dès l'enfance & deviennent (*p*) ainsi d'excellens Plongeurs. Artus dit qu'ils sentent continuellement l'huile de Palmier, dont ils ne manquent pas de se frotter tous les jours ; & que s'ils se lavent si souvent, c'est pour se délivrer de la vermine, à laquelle ils sont fort sujets (*q*).

Race de Mulâtres.

On trouve sur la Côte d'Or, comme dans les autres parties de la Guinée, une sorte d'hommes qui s'appellent Mulâtres ; race qui vient du Commerce des Européens avec les femmes du Pays. Cette espèce bâtarde forme un tas de brigands, qui n'ont aucune notion de fidélité & d'honneur, ni pour les Négres, ni même entr'eux. Ils prennent le nom de Chrétiens, quoiqu'ils soient les plus grands Idolâtres de la Côte. La plûpart de leurs femmes servent publiquement aux plaisirs des Européens, & se livrent secrétement aux Négres. En un mot cette race est composée de tout ce qu'il y a de mauvais dans les Européens & dans les Négres. Elle en est comme le cloaque. Les hommes sont fort laids ; & (*r*) les femmes encore plus, sur-tout lorsqu'elles avancent en âge.

Ils se nomment Tapoyers.

Les Négres ont donné aux Mulâtres le nom de *Tapoyers*, [sans qu'aucun Voyageur nous apprenne ce qu'il signifie dans leur langue.] Le teint des Mulâtres est jaune & bazané, aussi différent de la couleur des Négres que de celle des Blancs. A mesure qu'ils vieillissent, leur corps se couvre de taches blanches, brunes, & jaunes, qui leur donnent quelque ressemblance avec les Léopards, dont ils ne sont pas d'ailleurs fort différens par la férocité de leur naturel (*s*).

Leur habillement.

La plûpart des hommes sont engagés au service des Hollandois, & portent l'habit de cette Nation. Mais les femmes ont une manière de se vêtir qui leur est propre. Les plus distinguées ont de fort belles chemises, & mettent, par-dessus, un casaquin de soie, ou de coton, sans manches, [qui leur

(*m*) Artus, pag. 20. & Villault, pag. 151.

(*n*) Villault, pag. 146. & Des Marchais, Vol. I. pag. 290.

(*o*) *Angl.* Leur Enfans ne sçavent pas plûtôt marcher.

(*p*) Des-Marchais, *ibid.* pag. 282. & 285.

(*q*) Artus, pag. 17.

(*r*) Smith, pag. 213. mais il a copié Bosman.

(*s*) Barbot, page 251. Il a copié aussi Bosman.

NÉGRES DE LA CÔTE D'OR.

leur descend de dessous les bras, jusqu'aux hanches, & qui est attaché par dessus l'épaule.] Sur la tête elles portent plusieurs bonnets l'un sur l'autre; [& dont celui qui est au dessus est de soie, & plissé par devant, & autour du sommet pour qu'il tienne mieux. Par dessus tout cela elles ont encore une espèce de ruban, qui fait deux ou trois fois le tour de leur tête,] cette parure n'est pas sans agrément. Depuis les reins jusqu'en bas elles sont vétues comme les Négres. Les plus pauvres sont nues au dessus de la ceinture (*t*).

Villes & Villages. Leur forme.

LES Villes & les Villages de la Côte d'Or sont composés d'une multitude de cabanes, dispersées en groupes, sans aucun ordre. Elles forment entr'elles des rues étroites & tortueuses, aboutissant à quelque grande Place, qui est ordinairement au centre de l'habitation, pour servir tout-à-la-fois de Marché & de lieu d'assemblée aux Habitans. Les Villes intérieures sont mieux bâties que celles des Côtes, quoiqu'elles n'ayent (*v*) ni murs ni palissades. Leur principale défense consiste dans leur situation, qui est presque toûjours quelque lieu marécageux ou quelque Rocher fort élevé. Elles ne sont accessibles que par quelque sentier étroit & difficile, ou par quelque bois épais. Les Villes de la Côte sont généralement situées dans un terrain sec & stérile, sur quelque Rocher plat, ou dans un Canton de sable & de gravier (*x*). Artus observe que les Villes intérieures sont non seulement mieux bâties, mais plus grandes, plus nettes, & mieux peuplées; quoique n'ayant point de portes, ni de murs, elles soient sans cesse ouvertes à l'invasion. Il ajoûte que leurs Marchands font un Commerce beaucoup plus considérable que ceux de la Côte, où la plûpart n'ont pas d'Offices plus relevés que ceux d'Interprétes, de Facteurs, de Porteurs, de Pêcheurs, enfin de Valets ou d'Esclaves des premiers (*y*).

Les Villes intérieures plus belles que les Maritimes.

CE qui rend les Villes Maritimes fort inférieures aux autres, c'est qu'outre la mauvaise disposition des rues, elles sont toûjours d'une saleté & d'une puanteur insupportable. Les ordures des Négres, & le poisson à demi-pourri dont ils font des amas dans leurs maisons, jettent une odeur qui se fait sentir jusqu'en Mer, à la distance de deux ou trois Milles, sur-tout pendant la nuit, lorsqu'elle est portée (*z*) à bord par les vents de terre. C'est ce qui fait choisir aux Rois du Pays, pour le lieu ordinaire de leur résidence, quelque place un peu éloignée de la Côte; quoique le soin qu'ils ont d'entretenir des Gouverneurs dans les Ports, [& les relations qu'ils y ont continuellement avec les Marchands de l'Europe, marquent assez qu'ils (*a*) en trouveroient le séjour préférable sans cet inconvénient.] Une autre incommodité des Villes Maritimes, c'est que n'étant point pavées, à la réserve des Marchés de Mina & du Cap-Corse, les rues [qui sont fort étroites, [en sont impratiquables dans les tems de pluie. Ajoûtez que les Habitans, moins curieux que dans l'intérieur des terres, ne plantent point d'Arbres autour de leurs maisons, pour s'y procurer une fraîcheur que le climat rend souvent nécessaire. Axim est le seul endroit où la Ville reçoive ainsi l'ombre d'une infinité d'Arbres (*c*).

BOSMAN

(*t*) Le même, pag. 142.

(*v*) Différentes en cela de celles du Sénégal & de la Gambra.

(*x*) Barbot, pag. 242. & suiv.

(*y*) Artus, pag. 46. Il en est de même à Porto-Bello & dans les autres Ports Espagnols de l'Amérique.

(*z*) Barbot, pag. 253.

(*a*) Artus, *ubi sup.*

(*b*) Barbot, pag. 254.

Bosman observe qu'en bâtissant leurs Villes ils n'ont point d'égard à l'agrément de la situation. Ils n'ont aucune notion de beauté dans la perspective & de commodité pour la promenade. Tandis qu'ils s'établissent dans un terrain rude & stérile, ils ont quelquefois, à fort peu de distance, de belles Collines, des Vallées charmantes & des rivières fraîches, dont ils ne connoissent point le prix ni l'usage. Ils ne paroissent pas moins indifférens pour les chemins, qui sont ordinairement raboteux, coupés par des rochers ou des ravines, & si tortueux, que pour un mille, on est souvent obligé d'en faire deux ou trois. Malgré les avis qu'ils reçoivent des Européens & la facilité qu'ils auroient à faire certaines réparations, ils demeurent insensibles à leurs propres avantages, avec une indolence stupide dont rien ne peut les faire sortir (c).

Négres de la Côte d'Or.

Les Négres n'ont aucun goût de situation & de perspective.

Les maisons de la Côte sont toutes bâties de la même forme. Elles sont petites, basses, semblables dans l'éloignement aux barraques des Camps de l'Europe; excepté néanmoins près des Forts Européens, où elles sont plus grandes & plus commodes. Dans le voisinage de Mina, leur hauteur est de deux étages, avec (d) plusieurs chambres, dont quelques-unes sont fort bien voûtées. Ils doivent ces changemens aux Européens (e).

Forme de leurs maisons.

La forme de chaque maison est quarrée. Ils commencent par enfoncer dans la terre aux quatre coins, un pieu ou un tronc d'arbre, de six ou sept pieds de hauteur, à la distance nécessaire pour donner la grandeur qu'ils se proposent à leur édifice. Ils les joignent pas des poutres; & dans l'intervalle, ils en placent d'autres en croix. Il ne leur reste ensuite qu'à former le mur d'une sorte de plâtre auquel ils donnent sept ou huit pouces d'épaisseur. En peu de tems, la chaleur du soleil le rend aussi dur & aussi solide que la brique. Ils y laissent quelques petites ouvertures pour le passage de la lumière, & un trou fort étroit qui sert de porte. Communément ils ajoutent au premier plâtre un second enduit, blanc, rouge, noir, ou jaune, suivant leur goût ou leur caprice.

Dans l'espace intérieur, ils font quelques divisions par d'autres solives croisées, pour servir de chambres. Au-lieu de tuiles, ils couvrent l'édifice de feuilles de Palmier, tissues en nattes, ou de paille de riz & d'autres feuillages que le Pays leur offre. La plûpart des toîts sont disposés de manière qu'ils peuvent s'ouvrir au (f) sommet. Dans le beau tems, ils les ouvrent en effet, à l'aide de quelques bâtons qui les soûtiennent, pour y faire entrer de la fraîcheur; on les prendroit alors pour deux ailes. Pendant la pluie, ils les tiennent soigneusement fermés; mais toûjours soûtenus, pour leur donner une sorte de pente; sans quoi leurs murailles sont si basses qu'ils ne pourroient être debout dans leurs maisons. Des-Marchais dit que leurs plat-fonds, comme leurs toîts, sont extrémement légers, & ne sont composés que de petites branches entrelassées, & couvertes de feuilles de Palmier, de paille, ou de roseaux (g).

Divisions intérieurs.

Leurs toîts s'ouvrent & se ferment.

La porte est généralement si basse, qu'il faut se baisser de la moitié du corps

Forme de leurs portes.

(c) Bosman, pag. 137.
(d) Barbot, pag. 253.
(e) Villault, pag. 162. & Des-Marchais, Vol. I. pag. 290.
(f) Artus, dans la Collection de De Bry, Part. VI. pag. 45. & Barbot, *ubi sup.*
(g) Des-Marchais, *ubi sup.*

NÉGRES DE LA CÔTE D'OR.

corps pour y entrer. Les uns ont pour porte un faisceau de ronces applati, d'autres quelques mauvaises planches, liées avec des cordes, au-lieu de gonds, qui s'ouvrent en dedans ou en dehors, suivant que le hazard en a disposé. Artus dit qu'elles sont faites pour glisser dans le mur, & qu'au-lieu de serrure elles ne se ferment qu'avec une corde. Le rez de chaussée est fort égal & fort uni. C'est un fond d'argile, aussi dur que la pierre. Les Négres y laissent, au centre, un trou qui sert à placer leur pot de vin de Palmier, lorsqu'ils veulent se réjouir (*h*).

Hutes qui accompagnent les maisons.

Les maisons du commun sont ordinairement accompagnées de deux ou trois autres petites hutes, pour servir d'offices. Celles des riches en ont sept ou huit, qui sont un peu écartées l'une de l'autre, & dont la plûpart sont divisées en deux ou trois petits appartemens, par des branches entrelassées, & fort bien liées entr'elles. Les uns servent de logement aux femmes; d'autres pour les usages de la cuisine. La cheminée est au milieu, mais sans aucune ouverture pour le passage de la fumée. Chaque femme a son logement à part avec ses enfans (*i*).

Palais des Rois & des Seigneurs.

Les maisons des personnes distinguées ont, par derrière, un enclos quarré ou une bonne haie de branches ou de roseaux, de la même hauteur que les murs de l'édifice, & sans porte, c'est-à-dire sans autre passage que la maison même pour communiquer à la rue (*k*).

Les Palais des Rois & des principaux Seigneurs sont ordinairement situés près du Marché, & séparés de tous les autres édifices. Ils sont plus hauts & plus spacieux que les maisons du Peuple, mais composés des mêmes matériaux. On y voit quantité de portes & de détours, qui forment un véritable labyrinthe. Au milieu de l'emplacement, il y a toûjours un portique, ou un édifice ouvert de tous côtés, mais à couvert du soleil par un plat-fond. C'est dans ce lieu que le Roi passe la plus grande partie du jour, assis ou se promenant avec les Seigneurs de sa cour. A l'entrée du Palais, on voit sans cesse deux pots, ou deux jarres, qu'on remplit tous les jours d'eau fraîche, & que l'Auteur croit consacrés au Fétiche du Roi (*l*).

Quelques-uns des principaux Négres entretiennent à la porte de leur chambre, deux Esclaves armés de zagayes, qui sont relevés de tems en tems comme nos sentinelles (*m*).

Incommodités des rues.

Toutes ces maisons sont situées sans ordre; & n'étant séparées que par leurs haies de roseaux, elles forment des rues si étroites qu'il n'y peut guères passer qu'une personne de face. Dans les tems secs, elles sont aussi dures que si elles étoient pavées de pierres. Mais les pluies rendent le chemin si glissant, qu'il est presque impossible d'y marcher. [Quand on veut entrer dans une Maison, il faut aller de rue en rue, jusqu'à ce qu'on trouve une porte ouverte, & alors, entrant par cette porte, on traverse de maison en maison, jusqu'à ce qu'on soit parvenu à l'endroit où l'on doit être (*n*).] Une maison se bâtit ici en sept ou huit jours, & ne coute pas plus de quarante schellings en charpente & en maçonnerie. Les matériaux, tels que les bois, l'argile, & les feuilles de palmier, se prennent librement dans le premier endroit

(*h*) Artus, Villault, & Barbot, *ubi sup.*
(*i*) Villault, pag. 163. & Artus, *ubi sup.*
(*k*) Artus, & Barbot, *ibid.*
(*l*) Artus, pag. 46. & Barbot, pag. 253.
(*m*) Villault, pag. 162.
(*n*) Artus, *ubi sup.* pag. 45.

droit où elles se trouvent. Chaque famille a son grenier ou son Magazin hors de la Ville, où le bled-d'Inde, le millet & le riz se renferment pour la provision de l'année (o).

Meubles.

Les plus distingués & les plus riches ont peu de délicatesse pour l'ameublement. Tous leurs meubles consistent dans un petit nombre de bancs & de sellettes de bois, quelques pots de bois ou de terre, quelques tasses de la même matière, & leurs armes, qui sont suspendues aux murailles. Cependant quelques-uns ont des tables. Mais pour lit, ils n'ont, au-lieu de matelats, que des feuilles de Palmier, ou de la paille de riz, qu'ils couvrent de deux nattes, entre lesquelles ils se couchent. Leur oreiller est une natte roulée, & pendant la nuit ils ont toûjours près d'eux un grand bassin de cuivre, avec de l'eau pour se laver. Les pauvres sont couchés sur une simple natte, & n'ont que leur bras, ou quelque bloc de bois pour oreiller. Ils se lavent (p) hors de leurs maisons. Villault, contraire ici à Barbot, dit qu'ils ont des peaux étendues sur des matelats de paille, & qu'ils en ont aussi pour leur servir de couverture; mais qu'il n'y a que les riches & les grands qui se servent d'oreillers. Il ajoûte que dans la saison des pluies on trouve toûjours un fort bon feu dans leur chambre de lit (q), pour la garantir de l'humidité, & qu'ils se couchent, les pieds tournés vers le foyer. Suivant Barbot, tous les meubles des personnes riches sont rassemblés dans l'appartement des femmes; & les hommes (r) n'ont dans leur chambre que des nattes, des sellettes & leurs armes. Mais chez les personnes du commun, tout est mêlé confusément avec les instrumens de leur profession (s).

Lits.

Comment les Marbuts expliquent la pauvreté des Négres.

Cette pauvreté universelle, & cette privation de meubles & de commodités, qui paroît dans toutes les habitations des Négres, joint au penchant qu'ils ont au larcin, est expliqué d'une manière assez bizarre par les Marbuts Mahométans. Ils vous disent, d'un air grave & sérieux, que les trois fils de Noé, tous trois de couleur différente, comme on l'a déja rapporté sur les mêmes témoignages, s'assemblérent après la mort de leur Père pour faire entr'eux le partage de ses biens. C'étoit de l'Or, de l'argent, des pierres précieuses, de l'yvoire, de la toile, des étofes de soie & de coton, des chevaux, des chameaux, des bœufs & des vaches, des moutons, des chévres, & d'autres animaux; sans parler des armes, des meubles, du bled, du tabac & des pipes. Les trois frères soupèrent ensemble avec beaucoup d'affection, & ne se retirèrent qu'après avoir fumé leur pipe & bû chacun leur bouteille. Mais le Blanc, qui ne pensoit guères à dormir, se leva aussi-tôt qu'il vit les deux autres ensevelis dans le sommeil; & se saisissant de l'Or, de l'argent, & des effets les plus précieux, il prit la fuite vers les Pays qui sont habités aujourd'hui par les Européens. Le More s'apperçut de ce larcin à son réveil. Il se détermina sur le champ à suivre un si mauvais éxemple; & prenant les tapisseries, avec les autres meubles, qu'il chargea sur le dos des chevaux & des chameaux, il se hâta aussi de s'éloigner. Le Négre, qui eut le malheur de s'éveiller le dernier, fut fort étonné de la trahison de ses frères. Il ne lui restoit

(o) Barbot, pag. 253.
(p) Le même, pag. 254.
(q) Villault, pag. 164.
(r) Artus dit qu'ils enferment leurs pots de cuivre dans des armoires qu'ils achétent des Hollandois.
(s) Barbot, pag. 254.

NÉGRES DE LA CÔTE D'OR.

restoit que des pagnes de cotton, des pipes, du tabac & du millet. Aprés s'être abandonné quelque tems à sa douleur, il prit une pipe pour se consoler, & ne pensa plus qu'à la vengeance. Le moyen qui lui parut le plus sûr fut d'employer les représailles, en cherchant l'occasion de les voler à son tour. C'est ce qu'il ne cessa point de faire pendant toute sa vie; & son éxemple devenant une régle pour sa postérité, elle a continué jusqu'aujourd'hui la même pratique (t).

Diéte des Négres de la Côte d'Or.

LA diéte des Négres de la Côte d'Or n'est pas fort recherchée, sur-tout celle des Négres du commun; & les plus riches mêmes ont si peu de goût pour la dépense, qu'ils vivent ordinairement de légumes & de poisson. Le bœuf, le mouton & la volaille sont réservés pour les jours de fête. Deux sols par jour suffisent pour l'entretien d'un Négre. Cependant l'Auteur remarque que cette sobrieté ne vient pas de leur aversion pour la bonne chère. Ils sont d'une gourmandise extrême lorsqu'ils vivent aux dépens des Européens. Ainsi la simplicité de leur diéte n'est qu'un effet de leur avarice (v).

Leur sobrié-té vient de leur avarice.

Nourriture des Négres riches.

DES-MARCHAIS dit qu'ils mangent plus de poisson que de viande, & plus de légumes que de poisson. Artus observe qu'ils ont une espèce de féves délicieuses; sans compter les ignames, les patates, les bananes & d'autres fruits, qui font la plus grande partie de leurs alimens. Mais il prétend que les nobles & les riches se nourrissent de volaille, de bœuf, de porc & de chevreau, dont la cherté seule empêche les pauvres de se nourrir aussi. Le même Auteur assûre que les Négres sont fort friands de poisson (x), jusqu'à le manger crû, ou seulement trempé dans l'eau chaude, avec plusieurs poignées de poivre; après quoi ils font leurs délices d'avaller un grand verre d'eau-de-vie d'un seul trait. Ils mangent aussi de la chair de chien, de chat, d'éléphant & de buffle, souvent puante & remplie de vers. On rapporte que dans l'intérieur des Terres ils mangent des lézards séchés au soleil. Ceux qui habitent les Côtes, quoique plus civilisés & mieux fournis d'alimens, sont d'une avidité qui leur fait avaller les intestins de la volaille. Bosman raconte qu'un jeune Négre, qui étoit demeuré en ôtage sur un Vaisseau Hollandois, avoit tant de passion pour la chair crue, (y) que n'étant jamais rassasié de celle qu'on lui donnoit avec assez d'abondance, il tuoit les poules au travers des barreaux de leur cage, avec une aiguille de fer au bout d'un bâton, dans la seule vûe d'en obtenir les boyaux. Le Pays est rempli de certains petits oiseaux, de la grosseur de nos (z) rouge-queuës, qui ont le plumage brun & la tête rouge (a), qui bâtissent leurs nids à l'extrémité des branches d'arbres, pour se garantir de la surprise des serpens. Lorsque les Négres en peuvent attraper quelqu'un, ils le mangent vif, plumes & intestins. Ils n'ont pas moins d'avidité pour le poisson puant & séché au soleil. Leurs autres mêts (b) sont toûjours à demi-pourris. Ils font rôtir ou bouillir la chair des bestiaux. Leur poisson est cuit à l'eau, ou sous la cendre, avec quantité de poivre ou de sel (c).

Avidité d'un jeune Négre.

Divers ragoûts des Négres.

D'AUTRES

(t) Labat Afrique Occidentale, Vol. II. pag. 268. & *suiv.*

(v) Bosman, pag. 124.

(x) *Angl.* de viande.

(y) *Ibid.* Il paroît que ce jeune homme étoit d'ailleurs fort affamé; car l'Auteur ajoûte qu'il déroboit la nourriture des poules & la dévoroit. R. d. T.

(z) *Fringillas* ou *Peros*, en Portugais.

(a) C'est plûtôt le bec qui est rouge, du moins si ce sont les mêmes oiseaux qu'on nomme *Kurbalos* sur la Gambra.

(b) Artus, pag. 22.

(c) Villault, pag. 167.

NÉGRES DE LA CÔTE D'OR.

D'AUTRES, après l'avoir fait boüillir à l'eau, avec du sel & du poivre de Guinée, font rôtir des ignames & des patates, dont ils composent une sorte de marmelade qui leur sert de sauce. Ils paitrissent des figues vertes, qu'ils font cuire sous la cendre, & qui leur tiennent lieu de pain. Le bled d'Inde, rôti sur le feu, leur sert au même usage. Ils font bouillir du riz avec de la volaille ou du mouton. C'est un ragoût Portugais qu'ils aiment beaucoup, & qu'ils assaisonnent avec du sel & de l'huile de Palmier. Quelques-uns mangent la chair de buffle & d'éléphant bouillie (*d*).

Leur mêts ordinaire.

MAIS la nourriture ordinaire des Négres est du millet bouilli en consistence de pâte; ou des ignames & des patates bouillies de même, sur lesquelles ils versent de l'huile de Palmier, avec quelques herbes cuites à l'eau, en y joignant un peu de poisson pourri. Ce mêts passe entr'eux pour excellent. Ils en ont un autre, mais moins commun, qu'ils nomment *Malaquette*, composé de poisson, avec une poignée de bled d'Inde, autant de pâte, & un peu d'huile de Palmier, qu'ils font bouillir dans l'eau tout-à-la-fois. L'Auteur rend témoignage (*e*) que l'habitude le fait trouver assez agréable, & qu'il est fort sain. La sauce des Négres est l'huile de Palmier pour toute sorte d'alimens. Cette huile est de fort bon goût, lorsqu'elle est nouvelle. Aussi-tôt qu'elle commence à s'épaissir, ils ne s'en servent plus que (*f*) pour s'oindre le corps & se frotter les cheveux (*g*). Barbot dit qu'elle a de l'âcreté dans le goût, & que l'odeur en est désagréable aux Etrangers (*h*). Villault observe que les Marchands, lorsqu'ils sont assez riches pour se faire servir par des Esclaves, mangent à la manière de l'Europe, & qu'ils ont leurs potages & leurs ragoûts, aussi bien préparés qu'à Paris. Cet art leur vient des Cuisiniers François (*i*). Cependant le poivre est toûjours leur principal assaisonnement.

Qualités de l'huile de Palmier.

Leur malpropreté en mangeant.

ILS mangent avec beaucoup de mal-propreté. Leurs ongles leur servent de coûteau; & n'ayant ni fourchettes ni cuillères, ils se lancent, avec les doigts, chaque morceau dans le gozier. On les voit porter tous ensemble la main au plat, & prendre leurs ragoûts à poignées. Il n'y a point d'éxagération à dire qu'ils se les précipitent dans la bouche, car leur main ne touche point à leurs lévres; & leur adresse est si surprenante, qu'ils ne manquent jamais l'ouverture. Mais quoiqu'ils mangent avec tant d'appétit, on ne les voit jamais rassasiés. Ils paroissent toûjours affamés, sans qu'on en puisse donner d'autre cause que la chaleur de leur estomac. Cependant l'Auteur s'en étonne, parce qu'un climat si ardent lui semble plus propre à rallentir la digestion qu'à la hâter. Il observe néanmoins que les Européens ont ici l'appétit plus vif qu'en Europe. Villault nomme celui des Négres une faim canine. Il a remarqué, dit-il, que ce qui suffit pour la nourriture de six Matelots ne rassasie point un Négre, & que ces estomacs barbares digèrent facilement la chair crue (*k*).

LE

(*d*) Barbot, pag. 255.

(*e*) Bosman & Barbot, *ubi sup.*

(*f*) Artus dit que le Palmier, d'où vient l'huile de Guinée, est le Palmier femelle, & ne donne pas de vin. Il fait une autre description de son fruit que celle qu'on a déja lue au Tome Second. [Il est, dit-il, de la grosseur d'une prune, de couleur d'Orange, & noirâtre à l'extrémité; il contient un noiau gros comme un gland, percé à un de ses bouts de trois trous ronds & qui renferme trois amandes qui ressemblent à des noisettes, mais qui n'ont que peu ou point de goût.]

(*g*) Artus, pag. 23.

(*h*) Barbot, *ubi sup.*

(*i*) Villault, pag. 167.

(*k*) Artus, pag. 24. & Villault, pag, 167.

Négres de la Côte d'Or.

Les maris mangent seuls.

Le mari mange ordinairement seul dans sa propre cabane, & ses femmes prennent leurs repas séparément, dans les leurs, avec leurs enfans; à moins qu'une raison extraordinaire n'en rassemble quelques-unes, ou que le mari n'appelle sa principale femme ou (l) sa favorite. Il se trouve quelques Négres qui prennent l'habitude de manger à table. Mais la plûpart mangent à terre assis les jambes croisées, & s'appuyant sur l'un ou l'autre coude; ou les jambes (m) pliées sous eux, & le derrière sur leurs talons.

Boissons des Négres.

La boisson commune des Négres est de l'eau simple, ou du *Poytou*, (n) liqueur qui ne ressemble pas mal à la bière, & qui se brasse avec du maïz. Ils achètent aussi du vin de Palmier, en se joignant cinq ou six pour en avoir une mesure du Pays, qui contient environ dix pots de Hollande. Ils se placent autour de leur calebasse, & boivent à la ronde. Mais avant que de commencer la Fête, chacun prend soin d'envoyer quelques verres de cette liqueur à la plus chère de ses femmes. Alors celui qui doit boire le premier remplit un petit vase, qui sert de tasse, tandis que les autres se tenant debout autour de lui, les mains sur la tête, prononcent en criant, *Tantosi*. Il ne doit point avaller tout ce qui est dans la tasse; mais, laissant quelques gouttes de la liqueur, il la répand sur la (o) terre, comme une offrande au Fétiche, en répétant plusieurs fois le (p) mot *jou*. Ceux qui ont leur Fétiche avec eux, soit qu'ils le portent aux jambes ou au bras, l'arrosent d'un peu de vin, & sont persuadés (q) que s'ils négligeoient cette cérémonie, ils ne boiroient jamais tranquillement.

Formalités en buvant du vin de Palmier.

Villault dit que l'eau & le Poytou se boivent le matin, & que les Négres ne touchent point au vin de Palmier avant la nuit. La source de cet usage est l'heure de la vente qui est toûjours l'après-midi pour le vin de Palmier. Le même Voyageur ajoûte que ce vin ne pouvant se garder jusqu'au jour suivant, parce qu'il s'aigrit dans l'intervalle, les Négres s'assemblent ordinairement le soir pour acheter ce qui en reste aux (r) Marchands. Bosman rapporte qu'à quelque prix que ce soit, il faut qu'ils ayent de l'eau-de-vie le matin, & du vin de Palmier l'après-midi. Les Hollandois sont obligés d'entretenir une garde à leurs Celliers, pour empêcher les Négres de voler leur eau-de-vie & leur tabac; deux passions auxquelles ils ne peuvent résister. Leurs femmes n'y sont pas moins livrées. Dès l'âge de trois ou quatre ans, on apprend à boire aux enfans, comme si c'étoit une vertu (s).

L'eau-de-vie se boit le matin, & le vin le soir.

Heure & nombre des repas.

L'usage du Pays est de faire deux repas par jour; l'un au lever, l'autre au coucher du soleil. Suivant Des-Marchais, le premier commence une heure avant le jour. Mais Barbot dit seulement qu'il se fait au matin. Il ajoûte que les Négres boivent de l'eau-de-vie au repas du matin, & du vin de Palmier à celui du soir.

Sage œconomie des femmes.

Le soin des provisions domestiques appartient aux femmes, sous la direction de celle qui tient le premier rang. Aussi la bourse est-elle confiée à leur garde.

(l) Villault, pag. 165. & Barbot pag. 254.
(m) Barbot, pag. 255.
(n) On a déja remarqué que Barbot l'appelle *Peta*.
(o) Purchass dit que cet usage leur est commun avec les Chinois.
(p) Des-Marchais assûre que cela se fait aussi en mémoire des amis morts.
(q) Artus, pag. 23.
(r) Villault, pag. 68. & Des-Marchais, Vol. I. pag. 293
(s) Bosman, pag. 125.

Négres de la Côte d'Or.

garde. Mais elles en usent si bien, qu'elles achétent (*t*) rarement plus que la provision du jour, & qu'elles ne font jamais de dépenses inutiles. Le partage des hommes est le soin des affaires extérieures, telles que la Pêche, le Commerce, la fabrique du vin de Palmier, suivant la profession qu'ils éxercent. Ils remettent leur profit entre les mains de leurs femmes, qui le ménagent avec (*v*) beaucoup d'œconomie. Artus leur donne la qualité d'excellentes ménagères; & quoiqu'elles manquent de toutes les commodités qui sont ordinaires en Europe, il prétend qu'elles n'entendent pas mal la cuisine. Il s'en trouve quelques-unes qui ayant servi dans les Comptoirs Européens, y ont appris nos usages & nos sauces; [& l'ardeur des autres est extrême à s'instruire par leurs leçons.] La plûpart sortent rarement de leurs maisons, & s'occupent de l'éducation de leurs filles, pour les rendre capables de conduire, à leur tour un ménage (*x*).

Manière dont elles font le pain & d'autres pâtes.

Le premier de leurs travaux domestiques est de faire le pain, ou ce qui tient lieu de pain dans leur Nation. Dès le soir du jour précédent, elles préparent la quantité de grain qui est nécessaire le lendemain pour la famille. Ce sont les Esclaves qui l'apportent des magazins, [qui sont ordinairement hors du Village; il y a cependant quelques particuliers qui tiennent leurs provisions dans leur Maison.] A la pointe du jour, les femmes commencent à le broyer dans un tronc d'arbre, creusé en forme de mortier, ou dans des pierres creuses, avec un pilon de bois. Ensuite elles le vannent; & pour achever de le réduire en poudre, elles l'écrasent sur une pierre plate, comme les peintres font leurs couleurs. Enfin, elles le mêlent avec de la fleur de millet, pour en composer une pâte, qu'elles divisent en petites parties rondes, de la grosseur du poing & qu'elles font bouillir en pleine eau dans de grands pots de terre.

Gâteau, nommé Quanquais.

Cette pâte ou cette espèce de pain est d'un goût supportable, mais extrêmement pesante sur l'estomac. Elle est beaucoup meilleure, lorsqu'on prend la peine de la faire cuire sur des pierres chaudes. Celle de Mina passe pour la plus légére de toute la Côte. On fait aussi de cette pâte une sorte de biscuit, qui se conserve l'espace de trois ou quatre mois, & qui sert de provision aux grands Canots qu'on employe pour le Commerce d'Angola. On en fait encore une espèce de gâteau, nommé *Quanquais* ou *Kanki*, (*y*) qui se vend dans les Marchés & dont le goût est assez agréable.

Quoique la préparation du grain & la manière même de faire le pain soient fort pénibles, les femmes s'éxercent joieusement à ce travail, & la plûpart chargées de leurs enfans, qu'elles portent sur le dos (*z*).

(*t*) Artus, pag. 22. & Barbot, pag. 254.
(*v*) Villault, pag. 165. & suiv.
(*x*) Artus, pag. 20. & 23.
(*y*) Artus écrit *Kangbes*.
(*z*) Artus, pag. 22. Villault, pag. 166. & Barbot, pag. 256.

§. III.

NÉGRES DE LA CÔTE D'OR.

§. III.

Mariages & Education des Négres.

LES usages & les formalités qui s'obſervent aux mariages de la Côte d'Or ont quelques circonſtances différentes dans les divers Cantons, quoiqu'ils ſoient au fond les mêmes.

Fiançailles.

LES Fiançailles ſe font avec peu de cérémonie. Un père, qui voit ſon fils en état de pourvoir à ſa ſubſiſtance, ne tarde guères à lui chercher une femme, lorſque le jeune homme n'a pas déja pris ce ſoin lui-même. Les parties ſe conviennent-elles ? Le père s'adreſſe aux parens de la fille, & régle avec eux le prix qu'ils en veulent tirer. On appelle un Prètre des Fétiches, pour recevoir le ſerment des jeunes époux. La fille promet d'aimer ſon mari & de lui être fidelle. Le jeune-homme promet d'aimer ſa femme (*a*), ſans toucher à l'article de la fidélité. Après cette cérémonie, les parens, de part & d'autre, ſe font des préſens mutuels. Ils (*b*) paſſent le jour à ſe réjouir. Dès la nuit ſuivante, le mari ouvre à ſa femme l'entrée de ſa maiſon (*c*) & le mariage eſt conſommé. Artus dit que le jeune-homme ne reçoit aucune proviſion de ſon père, & qu'il n'a, pour commencer ſon établiſſement, que ce qu'il a déja pû gagner par ſa propre induſtrie; mais que les parens de ſa femme donnent à leur fille, en forme de dot, une ſomme d'Or, qui monte à quatorze Florins. Si la famille eſt riche, elle y ajoûte une demi-once d'Or, pour acheter le vin de Palmier qui ſert à la fête. Cet uſage, ajoûte Artus, eſt ſi généralement établi, que les filles mêmes des Rois ne ſont pas mieux partagées; excepté néanmoins qu'on leur donne un Eſclave ou deux pour les ſervir (*d*).

Facilité des mariages.

A quoi ſe borne la dépenſe.

BOSMAN obſerve que les frais du mariage conſiſtent dans un peu d'Or, du vin de Palmier, de l'eau-de-vie, un mouton pour les parens, & des habits neufs pour la femme. Le mari tient un compte éxact de ce qu'il a dépenſé pour elle & pour ſes amis, parce que dans la ſuppoſition qu'elle vienne à le quitter, il eſt en droit de ſe faire (*e*) reſtituer tout ce qu'il a donné. Mais ſi c'eſt lui qui la congédie, il ne peut rien éxiger d'elle ni de ſes parens, à moins qu'il ne puiſſe juſtifier ſon divorce (*f*) par de bonnes raiſons. Suivant le même Auteur, les réjouiſſances de la nôce ſont médiocres; mais la Mariée apporte beaucoup de recherches à ſa parure, & ſe préſente chargée de bijoux d'Or, ſoit qu'elle les tienne de ſon mari, ou qu'elle les emprunte, comme il arrive fort ſouvent; car, pour toute fortune, elle n'apporte guéres que ſa perſonne. Elle eſt conduite à la maiſon de ſon mari par quelques

Parure de la Mariée.

(*a*) Villault, qui fut témoin d'un de ces mariages à Frédéricksbourg, fait le même récit.

(*b*) Artus confirme la même choſe.

(*c*) Villault, pag. 142. Boſman, pag. 197. & Des Marchais, Vol. I. pag. 286.

(*d*) Artus, pag. 11.

(*e*) Smith dit (pag. 145.) que ces dépenſes entre les Négres du commun, ne montent qu'à une once d'Or pour toute la famille, à deux habits neufs pour la mariée, un mouton & un chevreau gras, avec de l'eau-de-vie & du vin de Palmier pour la fête.

(*f*) Atkins dit (pag. 88.) que le mari emploie quatre onces d'Or entre les parens, qu'il engage par-là à lui ſervir de témoins en cas d'adultère.

ques jeunes femmes de ses meilleures amies (*g*), qui demeurent une semaine entière à lui tenir compagnie.

Négres de la Côte d'Or.

Formalités pour les Mariages qui se font avant l'âge nubile.

Lorsqu'une femme se marie trop-jeune pour la consommation, l'usage demande quelques autres cérémonies. Barbot fut témoin, sur la Côte d'Akra, du mariage d'un Négre de quarante ans & d'une fille de huit, Le jour de la célébration, tous les parens des deux familles s'assemblèrent dans la maison du père de la fille, & se livrèrent à la joie jusqu'au soir. Ensuite la jeune Mariée fut conduite au lit de son mari, mais sous les yeux de deux matrones, qui devoient la conserver chaste. Cette formalité se renouvella trois nuits consécutives; après lesquelles la jeune femme fut ramenée chez son père, pour y demeurer jusqu'à l'âge de la consommation. L'Auteur apprit que, suivant l'usage, le Mari (*h*) donne alors un akki d'Or (*i*) à chacune des deux matrones qui ont servi de Gouvernantes à sa Femme.

Nombre de femmes que les Négres peuvent prendre.

Quoique chaque Négre puisse prendre autant de femmes qu'il est capable d'en nourrir, il est rare que le nombre aille au-delà de vingt. Ceux mêmes qui en prennent le plus, se proposent moins le plaisir que l'honneur & la considération, parce que la mesure du respect entre les Négres est le nombre de leurs femmes & de leurs enfans. Ordinairement il monte depuis trois jusqu'à dix, sans compter les concubines, qui sont souvent préférées aux femmes, quoique leurs enfans ne passent pas pour légitimes. Quelques riches Marchands ont vingt & trente femmes. Mais les Rois & les grands Gouverneurs en prennent (*k*) jusqu'à cent. Du tems de l'Auteur, le gendre du Roi de Fétu en avoit quarante, qui lui avoient donné quatorze garçons & douze filles. Il entretenoit cent Esclaves pour les servir (*l*).

La Muliere-grande, & la Bossum.

Heureux sort de la Bossum.

Toutes ces femmes s'éxercent à la culture de la terre, excepté deux, qui sont dispensées de toutes sortes de travaux manuels, lorsque les richesses du mari le permettent. La principale, qui se nomme *la Muliere-grande*, est chargée du gouvernement de la maison. Celle qui la suit en dignité porte le titre de *Bossum*, parce qu'elle est consacrée au Fétiche de la famille. Les maris sont fort jaloux de ces deux femmes, sur-tout de la *Bossum*, qui est ordinairement quelque belle Esclave, achetée à fort grand prix. L'avantage qu'elle a d'appartenir à la Religion, lui donne certains jours réglés pour coucher avec son mari, tels que l'Anniversaire de sa naissance, les fêtes du Fétiche, & le jour du Sabbat, qui est le Mercredi. Ainsi la condition de cette femme est fort supérieure à celle de toutes les autres, qui sont condamnées à des travaux pénibles pour entretenir leur mari, tandis qu'il passe son tems dans l'oisiveté, à s'entretenir ou à boire du vin de Palmier avec ses amis. [Les Hommes du commun, tels que les pêcheurs, & les vendeurs de vin de Palmier sont plus actifs, & plus industrieux.]

Droit de la Muliere-grande.

La principale femme, ou la *Muliere-grande*, prend soin de l'argent & des autres richesses de la maison. Loin de marquer de la jalousie lorsqu'elle voit prendre d'autres femmes à son mari, elle l'en sollicite souvent, parce que dans

(*g*) Bosman, *ubi sup.* pag. 198. & Smith, pag. 145.
(*h*) Bosman, *ubi sup.* & Barbot, pag. 239.
(*i*) C'est la seiziéme partie d'une once.
(*k*) Bosman, pag. 199. & Barbot, pag. 240.
(*l*) Villault, pag. 155.

NÉGRES DE LA CÔTE D'OR.

dans ces occaſions elle reçoit de la nouvelle femme un préſent de cinq akkis d'Or; ou, ſuivant Villault, parce que ſur la Côte d'Or l'honneur & la richeſſe des familles conſiſtent (*m*) dans la multitude des femmes & des enfans. D'ailleurs, il paroît, ſuivant Artus, que le mari eſt obligé d'acheter ſon conſentement par une (*n*) certaine ſomme d'Or. Toutes les femmes qu'il prend de cette manière ſont diſtinguées par le titre d'*Etigaſou*, qui revient à celui de concubine. Elles ont la liberté de ſe faire un amant, ſans que le mari puiſſe le pourſuivre en Juſtice (*o*).

VILLAULT confirme ce droit d'oppoſition pour la *Muliere-grande*, par un éxemple qui arriva de ſon tems à Mina. Un riche Marchand Négre, nommé *Antony*, que le Commerce amenoit ſouvent à bord, & qui n'apportoit jamais moins de dix ou de douze marcs d'Or (*p*), étoit réduit à une ſeule femme, & ne pouvoit s'en donner d'autres, parce qu'il lui manquoit le conſentement de cette impérieuſe Maîtreſſe. En faiſant à Villault l'aveu de ſon chagrin, il l'aſſûra (*q*) que la patience dans ces occaſions étoit une loi inviolable.

Diſtribution des faveurs conjugales.

ARTUS raconte que les maris ont le droit d'appeller celle de leurs femmes avec laquelle ils veulent paſſer la nuit. Elle ſe retire enſuite dans ſon appartement, avec beaucoup de précaution (*r*), pour cacher ſon bonheur, dans la crainte d'exciter quelque jalouſie. Boſman dit que l'émulation eſt fort vive entre les femmes pour les faveurs conjugales, & que le choix dépendant du mari, elles emploient tous leurs artifices & tous leurs charmes pour s'attirer la préférence. Mais, pour éviter les querelles domeſtiques, un mari ſage rend la diſtribution égale, & les reçoit toutes à leur tour. Cependant Villault aſſûre que la Muliere-grande a le privilège de paſſer trois nuits chaque ſemaine avec ſon mari, tandis que les autres partagent le reſte entr'elles, ſuivant l'ordre de l'ancienneté. Il ajoûte qu'elles (*s*) n'en vivent pas avec moins d'harmonie. Artus dit que la Muliere-grande venant à vieillir, le mari en choiſit une autre pour occuper ſa place, & qu'elle ne demeure pas moins dans la maiſon, mais qu'elle eſt réduite à l'Office de Servante (*t*).

Fécondité des femmes.

COMME les Négres font conſiſter leur richeſſe dans une famille nombreuſe, & que c'eſt le premier avantage qu'ils font valoir aux Etrangers, ils rapportent tous leurs ſoins à multiplier le nombre de leurs enfans. En général, leurs femmes ne ſont ni ſtériles ni d'une fécondité extraordinaire. Il ſe paſſe ordinairement deux ou trois années de mariage (*v*) avant qu'elles deviennent mères. Villault n'attribue ce délai qu'à leur tempérammment, & prétend avoir remarqué que les plus (*x*) fécondes ont rarement plus de quatre ou cinq enfans. Des-Marchais rapporte, comme un autre obſtacle, qu'elles ſont obligées de les nourrir de leur lait pendant quatre années entières (*y*).

Reſpect pour les femmes groſſes.

UNE femme enceinte eſt extrêmement reſpectée dans la famille & traitée par ſon mari avec des attentions extraordinaires. Si c'eſt ſon premier fruit, on fait de riches offrandes au Fétiche pour ſa délivrance. Auſſi-tôt qu'elle s'apperçoit

(*m*) Boſman, *ubi ſup.* & Barbot, pag. 241.
(*n*) Villault, pag. 154.
(*o*) Artus, dans la Collection de De Bry, Part. VI. pag. 11.
☞ (*p*) C'eſt à dire, la valeur de trois cens vingt, ou trois cens quatre-vingt-quatre livres ſterlings.
(*q*) Villault, *ubi ſup.* pag. 153.
(*r*) Artus, *ubi ſup.* pag. 11.
(*s*) Villault, pag. 154.
(*t*) Artus, *ubi ſup.* pag. 11.
(*v*) Le même, pag. 21.
(*x*) Villault, pag. 148.
(*y*) Des Marchais, Vol. I. pag. 287.

s'apperçoit de sa grossesse, on la conduit au rivage de la Mer, suivie d'une foule d'enfans, qui lui jettent toutes sortes d'ordures en chemin. On la lave ensuite avec beaucoup de soin. Sans cette cérémonie, les Négres sont persuadés que la mère, ou l'enfant, ou quelque parent de la famille, mourroient avant le terme ordinaire de l'accouchement (z).

Négres de la Côte d'Or.

Tous les Voyageurs racontent, que vers le terme, il se rassemble dans la chambre de la mère une foule de Négres de l'un & de l'autre séxe, jeunes & vieux, & que sans aucune honte elle accouche aux yeux du Public. Le travail ne dure pas ordinairement plus d'un quart-d'heure (a), & n'est accompagné d'aucun cri ni d'aucune autre marque de douleur. Aussi-tôt que la femme est délivrée, on lui présente un breuvage composé de farine de maïz, d'eau, de vin de Palmier, & d'eau-de-vie (b) avec du poivre de Guinée. On prend soin de la couvrir; & dans cet état, on la laisse dormir trois ou quatre heures. Elle se lève ensuite, elle lave son enfant de ses propres mains, & perdant l'idée de sa situation, elle retourne à ses éxercices ordinaires avec ses compagnes. Villault en vit un éxemple à Frédéricksbourg (c). Bosman parle d'une femme, qui mit deux enfans au monde en moins d'un quart-d'heure (d). Barbot en vit une, sur son Vaisseau, qui, s'étant délivrée aussi de deux enfans, entre deux affuts de canon, les prit aussi-tôt, les porta dans une cuve d'eau & les y lava soigneusement; après quoi, s'étant reposée l'espace d'une demie-heure, elle retourna au travail avec autant de vigueur que jamais, chargée de ces deux petites créatures, qu'elle portoit enveloppées sur son dos. Des-Marchais s'imagine que le silence des femmes d'Afrique, dans ces occasions, vient moins (e) d'insensibilité que de courage, ou de la crainte des railleries publiques; car il seroit scandaleux de les entendre crier, & l'on ne reconnoît quelles sont accouchées qu'aux cris de l'enfant (f).

Accouchemens.

Courage des femmes.

Il n'est pas plûtôt né, qu'on fait appeller le *Konfot*; c'est-à-dire, le Prêtre, qui commence par lui attacher sur la tête, sur le corps, & sur les bras & les jambes, des petits paquets d'écorce de l'arbre Fétiche, des brins de corail & d'autres bagatelles. Il l'éxorcise ensuite, avec d'autres cérémonies, qui passent pour un préservatif contre toutes sortes de maladies & de fâcheux accidens. On pense alors à le nommer. Si le père est riche, l'enfant reçoit ordinairement trois noms; celui du jour où il est né; celui du grand-père ou de la grand-mère, suivant le séxe dont il est déclaré; & celui du père, ou de la mère, ou de quelqu'autre parent. Sur la Côte d'Akra, ce sont les parens assemblés qui nomment l'enfant. Le nom qu'ils lui donnent est ordinairement celui qui est le plus commun dans la compagnie.

Cérémonies à la naissance des enfans.

La plûpart des enfans mâles se nomment *Adam*, *Quaquan*, *Qua*, *Karbei*, *Keffi*, &c. Les filles, *Kano*, *Jama*, *Aquauba*, *Hiva*, *Akasuffa*. On y joint souvent un nom Européen, tel que *Jean*, *Antoine*, *Pierre*, *Jacob*, *Abraham*. Mais ce dernier usage est borné aux Négres de la Côte. A mesure que les enfans croissent, on leur donne encore des surnoms, ou plûtôt des titres, qui

Noms qu'on leur donne.

(z) Bosman, pag. 208.
(a) Le même, *ibid.*
(b) Artus dit que cette liqueur n'est que de l'huile de Palmier & du poivre de Guinée.
(c) Villault, pag. 155.
(d) Bosman, pag. 122. & Barbot, pag. 242.
(e) Des Marchais, Vol. I. pag. 281.
(f) Le même, *ibid.*

NÉGRES DE LA CÔTE D'OR.

qui font tirés de quelque action remarquable, comme d'avoir (*g*) tué un Tygre ou quelqu'ennemi. Il s'en trouve qui portent vingt de ces noms d'honneur. Le plus glorieux eſt celui qu'ils reçoivent du Public, dans les Aſſemblées qu'ils font au Marché pour boire du vin de Palmier. Mais le nom qu'on emploie pour les appeller & pour les reconnoître, eſt toûjours celui qu'ils ont reçu au tems de leur naiſſance. On les nomme quelquefois auſſi du rang numérique de leur naiſſance, c'eſt-à-dire, *huit*, *neuf*, *dix*, &c. mais c'eſt lorſqu'une femme eſt déja Mère de ſept ou huit enfans (*h*).

L'uſage de la circonciſion eſt borné.

ARTUS rapporte qu'à un certain âge ils circonciſent leurs (*i*) enfans des deux ſéxes avec de grandes réjouiſſances. Mais Boſman, & Barbot après lui, déclare que cette opération n'eſt connue ſur la Côte d'Or que dans le Canton d'Akra, & qu'elle ſe fait dans le même tems que l'enfant eſt nommé. Quelques Européens ont jugé que ces deux uſages viennent des Juifs, avec quelques autres; que les Négres paroiſſent avoir pris d'eux; comme d'honorer la Lune dans certains tems, d'épouſer la femme de ſon frère, &c. Pluſieurs de leurs noms ſemblent venir auſſi de l'Ancien Teſtament. Mais Boſman & Barbot croient qu'ils leur viennent plûtôt des Mahométans de (*k*) Barbarie, avec leſquels on ſçait que les Négres d'Ardra & de Juida ont des relations de Commerce. N'eſt-il pas encore plus probable qu'ils (*l*) les ont reçus des Portugais & des François? Villault & Des-Marchais nous apprennent que c'eſt un uſage aſſez commun parmi eux, de donner à leurs enfans les noms des Européens auxquels ils ont quelqu'obligation (*m*).

Si ces uſages viennent des Juifs.

Education des enfans Négres.

LES enfans des Négres ſont d'une ſi bonne conſtitution, que les premières années de leur vie demandent peu de ſoin. Au moment de leur naiſſance, & lorſqu'ils ont été lavés dans la Mer, ou dans quelque rivière voiſine, on les enveloppe d'une piece d'étofe; & les plaçant à terre ſur une natte, on les abandonne à eux-mêmes pendant plus d'un (*n*) mois. Villault dit qu'enſuite les Mères prennent leurs enfans ſur le dos, dans une petite caiſſe de bois, les jambes liées ſous leurs aiſſelles & les bras paſſés autour de leur col. Elles ne quittent ce fardeau que pendant la nuit (*o*).

Diſtinction entre les femmes.

BARBOT les compare à ces femmes vagabondes que les Européens, nomment Egyptiennes (*p*). La fatigue du poids & celle du travail ne les empêchent pas de nourrir leurs enfans de leur lait; en les levant un peu ſur leurs épaules, & tournant vers eux le bout de leurs mammelles. Mais cette deſcription ne regarde que les femmes du commun; car celles qui ont quelque fortune en partage ne paroiſſent jamais avec leurs enfans, [qui par cette raiſon, n'ont pas le nez applati, comme les autres.] Dans toutes ſortes de rang & de condition, elles les lavent ſoigneuſement, matin & ſoir, elles les frottent d'huile de Palmier pour leur rendre les jointures fléxibles & leur tenir les pores ouverts; enfin elles n'épargnent rien pour ſeconder l'ouvrage de la Nature (*q*).

ARTUS

(*g*) L'Auteur remarque que pluſieurs noms viennent de la même origine en Europe.

(*h*) Boſman, pag. 209. & Barbot, pag. 244.

(*i*) Artus, pag. 13.

(*k*) Boſman, pag 210. & Barbot, pag. 244.

(*l*) On a déja vû plus d'une fois la même remarque.

(*m*) Villault, pag. 155. Des-Marchais, Vol. I. pag. 281.

(*n*) Artus, pag. 13. & Barbot, pag. 242.

(*o*) Villault, pag. 157.

(*p*) Artus les compare aux femmes des ſoldats Hollandois.

(*q*) Barbot, pag. 242. & Villault, *ubi sup.*

Nègres de la Côte d'Or.

Enfance des Nègres.

Artus admire beaucoup que la manière dont les petits sont portés par leurs mères ne paroisse leur causer aucune incommodité & ne change rien aux proportions de leur taille. A l'âge de huit mois (*r*), on les laisse ramper sur les genoux & les mains; on commence à leur donner des nourritures séches; & cette méthode les rend si vigoureux qu'ils commencent à marcher, & mêmes à parler (*s*), avant la fin de l'année. A la vérité, remarque Des-Marchais, il leur arrive souvent de tomber; mais sans aucun accident fâcheux. Quoiqu'on les accoutume de si bonne-heure aux alimens solides, ils ne laissent pas de succer fort long-tems le lait de leurs mères, [qui ne les confient jamais à des nourrisses.] On a déja remarqué que dans plusieurs Cantons, cet usage ne dure pas moins de quatre ans. Dans d'autres, il ne dure que deux; & Barbot assûre même qu'il se réduit quelquefois à six mois. Mais dès qu'un enfant commence à quitter le dos de sa mère & qu'il est capable de marcher seul, on lui donne un morceau de pain sec, avec lequel on lui laisse la liberté de s'éloigner. S'il ne perd pas tout-d'un-coup la maison de vûe, il s'accoûtume par degrés à gagner la Place publique, les Champs, & sur-tout le bord de la Mer, où il apprend à nâger par l'exemple, ou par la force de la Nature (*t*). [Bosman remarque à cette occasion que les Négres ne se nourrissent pas mieux, qu'ils ne nourrissent leurs enfans, & que loin de mériter de passer pour intempérans dans leur manger, on doit au contraire les accuser de vivre trop chichement.]

Dequoi ils sont vêtus.

A l'égard de l'habillement, les petits Négres ne sont pas plûtôt au monde, qu'on les charge de petites cottes d'écorce, de quelqu'arbre consacré au Fétiche, d'amuletes, de chaînes, de brasselets, pour leur procurer un sommeil tranquille, pour les garantir des chûtes, du saignement de nez, & de tous les maux (*v*) qu'on appréhende de la malignité du Diable. A quatre ans, on leur entoure les bras & les jambes de branches entrelassées, [que les Prêtres vendent bien chèrement,] comme d'un préservatif contre les dangers & les maladies qui menacent cet âge. Bosman dit que les cordes & les chaînes, dont ils sont chargés jusqu'à l'âge de sept ou huit ans, leur tiennent lieu d'habit, & qu'ensuite ils se glorifient de prendre un petit pagne d'une demie-aune d'étofe (*x*).

Fruit qu'ils tirent de leur oisiveté.

Inconvéniens de leurs premières années.

C'est ainsi qu'ils passent le tems de l'enfance, livrés à eux-mêmes, dans une oisiveté continuelle, négligés par leur famille, courant en troupes dans les Champs & les Marchés, comme autant de petits pourceaux qui se veautrent dans la fange, & tirant pour tout fruit de leurs premières années une agilité extrême; & l'art de nâger, [& de plonger,] dans lequel ils excellent. S'ils se trouvent dans un Canot que le vent renverse, ils gagnent en un instant le rivage. Un grand défaut dans la liberté dont on les laisse jouir, c'est qu'ils mangent sans distinction tout ce qu'ils trouvent de plus infect & de plus dégoûtant, [& que souvent il survient entr'eux de vives querelles pour le partage d'une charogne. Ils contractent sans doute cette habitude en voyant leurs Parens manger diverses sortes de mêts sales & puans.] Artus en observe un autre: mêlés comme ils sont, garçons & filles, nuds & sans aucun

(*r*) Artus dit quand ils sont sevrés.

(*s*) Villault, *ubi sup.* & Des-Marchais, pag. 282.

(*t*) Barbot. *ubi sup.*

(*v*) Artus, pag. 13. & Villault, pag. 158.

(*x*) Bosman, pag. 122.

NÉGRES DE LA CÔTE D'OR.

Ils sont sans correction.

cun frein, ils perdent tout (*y*) sentiment naturel de pudeur ; d'autant plus que leurs parens ne les reprennent & ne les corrigent presque jamais. Cependant le même Auteur a vû quelquefois des pères emportés contre leurs enfans, jusqu'à les maltraiter avec cruauté. Mais comme ces châtimens sont rares, ou n'arrivent que dans des occasions extraordinaires (*z*), l'autorité paternelle est fort peu respectée. Barbot dit que les Négres ne punissent leurs enfans que pour avoir battu leurs pareils ou s'être laissés battre eux-mêmes, & qu'ils les traitent alors sans pitié. Pendant l'enfance, ils sont sous le gouvernement de leur mère, jusqu'à ce qu'ils ayent embrassé quelque profession, ou que leur père juge à-propos de les vendre pour l'Esclavage (*a*), [comme cela arrive souvent.]

A quoi ils s'emploient dans leur jeunesse.

A l'âge de dix ou douze ans ils passent sous la conduite du père, qui entreprend de les rendre propres à gagner leur vie. Il les élève ordinairement dans la profession qu'il éxerce lui-même. S'il est Pêcheur, il les accoûtume à l'aider dans l'usage de ses filets. S'il est Marchand, il les forme par degrés dans l'art de vendre & d'acheter. Il tire, pendant quelques années, tout le profit de leur travail. Mais lorsqu'ils arrivent à dix-huit ou vingt ans, il leur donne des Esclaves, avec le pouvoir de conduire eux-mêmes leurs entreprises & de travailler pour leur propre compte. Ils abandonnent alors la maison paternelle, pour bâtir des cabanes qui leur appartiennent; & s'ils ont pris le métier de Pêcheur, ils achetent ou louent un Canot pour la pêche. Les premiers profits qu'ils en tirent sont employés à l'acquisition d'un pagne. Si leur père est satisfait de leur conduite & s'apperçoit qu'ils ayent gagné quelque chose, il apporte tous ses soins à leur procurer une honnête femme (*b*).

Education des filles.

LES filles sont élevées à faire des paniers, des nattes, des bonnets, des bourses, & d'autres commodités à l'usage de la famille. Elles apprennent à teindre en différentes couleurs, à broyer les grains, à faire diverses sortes de pain ou de pâte, & à vendre leur ouvrage au Marché. Elles mettent leurs petits profits entre les mains de leur mère, pour servir quelque jour à grossir leur dot. Tous ces éxercices, répétés de jour en jour avec de nouveaux progrès, en font naturellement d'excellentes (*c*) ménagères. Des-Marchais ajoûte qu'on leur apprend aussi à prendre soin de leurs habits, lorsqu'elles sont nées d'une famille assez riche pour leur en fournir; & sur-tout, à prendre soin que la table de leur père soit toûjours servie à l'heure marquée (*d*).

Usage remarquable.

LES femmes, pendant leurs incommodités lunaires, passent pour souillées, & sont forcées de se retirer dans une petite hutte, à quelque distance de leur mari ou de leur père. Il est fort remarquable, dans le Pays d'Anta, qu'une femme après avoir eu dix enfans, est condamnée à la même retraite, où rien ne lui manque pour la commodité de la vie, mais où elle passe deux années entières sans aucune sorte de société. Après l'expiration de ce terme, & lorsqu'elle a satisfait à certains devoirs qui lui sont imposés, elle retourne avec son mari & vit avec lui comme auparavant. C'est un usage

(*y*) Artus, *ubi sup.* Villault, pag. 159. Barbot, pag. 243.

(*z*) Artus, *ubi sup.*

(*a*) Barbot, *ubi sup.*

(*b*) Artus, pag. 14. & suivantes; Villault, pag. 160.

(*c*) Artus, pag. 15. & Villault, pag. 161.

(*d*) Des-Marchais, Vol. I. pag. 284.

usage propre à cette Contrée, dont l'Auteur ne connoît pas d'éxemple dans toutes les autres Régions d'Afrique (e).

Les femmes n'héritent point de leurs maris.

Le mariage n'emporte aucune communauté de bien. Le mari & la femme partagent les frais de la subsistance; mais ceux de l'habillement regardent l'homme seul. De-là vient qu'aux funérailles de l'un ou de l'autre, les parens de chaque côté se saisissent de tout ce qui appartenoit au Mort, & laissent souvent toute la dépense funébre à la charge du survivant. S'il arrive même qu'un Négre ait eu quelqu'enfant d'une Esclave, soit qu'elle ait porté le titre de femme ou de concubine, ses héritiers le retiennent dans l'Esclavage. Aussi les pères de famille qui ont aimé leurs Esclaves, ne manquent-ils pas d'affranchir pendant leur vie les enfans qu'ils ont eus d'elles; après quoi personne ne peut leur disputer les droits de la liberté (f).

Ordre de la succession.

A l'égard de la succession, Artus nous apprend qu'une femme n'a jamais de part à l'héritage de son mari, quoiqu'elle en ait eu des enfans. Biens & meubles, tout passe au frère du Mort, ou à son plus proche parent dans la même ligne. S'il n'a pas de frère, tout ce qu'il a possédé remonte à son père. La même Loi oblige le mari de restituer tout ce qu'il a reçu de ses femmes, à leur frère ou à leurs neveux. Les femmes ont l'usage de tous les biens de leur mari tandis qu'il est au monde; mais aussi-tôt qu'il est mort, elles sont obligées de pourvoir à leur propre subsistance & à celle de leurs enfans. C'est la rigueur de cette Loi qui porte les enfans & les mères à mettre à part tout ce qu'ils peuvent retrancher de la masse commune, pour se mettre en état de subsister après la mort de leur père ou de leur mari, dont ils ne peuvent espérer l'héritage (g).

Recherches de Bosman sur le même sujet.

Bosman, qui paroît s'être informé avec soin de tout ce qui regarde la succession des biens parmi les Négres, observe qu'Akra est le seul Canton de toute la Côte d'Or où les enfans légitimes, c'est-à-dire, ceux qui viennent des femmes déclarées, héritent du bien & des meubles de leur père. Dans tous les autres lieux, l'aîné, s'il est fils du Roi ou de quelque Chef de Ville, succède à l'Emploi que son père occupoit; mais il n'a pas d'autre héritage à prétendre que son sabre & son bouclier. Aussi les Négres ne regardent-ils pas comme un grand bonheur d'être nés d'un père & d'une mère riches, à moins que le père ne se trouve disposé à faire, de son vivant, quelqu'avantage à son fils: ce qui n'arrive pas souvent, & qui doit être caché avec beaucoup de précaution; car, après la mort du père, ses parens se font restituer jusqu'au dernier sol.

Autant que le même Auteur l'a pû découvrir, les enfans des frères & des sœurs participent à l'héritage dans l'ordre suivant. Ils n'héritent pas conjointement; mais l'aîné des fils est l'héritier du frère de sa mère, & l'aînée des filles hérite de sa tante maternelle. Cette Loi est inviolable, sans que les Négres puissent en expliquer l'origine. Mais Bosman juge qu'elle a sa source dans la mauvaise conduite des femmes, comme dans plusieurs Pays de l'Inde Orientale, où les Rois adoptent le fils aîné de leur sœur & les nomment pour leur succéder, parce qu'ils sont plus sûrs de la transmission du sang

(e) Bosman, pag. 209. & suiv.
(f) Le même, pag. 202.
(g) Artus, *ubi sup.* pag. 94. & suiv.

NÉGRES DE LA CÔTE D'OR.

sang par cette voie. Une femme, qui n'a aucune relation de parenté avec eux, peut les tromper, disent-ils, & leur donner un héritier qui ne soit pas de leur sang. Au défaut des aînés, ce sont les autres enfans de la même mère qui succèdent à leur tour. S'il n'en reste aucun, c'est le plus proche parent de la mère du Mort qui est appellé à la succession.

L'origine de de ces loix est inconnue aux Négres.

QUOIQUE les Négres ne tombent jamais dans l'erreur sur l'ordre des successions, l'explication qu'ils en donnent est si obscure & si confuse, que si l'on en croit Bosman, il n'y a point d'Européen qui puisse jamais s'en former des idées bien nettes. Il s'éleve quelquefois, dit-il, des difficultés sur la possession, parce que la force & la violence peuvent interrompre le cours de l'usage; mais il ne (*b*) s'en éleve jamais sur le Droit. Cependant Smith, qui a fait le voyage des mêmes Pays depuis Bosman, assûre que toutes ces Loix Afriquaines ont reçu beaucoup d'altération parmi les Négres qui vivent sous le Gouvernement des Européens (*i*).

(*b*) Bosman, pag. 203. & suiv.

(*i*) Smith, pag. 143.

§. IV.

Amours des femmes. Licence des femmes publiques. Salutations & Visites.

Amendes pour l'adultère.

LORS QU'UNE femme donne atteinte à la fidélité du mariage, soit volontairement, soit par l'effet de quelque violence, son mari est en droit de la répudier, sans autre explication que la preuve du fait. L'amende pour celui qui a causé sa disgrace, est de vingt-quatre *Pesos*, qui reviennent à neuf onces d'Or. Si le coupable est Européen, il n'est pas soûmis à cette punition; mais la femme est condamnée elle-même à payer quatre pesos. Une femme soupçonnée, peut se justifier en jurant par les Fétiches. Le plus grand malheur d'un Négre est de voir souiller son lit par la Muliere-grande, c'est-à-dire, par sa principale femme. Le coupable n'évite la mort qu'en payant son amende au Roi. Mais le mari outragé ne vit point en repos, s'il n'oblige l'ennemi de son honneur à (*a*) quitter le Pays.

SUIVANT Bosman, l'amende des Négres du commun, pour avoir couché avec la femme d'autrui, est de quatre, cinq, ou six livres sterling; mais elle est beaucoup plus considérable pour l'adultère des personnes riches. Ce n'est pas moins de cent ou deux cens livres sterling. Ces causes se plaident avec beaucoup de chaleur & d'adresse devant les Tribunaux de Justice. L'Auteur en fut témoin cent fois, dans une Cour solemnelle, où il étoit revêtu lui-même de la qualité de premier Juge. Le désaveu, dit-il, est le premier moyen de deffense qu'inspire la Nature; & les Négres, qui n'ont pas d'autres lumières, réduisent toûjours leurs accusateurs à la voie des preuves. Un homme qui se croit trahi par sa femme, paroît en pleine Assemblée, explique le fait dans les termes les plus expressifs, le peint de toutes ses couleurs, représente le tems, le lieu, les circonstances. Ces plaidoyers deviennent quelquefois

Manière dont ces causes se plaident.

(*a*) Artus, *ubi sup.* pag. 11.

quelquefois fort embarrassans, sur-tout lorsque l'accusé convient, comme il arrive souvent, qu'à la vérité il a poussé l'entreprise aussi loin qu'on le dit, mais que faisant réfléxion tout-d'un-coup aux conséquences, il s'est retiré assez-tôt pour n'avoir rien à se reprocher. Alors on oblige la femme d'entrer dans les détails les plus obscurs. Enfin si les Juges demeurent dans l'incertitude, ils éxigent le serment de l'accusé. Lorsqu'il le prononce de bonne grace, il est déchargé de l'accusation. S'il le refuse, on prononce contre lui la Sentence.

NÉGRES DE LA CÔTE D'OR.

Infâme commerce des Négres dans le Mariage.

QUANTITÉ de Négres n'épousent plusieurs femmes que pour se rendre la vie plus aisée par le fruit de leur mauvaise conduite, & n'ont pas honte, suivant l'expression de Smith, de porter des cornes dorées. Ils engagent eux-mêmes leurs femmes à dresser leurs piéges pour attirer d'autres hommes. L'adresse de ces perfides créatures ne peut être représentée, sur-tout à l'égard des Etrangers. Elles feignent d'être libres & indépendantes. Mais lorsqu'elles sont arrivées à leur but, elles avertissent leur mari, qui sort aussi-tôt de son indifférence affectée, & qui fait repentir le Galant d'avoir été trop crédule. D'autres ne pouvant déguiser qu'elles sont mariées, promettent le secret avec de redoutables sermens. Mais comme elles ne les prononcent que pour les violer, elles se hâtent d'avertir leur mari. Elles seroient exposées à des suites fâcheuses, s'il faisoit lui-même cette découverte ; au-lieu qu'en l'avertissant de bonne-foi, elles satisfont sans danger leurs inclinations déréglées, & se rendent utiles à l'intérêt de la famille (*b*).

Sévérité contre l'adultere dans les Pays intérieurs.

LES Négres de l'intérieur du Pays ne sont pas de si bonne composition sur l'adultère. Celui qui débauche la femme d'autrui, court risque, non-seulement de se ruiner sans ressource; mais d'entraîner tous ses parens dans sa ruine. Un mari riche, ou d'un rang distingué, ne se borne pas à la perte des biens; il poursuit la vie du coupable. Si l'adultère est un Esclave, il n'évite guères une mort cruelle, sans compter une amende considérable qui retombe sur son Maître. Les hommes, à quelque distance de la Côte, ne sont pas capables du honteux marché que les Négres Maritimes font avec leurs femmes. Celle qu'ils surprennent dans le crime est fort menacée de perdre la vie, à moins que ses parens ne trouvent le moyen d'appaiser le mari furieux avec une grosse somme d'argent. Si c'est par un Esclave qu'elle s'est laissée séduire, sa mort & celle du Galant sont infaillibles. Ses parens sont encore obligés de payer une grosse somme au mari. Dans le cas d'une vengeance si juste, chaque Négre est ordinairement son propre Juge. Est-il trop foible pour se venger sans le secours d'autrui? Il emprunte l'assistance de ses amis, qui la lui prêtent volontiers, parce qu'ils sont sûrs d'avoir quelque part aux compensations. Les Négres Intérieurs étant beaucoup plus riches que ceux de la Côte, sont punis avec beaucoup plus de sévérité pour les moindres crimes. L'Auteur parle d'une amende pour l'adultère, qui montoit à plus de cinq mille livres sterling : au-lieu que sur la Côte, dans tous les lieux qu'il avoit parcouru, il ne connoissoit pas un Négre dont tous les biens approchassent de cette somme; à l'exception, dit-il, du Roi d'Aquambo & de celui d'Akron, qui possédoient plus d'Or que tous les autres ensemble.

Amendes considérables.

QUOIQUE

(*b*) Bosman, *ubi sup*, pag. 205. & suiv.

NÉGRES DE LA CÔTE D'OR.

QUOIQUE les hommes éxigent de leurs femmes cette rigoureuse fidélité, ils peuvent se livrer impunément au plaisir & même à la débauche, sans avoir d'autres reproches à craindre que ceux de leur principale femme. Elle est en droit de faire des plaintes. Elle peut y joindre la menace de se séparer. Mais l'ascendant des hommes est si absolu, qu'elle est obligée de choisir pour ses reproches quelque moment où son mari soit de bonne humeur (c).

Libertinage des femmes.

MALGRÉ des loix si sévéres, les femmes prennent beaucoup de liberté. Si l'on considére, observe l'Auteur, quelle est la chaleur naturelle de leur compléxion, & qu'elles se trouvent quelquefois vingt ou trente (d) au pouvoir d'un seul homme, il ne paroîtra pas surprenant qu'elles entretiennent des intrigues continuelles, & qu'elles cherchent, au hazard de leur vie, quelque soulagement au feu qui les dévore. Comme la crainte du châtiment est capable d'arrêter les hommes, elles ont besoin de toutes sortes d'artifices pour les engager dans leurs chaînes. Leur impatience est si vive, que si elles se trouvent seules avec un homme, elles ne font pas difficulté de se précipiter dans ses bras (e), & de lui déchirer son pagne, en jurant que s'il refuse de satisfaire leurs desirs, elles vont l'accuser d'avoir employé la violence pour les vaincre. D'autres observent soigneusement le lieu où l'Esclave qui a le malheur de leur plaire est accoutumé de se retirer pour dormir, & dès qu'elles en trouvent l'occasion, elles vont se placer près de lui, l'éveillent, emploient tout l'art de leur séxe pour obtenir ses caresses, & si elles se voient rebutées, elles le menacent de faire assez de bruit pour le faire surprendre avec elles, & par conséquent pour l'exposer à la mort. D'un autre côté, elles l'assûrent que leur visite est ignorée de tout le monde, & qu'elles peuvent se retirer sans aucune inquiétude de la part de leur mari. Un jeune homme, pressé par tant de motifs, se rend à la crainte plûtôt qu'à l'inclination. Mais, pour son malheur, il a presque toûjours la foiblesse de continuer cette intrigue jusqu'à ce qu'elle soit découverte. Les hommes, dit Bosman, qui sont pris dans ce piége, méritent véritablement de la pitié. Les femmes (f), ajoûte-t-il, peuvent en mériter aussi; car étant de chair & de sang, la contrainte qu'on éxerce sur elles est une tyrannie bien cruelle. Elles ont un autre Avocat dans Smith. Il n'a pû s'empêcher de les plaindre; sur-tout les femmes des Rois, qui ne passent souvent que deux ou trois nuits avec leur mari, & qui se voient interdire ensuite tout commerce avec les hommes: défense si rigoureuse, qu'il doute si les femmes Chrétiennes seroient capables de s'y assujettir contre leur inclination (g).

Méthodes qu'elles emploient pour se satisfaire.

Bosman & Smith font leur apologie.

Désordre des jeunes filles.

ON voit des Négres, de l'un & de l'autre séxe, vivre assez long-tems sans penser au mariage. Les femmes sur-tout paroissent se lasser moins du célibat que les hommes, & l'Auteur en apporte deux raisons: 1°. Elles ont la liberté, avant le mariage, de voir autant d'hommes qu'elles en peuvent attirer; [& comme ces sortes de femmes se marient ensuite avec quelqu'homme du commun

(c) Bosman, *ibid.*
(d) *Angl.* dix ou vingt. R. d. E.
(e) Smith raconte que les femmes des Rois emploient toutes sortes de moyens pour satisfaire leurs appétits déréglés. Elles se liguent quelquefois vingt ou trente pour enlever quelque jeune-homme vigoureux. Elles le retiennent jusqu'à l'épuisement de ses forces, & le congédient avec de belles promesses. Mais elles ont l'adresse de le faire vendre ensuite pour l'Esclavage. pag. 223.
(f) Bosman, pag. 206.
(g) Smith, pag. 222.

NÉGRES DE LA CÔTE D'OR.

commun peuple, rarement arrive-t-il qu'elles se contentent uniquement de leur mari.] 2°. Le nombre des femmes l'emportant beaucoup sur celui des hommes, elles ne trouvent pas tout-d'un-coup l'occasion de se marier. Le délai d'ailleurs n'a rien d'incommode, puisqu'elles peuvent à tous momens se livrer au plaisir. L'usage qu'elles ont fait de cette liberté ne les déshonore point, & ne devient pas même un obstacle à leur mariage. Dans les Cantons d'*Éguira*, d'*Abokro*, d'*Ankober*, d'*Axim*, d'*Anta* & d'*Adom*, on voit des femmes qui ne se marient jamais. C'est après avoir pris cette résolution qu'elles commencent à passer pour des femmes publiques ; & leur initiation dans cet infâme métier se fait avec les cérémonies suivantes.

Filles publiques. Ordre observé à leur réception.

LORSQUE les Manferos, c'est-à-dire, les jeunes Seigneurs du Pays, manquent de femmes pour leur amusement, ils s'adressent aux Kabaschirs, qui sont obligés de leur acheter quelque belle Esclave. On la conduit à la Place publique, accompagnée d'une autre femme de la même profession, qui est chargée de l'instruire. [Là on la barbouille de terre, & on fait diverses offrandes pour un heureux succès du métier qu'elle va entreprendre. Ensuite] un jeune garçon, quoiqu'au dessous de l'âge nubile, feint de la caresser aux yeux de toute l'Assemblée, pour faire connoître qu'à l'avenir elle est obligée de recevoir indifféremment tous ceux qui se présenteront, sans excepter les enfans. Ensuite on lui bâtit une petite cabane dans un lieu détourné, où son devoir est [de se confiner pendant huit ou dix jours, &] de se livrer à tous les hommes qui la visitent. Après cette épreuve, elle entre en possession du titre d'*Abeleré* ou d'*Abelecré*, qui signifie femme publique. On lui assigne un logement dans quelque rue de l'Habitation; & de ce jour, elle est soumise à toutes les volontés des hommes, sans pouvoir éxiger d'autre prix que ce qui lui est offert. On peut lui donner beaucoup, par un sentiment d'amour ou de générosité ; mais elle doit paroître contente de tout ce qu'on lui offre (*b*).

Elles se nomment Abalerés.

Triste sort de ces créatures.

CHACUNE des Villes qu'on a nommées n'est jamais sans deux ou trois de ces femmes publiques. Elles ont un Maître particulier, à qui elles remettent l'Or ou l'argent qu'elles ont gagné par leur trafic, & qui leur fournit l'habillement & leurs autres nécessités. Ces femmes tombent dans une condition fort misérable, lorsqu'une prostitution si déclarée leur attire quelque maladie contagieuse, [ce qui ordinairement ne tarde pas long-tems à leur arriver.] Elles sont abandonnées de leur Maître même, qui s'intéresse peu à leur santé s'il n'a pas plus de profit à tirer de leurs charmes, & leur sort est de périr par quelque mort funeste. Mais aussi long-tems qu'elles joignent de la santé aux agrémens naturels qui les ont fait choisir pour la profession qu'elles éxercent, elles sont honorées du Public; & la plus grande affliction qu'une Ville puisse recevoir, est la perte ou l'enlevement de son Abeleré. Par exemple, dit l'Auteur, si les Hollandois d'Axim ont quelque démêlé avec les Négres, la meilleure voie pour les ramener à la raison est d'enlever une de ces femmes, & de la tenir renfermée dans le Fort. Cette nouvelle n'est pas plûtôt portée aux Manferos, qu'ils courent chez les Kabaschirs

Combien elles sont estimées des Négres.

(*b*) C'est-là proprement une de ces femmes que les loix Romaines nomment *Meretrix*, *a merendo* stipendium.

NÉGRES DE LA CÔTE D'OR.

baſchirs (*i*), pour les preſſer de ſatisfaire le Facteur & d'obtenir la liberté de leur Abeleré. Ils les menacent de ſe venger ſur leurs femmes, & cette crainte n'eſt jamais ſans effet. L'Auteur ajoûte qu'il en fit plus d'une fois l'expérience. Dans une occaſion, il fit arrêter cinq ou ſix Kabaſchirs, ſans s'appercevoir que leurs parens paruſſent fort empreſſés en leur faveur. Mais une autre fois, ayant fait enlever deux Abelerés, toute la Ville vint lui demander à genoux leur liberté, & les maris mêmes joignirent leurs inſtances à celles des jeunes-gens.

Reſſource des jeunes Négres qui n'ont pas d'Abelerés.

LES Pays de Commendo, de Mina, de Fétu, de Sabu & de Fantin n'ont pas d'Abelerés; mais les jeunes-gens n'y ſont pas plus contraints dans leurs plaiſirs, & ne manquent point de filles qui vont au-devant de leurs inclinations. Elles éxercent preſque toutes l'office d'Abeleré ſans en porter le titre; & le prix qu'elles mettent à leurs faveurs eſt arbitraire, parce que le choix de leurs amans dépend de leur goût. Elles ſont ſi peu difficiles, que les différends ſont rares ſur les conditions du marché. Quand cette reſſource ne ſuffiroit pas (*k*), il y a toûjours un certain nombre de vieilles matrones, qui élevent quantité de jeunes filles pour cet uſage, & les plus jolies qu'elles peuvent trouver. [Ce penchant général pour les femmes, fait auſſi que les manières d'un ſéxe à l'égard de l'autre ſont plus douces & plus civiles qu'entre les perſonnes du même ſéxe.] ✠

Politeſſe des Négres entr'eux.

CEPENDANT les Négres ne manquent pas d'une certaine politeſſe dans le commerce qu'ils ont entr'eux. Artus rapporte qu'en ſe rencontrant le matin, ils ſe ſaluent par des embraſſemens mutuels. Ils commencent par ſe prendre les deux premiers doigts de la main droite, qu'ils ſe font craquer, comme on l'a déja raconté de pluſieurs autres Régions; & baiſſant la tête, ils répétent le mot *Auz*, qui eſt leur formule de Salutation (*l*).

Leur maniére de s'entre-ſaluer.

SUIVANT Boſman, ils s'entre-ſaluent en ſe découvrant la tête; mais, dans l'intérieur des terres, cette ſalutation n'emporte aucune marque de reſpect. Ils ſe demandent enſuite comment ils ont dormi; & la réponſe ordinaire eſt, *fort bien* (*m*). Barbot dit qu'à la rencontre d'un Européen ils ôtent leur bonnet ou leur chapeau, en faiſant de la jambe une ſorte de révérence, & qu'ils s'écrient, *Agio* (*n*) *Signor*. A Mina, le compliment des Négres de diſtinction, après la formalité commune de ſe prendre les doigts & de les faire craquer, conſiſte à répéter deux fois *Bere*, *Bere*; c'eſt-à-dire, *paix*, *paix*. Dans les viſites, la perſonne chez qui l'on entre, prend ſon hôte par la main, & lui faiſant craquer les doigts, l'aſſûre qu'il eſt le bien-venu. S'il eſt queſtion d'une ſeconde ou d'une troiſiéme viſite, l'un dit: Vous nous aviez quitté, & vous êtes revenu. L'autre répond; vous me revoyez. Tel eſt le principal fond de la politeſſe des Négres.

Uſages de leurs viſites.

LORSQU'ILS reçoivent la viſite d'un Européen ou de quelqu'autre Etranger, les femmes, ou les Eſclaves du même ſéxe, ſe hâtent, après les premiers complimens, d'apporter de l'eau, de l'huile de palmier, & une ſorte de parfum gras, pour en frotter leur hôte (*o*).

LES

☞(*i*) L'original porte *Caboceroes*.

(*k*) Boſman, pag. 212. & ſuiv.

(*l*) Artus, dans la Collection de De Bry, Part. VI. pag. pag. 19.

(*m*) Boſman pag. 125.

(*n*) C'eſt ſans doute le même mot qu'Artus écrit *Auzi*, quoique Barbot répete *Auzi* dans pluſieurs endroits.

(*o*) Barbot. pag. 257. & Boſman, pag. 126.

Nègres de la Côte d'Or.

Visites des Rois & des Princes.

Les visites des Rois & des autres personnes d'un rang distingué, sont accompagnées de plusieurs bizarres cérémonies. Lorsqu'un Roi, ou le Seigneur d'une Ville, est arrivé près du lieu qu'il veut honorer de sa visite, il dépêche un homme de sa suite pour avertir le Prince & les Habitans. On envoie aussi-tôt un messager, pour l'assûrer qu'on sera charmé de le voir. Dans l'intervalle, le Prince ou le Roi de la Ville range tous ses Soldats en bataille, sur la Place publique ou devant le Palais. Cette Milice, qui est ordinairement de trois ou quatre cens hommes, s'assied à terre pour attendre l'illustre Etranger; tandis que de son côté, [il avance lentement par air de grandeur, &] il est suivi d'un cortège nombreux de gens armés, qui sautent & qui dansent avec un horrible bruit d'Instrumens Militaires.

Cérémonies de la réception.

Lorsqu'il approche de la Place où il est attendu, il ne continue pas de s'avancer directement vers le Prince de la Ville; mais il détache tout ce qu'il a de gens de distinction sans armes, dans son cortège, pour saluer le Prince, en lui présentant les mains, & pour faire la même civilité à tous les Grands qui sont autour de lui. Enfin, les deux Princes faisant quelques pas l'un au devant de l'autre, se rencontrent; & si celui qui rend la visite est d'un rang supérieur, l'autre l'embrasse & lui dit trois fois successivement, qu'il est le bien-venu: s'il est inférieur, celui-ci se contente, sans l'embrasser, de lui dire qu'il est le bien-venu, & de lui présenter trois fois la main, en lui faisant craquer autant de fois le doigt du milieu. Ensuite l'Etranger s'assied, pour attendre que l'autre soit retourné à sa place, & lui envoie plusieurs de ses Grands, qui viennent le féliciter de son heureuse arrivée, lui & toutes les personnes distinguées de son cortège. Il en vient d'autres, pour s'informer de l'état de sa santé & des motifs particuliers qui l'aménent. Il répond à toutes ces politesses par des messagers qu'il députe à son tour. Toutes ces cérémonies prennent ordinairement plus d'une heure, jusqu'à ce que le Prince de la Ville se léve, & propose à son hôte d'entrer dans sa maison, où lui & tous ses Grands lui préparent un mouton, de la volaille, des ignames, & ce que le Pays produit de meilleur; [& c'est par-là que finissent ces ennuiantes salutations, que l'Auteur nous dit avoir abrégées quelques-fois, en omettant quelques circonstances (p).

Esclaves domestiques du Pays.

On voit paroître peu d'Esclaves sur la Côte, dans les fêtes ou les visites, parce que les Rois & les Nobles étant les seuls qui aient droit d'en vendre, il n'y a dans les familles que ce qui est nécessaire pour le service domestique & pour la culture des terres. [Les Rois mêmes, & ceux à qui ce Commerce appartient, n'en sont bien-fournis que par intervalles, & dans les occasions que la guerre leur donne d'en prendre ou d'en acheter. Mais alors ils ne tardent guères à les vendre aux Marchands de l'Europe.] Ceux qui servent sur la Côte sont ordinairement les pauvres du Pays, qui vendent leur liberté [aux Grands ou aux Nobles du Païs, qui sont les seuls Marchands,] pour assûrer leur subsistance. Leurs Maîtres les marquent de quelque signe qui les fait reconnoître. S'ils entreprennent de s'échaper & qu'ils soient pris dans leur fuite, ils perdent une oreille pour la première fois: la seconde fois, ils perdent l'autre; la troisième fois, leur Maître est libre de les vendre

Châtiment de ceux qui prennent la fuite.

(p) Bosman, pag. 126.

NÉGRES DE LA CÔTE D'OR.

dre aux Européens ou de leur couper la tête. Les Enfans qui naissent de ces Esclaves sont bornés au sort de leur père. Mais le travail qu'on leur impose est fort doux. C'est la pêche, la culture des terres, la préparation des grains, & d'autres exercices qui se rapportent à l'entretien de la vie. Les Rois ont plusieurs sortes d'Esclaves, entre lesquels on distingue ceux qui sont tombés dans l'Esclavage pour n'avoir pas payé quelqu'amende que la Loi ou la Sentence des Juges leur avoit imposé pour leurs crimes. Ils ne portent point de chapeau ni de bonnet, & leur distinction est d'avoir sans cesse la tête nue. [Ils sont tous en général, assez bien traités par leurs Maîtres, qui les châtient rarement.]

Les Habitans ne veulent pas être nommés Négres.

L'AUTEUR observe ici que les Habitans de la Côte d'Or ne souffrent pas volontiers qu'on les appelle Négres (q), & prétendent que ce nom ne convient qu'à leurs Esclaves. Ils veulent être nommés *Prettos* ou Noirs (r).

(q) Villault dit Mores, & Bosman Ethiopiens.

(r) Artus, page 99. Villault, page 206. & suivantes.

§. V.

Métiers, Occupations & Marchés des Négres.

IL y a peu d'Arts manuels parmi les Négres. L'industrie de la plûpart des hommes se réduit à faire des selles de bois, des tasses de bois ou de terre, des nattes de roseaux ou de feuilles de Palmier, des boëtes [de cuivre] pour renfermer leurs onguens & leurs bijoux d'Or, d'argent ou d'yvoire, leurs Fétiches & d'autres bagatelles.

Forgerons, principal métier des Négres de la Côte d'Or.

LE seul métier que les Négres éxercent avec succès est la féronnerie. Avec très-peu d'outils les Forgerons, qui sont en grand nombre à Boutro, à Commendo, à Mina & dans d'autres lieux, font toutes sortes d'Instrumens Militaires, à l'exception des armes à feu. Ils forgent aussi les Instrumens nécessaires à l'agriculture & au service domestique. Quoiqu'ils n'ayent pas d'acier, ils font des cimeterres & d'autres armes tranchantes. Au lieu d'enclume, ils se servent d'une pierre fort dure. Des tenailles, un petit souflet à trois ou quatre vents, qui est de leur propre invention, composent le fonds de leur boutique. Ils ont des limes de différentes grandeurs, aussi dures & d'aussi-bonne trempe qu'en Europe. Les marteaux leur viennent de Hollande & d'Angleterre. [Leurs forges sont plus petites que les nôtres.]

Habileté de leurs Orfévres.

CEPENDANT leurs Orfévres surpassent beaucoup leurs Forgerons, parce qu'ils ont pris anciennement de bonnes leçons des François, des Portugais & des Hollandois. Ils font aujourd'hui fort proprement des brasselets, des pendans d'oreille, des plaques, des colliers, des chaînes, des bagues, des boutons & d'autres joyaux d'Or. Ils jettent au moule, avec assez d'habileté, toutes sortes d'animaux privés & sauvages, des têtes & des squelettes de lions, de tygres, de vaches, de daims, de singes & de chévres, qui leur servent de Fétiches, soit massifs ou de filigrame. Mais leurs ouvrages les plus curieux sont des cordons d'Or, d'un tissu si délicat, que les Artistes de l'Europe seroient embarrassés à les imiter (a).

QUOIQUE

(a) Bosman, Description de la Guinée, pag. 128. & suiv. Barbot, pag. 261. & suiv.

Quoique la plûpart des Négres soient naturellement Charpentiers, Couvreurs, Potiers, Bonnetiers & Tisserands, c'est-à-dire, qu'ils exercent tous ces métiers dans l'occasion, il y en a plusieurs qui s'y attachent comme à leur profession particuliére. D'autres se consacrent au Commerce ou à la pêche. Mais tous prennent part au travail de l'agricultu e.

Négres de la Côte d'Or.

La principale occupation des Charpentiers est de donner la forme nécessaire au bois de construction, pour les Edifices & pour les Canots. On a déja rendu compte de leur méthode & de leur goût dans les Bâtimens. On expliquera aussi la fabrique de leurs Canots. Ils ont une façon singulière de ranger les feuilles de Palmier, la paille de maïz & de ris, & les roseaux, en les joignant par faisceaux entre des pieux de différentes grosseurs. Ces matelats de feuille ou de paille se vendent tout faits, au Marché, pour servir de couverture aux maisons. Ainsi ceux qui entreprennent de bâtir, vont acheter des toîts qui conviennent à leur édifice.

Charpentiers.

Les Négres de la Côte d'Or ont appris des Portugais l'art de tourner de la terre en poterie. Leur vaisselle de terre, quoique fort mince, est d'une dureté à toute épreuve, & propre à toutes sortes d'usages, dans l'eau & sur le feu. L'argile dont elle est composée est d'un brun foncé, dont la couleur se soûtient sans le secours d'aucun vernis.

Potiers.

Les Négres Intérieurs ont aussi leurs métiers, mais sur-tout beaucoup de Laboureurs. On voit parmi eux quantité de Bonnetiers, qui font différentes sortes de bonnets & de chapeaux, de paille, de joncs & de peaux de bêtes. On y voit des Tisserands, qui, après avoir filé l'écorce de certains arbres, & l'avoir teinte de plusieurs couleurs, en font assez habilement de petites piéces d'étofes. Les Habitans d'Issiny & des Pays voisins sont les meilleurs Tisserands de la Côte d'Or (*b*).

Métiers des Négres Interieurs.

La Pêche tient le premier rang, sur la Côte d'Or, après le Commerce. Il n'y a pas de profession plus exercée. On y éléve les enfans dès l'âge de neuf ou dix ans. Mais le plus grand nombre de pêcheurs est à Commendo, à Cormantin & à Mina. Tous les jours, à la réserve du Mercredi, qui est consacré aux Fétiches, il part de chacune de ces Villes, cinq, six, & quelquefois huit cens Cannots, dont le moindre a douze ou treize pieds de long sur trois ou quatre de largeur, avec deux Négres, l'un pour la rame & l'autre pour la pêche, & bien pourvûs de filets & d'hameçons. Ils s'éloignent environ deux lieuës en Mer. Chaque pêcheur porte, dans son Canot, un cimeterre, du pain, de l'eau, & du feu sur une grande pierre, pour cuire du poisson si la faim le presse. Leur travail dure jusqu'à-midi; & jamais plus long-tems, parce que le vent de Mer devient alors plus impétueux. Ils reviennent ordinairement bien chargés. Ceux qui arrivent les derniers disposent de leur poisson sur les Vaisseaux de l'Europe, pour de l'eau-de-vie, de l'ail, des hameçons, du fil, des aiguilles, des pipes, des épingles, du tabac, des couteaux, de vieux chapeaux & de vieux habits. Les pêcheurs Négres sont adroits & véritablement infatigables (*c*).

Pêche des Négres de la Côte d'Or.

Tems qu'ils y emploient.

Artus, dont il semble que les autres Ecrivains ont ici copié leurs Observations, remarque que les Négres joignent l'expérience à l'adresse dans l'exercice

(*b*) Barbot, pag. 268.

(*c*) Le même, *ibid.* pag. 26.

NÉGRES DE LA CÔTE D'OR.

l'éxercice de la pêche, parce qu'ils y ont été formés dès l'enfance ; qu'ils y vont tous les jours, à l'exception du Mercredi, qu'ils regardent, dit-il, comme leur Dimanche; & que, suivant les saisons & les circonstances, ils y emploient différentes sortes d'instrumens. Outre la pêche du jour, ils en ont une de nuit, à la lumière d'un flambeau ou d'une torche, qu'ils portent d'une main, tandis que de l'autre ils tiennent un dard où un trident, dont ils percent le poisson avec beaucoup d'habileté. Ces torches sont composées d'un bois sec & léger, trempé dans l'huile de Palmier, [& lié par paquets, gros comme le bras, & longs de six pieds: ce qui donne une lumière fort claire.] D'autres allument du feu dans leurs Canots, qui, étant percés de trois ou quatre trous sur les côtés, jettent des flammes dont la lumière attire le poisson. D'autres, sans employer leurs Canots pour la pêche de nuit, marchent au long du rivage & se mettent dans l'eau jusqu'à la ceinture. Ils ont leur flambeau dans une main, & dans l'autre un panier de branches entrelassées. Le poisson s'approchant à la lumiére, ils le prennent facilement dans leur panier, & lui passant un cordon dans la gueule, ils en chargent leurs épaules jusqu'à ce qu'ils soient contens du fardeau. Le poisson qu'ils prennent ainsi, ressemble à la carpe ou à la brème, & tire sur le goût de saumon. Si la saison n'est pas favorable pour la pêche nocturne, ils vont en Mer de fort grand matin.

Pêche de nuit.

Espèces de poissons, suivant les saisons.

AUX mois de Janvier, Février & Mars, ils prennent une espéce de petit poisson à grands yeux, qui saute & s'agite avec beaucoup de bruit, jusqu'à ce qu'il soit tué. Il ressemble à la perche par la forme & la couleur. Il en a même le goût; & l'Auteur juge, à la grandeur de ses yeux, que c'est l'*Oculus* ou le *Piscis Oculatus* de Pline. On le prend à la ligne, avec deux ou trois hameçons, & de la chair puante pour amorce. Les lignes des Négres sont d'un tissu d'écorce d'arbre, & longues de trois ou quatre brasses.

AUX mois d'Avril & de Mai, ils prennent un autre poisson, qui n'est pas fort différent de la raie, & qui, s'élevant sur la surface de l'eau, se laisse aisément tromper à l'amorce.

Espèce de sardines.

PENDANT les mois de Juin & de Juillet, ils prennent une sorte de harengs, qu'ils appellent *Sardines*, si remplis d'arrêtes, qu'on n'en peut manger sans beaucoup de précaution. Ce poisson nâge près de la surface, & saute, ou joue beaucoup, dans le beau tems. La méthode que les Négres employent pour le prendre, est d'attacher un plomb à l'extremité d'une longue ligne, qui est environnée de quantité d'hameçons. Ils attendent que les poissons paroissent en grand nombre; & jettant la ligne au milieu ils en prennent toujours plusieurs d'un seul coup. Pendant les mêmes mois, ils prennent aussi beaucoup d'écrevisses de Mer, qui ressemblent à celles de Norvége & qui sont un fort bon aliment, mais plus ou moins grasses, suivant les changemens de la Lune.

Espèce de maquereaux, de carpes & de mulets.

AU mois de Septembre, la Mer offre ici diverses sortes de poissons; les uns semblables à nos maquereaux, mais avec la tête plus longue & le corps aussi plus allongé; d'autres avec une double gueule, qui ont à-peu-près le goût de nos carpes, [quand on les fait cuire on leur ôte la gueule supérieure;] d'autres fort semblables à nos mulets, mais barbus, & dangereusement armés, sur le dos, d'une nâgeoire qu'on prendroit pour une scie. La qualité en est si venimeuse, que sa moindre blessure fait enfler avec beaucoup de douleur

douleur la partie affectée, & cause souvent la perte du membre entier. La chair de ce poisson est d'un goût médiocre. On le prend avec un instrument particulier, [approchant de celui qu'employent les Hollandois pour la pêche de la Morue.] C'est une piéce de bois, à laquelle on attache une sorte de cornet, ou de sonnette, avec un battant. On jette cette machine dans la Mer. Le mouvement des flots agitant la sonnette, produit un certain bruit, qui attire le poisson. Il veut mordre le bois, qui est couvert d'hameçons, & se prend ainsi de lui-même.

NÉGRES DE LA CÔTE D'OR.

La pêche des mois d'Octobre & de Novembre se fait généralement avec des filets d'écorce d'arbre, qui n'ont pas moins de vingt brasses de long. On les tend le soir, au commencement de la marée, en se servant de grosses pierres pour les faire enfoncer, & liant au sommet quelques piéces de bois qui surnâgent, pour les rendre faciles à retrouver. Le matin, à leur retour, les Négres y trouvent du poisson en abondance. Celui qu'ils y prennent en plus grand nombre ressemble à nos brochets. Il a les dents fort aigues, & sa morsure est dangereuse. Comme il est aussi fort vorace, les Hollandois ne lui ont pas donné d'autre nom que celui de brochet. On trouve communément dans ces filets un autre poisson, de la forme de nos Saumons, dont la chair, quoique plus blanche, est de fort-bon goût. On y trouve l'Etoile de Mer, & le Chien-Marin, dont la tête est fort grosse, & la gueule, dit l'Auteur, de la forme d'une bassinoire. Le Chien-Marin a le corps marqué d'une croix. Il ne touche point aux amorces de chair pourrie. Les Négres en font sécher la chair, & la transportent dans tous les Cantons du Pays. Il s'en trouve de si gros, qu'on est obligé de les mettre en piéces, pour en faire la charge de deux ou trois Canots.

Brochets dangereux.

Etoile de mer.

Chien-Marin.

Au mois de Décembre, on prend un poisson qui se nomme *Korkofedo*, & qui paroît aussi dans le cours du mois de Juin. Ses dimensions sont égales en longueur & en largeur. Sa queuë a la figure d'une Demi-lune ou du Croissant. Il a peu d'arrêtes, & les écailles fort petites. Sa chair est blanche avant que d'avoir ressenti le feu: Mais, bouillie ou rôtie, elle devient rougeâtre, comme celle de l'Esturgeon. Le Korkofedo se prend avec un hameçon fort crochu, auquel on attache une piéce de canne de sucre, à l'extrémité d'une ligne de sept ou huit brasses de longueur. Les Négres se passent l'autre bout de la ligne autour de la tête, pour reconnoître l'instant où le poisson touche à l'amorce & l'attirer sur le champ dans leur Canot. Ils en prennent ainsi vingt ou trente pendant la moitié du jour. Ce poisson se vend fort-bien parmi le commun des Habitans, de même que les moules, les huîtres, & les autres coquillages, qui se prennent au long des Rochers, & qui sont aussi bons qu'en Hollande.

Korkofedo.

De quelle manière on le prend.

En arrivant au rivage, les Négres donnent pour le Roi, en forme de tribut, une partie de leur pêche, qui est portée immédiatement au Palais. Ils sont soûmis aux mêmes droits pour le gros poisson qu'ils prennent dans les Lacs & les Rivières. Ils se servent de filets pour cette pêche, mais sans les traîner d'un lieu à l'autre. Leur méthode est de les attacher à des pieux, dans un certain espace, où ils pêchent ensuite avec d'autres filets, qu'ils lèvent à chaque coup, pour mettre le poisson qu'ils y trouvent, dans des paniers, dont ils ont toûjours un grand nombre avec eux. Ils font ainsi des Pêches fort abondantes. Mais les petits poissons qui ne sont pas plus gros que la

Pêche des Rivières.

perche, ne doivent aucun tribut. Les Pêcheurs font eux-mêmes leurs filets, d'écorce d'arbre, ou de roseaux & de joncs. Dans la chaleur extrême du climat, le poisson ne conserve pas long-tems sa fraîcheur; & les Habitans ne le trouvent bon que lorsqu'il commence à pourrir. Mais les Européens doivent se hâter, s'ils veulent le manger frais (*d*).

Fabrique des Canots. Lieux célébres pour ce travail.

Les Cantons les plus célébres de la Côte d'Or, pour la fabrique des Canots, sont *Axim*, *Akron*, *Boutri* ou *Boutro*, *Takorari*, *Commendo*, *Cormantin* & *Wineba*. Ce Commerce est considérable avec les Européens & les Habitans des Contrées voisines. Les plus grands ont quarante pieds de longueur, six de largeur & trois de profondeur. On en trouve ensuite de longueurs différentes, jusqu'à douze ou quatorze pieds.

Les plus grands se font dans le Canton d'Axim & de Takorari. Ils sont capables de porter huit, dix, & quelquefois douze tonneaux de marchandises, sans y comprendre l'équipage. On s'en sert beaucoup pour le passage des Barres, & dans les lieux trop exposés à l'agitation des vagues, tels que les Côtes d'Ardre & de Juida. Les Négres de Mina, qui ne sont pas des plus adroits à les conduire, ne laissent pas que de visiter dans ces frêles Bâtimens toutes les parties du grand Golfe de Guinée, jusqu'à la Côte même d'Angola. Ils emploient des voiles, & prennent douze ou quinze rameurs, suivant la grandeur du Canot. Les Canots de guerre portent quinze ou seize hommes, outre des munitions & des provisions pour quinze jours. Il y a des Canots de fête & de plaisir, qui sont de cinq ou six tonneaux, & dont l'usage n'est guères réservé qu'aux Directeurs des Comptoirs de l'Europe. Le Général Danois, du tems de Barbot, en avoit un d'une rare beauté, au milieu duquel on avoit pratiqué une sorte de cabane, environnée de rideaux bleus & rouges, à franges d'Or & d'Argent. Derrière, on avoit placé des bancs fort commodes, & couverts de tapis de Turquie.

Description des Canots.

Les voiles des Canots sont ordinairement des nattes de joncs; ou des étofes d'écorce d'arbre, [qui comme le Coco donne des fils velus, qu'on file & dont on fait ensuite de la toile.] Les cordages sont de feuilles de Palmier (*e*). La grossiereté des Négres n'empêche pas qu'ils ne recherchent l'ornement dans leurs Canots. Ils ont l'art de les peindre en dedans & en dehors. Ils y mettent un grand nombre de Fétiches ou d'Idoles, qui sont ordinairement des épics de bled-d'Inde, des têtes séches ou des museaux de Lions, de Chèvres, de Singes & d'autres animaux. S'ils ont à faire un long voyage, ils suspendent à l'Arrière une Chèvre morte.

Prodigieuse grandeur des arbres dont ils sont composés.

On peut juger, par la grandeur des Canots, qu'elle doit être celle des arbres du Pays, puisque les plus spacieux de ces Bâtimens ne sont composés que d'un seul tronc. On doit s'imaginer aussi quel est le travail des Négres, pour abbattre de si grands arbres & leur donner la forme nécessaire, avec de petits instrumens de fer, qui ne méritent que le nom de couteaux. On croiroit cet ouvrage impossible, si l'on ne sçavoit que ces arbres sont des Cocotiers (*f*), c'est-à-dire, un bois tendre & poreux.

Lorsque

(*d*) Artus, pag. 73. Villault, pag. 229. & Des-Marchais, Vol. I. pag. 311.

(*e*) *Angl.* sont de fil de Palmier. R. d. E.

(*f*) Ces Canots ne se font point de Cocotiers, qui ne sont nullement propres à cet usage, mais d'autres grands arbres, nommés *Kapots*, dont on verra la description dans l'Histoire Naturelle de ces Contrées. Le Traducteur a lu sans doute dans l'Original, *Coco*, au lieu de *Copot*, qui s'y trouve. R. d. E.

Nègres de la Côte d'Or.

Lorsque l'arbre est coupé, de la longueur dont ils veulent faire leur Canot, ils le vuident autant qu'il leur est possible, avec leurs couteaux (g), & cela par degrés, jusqu'à l'épaisseur qu'ils se proposent de lui laisser. Ensuite ils le grattent, pour le rendre uni, avec de petits instrumens de leur propre invention. Le dehors n'est pas plus négligé que le dedans. Ils applatissent le fond; mais les deux côtés sont tellement arrondis, que l'espace entre les deux bords est un peu plus étroit & le ventre beaucoup ☞ plus large, [afin qu'ils puissent porter plus de voiles.] L'Avant & l'Arrière sont allongés en pointe, & même un peu courbés, pour la commodité de ceux qui veulent les tourner, ou les faire aborder au rivage.

D'où vient le nom de Canot.

Les petits Canots, que les Négres appellent *Ekem*, & les Portugais, *Almadier*, sont excellens à Commendo. Les meilleurs se font à *Ekk-Jekki*, qui se nomme autrement le Petit-Commendo. Le nom de Canots vient proprement des Indes Occidentales, d'où les Espagnols l'ont tiré; & les autres Nations l'ont reçu d'eux (h).

Artus observe, que tout légers que sont les petits Canots, ils avancent fort vîte en Mer; mais qu'ils sont si bas, que les Matelots ont la moitié du corps sous l'eau. Ils peuvent contenir sept ou huit personnes, assises l'une après l'autre; car deux n'y peuvent être de front. Chaque Négre est assis sur une sellette, & tient à la main sa rame, qui ressemble à nos pelles de four. Ils s'en servent avec tant d'adresse & de légèreté, que la vîtesse d'une fléche ne surpasse pas celle d'un Canot, sur-tout dans les tems calmes; car ils sont peu capables de résister aux vagues. Aussi les Européens n'en peuvent-ils faire usage lorsque la Mer est agitée. Mais les Négres craignent peu d'être renversés. Ils sçavent redresser leur voiture, se dégager des flots & continuer tranquillement leur voyage (i).

Leur vîtesse en Mer.

Bosman ne donne aux plus grands Canots que trente pieds de long & six de large. Ils contiennent, dit-il, environ la charge d'une Barque marchande, & servent aux Européens pour transporter leurs marchandises au long des Côtes. Le nombre des rameurs, ajoûte-t-il, est depuis deux jusqu'à quinze; & lorsque le nombre passe deux, il est toûjours impair, parce que dans ces grands Canots les rameurs sont toûjours assis deux à deux, & ☞ qu'il en faut un pour gouverner. [Suivant le même Auteur, au-lieu de rame ils se servent d'un instrument fait en forme de bêche, & qui a un manche de la même longueur; avec cela ils frappent l'eau par dessous main, & font avancer le Canot avec beaucoup de vitesse.] (k).

Agriculture de la Côte d'Or.

A l'égard de l'agriculture & de l'œconomie domestique, les Négres de la Côte d'Or sément leurs grains dans la saison des pluies. La terre seroit trop dure dans tout autre tems. Lorsque les pluies approchent, ils vont choisir, dans les champs & dans les bois, le terrain qui convient à leurs vûes; car il n'y a point de propriété pour les terres. Elles appartiennent au Roi, sans le consentement duquel personne n'a droit de semer ni de planter. Après avoir obtenu la permission, les Négres sortent en troupes, pour aller défricher le fonds. Ils brûlent les ronces & les herbes, dont la cendre sert de fumier.

Choix des terres.

(g) L'Auteur dit qu'ils sont courbés, mais il faut entendre apparemment de petites haches. R. d. T.

(h) Artus, pag. 71. & Barbot, pag. 266.

(i) Artus, *ubi sup.*

(k) Bosman, pag. 129.

NÉGRES DE LA CÔTE D'OR.

fumier. Ensuite, ayant ouvert la terre à la profondeur d'un pied, avec une sorte de bêche, qu'ils appellent *Koldon*, ils la laissent reposer dans cet état pendant huit ou dix jours, pour laisser le tems à leurs voisins de finir aussi leurs préparatifs. Alors ils s'assemblent, le premier jour du Fétiche, qui est leur Sabbat ou leur Dimanche. Ils délibèrent ensemble sur l'ordre qui doit être observé pour semer. Le champ du Roi est celui par lequel on commence. Après quoi, chacun retourne au sien, donne une nouvelle forme à la terre, & sème enfin son millet ou son maïz.

Le travail commence par celles du Roi, & le reste en commun.

C'EST le jour même du Fétiche, en sortant de leur Assemblée, qu'ils sément ordinairement le champ du Roi ou du Gouverneur. Leur unique salaire consiste en plusieurs pots de vin de Palmier & quelques chevreaux, qu'il envoie, suivant le nombre des Laboureurs. Ils finissent leur travail par des chants & des danses à l'honneur du Fétiche, pour obtenir de lui une moisson abondante. Le jour suivant ils ensemencent le champ de leurs voisins avec autant de zèle que celui du Roi. Ce service est récompensé par les mêmes présens & suivi de la même fête. Ils continuent ainsi de travailler en corps, jusqu'à ce que tous les champs soient ensemencés.

LEUR grain croît si vîte, qu'ils voient bien-tôt le fruit de leurs peines. Lorsqu'ils apperçoivent un épi qui commence à se former, ils élèvent une cabane de bois au milieu du champ, ils la couvrent de paille, & mettent leurs enfans dans ce lieu pour veiller à la sûreté de leur moisson, contre les oiseaux. Ils ne sarclent jamais les terres. L'herbe y croît librement & tombe sous la faux avec le grain.

AUSSI-TÔT qu'ils ont fait la moisson, ils en vendent une partie à ceux qui n'ont pas pris la peine de semer. C'est avec le produit de cette vente qu'ils payent leurs taxes au Souverain. Elles ne sont pas fixées. Chacun porte au Gouverneur de la Ville ce qu'il croit suffisant. Le Gouverneur, après avoir recueilli cinq ou six *Bendas* d'Or (*l*), les porte au Roi, qui les reçoit avec (*m*) bonté, & qui lui marque par ses caresses s'il est satisfait du présent.

Avec quelle promptitude les grains y croissent.

DES-MARCHAIS observe qu'il ne faut pas plus de huit jours au ris, au maïz & aux autres grains du Pays, pour sortir en herbe; & qu'ils parviennent à leur maturité dans l'espace de trois mois. Il ajoûte que les Négres choisissent des lieux élevés pour y semer le maïz, parce que ce grain demande un terrain sec, qui ne soit pas sujet aux Inondations. Au contraire, le ris & le millet demandent des terres basses & humides; & le ris, sur-tout, ne croît jamais mieux qu'après avoir été couvert d'eau (*n*).

Marchés réguliers, & leur police.

LES Habitans de la Côte d'Or trouvent toûjours facilement à se défaire de leurs grains & de leurs denrées, parce que dans tous les Villages il y a des Marchés régulièrement établis. La monnoie courante est de la poudre d'Or; & dans quelques Cantons, les *Bujis* ou les *Kowris*. Ces Marchés sont ordinairement au milieu des Villages. Chaque marchandise a son quartier séparé. Les prix sont fixés [par les Officiers du Roi:] police admirable & qui ne laisse aucun lieu à la confusion. Les Marchés se ressemblent dans chaque Canton. Villault nous a décrit celui de Frédéricksbourg, & Barbot celui du Cap-Corse, [que Villault dit avoir été de son tems le meilleur de toute l'Afrique.]

(*l*) Dix ou douze onces d'Or.
(*m*) Artus, pag. 67. & suiv.
(*n*) Des-Marchais, Vol. I. pag. 331. & suiv.

frique.] Ils se tiennent tous les jours de la semaine, à l'exception du Mercredi, qui est le jour du repos. Aussi-tôt que le jour paroît, les Négres de la Campagne apportent d'abord des cannes de sucre, en petites bottes, & le goût en est si général, qu'elles sont bien-tôt achetées. Ensuite, les femmes de la campagne paroissent avec des fruits & des racines. Les unes ont de grands paniers, remplis d'oranges, de citrons & de melons. D'autres apportent des *Bananes*, des *Bakkovens*, des *Patates*, des *Ignames*, &c. d'autres sont chargés de grains, tels que du millet, du ris, du maïz & de la malaguette; d'autres ont de la volaille, des œufs, de la pâtisserie, & d'autres commodités utiles à la vie. Ce n'est pas seulement aux Négres qu'elles vendent ces marchandises; les Vaisseaux de l'Europe (*o*) en achétent une grande partie pour leur provision.

NÉGRES DE LA CÔTE D'OR.

Les femmes du Pays entendent également l'art de vendre & d'acheter. Leur industrie surpasse l'idée qu'on pourroit s'en former. Elles viennent chaque jour au Marché, de cinq ou six lieuës, chargées comme des Jumens; souvent avec un enfant sur le dos, & un fardeau de grain ou de fruit sur la tête. Après avoir vendu toute la marchandise qu'elles apportent, elles achétent du poisson, des merceries de l'Europe, & d'autres commodités, avec lesquelles elles retournent aussi chargées qu'elles sont venues. Les merceries qu'elles achétent sont ordinairement de la toile, des couteaux, des colliers de verre, des miroirs, des brasselets, &c. Les Négres Intérieurs étant passionnés pour le poisson, elles le vont quelquefois revendre à deux cens milles dans les terres (*p*).

Industrie des femmes du Pays.

Les Marchés des Négres sont éxemts de toutes sortes de droits; mais si les gens de la campagne rencontrent, en chemin, quelque chose qu'ils aient choisi pour leur Fétiche, ils lui présentent une petite partie des marchandises qu'ils apportent.

Nuls droits dans les Marchés.

A midi, on voit arriver les Marchands de vin de Palmier, qui apportent cette liqueur dans des pots de différentes grandeurs. Les uns sont chargés d'un seul pot, d'autres de plusieurs, suivant le succès qu'ils ont eu pendant la nuit dans leur travail. Ils n'arrivent qu'à-midi, parce que les affaires du Commerce étant alors finies avec les Européens, ils trouvent les Négres & les Matelots de l'Europe également disposés à se réjouir pendant le reste du jour. Mais lorsqu'ils voient rouler l'Or avec plus d'abondance, ou que le nombre des buveurs leur paroît augmenté, ils font monter ordinairement le prix ☞ de leur liqueur au double. Ils ne viennent au Marché qu'avec [une hache à leur ceinture, &] deux ou trois zagaies à la main, parce qu'on les oblige, à leur arrivée, de laisser leurs autres armes à l'entrée de la Ville; mais elles leur sont rendues fidellement lorsqu'ils en sortent.

Vente du vin de Palmier.

On apporte aussi, sur le rivage des Villes, du vin de Palmier des autres Cantons, dans des Canots qui arrivent le soir. Comme tout le monde est alors délivré du travail ou des affaires, le débit en est fort prompt (*q*).

Le tabac se vend en feuilles, que les Négres font sécher eux-mêmes, & qu'ils

(*o*) D'autres Voyageurs mettent entre ces denrées, du tabac de la production du Pays.

(*p*) Artus, *ubi sup.* pag. 36. Villault, pag. 171. & Barbot, pag. 269.

(*q*) Artus, pag. 37.

NÉGRES DE LA CÔTE D'OR.

qu'ils fument dans cet état, sans avoir eu jusqu'à présent l'industrie de les mettre en rouleau (*r*).

APRÈS le Marché, qui finit ordinairement vers trois heures, on voit les femmes de la Campagne retourner gaiement à leurs Villages, en chantant & se réjouissant sur les chemins. [Elles fournissent aux Equipages des Vaisseaux Européens les rafraîchissemens dont ils ont besoin, pour de l'ail, des épingles, des petits miroirs, des rubans, des pierres à feu, des morceaux d'acier & autres bagatelles semblables (*s*).] Elles n'ont jamais d'inquiétude pour le crédit, car les Négres ne le connoissent point, & veulent toûjours être payés comptant. Si ce qu'ils achétent ou ce qu'ils vendent est peu considérable, ils pésent l'Or sur le bout du petit doigt. S'il est question d'une plus grosse somme, ils emploient des balances. Au-lieu de poids, ils ont certains grains rouges, qu'ils appellent *Takous*, chacun du poids d'environ deux liards, avec lesquels ils pésent fort éxactement un marc d'Or. Leurs balances sont deux petites piéces de cuivre, de la grandeur d'un écu, suspendues comme les nôtres, aux deux bouts d'un petit bâton, avec un nœud de fil au milieu, pour y passer le pouce & les soûtenir. Quelques riches Marchands ont des balances d'Or, [semblables à celles dont les Européens se servent (*t*).]

Manière de peser l'Or.

Monnoie courante.

LA monnoie courante, dans les Marchés, consiste en poudre d'Or, ou en petits lingots, nommés *Krakra*, qui sont en usage sur toute la Côte, excepté dans le Canton d'Akra, où, pour les petites marchandises, on se sert d'une (*v*) sorte de grosse épingle de fer, avec un demi-cercle à l'extrémité. Artus fait entendre que ces épingles étoient la monnoie de Mina & de toute la Côte, en 1600, & que les Négres n'en connoissoient pas (*x*) d'autre. Il observe aussi que les Krakras sont de petits lingots quarrés, chacun d'un scrupule ou d'un grain, qui ont été inventés par les Portugais de Mina pour la commodité du Commerce; car il ne se faisoit d'abord que par des échanges (*y*).

Foires des Négres.

LES Négres ont d'autres Marchés, qui ressemblent à nos Foires & qui ne se tiennent que deux fois l'an. Tous les Habitans du Pays s'y rassemblent; car le tems en est si-bien réglé, que jamais ils ne tombent aux mêmes jours. On y porte toutes les marchandises qui s'achètent des Européens au long de la Côte, pour les distribuer de-là dans l'intérieur des terres (*z*).

Danses & ornemens de ces Fêtes.

C'EST dans ces Assemblées qu'on voit éclater particuliérement la passion des Négres pour la danse. Elle est si générale, sur-tout parmi les femmes, qu'au moindre son d'un Instrument, ou même de la voix, on leur voit quitter leurs plus pénibles éxercices & se mettre aussi-tôt à danser. C'est un usage immémorial, pour la plus grande partie des Habitans d'une Ville ou d'un Village, de se rassembler tous les jours au soir sur la Place publique, pour danser, chanter, & se réjouir l'espace d'une heure avant que de se mettre au lit. Ils se parent alors de leurs meilleurs habits. Les femmes, qui sont toûjours les plus ardentes, portent aux pieds quantité de grelots. Les hommes

(*r*) Villault, pag. 171.
(*s*) Barbot *ubi sup.*
(*t*) Villault pag. 172.
(*v*) Barbot, *ubi sup.*
(*x*) Il paroît que les Bujes ou les Kowris n'étoient point alors en usage.
(*y*) Villault. *ubi sup.*
(*z*) Artus, *ubi sup.*

mes ont à la main de petits éventails (*a*), d'un bout de queuë d'éléphant ou de cheval, assez semblables pour la forme aux gros pinceaux de nos Peintres, mais dorés aux deux bouts. L'heure ordinaire de leurs rendez-vous est le coucher du soleil. Leur musique est composée de cornets, de trompettes, de tambours, de flutes & d'autres Instrumens.

NÉGRES DE LA CÔTE D'OR.

Description de la danse des Négres.

LES hommes & les femmes, qui sont disposés à danser, se partagent en couples, l'une vis-à-vis de l'autre, comme dans nos contredanses, & formant ensuite une danse générale, ils s'abandonnent à toutes sortes de sauts, de gestes & de contorsions ridicules. Ils avancent les uns vers les autres, ils reculent, ils frappent la terre du pied, ils baissent la téte en passant l'un près de l'autre & prononcent quelques mots; ils font claquer leurs doigts, ils secouent leur éventail. Leurs mouvemens sont tantôt vifs, tantôt lents, tantôt accompagnés d'une voix basse & (*b*) tantôt d'un cri. [Enfin c'est un désordre, qui n'est pas sans méthode, puisqu'il se renouvelle avec une éxacte imitation, & que chacun paroît fort-bien instruit des pas & des attitudes qui conviennent à chaque danse.]

ARTUS & Villault ajoûtent qu'ils se frappent alternativement l'épaule avec leurs queuës de cheval; que les femmes ont des cordons de paille, qu'elles balancent en cercle dans leurs mains, & par-dessus lesquels elles sautent avec beaucoup d'adresse; qu'elles les jettent en l'air avec le pied, & qu'elles les reçoivent avec la main (*c*), &c. Toutes ces gambades paroissent leur plaire beaucoup; mais elles n'aiment pas trop à les faire devant les Etrangers, parce que les voyant rire du spectacle, elles prennent leurs risées pour une raillerie. Après une heure d'éxercice, elles retournent tranquillement dans leurs cabanes (*d*).

Variété dans les danses & les fêtes.

CES danses varient, suivant les tems, les circonstances & les lieux. Celles qui se font à l'honneur des Fétiches, sont plus graves & plus sérieuses. Il y a des danses publiques, ordonnées par le Roi, comme celle d'Abrambo, grande Ville du Royaume de Fétu, où, pendant huit jours consécutifs, [qu'on nomme *la saison des danses*,] il s'assemble une prodigieuse quantité de Négres des deux séxes. Chacun se pare avec soin pour cette solemnité (*e*).

Leçons de danse & de musique pour les jeunes-gens.

ARTUS raconte qu'ils ont certains édifices séparés, dont l'unique usage est pour y donner aux jeunes-gens des leçons de danse & de musique. Mais il arrive souvent qu'échauffés par la nature de ces éxercices & par le vin de Palmier auquel ils sont fort livrés, ils ne sortent de-là que pour courir armés dans toutes les rues, & pour y commettre beaucoup de désordres. Quoiqu'ils ne prennent point aisément querelle, ils sont capables de beaucoup d'emportement lorsqu'ils s'offensent, & rarement se séparent-ils sans effusion de sang.

Fête pour l'anniversaire d'une victoire.

TOUTES les réjouissances publiques des Négres de Guinée se réduisent à la danse, à la musique & à des combats simulés, qui ne laissent pas de se terminer quelquefois d'une manière sanglante. Le 26 d'Avril 1667, on célébra au Cap-Corse, sous la conduite d'un Prince Négre, gendre du Roi de Fétu, qui faisoit sa résidence dans ce Canton, l'anniversaire d'une victoire qu'il avoit

(*a*) Artus dit, une queuë de cheval; Barbot, d'élephant, & Villault l'une ou l'autre.

(*b*) Artus, pag. 89. Villault pag. 217. & Barbot, pag. 375.

(*c*) Villault dit qu'elles dansent autour d'un cercle, qu'elles lancent en l'air avec le pied.

(*d*) Artus, *ubi sup.* & Villault, pag. 218.

(*e*) Barbot, pag. 276.

NÉGRES DE LA CÔTE D'OR.

avoit remportée fur le Roi d'Akkani & fur le Seigneur d'Abrambo. Villault apprit du Général Danois (*f*) que cette Bataille avoit coûté la vie à cinq mille hommes. Mais la fête répondit à l'importance d'une telle victoire. Pendant tout le jour, on vit diftribuer parmi le Peuple une profufion de vivres & de liqueurs. A l'entrée de la nuit, le Prince rendit une vifite au Général Danois, qui étoit alors à foûper. Villault, qui étoit préfent, raconte qu'il fe fit précéder d'un tambour, de quinze ou vingt trompettes, d'une douzaine de fes femmes, & d'environ foixante Efclaves. Deux Négres de belle taille portoient près de lui de grands boucliers pour le couvrir; & deux autres, fes dards, fon arc & fes fléches.. Les femmes étoient vêtues de damas & de taffetas, qui leur tomboit depuis le fein jufqu'au milieu des jambes, avec quantité de Fétiches fur la tête, de colliers, de braffelets, & d'autres ornemens d'Or & d'yvoire. Elles étoient fort proprement coëffées à la mode du Pays. La parure du Prince étoit une piéce de taffetas bleu autour des reins, qui lui pendoit jufqu'à terre entre les jambes. On portoit devant lui un coutelas recourbé. Sur la tête, il avoit un bonnet orné des cranes de plufieurs ennemis qu'il avoit tué de fa propre main, & couvert de fort belles plumes. Ses jambes & fes bras étoient parfemés de plaques d'Or; & dans les mains, il portoit deux petits éventails de crin de cheval.

Entrée des Acteurs dans la cour du Général Danois.

Il entra dans la cour du Général Danois au bruit d'une infinité d'acclamations. Les hommes de fa fuite fe poftèrent en haie d'un côté, & les femmes de l'autre. Le tambour & les trompettes firent retentir leurs Inftrumens à fon paffage. Enfuite les deux haies de fes gens, qui s'étoient écartées l'une de l'autre, commencèrent à fe rapprocher, & fe retirèrent avec des mouvemens fort juftes & fort réglés. Cet éxercice Militaire dura l'efpace d'un quart-d'heure. Enfin le Prince mettant fes deux éventails entre les mains d'un Efclave, prit un dard, & feignit de le jetter à fes femmes, qui firent mine auffi de lui lancer les leurs. Mais les Efclaves qu'il avoit autour de lui le couvrirent auffi-tôt de leurs boucliers. Après avoir renouvellé le même jeu plufieurs fois, il mit la main à l'épée, & courut vers les femmes, qui vinrent au-devant de lui d'un air ferme, armées de petits bâtons. Les Efclaves qui avoient des épées fe jettèrent dans la mêlée, en feignant de frapper de toutes leurs forces. Il s'éleva un grand cri, & telle fut la fin de la danfe.

Combat fimulé.

Dépenfe de cette fête.

Le Général traita l'Affemblée avec de l'eau-de-vie. Cette fête (*g*) ne coûta pas moins de cinq mille marcs d'Or au gendre du Roi de Fétu. Du Fort, il fe rendit à la maifon du Chef des Négres de Frédéricksbourg, où il demeura le jour fuivant jufqu'à-midi (*h*).

Autre fête, donnée à Barbot par les Négres.

En 1682, Barbot fut traité dans le même lieu par les Négres, aux frais du Général Danois. Les circonftances de la fête furent les mêmes. Après un repas fomptueux, les Facteurs Européens fe rendirent dans le cabinet du jardin, qui étoit environné de beaux orangers. A peine y furent-ils affis, qu'ils virent paroître autour d'eux une centaine de Négres, armés comme en guerre, mais bizarrement ornés de chapeaux & de bonnets de peaux d'éléphans

(*f*) Des-Marchais dit quinze ou feize milles.

(*g*) L'Auteur évalue cette fomme à feize mille livres fterling

(*h*) Villault, pag. 219. & fuiv. Labat l'a copié prefque mot pour mot, dans le Voyage du Chevalier des Marchais, Vol. I. pag. 306. & fuivantes.

phans & de crocodiles, de coquilles rouges, de queuës de cheval, de chaînes de fer, & la moitié du corps blanchi; ce qui les rendoit semblables à des diables plûtôt qu'à des hommes. Ils commencèrent par un bruit effroyable, en choquant leurs boucliers l'un contre l'autre, faisant feu de leurs mousquets & baissant la tête jusqu'à terre.

Négres de la Côte d'Or.

Après ce feint combat ils se retirèrent à quelque distance, pour faire un concert de musique à leur manière. Dans l'intervalle, les concubines du Général & celles des autres Facteurs du Fort Danois, accompagnées des Dames de la Ville des Négres, vinrent faire la révérence au Général, qui leur offrit une colation de fruits, du vin de France, du vin de Palmier, du Rum & de l'eau-de-vie. Pendant cette nouvelle fête, les Négres armés recommencèrent leurs mouvemens guerriers, dansant & faisant leurs escarmouches en cadence, frappant de leurs coutelas sur leurs boucliers, tandis que d'autres redoubloient le feu de leurs mousquets, sautoient, se jettoient à terre, & s'agitoient comme des furieux ou des possédés.

Les Dames Négresses eurent leur tour, & firent éclater leur adresse & ☞ leur légèreté à la danse, [d'une manière fort agréable.] D'un autre côté, l'artillerie du Fort se faisoit entendre sans relâche. Cet agréable amusement dura jusqu'au soir. La Compagnie retourna au Fort sous l'escorte des Négres armés, qui se divisèrent pendant la route en deux Compagnies, chacune avec ses Commandans, ses tambours, ses trompettes & ses Enseignes. ✠ A l'entrée du Fort, elles se rangèrent en ordre de Bataille, [pour faire pas-☞ ser l'Auteur entre les deux fronts,] & [dès que le Général parut dans la longue gallerie du Fort,] recommençant leur danse, qui dura jusqu'à minuit, elles ne se séparèrent que pour conduire, l'une ses Officiers jusqu'à la Ville de Manfro, l'autre les Enseignes Danoises, qu'on leur avoit prêtées, & qui furent remises fidellement dans le Fort. Le Général leur fit distribuer du vin & de l'eau-de-vie. Cette fête, dit l'Auteur, lui coûta cinq *bondes* d'Or, qui reviennent à quarante livres sterling (*i*).

Différentes musiques des Négres.

La musique des Négres est fort variée dans ces occasions. Artus parle de petits bassins de cuivre, sur lesquels ils frappent avec de petites baguettes; de leurs tambours, qui ne sont que des troncs de bois creusé, & couverts de ☞ peaux de chévres; [de certains bâtons percés de plusieurs trous, qui rendent un son prodigieux quand on les frappe; de castagnettes;] de diverses sortes de cresselles; & d'un Instrument qui ressemble à la harpe, monté de six cordes de roseaux, qu'ils touchent avec les deux mains (*k*).

Leurs Instrumens.

Barbot nomme des bassins, des tambours, des cornets, des cresselles, ☞ [des Castagnettes] un Instrument à six cordes, qu'il appelle guittare; des ☞ flutes & des flageolets de roseau, qui rendent beaucoup de son (*l*); [ce sont apparemment les bâtons dont parle Artus, & qui semblent moins être faits pour qu'on les frape, que pour servir d'Instrumens à vent: peut-être y a-t-il une faute d'impression dans le texte de cet Auteur.]

Villault ne parle que de trois Instrumens: une sorte de tambour; une canne à plusieurs trous, qui a l'apparence d'une flute; & l'Instrument à six cordes, qui tient assez de la guittare (*m*).

Bosman

(*i*) Barbot, pag. 276.
(*k*) Artus, pag. 89.
(*l*) Barbot, pag. 275.
(*m*) Villault, pag. 217.

NÉGRES DE LA CÔTE D'OR.

BOSMAN dit que leurs Instrumens de musique sont en fort grand nombre; mais il n'en cite que trois, dont il donne la description. Le premier est leur cornet, ou leur trompette, qui est composée d'une dent d'Eléphant. Il s'en trouve qui pèsent plus de trente livres. Elles sont ornées de plusieurs figures d'hommes & d'animaux, mais si-mal dessinées, qu'on ne distingue pas facilement les espèces. Au plus petit des deux bouts, est un trou quarré, qui sert à souffler, [& à l'autre extrémité est un bout de corde, teint en rouge avec du sang de poule ou de brébis.] Le bruit en est fort étrange. Cependant, à force d'éxercice & d'habitude, les Négres trouvent le moyen d'en régler les sons par une sorte de mesure. Quelquefois ils y apportent tant d'art, que s'ils ne rendent pas leur musique agréable, ils ne mettent pas du moins les Européens dans la nécessité de se boucher les oreilles, comme Focquenbrog le faisoit soigneusement.

Ressource des Européens contre les mauvais sons.

LEUR second Instrument est le tambour; mais Bosman leur en donne dix sortes. Le plus grand nombre est composé d'un tronc d'arbre creux, couvert d'un côté, d'une peau de mouton ou de chévre, & tout ouvert de l'autre. Ils les placent à terre, comme nos tymballes, ou les portent suspendus, avec le secours d'une corde (*n*), qu'ils se passent autour du col. Pour battre, ils ont de longues baguettes, de la forme d'un marteau, & quelquefois un bâton droit, qu'ils tiennent simplement à la main. Mais, de quelque manière qu'ils s'y prennent, ils en tirent un horrible bruit, qui est encore augmenté par les cornets, dont les tambours sont ordinairement accompagnés. Il ne manque rien pour en faire un bruit infernal, lorsqu'ils y joignent, comme il arrive presque toûjours, celui d'une piéce creuse de fer, sur laquelle un enfant frappe à grands coups avec une piéce de bois. Ce détestable carillon surpasse encore les tambours & les cornets réunis.

Tambour nouvellement inventé.

ILS ont inventé depuis peu une sorte de petits tambours, couverts d'une peau des deux côtés, & de la forme d'une horloge de sable. Le bruit qu'ils en tirent ressemble, dit Bosman, à celui que les enfans de Hollande font les jours de fête, avec leurs pots (*o*). Seulement, comme les Négres attachent des chaînes de fer au col de leur Instrument, il y a quelque différence pour le son (*p*).

LEUR troisième espéce est une piéce creuse, de bois, longue de huit pouces, & large de quatre, qui est traversée par une autre piéce de la même matière, mais solide, au long de laquelle s'étendent cinq ou six cordes; de sorte qu'il a quelque ressemblance avec la harpe ou l'Instrument des Grecs modernes. La Côte d'Or n'en a aucun dont le son ait tant d'agrément (*q*).

Différens jugemens sur cette musique.

ARTUS observe (*r*) que dans les grandes Assemblées, où tous leurs Instrumens se réunissent pour former une espèce de concert, ils gardent les tems & les mesures. Si l'on en croit Villault, cette mélodie, accompagnée des mouvemens de la danse (*s*), produit en effet assez agréable. Bosman (*t*), au

(*n*) Barbot ne leur donne qu'une sorte de tambours, qu'ils battent de deux ou trois façons différentes.

(*o*) L'Auteur suppose qu'on est instruit des usages de sa Patrie. R. d. T.

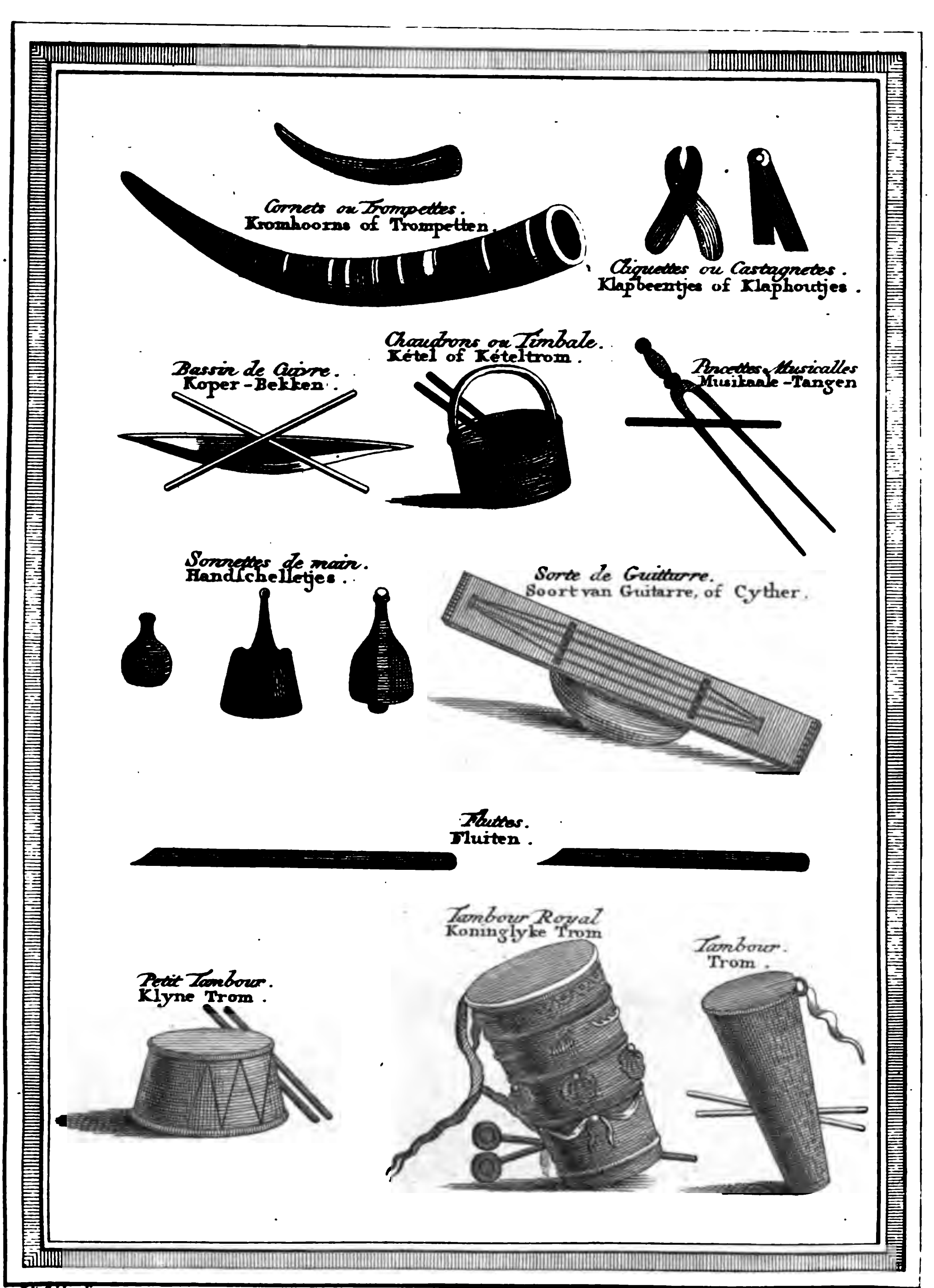
☞(*p*) Il semble qu'il s'agit ici de ces petits tambours plats, environnés de sonnettes, dont parle Barbot.

(*q*) Bosman, pag. 138.

(*r*) Artus, pag. 89.

(*s*) Villault, pag. 217.

(*t*) Bosman, *ubi sup.*



J. v. Schley direx.

INSTRUMENS MUSICAUX de la CÔTE D' OR.
SPEELTUIGEN van de GOUDKUST.

au-contraire, & Barbot après lui, la représentent comme un charivari barbare, qui n'a rien que de choquant pour les oreilles (v).

NÉGRES DE LA CÔTE D'OR.

(v) Barbot, pag. 276.

§. V.

Maladies, Médecins, Remédes, Mort & Enterrement des Négres.

QUOIQUE l'air & le séjour de la Guinée soient fort mal-sains pour les Européens, les Habitans naturels du Pays sont sujets à peu de maladies. Ils sont d'une constitution si forte, que blessés ou malades ils font peu d'attention à leur santé. Ils ne se rendent pas moins à leurs exercices ordinaires, sans faire attention si leurs blessures tournent en ulcères, ou s'ils sont menacés d'en conserver la cicatrice. Les Maladies les plus communes sur la Côte d'Or, sont celles qui portent parmi nous le nom de Vénériennes, les chancres, les vers, les maux de tête & les fiévres malignes.

Maladies les plus communes.

LES Négres n'ont pas d'autres remédes contre les maux vénériens, que la salsepareille en décoction. Ils reçoivent des Vaisseaux Hollandois une grosse quantité de ce bois, qui leur sert aussi pour les chancres & les vers. Contre les maux de tête, ils emploient des cataplasmes de différentes herbes, qu'ils appliquent sur les oreilles du Malade. Ce remède fait lever de petites tumeurs (a). Ils les scarifient avec de petits couteaux fort pointus, & mettent sur les plaies une sorte de terre blanche, qui les séche & les ferme. Mais la cicatrice demeure visible. Comme on voit un grand nombre de Négres qui portent de ces marques au visage, l'Auteur est porté à croire qu'ils sont fort sujets à la migraine (b).

Maux vénériens.

Maux de tête.

DES-MARCHAIS dit que pour le même mal, ils se serrent la tête autant qu'ils peuvent avec une corde, & que dans la chaleur comme dans le tremblement de la fiévre ils se baignent dans l'eau froide. S'ils croient s'appercevoir qu'ils ayent trop de sang, ils se blessent d'un coup de couteau, sans distinction d'aucune partie du corps, & laissent couler leur sang aussi long-tems qu'ils le jugent nécessaire. Ils lavent ensuite la blessure avec de l'eau froide & la couvrent de quelque morceau de linge (c).

Remède des Négres.

LES Négres ne sont pas si souvent attaqués de la colique & du flux de ventre que les Européens. Leur remède, pour la premiere de ces deux maladies, est de boire, matin & soir, pendant plusieurs jours, une grande callebasse de jus de limon, mêlé de poivre de Guinée. On s'imagineroit, dit l'Auteur, que ce remède est ce qu'il y a de plus contraire aux besoins du Malade, si l'on ne sçavoit que les Médecins de France ordonnent la limonade pour les coliques néphrétiques. Les Européens, qui se trouvent ici attaqués du même mal, ont aussi leurs remèdes, tels que l'art & l'expérience les a fait croire utiles. C'est de ne pas dormir ou se coucher sur la terre; de se tenir

Colique, & ses remèdes.

Remèdes pour les Européens en Guinée.

(a) Artus semble croire que ces tumeurs sont une maladie particulière, qui n'est pas l'effet du cataplasme; [contraire en cela à Barbot, que nous avons suivi ici.]

(b) Artus, pag. 90.

(c) Des-Marchais, Vol. I. pag. 326. Artus, *ubi sup.*

NÉGRES DE LA CÔTE D'OR.

nir chaudement; d'éviter les rosées du matin & du soir; de s'interdire l'usage de l'eau de fontaine, du jus de limon, & de toutes sortes d'acides. Il en faut conclure que le pounch, dont les Anglois de Guinée usent si volontiers, leur est absolument contraire, & que c'est peut-être l'excès de cette liqueur qui en fait périr un si grand nombre. Les drogues éprouvées pour la colique, sont quatre ou cinq goutes de baume de souffre, dans une petite quantité d'eau-de-vie. Elles procurent une sueur salutaire, après laquelle on saigne le Malade, & deux jours après on le purge doucement. On fait prendre aussi tous les matins un peu de confection d'hyacinte & d'Alkerme. On donne par intervalles de bons cordiaux, & l'on ordonne sur-tout d'éviter tous les excès de vin & d'eau-de-vie. L'Auteur recommande à cette occasion la recepte qu'il observoit lui-même, & qui soûtint constamment sa santé. Il portoit, nuit & jour, sur l'estomac, une peau de liévre bien préparée. Quoiqu'elle lui procurât des sueurs surprenantes, elle hâtoit beaucoup sa digestion. Il ne prenoit jamais d'eau-de-vie & de liqueurs fortes à jeun; usage pernicieux, dit-il, qui n'est que trop commun en Guinée parmi les Européens. S'il buvoit un verre de liqueur, [qui n'étoit jamais d'aucune de ces boissons corrompues dont usent les Européens, ni] de cette espèce de bierre que les Négres appellent *Poytou*, ou *Peta*, c'étoit toûjours un quart-d'heure après avoir mangé. Cette méthode lui conserva l'estomac fort sain. ☞

Autre reméde.

Un autre reméde pour les coliques de Guinée, est le poids d'un demi-Louis d'Or de bon Orviétan, dans quatre ou cinq goutes d'huile anisée. On y joint des lavemens détersifs, [composés d'une décoction de Mauve commune, & de Guimauve, ou de Mauve des Jardins, & de Pariétaire] avec de la poudre de casse & dix goutes d'huile anisée. Mais il est d'une extrême importance d'éviter le froid (*d*), sur-tout pendant la nuit. ☞

Vers qui tourmentent

Suivant Des-Marchais (*e*), les Négres n'ont pas d'autre reméde pour la colique que pour le mal de tête; c'est-à-dire, qu'ils se serrent l'estomac avec une corde. Les ligatures, dit-il, font une grande partie de leur Chirurgie. Ils sont fort tourmentés des vers, sur-tout à Mina (*f*); tandis que trente lieuës plus loin cette maladie est à peine connue. Les Hollandois y firent d'abord peu d'attention, parce que leurs premiers Navigateurs eurent le bonheur de s'en garantir. D'ailleurs, elle ne se déclare pas tout-d'un-coup. Souvent, ils ne s'en apperçoivent que pendant leur retour, ou lorsqu'ils ont pris terre en Hollande, & quelquefois même l'espace d'un an après leur arrivée. Il se trouve des Hollandois qui n'en sont jamais attaqués, quoiqu'ils ajent fait plusieurs fois le même voyage.

Différentes opinions sur ces vers.

Les Anciens nous ont laissé plusieurs observations sur les vers dont les Afriquains sont affligés. Ils n'ont pas douté que ce ne fussent des vers réels; mais ils ne se sont pas expliqués sur leur nature, ni sur les causes de leur génération dans le corps humain. Les Médecins Grecs & Ethiopiens ont représenté particulièrement cette maladie comme Epidémique, sans dire un seul mot de son origine. D'un autre côté, quelques Médecins modernes nient

(*d*) Barbot, pag. 277.
(*e*) Des-Marchais, *ibid.*
(*f*) Barbot dit que les Négres appellent cette maladie *Ikkon*. Tout ce que lui & Villault disent d'ailleurs sur ce sujet, est tiré presqu'uniquement d'Artus.

nient absolument les vers. Mais leur opinion se trouve réfutée par l'expérience.

Négres de la Côte d'Or.

Il n'y a point de Canton, sur la Côte d'Or, où cette vermine fasse plus de ravage qu'à Mawri. Celui d'Akra, du moins, en est (g) presqu'éxemt. Ce qu'il y a d'étrange, c'est de ne la voir régner qu'en Afrique, & dans une autre Partie du Monde (h) que Linschoten a nommée. Elle n'est connue, dit-il, dans aucune Isle des Indes Orientales & Occidentales, ni à la Chine, au Brésil, ni même dans l'Isle de St. Thomas, qui est l'endroit le plus malsain de l'Univers.

Causes que les Négres en apportent.

Les Négres apportent plusieurs causes du mal qui les afflige, mais incertaines, parce qu'elles sont mal expliquées. Les uns l'attribuent à l'excès de leur incontinence; d'autres, à l'usage trop fréquent d'une certaine espèce de poisson, dont plusieurs se privent même par cette raison; d'autres, à la qualité de l'eau qu'ils boivent & dans laquelle ils se baignent; d'autres, aux propriétés du terroir & du climat; enfin d'autres au vin de Palmier & a l'espéce de pain ou de pâte qu'ils appellent *Kanki*. Mais ces conjectures paroissent d'autant plus douteuses, que ceux qui évitent l'excès de ces alimens, ou ces usages, ne sont pas plus heureux à se garantir des vers.

Opinion la plus probable.

L'opinion la plus probable est celle qui les attribue aux mauvaises qualités de l'eau. [que boivent les Négres, & qu'ils puisent ordinairement dans des Mares ou dans des Etangs.] L'Isle d'Ormuz, qui est le Pays dont parle Linschoten, y est sujette par la même cause. Ce fameux Voyageur ajoûte que ceux qui veulent s'en garantir sont forcés de ne boire que de l'eau fraîche, & que leurs plongeurs la tirent du fond de la Mer, à dix-huit brasses de profondeur. Cependant Artus rend témoignage qu'un grand nombre de Négres & d'Européens, qui ne buvoient que de l'eau sur la Côte d'Or, se sont heureusement préservés des vers (i).

Sentiment de Villault.

Villault, qui étoit Médecin, prétend que la cause la plus apparente de cette maladie est la rosée du soir, dont il attribue la malignité aux vents de Mer. Elle est si froide, que les Négres sont obligés, en se couchant, d'entretenir du feu à leurs pieds pendant toute la nuit. L'expérience a vérifié d'ailleurs, que rien ne contribue tant à la santé, dans ce Pays, que le soin d'éviter l'air du soir & de s'entretenir dans une chaleur modérée. Les mauvaises qualités de l'eau, [jointes à la mal-propreté de la nourriture des Négres,] dit le même Ecrivain, peuvent avoir quelque part à la génération des vers: mais ils viennent principalement de celles des vents & de la pluie. C'est aux mois de Juillet & d'Août qu'ils paroissent en abondance, & ces trois mois sont ordinairement la saison des pluies. Chaque goute de pluie est ici de la grosseur des plus gros pois. Pour peu qu'on ait été mouillé & qu'on se laisse sécher la pluie sur le dos, non-seulement les habits pourrissent dans l'espace de huit jours, mais on est sûr d'être attaqué des vers, ou de quelqu'autre maladie dangereuse.

L'Auteur se confirma dans son opinion par une expérience fort simple. Il exposa

(g) Barbot la représente très-commune sur la Côte de Cormantin & d'Apam. Il dit que la pureté de l'air en éxemte Akra.

(h) C'est Ormuz. Mais Linschoten se trompe, lorsqu'il prétend que les vers ne sont pas connus au Levant & dans les Indes Occidentales.

(i) Artus, *ubi sup.* pag 102. & suiv.

Négres de la Côte d'Or.

exposa un morceau de chair à la rosée du soir & à la pluie. Le lendemain, aussi-tôt que le soleil eût lancé ses premiers rayons, il reconnut que tout s'étoit changé en vers (*k*).

Expérience qui le confirme.

De ces vers de chair, les uns sont fort grands & d'autres plus petits. Les derniers ne sont que de l'épaisseur d'un cheveu, & n'ont guères plus d'un demi-pied de long. Il s'en trouve néanmoins d'un pied, & même d'une aune; mais ceux-ci sont fort rares (*l*).

Description de la maladie des vers.

La douleur que les vers causent est insupportable. Un malheureux Négre, qui est affligé de ce mal, ne peut ni marcher ni se tenir debout. Il ne trouve pas plus de repos à s'asseoir ou à se coucher. On voit des Malades, qui deviennent fous & furieux, & qu'on est forcé de lier. La maladie se déclare par divers symptômes. Quelquefois, c'est un tremblement de fiévre froide. A d'autres, c'est l'ardeur la plus brûlante. Dans quelques-uns, les vers paroissent par de petites pustules; dans d'autres, par de petites taches rouges, qui ressemblent à la morsure d'une puce. Souvent, ils se montrent dans une grosse tumeur, où leur forme est visible. Quelquefois aussi ils sortent par des ulceres & des charbons. Il n'y a point de parties du corps où ils ne puissent se former. Mais ils s'engendrent ordinairement dans les plus charnues. La première précaution, pour ceux qui croient en être attaqués, est de s'abstenir de toute sorte de mouvement & d'éxercice, sur-tout si c'est aux pieds qu'ils en sont menacés. Ils doivent aussi se garantir soigneusement du froid. Les incisions & les fomentations seroient inutiles pour hâter la sortie des vers. Ils s'ouvrent eux-mêmes un passage, avec moins de danger.

Maniére de tirer les vers.

Lorqu'ils sortent assez pour donner quelque prise, on se hâte de les rouler autour d'un petit bâton, dans la crainte qu'ils ne rentrent. Chaque mouvement qu'ils font pour sortir est accompagné d'un pus fort virulent. Mais cette opération demande beaucoup d'adresse & de soin; car si l'on fait violence au ver en le roulant, & qu'il arrive malheureusement de le rompre, l'enflure augmente, devient plus dangereuse, & souvent mortelle (*m*).

Danger de l'opération.

Quelquefois, après avoir tiré entiérement un ver, il s'en présente un autre à la même ouverture. On voit des Négres qui sont attaqués de dix ou douze vers à la fois dans différentes parties du corps, & qui souffrent par conséquent de mortelles douleurs.

Les grands vers ont quelquefois plus d'une brasse de long. Leur grosseur ordinaire peut être comparée à celle d'une grosse corde de violon. Quelques-uns sont plus petits, & de la grosseur seulement d'une éguillée de soie.

Les Négres n'emploient pas de remédes contre les vers. Ils les laissent sortir librement, & lavent ensuite la plaie avec de l'eau de Mer. [La douleur que causent ces vers est si grande, que l'Auteur assûre qu'il n'y a personne qui ne renonçât pour toûjours au profit que l'on tire du Commerce qui se fait sur ces Côtes, plûtôt que d'être obligé de la souffrir.] Linschoten est persuadé, dit-il, qu'il n'y a point au monde de maladie plus horrible & plus douloureuse. Alsanaran nous apprend là-dessus (*n*) qu'elle est appellée par

(*k*) Villault, pag. 212. & suiv.

(*l*) *Ibid.*

(*m*) Villault dit qu'il n'y a point d'autre remède que de couper la partie affligée.

(*n*) *In Praxi*, *Cap.* 2.

NÉGRES DE LA CÔTE D'OR.

par quelques-uns *la maladie des Bœufs*, parce que ces animaux y sont sujets. Il leur croît des vers entre la chair & la peau, où ils s'étendent jusqu'à ce qu'ils trouvent un passage. Il n'y a point d'autre reméde que des purgations fréquentes. Lorsque le ver est sorti, on frotte la plaie avec du beurre frais, mêlé d'un peu de sel (*o*); [ce qui diminue la douleur & guérit l'ulcère.]

Maladie des bœufs.

VILLAULT donne des préservatifs. C'est [de mettre de la limaille dans ses culottes & ses souliers;] de se tenir les pieds fort secs; de changer d'habit aussi-tôt qu'on est mouillé; de ne pas dormir sur la terre & d'éviter la rosée du soir: de se couvrir soigneusement l'estomac, & de se tenir le corps chaud; de s'abstenir du Commerce des femmes; de prendre souvent de la confection d'alkermes, d'hyacinte ou de *Clary*; enfin, de se garantir de la pluie, que les Négres redoutent effectivement comme la peste. Villault parle d'une personne de sa connoissance, qui, ayant passé dix-sept ans dans le Pays, ne se ressentit de cette fâcheuse maladie que la première année, parce qu'il avoit d'abord négligé les précautions (*p*).

Préservatifs de Villault contre les vers.

QUOIQU'ARTUS [& après lui d'autres Auteurs;] donnent aux Négres une insensibilité pour les maux d'autrui, qui leur fait abandonner leurs plus proches parens (*q*) sans aucun secours, Bosman assûre qu'ils prennent assez de soin des malades. Comme ils appréhendent beaucoup la mort, ils prennent tous les soins imaginables pour la prolongation de leur vie. S'ils avoient, dit agréablement l'Auteur, les mêmes idées des Parques que les Grecs & les Latins (*r*), il ne faut pas douter qu'ils n'en fissent leurs principales Divinités, & qu'ils ne chargeassent leurs Autels de victimes & d'offrandes.

Les Négres craignent la mort dans leurs maladies.

ARTUS assûre (*s*) qu'ils n'ont ni Médecins pour leur prescrire des remédes, ni Chirurgiens pour les opérations, & qu'ils périroient tous de leurs maladies, s'ils ne recevoient quelque secours des Chirurgiens Hollandois. Bosman & Des-Marchais contredisent ici Artus. Ils rapportent que le premier soin des Négres, dans leurs infirmités, est de recourir aux remédes; mais que s'ils ne les jugent pas suffisans, ils regardent la Religion comme une ressource beaucoup plus puissante. Leurs Docteurs en Médecine sont en même-tems leurs Prêtres; & ces imposteurs n'ont pas de peine à persuader aux Malades, que pour se rétablir promptement ils doivent offrir quelques présens aux Fétiches. On leur demande ce qu'ils croient capable de plaire à la Divinité. Ils conseillent ordinairement d'offrir un mouton, un porc, un canard (*t*) & un chat, [ou tout autre mêts qui est le plus de leur goût.] Si le Malade est riche, ils y font joindre de l'Or & des étofes. Que la nature ou les remédes surmontent la force du mal, le Prêtre ne manque pas d'en recevoir tout l'honneur, avec des récompenses proportionnées. Mais si le mal augmente, on redouble les offrandes jusqu'à la mort ou la guérison.

Prêtres-Médecins.

Leurs impostures.

QUELQUEFOIS les Malades changent de Médecin, dans l'espérance d'être mieux secourus par un autre. Celui qu'on appelle à la place du premier, sçait tirer avantage de cette confiance. Il commence, comme les Médecins de l'Europe, par condamner la méthode de son prédécesseur, qu'il fait passer pour

(*o*) Artus, *ubi sup.* pag. 103.
(*p*) Villault, pag. 215. & suiv.
(*q*) Artus, *ubi sup.* pag. 90.
(*r*) Bosman, pag. 221.
(*s*) Artus, *ubi sup.* pag. 90.
(*t*) *Angl.* Un Chien. R. d. E.

NÉGRES DE LA CÔTE D'OR.

pour un ignorant. Les offrandes se renouvellent, avec des dépenses qui ruinent souvent le Malade; car il s'en trouve qui changent de Médecin jusqu'à vingt fois; [& le nouveau venu, craignant la même destinée que ceux qui ont été appellés avant lui, se hâte de battre le fer pendant qu'il est chaud, & par la variété de ses ordonnances, il surpasse même les Médecins Hollandois.] Les Négres poussent la superstition si loin, qu'ils forcent quelquefois leurs Prêtres d'accepter des présens pour les Fétiches. Ceux qui sont au service des Hollandois [ne se croient pas plûtôt menacés de quelque maladie, qu'ils portent secrettement leurs offrandes aux Prêtres, parce qu'ils craignent de déplaire à leurs Maîtres.] S'ils voient malade quelqu'Hollandois pour lequel ils aient de l'attachement, ils lui rendent le même service sans sa participation. On a trouvé plus d'une fois, dit Bosman, dans les chambres ou sur le lit des principaux Facteurs, plusieurs amuletes consacrés par les Prêtres Négres, que les Esclaves y avoient placés avec beaucoup de précaution.

Superstition des Négres & de quelques Européens.

LES Mulâtres mêmes, qui veulent passer pour Chrétiens, sur-tout leurs femmes, sont extrêmement livrés à cette superstition. La maîtresse, ou la femme d'un Européen, lorsqu'elle se croit aimée & qu'elle est bien payée par celui qui prend soin de son entretien, ne manque point, à la moindre maladie, de faire de riches présens au Prêtre des Fétiches, & souvent avec plus de zèle & de confiance que les Négres mêmes. On a vû des Européens qui n'avoient pas moins de foiblesse, & qui envoyoient ouvertement leurs offrandes. Il s'en est trouvé, dit Bosman, qui n'avoient pas honte de porter autour d'eux des bagatelles consacrées par des Prêtres Négres.

Remédes généraux des Négres.

SUIVANT le même Auteur, les principaux remédes des Négres sont le jus de limon, la malaguette ou le poivre du Pays, les racines de certaines plantes, les feuilles, les gommes de certains arbres, & trente ou quarante Simples dont les propriétés sont extraordinaires. L'Auteur remarque que ce qui paroît souvent pernicieux, suivant nos lumières, tourne à l'avantage des Négres. Par éxemple, dans une violente colique, ils prennent, matin & soir, pendant plusieurs jours, une grande calebasse de jus de limon, avec de la malaguette. Ce remède, tout déplacé qu'il paroît dans un mal de cette nature, les guérit presqu'infailliblement. Il n'a pas produit un effet moins heureux sur plusieurs Hollandois, qui étoient abandonnés de leurs propres Médecins. Bosman, qu'on est obligé de reconnoître pour un Ecrivain sensé, croit fermement que les Simples dont se servent les Négres, ont plus de vertu pour les maladies du Pays que toutes les préparations de l'Europe. Il rend témoignage qu'il en a vû des effets qui l'ont rempli d'admiration (v).

Leurs effets merveilleux.

Simples & leurs vertus.

DES-MARCHAIS rapporte (x) que le Pays produit d'excellens Simples, des baumes, & des gommes admirables; mais que l'ignorance ou la paresse des Négres les empêchent d'en faire usage. Ici l'Auteur (y) paroissant oublier ce qu'il vient de raconter, assûre qu'il se trouve parmi les Négres des Médecins & des Chirurgiens, qui, sans étude & sans degrés, font des cures dont les *Esculapes de l'Europe* se feroient beaucoup d'honneur. A la verité, il n'attribue ces merveilles qu'à leurs Simples; mais il suppose du moins qu'ils en

(v) Bosman, pag. 122. Il parle sur-tout des blessures, soit de hazard, soit à la guerre.

(x) Des-Marchais, Vol. I. pag. 326.

(y) Les Auteurs Anglois rejettent cette contradiction sur l'Editeur. R. d. T.

en ont la connoiſſance. Il prétend qu'ils la déguiſent avec tant d'adreſſe, qu'en les employant pour la guériſon même des Blancs, ils ſçavent cacher le fond du remède & l'eſpèce de leurs herbes. Des-Marchais avoit fait une liaiſon étroite avec un de ces Docteurs Négres, dans l'eſpérance d'en tirer quelques lumières. Il l'avoit traité pluſieurs fois; il lui avoit fait des préſens, avec les promeſſes les plus avantageuſes pour l'avenir. Mais tous ſes empreſſemens furent inutiles. Les Docteurs laiſſent ordinairement leurs connoiſſances à leur fils aîné, après lui avoir fait jurer ſolemnellement de ne jamais révéler un ſecret, dont ils connoiſſent par conſéquent l'importance (z).

Négres de la Côte d'Or.

Artus obſerve que les Négres de Guinée vivent aſſez long-tems, autant du moins qu'on en peut juger par les apparences; car, ne faiſant aucun calcul du tems, ils ignorent eux-mêmes leur âge. Lorſqu'ils avancent vers la vieilleſſe, leur couleur change & commence à perdre ſa noirceur. Leurs cheveux griſonnent, leur peau ſe ride comme du maroquin d'Eſpagne. Cette dernière altération, ſi l'on en croit l'Auteur, vient du fréquent uſage qu'ils font de l'huile de Palmier. Elle leur donne un air de maigreur & d'épuiſement, ſur-tout aux femmes, qui ont ordinairement les mammelles pendantes.

Durée de la vie des Négres.

Changemens que l'âge apporte à leur figure.

A la mort d'un Négre, les parens & les amis de la famille s'aſſemblent & font entendre leurs lamentations autour du corps. Ils font diverſes queſtions au Défunt; pourquoi il s'eſt laiſſé mourir? Quelles raiſons l'ont pû porter à quitter la vie? Enſuite ils placent le corps (a) ſur une natte d'écorce d'arbre, & l'enveloppent dans quelque vieille étofe de coton, ſans s'embarraſſer de la couleur. Ils mettent ſous ſa tête un bloc de bois, & lui couvrent le viſage d'une peau de Bouc. Ils jettent ſur le corps quelques poignées de cendre, [faite avec de l'écorce d'arbre.] L'uſage ne permet pas de lui fermer les yeux, s'il n'eſt mort dans cette ſituation; mais on lui étend les bras & les jambes. Il demeure expoſé en plein air pendant la moitié d'un jour. La plus chère de ſes femmes eſt aſſiſe près de lui; ou, ſi la perſonne morte eſt une femme, ſon mari lui rend le même office, en pleurant à chaudes larmes, & les eſſuyant avec un peu de paille.

Mort des Négres.

D'un autre côté, les parens aſſemblés ne ceſſent pas de pouſſer des gémiſſemens. Des femmes, nommées pour cette fonction, battent ſur des chaudrons de cuivre & chantent des airs lugubres. Elles marchent autour du corps, en jettant des exclamations, en frappant des mains & faiſant un horrible bruit. Enſuite, s'approchant de la maiſon du Mort, elles font la même proceſſion autour des murs. Cette cérémonie ſe répéte trois ou quatre fois, juſqu'à ce que les porteurs enlevent le corps, & que tous les préparatifs ſoient finis pour la proceſſion. On tue d'avance une chévre, ou un mouton, avec quelques piéces de volaille, qui doivent ſervir au feſtin après l'enterrement.

Circonſtances de leurs funérailles.

Dans l'intervalle, une vieille femme va de maiſon en maiſon, avec un baſſin de cuivre à la main, pour faire contribuer tous les voiſins à la dépenſe des funérailles. Chaque famille eſt obligée de donner un peu d'Or, ſans qu'on

Quête & ſacrifice qu'on fait pour leur ame.

(z) Des-Marchais, Vol. I. pag. 132.

(a) Villault dit qu'on le met dans un cercueil, ou plûtôt dans un panier d'écorce ou de roſeaux.

NÉGRES DE LA CÔTE D'OR.

Cérémonies superstitieuses.

qu'on puisse éxiger néanmoins plus de quatre *Bakos*. Avec l'argent qui vient de cette quête, on achete un bœuf ou une vache, qu'on livre (*b*) au Prêtre des Fétiches. Il est obligé, à ce prix, d'obtenir, par ses conjurations du repos pour l'ame du Mort, & la protection des Fétiches (*c*) dans le voyage qu'elle entreprend pour un autre Monde. Il sacrifie cette victime, il arrose le Mort de son sang; & cette formalité passe pour une offrande propitiatoire (*d*).

VILLAULT ajoûte qu'il place en cercle trois Fétiches de la maison dans un coin de la chambre, & que se tenant au milieu, paré de coliers de verre, de corail, & de plaques d'Or, il fait apporter une grosse quantité de pois, de féves, de riz, de maïz & de vin de Palmier, qu'il arrose du sang d'un poulet. Après quoi, prononçant quelques priéres, il prend, dans sa bouche, de l'eau ou de l'huile de Palmier, qu'il crache sur le plus ancien des trois Fétiches. Il se fait donner de la graisse ou du saindoux, qu'il paîtrit avec des feuilles, pour le réduire en consistance; & divisant cette masse, il en forme plusieurs petits morceaux, dont il distribue une partie dans l'Assemblée. Le reste est réservé pour être enseveli avec le corps. Cette cérémonie est une des plus solemnelles (*e*).

Procession solemnelle.

ENFIN l'on se met en marche, avec le corps, qui est porté sur une planche. Tout le cortége danse & chante dans cette procession. Ce sont des hommes qui portent le cercueil; mais il n'est permis qu'aux femmes d'approcher des porteurs. Elles suivent, l'une après l'autre, appuyées chacune sur un bâton, avec un lien de paille autour de la tête. La Favorite marche immédiatement après le corps. Si la cérémonie se fait pour une femme, son mari marche le premier, en versant beaucoup de larmes, mais seul de son séxe, à moins que le lieu de la sépulture ne soit fort éloigné; car il est alors escorté d'une troupe d'hommes bien-armés.

Sépulture.

LORSQU'ON arrive au cimetiére, on creuse une fosse de quatre pieds de profondeur, où l'on dépose le corps, environné de pieux fort serrés, & couvert d'une sorte de toît, qui le garantissent de la pluie & de l'approche des bêtes farouches. Alors les femmes se glissent sous le toît, renouvellent leurs lamentations, & font au Mort leurs derniers adieux. Elles forment ensuite sur la fosse un petit mont de terre quarré, sur lequel on apporte tous ses meubles, tels que ses plats, ses bassins, ses pelles, ses chaudrons, & tous les ustenciles dont il a fait usage pendant sa vie. On y joint ses habits, & l'on suspend sous le toît toutes ses armes, de peur qu'il n'en ait besoin dans un autre Monde. Ses amis paroissent avec leurs présens, qu'ils laissent sur la fosse, comme le dernier témoignage de leur affection. Si le Mort aimoit le vin, on place près de lui un pot de vin de Palmier, pour soulager sa soif. Une femme qui seroit morte en mettant au monde un enfant, qui auroit eu le même sort, seroit enterrée avec son fruit entre ses bras.

Présens qu'on laisse sur la fosse du Mort.

SI les amis ne peuvent ramasser entr'eux dequoi payer ceux qui ont fait la fosse & les autres travaux de la sépulture, ces Ouvriers publics se paient de leurs propres mains, en prenant une partie des présens qu'on y a laissés. L'honneur

(*b*) On trouve quelquefois ces Prêtres nommés *Fetissferos*.

(*c*) Ou *Fetissos*.

(*d*) Artus, pag. 92.

(*e*) Villault, pag. 200.

neur d'une famille augmente à proportion des richesses qui restent sur le tombeau du Mort.

Cérémonies des femmes après les funérailles.

APRÈS toutes ces formalités, les femmes qui ont assisté au convoi se rendent sur le bord de l'eau la plus voisine, soit que ce soit une rivière ou la Mer. Elles y entrent jusqu'au nombril; & s'entre-jettant de l'eau au visage, elles aident mutuellement à se laver; tandis que le reste du cortége, qui demeure à terre, fait retentir l'air du son des Instrumens, & d'une infinité de nouvelles lamentations. Ensuite une femme de la compagnie s'avance vers la Veuve favorite, la conduit dans l'eau, la renverse sur le dos & lui lave toutes les parties du corps. Toutes les autres femmes s'approchent pour la relever, & lui font un compliment de condoléance. Ainsi se termine la fête funébre. L'Assemblée retourne en bon ordre à la maison du Mort, & l'on ne pense plus qu'à se réjouir. (f)

Circonstances différentes.

VILLAULT fut témoin, à Frédéricksbourg, d'un enterrement, dont toutes les circonstances furent les mêmes. Il en ajoute seulement deux ou trois, qui ne se trouvent point dans Artus. En plaçant le corps dans la fosse, on prit soin que la terre n'y pût toucher. Les assistans, en quittant le tombeau, dirent adieu au Mort avec de grands cris. La femme chérie jetta les Fétiches du Mort dans la fosse. On mit à son côté une grande partie de ses meubles, telle que ses chaudrons & ses habits; mais ses armes furent suspendues au-dessus de sa tête. On mit aussi, à côté de lui, du vin de Palmier, du riz, du maïz & d'autres provisions. (g)

Description des mêmes cérémonies par Bosman.

Bosman s'écarte un peu de la description d'Artus & de Villault; mais on conçoit que cette différence doit être attribuée à celle des usages, qui varient dans les divers Cantons. Suivant ce Voyageur, aussi-tôt qu'un Négre est mort, le Prêtre & ses suppôts doivent s'informer soigneusement s'il ne s'est jamais parjuré. Si l'on trouve qu'il se soit rendu coupable de quelque parjure, on déclare que c'est la cause de sa mort. Autrement, l'on continue de s'informer s'il n'avoit pas quelqu'ennemi puissant, qui ait pû susciter contre lui la haine de ses Fétiches. Alors on oblige ses ennemis de paroître. Ils sont examinés avec rigueur; & si l'on découvre dans leur conduite quelqu'entreprise de cette nature, quelqu'ancienne qu'elle puisse être, ils ont beaucoup de peine à se garantir du ressentiment de la famille. L'Auteur rapporte, à cette occasion, un éxemple arrivé sur la Côte d'Axim. Le service de la Compagnie l'obligeant d'envoyer quelqu'un de ses gens à la Cour du Roi de Dinkira, il choisit pour cette commission son propre valet; qu'il chargea d'un présent fort honnête. Les Brandebourgeois firent aussi leur députation; & les deux Messagers furent reçus avec beaucoup de civilité. Mais ayant été obligés d'attendre près de deux mois à la Cour, pour l'expédition de leurs dépêches, la mort enleva le Roi dans cet intervalle, & ce contre-tems les jetta dans un fort grand danger. La famille Royale les soupçonna ridiculement d'avoir contribué au malheur du Pays. Ils furent arrêtés, chargés de chaînes & soûmis aux interrogations des Prêtres, qui les pressèrent de déclarer si les présens n'étoient pas empoisonnés ou charmés? Cependant, après de

Informations des Prêtres sur la mort des Négres.

(f) Artus, dans la Collection de De Bry, Part. VI. pag. 93.

(g) Villault, pag. 202.

NÉGRES DE LA CÔTE D'OR.

de longues informations, ils furent déclarés innocens, & congédiés avec des présens.

A quel artifice ils ont recours.

S'IL ne paroît aucune marque de malignité ou de poison, c'est sur la femme, les enfans, les Esclaves, & les autres domestiques du Mort que les Prêtres tournent leurs recherches, pour découvrir s'ils n'ont pas manqué de soin pendant sa maladie, & s'ils n'ont pas négligé de faire aux Fétiches les offrandes ordinaires. Enfin, lorsqu'il ne se présente rien qu'ils puissent faire regarder particulièrement comme la cause de sa mort, ils ont recours à leur derniere ressource, qui ne manque jamais de vrai-semblance. Ils accusent le Mort même d'avoir négligé quelque devoir de Religion. Alors ils s'approchent du corps, & lui demandent pourquoi il est mort ? Au-lieu de la réponse qu'ils ne peuvent recevoir, ils en font une eux-mêmes à leurs propres questions. Elle est ajustée à leurs vûes, & les parens se persuadent que c'est le Fétiche du Mort qui répond par la bouche des Prêtres.

Manière d'interroger les Morts.

LA manière d'interroger le cadavre, varie suivant les Cantons. Par exemple, quelques personnes de l'Assemblée le prennent sur leurs épaules, & le Prêtre lui demande dans cette posture, s'il n'est pas vrai que telle raison ait été la cause de sa mort? Si ceux qui le soutiennent font une inclination de tête, c'est une réponse affirmative. S'ils demeurent immobiles, on suppose que le Mort a répondu non (*b*). Sur la Côte d'Akra, le Prêtre se courbe sur l'estomac du cadavre, le prend par le nez, & lui fait les demandes suivantes: Quel motif avez-vous eu pour nous quitter? Que vous manquoit-il? Qui devons-nous accuser de votre mort? La simplicité des Négres va si loin sur cet article, qu'au-lieu de soupçonner leurs Prêtres d'imposture, ils assûrent, avec une confiance étonnante (*i*), qu'ils ont vû remuer la langue, les yeux ou les lévres du Mort.

AUSSI-TÔT qu'un Malade a rendu le dernier soupir, il s'éleve des cris si perçans, que toute la Ville est avertie sur le champ de son trépas. D'ailleurs les jeunes-gens de la famille du Mort se hâtent de faire éclater leur tendresse & leur respect par plusieurs décharges de mousqueterie (*k*).

Deuil des femmes.

A la mort d'un mari, ses femmes se font couper les cheveux de fort près, se défigurent le corps avec de la terre blanche, & se couvrent de leurs plus vieux habits. Dans cet état, elles courent par toutes les rues de la Ville, comme autant de folles ou de furieuses, leur chevelure suspendue à leurs habits. Elles poussent des cris, elles répétent sans cesse le nom du Mort, elles font le récit des plus belles actions de sa vie; & cet exercice dure quelquefois plusieurs jours, jusqu'au moment de la sépulture.

Deuil pour les Guerriers.

S'IL est question de quelque Guerrier, qui soit mort dans une Bataille, & dont on n'ait pû rapporter le corps, ses femmes sont obligées de porter long-tems le deuil, & d'avoir les cheveux toujours rasés dans cet intervalle. Quoiqu'il y ait un terme réglé pour les marques de douleur, elles se renouvellent suivant les occasions, & les cérémonies funébres recommencent quelquefois dix ou douze ans après la perte. Les femmes reprennent alors toutes les apparences du deuil, & témoignent autant d'affliction que le premier jour.

MAIS

(*b*) Bosman, pag. 226.
(*i*) Barbot. pag. 281.
(*k*) Bosman, pag. 229. & Atkins, pag. 105.

Négres de la Côte d'Or.

Mais, pour revenir aux usages ordinaires, tels que Bosman les décrit; tandis que les femmes se livrent aux gémissemens (*l*) dans les rues, les plus proches parens sont assis près du corps, où leurs cris répondent à ceux qui se font entendre hors de la maison. Ils se lavent, ils se nettoyent, avec diverses cérémonies. Les parens & les amis absens sont rappellés par des messagers, pour assister aux funérailles; & ceux qui négligeroient de s'y rendre seroient fort maltraités, s'ils ne justifioient leur absence par de bonnes raisons. Les Habitans de la Ville, qui ont eu les moindres relations avec le Mort, viennent joindre leurs lamentations à celles de la famille. Ils apportent des présens, en Or, en eau-de-vie, en étofes, pour le service de leur ami dans sa fosse. Celui qui se distingue par la richesse ou la quantité de ses offrandes, est le plus honoré. Pendant le concours de tant d'amis ou de spectateurs, on distribue avec profusion, l'eau-de-vie le matin, & le vin de Palmier dans le cours de l'après-midi. Ainsi les funérailles d'un riche Négre jettent sa famille dans de grands frais; car, outre ceux des provisions, le corps est richement orné dans son cercueil; & l'Or, l'eau-de-vie, les étofes, qu'on porte au tombeau, montent toûjours à des sommes considérables. Ces présens funèbres sont proportionnés à l'héritage du Mort, ou plûtôt à la fortune des héritiers. Toutes les formalités préliminaires étant finies, & les parens ou les amis assemblés, on conduit le corps à la sépulture. Il est précédé d'une Compagnie de jeunes Soldats, qui ne cessent de courir & de s'agiter sans ordre, en faisant de continuelles décharges de leurs mousquets. Le convoi, qui vient à la suite, est une foule de personnes des deux séxes, dont la marche n'est pas mieux ordonnée. Les uns gardent le silence, d'autres poussent de grands cris, tandis qu'un grand nombre ne pense qu'à rire avec aussi peu de ménagement; ce qui fait assez voir que leur dueil n'est qu'extérieur. Aussi-tôt que le corps est enterré, chacun a la liberté de se retirer; mais la plûpart retournent à la maison du Mort, pour boire & se réjouir. Cette fête dure plusieurs jours, & ressemble à des nôces plus qu'à des funérailles (*m*).

Autres circonstances des funérailles.

La dépense de ces fêtes est proportionnée à l'héritage.

Suivant Barbot, les Négres des environs du Cap Tres-Puntas ont l'usage d'ensevelir leurs Morts dans un coffre de Mer. Comme sa longueur n'est ordinairement que de quatre ou quatre pieds & demi, ils sont obligés de plier le corps, & souvent de lui couper la tête, qu'ils placent à côté. Après l'enterrement, toutes les personnes qui composent le cortége se mettent à boire en abondance du vin de Palmier & du Rum, dans des cornes de bœuf; & ce qu'ils ne peuvent avaller à chaque coup, ils le jettent dans la fosse (*n*).

Usage des Négres de Tres-Puntas.

C'est une coûtume générale de bâtir sur le tombeau une petite cabane, ou d'y former un champ de ris. On y jette quelques mauvais meubles du Mort; mais, si l'on en croit Bosman, on n'y laisse rien d'aussi précieux que d'autres Voyageurs le prétendent. Cet usage, dit-il, ne subsiste plus, & n'a

Images de terre sur les tombeaux.

(*l*) Sur la Côte d'Akra, la principale femme demeure près du corps à pleurer & crier, en se frottant les yeux avec un peu de paille ou avec quelques feuilles de l'arbre Fétiche, [& en criant *Auzy*, *Auzy*; si c'est une femme qui est morte, son mari fait pour elle la même chose] *Barbot*, *ubi sup.*

(*m*) Bosman, *ubi sup.*

(*n*) Barbot, pag. 281.

NÉGRES DE LA CÔTE D'OR.

n'a peut-être jamais été réel. Il observe que sur la Côte d'Axim & dans plusieurs autres lieux, on place sur le tombeau plusieurs images de terre, qui sont lavées fort soigneusement pendant le cours entier d'une année, après quoi la cérémonie funébre se renouvelle avec les mêmes circonstances.

Négres qui meurent hors de leur Pays.

Les Négres de toutes ces Contrées souhaitent avec une passion étrange d'être enterrés dans leur propre pays; & le respect est si grand pour les volontés des Morts, qu'on ne fait pas difficulté de les rapporter de fort loin. Cependant, si l'éloignement est excessif, on les enterre dans le lieu où ils sont morts. Mais leurs amis, s'ils en ont dans le même lieu, leur coupent un bras, ou la tête, l'embaument après l'avoir fait bouillir, & portent ce triste lambeau dans leur Patrie, où il est enterré avec les mêmes cérémonies qui s'observent pour les corps (*o*).

Oraisons funébres des Négres.

Il paroît que les enterremens sont accompagnés d'une Oraison funébre. Le Général du Cap-Corse, qui avoit assisté aux funérailles d'une femme de distinction, apprit à Barbot que le Prêtre Négre avoit prononcé un discours fort pathétique, exhortant l'Assemblée à bien vivre, à n'offenser personne, à remplir fidellement les promesses & les contrats, avec quantité d'autres instructions morales. Ensuite il s'étoit étendu sur les louanges de cette femme; & prenant vers la fin de son discours une chaîne de machoires de moutons, passées dans une corde, dont il avoit fait descendre un bout dans la fosse, tandis qu'il tenoit l'autre avec la main, il s'étoit écrié: „ Faites „ comme la Défunte. Imitez-la. Elle n'a pas manqué de sacrifier, dans l'oc„ casion, un grand nombre de victimes, comme ces machoires en rendent „ témoignage. Cette exhortation produisit l'effet que l'Orateur s'étoit pro„ posé. Plusieurs des assistans offrirent un mouton, & lui-même en donna l'exemple (*p*).

Sépulture refusée aux Esclaves.

Dans plusieurs Cantons on n'accorde pas l'honneur de la sépulture aux Esclaves. Leurs cadavres sont jettés dans quelque champ, pour y pourrir, ou servir de pâture aux bêtes sauvages. Dans d'autres lieux de la Côte, on les couvre d'un peu de terre (*q*).

Cérémonies funébres du Cap-Corse.

Atkins décrit en peu de mots les cérémonies funébres du Cap-Corse. A la mort d'un Négre, dit ce Voyageur, ses parens & ses amis font entendre beaucoup de bruit & de lamentations jusqu'au jour de la sépulture, mais sans sortir de leurs propres maisons. Le corps est porté au tombeau dans un coffre. Pendant la marche, tous les Habitans de la Ville l'accompagnent avec une augmentation de cris & plusieurs décharges de leurs armes à feu. Mais lorsqu'ils s'apperçoivent que tout ce bruit est inutile pour réveiller le Mort, ils se mettent à boire & à se réjouir; ils jettent dans la fosse une partie de leur liqueur & de leurs pipes, & le cadavre est enterré avec peu d'autres cérémonies. Ensuite on porte assez long-tems, chaque jour au matin, quelques alimens sur la fosse (*r*).

Deuil des Grands. Sacrifices humains.

A l'égard des Grands, Artus dit que le deuil des Négres est excessif. Les cérémonies de l'enterrement sont peu différentes de celles qu'on a représentées, mais comme la dignité du Mort demande plus de respect & de soin, il

(*o*) Bosman, pag. 232. Il faut toûjours se souvenir que les différences viennent de la variété des Cantons. R. D. T.

(*p*) Barbot, pag. 284.

(*q*) Le même, pag. 281.

(*r*) Artus, pag. 105.



TOMBEAUX des ROYS de GUINÉE tirés de BRY.
GRAFSTEDEN der GUINÉESSE KONINGEN, uit de BRY.

J. v. Schley sculp.

il est accompagné d'un plus grand cortége, non-seulement pour le conduire à sa dernière demeure; mais encore pour le servir dans l'autre monde. Dans cette vûe, si c'est le Roi qui meurt, tous les Grands lui font présent chacun d'un Esclave. Quelques-uns lui donnent une de leurs femmes, pour faire sa cuisine; d'autres, un de leurs enfans. Le nombre de ces malheureuses victimes est fort grand, sans qu'elles aient la moindre défiance de leur sort. On leur cache soigneusement à qui elles sont destinées; & le jour de la sépulture, on les envoie, sous quelque prétexte, dans le lieu où elles sont attendues par des gens armés, qui les expédient à coups de zagaie & de fléches. Leurs cadavres sont apportés au Palais, pour y demeurer exposés pendant quelques heures, comme un témoignage de l'affection des Sujets pour leur Roi. Ensuite on les colore de sang; &, dans le convoi, ils sont portés autour du corps Royal, pour être enterrés dans la même fosse.

LES principales femmes, ou les Favorites, demandent quelquefois l'honneur d'accompagner leur Maître au tombeau. On n'enterre point les têtes avec leurs corps. On les plante autour du Monument, sur des pieux, comme le plus honorable de tous les ornemens funébres. On met aussi, près de la fosse, des liqueurs & des viandes, pour l'usage du Roi, avec le soin continuel d'y porter de nouvelles provisions, lorsque les premières ont disparu. On les enterre avec ses armes, ses habits & ce qu'il avoit de plus précieux. On place autour de ces grands Tombeaux la représentation des principaux Courtisans, peints au naturel, dit l'Auteur, & parés de leurs habits. Le sépulcre des Rois occupe quelquefois autant de place que leurs Palais, & se trouve pourvu de tant de commodités, que si le Mort revenoit au monde, il n'auroit besoin de rien. Ces Monumens sont extrêmement respectés de leurs Successeurs. Ils y entretiennent une garde, pour veiller sans cesse aux besoins du Mort, & donner avis sur le champ de tout ce qui peut leur manquer (s).

Vaste étendue du Tombeau des Rois.

ON a vû des Rois Négres conservés un an entier après leur mort. Pour les garantir de la pourriture, on les place sur un gril de bois, sous lequel on entretient un feu lent, qui les séche par degrés. Quelquefois, après les avoir enterrés secrettement, on publie que le corps est conservé de cette manière, & que dans un tems marqué, les Funérailles se feront avec les Cérémonies convenables. Lorsque ce jour approche, on en donne avis non-seulement à toute la Nation, mais aux Habitans des Contrées voisines, qui viennent avec un concours surprenant pour assister à la fête. C'est un spectacle, dit Bosman, qui mérite la curiosité des Etrangers. Tous les Négres sont parés de leurs meilleurs habits; & dans l'espace d'un jour, on voit plus de pompe & de richesses que dans le cours de plusieurs années.

Mort conservés hors de terre, & comment.

C'EST alors qu'on ne manque point de sacrifier un grand nombre d'Esclaves, pour le Service du Roi dans l'autre monde. On n'épargne pas sur-tout les *Bossums*, c'est-à-dire, ceux qu'il avoit consacrés pendant sa vie au culte & à l'honneur de ses Fétiches. Celles de ses Femmes qui appartenoit à la Religion, & son Esclave favori, sont ordinairement les premières Victimes. Mais ce qui parut le plus détestable à l'Auteur, c'est qu'on achéte dans ces occasions

Esclaves sacrifiés.

(s) Artus, dans la Collection de De Bry, Part. VI. pag. 95. Villault, pag. 198. & Barbot, pag. 281. Tous deux Copistes d'Artus.

NEGRES DE LA CÔTE D'OR.

sions plusieurs Viellards qui ont passé le tems du travail. Ces misérables créatures sont tourmentées en mille façons, comme si l'on prenoit plaisir à l'éxercice du droit qu'on s'est acquis sur leur corps. L'Auteur ne peut se rappeller sans horreur la déplorable fin de onze malheureux qu'il vit périr dans ces cruelles tortures. Il y en eut un particulièrement, qui après avoir longtems souffert, fut destiné à perdre la tête par les mains d'un enfant de six ans. La foiblesse de l'Exécuteur, qui étoit à peine capable de soûtenir un sabre, fit durer l'éxécution plus d'une heure. Comme les Hollandois ne souffrent pas que ces horribles usages se pratiquent dans l'étendue de leur Jurisdiction, les Négres de leur dépendance se retirent secrettement dans d'autres lieux, pour commettre un crime, que l'usage a changé pour eux en vertu (*t*).

Cruauté de ces éxécutions.

Funérailles du Roi de Fétu.

ON lit dans Des-Marchais la description suivante des Cérémonies qu'il vit observer aux Funérailles du Roi de Fétu. Le Peuple exprime d'abord sa douleur par des chants & des cris lugubres. Ensuite on lave le corps, on le revêt d'habits magnifiques, on l'expose à la vûe du Public, & pendant plusieurs jours, on lui sert des vivres aux heures ordinaires du repas. Lorsque le cadavre commence à se corrompre, quatre Esclaves l'emportent & le vont enterrer dans les bois, avec beaucoup de précautions pour cacher le lieu de sa sépulture. S'ils sont observés & suivis par quelque femme du Mort, [ils emploient l'adresse pour s'en saisir,] ils la tuent & l'ensevelissent avec son mari. Dans la même fosse, ils jettent ses Fétiches, ses habits, ses armes & ce qu'il a le plus aimé pendant sa vie, [avec des vivres & des boissons.]

Enterrement secret.

Sort des Esclaves qui ont fait l'enterrement.

LORSQU'ILS ont éxécuté leur office, ils reviennent au Palais; & sans prononcer un seul mot, ils se mettent à genoux devant la porte, tendent le col à leur propre Exécuteur, dans la persuasion qu'ils vont servir leur Maître, & qu'en arrivant dans son nouveau Royaume, leur fidélité sera récompensée par les premiers emplois. Pendant qu'ils sont occupés de sa Sépulture, le Peuple a fait une cruelle boucherie de ceux qui sont destinés à le servir dans l'autre Monde. On a vû des Rois chéris de leur Peuple, à la mort desquels on a sacrifié jusqu'à cinq ou six cens personnes des deux séxes. Cette barbare coutume s'observe avec plus ou moins de zéle, au long des Côtes de Guinée (*v*).

ATKINS apprit au Cap de Très-Puntas que c'est un usage établi dans ce Canton, de sacrifier un Esclave ou deux à la mort des Personnes riches; (*x*) & Barbot raconte que dans une Ville du Royaume de Fétu, nommée Aquaffou, à l'Ouest du Cap-Corse, on tient un Marché particulier pour la Vente des Esclaves qui doivent servir de Victimes aux Funérailles des Grands (*y*).

(*t*) Bosman, pag. 231.
(*v*) Des-Marchais, Vol. I. pag. 205.
(*x*) Atkins, *ubi sup.* pag. 80.
(*y*) Barbot, pag. 185.



§. VII.

NÉGRES DE LA CÔTE D'OR.

§. VII.

Religion des Négres de la Côte d'Or.

Opinion qu'ils ont de Dieu, du Diable, & de la Création.

Diversité d'opinions entre les Négres.

LA Religion de ces Contrées est divisée en plusieurs Sectes. Il n'y a point de Villes, de Villages, ni même de Famille, qui n'ait quelque différence dans ses opinions. Tous les Négres de la Côte d'Or croient un seul Dieu, auquel ils attribuent la création du Monde, & de tout ce qui éxiste; mais cette Créance est (*a*) obscure & mal-conçue, parce qu'ils ne sont pas capables de se former une idée de la Divinité. Artus rapporte que si les Européens leur demandent quelque éclaircissement sur leur Religion, ils font des réponses qui blessent les premiers principes de la raison; & lorsqu'on prend la peine de leur en faire sentir l'absurdité, leur replique est qu'ils tiennent leur Doctrine des Fétiches. A diverses questions que le même Voyageur leur fit sur la nature de Dieu, ils répondirent qu'il étoit noir & méchant, qu'il prenoit plaisir à leur causer mille sortes de tourmens; au-lieu que celui des Européens étoit un Dieu très-bon, puisqu'il les traitoit comme ses enfans. D'autres lui demandèrent, en murmurant, pourquoi Dieu n'avoit pas autant de bonté pour eux que pour les Hollandois, & pourquoi il ne leur donne point aussi, de la laine, de la toile, du cuivre, du fer, de l'eau-de-vie? Il leur dit que ce Souverain Etre ne les avoit pas négligés, puisqu'il leur avoit envoié de l'Or, du Vin de Palmier, des Fruits, du Bled, des Vaches, des Chévres, des Poules, & d'autres biens nécessaires à la vie, qu'ils devoient regarder comme autant de bienfaits. Mais il est impossible de leur persuader que ces commodités leur viennent de Dieu. Ils prétendent que ce n'est pas Dieu, mais la terre, qui leur donne de l'Or quand ils prennent la peine d'ouvrir son sein; qu'elle leur fournit du maïz, & du riz, mais avec le secours de leur travail; qu'à l'égard des fruits, ils en ont l'obligation aux Portugais qui leur ont planté des arbres: que leurs bestiaux produisent eux-mêmes des petits, & que la Mer donne libéralement du poisson, ce qui n'empêche pas qu'ils ne soient obligés d'y contribuer de leur travail, sans quoi ils seroient réduits à mourir de faim; & que par conséquent, ils n'ont aucune obligation à Dieu de tous ces biens.

Leurs idées sur la nature de Dieu.

Ils prétendent ne rien devoir à Dieu.

Ils le croient plus favorable aux Européens qu'aux Négres.

CEPENDANT ils confessent que la pluie vient de Dieu, & que c'est elle qui rend non-seulement la terre & les arbres fertiles, mais qui produit l'Or des Montagnes. Mais avec ces avantages, ils ne veulent pas convenir qu'ils soient aussi heureux que les Européens, à qui Dieu donne en partage une si grande variété de Marchandises. Dans leurs idées, on n'a besoin, en Europe, ni de travail, ni d'industrie pour se procurer toutes sortes de commodités, & la prédilection que Dieu a pour les Blancs leur fait trouver toutes leurs richesses au milieu des Champs (*b*).

BOSMAN

(*a*) Description de la Guinée, par Bosman, pag. 146. & suiv.

(*b*) Artus, *ubi sup.* pag. 41. & suiv.

NÉGRES DE LA CÔTE D'OR.

BOSMAN a reconnu qu'ils ne font jamais la moindre offrande à Dieu, & qu'au-lieu de l'invoquer dans leurs besoins, ils adressent tous leurs prières aux Fétiches; d'où il conclud que la notion imparfaite qu'ils ont de Dieu, ils l'ont reçue des (*c*) Européens (*d*).

Ils croient voir le Diable sous la figure d'un chien noir.

SUIVANT Des-Marchais, les Habitans de la Côte d'Or prétendent que Dieu est noir; & leurs Prêtres assûrent qu'il se fait voir souvent au pied des arbres Fétiches, sous la figure d'un gros chien de la même couleur. Mais comme les Européens leur ont fait croire que ce chien noir est le Diable, un Négre ne leur entend jamais faire aucune de ces imprécations qu'un mauvais usage a rendu familières parmi les Matelots, *le Diable vous emporte*, *le Diable vous casse le col*, sans être prêt à s'évanouir de frayeur (*e*).

ON trouve quantité de Négres qui font profession de croire deux Dieux; l'un blanc, qu'ils appellent *Bossum* & *Jangu-Mon*, c'est-à-dire, *le bon homme*. Ils le regardent comme le Dieu particulier des Européens, [auxquels il fournit toutes sortes de bonnes choses.] L'autre noir, qu'ils nomment d'après les Portugais *Demonio* ou *Diablo*, & qu'ils croient fort méchant & fort nuisible. Ils tremblent à son seul nom. C'est à cette puissance maligne qu'ils attribuent toutes leurs infortunes.

Si le Diable bat des Négres.

LA plûpart des Européens, dit l'Auteur, affectant d'être peu crédules, accusent un Voyageur d'imposture, lorsqu'il raconte que les Négres sont souvent battus par le Diable. Mais, sans gêner la foi de personne, il assûre qu'ils s'en plaignent eux-mêmes, & qu'on les entend quelquefois crier pendant la nuit, ou qu'on les voit sortir de leurs cabanes, suans & tremblans d'effroi. Quelques Négres d'Akra l'assurérent que non-seulement le Diable les maltraitoit fort souvent, mais qu'il leur apparoissoit quelquefois sous la figure d'un chien noir, & qu'il leur parloit même, sans se rendre visible (*f*).

Quelques Voyageurs en sont persuadés.

DES-MARCHAIS, ou Labat son Editeur, qui ne trouve rien de douteux dans ces récits, en prend droit de conclure que l'empire du Diable est absolu sur les Négres, & que le pouvoir qu'il exerce sur eux n'est que trop réel. On entend leurs cris, dit-il, on voit les traces & les meurtrissures des coups qu'ils reçoivent. Il ne leur brise jamais les bras ni les jambes, mais il les bat avec tant de cruauté, qu'ils sont obligés de garder le lit pendant plusieurs mois. C'est alors que leurs Prêtres se rendent nécessaires, & qu'ils éxigent d'eux des présens pour appaiser les Fétiches, en les menaçant d'être battus jusqu'à la mort, s'ils leur refusent cet hommage. Ils leur vendent de petits crochets de bois, [à peu près comme sont ceux dont on se sert pour tirer à soi les branches des arbres, &] qu'ils feignent d'avoir trouvé au pied des arbres Fétiches, où ils prétendent que le Diable les apporte. [Ils disent qu'il n'est permis qu'à eux de les en ôter, & de les distribuer à ceux qui en ont besoin.] Les uns ont la vertu de préserver les maisons: d'autres, les cours, les champs, les étables des bestiaux; & quoiqu'ils soient tous de la même forme, l'adresse des Prêtres consiste à leur assigner différens usages (*g*).

Avantages qu'en tirent leurs Prêtres.

BOSMAN dit que les Négres de Guinée non-seulement croient l'existence d'un

(*c*) Bosman *ubi sup.*

(*d*) L'Auteur entend les François & les Portugais, qui ont été les premiers connus des Négres.

(*e*) Des-Marchais, Vol. I. pag. 300. & suiv.

(*f*) Barbot. pag. 304.

(*g*) Des-Marchais, *ubi sup.*

d'un Diable, mais qu'ils en reçoivent souvent beaucoup de mal. Il ajoûte néanmoins que Dapper & d'autres Voyageurs se sont laissés tromper par de faux témoignages, lorsqu'ils leur font pousser le respect ou la crainte jusqu'à lui offrir des présens & lui consacrer une partie de leurs alimens. Il assûre qu'ils ne le consultent jamais; & que toutes leurs questions & leurs offrandes s'adressent à leurs Fétiches, ou plûtôt à leurs Prêtres. De même, dit-il, quoiqu'ils aient beaucoup de confiance & de docilité pour leurs Devins ou leurs Sorciers, c'est dans un sens fort différent de celui de l'Europe, où l'on n'attribue leurs prestiges qu'à la puissance du Diable. Les Négres sont persuadés au contraire que cette vertu est un don de Dieu, & la regardent comme ☞ une merveilleuse communication de la Puissance Divine, (*b*) [sans y soupçonner la moindre fourberie.]

NÉGRES DE LA CÔTE D'OR.

Témoignage sensé de Bosman.

Ils ont l'usage de bannir tous les ans le Diable de leurs Villes, avec une abondance de cérémonies, qui ont leurs loix & leur saison réglées. L'Auteur en fut témoin deux fois sur la Côte d'Axim. Il s'y fit une Procession ☞ solemnelle, qui avoit été précédée de huit jours de Fête, [qu'on passa à chanter, sauter, danser, & à se réjouir en toutes sortes de manières.] Dans cet intervalle, la Satyre est permise; & tout le monde a la liberté d'expliquer si naturellement ce qu'il pense, qu'il n'y a point de récits scandaleux, d'imputations malignes, de fraudes ou d'impostures qu'on ne puisse hazarder avec impunité. La seule voie, pour fermer la bouche aux Médisans, est de leur donner de quoi boire. Ils changent alors leurs invectives & leurs satyres en panégyriques (*i*).

Cérémonie des Négres pour chasser le Diable.

Le huitiéme jour au matin, ils commencent la chasse du Diable par un horrible cri, ensuite ils se mettent à courir tous ensemble, en faisant plusieurs tours, & revenant plusieurs fois sur leurs traces. Ils jettent devant eux des pierres, du bois, des excrémens, & tout ce qu'ils trouvent sous leurs mains, comme s'ils voyoient fuir le Diable & qu'ils lui envoyassent tous ces présens par derrière. Lorsqu'ils croyent l'avoir chassé assez loin de la Ville, ils reviennent joyeusement, & terminent ainsi leur Fête. Mais de peur qu'il ne lui prenne envie de retourner sur le champ dans leurs maisons, les femmes se hâtent de nétoyer avec beaucoup de soin leur vaisselle de terre & de bois, pour effraier l'esprit immonde par leur propreté.

Les Négres d'Anta chassent aussi le Diable avec les mêmes cérémonies; mais ils se croyent tourmentés par un Esprit plus terrible que le Diable, quoiqu'ils l'honorent du nom de Dieu. C'est un Géant, qui a la moitié du corps saine & l'autre pourrie. Ils sont persuadés que celui qui a le malheur d'y toucher, meurt sur le champ; circonstance, dit Bosman, que je crois sans scrupule. Ils s'efforcent d'appaiser ce Monstre Divin en lui offrant toutes sortes de vivres. Le Pays d'Anta est couvert en mille endroits de pots & d'autres vaisseaux remplis; de sorte que le Géant doit être tourmenté luimême d'une faim plus que canine, s'il n'est pas rassasié. Outre ces bizarres notions du Diable, ils croient les apparitions des Esprits & des Ames, qui prennent plaisir, disent-ils, à les venir effrayer. Lorsqu'il est mort quelqu'un de

Esprit qui tourmente les Négres d'Anta.

(*b*) Bosman, *ubi sup.* pag. 157. & 228.

(*i*) Sur le Sénégal & sur la Gambra, les Guiriots ou les Prêtres Musiciens jouissent continuellement de ce droit. R. D. T.

de leur connoissance, ils prétendent l'avoir vû paroître autour de leurs Habitations pendant plusieurs nuits, & forgent là-dessus mille avantures, par lesquelles ils s'épouvantent mutuellement (*k*).

Opinions des Négres sur l'état futur.

Artus leur demanda ce qu'ils pensoient de l'état de leurs Morts, & s'ils ne s'attendoient pas à quelque jugement futur, pour la récompense ou la punition de leur conduite pendant la vie. Ils lui répondirent qu'ils n'avoient aucune connoissance de ce jugement, mais qu'ils sçavoient que leurs Morts étoient dans un autre Monde, sans pouvoir dire où ce Monde étoit situé. Ils ajoûtèrent que c'étoit la différence qu'il y avoit entr'eux & les animaux; qu'ils ignoroient à la vérité si leurs parens & leurs amis morts étoient sous eux ou dessus, mais que dans quelque lieu qu'ils fussent, ils se croyoient obligés de leur fournir des liqueurs & des alimens, afin qu'ils ne manquassent de rien & que lorsqu'il leur arrivoit de perdre quelque chose, ils ne doutoient pas que ce ne fussent les Morts qui s'en étoient saisis, pour satisfaire à quelque besoin (*l*).

Autres opinions.

Après quantité d'informations, Bosman ne trouva pas moins de différence dans leurs idées sur l'état futur que sur la création de l'homme. La plûpart assûrent qu'en sortant de cette vie, les Morts passent dans un autre Monde, où ils vivent dans les mêmes professions qu'ils ont éxercées sur la terre, & qu'ils y font usage de tous les présens qu'on leur offre dans celui-ci. Mais ils n'ont aucune notion de récompense ou de châtiment pour les bonnes ou les mauvaises actions de la vie. Cependant il s'en trouve d'autres qui faisant gloire d'être mieux instruits, prétendent que les Morts sont conduits immédiatement sur les bords d'une fameuse Rivière de l'intérieur des terres, nommées *Bosmanque*. Cette transmigration, disent-ils, ne peut être que spirituelle, puisqu'en quittant leur Pays, ils y laissent leurs corps. Là, Dieu leur demande quelle sorte de vie ils ont menée. Si la vérité leur permet de répondre qu'ils ont observé religieusement les jours consacrés aux Fétiches, (*m*) qu'ils se sont abstenus des viandes défendues, & qu'ils ont satisfait inviolablement à leurs promesses, ils sont transportés doucement, sur la rivière, dans une Contrée où toutes sortes de plaisirs abondent. [& assez ☞ semblable au Paradis de Mahomet.] Mais s'ils ont violé ces trois devoirs, Dieu les plonge dans la rivière, où ils sont noyés sur le champ & ensevelis dans un oubli éternel.

Autres opinions.

D'autres croient qu'après la mort, ils doivent être transportés dans le Pays des Blancs, & prendre leur couleur. Cette idée de Métempsycose marque du moins qu'ils jugent leur condition fort inférieure à celle des Blancs (*n*). Barbot a connu des Négres qui se croyoient destinés, après la mort, à descendre sous terre, pour être présentés devant un ancien Génie, qu'ils appelloient *Bossifor*, & qui doit éxaminer rigoureusement leurs bonnes & leurs mauvaises actions. Ceux qui ont bien vécu entrent dans le corps de quelque Animal, & se voyent transportés, sur la Rivière de Bosmanque, dans un beau

(*k*) Description de la Guinée par Bosman, pag. 158. & suiv.

(*l*) Artus, dans la Collection de De Bry, pag. 42. & Villault, pag. 170.

☞ (*m*) Il y a dans l'Original à *Dieu*; surquoi il est bon de remarquer que cet Auteur substitue toûjours le mot de *Dieu* ou d'*Idole* à la place de celui de Fétiche.

(*n*) Bosman pag. 156. & Barbot, pag. 307.

beau Pays, où rien ne doit leur manquer. Les coupables sont noyés sans bruit dans le passage (o).

Négres de la Côte d'Or.

Idées des Négres sur la création du genre humain.

Il seroit difficile de rendre un meilleur compte de leurs idées sur la création du genre humain. Le plus grand nombre croit que l'homme fut créé par une Araignée nommée *Anansio*. Ceux qui regardent Dieu comme l'unique Créateur, soûtiennent que dans l'origine il créa des Blancs & des Négres; qu'après avoir considéré son ouvrage, il fit deux présens à ces deux espèces de Créatures, l'Or, & la connoissance des arts; que les Négres ayant eu la liberté de choisir les premiers, se déterminèrent pour l'Or, & laissèrent aux Blancs les arts, la lecture & l'écriture: que Dieu consentit à leur choix; mais qu'irrité de leur avarice, il déclara qu'ils seroient les Esclaves des Blancs, sans aucune espérance de voir changer leur condition. D'autres assûrent qu'à la création, l'homme n'étoit pas fait comme il l'est aujourd'hui, & que les parties distinctives des deux séxes étoient placées dans un endroit plus visible; mais qu'aussi-tôt que le Monde fut assez peuplé pour la conservation de l'espèce humaine, Dieu fit quelque changement dans l'ordre de son ouvrage. Enfin, d'autres paroissent persuadés que les premiers hommes sont sortis de quelque grand trou, tel que celui du Rocher d'Acra, près du Fort Hollandois. Toutes ces opinions différentes sont bornées dans certaines familles, & se transmettent des pères aux enfans. Bosman juge qu'il est impossible de les rassembler toutes, particulièrement celles qui concernent les Planettes & les Etoiles. Mais il observe que le Pére Kirker n'auroit pas eu de peine à persuader aux Négres que les Corps Célestes sont peuplés d'Habitans, ou du moins la Lune; parce qu'ils croient y avoir découvert un Homme qui bat du tambour (p).

Sur toute la Côte d'Or il n'y a que le Canton d'Acra, où les ignames & les statues soient honorées d'un culte. Mais les Habitans ont des Fétiches, qui leur tiennent lieu de ces Idoles.

Origine du nom Fétiche & sa signification.

Le mot de *Feitisso* ou Fétiche, comme on l'a déja fait observer, est Portugais dans son origine, & signifie proprement *Charme* ou Amulete. On ignore quand les Négres ont commencé à l'emprunter; mais, dans leur langue, c'est *Bossum* qui signifie *Dieu* & chose Divine, quoique plusieurs usent aussi de *Bassefo* pour exprimer la même chose. Fétiche est ordinairement emploié dans un sens religieux. Tout ce qui sert à l'honneur de la Divinité des Négres prend le même nom; de sorte qu'il n'est pas toûjours aisé de distinguer leurs Idoles, des instrumens de son culte. Les brins d'Or qu'ils portent pour ornemens, leurs parures de corail & d'yvoire, sont autant de Fétiches (q).

Forme des Fétiches.

Loyer, d'après lequel on a déja donné quelque explication des Fétiches (r), blâme ceux qui accusent les Négres de les adorer (s) comme des Divinités. Tous les Voyageurs conviennent que ces objets de vénération n'ont pas de forme déterminée. Un os de volaille ou de poisson, un caillou, une plume, enfin les moindres bagatelles prennent la qualité de Fétiches, suivant le caprice de chaque Négre. Le nombre n'en n'est pas mieux réglé. C'est ordinairement

(o) Barbot, *ibid.*
(p) Bosman, *ubi sup.* pag. 146. & suiv.
(q) Barbot, pag. 308. Bosman, pag. 155. & 148.
(r) Voyez ci-dessus.
(s) Bosman, Barbot, Villault & plusieurs autres en parlent toûjours comme de leurs Divinités.

NÉGRES DE LA CÔTE D'OR.

ordinairement deux, trois, ou plus. Tous les Négres en portent un sur eux ou dans leur Canot. Le reste demeure dans leurs cabanes, & passe de père en fils comme un héritage, avec un respect proportionné aux services que la famille croit en avoir reçû.

Imposture des Prêtres Négres.

Les Fétiches qu'ils portent sur eux, sont quelquefois un bout de corne rempli de ce qu'il y a de plus sale, ou de petites figures qui représentent la tête de quelque animal. Ils les achètent à grand prix de leurs Prêtres, qui feignent de les avoir trouvés sous les arbres Fétiches. Pour la sûreté de leurs Maisons, ils ont à leur porte une sorte de Fétiches, qui ressemblent aux crochets dont on se sert en Europe pour attirer les branches d'un arbre dont on veut cueillir le fruit. C'est l'ouvrage des Prêtres, qui les mettent pendant quelque tems sur une pierre, aussi ancienne, disent-ils, que le Monde, & qui les vendent au Peuple après cette consécration. Dans les disgraces ou les chagrins, un Négre s'adresse aux Prêtres pour obtenir un nouveau Fétiche. Il en reçoit un petit morceau de graisse ou de suif, couronné de deux ou trois plumes de Perroquet. Le Gendre du Roi de Fétu avoit pour Fétiche la tête d'un Singe, [qu'il portoit continuellement.]

Abstinences en usage.

Chaque Négre s'abstient de quelque liqueur ou de quelque sorte particulière d'aliment, à l'honneur de son Fétiche. Cet engagement se forme au tems du mariage, & s'observe avec tant de scrupule, que ceux qui auroient la foiblesse de le violer, se croiroient menacés d'une mort certaine. C'est par cette raison qu'on voit les uns obstinés (t) à ne pas manger de bœuf, les autres à refuser de la chair de chévre, de la volaille, du vin de Palmier, de l'eau-de-vie; comme si leur vie en dépendoit.

Respect des Négres pour leurs Fétiches.

Suivant Bosman, les pères de famille ont dans leurs maisons un Fétiche, auquel ils croient les yeux sans cesse ouverts sur leur conduite, pour récompenser leurs bonnes actions ou punir leurs crimes. Ils font consister cette récompense dans le nombre de leurs femmes & de leurs Esclaves, & la punition dans la perte de ces biens. Quoique redoutant beaucoup la mort, ils la regardent comme le plus terrible de tous les châtimens, c'est cette crainte qui enflamme leur zèle dans toutes les affaires de la Religion, & qui les rend si fidéles à leurs engagemens d'abstinence. Le meurtre, l'adultère & le vol ne passent point parmi eux pour de grands crimes, parce qu'ils peuvent être expiés avec une somme d'argent; au-lieu que dans leurs idées, les fautes qui blessent la Religion ne peuvent être si parfaitement effacées qu'il n'en reste quelque tache. Frédéric Cojet attribue les mêmes principes aux Habitans de l'Isle Formosa (v).

Diverses sortes de Fétiches.

Outre les Fétiches domestiques & personnels, les Habitans de la Côte d'Or, comme ceux des Contrées supérieures, en ont de publics, qui passent pour les Protecteurs du Pays ou du Canton. C'est quelquefois une montagne, un arbre, ou un rocher; quelquefois un poisson, ou un oiseau. Ces Fétiches tutélaires prennent un caractère de Divinité pour toute la Nation. Un Négre qui auroit tué, par accident, le poisson ou l'oiseau Fétiche (x) seroit assez puni par l'excès même de son malheur. Un Européen qui auroit commis le même

(t) Villault, pag. 179. & suiv. Labat l'a copié.

(v) Bosman, pag. 155.

(x) Pestro de Diagro. Voyez ci-dessous l'Histoire Naturelle.

même sacrilège verroit sa vie exposée au dernier danger. L'Auteur vit un de ces oiseaux à Frédéricksbourg, de la grosseur d'un Roitelet, avec le bec d'une Linotte, le fond du plumage brun, mais tacheté de blanc & de noir. S'il en paroît un autour de l'Habitation, c'est un augure favorable pour les Négres. Ils s'empressent pour le voir, & chacun lui jette à manger (y).

Négres de la Côte d'Or.

Oiseaux Fétiches.

Artus dit que cet oiseau est celui qui s'appelle communément *Ardea stellaris* (z) qui tire son nom de la variété de ses couleurs. D'autres le nomment *Bull-bird*, parce qu'il imite le mugissement du Taureau ; les Négres qui le rencontrent dans leurs voyages, se croient destinés à quelque bonheur extraordinaire, & regardent l'apparition de leur Fétiche, comme la marque d'une protection déclarée. Dans cette espérance, ils se chargent, en partant, d'un petit pot d'eau & de quelques grains de bled, pour la nourriture de l'Oiseau Divin. On trouve souvent, dans les champs & dans les bois, ces témoignages du respect qu'ils portent au Fétiche National. Barbot rapporte qu'ils ont aussi beaucoup de vénération pour un fort petit Oiseau, [de la grosseur d'un Rouge-gorge] dont le plumage est mêlé de noir, de gris & de blanc, & qu'on voit en grand nombre dans le Pays de Juida. Ils paroissent transportés de joie lorsqu'il en vient quelqu'un dans leurs Vergers ou sur leur terrain. L'amende est considérable pour ceux qui les épouvantent ou qui leur nuisent (a).

Poissons Fétiches.

La Bonite (b), & l'Epée, ou l'Empereur, sont les deux Poissons que les Négres honorent; & leur vénération va si loin qu'ils évitent de les prendre. Cependant si le hazard fait tomber un Empereur dans leurs filets, ils lui coupent l'os qui a la forme d'épée; & le faisant sécher, ils le regardent comme un Fétiche (c).

Arbres Fétiches.

Entre les arbres, c'est le Palmier qui est consacré au rang des Fétiches, sur-tout l'espéce qui porte le nom d'*Assoanam*, parce qu'elle est la plus belle & la plus nombreuse. On voit de toutes parts quantité de ces arbres, qui portent les marques de leur consécration. Un Négre ne passe pas devant eux sans prendre quelques lambeaux de l'écorce, qu'il roule entre ses doigs, & dont il se fait une ceinture ou un bracelet (d), comme un merveilleux préservatif. Villault dit qu'ils entourent ces arbres de petits cordons de paille, & qu'après quelques autres cérémonies ils attachent à ces cordons (e) l'Or qu'ils emploient pour se parer les bras & les jambes. Ils sont persuadés qu'on ne peut couper un Assoanam sans exposer tout le Pays à manquer de fruit, & sans s'exposer soi-même à quelque danger mortel. Le 8. de Mai 1598, huit ou dix Hollandois furent massacrés pour avoir coupé quelques arbres Fétiches sans en connoître la vertu (f). Suivant le témoignage d'Artus, les Négres adressent leurs prières à ces arbres, & prétendent y voir quelquefois, sous (g) la forme d'un chien noir, le Diable, qui leur répond avec une voix humaine.

Ils

(y) Villault, pag. 181. & Des-Marchais, Vol. I. pag. 242.
(z) Barbot l'appelle *Bittern*.
(a) Artus, pag. 41. & Barbot, pag. 311. & suivantes.
(b) Artus l'appelle *Tunny*.
(c) Barbot. pag. 309. & Artus *ubi sup*. & Barbot *ubi sup*.
(d) Villault, pag. 179.
(e) Villault, pag. 183.
(f) Villault, pag. 183.
(g) Artus, *ubi sup*. & Villault, pag. 195. & Artus *ubi sup*.

NÉGRES DE LA CÔTE d'OR.

Montagnes Fétiches.

ILS s'imaginent que les plus hautes montagnes, celles d'où ils voient partir les éclairs, sont la résidence de leurs Dieux. Ils y portent des offrandes de riz, de millet, de maïz, de pain, de vin, d'huile & de fruits, qu'ils laissent respectueusement au pied. Artus assûre que dans leurs voyages ils n'ôsent passer près de ces lieux sans y monter, pour appaiser le Fétiche par quelques présens (*h*).

LES pierres Fétiches ressemblent aux bornes qui sont en usage dans quelques parties de l'Europe pour marquer la distinction des champs. Dans l'opinion des Négres, elles sont aussi anciennes que le Monde. C'est sur ces pierres que leurs Prêtres consacrent les petits crochets de bois qui servent de Fétiches aux Maisons.

S'IL arrive que cinq ou six Négres se bâtissent des cabanes dans un lieu séparé de la Ville, ils ne manquent point de choisir entr'eux un Fétiche, qu'ils chargent de leur sûreté commune (*i*). Ils ne rendent pas moins de respect aux Rochers & aux Collines, du moins aux environs de Boutri & de Dixscove dans le Pays d'Anta. Ils leur offrent aussi des présens, & les ornent de bâtons crochus, comme on le voit au grand Rocher de Tokorari, qui est tout couvert de ces offrandes. Les Négres de Korby le Hou & de la Côte voisine, jusqu'à Rio de Sueiro da Costa, viennent tous les ans, dans des tems réglés, pour faire leurs présens à ces Divinités de la part de leurs Villes. Ils les prient d'appaiser l'Océan, & de les garantir des Orages & des Tornados pendant la saison du Commerce (*k*).

Grand Fétiche de Frédéricksbourg.

A Frédéricksbourg, on fit voir à Villault le Fétiche général, ou le grand Fétiche, qui étoit placé au centre d'une vaste plaine (*l*). C'étoit une fort grosse pierre, couverte de terre. Il en découvrit une partie, sur laquelle il trouva quantité de crochets de bois. Il en prit un, brisa une partie des autres, & s'étant rendu chez le Prêtre du Canton, il lui demanda s'il avoit des Fétiches à vendre. Le Prêtre, qui reconnut celui qu'il avoit à la main, lui dit qu'on ne le trompoit pas facilement, & demanda d'être payé. Villault prit plaisir à le conduire jusqu'à la pierre, où le spectacle d'une profanation si déclarée lui fit pousser d'affreux gémissemens; [Villault lui dit que pour son payement, il avoit érigé une croix de bois à la place de ces Fétiches, & que quiconque la toucheroit mourroit au bout d'une minute; la-dessus tout le monde se retira, & Villault revint au Fort] (*l*).

Avanture de Villault.

Fétiche public du Cap-Corse.

LE Fétiche public du Cap-Corse est le Rocher de *Tabra* ou de *Tabora*, Pointe en forme de Péninsule, qui s'avance dans la Mer du pied même de la Colline où le Fort est situé, & qui rendroit le débarquement assez facile si l'agitation continuelle des vagues n'y mettoit toûjours quelque danger. Il y a quarante ou cinquante ans qu'un vent du Sud y brisa tous les Canots pêcheurs de la Ville. Ce malheur étant arrivé un Mardi, les Négres, depuis ce tems, ont renoncé au travail le même jour de chaque semaine, & le passent à danser & à se réjouir dans l'oisiveté. Le Prêtre des Fétiches sacrifie, tous les ans, sur ce Roc, une chévre, dont il mange lui-même une partie; & jettant

(*h*) Villault, pag. 183. & suiv.

(*i*) Barbot, pag. 309. Villault. pag. 183.

(*k*) Labat, qui rapporte cette Histoire d'après Villault, l'a fort augmentée à sa manière.

(*l*) Villault, pag. 187.

(*m*) Voyages d'Atkins, pag. 102.

jettant le reste dans la Mer, avec des invocations & des grimaces fort bizarres, il déclare à l'Assemblée que le Fétiche lui a fait connoître de sa propre bouche, la saison & les jours les plus favorables à la pêche. Chaque pêcheur lui marque sa reconnoissance par quelque Daschi.

NÉGRES DE LA CÔTE D'OR.

Lacs & Rivières Fétiches.

LES Lacs, les Rivières & les Etangs, ont part aussi à la superstition des Négres. L'Auteur fut témoin d'une cérémonie extraordinaire sur le bord d'un étang, dans le Canton d'Acra, pour obtenir de la pluie dans une saison fort séche. Un grand nombre de Négres, assemblés autour de l'étang, avoient amené une brebis, que le Prêtre égorgea sur la rive; de sorte que le sang de la Victime se mêla tout-d'un-coup avec l'eau. Le Prêtre y jetta un pot, en prononçant quelques paroles. Alors les Négres allumèrent un grand feu, tandis que d'autres coupèrent la brebis en piéces, firent griller la chair sur les charbons, & la dévorèrent fort avidement. Un Danois, qui étoit présent, & qui parloit très-facilement la Langue des Négres, apprit à l'Auteur que cet étang s'attiroit leurs hommages, comme une de leurs principales Divinités; qu'il étoit le messager de toutes les eaux du Pays, & qu'ils l'avoient prié de porter promptement le pot aux Lacs & aux Rivières, pour leur demander du secours de la part des Habitans; qu'ils espéroient que le pot reviendroit plein, & seroit répandu dans leurs champs, pour leur procurer une abondante moisson.

Cérémonie des Négres pour obtenir de la pluie.

CET Etang sacré avoit été mis à sec par les Portugais lorsqu'ils s'étoient établis sur la Côte d'Acra. Ils en avoient fait une Saline, malgré les représentations des Négres, qui, dans le chagrin de voir profaner leur Divinité, se retirèrent en grand nombre au *Petit-Papa*, près de Juida (*n*).

ARTUS, déplorant la superstition des Négres, raconte qu'on ne les voit jamais sans quelques lambeaux sacrés de l'écorce des arbres Fétiches. Ils les portent autour du corps, ou de quelque membre, comme un préservatif contre toutes sortes de dangers. Dès le matin, ils arment leurs enfans de ces frivoles Amuletes. Ensuite, après les avoir lavés, ils leur colorent le visage de raies blanches [& noires,] à l'honneur des Fétiches. Aux heures de leurs repas, ils réservent, pour les mêmes Divinités, le premier morceau de leurs alimens & le premier verre de leur liqueur, qu'ils jettent sur leurs Amuletes, sans manquer d'en répandre quelque partie sur ceux-mêmes qu'ils portent autour d'eux (*o*).

LE Capitaine *Tom*, Négre assez sensé du Cap-Corse, & qui se faisoit assez bien entendre en Anglois, satisfit la curiosité d'Atkins sur les Fétiches. Il lui dit qu'ils avoient la vertu de préserver les Négres de toutes sortes de dangers, soit dans les Voyages ou dans leurs autres entreprises, & qu'il n'y avoit rien à redouter pour ceux qui, portant leur Fétiche sans aucune interruption, avoient soin de lui faire constamment des présens & des offrandes. Tom portoit le sien à la jambe. S'il recevoit un verre de vin ou d'eau-de-vie, il n'oublioit jamais d'y tremper le doigt & d'en faire goûter à son Fétiche. Les Négres sont persuadés que leur Fétiche voit & parle; & lorsqu'ils commettent quelqu'action que leur conscience leur reproche, ils le cachent

Explication du Capitaine Tom.

(*n*) Barbot, *ubi sup*. pag. 309. & 311.
(*o*) Artus, dans la Collection de De Bry, pag. 39. & suiv.

cachent soigneusement sous leur pagne, de peur qu'il ne les trahisse (p).

Le Fétiche sert à la vengeance des Négres.

Ils se reposent autant sur son assistance pour se venger de leurs ennemis que pour leur propre sûreté. Lorsqu'ils ont reçu quelqu'injure dont ils veulent tirer raison, ils font éxorciser, par le Prêtre, quelques vivres & quelques liqueurs, qu'ils jettent dans le chemin où leur adversaire doit passer; persuadés que s'il y touche, ce présent lui deviendra funeste. Ceux qui se défient d'une telle rencontre, se font porter dans le passage; car avec cette précaution, ils se croient sûrs que le charme ne peut leur être nuisible; & les amis qui leur rendent ce service n'ont rien à craindre d'un maléfice qui ne les regarde pas. Ainsi l'art d'empoisonner, s'il falloit les en croire, est porté chez eux à sa perfection, puisque l'effet en est borné à l'ennemi qu'on veut perdre. Ils se flatent aussi du pouvoir de découvrir les vols par la même voie. [Mais quiconque est attrapé à répandre ce poison, est puni sévèrement, & quelques fois même de mort; quoiqu'il ne l'ait fait que pour se préserver de vol, qui est permis dans ce païs] (q). Comme ils ne peuvent manquer d'être souvent trompés dans leur attente, [de même que cela arrive souvent aux Catholiques, qui font d'un Saint ou d'une Image l'objet de leur dévotion,] il semble qu'ils devroient ouvrir enfin les yeux sur l'imposture de leurs Prêtres. Mais loin d'attribuer le mauvais succès de ces entreprises à l'impuissance du Fétiche, ils se reprochent d'en être eux-mêmes la cause, par leurs indévotions, ou par quelqu'autre faute dont ils se reconnoissent coupables; [ce qui est précisément le même raisonnement que fait un bon Catholique en pareil cas] (r). En vain s'efforceroit-on de les détromper. D'un autre côté, l'Auteur prétend que cette stupidité produit de fort bons effets. La crainte du Fétiche les empêche, dit-il, de se nuire les uns aux autres. Malheureusement elle n'a pas la même force en faveur des Etrangers, qu'ils ne font pas difficulté de tromper, de voler, & même de tuer, lorsqu'ils y trouvent quelqu'avantage (s).

Il sert à découvrir les vols.

Bons effets de la superstition des Négres.

Combien ils redoutent le parjure.

Ils craignent beaucoup de jurer par les Fétiches; &, suivant l'opinion généralement établie, il est impossible qu'un parjure (t) survive d'une heure à son crime. Lorsqu'il est question de quelqu'engagement d'importance, celui qui a le plus d'intérêt à l'observation du Traité, demande qu'il soit confirmé par le Fétiche. En avallant la liqueur qui sert à cette cérémonie, les Parties y joignent d'affreuses imprécations contre eux-mêmes, s'il leur arrive de violer leur engagement. Il ne se fait aucun contrat qui ne soit accompagné de cette redoutable formalité. Les Chefs des troupes auxiliaires doivent avaller la liqueur fatale avec les mêmes imprécations; c'est-à-dire, en se dévouant à la mort, s'ils n'employent pas toutes leurs forces pour la ruine de l'ennemi. Depuis quelque-tems, remarque l'Auteur, on ne fait plus le même fonds sur ces sermens, parce que l'argent est devenu parmi les Négres une source continuelle de corruption. Les Généraux vont joindre l'Armée après avoir avallé le Fétiche; mais ils n'oublient point, avant leur départ, de se faire relever de leur serment & d'acheter l'absolution du Prêtre. Cette pratique étoit

Corruption qui s'est glissée dans ces usages.

(p) Voyage en Guinée par Atkins, pag. 100. & suivantes.

(q) Description de la Guinée par Bosman, pag. 148. & suiv.

(r) Voyage de Villault, pag. 191. & Bosman, *ubi sup.*

(s) Atkins, *ubi sup.* pag. 87.

(t) Villault, *ubi sup.*

étoit devenue si commune, que les Habitans d'Axim se sont crus obligés, pour leur sûreté, de faire jurer leurs Prêtres, avec les imprécations ordinaires, qu'ils n'absoudroient personne de son serment sans la participation & le consentement des parties intéressées. Les engagemens qui sont formés avec cette précaution, s'éxécutent fidellement.

Négres de la Côte d'Or.

Dans le cas du parjure, tous les Négres sont persuadés, que la liqueur feroit enfler le coupable jusqu'à crever avec beaucoup de violence; ou que ceux qui seroient punis avec moins d'éclat tomberoient dans une maladie de langueur, qui ne finiroit que par leur mort. Ils regardent la première de ces deux punitions comme infaillible pour les femmes qui se parjurent par l'adultère. Sur une accusation de vol, qui n'est pas clairement prouvée, on force aussi l'accusé de boire la liqueur Fétiche, en se dévouant à la mort s'il est coupable. Il seroit ennuyeux de rapporter toutes les formules de leurs sermens; mais l'Auteur nous donne la plus solemnelle & la plus sacrée; celle, en un mot, qui s'emploie dans les plus importantes occasions.

Sermens & leurs formes.

Le serment se fait devant le Fétiche du Prêtre. Celui qui doit s'engager se place vis-à-vis l'Idole, & demande au Prêtre (v) quel en est le nom, parce que chaque Fétiche a le sien. Alors, attestant l'Idole par son nom, il récite en détail tout ce qui est contenu dans les articles du contrat ou du Traité; après quoi il prie le Fétiche de le punir, s'il blesse la vérité par son serment. Il répéte trois fois la même chose, en faisant le tour du tonneau. Ensuite le Prêtre prend entre les mains quelques-uns des ingrédiens dont son Fétiche est composé, les fait toucher aux temples, aux bras, au ventre & aux jambes du Négre; & les tenant sur sa tête, il tourne trois fois autour de lui. A cette cérémonie il en fait succéder une autre. C'est de lui couper l'extrémité de l'ongle d'un doigt de chaque main, celle d'un orteil de chaque pied, & quelque partie de sa chevelure, qu'il jette dans le tonneau, ou le baril, qui sert de logement à son Idole. Lorsque toutes ces formalités sont finies, il ne manque rien à la force du serment (x).

Formule la plus solemnelle.

Villault donne deux ou trois éxemples du respect que les Négres ont pour ces engagemens. Tandis qu'il étoit à Issini, un Négre nommé *Attiro*, se plaignit d'avoir été volé d'un marc d'Or sur le Vaisseau. Le Capitaine, qui se nommoit *Wantesk*, prit une croute de pain, & le pressa de la manger, avec l'imprécation ordinaire; c'est-à-dire, en souhaitant que le Diable l'emportât dans une heure, s'il juroit contre la vérité; mais le Négre refusa de prêter ce serment, & son refus le rendit si ridicule parmi les autres Négres, qu'il fut obligé de se cacher (y).

Exemple du respect des Négres pour leur serment.

Un autre jour, tandis que le même Voyageur étoit à souper avec le Général Danois, *Janque Senese*, Gendre du Roi de Fétu, entra dans la salle, pour se purger d'un soupçon qui le déshonoroit. Il étoit accusé d'avoir volé une bague au Général; & dans le chagrin de cet affront, il venoit offrir de jurer par son Fétiche. Villault eut la curiosité de voir l'Idole de près. C'étoit un

Autre éxemple.

(v) Il reste quelqu'obscurité dans cette description. L'Auteur n'explique point assés de quelle nature sont ces Fétiches des Prêtres, & le tonneau dont il parle ensuite n'a point encore paru dans les récits des Voyageurs. R. d. T.

(x) Bosman. pag. 149. & suiv.

(y) Villault, pag. 191. Cet endroit de son Voyage est copié dans celui de Des-Marchais, Vol. I. pag. 306.

NÉGRES DE LA CÔTE D'OR.

un petit faisceau d'épines, qu'un Esclave portoit sous son bras, dans un panier couvert d'une peau. Au centre du fagot étoit un petit morceau de graisse mêlée de cire, avec des plumes de Perroquet, de petits os de poulet brûlés, & d'autres plumes d'un oiseau qui passoit pour la plus grande Divinité du Pays. Un Prêtre, qui accompagnoit le Prince, assûra qu'ayant fait lui-même le Fétiche, il l'avoit rendu le plus fort qu'il avoit pû, & que le Prince ne pouvoit vivre un quart d'heure s'il faisoit un faux serment. Mais lorsqu'il parut disposé à commencer la cérémonie, le Général affecta de s'y opposer, & lui épargna cette humiliation (z).

Précaution pour s'assûrer de la fidélité des femmes.

Le même Auteur observe qu'au départ des femmes pour le Marché ou pour quelque autre lieu, le mari prend un morceau de son Fétiche domestique & le trempe dans un verre de vin de Palmier, qu'il fait boire à sa femme, comme un vœu de fidélité pendant son absence. Il lui fait faire le même serment à son retour (a).

Combien les Négres craignent le tonnerre & les éclairs.

Après les Fétiches, rien n'inspire tant de frayeur aux Négres que le tonnerre & les éclairs. Dans la saison des orages, ils tiennent leurs portes soigneusement fermées; & leur surprise paroît extrême de voir marcher les Européens dans les rues, sans aucune marque d'inquiétude. Ils croient que plusieurs personnes de leur Pays, dont les noms sont demeurés dans leur mémoire, ont été enlevés par les Fétiches, au milieu d'une tempête; & qu'après ce malheur ou ce châtiment, on n'a jamais entendu parler d'eux. Leur crainte va si loin qu'elle les ramene dans leurs cabanes pendant la pluie & le vent. Au bruit du tonnerre, on leur voit lever les yeux & les mains vers le Ciel, où ils sçavent que le Dieu des Européens fait sa résidence, en l'invoquant sous le nom de *Juan-Goemain*, dont ils entendent seuls le sens. Les Hollandois retinrent un jour à bord un Négre qu'ils accusoient de leur avoir apporté de l'Or faux. Ils furent surpris de lui voir prendre de l'eau tous les matins, s'en arroser la tête en prononçant quelques paroles, & cracher avec d'autres cérémonies dans le bassin dont il se servoit. On lui en demanda la raison. Il répondit, qu'il prioit les Fétiches (b) de lui accorder un tems favorable, afin que ses amis pussent amasser de l'Or pour racheter sa liberté (c).

Zéle de Villault contre l'Idolatrie.

[S'il est arrivé quelques fois à des Protestans de faire les Iconoclastes, & de briser ces Fétiches, ils n'ont fait que suivre en cela les principes de leur religion; mais il est surprenant qu'ils soient exposés aux mêmes violences de la part des Catholiques, qui devroient respecter, les Images en quelque endroit qu'ils les trouvent. Cependant] Villault, dans le zèle qui l'animoit contre l'Idolâtrie, sembloit avoir déclaré la guerre aux Fétiches. On a déja vu qu'il s'étoit signalé par un exploit fort hardi dans le Canton d'Acra. Il rapporte quelques autres traits [qui ne font pas moins d'honneur à sa Religion.] Le 14 d'Avril 1667, se trouvant à Frédéricksbourg, il sortit du Fort tandis que les Danois faisoient le Service Divin suivant leurs usages. Dans sa promenade, il vit à l'entrée d'une maison qui étoit séparée du Village des Négres, un homme & une femme du Pays, occupés à tuer une poule, dont ils faisoient couler.

(z) Villault, pag. 193.

(a) Le même, pag. 192. & Des-Marchais, *ubi sup.* pag. 304.

(b) Villault raconte la même avanture comme arrivée sur son propre Vaisseau.

(c) Artus, dans la Collection de Bry, Part. VI. pag. 43. & suiv.

Négres de la Côte d'Or.

couler le sang sur certaines feuilles qu'ils avoient rangées à terre. Après cette opération, ils se mirent à crier, *Me cusa, me cusa*, c'est-à-dire, dans leur langue, *faites-moi du bien*. Villault ne les interrompit point pendant toutes ces cérémonies; mais lorsqu'elles furent achevées, il leur demanda quelles étoient leurs intentions. Ils répondirent, que le Fétiche du Quartier les avoit battus, & que dans l'espérance de l'appaiser, ils venoient de lui offrir une poule pour son dîner. Comme sa curiosité lui faisoit considérer les feuilles, qui étoit une sorte d'herbe Marine, ils lui conseillèrent de n'y pas toucher, en l'assûrant que ceux qui avalleroient un morceau de cette poule, mourroient infailliblement dans l'espace d'une heure. Villault rit de leur menace, prit la poule, la fit bouillir en leur présence par son Valet, en mangea sur le champ une partie, & jetta le reste. Les deux Négres effraiés de sa hardiesse, s'attendoient à chaque moment de le voir tomber mort. Mais les ayant rassûrés, il les pria de lui faire voir leur Fétiche. Ils le conduisirent dans une petite cour, où ils lui montrèrent une tuile envelopée de paille. C'étoit la Divinité qui les avoit battus. Il ne balança point à briser la tuile, & son zèle lui fit mettre à la place une croix de bois. Il brisa de même tous les Fétiches de bois, ou les crochets qui étoient suspendus autour de la maison. Enfin, pour joindre l'instruction à la pratique, il leur apprit à s'armer du signe de la croix, lorsque le Fétiche reviendroit les tourmenter, & les assûra qu'ils seroient plus forts que lui avec ce secours. Cette leçon (*d*), dit-il, produisit tant d'effet parmi les Négres du Canton, que dès le jour suivant, il lui vint un grand nombre de Négres, qui demandèrent à changer leurs Fétiches contre des Crucifix. Le marché fut bien-tôt conclu. Villault en étoit quitte pour de petites Croix de bois. Mais lorsqu'il examina ce qu'il avoit reçu en échange, il ne trouva que des morceaux de terre, enduits de graisse & d'huile de Palmier (*e*), avec quelques plumes de Perroquet plantées au centre. [Après avoir fait cela, il se rendit auprès du grand Fétiche, ou Fétiche public, qu'il mit en piéces, comme on la déja raporté] (*f*).

Effet de son zéle.

Il brise plusieurs Fétiches.

Dans une autre occasion, l'Auteur ayant voulu toucher de la main le Fétiche du Prince de Fétu, un Prêtre, qui l'observoit, lui dit de prendre garde à ce qu'il ôsoit entreprendre, & que s'il poussoit la témérité plus loin, il étoit un homme mort. Villault qui avoit l'esprit trop ferme pour se laisser effrayer par un morceau de bois ou par une plume, se saisit du panier où le Fétiche étoit porté par un Esclave. Alors le Prêtre hors de lui-même fit deux pas en arrière, & s'écria: Si vous y mettez la main, le feu du Ciel est prêt à tomber sur vous. Villault ne mit pas moins l'Idole en piéces. Tous les Négres, surpris de le voir, l'assurèrent qu'il seroit mort le lendemain. Mais le Prêtre, après s'être un peu recueilli, lui déclara que s'il étoit échappé à la punition du Fétiche, il n'en avoit l'obligation qu'à son incrédulité: Vous êtes donc bien fol, répondit Villault, de n'être pas aussi incrédule que moi.

Autre hardiesse de Villault.

Son entretien avec un Prêtre Négre.

(*d*) Ces Négres étoient plus raisonnables & plus dociles que l'Auteur qui n'auroit pas été converti par un tel argument, quoique ce soit le meilleur qu'on puisse employer.

(*e*) Ces bagatelles ne valoient-elles pas bien les petits morceaux de bois qu'il avoit donné en échange?

(*f*) Villault, pag. 184. & suiv. Cette Histoire a été copiée aussi par Labat dans le Voyage de Des-Marchais, Vol. I. pag. 301.

moi. Ils repliquèrent que cela ne dépendoit pas d'eux parce que le Fétiche ne le souffriroit pas. Quel est donc votre Fétiche; reprit Villault. C'est, lui dirent-ils, un gros chien noir, qui se fait voir au pied d'un grand arbre. Il leur demanda s'ils l'avoient vû. Ils confessèrent qu'ils ne l'avoient jamais vû. mais ils sçavoient, ajoutèrent-ils, que leurs Prêtres & le Fétiche étoient fort puissans, & qu'ils avoient ensemble de fréquentes conférences (*g*).

Quoique les Négres n'ayent pas d'autre notion de l'année & de sa division en mois & en semaines, que celle qu'ils tirent de la fréquentation des Européens, ils ne laissent pas que de mesurer le tems par les Lunes, & d'employer ce calcul pour la connoissance des saisons. Il paroît même qu'ils divisent les Lunes en semaines & en jours; car ils ont, dans leur Langue, des termes établis pour cette distinction.

Division du tems parmi les Négres.

Les Négres des Pays intérieurs divisent le tems en partie heureuses & malheureuses. Les premières se subdivisent en d'autres portions, de plus ou moins d'étendue. Dans plusieurs Cantons, les plus longues portions heureuses sont de dix-neuf jours; & les moindres de sept; mais elles ne se succèdent pas immédiatement. Les jours malheureux, qui sont au nombre de sept, viennent entre les deux portions heureuses. C'est pour les Habitans une espéce de vacation, pendant laquelle ils n'entreprennent aucun Voyage, ils ne travaillent point à la terre, ils ne font rien de la moindre importance, & demeurent enfin dans une oisiveté absolue. Les Négres d'Aquambo sont plus attachés à cette pratique superstitieuse que ceux de tout autre Pays; car ils refusent, dans cet intervalle, de s'appliquer aux affaires & de recevoir même des présens.

Jours heureux & malheureux.

Bosman juge (*h*) que cette distinction entre les jours leur est venue de quelque Chef respecté, qui, ayant crû s'appercevoir que certains jours étoient plus heureux que d'autres pour ses entreprises, s'en fit une régle pour la suite de sa vie. Son éxemple, après avoir passé d'abord en coutume, se changea par degrés en loi. Mais on remarque, dans chaque Pays, beaucoup de différences sur cet article. Les jours heureux d'une Nation ne sont pas toûjours ceux de l'autre. Parmi les Négres de la Côte, tous les jours sont égaux.

Quoique les mêmes Négres ayent des jours de réjouissances & de fêtes, & même des anniversaires pour la mémoire des Morts, Bosman observe qu'ils n'ont que deux fêtes réglées; l'une à l'occasion de leur moisson; l'autre, pour chasser le Diable, comme on a déja pris soin de le décrire.

Fêtes & éxercices de Religion.

A l'égard de leur culte religieux, Artus distingue le général & le particulier. Le premier regarde une Nation ou une Ville entière, dans des Assemblées publiques. Le second est pour l'intérieur des familles. Les éxercices publics d'une Ville ou d'une Nation se font ordinairement à l'occasion du mauvais tems, de la disette des grains & des grandes inondations. Dans ces fâcheuses conjonctures, les Chefs s'assemblent & délibèrent avec les Prêtres sur les remèdes qu'on peut apporter aux calamités présentes. Le résultat de cette conférence est publié dans tout le Pays par un Crieur public. Celui

☞(*g*) Si cela est vrai, il faut avouer que les Négres, ont beaucoup plus de docilité, & d'humanité que les Catholiques.

(*h*) Villault, pag. 194.
(*i*) Bosman, pag. 160.

NÉGRES DE LA CÔTE D'OR.

Celui qui entreprendroit de s'y oppofer, ou qui refuferoit de s'y foûmettre, feroit puni par une groffe amende pécuniaire. Lorfque la pêche n'eft pas heureufe, on ne manque point de faire des offrandes publiques à la Mer. Mais le tems de cette fête eft ordinairement vers les mois d'Août & de Septembre, parce que l'expérience leur ayant appris que c'eft la faifon la plus abondante en poiffon, ils s'apperçoivent plus aifément s'il manque quelque chofe à leurs efpérances. Leur pêche arrive-t-elle avec fes avantages ordinaires? ils ne laiffent pas de les attribuer à leurs dernières offrandes.

Bois Sacrés.

LA plûpart des Négres ont quelque petit bois confacré aux pratiques de religion, où les Gouverneurs & les Chefs vont faire fouvent leurs offrandes pour le bien public ou pour leurs intérêts particuliers. Ces bois font fi refpectés, que perfonne n'auroit la hardieffe d'en couper une branche, parce qu'outre des amandes confidérables, il feroit expofé à la malédiction publique.

Deux jours de fête chaque femaine.

LES Négres ont généralement deux jours de fête chaque femaine. Ils ont donné à l'un le nom de *Boffum*, c'eft-à-dire (*i*), jour du Fétiche domeftique; & dans plufieurs Cantons ils l'appellent *Dio Santo*, d'après les Portugais. Bofman affûre, que ce jour-là ils ne boivent point de vin de Palmier jufqu'au foir. Ils prennent un pagne blanc, pour marquer la pureté de leur cœur; & dans la même vûe, ils fe font diverfes raies fur le vifage avec de la terre blanche. La plûpart, mais fur-tout les Nobles, ont un fecond jour de fête, qui eft confacré en général aux Fétiches. Ils font le facrifice d'un coq; ou, s'ils font riches, celui d'un mouton, qu'ils fe contentent d'offrir verbalement à leurs Idoles, comme fi c'étoit affez de l'avoir tué à leur honneur. Au refte, le Sacrificateur n'a pas plus de part aux victimes que le Dieu; car fes amis & fes voifins tombent deffus, comme autant de chiens affamés mettent l'animal en piéces avec les doigts & les ongles, fe jettent fur chaque morceau, le grillent & l'avallent fur le champ, fans autre préparation. Les boyaux & les autres inteftins n'excitent pas moins leur avidité. Ils les hachent fort menus, & les font bouillir avec un peu de fel & beaucoup de poivre de Guinée. Ce mêts s'appelle parmi eux *Eynt-Juba*, & paffe pour un de leurs plus friands ragouts (*k*). Le même Auteur nous apprend, que dans les occafions où leurs affaires les obligent de confulter leurs Divinités domeftiques, ils s'écrient: *Faifons le Fétiche, & voyons ce que notre Dieu penfe là-deffus* (*l*).

Sabat des Négres.

BOSMAN ne nous dit pas fi c'eft l'un ou l'autre de ces deux jours de Fête, qui tombe au Mercredi des Européens, & qui eft comme le Sabbat des Négres. Mais tous les Voyageurs conviennent que la Fête du Mercredi eft obfervée fur toute la Côte d'Or; excepté dans le Canton d'Anta, où, comme chez les Mahométans, l'ufage a placé cette célébration au Vendredi, & où d'ailleurs la défenfe du travail regarde uniquement (*m*) la pêche. Mais dans les

(*i*) C'eft ordinairement le jour de leur naiffance. Atkins rapporte qu'au Cap de Très-Puntas, dans leurs befoins preffans, ils font fucceffivement une forte d'appel de tous leurs Fétiches, & qu'ils les mettent à leur porte chacun leur jour, pour leur adreffer certaines dévotions. pag. 79.

(*k*) Bofman, pag. 153. & fuiv.

(*l*) Le même, pag. 148.

(*m*) Artus dit que ce jour s'appelle *Dio Fetiffo*, pag. 38. Barbot dit, *Dio Santo*.

NEGRES DE LA CÔTE D'OR.

les autres lieux, ce Sabbat s'observe avec tant de rigueur, que les marchés sont interrompus & qu'on n'y vend pas même de vin de Palmier. Enfin l'on n'y fait aucune affaire, à la réserve du Commerce avec les Vaisseaux Européens (*n*), qui est excepté, à cause du peu de séjour qu'ils font sur la Côte. Ce jour-là, tous les Négres se lavent avec plus de soin que dans tout autre tems (*o*)

Adorations publiques des Fétiches.

ARTUS fait la Description suivante des adorations qu'ils rendent aux Fétiches. Le mercredi, on éleve, au milieu de la Place publique, une table quarrée, soûtenue par quatre piliers de la hauteur de sept ou huit pieds. Cette table n'est qu'un tissu de paille ou de roseaux, en forme de natte. Les bords sont ornés de quantité de joyaux & de petits Fétiches d'écorce d'arbre ou de branches. On étale dessus, différentes sortes de grains, avec quelques petits pots d'eau & d'huile de Palmier. Telle est l'offrande que le Public fait aux Fétiches. Toute l'Assemblée se retire; mais c'est pour revenir au même lieu vers le soir; & s'il ne reste rien sur la table, tout le monde est persuadé que les Fétiches ont mangé ce qu'on leur avoit offert, quoiqu'il ait servi de pâture (*p*) aux insectes & aux oiseaux. On répand alors un peu d'huile sur la table; & si l'on juge que les Fétiches aient encore un peu d'appétit, on recommence à leur servir quelque partie des mêmes alimens.

Grands jours de fêtes & leurs cérémonies.

AUX grands jours de Fête, le Prêtre, qui se nomme *Fetissero*, monte sur la table, &, s'asseiant au milieu, harangue le Peuple qui est assemblé autour de lui. On l'écoute avec beaucoup d'attention. Les Hollandois ont prêté souvent l'oreille à ces discours, sans y avoir pû rien comprendre. Si l'on demande aux Négres ce qu'ils ont entendu, ils paroissent confus de cette question, & se retirent sans vouloir répondre.

CEPENDANT quelques Hollandois, poussant plus loin la curiosité, ont remarqué que le Fetissero a près de lui un pot rempli d'eau, dans lequel il a mis un Lézard vivant; & qu'après son sermon, il arrose de cette eau quelques femmes & quelques enfans, qui se présentent pour y recevoir l'aspersion [ce qui se fait peut-être, pour servir de préservatif contre le Fétiche, qui est regardé comme la cause tant du mal que du bien.] A la fin de cette cérémonie, le Prêtre se lève, & lave la table avec l'eau de son pot; tandis que le Peuple battant des mains répéte à haute voix *Iou Iou* & quelques autres mots inconnus qui terminent la Fête. Le soir du même jour, on apporte devant le Roi une grosse quantité de vin de Palmier, qu'il distribue entre les Seigneurs & les Courtisans (*q*).

Autres fêtes.

QUELQUES Auteurs modernes, ou plûtôt Villault, qu'ils ont copié sans honte, rapportent la même cérémonie avec quelques formalités différentes. Ils prétendent qu'aux grandes Fêtes, les Négres après s'être lavés soigneusement & s'être revêtus de leurs meilleurs habits, s'assemblent dans une place, au milieu de laquelle est un arbre Fétiche; qu'on dresse, au pied de l'arbre, une table, dont les piliers sont ornés de branches & de guirlandes; qu'on y apporte du riz, du millet, du maïz, des fruits, du poisson, du vin & de l'huile de Palmier pour en faire l'offrande aux Fétiches (*r*), & que pendant tout le

(*n*) Artus, *ubi sup.* pag. 38.
(*o*) Barbot, pag. 318.
(*p*) Des-Marchais dit que les Prêtres le mangent eux-mêmes.
(*q*) Artus, *ubi sup.* pag. 38. & suiv.
(*r*) Des-Marchais dit que le but de ces offrandes publiques est que les grands & les [petits] Fétiches, puissent se réjouir ensemble.

le jour on ne cesse point de chanter & de danser autour de l'arbre, au bruit d'une infinité de bassins de cuivre & des autres Instrumens de musique. Le soir, suivant les mêmes Auteurs, on recommence à se laver. Les Négres de la Campagne apportent alors du vin de Palmier, que le Chef de la Ville ou du Village distribue à toute l'Assemblée. Ensuite chacun retourne chez soi à l'heure du souper; & l'on ne manque pas de répandre plus de vin à l'honneur du Fétiche qu'aux jours ordinaires (s).

Négres de la Côte d'Or.

Habits & pouvoir des Prêtres.

Des-Marchais assûre que tout ce qui est offert sur la table appartient aux Prêtres. Mais il est tems d'expliquer avec un peu plus d'étendue ce qui regarde le Sacerdoce des Négres. Les Prêtres portent dans le Pays le nom de *Fetisseros*, qui vient des Portugais. Les Anglois leur ont donné celui de *Fetishemen*. L'habit qui les distingue ressemble beaucoup à celui des Héraults de l'Europe. Il est de toile grossière ou de serge. Leur ceinture est une sorte d'écharpe, parsemée de petits os de poulets rotis ou grillés, comme les Pélerins de saint-Michel portent leurs écailles. Ils ont le reste du corps nud. Mais ils portent de grandes jarretieres, de l'écorce des Arbres Fétiches (t).

Leurs communications avec les Fétiches.

Atkins donne pour un principe généralement établi parmi les Négres, que leurs Prêtres conversent familièrement avec les Fétiches, & qu'ils apprennent d'eux tout ce qui se passe dans les lieux les plus secrets, à toutes sortes de distance. Rien n'a plus de force que cette opinion pour contenir le Peuple dans la crainte & dans le respect. Un Négre du Cap-Corse, nommé *Anchicove*, assûra l'Auteur qu'étant un jour à Sukkonda, il avoit donné trois Akis à un Prêtre qui les lui demandoit avec beaucoup d'instances. Sa charité fut récompensée; car le Fétissero lui conseilla d'abréger son voyage, & de retourner à sa maison, parce qu'il avoit appris de quelques Fétiches que dans son absence, sa femme entretenoit un commerce scandaleux avec d'autres hommes. Anchicove partit sur le champ, & trouva que le Prêtre étoit bien informé (v).

Puissance merveilleuse attribuée aux Prêtres Négres.

Villault ne doute pas que les Prêtres n'entretiennent des conférences réglées avec le Diable, qui leur apprend, dit-il, à séduire aisément le Peuple. Sa preuve est digne de son opinion. C'est qu'en délivrant les Fétiches au Peuple, ils leurs adressent toûjours quelques paroles (x). Du tems de Bosman, les Négres d'un Pays intérieur donnèrent avis à ceux de la Côte, qu'ils avoient un Prêtre ou un grand Fétissero merveilleux. Les prodiges les plus surprenans étoient ses éxercices familiers. Il avoit sous ses ordres les vents & les tempêtes. Quoique sa maison fût sans toît, il étoit toûjours à couvert de la pluie. Non-seulement il avoit la connoissance de toutes les choses passées, mais il lisoit dans l'avenir comme s'il eût été présent. Il guérissoit toutes sortes de maladies. Enfin rien n'étoit au-dessus de ses lumières & de sa puissance. Les Habitans du même Pays assûroient que tous ceux qui avoient vécu dans son Canton paroissoient devant lui après leur mort; & [qu'étant porté à l'indulgence,] il envoyoit le plus grand nombre, [après un éxamen assez léger,] dans une Région

(s) Villault, pag. 176. & Des-Marchais, Vol. I. pag. 299.
(t) Villault, pag. 190. Barbot, pag. 316. & Des-Marchais, *ubi sup.* pag. 304.
(v) Atkins, pag. 103.
(x) Villault, *ubi sup.*

NÉGRES DE LA CÔTE D'OR.

gion de bonheur & de contentement; mais qu'ayant néanmoins le crime en horreur, il donnoit une seconde mort à ceux qui avoient mené une vie fort déréglée, & qu'il avoit toûjours devant son habitation une massue pour ces terribles éxécutions. Le respect qu'on avoit pour lui (y) alloit jusqu'à le faire regarder comme un Demi-Dieu; & par des messages adroitement répandus, il avoit trouvé le moyen de donner la même opinion de lui aux Habitans de plusieurs Contrées voisines.

Crédulité du Peuple pour leurs décisions.

Ces vertus extraordinaires, dont on suppose quelque partie à la plûpart des Prêtres, rendent tous les Négres, sans en excepter les Rois, fort empressés à rechercher leur amitié (z). On s'efforce d'obtenir leur protection dans les affaires importantes, & l'on n'entreprend rien sans les avoir consulté. Ces consultations sont toûjours accompagnées de quelques présens, tels qu'un flacon de liqueur, une chévre, une poule, ou quelques fruits, suivant l'importance du besoin. Ils répondent indifféremment sur les maladies ou sur les affaires, & leur décision passe pour un oracle des Fétiches. Comme ils ont ordinairement plus de subtilité & d'expérience que le commun des Négres, ils tirent assez de lumières de leurs interrogations & des circonstances pour juger de la suite des événemens (a).

Ressource des pêcheurs dans le mauvais tems.

Lorsque les Pêcheurs Négres voient le poisson rare pendant quelques jours, ils s'imaginent que le grand Fétiche est offensé, & leur première ressource est d'offrir un peu d'Or au Prêtre pour appaiser leur Divinité. Alors le Fétissero, accompagné de toutes ses femmes, dans leur plus riche parure, fait une procession solemnelle au travers de la Ville, en versant des larmes, en se battant la poitrine & battant des mains avec beaucoup de bruit. Aussi-tôt qu'il est arrivé sur le rivage, il se passe autour du col un colier de branches, d'un certain arbre Fétiche, auquel les Négres attribuent un domaine particulier sur le poisson; ils l'appellent *Fetisso Dasianam* (b). Le Fétissero, pour plaire à son colier, prend un tambour, & bat lui-même. Ensuite, se tournant vers ses femmes, il leur parle avec chaleur, comme s'il avoit quelque raison de gronder. Il jette alors du grain & d'autres présens dans la Mer: après quoi la procession retourne à la Ville.

Ressource des Rois dans les diminutions du Commerce.

Si le nombre des Commerçans diminue dans une Ville, & que le Roi s'apperçoive de quelque changement dans ses revenus, il s'adresse à l'arbre Fétiche. Après avoir commencé par lui envoyer des provisions, il fait appeller le Fétissero, & lui donne ordre de demander à l'Arbre si l'on verra bientôt arriver des Marchands. Le Prêtre s'approche de l'arbre avec ses femmes, forme un monceau de cendre en figure conique; & coupant une branche, la plante au milieu du monceau. Ensuite s'étant rempli la bouche d'eau dans un bassin, il la jette sur la cendre à plusieurs reprises. Il parle à ses femmes. Il prononce seul quelques paroles. Enfin, après diverses grimaces, il se barbouille tout le visage de cendre, & le Prêtre répete à haute voix la question du Prince. Une voix, disent-ils, se fait entendre aussi clairement que la demande: c'est la réponse du Fétiche; & le Prêtre se hâte de la porter au Roi (c).

LES

(y) Description de la Guinée par Bosman, pag. 157.

(z) Villault, *ubi sup.*

(a) Atkins, pag. 101. [Il fut témoin plusieurs fois qu'ils avoient rencontré juste.]

(b) On a vû dans un autre endroit *Assianam*.

(c) Artus, *ubi sup.* pag. 39. & suiv.

NÉGRES DE LA CÔTE D'OR.

Consultations des Prêtres.

Les Négres se proposent-ils de faire la guerre, d'entreprendre quelque voyage, quelque marché, ou quelqu'autre affaire d'importance? Ils pensent d'abord à consulter le Fétiche sur le succès de leur dessein. Les Prêtres, qui servent toûjours d'organe à l'Idole, font rarement une réponse affligeante. Au contraire ils encouragent leurs cliens par des espérances flateuses, que les Négres reçoivent avidement. Aussi leurs ordres sont-ils fidélement éxécutés. On commence toûjours par l'offrande d'un mouton, d'un porc, d'un chien, d'un chat ou de quelque piéce de volaille, c'est-à-dire, d'un de ces animaux; auquel on joint des pagnes, du vin & de l'Or. Ainsi les profits du Prêtre sont certains; car il garde le présent pour lui; & ce qu'il abandonne à son Dieu n'est que le sang & les excrémens de la Victime. Outre l'Or, qui ne sort point de ses mains, il est fort-bien payé pour ses peines.

Idoles qui leur sont particulières.

On a déja fait observer que chaque Prêtre a son Idole particulière, qu'il compose & qu'il orne suivant son goût. Mais la plûpart de ces ridicules Divinités consistent dans un barril rempli de terre, d'huile, de sang, d'os de morts, de plumes, de cheveux ou de crin, en un mot de toutes sortes d'immondices & d'excrémens, qui sont entassés dans le barril sans aucune forme. Si le Prêtre est disposé à favoriser son suppliant, il interroge l'Idole en sa présence. Il y a deux méthodes connues. La première, est de lier ensemble une vingtaine de petits cordons de cuir, au milieu desquels le Prêtre met une petite partie des ordures qui sont dans son barril. Quelques-uns de ces ingrédiens annoncent le bonheur, d'autres le mauvais succès. Après avoir mêlé plusieurs fois les cordons, si les ingrédiens heureux se rencontrent souvent ensemble, c'est une marque infaillible de prospérité. Mais avec un peu d'adresse, dit l'Auteur, il est facile au Prêtre de diriger les cuirs & la matière. S'il fait quelquefois prévaloir les signes de malheur, c'est pour extorquer de nouvelles offrandes au suppliant, sous prétexte d'appaiser le Fétiche irrité.

Excuses des Prêtres, lorsque leurs prédictions manquent d'effet.

La seconde méthode pour consulter les Fétiches, est de prendre une sorte de noix sauvage, dont le Prêtre remplit sa main au hazard, & qu'il laisse tomber de même; après quoi, il forme sa réponse sur la situation de chaque noix & sur leur nombre. En un mot, les Prêtres, qui sont généralement fins & exercés, ne perdent pas une occasion d'abuser de la crédulité du Peuple, & de remplir leur bourse. Si l'événement se trouve contraire à leur prédiction, ils ne manquent jamais d'excuses. Les rites sacrés n'ont pas été observés assez soigneusement. On a négligé telle partie. On a fait quelque changement à l'autre. Le Fétiche est offensé, ses dispositions sont changées pour le suppliant. Il n'y a point de frivoles raisons que les Négres ne soient disposés à recevoir. Jamais les Prêtres ne sont accusés, & tout le Pays seroit ruiné & confondu, sans que leur réputation en souffrît la moindre atteinte. Mais si le hazard fait réussir la prédiction d'un Fétissero, il n'y a personne au monde qui l'égale en sagesse, en sainteté, ni qui mérite de si magnifiques récompenses (d). La dernière ressource des Prêtres, pour se disculper des événemens, est d'accuser les supplians de quelque crime, qui a réfroidi pour eux le Fétiche. Le Peuple Négre, dit Atkins, est si attaché à ses Divinités tutélaires & si crédule pour les impostures de leurs Ministres, que ceux à qui la fortune

(d) Bosman, pag. 151. & suiv.

NÉGRES DE LA CÔTE D'OR.

tune eſt contraire s'accuſent mutuellement des fautes qui leur ont attiré leur diſgrace, & prendroient plûtôt le parti de s'accuſer eux-mêmes, que de laiſſer croire qu'ils ont été négligés par mépris (e).

Manière dont ils font les Fétiches.

Il eſt juſte, dit le même Auteur, qu'un Prêtre Négre connoiſſant les diſpoſitions des Fétiches, puiſqu'ils ſont l'ouvrage de ſes mains, la forme de leur conſécration varie, ſuivant les occaſions pour leſquelles ils ſont compoſés.

Fétiche pour un Mort.

Artus parle de ceux qu'on fait pour les Morts. Lorſqu'un Négre, dit-il, a rendu le dernier ſoupir, on lui compoſe un nouveau Fétiche, pour le conduire en ſûreté dans un autre monde. Tous ſes parens & ſes amis s'aſſemblent. On égorge une poule. Le Prêtre ſe retire dans un coin de la maiſon du Mort, ſe fait apporter tous les Fétiches, & les range en ordre, en plaçant le principal au centre. Il le pare de pois, de féves, & d'un cordon de l'écorce des arbres Fétiches, parſemé de grains de verre. On lui préſente le ſang de la poule, dont il arroſe les Divinités. Enſuite, il leur met un collier de certaines feuilles. Pendant ces préparations, on fait cuire la poule, que les femmes de la maiſon apportent dans un plat, & placent au milieu des Fétiches. Alors le Fétiſſero commence ſes enchantemens, Il prononce à voix baſſe quantité de paroles; & prenant dans ſa bouche de l'eau ou du vin de Palmier; il le crache ſur les Idoles. Auſſi-tôt il tire deux ou trois feuilles, de pluſieurs qu'il porte autour du col; & les roulant en forme de balle, il ſe les met entre les jambes, en criant d'un ton triſte *Auzy*, comme s'il imploroit l'aſſiſtance des Fétiches (f). Il retire la balle, pour en exprimer le jus, qu'il fait rejaillir ſur eux. Cette cérémonie eſt répétée pluſieurs fois, juſqu'à ce qu'il ait converti ſucceſſivement en balles, toutes les feuilles qu'il porte autour du col. Enfin roulant toutes ces balles, en une ſeule, il s'en eſſuie le viſage; & cette balle, compoſée de toutes les autres, devient elle-même un Fétiche. Après une ſi belle opération, le Mort doit repoſer en paix, & tous les Fétiches reprennent leur place ordinaire dans la maiſon (g).

Villault admire beaucoup la vénération des Négres pour leurs Prêtres. Elle ſurpaſſe, dit-il, toutes les expreſſions. Les alimens les plus délicats ſont réſervés pour eux. Ils ſont les ſeuls, dans toutes ces Nations, qui ſoient éxempts de travail & nourris aux dépens du Public. Il ne manque rien d'ailleurs pour leur entretien, parce qu'ils tirent un profit conſidérable des Fétiches qu'ils vendent au Peuple (h).

On apprend d'Atkins le prix de ces religieuſes impoſtures. Les Fétiches ſe vendent, à proportion de leur bonté & de leur vertu, depuis deux Akkis, juſqu'à deux Banda. C'eſt la garantie des Prêtres, pour les divers uſages auxquels ils doivent être employés, qui leur donne cette valeur.

Le même Ecrivain rapporte que dans le Canton d'Akra, il y a des Prêtreſſes qui s'attribuent la vertu de deviner les choſes les plus obſcures, & qui entreprennent de répondre à toutes ſortes de queſtions. Elles deſcendent, comme les Prêtres, d'origine Sacerdotale (i); car il paroît que la Prêtriſe eſt héréditaire parmi les Négres. Il ſe trouve des Fétiſſeros qui font gloire de l'ancienneté de

(e) Atkins, pag. 102.

(f) Villault a copié cet endroit de la Relation d'Artus, pag. 200. de la ſienne.

(g) Artus, dans la Collection de De Bry, Part. VI. pag. 40. & ſuiv.

(h) Villault, pag. 189.

(i) Atkins, pag. 104.

de leur race, & qui en tirent beaucoup d'avantages par le respect & la considération qu'elle leur procure (*k*).

NÉGRES DE LA CÔTE D'OR.

Penchant des Négres à tout rapporter aux causes surnaturelles.

Entre une infinité de Superstitions auxquelles les Négres sont livrés, ils en ont une qui leur est commune avec presque toutes les Nations du monde. C'est de rapporter tout ce qui leur arrive d'extraordinaire à quelque cause surnaturelle. Bosman se contente d'en donner un éxemple, lorsqu'il pourroit, dit-il, en citer un nombre infini. Au mois de Novembre 1691, le Roi de Commendo, anciennement l'ennemi mortel des Hollandois, ayant été tué au Cap-Corse par les Anglois, il arriva que le premier Facteur de Mina mourut naturellement dans les mêmes circonstances. Tous les Négres se persuadèrent unanimement que c'étoit le Roi de Commendo qui l'avoit appellé à sa suite; & que n'ayant pas eu le pouvoir de se faire accompagner, en mourant, de quelques Chefs Hollandois, le premier usage qu'il avoit fait de son autorité dans l'autre monde, avoit été pour en forcer un de partir après lui; autant pour se venger de cette Nation, que pour diminuer le nombre de ceux qui se réjouissoient de sa mort (*l*).

Jusqu'où les Négres se sont civilisés.

Artus observe que depuis l'établissement des Portugais sur la Côte d'Or, quantité de Négres avoient appris leur langue, & s'étoient civilisés. Il ajoûte que le Commerce avec les Hollandois, a servi beaucoup aussi à diminuer l'attachement qu'ils avoient pour leurs Fétiches, & leur a même fait goûter quelques principes du Christianisme. Il en nomme un, qui parloit en perfection la Langue Portugaise, & qui l'écrivoit de même. Ce Négre devoit son instruction à quelques Religieux Portugais de Mina. L'Ecriture Sainte lui étoit si familière, qu'il étoit capable de disputer avec les Hollandois, & de citer fort heureusement divers passages pour la deffense de la Religion Romaine (*m*).

Raisons qui pourroient disposer les Négres à se convertir.

S'il étoit possible de convertir les Négres au Christianisme, Bosman s'imagine (*n*) que les Catholiques Romains auroient plus de succès que tous les Sectaires, parce que la discipline de leur Religion s'accorde sur quelques articles avec celle des Négres. Ils ont des jours communs d'abstinence, de jeûne & de privation. Ils ont la même confiance au ministère des Prêtres, le même respect pour les Traditions, &c. Un Négre se vante hardiment que la raison qui l'attache à ses principes, est que depuis le commencement du Monde, ses Ancêtres ont suivi sans interruption la même doctrine. [Un fils ne mangera jamais d'un mêts dont son père s'est abstenu, & une fille suit éxactement l'éxemple de sa Mère. C'est-là une régle générale.] [Il n'est question que de leur persuader qu'elle doit faire place à de meilleures idées, qui sont soûtenues ensuite aussi fidellement.] Mais [malgré cette conformité,] leur conversion n'en est pas moins difficile. Tandis que les Portugais étoient maîtres de la Côte, ils y ont entretenu constamment des Missions sans aucun fruit. Les Missionnaires François (*o*) ne furent pas plus heureux en 1635. Ils s'étoient établis à Issini, au nombre de cinq. Le mauvais air du Pays en fit périr trois, & les deux autres se retirèrent à Axim, chez les Portugais (*p*).

Nous

(*k*) Barbot, pag. 316.
(*l*) Bosman, pag. 161.
(*m*) Artus, *ubi sup.* pag. 44.
(*n*) Bosman, pag. 154.
(*o*) On a déja rendu compte de cette Mission.
(*p*) Barbot, pag. 305.

NÉGRES DE LA CÔTE D'OR.

Observation d'Atkins sur leur Religion.

Nous finirons cet article de la Religion des Négres, par une courte observation d'Atkins. Ils ont, dit ce Voyageur, avec l'usage de la Circoncision, des prières & des purifications par l'eau, [qui paroissent leur venir du Judaïsme. Tout le reste vient de leur ignorance & de leur superstition, par l'imposture de leurs Prêtres.] S'ils entretiennent quelques idées de l'avenir, elles sont fort obscures: cependant ils sont persuadés qu'après la mort, les honnêtes-gens mènent une vie heureuse, avec une bonne femme, & de bons alimens; & que les méchans, au contraire, sont dans une agitation perpétuelle, errans de côté & d'autre, sans goûter jamais aucun repos. De quelque manière qu'ils le conçoivent, ce principe s'accorde dans leur esprit avec une autre notion vulgaire, qu'après leur mort dans les Pays les plus éloignés, plusieurs retournent dans leur propre Pays (q).

(q) Atkins, pag. 105.

§. VIII.

Gouvernement. Noblesse. Degrés du Peuple.

Cinq classes ou cinq Ordres de Négres.

Les Négres de Guinée sont distingués en cinq classes. Leurs Rois forment la première. La seconde, est celle des *Kabaschirs* (a), ou des Chefs, qui peuvent être regardées comme les Magistrats civils; car leur office consiste uniquement à prendre soin du bon ordre dans les Villes, & dans les Villages, à prévenir le tumulte & les querelles, ou à les appaiser.

La troisième classe, comprend ceux qui ont acquis la réputation d'être riches. Quelques Auteurs les ont représentés comme les Nobles. La quatrième, compose le Peuple, c'est-à-dire, ceux qui s'emploient à la vendange, à l'agriculture & à la pêche. La cinquième classe, est celle des Esclaves, soit qu'ils ayent été vendus par leurs Parens, ou pris à la guerre, ou condamnés pour leurs crimes, ou réduits à ce triste sort par la pauvreté.

Dans la plûpart des Pays de la Guinée, la dignité de Roi descend du père au fils par héritage. Au défaut d'enfans mâles, elle passe au plus proche héritier du même sang; quoique les richesses en Or & en Esclaves fassent quelquefois préférer un Etranger au légitime successeur.

Inauguration des Rois.

L'inauguration des Rois n'est point accompagnée de cérémonies pompeuses. Les Négres ne connoissent ni couronnement, ni l'usage de faire prêter des sermens à ceux qui doivent les gouverner. Le nouveau Roi est présenté au Peuple, & quelquefois porté dans les principaux lieux de son Domaine; mais un jour de joie fait ordinairement toute la durée de la fête. Cependant si quelque concurrent s'attribuoit les mêmes droits, chaque parti se lie à son Chef par un serment de fidélité. Mais hors de ces occasions qui sont fort rares, tout se passe fort paisiblement; & les plus grandes cérémonies sont des offrandes de Religion, qui se font avec les solemnités ordinaires.

Fonction des Kabaschirs.

Les Chefs ou les Kabaschirs, qui composent la seconde classe, sont ordinairement en certain nombre, suivant qu'il est limité par l'usage. Si la mort

☞(a) Il y a dans l'Original *Caboceros*.

mort le diminue, tout l'Ordre s'assemble, pour choisir des successeurs entre les personnes âgées de la Nation, car les jeunes-gens sont rarement admis dans cette honorable Assemblée. Les Candidats font présent aux Electeurs, d'une vache & de quelques flacons de vin de Palmier ou d'eau-de-vie; après quoi ils entrent en possession de tous les droits de leur rang. Dans la Ville d'Axim, l'usage exclut les Etrangers de cette dignité. Il faut non-seulement que le Candidat soit du Pays, mais qu'il ait dans la Ville une maison habitée par une de ses femmes, & qu'il y réside quelquefois lui-même, [ce qui ressemble un peu à un usage qui a lieu en Hollande & qui consiste à entretenir feu & lumière, dans une Ville où l'on veut conserver son droit de bourgeoisie.] Comme les Hollandois s'attribuent le droit de présider à ces élections, les nouveaux Kabaschirs doivent se présenter au Fort, pour obtenir l'agrément du principal Facteur. S'il consent au choix qu'on a fait d'eux, il leur fait prêter, sur la Bible, un serment par lequel ils s'engagent à servir les Hollandois de tout leur pouvoir, contre toutes sortes d'ennemis Européens ou Négres, & à se conduire en toutes sortes d'occasions comme de fidèles sujets. Ils font ensuite le même serment pour leur propre société, en souhaitant, par une imprécation solemnelle, que Dieu leur ôte la vie sur le champ, s'ils jurent contre le témoignage de leur conscience, & s'ils violent jamais leur promesse. Le Facteur, pour confirmer cet engagement, leur met la Bible sur la tête & sur la poitrine. Ensuite ayant enregistré leurs noms, il les reconnoît pour Membres de leur assemblée & leur accorde tous les droits & les privilèges que les Hollandois ont attaché à cette qualité. Lorsqu'ils ont joint les présens ordinaires à cette cérémonie, ils jouissent pendant toute leur vie du titre & du rang de Kabaschirs (b).

Négres de la Côte d'Or.

Cérémonies de leur création.

La troisième espèce de Négres, est composée des riches, soit qu'ils ayent reçu leur fortune par héritage, ou qu'ils la doivent à leur propre industrie. Ceux qui se trouvent élevés à cet ordre, achètent sept petites dents d'Eléphans, dont ils font une sorte de trompettes ou de cornets. Ils obligent leurs enfans & leurs domestiques à jouer, sur ces Instrumens, les airs communs du Pays. Lorsqu'ils les croient assez formés à cet éxercice, ils donnent avis à leurs Parens & à leurs amis, qu'ils sont prêts à célébrer une Fête publique. Cet avis tient lieu d'invitation. Le père de famille, ses femmes, ses enfans, & tous ses Esclaves, sont vétus avec toute la magnificence qui convient à leur fortune. Ils empruntent de leurs amis de l'or & du corail, pour donner encore plus de lustre à leur parure. Ils distribuent des présens, ils font durer les réjouissances & les festins pendant plusieurs jours. Cette cérémonie extravagante les engage dans une dépense excessive. Mais pour fruit de leurs libéralités, ils acquièrent le droit de soufler à leur gré dans leurs cornets; ce qui n'est permis qu'à ceux qui sont initiés, par une fête de cette nature, dans tous les droits de la grandeur. Leur privilège est si exclusif, que les Négres subalternes, qui voudroient se réjouir avec des cornets de la même espèce, sont obligés de les emprunter d'eux & d'obtenir leur permission.

Noblesse du Pays.

En quoi elle consiste.

Un Négre, qui s'est élevé à cet honneur, achéte, ou se procure par d'autres

(b) Bosman, pag. 132. & suiv.

NÉGRES DE LA CÔTE D'OR.

Veille d'armes pour les Nobles.

tres voyes, de nouvelles armes & plusieurs boucliers, dont il fait une pompeuse parade aux yeux du Public. Il est obligé de faire une veille d'armes, c'est-à-dire, de passer une nuit à l'air, armé de toutes piéces, pour faire connoître qu'il ne redoute aucun danger, & qu'il est disposé à toutes sortes de fatigues. Il employe le reste de cette seconde Fête, qui dure ordinairement huit jours, à donner des preuves de son adresse ou de sa force dans tous les éxercices militaires. Ses femmes & toute sa famille ne sont pas moins parées qu'à la première Fête. Toutes ses richesses sont exposées à la vûe du Public, & changent plusieurs fois de place pour donner au Peuple la facilité de les admirer. Mais cette cérémonie lui coûte beaucoup moins que l'autre, parce qu'au-lieu de faire des présens, c'est lui qui en reçoit de tous ses amis, & que chacun se pique dans ces occasions de les faire riches & précieux. Après cette nouvelle épreuve, il acquiert le droit de porter deux boucliers à la guerre; privilége glorieux, qui n'appartient qu'aux Négres du même rang.

Idée que Bosman donne de la Noblesse des Négres.

TELLE est la Noblesse que plusieurs Ecrivains ont vanté sur cette Côte. Elle ne vient ni de la naissance ni de la création des Rois, mais uniquement du bonheur que le dernier Négre peut avoir de s'enrichir, & de l'orgueil qui lui fait souhaiter des distinctions dans sa Patrie. En un mot, tous les postes d'honneur sont également ouverts à ceux qui ont assez de bien pour en soûtenir la dépense. Dans les autres Régions de l'Afrique, la qualité de Noble engage ceux qui en sont revêtus au service du Roi & de leur Pays. Mais ici, les Nobles s'embarrassent peu des affaires publiques, & n'ont pas d'autre occupation que le Commerce. Cependant ils n'en sont pas moins jaloux du titre de Nobles & de Gentilshommes. Bosman ne laisse pas d'assûrer qu'il eut pendant plusieurs années à son service, un de ces Nobles de la Côte d'Or, en qualité de simple Laquais (c).

Opinion de Barbot.

BARBOT pense fort différemment de Bosman; & jugeant mieux de cette Noblesse, il prétend que les cornets d'yvoire n'en sont que le caractère distinctif ou la marque. Ils sont, dit-il, gravés fort curieusement & revêtus de plusieurs ornemens rares & précieux. Il en compte aussi sept (d). Mais d'autres Voyageurs connoissent parmi les Négres deux, trois, ou même quatre degrés de Noblesse. Elle s'obtient, suivant Villault, par les services qu'on rend à l'Etat, ou par une somme d'argent qui sert à l'acheter. Les Négres qui peuvent se procurer ce Titre, y employent tout leur bien, au risque de demeurer pauvres (e).

Opinion de Villault.

Opinion de Des-Marchais.

DES-MARCHAIS distingue entr'eux quatre degrés de Noblesse. La première, de ceux qui sont Nobles par le sang. La seconde, de ceux qui sont annoblis par leurs emplois. La troisième, comme à Venise, de ceux qui achettent avec une somme d'argent, la Noblesse, ou des Offices qui la donnent. Enfin, le degré de ceux qui l'ayant méritée par de grandes Actions Militaires, ou par

(c) Description de la Guinée par Bosman, pag. 135. & suiv.

(d) Barbot, pag. 251. Cet Auteur ajoûte que les Négres de Fétu ont la coutume de consacrer ces nouveaux Cornets avec du sang d'un Esclave qu'ils tuent pour cela; & que ceux qui aspirent à la Noblesse, boivent, à la vûe de tout le peuple, du vin de Palmier dans le crane de cet Esclave quelques heures après sa mort.

(e) Villault, pag. 250.

par d'autres services rendus à l'Etat, sont déclarés Nobles de la bouche du Roi, dans une Assemblée de tous les Grands.

Création d'un Noble.

Dans ce dernier cas, dit le même Auteur, le nouveau Noble est conduit devant le Roi par quelque Grand d'une ancienne Noblesse, par ses amis & par quelques Officiers de la Maison Royale. Il se posterne aux pieds du Monarque, en se couvrant la tête de poussière; & dans cette posture, il lui fait ses remercimens. Le Roi lui explique en peu de mots la grandeur du rang où il est élevé, l'exhorte à ne jamais rien faire qui le rendre indigne de sa condition, lui fait présent d'un tambour, & de quelques trompettes d'yvoire, & lui donne le droit d'éxercer le Commerce avec les Blancs, privilège propre à la Noblesse, avec celui d'acheter & de vendre des Esclaves, &c.

Fête qu'il donne à cette occasion.

Après cette création, le nouveau Noble est porté par toute la Ville sur les épaules de ses Esclaves, au bruit des tambours & des autres Instrumens de la Nation. Ses femmes marchent devant lui, avec des chants & des danses, accompagnées de leurs Parens, de leurs amis & de leurs voisins, [qui font un bruit dont le premier effet seroit capable de rendre sourd le nouveau Noble, s'il y étoit un peu moins accoûtumé.] Cette pompe ne cesse point jusqu'à sa maison, où il est attendu par le reste de sa famille, dans un sallon de feuillage, bâti exprès pour cette Fête. Il y donne un grand festin à la Noblesse & aux Officiers du Roi qui ont composé son cortège. Les divertissemens durent pendant trois ou quatre jours, dont le dernier est célébré par le Peuple comme une Fête de Religion. Le nouveau Grand fait rôtir un bœuf & distribuer en profusion du vin de Palmier. Ces Fétes ont quelquefois coûté plus de (f) deux cens marcs d'Or; & l'on a vû des Nobles appauvris tout-d'un-coup par les frais excessifs de leur Installation.

Pendant la guerre, le commandement des armes appartient à la Noblesse. Les Négres ne vivent pas long-tems en paix. Leur avarice & leur fierté font naître à tous momens des occasions de querelle; & chaque Nation souhaite d'en venir aux armes, pour se procurer des Esclaves qui sont vendus aux Européens.

Noblesse qui s'achète.

Artus explique la création des Nobles, qui achètent cette qualité pour une somme d'argent. Il observe que sans avoir beaucoup davantage à tirer de la Noblesse, les Négres de Guinée y aspirent avec beaucoup d'ambition, & s'efforcent d'amasser assez d'argent, pour acheter un honneur dont le prix est fixé. Mais ils sont obligés de faire trois présens pour l'obtenir. Un chien, qu'ils appellent *Cabra-de-Matto*, ou une brebis sauvage; une brebis privée ou une chévre, un bœuf ou une vache; sans compter d'autres dépenses. Ces présens sont partagés entre les Nobles & les Grands.

Cérémonies pour la Noblesse qui s'achéte.

La première démarche du Candidat, est de donner son nom au Lieutenant du Roi, & de faire attacher dans la Place publique un bœuf à quelque pilier. On annonce ensuite, par une proclamation solemnelle, que tel Habitant demande d'être annobli, & que la cérémonie doit se faire un certain jour. Toute la Noblesse se prépare à l'installation, & le Candidat fait de son côté ses préparatifs pour la Fête. Il amasse particulièrement de la volaille, & du vin de Palmier, parce qu'il doit envoyer à chaque Noble une poule & un pot de vin.

Le jour arrivé, tous les Habitans de la Ville s'assemblent au Marché. Il y a

(f) Six mille quatre cens livres sterling.

NÉGRES DE LA CÔTE D'OR.

Réception du nouveau Noble.

a des Places assignées pour les Chefs ou les Magistrats, qui prennent séance au bruit des tambours, des cornets & des autres Instrumens du Pays. Le Gouverneur ou le Lieutenant de Roi, se présente au milieu de l'Assemblée, couvert de ses armes, escorté de ses Gardes, qui portent la Targete & la Zagaie, & qui ont le visage & tout le corps barbouillé de rouge & de jaune. On introduit enfin le nouveau Noble. Il est accompagné de plusieurs personnes du même rang, & vêtu de riches habits, dont ils ont contribué à le parer. Un jeune Négre porte sa sellette derrière lui. Tous ses parens & ses amis s'avancent, pour le saluer, le féliciter, & jetter sous ses pas chacun leur poignée de paille, de l'espèce qui sert à couvrir leurs maisons. Après les complimens des hommes, les femmes vont rendre les mêmes honneurs à la principale Epouse du nouveau Noble. Elles aident à parer ses cheveux de Fétiches d'Or, & ses bras de chaînes & de bracelets. On lui met, dans une main, un petit bouclier, de la forme d'un couvercle de pot, & dans l'autre une queuë de cheval, pour chasser les mouches.

Marche ou procession.

CES préludes sont suivis de la procession, dans l'ordre suivant. Le bœuf marche le premier, conduit par un homme. Il est suivi de tout le Peuple de l'un & de l'autre séxe, qui exprime sa joie dans cette marche, par des chants, des danses, & toutes sortes de contorsions ridicules. Le nouveau Noble & sa femme sont portés par les jeunes gens, sur deux chaises ou deux selles, au milieu des Nobles. On parcourt toutes les rues jusqu'au soir. La procession retourne ensuite au Marché, on attache le bœuf à son pilier, les tambours se font entendre avec un redoublement de bruit, & toute l'Assemblée se met à danser. L'attention de tout le monde se tourne vers le nouveau Noble & vers sa femme. On n'est occupé que du soin de les réjouir & de leur plaire. Il n'y a personne qui n'abandonne son travail, & qui ne se livre à des transports de joie; comme si chacun se croyoit intéressé à la splendeur & au succès de la Fête. On porte enfin le Noble à sa Maison & le reste de la nuit se passe tranquillement.

MAIS le lendemain, de fort bonne heure, tous les Habitans se rassemblent à sa porte, & le reconduisent au Marché, avec les mêmes cérémonies que le jour précédent. Ces réjouissances durent trois jours, pendant lesquels on voit voltiger au sommet de sa maison, une piéce de coton blanc qui est comme l'enseigne de la joie publique. Le troisiéme jour, on égorge le bœuf; & sur le champ, il est distribué à la populace. On ne permet point au nouveau Noble, ni à la femme, de goûter de cette chair, parce qu'on est persuadé qu'ils en mourroient tous deux avant la fin de l'année.

Tête de bœuf, qui sert de preuve à la Noblesse.

A la fin des trois jours de Fête, on porte sa tête du bœuf à la maison du Noble. Elle y est peinte de diverses couleurs, farcie de paille Fétiche, & suspendue comme un monument de sa nouvelle dignité & des priviléges dont il commence à jouir. Les principaux, sont celui d'acheter des Esclaves, & celui d'éxercer le Commerce avec les Blancs. Rien n'approche de la fierté d'un Négre, lorsqu'il est parvenu à cet honneur. Il s'en vante sans cesse aux Etrangers; quoiqu'il arrive assez souvent qu'après s'être ruiné par les frais de la Fête, il se trouve plus pauvre qu'il n'étoit en commençant l'ouvrage de sa fortune, & qu'il est forcé, pour vivre, de reprendre le métier de la Pêche, ou quelqu'autre occupation, avec l'ornement d'un vain titre. Les dépenses ordinaires, dans ces occasions, montent à huit

Bandás, qui font une livre d'Or (*g*). Mais si l'on déduit de cette somme les présens que le Noble reçoit de ses amis, avec un peu de conduite & de modération, il en est quitte pour six onces.

NÉGRES DE LA CÔTE D'OR.

Confrairie & fête anniversaire des Nobles.

La Noblesse de la Côte d'Or est unie par une espèce de Confrairie, qui observe une Fête anniversaire, à laquelle chaque Noble invite ses amis. On renouvelle alors les peintures des têtes de bœufs; on les pare de nouveaux Fétiches & d'autres ornemens, pour rappeller le souvenir des Promotions. Outre cet anniversaire, les Nobles ont une autre Fête commune, qui tombe au 6 de Juin. Ce jour-là, ils se peignent le corps de rouge & de blanc, ils portent autour du col des coliers de branches vertes, comme une marque de leur qualité. Ils chargent de Fétiches les têtes de bœufs & de boucs qu'ils ont dans leurs maisons; & le soir ils s'assemblent à la maison du Gouverneur, qui leur donne un grand festin (*h*).

Classes inférieures.

A l'égard des deux dernières Classes des Négres, qui sont le Peuple & les Esclaves, on n'a point de remarques à faire ici, sur leur caractère & leurs occupations, qui n'aient déja trouvé place dans les différentes Sections de cet article. Cependant on doit observer, comme une perfection du Gouvernement de Guinée à laquelle on n'est point encore parvenu en Europe, que malgré la pauvreté qui régne parmi les Négres, on n'y voit point de Mendians. Les Vieillards & les Estropiés sont employés, sous la direction des Gouverneurs, à quelque travail qui ne surpasse point leurs forces. Les uns servent aux soufflets des Forgerons, d'autres à presser l'huile de Palmier, à broier les couleurs dont on peint les nattes, à vendre les provisions au Marché. Les jeunes gens oisifs sont enrollés pour la profession des armes (*i*).

Il n'y a point de pauvres en Guinée. Pourquoi?

Mais Bosman paroît avoir ignoré cette méthode des Négres; car après avoir remarqué qu'ils n'ont pas de Mendians, il en apporte une raison tout-à-fait différente. Un Négre, dit-il, qui ne trouve plus le moien de subsister s'engage au service de ses meilleurs amis. Le maître auquel il s'attache par cet engagement, ne l'emploie point à des travaux trop serviles. La ☞ principale occupation qu'il lui donne, est [de le deffendre dans l'occasion, & d'avoir] le soin de ses terres, c'est-à-dire, celui de semer, dans la saison, ☩ avec la liberté de ne pas travailler au-delà de ses forces. [A cette condition, il se charge de son entretien & de sa deffense, avec moins d'égard à l'intérêt qu'au devoir de l'humanité] (*k*).

Gouvernement de divers Pays de la Côte d'Or.

Mais après avoir parlé des Rois de la Côte d'Or, il reste à s'étendre un peu sur le Gouvernement. On a déja fait remarquer qu'au long de la Côte, les Etats sont ou Monarchiques ou Républiquains. Entre les derniers, on compte ceux d'Axim, d'Anta, de Fantin, d'Akron & plusieurs autres. Axim & Anta paroissent les plus réguliers. Bosman s'est borné à leur Description, quoiqu'il reconnoisse que leur méthode de Justice & d'Administration est si confuse, qu'il n'est pas aisé de la comprendre, & moins encore de l'exprimer.

Le

☞ (*g*) C'est-à-dire environ cinquante livres sterlings.

(*h*) Artus, dans la Collection de De Bry, Part. VI. pag. 86. & suiv.

(*i*) Le même, pag. 91. & Barbot, pag. 256.

(*k*) Description de la Guinée par Bosman, pag. 161.

NÉGRES DE LA CÔTE D'OR.

Le gouvernement d'Axim consiste en deux corps; celui des Kabaschirs, ou des Chefs; & celui des jeunes gens, qui portent le nom de *Manseros*. Toutes les affaires civiles ressortissent à l'Assemblée des Kabaschirs: mais la connoissance des intérêts publics, tel que celui de la guerre ou de la Paix, & la levée des tributs ou des impôts, appartiennent aux deux corps; & dans ces occasions, les Manseros emportent souvent la balance, sur-tout si les Kabaschirs ne sont pas assez riches en Or & en Esclaves pour former un contrepoids de force égale. Une autorité si foible dans les Chefs de l'Etat, devient souvent la cause d'une infinité de désordres. Elle produit une administration languissante, qui jointe à quantité d'usages absurdes, donne naissance à quantité de guerres étrangères ou domestiques (*l*).

Ancien titre des Rois Négres.

Commendo, Fétu, Sabu, Acra & plusieurs autres Pays sont des Etats Monarchiques, dont les Rois sont électifs ou héréditaires. Avant l'arrivée des Portugais sur cette Côte, on n'y connoissoit pas de titre plus relevé que celui d'*Obin* ou d'*Abin*, qui répond dans les langues de l'Europe à celui de Capitaine. Mais les Négres entendoient toûjours par ce nom le Commandant d'un Pays, d'une Nation ou d'une Isle. Dans la suite, ces Barbares, ou peut-être les Européens mêmes, ont mis de la distinction entre la qualité de Roi, & celle de Capitaine (*m*).

Sentiment d'Artus sur leur succession.

Artus assûre expressément, qu'il n'y a point d'Etats héréditaires sur la Côte d'Or, c'est-à-dire de Pays où les enfans succédent sur le Trône à leur père, & les parens les plus proches au défaut des enfans; mais qu'après la mort d'un Roi, les Nobles en élisent un autre, qui (*n*) prend possession du Palais, & de toutes les richesses de son Prédécesseur. Le même Voyageur ajoûte, que si les premiers exclus sont les enfans & les parens du mort, on rejette aussi du nombre des Candidats, ceux qui l'ont offensé ou qui sont entrés pendant sa vie dans des interêts opposés au sien. Le nouveau Roi, dit-il, est immédiatement conduit au Palais, & mis en possession du trésor & des effets Royaux, comme s'ils descendoient à lui par voie d'héritage. Il ne reste aux enfans du Mort que le bien dont leur père jouissoit avant son élection, qui leur est fidellement restitué, ou divisé entr'eux suivant l'usage établi dans la Nation (*o*).

Opinion de Barbot sur le même sujet.

Barbot, qui représente quelques Monarchies comme héréditaires, observe que dans les Royaumes électifs, le frère, ou le plus proche parent mâle est choisi pour succéder au Trône; excepté, dit-il, à Sabu, où l'on appelle toûjours à la succession, quelque Prince étranger du Sang Royal. Dans le Royaume de Fétu, on viole quelquefois cette constitution, pour élire un sujet qui ne touche point au Roi par le sang, pourvû qu'il soit assez puissant pour faire, disent les Négres, tout ce qu'il juge à-propos, & qu'il n'ayent rien à faire eux-mêmes pour son service. Dans les Pays d'Acra & de Fétu, c'est le Fatayra, ou le Capitaine des Gardes du dernier Roi, qui est choisi pour lui succéder.

Simplicité des cérémonies de la succession.

Dans le Royaume de Fétu, les Inaugurations sont fort simples. Au jour marqué, le Roi nouvellement élu sort de sa maison, où il s'est tenu renfermé

(*l*) Bosman, pag. 164. & suiv.
(*m*) Le même, pag. 167.
(*n*) Artus, dans la Collection de De Bry, Part. VI. pag. 56.
(*o*) Le même, pag. 59.

fermé depuis la mort de son Prédécesseur, & se montre au Peuple, avec un cortège des principaux Seigneurs du Pays. Quelquefois on le porte dans toutes les parties de son Etat, au bruit des acclamations & des chants du Peuple. On le conduit ensuite au Palais du Roi, où il est placé sur un trône, & proclamé par son nom. Les Prêtres paroissent alors, pour faire de nouvelles Idoles, au pied desquelles on apporte quantité d'offrandes; après quoi le Monarque entre en possession de l'autorité, & du trésor de son Prédécesseur. Ses femmes & ses enfans, qu'on amène le même jour au Palais, sont logés dans les appartemens destinés à leur usage. Depuis ce moment, elles ne sortent plus à pied, ni dans d'autres voitures que des *Hamacs*.

Négres de la Côte d'Or.

Pendant ce premier jour, le Roi est obligé de faire de grands présens au Peuple, & de commencer des réjouissances qui durent l'espace de 8 jours. C'est dans le cours de cette fête que les Princes voisins & les Facteurs Européens félicitent le Prince par des députations & des présens. Ils viennent ensuite lui renouveller leurs complimens de bouche (*p*).

Les Rois soûtiennent leur autorité par la force.

Bosman raconte que les Rois de ce Pays ne soûtiennent leur autorité que par la force, & que le respect qu'on leur porte se mesure sur leurs richesses & sur le nombre de leurs Esclaves. Sans ces deux appuis de leur Trône, ils trouvent si peu de soûmission parmi leurs Sujets, qu'ils sont obligés de payer leurs moindres services. D'un autre côté, lorsqu'ils sont riches & puissans, leur inclination ne les porte que trop souvent à la Tyrannie. Ils ne pensent qu'à grossir leurs richesses par toutes sortes de violences & d'éxactions. Les moindres crimes sont punis par des amendes excessives ou par l'Esclavage. On trouve des Négres si durement traités par leur Roi, qu'ils en conservent du ressentiment pendant toute leur vie (*q*).

La bonté leur réussit mieux.

Artus pense au-contraire que la générosité est le seul moyen qui réussisse aux Rois Négres, pour assûrer leur autorité. Si le nouveau Roi, dit-il, veut gagner l'affection de son Peuple, il doit commencer par de libérales distributions de viandes & de vin de Palmier. Ils sont passionnés pour un Maître dont ils ont une fois connu la bonté. Mais s'il est avare, ils le prennent en horreur, & ne manquent point de le détrôner tôt ou tard, pour lui donner un Successeur plus convenable à leurs inclinations. Tel fut le sort du Roi de Sabu, pendant le séjour que l'Auteur fit sur cette Côte. Ce Prince, qui étoit né dans le Pays de Fantin, avoit été choisi par les Négres de Sabu pour les gouverner. Son avarice, qui le rendoit aussi resserré à donner, qu'avide à prendre ou à recevoir, révolta tellement ses Sujets, que l'ayant dépouillé tout à la fois de ses richesses & de son autorité, ils le forcèrent de retourner honteusement dans sa Patrie. La libéralité est donc une vertu nécessaire aux Rois Négres; & la plûpart l'éxercent avec si peu de ménagement, que lorsqu'ils reçoivent des Gouverneurs, le quartier de leurs revenus, ils donnent une fête, qui leur coûte souvent beaucoup plus qu'on ne leur apporte. Tous les Conseillers & les Grands du Royaume y sont invités. Le Roi fait acheter tout le vin de Palmier du Pays, & tuer quantité de bœufs & de chèvres pour traiter le Peuple. La joie régne alors dans toutes les Villes. Après cette solemnité,

Fêtes Royales.

(*p*) Description de la Guinée par Barbot, pag. 186.

(*q*) Bosman, pag. 181.

lemnité, on place, dans le Palais Royal, les têtes des bœufs qui ont servi aux festins publics. Elles sont peintes de diverses couleurs, ornées de Fétiches, & suspendues, à la manière de nos peintures, comme des monumens de la magnificence & de la libéralité du Roi.

Jour Fétiche des Rois.

Les Princes ont une autre fête solemnelle, qui est l'anniversaire de leur couronnement, & qu'ils appellent leur jour Fétiche. Ils y invitent non-seulement les Gouverneurs & les Grands de leur Royaume, mais encore les Rois voisins avec toute leur Cour. La dépense n'y est point épargnée. C'est dans ce jour que le Roi fait des sacrifices publics à son Fétiche, qui est ordinairement le plus grand arbre du Pays. La musique, la danse, le vin & la bonne chère, deviennent l'amusement de plusieurs Nations, qui prennent la même part à cette solemnité. Chaque Roi faisant la même fête à son tour, on prend soin que l'une ne tombe jamais au même jour que l'autre; & le tems qu'on choisit est ordinairement celui de l'Eté. Enfin les Rois célébrent chaque semaine un autre jour consacré aux Fétiches, qui répond au Sabbat des Juifs, ou à notre Dimanche. Il donne à souper ce jour-là aux Nobles de sa Cour & à toute sa maison. C'est la seule fois qu'il rassemble les femmes & ses enfans, dans le cours de la semaine (r).

Familiarité des Rois avec leurs Sujets.

Bosman, qui accuse les Rois Négres de paresse & de débauche, n'a peut-être fondé son accusation que sur ces usages. Dans la saison, dit-il, où le vin de Palmier arrive en abondance des Pays intérieurs, tous les Négres, Roi, Maîtres & Esclaves, se rendent ensemble au Marché, s'y placent à terre, ou sur leurs selles, & se livrent au plaisir de boire. A mesure que la liqueur les échauffe, leur bonne humeur augmente. Ils prennent plaisir à boire des rasades, & souvent à vuider d'un-seul-coup leurs calebasses, qui sont de différentes grandeurs. Mais en buvant, ils laissent toûjours tomber au long de leur barbe quelque partie de la liqueur. Chacun aime à voir autour de soi de petits ruisseaux de vin, & cette profusion passe pour magnificence ou galanterie. Les Européens mêmes prennent volontiers part à ces amusemens. Pour quatre ou cinq Schellings, un Matelot peut s'enyvrer & répandre beaucoup de vin. Le tumulte de ces Assemblées ne peut être mieux comparé qu'à celui de la Synagogue Allemande d'Amsterdam. Les discours y sont fort libres. On n'est point scandalisé d'entendre sortir les mêmes propos de la bouche des femmes. En un mot, dit l'Auteur, c'est une parfaite école de médisance & d'obscénité. Chacun parle sans ménagement de son voisin; avec beaucoup plus de bonne-foi qu'en Europe, où l'on se tient à l'écart pour médire d'autrui. Ici la raillerie & la satyre s'éxercent en présence de ceux qu'elles attaquent, qui peuvent employer les mêmes armes pour se venger.

Yvresse & médisances.

Mais quoique les Rois vivent dans cette familiarité avec leurs Esclaves, il arrive souvent que pour les moindres sujets de plainte, ils s'emportent jusqu'à les maltraiter. On voit quelquefois des têtes cassées, suivant l'expression de Bosman. Les seuls qui soient à couvert de ces outrages, sont ceux dont la réputation est bien établie parmi le Peuple; car il se trouve des Esclaves, ajoûte le même Auteur, qui ont plus d'autorité que leurs Maîtres. Après avoir commencé par exercer un Commerce dépendant, ils sont parvenus à se

Autorité de certains Esclaves.

(r) Artus, *ubi sup.* pag. 56. & suiv.

se procurer eux-mêmes quelques Esclaves; & par degrés, leur industrie les a rendus si puissans, que leurs Patrons n'ôsent plus se plaindre d'eux que des yeux. Ils résistent quelquefois à leur Maître avec tant d'obstination qu'il faut des présens pour les appaiser (s).

NÉGRES DE LA CÔTE D'OR.

Simplicité des Rois Négres dans leurs Palais.

LES Rois n'ont aucune majesté dans leur Palais. On ne voit point de Gardes à leur porte, ni de Courtisans empressés à les servir. S'ils paroissent dans la Ville, c'est sans autre suite que deux ou trois Esclaves, dont l'un porte leur sabre, un autre leur chaise ou leur sellette. Ceux qui se trouvent à leur rencontre ne leur donnent aucune marque de respect. Le plus vil Esclave ne feroit point un pas pour leur rendre le passage plus facile. Mais lorsqu'ils visitent quelqu'autre Ville, ou qu'ils reçoivent eux-mêmes la visite de quelque personne de distinction, ils affectent d'étaler leur grandeur. Une troupe de gens armés compose leur cortége. On porte autour d'eux des targétes pour leur deffense, & des parasols pour les garantir de la chaleur. Leurs femmes sont parées de bijoux d'Or & d'autres ornemens. Dans la Ville de leur résidence, un Roi & ses femmes sont si mal-vétus, qu'on les distingue à peine de leurs Esclaves. Mais cette simplicité n'est pas surprenante. La plûpart sont pauvres, & leurs Etats si petits, que souvent les terres de leur dépendance n'ont pas plus d'étendue que le territoire de nos Villages (t).

Faste de leurs visites.

Etat de leurs femmes.

LEURS femmes sont ordinairement logées dans le même Palais, quoiqu'ils éloignent quelquefois les plus vieilles, après avoir établi des fonds pour leur subsistance. Celles qui vivent auprès d'eux ont des appartemens séparés, & des revenus assignés pour l'entretien de (v) leur famille. *Incbero*, Roi de Commendo ou de Guaffo, avoit, du tems de Barbot, huit femmes (x) logées sous ses yeux, dans des cabanes différentes. Ce Prince, qui étoit fort riche, faisoit pour elles une dépense considérable (y).

Etat de leurs enfans.

A l'égard de leurs enfans, Bosman confesse qu'il n'a jamais pû découvrir la moindre différence entre l'éducation Royale & celle du commun des Négres. Un Prince, qui arrive à l'âge du travail, choisit quelque profession honnête, telle que l'agriculture ou la pêche. Il en tire de quoi fournir à son entretien. Il n'a pas honte de porter le fruit de son travail au Marché. Le reste de ses occupations ne répond pas mieux à sa naissance; & c'est ordinairement de ces éxercices méchaniques qu'il monte au Trône Royal de ses Pères. ☞ [Ce qui nous surprendroit davantage, si l'Histoire ne nous apprenoit pas qu'on a vû des Laboureurs, des Bergers, & même un Pôtier, tel qu'Agathocles parvenir à la Royauté & la remplir avec gloire.] Souvent même on voit porter la couronne à des Négres qui ont servi les Européens dans les plus vils emplois. Aussi le moindre Facteur des Comptoirs de l'Europe se croit-il fort supérieur à ces Monarques Afriquains. Il ne se flate pas trop, remarque l'Auteur, s'il considère en lui-même la puissance de sa Compagnie, & l'autorité du Directeur Général dont il est revêtu (z).

Partage que les Rois font à leurs enfans.

ARTUS dit que les Rois n'ôsent faire des provisions pour leur enfans, parce que le Peuple ne manqueroit pas de s'y opposer, sur-tout les Nobles, qui nourrissant

(s) Description de la Guinée par Bosman, pag. 190.
(t) Le même, pag. 187.
(v) Artus, *ubi sup.* pag. 58.
(x) C'est peut être une erreur, pour quatre-vingt.
(y) Barbot, pag. 290.
(z) Bosman, *ubi sup.* pag. 192.

nourrissant toûjours l'éspérance d'obtenir la couronne, ne souffriroient pas qu'on retranchât quelque chose de la succession. D'ailleurs le Peuple craindroit que tous ces partages du Trésor Royal ne diminuassent le nombre des fêtes. Les Rois, en mariant leurs enfans, ne leur font pas d'autres avantages que les Particuliers du dernier ordre, à la réserve d'un Esclave ou deux qu'ils leur donnent pour les servir. Comme c'est l'unique part que les Princes aient à prétendre, si leur paresse & leurs autres vices les empêchent d'amasser du bien dans leur jeunesse, ils ne manquent point, à mesure qu'ils avancent en âge, de tomber dans le mépris & la pauvreté. Un Roi qui veut se rendre utile à ses enfans, cherche l'occasion de les employer dans les Cours voisines, soit pour négocier la paix, ou pour y servir d'Otages à la fin d'une guerre, dans l'espérance que se faisant connoître, ils pouront être appellés (*a*) à la succession de quelque Couronne. A Commendo, ils obtiennent les meilleurs postes de l'Etat, tels que celui de *Fatayra*, ou de Capitaine des Gardes, qui leur facilite quelquefois les moiens de monter sur le Trône après leur Père (*b*).

Partage des Princesses.

On s'imagineroit du moins que les Princesses sont d'une compléxion trop délicate pour les fatigues de l'agriculture. Mais Bosman nous assûre qu'elles ne font pas difficulté de mettre la main à la charrue. Cependant celles qui ont trop de fierté pour faire le métier des Esclaves, choisissent ordinairement une profession plus convenable à leur Noblesse. Elles ne deviennent point aussi riches que nos Princesses d'Europe; mais ayant moins de besoins, elles acquièrent assez de bien pour vivre contentes. D'ailleurs la plûpart sont mariées fort jeunes, sans aucun égard pour leur naissance. On n'est pas surpris que la fille d'un Roi devienne la femme d'un Esclave. Leur inclination est la seule régle de ce choix. L'Auteur ajoûte que suivant les idées du Pays, il seroit plus surprenant de voir choisir aux Princes des femmes dans l'Esclavage, parce que les enfans suivent la condition de leur mère; c'est-à-dire, que dans le premier cas les enfans de la Princesse seroient libres; & dans le second, ceux des Princes seroient Esclaves.

Grands Officiers de la Maison du Roi.

Les Grands Officiers, qui tiennent leur dignité du Roi, sont les *Braffos*, titre qui comprend le porte-Etendart, & le porte-Sabre; les *Fi-tis*, c'est-à-dire, les Crieurs publics, les Gardiens des femmes, & les Instrumens Militaires, tels que les trompettes & les tambours. Bosman ne donne pas d'autres Officiers à la Maison Royale. Chaque Seigneur, dit-il, a les mêmes, & souvent les Seigneurs riches l'emportent sur (*c*) le Roi par le nombre. Cependant Barbot a remarqué quelques Offices de plus dans divers Royaumes. Le Pays de Fétu, par éxemple, est gouverné, après le Roi, par un Lieutenant qui porte le titre de *Di*, il a un Grand Trésorier; un *Braffo*; un *Fatayra*, c'est-à-dire, un Capitaine des Gardes; un Porte-épée; des Gardiens pour les femmes du Roi; des *Fi-tis* ou des Crieurs publics; un tambour du Roi; des trompettes & d'autres instrumens.

Le Di.

Le *Di* représente le Roi dans son absence, avec la même autorité dans les affaires civiles & militaires. Le grand Trésorier (*d*) reçoit les revenus de

(*a*) Artus, pag. 59.
(*b*) Barbot, pag. 287.
(*c*) Description de la Guinée par Bosman, pag. 193. & suiv.
(*d*) Artus dit qu'il se nomme *Viador*, nom emprunté des Portugais, & qu'il est le Chef de la Maison du Roi. *ubi sup.* pag. 58.

de la Couronne, & fournit à toutes les dépenses de la Maison Royale. Comme ses fonctions l'obligent d'être sans cesse auprès de la personne du Roi, il est logé au Palais. Les profits de son emploi sont considérables. Il est respecté de tous ceux qui ont des affaires ou des espérances à la Cour. On le voit toûjours richement vêtu, & paré de bijoux d'Or, qui le distinguent des autres Officiers (*e*). NÉGRES DE LA CÔTE D'OR.

LE *Braffo* est une sorte de *Maréchal*, qui doit commencer la charge dans les batailles (*f*). Le Braffo.

LE *Fatayra*, ou le Capitaine des Gardes, est chargé de la personne du Roi. Il l'accompagne dans toutes ses expéditions; & l'occasion qu'il a sans cesse de paroître & d'agir, lui donne une considération qui le fait souvent choisir pour succéder à son maître. Le Fatayra.

L'OFFICE de Porte-épée, est ordinairement partagé entre quatre personnes, qui portent non-seulement l'épée, mais toute l'armure du Roi, aux fêtes publiques & dans les expéditions de guerre, [emploi qui approche assez de celui des porteurs (*g*) d'Armes, chez les Anciens.] Ce poste n'est pas méprisable, puisque c'est parmi ceux qui le possédent que le Roi choisit souvent ses Ambassadeurs. Le Porte-Epée.

LES Gardiens des femmes du Roi sont représentés dans la relation de Bosman, comme supérieurs à tous les Officiers de la Maison Royale. Leur principale fonction est d'écarter les Etrangers de l'appartement des femmes. Mais lorsqu'ils sont jeunes & de bonne mine, l'Auteur est persuadé que toutes les femmes sont pour eux. Il en fait aussi les Trésoriers (*h*) ordinaires du Roi. C'est entre leurs mains, dit-il, que sont les clés du trésor. Ils en ont la garde & la direction. Après la mort du Roi, ils sont les seuls qui puissent rendre compte de ses richesses. Gardiens des femmes.

L'EMPLOI des Officiers, qu'on nomme *Fi-tis*, est de proclamer les Ordonnances du Roi, & de publier à grands cris les vols & les choses perdues. Chaque Ville a deux ou trois de ces Crieurs publics, qui font aussi l'office d'Huissiers au Conseil, pour arrêter le bruit & la confusion. Delà vient leur nom de *Fi tis*, ou *Fie-ties* (*i*) qui signifie dans leur langue, *Ecoutez*, ou faites silence. Ils portent un bonnet de la peau d'un Singe noir, dont le poil est de la longueur du doigt. A la main, ils ont un faisceau de poil, de la queuë d'un Eléphant, qui leur sert à chasser les mouches. L'office d'Ambassadeur leur appartient plus proprement qu'aux Porte-épées. Aussi sont-ils ordinairement chargés des messages & des Négociations Publiques. Leur bonnet leur tient lieu de sauf-conduit dans tous les lieux de leur passage. [leur emploi est à peu près le même que celui de nos Trompettes en tems de guerre (*k*)]. Les Fi-tis.

L'OFFICE de Tambour est un poste où l'honneur est égal au profit, parce que celui qui le posséde est sans cesse près du Roi. Les Trompettes sont les moindres Officiers de la Cour (*l*). Le Tambour & les Trompettes.

SUIVANT le témoignage d'Artus, les revenus des Rois Négres consistent

(*e*) Barbot, pag. 291.
(*f*) Bosman, *ubi sup.* pag. 194.
(*g*) Barbot, *ubi sup.*
(*h*) Dans quelques Pays ces deux Emplois peuvent être réunis [ou séparés.]
(*i*) Dans l'Original il y a *Tie-tie*. R. d. E.
(*k*) Bosman, pag. 194.
(*l*) Barbot, *ubi sup.*

NÉGRES DE LA CÔTE D'OR.

tent en grains de diverses espèces, en poisson, en huile & en vin de Palmier, en fruits & en légumes, qui leur suffisent abondamment pour la subsistance de leur famille & de toute leur Maison. Ils ont des champs, que leurs Sujets cultivent, sément, moissonnent, & dont les fruits sont apportés dans leurs magazins, sans qu'il leur en (*m*) coûte la moindre peine. D'autres Voyageurs les représentent plus riches, par les taxes qu'ils imposent à leurs Peuples, par les amendes & les confiscations, par les droits qu'ils prennent sur les marchandises qui traversent le Pays, & par les subsides qu'ils tirent de leurs Voisins ou des Européens, pour leur fournir des secours pendant la guerre. Ils font payer aussi leur médiation, lorsqu'ils entreprennent de rétablir la paix entre les Nations voisines; &, semblables à nos gens d'affaires, ils reçoivent des deux côtés, avec le soin de tenir toûjours la bréche ouverte, pour tirer davantage de l'un & de l'autre Parti. Sans cette multitude de ressources extraordinaires, il leur seroit impossible de fournir à la dépense de toutes leurs fêtes, & difficile même de subsister, parce que ceux qui sont chargés de recevoir leurs revenus en détournent toûjours une partie à leur avantage (*n*). En un mot, les Rois Négres sont souvent obligés de vivre de leur travail & de celui de leurs Esclaves; d'où l'Auteur fait conclure que leur condition est fort malheureuse lorsqu'ils ont peu d'Esclaves, & que leur pauvreté est alors égale à leur foiblesse. Il en a connu de si misérables, qu'ils n'avoient ni argent ni crédit pour offrir un flacon de vin de Palmier aux Etrangers dont ils recevoient la visite. [Par cet échantillon, ajoûte-t-il, on peut juger des richesses, & de la puissance de ces Roitelets, que Mr. Boudyn leur donne dans son Mercure] (*o*).

Revenus des Rois Négres.

Pauvreté de plusieurs Rois.

C'EST cet excès de misère qui les rend si avides du bien d'autrui, que, suivant Bosman, toute leur étude est d'arracher des présens à leurs moindres Sujets. De-là vient aussi que les Cuisines Royales ne sont guères mieux fournies que celles du commun des Négres. La nourriture ordinaire d'un Roi est de la pâte de maïz ou de ris & de l'huile de Palmier, avec un peu de poisson pourri. Pendant la plus grande partie du jour, il n'a que de l'eau pour liqueur. Il boit de l'eau-de-vie le matin, s'il peut s'en procurer. Le vin de Palmier vient fort tard dans l'après-midi. Enfin la table des Rois n'est pas différente de celle des plus pauvres Négres (*p*).

Mauvais état de leur table.

CEPENDANT il y a quelque chose de plus recherché dans le soin qu'ils prennent de leur personne. Lorsqu'un Roi se lève, ses femmes s'assemblent autour de lui, le lavent & lui frottent le corps d'huile de Palmier. On lui sert ensuite à manger. Il s'assied sur sa fellette ou sur sa natte, avec une queuë d'éléphant ou de cheval à la main, pour chasser les mouches. Il est ordinairement vêtu avec assez de propreté. Sa barbe est entremêlée de corail & d'autres bijoux. Il porte des brasselets d'Or pur, & plusieurs rangs de rassades, de diverses couleurs. Ses coliers sont de la même matière. S'il est assez riche pour vivre dans l'oisiveté, il passe tout le jour à s'entretenir avec ses courtisans & ses femmes. [Quand celles-ci sortent de chez elles, elles sont

Ils ont plus de soin de leur personne.

(*m*) Artus, *ubi sup.* pag. 50.
(*n*) Bosman, pag. 191. & Barbot, pag. 287.
(*o*) Le même, pag. 192.
(*p*) Le même, pag. 189.

font toûjours appuyées sur les épaules d'une d'Esclave (q) & leurs enfans sont portés par une autre.] Quant au Roi on ne le voit guères sortir, à moins que ce ne soit pour s'asseoir à sa porte, avec un cortège de ses Nobles. S'il a des gardes, il les tient jour & nuit sous les armes autour de son Palais (r), il s'en fait accompagner dans ses moindres marches, avec beaucoup de faste & de bruit. Matin & soir, le tambour & les trompettes ne manquent jamais de se faire entendre. Mais il y a peu de Rois qui soient capables de cette magnificence. Celui de Fétu, qui n'est pas un des plus pauvres, n'affecte l'éclat que dans quelques occasions extraordinaires, telles que les visites, qu'il fait ou qu'il reçoit. [Quand il sort de chez lui, il est rarement accompagné de plus de deux personnes, dont l'une lui porte son épée & l'autre, sa chaise; & ceux qui le rencontrent dans les rues n'y font presque aucune attention, & ne lui donnent aucune marque de respect.]

NÉGRES DE LA CÔTE D'OR.

Visite de Barbot au Roi de Fourri.

Barbot, dans une visite qu'il rendit au Roi de *Fourri*, ou d'*Afourri*, comme l'appelle Bosman, trouva ce Prince assis devant la porte de son Palais, au milieu de ses principaux Officiers, dont les uns étoient assis, d'autres debout, avec une troupe de Négres armés, qui paroissoient composer sa garde ordinaire. Il pria Barbot de s'asseoir vis-à-vis de lui. Ses femmes reçurent ordre de paroître, pour faire montre de sa Grandeur. Elles se présentèrent aussi-tôt. Sa Mère, qui étoit du nombre, prit place à sa droite, & sa femme favorite à sa gauche. Toutes les autres se rangèrent des deux côtés, assises à terre; & les gardes formèrent un demi-cercle autour d'elles. On apporta une grande calebasse de vin de Palmier, qui fut placée entre le Roi & l'Auteur. Quelques Esclaves en servirent; & le Roi dit gracieusement à l'Auteur, que s'il eût été prévenu sur son arrivée, il l'auroit traité beaucoup mieux. Il n'avoit pour habit qu'un simple manteau, d'étofe du Pays, [fait à la Moresque, & tel que ceux qui sont en usage au Cap-Verd.] Mais plusieurs de ses Officiers & toutes ses femmes étoient vêtus assez proprement. Le Gouverneur du Fort Hollandois de Crevecœur, dans le Canton d'Akra, dit à Barbot que la Cour du Roi de Fourri n'approchoit point de celles de Commendo & de Fétu pour la magnificence des habits, ni pour le nombre des Officiers & des gardes. *Inchero*, Roi de Commendo, ne paroissoit jamais avec moins de deux cens gardes. Le Palais du Roi de Fétu est le plus grand de toute la Côte d'Or. Il contient environ deux cens chambres. Ce Monarque, & celui de Commendo, ne sortent jamais qu'en hamak, escortés de leurs Officiers & de leurs gardes, & précédés d'un grand nombre de tambours, de trompettes, de bassins & de toute la musique du Pays (s).

Magnificence des Cours de Commendo & de Fétu.

Il ne sera point inutile, pour jetter du jour sur l'état politique de la Guinée, de joindre ici ce que Villault rapporte du Roi de Fétu, d'après quelques personnes sensées, qui avoient passé six ou sept ans à cette Cour; & particulièrement d'après les Mémoires [du Général, &] du Chapelain Danois de Frédéricksbourg. [Remarquons cependant que cette Relation, du moins un grand nombre des remarques qu'elle contient, s'accordent avec ce que

(q) Le Roi de Commendo se faisoit toûjours porter dans un hamak, par des Esclaves.

(r) Artus, *ubi sup.* pag. 57. Ceci ne s'accorde pas avec ce qu'on a rapporté ci-dessus d'après Bosman.

(s) Barbot, *ubi sup.* pag. 271.

NÉGRES DE LA CÔTE D'OR.

que dit Artus, si même elles n'en sont pas tirées. Quant à Barbot, Des-Marchais ou plûtôt Labat, l'Editeur des Voyages de Smith, & plusieurs autres, il est certain qu'ils ont beaucoup tiré de cet Auteur, & de ces Mémoires.]

Caractère aimable du Roi de Fétu, en 1665.

LE Roi de Fétu, en 1665, étoit un homme de fort belle figure. Il aimoit les Européens, & leur avoit marqué, dans plusieurs occasions, le penchant qu'il avoit pour eux. Son âge étoit alors de quarante ou cinquante ans. Il étoit riche & généreux. Dans les fréquentes visites qu'il faisoit au Gouverneur de Frédéricksbourg, il signaloit toûjours sa générosité par quelques présens.

SA Cour étoit nombreuse. Il passoit le jour à boire & à se réjouir avec ses Nobles, dans une grande salle, qu'il avoit fait bâtir au milieu de son Palais. Le soir, au coucher du soleil, il paroissoit à sa porte, richement paré de coliers & de brasselets d'Or, & vêtu des plus magnifiques étofes. Il y étoit quelque-tems avec ses femmes, qui se faisoient un amusement d'ajuster ce qui manquoit à sa parure, & de se disposer elles-mêmes pour le bal, qui duroit ordinairement toute la nuit.

Loi fort honorable en sa faveur.

CE Prince avoit trouvé l'art de s'attirer tant de respect & d'affection, que, par une Loi publique, ceux qui manquoient d'empressement pour lui obéir devenoient incapables de posséder aucun Office. Son autorité étoit absolue; [mais il en devoit la meilleure partie à l'inclination de ses Sujets.] Il avoit constamment une garde nombreuse autour de son Palais; & l'on ne concevroit pas qu'elle pût être en petit nombre, puisque cet édifice contenoit plus de deux cens chambres, avec plusieurs grandes cours. Il ne sortoit point sans un brillant cortège, ni sans être porté [(t) dans un hamak,] sur les épaules de ses Esclaves. Dans quelque lieu qu'il parût, il ne trouvoit que de l'ardeur à lui plaire.

Sa complaisance pour ses femmes.

IL donnoit souvent des fêtes à la Noblesse & au Peuple. S'il recevoit quelque présent des Européens, il le distribuoit aussi-tôt entre ceux qui approchoient de sa personne. Les liqueurs, il les buvoit avec eux, sans oublier jamais d'en réserver quelque partie pour ses femmes & ses enfans. Ses femmes étoient logées dans des appartemens séparés; de sorte qu'il étoit toûjours libre de manger avec celles qui lui plaisoient le plus. Mais il usoit rarement de cette liberté, [parce que son goût le portoit à manger en public.] Il les faisoit appeller souvent dans la grande salle, pour y participer à ses plaisirs. Elles étoient fières, & ne sortoient jamais de leurs appartemens que sur le dos de leurs Esclaves. Cependant elles mettoient toute leur gloire à laver le Roi de leurs propres mains & à le parer. Comme elles avoient aussi quantité de personnes à leur service, après avoir travaillé à la parure de leur Maître, elles alloient se livrer aux mêmes soins de la part de leurs Esclaves. Elles se faisoient ajuster les cheveux avec beaucoup d'agrément & de propreté. Elles portoient des habits fort riches, & des bijoux d'Or en si grand nombre, qu'il étoit surprenant qu'elles en soûtinssent le fardeau (v).

Efforts qu'elles faisoient pour lui plaire.

Sort des Princes de Fétu.

PENDANT la vie du Roi de Fétu, ses enfans sont élevés aux frais du Public. S'ils sortent du Palais, ils sont portés par des Esclaves, au son d'un tambour

(t) On a déja fait la Description de cette voiture dans l'Article de Juida. On en verra d'autres & de plusieurs formes dans celui de Bénin. R. d. T.

(v) Mille exemples précédens doivent faire trouver ici de la vrai-semblance. R. d. T.

tambour & de quelques trompettes, qui n'appartiennent qu'à eux. Le Roi leur pére, en les mariant, leur donne le titre de Nobles, & les éxempte du tribut. Il feroit beaucoup plus en leur faveur, s'il n'étoit retenu par les craintes dont on a déja parlé. Son revenu, comme celui des autres Rois Négres, consiste en fruits, en poisson, en huile & en vin de Palmier, en millet, en ris, en maïz & en bestiaux, qu'on apporte chaque jour au Palais; mais comme ses Etats sont assez grands & fort peuplés, l'abondance régne toûjours dans sa maison. Il a droit sur toutes les amendes qui sont imposées par sa Cour de Justice, dans les causes civiles & criminelles. Son Trésorier les reçoit, à chaque quartier, des Gouverneurs & des Receveurs particuliers. C'est le même Officier qui fait tous les payemens de la Maison Royale, pour les affaires d'Etat, pour la solde des Troupes & pour les dépenses particulières du Roi. Il achète toutes les étofes qui servent à ses femmes & à ses enfans. Il l'accompagne dans toutes ses marches. Il a son logement au Palais. Enfin c'est l'Officier du Royaume qui est le plus respecté après le Roi.

du Roc

Fêtes Royales.

OUTRE le Sabat des Négres, que le Roi de Fétu, après ses dévotions, passe ordinairement dans le sein de sa famille, l'usage a fait recevoir plusieurs fêtes, qu'il célébre aussi avec ses Nobles, ses femmes & ses enfans, en faisant acheter tout le vin de Palmier & toute la volaille que les Négres de la campagne apportent au Marché. Mais sa principale solemnité est l'Anniversaire de son Couronnement, qui porte le nom de Fête des Fétiches. Il y invite non-seulement toute sa Noblesse, mais encore les Princes voisins, & les Européens de sa Côte, qui ne doivent pas manquer de s'y rendre s'ils veulent conserver ses bonnes graces. Il les traite pendant trois jours avec des festins & des danses. Dans ces occasions, les Négres portent, au pied de quelqu'arbre ou de quelque montagne, des liqueurs & des vivres pour les Fétiches du Roi.

Changemens qui arrivent après sa mort.

☞ [QUAND un Roi est mort, on expose en public son corps pendant quelques jours, & on lui sert à manger, & à boire comme s'il étoit vivant; après cela quatre Esclaves l'enlèvent & l'enterrent dans un bois, sans que personne sçache l'endroit où ils le mettent. Ils enterrent avec lui ses Fétiches, ses ornemens, ses armes & ses meubles; & ils laissent autour du tombeau du vin de Palmier & d'autres choses dont le défunt peut avoir besoin. Ensuite ils reviennent & se présentent devant le Palais pour être tués, afin de suivre leur maître dans l'autre monde.] Après la mort des Rois de Fétu, on met une garde au Palais, & les portes sont fermées, jusqu'à ce que le plus proche héritier soit appellé à la succession du Trône & du Trésor Royal. Le nouveau Roi donne un festin ☞ public, qui dure ordinairement quatre ou cinq jours; [& où il invite les Rois voisins, les Européens qui sont à portée, les Nobles, & les principaux de ses Sujets, qui lui font tous des présens.] Il choisit ensuite de nouveaux Fétiches, & l'anniversaire de ce grand avénement est célébré pendant toute sa vie. Quelquefois il congédie les anciens Officiers de la Couronne, pour mettre à leur place ses parens ou ses amis. Mais si ceux qu'il trouve employés sont avancés en âge, il les laisse jouir de leurs Dignités jusqu'à leur mort, moins par inclination que pour se rendre agréable au Peuple (x).

REVENONS

(x) Villault, pag. 235.

Administration de la Justice sur la Côte d'Or.

Revenons aux Observations générales qui sont tirées de différentes sources. Les Juges, ou les Chefs des Tribunaux de Justice, dans les Monarchies comme dans les Républiques, sont choisis entre les plus riches & les plus notables Personnages de l'Etat. Tels sont les Braffos, les Kabaschirs & les Gouverneurs des Villes & des Villages, avec l'assistance des Prêtres, qui passent pour leurs Substituts. C'est à ces Magistrats qu'appartient la connoissance de toutes les causes civiles & criminelles; mais leur décision n'est pas si absolue qu'on ne puisse en appeller à la personne même du Roi; quoique ces appels soient fort rares. Les Rois, pour s'épargner cette peine, nomment des Commissaires, qui prennent le nom d'*Enes*, & qui, revêtus de l'Autorité Royale, font le tour du Pays, pour appaiser les différends par des Sentences définitives (y).

Forme des procédures.

Artus rapporte la forme des procédures dans quelques Pays Monarchiques. Lorsqu'il s'élève entre les Négres quelque différend civil ou criminel, qui ne peut être terminé par les voies de la douceur, ils se présentent au Gouverneur de la Place & se soûmettent à sa décision. Si l'accusateur paroît seul, le Gouverneur fait avertir l'accusé, par un Esclave, & l'oblige de se deffendre. Chacun plaide sa cause, sans qu'il soit permis à l'un ni à l'autre d'interrompre son adversaire. Après avoir entendu gravement les deux Parties, le Gouverneur prononce la Sentence; & dans les lieux dont parle Artus, elle est sans appel. Mais si l'affaire touche le Roi, & que le coupable soit condamné à quelque amende, il est forcé de payer avant qu'il obtienne la liberté de se retirer.

Combat entre les Parties, & leur sort.

Dans les cas difficiles, où le Juge n'ôse se fier à sa propre décision, la haine des Parties devient quelquefois si mortelle, qu'elle se termine par un défi. On convient d'un jour. Les deux adversaires se font accompagner de quelques amis, qui sont spectateurs du combat. Il finit ordinairement par la mort de l'un ou de l'autre. Alors les parens du Mort se réunissent pour tirer vengeance du meurtrier. S'il cherche un asile dans quelqu'autre lieu, ils n'épargnent rien pour le faire tomber entre leurs mains. Il échape difficilement; à moins que la fureur de ses ennemis ne se rallentisse, ou qu'il n'ait le bonheur de se cacher à leurs poursuites. Il n'y a point de Ville, ni même de Roi, qui soit disposé à le protéger; dans la crainte d'offenser le Prince dont il a tué le Sujet. S'il est pris, on le livre à la veuve de son ennemi, qui a droit de le garder pour son service, ou de le vendre pour l'Esclavage. Un meurtrier riche s'accommode pour une somme d'argent avec la femme & les parens du Mort. Mais s'il les trouve infléxibles, il ne peut éviter l'Esclavage.

Manière singulière d'arrêter certains coupables.

Ces duels néanmoins arrivent fort rarement; & si l'on excepte quelques occasions pressantes, où l'on n'espère pas de réconciliation par d'autres voies, les amis n'ont pas plûtôt le moindre soupçon d'un défi, qu'ils s'employent de part & d'autre avec la même ardeur, pour prévenir les catastrophes sanglantes.

Ceux qui violent les Ordonnances du Roi, doivent payer l'amende établie, ou s'éxiler volontairement du Royaume. Un Négre, après s'être apperçu

(y) Barbot, pag. 299. & *suiv.*

perçu que son voisin s'est rendu coupable de ce crime, dissimule quelquefois le fait pendant des années entières, jusqu'à l'occasion de quelque injure qui le fait penser à la vengeance. Alors il avertit le Gouverneur, qui fait battre le tambour par un de ses Esclaves, pour avertir les Habitans de la Ville, qu'il y a quelque cause importante à juger. On s'assemble sur la Place publique. Les femmes y sont assises dans un lieu séparé des hommes. Le Gouverneur paroît avec une escorte de gens armés. Si le coupable est présent, il est arrêté au milieu de la foule, & conduit à la maison du Gouverneur, où les moindres preuves le font charger de chaînes. Lorsque l'accusation ne paroît pas être prouvée, on le met seulement sous la garde d'un autre Négre qui ne lui permet pas de s'éloigner un moment, jusqu'à la Sentence. Le Gouverneur après avoir éxaminé toutes les circonstances, avec les Nobles & les Anciens de la Ville, envoye déclarer au Prisonnier le crime & les preuves. Si sa réponse ne le justifie pas, il est condamné à l'amende, qu'il doit payer sur le champ. Est-il insolvable? Il devient l'Esclave du Roi; & sur le champ, il est vendu, pour satisfaire à l'amende par le prix de sa liberté (z).

Punition qui ne l'est pas moins.

On trouve dans Bosman la méthode de Justice qui est en usage dans les Républiques. Elle est peu différente de celle des Monarchies. Dans le Pays d'Axim, un Négre qui veut en accuser un autre, s'adresse aux Kabaschirs, avec un présent d'Or & d'eau-de-vie. Après avoir commencé par cet hommage, il explique le cas, en demandant une prompte satisfaction. S'ils sont disposés à le favoriser, le Conseil s'assemble en peu de jours, en discute les preuves, & sans beaucoup d'égard pour la justice, on porte une Sentence qui satisfait l'Accusateur. Mais si les Juges sont mal-disposés pour lui, ou que dans l'intervalle, ils aient reçu des présens plus considérables de son Adversaire, la meilleure cause n'obtiendra rien de l'équité des Kabaschirs. Dans un fait de la dernière évidence, où la prévarication seroit scandaleuse, ils trouveroient le moien de faire traîner l'affaire en longueur, & de reculer perpétuellement la conclusion. Un malheureux Plaideur, après quantité de sollicitations inutiles, est obligé d'attendre la mort de ses Juges, dans l'espérance de trouver plus de justice dans leurs Successeurs. Il meurt lui-même, & laisse à ses héritiers un Procès, qui se réveille quelquefois au bout de trente ans. L'Auteur en vit plusieurs exemples, avec d'autant plus d'étonnement, que les Négres n'ont pas le secours de l'écriture, pour rappeller des faits que le tems doit avoit effacés dans leur mémoire.

Méthode de Justice dans les Républiques.

Combien les Plaideurs ont à souffrir de leurs Juges

Souvent, lorsqu'un Plaideur se croit injurié par la Sentence ou les délais de ses Juges, il cherche l'occasion d'enlever, non-seulement à son Adversaire, mais au premier Habitant de la même Ville, autant d'Or & de marchandises, que l'injustice lui en a fait perdre. Alors celui qu'il offense, entreprend un Procès contre lui, & contre celui qui est la première cause du tort qu'il reçoit. Nouvelles sources de chicanes, & d'injustice ou d'offenses, qui produisent quelquefois des meurtres & des guerres. Au contraire si la Sentence est juste, ou si la cause est décidée au Fort Hollandois en présence du Facteur, on n'entend aucune plainte, & le démêlé finit sans apparence de ressentiment. Au défaut d'évidence dans les preuves, on s'en rapporte

(z) Artus, ubi sup. pag. 60 & suiv.

NÉGRES DE LA CÔTE D'OR.

rapporte au ferment de l'Accufé; & s'il refufe de le prêter, il eft condamné à payer ce qu'on lui demande. [Le ferment par lequel l'accufé fe difculpe eft préféré à celui que voudroit prêter l'accufateur. Cependant fi ce dernier prouve fon accufation par un ou deux témoins, l'accufé n'eft point admis au ferment. Cette coûtume occafionne fouvent de fâcheux accidens, le parjure n'étant pas une nouveauté parmi les Négres; & il eft fûr alors que celui qui a été offenfé, fera attentif à profiter de toutes les occafions de vengeance qui fe préfenteront. Cependant ces fortes d'abus n'ont guères lieu que dans l'intérieur du Païs, où les Facteurs Hollandois ne font pas à portée de prendre connoiffance des querelles qui s'élevent entre les particuliers. Car tous les procès qui furviennent près des Forts font décidés par une Sentence du Facteur & des Kabafchirs, defquels il n'y a point d'appel, fi ce n'eft au Directeur Général, fous prétexte que les Juges ont été mal-informés. Mais cela arrive rarement, & les Négres payent, pour l'ordinaire, de bonne grace l'amende à laquelle ils ont été condamnés (a).]

Procès d'un Négre avec une femme.

Il arriva, du tems de l'Auteur, qu'un Négre venu d'une Ville éloignée, dans une Ville de la Côte, pour fe faire payer quelque fomme qui lui étoit dûe, fut apperçu d'une femme mariée qu'il avoit féduite un an auparavant par de fauffes promeffes. Cette femme porta auffi-tôt fes plaintes au Gouverneur, & demanda que le coupable fut arrêté. Le Confeil s'étant affemblé, elle parut avec audace, accufa l'homme de lui avoir fait violence, & demanda qu'il fut condamné du moins à payer ce qu'il lui avoit promis. Le Négre au contraire prétendoit qu'elle s'étoit livrée à lui volontairement & fans condition. Quoiqu'ils fuffent Etrangers tous deux dans la Ville où ils étoient, on leur fit une prompte juftice. Après quelques difcuffions, le *Fetiffero*, ou le Prêtre, parut avec un vafe rempli d'une certaine liqueur, qu'il plaça aux pieds du Gouverneur & des Kabafchirs. La femme s'en étant approchée fans crainte avalla une partie de la liqueur, pour confirmer la vérité de fon accufation. Si le Négre eut bû le premier, il auroit été renvoyé libre; mais la difficulté qu'il fit de boire parut une conviction de fon impofture. Auffi reconnut-il fa faute, & fe foumit-il à payer trois Bandas ou fix onces d'Or.

Autre procès d'un Négre.

Dans un autre tems, un Négre fut accufé, devant le Roi, d'avoir tué le frère de fon Adverfaire, par le moyen d'un Fétiche qu'il (b) avoit compofé dans cette vûe. Le Roi le fit avertir de paroître, & le preffa d'avouër fon crime. Mais fans fe déconcerter, il protefta folemnellement que dans toute fa vie, il n'avoit pas eu de querelle avec le Mort. La liqueur lui fut préfentée de la main du Fétiffero. Il l'avalla d'un air intrépide, comme la preuve infaillible de fon innocence (c).

Liqueur qui fert à purger les accufés.

Cette liqueur, qui fe nomme *Enchion Benou*, eft compofée des mêmes Simples & des mêmes ingrédiens que les Idoles du Pays. Quoiqu'elle n'ait rien de malin en elle-même, les Négres font perfuadés que par d'autres vertus qu'elle a reçues des enchantemens des Prêtres, on ne peut en boire pour foûtenir

(a) Defcription de la Guinée par Bofman, pag. 165. & fuiv.

(b) On a lû dans le Chapitre précédent, que les Négres fe croient capables de faire périr leurs ennemis par des Fétiches qu'ils jettent fur leur chemin R. d. T.

(c) Artus, dans la Collection de De Bry, Part. VI. pag. 62.

soûtenir le mensonge ou l'imposture, sans s'exposer, aux plus affreuses calamités (*d*).

Négres de la Côte d'Or.

Cérémonies des fermens à Fétu.

La cérémonie des fermens n'est pas la même à Fétu que dans la plûpart des autres Cantons du même Pays. Le Prêtre élève une pile de petits bâtons, en forme d'autel, sur lequel il place un petit sac de toile, qu'il arrose de sang humain, & qui contient quelques os secs d'un cadavre. Il y joint plusieurs morceaux de pâte, avec une calebasse remplie de la liqueur qui sert au serment. Il éxorcise tout cet appareil, en prononçant quelques mots, accompagnés de gestes & de grimaces. Alors il fait jurer l'accusé sur la liqueur, par *Osture*, qui est la principale Divinité du Pays. Si c'est aux Anglois, ou à d'autres Européens, qu'un Négre doit prêter serment, ils le font jurer sur la Bible, avec trop peu de respect, peut-être, pour leur propre Religion. Dans cette cérémonie, les Négres se prosternent devant leurs Prêtres, embrassent leurs pieds, en lèvent un, dont ils se frottent le visage, la poitrine & les épaules, répétant plusieurs fois la syllable *Iou*, *Iou*, faisant craquer leurs doigts, baisant les Fétiches, avec des contorsions qui viennent de leur frayeur ou de leur joie: ils avallent ensuite la liqueur. D'autres, pour prêter serment aux Européens, mettent deux doigts en croix, & les portant à la bouche, prononcent ces paroles Portugaises: *Par esta cruz de Dios*, c'est-à-dire, par cette croix de Dieu (*e*).

Négres qu'on fait jurer sur la Bible.

C'est ainsi, remarque Bosman, que sans Conseil & sans Procureur, en moins de tems, & peut-être avec autant de justice (*f*) que dans nos Tribunaux, les Négres de Fétu terminent leurs Procès. [Ici Labat n'a garde de perdre cette occasion pour lâcher quelque trait de sa façon. On ne connoît point encore en ce païs, dit-il, les Huissiers, Sergens, Appariteurs & autres vermines qui rongent le genre humain, non plus que les Avocats, Procureurs, Greffiers & autres semblables pestes (*g*).] La punition ordinaire des crimes, sur toute la Côte d'Or, est la mort, l'esclavage, ou l'amende. Mais la peine de mort est très-rare. Quoique la loi l'établisse pour l'homicide, il n'arrive jamais qu'un meurtrier soit éxécuté, s'il a dequoi payer l'amende, ou s'il a des amis qui soient en état de lui rendre ce service. Il y a deux sortes d'amendes, pour le meurtre des personnes libres & pour celui des Esclaves. Dans le Pays d'Axim, elle est de cinq cens écus pour la mort d'un Négre libre. Mais le coupable obtient quelque diminution, suivant le degré de chaleur que les parens du Mort ont pour sa vangeance; car il dépend d'eux de réduire leurs prétentions, & c'est avec eux qu'il faut composer. Artus se trompe, lorsqu'il fait tourner ces amendes au profit des Rois. Ils n'y ont pas la moindre part; à moins qu'ils n'aient aidé la famille du Mort à (*h*) se faire payer: & dans ce cas, ils ne sont récompensés que de leur peine. Les cinq cens écus, sont l'amende ordinaire pour un Négre du commun. Mais si le mort est un homme de distinction, elle monte quelquefois jusqu'à cinq mille écus. L'Auteur observe que sans cette rigueur, quantité de Négres s'exposeroient volontiers à payer une somme de cinq cens écus, pour se venger d'un ennemi

Amendes & punitions.

Distinction prise du rang & de la qualité.

(*d*) Le même, pag. 63. & Barbot dans sa Description de la Guinée, pag. 300.
(*e*) Barbot, pag. 276.
(*f*) Bosman, pag. 167.
(*g*) Des-Marchais, Vol. I. pag. 329.
(*h*) Il dit même que le Roi en distribue la moitié à ses courtisans, pag. 62. Villault l'a copié dans cette erreur, pag. 263.

NÉGRES DE LA CÔTE D'OR.

mi puissant. Mais l'amende alors est abandonnée à la discrétion des Juges. Pour la punition [de la mort] d'un Esclave elle est de trente-six écus. Encore admet-elle des réductions; & le Poursuivant se contente ordinairement d'une chaîne d'Or de trente-deux écus.

Supplices cruels.

Si le Meurtrier n'est point en état de satisfaire, [il est remis au pouvoir des parens du Mort, qui deviennent les maîtres absolus de sa vie.] Ils peuvent éxiger sang pour sang. Lorsque la vengeance leur fait prendre ce parti, l'éxécution est cruelle. Ils font souffrir mille morts au coupable; à moins que les Facteurs Hollandois (*i*) ne le tirent d'entre leurs mains & ne le fassent éxécuter d'un seul coup.

Exécution des Criminels, moins dure dans les Monarchies.

Dans les Pays gouvernés par un Roi, le supplice est plus uniforme & moins barbare. Le Criminel est livré à l'Exécuteur, qui lui bande aussi-tôt les yeux & lui lie les mains derrière le dos. Il le conduit dans quelques champ, où il le fait mettre à genoux, lui fait baisser la tête, & le perce d'un coup de zagaye. Ensuite il lui coupe la tête avec sa hache; & mettant le corps en piéces, il le jette aux oiseaux de proie. Artus ajoûte, qu'après l'éxécution, les parens du Mort s'assemblent avec de grandes marques de douleur. Ils prennent sa tête, & l'ayant fait bouillir dans l'eau jusqu'à ce qu'elle soit dépouillée de sa chair, ils avallent le bouillon, & suspendent le crane à leurs Fétiches. Les femmes poussent des cris, & déplorent long-tems la malheureuse fin du coupable. Personne, remarque l'Auteur, n'est présent à l'éxécution: mais aussi-tôt qu'elle est achevée, le Peuple accourt en foule voir le corps (*k*).

Peine pour le Vol.

Le Vol est puni par la restitution des biens & par une amende, avec l'attention de proportionner l'amende à la nature des biens, au lieu où le crime s'est commis, & au rang de la personne offensée. Par éxemple, un Voleur sera condamné à payer cent écus, outre la restitution, tandis que pour le même crime (*l*) un autre ne sera condamné qu'à vingt écus d'amende. Bosman exhorte les Facteurs Hollandois, qui sont au nombre des Juges dans le Pays d'Axim, à ne jamais perdre de vûe (*m*) une si sage institution. Suivant le récit d'Artus, tous les biens d'un homme surpris en Adultère sont confisqués au profit du Roi; & la femme est obligée de payer à son mari deux ou trois onces d'Or, si elle ne veut pas qu'il en vienne au divorce. Tel est le droit des maris. Mais les parens de sa femme ont celui de brûler la maison de l'Adultère, & de le poursuivre lui-même jusqu'à le mettre dans la nécessité de chercher une retraite hors du Pays (*n*).

Peine pour l'Adultère.

Usage de Commendo.

A Commendo, l'usage est de couper une oreille à l'Adultère, & de lui faire payer autant d'Or que la femme en a reçu pour douaire, avec quatre brebis ou quatre chèvres. S'il n'est pas en état de satisfaire à cette amende, il est vendu pour l'Esclavage. Un Adultère Esclave est condamné à perdre la partie qui sert au crime. La femme paye deux onces d'Or à son mari, ou se soûmet au divorce. Dans d'autres Pays, le châtiment d'une Adultère est une amende de six onces d'Or, dont un tiers appartient au Roi, un tiers à ses principaux Officiers, & l'autre au mari (*o*).

VILLAULT

(*i*) Bosman, pag. 168.
(*k*) Artus, *ubi sup.* pag. 64.
(*l*) Artus dit que l'amende est de trois bandas, ou six onces d'Or.
(*m*) Bosman, pag. 169.
(*n*) Artus, pag. 62.
(*o*) Barbot, pag. 300.

Négres de la Côte d'Or.

Villault dit que l'adultère est puni fort sévèrement, lorsqu'il est commis avec la principale femme; [& dans ce cas il arrive souvent qu'un Fils accuse son père, ou un Père son fils.] Le coupable est condamné pour toute sa vie à l'Esclavage; ou s'il a le bonheur de se dérober au châtiment par la fuite, sa tête est mise à prix pour une somme considérable (p).

Du tems d'Artus, un Négre qui auroit présenté de l'Or faux (q) à quelque Marchand, auroit perdu la liberté pour toute sa vie. Le vol des enfans, est un crime qu'on punit ordinairement de mort. Celui des bestiaux, n'obtient pas plus de grace, parce qu'une créature muette, disent les Négres, n'est pas capable de crier au secours. Dans quelque Pays, [où les Européens n'ont aucun établissement,] la mort est plus sûre pour celui qui vole un mouton, que pour le meurtrier de son voisin (r).

Vol d'Hommes & de Bestiaux.

Les Amendes sont au profit du Roi dans toutes les offenses qui regardent sa personne ou le bien de l'Etat. Les Princes puissans trouvent continuellement l'occasion de punir leurs Sujets par la bourse. Cependant ils observent quelque forme de justice. L'affaire est remise entre les mains des Kabaschirs & soûmise à leur décision. Mais, connoissant l'intention du Roi, ils aggravent le crime au-lieu de le diminuer; & leur Jugement est toûjours (s) conforme à la volonté de leur Maître. Suivant Artus, si le Négre condamné n'est point en état de payer, & qu'il ait quelques parens ou quelques amis plus riches, qui soient Sujets du même Roi, ils sont appellés en Justice & forcés d'acquitter cette dette; à moins qu'ils ne prennent le parti d'abandonner le Pays, où ils ne peuvent rentrer sans avoir satisfait le Roi. Lorsque l'amende est payée, le coupable rentre dans tous ses droits, visite ses amis, & les prie d'oublier sa faute. La raison qui porte les Rois à rendre une famille entière responsable d'un Particulier, n'est que la crainte de se voir importunés par des prières & des instances en faveur du coupable (t).

Amendes au profit du Roi.

Manière de les faire payer.

Dans les cas d'injure, les pères de famille répondent toûjours pour leurs enfans, leurs neveux & leurs autres parens. Mais ils font une quête dans la famille; &, suivant les circonstances, tout le monde entre volontiers dans une contribution qui sauve la vie ou la liberté à leur parent ou leur ami. Chaque Maître est responsable aussi pour son Esclave, dans les cas mêmes de vol & d'adultère; c'est-à-dire, qu'il doit payer l'amende imposée par les Juges ou par la Loi. Il arrive de-là que la multitude des Esclaves, qui fait la gloire & la richesse des Négres, devient quelquefois la cause de leur ruine (v).

Les pères & les maîtres répondent pour leurs Inférieurs.

L'égard aux personnes ne passe point ici pour une injustice dans l'administration; d'autant plus que la connoissance des richesses ne sert qu'à rendre le châtiment plus sévère. Les Négres justifient cet usage par deux raisons; premièrement, parce que dans le cas de fraude un homme riche ne peut pas trouver d'excuse dans la nécessité: en second lieu, parce qu'il lui est plus facile de satisfaire à la Justice. Mais, en général, on n'impose point ici d'amende qui surpasse les forces du coupable; à moins qu'il ne le mérite par des crimes accumulés, qui le rendent digne de la mort ou de l'Esclavage.

Modération dans les amendes.

(p) Voyage de Villault, pag. 264.
(q) Artus, *ubi sup.* pag. 64.
(r) Bosman, *ubi sup.* pag. 170.
(s) Le même, pag. 188.
(t) Artus, *ubi sup.* pag. 63.
(v) Bosman, pag. 204.

clavage. C'est une des raisons qui portent un Négre prudent, lorsqu'il s'est enrichi, à garder toûjours les apparences de la pauvreté, dans la crainte que ses parens se rendant coupables de quelque crime, les Juges ne tombent sur lui avec trop de rigueur. Dans le Pays d'Axim, les amendes se payent entre les mains du Facteur Hollandois, qui les distribue aux Parties offensées, sans oublier de prélever ses Droits. Jusqu'à l'année 1700, ces Droits étoient considérables. Mais ils ont été réduits à huit écus, pour les cas les plus graves qui puissent être portés à son Tribunal. Bosman déclare, avec beaucoup de franchise, que c'est une injustice, & qu'elle étoit quelquefois poussée jusqu'à l'excès. Sous prétexte de marquer de la tendresse aux Négres, par l'intérêt qu'on prenoit à leurs affaires, les Facteurs s'attribuoient jusqu'à cent écus d'une seule amende; & cette lâché conduite ne leur attiroit (x) que des imprécations. Malgré le soin qu'on a pris de borner leurs prétentions, les Droits d'un Facteur Hollandois d'Axim, en qualité de Juge, sont encore très-considérables. Sur une amende imposée pour crime, sa part est les deux tiers, & le reste passe à l'assemblée des Kabaschirs. Dans les cas de dette, il en tire le quart; & les trois autres parties vont au créancier. Ainsi l'Office de Juge, conclut Bosman, vaut mieux ici qu'en Hollande.

Usurpations des Hollandois.

Le même Ecrivain rapporte une Cause qui fut plaidée devant lui, pendant qu'il étoit Facteur d'Axim. Deux Kabaschirs du Pays d'Ankobar, qui étoit alors dépendant de celui d'Axim, avoient depuis plusieurs années, l'un sur l'autre, des prétentions fort singulières. Chacun des deux vouloit que l'autre fût son esclave, & fondoit sa demande sur un droit d'héritage. Les Kabaschirs d'Ankobar se trouvant fort embarrassés pour la décision d'une affaire de cette nature, les deux Parties convinrent de s'en rapporter au Facteur Hollandois, [qui avoit le pouvoir en main, pour faire éxécuter la sentence qu'il prononceroit.] Bosman employa un jour entier à la discussion de cette Cause. Mais les témoignages, de part & d'autre, ne portant que sur des *oui-dire*, parce que les véritables témoins étoient morts, il y trouva tant de contradictions, que dans l'impuissance de parvenir à la vérité, il proposa aux deux adversaires de se réconcilier. Les y trouvant assez disposés, il éxigea d'eux qu'ils se reconnussent mutuellement pour libres, avant que de sortir du Fort; & de plus, que celui qui renouvelleroit la querelle fût soumis à une grosse amende. Ils parurent tous deux fort satisfaits de cette décision. Ils s'embrassèrent, ils se promirent une amitié éternelle; & pour ne laisser aucun doute de leur sincérité, ils récompensèrent les bons Offices de l'Auteur par un fort beau présent. Mais deux ou trois mois après, l'un des deux oubliant ses promesses, fit assassiner l'autre dans sa maison.

Cause singulière, plaidée devant Bosman.

Bosman ne put apprendre cette perfidie, sans en être vivement irrité. Il la regarda comme un éxemple de la plus dangereuse conséquence. Quelques Officiers Hollandois, chargés de ses ordres, partirent aussi-tôt pour Ankobar, & demandèrent que les coupable fussent livrés à la Justice. Les Habitans, au

Embarras de Bosman pour faire éxécuter ses ordres.

(x) *Angl.* Bosman dit que cette réduction fut faite par un homme, qui affectoit de marquer de la tendresse pour les Négres, mais qui dans le fond n'avoit d'autre raison que d'empêcher les autres Officiers de la Compagnie de gagner quelque chose & qui vouloit tout garder pour lui; car quand c'étoit à lui à décider un procès; il faisoit monter quelques fois ces Droits à quelques centaines d'écus, ce qui ne lui attiroit &c. R. d. E.

au-lieu de reconnoître la néceſſité de cette punition, répondirent avec audace qu'ils n'étoient pas ſoûmis à la Hollande, & que le Facteur pouvoit éxercer ſon autorité dans les lieux de ſa juriſdiction.

NÉGRES DE LA CÔTE D'OR.

Révolte d'un Corps de Négres.

COMME cette réponſe devenoit un outrage pour la Compagnie Hollandoiſe, Boſman prit le parti de ſe rendre lui-même à Ankobar, accompagné de quelques-uns de ſes gens. Mais à trois milles du Fort d'Axim, il fut ſurpris de rencontrer un Corps d'environ cinq cens Négres armés. Ces mutins s'étoient flattés de lui cauſer de l'épouvante. Cependant ils le saluèrent aſſez civilement, & parurent attendre ce qu'il avoit à leur dire. Il leur demanda pourquoi ils refuſoient de ſe ſoûmettre à l'autorité de la Compagnie, qui étoit capable de les exterminer au moindre ſigne de ſa volonté? Leur réponſe fut, qu'ils ne penſoient point à manquer d'obéïſſance pour la Compagnie, & qu'ils ne vouloient pas ſe priver d'une protection dont leur Pays tiroit tant d'avantage. Boſman demanda que les Meurtriers lui fuſſent livrés. Ils le refuſèrent tous d'une voix, en diſant qu'ils les puniroient peut-être de leurs propres mains. Vous avez l'audace de réſiſter à la Juſtice, leur dit Boſman, d'un ton ferme; vous êtes les protecteurs du Meurtre. C'eſt en cette qualité que je vous regarderai déſormais, & je punirai comme autant de Meurtriers tous les Habitans d'Ankobar qui tomberont entre mes mains. Il ſe tournoit pour les quitter; mais ſon diſcours avoit fait tant d'impreſſion qu'ils demandèrent du tems pour délibérer, & dans l'eſpace d'un quart-d'heure ils lui préſentèrent les criminels, en demandant pour toute grace de ne les pas faire éxécuter avant trois jours. Il leur en donna volontiers ſa parole, & retourna au Fort d'Axim très-ſatisfait de ſon expédition.

Concluſion de ce différend.

TROIS jours après, tous les Chefs d'Ankobar arrivèrent au Fort, & demandèrent comment le Facteur ſe propoſoit de punir les coupables. On leur répondit qu'ils devoient avoir la tête coupée; & pour augmenter la terreur, on fit paroître l'Exécuteur avec tout ſon appareil. Cette déclaration leur fit pouſſer des cris lamentables. Ils ſupplièrent Boſman de permettre que, ſuivant l'uſage du Pays, le crime fût expié avec une ſomme d'argent. Quoiqu'il ne deſirât rien de plus, il attendit que les parens du Mort vinſſent lui témoigner eux-mêmes qu'ils ſe bornoient à cette ſatisfaction, & qu'on lui apportât l'amende. Alors pour faire valoir auſſi ſa généroſité, il ſe contenta de prendre la moitié de la ſomme, & leur rendit les criminels. Son but, dit-il, dans ce récit, eſt de faire connoître par quelles voies les Hollandois ſoûtiennent leur autorité & ménagent la ſoûmiſſion des Négres. La Compagnie eſt ſi reſpectée, que les Kabaſchirs n'ôſeroient décider la moindre Cauſe ſans la permiſſion du Facteur. Un jour que ſur la demande d'un Négre, Boſman lui avoit fait payer une ſomme qui lui étoit dûe par un autre, le débiteur vint l'informer qu'il avoit contracté cette dette par la Sentence des Kabaſchirs, pour avoir couché avec la femme de ſon adverſaire. Boſman demanda au créancier s'il ignoroit que ſa ſomme devoit être confiſquée, parce que cette affaire avoit été décidée ſans la participation des Facteurs du Fort. Le Négre en convint de bonne-foi, & ſe réduiſit à demander le quart de l'amende. Cette modération lui en fit obtenir la moitié, avec laquelle il s'en retourna fort joyeux. Les Hollandois, ajoûte l'Auteur, ſe croient obligés à cette ſévérité, pour prévenir tous les complots que les Négres pourroient former contr'eux dans leurs Aſſemblées.

Empire des Hollandois ſur leurs Négres.

NÉGRES DE LA CÔTE D'OR.

Manière odieuse de faire payer les dettes.

DANS les Pays où les Hollandois n'ont pas d'autorité, la méthode de faire payer les dettes est fort odieuse. Un créancier, au-lieu de porter sa plainte au Tribunal de la Justice, enlève à son voisin la première chose dont il peut se saisir, quoiqu'elle surpasse beaucoup la valeur de sa dette, & dit au propriétaire qu'il peut se faire payer par tel autre Habitant, sur lequel il lui explique ses Droits. Aucune loi ne s'opposant à cette injustice, le propriétaire est obligé de s'adresser au débiteur, & le force de payer à la concurrence du vol qu'on lui a fait; de sorte que le premier créancier gagne souvent beaucoup plus qu'on ne lui devoit, [& le second fait monter aussi haut qu'il veut ☞ la valeur de ce qu'on lui a pris. C'est ainsi que par les loix Romaines, il étoit ordonné qu'en cas de scandale celui qui étoit l'offenseur payât à l'offensé, la somme pour laquelle il se seroit soûmis lui-même à souffrir un semblable affront.] A la vérité, cet usage n'a lieu que pour les petites dettes. Mais un malheureux débiteur se trouve ainsi dans la néceſſité de payer quelquefois douze, pour un, sans aucune ressource pour obtenir plus de justice, parce que le Roi & les Grands prennent toûjours parti pour les créanciers. Ces exemples arrivent tous les jours, & l'on voit quantité de pauvres qui s'enrichissent en peu de tems par ces extorsions. Il s'en trouve d'autres qui ont l'effronterie d'aller trouver un père de famille, & de se plaindre que son fils, ou son neveu, ou quelqu'un de ses Esclaves, leur a causé quelque dommage, en le menaçant de tuer quelqu'Habitant de la Ville, s'ils ne reçoivent (y) une prompte satisfaction. Lorsque le scélérat qui a fait cette menace a le courage de l'exécuter, comme l'Auteur assûre qu'il en fut deux fois témoin, c'est le père de famille qui porte la peine du crime, comme s'il l'avoit commis lui-même (z).

Hardiesse des Négres.

Tribunal singulier dans le Pays d'Axim.

OUTRE l'administration ordinaire de la Justice, le Pays d'Axim en a une fort étrange, sous la direction des Manseros. Ce Tribunal, dont on a déja rapporté les fonctions, s'est attribué, dans chaque Village, le droit de juger les petites causes, telles que les imprécations, les combats de main, & les autres querelles d'injures, qui sont fort fréquentes parmi les Négres. La personne outragée s'adresse aux Manseros dans les termes suivans: „ Un „ tel ma injurié (a). Je vous le vends & vous le livre. Punissez-le, comme „ il l'a mérité. Sur cette plainte, les Manseros font arrêter le coupable. Ils l'éxaminent avec peu de rigueur & de formalité; mais ils lui imposent une amende de quelques écus. S'il fait difficulté de payer, sous prétexte qu'on ne l'a point entendu dans ses deffenses, les Manseros vont droit au Marché, prennent sur son compte la somme en marchandises, qu'il est forcé de payer; & comme ils choisissent ordinairement de l'eau-de-vie & du vin de Palmier, l'usage qu'ils en font est pour se réjouir ensemble. Les offenses qui ressortissent à cette Cour, sont en si grand nombre & si ridicules dans leur espèce, que l'Auteur a cru devoir éviter le détail: mais il assûre en général que si le jour s'est passé sans quelque cause de cette nature, les Juges ne s'assemblent pas

☞(y) Cela ressemble à ce que faisoient certains voleurs qui ont commis plusieurs désordres en Angleterre, il n'y a pas long-tems. Ils écrivoient aux personnes des Lettres, dans lesquelles ils les menaçoient de tuer leurs gens, ou de mettre le feu à leur maison, s'ils ne trouvoient pas dans un lieu qu'ils indiquoient, une certaine somme.

(z) Bosman, pag. 169. & suiv.

(a) On a vû que les Manseros sont les jeunes-gens. R. d. T.

pas moins pour chercher les moyens de faire tomber quelqu'un dans leurs filets, & de se procurer des liqueurs par cette voie (*b*).

Négres de la Côte d'Or.

La fierté & l'ambition n'étant pas moins communes parmi les Négres de la Côte d'Or, que la pauvreté & la convoitise du bien d'autrui, il s'élève entr'eux des querelles fréquentes, qui deviennent l'occasion des plus sanglantes guerres. Lorsqu'un Roi prend la résolution d'attaquer ses voisins, il fait avertir ses Sujets, par le ministère des Gouverneurs (*c*), de s'assembler en armes, au jour & dans le lieu qu'il lui plaît d'indiquer. Là, formant un Conseil de ses Capitaines & de ses Nobles, il leur expose le sujet de ses plaintes & de ses ressentimens, il les exhorte à soûtenir leur réputation de valeur, & leur faisant espérer la victoire au nom des Fétiches, il leur promet un butin considérable. Après cette Assemblée, il fait partir un *Titi*, ou un Héraut, pour déclarer la guerre à ses ennemis, en leur faisant assigner aussi le lieu, le jour & l'heure de la Bataille. Tous les Capitaines se rendent à la tête de leurs Troupes, qui sont composées de leurs propres Esclaves & de tous les hommes du Pays au-dessus de vingt ans (*d*).

Guerres des Négres de la Côte d'Or.

Conseil qui se tient, & déclaration de guerre.

Pendant qu'ils s'occupent de leurs préparatifs, le Roi & les Grands retournent à la Cour, d'où ils reviennent bien-tôt avec leurs femmes & toutes leurs familles. Si la querelle est vive & fait prévoir une guerre sanglante, ils commencent par détruire leurs propres Villes & leurs Villages, dans la double vûe d'ôter à l'Ennemi tous les avantages de sa conquête, s'il est Victorieux, & de faire perdre à leurs Troupes l'envie de quitter les armes avant la fin de la Campagne. [Mais si la dispute n'est pas de grande conséquence, ils se contentent d'envoyer leurs familles dans quelque Ville neutre, en laissant leurs maisons vuides, car personne ne pense à revenir chez lui avant la fin de la Campagne (*e*)].

Les Négres de la Côte, qui vivent sous la protection des Forts Européens, demandent aux Facteurs la permission d'y réfugier leurs familles & leurs effets, avec un azile pour eux-mêmes, s'ils ont le malheur d'être vaincus. En 1687, les Habitans du Pays d'Acra auroient été détruits jusqu'au dernier par les Aquambos, si le Gouverneur du Fort Hollandois de Crevecœur ne les eut reçus dans ses murs, & n'eût fait tirer sur l'Ennemi pour l'éloigner (*f*).

Asiles qu'ils trouvent dans les Forts Européens.

Pendant la guerre, les Rois Négres ont toûjours une garde nombreuse autour de leur personne, soit qu'ils tiennent la campagne, soit que se fiant à leurs Généraux, ils prennent le parti de demeurer dans leurs Palais. Comme l'Auteur ne vit que cette partie de leur Milice, il en fait une Description fort effrayante. La figure de tous ces Guerriers, dit-il, est si terrible, qu'on les croiroit prêts à dévorer tout ce qu'ils rencontrent. Ils affectent de grincer les dents & de mettre de la fureur dans leurs regards. Ils se colorent bizarrement le visage de raies blanches, rouges & jaunes. Le reste du corps est peint aussi de diverses figures, qu'ils croient propres à les rendre plus formidables. Ils n'oublient pas de se passer, autour des épaules, plusieurs coliers de verre, chargés de Fétiches, pour leur propre sûreté au milieu des

Hideuse figure des gens de guerre.

(*b*) Bosman, *ubi sup.*
(*c*) Artus, *ubi sup.* pag. 52.
(*d*) Des-Marchais, Vol. I. pag. 320. & Barbot, pag. 293.
(*e*) Artus, *ubi sup.* pag. 53.
(*f*) Barbot, pag. 294.

NÉGRES DE LA CÔTE D'OR.

des dangers. Mais ils portent, par-dessus, un autre colier de branche, de l'épaisseur du bras, qui est capable en effet d'amortir les coups de leurs ennemis. Sur la tête, ils ont un bonnet ou un casque, de quelque peau de Léopard ou de Crocodile. Leur pagne, ou l'espèce de tablier qu'ils portent autour du corps, est de la même matière, avec beaucoup de soin de le relever entre leurs jambes. Toute autre sorte d'habit leur paroît embarrassante. Ils ont à la ceinture, un poignard; dans la main gauche une grande rondache (*g*), qui leur couvre tout le corps & dans la droite, trois ou quatre dards, ou une zagaie, suivant leur rang & leur emploi. Le commun des soldats a pour armes des arcs & des fléches, dont ils se servent fort adroitement. Leurs carquois sont de peau. Les Esclaves ou les domestiques libres battent le tambour, & sonnent du cornet ou de la trompette, pour commencer la charge (*h*).

Armure des Négres.

PLUSIEURS Auteurs donnent aux simples Soldats des sabres, qui sont suspendus à leur ceinture (*i*) ou passés dans leur pagne: leur bonnet, dit-il, est de peau de Crocodile, orné des deux côtés d'une coquille rouge, & par derrière, d'une trousse de crin ou de queuë de cheval. Quelques-uns ont autour de la tête une chaîne de fer assez pesante. Dans cet équipage, avec les diverses couleurs dont ils ont soin de se peindre le corps, on les prendroit moins pour des hommes, que pour autant de Diables (*k*).

Leurs diverses Armes.

DES-Marchais d'accord avec Artus, dit que les Nobles occupent les premiers postes de l'Armée; qu'ils portent leur sabre devant eux, & de larges poignards aux côtés; que leurs Esclaves marchent autour d'eux, armés d'arcs, de fléches, & de coutelas; & que les Soldats ont pour armes, avec l'arc & la fléche, des sabres & des haches (*l*).

Ils ont beaucoup d'armes à feu.

LA plûpart néanmoins ont aujourd'hui des mousquets ou des carabines, & s'en servent avec beaucoup d'adresse. [C'est un spectacle assez divertissant que de leur voir faire l'éxercice; l'un tire pendant que l'autre rampe ou se se couche, & il est étonnant qu'ils ne se blessent pas les uns les autres.] Ils ont l'obligation de ces armes aux Hollandois, qui leur en vendent une quantité presqu'incroyable; & s'ils ne les recevoient pas des Hollandois, dit Bosman, ils en tireroient abondamment des Anglois, des Danois, & des autres Marchands de l'Europe. C'est un présent funeste, ajoute-t'il de bonne foi; car nous leur avons fourni des armes pour nous égorger.

Leurs sabres.

LEURS sabres sont larges [de deux ou trois mains à l'extrémité, & environ d'une vers la poignée. Leur longueur n'est que de trois, ou quatre paumes au plus. Ils sont] pesans, mais tranchent ordinairement si mal, qu'ils ont besoin de plusieurs coups pour abbattre une tête. La poignée est de bois, avec des gardes de la même matière, armés d'un côté, & quelquefois des deux, de petits nœuds ronds qui sont couverts de peau. D'autres se contentent, pour gardes, de quelques petites cordes, teintes de sang, avec l'ornement ordinaire d'une touffe de crin. L'épée des Négres de qualité est garnie d'Or. Pour fourreau, ils ont un cuir; mais si mal joint

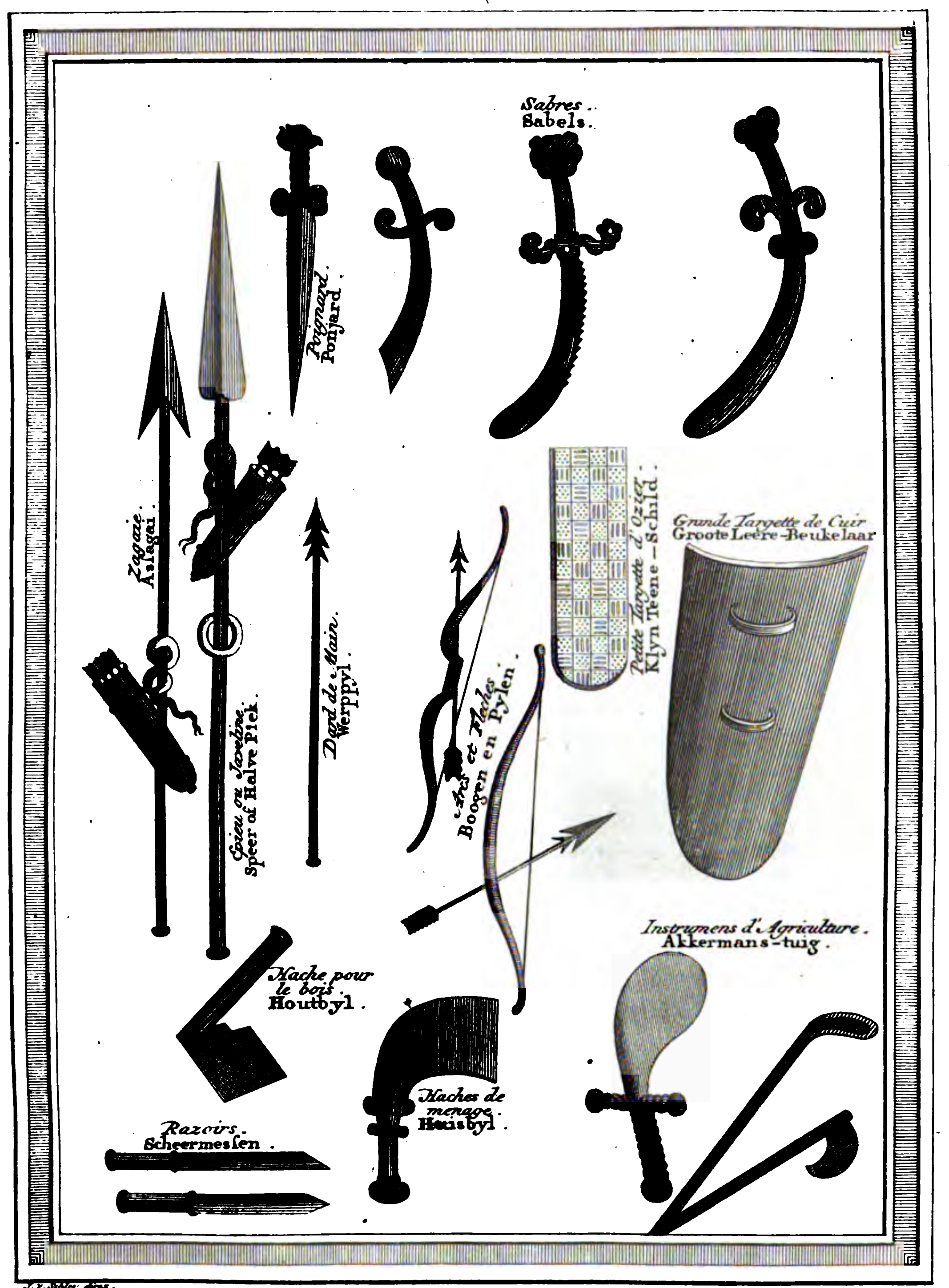
(*g*) Des Marchais leur donne une zagaie dans la même main.

(*h*) Artus, *ubi sup.*

(*i*) Des-Marchais dit qu'ils le portent devant eux.

(*k*) Bosman, pag. 185.

(*l*) Des-Marchais, Vol. I. pag. 321.



J. v. Schley direx.

ARMES des NEGRES de la CÔTE D'OR tirées de Barbot.

KRYGS-TUIG, enz., der NEGEREN op de GOUDKUST, uit BARBOT.

joint, qu'il laisse voir une partie de l'épée à nud. Ils y attachent une tête de tigre, ou une coquille rouge; deux ornemens qui sont ici fort précieux (*m*).

Négres de la Côte d'Or.

Leurs poignards.

Artus loue beaucoup leurs poignards à deux tranchans. Ils sont longs de deux pieds, & larges de quatre pouces, avec un manche de bois, couvert de lames d'Or, ou de certaines peaux rares, qu'ils estiment plus que l'Or même. Le fourreau est de peau de chien ou de chévre. Au-lieu de chape, ils y mettent une coquille rouge de la grandeur de la main. Ceux qui ne sont point assez riches pour acheter de si belles armes, portent un Instrument fort court, de la forme d'une hache, & qui ne coupe que d'un (*n*) côté, mais qui se rétrécit vers la pointe, comme une épée. La poignée de cette espèce de couteau est ornée d'une tête de singe (*o*).

Leurs zagaies.

Il y a deux sortes de zagaies ou d'ussagaies. La plus petite, est longue d'une aune ou d'une aune & demie. Elle est fort menue, & se lance comme les dards. La grande zagaie est trois fois plus longue & plus grosse. Sa pointe est armée de fer, comme une pique; & quelquefois l'arme en est couverte, dans l'étendue de deux ou trois pieds. Les Seigneurs ont toûjours près d'eux quelque Esclave pour la porter. Ils s'en servent de la main droite, en tenant leur bouclier de la gauche (*p*). Artus dit que la plûpart des ☞ zagaies sont de fer massif, avec un manche de bois [au milieu, comme les deux extrémités sont également pesantes, ils la portent en équilibre] (*q*).

Leurs arcs & leurs fléches.

Les arcs & les fléches sont aujourd'hui moins en usage chez les Peuples de la Côte d'Or, à l'exception des Aquambos, qui s'en servent avec tant d'adresse, qu'on les prétend capables, à la chasse, de frapper un liévre dans la partie qu'ils veulent choisir. La tête de leurs fléches est aîlée, & la pointe armée de fer. Les Négres du Pays d'*Avina* les empoisonnent, avec le jus de certaines herbes. Sur la Côte, ces odieuses pratiques sont inconnues: & les Habitans ignorent ce que c'est que le poison (*r*). Artus dit que leurs arcs sont composés d'un bois dur & raboteux, & la corde d'écorce d'arbre. Les plumes de leurs fléches ne sont qu'un tissu de poil de ☞ chien, qui va jusqu'à la moitié de leur longueur. [Leur pointe est armée d'un fer, qu'ils aiguisent en tems de guerre; suivant le même Auteur ils empoisonnent ces fléches avec le suc d'une herbe venimeuse. Cependant en tems de paix il leur est défendu très sévèrement de porter de pareilles armes.] Leurs carquois, qu'ils portent suspendus au col, sont de peau de bouc (*s*).

Targettes ou Boucliers.

Enfin, leurs boucliers ou leurs targettes font une partie considérable de leur armure. Ils les portent dans la main gauche; & tenant leur sabre de la droite, ils secouent ces deux armes & s'en couvrent avec tant d'adresse, ils se placent si habilement derrière, & prennent tant de postures différentes, qu'il est presqu'impossible de s'approcher d'eux. La grandeur ordinaire des targettes est de quatre ou cinq pieds de long sur trois de large. Elles sont d'ozier, mais couvertes de peau & d'autres matières. Quelques-unes sont garnies

(*m*) Bosman, pag. 164. & suiv.

(*n*) Purchass lui donne la forme d'un jambon. *Pilgrims*, Vol. II. pag. 949.

(*o*) Artus, pag. 55.

(*p*) Bosman, pag. 186.

(*q*) Artus, *ubi sup.*

(*r*) Bosman, *ubi sup.* mais cela est contredit dans le paragraphe suivant.

(*s*) Artus, dans la Collection de De Bry, Part. VI. pag. 56.

NÉGRES DE LA CÔTE D'OR.

nies de plaques de cuivre, qui les rendent capables de résister à la pointe des fléches & au tranchant du sabre, mais qui ne sont point à l'épreuve des balles (t).

ARTUS compose leurs targettes d'un tissu d'écorce d'arbre. Il les représente quarrées, & leur donne six pieds de long & quatre de large. Elles sont soûtenues, dit-il, par une croix de bois qui les traverse intérieurement, & qui les rend plus fermes. Il ajoûte que l'anse ou le manche est en dedans; qu'elles sont couvertes de peau de bœuf, & que la croix de bois est garnie de plaques de fer (v).

Artillerie des Négres, usage qu'ils en font.

TELLES sont les armes des Négres. Il se trouve parmi eux quelques piéces de Canon; mais ils entendent peu la maniére de s'en servir. Le Roi de Sabu en avoit un petit nombre, qu'il faisoit traîner dans ses marches, sans en avoir jamais fait le moindre usage. D'autres, après les avoir tirés une seule fois, les ont abandonnés à l'ennemi, qui n'étant plus capable de s'en servir, les laissoit sur le champ de bataille. En général l'artillerie des Monarques Négres n'est employée que dans leurs réjouissances, parce qu'il ne faut pas beaucoup d'habileté pour tirer au hazard & pour brûler de la poudre. Le bruit amuse beaucoup les Négres (x).

Trompettes & tambours.

LES Instrumens de leur musique militaire sont le tambour, la trompette, ou plûtôt le cornet, la flute & les chaudrons de cuivre, dont on a déja donné la description. On auroit peine, dit Artus, à s'imaginer le bruit que ces Instrumens barbares font dans les batailles. Pendant la Paix, les tambours reposent à la porte des Rois, ou Gouverneurs, & des Grands, qui jouissent seuls de ce glorieux privilége. On y voit des tambours de vingt pieds de long, dont l'usage est réservé pour les grands jours de fête (y).

Ordre & forme de leurs Armées.

LES Négres ignorent absolument la maniére de camper & de se retrancher dans un poste. N'ayant ni tentes, ni bagage, ils couchent (z) en plein air. Ceux qui ont tué anciennement quelque ennemi dans une bataille paroissent au premier rang, la tête couverte d'un casque, qui est en partie composé des cranes de leurs ennemis vaincus. Ceux qui ont des armes à feu se placent au centre du premier rang. L'armée ne forme jamais que deux lignes, suivant la disposition du terrain. Ils combattent tous à la fois; de sorte qu'une fois enfoncés, il leur est impossible de se rallier. Ils prennent la fuite, ou demeurent la proie du Vainqueur (a). Leurs mouvemens sont fort irréguliers dans l'action. Chaque Chef est au milieu de ses gens, qui composent un groupe autour de lui. Ils attaquent ainsi un autre groupe, qui se trouve devant eux dans le même ordre. Au lieu de secourir leurs voisins lorsqu'ils les voyent plier, c'est souvent une raison qui leur fait abandonner leurs propres avantages pour prendre la fuite. D'autres, effrayés du même spectacle, tournent le dos sans avoir fait usage de leurs armes. Leurs amis, qu'ils laissent dans l'embarras, imitent aussi-tôt leur exemple. S'ils se trouvent tellement mêlés avec l'ennemi, qu'ils ne puissent se dégager, la nécessité les force de combattre; & c'est malgré eux qu'ils obtiennent ainsi la réputation de bons Soldats. Jamais ils ne combattent debout. Ils s'avancent en prêtant l'oreille,

Leur maniére de combattre.

en

(t) Bosman, *ubi sup*. pag. 186. & suiv.
(v) Artus, *ubi sup*. pag. 56.
(x) Bosman, *ubi sup*. pag. 187.
(y) Artus, *ubi sup*. pag. 54. & 56.
(z) Barbot, pag. 297.
(a) Des-Marchais, Vol. I. pag. 322.

en se courbant le corps & baissant la tête, pour laisser passer les balles. D'autres vont en rampant jusqu'à l'ennemi, font leur décharge, & retournent aussi-tôt vers leur Armée en courant de toutes leurs forces. Enfin leurs attitudes, leurs contorsions, leurs cris & leurs mouvemens ridicules, feroient moins prendre ces actions pour une bataille (*b*) que pour un divertissement de singes.

NÉGRES DE LA CÔTE D'OR.

DES-MARCHAIS s'attache un peu plus au détail. Lorsque les Armées, dit-il, sont à la vûe l'une de l'autre, elles poussent un horrible cri; après quoi, chacun lance sa zagaie, dont ils sont assez deffendus par leurs targettes, mais lorsque les fléches commencent à pleuvoir sur leurs corps nuds, l'exécution devient terrible, sur-tout pour ceux qui n'ont pas de bouclier. Les cris qui se renouvellent, joints au bruit des tambours & des trompettes, animent l'action pendant quelques momens. Ils tirent le sabre & les poignards. S'ils s'approchent assez pour s'en servir, le carnage est d'autant plus sanglant qu'ils sont excités par leurs femmes & leurs enfans, dont les cris se font entendre derrière eux. Le Parti qui est forcé de plier, ignore l'art de faire une bonne retraite. Cette boucherie ne cesse que par la défaite entière des vaincus. Alors toute l'attention du Vainqueur est de faire un grand nombre de Prisonniers, & d'enlever beaucoup d'ornemens. C'est le principal but de toutes leurs guerres (*c*). Il se trouve des Négres si stupides, qu'ils se parent dans ces occasions de tout ce qu'ils ont de précieux, & qu'on les voit chargés d'Or jusqu'à devenir incapables de marcher.

Description de leurs Batailles.

LES prisonniers qui ne sont point en état de payer leur rançon appartiennent au Vainqueur, qui est le maître de les vendre pour l'Esclavage. Ceux qui sont distingués par leur rang ou par leurs richesses, sont gardés avec beaucoup de soin, & rachétent leur liberté par une grosse somme. Mais un Prisonnier de distinction, qui est soupçonné d'avoir contribué à la guerre, offre en vain de l'Or pour sa rançon. On se délivre de lui par la mort ou par l'Esclavage.

Prisonniers de guerre, & & leur sort.

LE Négre le plus riche & le plus puissant n'est pas toûjours à couvert d'un sort misérable, lorsqu'il tombe entre les mains de l'Ennemi. Outre qu'il est réduit à la condition d'Esclave, jusqu'à ce que sa rançon soit payée, elle est quelquefois mise à si haut prix, que tout son bien, joint aux contributions de ses parens & de ses amis, ne suffit pas pour lui faire obtenir la liberté. Alors il se voit condamné pour toute sa vie aux offices les plus abjects; & souvent, dans le chagrin de se voir frustrés de leurs espérances, les Vainqueurs prennent le parti de les faire périr par une mort cruelle (*d*).

DES-MARCHAIS paroît persuadé qu'il n'y a point d'espérance de rançon pour les Prisonniers. Il assûre que de quelque rang qu'ils puissent être, ils n'obtiennent jamais la liberté. Un Roi, dit-il, est rarement exposé à ce sort, parce que ses Sujets le deffendent jusqu'à l'extrémité, & que s'il périt dans l'action, ils ne font pas moins d'efforts pour sauver son cadavre. Mais s'il a le malheur d'être pris, il se donne la mort de sa propre main avant que de paroître aux yeux du Conquérant. Dans toutes sortes de sens, un Roi

Sort des Rois prisonniers de guerre.

(*b*) Bosman, *ubi sup.* pag. 182.
(*c*) Des-Marchais, *ubi sup.* pag. 221. & suiv.
(*d*) Bosman, pag. 183.

NEGRES DE LA CÔTE D'OR.

Roi pris à la guerre passe pour mort ; parce que toutes les richesses du monde ne le garantiroient pas du dernier supplice, ou d'être vendu aux Européens (*e*), sans aucun espoir de retourner jamais en Afrique.

Effets cruels de la haine, entre les Négres.

SUIVANT Barbot, si la haine est irréconciliable entre les deux Partis, ils se traitent avec les derniers excès de cruauté. Ils ne coupent que la tête aux morts; mais ceux qui tombent vivans entre les mains de leurs ennemis doivent s'attendre à toutes sortes de barbaries. Après les avoir long-tems tourmentés, on leur coupe, ou plûtôt on leur déchire & on leur arrache la machoire d'en bas; & sans égard pour leur soûmission & pour leurs larmes, on les laisse périr dans cet état. Un Habitant de Commendo assûra l'Auteur qu'il avoit traité lui-même, avec cette furie, trente-trois hommes, dans une seule bataille. Après leur avoir coupé le visage, d'une oreille à l'autre, il leur avoit appuyé le genouil contre l'estomac, & leur avoit arraché, de toutes ses forces, la machoire d'en bas, qu'il avoit emportée comme en triomphe. D'autres ont la cruauté d'ouvrir le ventre aux femmes enceintes, & d'en tirer l'enfant pour l'écraser sous la tête de sa mère. Les Nations de Guaffo & d'Akkanez, se regardent avec tant d'horreur, que leurs Batailles sont de véritables boucheries, après lesquelles ceux qui survivent n'ont pas d'autre passion que de se rassasier de la chair de leurs Ennemis dans un horrible festin, & de prendre leurs machoires & les cranes pour en orner leurs tambours & la porte de leurs maisons (*f*).

Barbarie des Négres mêmes de la Côte d'Or.

LES Négres mêmes de la Côte d'Or, quoiqu'assez civilisés par le commerce des Européens, sont si cruels dans leurs haines, que si l'avarice ne leur faisoit souhaiter de faire des Prisonniers pour les vendre, ils feroient la guerre sans quartier. Ils ont quelquefois poussé la rage, jusqu'à manger leurs Ennemis sur le champ de bataille. C'est un usage établi, parmi eux, d'emporter la tête de ceux qui sont morts par leurs mains, d'orner leurs casques de cranes, & leurs portes de machoires. Ils n'ont pas de degré plus sûr pour s'élever à la Noblesse. Un Guerrier dont la porte est entourée de machoires, & qui a deux ou trois casques ornés de cranes, est sûr d'être admis au rang des Nobles, & n'a plus d'autre embarras que pour les frais de sa réception (*g*).

Ils surprennent les Villes & les brûlent.

MAIS leurs guerres ne se font pas toûjours en pleine Campagne. Ils se surprennent souvent dans les Villes. Ils les détruisent par le feu, & chassent ou prennent les Habitans. C'est ainsi que dans une vive querelle entre les Négres d'*Ekki-Tekki* (*h*), ou d'*Aldea de Torto*, & ceux de *Jabbe* & de *Kamma*, ceux d'Ekki-Tekki vinrent mettre le feu, dans les ténébres, à ces deux dernières Villes, dont ils forcèrent les Habitans de se jetter dans leurs Canots, pour gagner le Territoire d'Anta. Ces malheureux fugitifs formèrent deux nouvelles Habitations sur la rive Ouest de la Rivière S. Georges.

LES Négres ne sont pas moins experts dans les embuscades. Artus en rapporte un éxemple. Dans le cours de l'année 1570, les Portugais, qui étoient alors maîtres de Mina, firent la guerre aux deux Nations de Commendo & de Fétu, avec une puissante Armée, qui ravagea leur Pays & qui détruisit

(*e*) Voyage de Des-Marchais, Vol. I. pag. 322. & suiv.

(*f*) Description de la Guinée par Barbot, pag. 291. & 296.

(*g*) Des-Marchais, *ubi sup*. pag. 325.

(*h*) Ou petit Commendo. Dans de Bry on lit *Agitacky*.

truisit une partie de leurs Villes. Les Négres s'étant rassemblés dans un bois, attendirent leurs ennemis au passage, & les surprirent avec tant de bonheur & d'habileté, qu'ils leur tuérènt plus de trois cens hommes. Les Hollandois, après s'être mis en possession de Mina, virent encore cinquante têtes Portugaises autour du tombeau d'un Roi du Pays, qui avoit perdu la vie dans cette bataille. La victoire des Négres avoit été si complette, que le Château même de Mina seroit tombé entre leurs mains, si le canon, qu'ils redoutent beaucoup, quoiqu'ils en aiment le bruit, n'eût servi à rallentir leur ardeur (*i*).

Négres de la Côte d'Or.

Embuscades & stratagêmes de guerre.

Les frais de la guerre ne sont pas immenses entre les Négres, ni même pour les Européens qui ont quelque chose à démêler avec eux. On a vû qu'une guerre de quatre ans, contre les Comméniens, ne coûta que six mille livres sterling aux Hollandois, quoiqu'ils eussent entretenu successivement cinq Nations à leur solde. Quatre mille hommes sont une armée considérable dans une guerre offensive; mais la deffense en demande ordinairement une plus nombreuse. Quelquefois ce que les Négres appellent une Armée ne monte pas (*k*) à plus de deux mille hommes; d'où l'on peut conclure quelles sont leurs forces, à l'exception néanmoins des deux Nations de Fantin & d'Aquambo, dont la première est capable de mettre vingt-cinq mille hommes en campagne, & la seconde un beaucoup plus grand nombre. Cinq ou six Monarchies de la Contrée d'Axim n'approcheroient pas de cette puissance, avec toutes leurs forces réunies. Mais, s'il faut s'en rapporter au récit des Négres, les Royaumes Intérieurs, tels que ceux d'*Akim*, d'Assiente, &c. sont en état de couvrir les plus grandes plaines de leurs nombreuses Armées. La petitesse de celles de la Côte, joint à la lâcheté des combattans, ☞ne permet guères qu'il y ait jamais beaucoup de morts. [Dès qu'ils voient un homme tomber à leur côté, ils prennent aussi-tôt la fuite, & se retirent chez eux à toutes jambes.] On regarde la perte de mille hommes comme une journée fort sanglante. Dans la dernière bataille des Comméniens contre deux ou trois autres Nations, Bosman ne croit pas qu'il ait péri plus de cent hommes. Cependant les Comméniens chassèrent leurs Ennemis du champ de bataille & remportèrent une victoire complette (*l*). A la vérité toutes leurs guerres ne sont pas poussées avec la même vigueur, parce qu'elles ne sont point entreprises avec la même animosité. Elles n'ont pas ordinairement d'autre cause, que l'ambition, le desir du pillage, quelque dette Nationale, ou quelque différend entre les Chefs. Bosman rend témoignage, qu'ayant eu le tems d'en voir un fort grand nombre & d'en approfondir les sources, la plûpart étoient nées de la manière suivante. Un Négre de quelque distinction, dans un Pays, a vendu, dans le Pays voisin des marchandises dont le payement lui paroît trop différé. Il s'offense & pour obtenir la satisfaction qu'il desire, il fait enlever dans le Pays de son Créancier, assez de biens & d'hommes, libres ou Esclaves, pour se payer abondamment par ses mains. Les Prisonniers qu'il a fait sont chargés de chaînes, & menacés de l'Esclavage si leur rançon n'arrive promptement. Le Débiteur, s'il est honnête homme

Pertes ordinaires dans leurs batailles.

Causes de leurs guerres.

Guerres d'intérêt.

(*i*) Artus, *ubi sup.* pag. 54.

(*k*) En 1682, tandis que Barbot se trouvoit au Fort d'Acra, les Aquambos & les Akims étoient en guerre à douze lieuës de ce Fort, & chacune des deux Armées n'étoit que de douze cens hommes, pag. 294.

(*l*) Bosman, pag. 181.

NÉGRES DE LA CÔTE D'OR.

homme & si la dette est juste, s'efforce aussi-tôt de satisfaire son Créancier; ou si les parens des Prisonniers ont quelque autorité, ils trouvent le moyen de l'y contraindre. Mais lorsque la dette est douteuse, ou lorsque le Débiteur n'est pas disposé à payer, il persuade aisément à ses compatriotes, que son Créancier est un homme injuste, qui forme des prétentions excessives, ou même à qui il n'est redevable de rien. A-t'il fait goûter ses impostures? Il commence de son côté à faire des représailles, qui aboutissent de part & d'autre à soûlever les deux Nations, & à leur faire chercher toutes les occasions de se surprendre. Les deux Ennemis s'efforcent d'abord de faire entrer les Kabaschirs dans leurs intérêts. Ils gagnent ensuite les Soldats. Une bagatelle rompt ainsi les plus saintes alliances. On prend les armes. La guerre dure jusqu'à ce qu'un Parti ait subjugué l'autre, ou si les forces sont égales, jusqu'à ce que les Chefs ayent fait la Paix à la sollicitation des Soldats. Les reconciliations arrivent ordinairement vers le tems où l'usage est d'ensemencer les terres. Des guerriers qui n'ont aucune paye, & qui commencent leurs Campagnes sans provisions, sont bien-tôt pressés de leurs besoins, sur-tout lorsque le pillage ne répond point à leurs espérances.

Guerres d'ambition.

Si c'est l'ambition des Gouverneurs d'un Pays qui les fait penser à la guerre, ou peut-être la jalousie de voir leurs voisins dans l'opulence, & l'envie de participer à leurs richesses; on assemble le Conseil des Kabaschirs & des Manseros, dont les délibérations réunies doivent décider de ces entreprises. Ils entrent volontiers dans des vûes qui flattent leur avidité pour le bien d'autrui. La guerre est résolue. On se hâte de prendre les armes, & les hostilités commencent sans aucune déclaration: Le Peuple qu'on attaque est quelquefois détruit avant qu'il ait pû songer à sa deffense. Mais s'il a quelque soupçon du malheur qui le menace, & s'il se croit trop foible pour résister à l'invasion, il implore l'assistance de ses Voisins, il loue des Troupes Auxiliaires, & fait souvent retomber sur ses Ennemis la honte & le dommage d'une injuste entreprise. [Les Troupes Auxiliaires ne lui coûtent jamais au delà de deux ou trois milles livres sterlings, mais aussi est-il servi à proportion de l'argent qu'il leur donne; & on lui envoie des soldats qui ne sçavent presque faire autre chose que piller. Leurs gages doivent être distribués entre les Kabaschirs & les Manseros. Mais les premiers trop chiches à l'égard de ceux-ci, ne leur donnent guères plus de cinq schellings par tête, & quelque fois même ne portent-ils pas leur générosité au delà de la moitié de cette somme.]

Butin, & son partage.

A l'égard du butin, quoiqu'il doive être employé principalement aux frais de la guerre, & que suivant les loix établies, le reste doive être partagé avec égalité, chacun se saisit ordinairement de tout ce qui tombe entre ses mains, sans aucun égard pour le bien public. Si le pillage ne rapporte rien, les Manseros se dégoûtent bien-tôt d'une expédition infructueuse, & retournent dans leurs Villes; car ils sont libres de quitter les armes aussi-tôt que la guerre commence à les ennuyer; & quoiqu'ils soient attachés à certaines Enseignes, les Capitaines n'ont droit de commander proprement qu'à leurs Esclaves. Un Négre libre ne reconnoît aucune autorité, & ne se soûmettroit pas même à celle du Roi, s'il n'y étoit contraint par la force. Si le Général de l'Armée n'est pas moins résolu de marcher contre l'Ennemi, il est le maître de ses résolutions; mais il trouve peu de guerriers qui le suivent (m).

DES-MARCHAIS

(m) Description de la Guinée par Bosman, pag. 178. & suiv.

NÉGRES DE LA CÔTE D'OR.

DES-MARCHAIS dit que leurs guerres durent rarement plus d'une Campagne, & que la durée de cette Campagne n'est ordinairement que de trois ou quatre jours. Cependant Bosman remarque qu'entre deux Rois despotiques, dont l'autorité est absolue sur leurs Troupes, une guerre se prolonge quelquefois pendant plusieurs années, & ne finit ordinairement que par la ruine de l'un ou l'autre parti. Ils demeurent campés des années entières à la vûe l'un de l'autre, sans autre combat que des escarmouches passagères; & lorsque la saison des pluies est arrivée, ils retournent comme de concert dans leurs Habitations. Cette conduite vient souvent de l'influence de leurs Prêtres, qui ne leur conseillent pas aisément de s'exposer au hazard d'une bataille. Ils font valoir les droits de la Religion; & prétendant que la volonté des Fétiches ne s'est point encore déclarée (n), ils annoncent les plus grands désastres à ceux qui répandront du sang avant leur décision. Mais lorsqu'ils croient leur armée supérieure en nombre à celle de l'Ennemi, ou qu'ils remarquent dans le Soldat une ardeur extraordinaire, ils exhortent les Chefs au combat. Si le succès répond mal à leur attente, ils se réservent toûjours quelque excuse qui les justifie. Les Commandans ou les soldats ont oublié quelque devoir ou commis quelque faute. Les Fétiches sont irrités, & toute l'armée est justement punie (o).

Durée des guerres.

Impostures des Prêtres.

PENDANT le séjour que Villault fit sur la Côte d'Or, en 1663, il s'éleva une guerre fort vive, dont ce Voyageur explique l'occasion. Le Prédécesseur du Roi des Abrambos, qui étoit mort depuis quatre ans, avoit imposé des droits sur toutes les marchandises qui passoient sur ses terres, & les Rois voisins n'avoient ôsé s'y opposer. Après sa mort, les Marchands du petit Akanis demandèrent à son successeur la restitution de tout ce qu'ils avoient payé malgré eux, pendant la durée d'un tribut qu'ils attribuoient à la violence; & n'ayant pû l'obtenir, ils eurent recours à la voie des armes. Le fils unique du Roi de Fétu, que le hazard avoit alors conduit dans le Pays d'Akanis, entreprit généreusement de soûtenir les prétentions des Habitans; mais il eut le malheur d'être tué dans la première bataille. Son père, désespéré de cette perte, joignit ses Troupes à celles d'Akanis, & fit entrer tous ses Alliés dans la même querelle. Cette guerre dura quatre ans, coûta au Pays plus de six mille (p) hommes, & ruina presqu'entièrement le Commerce. Les Anglois, les Danois & les Hollandois firent inutilement leurs efforts pour réconcilier les esprits par leur médiation. La fête solemnelle qui fut célébrée au Cap-Corse par le gendre du Roi de Fétu, & dont on a déja vû la description, étoit l'anniversaire d'une bataille, par laquelle son beau-père avoit terminé cette guerre. La tranquillité du Pays fut troublée dans le même tems par une querelle entre les Rois de Sabu & de Fantin, à l'occasion d'un Seigneur Fantinois, qui avoit enlevé une Dame de Sabu dont il étoit amoureux (q).

Occasion d'une guerre en 1663. Traités de paix.

A la fin d'une guerre, & lorsqu'on parvient à se réconcilier par un traité, les deux Rois jurent solemnellement de l'observer; & pour confirmation de leur bonne foi, ils se donnent mutuellement des ôtages, qui sont pris dans la première Noblesse, ornés de colliers, peints de diverses couleurs, & portés

(n) Bosman, pag. 183.
(o) Le même, pag. 653.
(p) Angl. soixante mille. R. d. E.
(q) Villault, pag. 237. & suiv.

NÉGRES DE LA CÔTE D'OR.

tés sur les épaules des Gardes du Roi, dont ils deviennent volontairement les prisonniers. Il les traite honnêtement; mais il fait veiller soigneusement sur eux, dans la crainte qu'ils ne s'échappent (s).

Formalités de la Paix.

DES-MARCHAIS rapporte les formalités avec lesquelles la paix fut conclue entre le Roi d'Abrambo & l'Empereur d'Axim. Fatigués tous deux d'une longue guerre, ils prétérent enfin l'oreille à la médiation des Européens. Le jour & le lieu furent assignés pour la cérémonie. Le lieu étoit une grande plaine, sur les frontières des deux Princes, qui consentoient à se reconcilier. Ils s'y rendirent tous deux, armés comme s'ils eussent touché au moment d'une bataille, & suivis chacun de ses Fétiches. Les Prêtres de chaque parti les firent jurer réciproquement de cesser les hostilités, d'oublier les injures mutuelles, & de se donner des ôtages pour la sûreté de leurs engagemens. Mais, dans ces occasions, les Prisonniers de guerre sont oubliés, & l'on ne connoît aucune Nation qui ait jamais proposé des échanges. Lorsque les sermens sont finis, le bruit des tambours & des trompettes commence à se faire entendre. De part & d'autre, on jette les armes; on s'embrasse, on se mêle avec confiance. Le jour se passe à boire & à danser. Le Commerce se renouvelle, comme s'il n'avoit jamais été troublé par le moindre différend. L'Auteur ajoûte, que les ôtages sont ordinairement des enfans de Rois ou leurs principaux Nobles (t).

Guerre entre les Anglois & les Négres du Cap-Corse.

BARBOT observe que dans des conjonctures extraordinaires, les Rois ne font point difficulté de se livrer eux-mêmes en ôtages, comme il arriva au Cap-Corse en 1681. Il rapporte les circonstances de cet incident. Dix-huit Esclaves s'étant sauvés du Château dans la Ville, y furent reçus sous la protection des Habitans, qui refusérent de les rendre aux Anglois. Le Commandant du Château fit pointer ses canons vers la Ville, pour effrayer les Négres. Mais loin de céder, ils s'avancérent au nombre de sept ou huit cens, pour attaquer le Château. Les Anglois forcés de penser à leur deffense firent jouër sérieusement leur artillerie, & leur tuérent dès les premiers coups cinquante ou soixante hommes. Ce ne fut pas sans perdre aussi quelques-uns de leurs gens, qui furent tués par la mousquetterie des Négres. A la première nouvelle de cette guerre, le Roi de Fétu, qui passe pour le plus grand Monarque de la Côte d'Or, & qui étoit alors âgé d'environ soixante ans, se hâta de venir au Cap-Corse, sans autre suite que dix ou douze Gardes; & s'étant arrêté sous un arbre consacré à la Religion du Pays, qui est à la vûe du Château, il y passa huit jours entiers en prières, pour engager les Fétiches à lui révéler ce que les Esclaves fugitifs étoient devenus. En même tems, il fit assûrer les Anglois qu'il ne prenoit point de part à la révolte; & députant deux de ses Gardes aux Négres de la Ville, il leur fit déclarer qu'après avoir juré, par ses Fétiches, de rendre au Comptoir, sans distinction de tems & de lieux, tous les Esclaves qui déserteroient du Château, il étoit résolu de ne pas quitter l'arbre sous lequel il étoit comme prisonnier des Anglois, sans avoir rempli ses engagemens. Enfin ce différend fut terminé par son entremise, & l'alliance renouvellée avec les Anglois, qui avoient pris soin de sa subsistance pendant tout le tems qu'il avoit passé sous

Zèle du Roi de Fétu pour l'appaiser.

(s) Artus, *ubi sup.* pag. 54.

(t) Des-Marchais, Vol. I. pag. 323.

fous l'arbre facré. Il étoit vêtu, dans cette occafion, d'un habit de velours noir (v).

HISTOIRE NATURELLE DE LA CÔTE D'OR.

(v) Barbot, pag. 344.

CHAPITRE VIII.

Hiftoire Naturelle de la Côte d'Or.

§. I.

Propriétés du Climat.

Froid & chaud du Pays.

LA fituation de la Côte d'Or étant au cinquième degré de la Ligne, on doit juger que l'ardeur du foleil y eft extrême; mais le climat n'eft pas auffi mal-fain que divers Voyageurs l'ont prétendu. Aux mois d'Octobre, de Novembre, Décembre, Janvier, Février & Mars, la chaleur n'a pas moins de violence qu'ils ne lui en attribuent: mais dans tout le cours des autres fix mois, les Habitans & les Etrangers mêmes n'en reffentent point d'incommodité. Bofman rend témoignage qu'il y a trouvé, vers le mois de ☞Septembre, le feu prefqu'auffi néceffaire qu'en Europe; [& qu'ayant été moins habillé qu'en Hollande, pendant les dix années de féjour qu'il a fait dans ce Pays, il n'a pas fujet de fe plaindre de la chaleur qu'il y a reffentie.] D'ailleurs les jours les plus chauds (a) font fuivis d'une foirée fraîche. Le même Auteur obferve qu'il y a beaucoup de différence entre le froid & le chaud d'autrefois, & celui d'aujourd'hui. Anciennement, dit-il, la chaleur étoit exceffive en Eté; mais elle eft devenue fort fupportable. Le froid, qui étoit très-vif auffi pendant la nuit, jufqu'à laiffer des traces de frimats, eft aujourd'hui plus modéré. Un Facteur, qui avoit précédé Bofman, affûroit qu'il avoit trouvé plufieurs fois, le matin, l'ancre gelée dans fon cornet. Quoique Bofman n'ait rien éprouvé de femblable, il affûre que pendant les nuits du mois de Septembre, il a quelquefois fenti le froid jufqu'à trembler. Actuellement les nuits font encore froides, fans l'être autant qu'autrefois; mais l'hiver du Pays (b), ajoûte-t'il, eft plus long qu'il ne l'a jamais été, & dure deux tiers & demi de l'année (c). Cependant Artus protefte de fon côté, qu'on ne fent jamais de froid fur la Côte d'Or. Il ajoûte que les jours & les nuits font d'une égale longueur. Le foleil fe lève & fe couche régulièrement à fix heures, quoiqu'il ne paroiffe qu'une demie-heure après fon lever; de forte que fon lever & fon coucher ne peuvent être calculés fi éxactement qu'en Europe.

Longueur des jours & des nuits.

CE que le climat peut avoir de mal-fain, fuivant Bofman, ne vient que du

(a) Defcription de la Guinée par Bofman, pag. 105.

(b) Le même, pag. 114. & fuiv.

(c) *Angl.* & dure deux tiers, ou la moitié de l'année. R. d. E.

Brouillard infect & dangereux.

du passage soudain de la chaleur du jour au froid de la nuit; sur-tout pour ceux à qui l'envie de se rafraîchir fait quitter trop-tôt leurs habits. Artus en apporte une autre cause. La Côte étant assez montagneuse, il s'élève chaque jour au matin, du fond des Vallées, un brouillard épais, puant & sulphureux, particulièrement près des Rivières, & dans les lieux marécageux, qui se répandant fort vîte, avant que le Soleil puisse le dissiper, infecte tous les lieux où il s'étend. Il est difficile de ne pas s'en ressentir, sur-tout pour les Européens, dont le corps est plus susceptible de ces impressions, que celui des Habitans Naturels. Ce brouillard est très-fréquent pendant l'hiver, surtout aux mois de Juillet & d'Août, qui sont aussi les plus dangereux pour la santé. Il reçoit un surcroît d'infection du pernicieux usage qui est établi parmi les Négres, de laisser pourrir leur poisson pendant cinq ou six jours, avant que de le manger, & de se décharger honteusement le ventre non-seulement (*d*) autour de leurs maisons, mais dans tous les lieux publics de leurs Villes.

Causes des Maladies des Européens.

La différence est si grande entre l'air de l'Europe & celui de Guinée, que la plûpart des Européens qui arrivent sur la Côte d'Or, sont presqu'aussi-tôt saisis d'une maladie qui en fait périr un grand nombre. Mais la principale cause de leur mort est la mauvaise qualité des alimens. Les remédes mêmes qu'on apporte de l'Europe, se trouvent ordinairement corrompus, & les Médecins ne sont que des Barbiers ignorans, qui augmentent le mal en travaillant à le guérir. La nature seule, avec le secours d'une diéte bien entendue & de quelques bons cordiaux, sauveroit probablement quantité de malades. Un homme du commun n'a pas ici d'autre nourriture que du poisson, des poules séches & maigres, du bœuf & du mouton, qui ne valent pas mieux, & qu'on mange à peine sans dégoût dans la meilleure santé. Un malade, qui n'est pas riche, n'a pour ressource que des potages. Le Directeur & les Principaux Facteurs sont bien fournis de toutes sortes de légumes & d'excellente volaille: mais ces secours ne sont pas à la portée de tout le monde.

La débauche y a la plus grande part.

Les maladies ne viennent pas généralement, comme le pensent quelques Ecrivains, de la débauche & des autres excès; puisqu'avec beaucoup de tempérance & de régularité, on ne se garantit pas toûjours des attaques les plus malignes & les plus mortelles. Cependant tous les Auteurs avoûent que la plûpart des Matelots & des Soldats Européens se rendent coupables de leur propre mort, par l'usage excessif du vin de Palmier & de l'eau-de-vie. A peine ont-ils reçu leur paye, qu'ils l'emploient à ce brutal amusement; & l'argent leur manquant bien-tôt, pour acheter des alimens qui pourroient soûtenir leur santé, ils ont recours au pain, ou plûtôt aux pâtes du Pays, à l'huile & au sel, qui ne réparent pas le double épuisement du travail & de la débauche. Ainsi leurs forces diminuent sensiblement, jusqu'à la naissance de quelque maladie violente, à laquelle ils ne sont plus capables de résister. Leurs Supérieurs mêmes, livrés à l'intempérance des femmes & des liqueurs fortes, ne sont pas plus capables de modération.

Il n'est pas surprenant que les Négres du Pays ne soient pas sujets à des maladies

(*d*) Artus, *ubi sup.* pag. 67. & suiv.

HISTOIRE NATURELLE DE LA CÔTE d'OR.

maladies extraordinaires. Ils sont faits au climat par leur naissance, & par l'habitude de vivre au milieu de cette infection. Leurs maladies épidémiques sont la petite vérole & les vers. Le premier de ces deux fléaux en fait périr un nombre incroyable avant l'âge de quatorze ans; & l'autre assujétit les vivans à d'affreuses douleurs dans toutes les parties (*e*) de leur corps, mais particulièrement aux jambes. A l'égard des lieux, ceux qui sont rafraîchis par des vents continuels & où les Négres répandent moins de puanteur, sont sans contredit les plus sains. Tels sont Boutri & Suckonda, dont le séjour est préférable par cette raison (*f*).

Les Négres y sont moins sujets.

Comment ils réglent les saisons.

ARTUS observe que les Négres de la Côte d'Or, n'ont pas d'autre régle pour distinguer les saisons, que la différence du tems. Ils le partagent ainsi en Hiver & Eté. A la vérité, les arbres sont toûjours verds, & couverts de feuilles. Il s'en trouve même un assez grand nombre qui produisent des fleurs deux fois l'année. Mais, pendant l'Eté, qui est la saison de la sécheresse, une chaleur excessive semble écorcher la terre; au-lieu que dans le tems des pluies, qui est l'Hiver, les champs sont couverts d'abondantes moissons. Ainsi c'est dans l'Hiver qu'il faut marquer leur automme; c'est-à-dire, le tems où ils recueillent leurs grains & leurs fruits, pour remplir leurs magazins (*g*).

Variétés dans les saisons de la Côte d'Or.

BOSMAN fait commencer leur Eté au mois de Septembre, & le fait durer six mois. Il donne le reste de l'année à l'Hiver; mais il le divise en trois parties, dont il donne deux mois à la pluie, deux au brouillard, & deux au vent. Cependant cet ordre est sujet à tant d'altérations & de variété, que les Hollandois se sont lassés du calcul. Dans certaines années l'Eté arrive un mois plûtôt que dans les autres. On a fait la même remarque pour le tems des pluies & du brouillard. Enfin l'incertitude & la confusion paroissent augmenter tous les ans. L'Auteur passa dix ans entiers sur la Côte d'Or. A son arrivée, la succession de l'Hiver & de l'Eté fut régulière, & l'Hiver lui parut beaucoup plus rude que les années suivantes. Les pluies furent si violentes pendant plusieurs jours, que le Pays paroissoit menacé d'un effroiable déluge. Mais dans la suite, il ne les trouva ni si impétueuses ni si violentes. Axim, qui n'est qu'à vingt lieuës de Mina, est généralement plus sujet aux pluies (*h*) que tous les autres lieux de la Côte. Bosman fut extrémement surpris de leur durée. Il demanda qu'elle en feroit la fin. On lui répondit, qu'elle duroit ordinairement onze mois & vingt-huit jours de l'année. C'étoit, dit-il, une exagération; mais il assûre qu'elles durent la moitié de l'année & que par cette raison, il ne croît dans le Pays que du riz & des arbres (*i*).

Horreur des Négres pour la pluie.

LES Négres de la Côte évitent la pluie avec des soins extrêmes, & la croient fort dangereuse pour leurs corps nuds. Les Hollandois s'en sont convaincus par leur propre expérience, sur-tout dans la saison, qu'ils nomment Travado, à l'imitation des Portugais, & qui répond à nos mois d'Avril, de May & de Juin. Dans cet intervalle, les pluies qui tombent près de la Ligne sont tout-à-fait rouges, & d'une qualité si pernicieuse, qu'on ne peut dormir

(*e*) Artus, *ubi sup.* pag. 67.
(*f*) Bosman, pag. 105. & suiv.
(*g*) Artus, pag. 67.
(*h*) On verra dans la suite des explications plus curieuses de cette pluie.
(*i*) Bosman, pag. 111. & suiv.

HISTOIRE NATURELLE DE LA CÔTE D'OR.

mir dans des habits mouillés, comme il arrive souvent aux Matelots, sans se réveiller avec une maladie dangereuse. On a vérifié que des habits dont on se dépouille dans cet état & qu'on renferme sans les avoir fait sécher parfaitement, tombent en pourriture aussi-tôt qu'on y touche. Aussi les Négres ont-ils tant d'aversion pour la pluie, que s'ils sont surpris du moindre orage, ils mettent les bras en croix, au-dessus de leur tête, pour se couvrir le corps; ils courent de toutes leurs forces jusqu'à la première retraite, & paroissent frémir à chaque goutte d'eau qui tombe sur eux, quoiqu'elle soit si tiéde qu'à peine en ressentent-ils l'impression. C'est par la même raison qu'en dormant sur leurs nattes, ils tiennent pendant toute la nuit leurs pieds tournés vers le feu, & qu'ils se frottent si soigneusement le corps d'huile. Ils sont persuadés que cette onction leur tient les pores fermés, & que la pluie, qu'ils regardent comme la cause de toutes leurs maladies, n'y peut pénétrer (*k*).

Nature des Tornados.

LES Ouragans, que les Portugais ont nommés (*l*) *Travados & Tornados*, & que les Négres appellent *Agambrettous*, suivent ordinairement le soleil (*m*), qui paroît les attirer. Ce sont des tourbillons de vent, qui s'élèvent subitement de l'Est & du Sud-Est, & quelquefois du Nord avec quelques points Ouest. Ils sont accompagnés d'un horrible bruit du tonnerre, d'éclairs qui causent de l'épouvante, de grosses pluies qui semblent tomber en masse, & d'une obscurité extraordinaire, qui dérobe la lumière du jour en plein midi. La durée de ces Tornados, est d'une heure ou deux, & quelquefois davantage; mais aussi-tôt qu'ils sont finis, l'air devient clair & serein comme auparavant. S'ils arrivent dans la bonne saison, c'est-à-dire, dans celle de l'Eté, ils n'ont pas la même violence qu'en Hiver; cependant ils sont plus incommodes, parce qu'ils sont ordinairement suivis de pluies froides, qui durent plusieurs jours avec une abondance qu'il est impossible de représenter.

Signes qui les annoncent.

EN Hiver, il y a toûjours beaucoup à craindre de ces furieux ouragans pour les Vaisseaux qui sont à la voile. Mais on est averti de leur approche par divers signes, & l'expérience apprend aux Matelots à s'armer de précaution. On apperçoit dans l'éloignement une nuée fort épaisse & fort noire. Si elle est marquée de plusieurs taches blanches, il faut s'attendre à des vents impétueux. Si sa couleur n'est pas variée, c'est de la pluie qu'elle annonce. Telle est du moins l'observation des gens de Mer; mais les Auteurs prétendent qu'elle n'est pas infaillible. Il est certain que les Tornados sont d'un grand secours à la Navigation, lorsqu'ils favorisent la course d'un Vaisseau, & que leur violence est modérée: mais autrement ils deviennent un obstacle terrible, contre lequel il n'y a point d'autre reméde que d'amarrer avec toutes sortes de soins, si l'on peut s'approcher de la Côte, ou de baisser voiles & mâts & de se tenir ferme sur toutes ses ancres.

Leur saison.

LES Tornados commencent ordinairement au mois d'Avril, & continuent jusqu'au mois de Juin. Il s'en élève quelquefois plusieurs dans le même jour, mais ils ne durent alors qu'environ deux heures, & leur grande furie n'a pas plus de quinze ou seize minutes. La force du vent est si excessive, qu'elle

(*k*) Artus, pag. 70.

(*l*) Atkins dit que sont les Espagnols qui les appellent *Travados*. Mais les Travados ne sont accompagnés que du tonnerre sans pluie.

(*m*) Barbot, pag. 192. & suiv.

HISTOIRE NATURELLE DE LA CÔTE D'OR

le a quelquefois roulé le plomb des toîts aussi proprement qu'il pourroit l'être par la main de l'ouvrier. Le nom de Tornados ou d'ouragan fait supposer plusieurs vents opposés; mais le plus fort est généralement celui du Sud-Est (*n*).

Témoignage d'Atkins.

Atkins, qui avoit beaucoup voyagé, rend témoignage qu'il n'y a point de partie du monde où cette espèce de tempête soit si fréquente qu'en Guinée. Elle est annoncée, dit-il, pendant quelques heures, par une nuée fort noire, qui s'avance lentement du lieu où elle s'est formée. La durée des plus violens Tornados, n'est jamais que de trois ou quatre heures. En Guinée le vent le plus impétueux vient toûjours du rivage, entre Nord & Nord-Est. Il est plus Est au Golfe de Bénin, à Kallabar & au Cap Lopez. La seule ressource d'un Vaisseau qui ne peut amarrer dans un lieu couvert, est d'amener toutes les voiles & de s'abandonner au vent.

Le même Voyageur a quelquefois essuié deux Tornados dans un seul jour; & pour faire comprendre dans quel espace ils éxercent leur furie, il assûre, que de deux Vaisseaux, à dix lieuës l'un de l'autre, l'un est quelquefois tranquille tandis que l'autre est exposé au plus triste naufrage. Il se souvient même d'avoir vû l'air doux & serein près d'Anamabo, pendant qu'au Cap-Corse, qui n'en est qu'à trois ou quatre lieuës, il étoit horriblement agité. Sans éxaminer, dit-il, s'il est vrai, comme les Naturalistes le conjecturent, que le tonnerre ne se fasse jamais entendre plus loin qu'à dix lieuës, il a toûjours jugé que dans les Tornados, il doit être fort près. On peut mesurer son éloignement par la distance qui est entre l'éclair & le bruit. L'Auteur parle d'une occasion, où il crut entendre à trente pieds de sa tête, un bruit plus affreux & plus éclatant que celui de dix mille coups de fusil. Son grand mât fut fracassé au même instant, & l'orage se termina par une pluie excessive, qui fut suivie d'un assez long calme. Les éclairs sont communs en Guinée dans tout autre tems, sur-tout vers la fin du jour. Leur direction est tantôt horizontale & tantôt perpendiculaire. L'Auteur les attribue à la quantité d'exhalaisons nîtreuses & sulphureuses, qui s'élèvent des terres, & qui forment un composé semblable à la poudre, que l'air met ☞ en feu par son agitation. [si ce composé est élastique, varié & inégal, & si les nuées qui le contiennent sont épaisses, alors cette matière renfermée comme dans un Canon, s'échape avec plus de violence, & produit un Tonnerre, qui met souvent en pièces les mâts des Vaisseaux.] Il confirme cette explication par une autre remarque: c'est que loin du rivage on ne voit aucun de ces Phénomènes. Le vent, dit-il, peut pousser ces feux errans à quelque distance; mais à cent lieuës de la terre, on n'en apperçoit aucune trace, parce que la matière de leur composition ne peut se rassembler si loin.

Comment on peut juger de l'éloignement du tonnerre.

Pierre de foudre.

Quelques Voyageurs ont parlé d'un foudre matériel, qu'on a quelquefois trouvé sur les Vaisseaux ou dans d'autres lieux, tel que celui qui tomba, dit-on, en 1695 sur la Mosquée d'Andrinople. On en montre aussi dans les Cabinets de plusieurs Princes. A Copenhague, par éxemple, on conserve une assez grosse pièce de substance métallique, qu'on honore du nom de pierre de foudre (*o*).

Bosman.

(*n*) Le même, pag. 540.

(*o*) Atkins, pag. 147. & suiv.

HISTOIRE NATURELLE DE LA CÔTE D'OR

La violence des Tornados est diminuée.

BOSMAN prétend que l'impétuosité des Tornados étoit fort diminuée de son tems, & parle de ce changement avec admiration. Pendant que M. Focquenbrog, dit-il, étoit en Guinée, les orages étoient si violens, qu'un Vaisseau ne pouvoit conserver ses voiles tendues sans s'exposer à des malheurs infaillibles. Mais aujourd'hui, quoique le tonnerre, les éclairs & le vent ne soient pas moins communs, ils ne sont ni si subits ni si terribles, qu'on en puisse craindre beaucoup de dommages. Le même Auteur trouva dans quelques papiers du Directeur Walkenburg, qui regardoient l'état de la Côte, qu'en 1651. le tonnerre y avoit causé d'affreux ravages & fait croire à tout le monde que la dissolution de l'Univers approchoit. L'Or & l'argent se trouvèrent fondus dans les coffres, & les épées dans leurs foureaux, [sans que ces derniers, fussent endommagés. Les mêmes papiers contenoient plusieurs autres détails aussi singuliers, mais à peine lisibles, tant le manuscrit étoit en mauvais état.] La principale crainte des Hollandois, étoit pour leur magazin à poudre. Il sembloit que tous les tonnerres du Pays fussent venus s'y rassembler. [Mais, par une exception fort heureuse, ce fut presque le seul endroit qui s'en trouva garanti pendant toute la saison.]

Autres Effets de tonnère.

EN 1691, un tonnerre épouvantable renversa & mit en pièces, dans le Pays d'Anta, plusieurs milliers d'arbres & quantité de cabanes. Le pavillon du Fort Hollandois de Bourri fut déchiqueté, comme si l'on eut pris plaisir à le tailler avec cent paires de ciseaux. Les Négres, aussi effrayés que les Hollandois, apportèrent, après l'orage, une pierre à laquelle ils attribuoient toutes les découpures du pavillon. Mais l'Auteur est persuadé qu'elles venoient de la violente compression de l'air, quoiqu'il laisse, dit-il, l'explication de ce Phénomène aux Naturalistes. En 1694, le tonnerre brisa tous les verres de la chambre du Facteur, souleva le berceau dans lequel étoit un de ses enfans, & le jetta même à quelques pieds de distance. D'un autre côté, les murs du Fort Anglois d'Acra furent ébranlés & fendus dans plusieurs endroits, sans excepter ceux du Magazin à poudre; & la vaisselle d'étain se trouva réduite en masse, Pendant que Bosman commandoit à Mauri, un coup de tonnerre fendit une des tourelles du Château, & son Lieutenant reçut au bras une secousse violente, qui ne lui causa pas d'autre mal. Mais dans l'espace de trois ou quatre ans qu'il continua de demeurer sur la Côte, il ne vit rien arriver d'extraordinaire (p)

Vent nommé Terreno & Harmattan.

LES Portugais ont donné le nom de *Terreno* à un vent de terre que les Négres appellent *Harmattan*, & qui est si fort, dès le moment de sa naissance, qu'il prend aussi-tôt l'ascendant sur les vents de Mer. Il forme des orages qui durent ordinairement deux ou trois jours, & quelquefois quatre ou cinq, comme l'Auteur en fit l'expérience à Boutri, au mois de Janvier 1682. Il est extrémement froid & perçant. Le soleil demeure caché dans l'intervalle; & l'air est si obscur, si épais & si rude, qu'il affecte sensiblement les yeux. La nudité des Négres les expose à ressentir si vivement son action, que l'Auteur les a vûs trembler comme dans l'accès d'une fiévre violente. Les Européens mêmes, qui sont nés dans un climat plus froid, le supportent à peine, & sont obligés de se tenir renfermés dans leurs chambres,

(p) Bosman, pag. 112. & suiv.

bres, avec le secours d'un bon feu & des liqueurs fortes. Ces Harmattans régnent à la fin de Décembre & sur-tout pendant tout le mois de Janvier. Ils durent quelquefois jusqu'au milieu de Février, mais ils perdent alors une partie de leur violence. Jamais ils ne se font sentir pendant le reste de l'année.

HISTOIRE NATURELLE DE LA CÔTE D'OR.

BARBOT rapporte que pendant toute la durée des Harmattans, les Blancs & les Négres sont également forcés de demeurer à couvert dans leurs maisons, ou n'en sortent que pour des besoins pressans. L'air, dit-il, est alors si suffoquant, qu'il y a peu de poitrines assez fortes pour y résister. La respiration est embarrassée. On avalle de l'huile pour l'adoucir. Les Harmattans ne sont pas moins pernicieux aux animaux qu'aux hommes. Aussi les Négres, qui connoissent le danger, prennent-ils des précautions pour en garantir leurs bestiaux. Deux chévres, que le Commandant du Cap-Corse fit exposer à l'air, dans la seule vûe de s'instruire par l'expérience, furent trouvées mortes au bout de quatre heures. Les jointures des planchers, dans les chambres, & celles des ponts sur les Vaisseaux, s'ouvrent presqu'aussitôt que le Harmattan commence, & demeurent dans cet état jusqu'à sa fin. Ensuite elles se ferment d'elles-mêmes, comme s'il n'y étoit point arrivé de changement. La direction ordinaire de ces vents est Est-Nord-Est. Ils sont rarement accompagnés de tonnerre, d'éclairs & de pluie. Leur force est si extraordinaire, qu'ils font changer le cours de la marée; & le changement est aussi favorable que les Tornados aux Vaisseaux qui font voile de l'Est à l'Ouest de la Côte (q).

Combien il est pernicieux.

Il fait changer ces marées.

SUIVANT les Observations d'Atkins, les Harmattans, qu'il appelle *Airmattans*, sont des vents impétueux, qui s'élèvent vers Noël, & qui sont accompagnés de brouillards, mais rarement de tonnerre & d'éclairs, comme les Tornados. La pluie les fait cesser. Ils resserrent le papier, le parchemin & le cuir, avec les mêmes effets que l'approche du feu. Quoiqu'ils se fassent sentir sur la Côte-d'Or, ils sont beaucoup plus fréquens sur celle de Bénin. Leur nom paroît venir de *Mattan*, mot Négre, qui signifie un soufflet (r).

(q) Barbot, pag. 193. & suiv.

(r) Voyage d'Atkins, pag. 149.

§. II.

Or & Sel de la Côte d'Or.

L'OR passe pour le seul fossile de cette Côte; ou du moins les Européens, qui n'y sont attirés que par ce précieux métal, n'ont pas pris la peine de pousser plus loin leurs recherches. Villault, & Labat son plagiaire, prétendent que l'Or le plus fin est celui d'Axim, & que naturellement on en trouve dans ce Canton à vingt-deux ou vingt-trois carats. Celui d'Acra ou de Tafore est inférieur. Celui d'Akanez & d'Achem suit immédiatement; & celui de Fétu est le pire. Villault ne put apprendre des Négres quelle est leur méthode pour le tirer du sein de la terre. Leurs récits s'accordent si peu, qu'il n'y a point de fonds à faire sur leur témoignage.

Or le plus fin de la Côte.

CEPENDANT on sçait, par la vûe même de leur travail, que ceux d'Axim & d'Achem le tirent du sable de leurs rivières. Il est probable que s'ils ouvroient

D'où les Négres le tirent.

vroient la terre aux pieds des montagnes, d'où ces rivières paroissent sortir, ils le trouveroient avec plus d'abondance. Ils confessent, & l'expérience n'en laisse aucun doute, qu'ils trouvent plus d'Or dans le sable après les grandes pluies. Si l'Or leur manque, ils demandent de la pluie à leurs Fétiches par un redoublement de priéres.

Or de la Montagne de Tafu.

L'Or (a) d'Acra vient de la Montagne de *Tafu*, qui est à trois journées de la Côte; c'est-à-dire, à trente lieuës dans l'intérieur des terres. Un Chef des Négres paroissoit fort disposé à conduire Villault jusqu'aux Mines, & promettoit de laisser son fils à bord pour ôtage. Mais la saison des pluies, qui survint, fit manquer cette partie. Cependant le Capitaine Négre apprit à l'Auteur que la Mine appartenoit au Roi; que le travail se réduisoit à fouir la terre & à recueillir l'Or qui s'y trouve mêlé; que la moitié du profit appartient aux ouvriers, & l'autre au Roi. Il ajoûta que ce Prince avoit, devant la porte de son Palais, un lingot d'Or, qui surpassoit en grosseur le plus gros Fétiche du Pays. En effet, un Officier Danois, qui avoit été plusieurs fois à la Cour de Fétu & d'Akkânez, assûra Villault qu'il y avoit vû des Fétiches d'Or de la grosseur d'un picotin.

L'Or d'Akkanez & de Fétu est tiré de la terre, sans autre fatigue que de l'ouvrir. Mais il ne s'y trouve pas toûjours avec la même abondance. Un Négre qui découvre une Mine, ou quelque veine d'Or, en a la moitié. Le Roi partage toûjours avec égalité. L'Or de ce Pays ne passe jamais vingt ou vingt-un carats. On le transporte sans le fondre, & les Européens le reçoivent tel qu'il est sorti de la terre.

Le Général Danois avoit un lingot d'Or de [dix] sept marcs & un septième d'once (b), qui venoit de la Montagne de Tafu. C'étoit un présent qu'il avoit reçu du Roi d'Acra, lorsque ce Prince s'étoit réfugié dans le Fort Danois après avoir été défait dans une Bataille.

Abondance de l'Or.

Le Roi de Fétu avoit un casque d'Or, & une armure complette du même métal, travaillée avec beaucoup d'art. Rien n'est si commun, parmi les Négres, que les brasselets & les ornemens d'Or; mais ce ne sont que des feuilles, aussi minces que le papier, ou des tissus d'un fil d'Or, qui n'est pas plus gros qu'un cheveu. Leurs filières sont plus belles que celles de l'Europe; & l'expérience, plûtôt que l'art, leur en fait tirer meilleur parti. [Ils prétendent imiter les Européens dans la manière dont ils lavent l'Or, & Villault assûre qu'en cela ils surpassent tous les autres Ouvriers qu'il a vûs.] Leurs Rois ont de la vaisselle d'Or de toutes sortes de formes. Dans les danses publiques, on voit des femmes chargées de deux cens onces d'Or, en divers ornemens, & des hommes qui en portent jusqu'à trois cens. En un mot, dit l'Auteur, l'Or est si commun dans ce Pays, qu'un Roi ne fait pas difficulté de distribuer à ses Courtisans deux cens marcs d'Or (c) dans une seule fête. Les Négres paroissent charmés d'avoir des Rois libéraux, parce que la circulation de l'Or tourne à l'avantage de tout le monde (d).

Les Négres en distinguent trois sortes.

Ils distinguent trois sortes d'Or: le Fétiche, les lingots & la poudre. L'Or Fétiche est fondu ou travaillé en différentes formes, pour servir de parure aux deux séxes; mais il s'allie communément avec quelqu'autre métal. Les lingots,

(a) Villault, pag. 278. & suiv.
(b) Cent trente-six onces un septième.
(c) Six mille quatre cens livres sterling.
(d) Villault, pag. 278. & suiv.

lingots, sont des piéces de différends poids, tels, dit-on, qu'ils sont sortis de la Mine. M. Phips en avoit un qui pesoit trente onces. Cet Or est aussi très-sujet à l'alliage. La meilleure poudre d'Or est celle qui vient des Royaumes Intérieurs de Dinkira, d'Akim & d'Akkanez (*e*). On prétend qu'elle est tirée du sable des Rivières. Les Habitans creusent des trous dans la terre, près des lieux où l'eau tombe des montagnes, & l'Or est arrêté par son poids. Alors ils tirent le sable avec des peines incroyables, ils le lavent & le passent jusqu'à ce qu'ils y découvrent quelques grains d'Or, qui les paye de leur travail, mais avec assez peu d'usure. L'Auteur est persuadé qu'entre une infinité de récits qui se combattent, c'est le seul qui ait quelque vrai-semblance; car si la nature avoit placé des Mines si près de la Côte, les Anglois & les Hollandois s'en seroient saisis depuis long-tems, & se garderoient bien d'admettre les Négres au partage. On ajoûte que la poudre d'Or ne se trouve jamais en égale quantité dans toutes les parties de la même Rivière. Lorsqu'elle est trop éloignée des premiers flots qui ont traversé les Mines, ses particules s'ensevelissent trop avant dans le Sable, ou se dispersent tellement que le fruit du travail ne répond plus à la peine.

HISTOIRE NATURELLE DE LA CÔTE D'OR.

Fraudes dans ce Commerce.

Les Marchands de l'Europe prennent ordinairement un Négre à leurs gages, pour séparer, de l'Or véritable, un Or faux, qui se nomme *Krakra*. C'est une sorte d'écume séche, ou de poussière de cuivre, qui se trouve mêlée dans la poudre d'Or, & qui donne lieu à beaucoup de fraudes dans le Commerce.

Sel de la Côte d'Or.

☞ [On sépare ce faux Or, du véritable, par le moïen de certains Instrumens de cuivre, faits à-peu-près comme une pêle à feu. l'Ouvrier qu'on employe à cela, y jette à la fois trois ou quatre onces de poudre d'Or, & ensuite il la secoûë doucement & il soufle dessus pour que les parcelles les plus légères se dissipent; & quant aux grains qui sont trop gros pour être séparés de cette façon, il les distingue aisément, & il les tire fort adroitement avec ses doigts; ensuite on met ce qui reste dans des bourses de cuir; & c'est ainsi que cette poudre se transporte à Londres, où les Orfèvres la jettent dans un creuset; qui a la figure d'une bouteille de verre, à cou large, & qui est fait d'une terre particulière qu'on apporte d'Allemagne & qui peut soûtenir un très grand feu. On tient cette poudre quelque tems en fusion, pour laisser évaporer l'écume, & ensuite on la coule en lingots; dont on porte un Echantillon à l'Essayeur de la Tour; celuici, pour une récompense très-modique, en assigne la juste valeur, qui est ordinairement d'un schelling ou deux au-dessus ou au-dessous de quatre livres sterlings pour l'once, poids d'Orfèvre (*f*).] Après l'Or, le principal objet du Commerce, sur cette Côte, est le Sel, qui produit des richesses incroyables aux Habitans. S'ils étoient capables de vivre dans une paix constante, cette seule marchandise attireroit sur leur Côte tous les trésors de l'Afrique; car les Négres des Pays Intérieurs sont obligés d'y venir prendre du Sel, du moins ceux qui sont en état de le payer. Les Pauvres usent au-lieu de Sel, d'une certaine herbe qui renferme imparfaitement quelques-unes de ses qualités. Au-delà d'Ardra, dans quelques Royaumes d'où vient la plus grande partie des Esclaves, deux hommes se vendent pour une poignée de Sel.

Dans

(*e*) Labat dit qu'on prétend qu'il y a un Commerce pour l'Or, établi entre ces Pays & Tombuto.

(*f*) Atkins, pag. 184. & suiv.

HISTOIRE NATURELLE DE LA CÔTE D'OR.

Différentes manières dont il se fait.

DANS les Cantons où le rivage est fort élevé, la méthode des Négres, pour faire le Sel, est de faire bouillir l'eau de la Mer dans des chaudières de cuivre, jusqu'à sa parfaite congélation. Mais cette opération est ennuyeuse & d'une grande dépense. Les Négres qui sont situés plus avantageusement sur une Côte basse, creusent des fossés & des trous, dans lesquels ils font entrer l'eau de la Mer pendant la nuit. La terre étant d'elle-même salée & nîtreuse, les parties fraîches de l'eau s'éxhalent bien-tôt à la chaleur du soleil, & laissent de fort bon Sel, qui ne demande pas d'autre préparation. Dans quelques endroits, on voit des Salines régulières, où la seule peine des Habitans est de recueillir chaque jour un bien que la nature leur prodigue.

DANS les lieux hauts, où les chaudières de cuivre manquent aux Négres, ils se servent de pots de terre, dont ils rangent un certain nombre sur deux lignes. Ils les cimentent avec de l'argile; & par dessous, ils pratiquent une sorte de four, où ils entretiennent continuellement du feu. Cette manière est non-seulement la plus pénible, mais elle ne produit point de si bon Sel, ni si promptement. Le Sel de Fantin, où la Côte est très-favorable, égale la nége en blancheur (g).

Sa beauté & sa blancheur.

ARTUS assûre que dans la plus grande partie de la Côte d'Or, le Sel est d'une blancheur & d'une pureté extraordinaire. On le prendroit d'autant plus aisément pour du sucre, qu'on lui donne ordinairement la forme de pain. Les Négres en font beaucoup d'usage dans tous leurs alimens, & l'enveloppent dans des feuilles vertes pour lui conserver sa blancheur. Ils ne se contentent pas, suivant le même Auteur, d'en vendre une quantité incroyable sur leur Côte; ils le transportent dans plusieurs Contrées, & la fatigue du voyage est comptée dans le prix. Il ajoûte que la meilleure espèce est celle d'Anta & de Chinka; que les Habitans de ces deux Cantons jouissent d'une réputation bien établie; que dans le cours de Novembre, Décembre & Janvier, ils recueillent assez de Sel pour fournir au Commerce pendant tout le reste de l'année; que le profit qu'ils en tirent leur coûte peu de peine, parce que leur Sel blanchit naturellement; qu'après avoir bouilli une seule fois, il n'est point inférieur au Sel de Hollande, qui demande des préparations si pénibles: & que son unique défaut est de ne pouvoir soûtenir la chaleur du soleil (h).

Tems où les Négres le font.

VILLAULT en parle à peu près dans les mêmes termes. Leur Sel, dit-il, est plus blanc & meilleur que le nôtre. [Ils en font une très grande quantité dans les mois de Janvier, de Février & de Mars.] Ils en transportent la plus grande partie dans l'intérieur des terres; & cette fatigue leur produit des avantages considérables. Mais il n'est point à l'épreuve des grandes chaleurs. Elles le rendent trop âcre, & lui donnent une sorte d'amertume (i).

(g) Description de la Guinée par Bosman, pag. 308. & suiv.

(h) Artus, dans la Collection de De Bry, Part. VI. pag. 105.

(i) Voyage de Villault, pag. 277.



S III.

§. III.

Arbres, Plantes, Racines & Grains.

Erreur de Focquenbrog sur les Arbres & les Plantes de la Côte d'Or.

BOSMAN blâme Focquenbrog, d'avoir assûré, dans sa Description de la Côte d'Or, qu'on ne trouve ni Arbres ni Plantes à Mina & aux environs, dans l'espace de plusieurs milles. Il rend témoignage, au contraire, que toute la Côte est remplie d'Arbres, de diverses grandeurs; & que les charmans bosquets, qui se présentent de tous côtés dans l'intérieur des Terres, forment des perspectives assez délicieuses pour faire supporter patiemment la malignité de l'air & l'incommodité des chemins. Il ajoûte qu'entre les Arbres, les uns croissent naturellement avec tant d'ordre, que toutes les comparaisons seroient au désavantage de l'Art; tandis que les autres étendent leurs branches & se mêlent avec tant de confusion, que ce désordre même a des charmes surprenans pour les amateurs de la promenade.

Prodigieuse grosseur de certains Arbres.

LES Arbres vantés par Olearius, qui étoient capables de couvrir deux mille hommes de leur ombre, & ceux dont parle Kirker, qui pouvoient mettre à l'abri du soleil un Berger avec tout son troupeau, n'approchent point, suivant Bosman, des Arbres de la Côte-d'Or. Il en a vû plusieurs, qui auroient couvert vingt mille hommes de leur feuillage. Il en a vû de si larges & de si touffus, qu'une balle de mousquet auroit à peine atteint d'une extrémité des branches à l'autre. Ceux qui seront tentés de trouver un peu d'éxagération dans ce récit, doivent se rappeller ce qu'ils ont déja lu de la grandeur extraordinaire des Canots.

Ils se nomment Kapots.

CES Arbres prodigieux se nomment *Kapots*. Ils tirent ce nom d'une sorte de coton (*a*) qu'ils produisent, & que les Négres appellent aussi Kapot, dont l'usage ordinaire est de servir de matelas, dans un Pays où l'excès de la chaleur ne permet pas d'employer les plumes. Leur bois qui est léger & poreux, n'est propre qu'à la construction des Canots. Bosman ne doute pas ☞ que l'Arbre célébre de l'Isle du Prince, auquel les Hollandois trouvèrent, [vers la fin du quinziéme siécle,] vingt-quatre brasses de tour, ne fût un Kapot. On en voit un, près d'Axim, que dix hommes pourroient à peine embrasser.

Bois propres à divers usages.

IL se trouve ici plusieurs sortes de bois, qui pourroit être aisément travaillé. Dans le Pays d'Anta, près du Fort Prussien d'*Akoda* ou de *Dorothea*, & dans le Canton d'Apam, derrière le Fort Hollandois de *Lydsambeyd*, il croît un bois jaune dont on fait des chaises & des tables. *Rio de Gambon* produit deux espèces de bois, l'un jaune & l'autre rouge, qui sont fort propres au même usage. On en pourroit faire aussi des gouvernails, de petits mâts, & d'autres Instrumens pour la Navigation. Les mâts suffiroient du moins pour les Barques, les *Yachts*, & d'autres petits Bâtimens (*b*).

SMITH dit que l'Arbre nommé *Bois-rouge* est ici fort gros, & que le bois en est très-dur. Il croit que c'est une espèce de *Magogoni*, qui ne le céde en rien à celui qui nous vient des Indes Occidentales (*c*).

LE

(*a*) On en a déja vû la description au second Tome.

(*b*) Bosman, pag. 294.

(*c*) Smith, pag. 160.

HISTOIRE NATURELLE DE LA CÔTE D'OR.

Le Papay.

LE *Papay* croît en abondance au long de la Côte. On lit dans quelques Ecrivains, qu'il n'a ni branches ni feuilles, & qu'il ne surpasse pas la hauteur d'un homme. Bosman, pour les réfuter, en donne ici la Description. Le tronc, qui a plusieurs pieds d'épaisseur, est composé d'un bois spongieux, qu'on prendroit pour une racine, tant il en a l'apparence. Il est creux, & peut être abbattu facilement d'un coup de hache. Son fruit sort d'abord du sommet, sans qu'il ait produit aucune branche. Mais lorsque l'arbre avance en âge, il pousse des branches, qui sortent vers le sommet & qui produisent aussi des fruits. Entre ces branches & le tronc, il croît d'autres petits rejettons, assez semblables au roseau, creux & un peu courbés. L'extrémité de ces rejettons se couronne de larges feuilles, qui ne ressemblent pas mal à celles de la vigne. On voit des Papays hauts de trente pieds. Le fruit, qui porte aussi le nom de Papay, est à moitié gros comme la noix de Coco. Sa forme est ovale. Il est vert au dehors & blanc dans l'intérieur. Mais avec le tems, l'intérieur devient rouge & se remplit d'un grand nombre de pepins blancs qui font sa semence. [Son goût approche de celui de la courge, & lui est même inférieur en bonté.] On distingue deux espèces de Papays; les mâles & les femelles; ou du moins, on donne aux uns le nom de mâles, parce qu'ils ne portent point de fruit & qu'ils sont continuellement en fleurs. Ces fleurs sont longues & blanches. La femelle en porte aussi, mais moins longues & moins nombreuses. Quelques Hollandois prétendent avoir observé que la fécondité des femelles augmente lorsqu'elles sont près des mâles. Mais l'Auteur croit qu'on en peut douter sans crime (*d*).

Sa description.

SMITH dit que le Papay s'élève en un tronc fort droit, de sept ou huit pieds de hauteur; & qu'au sommet il pousse de petites branches vertes, qui portent des feuilles semblables à celles de la vigne. C'est entre ces branches & près du tronc qu'il place le fruit. Coupé en piéces, dit-il, bouilli avec de la chair salée, il fait un mêts supportable, pourvû que le poivre & le beurre n'y soient pas épargnés; car de lui-même il a peu de goût. Les Anglois & les Hollandois y mettent du jus de limon & du sucre; & le faisant cuire en pâte, ils lui trouvent, dit l'Auteur, la couleur & le goût d'un pâté de pommes.

Qualités de son fruit.

Le Cinamome.

LE Cinamome ressemble assez au Laurier. Son écorce intérieure est la plus forte & celle qui mérite le mieux le nom de canelle. L'Auteur se trouvant un jour au Cap-Corse, goûta de l'écorce d'un Cinamome & la trouva fort insipide. Mais ayant mis dans sa poche quelques feuilles du même arbre, qu'il apporta séches en Europe, il fut surpris de leur trouver à (*e*) Londres plus d'odeur & de goût que l'écorce verte n'en avoit en Afrique.

Oranges.

AXIM offre une prodigieuse quantité d'Oranges, douces & aigres. Les premières sont communément assez bonnes; mais dans le jardin de Mina, qui en est rempli, elles ne cédent guères à celles de la Chine. Dans les autres Cantons de la Côte d'Or, on trouve peu d'Orangers. La Rivière de Boutri, que l'Auteur visita plusieurs fois, n'en présente pas un sur ses bords, quoiqu'on en découvre un petit nombre sur les Collines, près des Forts Hollandois.

Limoniers.

LES Limoniers, qui portent ici le nom de *Brambas*, croissent dans toutes les

(*d*) Bosman, pag. 290. & suiv.

(*e*) Voyage de Smith, pag. 190.

les Parties de la Côte, ſur-tout à Mauri, où l'on en tire le jus dans des preſſes. Dans tout autre tems que celui des ſécheresses extraordinaires, le Canton donne deux cens tonneaux de ce jus, à vingt ou vingt-cinq ſchellings d'Angleterre par tonneau, & fournit la même quantité de petits limons confits, qui ſont fort recherchés en Hollande (*f*).

HISTOIRE NATURELLE DE LA CÔTE D'OR.

Grenadiers.

Les Grenadiers ont été tranſplantés ici de l'Europe; mais ils n'y réuſſiſſent pas bien. Boſman vit quelques grenades dans les jardins de Mauri. On l'aſſûra qu'elles pourriſſoient preſque toutes avant leur maturité (*g*).

Autres fruits.

Il ſe trouve quantité d'autres fruits ſur la Côte d'Or; mais comme les Européens les connoiſſent peu, parce qu'ils n'ôſent s'y fier aſſez pour en manger beaucoup, l'Auteur ne s'arrête point à leur deſcription. Cependant il parle de pluſieurs eſpèces de prunes, bleuës & blanches, qui reſſemblent aux nôtres par la forme & la couleur, mais qui ſont d'une douceur fade & trop ſéches (*h*). Il parle auſſi des Vignes de Mauri, auxquelles, dit-il, il peut donner hardiment ce nom, parce qu'il ne s'en trouve point dans aucun autre lieu de la Côte. Elles produiſent deux fois l'année; mais étant livrées au ſoin d'un Négre ignorant, la plus grande partie des grapes ſéche ou pourrit avant le tems de leur maturité. Le raiſin eſt bleu, gros & de fort bon goût. On ne ſçauroit douter qu'avec une culture mieux entendue il ne devînt auſſi bon & peut-être meilleur que celui de l'Europe. Il l'emporte déja ſur celui de Hollande, [quoiqu'il ne contienne pas autant de jus.] L'Auteur admire beaucoup que tous les moyens qu'on a tentés pour le faire croître en divers endroits de la Côte d'Or, n'ayent eu de ſuccès qu'à Mauri; [mais il n'entreprend point de rendre raiſon des bizarreries de la Nature.] Les premières vignes, dit-il, y ont été plantées par les Portugais, [qui les ont tiré du Bréſil.] Il regrette qu'ils n'en ayent point apporté davantage; car on ne voit de raiſin qu'à la table du Gouverneur Hollandois, qui croit accorder une faveur extraordinaire aux Etrangers lorſqu'il leur laiſſe la liberté de voir ſes Vignes. Tels ſont les arbres fruitiers de la Côte d'Or (*i*).

Vignes de la Côte d'Or.

Leur origine.

Cannes de ſucre.

Les Cannes de ſucre y croiſſent de la hauteur de ſept ou huit pieds; [c'eſt-à-dire, celles qui ſont cultivées dans le jardin du Gouverneur;] [Elles ont pluſieurs jointures. Leur moëlle eſt ſucrée & pleine de jus. Leurs feuilles ont environ deux aunes en longueur, & leur largeur eſt la même que celle des roſeaux d'Eſpagne, mais par leur couleur elles reſſemblent à celles des roſeaux communs. Ces cannes portent pluſieurs fleurs, leur racine eſt ſemblable à celle des roſeaux d'Eſpagne, mais d'un goût plus ſucré, & elle pouſſe pluſieurs rejettons qu'on coupe & qu'on tranſplante. Il leur faut un terrain humide, mais chaud; ce qui eſt cauſe qu'on ne ſçauroit les faire croître en Hollande. Quand elles ſont mûres, on les coupe comme le bled.] Les cannes ſauvages, qui viennent aſſez abondamment, ſur-tout dans le Pays d'Anta, ſont hautes de dix-huit & de vingt pieds. Artus ne doute pas qu'avec les ſoins convenables, on ne pût les conduire à leur perfection. Mais il en coûteroit beaucoup de peine, parce que leur maturité eſt fort lente, & qu'elles ont beſoin de deux ans pour arriver à leur pleine groſſeur (*k*).

Le

(*f*) Boſman, *ubi ſup.* pag. 289. & Barbot, pag. 200.

(*g*) Boſman, *ubi ſup.* pag. 292.

(*h*) Boſman, pag. 292.

(*i*) Le même pag. 293.

(*k*) Artus, pag. 82.

HISTOIRE NATURELLE DE LA CÔTE D'OR.

Calebassier.

LE Calebassier de la Côte d'Or n'est pas différent de celui dont on a déja donné la description. Cependant Smith fait quelques remarques, qui méritent de n'être pas négligées. La feuille du Calebassier, dit-il, ressemble à celle de la Gourde; & le fruit, quand il est verd, ressemble à la Gourde aussi. Les Calebassiers que les Négres cultivent près de leurs cabanes, s'élévent au long des murs, en s'y attachant, & couvrent assez les toîts pour leur donner de l'ombre. Lorsque le fruit est mur, les Négres l'exposent au soleil, qui endurcit la peau extérieure, consume tout ce qu'elle renferme, & n'y laisse que la graine. Il suffit alors de la secouer pour la faire sortir. La forme naturelle des Calebasses, est celle des flacons de Florence; mais dans leur jeunesse il est aisé de leur faire prendre toutes sortes de figures. Il y a tant d'inégalité dans leur grandeur, qu'il s'en trouve de la mesure d'une pinte, jusqu'à celle de trente ou quarante, [celles qui ont un long col, tiennent lieu de cuilliers, lorsqu'on les partage en deux] (l).

Leur grandeur.

Arbres de la Côte d'Or.

LA Côte d'Or a des Palmiers de toutes espéces, des Guaviers, des Tamarins, des Mangles, & tous les autres arbres qui se trouvent (m) sur la Côte Occidentale d'Afrique. Elle est aussi pourvûe des mêmes légumes & des mêmes racines. Artus, qui s'étend plus que Bosman sur les fruits, [assûre qu'il y en a en quantité, & Villault] dit que les prunes, les poires, les oranges, les citrons & les noix de coco y sont en abondance, mais que les figues n'y croissent pas si bien. Il loue particuliérement la pomme de Cormantin, les bananes, les ananas, & les melons d'eau (n).

Pomme de Cormantin.

LA pomme de Cormantin tire son nom de ce Pays, parce qu'elle y est fort commune. Elle est de la grosseur d'une noix dans sa coque. Sa chair est jaune & tire un peu sur le rouge, [Dans le cœur il y a quatre grands pepins noirs & plats séparés par la pulpe, qui est rouge & blanche, & d'un goût douceâtre, quoiqu'un peu piquant & tirant sur l'acide.] Bosman a reconnu par expérience qu'elle est non-seulement fort agréable, mais rafraîchissante, & salutaire aux malades, sur-tout à ceux qui sont attaqués de la dissenterie. Elle est fort astringente; & si on la fait cuire, dit-il, avec du vin & du sucre, il la préfère, pour l'utilité & l'agrément, aux meilleurs Tamarins (o).

Différentes sortes d'Ananas.

NOUS avons déja donné (p) la Description de la Banane. L'Ananas, [ou Pomme de Pin] suivant le récit d'Artus, est un fruit remarquable par l'excellence de son odeur. Il porte différens noms. Aux Canaries, on l'appelle *Ananasa*, au Brésil, *Nana*, dans l'Isle d'Hispaniole, *Jayama*, & dans d'autres lieux *Pinas*. On distingue le mâle & la femelle; mais tous deux sont de la grosseur du melon. Leur couleur est fort belle: C'est un mélange de verd, de jaune & d'incarnat, qui dans leur parfaite maturité, se change en orangé. Leur qualité est chaude. Il faut les manger avec du vin, & se garder d'en faire excès, si l'on ne veut courir les risques d'une violente inflammation. La Côte d'Or, & même toute la Guinée, n'en produit qu'une seule espèce, qui s'éleve de trois ou quatre pieds, & dont les feuilles ressemblent à celles de la *Sempervive*. L'Ananas coupé en tranches, dans du vin d'Espagne, parut si délicieux à l'Auteur, qu'il

Excellence de ce fruit.

(l) Smith, pag. 29.
(m) Voyez l'Histoire Naturelle au Tome quatrième.
(n) Villault, pag. 273.
(o) Bosman, pag. 292.
(p) Voyez l'Histoire Naturelle du Tome quatrième.

qu'il ne se lassoit pas d'en manger. Son jus, dit-il, a quelque chose de plus doux & de plus charmant que le musc. Il ajoûte que si le couteau dont on s'est servi pour le couper, n'est pas essuié, il paroît taché dans l'espace d'une demie-heure, comme s'il avoit été frotté d'eau-forte. L'Ananas aime un terrain sabloneux (q).

HISTOIRE NATURELLE. DE LA CÔTE D'OR.

BOSMAN convient de la beauté (r) de ce fruit; mais il n'y trouve pas toute la délicatesse que d'autres lui attribuent. Sa plante a quelque ressemblance avec la grande Sempervive (*Hausleik* en Anglois). Cependant les feuilles ne sont ni si larges ni si épaisses. D'ailleurs, elles s'élèvent davantage; elles sont armées de pointes; & leur couleur est un verd-jaune foncé; au-lieu que celle de la Sempervive, est d'un très-beau verd.

Sa description.

LA plante de l'Ananas pousse entre ses feuilles une sorte de fleur, de la grosseur du poignet, verte, mais ornée d'un belle couronne rouge, & environnée de petites feuilles fort agréables. Par degrés, cette fleur se change en fruit. Il est d'abord verd, & ses feuilles jaunissent. Mais en meurissant, il devient aussi parfaitement jaune. Sa couronne lui demeure, quoiqu'elle prenne une couleur jaunâtre. [Il a environ une paume en longueur, & autant en épaisseur; ce qui n'est cependant pas fort constant parce qu'il y en a de grands & de petits, comme cela a lieu parmi les autres fruits.] Autour de la plante, il s'élève de petits rejettons, qui servent à la propagation de l'espèce.

Sentiment de Bosman sur l'Ananas.

LORSQUE Bosman paroît se déclarer contre l'Ananas, il ne prétend pas que le goût de ce fruit soit désagréable; mais après l'avoir trouvé délicieux au premier moment, il assûre qu'on s'en dégoûte bien-tôt. Cependant il ajoûte que cette fadeur peut être relevée avec de la canelle, du vin & du sucre. Il croit même cet assaisonnement nécessaire, parce que l'Ananas est trop chaud pour être mangé seul. Il blâme Monardus de lui avoir attribué des qualités froides. Enfin il croit son jus si capable de causer des inflammations, qu'il a vû, dit-il, cracher le sang à ceux qui en mangeoient avec excès. D'un autre côté il a reconnu, par des expériences continuelles, qu'il est faux (s) que le jus de l'Ananas pénétre & ronge le fer dans l'espace d'une demie-heure. A la vérité le couteau dont on s'est servi paroît un peu taché, & son tranchant s'émousse. Mais la même chose arrive en coupant un citron, un limon, une orange, une banane, & d'autres fruits, sur-tout lorsqu'ils ne sont pas murs. Bosman ajoûte encore que Linschoten s'est trompé, lorsqu'il donne une brasse de hauteur à la plante. Elle n'a pas plus d'un pied & demi, & la tige du fruit un demi-pied; ce qui ne surpasse jamais la hauteur de deux pieds. De grands Voyageurs l'ont assûré qu'il n'y a point de différence réelle entre l'Ananas d'Afrique, d'Asie, & d'Amérique (t).

Melon d'eau.

LE Melon d'eau, suivant le même Auteur, est un fruit beaucoup plus noble & plus agréable que l'Ananas. Avant sa maturité, il est blanc dans l'intérieur (v) & verd au dehors. Mais, en meurissant, son écorce se couvre de taches blanches, & sa chair est entremêlée de rouge. Il est aqueux, mais d'une saveur délicieuse, & fort rafraîchissant. Lorsqu'il est vert, il se mange en

(q) Artus, *ubi sup.* pag. 84. & suiv.
(r) Il cite à cette occasion Linschoten & Simon de Vries.
(s) C'est apparemment contre Artus qu'il fait cette remarque.
(t) Bosman, pag. 302.
(v) Voyez l'Histoire Naturelle du troisième Tome.

HISTOIRE NATURELLE DE LA CÔTE D'OR.

en salade, comme le concombre, avec lequel il a quelque ressemblance. Ses pepins, qui sont les mêmes, deviennent noirs à mesure qu'il meurit, & produisent, avec peu de soin, des fruits de la même espèce. Le melon d'eau croît comme le concombre; Mais ses feuilles sont différentes. Sa grosseur ordinaire est le double des melons musqués de l'Europe. Il croîtroit en abondance sur la Côte d'Or, si les Négres n'étoient trop paresseux pour le cultiver. Il ne s'en trouve à présent que dans les jardins des Hollandois. Sa saison est le mois de Juillet & le mois d'Août. Mais dans les années abondantes, il porte deux fois du fruit (x).

Serpentine & tabac.

La nature n'a point accordé au Pays les herbes qui sont communes en Europe; excepté la serpentine & le tabac, qui croissent ici en abondance. Mais Bosman trouve le tabac de la Côte d'Or d'une puanteur insuportable, quoique les Négres en fassent leurs délices. La manière dont ils le fument est capable d'empêcher qu'il ne leur nuise. La plûpart ayant des tuiaux de cinq ou six pieds de long, les vapeurs les plus infectées peuvent perdre une partie de leur force dans ce passage. La tête des pipes est un vaisseau de pierre ou de terre, qui contient deux ou trois poignées de tabac. Les Négres qui vivent parmi les Européens ont du tabac du Brésil, qui vaut un peu mieux, dit l'Auteur, quoiqu'il soit aussi fort puant. La passion des deux séxes est égale pour le tabac. Ils se retrancheroient jusqu'au nécessaire pour se procurer cette consolation dans leur misère; ce qui augmente tellement le prix du tabac, que pour une brasse Portugaise, c'est-à-dire, pour moins d'une livre, ils donnent quelquefois jusqu'à cinq schellings. La feuille de tabac croît ici sur une plante de deux pieds de haut. Elle est longue de deux ou trois paumes, sur une de largeur. Sa fleur est une petite cloche, qui se change en semence dans sa maturité (y).

Herbes & Simples, Racines & Gommes.

Barbot nous apprend qu'on trouve sur la Côte d'Or plus de trente sortes d'herbes, toutes fort saines, avec quantité de simples, de racines & de gommes, qui pourroient être d'une grande utilité dans la Médecine, & qui méritent les recherches d'un habile (z) Botaniste. On y trouve particulièrement une plante (a) que les Négres nomment *Tetie*, & qui ressemble à nos raves par les feuilles & la racine. Le goût en est fort agréable & la vertu extrémement stomachique (b).

Les légumes & les salades des Comptoirs Européens viennent des semences qu'on apporte de l'Europe, & croissent très-heureusement; sur-tout les laitues romaines, les choux & les melons. Le pourpier sauvage se trouve de toutes parts dans les campagnes, & sert aux Matelots pour le potage (c).

Deux espèces de gingembre.

On voit ici, dans plusieurs Cantons, une sorte de gingembre, (d) qui s'éléve de deux ou trois paumes. Le gingembre est la racine. Les Négres le recueillent aux mois de Décembre & de Janvier, & le font sécher dans des Vaisseaux bien luttés, parce qu'ils ont reconnu que la moindre évaporation lui fait perdre sa force. Ils en ont une autre espèce, dont la tige est un peu plus

(x) Bosman, pag. 304. & Barbot, pag. 204.
(y) Bosman, pag. 306.
(z) Barbot, pag. 198.
(a) Barbot l'appelle une espèce de légume, pag. 198.
(b) Villault, pag. 273.
(c) Barbot, *ubi sup.*
(d) Barbot dit que le Gingembre ne croît qu'en peu d'endroits, & en fort petite quantité.

plus haute, & dont la racine verte se mange en salade avec du sel, de l'huile & du vinaigre. Le gingembre transplanté croît facilement dans tous les lieux chauds. Celui que la nature produit d'elle-même a peu de force. Cependant il diffère en bonté, suivant l'exposition du lieu. Le meilleur vient du Brésil & de Saint-Domingue. On estime beaucoup moins celui de Saint-Thomas & du Cap-Verd (*e*).

HISTOIRE NATURELLE DE LA CÔTE D'OR.

Passion des Négres pour l'ail.

Les Négres ont tant de passion pour l'ail, qu'ils l'achètent à toutes sortes de prix. Barbot assûre qu'il y a gagné cinq cens pour cent (*f*), avec beaucoup de regret de n'en avoir pas apporté une plus grosse provision.

Ignames.

Les racines de la Côte d'Or sont les ignames & les patates. Le Pays est rempli d'ignames. Ils ont la forme de nos gros navets, & se sément de la même manière. Leur peau extérieure est grise ou couleur de cendres, & leur chair aussi blanche que celle du navet, quoiqu'il y ait beaucoup de différence pour le goût. On les fait bouillir avec de la viande, & les assaisonnant de sel & d'huile, on en fait (*g*) une assez bonne nourriture. Ils tiennent lieu de pain aux Négres, & font la meilleure partie de leur subsistance (*h*). Après le riz du moins, c'est le plus grand avantage que le Pays ait reçu de la nature. L'igname croît sous terre, comme le navet. Il pousse au dehors une longue tige verte, assez semblable à celle des haricots, mais armée de petites pointes. Cette tige s'élève au long d'une infinité de pieux, que les Négres plantent exprès en forme d'échallas, & sert à leur faire connoître quand la racine est mûre. Le goût des ignames, suivant Bosman, ☞ tire sur la noisette, [quoiqu'il ne soit pas tout-à-fait aussi doux, & qu'il ait quelque chose de plus desséchant & de plus ferme.] Sabu est le Canton qui en produit le plus, & qui en fournit à ceux où la terre est moins fertile. A Mauri, ils valent quatorze schellings le cent, & sont encore plus chers dans d'autres lieux (*i*). Smith observe que les ignames ressemblent aux panais plûtôt qu'aux navets de l'Europe; mais qu'ils sont plus gros à proportion de leur longueur. Elle est ordinairement d'environ douze pouces; & leur circonférence est à-peu-près de la même mesure (*k*) au sommet. Rotis, ils ont le goût de la patate d'Angleterre. Au contraire, la patate de la Côte d'Or ne ressemble à la nôtre que par la forme. Elle est d'un goût fade, qui n'approche point de celui des ignames (*l*). Artus en juge autrement. Il dit que les patates & les ignames diffèrent peu pour le goût; que la patate est rouge; mais que ces deux racines ont également le goût de la noisette, & qu'elles sont dans une égale (*m*) abondance. Suivant Villault, les Négres ont une grande abondance de patates, qui leur viennent des Hollandois, & qu'ils appellent artichaux des champs. Elles ont, dit-il, le même goût que les ignames (*n*).

Sa Description.

Patates & leur Description.

Les patates, comme les ignames, poussent une tête verte, qui rampe sur la terre. Les branches qui sortent de cette tige, n'ont besoin que d'être coupées

(*e*) Artus pag. 83.
(*f*) Barbot, pag. 200.
(*g*) Villault dit qu'ils les coupent en pièces & les mangent comme les navets en France.
(*h*) Artus, *ubi sup.* pag. 85.
(*i*) Bosman, pag. 299.
(*k*) Barbot (pag. 197.) dit qu'il s'en trouve de huit & de dix livres, & qu'elles sont au dehors, d'un rouge jaunâtre.
(*l*) Smith, pag. 165.
☞(*m*) Artus, pag. 85.
☞(*n*) Villault, pag. 274.

coupées & plantées pour produire d'autres patates; au lieu que les ignames ne viennent que de leur racine. Les patates sont ovales, & communément de la forme des gros & longs navets de Hollande. La peau extérieure en est rouge; mais la chair est fort blanche. Roties & bouillies, elles tiennent lieu de pain aux Négres, sur-tout dans le Royaume de Juida; où ils n'ont presque pas d'autre nourriture. Le plus grand nombre des Voyageurs s'accorde à les trouver beaucoup meilleures que les ignames, & d'un goût qui tire sur celui de la châtaigne bouillie. Anta & Sabu sont les plus fertiles en patates. On prétend qu'avant l'arrivée des Portugais, qui apportèrent le millet en Afrique, les Négres ne subsistoient que de ces deux racines; ce qui paroît d'autant plus vraisemblable, qu'à présent même le millet y est assez peu cultivé, & qu'une grande partie des Habitans se réduisent encore à leur aliment primitif (*o*).

Féves & pois.

ILS ont néanmoins des féves & des pois de diverses couleurs; rouges, noirs, violets & gris. On distingue une espèce de pois, qui est pourpre ou couleur de rose, & qui fait un mêts délicieux, lorsqu'elle est assaisonnée à l'huile. Mais elle n'est point assez commune pour servir de nourriture (*p*) ordinaire. La meilleure sorte de féves, est celle que les Négres appellent *Kallavances*, de la forme & de la grosseur de nos haricots. Fraîche ou vieille, elle se mange fort bien avec toutes sortes de viandes. [Quand elle est séche elle a le goût du pois gris.] (*q*).

Plusieurs espèces de féves.

BOSMAN parle de plusieurs espèces de féves. Les premières ressemblent (*r*) aux féves Hollandoises de jardin. Elles en ont à peu près la figure & le goût. La seconde espèce est plus grosse. Sa cosse est longue de trois quarts d'aune, & la féve est d'un rouge brillant. La troisième a beaucoup de ressemblance avec les petites féves de Hollande, qui s'appellent féves de Princesse, excepté qu'elles sont d'un rouge foncé. Non-seulement elle est bonne & nourrissante, mais elle fait une nourriture délicate. Toutes ces espéces croissent comme les haricots, en rampant, ou soûtenues par des rames. Mais les espèces suivantes viennent différemment. Bosman nomme d'abord les *Jojoties*, qui se répandent sur la terre, comme les patates, renfermées dans de petites cosses assez longues, & qui sont fort bonnes, quand elles sont nouvelles. Il parle d'une seconde espèce sans la nommer. Elle croît, dit-il, sur des arbres qui sont de la grandeur du grosellier. Sa cosse ressemble à celle de nos petits pois. Mais chaque cosse ne contenant qu'une féve; il en faut un grand nombre pour en faire un plat. La troisième espèce, que Bosman nomme *Gobbegobes*, croît sous terre, deux féves dans chaque cosse, & pousse au dehors une petite feuille; mais c'est la moins estimée, quoiqu'elle fasse la nourriture de quantité de Négres. Enfin la dernière sorte, est une féve de terre, que les Hollandois ne connoissoient que depuis peu d'années, & qu'ils ont nommée févé d'Angola, parce qu'elle vient originairement de cette Région. Elle est fort bonne sous la braise, comme les châtaignes. C'est sans raison qu'on la compte au rang des féves, puisqu'elle ne croît point dans une cosse, & qu'elle ne se mange point comme les autres. Les Hollandois lui trouvent le goût de la noisette. Si on l'écrase, & qu'après

Jojoties.

Cobbegobes.

Féves d'Angola.

(*o*) Bosman, pag. 299.
(*p*) Villault, *ubi sup.*
(*q*) Artus, pag. 23.
(*r*) Smith, *ubi sup.*

près l'avoir laissée tremper dans l'eau, on la presse dans un linge, la liqueur qui en sort tient lieu de lait avec du ris, & n'en peut être aisément distinguée; sur-tout si l'on y mêle un peu de beurre, avec de la canelle & du sucre (s).

HISTOIRE NATURELLE DE LA CÔTE D'OR.

Maïz & ses différens noms.

Le grain que les Négres appellent maïz, & qui porte ailleurs le nom de bled de Turquie (t), est célébre dans toutes les parties du monde. Les Portugais l'apportèrent, les premiers, d'Amérique dans l'Isle de Saint-Thomas; d'où il fut transplanté sur la Côte d'Or. Il avoit été jusqu'alors inconnu aux Négres; mais il a multiplié dans leur Pays (v) avec tant d'abondance, que toutes ces Régions en sont aujourd'hui couvertes. Barbot prétend que le nom de maïz est venu d'Amérique. Les Portugais lui donnent celui de *Milhio-Grande*, c'est-à-dire, grand-millet; les Italiens le nomment (x) bled de Turquie, & les François bled d'Espagne (y).

Son usage & ses qualités.

Le maïz demande un terrain chaud & humide (z). Il produit deux moissons chaque année. On ne le séme point comme le bled. Il se plante à la main, comme les pois & les féves, & dans un espace fort court; il s'éleve de la hauteur d'un homme. La tige ressemble à celle des roseaux de marais. Les Négres s'en servent pour couvrir leurs maisons. Quoiqu'elle soit fort mince, & les épis de la grosseur d'un concombre, elle en porte sept ou huit, dont chacun renferme quelquefois cinq-cens cinquante grains.

Ces grains sont de diverses couleurs; les uns blancs, d'autres noirs, jaunes, orangés, rouges, violets, pourpres, &c. tous dans le même épi avec cette variété. La grandeur des épis est fort inégale; mais les plus grands sont les meilleurs. En Amérique, la tige sert à nourrir les troupeaux, (a).

La première moisson du maïz se fait au mois d'Août, & l'autre à la fin de l'année. Mais celle-ci est toûjours moins abondante, parce que les Négres n'espérant pas beaucoup de pluie dans cette saison, ne confient à la terre que la moitié de leur semence. Ce travail leur coûte peu. Un ou deux hommes, au plus, peuvent préparer autant de terre qu'une charrue en laboure dans les Pays de l'Europe. Cette espèce de bled prend racine aisément; & cette facilité, joint à l'abondance des grains, qui ne sont jamais moins de trois ou (b) quatre-cens, le fait multiplier avec une fécondité prodigieuse.

Après la première moisson, mille tiges ne coûtent pas plus d'un écu d'Angleterre; & dans plusieurs Cantons elles sont encore à meilleur marché. Le bled qu'on en tire monte à cinq boisseaux. Quoique les grains blancs soient les plus beaux (c), les rouges passent généralement pour les meilleurs.

Millet de la Côte d'Or.

La seconde espèce de grain, sur la Côte d'Or (d), [suivant Barbot] est

(s) Description de la Guinée par Bosman, pag. 300. & suiv.

(t) On en a déja parlé dans l'Histoire Naturelle du troisième Volume.

(v) Artus, pag. 69. & Barbot, pag. 196.

(x) Smith dit qu'on l'appelle aussi bled de Guinée.

(y) Barbot, pag. 197.

(z) Villault dit que le meilleur croît sur les lieux élevés.

(a) Artus, *ubi sup.*

(b) Barbot dit quatre ou cinq cens; de sorte qu'une seule tige porte mille, quinze cens, & quelquefois deux mille grains.

(c) Bosman, pag. 296. & Smith, pag. 164.

(d) Bosman, & Smith après lui, dit que les Portugais nomment la seconde sorte de millet, maiz; mais c'est une erreur.

HISTOIRE NATURELLE DE LA CÔTE D'OR.

est le véritable millet, que les Portugais appellent *Milhio-Piqueno*, ou petit millet. Artus dit que l'épi en est fort long, & que les grains ressemblent par la couleur au chenevi, mais qu'ils ont un peu plus de longueur (e). Ils sont renfermés dans des cosses sans barbe, comme le bled de Canarie. La farine en est blanche. Les Négres avoient du millet avant l'arrivée des Portugais. Il n'a besoin que de trois mois pour mûrir. Après la moisson, l'usage est de le faire sécher au soleil pendant l'espace d'un mois. Alors on sépare les épis de la tige; & les mettant en gerbes, on les transporte dans les magazins. Les tîges, ou la paille, servent à couvrir les cabanes; & dans plusieurs Cantons, à faire les haies qui les environnent (f).

BOSMAN compare le millet de la Côte d'Or à la graine de coriandre, & prétend y trouver aussi beaucoup de ressemblance avec le petit ségle de Hollande. Il est de bon goût & fort nourrissant. Il croît comme le grand millet, avec cette différence, que la tîge n'est pas si épaisse, & que l'épi n'est pas couvert de feuilles. Aussi est-il plus exposé à servir de proie aux Oiseaux; [c'est pourquoi on n'en séme pas autant que de l'autre;] ce qui le rend de la moitié plus cher.

Différence de son prix.

ON trouve sur toute la Côte d'Or (g) du millet des deux espèces. Mais il est moins commun & par conséquent plus cher dans le Canton d'Axim. Celui d'Anta en produit une abondance surprenante dans les années fertiles. Bosman acheta le millier de tîges à six, sept, huit & neuf takos. Il est rare que le sac monte à plus de deux schellings. Ainsi, dans les tems de paix, le bled est la moins chère de toutes les provisions. Mais pendant la guerre il devient quelquefois d'une cherté incroyable. L'Auteur vit donner pour mille tîges une once d'Or, qui revient presqu'à quatre livres sterlings. Les Négres n'en peuvent accuser que leur propre paresse, qui ne leur permet jamais de porter leurs vûes au-delà du besoin d'une année. D'ailleurs le grand nombre de Vaisseaux qui viennent continuellement pour la traite des Esclaves, en achetent tous les ans plusieurs milliers de sacs. [Ordinairement le prix de ce bled monte à vingt Schellings, pour les mille sacs, entre le mois de Février & le tems de la moisson] (h).

Pâtes & pain des Négres.

LES Négres composent une forte de pâte, du maïz mêlé avec le millet. Ceux qui ont vécu avec les Portugais broyent le maïz, seul, & sçavent en faire d'excellent pain, qu'ils vendent aux Européens avec beaucoup d'avantage. Il se conserve plusieurs mois sans altération. Les enfans font griller les épis de millet, & les mangent au-lieu de pain. Mais l'usage trop fréquent de cette nourriture échauffe le sang jusqu'à causer le scorbut ou la galle, quoiqu'elle soit d'ailleurs fort saine & qu'elle ait le goût de notre froment.

LE millet se broie fort aisément, sur-tout lorsqu'il est nouveau, & demande peu de peine pour en faire d'excellent pain. Lorsque la pâte est bien pétrie, il ressemble à notre pain d'orge. Mais comme les Négres ignorent l'usage des fours & ne connoissent pas mieux l'art de pétrir, ils ne font cuire leur pâte que sous la cendre chaude; ce qui en fait du gâteau plûtôt que du pain. Cependant il n'est pas désagréable au goût, quoique les dents se

(e) Le même Auteur l'appelle un grain excellent, pag. 69.

(f) Artus, pag. 67.

(g) Villault, pag. 276. dit que le millet aime un terrain bas.

(h) Bosman, pag. 297.

HISTOIRE NATURELLE DE LA CÔTE D'OR.

se ressentent quelquefois des restes de gravier, qui viennent de la pierre qu'on emploie pour broyer le grain (*i*).

BOSMAN assûre que le pain de maïz, lorsqu'on en retranche le son, est fort pesant, faute de levain; sans quoi il seroit aussi sain que le pain commun de l'Europe (*k*).

Qualités de quatre sortes de pain.

VILLAULT représente en peu de mots les qualités de leurs différentes sortes de pain. Leur pain de riz a beaucoup de blancheur, mais il est fort pesant. Leur pain de millet est brun & de mauvais goût. Leur pain de maïz est amer. Enfin le meilleur & le plus agréable est celui qui est mêlé de maïz & de millet (*l*).

Liqueur composée avec le maïz.

ARTUS observe que les Indiens de l'Amérique font de leur maïz une sorte de liqueur qu'ils nomment Chinka, & qui est aussi capable d'enyvrer que le vin. Les Négres de la Côte d'Or le font tremper dans l'eau, pour en faire une espèce de bierre, qu'ils nomment *Pittau.* Mais cet usage n'est établi que dans les Cantons où les Négres ont beaucoup de Commerce avec les Portugais (*m*).

Riz de la Côte d'Or.

LE riz n'est pas commun dans toutes les Contrées de la Côte d'Or. Il s'en trouve très-peu hors des Cantons d'Axim & d'Anta. Mais il croît avec tant d'abondance à l'entrée de la Côte, qu'on l'y trouve, net & préparé, à moins d'un sol la livre; tandis que dans les autres lieux, à peine l'a-t-on, mêlé & chargé de sa paille, au même prix. Le Canton d'Axim, qui manque de millet, est dédommagé fort heureusement par le ris (*n*).

Observations d'Artus.

AJOÛTONS à cet article les observations d'Artus sur le riz de la Côte d'Or. Il croît, dit-il, sur une tige longue & ferme, mais un peu courbée. L'épi est environné de barbes fort pointues. La cosse qui renferme les grains est jaune. L'Auteur donne un pied & demi de longueur à la tige. Elle ressemble à celle de l'orge; mais la racine approche plus de celle du froment. Dans son origine, le riz vient des Indes Occidentales, d'où il s'est répandu dans toutes les Parties du Monde. Il demande un climat chaud, & ne mûrit guéres qu'à la fin de Septembre. On admire qu'un grain si sec & si ferme ne se plaise que dans un terrain humide, ou que des terres aqueuses puissent produire un grain si substantiel & si nourrissant (*o*).

Fleurs de la Côte d'Or.

A l'égard des fleurs, Villault n'en remarqua pas beaucoup sur la Côte d'Or. Il n'en cite qu'une, qui est couleur de flamme, sans odeur, & dont la tige est de la grosseur du sénevé. La même fleur est fort commune dans l'Isle de S. Thomas (*p*).

(*i*) Artus, pag. 69.
(*k*) Bosman, pag. 207.
(*l*) Villault, pag. 275.
(*m*) Artus, *ubi sup.*
(*n*) Bosman, pag. 298. & suiv.
(*o*) Artus, *ubi sup.* pag. 83.
(*p*) Villault, pag. 276.



 § IV.

§. IV.

Animaux sauvages & privés.

Taureaux, vaches, chévres, moutons, &c.

ENTRE les animaux privés, le premier rang semble appartenir aux taureaux, aux bœufs, aux vaches, aux chévres & aux moutons. Dinkira, Asiante, Axim & d'autres Pays intérieurs en sont remplis; mais ces Contrées sont si éloignées de la Mer, qu'il en vient peu de bœufs & de vaches sur la Côte. Cependant on nourrit un grand nombre de toutes sortes de bestiaux dans les Cantons d'Axim, de Pokerson, de Mina & d'Akra; sur-tout dans celui d'Akra, parce qu'on les y amène aisément d'Aquambo & de Lampi.

Les Négres ne tirent pas le lait des vaches.

DANS les autres Cantons, il ne se trouve que des taureaux & des vaches. Les Négres ignorent l'art de couper les taureaux pour en faire des bœufs. Aux environs d'Axim, les pâturages sont assez bons, & les bestiaux peuvent s'y engraisser. Mais à Mina, qui est un lieu fort sec, ils participent à la qualité du Terroir. C'est néanmoins le seul endroit (a) où l'on tire du lait des vaches; tant la plûpart des Négres sont obstinés dans leur ancienne ignorance. Maigres & décharnés, comme on représente les bestiaux de ce Canton, il n'est pas surprenant que vingt ou trente vaches suffisent à peine pour fournir du lait à la table du Général. Les plus grosses ne pèsent pas plus de deux cens cinquante livres, [quoiqu'à en juger à la vûe, on diroit qu'elles pèsent le double.] En général, tous les animaux du Pays, sans en excepter les hommes, sont fort légers pour leur taille; ce que l'Auteur attribue aux mauvaises qualités de leur nourriture, qui ne peut produire qu'une chair molle & spongieuse. Aussi celle des vaches & des bœufs y est-elle de fort mauvais goût. Une vache ne laisse pas de coûter douze livres sterlings. Les veaux, qui devroient être beaucoup meilleurs, ont aussi quelque chose de désagréable au goût, qu'on ne peut attribuer qu'au mauvais lait de leurs Mères, qu'ils n'ont pas même en abondance. Ainsi les bœufs, les vaches & les veaux de la Côte d'Or ne sont pas une nourriture fort saine (b).

Prix des vaches.

Mauvais Chevaux du Pays.

LES Chevaux du Pays sont de la grandeur de nos chevaux du Nord, sans être aussi bien-faits. On en voit peu sur la Côte (c); mais ils sont en grand nombre dans l'intérieur des Terres. Ils portent la tête & le col fort bas. Leur marche est si chancellante, qu'on les croît toûjours prêts à tomber. Ils ne se remueroient pas s'ils n'étoient continuellement battus; & la plûpart sont si bas, que les pieds de ceux qui les montent touchent presqu'à terre.

Asnes & leur usage.

LES Asnes, qui sont aussi en assez grand nombre, ont quelque chose de plus vif & de plus agréable que les chevaux. Ils sont même un peu plus grands. Les Hollandois en avoient autrefois quelques-uns au Fort d'Axim, pour leurs usages domestiques; mais ils les virent périr successivement, faute de nourriture. Bosman s'imagine que les Négres ne les employent point à porter ni à charier, & qu'ils ne les font servir que de monture.

QUOIQU'IL

(a) Artus, après avoir observé que les bœufs & les vaches sont très-petits, ajoûte que les Négres ne peuvent traire les vaches, parce qu'elles ont à peine assez de lait pour nourrir leurs veaux, pag. 8.

(b) Bosman, pag. 235.

(c) Artus, pag. 198. dit qu'au bras de la Côte il n'a jamais vû de chiens ni de chevaux.

Forme des moutons du Pays.

Quoiqu'il y ait beaucoup de moutons sur toute la Côte, ils y sont toûjours chers. Leur forme est la même qu'en Europe, mais ils ne sont pas de la moitié si gros que les nôtres, & la Nature ne leur a donné que du poil au lieu de laine. Ici, dit l'Auteur, le Monde paroit renversé; les hommes ont de la laine & les moutons du poil.

Leur chair & leur prix.

La chair du mouton est si séche & si maigre dans tous les Cantons de la Côte d'Or, qu'un Européen délicat n'est pas tenté d'y toucher. Cependant le prix de ces animaux n'est jamais au-dessous de vingt-sept ou vingt-huit schellings; ce qui ne permet guères aux gens du commun d'en faire leur nourriture. Le Général & les principaux Facteurs prennent soin de les engraisser pour leur table, avec de l'orge grillé (*d*), qui les rend un peu plus supportables.

Si l'on en croit Smith (*e*), les moutons de Guinée ont si peu de ressemblance avec ceux de l'Europe, Etranger, qu'un ne reconnoîtroit pas leur espèce à la vûe. Il faut les entendre bêler; & l'on est surpris de trouver la voix du mouton dans un animal qui est couvert assez légèrement de poil brun & noir comme le chien.

Chévres & leur forme.

Le nombre des chèvres est prodigieux. Elles ne diffèrent de celles de l'Europe que par la grandeur; car la plûpart sont fort petites; mais elles sont beaucoup plus grasses & plus charnues que les moutons. Le prix d'un bon chevreau est ordinairement de douze ou treize schellings.

Cause de la puanteur des Boucs.

Les Négres donnent une explication fort plaisante à la puanteur des Boucs. Ils prétendent qu'au commencement du Monde la Terre étoit gouvernée par une certaine Déesse, qui étoit accoutumée à se frotter le corps d'une huile fort odoriférante. Les Boucs s'en étant apperçus, la prièrent de leur communiquer une si précieuse faveur. Mais choquée de leur présomption, elle feignit de vouloir les satisfaire, & les frotta d'une graisse puante dont ils conservent l'odeur jusqu'aujourd'hui. Les Négres ajoûtent que ces vilains animaux prirent cette onction pour la faveur qu'ils avoient demandée, & s'en trouvèrent si contens, qu'ayant toûjours élevé leurs chevreaux dans la même opinion, c'est cette raison qui leur fait chercher à se mettre à couvert pendant la moindre pluie, de peur que l'eau ne leur fasse perdre l'avantage dont ils croient jouir.

Porcs de la Côte d'Or.

Le Pays ne manque point de Porcs: mais ceux qui sont nourris par les Négres ont la chair fade & désagréable; au-lieu que la nourriture qu'ils reçoivent des Hollandois leur donne une qualité fort différente. Cependant les meilleurs n'approchent point de ceux du Royaume de Juida, qui surpassent les Porcs mêmes de l'Europe pour la délicatesse & la fermeté. Un porc du poid de quatre-vingt-dix livres se vend ici trois livres sterlings (*f*). Artus dit que ces animaux se nomment *Ebbio* dans le Pays; qu'ils sont d'une grandeur moyenne, & qu'ils font une bonne nourriture.

Chiens & chats.

Ici, comme en Europe, les animaux domestiques sont les chats & les chiens. Mais les chiens n'aboyent & ne mordent pas comme les nôtres. Il s'en trouve de toutes sortes de couleurs; blancs, rouges, noirs, bruns & jaunes. Les

(*d*) Bosman, pag. 236.
(*e*) Smith, pag. 147.
(*f*) Bosman, pag. 297. & *suiv.*

HISTOIRE NATURELLE DE LA CÔTE D'OR.

Les Négres en mangent la chair, & jusqu'aux intestins, de sorte que dans plusieurs Cantons, on les conduit en troupes au Marché comme les moutons & les porcs. Les Négres leur donnent le nom d'*Ekia*, ou d'après les Portugais celui de *Cabra-de-Matto*, qui signifie chèvre sauvage. On en fait tant de cas dans le Pays, qu'un Habitant qui aspire à la Noblesse, est obligé de faire au Roi un présent de quelques chiens. Ceux de l'Europe sont encore plus estimés, à cause de leur aboyement. Les Négres s'imaginent qu'ils parlent (g). Ils donnent volontiers un mouton pour un chien, [& souvent même, *ils* ajoûtent encore quelque chose par-dessus le marché, quand ils peuvent espérer que les petits qu'ils en auront se vendront plus cher.] Ils en préfèrent la chair à celle de leurs meilleurs bestiaux. Les chiens de l'Europe dégénèrent beaucoup ici. Leurs oreilles deviennent roides & pointues comme celles du Renard. Leur couleur change par degrés. Dans l'espace de trois ou quatre ans, on est surpris de les trouver fort laids, & de s'appercevoir qu'au-lieu d'aboyer ils ne font plus que hurler tristement (h). C'est le cri de ceux du Pays. Barbot qui en parle dans les mêmes termes, ajoûte qu'ils sont fort laids, & qu'ils ont les oreilles longues & roides comme le Renard; que leur queuë est longue & pointue sans aucun poil; qu'ils ont aussi la peau du corps nue, ordinairement tachetée (i) & quelquefois d'une seule couleur; qu'ils sont désagréables à la vûe & plus encore au toucher; que les Négres ont appris des Portugais à les nommer Cabra-de-Matto, parce qu'ils en aiment la chair & qu'ils la préfèrent à celle du mouton; enfin qu'on les conduit au Marché deux à deux, & qu'ils s'y vendent mieux que les bestiaux (k).

Les chiens de l'Europe changent de nature sur la Côte d'Or.

Les Négres mangent la chair des chiens.

Chats nommés Ambaios.

Les Chats sont aussi des animaux fort estimés sur la Côte d'Or, sur-tout lorsqu'ils paroissent habiles à la chasse des souris, vermine dont les Négres ont beaucoup à souffrir. Ils ont la peau fort belle & fort douce. Leur nom dans le Pays, est *Ambaio*. Les Négres mangent leur chair (l). Cependant Bosman assûre que c'est uniquement dans les cas de nécessité. Il remarque aussi que les chats de la Côte d'Or ne sont pas différens de ceux de l'Europe, & que ceux-ci ne changent point de nature, après avoir passé *plu*sieurs années en Afrique (m).

On a déja vû la description de l'Eléphant dans l'Histoire Naturelle de l'Afrique Occidentale; mais les Voyageurs trouvent ici quelques différences remarquables, & l'on ne doit pas être surpris, qu'un animal si gros & si curieux donne toûjours matière à de nouvelles observations.

Eléphans de la Côte d'Or.

Quoique les Eléphans ne soient nulle part en si grand nombre que sur la Côte d'Yvoire, il s'en trouve beaucoup aussi sur la Côte d'Or, qui s'avancent de l'intérieur des Terres jusqu'au rivage de la Mer. Anta n'en est jamais dépourvû. On en voit moins du côté d'Acra, parce que ce Canton est depuis long-tems assez-bien peuplé; mais les ravages de la guerre ayant rendu pendant cinq ou six ans le Pays de Fétu très-désert, on y a vû paroître quantité d'Eléphans; car moins il y a d'hommes dans une Contrée, plus elle se remplit ordinairement de bêtes farouches. [Et comme il en est de même de la plus grande partie du pays qui est aux environs d'Acra, on y tue toutes les années

(g) Artus, pag. 80.
(h) Bosman, pag. 239.
(i) Voyez la Figure.
(k) Barbot, pag. 215.
(l) Artus, *ubi sup.*
(m) Bosman, *ubi sup.*

années plusieurs de ces animaux. En 1697, on en tua un d'une grandeur extraordinaire près du Fort Hollandois, & qui étoit vraisemblablement fort âgé. Ses deux dents ou défenses pesoient deux cens vingt livres. On peut juger par-là du poids de tout cet animal.]

HISTOIRE NATURELLE DE LA CÔTE D'OR.

LES Eléphans de la Côte d'Or ont douze ou treize pieds de hauteur, & sont par conséquent moins grands que ceux des Indes Orientales, auxquels les Voyageurs donnent le même nombre de coudées. C'est la seule différence qui mérite d'être remarquée. A l'égard de ce qu'on rapporte de leurs accouplemens, du terme de leur délivrance, de leur âge, du renouvellement de leurs dents, & de quantité d'autres observations, vraies ou chimériques, Bosman, qui ne perdit point une occasion de s'éclaircir là-dessus dans un long séjour en Afrique, ne vit & n'apprit rien qui lui pût faire adopter aucune de ces opinions. Quelle apparence, dit-il, que personne ait jamais vû deux Eléphans s'accoupler, ou qu'on ait pu sçavoir pendant quel tems ils portent leur fruit, dans quel lieu il s'en délivrent, & s'il est vrai qu'ils jettent leurs dents. Il croit (*n*) que l'idée que l'on a du renouvellement de leurs dents, est entièrement détruite par la différence extraordinaire qu'on remarque, ☞ pour le poids, [qui varie depuis une livre, jusqu'au delà de cent,] entre celles que le hazard fait trouver dans les forêts, & qui ont donné naissance à cette opinion. Cependant d'autres Ecrivains apportent diverses raisons qui paroissent capables de la confirmer.

Ce que Bosman pense des opinions communes sur l'Eléphant.

ATKINS remarque que les dents d'Eléphans viennent des Négres intérieurs, avec lesquels ceux de la Côte font des échanges pour les marchandises de l'Europe. Il ajoute que *Plunket*, ancien Gouverneur de Sierra-Léona, & d'autres Anglois qui avoient acquis en Afrique une expérience de vingt ans, l'avoient assûré que les Eléphans changent d'habitations & de pâturages; & que pour cette transmigration, ils se rassemblent en troupeaux fort nombreux; qu'ils en avoient vû sur les bords de la Gambra, des légions de mille & quinze cens; que ces monstrueux animaux sont d'une hardiesse qui répond à leur grosseur; & que marchant en fort bon ordre, ils se croyent comme supérieurs aux attaques des Négres, qui ne peuvent leur faire la guerre sans en approcher, parce que de loin, la peau d'un Eléphant est impénétrable aux balles du mousquet. Or comme l'yvoire étoit le principal Commerce de Guinée, avant l'introduction des armes à feu, & que les Négres apportoient beaucoup moins de grosses dents que de petites, Atkins conclut qu'ils ne tuoient pas les Eléphans; mais que les grosses dents étoient celles des Eléphans qui mouroient de vieillesse ou de maladie; & que les petites venoient des jeunes, qui en peuvent perdre de tems en tems, comme les enfans dans l'espèce humaine, ou comme les Cerfs & les Daims perdent leurs cornes. Dans cette supposition, l'art des Négres ne consistoit qu'à découvrir les lieux où ils pouvoient trouver cette riche dépouille (*o*).

Opinion d'Atkins.

SMITH est persuadé que les Eléphans jettent leurs dents. Il observe que les cornes d'une Biche ou d'un Daim, ne sont pas moins dures & moins solides qu'une dent d'Eléphant; & l'on sçait bien, dit-il, qu'elles n'ont besoin que

Opinion de Smith.

(*n*) Description de la Guinée par Bosman, pag. 241.

(*o*) Voyage d'Atkins, pag. 182. & suiv. ☞ [Il allonge beaucoup son raisonnement.]

HISTOIRE NATURELLE DE LA CÔTE D'OR.

que de trois mois pour croître dans toute leur grandeur. Il ajoûte, pour confirmer son opinion, que suivant le témoignage des Négres, on ne trouve jamais qu'une dent au même lieu; ce qui montre assez qu'elles sont jettées par intervalles, & sans autre régle que le hazard.

L'ÉLÉPHANT se nourrit particuliérement d'une sorte de fruit qui ressemble au papa, & qui croît sauvage dans plusieurs parties de la Guinée. L'Isle de Tesso en est remplie, & c'est apparemment ce qui invite ces animaux à s'y rendre en grand nombre. Ils passent le canal à la nâge. Un Esclâve de de la Compagnie blessa un Eléphant dans cette Isle, & n'ignorant pas ce qu'il avoit à craindre de sa furie, il se réfugia aussi-tôt dans un bois voisin. L'Eléphant s'efforça de le suivre; mais soit qu'il fût affoibli par sa blessure, ou retardé par l'épaisseur des arbres, il abandonna les traces de son ennemi pour repasser le canal à la nâge. Il mourut en chemin, & les Négres profitèrent de la marée pour le conduire dans la Baye de Fero, où ils commencèrent par lui arracher les dents, & firent ensuite un festin de sa chair. L'Auteur assûre que le mouvement d'un Eléphant dans l'eau, est plus prompt que celui d'une Chaloupe à dix rameurs, & qu'à terre il est aussi léger qu'un Cheval à la course (p).

Si les dents d'Eléphant doivent être nommées cornes.

BARBOT met en question si les dents ou défenses d'un Eléphant ne doivent pas plûtôt porter le nom de cornes, parce qu'au-lieu de sortir de la mâchoire, elles sortent du crane, & qu'elles ne leur servent proprement que d'armes deffensives (q).

Diverses espèces d'Eléphans.

ON distingue plusieurs espèces d'Eléphans; le Lybien, l'Indien, l'Eléphant de marais, celui de montagne & celui de bois. L'Eléphant de marais a les dents bleuës & spongieuses, difficiles à tirer, & plus encore à travailler, parce qu'elles sont remplies de petits nœuds. L'Eléphant de montagne est farouche & dangereux. Il a les dents plus petites, & la taille mieux formée. L'Eléphant qui vit dans les bois est le plus doux & le plus docile. Il a les plus grosses dents & les plus blanches.

Les Négres les nomment Ossons.

ON ne voit jamais d'Eléphans blancs sur la Côte d'Or, quoiqu'on lise dans quelques relations qu'il s'en trouve plus loin dans l'Afrique au long du Niger, dans l'Abissinie & dans le Pays de Zanjibar. Ceux de Guinée sont si prompts qu'ils surpassent un cheval à la course. Les Négres de Mina leur donnent le nom d'*Ossons*. La partie qui distingue les mâles est petite, à proportion de la grandeur monstrueuse du corps, & ne surpasse pas celle d'un étalon. Les testicules ne paroissent point, & sont cachées près des reins; ce qui les rend plus propres à la génération. L'Eléphant a le pied rond, comme le sabot du cheval, mais beaucoup plus grand. Sa peau est plus dure & plus épaisse sur le dos que sous le ventre. Outre ses défenses, il a quatre dents qui lui servent à mâcher, tortues dans les mâles, & droites dans les femelles.

Femelle, & ses propriétés.

LA femelle de l'Eléphant est plus forte, mais moins hardie que le mâle. Elle a deux mamelles [qui ne sont pas situées sous la poitrine, mais plus en arrière.] On prétend qu'elle a beaucoup de peine à nourrir ses petits; & qu'elle est obligée alors de s'accroupir. Les uns ne lui donnent qu'un jeune à la

(p) Voyage de Smith, pag. 49. & suiv.. pag. 207.
(q) Description de la Guinée par Barbot,

la fois; d'autres lui en donnent quatre. Les petits Eléphans voient clair, dit-on, aussi-tôt qu'ils sont nés. Ils succent le lait de leur mère; non avec leur trompe, mais avec la langue & les lévres (r).

DE LA CÔTE D'OR.

Tigres en grand nombre.

Les Tigres sont en fort grand nombre sur toute la Côte. Il y portent le nom de Bohen. l'Espéce commune est de la grosseur d'un veau ordinaire. Ils ont le pied grand, les griffes trés-fortes, & la (s) peau marquetée de taches jaunes & noires. La férocité de ces animaux est terrible. Ils causent ici plus de ravages que toutes les autres bêtes de proie. [Un homme qui se hazarde seul dans un bois, est menacé à tous momens de leurs insultes & n'a de ressource que dans son adresse & son courage.] Peu de tems avant l'arrivée de l'Auteur, un domestique du Facteur de Sukkonda fut dévoré à cent pas de son Comptoir. Dans le même tems & près du même lieu, un Négre, qui alloit couper du bois avec sa hache, rencontra un Tigre, qui fondit sur lui. Mais après un combat, le Négre lui ôta la vie d'un coup de hache, & revint couvert de sang & de blessures. En 1693, tandis que l'Auteur commandoit dans le même Fort, il ne se passoit pas de nuit où les Tigres n'enlevassent quelques moutons de son troupeau, & de celui des Anglois ses voisins. Un jour, en plein midi, un de ces furieux animaux pénétra dans la loge & dévora deux chévres. Bosman, qui s'en apperçut, se hâta de sortir avec son canonier, deux Anglois & quelques Négres, tous armés de mousquets. Ils poursuivirent le monstre; & le virent entrer dans un petit bois, où il s'arrêta tranquillement. Le Canonier eut la hardiesse d'y entrer, pour découvrir son gîte; mais il revint bien-tôt, avec une vive épouvante, après avoir laissé derrière lui son chapeau, son sabre & ses sandales. Le Tigre s'étoit jetté sur lui, l'avoit mordu, & n'avoit lâché prise qu'à l'occasion d'une branche, que le bonheur du Canonier avoit fait tomber sur lui & qui l'avoit sans doute effrayé. Un des Anglois n'entreprit pas moins de le faire déloger. Il pénétra dans le bois, son mousquet en joue; mais le Tigre se tint assis tranquillement pour lui laisser la liberté d'approcher, & le saisissant tout-d'un-coup par les épaules, il l'abbattit & l'auroit infailliblement mis en piéces, si Bosman & ses Négres, qui suivoient immédiatement n'eussent paru assez-tôt pour le secourir. Si le monstre prit la fuite, ce ne fut qu'après avoir ôté à son ennemi la force de se relever pendant le reste du jour, [tant par la frayeur qu'il lui causa, que par la blessure qu'il lui fit.] Mais en fuyant hors du bois il causa un autre accident, que l'Auteur appelle tragi-comique. Un Facteur du Fort, qui étoit parti après les autres, avec son mousquet, pour augmenter le nombre des assaillans, s'avançoit d'un air fort résolu, au moment que le Tigre quittoit sa retraite. Il le vit venir à lui; & son courage l'abandonnant à cette vûe, il se mit à courir de toute sa force pour regagner le Comptoir. Soit frayeur ou lassitude, il eut le malheur de tomber sur une pierre. Le Tigre s'approcha aussi-tôt de lui. Bosman & ses Compagnons s'arrêtèrent tremblans, à quelque distance, sans ôser tirer, parce que le monstre étoit trop près du Facteur. Ils s'attendoient à le voir déchirer à leurs yeux; lorsque le Tigre, abandonnant sa proie, continua de fuir d'un autre côté. Ils n'attribuèrent ce miracle qu'à leurs cris. [Cependant on

Combien ils sont dangereux.

Avanture d'un tigre.

(r) Tout ce détail a l'air d'autant de conjectures. R. d. T.

(s) Barbot, pag. 207.

HISTOIRE NATURELLE DE LA CÔTE D'OR.

on peut s'imaginer, ajoûte l'Auteur, qu'ayant dévoré deux chévres le même jour, sa faim n'étoit pas assez pressante pour animer sa cruauté.] Quoiqu'il en soit, continue-t-il, cette avanture ne l'empêcha point de revenir peu de jours après, & de tuer quelques moutons. Les Hollandois, après avoir employé si malheureusement la force, eurent recours à l'adresse. Ils firent une cage de plusieurs grands pieux, longue de douze pieds & large de quatre, sur laquelle ils mirent un tas de pierres pour la rendre plus ferme. Dans un coin de cette cage ils en mirent une petite, où ils renfermérent deux cochons de lait. L'entrée étoit une trappe, soutenue par une corde, qui devoit se lâcher d'elle-même au moindre mouvement de la petite cage. Ce stratagême eut tant de succès, que trois jours après, vers minuit, le Tigre se jetta dans le piége. Au-lieu de pousser des rugissemens, comme on s'y attendoit, il employa d'abord ses dents pour se procurer la liberté. Ses efforts lui auroient ouvert un passage, s'il eût pu continuer ce travail une demi-heure de plus; car il avoit déja rongé la moitié d'une palissade. Mais l'Auteur parut assez-tôt pour l'interrompre; & sans s'amuser à tirer plusieurs coups inutiles, il passa le bout de son fusil entre deux pieux. L'animal se jetta dessus avec une extrême furie, & s'offrit ainsi comme de lui-même à trois balles, qui le renversérent sans vie. Il étoit de la grandeur d'un veau, & pourvû de dents aussi terribles que ses griffes. Cette victoire devint l'occasion d'une fête, qui dura huit jours, suivant l'usage du Pays, qui accorde à celui qui tue un Tigre le droit de prendre, sans payer, tout le vin de Palmier qu'on met en vente au Marché. Bosman, qui avoit tué le monstre, résigna son privilége à ses Négres.

Manière dont Bosman prit un Tigre.

Si les Tigres craignent le feu.

Le Pays d'Axim produit plus de Tigres que celui d'Anta. Ils poussent la hardiesse jusqu'à sauter pendant la nuit dans les Forts Hollandois, quoique les murs n'aient jamais moins de dix pieds de hauteur; & s'il se présente quelque proie, leur férocité n'épargne rien. L'Auteur observe qu'ils ne sont pas aussi effrayés du feu qu'on se l'imagine. Après en avoir reçu deux ou trois visites, qui lui avoient coûté quelques moutons, il espéra de s'en délivrer en allumant un grand feu près de son parc. Cinq de ses domestiques reçurent ordre de passer la nuit au même lieu sous les armes. Malgré toutes ces précautions, un Tigre s'approcha sans être entendu, tua deux moutons entre deux de ses gens, qui s'étoient endormis; & lorsque se réveillant aux cris des victimes ils se préparoient à faire usage de leurs armes, il eut plus de légèreté à s'échapper qu'ils n'eurent de courage à le poursuivre. Cet incident semble confirmer une opinion, qui est commune à tous les Négres. Ils assûrent que jamais le Tigre ne s'attaque aux hommes lorsqu'il peut se saisir d'une bête. Sans cela, dit Bosman, deux domestiques endormis auroient été plus faciles à dévorer que deux moutons (t).

Ils dévorent plûtôt les bêtes que les hommes.

Bufles & leurs qualités.

Les Bufles sont si rares sur la Côte d'Or, qu'à peine en voit-on quelques-uns dans l'espace de deux ou trois ans. Mais ils sont en assez grand nombre à l'Est (v) vers le Golfe de Guinée. Ils sont de la grandeur d'un bœuf. Leur couleur est rougeâtre. Leurs cornes sont droites. Ils sont très-légers à la course. Dans les bons pâturages leur chair est un fort bon aliment. Il est dangereux

(t) Description de la Guinée par Bosman, pag. 312. & suiv.

(v) Voyez l'Histoire Naturelle du Quatrième Tome.

dangereux de les bleſſer, lorſqu'on ne les tuë pas du même coup. Les Négres, inſtruits par l'expérience, montent ſur un arbre pour les tirer (*x*).

HISTOIRE NATURELLE DE LA CÔTE D'OR.

AVEC ces animaux farouches, le Pays eſt rempli d'eſpèces plus douces, telles que les cerfs, les gazelles ou les antilopes, les daims, les liévres, &c. Le nombre des cerfs eſt ſurprenant dans les Contrées d'Anta & d'Acra. On les rencontre en grands troupeaux. L'Auteur en a quelquefois compté juſqu'à cent. Si l'on en croit les Négres, ils ſont ſi ſubtils & ſi timides, que dans leurs marches ils détachent un d'entr'eux, pour faire l'avant-garde & travailler à la ſûreté commune. Mais on diſtingue environ vingt ſortes de ces animaux; les uns de la grandeur d'une petite vache; d'autres auſſi petits que le mouton, & même que le chat. La plûpart ſont rougeâtres, avec une raye noire ſur le dos. Il s'en trouve néanmoins de mouchetés. Leur chair eſt excellente, ſur-tout celle de deux principales ſortes, que les Hollandois trouvent fort délicate. La couleur de l'une eſt un ſouris-pâle. L'Auteur ne diſtingue pas celle de l'autre. Mais outre la couleur, elles différent encore pour la taille, quoiqu'elles ayent également deux pieds de longueur. L'une eſt plus groſſe, avec les jambes moins longues.

Cerfs, daims, gazelles, liévres, &c.

Diverſes eſpèces de cerfs.

IL parle d'une autre ſorte, qui a quatre pieds de long, la taille mince, les jambes fort allongées, la tête & les oreilles très-longues, & qui eſt de couleur d'orange rayée de blanc. Mais il n'a pas vû de plus beaux Cerfs que ceux dont la couleur eſt rouge, & qui n'ont que la moitié de la groſſeur des précédens. Ce ſont, dit-il, de charmantes créatures. Leurs cornes ſont petites & d'un noir luiſant; leurs jambes ſi menuës, qu'il les compare au (*y*) tuyau d'une pipe. C'eſt l'animal que Smith appelle un admirable Antilope. Il eſt ſi léger, qu'il paroît voltiger au milieu des buiſſons. Cependant les Négres en prennent quelquefois, & la chair en eſt aſſez bonne. Cette eſpèce de cerfs ou d'antilopes, n'a pas le corps plus gros qu'un lapin. Les Européens du Pays ſe ſervent de leurs jambes (*z*) pour arranger le tabac dans les pipes. En parlant des mêmes animaux, dans un autre lieu, on a déja fait remarquer qu'ils ſont trop délicats pour être tranſportés vivans juſqu'en Europe. On l'a tenté pluſieurs fois, en prenant la peine de les couvrir ſoigneuſement de coton; mais à peine ont-ils paſſé la Ligne qu'ils meurent en peu de jours (*a*). Le même Auteur ajoûte qu'on voit beaucoup de Gazelles dans le Pays (*b*) d'Acra, & que la chair en eſt excellente. Cet animal eſt d'une légéreté incroyable. Il aime les terres hautes, au-delà des Forts Européens. Leur taille tient le milieu entre la Chévre & le Cerf. Ils ont les cornes de la Chévre ou du Bufle (*c*).

Cerfs charmans.

Ils ne peuvent être tranſportés.

TOUTES ces eſpèces de cerfs ſont d'une légéreté qu'on auroit peine à s'imaginer, ſur-tout ceux de la dernière eſpèce, [qu'on nomme communément gazelles ou antilopes.] L'Auteur en a vû ſauter par-deſſus des murs de dix ou douze pieds de hauteur. Les Négres les appellent dans leur Langue, *Rois des Cerfs* (*d*).

Rois des Cerfs.

ARTUS

(*x*) Barbot, pag. 209.
(*y*) Boſman, pag. 248. & ſuiv.
(*z*) Boſman en envoya quelques unes en Europe.
(*a*) Smith, pag. 147.
(*b*) Voyez l'Article d'Acra, Tom. III.
(*c*) Smith, *ubi ſup.* pag. 212.
(*d*) Boſman, pag. 249.

HISTOIRE NATURELLE DE LA CÔTE D'OR.

Daims & Renards.

ARTUS dit que les daims, les renards & les liévres sont en plus grand nombre dans certains Cantons que dans d'autres, & qu'ils sont peu différens de ceux de l'Europe. La méthode que les Négres employent pour les prendre, est de veiller au bord des ruisseaux où la soif les amène. Ils les tuent, ou les font tomber facilement dans leurs piéges. Le Pays d'Acra est rempli de liévres, & les Habitans ont une manière de les tuer qui leur est propre. Ils se rendent en troupe dans les lieux où ces animaux se retirent. Chacun est armé d'un bâton de la longueur du bras. Cette arme leur sert d'abord à faire un cliquetis qui effraye les liévres & qui les fait sortir de leur retraite. Alors les Négres se jettent dessus avec peu de mesure, & de leurs bâtons, ils ne manquent jamais d'en tuer un grand nombre. La chasse est libre sur la Côte en tous tems & pour toutes sortes d'animaux (e).

Liévres, manière de les tuer.

Sangliers & bonté de leur chair.

BOSMAN observe que les deux Cantons d'Apam & d'Acra sont remplis d'une sorte de liévres qui ne sont pas fort différens de ceux de l'Europe. Les sangliers, qui passent avec raison pour des bêtes voraces, n'ont point ici tant de férocité qu'en Europe; mais ils sont rares sur la Côte d'Or. Cependant l'Auteur en ayant quelquefois mangé, a trouvé leur chair tendre & délicieuse. La graisse dit-il, en est extrêmement (f) délicate. Barbot, qui en juge de même, ajoûte que tout le Pays à l'Est, vers le Golfe de Guinée, rassemble un si grand nombre de ces animaux, qu'on en rencontre des troupeaux de trois ou quatre cens. La chasse en est agréable, parce qu'ils sont fort légers à la course. Les Négres de Mina les appellent (g) *Parpor*. Dans d'autres lieux, on les nomme *Koctokon*.

Jackals, ou chiens sauvages.

LES *Jackals*, que plusieurs Européens, dit Barbot, prennent pour des chiens sauvages, sont une espèce de Tigres très-voraces & très-furieux. Leur grandeur est celle d'un mouton; mais ils ont les jambes plus longues & d'une grosseur proportionnée au corps, avec des griffes terribles. Leur poil est court & moucheté, leur tête large & plate, leurs dents très-aigûes. Ils sont d'une force extraordinaire (h). Smith dit que le Jackal ou le chien sauvage est de la taille d'un grand mâtin; mais qu'il a les jambes plus fortes & plus épaisses: que sa tête est courte, plate & large entre les oreilles, son nez étroit, ses dents longues & pointues. Quelques Européens, qui n'avoient jamais vû de loups en Europe, les ont confondus avec cet animal (i)

Chats sauvages.

BOSMAN compte ici trois ou quatre sortes de chats sauvages, entre lesquels il range le chat-civette, que les Négres ont l'adresse de prendre fort jeune, & qu'ils vendent aux Européens pour huit ou neuf schellings. Il faut beaucoup de soins pour l'élever. La nourriture qu'on leur donne est de la bouillie de millet, avec un peu de viande & de poisson. Dès sa jeunesse il produit de la civette. Mais celle du mâle est la meilleure, parce qu'il se mêle de l'urine dans celle de la femelle. Tous les chats sauvages sont mouchetés comme les Tigres, & très-dangereux, sur-tout pour la volaille (k).

SUIVANT

(e) Artus, *ubi sup.* pag. 79.

(f) Bosman, pag. 247.

(g) Barbot, pag. 211.

(h) Barbot, pag. 209.

(i) Smith, pag. 57. Il prétend que les loups ont la tête plus longue & moins large; mais cette différence ne suffit-elle pas pour établir celle de l'espèce, lorsqu'on vient de remarquer à tous momens, que dans les mêmes espèces il y a toûjours quelque différence des bêtes de la Côte d'Or avec les nôtres? R. d. T

(k) Bosman, pag. 251. & suiv.

Histoire Naturelle de la Côte d'Or.

Chat-civette, nommé Kankan & Gatos de Algalia.

Suivant Barbot, le chat-civette, que les Négres appellent *Kankan*, & les Portugais, *Gatos de Algalia*, ressemble au renard pour la (*l*) grandeur & la forme; mais il a les jambes plus longues, & la queuë éxactement semblable à celle du chat, quoique plus longue à proportion du corps. Il a le poil gris; marqueté de taches noires. Il mange plus volontiers de la chair crue ou des entrailles d'animaux, que du millet, ou d'autres grains bouillis, & cette nourriture lui fait rendre plus de musc. Barbot fait la même observation que Bosman sur le musc de la femelle. Lorsque cet animal est en colère, il pousse la furie jusqu'à vouloir éxercer ses griffes entre les barreaux de sa cage. Il se roule sur la viande crue qu'on lui donne, avant que de la manger. L'usage est de le tourmenter & de l'agiter beaucoup avant que de lui faire rendre son musc, parce que le parfum en est plus fort & moins sujet à s'altérer. L'Auteur conseille d'employer des cuillières de bois pour le tirer du petit sac qui le contient, dans la crainte, dit-il, de blesser l'Animal avec une substance plus dure (*m*).

Manière de leur faire rendre le musc.

Porcs-épis & leur férocité.

On trouve ici des porcs-épis, mais en petit nombre; ou du moins les Négres en apportent rarement aux Comptoirs de Hollande. Ces Animaux ont environ deux pieds & demi de hauteur. Leurs dents sont si tranchantes, qu'il n'y a point d'ouvrages de bois qui leur résistent. L'Auteur en ayant renfermé un dans un tonneau, où il le croyoit fort en sûreté, fut surpris de trouver, le lendemain, que dans l'espace d'une nuit il s'étoit presqu'ouvert un passage au travers des planches, dans l'endroit même où elles ont le plus d'épaisseur. Le porc-épi est si féroce ou si hardi, qu'il attaque les plus dangereux serpens. Dans sa colère, il lance ses pointes, qui ont environ deux paumes de longueur, avec tant de violence, que s'il se trouve une planche à leur rencontre, elles y pénétrent. Les Négres, & quelques Blancs mêmes, trouvent sa chair fort délicate (*n*). Barbot assûre, contre le témoignage de Bosman, que les porcs-épis sont fort communs sur la Côte d'Or. Il n'y a point de créatures, dit-il, qu'ils ne puissent blesser (*o*) à une distance raisonnable. ☞ Smith donne huit ou dix pouces de longueur à leurs épines. Elles sont [pointues à leurs deux bouts, &] d'une substance qui tire sur la corne, & qui ressemble assez à l'écaille de tortue Le principal usage qu'ils en font est contre les serpens, dont ils sont mortels ennemis (*p*). Bosman parle d'un autre animal, qui ressemble beaucoup à l'hérisson, mais qui n'a pas, comme lui, la propriété de se rouler (*q*).

Nature de leurs épines.

Artus a vû, sur la Côte d'Or, quantité d'animaux farouches, d'une forme extraordinaire, & non-seulement inconnus aux Européens, mais qui n'ont pas même de nom parmi les Négres (*r*).

Potto ou Sluggard.

Il a vû une créature, que les Habitans nomment *Potto*, & les Hollandois, *Sluggard* (*s*), qui a besoin d'un jour entier pour avancer l'espace de dix pas. Quelques Ecrivains, dit-il, assûrent que cet animal ne laisse pas de grimper

(*l*) Smith, (pag. 148.) dit qu'il est de la grandeur & de la couleur d'un chat gris commun, mais qu'il n'a pas éxactement la même taille.

(*m*) Barbot, pag. 211.

(*n*) Bosman, pag. 249.

(*o*) Barbot, pag. 214.

(*p*) Smith, pag. 149.

(*q*) Bosman, *ubi sup.*

(*r*) Artus, pag. 80.

(*s*) *Sluggard* signifie *Paresseux*. R. d. T.

HISTOIRE NATURELLE DE LA CÔTE d'OR.

grimper sur les arbres, & qu'il s'y arrête jusqu'à ce qu'il ait dévoré, non-seulement le fruit, mais même toutes les feuilles. Il descend alors, pour se rendre sur un autre arbre; mais avant qu'il ait fait ce chemin, il devient d'une maigreur extrême; & s'il ne trouve rien dans son voyage, qui puisse lui servir de nourriture, il meurt infailliblement de faim en allant d'un arbre à l'autre. Mais l'Auteur ne garantit point la vérité de ce récit, quoiqu'il en ait trouvé les Négres assez persuadés. Le Potto ou le Sluggard est d'une forme si affreuse, que Bosman ne peut s'imaginer qu'il y ait rien d'approchant sur la terre. Ses pieds de devant sont deux véritables mains. Sa tête est d'une grosseur qui n'a pas de proportion avec le corps. La Figure qu'on a fait graver représente un Sluggard, couleur de souris-pâle; mais il étoit jeune alors, & sa peau étoit assez douce; car en vieillissant il devient rouge, & se couvre d'une espéce de poil aussi épais que des floccons de laine. L'Auteur ajoûte que la seule propriété qu'il connoisse à cet animal, est de ne pouvoir être regardé sans horreur.

Etrange propriété de cet animal.

Berbe, ou buveur de vin.

Il nomme encore trois ou quatre autres sortes de petits quadrupédes. Le premier est un petit animal, qui paroît de l'espèce des chats, mais qui a le muzeau plus pointu & le corps plus petit. Il est marqueté comme le chat civette. Les Négres l'appellent *Berbe*, & les Européens *Wine-Bibber*, ou *Buveur de vin*, parce qu'il aime le vin de Palmier avec passion.

Autre espéce.

La seconde sorte est de la grosseur d'un rat domestique. Sa couleur est un mélange de rouge & de gris, avec quelques petites taches blanches. Sa queuë, dont le poil est fort long, a trois ou quatre doigts de largeur. En la repliant sur le dos, il la fait aisément toucher à sa tête. On l'appelle aussi *Buveur de vin*, quoique le nom d'écureuil paroisse lui convenir mieux.

Kokobo.

La troisième sorte est de la moitié plus grosse que la précédente, & de couleur rouge. C'est un animal fort dangereux par ses morsures. Il se jette sur les hommes & sur les bêtes, pour peu qu'il ait reçu de mal ou d'outrage. Les Négres le nomment *Kokobo*. Il persécute cruellement la volaille, sans avoir besoin de beaucoup de subtilité pour cette chasse, car il est si léger, qu'il prend les poules à la course; & si fort, qu'il les emporte facilement. Bosman rend témoignage qu'il en a vû plusieurs; mais ayant eu le tems de les examiner, il ne leur a pas trouvé toutes les qualités que Focquenbrog leur attribue (*t*).

Arompo, ou mangeur d'hommes.

On voit ici, dans les bois, un animal long & menu, qui a la queuë fort longue, avec une touffe de poil à l'extrémité. Sa couleur est pâle, & tire un peu sur le brun. Il a le poil du corps long & délié. Les Négres l'appellent *Arompo*, c'est-à dire, *Mangeur d'hommes*, parce qu'il se nourrit de cadavres humains, & qu'il n'est pas moins habile à les déterrer avec ses ongles, qu'à découvrir les lieux de leur sépulture. Les Négres racontent qu'après avoir tiré un corps de sa fosse, il ne se jette pas dessus tout-d'un-coup. Il en fait plusieurs fois le tour; comme s'il vouloit marquer, disent les Négres, qu'on ne sçauroit commettre une mauvaise action sans y sentir quelque répugnance (*v*) & sans étouffer les remords. L'Auteur se figure que l'animal est saisi d'une

(*t*) On n'a pû donner la figure de tous ces animaux sur de simples descriptions historiques, & l'on ne s'est attaché qu'à ceux dont on trouve les Desseins dans les Voyageurs. R. d. T.

☞ (*v*) Comme si les Négres connoissoient la maxime, *quodcumque est turpe, est etiam impossibile.*

d'une frayeur naturelle à toutes les brutes, & qu'il observe (*t*) s'il ne paroît pas quelqu'homme qui veuille lui enlever sa proie (*v*).

HISTOIRE NATURELLE DE LA CÔTE D'OR.

MAIS il n'y a point d'animaux en si grande abondance, sur la Côte d'Or, que les Rats & les Souris; sur-tout les Rats, qui ne se rendent pas peu redoutables par leurs ravages & par leur nombre. Les Hollandois appellent *Rats sauvages*, une autre espèce de bêtes, qui courent dans les bleds, où ils commettent beaucoup de désordres, & qui sont plus gros que les chats. Leur chair paroît extrêmement délicate aux Négres & même à quelques Européens. Elle l'est en effet dit l'Auteur; mais le nom de l'animal, & sa figure, qui est fort choquante, révoltent ceux qui en veulent faire l'essai. Pour diminuer l'effet de cette prévention, on lui coupe la queuë, la tête & les pattes avant que de le servir à table; & tous les Blancs qui ne le connoissent pas, s'accordent à le trouver tendre, délicat & d'excellent goût.

Rats sauvages.

ON voit particulièrement, près d'Axim, une autre espèce de Rats sauvages, qui sont de la même longueur que les précédens, mais qui ont le corps plus effilé, & qui sont nommés *Boutis* dans le Pays. Il n'y a que les Négres à qui leur chair paroisse agréable. Ils causent un dommage incroyable aux magazins de millet & de riz. Dans l'espace d'une seule nuit, un seul de ces animaux fait dans un champ de bled le même ravage que cent Rats. Après avoir beaucoup mangé, il renverse & détruit tout ce qu'il ne peut avaler.

Autre espèce.

ENTRE les Souris, on distingue une espèce qui rend une odeur de musc extrêmement agréable. Bosman croit que ce parfum provient de sa peau (*x*).

Souris odoriférantes.

LES Singes sont d'autres animaux, dont l'abondance est incroyable sur la Côte d'Or. Smith assûre qu'on en distingue plus de cinquante sortes (*y*), tous capables de causer une infinité de désordres. On auroit peine, dit Artus, à compter les différentes espèces de singes. Les uns ont la barbe blanche & le corps moucheté, le poil du ventre blanc, une raie brune sur le dos, les pieds blancs & la queuë blanche. Les Hollandois leur donnent le nom de *Singes barbus*. Ils en nomment d'autres *Blancs-nez*, parce que c'est la seule partie de leur corps qui soit de cette couleur. Ils sont puans & farouches.

Singes, & leur prodigieuse quantité.

CEPENDANT tous les Singes du Pays peuvent être réduits à deux espèces; la première, de ceux que leur férocité naturelle rend incapables de s'apprivoiser. Cette espèce multiplie prodigieusement. Ils sont en si grand nombre, que dans plusieurs Cantons, les Négres sont obligés de faire la garde pour se défendre de leurs attaques. En général, tous les Singes sont malins & fort portés à l'imitation de tout ce qui se présente devant leurs yeux. Ils sont passionnés pour leurs petits. Jamais on ne les voit tranquilles. La Nature n'a rien qui représente mieux le mouvement perpétuel. Comme ils approchent beaucoup de la forme humaine, les Négres sont persuadés que c'est une race d'hommes (*a*) maudits, qui pourroient parler, si leur malignité ne leur lioit la langue. On tend, sur les arbres, des ressorts & d'autres piéges pour les prendre (*b*).

On les réduit à deux espèces.

BOSMAN

☞(*t*) Le Lion tourne aussi autour de sa proie lorsqu'elle est par terre, mais c'est sans doute pour voir si elle vit encore, & pour choisir le meilleur morceau.

(*v*) Bosman, pag. 239.

(*x*) Le même, pag. 251.

(*y*) Voyage de Smith, pag. 147.

(*a*) Bosman rapporte la même chose.

(*b*) Artus, *ubi sup*. pag. 78.

HISTOIRE NATURELLE DE LA CÔTE D'OR

Singes nommés Smitten.

BOSMAN dit qu'on trouveroit plus de cent mille singes sur la Côte, & qu'il y a tant de variété dans les espèces, qu'il seroit impossible d'en faire la description. Les plus communs ont reçu des Hollandois le nom de *Smitten*. Leur couleur est un souris pâle. Ils sont d'une prodigieuse grandeur. L'Auteur en a vû de cinq pieds de long, c'est-à-dire, d'aussi grands qu'un homme. Leur laideur, leur hardiesse & leur méchanceté sont incroyables. Un Facteur Anglois assûra Bosman que derrière le Fort de Wimba, ou Wineba, une troupe de singes se saisit un jour de deux Esclaves de la Compagnie, & leur auroit crevé les yeux avec des bâtons, qu'ils préparoient déja, si d'autres Esclaves n'étoient venus à leur secours.

Autres espèces.

LES plus grands, après cette monstrueuse espèce, n'en approchent pas pour la hauteur; mais ils ne sont pas moins laids. Leur meilleure qualité est d'apprendre parfaitement tout ce qu'on leur enseigne.

LA troisième sorte de singes, est d'une beauté singulière, & n'a pas plus de hauteur (*c*). Leur poil est noir & de la longueur du doigt. Ils ont la barbe blanche, & si longue, qu'ils en ont tiré le nom de petits hommes barbus, ou de *Monkeys*, [qui signifie petits (*d*) moines.] On les nomme aussi *Manikins*. Les Négres emploient leur peau à faire des *Titis*, espèce de bonnets dont ils se couvrent la tête. Elles se vendent (*e*) dix-huit ou vingt schellings dans le Pays.

ON distingue deux ou trois autres sortes de singes, qui sont de la même beauté; mais petits; le poil court & mêlé de gris, de noir, de blanc & de rouge. La plûpart ont la poitrine & la barbe blanche (*f*). C'est de cette espèce que parle Barbot, lorsqu'il les compare à ceux que les François appellent Marmot, [lesquels sont la moitié plus grands] & qu'il les représente noirs, gris, blancs & rouges, d'autres d'un gris clair, moucheté, avec la poitrine blanche, la barbe pointue de la même couleur, une tache blanche sur le bout du nez & une raye noire autour du front. Il en apporta un de Boutri (*g*), qui fut estimé vingt louis d'Or.

On en compte vingt sortes, de la plus petite espèce.

DE la plus petite espèce, on en compte environ vingt sortes, toutes fort belles, mais si délicates, qu'il est difficile de les conserver long-tems, & plus encore de les transporter en Europe.

Adresse des singes à dérober.

TOUS ces singes sont naturellement voleurs. Bosman a vû plusieurs fois avec quelle subtilité, ils dérobent le millet. Ils en prennent deux ou trois tiges dans chaque main, autant sous les bras, deux ou trois dans la bouche; & marchant sur les pieds, ils s'enfuient avec leur fardeau. S'ils sont poursuivis, ils ne gardent que ce qu'ils ont dans la bouche, & laissent tomber le reste, pour se sauver plus légèrement. En prenant les tiges, ils éxaminent soigneusement l'épi; & s'ils n'en sont pas satisfaits, ils le jettent pour en choisir un autre. Ainsi leur friandise (*h*) cause plus de dommage que leur larcin.

ATKINS observe que le prodigieux nombre de singes qui habitent la Côte d'Or rend les voyages fort dangereux par terre. Ils attaquent un passant lorsqu'ils

(*c*) *Angl.* & n'a communement que deux pieds de hauteur. R. d. E.
(*d*) *Monkey* est un mot Anglois. R. d. T.
(*e*) *Angl.* Ces singes se vendent. R. d. E.
(*f*) Bosman, pag. 254.
(*g*) Barbot, pag. 212.
(*h*) Bosman, pag. 255.

Histoire Naturelle de la Côte d'Or.

lorsqu'ils le voient seul, & le forcent de se réfugier dans l'eau, qu'ils craignent beaucoup. Dans quelques Cantons, on accuse les Négres de se livrer aux plus honteux désordres avec les singes. L'Auteur se rappellant plusieurs ☞ exemples de la passion de ces animaux pour les femmes, [& des inclinations vicieuses de celles-ci,] juge que cette accusation n'est pas sans vraisemblance. Un Officier du Vaisseau qu'il montoit, acheta dans le Pays un singe, qui avoit une parfaite ressemblance avec un enfant. Il avoit le visage plat & uni, avec une petite chevelure. Il étoit sans queuë. Il ne vouloit prendre pour nourriture que du lait ou de l'orge en bouillie. Il gemissoit continuellement, & ses cris étoient les mêmes que ceux des enfans. Enfin, dit l'Auteur, sa figure & ses pleurs continuels avoient quelque chose de si choquant, qu'après l'avoir gardé deux ou trois mois, son maître prit le parti de l'assommer & de le jetter dans les flots (*i*).

Espèce de singes qui ressemblent parfaitement à l'espèce humaine.

Il paroît que cette espèce est la même dont Smith fait la description. Il raconte que les Habitans de Scherbro l'appellent *Boggo*, & les Blancs, *Mandril*, qu'il a véritablement la figure humaine; que dans toute sa grandeur ☞ on le prendroit pour un homme de la taille moienne; que ses jambes [sont ☞ plus courtes] & ses pieds [plus longs;] ses bras & ses mains, sont d'une juste proportion: mais que la tête est fort grosse, son visage plat & large, sans autre poil qu'aux sourcils; qu'il a le nez fort petit, les lévres minces, & la bouche grande; que la peau de son visage est blanche, mais extrêmement ridée, comme les femmes l'ont dans l'extrême vieillesse: que ses dents sont larges & fort jaunes, ses mains blanches & unies, quoique le reste du corps soit couvert d'un poil aussi long que celui de l'Ours. Il marche droit & jamais sur ses quatre pattes, comme les autres singes. S'il ressent quelque mouvement de colère ou de douleur, il crie comme les enfans. On prétend que les mâles de cette espèce se saisissent des femmes, lorsqu'ils les trouvent à l'écart, & les caressent jusqu'à l'excès. Ils ont généralement le nez morveux, & paroissent prendre beaucoup de plaisir à se le frotter avec la langue.

Elle se nomme Boggo. Sa description.

Tandis que l'Auteur étoit à Scherbro (*k*) un Facteur Anglois, nommé Cummerbus, lui fit présent d'un Boggo. C'étoit une femelle, âgée d'environ six mois, mais déja plus grande que cette espèce de singe qu'on appelle *Babons*. Smith chargea du soin de la nourrir un Esclave Négre qui étoit propre à cette commission. Mais lorsqu'elle fut à bord, les Matelots se firent un amusement brutal de la tourmenter, pour entendre ses cris. D'autres prirent son nez en aversion. Un jour ils demandèrent à l'Esclave s'il ne pensoit point à la prendre pour sa femme. „ Non, leur répondit malignement le Négre. „ Elle me convient moins qu'à vous, puisqu'elle est blanche ". Cette raillerie devint apparemment funeste au malheureux Animal: car on le trouva mort le lendemain dans sa loge (*l*).

Avanture d'un Boggo.

Atkins rapporte que l'*Orang Outang*, qui se trouve quelquefois, dans diverses parties de la Guinée, & plus souvent dans l'Isle Borneo, passe dans l'esprit des Négres & même de plusieurs Européens, pour homme sauvage, Le

Orang-Outang, apporté en Angleterre.

(*i*) Voyage d'Atkins en Guinée, pag. 108. & suivantes.

(*k*) C'étoit dans ce Pays que l'animal avoit été pris; ce qui porte à croire qu'il étoit de la même espèce que le *Quoja-Morrou* dont on a parlé dans l'article de cette Rivière.

(*l*) Smith, pag. 52.

HISTOIRE NATURELLE DE LA CÔTE D'OR.

Le Capitaine Flower en apporta un d'Angola, en 1733 (*m*), qu'il avoit soigneusement conservé dans des esprits de liqueurs. Il l'avoit eu vivant pendant quelques mois. On admira beaucoup à Londres son visage, sa petite chevelure & ses parties naturelles, qui ne différoient pas de l'espèce humaine. Ses testicules étoient extérieurs. Flower rendit témoignage, qu'il marchoit souvent sur les deux jambes; qu'il s'asseioit sur une chaise pour boire & pour manger; qu'il dormoit assis, les mains sur les épaules; qu'il n'avoit pas la méchanceté des autres Singes, & que ses mains, ses pieds & ses ongles ressembloient beaucoup aux nôtres (*n*).

Lézard de plusieurs espèces.

Quoggelo.

LES lézards sont aussi fort communs dans toutes ces Contrées & se distinguent en plusieurs espèces. On met au premier rang le Quoggelo, qui habite particulièrement les bois, près de la Rivière de Saint-André. Sa longueur est d'environ huit pieds; mais sa queuë seule en prend plus de quatre (*o*). Il est quadrupède. Ses écailles ressemblent aux feuilles de l'artichaut, mais elles sont plus pointues. Elles sont fort serrées, & si dures qu'elles peuvent le défendre contre les attaques des autres bêtes. Ses principaux ennemis sont les Tigres & les Léopards. Ils le poursuivent, & sa légèreté n'est pas si grande qu'ils aient beaucoup de peine à l'atteindre. Mais il se roule alors dans sa cotte de maille, qui le rend invulnérable. Les Négres le tuent par la tête, vendent sa peau aux Européens, & mangent sa chair, qui est blanche & de bon goût. Cet animal vit de fourmis, & se sert, pour les prendre, de sa langue, qui est extrêmement longue & gluante. Suivant Des-Marchais, c'est une créature douce & tranquille, qui n'est pas (*p*) capable de nuire. Dapper assûre au-contraire, que c'est une bête de proye, qui ressemble beaucoup au Crocodile. Il ajoûte que ses écailles blessent dangereusement les hommes, mais qu'elles ne lui servent qu'à se défendre, contre les autres créatures; qu'il a sept ou huit pieds de long; que sa langue est fort longue (*q*) & qu'il se nourrit de fourmis.

S'il est dangereux.

Le Guana.

LE Guana est un autre Animal, qui a la forme d'un Crocodile, & qui a rarement plus de quatre pieds de longueur. Il est amphibie. Son corps est noir & tacheté, ses yeux ronds, & sa chair tendre. Il n'attaque ni les hommes ni les bêtes, à l'exception des poules, dont il fait quelquefois un grand carnage. Quantité d'Européens, qui ne font pas difficulté d'en manger, trouvent sa chair fort au-dessus de la meilleure volaille (*r*).

VILLAULT assûre qu'il se trouve des dragons sur la Côte d'Or; mais il ne nous apprend pas quelle est leur grandeur & leur forme. Il ajoûte qn'on y voit de gros lézards, dont la chair est une fort bonne nourriture. Ce qu'il dit des Caméleons s'accorde avec le témoignage des autres Voyageurs. Ils sont de la taille des lézards verds de France, & ne changent point de couleurs, comme plusieurs Naturalistes se le sont imaginé. Mais leur peau, qui est ferme & unie, a (*s*) l'effet d'un miroir pour réfléchir les objets qui en approchent.

(*m*) Cinq ou six ans après on en apporta un vivant à Londres, sous le nom de Champonez; mais il étoit plûtôt semblable au Mandril de Guinée qu'à l'Orang-Outang de Borneo, entre lesquels il y a quelque différence pour les traits du visage & la conformation des membres.

(*n*) Atkins, pag. 109.

(*o*) On en a déja parlé dans l'Histoire Naturelle du Tome quatriéme.

(*p*) Des Marchais, Vol. I. pag. 176.

(*q*) Afrique d'Ogilby, pag. 585.

(*r*) Bosman l'appelle le *Guaen*, pag. 253.

(*s*) Villault, pag. 286.

prochent. Smith rapporte, comme une expérience averée, qu'ils peuvent vivre long-tems., c'eſt-à-dire, pluſieurs mois, ſans autre nourriture que l'Air; mais qu'on leur voit ſouvent darder la langue pour prendre des mouches (*t*).

Autre eſpèce de lézards.

LES lézards communs ſont ici par milliers, ſur-tout au long des murs des Forts Hollandois, où ils viennent chercher, pour nouriture, des araignées, des vers, des mouches, &c. On en diſtingue de pluſieurs eſpèces. Les uns ont la queuë longue d'un pied, & large comme la main, la couleur foncée, & la moitié de la tête rouge. Les autres ſont de la même grandeur & ne diffèrent que par la couleur. Ils ſont tous d'une laideur choquante, à l'exception de deux eſpèces qui ſont plus ſupportables. La première, n'a que la moitié de la groſſeur ordinaire des autres, & ſa couleur eſt verte. L'autre, qui eſt encore plus petite, paroît d'un fort beau gris. C'eſt la dernière de ces deux eſpèces que les Blancs appellent Salamandres, ſans leur avoir reconnu néanmoins aucune propriété qui les garantiſſe du feu. Mais ils ſe gliſſent dans les chambres, où ils font la guerre à toutes ſortes de vermines. Boſman s'imagine que l'opinion commune, ſur l'incombuſtibilité des Salamandres, vient de l'averſion que ces Animaux ont pour le feu, & de la nature de leur conſtitution qui eſt extrêmement froide (*v*). Il n'eſt pas plus perſuadé que les lézards avertiſſent l'homme, lorſqu'ils le voyent menacé de la morſure d'un Serpent ou de quelque autre Animal venimeux (*x*).

Salamandres.

Si elles ſont incombuſtibles.

☞ [SMITH a vû de ces Salamandres s'échaufer au Soleil, ſur des pierres ſi chaudes qu'on ne pouvoit pas y tenir la main appliquée, cependant quand on manioit alors ces Animaux ils étoient froids comme de la glace (*y*)]

(*t*) Voyages de Smith, pag. 156. On a parlé ci-deſſus plus au long de cet animal.

(*v*) Thévenot en fit l'eſſai. Il remarqua que la ſalamandre éteint d'abord le feu par le moyen d'une liqueur dont elle ſe décharge, mais qu'enſuite le feu reprend ſa force & l'emporte.

(*x*) Boſman, pag. 256.

(*y*) Smith, *ubi ſup.*

§. V.

Oiſeaux & Volaille, ſauvages & privés.

Diviſion en trois claſſes.

ON peut diviſer les Oiſeaux de la Côte d'Or en trois claſſes: Ceux qui lui ſont communs avec l'Europe; ceux qui ſont connus en Europe, quoiqu'ils y ſoient Etrangers; & ceux qui n'y ſont pas connus.

Eſpèces communes.

LES eſpèces privées qui ſont communes à la Côte d'Or & à l'Europe, ſe réduiſent à un fort petit nombre; ce ſont les poules, les canards, les poules-d'Indes & les pigeons. Encore les deux dernières ne ſe trouvent-elles que dans les Comptoirs Hollandois; car on n'en voit point parmi les Négres (*a*).

ARTUS obſerve que leur volaille, auſſi-bien que leurs chèvres, leurs moutons & leurs porcs, ſont des mêmes eſpèces qui ont été apportées par les Portugais de l'Iſle Saint-Thomas. Il ajoûte que l'abondance des grains a fait multiplier prodigieuſement cette volaille, & qu'elle eſt généralement auſſi graſſe

(*a*) Boſman, pag. 240.

HISTOIRE NATURELLE DE LA CÔTE D'OR.

grasse que les chapons de Hollande, quoique plus petite. Les œufs de poules sont de la grosseur de nos œufs de pigeons (*b*).

Volaille de table.

VILLAULT rapporte que la volaille de table se réduit, sur la Côte d'Or, aux poules, aux pigeons, aux pintades, aux oyes, aux canards, aux mollards, aux faisans & aux perdrix, qui sont plus petites que celles de France. Il ajoûte les paons, les grues, les pigeons ramiers, les tourterelles, les merles, & les grives, qui sont en fort grand nombre. En un mot, dit-il, tous les oiseaux de France s'y trouvent à l'exception des alouettes, dont il ne vit pas une seule dans le Pays (*c*).

SMITH divise ici les volatiles, entre ceux qui se mangent, tels que les canards qu'on nomme en Angleterre canards de Moscovie, les pigeons, les tourterelles, & les perdrix; & ceux qui ne se mangent pas, comme les perroquets, [les Corneilles, qui sont blanches,] les milans, les corbeaux, les verdiers, & deux sortes d'oiseaux à couronne (*d*).

Coqs & poules.

LES coqs & les poules sont fort nombreux sur la Côte, dans les tems de paix. Pendant la guerre, dit Bosman, ces animaux disparoissent, comme s'ils étoient résolus de ne prendre aucune part à la misère publique. Aussi deviennent-ils beaucoup plus chers; [car quoi-qu'en tems de paix on puisse en acheter quatre pour quatre schellings & six sols; en tems de guerre on les a à bon marché quand on peut en avoir une couple pour ce prix là. Ainsi on peut dire avec raison dans ce pays, ce que disent les paysans de Hollande, *prenez garde à vos poules, voici les Soldats qui viennent.*] Dans le Pays d'Axim, les poules, quoique petites, sont grasses & de bon goût. Mais aux environs de Mina & dans les autres lieux, elles sont si maigres & si séches, elles ont si peu de chair, qu'un homme de bon appetit ne seroit pas rassasié après en avoir mangé trois (*e*).

Pintades.

LES pintades peuvent passer pour un des meilleurs volatiles privés du Pays; mais il ne s'en trouve que dans le Canton d'Acra, où l'on en nourrit un petit nombre. Elles sont plus grosses que les poules, & sont une assez bonne nourriture lorsquelles sont bien engraissées (*f*).

Oyes nommées Apatta.

CE sont les Hollandois qui ont apporté des oyes sur la Côte d'Or. Les Négres les appellent *Apatta*, nom qui exprime leur rareté, & le cas qu'ils (*g*) en font. Ils ont une autre sorte d'oiseau de table, que les Hollandois ne connoissoient point, & qui s'appelle *Portugais*, [sans qu'on puisse deviner l'origine de ce nom.] Il a le corps aussi gros que l'oye, & sa couleur est ordinairement blanche (*h*).

Canards.

LES canards ne sont connus dans le Pays que depuis quelques années. Bosman ignore de quelle partie de la Terre ils y sont venus; mais ils n'ont aucune ressemblance avec ceux de l'Europe. Ils sont de la moitié plus gros. Les mâles ont au bec une excrescence rouge, comme les coqs d'Inde, avec cette seule différence, qu'il est plus ferme, [tout-à-fait semblable à une cerise.] Leur chair est fort bonne lorsqu'ils sont jeunes; mais à mesure qu'ils vieillissent, elle devient coriace & insipide (*i*).

LA

(*b*) Artus, *ubi sup.* pag. 80.
(*c*) Villault, pag. 270.
(*d*) Smith, pag. 149.
(*e*) Bosman, *ubi sup.*
(*f*) Barbot, pag. 217.
(*g*) Artus, *ubi sup.* pag. 81.
(*h*) Bosman, pag. 266.
(*i*) Barbot dit que les canards ont été apportés ici du Brésil & des autres Parties de l'Amérique, mais il ne cite aucun témoignage.

HISTOIRE NATURELLE DE LA CÔTE D'OR.

La Côte d'Or ne manque pas de canards sauvages. Ils y sont même délicieux, & ne diffèrent de ceux de l'Europe, que parce qu'ils sont plus petits. On en distingue de deux sortes; mais pendant tout le séjour que Bosman fit dans le Pays, il n'en vit que deux de la première espèce, qui furent tués par le Trompette du Gouverneur. Quoiqu'ils ne soient pas différens des canards ordinaires par la forme, ils les surpassent beaucoup par l'éclat de leur couleur, qui est un verd charmant, relevé par la rougeur du bec & des pieds. L'Auteur les trouva d'une beauté si singulière, que s'ils eussent été vivans, il n'auroit pas fait difficulté d'en donner dix livres sterlings. Il remarque, avec étonnement, que jusqu'alors on n'en avoit point encore vû de cette espèce, & qu'il n'en parut plus jusqu'à son départ. La seconde, dont il ne vit qu'un seul, qui avoit été tué aussi d'un coup de mousquet, est de la même forme que la première, mais elle a le bec & les pieds jaunes, le corps mêlé presqu'également de jaune & de verd; & pour la beauté, elle n'approche point de la première (*k*).

Belles espéces de canards sauvages.

On ne voit pas de coqs & de poules d'Inde parmi les Négres. Le Directeur Général en fait nourrir un petit nombre, dont la chair n'est pas excellente (*l*).

Suivant le témoignage d'Artus, la Côte d'Or est redevable de ses pigeons aux Portugais. Les Négres les ont nommés, par cette raison, *Abronoma*, c'est-à-dire, dans leur langue, *Oyseaux apportés par les Blancs*. Ils ressemblent aux nôtres; mais ils ont la tête plus petite, & ne sont (*m*) pas devenus fort communs. Cependant les Hollandois en nourrissent un assez grand nombre dans leurs Forts, [de l'espèce des pigeons campagnards, & qui sont un bon manger quand ils sont jeunes (*n*).]

Pigeons & leur origine.

Les perdrix & les faisans ne ressemblent point ici (*o*) à ceux de l'Europe. Le nombre des perdrix est fort grand sur toute la Côte; ce qui ne les rend pas plus communes sur la table des Hollandois, parce qu'ils manquent de Chasseurs pour les prendre ou les tuer. Mais dans le Royaume de Juida, elles sont à fort bon marché, & d'un excellent goût dans la saison. Les faisans, tels qu'on les voit représentés dans la figure, sont en fort grand nombre aux environs d'Acra & d'Apam, & dans la Province d'Aquambo. Leur grandeur ne surpasse pas celle d'une poule; mais on vante beaucoup leur beauté. Ils ont le plumage tacheté de blanc & de bleu, le col entouré d'un cercle bleu céleste, de la largeur de deux doigts, & la tête couronnée d'une belle touffe noire. En un mot, l'Auteur les regarde comme les plus beaux oiseaux de la nature, & comme la plus précieuse rareté que la Guinée produise après l'Or.

Perdrix & Faisans.

Le faisan de Juida (*p*), qui a pris ce nom parce qu'il est fort commun dans cette Contrée, quoiqu'il s'en trouve aussi sur la Côte d'Or, est presqu'aussi gros que l'autre, sans être de la même beauté. Le fond de son plumage est gris & blanc, avec quelques taches bleuës. Il a la tête chauve & couverte d'une peau dure & calleuse. Son bec est jaune, & revêtu des deux côtés d'une excrescence rouge.

Faisan de Fida.

On

(*k*) Bosman, pag. 263.
(*l*) Bosman, pag. 240.
(*m*) Artus, *ubi sup.* pag. 81.
(*n*) Bosman, pag. 241.
(*o*) Artus, pag. 82.
(*p*) Voyez la Figure.

HISTOIRE NATURELLE DE LA CÔTE D'OR.

Tourterelles.

Leur retraite.

On distingue ici deux ou trois sortes de Tourterelles; la première, petite & de couleur baye. Elle est fort bonne & beaucoup plus tendre que la seconde sorte, qui est d'une couleur beaucoup plus vive. La troisième, est d'un beau verd, avec le bec & les pieds blancs, quelques plumes rouges autour des yeux, & un grand cercle blanc, pour oreilles, qui est tacheté de bleu (q). A deux ou trois portées de mousquet du Fort Hollandois d'Axim, près d'un grand Rocher qui est couvert de bois, on trouve des milliers de ces deux espèces de Tourterelles. Mais les arbres sont si serrés, qu'elles y trouvent des retraites inaccessibles. Celles qu'on tire à coups de fusil tombent & ne peuvent être trouvées. Elles se rendent chaque jour au soir dans cet asile; & le matin elles en sortent pour chercher leur nourriture (r).

Bécasses, Bécassines & Moineaux, &c.

Les Cantons marécageux ne sont pas sans Bécasses & sans Bécassines; mais le nombre n'en est pas infini. Les pigeons-ramiers, [les merles] & les grives sont des oiseaux assez communs dans les bois, & diffèrent (s) peu des nôtres. Les Moineaux, dont la multitude est innombrable au long de la Côte, ressemblent beaucoup aussi à ceux de l'Europe. Ils sont mêlés d'un grand nombre d'autres petits oiseaux, qui mangent les grains; les uns rouges, d'autres noirs, & d'autres parés de diverses couleurs.

Hirondelles.

Les hirondelles du Pays sont plus petites & d'un noir plus clair que celles de l'Europe. On y voit aussi des grues, des buttors, des pies, des cormorans. [Ces derniers sont gris.] Les Négres regardent le buttor comme l'avant-coureur des orages (t).

Smith parlant des hirondelles, qui sont pendant toute l'année en fort grand nombre sur la Côte d'Or, raconte qu'à vingt lieuës de la terre il en vient quelquefois des légions à bord pour s'y reposer, & qu'à la pointe du jour elles retournent à la poursuite des insectes, dont elles font leur nourriture. [Il prétend qu'elles quittent ces climats chauds avec le soleil, pour se rendre en Europe, & qu'elles y reviennent ensuite en automne, comme on a lieu de soupçonner que les bécasses quitent les climats froids pour se rendre dans des lieux plus (v) temperés.]

Bec-Figues jaunes.

Oiseaux qui se mangent avec les plumes.

On trouve ici des bec-figues (x) couleur de saffran. Ils ne fréquentent point les champs, dit l'Auteur, dans la crainte des serpens & des autres monstres. Ils font leurs nids avec beaucoup d'art, à l'extrémité des branches, & se mettent ainsi à couvert de toutes sortes de dangers. On trouve une espèce de petits Oiseaux, qui ressemblent aux linots, & que les Négres mangent avec (y) leurs plumes. Barbot s'imagine qu'ils le font par un mouvement de vengeance contre ces petits animaux, à cause du ravage qu'ils font dans les grains, au milieu desquels ils construisent (z) toûjours leurs nids. On trouve des hiboux, des chouettes, des chauves-souris, une sorte d'Oiseaux qui ressemblent à la Cigogne, des paons semblables à ceux de l'Europe, des grues (a) & des hérons. Bosman distingue deux sortes de hérons, le bleu &

(q) Artus y ajoûte quelques cercles noirs autour du col, pag. 82.
(r) Bosman, pag. 262.
(s) Artus, *ubi sup.* pag. 82.
(t) Barbot, pag. 218.
(v) Smith, pag. 149.
(x) Barbot le donne pour un oiseau très-délicat. Il fait son nid comme les *Cubalos*, pag. 218.
(y) Artus, *ubi sup.* pag. 82.
(z) Barbot, *ubi sup.* Voyez la Figure.
(a) Artus *ubi sup.*

& le blanc, il les compte au rang des animaux qui se mangent, parce qu'en effet les Blancs mêmes ne font pas difficulté d'en manger (b).

Histoire Naturelle de la Côte d'Or.

Aigles. Différentes espèces.

La plûpart des Aigles ressemblent à celles de l'Europe. Cependant il s'en trouve aussi de différentes, telles que l'Aigle à couronne, qui fréquente beaucoup le Canton d'Acra (c). Artus parle d'une espèce, qui ressemble par la tête au Coq-d'Inde. C'est un animal fier, & qui cause tant de mal aux Négres, qu'ils portent sur les Rochers & dans les Montagnes du bled & de l'eau pour l'appaiser. Ils l'appellent *Pastro de Diegro*, c'est-à-dire, Oiseau du Diable. Ces animaux se plaisent dans la fange & fréquentent les lieux les plus sales & les plus infects (d), où ils contractent une puanteur qui se communique de fort loin. Barbot s'accorde avec Artus dans la description de cet Aigle; mais il prétend qu'on le nomme *Passoros de Dios*, c'est-à-dire, Oiseau de Dieu. Il ajoûte que les Négres ont tant de vénération pour lui, qu'ils regardent comme un crime capital de le tuer, quoiqu'il soit le mortel ennemi de leur volaille (e).

Autres Oiseaux de proie.

On voit sur la Côte un autre Oiseau de proie, qui ressemble beaucoup au Faucon, & qui, sans être plus gros qu'un pigeon, a tant de force dans les aîles & dans les serres, qu'il attaque & qu'il enléve les plus gros poulets.

Le Milan, troisiéme Oiseau de proie de la Côte d'Or, enléve non-seulement les poulets, mais tout ce qu'il juge propre à lui servir de pâture, soit chair ou poisson. Sa hardiesse est étrange. Il arrache en plein jour, au milieu des Marchés, les alimens qu'un Négre (f) porte à la main. Mais il s'attaque sur-tout aux femmes.

Perroquets de diverses espèces.

Entre une infinité d'Oiseaux, les Perroquets sont également remarquables par leur nombre & par leur beauté. L'usage commun des Négres est de les prendre jeunes dans leurs nids, de les apprivoiser & de leur apprendre plusieurs mots de leur Langue. Mais les Perroquets de la Côte d'Or (g) ne parlent pas si bien que les verds du (h) Brésil. Quoiqu'on en trouve sur toute la Côte, ils n'y sont pas en si grand nombre que dans l'intérieur des Terres (i) d'où ils viennent presque tous. Ceux de Bénin, de Kallabar & du Cap-Lopez sont les plus estimés, parce qu'on les apporte de fort loin; mais outre qu'ils sont ordinairement trop vieux, ils n'ont pas la même docilité que ceux qui naissent ici. Tous les Perroquets de la Côte, ceux du Promontoire de Guinée & des lieux qu'on vient de nommer (k), sont bleus; &, ce qui doit paroître fort étrange, ils sont ici plus chers qu'en Hollande. On ne fait pas difficulté de donner trois, quatre & cinq livres sterlings pour un Perroquet qui sçait parler (l).

Aburots, ou Parrokitos.

On y voit une espèce de petits Oiseaux verds, que les Négres appellent *Aburots*, & les Hollandois, *Parrokitos*, qui se laissent prendre au filet comme les alouettes, & qui aiment à se rassembler en troupes dans les champs de bled. Ils se portent entr'eux une singulière affection, comme les Tourterelles.

(b) Bosman, pag. 265.
(c) Barbot *ubi sup.*
(d) Artus, *ubi sup.*
(e) Barbot *ubi sup.*
(f) Bosman, pag. 266.
(g) Villault prétend le contraire, pag. 270.
(h) Artus, pag. 81.
(i) Voyez la Figure.
(k) Villault dit néanmoins que les Perroquets gris à queuë rouge viennent de-là.
(l) Barbot, pag. 270.

HISTOIRE NATURELLE DE LA CÔTE D'OR.

relles. Ils ne sont pas moins remarquables par la beauté de leur plumage. Ils ont le corps verd & la tête orangée (m). On en voit une autre sorte, qui est un peu plus grosse & qui a le plumage rouge, avec une tache noire sur la tête & la queuë noire. (n).

Moineaux de Guinée.

ON donne aux Perroquets le nom de moineaux de Guinée, sans qu'il soit aisé, dit Bosman, d'en trouver la raison, puisque les moineaux ordinaires (o) sont ici dans une extrême abondance. Ils ne différent des autres que par la couleur & le bec. Leur couleur est un beau verd, mêlé de rouge, & dans quelques-uns, d'un peu de jaune & de noir. Leur bec est rouge (p) & un peu courbé, comme celui des perroquets. On transporte en Hollande un grand nombre de ces petites créatures. Elles s'y vendent fort bien. Quoiqu'elles ne valent en Guinée qu'un écu la douzaine, il en meurt neuf sur dix dans le passage ; ce qui n'empêche pas, dit Bosman, qu'un certain Auteur n'ait eu la hardiesse d'assûrer qu'elles vivent trente ou quarante ans (q).

Oiseaux à couronne.

L'OISEAU à couronne, qui se trouve sur la Côte d'Or (r), n'a pas moins de dix couleurs. Son plumage est un mélange admirable de verd, de rouge, de bleu, de brun, de noir, de blanc, &c. De sa queuë, qui est fort longue, les Négres tirent des plumes dont ils se parent la tête. Les Hollandois leur ont donné le nom d'Oiseaux à couronne (s), parce qu'ils ont sur la tête une belle touffe, les uns bleuë, d'autres couleur d'Or. Bosman remarque (t) que Focquenbrog s'est trompé en prenant ces Oiseaux, à Boutri, pour des paons ; parce qu'il ne se trouve pas, dit-il, de paons sur la Côte d'Or. Mais on a vû, par le témoignage d'Artus, déja cité dans cet article, que les paons n'y sont pas rares ; à moins qu'Artus n'ait pris lui-même les Oiseaux à couronne pour des paons. [Au reste, on ne doit pas être surpris ☞ qu'avant que les Européens fussent convenus des noms, ils se soient mal accordés dans l'opinion qu'ils ont eu de certains Animaux.] Il y a beaucoup d'apparence, par exemple, que c'est ici l'Aigle que Villault croit avoir vû dans le Pays d'Acra. (v) Il lui donne le plumage d'un paon, les jambes d'une cigogne, & le bec d'un héron, avec une couronne de plumes sur la tête. Il ajoûte que le Facteur Danois de ce Canton envoya deux de ces Animaux à Frédéricksbourg. L'un, qui étoit mort, avoit la chair excellente, l'autre fut envoyé vivant au Roi de Dannemarck (x).

Erreur de plusieurs Ecrivains.

Deux sortes d'Oiseaux à couronne.

SMITH distingue deux sortes d'Oiseaux à couronne. La première a la tête & le col verds, le corps d'un beau pourpre, les aîles & la queuë rouges, & le toupet noir. Elle est à peu près de la grosseur des grands perroquets. L'autre sorte est de la forme du héron, & n'a pas moins de trois pieds de hauteur. Elle se nourrit de poisson. Sa couleur est un mélange de blanc & de noir & la touffe dont elle est couronnée ressemble moins à des plumes qu'à des soyes de porc (y).

L'OISEAU

(m) Villault, pag. 270. dit qu'ils sont aussi petits que les linots.

(n) Artus, *ubi sup.*

(o) Voyez la Figure.

(p) Villault dit qu'ils ont les pieds & le bec comme les Perroquets.

(q) Bosman, pag. 270.

(r) Voyez la Figure.

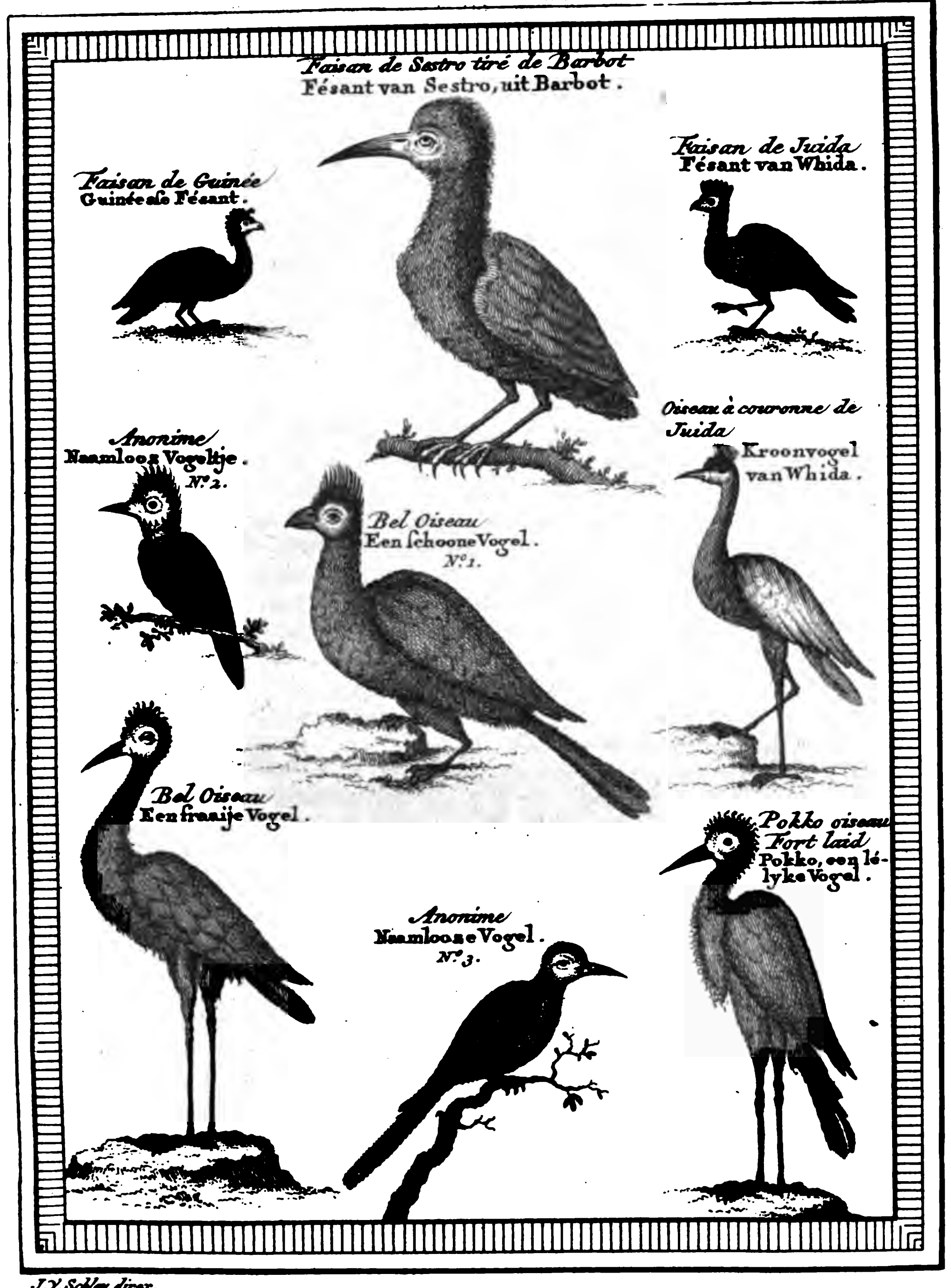
(s) On leur a donné en France le nom de *Demoiselles*. Voyez l'Histoire Naturelle du Tome quatrième, R. d. T.

(t) Bosman, pag. 266.

(v) Barbot, pag. 218. dit qu'il vit un de ces animaux au Cap-Corse ; mais il est évident qu'il n'a fait que copier Villault. Il ajoûte qu'on les compte au rang des Aigles, quoiqu'ils n'en ayent pas la forme.

(x) Villault, pag. 269.

(y) Smith, pag. 149.



J. V. Schley, direx.

OISEAUX DE GUINÉE, tirés de BOSMAN.

GUINÉESSE VOGELS, uit BOSMAN.

HISTOIRE NATURELLE DE LA CÔTE D'OR.

L'OISEAU à couronne, dit Atkins, est environ de la grosseur du Paon. Celui de la Gambra (z) est couronné d'une touffe de plumes roides & mouchetées. Il a les aîles rouges, jaunes, blanches & noires, & un duvet blanc sur le devant de la tête (a).

Oiseau d'une beauté singulière. Sa description.

BOSMAN vit sur la Côte un Oiseau, d'une rareté égale, dit-il, à sa beauté. On ne le trouve que dans le Pays d'Apam, où il s'imagine qu'il doit être assez commun, parce que dans l'espace de deux jours on lui en apporta deux successivement. Ils avoient été tués à coups de fusil, car ces Animaux ne se laissent guères prendre vivans. Ils ressemblent parfaitement, par le bec, aux grands perroquets. Mais l'ordre de leur plumage & la variété de leurs couleurs en font des Animaux d'une beauté incomparable. Ils ont la poitrine & tout le dessous du corps, d'un très-beau verd. Le dessus est un mélange charmant de gris, de rouge, de bleu céleste & de bleu foncé. La tête, le col, & la queuë sont du même verd que la poitrine. Sur la tête, il s'élève une touffe de plumes, dans la forme de la plus belle crête. Les yeux sont grands & bien ouverts. Au dessus & au dessous, ils sont entourés de deux rayes, ou de deux arcs, du plus beau rouge qu'on puisse se représenter: enfin l'Auteur ne connoît point de spectacle si merveilleux.

Autre Oiseau.

IL parle encore d'un Oiseau qui habite le bord des Lacs & des Rivières, & qui peut passer aussi pour un fort bel Animal (b). Sa taille est à-peu-près celle d'un gros poulet. La partie supérieure de son corps est brune & tachetée de blanc. Le dessous est un jaune foncé, qui tire sur le rouge. Il a sur la tête une touffe de plumes tachetées, qui s'élève en forme de crête. Son bec est fort long, & fort mince (c) à proportion du corps.

Le Pokko. Sa description.

LE Pokko est un Oiseau, qui, malgré sa laideur, est en estime par sa rareté. L'Auteur assûre qu'il n'y a rien au monde (d) qu'on puisse lui comparer. Il ajoûte qu'avec quelque soin qu'on l'ait copié dans la figure, il y paroît plus beau qu'il ne l'est réellement. Il est éxactement de la taille d'un Oye. Ses aîles sont d'une grandeur & d'une largeur démesurées, couvertes de plumes brunes. Tout le dessous du corps est couleur de cendre. L'Auteur n'ôse donner le nom de plumes à l'enveloppe de cette partie. Il l'appelle volontiers du poil. Sous le col, pend une sorte de bourse rouge, longue de quatre ou cinq pouces, & de la grosseur du bras d'un homme. C'est dans ce réservoir que l'Animal dépose sa nourriture. Son col, qui est assez long, & cette espèce de sac, sont couverts de quelques poils, de la même nature que ceux du ventre. Sa tête est beaucoup trop grosse à proportion du corps, & n'est couverte que d'un petit nombre des mêmes poils. Ses yeux sont grands & noirs, son bec fort gros & fort long. Il se nourrit de poisson, & dans un seul repas il dévore ce qui suffiroit pour la nourriture de quatre hommes, il se jette avec beaucoup d'avidité sur le poisson qu'on lui présente, & le cache aussi-tôt dans son sac. Il n'aime pas moins les rats, & les avalle entiers. On prend quelquefois plaisir à lui faire rendre gorge. Les Hollandois avoient un de ces animaux, qu'ils laissoient courir dans les Ouvrages extérieurs de leur

(z) Voyez la Figure, dans l'Histoire Naturelle du quatriéme Tome.

(a) Atkins, pag. 115.

(b) Voyez la Figure.

(c) *Angl.* & fort épais. R. d. E.

(d) Voyez la Figure.

Comment il servoit à l'amusement des Hollandois.

leur Fort. Ils l'avoient accoutumé à vuider quelquefois devant eux son réservoir, d'où ils voyoient sortir un rat à demi digéré. Un autre de leurs amusemens étoit de lâcher sur lui un chien, ou même un enfant, pour le mettre dans la nécessité de se défendre. Ses seules armes étoient son bec, dont il se servoit assez adroitement pour pincer; mais sans être capable de nuire beaucoup (e).

Oiseau extraordinaire.

PENDANT le séjour de Bosman dans le Pays, on tua sur la Rivière d'Apam un Oiseau assez semblable au Pokko, mais si grand, lorsqu'il se tient sur ses jambes & la tête levée, qu'il surpasse beaucoup la hauteur d'un homme. Son plumage étoit mêlé de noir, de blanc, de rouge, de bleu, & de plusieurs autres couleurs. Il avoit les yeux jaunes & très-grands. L'Auteur le regarda comme un animal fort extraordinaire, & les Négres mêmes ignoroient son nom.

Oiseaux qui dévorent les grains.

L'AUTEUR ne remarqua pas moins particulièrement deux Oiseaux qui dévorent les grains. L'un avoit le bec long & pointu, le plumage échiqueté de jaune, & d'un bleu léger, un demi-cercle autour du col, une longue queuë de plumes jaunes, bleuës & noires, & quelques plumes sur *la tête*. L'autre étoit de la taille du premier, & vraisemblablement de la même espèce. Mais sa principale différence étoit dans le bec, qui étoit épais, court & noir; le dessous du corps, noir; le dos d'un jaune admirable, & les pieds noirs comme le bec (f).

UN autre Oiseau, sans être fort différent du dernier, a le plumage mêlé de gris & de jaune, le bec pointu, avec les pieds & les griffes d'une longueur peu proportionnée à sa taille.

UN autre, beaucoup plus petit, a la forme d'un moineau. Sa couleur fait toute sa beauté. Il a la tête & la poitrine noires, les aîles & les pieds gris, & le reste du corps d'un rouge éclatant. L'Auteur regrète que tous ces animaux ne puissent être transportés vivans.

Oiseau extraordinaire.

MAIS il n'y en a point d'un éclat plus distingué que celui dont Bosman fit tirer le portrait par un Peintre malade, qui n'étoit point en état par conséquent de bien représenter toute la variété de ses couleurs. Il en fait la description sans le nommer. Son penchant l'arrête au long des Rivières, où il s'engraisse de petits poissons. Il a les aîles & le dessus du corps entièrement bleus. Les plumes du col sont fort longues & de la même couleur, aussi-bien que la touffe qui lui couvre la tête. Celles de la poitrine sont d'un jaune foncé, avec un mélange de bleu & de rouge. Son bec & ses jambes, qui sont d'un rouge luisant, ont une longueur extraordinaire, & de la grosseur à proportion.

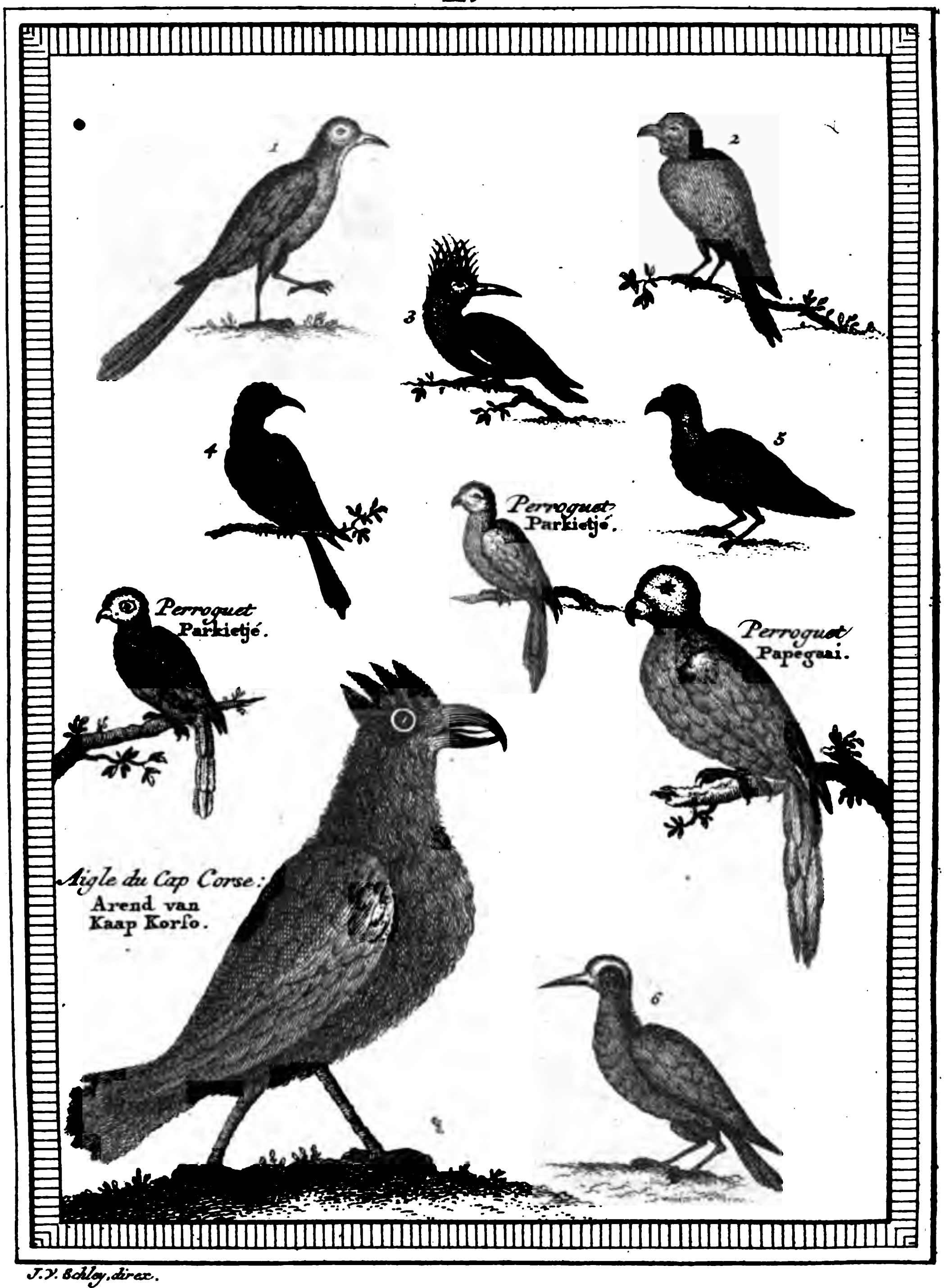
Autre Oiseau.

L'AUTEUR vit encore un Oiseau qui ravage les grains, & dont la poitrine, le ventre & le col sont d'un jaune rougeâtre. Sa tête est entièrement noire, à l'exception d'une belle tache jaune qu'il a sur le front. Le dessus du corps & les aîles sont noirs. La queuë est un mélange de noir, de jaune & de rouge. Un autre, de la moitié plus gros que le précédent, a toutes les parties inférieures d'un rouge admirable, le dos, les aîles & la queuë d'un noir parfait, & la tête d'un jaune brillant.

ENFIN

(e) Comme les Figures ont été tirées d'après celles de Bosman, & qu'on en a conservé jusqu'aux moindres traits, le Lecteur les distinguera aisément sur chaque description. R. d. T.

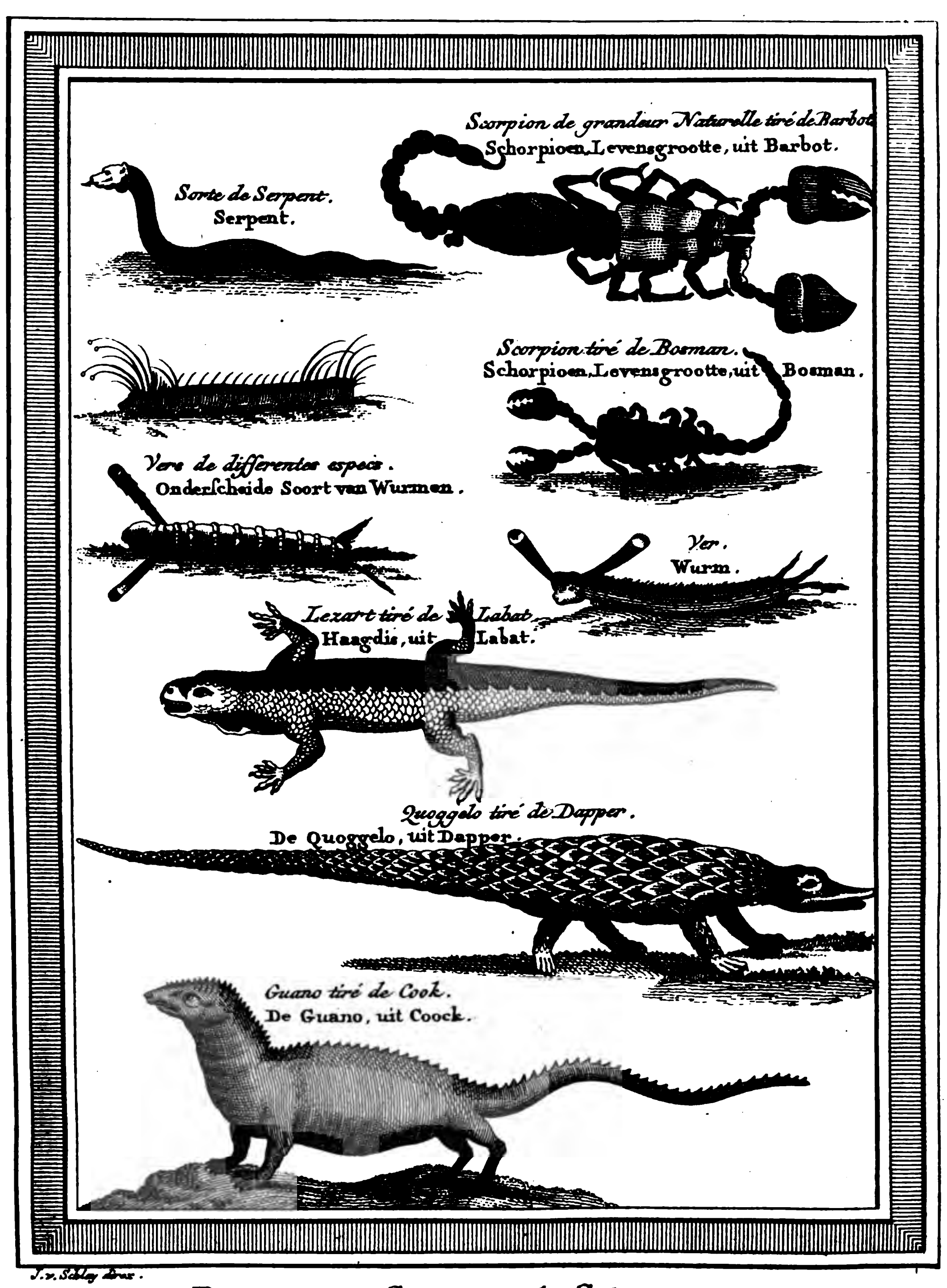
(f) Bosman, pag. 265. & suiv.



J. V. Schley, direx.

OISEAUX DE GUINÉE, tirés de BOSMAN.

GUINÉESSE VOGELS, uit BOSMAN.



DIVERSES SORTES de SERPENS.

VERSCHEIDE SOORT van GEDIERTENS.

Enfin l'on trouve ici l'Oiseau qu'on a nommé l'Etoile. Plusieurs Ecrivains le représentent comme un animal merveilleux, qui porte des étoiles sur ses aîles. Ils lui donnent une voix aussi forte que celle du Taureau. Si les Négres l'entendent crier du côté gauche dans leurs voyages, ils retournent aussi-tôt sur leurs pas (*g*). Cet Animal est deux fois plus gros que le moineau. Mais Bosman ne découvrit aucune figure d'Etoiles sur son plumage; à moins, dit-il, qu'on ne veuille donner ce nom à quelques taches de diverses couleurs; & dans cette supposition, les Bois du Pays sont remplis d'Oiseaux qui doivent être nommés de même. Sa voix, ajoûte le même Auteur, est fort perçante; mais la comparer au mugissement du Taureau, c'est prétendre qu'une cloche de cent livres rend le même son qu'une cloche de mille (*h*).

Histoire Naturelle de la Côte d'Or.

Etrange Oiseau, nommé l'Etoile.

(*g*) Cette particularité nous porte à croire que c'est-là l'Oiseau Fétiche, dont il a été parlé ci-devant.

(*h*) Bosman pag. 268. Toutes les figures de ces différens Oiseaux sont ici copiées d'après cet Auteur. R. d. T.

§. VI.

Reptiles & Insectes.

Les Reptiles de la Côte d'Or, dont on trouve le nom dans les Voyageurs, sont les serpens, les crapauds, les grenouilles, les crabbes de terre, les scorpions, les sauterelles, les chenilles, les mosquites, les escargots, les cerf-volans, les araignées, les abeilles & les fourmis.

Bosman reconnoît qu'il est impossible de décrire toutes les différentes espèces d'abeilles, de chenilles, de crillons, de sauterelles, de vers, de fourmis & d'escargots (*a*), qui se forment & qui se renouvellent sans cesse dans le Pays. Le nombre, dit-il, en est véritablement infini, & le célèbre Leuwenhoeck auroit trouvé ici plus d'éxercice que dans toute autre partie de l'Univers. Il se fit un amusement de recueillir une centaine d'espèces, des plus rares, qu'il envoya dans une boëte à son correspondant de Hollande (*b*).

Prodigieux nombre d'insectes.

Artus dit que les Serpens ont ici communément vingt pieds de longueur, & cinq ou six de largeur, mais qu'il s'en trouve de beaucoup plus grands. Il en vit un, qui sans avoir plus de trois pieds de longueur, étoit assez gros pour faire la charge de six hommes. La plûpart ont la gueule si large, qu'ils sont capables d'avaller des poules & des oyes. Ils sont amphibies. Lorsqu'ils ont dévoré leur proye, ils s'endorment, & deviennent très faciles à tuer. Les Négres en mangent la chair, & la préfèrent à la meilleure volaille. Le même Auteur rapporte, mais sur le témoignage d'autrui, qu'on voit ici des Serpens aîlés, ou des Dragons, qui ont la queuë fort longue & les dents assez tranchantes pour dévorer les bestiaux. Leur couleur, dit-il, est un mélange de bleu & de verd. Ils passent, dans l'esprit des Négres, pour autant de Fétiches. La haine de ces monstres est si déclarée contre les Eléphans, qu'ils leur font une guerre continuelle. Ils ont communément dix aunes de long; mais dans d'autres Pays, ajoûte Artus, il s'en est trouvé de cent verges (*c*), qui

Serpens. Leur grandeur commune.

Serpens aîlés. Leur grandeur paroît fabuleuse.

(*a*) Ici & dans le Paragraphe précédent le Traducteur a écrit sans doute Escarbot, comme porte l'Anglois. R. d. E.

(*b*) Bosman, pag. 75.

(*c*) Artus, *ubi sup.* pag. 79. On sentira bien ici qu'Artus étoit trop crédule. R. d. T.

HISTOIRE NATURELLE DE LA CÔTE D'OR.

qui étoient capables de voler assez haut pour prendre des oiseaux dans l'air. [Il faut répéter, pour l'honneur d'Artus, qu'il parle ici d'après les Négres, & qu'il n'y a par conséquent qu'un excès de crédulité à lui reprocher.]

On trouve des hommes dans le ventre des serpens.

BOSMAN s'étend, comme lui, sur le nombre & la grandeur des Serpens de la Côte d'Or. Le plus monstrueux qu'il ait vû, n'avoit pas moins de vingt pieds de longueur; mais il ajoûte qu'il s'en trouve de beaucoup plus grands dans l'Intérieur des Terres. Les Hollandois, dit-il, ont souvent trouvé dans leurs entrailles, non seulement des [Cerfs & d'autres] Animaux, mais des hommes entiers. La plûpart sont venimeux, sur-tout une espèce qui n'a pas plus d'une verge de long & de deux paumes d'épaisseur. Elle est mouchetée de blanc, de noir & de jaune. L'Auteur faillit un jour, près d'Axim, d'être mordu par un de ces serpens, qui s'étoit approché de lui sans être apperçû, tandis qu'il étoit assis tranquillement sur un Rocher.

Serpens qui marchent sur deux pattes.

CES monstres infectent non-seulement les Bois, mais les Cabanes des Négres, & jusqu'aux Forts des Européens, où l'Auteur, en tua plus d'un. Il conserva la peau d'un serpent mort, qui avoit deux têtes. Au Fort Hollandois d'Axim, on en voyoit plusieurs qu'on avoit pris soin de faire sécher, & de remplir de paille, pour leur rendre leur grandeur naturelle. La plus grande avoit quatorze pieds de longueur. A deux pieds de la queuë, on rémarquoit encore (*d*) deux pattes, sur lesquelles on prétend que ces Animaux se lèvent, & courent plus vîte qu'autrement. Sa tête, qui ressembloit par la forme à celle d'un brochet, étoit armée de deux terribles rangées de dents. Il y avoit une autre peau, d'un serpent long de cinq pieds & de la grosseur du bras d'un homme, rayé de noir, de brun, de jaune & de blanc avec un mélange fort agréable. La plus curieuse partie de son corps étoit la tête, qui paroissoit fort large & fort plate. Il n'a pour arme offensive qu'une fort petite corne (*e*), ou plûtôt une dent, qui lui sort de la mâchoire d'en haut par le nez. Elle est blanche, dure, & pointue comme une aleine. Il arrive souvent aux Négres de marcher sur cet animal, lorsqu'ils vont nuds pieds dans les champs; car se remplissant le ventre avec beaucoup d'avidité, il tombe ensuite dans un si profond sommeil qu'il ne faut pas peu de bruit & de mouvement pour l'éveiller. Il est aisé alors de le prendre ou de le tuer (*f*).

Cerastes ou Serpent cornu.

VERS l'année 1689 les Négres d'Axim tuèrent un serpent long de vingt-deux pieds; dans le ventre duquel on trouva un Daim (*g*) entier. Vers le même tems, on trouva dans un autre, à Boutri, les restes d'un Négre qu'il avoit dévoré (*h*).

Combat d'un Serpent contre deux porcs-épis.

QUELQUES Domestiques Négres de Bosman apperçurent, près de Mauri, un Serpent de dix-sept pieds de long, & d'une grosseur proportionnée. Il étoit au bord d'un trou rempli d'eau, entre deux Porcs-épis, avec lesquels il s'engagea dans un combat fort animé. Il vomissoit son venin, tandis que ses deux adversaires lui lançoient leurs dards. Mais les Négres terminèrent la

(*d*) Ce serpent avoit été pris dans le jardin de Mina, par un Esclave, qui, sans employer d'arme ni de bâton, l'avoit saisi avec ses mains & l'avoit apporté vivant dans le Fort. Bosman, pag. 274.

(*e*) C'est apparemment le *Cerastes* ou le serpent cornu, dont Pline fait mention.

(*f*) Bosman, pag. 273.

(*g*) Smith, pag. 154. dit qu'ils avalent aussi des moutons.

(*h*) Le même, pag. 311.

là bataille en tuant les trois champions à coup de fusil. Ils les apportèrent à Mauri, où rassemblant leurs camarades, ils en firent ensemble un festin délicieux.

Histoire Naturelle de la Côte d'Or.

Avanture d'un Masson Négre.

En réparant les murs du Fort Hollandois de Mauri, les Ouvriers découvrirent un grand Serpent, sous un monceau de pierres, & résolurent aussi-tôt de le prendre. Après avoir remué une partie des pierres, un masson Négre voyant passer la queuë du Serpent, s'en saisit; mais n'ayant pas la force de la tirer, il prit le parti de la couper avec son couteau, & se flattant d'avoir mis le monstre hors d'état de lui nuire, il continua d'écarter le reste des pierres. Aussi-tôt que le Serpent se vit à découvert, il s'élança sur le masson, & lui couvrit le visage d'un venin si dangereux, qu'il le rendit aveugle sur le champ. Cependant ses yeux se rouvrirent, & la vûe lui revint, après avoir été quelques jours dans cette situation. L'Auteur observa souvent parmi les Négres, que la morsure d'un Serpent les fait d'abord enfler, & leur cause de vives douleurs, mais qu'ils reviennent ensuite à leur premier état; d'où il conclut que le poison a différens degrés de force, & que s'il est quelquefois mortel, il n'est capable ordinairement que de blesser. Dans le Royaume de Juida, la plûpart des Serpens ne causent aucun mal; ☞[celui de quatorze pieds, qui est suspendu au Fort d'Axim, est de cette espèce.] (*i*). Smith confirme cette opinion. A Juida, dit-il, il se trouve de gros Serpens qui n'ont aucun venin, & que les Habitans honorent d'un culte. Mais il ajoûte qu'on y trouve aussi des Serpens à sonnettes. (*k*).

Serpens sans venin.

Crapauds d'une prodigieuse grosseur.

Les crapauds & les grenouilles sont non-seulement aussi communs, mais de la même forme ici qu'en Europe. Cependant il s'y trouve moins de crapauds que de grenouilles; & dans quelques Cantons ils sont d'une grosseur prodigieuse. Dans le Village d'*Adja*, entre Mauri & Cormantin, Bosman en vit un de la largeur d'un plat de table. Il le prit d'abord pour une tortue de terre, mais il fut bien-tôt détrompé en le voyant marcher. Le Facteur Anglois l'assûra qu'on en voyoit beaucoup de cette taille aux environs du même lieu. Ils sont mortels ennemis des Serpens, & l'Auteur fut quelquefois témoin de leurs combats (*l*). Barbot raconte que dans certaines années, vers la fin du mois de May, on voit paroître au Cap-Corse un nombre incroyable de ces hideux Animaux, qui disparoissent peu de tems après (*m*).

Crabbes de terre.

On voit ici des crabbes de terre, qui sont un fort bon aliment, & qui ressemblent à celles des Isles sous-le-vent. Leur retraite est dans des trous qu'elles se creusent (*n*).

Scorpions. Leur forme.

Les Scorpions sont en grand nombre sur cette Côte; les uns fort petits; d'autres de la grosseur d'une écrevisse. Mais la différence de la taille n'en met pas dans le venin de leur piqueure, qui (*o*) est presque toûjours mortel. Bosman nous a donné la figure (*p*) d'un grand Scorpion, tirée, dit-il, d'après nature, avec une parfaite éxactitude. Mais il assûre qu'il en a vû de la grandeur d'une écrevisse de Mer, avec des pattes & des pieds de la même forme,

(*i*) Le même, pag. 154. Voyez l'article des Voyages sur la Côte de Fida, ou Juida. R. d. T.

(*k*) Voyages de Smith, pag. 154.

(*l*) Bosman, pag. 273.

(*m*) Barbot, pag. 127.

(*n*) Artus, *ubi sup.* pag. 82.

(*o*) Voyages de Smith, pag. 155.

(*p*) Voyez la Figure.

Histoire Naturelle de la Côte d'Or.

forme, & le corps tout couvert d'un poil fort long. Personne n'ignore combien cet Animal est redoutable pour l'espèce humaine. Il a communément, vers l'extrémité de sa queuë, une petite bourse d'un demi-doigt de largeur, remplie d'une liqueur noirâtre qu'il lance indifféremment sur tout ce qui le blesse, & dont l'effet est immédiatement funeste. Celui dont Bosman donne la figure, avoit cette vessie terrible; mais elle n'étoit pas plus grosse qu'un pois blanc. Barbot, qui a copié la description de Bosman, assûre que ce poison est toûjours mortel, si le remède n'est pas apporté sur le champ. L'antidote le plus certain est d'écraser le Scorpion sur la blessure; & le premier soin du malheureux qui se sent piqué, doit être d'arrêter son ennemi, pour le faire servir à sa guérison. Un des gens de Barbot fut guéri par cette méthode dans l'Isle du Prince, où il avoit été blessé au talon pendant qu'il étoit à couper du bois. Le même Auteur & Bosman (q) nous apprennent deux autres remèdes, dont ils ne vantent pas moins la vertu. L'un est de frotter la partie blessée avec le *Penis* d'un enfant. La douleur cesse aussitôt, & le venin se dissipe. L'autre, est d'oindre la même partie avec une sorte de liqueur, ou d'humidité, qui sort du bec d'une poule.

Leur venin.

Remédes pour la piqueure du Scorpion.

Araignées monstrueuses.

Toutes les parties de la Guinée sont remplies de grandes & noires araignées, dont la vûe a quelque chose d'effrayant. Bosman, se mettant un jour au lit, fut véritablement allarmé d'appercevoir près de lui un de ces Animaux, qui avoit le corps d'une longueur extraordinaire, la tête pointue par derrière & fort large sur le devant, dix jambes couvertes de poil & de la grosseur du petit doigt. [Il n'ajoûte pas de quelles armes il se servit pour tuer le monstre.] Les Habitans sont persuadés que le premier homme fut l'ouvrage d'une de ces araignées, qu'ils appellent *Anause*. Il n'y a point de raisonnement qui puisse leur faire perdre cette idée. Bosman la regarde comme le plus notable excès de leur ignorance & de leur (r) stupidité. Ici Barbot & Smith semblent avoir copié jusqu'aux expressions de ce Voyageur. Ils ajoûtent qu'au Cap-Corse, dans les mois pluvieux de Juin & de Juillet, on voit une sorte d'insecte, de l'espèce des araignées, qui est de la grosseur d'un escargot (s), & qui ressemble à la crabbe. On lui distingue, au milieu du ventre, une ouverture d'où sortent ses toiles (t). Smith prenant ici la qualité de témoin oculaire, rapporte que se trouvant au Fort Anglois de la Gambra, il vit un de ces animaux qui étoit de la grosseur d'une crabbe de terre. Il remarqua facilement que c'étoit une femelle. Sous le ventre, il lui pendoit une bourse blanche, de quatre doigts de circonférence, qui paroissoit remplie d'œufs. Elle avoit le dos & les jambes couverts d'un beau poil couleur de souris, aussi brillant que le plus beau velours. On prétend que cette monstrueuse araignée est fort venimeuse.

Autre araignée.

Cockroach, ennemi des punaises.

Le même Auteur parle d'un insecte, qu'il nomme *Cockroach*, d'un brun foncé, & de la forme d'un escargot (v). Les plus grands ont deux pouces de longueur. Ils sont ennemis mortels des punaises; & Smith en fut convaincu par

(q) Bosman. pag. 274. & Barbot, pag. 221. On ne comprend point comment deux Voyageurs si sensés ont pû donner les deux remèdes suivans pour certains, sans les avoir éprouvés. T. d. T.

(r) Bosman, pag. 322.

(s) *Angl.* Barbot. R. d. E.

(t) Barbot, pag. 171. & 222.

(v) *Angl.* Barbot. R. d. E.

par l'expérience; ses Vaisseaux, dit-il, qui étoient remplis de *Cockroachs*, n'avoient point une punaise (*x*).

Histoire Naturelle de la Côte d'Or.

Millepèdes.

Les *Millepèdes*, que les Portugais appellent *Centipes*, sont ici dans une abondance prodigieuse; & quoique leur piqueure ne soit pas si dangereuse que celle des Scorpions, elle cause pendant quelques heures des douleurs fort aigues, qui cessent ensuite sans qu'il en reste aucune trace. Bosman dit que dans les Forts Hollandois il n'y a point de lieu qui soit éxempt de cette vermine. La longueur des plus grands est de trois ou quatre doigts: ils sont rouges, plats, canelés comme la plûpart des autres vers. Ils ont deux petites cornes, ou plûtôt deux pattes qui leur servent à s'attacher. Leurs pieds sont rangés des deux côtés du corps, au nombre (*y*) de trente ou quarante. Smith assûre qu'ils en ont vingt de chaque côté; ce qui les a fait nommer par les Anglois *Forty-legs* (*z*).

Leur description.

Mosquites.

Les Mosquites, ou les Cousins, sont un autre fléau de cette Côte, sur-tout pendant la nuit, près des Bois & dans les lieux marécageux. Leur aiguillon est si pointu, que pénétrant aussi-tôt la chair, il y cause une enflure fort douloureuse (*a*).

Mouches lumineuses.

Les Hollandois trouvèrent ici, dit Artus, un insecte si brillant dans les ténèbres, qu'ils le prirent d'abord pour un vers luisant. [Il n'étoit pas connu des Négres.] Il ressembloit à la Cantharide, ou à la mouche d'Espagne, excepté (*b*) par sa couleur, qui étoit noire comme le jais. Barbot observe qu'outre ces mouches noires, qui sont fort grosses, dit-il, & qui rendent pendant la nuit une sorte de lumière, on voit sur la Côte quantité de vers luisans (*c*). Atkins rapporte que la *Mouche de feu*, qui est fort commune dans les latitudes méridionales, vole ici pendant la nuit, & répand dans l'Air autant de clarté que les vers luisans sur Terre (*d*).

Sauterelles.

Ici, comme sur la Côte Occidentale, on voit arriver de l'intérieur du Pays des légions, ou plûtôt des nuées de sauterelles, qui font des ravages incroyables, jusqu'à causer quelquefois la famine.

Sigarras.

Les *Sigarras* sont une sorte de mouches, à large tête, & sans bec, qui s'arrêtent ordinairement sur les Arbres, & qui ont nuit & jour un chant fort aigu. [L'Auteur, qui ne leur donne pas de bec ni de gueule, semble avoir oublié de nous apprendre d'où sort ce son.] Mais il ajoûte qu'elles se nourrissent de rosée, & qu'elles ont, pour la succer, une langue, longue & pointue, qui est placée dans leur estomac (*e*).

Abeilles & Fourmis.

Artus parle avec admiration de la multitude d'Abeilles & de Fourmis qu'on rencontre ici de toutes parts (*f*). On connoît assez, dit Bosman, l'excellence du miel de Guinée. Il n'est pas moins célèbre par son extrême abondance, aux environs de Rio de Gabon, du Cap-Lopez, & plus haut dans le Golfe de Guinée. Mais il n'est pas si commun sur la Côte d'Or (*g*).

Nids de fourmis.

Les Fourmis font leurs nids, ou leurs loges, au milieu des champs & sur les collines

(*x*) Smith, pag. 156. & 157.
(*y*) Bosman, pag. 275.
(*z*) Smith, pag. 155. Voyez la Figure, dont l'Auteur vante l'éxactitude.
(*a*) Barbot, pag. 221.
(*b*) Artus, dans la Collection de De Bry, Part. VI. pag. 82.
(*c*) Barbot, *ubi sup.*
(*d*) Atkins, pag, 189.
(*e*) Barbot, *ubi sup.*
(*f*) Artus, *ubi sup.*
(*g*) Bosman, *ubi sup.*

HISTOIRE NATURELLE DE LA CÔTE D'OR.

collines. Ces habitations, qu'elles composent avec un art admirable, sont quelquefois de la hauteur d'un homme. Elles se bâtissent aussi de grands nids sur des Arbres fort élevés; & souvent elles viennent de ces lieux, dans les Forts Hollandois, en si grand nombre qu'elles mettent les Facteurs dans la nécessité de quitter leurs lits. Leur voracité est surprenante. Il n'y a point d'Animal qui puisse s'en défendre. Elles ont souvent dévoré des moutons & des chèvres. Bosman rapporte que dans l'espace d'une nuit, elles lui ont quelquefois mangé un mouton, avec tant de propreté, que le plus habile Anatomiste n'en auroit pas fait un si beau squellete. Un poulet n'est pour elles que l'amusement d'une heure ou deux. Le rat même, quelque léger qu'il soit à la course, ne peut échapper à ces cruels ennemis. Qu'une seule fourmi l'attaque; il est perdu. Tandis qu'il s'efforce de la secouer, il se trouve saisi par quantité d'autres, jusqu'à ce qu'il soit accablé par le nombre. Elles le traînent alors dans quelque lieu de sûreté. Si leurs forces ne suffisent pas pour cette opération, elles font venir un renfort, elles se saisissent de leur proie, & la (*h*) conduisent en bon ordre.

Etranges effets de leur voracité.

CES Fourmis sont de plusieurs sortes; grandes, petites, blanches, noires & rouges. L'aiguillon des dernières cause une inflammation très-violente, & plus douloureuse que celle des millepédes. Les blanches sont aussi transparentes que le verre, & mordent avec tant de force, que dans l'espace d'une nuit elles s'ouvrent le passage dans un coffre de bois fort épais, en y faisant autant de trous que s'il avoit été percé d'une décharge de petit plomb. Mais que ces fourmis ayent un Roi de la grandeur d'une écrevisse, comme Focquenbrog n'a pas fait difficulté de l'écrire, c'est ce que Bosman ignore (*i*).

BARBOT observe, comme eux, que le nombre des fourmis est surprenant, sur-tout aux environs d'Acra, où les terres sont plates & unies. Elles y font des nids de dix ou douze pieds de haut. La forme (*k*) en est piramidale; & la composition si ferme & si solide, qu'il n'est pas aisé de les détruire. On est étonné, en les démolissant, [de leur solidité, &] de la variété de loges & de divisions qu'on y découvre. Les unes sont remplies de provisions; quelques-unes d'excrémens, & d'autres servent uniquement d'habitations.

Nids des Fourmis.

SMITH, d'accord avec Bosman, distingue des fourmis rouges, blanches & noires. La première sorte ressemble éxactement à celles de l'Europe. Les deux autres sont beaucoup plus grosses & n'ont pas moins d'un pouce de long. Elles bâtissent quelquefois dans le creux des Arbres, & quelquefois sur terre, en élevant, dit l'Auteur (*l*), des petits monts de la hauteur de sept ou huit pieds, mais si pleins de trous qu'on les prendroit pour des gauffres de miel. La circonférence de ces Edifices est petite, à proportion de leur hauteur. Le sommet est si pointu, que le moindre vent paroît capable de l'abbatre. Un jour l'Auteur entreprit d'en briser un avec sa canne; mais l'unique effet de plusieurs coups fut d'attirer des milliers de fourmis à leurs portes. Il prit aussi-tôt le parti de la fuite, se souvenant que ces insectes avoient souvent attaqué des poules, & quelquefois des moutons, avec tant de succès

Frayeur de Smith à la vûe d'une troupe de fourmis.

(*h*) L'Auteur ne dit pas qu'il ait été témoin de ce spectacle. R. d. T.

(*i*) Bosman, pag. 276.

(*k*) Voyez la Figure.

(*l*) Voyage de Smith, pag. 151. & suiv.

cès que dans l'espace d'une nuit, elles n'y avoient laissé que les os. Il ajoûte, sur sa propre expérience, que la morsure d'une fourmi noire cause des douleurs inexprimables, quoiqu'elle n'ait pas d'autre effet dangereux.

HISTOIRE NATURELLE DE LA CÔTE D'OR.

[Le même Auteur parle, avec plus de ménagement que Focquenbrog, de certains Chefs qui paroissent gouverner les fourmis.] On distingue aisément, dit-il, à la tête de leurs Bataillons, trente ou quarante guides qui surpassent les autres en grosseur, & qui dirigent leur marche. Leurs éxécutions se font ordinairement la nuit. Elles visitent souvent les Européens dans leurs lits, & les forcent de se mettre à couvert dans quelqu'autre lieu. S'ils oublient derrière eux quelques provisions de bouche, ou d'autres effets comestibles, ils doivent être sûrs que tout sera dévoré avant le jour. L'armée des fourmis se retire ensuite avec beaucoup d'ordre, & toûjours chargée de quelque butin qu'elle a la précaution d'emporter.

Elles ont des Chefs. Tems de leurs extorsions.

Pendant le séjour que l'Auteur fit au Cap-Corse, un grand corps de cette milice vint rendre sa visite au Château. Il étoit presque jour lorsque l'avant garde entra dans la Chapelle, où quelques domestiques Négres étoient endormis sur le plancher. Ils furent réveillés par l'arrivée de leurs Hôtes; & l'Auteur, s'étant levé au bruit, eut peine à revenir de son étonnement. L'arrière-garde étoit encore à la distance d'un quart de mille. Après avoir tenu conseil sur cet incident, on prit le parti de mettre une longue traînée de poudre sur le sentier que les fourmis avoient tracé & dans tous les endroits où elles commençoient à se disperser. On en fit sauter ainsi plusieurs millions, qui étoient déja dans la Chapelle. L'arrière-garde ayant reconnu le danger, tourna tout-d'un-coup & regagna directement ses habitations.

Visite qu'elles font au Cap-Corse.

Comment elles furent détruites.

Si les Fourmis n'ont point un langage, comme les Négres & plusieurs Européens se le sont imaginé; on ne peut douter, ajoûte l'Auteur, qu'elles n'aient quelque manière de se communiquer leurs intentions. Il s'en convainquit par l'expérience suivante. Ayant découvert, à quelque distance des nids, quatre fourmis qui paroissoient être à la chasse, il tua un Cockroach, & le jetta sur leur chemin. Elles passèrent quelques momens à reconnoître si c'étoit une proye qui leur convînt. Ensuite une d'entr'elles se détacha pour porter l'avis à leur habitation, tandis que les autres demeurèrent à faire la garde autour du corps mort. Bien-tôt l'Auteur fut surpris d'en voir paroître un grand nombre, qui vinrent droit au corps & qui ne tardèrent point à l'entraîner. Dans d'autres occasions, où il prit plaisir à renouveller la même expérience, il observa que si le premier Détachement ne suffisoit pas pour la pesanteur du fardeau, les fourmis renvoyoient un second messager, qui revenoit avec un renfort (m).

Preuve qu'elles s'entendent entr'elles.

(m) Smith, *ibid.*



HISTOIRE NATURELLE DE LA CÔTE D'OR.

§. VII.

Poisson de Mer & de Rivières.

Nécessité du poisson sur la Côte d'Or.

LA disette ou la mauvaise qualité des viandes & des autres provisions, rend ici les secours de la Mer fort utiles à la conservation de la santé & de la vie. Il seroit impossible de subsister long-tems sans cette ressource; car non-seulement les Négres, mais la plûpart même des Européens ne vivent que de poisson, de pain & d'huile de Palmier. Ceux qui aiment le poisson peuvent ici s'en rassasier pour cinq ou six sols; & s'ils ne s'attachent point à choisir le plus rare & le plus beau, ils peuvent se satisfaire aisément pour la moitié de ce prix. Si la pêche n'est pas heureuse, comme il arrive souvent dans la saison de l'hiver ou dans le mauvais tems, la vie du Peuple est fort misérable. [Mais dans d'autres tems, on peut toûjours en avoir d'une ou d'autre espèce; les Rivières & la Mer paroissant se disputer l'avantage d'en produire les meilleurs.]

Poisson d'eau douce. Trois espèces remarquables dans les Rivières.

LES Rivières fournissent particulièrement trois sortes de poissons, que l'Auteur appelle d'eau douce, pour les distinguer non-seulement du poisson de Mer, mais encore de celui qui vient de la Mer dans les Rivières. La première espèce se nomme *Carmon*. Dans toute sa grandeur, elle est longue de trois quarts d'aune, & de l'épaisseur ordinaire du bras. Sa chair est blanche, & seroit délicieuse si elle n'avoit quelque chose de trop gras & de trop huileux. La seconde sorte est le Mulet. Il n'est guères différent du Carmon que par la tête (*a*), qui n'est pas si épaisse. Il est aussi moins grand. Mais il ne lui céde en rien pour la bonté. La troisième se nomme *Batavia*. Les gros poissons de cette espèce sont assez bons, lorsqu'ils ne sentent point la bouë. C'est leur défaut commun. Quelques Européens les ont pris pour des perches; mais Bosman n'y trouve pas la moindre ressemblance (*b*).

Poissons de Mer.

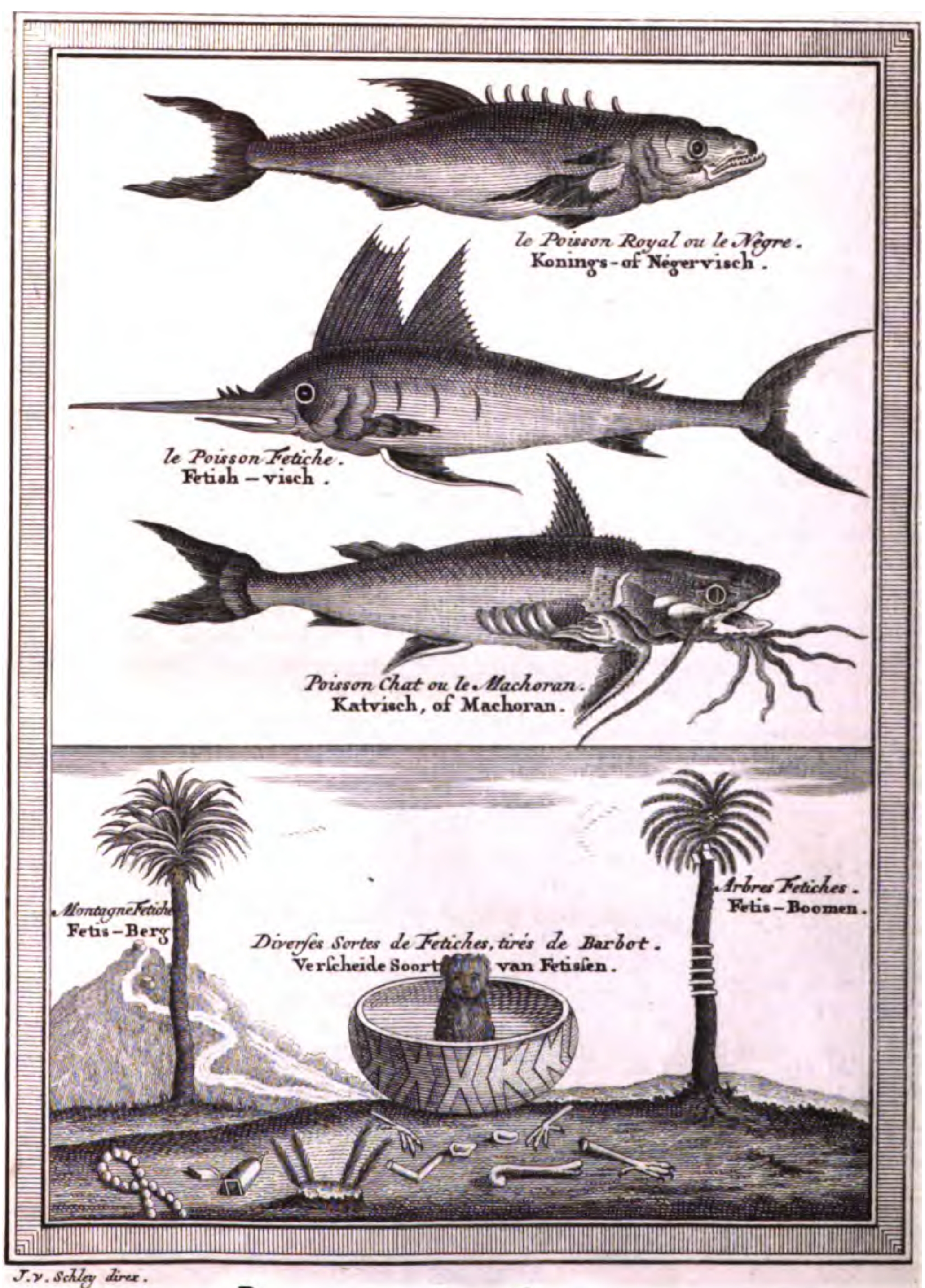
VILLAULT nomme, entre les poissons de Mer, la bonite, les *Jacos*, qui sont de la grosseur d'un veau, le brochet de Mer, la morue, le thon & la raye. Les petits poissons, sur-tout les sardines, y sont dans une extrême abondance. On y voit une sorte de poisson volant, qui est d'un fort bon goût, & blanc comme la nége. D'autres Auteurs en nomment un beaucoup plus grand nombre. Artus prétend que le meilleur poisson qu'on trouve dans cette Mer est la Dorade. Elle a le goût du saumon. Les Anglois lui donnent le nom de *Dauphin* (*c*) & les Hollandois, celui de poisson d'Or. On le regarde comme le plus léger de tous les Animaux qui nâgent. Il s'en trouve toûjours une quantité à la suite des Vaisseaux. Les Dorades se laissent prendre aisément lorsqu'elles sont pressées de la faim. Elles sont ordinairement longues de quatre ou cinq pieds; & depuis la tête jusqu'à l'extrémité de la queuë, elles ont une nageoire, qui sert à la vivacité de leur mouvement. Leur peau est douce & unie, sans la moindre écaille. Si l'on s'en rapporte à l'observation des Matelots Hollandois, lorsque la faim les presse &

Dorade.

(*a*) Barbot en a donné la Figure, pag. 224.

(*b*) Bosman, pag. 277.

(*c*) C'est une erreur, car le Dauphin est un poisson différent. *Voyez* les Figures du Tome I.



POISSONS tires de BARBOT.
VISCHEN, en verscheide Soort van FETISSEN, uit BARBOT.

& qu'elles ne trouvent pas de poiſſons volans pour pâture, elles ſe mangent les unes les autres. Dans les tems calmes on les voit en troupes ſur les baſſes; &, ſuivant les ſaiſons, elles fréquentent différens lieux. On aſſûre que leur foye, ſéché & pulvériſé, guérit de la diſſenterie, s'il eſt pris dans du vin. [Elles n'ont qu'une arrête qui s'étend tout le long de leur corps.]

HISTOIRE NATURELLE DE LA CÔTE D'OR.

Bonite.

LA Bonite eſt un fort bon poiſſon (*d*), mais inférieur à la Dorade. On la prend dans les lieux où la Mer eſt le plus agitée. Elle eſt courte & épaiſſe, avec la tête pointue, & quelques piquans qu'on ne trouve point à la Dorade. Ces deux poiſſons font également la guerre aux poiſſons volans, & ſe plaiſent à nâger autour des Vaiſſeaux. On les prend à l'hameçon, avec une amorce de quelque vieux morceau de linge, qu'ils avalent avidement. La peau des bonites eſt unie & couleur de cendre. Celles qui ſe prennent dans le mauvais tems paſſent pour les meilleures. Elles n'approchent guères du rivage; mais on en trouve un très-grand nombre en Mer, ſur-tout près de la Ligne.

Albicore.

L'ALBICORE reſſemble aſſez à la Bonite, excepté qu'il (*e*) a la peau blanche & ſans écailles. Ses nâgeoires ſont jaunes & forment un beau ſpectacle dans l'eau. Il eſt beaucoup plus gros que la Bonite, car on en voit de cinq pieds de long & de la groſſeur d'un homme. Mais il a la chair ſéche & de mauvais goût. [Il n'a qu'une ſeule arrête qui régne tout le long du corps] (*f*).

Le Poiſſon Royal ou le Négre.

LES Anglois du Cap-Corſe regardent le *Poiſſon-Royal* comme un des meilleurs & des plus délicats de la Côte. Mais il demande d'être pris dans la ſaiſon qui lui convient. Sa pleine longueur eſt d'environ cinq pieds. Quelquefois on en découvre des troupes nombreuſes au long du rivage. Pluſieurs Ecrivains le nomment *Seffer*; d'autres, *Négre*, parce qu'il a la peau noire. Sa retraite ordinaire eſt entre les Rochers; mais, dans certains tems, il ſe tient ſur les Baſſes, & ſi près de la terre, que les Négres le percent à coups de dards dans leurs pêches au flambeau (*g*). Boſman dit que le Seffer, ou le Poiſſon-Royal, eſt extrémement gras, & que dans la ſaiſon qui lui eſt propre il a le goût de l'anguille. On le coupe en tranches, qu'on fait ſécher comme le ſaumon.

ON trouve aſſez abondamment, dans cette Mer, un poiſſon de la groſſeur des morues de l'Europe, qui porte ici le nom de morue du Bréſil. Il eſt fort gras & d'un excellent goût.

Brochets de Mer ou Bekunes.

LES Brochets, grands & petits, ſont gras & de bon goût dans (*h*) leur ſaiſon. C'eſt apparemment le même poiſſon que les François appellent *Bekune*, & qui ſe prend, dit Barbot, au long du rivage avec de grands filets, dans le cours d'Octobre & de Novembre. Le même Auteur ajoûte que la Bekune eſt une ſorte de brochet (*i*).

Carabins.

LES *Carabins*, noirs & blancs, ſont ſi communs, qu'ils ſont la nourriture ordinaire du Peuple.

Nez-plats.

ENTRE les poiſſons de taille moyenne, on nomme d'abord le *Nez-plat*, qui tire ce nom de la forme de ſon muzeau. Il a le goût de la merluche. Une autre

(*d*) Figure du Tome I.
(*e*) Figure du Tome I.
(*f*) Artus, dans la Collection de De Bry, Part. VI. pag. 75, & ſuiv.
(*g*) Barbot, pag. 222.
(*h*) Boſman, pag. 277.
(*i*) Barbot, pag. 224. *Voyez* la Figure.

HISTOIRE NATURELLE DE LA CÔTE D'OR.

autre sorte, mais plus petite, est celui que les Hollandois nomment dans leur Langue *Petit-Barbu* (*k*), parce que sous la mâchoire il a des poils en forme de barbe.

Maquereaux ou Trezabars.

On trouve ici des maquereaux, dans quelques saisons; mais (*l*) différens des nôtres par la forme. Les François leur ont donné le nom de Trezabars. Ils paroissent dans l'eau d'un verd d'émeraude, mêlé d'un blanc d'argent sur le dos.

Raye.

La Raye est un poisson dont l'abondance sur toute cette Côte est égale à sa bonté. Les soles & les barbues sont ici fort rares; mais les soles sont plus grandes que celles de Hollande.

Aboïs.

Bosman nomme encore entre les petits poissons, les *Aboïs*, qui ressemblent en quelque chose à la truite de Hollande, mais qui ont la chair beaucoup plus ferme & plus délicate. On les prend par milliers.

Brême.

La Brême est ici fort abondante. On en distingue de trois ou quatre sortes, dont les deux plus estimées se nomment vulgairement *Jacob Evertzen* & *Roojeud* (*m*).

Crapaud de Mer.

Le crapaud de Mer est un poisson de taille moyenne, dont le Peuple fait sa nourriture. Ses nâgeoires sont extrémement curieuses (*n*). Il tire son nom de sa tête, qui ressemble à celle du crapaud.

Espèce de Sardines.

Aux mois de Juin, de Juillet & d'Août, on prend sur les Côtes de Commendo & de Mina une prodigieuse quantité de petits poissons, qui ont le goût de la sardine, mais qui sont remplis d'arrêtes. Il s'en trouve de plus gros, de la même espèce (*o*).

Limandes, Plies, Carlets.

Les limandes & les plies ne sont pas ici des poissons communs; mais les carlets sont en abondance, quoiqu'ils n'ayent ni l'épaisseur ni la bonté de ceux de Hollande, dont ils sont aussi fort différens pour la forme. Barbot croit que la plie de cette Côte est le même poisson que les François de Gorée appellent Demie-lune du Cap-Verd (*p*).

Pisipamphers.

On voit une autre sorte de poisson plat, qui surpasse tous les autres, & qui se trouve nommé *Pisipamphers*, [sans qu'on nous apprenne l'origine de ce nom.] Bosman l'associe avec un autre de la même espèce, mais plus rond, qui est distingué, dit-il, par le nom obscène de *Couvreur*. Il parle aussi de deux sortes de mélettes, l'une grande, l'autre petite, qui sont toutes deux fort grasses dans leur saison, mais dont la première est si cordée qu'on en fait peu de cas. L'autre est fort agréable, soit mariné, comme le thon; soit séché, comme les harangs rouges; & les Hollandois en font de grosses provisions (*q*).

Couvreurs. Melettes.

Deux espèces de tortues.

Il y a ici deux espèces de tortues; l'une, qui vit sur terre; l'autre, amphibie, qui s'accommode des deux élémens. Celle-ci est un animal lourd & paresseux, qu'on trouve souvent endormi sur l'eau. Lorsqu'il se sent incommodé de la chaleur du soleil, il se tourne sur le dos pour se rafraîchir. Au moindre pressentiment de quelque danger, il descend au fond de l'eau; mais il n'y peut demeurer long-tems (*r*).

Les

(*k*) On en verra ci-dessous la description.
(*l*) Voyez la Figure.
(*m*) Bosman, pag. 278.
(*n*) Voyez la Figure.
(*o*) Barbot, pag. 223. & suiv.
(*p*) Bosman & Barbot, *ubi sup.*
(*q*) Bosman, pag. 278.
(*r*) Artus, pag. 76.

HISTOIRE NATURELLE DE LA CÔTE D'OR.

Homars, Crabbes, Langouftes, &c.

LES homars, les crabbes, les langouftes, les chevretes & les moules font ici fort communs. Barbot dit que les homars font peu différens, pour la forme, de ceux du Cap-Verd; mais que les huitres font beaucoup plus grandes (s). Au contraire, Villault affûre que les plus grandes huitres, dont l'abondance eft extrême fur la Côte d'Or, ne font pas plus groffes que les petites huitres de France. Il ajoûte qu'elles font excellentes (t).

OUTRE les Poiffons précédens, qui fervent de nourriture commune aux Habitans de la Côte, il y en a différentes fortes, qui paroiffent fort remarquables par leur grandeur, leur force & leurs autres qualités.

Le Grampus ou le Souffleur.

LE plus monftrueux eft le *Grampus*, qui a reçu des Hollandois le nom de *Noord-Kapers*, & des François celui de *Souffleur*, parce qu'en s'élevant fur la furface de la Mer il fouffle en effet une abondance d'eau par les narines. Les Baffes du Golfe de Guinée font couvertes de ces monftres, qui fe font voir dans les tems calmes comme autant de maifons flotantes. On n'en trouve pas moins dans plufieurs autres endroits, au Sud de la Ligne. La plûpart ont trente-cinq ou quarante pieds de longueur. C'eft une efpèce de baleine, quoiqu'ils foient moins gros à proportion de leur longueur. Leur vîteffe eft furprenante, pour une telle maffe (v). Bofman en vit un de quarante pieds aux environs de Rio Gabon, & fut effrayé de l'appercevoir fi près du Vaiffeau, qu'on l'auroit aifément touché avec un long croc. Il en découvrit de plus grands encore dans d'autres lieux. [Ils nagent ordinairement à fleur d'eau.] Les vieux font ordinairement accompagnés d'un ou de deux jeunes, qui lancent auffi de l'eau en montant fur la furface des flots. Ces jets-d'eau naturels s'élèvent plus haut, dit l'Auteur, que ceux des Maifons Royales de France, & caufent autant d'agitation dans la Mer que le mouvement d'un Navire à pleines voiles. Il eft fort remarquable que fi ces fouffleurs ou ces grampus s'approchent des Côtes, pendant la faifon de la pêche, ils caufent tant d'épouvante aux autres poiffons, qu'il n'en paroît pas le jour fuivant. L'Auteur s'imagine qu'ils les pourfuivent, pour en faire leur proye (x).

Le Marfouin.

LE *Marfouin*, dont on a déja donné la defcription (y), eft en fort grand nombre auffi fur cette Côte. Sa longueur eft d'environ cinq pieds. Il a beaucoup de chair, mais trop de graiffe. Sa tête eft un fort bon mets, lorfqu'après avoir été falée durant quelques jours, elle eft cuite à l'eau & bien affaifonnée. Cependant les eftomacs foibles la trouvent encore trop graffe & trop pefante. [La chair du corps d'un de ces Poiffons, coupée par tranches, mifes dans une forte faumure pendant quelques jours, & enfuite fufpendue & féchée au Soleil, ne laiffe pas que d'avoir encore un goût fade & dégoûtant.] Sa peau eft de couleur de poix, comme celle de la baleine. La forme du corps eft ronde & potelée, le muzeau affez long, avec deux rangées de dents fort aigues dans la gueule, qui ont de loin l'apparence d'une fcie. Cependant ces animaux ne font pas voraces. Lorfqu'on les jette fur le tillac, après la pêche, ils pouffent une forte de gémiffement jufqu'à ce qu'ils expirent. Leur fang eft auffi chaud que celui des animaux terreftres, & coule en abondance; ce qui eft contraire à la nature du poiffon. Les parties qui leur fervent

(s) Barbot, pag. 224.
(t) Villault, pag. 271.
(v) Barbot, pag. 225.
(x) Bofman, *ubi fup.* pag. 280. & 407.
(y) Voyez l'Hiftoire Naturelle du quatrième Tome.

HISTOIRE NATURELLE DE LA CÔTE D'OR.

servent à la génération paroissent distinctement dans le mâle & la femelle. Ils s'accouplent comme l'espéce humaine.

Le Schark ou le Requin.

A la description (z) qu'on a déja donnée du schark ou du Requin, on se contentera d'ajoûter, après Barbot, qu'il a les yeux petits à proportion du corps, qu'il les a ronds & fort enflammés. Les os de sa machoire ont un ressort si singulier, qu'il peut ouvrir la gueule suivant la grosseur de sa proie & lui donner une largeur prodigieuse. On observe qu'après avoir manqué l'amorce, il y retourne jusqu'à trois fois, quoique déchiré jusqu'au sang par le croc de fer qui sert d'hameçon. Barbot rapporte qu'on trouva dans le ventre d'un requin un couteau & une livre de lard.

Propriétés de cet animal.

Ce Monstre Marin se trouve en abondance entre les Tropiques, particulièrement depuis Arguim, au long de la Côte, jusqu'au Royaume d'Angola. Sa peau est d'un brun-foncé dans toutes les parties du corps, excepté sous le ventre, où elle est blanchâtre. Elle n'a point d'écailles, mais elle est revêtue d'une sorte d'enduit, dur, épais, & grenelé comme le chagrin, divisé par des rayes ou des lignes qui se croisent régulièrement. Il n'y a point de créature plus difficile à tuer. Après l'avoir coupé en pièces, toutes ses parties se remuent encore. Il a dans la tête une sorte de moëlle, qu'on fait sécher au soleil & qu'on réduit en poudre. Prise avec du vin blanc, elle est excellente pour la colique. La chair des petits Requins, de huit ou dix pieds de long, n'est pas un manger désagréable, lorsqu'après l'avoir fait cuire à l'eau & l'avoir beaucoup pressée, on la fait étuver au poivre & au vinaigre. Les Matelots Européens s'en accommodent volontiers dans le besoin. Le Requin est ordinairement accompagné d'une espèce de poissons de la grosseur de la sardine, mais d'une forme plus ronde, qui marchent devant lui sans en recevoir le moindre mal. On les a nommés pilotes, & plusieurs Ecrivains remarquent qu'en prenant un Requin, on lui trouve souvent quelques-uns de ces petits animaux attachés au dos. On y trouve quelquefois aussi la Remore, que les François nomment *Sucet* ou *Arretenef* (a), & les Anglois *Sucking-Fish* & *Lamproie de Mer*. La partie supérieure de sa tête est tout-à-fait plate, avec douze petites fentes (b) qui vont d'un bout à l'autre, & qui lui servent comme de dents pour s'attacher, comme les lamproies, au bois ou à la pierre; de sorte que le reste du corps se trouve suspendu. Sa machoire d'en bas est un peu plus longue que celle d'enhaut. On prétend que sa chair est supportable lorsqu'elle est bien assaisonnée. Il se trouve des *Sucets* d'environ trois pieds de longueur. Barbot est porté à croire qu'ils se multiplient par le même accouplement que les Requins. Il ajoûte que dans le Golfe de Guinée, ils s'attachent à suivre les Vaisseaux pour recueillir les excrémens humains, & que les Bâtimens (c) qui font la traite des Esclaves en ont toûjours un grand nombre à leur suite. Villault dit que les Hollandois les nomment dans leur Langue poisson d'ordure, parce qu'ils se nourrissent des immondices qu'on jette d'un Vaisseau. Leur peau, qui est sans écailles, ressemble à celle de l'anguille. On les écorche, & leur chair tire aussi sur le même

Poissons nommés Pilotes. Leurs propriétés.

(z) Voyez l'Histoire Naturelle du Tome quatrième.
(a) *Ibid.*
(b) *Ibid.* On y verra aussi la figure d'une partie de tous ces animaux, sur-tout de ceux dont la différence n'est pas assez grande pour mériter une nouvelle Planche. R. d. T.
(c) Barbot, pag. 226. & suiv.

même goût. Ils s'attachent, suivant le même Auteur, à la quille des Bâtimens, par une membrane large de trois doigts & longue de huit, qu'ils ont à la tête. Toutes les forces d'un homme ne peuvent leur faire quitter cette situation. On en trouve un grand nombre depuis le Cap-Verd jusqu'à l'Isle S. Thomas (*d*).

HISTOIRE NATURELLE DE LA CÔTE D'OR.

L'Epée & sa Description

Le Poisson qu'on nomme l'*Epée* n'est pas rare sur la Côte d'Or. L'os qui lui sort du museau, & dont il tire son nom, est long d'un aune (*e*) & de la largeur de la main. Il est armé, des deux côtés, de dix-sept, dix-neuf, & quelquefois d'un plus grand nombre de dents pointues de la longueur du doigt. Le corps de ce monstre est long de huit, neuf, ou dix pieds, & d'une grosseur proportionnée. On parle de ses combats contre la Baleine; mais l'Auteur déclare qu'il ne peut confirmer cette opinion par son témoignage (*f*).

Le Machoran.

La *Manatée* & le *Machoran* fréquentent aussi la même Côte. On a déja décrit le premier de ces deux poissons. L'autre qui doit son nom de Machoran aux François, a reçu des Anglois celui de *Horn-Fish* ou *Poisson cornu*, & des Hollandois celui de *Baerd-Mannetie* ou *Petit homme barbu* (*g*), à cause de cinq excrescences assez longues, qui lui tombent sous la mâchoire en forme de barbe. Il en a une aussi des deux côtés de la gueule, immédiatement au-dessous des yeux. Ses deux nâgeoires, dont l'une régne au long du dos, & l'autre sous le ventre, sont armées d'une corne dure & pointue, dont la piqueure fait enfler les parties blessées, avec une violente douleur. Cette raison le fait rejetter comme une nourriture dangereuse, aux Isles sous le Vent, où il se trouve en abondance. On y est persuadé aussi que se nourrissant de manzanilles au long du rivage, cette espèce de pomme lui communique ses funestes qualités. Mais sur la Côte d'Afrique, c'est un poisson fort sain & de très-bon goût. Il paroît gémir & soûpirer lorsqu'il est pris (*h*).

La Lune d'Afrique.

La Lune d'Afrique, qu'on appelle de ce nom parce qu'elle a quelque ressemblance (*i*) avec un poisson qui se nomme de même en Afrique, a dix-huit ou vingt pouces de long depuis la tête jusqu'à la queuë, douze ou treize pouces de large & deux ou trois d'épaisseur. C'est un poisson plat, qui seroit ☞ presqu'ovale sans sa queuë, [qui est large & échancrée.] Il a la peau blanche & comme argentée, la face plate & la gueule petite, mais armée de deux rangées de dents. Une petite élévation, qu'il a sous les yeux, présente assez l'apparence d'un nez & de deux narines. Le front large & ridé; les yeux ronds, grands & fort rouges. Il n'a que deux nâgeoires, mais fort ☞ grandes, qui commencent à côté des ouyes; [avec deux empennures dont l'une a son origine au milieu du dos, & se termine à la queuë; l'autre est moins longue, & est dessous le ventre.] Sa chair est blanche, ferme, tendre, nourrissante & de bon goût. La Lune ne mord point à l'hameçon dans les Mers de l'Amérique; mais elle ne se prend point autrement sur cette Côte (*k*).

Barbot dit qu'au mois de Décembre on prend ici quantité de Lunes, que les

(*d*) Villault, pag. 272.

(*e*) Artus le représente beaucoup plus long.

(*f*) Bosman, pag. 280. Voyez l'Histoire Naturelle du Tome IV.

(*g*) On en a déja parlé dans ce même article.

(*h*) Barbot, pag. 224.

(*i*) Voyez la Figure au Tome IV. dans ☞ l'Histoire Naturelle [& le Voyage de Labat aux Isles de l'Amérique. On donne encore à ce Poisson les noms de Poisson argenté, & de Carcovado.]

(*k*) Des-Marchais, Vol. II. pag. 19. & suiv.

Histoire Naturelle de la Côte d'Or.

Les Portugais la nomment Carcovados.

les Portugais (*l*) nomment *Carcovados*. Elles sont, dit-il, de couleur blanchâtre, presque plattes, mais d'une certaine épaisseur vers le dos. Leur forme, qui est presque ronde, leur a fait donner le nom de Lunes. On les prend avec des cannes de sucre pour amorce. Dans le cours du même mois, on prend un poisson qui se nomme *Corango* ou *Carangou*, dont on distingue deux espèces; l'une, qui a les yeux fort grands, & l'autre petits (*m*).

Le poisson Fétiche.

LE Poisson-Fétiche (*n*) a tiré ce nom du respect ou de l'espèce de culte que les Négres lui rendent. C'est un poisson d'une rare beauté. Sa peau, qui est brune sur le dos, devient plus claire & plus brillante près de l'estomac & du ventre. Il a le museau droit & terminé par une espèce de corne dure & pointue, de trois paumes de longueur. Ses yeux sont grands & vifs. Des deux côtés du corps, immédiatement après les ouyes, on découvre quatre ouvertures en longueur, dont on ignore l'usage. Celui dont Barbot a donné la figure, avoit sept pieds de long. Il ne lui fut pas possible d'en goûter, parce que rien ne peut engager les Négres à le vendre; mais ils lui permirent de le tirer au crayon (*o*).

Le Diable.

PENDANT le séjour qu'Atkins fit dans la Baye du Cap *Très-Puntas*, il vit régulièrement, vers le soir, un affreux poisson, qui se remuoit pesamment autour du Vaisseau. Ce monstre étoit divisé en huit ou neuf parties différentes, dont chacune avoit l'apparence d'une grande Raie. Les Matelots le nomment Diable. Il s'enfonçoit dans les flots chaque fois qu'on lui jettoit l'amorce (*p*).

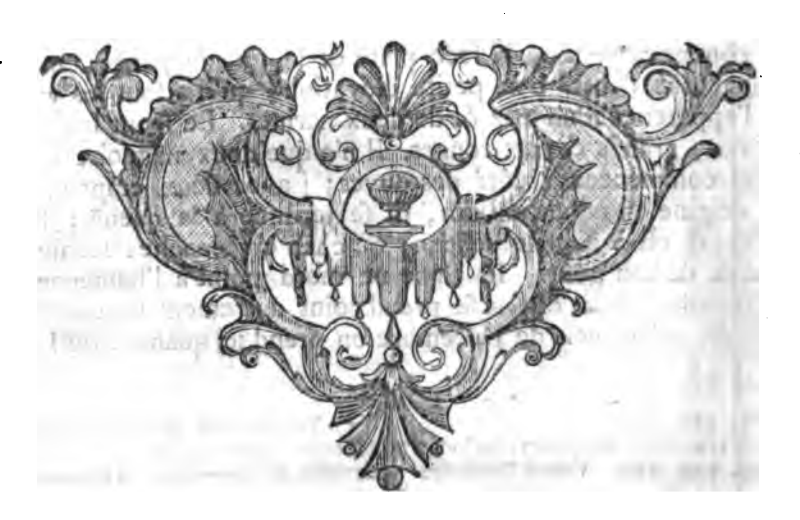
(*l*) Ils en nomment d'autres *Corcobados*, & les Anglois, *Gilt-Fish* ou poisson doré.

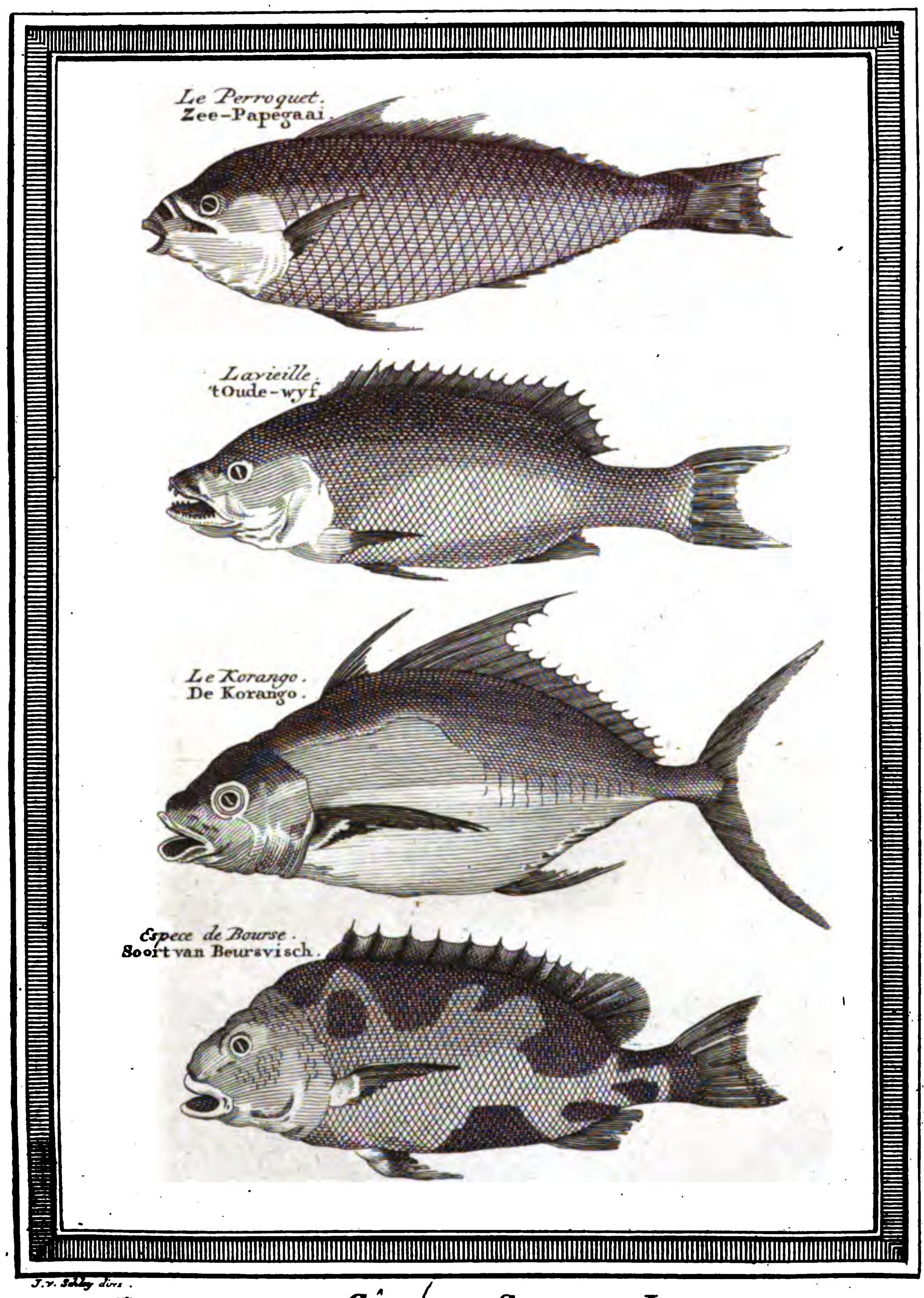
(*m*) Voyez la Figure.

(*n*) Voyez la Figure.

(*o*) Barbot, pag. 224.

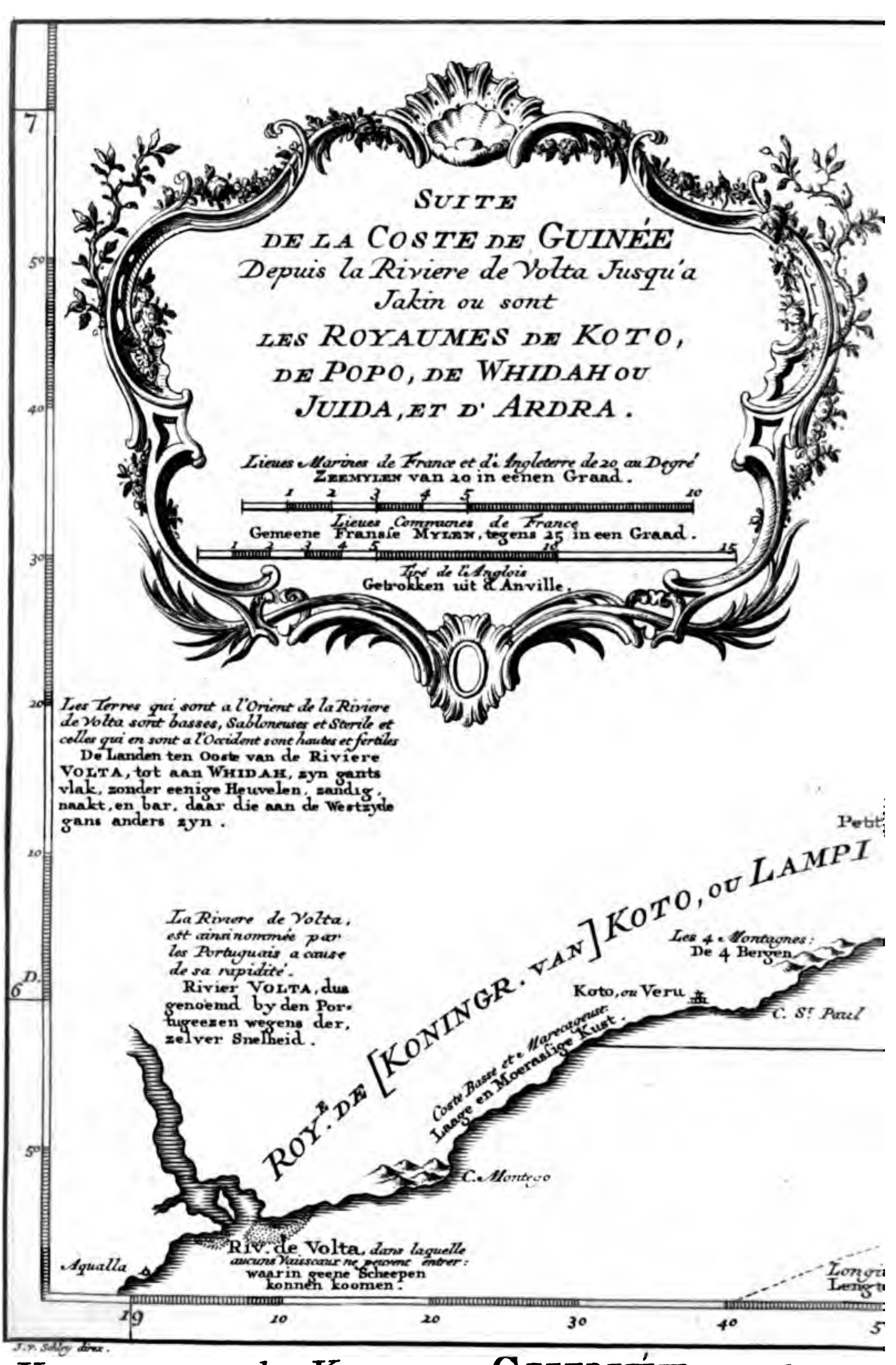
(*p*) Atkins, pag. 189.



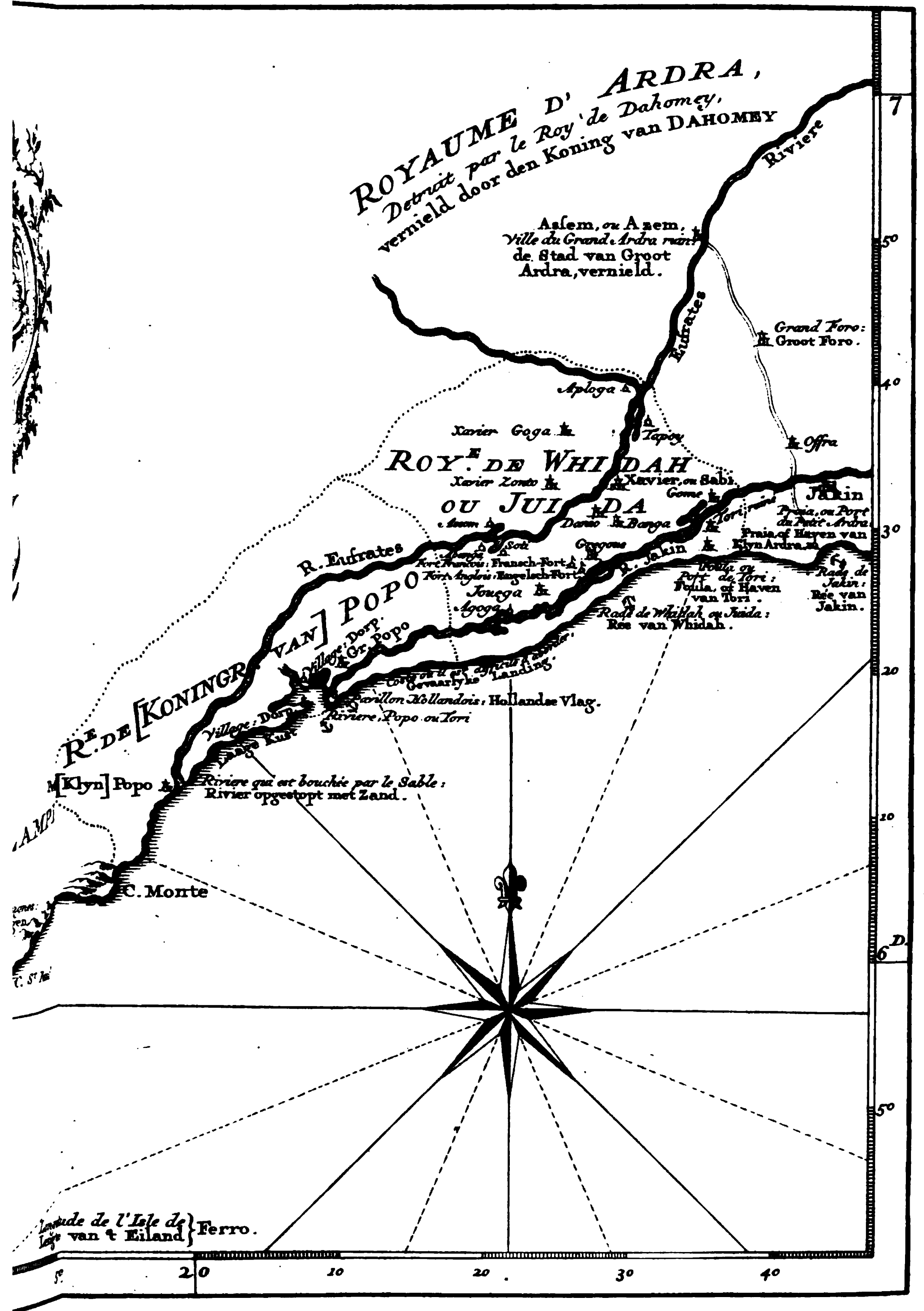


J. v. Schley direx.

POISSONS de la CÔTE de SIERRA LEONA.
VISCHEN van de KUST van SIERRA LEONA.



VERVOLG van de KUST van GUINÉE, van de Riv
de KONINGRYKEN van KOTO, POPO, W



de Riviere VOLTA tot aan JAKIN, waarin gevonden worden
Popo, WHIDAH of JUIDA, en ARDRA.



HISTOIRE GÉNÉRALE DES VOYAGES

DEPUIS LE COMMENCEMENT DU XVe. SIÉCLE.

CINQUIÈME PARTIE.

LIVRE DIXIÈME.

CONTENANT

LA DESCRIPTION DES CÔTES, DEPUIS RIO DA VOLTA JUSQU'AU CAP LOPE CONSALVO (*a*).

CHAPITRE PREMIER.

CÔTE DES ESCLAVES.

Royaume de Koto & de Poto.

CÔTE DES ESCLAVES.

Etendue & forme de cette Côte.

LES Navigateurs Européens étendent la Côte des Esclaves depuis *Rio dà Volta*, où finit la Côte d'Or, jusqu'à Rio Lagos dans le Royaume de Bénin. La Côte suivante prend le nom de Grand-Bénin. Celle d'après porte celui de *Douarre*, & s'étend vers le Sud jusqu'au Cap-Formose. De-là elle tourne à l'Est jusqu'à Rio del Rey, d'où elle reprend au Sud jusqu'au Cap-Consalvo, au-delà de l'Equateur,

(*a*) Barbot met Lopez-Consalvez, [mais c'est une erreur.] Description de la Guinée, pag. 319.

CÔTE DES ESCLAVES.

l'Equateur, & forme le Golfe de Guinée. Ainsi dans toute son étendue, qui est de trois cens cinquante lieuës, elle forme un grand arc. Sa plus grande partie, du moins jusqu'à la Rivière de Kamarones qui est au fond du Golfe, pourroit être comprise dans la Côte des Esclaves, puisqu'elle en fournit un grand nombre, sur-tout au vieux & au nouveau *Kalabar* jusqu'à *Rio del Rey*. Mais du tems d'Artus, l'yvoire étoit le seul Commerce des Rivières de Volta, d'Ardra & de Lay. Il y étoit même en si petite quantité, qu'il ne valoit pas la peine & le danger de toucher au rivage (*b*).

Etablissemens Européens sur cette Côte.

L'EUROPE n'a que trois établissemens sur cette Côte. Le premier, qui se nomme *Quita*, est un Comptoir Anglois de la Compagnie Royale d'Afrique, éloigné de quinze lieuës à l'Est de *Lay* ou d'*Alampo* sur la Côte d'Or. Le second, se nomme *Fida* ou *Juida*, les Anglois, les François & les Hollandois y ont des Comptoirs, & des Forts. [Le Fort Anglois s'appelle Guillaume; ☞ & est environ à vingt lieuës à l'Est de Quita.] Le troisième établissement, qui s'appelle *Jakin*, est un Comptoir Anglois, trois lieuës à l'Est de Juida. Mais diverses raisons l'ont fait abandonner, sans qu'on ait pensé depuis à le rétablir (*c*).

LA Côte des Esclaves comprend les Côtes de *Koto*, de *Poto*, de *Juida*, & d'*Ardra*; quatre Royaumes qui se suivent immédiatement.

Distance & position des lieux.

SUIVANT le récit de Bosman, *Koto* est nommé par la plûpart des Négres *Terre do Lampi*. Il le fait commencer à l'Est de Rio de Volta (*d*), & Des-Marchais suit la même opinion. Barbot marque ses bornes à l'Ouest de cette Rivière (*e*), avec d'autant plus de vraisemblance que le Pays de Lampi est effectivement situé sur les deux bords de la Volta. Mais la partie de ce Pays qui est à l'Ouest porte proprement le nom de *Ladingbur*, comme on le voit dans notre Carte.

KOTO s'étend l'espace de seize ou dix-sept lieuës depuis cette Rivière, jusqu'au Cap de Monte, sur les bords du Royaume de Popo. Barbot lui donne seize lieuës d'étendue, depuis le lieu où il le fait commencer à l'Ouest de Volta, jusqu'à la Ville de *Koto* ou de *Verbu*; & Bosman compte quatorze milles de Hollande, [qui reviennent à dix lieuës] (*f*), depuis la Rivière de ☞ Volta jusqu'à la même Ville, mais sans prétendre que cette Ville soit l'extrémité du Royaume.

LES Hollandois donnent à la Côte d'Or, depuis Lay jusqu'à Rio-Volta, Nord-Est & Nord-Est quart d'Est, environ (*g*) douze milles de Hollande. Mais Barbot assûre qu'elle s'étend Est quart Nord-Est, & quelquefois Est quart Sud-Est, l'espace de dix-sept ou dix-huit lieuës. Il eut l'occasion d'acquérir cette connoissance en faisant voile au long de la même Côte dans un Yacht, à sept ou huit brasses du rivage. Il y vit des feux continuels depuis Lay jusqu'à Rio de Volta, parce qu'on étoit alors dans la saison des semences.

Village des Négres du Cap-Montego.

DEPUIS la pointe Est de Rio-Volta jusqu'au Cap *Montego* ou *Monte da Rapasa*, la Côte s'étend Est-Sud-Est environ quatre lieuës. Le Village ou l'Habitation

(*b*) Barbot, pag. 319.
(*c*) Voyez le Discours déja cité sur l'importance des Forts de la Compagnie d'Afrique, pag. [illegible].
(*d*) Bosman, pag. 329.
(*e*) Barbot, pag. 321.
(*f*) Des-Marchais, qui semble copier ici Bosman, dit treize ou quatorze.
(*g*) Bosman, *ubi sup.* pag. 329.

bitation des Négres est situé ici sur le rivage, une lieuë & demie à l'Ouest du mont, & se fait reconnoître par un bois fort grand & fort épais qu'il a vers le Nord-Est. Le sable des fondes est aussi fin que la poussière.

CÔTE DES ESCLAVES.

Côte fort agitée.

DEPUIS le Cap-Montego à l'Est, la Côte est fort agitée pendant l'espace de dix lieuës, jusqu'au Cap *Saint-Paul*, près duquel est le Village de *Quilla*, qu'on reconnoît par un petit bois, & par trois Palmistes qui s'y élèvent. Le sable est extrémement fin dans toutes ces fondes, & les vagues si enflées sur le rivage, qu'elles empêchent les Habitans de se hazarder dans leurs Canots. La Côte paroît brisée dans plusieurs endroits, & la terre marécageuse, comme elle ne cesse pas de l'être depuis Rio-Volta jusqu'ici. Les eaux qu'on y voit de toutes parts la feroient prendre pour un lac continuel. Au milieu de cette Côte on découvre une petite Rivière, qui ne coule pas jusqu'à la Mer, mais qu'on distingue aux arbres qu'elle a sur ses deux rives, & à quelques petites Isles qu'elle paroît former.

Côte du Cap-Paolo ou S. Paul.

LA Côte de Koto, depuis le Cap Paolo ou Saint Paul, jusqu'au (*b*) Cap-Monte, s'étend Est-Nord-Est. C'est une terre basse, platte, unie, ouverte, qui n'offre qu'un petit nombre de buissons. Près de ce Cap, on apperçoit, au rivage, une séparation qui a l'apparence d'une rivière. L'un des deux bords est bas & ouvert, l'autre élevé, avec quantité de hutes ou de maisons qui semblent border la rive. Mais il n'en vient jamais aucun Canot, & les Habitans n'entretiennent point de Commerce avec les Européens. Le Village de *Beguo* n'est pas éloigné de ce lieu (*i*).

Ville de Koto ou Verhu.

LA Ville de Koto ou de Verhu, qu'on a déja nommée, étoit autrefois la résidence du Roi de Koto. Bosman y vit ce Prince en 1698; & Des-Marchais nous apprend que c'étoit encore la Ville Royale en 1725.

Propriétés du Pays de Koto.

LE Pays de Koto est d'une nature entièrement opposée à celle de la Côte d'Or. On n'y trouve pas la moindre Colline. C'est un terroir plat, sablonneux, sec, stérile, & sans autres arbres que des Palmiers & des Cocotiers sauvages, qui y croissent en abondance. Il s'y trouve néanmoins assez de bestiaux (*k*) pour la subsistance des Habitans. Le poisson d'eau douce n'y manque pas non plus; mais l'agitation continuelle des vagues, au long de la Côte, en écarte le poisson de Mer. Le Commerce du Pays se réduit à la traite des Esclaves, quoiqu'on n'y en trouve jamais un assez grand nombre pour charger un Vaisseau. L'usage des Habitans est de les voler dans les Pays Intérieurs, & de les vendre aux Portugais, qui fréquentent plus cette Côte que tous les autres Marchands de l'Europe. Cependant comme ce Commerce est incertain, & qu'il n'y a point de Comptoir Européen dans le Pays, il se passe quelquefois des années entières sans qu'on en puisse tirer un Esclave (*l*). Bosman trouva ici des Négres d'un fort bon naturel, & vante les civilités (*m*) qu'il en reçut. S'étant ouvert à leur Roi sur le dessein qu'il avoit

(*b*) Barbot étend ce Royaume jusqu'au Cap-Monte.

(*i*) Barbot, pag. 321.

(*k*) Des-Marchais [ne] dit [pas] la même chose: [car il assure qu'on y trouve à peine du bétail suffisamment pour la nourriture des habitans.]

(*l*) Bosman, pag. 330. Barbot, *ubi sup.* Des-Marchais, Vol. II. pag. 4. [si Koto est le même lieu que Quïta, dont il a été parlé ci-devant, comme les distances & l'affinité des noms semblent l'indiquer, il y a dans cet endroit un établissement Anglois.]

(*m*) Suivant Des-Marchais, on peut se louer de leurs manières, mais sans y prendre trop de confiance.

CÔTE DES ESCLAVES.

avoit de retourner par terre [en venant de] Juida, ce Prince lui offrit [de le recevoir à l'entrée de son Pays, &] de le conduire avec toutes ses forces jusqu'à la frontière de ses Etats, pour le garantir de l'insulte des brigands. Mais les Négres du petit Popo, qui s'étoient engagés aussi à l'escorter au travers de leur Pays, le dissuadèrent de ce dangereux voyage, en lui faisant représenter par un Ambassadeur qu'il auroit le tems d'être insulté ou pillé avant qu'ils pussent le joindre. [Mais comme en même tems l'Ambassadeur lui conseilloit en son particulier de se mettre en route; il lui fit comprendre que le dessein de ceux qui l'avoient envoyé, étoit de le tuer en chemin, & de piller son bagage.] Il perdit ainsi l'occasion d'acquérir des connoissances utiles & curieuses. Entre celles qu'il put se procurer à Koto, il remarqua que pour la Religion, la politique & l'œconomie, les Habitans différent peu de ceux de la Côte d'Or. Il ne leur trouva de plus, qu'une prodigieuse quantité de Fétiches (*n*). Des-Marchais rend témoignage aussi qu'ils font consister leurs richesses dans la multitude de ces Idoles, & qu'un Négre passe pour être extrémement pauvre lorsqu'il n'en a pas du moins une douzaine. Leurs maisons, les grands-chemins, & les moindres sentiers en sont couverts; sans qu'on puisse juger, dit l'Auteur, en quoi cette profusion de Fétiches contribue à leur fortune & à leur bonheur (*o*). Ils ont le même langage que les Négres d'Acra, avec peu d'altération. Leur Commerce étant si borné, il se trouve peu de personnes riches dans la Nation. Le profit qu'ils tirent par intervalle, de la vente de quelques Esclaves, ne change presque rien à leur pauvreté naturelle. Ils ne sont pas plus forts que riches, sur-tout depuis les guerres qu'ils ont soûtenues pendant plusieurs années contre le Royaume de Popo. Ces deux Etats sont divisés si continuellement, qu'étant d'ailleurs de la même force, il n'y a que la ruine de l'un ou de l'autre, qui puisse terminer leurs querelles. Jusqu'à présent, la Nation des Aquambos, qui a quelque intérêt à tenir la balance égale, s'est fait une loi d'arrêter les suites de chaque victoire, en se déclarant aussi-tôt pour le parti vaincu. Cependant lorsqu'Aquambo étoit gouverné par deux maîtres, comme on l'a déja rapporté, le vieux Monarque embrassa la cause de Popo & le jeune celle de Koto. Ce fut dans cette occasion (*p*) que l'armée du petit Popo ayant surpris celle de Koto, la mit dans la nécessité d'abandonner son propre Pays. Il étoit encore dans cette espèce d'exil à l'arrivée de Bosman sur cette Côte. Mais Bosman ne doute point que les Aquambos ne fissent bien-tôt leurs efforts pour rétablir l'égalité (*q*).

Bosman veut traverser le Pays par terre.

Superstition des Habitans.

Guerres entre Koto & Popo.

Politique des Aquambos.

DES-MARCHAIS rapporte, à-peu-près dans les mêmes termes, que le Royaume de Koto auroit été entièrement conquis, si la politique, plûtôt que l'amitié, n'eût porté les Aquambos (*r*) à le secourir. Il ajoûte que cette dernière Nation étant riche en Mines d'Or, craint également les Peuples de Koto & de Popo, & qu'elle s'efforce par cette raison de les tenir sans cesse aux mains, en nourrissant leur haine mutuelle; mais qu'elle prend soin de fournir du secours aux plus foibles, suivant les divers succès de leurs armes (*s*).

LE

(*n*) Bosman, pag. 330.
(*o*) Des-Marchais, Vol. II. pag. 4.
(*p*) En 1700.
(*q*) Bosman, pag. 330. & suiv.
(*r*) Il donne le nom d'Abrambours à cette Nation. [Mais on a fait remarquer mille fois que tous les Voyageurs écrivent les noms différemment.]
(*s*) Des-Marchais, Vol. II. pag. 3. & suiv.

LE Royaume de *Popo* ou de *Papa* s'étend depuis le Cap-Monte jusqu'au Royaume de Juida. On lui donne dix lieuës dans cet espace. Il est divisé en deux parties, le grand & le petit Popo; celui-ci à l'Ouest du premier. Barbot assûre que depuis le Cap-Monte dans le Pays de Koto, jusqu'au petit Popo, la Côte s'étend au Nord-Est l'espace d'environ cinq lieuës, & que cette terre est plate, sabloneuse & stérile. Il ajoûte que le petit Popo est une fort petite Contrée, qui porte le nom de Royaume, & qui est situé entre Koto & le grand Popo sur le bord de la Mer. Cependant il confesse qu'on ne connoît pas son étenduë dans les terres (*t*).

CÔTE DES ESCLAVES.

Etendue du Royaume de Popo ou Papa.

BOSMAN compte dix milles depuis Koto jusqu'au petit Popo. Il représente aussi le terroir, plat & sec, sans aucune apparence d'arbres & de collines, & si sabloneux que les alimens mêmes s'en ressentent. Il en fit l'expérience, lorsqu'ayant reçu quelques provisions de bouche de la part du Roi, il les trouva mêlées de tant de sable, qu'il fut obligé de se faire apporter des vivres de son Vaisseau. Cette abondance de sable rend le Pays stérile, & met les Habitans dans la nécessité de tirer la plus grande partie de leurs provisions du Pays de Juida. Ils sont tourmentés aussi par une prodigieuse quantité de Rats (*v*).

Effet de l'abondance du sable dans ce Pays.

LA Ville du *petit Popo* est située sur le rivage de la Mer, quatre lieuës à l'Ouest du grand Popo (*x*), près d'une petite Rivière ou d'une Anse. Les Habitans sont un reste du Royaume d'Acra, dans cette partie qui est derrière le Fort Hollandois. Ils vinrent ici chercher un asile, après avoir été chassés par le Roi d'Aquambo, & les apparences ne promettent pas qu'ils ayent jamais la liberté de retourner dans leur Patrie. Sans être fort nombreux, ils ont la réputation d'être extrémement guerriers. *Aforri*, frère & prédécesseur du Roi (*y*) étoit un Prince belliqueux, qui s'étoit fait craindre & respecter par sa valeur. La plus belle occasion qu'il eut de se signaler fut contre le Fidalgo (*z*) d'*Offra* (*a*), qui, ayant secoué le joug du Roi d'Ardra, porta l'insolence jusqu'à massacrer le Facteur Hollandois nommé *Hollwerf*. Aforri, sollicité par le Roi d'Acra de marcher contre le rebelle avec toutes ses forces, battit les troupes d'Offra, ravagea le Pays, & se saisit du coupable, qu'il remit entre les mains de son maître. Après cette victoire, il se laissa persuader par les mêmes sollicitations, d'attaquer le Pays de Juida. Il y fit entrer son armée; & s'étant campé à la vûe de la Capitale, il n'attendoit qu'une provision de poudre qu'il avoit demandée au Roi d'Ardra, & que ce Prince lui envoyoit sous une bonne escorte. Mais les Généraux de Juida, informés de l'approche du convoi, détachèrent secrettement un parti considérable qui défit l'escorte & se saisit de la poudre. Aforri n'eut pas d'autre ressource qu'une prompte retraite. Il la fit avec autant d'intelligence que de fermeté; & ses ennemis, assez contens de se voir délivrés du danger, n'eurent pas la hardiesse de le poursuivre.

Ville du Petit-Popo & ses Habitans.

Valeur du Roi Afori, & ses guerres.

A

(*t*) Description de Guinée par Barbot, pag. 329. & suiv.

(*v*) Bosman, pag. 332. & Barbot, *ubi sup.*

(*x*) Suivant notre Carte, elle est sur la rive Ouest de l'Euphrate, Rivière qui traverse les Royaumes d'Ardra & de Juida.

(*y*) En 1700.

(*z*) Mot Portugais qui signifie Gentilhomme, & que les Négres ont pris de cette Nation.

(*a*) Offra est une Ville & un Canton près de Jakin.

Côte des Esclaves.

Il périt glorieusement dans une bataille.

A son retour, ayant appris que les Peuples de Koto, ses voisins, s'étoient proposé de secourir ceux de Juida s'il eut fait un plus long séjour dans leur Pays, son ressentiment lui fit reprendre les armes. Il marcha contr'eux, malgré la supériorité de leurs forces, & leur livra bataille. Mais ils soûtinrent son attaque avec tant de vigueur, qu'ils firent mordre la poussière à la plus grande partie de ses gens. Le désespoir de son malheur le précipita dans la plus épaisse mêlée, où il périt lui-même, après avoir vendu sa vie bien cher. Son frère, qui lui succéda sur le Trône, quoique moins propre à la guerre, entreprit de le venger avec plus de prudence que d'emportement & de valeur. Il attendit, pour attaquer ses voisins, qu'ils fussent affoiblis par d'autres pertes, & ménageant par degrés ses avantages, il réussit enfin à les chasser de leur Pays (*b*).

Bosman, de qui ce récit est tiré, ajoûte que la Nation du petit Popo n'a pas d'autre éxercice que le pillage & le Commerce des Esclaves. Elle l'emporte des deux côtés sur celle de Koto, parce qu'avec beaucoup plus de valeur, elle est plus heureuse ordinairement dans ses brigandages. Cependant la cargaison d'un Vaisseau demande un séjour de plusieurs mois sur la Côte. En 1697, l'Auteur ne put s'y procurer trois Esclaves, dans l'espace de trois jours. Mais on ne lui demanda que trois jours de plus pour lui en donner deux cens. Il n'ôsa se fier à cette promesse. Cependant il apprit en arrivant à Juida que les Négres du petit Popo avoient ramené de leurs incursions plus de deux cens Esclaves, & que faute d'autres Marchands, ils avoient été obligés de les vendre aux Portugais. Cette Nation, ajoûte l'Auteur, surpasse toutes les autres pour le vol & la fraude. Elle vous dira qu'elle a des Esclaves en grand nombre, dans la seule vûe de vous attirer au rivage, & de vous y retenir pendant plusieurs mois, par divers prétextes. Les Portugais y sont plus souvent trompés que toute autre Nation: mais ils ne se rebutent pas d'y porter leur Commerce, parce qu'ils trouvent peu d'autres Négres qui veuillent recevoir leurs misérables marchandises.

Penchant des Négres de Popo au vol.

En 1698, Bosman trouva sur cette Côte un Vaisseau Danois, qui attendit plus long-tems, pour se procurer cinq cens Esclaves, qu'il n'auroit fait à Juida pour deux mille; & dans cet intervalle, il essuya tant d'injustices & de tromperies, qu'au jugement de l'Auteur, il y a peu d'apparence que les Danois y reviennent jamais. Quelques mois auparavant les Négres du petit Popo avoient traité de même un Vaisseau Anglois. Mais le Capitaine chercha l'occasion de se venger, & la trouva fort heureusement. Etant retourné sur la Côte, du tems de Bosman, il y demeura quelques jours à l'ancre, pour exciter l'impatience des Habitans. En effet leur avidité en amena bien-tôt plusieurs à bord. Il y avoit parmi eux quelques Chefs de la Nation, & le fils même du Roi. Le Capitaine Anglois les fit arrêter, & les tint renfermés à fond de calle, jusqu'à ce qu'il fut non-seulement remboursé de ses pertes, mais dédommagé de son tems & des outrages qu'il avoit essuyés. Pendant le régne du frère d'Aforri, le Commerce étoit plus aisé avec cette Nation, parce que ce Prince ne permettoit à ses sujets de tromper les Européens qu'après

Vengeance d'un Capitaine Anglois.

(*b*) Des-Marchais raconte le même événement; mais il fait mal-à-propos *Aforri* Roi de Koto, & change ainsi les noms. Il paroît qu'ayant ici pillé Bosman, il n'a fait que le corrompre. Vol. II. pag. 6. & suiv.

près avoir terminé avec eux ses propres affaires. [Comme il étoit lui-même d'assez bonne foi, on pouvoit s'accorder promptement avec lui, & quitter le rivage sans se laisser séduire par d'autres espérances.] Ce fut ainsi que du tems de Bosman, un Vaisseau de la Compagnie Hollandoise se procura plus de cinq cens Esclaves dans l'espace d'onze jours. Mais aujourd'hui les Marchands se flatteroient en vain du même bonheur; & quiconque aura quelque chose à démêler avec cette trompeuse Nation, doit s'attendre à quelque perte ou quelque outrage. Il seroit d'ailleurs inutile de s'étendre sur ses loix & ses usages, parce qu'étant originaire d'Acra, elle a conservé la Religion & le Gouvernement de son ancienne Patrie (c).

CÔTE DES ESCLAVES.

Etendue & propriété du Royaume de Popo.

LE Royaume du grand Popo touche du côté de l'Est à celui du petit Popo. On y trouve beaucoup de fruits, de racines, de bestiaux & de volailles dans l'intérieur des terres; mais, vers la Mer, le Pays est marécageux, & par conséquent fort bas, comme on l'a déja fait observer (d). Cette Côte est presqu'inaccessible. La Mer y bat avec tant de violence pendant la plus grande partie de l'année, que (e) les Canots & les Chaloupes n'osent en approcher. Du Port qu'on a nommé *Petit-Popo*, jusqu'à celui du grand Popo à l'Est, on compte environ cinq lieuës. En arrivant de l'Ouest, on reconnoit aisément le dernier de ces deux Ports à deux drapeaux ou deux pavillons, qui sont constamment déployés sur les deux pointes de la Rivière de *Tari* ou de *Torri*. Celui de la pointe Est appartient au Comptoir ou à la Loge Hollandoise. L'autre, qui est un drapeau blanc, vient des Négres, qui ne manquent point de l'élever à la pointe Ouest, lorsqu'ils voient quelque Navire approcher du même côté. La Ville de Popo est située près de l'embouchure, dans une Isle formée par des étangs & des marais, qui donnent au Pays l'apparence d'un grand Lac & qui l'ont fait nommer par les Portugais *Terra-Anegada*, c'est-à-dire, terre noyée. D'autres l'appellent *Terra-Gazella*. La Ville est divisée en trois parties, séparées distinctement l'une de l'autre. L'entrée de la Rivière de Tari, que les Portugais nomment *Rio-de-Poupou*, est bouchée par une Barre, que les Canots passent facilement. Les maisons ou les cabanes sont de la même forme que celles du Cap-Verd (f).

Ville de Popo & sa situation.

DES-MARCHAIS fait consister toute la force de cette Ville dans sa situation. Elle est à dix lieuës de Koto; & c'est la seule Place du Pays qui mérite le nom de Ville ou de Village. [Elle est bâtie dans une Isle, au milieu d'une rivière considérable, qui porte le même nom.] Toutes les autres ne sont que des Hameaux de dix ou douze maisons, dont les Habitans se retirent à Popo dans les moindres dangers (g). Le Palais Royal est d'une fort grande étendue Il est composé d'une infinité de petites Hutes, qui environnent le principal appartement. On traverse trois cours pour y arriver. Elles sont gardées par autant de Compagnies armées; & la dernière, où sont les logemens du Roi, est ornée d'un grand sallon, qui sert à ce Prince pour ses audiences, & pour ses entretiens familiers avec les Seigneurs ou les Officiers de sa Cour. Mais il mange toûjours seul. Ses femmes sont en grand nombre. Il en a toûjours deux près de lui, qui le rafraîchissent avec une sorte d'éventail. Ses occupations

Palais du Roi.

(c) Bosman, pag. 332.
(d) Barbot, pag. 323.
(e) Voyage de Des-Marchais, Vol. II. pag. 6.
(f) Barbot, pag. 322. & suivantes.
(g) Des-Marchais, *ubi sup.* pag. 5.

CÔTE DES ESCLAVES.

pations ou ses amusemens pendant la plus grande partie du jour consistent à fumer du tabac, à badiner avec ses femmes, & à s'entretenir avec ses Officiers. Toutes les femmes qu'il honore de son affection sont nourries au Palais, avec autant d'abondance que de variété dans leurs alimens (*b*).

Ses femmes.

Le Pays est mal-peuplé.

SUIVANT le récit de Bosman, toute la Nation du grand Popo n'a presque pas d'autre habitation que la Ville Royale, & l'Isle où elle est située. Le Pays est si mal-peuplé, & troublé si continuellement par les incursions des Négres de Juida, que les terres y demeurent sans culture. Aussi les Habitans manquent-ils souvent de provisions. Ils mourroient de faim, dit l'Auteur, s'ils ne tiroient leur subsistance de leurs ennemis mêmes, à qui l'avidité du gain fait risquer leur vie dans ce commerce illicite (*i*).

Témoignage opposé.

BARBOT assûre au contraire (*k*) que ce Pays n'est pas dépourvû d'habitations fixes; [& s'expliquant avec la certitude d'un Voyageur qui a vérifié son récit par ses propres yeux,] il observe que sur les bords du Tari on rencontre le Village de Koulain-Ba, & plusieurs Hameaux; que cette rivière descendant de la Contrée d'Ardra passe dans celle de Juida pour se rendre à la Mer, sans s'éloigner, dans cette course, à plus d'un quart de mille de la Côte; qu'elle a si peu de profondeur qu'on peut la passer continuellement à gué, & que débordant sur des rives fort plates, elle forme ces grands marais qui durent l'espace de plusieurs lieuës, & qui s'étendent jusques dans [le Païs de Tari, ou Torri, à travers] le Royaume de Juida.

AU-DESSUS de Koulain-Ba, on trouve la Ville de Jackain (*l*), sur le bord d'une autre rivière, qui coule dans le Pays d'Ardra, mais pour y perdre ses eaux par degrés, jusqu'à disparoître presque entièrement dans le sable. Toutes ces Villes ou ces Villages ne s'apperçoivent pas facilement de la Mer, si l'on ne monte au sommet des mâts en faisant voile au long du rivage (*m*).

Démembrement du Royaume d'Ardra.

QUELQUES Voyageurs rapportent que le Royaume du Grand Popo étoit autrefois si puissant, qu'il avoit forcé Juida même de lui payer un tribut. Mais c'est une erreur sans fondement. Il est certain au-contraire que les Royaumes de Juida, de Popo & de Koto, sont des démembremens de celui d'Ardra, contre lequel ils sont fort souvent en guerre, mais plus souvent encore les uns contre les autres, avec une variété de succès qui ne sert qu'à les affoiblir (*n*). Celui de Popo particulièrement ne doit sa conservation & sa sûreté qu'à la situation avantageuse de sa Capitale. Elle est dans une Isle, formée par une rivière que ses ennemis ne peuvent passer que dans leurs Canots, & la plûpart de leurs attaques ne tournent qu'à leur propre ruine (*o*).

Popo attaqué par le Roi d'Ardra.

BOSMAN, [d'accord avec Des-Marchais, si l'on n'aime mieux penser que Des-Marchais est ici son copiste,] nous apprend, sur de bonnes informations, que le petit Royaume du Grand Popo, nommé *Poupou* par les Portugais, étoit autrefois soûmis, comme celui de Juida, au puissant Monarque d'Ardra. Mais ce Prince ayant établi sur le Trône de Popo le Roi qui régne aujourd'hui, à la place de son frère, dont il avoit reçu quelque offense, ne trouva qu'un ingrat & un rebelle dans un Vassal qu'il avoit comblé de bienfaits.

(*b*) Barbot, pag. 323.
(*i*) Bosman, pag. 336.
(*k*) *Ubi suprà.*
(*l*) On prendroit cette Ville pour celle de *Jakin*, si la situation n'en étoit différente. Mais l'Auteur recueillant ici ce qu'il a trouvé dans plusieurs autres, est fort éloigné d'être exact.
(*m*) Barbot, *ubi sup.*
(*n*) Des-Marchais. Vol. 2. pag. 7.
(*o*) Barbot, pag. 323.



FEMMES d' AFRIQUE, en differens HABITS.
AFRIKASE VROUWEN, in onderscheide GEWAAD.

1 { *Femmes de Qualité.* Vrouwen van Aanzien. 2 { *Femmes du Commun.* Gemeene Vrouwen. 3 { *Esclaves.* Slaavinnen.

J. v. Schley, sculp.

bienfaits. Il fit marcher (p) contre lui une armée nombreuse; & secondé par quelques Vaisseaux François qui lui fournirent de la poudre & d'autres munitions, il ne se proposoit rien moins que d'exterminer son ennemi. Mais la Capitale de Popo étant située au milieu d'une rivière, il falloit une Flotte de Canots pour l'attaquer. Les Habitans se défendirent avec tant de vigueur, & profitèrent si-bien de l'avantage qu'ils avoient de pouvoir tirer sur la Flotte sans sortir de leurs maisons, qu'après avoir tué un grand nombre d'hommes aux Assiégeans, ils les forcèrent de se retirer. Plusieurs François qui s'étoient joints au Roi d'Ardra (q) périrent dans cette occasion, & l'Auteur ajoûte qu'étant moins légers que les Négres à la fuite ou à la nage, tous les autres auroient eu le même sort, si les Rebelles n'eussent manqué de hardiesse pour les suivre. Depuis cette disgrace, le Roi d'Ardra (r) n'ayant pas jugé à propos de renouveller son entreprise s'est contenté d'engager, à force d'argent, d'autres Nations dans sa querelle. Mais après avoir reconnu qu'il étoit la dupe de ceux qu'il employoit, il s'est déterminé à laisser le Roi de Popo tranquille dans la possession de son Isle (s).

Côte des Esclaves

Il est forcé de se retirer.

Le Prince qui régnoit à Popo, tandis que Barbot se trouvoit sur cette Côte, étoit un homme de haute taille & fort bien-fait, dont la phisionomie avoit quelque chose de plus relevé que celle du commun des Négres. Il portoit ordinairement une longue robe de Brocatelle, avec un bonnet d'ozier sur la tête. Ses peuples n'avoient pas pour lui moins d'affection que de respect. En 1682 il soûtint la guerre contre les Négres réunis de Koto & de Juida. Mais dans la crainte de ne pouvoir résister à cette double Puissance, il fit la paix avec les derniers, & se joignit avec eux pour attaquer le Roi de Koto (t).

Portrait du Roi de Popo.

Les Habitans du Grand Popo font le commerce des Esclaves; & s'il ne leur vient aucun Vaisseau de l'Europe, ils les vendent à leurs voisins du petit Popo. Mais leur principal commerce est celui du poisson qu'ils prennent dans leur Rivière (v) & qu'ils vendent aux Négres Intérieurs. Lorsqu'ils étoient dépendans d'Ardra, ils avoient peu de relation avec les Européens, parce que le Roi les obligeoit de lui amener tous leurs Esclaves, pour assûrer le payement de ses droits. Il y a beaucoup d'apparence que cette tyrannie devint la source de leur révolte. Aussi n'ont-ils pas cessé, depuis la révolution, d'entretenir un commerce assez avantageux. Les échanges qu'ils prennent pour leurs Esclaves sont des toiles, du fer, des coliers de verre, & d'autres merceries de l'Europe. Le penchant qu'ils ont pour le vol a fait perdre aux François & aux Anglois l'envie de former des établissemens dans leur Pays. Les Hollandois sont les seuls qui en ayent voulu courir les risques; mais avec la précaution d'exiger du Roi, qu'il se chargeât de régler tous les différends qui pourroient naître entr'eux & ses Sujets (x) & qu'il se rendît caution pour toutes leurs dettes. Ce Traité même n'a point empêché qu'à l'occasion des troubles de Juida, ils n'ayent pris le parti, après la mort de leur

Commerce des Habitans.

Comptoir Hollandois abandonné.

(p) *Angl.* Cependant le Roi de Juda fit marcher. R. d. E.

(q) *Angl.* au Roi de Juda R. d. E.

(r) *Angl.* le Roi de Juda R. d. E.

(s) Bosman, pag. 335. & suiv.

(t) Barbot, pag. 323.

(v) Bosman, pag. 337.

(x) Barbot, *ubi sup.*

Côte des Esclaves.

Les François s'y établissent avec des précautions.

leur Facteur, d'abandonner (y) entièrement le Pays. Depuis ce tems-là, le besoin d'Esclaves y a conduit les François. Des-Marchais rend témoignage qu'il y laissa deux Agens, & quelques Domestiques Négres, subordonnés à leur Directeur Géneral de Juida, de qui ils reçoivent des marchandises, & à qui ils envoyent les Esclaves. Mais ce commerce se fait par terre, avec beaucoup de mesures pour le garantir des brigandages du chemin. Le plus sûr moyen qu'ils ayent imaginé est d'obliger les Négres mêmes qui vendent ou qui achetent, de lui servir d'escorte jusqu'aux frontières de Juida, où leurs personnes & les marchandises sont en sureté (z).

Confiance des Négres de Popo pour leurs Prêtres.

Les Négres de Popo, comme les autres Habitans de toutes ces Régions, ont une aveugle confiance pour leurs Prêtres. Ils les appellent *Domine*, nom Latin qu'ils ont sans doute emprunté de quelque Nation de l'Europe. Ces Prélats Afriquains sont ordinairement vêtus d'une longue robe blanche, & portent toûjours à la main une sorte de Crosse Episcopale. Tous les Vaisseaux de commerce leur payent un certain droit, sous le nom de présent, pour encourager les Négres du Pays, par ce témoignage du respect qu'on a pour leurs Prêtres, à favoriser la cargaison. En effet, ces imbécilles humains, persuadés que l'intérêt de leurs Prêtres est d'obtenir la protection de leurs Divinités pour ceux qui les traitent si-bien, ne refusent aucun secours aux Marchands de l'Europe. Ils les aident à transporter les marchandises & les Esclaves. Pendant cet éxercice, ils ont au rivage, un Prêtre, qui leur jette quelques poignées de sable sur la tête, comme un préservatif infaillible pour la sûreté de leurs Canots au passage de la Barre (a).

Langage du Pays.

Popo est proprement le premier Canton de la Côte, qui appartienne au Pays d'Ardra. On y parle la même Langue, avec peu d'altération, & la forme du Gouvernement y est aussi la même (b).

(y) Bosman, *ubi sup.*
(z) Des-Marchais, Vol. II. pag. 6.
(a) Barbot, pag. 323.
(b) Bosman, *ubi sup.*

CHAPITRE II.

Royaume de Juida, ou Fida, ou Whida.

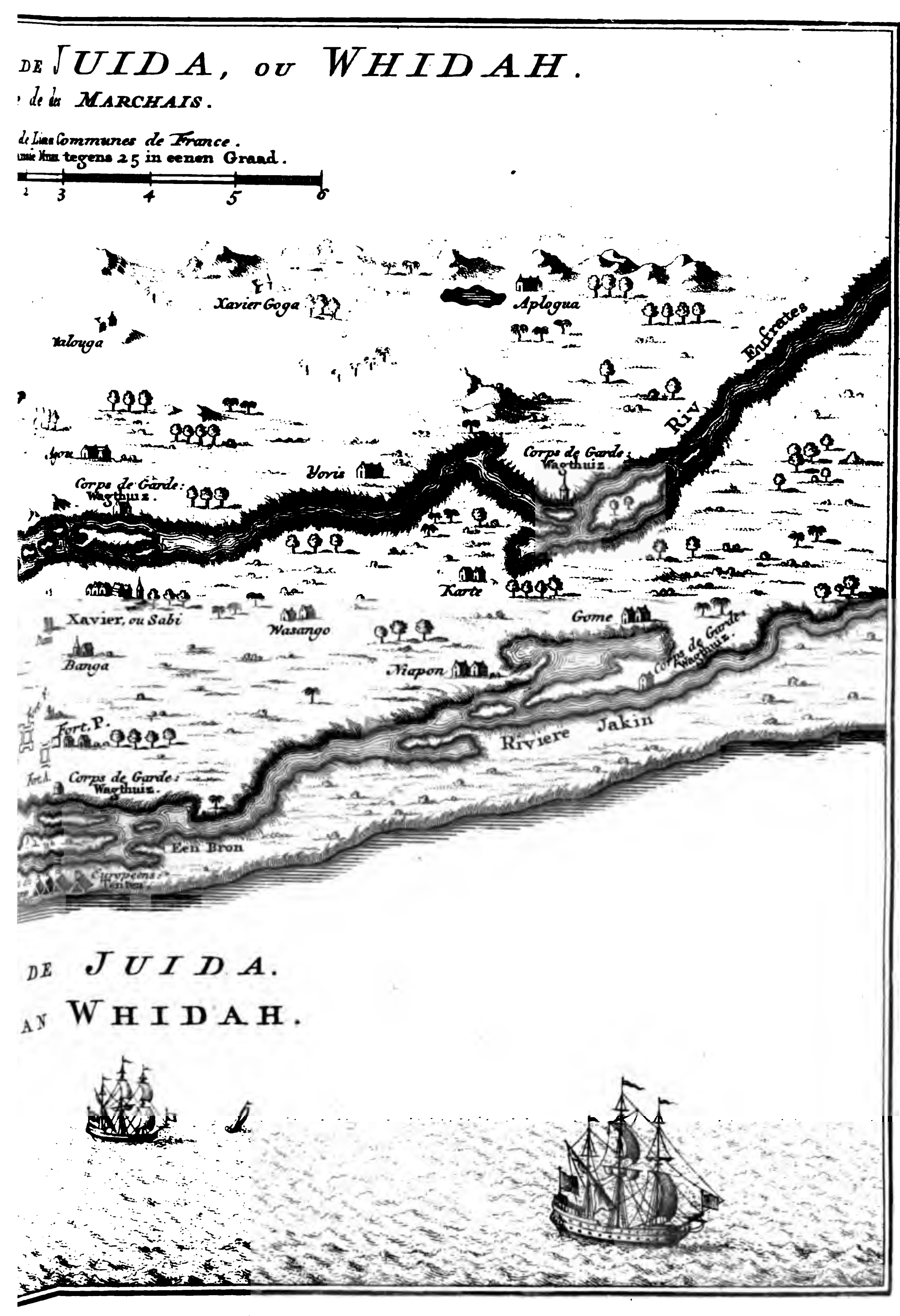
Divers noms de ce Royaume.

DES-MARCHAIS observe (a) que ce Pays est nommé *Whida* par les Anglois, par les Portugais, & par les Habitans; *Juda* par les François, & *Fida* par les Hollandois. Phillips prétend que son véritable nom est *Whida* ou *Queda*; [ainsi il différeroit peu de celui de Quitta, dont il a été parlé ci-devant, & où les Anglois ont un Comptoir.] Les Voyageurs mêmes qui s'accordent pour Whida l'écrivent différemment. Phillips & Snelgrave mettent *Whidaw*; Atkins & Smith *Whidah*, & quelques François *Ouida*. Cependant Barbot dit que les François appellent ce Royaume (b) *Jüida*. [Dans le doute où ce partage m'a laissé, il est naturel, qu'écrivant en François, je me détermine

(a) Des-Marchais, *ubi sup.* pag. 194.
(b) Barbot, pag. 327.



KAART van 't KONINGRYK WHIDA



DAH, of JUIDA, uit Des Marchais.

détermine ici pour *Ouida*, ou *Juda* ou *Juida*, puisque la différence des François n'est qu'entre ces trois prononciations; & je m'attache à Juida, parce qu'il a plus de rapport avec le Whida des Habitans & des Anglois. Il est clair d'ailleurs que le nom de Juda n'est qu'une mauvaise corruption, ou peut-être une plaisanterie fondée sur l'allusion.]

CÔTE DES ESCLAVES.

Son étendue & ses limites.

BOSMAN, qui passa trois mois entiers dans ce Royaume, employa tous ses soins pour découvrir quelle est son étendue. Mais il n'apprit qu'imparfaitement qu'il s'étend l'espace de neuf ou dix lieuës au long du rivage, & qu'au centre il a six ou sept lieuës de largeur: après quoi, dit-il, il se divise en deux bras, qui, dans quelques endroits, sont larges de dix ou douze lieuës, & beaucoup plus étroits dans d'autres (*c*).

SUIVANT Des-Marchais, il commence à cinq ou six lieuës du Village de Popo, & s'étend quinze ou seize lieuës au long de la Côte. Sa largeur est de huit ou neuf lieuës dans les Terres. Il est à six degrés (*d*) vingt minutes de latitude du Nord. Ses bornes sont le Royaume de Popo (*e*) au Nord-Ouest, & celui d'Ardra au Sud-Est (*f*).

D'AUTRES ne donnent au Pays de Juida, que seize lieuës de circonférence; & d'autres encore lui donnent dix lieuës d'étendue au long de la Côte, en y comprenant le Canton de Torri (*g*).

QUELQUES Voyageurs représentent Juida comme une partie du Royaume d'Ardra, qu'ils étendent depuis la frontière de Bénin à l'Est, jusqu'au grand Popo à l'Ouest. Mais l'erreur est manifeste, car le Royaume de Juida & de Torri sont entre ceux de Popo & d'Ardra; & celui de Juida bordant à l'Ouest le grand Popo, s'étend au long du rivage jusqu'à celui de Torri du côté de l'Est (*h*). Depuis le grand Popo jusqu'au Port de Juida, la Côte s'étend l'espace d'environ cinq lieuës à l'Est-Nord-Est. Dans cet intervale on trouve sur le rivage la petite Ville d'Oy, un quart de lieuë à l'Est d'une petite Rivière qui vient se décharger dans la Mer. L'agitation extraordinaire des vagues rend sans cesse toute cette Côte inaccessible (*i*).

Deux Rivières.

LE Pays est arrosé par deux ruisseaux, qui méritent néanmoins le nom de Rivières, & qui descendent tous deux du Royaume d'Ardra. Celui qui est le plus au Sud coule à la distance d'une lieuë & demie de la Mer, & porte le nom de Jakin, qu'il tire d'une Ville du Royaume d'Ardra. L'eau en est jaunâtre. Il n'est navigable que pour les Canots. A peine a-t'il trois pieds de profondeur; & dans plusieurs endroits il en a beaucoup moins.

Le Jakin.

L'Eufratès.

LE second, qui se nomme *Eufrates*, arrose la Ville d'Ardra, & va passer à la distance d'une lieuë [au Sud] de *Sabi* ou *Xavier*, Capitale du Royaume de Juida. Il est plus large & plus profond que le premier. Son eau est excellente; & s'il n'étoit pas bouché par quelques Bancs de sable, il seroit navigable. Les Rois de Juida ont établi depuis long-tems à tous ces gués une sorte de Douane, où tous les Passans sont obligés de payer deux *Bugis* ou *Kowris*. Les

(*c*) Bosman, pag. 339.

(*d*) Phillips (pag. 114.) met six degrés dix minutes; mais il parle de la Rade de Juida.

(*e*) Suivant la Carte, Popo est au Sud-Ouest & Ardra au Nord-Ouest.

(*f*) Des-Marchais, *ubi sup.* pag. 10.

(*g*) Barbot, pag. 327.

(*h*) Le même, *ibid.*

(*i*) Le même, pag. 323.

CÔTE DES ESCLAVES.

Les Grands du Pays, & les Européens mêmes ne sont pas exempts de ce Droit (*k*).

Situation du Pays.

VERS la Mer, le terrain est fort marécageux (*l*). C'est une plaine d'environ trois lieuës de largeur, sans la moindre apparence d'élévation. Elle continue l'espace de quinze lieuës au long de la Côte. Mais les terres s'élèvent insensiblement vers l'intérieur du Pays; & si l'on y fait cinq ou six lieuës, on se trouve au pied d'une chaîne de montagnes, qui le bornent au Nord-Est. Elles le séparent de plusieurs Etats voisins, sur-tout du Royaume d'Ardra, qui régne au long de Juida, de Popo, & de Koto, jusqu'à Rio de Volta. Cette étendue est assez considérable (*m*).

Son incomparable beauté.

TOUS les Européens qui ont fait le Voyage de Juida conviennent que c'est une des plus délicieuses Contrées de l'Univers. Les arbres y sont d'une grandeur & d'une beauté admirable, sans être offusqués, comme dans les autres parties de la Guinée, par des buissons & de mauvaises plantes. La verdure des Campagnes, qui ne sont divisées, que par des bosquets, ou par des sentiers fort agréables, & la multitude des Villages qui se présentent dans un si bel espace, forment la plus charmante perspective qu'on puisse s'imaginer. Il n'y a ni montagnes, ni collines, qui arrêtent la vûe. Tout le Pays s'élève doucement jusqu'à trente ou quarante milles de la Côte, comme un large & magnifique amphithéâtre; où, de chaque point les yeux se proménent jusqu'à la Mer. Plus on avance, plus on le trouve peuplé. C'est la véritable image des Champs Elisés, quoiqu'il ne produise point d'Or, & qu'on n'y (*n*) envoye pas d'autre que celui des Portugais du Brésil, qui l'apportent pour la traite des Esclaves (*o*).

PHILLIPS déclare avec admiration que le Royaume de Juida est le plus délicieux Pays qu'il ait vû dans toute la Guinée. Il n'est composé, dit-il, que de belles campagnes, d'une pente insensible, qui sont ornées de bosquets toûjours verds, d'Orangers, de Limoniers, & d'autres arbres; arrosés de plusieurs Rivières, & de quantité de ruisseaux où le poisson est en abondance (*p*). A ceux qui viennent de la Mer, cette Contrée, dit Des-Marchais présente un spectacle charmant. C'est un mélange de petits bois & de grands arbres. Ce sont des groupes de Bananiers, de Figuiers, d'Orangers, &c. au travers desquels on découvre les toîts d'un nombre infini de Villages, dont les maisons couvertes de paille & couronnées de cannes forment un païsage admirable (*q*).

Culture & fécondité du Pays de Juida.

CE Pays, dit Bosman, est sans cesse orné d'une belle verdure, autant par ses plantes & ses grains, que par ses arbres. On y voit croître en abondance trois sortes de bled, des pois, des féves, des patates, & toutes sortes de fruits. Les richesses de la terre sont si serrées, que dans la plûpart des champs il ne reste qu'un petit sentier sans culture. Les Négres de Juida sont fort industrieux. Ils n'abandonnent que les terres absolument stériles. Tout est cultivé, semé, planté, jusqu'aux enclos de leurs Villages & de leurs maisons. Leur avidité

(*k*) Des-Marchais, *ubi sup.*

(*l*) Voyage de Phillips en Guinée, pag. 214.

(*m*) Des-Marchais, Vol. II. pag. 14.

(*n*) Bosman est persuadé que l'Univers n'a point de Canton qui l'égale. Tous les Voyageurs tiennent le même langage & font à peu près le même tableau.

(*o*) Bosman, pag. 339. & Des-Marchais, Vol. II. pag. 194.

(*p*) Phillips, pag. 214.

(*q*) Des-Marchais, pag. 16.

avidité va si loin, que le jour d'après leur moisson, ils recommencent à semer (r), sans laisser à la terre un moment de repos. Aussi leur terroir est-il si fertile, qu'il produit deux ou trois fois l'année. Les pois succédent au riz. Le millet vient après les pois; le bled de Turquie après le millet; les patates & les ignames après le bled de Turquie. Les bords des fossés, des hayes, & des enclos sont plantés de melons & de légumes. Il ne reste pas un pouce de terre en friche. Leurs grands chemins ne sont que des sentiers. [On ne connoît point dans ce païs fertile la nécessité de laisser reposer le terrain.] La méthode commune pour la culture des terres est de l'ouvrir en sillons, [ceux des terres du Roi sont plus élevés que ceux des particuliers.] La rosée, qui se rassemble au fond de ces ouvertures, & l'ardeur du Soleil, qui en échauffe les côtés, hâtent beaucoup plus les progrès de leurs plantes & de leurs sémences que dans un terroir plat (s).

CÔTE DES ESCLAVES.

Division des Provinces.

AVEC si peu d'étendue, le Royaume de Juida est divisé en vingt-six Provinces, ou Gouvernemens, qui tirent leurs noms des principales Villes. Ces petits Etats sont distribués entre les principaux Seigneurs du Pays, & deviennent héréditaires dans leurs familles. Le Roi, qui n'est que leur Chef, gouverne particulièrement la Province de *Sabi* ou *Xavier*, c'est-à-dire celle qui passe pour la première du Royaume, comme la Ville du même nom est la Capitale. Des-Marchais nous apprend les noms & les titres de toutes les autres (t):

Noms des Provinces & de leurs Villes Capitales, & qualités de leurs Gouverneurs:

Nom des Provinces & titres des Gouverneurs.

1. Xavier ou Sabi,	le Roi.	17. Walonga,	un Seigneur.
2. Xavier-Goga,	un Prince Viceroi.	18. Danlo,	un Seigneur.
3. Beti,	le Grand-Prêtre	19. Zingha,	un Seigneur.
4. Aploga,	un Prince.	20. Koulafoute,	un Seigneur.
5. Niapou,	un Prince.	21. Zoga,	un Seigneur.
6. Xavier-Zante,	un Prince.	22. Hamar,	le Général des Troupes.
7. Gregoué-Zante,	un Seigneur.	23. Kouagouga,	le Commandant des Gardes du Roi.
8. Abinga,	un Seigneur.	24. Agrikoquou,	le Tambour-Major.
9. Gourga,	un Seigneur.	25. Ghiaga,	l'Exécuteur de la Justice.
10. Doboé,	un Seigneur.	26. Babo,	Oncle du Roi.
11. Abingato,	un Seigneur.		
12. Karté,	un Seigneur.		
13. Agou,	l'Intreprète-Royal.		
14. Assou,	un Prince.		
15. Oussaga,	un Seigneur.		
16. Pagne,	le premier Valet-de-chambre du Roi.		

Combien le Pays est peuplé.

CHACUN de ces vingt-six Cantons a plusieurs Villages, qui dépendent de la principale Ville. Quoique le Royaume soit aussi petit qu'on l'a représenté,

(r) Bosman, *ubi sup.*
(s) Des-Marchais, pag. 13. & suiv.
(t) Le même, *ibid.*

senté, & que par conséquent chaque Province n'ait qu'une étendue proportionnée, tout le Pays est néanmoins si rempli de Villages, & si peuplé, qu'il ne paroît composer qu'une seule Ville, divisée en autant de quartiers, & partagée seulement par des terres cultivées, qu'on prendroit pour des jardins (v).

BOSMAN représente le Royaume de Juida si peuplé, que chaque Capitale, dit-il, contient autant d'Habitans que les Royaumes ordinaires de la Côte d'Or. Il ajoûte qu'outre ces grandes Villes, on rencontre de toutes parts une multitude innombrable de petits Villages, qui ne sont éloignés l'un de l'autre que d'une portée de mousquet (x), parce que les Habitans des Villes ont la liberté de s'établir dans les lieux qui leur plaisent: Ainsi chaque famille peut former un Village, qui augmente en grandeur à mesure qu'elle se multiplie.

Rade & Port de Juida.

LES Européens connoissent peu les Parties Intérieures du Royaume de Juida. La plûpart bornent leur curiosité à la Rade, qui est située entre le Port du Pays & la Capitale. Tous les Voyageurs conviennent que cette Rade (y) a le fond excellent, & que les sondes y diminuent par degrés. Le mouillage le plus sûr est par huit brasses, vis-à-vis une grande touffe d'arbres, qui se présente à un mille & demi du rivage. Mais l'agitation des vagues y est toûjours si violente (z), que le débarquement n'est jamais sans danger. Bosman observe que sur-tout aux mois d'Avril, de May & de Juillet, le péril est si grand, qu'il faut avoir, dit-il, deux vies pour en *risquer* une. Les flots s'élèvent & s'entrepoussent avec tant de furie, qu'un Canot est renversé & brisé dans l'espace d'une minute. Alors les marchandises & les Passans sont perdus sans ressource. Heureux les Rameurs mêmes, s'ils peuvent se sauver à la nage. Ces funestes accidens se renouvellent tous les jours. En 1698, l'Auteur vit périr, avec plusieurs Esclaves, un Capitaine Portugais, un Ecrivain de Vaisseau, & trois Matelots Anglois. Deux autres Capitaines, qui furent rapportés vivans au rivage, y expirèrent au même instant. Ce Port a coûté des sommes considérables à l'Auteur, ou plûtôt à la Compagnie de Hollande. Il ne doit pas avoir été moins fatal aux François, & aux Anglois, qui n'ont pas ordinairement de si bons Rameurs. Mais aussitôt qu'on a gagné la terre, on se croit transporté de l'enfer dans un *lieu de* délices, parce qu'on trouve le plus beau Pays du monde à cent pas du rivage (a).

Dangers du débarquement.

Marques de terre.

DES-MARCHAIS dit que le débarquement est ici d'autant plus difficile que la Rade est ouverte; & que pour marque de terre on n'y apperçoit que des touffes d'arbres. Cependant on découvre, au coin de la plus grande, le pavillon du Fort-François de *Gregoué*, sur un bastion. L'Auteur ajoûte que la meilleure direction est celle des Bâtimens qui sont amarrés dans la Rade. Il est rare qu'il ne s'y en trouve pas plusieurs, vis-à-vis la grande touffe d'arbres, à une lieuë du rivage, sur un fond d'argile de douze brasses. On amarre également du côté de l'Est & de l'Ouest; mais les Bâtimens de chaque Nation

(v) Des-Marchais, *ubi sup.* pag. 11.
(x) Bosman, pag. 339.
(y) Barbot dit que les François l'appellent *le Praye*, nom qui vient du Portugais *la Praya*, c'est-à-dire, gréve ou rivage.
(z) Phillips, pag. 228.
(a) Bosman, pag. 337.

Nation mouillent ordinairement les uns près des autres, pour être à portée de s'entr'aider mutuellement dans le besoin (*b*).

Côte des Esclaves.

Marque de terre observée par Barbot.

A l'Est de la touffe d'arbres, on découvre, suivant Barbot, une petite maison sur le rivage, & près d'elle un étendart ou un pavillon, au sommet d'un poteau. On voit ordinairement plusieurs Canots à sec, aux environs de cette maison. L'Auteur conseille de mouiller au Nord du poteau, comme sur le meilleur fond; parce qu'un peu plus loin à l'Est on trouve quantité de pierres & de Rocs cachés sous l'eau, qui endommagent beaucoup les cables. Les Vaisseaux François, qui font voile à Juida, tirent ordinairement un coup de canon lorsqu'ils arrivent trois lieuës à l'Est de Popo. C'est un signal pour leur Facteur de Juida, qui fait planter aussi-tôt son pavillon sur le rivage. Les Facteurs Anglois ont imité cet exemple à l'arrivée des Vaisseaux de leur Nation, & l'usage du poteau est commun aux deux Comptoirs (*c*).

Empressement des Négres à l'arrivée des Vaisseaux.

Aussi-tôt que les Négres voyent entrer dans la Rade un Vaisseau de l'Europe, ils méprisent tous les dangers pour apporter à bord du poisson & des fruits. L'expérience les rend sûrs d'être bien payés, & d'obtenir quelques verres d'eau-de-vie par-dessus. C'est par ces Canots que les Capitaines de chaque Nation écrivent aux Directeurs Généraux, pour leur donner avis de leur arrivée. Le Chevalier Des-Marchais, après avoir réglé les signaux de Mer & de Terre, & fait dresser des tentes sur le rivage, se mit dans sa chaloupe pour s'avancer à cent pas de la Barre, c'est-à-dire, jusqu'au lieu où commence la grande agitation des vagues. Il y trouva un Canot qui l'attendoit. Les personnes sensées se dépouillent de leurs habits, jusqu'à la chemise, parce que le moindre de tous les maux qu'on peut craindre est d'être bien mouillé de la troisième vague; toute l'adresse des Rameurs ne put garantir le Canot d'être couvert d'eau, & le Chevalier fut mouillé depuis la tête jusqu'aux pieds. Heureusement le Canot ne fut pas renversé. On gagna la terre. Les Négres sautèrent dehors; & secondés par ceux qui les attendoient au rivage (*d*), ils mirent le Canot & tous les Passans sur le sable. La Barre de Juida, suivant Barbot, est par-tout aussi périlleuse que celle du petit Ardra, sur-tout dans la haute saison, & pendant la pleine Lune, lorsque le mouvement des vagues est si impétueux, que le passage est impraticable pendant douze ou quinze jours (*e*).

Comment Des-Marchais passa la Barre.

Il ne sera point inutile ici d'expliquer ce que c'est que cette Barre qui régne au long de toute la Côte de Guinée (*f*), & qui est plus ou moins dangereuse, suivant la position des Côtes, & suivant la nature des vents auxquels elle est exposée.

Ce que c'est que la Barre en Guinée.

Par le terme de Barre, on entend l'effet produit par trois vagues qui viennent se briser successivement contre la Côte, & dont la dernière est toûjours la plus dangereuse, parce qu'elle forme une sorte d'Arcade, assez haute & d'un assez grand diamétre pour couvrir entièrement un Canot, le remplir d'eau, & l'abîmer avant qu'il puisse toucher au rivage. Les deux premières vagues ne s'enflent pas tant, & ne forment point d'Arche en approchant

(*b*) Des-Marchais, Vol. II. pag. 17.
(*c*) Barbot, pag. 324.
(*d*) Des-Marchais, Vol. II. pag. 23. & suivantes.
(*e*) Barbot, pag. 346.
(*f*) Le même Auteur dit qu'elle régne depuis Rio da Volta jusqu'au petit Ardra.

CÔTE DES ESCLAVES.

prochant du rivage; la première, parce qu'elle n'est pas repoussée par une vague précédente qui ait eu le tems de se briser avant qu'elle arrive; la seconde, parce que le retour seul de la première n'a pas assez de force pour repousser fort impétueusement celle qui la suit. Mais la troisième, qui trouve le repoussement de la seconde augmenté par celui de la première, forme cette Arche terrible qui porte proprement le nom de Barre, & qui a causé la perte de tant de malheureux.

En quoi consiste l'habileté des Rameurs Négres.

Ces vagues commencent à une portée de fusil de la Côte, parce que la Mer trouve dans ce lieu un Banc plat, mais élevé, après lequel il ne reste rien à craindre, & les Canots au contraire sont portés au rivage avec une rapidité incroyable. L'adresse des Rameurs Négres consiste ici à sauter promptement dans l'eau, & à soutenir le Canot des deux côtés, pour empêcher qu'il ne tourne. Cette opération le conduit à terre en un moment, avec autant de sûreté pour les Passagers, que pour les marchandises. Depuis que les Européens éxercent le commerce à Juida, les Négres du Pays ont eu le tems de se familiariser avec ce dangereux passage. Il est rare à présent qu'un Canot y périsse. Il arrive encore plus rarement que les Rameurs ayent quelque risque à courir, parce qu'ils sont excellens Nageurs, & qu'étant nuds, ils comptent pour rien d'être un peu secoués par les flots. Leur hardiesse est si tranquille, qu'ils profitent souvent de l'occasion pour dérober de l'eau-de-vie ou des kowris. S'ils n'ont pas quelque Européen qui les observe, ils cessent quelque tems d'avancer, en soûtenant le Canot avec leurs rames, tandis qu'un des plus adroits perce les barils, & sert de l'eau-de-vie *à tous* les autres; ensuite ils recommencent à ramer de toutes leurs forces; & lorsqu'ils arrivent au rivage, ils racontent froidement, pour excuser leur lenteur, que le Canot a fait une voie d'eau, & qu'ayant été forcés de la boucher, ils ont eu beaucoup de peine à surmonter les difficultés.

Friponneries qu'ils éxercent au passage.

Matière & disposition de leurs Canots.

On a déja fait remarquer que les Canots sont d'une seule piéce, & composés d'un tronc d'arbre, assez légèrement creusé. Leur longueur ordinaire est de quinze ou dix-huit pieds, & leur largeur de trois ou quatre, sur autant de profondeur. Ils sont conduits par dix Négres, avec une sorte de rames qui ressemblent à nos pelles de four, & qui sont longues de quatre ou cinq pieds. La partie la plus large a quinze pouces de longueur, sur huit de largeur. [Elles sont faites d'une seule piéce & d'un bois ferme.] Les Rameurs sont assis deux à deux, le visage tourné vers le terme de leur course. Celui qui gouverne l'arrière s'entend avec le Pilote, qui est assis à l'avant, & c'est ordinairement le plus habile de l'équipage. Ceux qui rament ont pour siége des bambous, ou des cannes fort grosses, qui traversant le Canot y sont attachées par les deux bouts. Le Pilote régle de la voix tous les mouvemens des Rameurs, & presse ou retarde leur course. C'est un spectacle agréable que de leur voir doubler la mesure, pour avancer quelquefois de toutes leurs forces, avec une vîtesse dont nos chaloupes ne peuvent approcher.

Manière d'y transporter les Européens.

Lorsqu'ils ont des Européens à transporter au rivage, ils les font asseoir au fond du Canot, du côté de l'Avant, l'un derrière l'autre. Si c'est à bord qu'ils les conduisent, ils les placent de même, mais à l'Avant. Cette méthode est prudente, parce qu'en allant au rivage elle expose moins les Passans aux vagues, qui prennent alors le Canot par derrière. Ils n'y sont pas plus exposés au retour, parce que dans ces occasions, elles prennent le Canot pardevant

vant. Les Négres prennent beaucoup de soin des Etrangers; & lorsqu'on s'abandonne à leur conduite, il n'arrive presque jamais de fâcheux accidens. Mais au contraire, avec quelque attention qu'on puisse veiller sur les marchandises, il est presque impossible de se garantir de leurs larcins. Il donneroient des leçons d'effronterie & de subtilité à nos plus habiles Voleurs. S'ils sont observés de si-près qu'ils ne puissent tromper, ils ont l'art de renverser le Canot dans quelque lieu où les barils & les caisses coulent à fond; & la nuit suivante ils reviennent les pêcher. Côte des Esclaves.

Après avoir débarqué les Marchandises, on les place dans des tentes, que les Capitaines font dresser sur le rivage. Au sommet de ces tentes, on éleve des pavillons, qui servent à donner les signaux réglés entre les Marchands qui sont à terre, & les Barques qui demeurent à l'ancre au-delà de la Barre; car, à si peu de distance, il n'en est pas moins impossible de se faire entendre en criant, & même avec le porte-voix. Le bruit des vagues, qui se brisent incessamment contre la Rade, l'emporte sur celui du tonnerre (g). Signaux du rivage.

Autrefois les Anglois & les Hollandois étoient seuls en possession du Commerce de Juida. Mais les François obtinrent par degrés la liberté d'y bâtir un Fort; & l'adresse des Habitans a fait ouvrir enfin leur Port à toutes les Nations. Il en résulte un effet très-désavantageux pour la Compagnie Angloise d'Afrique: Le prix des Esclaves, qui étoit anciennement réglé pour elle, à trois livres sterling par tête, est monté dans ces derniers tems jusqu'à vingt (h). Le Port est ouvert à toutes les Nations.

(g) Des-Marchais, Vol. II. pag. 24. & suivantes.

(h) Importance des Forts de la Compagnie d'Afrique, pag. 30. & suiv.

§. II.

Marchés, Commerce & Voitures de Juida.

Il se tient tous les quatre jours un grand Marché à *Sabi* ou *Xavier*, dans différens endroits de cette Ville. Il s'en tient un autre dans la Province d'*Aploga*, où le concours est si grand qu'on n'y voit pas ordinairement moins de cinq ou six mille Marchands (a). Marchés de Sabi & d'Aploga.

Phillips ajoûte au témoignage de Des-Marchais, qu'entre plusieurs Foires qui se tiennent à Sabi, il n'y en a pas de plus célébre que celle du Mercredi & du Samedi. Mais au-lieu de la placer dans la Ville, il la met à la distance d'un mille, au Nord-Est, en pleine campagne, sous des arbres épais, où il s'assemble, dit-il, un grand nombre d'hommes, de femmes & d'enfans. Les femmes mêmes du Roi ont la liberté de s'y trouver, pour vendre leurs étoffes & d'autres ouvrages de leurs mains (b). Ces Marchés ou ces Foires sont réglés avec tant d'ordre & de sagesse qu'il ne s'y passe jamais rien contre les loix. Chaque espèce de Marchands & de Marchandises a sa place assignée. Il est permis à ceux qui achétent, de marchander aussi long-tems qu'il leur plaît, mais sans tumulte & sans fraude. Le Roi nomme un Juge, assisté de Foire champêtre & ses circonstances.

(a) Des-Marchais, Vol. I. pag. 162.

(b) Phillips, pag. 222.

de quatre Officiers, bien-armés, qui a non-seulement le droit d'inspection sur toutes sortes de Commerce, mais celui d'écouter les plaintes & de les terminer par une courte décision, en vendant pour l'Esclavage ceux qui sont convaincus de Vol, ou d'avoir troublé le repos public. Outre ce Magistrat, un Grand du Royaume, nommé le *Konagongla*, est chargé du soin de la Monnoie ou des Bujis. Il en faut quarante pour faire un *Toqua*. Cet Officier éxamine les cordons; & s'il y trouve une coquille de moins, il les confisque au profit du Roi.

Alimens, denrées & marchandises qui s'y vendent.

Les Marchés sont environnés de petites baraques, qui sont occupées par des Cuisiniers ou des Traiteurs, pour la commodité du Public. Mais ils ne peuvent vendre que certaines sortes de viandes, telles que du bœuf, du porc, de la chair de chévre ou de chien. Ce sont des femmes qui ont le privilège de vendre, dans d'autres loges, du pain, du riz, du millet, du maïz & du kuskus. D'autres vendent du *Pito*, qui est une espèce de bierre rafraîchissante & de fort bon goût. Le vin de Palmier & l'eau-de-vie se vendent aussi par d'autres mains. Ceux que l'appetit presse, sont obligés de payer d'avance les liqueurs & les alimens qu'ils achètent, [& quand ils ont la marchandise, ils ☞ vont la manger où ils jugent-à-propos.] Il ne manque aucune provision dans tous ces Marchés. On y vend des Esclaves de tous les âges & des deux séxes; des bœufs & des vaches, des moutons, des chévres, des chiens, de la volaille & des Oiseaux de toutes espèces; des singes & d'autres Animaux; des draps de l'Europe, des toiles, de la laine & du coton, des calicos ou toiles des Indes, des étofes de soie, des épices, des merceries, de la porcelaine de la Chine, de l'Or en poudre & en lingots, du fer en barre & en œuvre, enfin toutes sortes de marchandises de l'Europe, d'Asie & d'Afrique, à des prix fort raisonnables. Cette abondance est d'autant plus surprenante, qu'une partie de tous ces biens est achetée de la seconde ou de la troisième main, par des Marchands qui les vont revendre à trois ou quatre cens lieuës du même Pays (*c*).

Marchandises du Pays.

Les principales marchandises du Royaume de Juida sont les étofes de la fabrique des femmes, les nattes, les paniers, les cruches pour le Pito, les calebasses de toutes sortes de grandeur, les plats & les tasses de bois, le papier (*d*) rouge & bleu, la malaguette, le sel, l'huile de palmier, le Kanki & d'autres denrées (*e*).

Par qui le Commerce est éxercé.

Le Commerce des Esclaves est éxercé par les hommes, & celui de toutes les autres marchandises par les femmes. Nos plus fins Marchands pourroient recevoir des leçons de ces habiles Négresses, soit dans l'art du débit, soit dans celui des comptes. Aussi les hommes se reposent-ils (*f*) entièrement sur leur conduite.

La monnoye courante dans tous les Marchés est de la poudre d'Or ou des bujis. Comme on ne connoît pas l'usage du crédit, les Marchands n'ont pas l'embarras des Livres de Compte (*g*).

Les

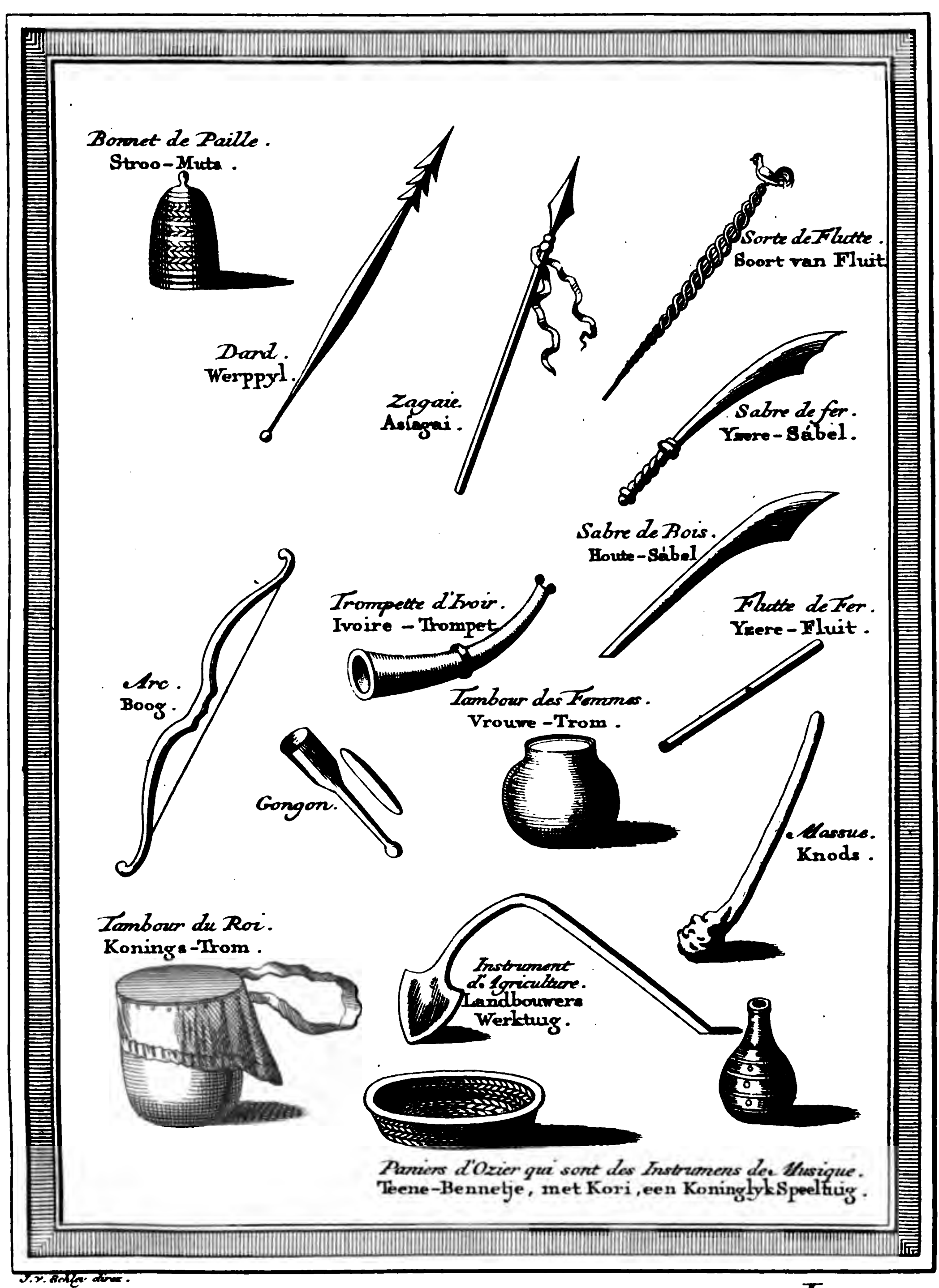
(*c*) Des-Marchais, *ubi sup.* pag. 165.

(*d*) Les Compilateurs Anglois croient que c'est une faute, au lieu de *Perpetuane*; [mais ☞ observez en même tems que la Remarque de ces mêmes Compilateurs ne tombe point sur le mot de papier, qui n'est pas dans l'original, mais sur celui de *poivre*. R. d. E.]

(*e*) Phillips, *ubi sup.*

(*f*) Des-Marchais, pag. 166.

(*g*) Le même, *ibid.*



J. v. Schley direx.

ARMES et INSTRUMENS de MUSIQUE du ROYAUME de JUIDA.
KRYGS-en SPEELTUIG, van 't KONINGRYK WHIDA.

CÔTE DES ESCLAVES.

Monnoie courante.

Les *Bujis* ou les *Kowris*, que la plûpart des François appellent *Bauges*, par corruption, sont de petites coquilles d'un blanc de lait, & de la grandeur d'une olive. Les Habitans des Maldives les employent pour lester leurs Bâtimens, dans les voyages qu'ils font à Goa, à Cochin, & dans d'autres lieux, d'où les Européens, sur-tout les Hollandois, les apportent en Europe, & s'en servent fort avantageusement pour le commerce de Guinée & d'Angola. Le prix de ces utiles bagatelles augmente ou diminue en Angleterre & en Hollande, suivant leur abondance ou leur rareté. Elles s'y vendent par quintal. L'Auteur ne peut s'imaginer pourquoi cette vente se fait au poids plûtôt qu'à la mesure.

Grosseur des bujis.

Ces Bujis sont de différentes grandeurs. Les plus petits ne sont pas plus gros qu'un pois commun. Les plus grands ont la grosseur d'une noix; mais ils sont en petit nombre à proportion des autres. Ordinairement les grands & les petits sont mêlés. On les apporte des Indes Orientales en pelotons bien enveloppés, mais les Anglois & les Hollandois les mettent dans des barils, pour la facilité du transport en Guinée (*b*).

Usage qu'on en fait dans le Pays.

Dans les Contrées de Juida & d'Ardra, les bujis servent également de parure & de monnoie. Les Habitans percent chaque coquille avec un fer propre à cet usage. Ils les enfilent au nombre de quarante dans un cordon (*i*), qu'ils appellent *Senre*, & les Portugais (*k*) *Toquos*. Cinq de ces cordons de quarante Bujis font ce que les Portugais nomment *Gallinba* (*l*), & les Négres *Fore*. Deux cens senres ou cinquante fores composent un *Alkove*, & dans le langage des Négres de Juida, un guinbatton. Chaque alkove pèse ordinairement soixante livres, & contient quatre mille bujis.

Avec ces toques ou ces senres de quarante bujis, les Négres achètent & vendent entr'eux toutes sortes de marchandises, comme on le fait en Europe avec l'or, l'argent, & le cuivre. Ils ont tant d'estime pour ces coquilles, que dans le commerce & pour leurs parures ils les préfèrent à l'Or. Ils évaluent leurs richesses par le nombre d'Esclaves & de bujis qu'ils possédent. Le prix d'un Esclave est un alkove ou un guinbatton de bujis (*m*). Des-Marchais rapporte que suivant le prix du Marché, un Esclave se vend depuis dix-huit jusqu'à vingt *Kabasches*, c'est-à-dire, entre soixante-dix & quatre-vint mille bujis, qui pésent environ cent quatre-vingt livres du poids de Paris (*n*).

Hamacs ou voitures de Juida.

Les Européens, les Seigneurs de Juida, & les Négres riches se font porter dans des Hamacs (*o*) sur les épaules de (*p*) leurs Esclaves. C'est du Brésil que viennent les plus beaux hamacs. Ils sont de coton. Les uns sont d'une étofe continue, comme le drap; les autres à jour, comme nos filets pour la pêche. Leur longueur ordinaire est de sept pieds, sur dix, douze, & quatorze de largeur. Aux deux extrémités, il y a cinquante ou soixante nœuds, d'un

(*b*) Barbot, pag. 339.

(*i*) Phillips dit qu'ils les enfilent dans des joncs.

(*k*) Phillips les appelle *Toggys*, Atkins, *Toccies*; Des-Marchais *Toques*.

(*l*) Les mêmes Auteurs écrivent *Gallinas*, & font l'évaluation suivante: quarante bugis font une toque; cinq toques une gallina; & vingt gallinas un grand kobeche, qu'Atkins appellé quibesh, & qui revient à l'alkove de Barbot; c'est à dire; à quatre mille bujis.

(*m*) Barbot, pag. 326. & 339. & Phillips, pag. 228.

(*n*) Des-Marchais, Vol. II. pag. 32.

(*o*) Hamak est un mot Brésilien, qui signifie un filet. Atkins, pag. 112.

(*p*) Voyez la Figure.

Leur description.

d'un tissu de soye, de coton, ou de pitte, que les Négres appellent rubans, chacun de la longueur de trois pieds. Tous les rubans de chaque bout s'unissent pour composer une chaîne, au travers de laquelle on passe une corde, qu'on attache des deux côtés au bout d'une canne de bambou, longue de quinze ou seize pieds, de sorte que le hamac suspendu prend la forme d'un demi-cercle. Deux Esclaves portent les deux extrémités de la canne sur leur tête. La personne qui se fait porter, s'assied ou se couche de toute sa longueur dans le hamac; mais elle ne se met pas en ligne directe, parce que dans cette situation elle auroit le corps plié, & les pieds aussi hauts que la tête. Sa position est diagonale, c'est-à-dire, qu'ayant la tête & les pieds d'un coin à l'autre (q), elle est aussi commodément que dans un lit. Les personnes de distinction se servent d'un oreiller qui leur soûtient la tête.

Ils viennent du Brésil.

Les hamacs qu'on apporte du Brésil sont de différentes couleurs, & fort bien travaillés, avec des souspentes & des franges de la même étoffe, qui tombent des deux côtés, & qui leur donnent fort bonne grace. On s'y sert ordinairement d'un parasol, qu'on tient à la main. Si l'on voyage pendant la nuit, on passe sur la canne une toile cirée, pour se garantir de la rosée, qui est dangereuse dans le Pays. Il n'y a point de litière où l'on dorme si commodément que dans cette voiture.

Voitures & marches des Directeurs Européens.

Les Directeurs Européens, & quelques Seigneurs du Pays ont des hamacs de la forme des serpentins du Brésil, dont Frézier nous a donné la description (r), & que Durret confond mal-à-propos avec les Palanquins des Indes Orientales. Le serpentin ne diffère du hamac que parce qu'il est couvert d'une sorte de dais, ou d'une arche qui a toute la longueur du hamac, sur environ quatre pieds de largeur. Cette espèce de toît est composée [de carton, ou] de petites planches d'un bois fort léger, & couverte d'une belle étofe de soye ou de toile cirée, avec des rideaux de taffetas qui se tirent des deux côtés. Lorsque les Directeurs sortent du Comptoir, pour la promenade ou pour quelque Voyage, ils sont toûjours escortés d'un Capitaine Négre, ou d'un Seigneur qui protége leur Nation, & qui suit immédiatement leurs serpentin dans son hamac. A la tête du convoi, un Négre porte l'enseigne de la Nation. Il est suivi d'une garde de cent ou deux cens Négres, avec leurs tambours & les trompettes. Ceux qui ont des fusils tirent continuellement. Les Tambours battent, les Trompettes sonnent, & la marche n'est qu'une danse continuelle. Le Pavillon & le Directeur François jouissent ici du premier rang dans toutes sortes d'occasions. C'est un droit dont ils sont en possession depuis un tems immémorial (s).

Description des hamacs, par Phillips.

Phillips s'étend encore plus particulièrement sur la manière de voyager. Les hamacs, dit-il, sont ordinairement d'étofe de coton; mais les Facteurs en ont de soye, ou du plus beau drap. Leur longueur est d'environ neuf pieds, sur six ou sept de large. Ils ont aux deux extrémités de petites cordes, ou des rubans, qui les resserrent comme une bourse, & par lesquels ils sont suspendus

(q) L'usage de la Côte d'Or est très-différent. Le Voyageur y est assis avec les jambes pendantes d'un côté, & les bras passés sur la canne ou le pieu qui soutient le hamac. Ses Esclaves marchent à côté & portent des parasols pour le garantir du soleil. *Smith*, pag. 158.

(r) Voyage de Frézier à la Mer du Sud.

(s) Des-Marchais, Vol. II. pag. 212. & suivantes.

pendus aux deux bouts d'une piéce de la même longueur. Le voyageur, assis, ou couché de son long, suivant la posture qu'il choisit, est porté entre deux Négres, qui soûtiennent les deux bouts du pieu, sur un petit paquet de toile ou d'étoffe qu'ils ont sur la tête. Avec ce fardeau ils marchent aussi vîte qu'un cheval puisse trotter, chantant de concert & comme en partie. Lorsqu'ils se trouvent fatigués, deux autres Négres leur succédent. Un hamac en a toûjours six à sa suite. On loue à fort bon marché des Négres de cette profession. Mais les Seigneurs & les riches Particuliers en ont habituellement à leurs gages, & les offrent quelquefois aux Facteurs Européens pour les conduire du Palais Royal à leurs Comptoirs. Il en coûte beaucoup moins de les louer au prix commun, parce que ces porteurs prêtés éxigent, avec des sollicitations fort importunes, de l'eau-de-vie & d'autres présens. Ils ne s'en trouvent pas beaucoup mieux, ajoûte l'Auteur; car leurs maîtres ne font pas difficulté, à leur retour, de leur enlever tout ce qu'ils ont reçu.

Porteurs de louage & porteurs gagés.

La qualité du climat ne laisse point aux Européens le choix d'une autre voiture. Un Anglois, dit Phillips, ne pourroit faire un mille à pied dans l'espace d'un jour, sans être affoibli très-dangereusement par l'excés de la chaleur; au-lieu qu'il est fort soulagé dans un hamac par la toile qui le couvre, & par le mouvement de l'air que ses Porteurs agitent continuellement. L'Auteur rend témoignage qu'il y a dormi fort tranquillement dans ses Voyages, & que le plus souvent on n'a point d'autre lit en Amérique. Lorsqu'un Seigneur Négre est en voyage, il se fait accompagner de dix ou douze Négres armés de fusils, qui environnent son hamac, & qui font retentir le bruit de leurs armes, avec d'autres marques de zèle & de gaieté. En arrivant au terme, l'usage est de faire une décharge générale; & cette cérémonie passe pour une marque de grandeur (t).

Néceffité des hamacs pour les Européens.

Atkins dit que la voiture la plus commode, dans le Royaume de Juida, est le serpentin, avec des rideaux qui garantissent un Voyageur de la chaleur & des mouches. Il est porté, dit-il, par deux hommes, & suivi de deux autres qui sont prêts à leur succéder. Le prix du loyer est de six schellings par jour (v).

Commodités du Serpentin.

Snelgrave, dans son voyage de Jakin au Canton d'Assem, avoit six porteurs, qui se relevoient successivement. Quoique la distance fût d'environ quarante milles, il en fut quitte, pour trois jours de marche, à quatre milles par heure. Mais à son retour, la diligence de ses porteurs fut prodigieuse. Ils firent le même chemin entre neuf heures du matin & cinq heures après midi (x).

Vîtesse des porteurs.

(t) Phillips, pag. 214. & suiv.
(v) Atkins, pag. 112.
(x) Snelgrave, pag. 24, 26 & 81.



CHAPITRE

CHAPITRE III.

Négres du Royaume de Juida.

Leur figure, leur habillement, leur caractère & leur nourriture.

Taille & couleur des Négres de Juida.

LES Habitans naturels de cette Contrée sont généralement de haute taille, bien-faits & robustes. Leur couleur n'est pas d'un noir de jais si luisant que sur la Côte d'Or, & l'est encore moins que sur le Sénégal & sur la Gambra. Mais ils sont beaucoup plus industrieux (*a*) & plus capables de travail. Au reste, ils ne sont pas moins ignorans. Ils n'ont aucune distinction de tems, aucune fête, aucune division d'heures, de jours, de semaines, de mois & d'années. Ils comptent le tems de leurs semences par les Lunes; & tous les (*b*) trois jours ils sçavent qu'ils ont un grand jour de marché. Sans plume & sans encre, ils calculent les plus grosses sommes avec autant d'éxactitude que les Européens (*c*). Le Commerce en est plus facile avec eux. Des-Marchais grossit beaucoup cette peinture de leur ignorance. Les plus raisonnables, dit-il, ignorent jusqu'à leur âge. *Si vous leur* demandez quel est celui d'un de leurs enfans, ils répondent qu'il est venu au monde lorsque tel Directeur est arrivé de France, ou lorsqu'il est parti. Voulez-vous sçavoir dans quel tems de l'année? C'est dans la saison des semences ou dans celle de la moisson. Telles sont les époques du Pays, & leurs connoissances ne s'étendent pas plus loin (*d*).

Leur ignorance.

Politesse admirable de cette Nation.

AVEC si peu de lumières, les Négres de Juida sont plus civilisés & plus polis que la plûpart des autres Nations du Monde, sans en excepter les Européens. Bosman les met fort au-dessus de tous les autres Négres, autant pour les mauvaises que pour les bonnes qualités. Il observe d'abord qu'ils traitent sa Nation avec les manières les plus engageantes; qu'au-lieu de les importuner sans cesse, comme tous les autres Négres, pour en obtenir des présens, ils se contentent le matin d'un verre d'eau-de-vie; qu'ils prennent plus de plaisir à donner qu'à recevoir, & qu'ils sentent avec beaucoup de reconnoissance les avantages qu'ils tirent du commerce des Hollandois. Mais Bosman ajoûte que leur attachement est fort opiniâtre (*e*) pour leurs anciennes coutûmes & pour leurs opinions.

Comment ils en usent avec leurs Supérieurs.

LES devoirs mutuels de la civilité sont si-bien établis entr'eux, & leur respect va si loin pour leurs Supérieurs, que dans les visites qu'ils leur rendent

(*a*) Barbot, pag. 830.

(*b*) C'est plûtôt le quatrième jour, comme on l'a vû dans l'article précédent.

(*c*) Bosman, pag. 352.

(*d*) Des-Marchais, Vol. II. pag. 161. & suivantes.

(*e*) Atkins en donne pour preuve, qu'une femme du Pays, qui vit avec un Européen, en qualité de *Kousa* ou de maîtresse, suivant l'usage commun des Facteurs, n'en demeure pas moins fidelle au culte de ses Dieux; page 116.

dent, ou dans une simple rencontre, l'Inférieur se jette à genoux, baise trois fois la terre, en frappant des mains, souhaite le bon jour à celui qu'il se croit obligé d'honorer, & le félicite sur sa santé, ou sur d'autres avantages dont il le voit jouir. De l'autre côté le Supérieur, sans changer de posture, fait une réponse obligeante, bat doucement des mains, & souhaite aussi le bon jour. L'Inférieur ne cesse pas de demeurer assis à terre ou prosterné, jusqu'à ce que l'autre le quitte, ou lui témoigne que c'est assez. Si c'est l'Inférieur que ses affaires obligent de partir le premier, il en demande la permission, & se retire en rampant; car on regarderoit comme un crime, dans la Nation, de paroître debout, ou de s'asseoir sur un banc, devant ses Supérieurs. Les enfans ne sont pas moins respectueux pour leur père, & les femmes pour leur mari. Ils ne leur présentent & ne reçoivent rien d'eux, sans se mettre à genoux, & sans employer les deux mains; ce qui passe encore pour une plus grande marque de soûmission. S'ils leur parlent, c'est en se couvrant la bouche de la main, dans la crainte de les incommoder par leur haleine.

Respect des enfans pour leurs pères, & des femmes pour leurs maris.

Deux personnes d'égale condition, qui se rencontrent, commencent par se mettre à genoux & frappent des mains; après quoi ils se saluent, en faisant des vœux pour leur bonheur & leur santé mutuelle. Cette cérémonie s'exécute de si bonne grace, que le spectacle en est fort agréable. Qu'une personne de distinction éternue, tous les assistans tombent à genoux, baisent la terre, frappent des mains & lui souhaitent toutes sortes de prospérités. Un Négre, qui reçoit quelque présent de son Supérieur, frappe des mains, baise la terre & fait un remercîment fort affectueux. Enfin les distinctions de rang & les proportions de respect sont aussi-bien observées entre les Négres de Juida que dans aucun autre endroit du Monde; bien différens, ajoûte l'Auteur, de ceux de la Côte d'Or, qui vivent ensemble comme des brutes, sans aucune idée de bienséance & de politesse (*f*).

Civilités entre les égaux.

Suivant Des-Marchais, les mêmes cérémonies se répètent scrupuleusement chaque fois qu'on se rencontre, fût-ce vingt fois le jour; & la négligence, dans ces usages, est punie par une amende (*g*). Toute la Nation, dit le même Auteur (*h*), marque une complaisance & une considération singulière pour les François. Le dernier Roi de Juida portoit si loin ce sentiment, qu'un de ses principaux Officiers ayant insulté un François & levé la canne pour le frapper, il lui fit couper la tête sur le champ, sans se laisser fléchir par les ardentes sollicitations du Directeur François en faveur du coupable.

Egards singuliers pour la Nation Françoise.

Les Chinois mêmes, assûre le même Auteur, ne portent pas plus loin les formalités du cérémonial & ne les observent pas avec plus de rigueur. Un Négre de Juida, qui se propose de rendre visite à son Supérieur, envoie d'abord chez lui pour faire demander sa (*i*) permission & l'heure qui lui convient. Après avoir reçu sa réponse, il sort accompagné de tous ses domestiques

Les Négres de Juida comparés aux Chinois.

Cérémonies d'une visite.

(*f*) Bosman, pag. 341. & Barbot, pag. 330.

(*g*) Des-Marchais, Vol. II. pag. 184.

(*h*) Les Auteurs Anglois de ce Recueil remarquent ici, avec beaucoup de politesse, que cette prédilection pour les François n'est pas surprenante, parce qu'ils sont la Nation la plus civile de l'Europe : *It is true, they may lick the French best, as being the most polite of all the European Nations.* R. d. T.

(*i*) Cet usage ressemble aux billets de visite des Chinois.

ques & de ses Instrumens musicaux, si sa condition lui permet d'en avoir. Ce cortége marche devant lui, lentement & en fort bon ordre. Il ferme la marche, porté par deux Esclaves sur son hamac. Lorsqu'il est arrivé à quelques pas du terme, il descend & s'avance à la première porte, où il trouve les domestiques du maître de la maison. Alors il fait cesser sa musique, & se prosterne à terre avec tout son train. Les domestiques qui sont venus pour le recevoir, se mettent dans la même posture. On dispute long-tems qui se lèvera le premier. Il entre enfin dans la première cour, il y laisse le gros de ses gens, & n'en prend qu'un petit nombre à sa suite.

Les domestiques de la maison l'ayant introduit dans la salle d'audience, il y trouve le maître, assis, qui ne fait pas le moindre mouvement pour quitter sa situation. Il se met à genoux devant lui, baise la terre, frappe des mains, & souhaite à son Seigneur une longue vie avec toutes sortes de prospérités. Il répète trois fois cette cérémonie; après quoi, l'autre, sans se remuer, lui dit de s'asseoir, & le fait placer vis-à-vis de lui, sur une natte ou sur une chaise, suivant la manière dont il est assis lui-même. Il commence alors la conversation. Lorsqu'elle a duré quelque-tems, il fait signe à ses gens d'apporter des liqueurs, & les présente à son hôte. C'est le signal de la retraite, comme le caffé & les parfums en Turquie. L'Etranger recommence alors ses génuflexions avec les mêmes complimens, & se retire. Les domestiques de la maison le conduisent jusqu'à la porte, & le pressent de remonter dans son hamac. Mais il s'en défend; & de part & d'autre on se prosterne comme à l'arrivée (*k*). Il monte ensuite dans le hamac, *ses Instrumens recommencent à jouer*, & le convoi se remet en marche dans le même ordre qu'il est venu (*l*).

Etrange marque de politesse.

Atkins fait observer, comme une grande marque de politesse, que les deux séxes s'accroupissent pour uriner, & que les femmes ont droit de faire mettre à l'amende un homme qui se découvriroit avec indécence pour satisfaire à ses besoins naturels (*m*).

Industrie & diligence des Négres de Juida.

Les Négres de Juida ne l'emportent pas moins par l'industrie que par la politesse sur toutes les autres Nations des mêmes Pays. La paresse & le goût de l'oisiveté font la passion favorite des Habitans de la Côte d'Or, au-lieu qu'ici l'ardeur du travail régne dans les deux séxes. On n'y voit personne qui abandonne ses occupations avant que de les avoir finies. Tout le monde cherche à s'employer, pour gagner de l'argent & pour augmenter son bien. La diligence est une vertu si commune à Juida, que les Européens mêmes en sont surpris. Ce n'est pas, remarque Des-Marchais (*n*), que ce Peuple aime proprement la fatigue du travail; mais lorsqu'il entreprend quelqu'ouvrage, il le pousse avec une ardeur incroyable; & l'on est étonné de voir dix mille arpens de terre cultivés, qui étoient en friche deux jours auparavant. Outre l'agriculture, dont le Roi & quelques Seigneurs sont seuls éxemts, leurs ouvrages manuels consistent à filer du coton, à fabriquer des étoffes, à faire des calebasses, des ustenciles de bois, des zagaies, des instrumens de fer, & plusieurs autres sortes de marchandises, les unes beaucoup plus parfaitement que sur la Côte d'Or, d'autres qui n'y sont pas même connues. Tandis

Leurs occupations.

(*k*) On s'imagineroit que tous ces usages sont copiés de la Chine.

(*l*) Des-Marchais, Vol. II, pag. 182.

(*m*) Atkins, pag. 112.

(*n*) Des-Marchais, *ubi sup.* pag. 207.

dis que les hommes s'occupent avec cette ardeur, les femmes ne demeurent pas oisives. Elles brassent de la bierre, elles préparent des alimens, soit pour la subsistance de leur famille, soit pour les vendre au Marché avec les fruits du travail des maris. L'émulation semble animer les deux séxes. Aussi vivent-ils splendidement & ne se refusent-ils rien; pendant que les Négres de la Côte d'Or n'ôsent manger un morceau qui leur coûte quelque chose (o).

Côte des Esclaves.

Occupations des femmes.

Phillips observe que les femmes s'occupent particuliérement à faire des étofes qui portent le nom de Juida, des nattes, des paniers, du kanki, du pito, & à planter ou semer leur bled, leurs ignames, leurs patates, &c. L'étofe, ou le drap de Juida, est long d'environ deux aunes & large d'un quart. L'usage est d'en joindre trois pièces ensemble. On en fait de diverses couleurs; mais ordinairement il est à raies blanches & bleuës. Pour une livre de tabac, quelque mauvais qu'il pût être, l'Auteur achetoit une mesure de cette étofe, qui auroit coûté plus d'un écu à la Barbade. Il en obtenoit la même quantité pour huit couteaux, qui ne lui revenoient qu'à vingt-quatre sols la douzaine. [Pour faire ces étofes, particuliérement celles qui sont avec des raies bleuës, les Négres défilent les perpetuanes qu'ils achètent des Anglois] (p).

Salaire des ouvriers.

Les gages des ouvriers sont fort médiocres; mais ils veulent être payés d'avance. Le principal service qu'ils rendent aux Hollandois, consiste à transporter leurs marchandises du rivage à la Ville Royale, où la Compagnie de Hollande a son Comptoir. La distance est de trois lieuës; & le prix, pour chaque fardeau, est depuis huit jusqu'à douze sols, suivant sa pesanteur. On ne sçauroit se plaindre de la cherté; mais les porteurs se dédommagent en pillant, comme on l'a déja fait observer. Avec un poids de huit cens (q) sur la tête, ils marchent si légèrement, que les Hollandois, sans aucune charge, ont peine à les suivre.

Ceux qui ont acquis des richesses considérables ne se bornent point à l'agriculture, dont ils laissent le soin à leurs femmes & à leurs domestiques. Ils exercent le commerce des Esclaves & de diverses sortes de marchandises (r).

Inclination de ce Peuple au vol.

Mais si les Habitans de Juida surpassent tous les autres Négres en industrie comme en politesse, ils l'emportent beaucoup aussi par le goût & la subtilité qu'ils ont pour le vol. A l'arrivée de Bosman dans ce Comptoir, le Roi lui déclara que ses Sujets ne ressembloient point à ceux d'Ardra & des autres Pays voisins, qui étoient capables, au moindre mécontentement, d'empoisonner les Européens. C'est, lui dit (s) le Prince, ce que vous ne devez jamais craindre ici. Mais je vous avertis de prendre garde à vos marchandises, car mon peuple est fort exercé au vol, & ne vous laissera que ce qu'il ne pourra prendre. Bosman, charmé de cette franchise, résolut d'être si attentif qu'on ne pût le tromper aisément. Mais il éprouva bien-tôt, confesse-t'il lui-même, *qu'il avoit compté sans son Hôte*, & que l'adresse des Habitans surpassoit toutes ses précautions (t). Il ajoûte qu'à l'exception de deux ou trois des

Exemples des larcins de Juida.

(o) Bosman, *ubi sup.* pag. 342.
(p) Phillips, pag. 220.
(q) *Angl.* Avec un poids de cent livres. R. d. E.
(r) Bosman, pag. 343.
(s) Le même *ibid.*
(t) Bosman, *ubi sup.*

CÔTE DES ESCLAVES.

des principaux Seigneurs du Pays, toute la Nation de Juida n'est qu'une troupe de Voleurs, d'une expérience si consommée dans leur profession, que de l'aveu des François, ils entendent mieux cet art que les plus habiles filoux de Paris. A son départ, dit-il encore, il avoit fait ses paquets avec beaucoup de soin, & les avoit enfermés jusqu'au jour suivant dans le magazin du Comptoir; & s'étant pourvû aussi de quantité de poulets pour le voyage, il les tenoit au même lieu dans des cages. Mais le lendemain il ne retrouva ni ses poulets ni ses marchandises, quoique le Magazin fut un édifice solide & bien fermé. Toutes ses recherches ne purent lui faire juger quelle méthode les Négres avoient employée pour ce vol. Ils lui avoient pris dans une autre occasion la valeur de soixante livres sterling en marchandises; mais il avoit découvert au toît du Magazin, qui n'étoit que de roseaux couverts d'argile, un trou, par lequel ils avoient tiré leur proie avec un long croc. Un jour, le magazin François fut volé de même, & le trou étoit assez grand pour le passage d'un homme. Les Anglois ayant une grosse quantité de bujis à faire transporter du rivage à la Ville, s'étoient avisés, pour les garantir du vol, de coudre leurs barils dans des sacs. Mais cette précaution fut inutile. Les Négres trouvérent le moyen d'ouvrir les sacs & d'enfoncer les barils avec des cizeaux de fer. Ils ont mille voies, dont il est impossible de se défier, & qui trompent la vigilance des Gardes. S'ils sont pris quelquefois sur le fait, ils demandent avec une effronterie surprenante si l'on les croit capables de travailler pour un si petit salaire, sans l'espérance qu'ils ont de piller. Il sert peu de porter ses plaintes au Roi. On n'obtient ni justice ni *restitution*. Si ce Prince ordonne qu'on fasse quelque recherche, personne n'ôse l'entreprendre, parce qu'on a toûjours à redouter quelque Seigneur qui participe au vol, & qui protége les Voleurs (v).

On n'obtient ni justice ni restitution.

ATKINS leur a vû pousser l'effronterie jusqu'à dérober les pagnes des Esclaves qu'on amène de l'intérieur des Terres (x).

Habillemens de cette Nation.

LES Négres de Juida sont généralement mieux vétus que ceux de la Côte d'Or, mais ils n'ont pas d'ornemens d'Or & d'argent. Leur Pays ne produit aucun de ces précieux métaux, & les Habitans n'en connoissent pas même le prix. Ils portent, l'un sur l'autre, cinq ou six habits de différentes sortes. Celui qu'ils ont par-dessus n'a pas moins de sept ou huit aunes de long, & sert à les envelopper fort décemment. Le droit de porter le rouge n'appartient qu'à la famille Royale. Les femmes portent aussi plusieurs robes, ou plusieurs pagnes, mais qui n'ont pas plus d'une aune de longueur. Leur usage est de les fermer sur le ventre avec une boucle ou un bouton. Les Négres mêmes badinent sur cette mode, qui est, de l'invention de leurs femmes, & pour laquelle il faut supposer, disent-ils, qu'elles ont de bonnes raisons.

Nudité des filles & des garçons.

LES hommes, les femmes, & les enfans ont la tête rasée dans tout le Pays de Juida, & ne se la couvrent jamais, malgré la différence des saisons. Ils en ont la barbe (y) beaucoup plus forte (z). Phillips dit que les filles sont nues jusqu'au tems du mariage, & que c'est la preuve de leur virginité. L'habitude les rend si peu sensibles à cette indécence, qu'il en a vû plus de

200

(v) Le même, pag. 348. & suiv.

(x) Voyage d'Atkins. pag. 112. On a déja vû d'autres détails dans sa Relation, Tom. IV. R. d. T.

(y) *Angl.* la Tête. R. d. E.

(z) Bosman, pag. 350. & suiv.

200 dans cet état. Les jeunes garçons ne gardent pas plus de mesures. L'Auteur s'imagine que cet usage est institué dans quelque vûe sérieuse ; telle, dit-il, que d'assûrer la paix & la durée des mariages par la connoissance que les deux Parties ont de leurs perfections mutuelles (*a*).

Côte des Esclaves.

Habits du Roi & des Seigneurs.

Des-Marchais ne s'accorde pas tout-à-fait avec Bosman sur l'habillement des Négres de Juida. Il traite d'ailleurs cet article avec un peu plus d'étendue. L'habillement du Roi (*b*) & celui des Grands, dit-il, est presque le même. Il consiste dans une piéce d'étofe blanche de coton, longue de trois aunes, qu'ils se passent autour de la ceinture, & qu'ils laissent tomber jusqu'aux pieds en forme de jupon. Ils mettent par-dessus une piéce d'étofe de soye, qui tombe de même; & par-dessus celle-ci une autre piéce plus riche, & longue de six ou sept aunes, qu'ils croisent par les deux bouts autour de leur ceinture; de manière, qu'un des bouts tombe sur le genoux droit, & l'autre descend jusqu'à terre où elle traîne en forme de queuë. Ils portent des bracelets & des coliers de Perles, d'Or & de Corail, des chaînes d'Or, & d'autres joyaux. La plûpart ont la tête nue. Mais quelques-uns se la couvrent d'un chapeau à la Françoise, avec un plumet, & portent une canne à la main. La plus grande partie est nue, à l'exception de la ceinture, qui est environnée d'un pagne grossier d'étofe de coton ou de natte, de la grandeur ordinaire de nos serviettes. Les femmes de distinction ont autour de la ceinture cinq ou six pagnes l'un sur l'autre, mais disposés de manière que ceux de dessus sont les plus courts, & laissent voir celui de dessous, qui a l'air d'un jupon de flanelle. L'Auteur remarque, [je ne sçais sur quel fondement,] que la même mode régnoit autrefois en France (*c*), & qu'elle y étoit venue apparemment des Dames de Juida. Les femmes du Roi, & celles des Grands, sont nues, comme les autres, jusqu'à la ceinture. Mais leurs pagnes sont d'une étofe plus précieuse, & celui de dessous leur tombe jusqu'à la cheville du pied. Tous ces pagnes sont fort larges. Ils forment autour des reins une sorte de coussin ou de bourlet qui leur donne assez l'air des paniers, dont l'usage est si général en France. Elles portent aussi des chaînes & des anneaux à la cheville du pied, comme les femmes du Sénégal, & plusieurs rangs de coliers & de bracelets au poignet & aux bras. Sur la tête, elles ont, en forme de bonnet, une petite corbeille d'ozier ou de roseaux, travaillée & peinte avec beaucoup de propreté. Sa figure est à peu près celle d'une ruche d'abeilles, ou de la thiare du Pape. Leurs cheveux sont rangés avec beaucoup d'art (*d*), & les boucles entremêlées de paillettes d'Or, & de petits morceaux de verre ou corail.

Habits des femmes de distinction.

Nourriture ordinaire des Négres de Juida.

Les Négres, sur toute la Côte, sont beaucoup plus sobres que les Anglois, dans l'usage de la chair des Animaux. Ils ont peu de moutons & de chévres. Le bled d'Inde, le riz, les bananes, les plantins, les dattes ou les noix de Palmier, les pommes de pin, les racines, avec un peu de poisson puant, & quelques

(*a*) Phillips, pag. 222.

(*b*) Barbot dit que le Roi est vêtu à la Moresque, d'une longue robe de soie, qui est quelquefois enrichie d'Or, & de couleur violette; pag. 334.

☞ (*c*) Cette mode a eu lieu aussi en Angleterre.

(*d*) Des-Marchais, Vol. II. pag. 47. & suiv.

Côte des Esclaves.

quelques piéces de volaille, font leur principale nourriture (*e*). Ils n'ont aucune sorte de boucherie pour la viande.

Prix des provisions.

Juida est le Pays de toute la Côte où les provisions soient en plus grande abondance. Cependant elles n'y sont point à bon marché (*f*), & les bestiaux n'y ont rien d'extraordinaire pour la grosseur. Une vache du poids de trois cens livres y passe pour un bel animal, & se vend deux grands *Cabeches* ou *Quibesches*. Le prix d'un veau de quatre-vingt livres est un cabeche, & celui d'un mouton de douze livres, huit *Gallinas*. Cinq poules valent un écu. Une douzaine d'oiseaux sauvages & un porc reviennent au même prix.

Conseil pour les Voyageurs.

Mais il ne faut pas oublier, dans le Voyage de Juida, de se pourvoir de bujis ou de kowris, qui ne coutent qu'un schelling la livre, & qui se revendent ici deux schellings & demi. C'est la monnoye la plus commode pour le trafic des denrées; d'autant plus qu'à cette distance de l'Europe, l'Or ou l'argent monoyé ne fait jamais un commerce avantageux (*g*).

Goût que les Négres ont pour la chair de chien.

Phillips dit que les Négres de Juida préfèrent la chair de chien à celle de tous les autres animaux, & qu'il en vit de fort gras qu'on exposoit en vente (*h*) au Marché. Des-Marchais rend le même témoignage. On voit, dit-il, dans tous les Marchés de Guinée un grand nombre de chiens gras, liés deux à deux, que les Marchands de cette profession engraissent pour la table des Grands. Il ne ressemblent pas moins aux Chinois sur cet article que sur celui de la civilité. Les Sauvages du Nord de l'Amérique ont le même goût. Labat déclare, à cette occasion, que celui qui refuseroit de manger de la chair de chien, lorsqu'il a bon appétit, mériteroit de mourir de faim; & que lui-même, excité souvent par la vûe & l'odeur d'un chien bouilli ou roti, il en auroit mangé avec plaisir, s'il n'avoit été retenu par la crainte des réflexions. Cependant comme les chiens (*i*), dit-il, sont de fidels animaux domestiques, il conseille de les épargner.

Pain de Juida.

Le Pain des Négres de Juida est de bled d'Inde. Ils ont l'art de le moudre entre deux pierres, qu'ils appellent *Pierres de Kanki*, à peu près comme les Peintres broient leurs couleurs. [Après l'avoir laissé tremper quelque-tems ☞ dans l'eau, ils en prennent trente ou quarante grains, qu'ils mettent sur une de ces Pierres qui est unie & large, & avec l'autre Pierre, qui est assez épaisse pour qu'on puisse la manier avec la main, ils réduisent le blé en farine, en jettant souvent de l'eau dessus pour l'humecter.] De la farine, paitrie avec un peu d'eau, ils composent des pièces de pâte, qu'ils font bouillir dans un pot de terre, ou cuire au feu sur un fer ou une pierre. Cette espèce de Pain, qu'ils appellent *Kanki*, se mange avec un peu d'huile de Palmier. Une calebasse de pito, & quelques ignames ou quelques patates qu'ils y joignent, sont la nourriture ordinaire du plus grand nombre (*k*).

(*e*) Voyage d'Atkins, pag. 130. & suiv.

(*f*) Phillips dit (pag. 221.) qu'elles sont bonnes & à bon marché; [mais on conçoit que ☞ les prix peuvent varier.]

(*g*) Atkins, pag. 112.

(*h*) Phillips, *ubi sup.* pag. 221.

(*i*) [Ce sont des réflexions que Labat mêle ☞ dans le texte d'autrui.] *Voyez* Des-Marchais, Vol. II. pag. 164.

(*k*) Voyage de Snelgrave, pag. 3. & 79.



CHAPITRE

CÔTE DES ESCLAVES.

CHAPITRE IV.

Mariages, Amusemens, Maladies & Funérailles du Royaume de Juida.

Excès de Polygamie.

LA plûpart des usages de Juida ont beaucoup de ressemblance avec ceux de la Côte d'Or, à l'exception de ce qui regarde le culte religieux & le fond des mœurs. Par rapport aux femmes, tandis que les Habitans de la Côte d'Or n'en ont qu'une, ou deux, ou trois, & que les plus distingués ne vont guères au-delà de vingt, le commun des Négres de Juida en prend quarante ou cinquante; les Chefs en ont trois ou quatre cens, quelquefois le double; & le Roi n'en a pas moins de quatre (a) ou cinq mille. Phillips rapporte, sur le témoignage du Capitaine *Tom* son interpréte, que de son tems, ce Prince avoit trois mille femmes; & loin d'en douter, il ajoûte que ce récit lui parut vraisemblable à la vûe de celles des Kabaschirs, ou des Seigneurs du Pays, qui sont (b) en aussi grand nombre qu'ils sont capables d'en nourrir.

SNELGRAVE assûre qu'il est fort ordinaire pour un Seigneur de Juida, d'entretenir plusieurs centaines de femmes, ou de concubines (c), & que le peuple jouit de la même liberté à proportion de ses forces (d).

Simplicité des mariages de Juida.

IL y a d'ailleurs très-peu de Pays où les mariages se fassent à moins de frais & avec moins de cerémonies. On n'y connoît point les Contrats, les douaires, les rentes établies, ni les présens mutuels. Les Négres de la Côte Occidentale d'Afrique achètent leurs femmes assez cher, en bestiaux & en marchandises. S'ils ne les trouvent pas vierges, ils sont libres de les congédier & de reprendre leurs présens. Ici les idées sont tout-à-fait différentes. Comme la fécondité n'est pas trop ordinaire dans le Pays, une fille qui a fait ses preuves avant le mariage est toûjours préférée par les hommes; mais il ne leur en coûte rien pour l'obtenir de ses parens. Des-Marchais nous apprend la forme de ces mariages (e).

Manière dont un Négre se choisit une femme.

LORSQU'UN homme a pris de l'inclination pour une fille, il la demande familièrement au père, qui ne refuse guères son consentement, si sa fille est en âge d'être mariée. Les parens sont chargés, par l'usage, de la conduire à la maison du mari. A son arrivée, il lui présente un pagne neuf. C'est ordinairement le premier qu'elle ait porté; car elle n'a pas d'autre fortune que ses qualités personnelles; & si par ses épargnes elle avoit acquis quelque bien, elle est obligée de le laisser à la maison paternelle. Le mari tue un mouton, qu'il mange avec les parens de sa femme. L'usage ne lui permettant pas de manger avec elle, il a soin de lui envoyer une portion de ce festin. Les parens, après avoir bû avec lui quelques flacons de liqueurs fortes, se retirent tranquillement,

(a) Description de la Guinée par Bosman, pag. 344.

(b) Phillips, pag. 219.

(c) Le même Auteur observe que le Général du Roi de Dahomé, qui fit la conquête de Juida & d'Ardra, avoit cinq cens femmes.

(d) Voyage de Snelgrave, pag. 3. & 79.

(e) Des-Marchais, Vol. II. pag. 177. & suivantes.

Côte des Esclaves.

tranquillement, & lui abandonnent leur empire sur leur fille. Lorsqu'elle n'a point encore atteint l'âge nubile, son mari la laisse entre les mains de ses parens, sans fournir le moindre secours pour son entretien ; & l'engagement qu'ils ont pris avec lui ne leur ôte pas le pouvoir de disposer d'elle, s'il se présente un meilleur parti.

Phillips compare les mariages du Royaume de Juida à ceux des premiers âges du monde. Un homme, dit-il, qui prend du goût pour une jeune femme, la demande, l'obtient, lui fait présent de quelques coliers de rangos, mêlés de corail, invite les amis des deux familles, qu'il traite avec du pito; & le mariage se trouve accompli sans autre formalité (*f*).

Prudence des Négres.

Cette dispense de toutes sortes de frais & de cérémonies somptueuses paroît un usage fort prudent. Sans une loi si favorable, au-lieu de trois ou quatre cens femmes, les Grands seroient réduits, comme sur la Côte d'Or, à se contenter d'une douzaine, ou se ruineroient presque tous par des excès de dépense. Des-Marchais, qui fait cette réflexion, ajoûte que les Négres de Juida ne sont jamais incommodés de la multitude de leurs femmes, à moins qu'elles ne soient du nombre des *Betas*, c'est-à-dire, des Prêtresses du Serpent. On verra dans un autre lieu l'explication de ce titre.

Mariage des Esclaves.

Un Esclave qui veut épouser une fille de la même condition, s'adresse à son Maître, sans être obligé d'obtenir l'approbation de ses parens. Les enfans mâles qui naissent de ces mariages appartiennent au Maître de la femme, & les filles au Maître du mari (*g*).

Jalousie ordinaire à Juida.

Les Négres sont ici fort jaloux de leurs femmes. Celles du Roi sont si respectées, qu'il est défendu sous de rigoureuses peines de les toucher, & de (*h*) lever même les yeux sur elles. Celles des Grands sont considérées à proportion. Un Négre du commun, qui entre dans la maison d'un Grand, est obligé de crier *Ago*, terme qui sert d'avis aux femmes pour se retirer à l'écart. Les Grands ont droit de punir par la bastonade ceux qui manquent à cette loi. Mais si quelqu'un rencontre & touche une de leurs femmes, ils portent leurs plaintes au Roi, qui leur accorde une prompte justice (*i*).

Partage du travail entre les hommes & les femmes.

Tous les profits que les hommes tirent de leur commerce & de leur industrie sont employés à se pourvoir d'habits, eux & leur famille. Ce soin est leur unique partage. Tous les autres embarras d'une maison tombent sur les femmes. Elles s'employent si constamment au travail, qu'on a peine à concevoir comment elles peuvent résister à tant de fatigues (*k*). En un mot, la condition d'une femme n'est guères différente ici de l'Esclavage. La plûpart sont obligées, suivant Bosman, de cultiver la terre, sans en excepter celles du Roi. Si les plus belles demeurent resserrées dans leurs maisons, ce n'est pas pour y vivre dans l'oisiveté. Elles s'occupent des travaux domestiques, sans compter les services qu'elles doivent rendre à leurs maris. Il n'y a point de Négre un peu distingué qui permette l'entrée (*l*) de sa maison à d'autres hommes. Sur le moindre soupçon d'infidélité, chacun est en droit de vendre ses femmes pour l'Esclavage, quand le reproche de galanterie tomberoit sur le Roi

(*f*) Voyages de Phillips, pag. 220.

(*g*) Des-Marchais, Vol. II. pag. 179. & suivantes.

(*h*) Voyez ci-dessous l'article des Rois.

(*i*) Des-Marchais, *ubi sup.* pag. 179.

(*k*) Le même, pag. 181.

(*l*) Bosman, pag. 344. & Des-Marchais, *ubi suprà*.

Roi même. Ici les droits du mariage sont si respectés, que le voisin d'un homme riche, qui auroit séduit une de ses femmes, se verroit exposé non-seulement à perdre la vie, mais à voir tomber toute sa famille dans l'Esclavage (*m*).

CÔTE DES ESCLAVES.

Liberté mutuelle pour le divorce.

CEPENDANT les Maris sont toûjours libres de quitter leurs femmes par le divorce: [ce qui se fait sans autre cérémonie que de les mettre hors de leur Maison.] Mais, dans ce cas, ils doivent payer aux parens le double de ce que la fête du mariage leur a coûté. [Cette coûtume, dit Labat, est commode pour les Maris qui sont las de leurs femmes; si elle étoit reçue en Europe, on n'y verroit pas tant de mariages discordans.] Les femmes sont dédommagées de la rigueur de cette loi par la liberté qu'elles ont aussi de quitter leur Mari, sans autre obligation pour les parens, que de lui restituer la dépense qu'il a faite le jour de sa nôce (*n*).

UNE autre loi, qui n'est pas moins rigoureuse pour les femmes, c'est celle qui leur défend sous peine de Mort, ou d'Esclavage, pendant le tems de leurs mois, d'entrer au Palais Royal, & dans les maisons des Grands (*o*).

Séparation légale des femmes.

DES-MARCHAIS paroît persuadé que les Négres de Juida ont emprunté des Juifs la loi de séparation qu'ils font observer aux femmes dans ces tems périodiques. Dès qu'elles s'apperçoivent de leur état, elles sont obligées de quitter la maison de leurs pères ou de leurs maris, & de renoncer à toute communication avec les hommes pendant la durée de cette indisposition. Chaque famille a, vers l'extrémité de son enclos, une ou plusieurs maisons, où elles passent ce tems sous la conduite de quelque vieille Matrone. Elles ne retournent près de leur mari qu'après avoir été lavées & soigneusement purifiées (*p*). Qui s'imagineroit que malgré tant d'obstacles & de sévères châtimens, les femmes de Juida aiment mieux en courir tous les risques que de vivre sans galanterie? Ce Pays, dit l'Auteur, fourniroit une riche matière pour des Annales galantes.

Leur penchant à la Galanterie.

Liberté des filles.

LES jeunes filles ont la liberté de disposer d'elles-mêmes. Leurs parens mêmes n'ont pas droit de les blâmer lorsqu'ils les surprennent avec un galant. Loin d'être déshonorées, comme on l'a déja fait remarquer, par une grossesse qui précéderoit leur mariage, c'est une recommandation pour trouver un mari, parce qu'elles n'ont pas de meilleure preuve à donner de leur fécondité, & que l'avantage d'une nombreuse famille va de pair ici avec les richesses. Cependant il est rare que les femmes de Juida ayent plus de deux ou trois enfans. Celles qui en ont eu cinq ou six obtiennent une considération fort distinguée. Elles cessent ordinairement (*q*) d'être propres à la génération vers l'âge de vingt-six ans.

Elle se change en libertinage.

LE même Auteur observe dans un autre endroit que la condition laborieuse & pénible des femmes engage ici quantité de filles dans le libertinage. Comme elles peuvent disposer absolument d'elles-mêmes, elles quittent leurs parens pour vivre en liberté, & se prostituent à ceux qui les payent, avec la certitude de n'en recevoir aucune (*r*) tache. Les filles de débauche sont en fort grand nombre dans le Royaume de Juida, & moins chères que sur la Côte d'Or. L'Auteur a vû, sur les grands chemins, des cabanes de neuf ou dix

Femmes de débauche.

(*m*) Bosman, *ubi sup.*
(*n*) Des-Marchais, *ubi sup.* pag. 179.
(*o*) Bosman, pag. 353.
(*p*) Des-Marchais. *ubi sup.* pag. 180.
(*q*) Le même, pag. 70.
(*r*) Le même, pag. 181.

CÔTE DES ESCLAVES.

dix pieds de longueur, & larges de six, où elles sont obligées de se trouver à leur tour, certains jours de la semaine, pour se livrer aux Passans. Comme le Pays est fort peuplé, que le nombre des Esclaves est très-grand, & que les femmes mariées vivent dans la contrainte, ces misérables créatures ne manquent pas d'éxercice. On assûra l'Auteur que les plus accréditées recevoient jusqu'à trente hommes par jour.

Le prix ordinaire, & comme établi, est de trois bujis (s); qui reviennent à moins d'un liard; sur quoi elles sont obligées de pourvoir à leur subsistance. Mais elles peuvent prendre quelques jours pour travailler; car ne dépendant de personne, elles ne sont pas initiées solemnellement, comme sur la Côte d'Or. Cependant c'est un usage assez commun parmi les femmes de distinction, quand elles sont au lit de la mort, d'acheter quelques Esclaves femelles pour en faire présent au Public. Cette libéralité passe pour une action sainte, dont les Négres croyent fermement qu'elles seront récompensées. La fin de toutes ces malheureuses victimes de l'incontinence publique, est encore plus misérable que sur la Côte d'Or, parce qu'étant sujettes à plus de fatigue, elles sont si-tôt infectées, qu'elles arrivent rarement à la moitié ordinaire de la vie (t).

Nombre des enfans dans les familles.

D'un si grand nombre de femmes on peut attendre un nombre extraordinaire d'enfans, car sans être extrémement fécondes, elles sont fort éloignées d'être stériles; & non-seulement les Hommes sont sanguins, robustes, & de bon appétit, mais ils employent divers ingrédiens pour exciter la nature. L'Auteur a vû des Négres qui se glorifioient d'avoir plus de deux cens enfans. Ayant demandé, un jour, au Capitaine *Agoci*, qui servoit depuis plusieurs années d'interpréte aux Hollandois, si sa famille étoit nombreuse, parce qu'il étoit toûjours suivi de quantité d'enfans, le Négre répondit avec un soupir qu'il n'en avoit que soixante-dix, & qu'il lui en étoit mort le même nombre. Le Roi, qui étoit témoin de cette conversation, assûra l'Auteur qu'un de ses Vicerois avoit repoussé un puissant ennemi, sans autre secours que ses fils & ses petits fils avec tous ses Esclaves; & que cette famille avoit été composée de deux mille hommes, au nombre desquels il ne comptoit ni les filles ni plusieurs enfans morts. On ne doit pas être surpris, conclut Bosman, que le Pays soit si peuplé, & qu'il en sorte annuellement un si grand nombre d'Esclaves (v).

Motifs dont les Négres autorisent la Polygamie.

Smith observe qu'il est ici fort commun de voir dans une famille deux cens Enfans pleins de santé & de force. Il ajoûte qu'un homme se trouve souvent Père d'une douzaine d'Enfans dans le même jour. Jamais les maris n'ont de commerce avec leurs femmes pendant qu'ellles sont grosses, ou qu'elles ont leurs infirmités périodiques. Cette seule raison est un grand motif pour la Polygamie. D'ailleurs, les richesses consistent ici dans la multitude des enfans; mais les pères en disposent à leur gré; & ne réservant quelquefois que l'aîné des mâles, ils vendent tout le reste pour l'Esclavage. Un Royaume de si peu d'étendue fournit tous les mois un millier d'Esclaves au Marché (x).

Cependant Des-Marchais, ou son Editeur, ne fait pas difficulté de donner

(s) Il y a dans l'Original *Boesses*. R. d. E.
(t) Bosman, pag. 315.
(v) Le même, pag. 347.
(x) Voyages de Smith, pag. 202.

ner sur cet article (y) un démenti formel aux Voyageurs qu'on a cités. Il n'y a point, dit-il, de Nation sur la terre qui ait pour ses enfans plus de tendresse & des sentimens plus paternels que les Négres. A la vérité ils vendent leurs femmes; mais ils mettent beaucoup de différence entre leurs femmes & leurs enfans. Les premières ne sont proprement que leurs Esclaves. Ils ne sont gênés par aucune loi pour le nombre. Ils les tiennent sous le joug par la crainte du châtiment; & lorsqu'ils se trouvent fatigués d'une femme vieille & stérile, ils sont sûrs, avec le prix qu'ils tirent de sa vente à la moindre faute, de pouvoir se procurer une douzaine de jeunes filles, jolies, soûmises, & laborieuses, qui augmentent leurs richesses & leur famille. Ils vendent aussi les enfans de leurs Esclaves, parce qu'ils ont le même droit sur eux que sur leurs pères. Mais pour leurs propres enfans, fussent-ils venus d'une mère esclave, ils les regardent comme libres, & ne mettent pas de différence entre ceux qui naissent de leurs simples concubines ou de leurs épouses légitimes. La loi de Juida, continue le même Auteur, s'accorde encore ici avec celle des Juifs, & ne lie pas moins le Prince que le dernier de ses Sujets. D'un autre côté le respect des enfans est extrême pour leur père. Ils ne leur parlent jamais qu'à genoux. Les femmes sont assujetties à la même humiliation, excepté les Betas ou les Prêtresses; car la loi est renversée en faveur de celles-ci, & leur consécration les met en droit d'exiger de leurs maris les mêmes marques de respect & de soûmission.

Les Négres de Juida ne vendent point leurs enfans. Ils peuvent vendre leurs femmes.

Respects qu'ils en reçoivent.

LES Cadets des deux séxes sont obligés de rendre aussi cette sorte d'hommage à leur Frère aîné, sous peine d'une amande qu'il régle à son gré. Mais il ne paroît pas que les enfans ayent le même respect pour leur Mère que pour leur Père. Entre les femmes, les formalités de la politesse sont les mêmes qu'entre les hommes; & comme ce séxe a plus de goût que le nôtre pour les cérémonies, il y a beaucoup d'apparence que les détails de civilité sont encore poussés plus loin. Ce qu'il y a de plus triste, suivant Des-Marchais, pour les Dames de Juida, c'est que les hommes n'ont pas pour elles les mêmes complaisances qu'en Europe (z).

Soûmission des Cadets pour leur frère aîné.

LA Circoncision des enfans est une pratique établie dans cette Contrée, sans que les Habitans en puissent apporter d'autre raison que l'usage de leurs pères, dont ils en ont reçu l'exemple. On soûmet même quelques filles à cette cérémonie sanglante; sur quoi Bosman renvoie ses Lecteurs aux Observations d'Arnold van Overbeck sur les Hottentots du Cap de Bonne-Espérance. Il n'y a point d'uniformité entre les Négres pour le tems de l'opération. Les uns la souffrent à quatre ans, d'autres à cinq, à six, à huit, & même à dix ans (a).

Circoncision des mâles & de quelques filles.

A la mort d'un Père, l'aîné des Fils hérite, non-seulement de tous ses biens & de ses bestiaux, mais même de ses femmes, avec lesquelles il commence aussitôt à vivre en qualité de mari. Sa Mère seule est exceptée (b). Elle devient maîtresse d'elle-même, dans un logement séparé, avec un fond réglé pour sa subsistance

L'aîné des fils hérite des biens & des femmes de son père.

(y) Il semble même que sa réflexion s'étende à tous les Négres de l'Afrique, & dans cette supposition elle contredit tous les autres Voyageurs. [Mais on doit l'attribuer vraisemblablement à Labat son Editeur, dont on a déja fait remarquer les décisions hazardées sur mille choses qu'il n'avoit pas vûes.]

(z) Des-Marchais, Vol. II. pag. 185. & suivantes.

(a) Bosman, pag. 353. Atkins le cite à la même occasion.

(b) Des Marchais excepte aussi sa grand-mère paternelle.

subsistance. Cet usage n'est pas moins établi pour (c) le peuple que pour le Roi & les Seigneurs. Mais un Sujet n'est pas le maître de brûler la maison de son père, ni d'honorer ses funérailles par le sacrifice de ses femmes & de ses Esclaves, suivant l'usage qui se pratique encore à la mort des Rois. Il est obligé d'obtenir le consentement du Roi, qui ne l'accorde presque jamais (d).

Le Roi hérite des Seigneurs.

PHILLIPS observe qu'après la mort du Roi, toutes ses femmes passent au successeur qu'on lui donne par la voie de l'élection; & que les femmes & tous les biens d'un Kabaschir qui meurt, appartiennent au Roi. Ainsi les enfans des Rois & des Seigneurs, plus à plaindre que ceux d'une condition privée, demeurent sans autre bien que ce qu'ils ont pû enlever secrettement pendant la maladie de leur Père (e).

Passion des Négres de Juida pour le jeu.

L'APPLICATION extraordinaire que les Négres de Juida apportent au commerce & au travail de l'agriculture, ne leur ôte pas le goût du plaisir & de l'amusement. Leur principale passion, dans ce genre, est pour le jeu. Bosman rapporte qu'ils y risquent volontiers tout ce qu'ils possèdent; & qu'après avoir perdu leur argent & leurs marchandises, ils sont capables de jouer leurs femmes, leurs enfans, & de finir par se jouer eux-mêmes (f).

DES-MARCHAIS observe qu'avec autant de passion pour le jeu que les Chinois, ils se dispensent de les imiter sur un seul point; c'est qu'au-lieu de se pendre après avoir tout perdu, ils jouent leur propre corps, & sont vendus par celui que la fortune favorise. Ce désordre avoit obligé le dernier Roi de défendre tous les jeux de hazard, sous peine de l'Esclavage. Il tint la main pendant tout son régne à l'éxécution de cette Loi. Mais son successeur ferma les yeux sur le renouvellement du mal; quoiqu'on se flattât, dit l'Auteur, qu'il feroit revivre la défense aussi-tôt que sa nouvelle autorité seroit mieux établie (g).

Jeux de hazard des Négres.

LES Habitans ont plusieurs jeux de hazard & d'autres de simple éxercice. Le plus célébre, de la première espèce, est celui qu'ils appellent *Atropoé*, c'est-à-dire, *Jeu des six bujis*. Ils s'assemblent douze ou quinze, & prenant séance autour d'une grande natte, qui est étendue à terre, chacun tient à la main trois bujis, qui portent sa marque. On convient de la valeur du jeu: ce n'est jamais moins de cinq gallinas de bujis, qui font environ quatre livres de France. On joue argent comptant. Un des joueurs prend les trois bujis de son voisin, & les ayant secoués dans la main avec les siens, il les jette tous six sur la natte. Si les trois siens se trouvent opposés à ceux de son adversaire, il gagne le coup. S'il ne s'en trouve qu'un, il perd. S'il y en a deux, le coup passe pour nul & l'on recommence, en doublant le fonds du jeu. Si le coup est encore nul, on triple le jeu, & l'on continue de même jusqu'à ce que l'un des deux joueurs l'emporte. Le vainqueur tient table jusqu'à ce qu'il ait perdu lui-même. Alors il perd la main, & ne la reprend qu'à son tour.

Autre jeu.

UN autre jeu de hazard est avec quatre bujis. Il est peu différent du premier; excepté que pour gagner il faut que deux bujis se trouvent d'un côté &

(c) Bosman, *ubi sup.* pag. 346.
(d) Des-Marchais, *ubi sup.* pag. 168.
(e) Voyage de Phillips, pag. 219.
(f) Bosman, pag. 354. Il les compare aux Chinois, comme le Voyageur suivant.
(g) Des-Marchais, Vol. II. pag. 172. & suivantes.

& deux de l'autre; sans quoi le coup est nul & le prix du jeu double. Ce jeu est plus aisé que le premier. L'Auteur est surpris que les Européens n'aient point introduit ici l'usage des dez, qui préviendroit, dit-il, mille tromperies inévitables avec les bujis.

Côte des Esclaves.

Troisième jeu de hazard.

Les Négres ont un troisième jeu de hazard, avec des cailloux ronds, de la grosseur d'un œuf [de pigeon,] ou avec de la graine de Palmier, marqués comme les bujis. Le nombre des joueurs peut être de trois, ou six, ou neuf [ou douze]. Chacun a son argent devant soi. Trois des acteurs commencent le jeu, avec leurs boules ou leurs pierres, sur la table, à peu près comme les enfans jouent en France au *Toton*. Si l'une des balles, en tournant, pousse les deux autres hors de la natte, celui à qui elle appartient gagne le jeu contre ses deux adversaires. Si sa balle n'en pousse qu'une, il n'en gagne qu'une; & si elle n'en pousse aucune des deux, le jeu recommence & double toûjours. Le vainqueur joue ensuite contre deux autres adversaires, jusqu'à ce qu'il perde ou qu'il ait fini la main. Ce jeu demande beaucoup d'habileté, & les joueurs gardent un silence, qui peut être comparé à celui des Ridotti de Venise.

Jeu d'éxercice & d'adresse.

Des-Marchais parle d'un autre jeu, qui n'est pas défendu, parce qu'il est de simple éxercice & qu'il dépend de l'adresse. On plante un pieu, à quarante ou cinquante pas du lieu où se tiennent les acteurs. Sur le sommet, on fixe une boule de bois tendre & léger, d'un pouce & demi de diamettre. On propose des paris. Il est question d'emporter la boule, en deux, trois ou quatre coups. Celui qui manque son but, dans le nombre de coups dont on est convenu, perd le jeu, qui n'est jamais moins de quatre ou cinq écus d'Or en bujis.

Tels sont les jeux des Négres de Juida, [où les Spectateurs perdent autant que les Acteurs par leurs paris.] Ils y risquoient si souvent leur fortune & leur liberté, que le dernier Roi eut recours aux châtimens les plus rigoureux pour couper le cours à cette pernicieuse passion.

Autres amusemens.

Ceux qui ont assez de sagesse & de modération pour se borner à des amusemens moins dangereux, s'assemblent sous des arbres, & forment ce qu'ils appellent un (*h*) *Kaldé*, où ils passent les jours entiers à s'entretenir, à fumer & à boire du vin de Palmier ou de l'eau-de-vie (*i*). Dans certains tems, leurs divertissemens sont le chant & la danse. Ils sont aussi passionnés que tous les autres Négres pour ces éxercices, & les regardent comme un délassement (*k*) après le travail. Phillips dit que leur danse est fort grotesque. Ce sont des sauts continuels, avec des gestes & des mouvemens bizarres.

Musique de Juida.

Leur musique ressemble à celle de la Côte d'Or (*l*); mais elle est plus réguliére & mieux entendue. Ils s'en servent aussi avec plus de retenue, car dans leurs tems de dueil on n'est pas fatigué du son continuel de leurs Instrumens (*m*). Ils ont des tambours, des tymbales, des trompettes & des flutes.

Tambours & leur forme.

Leurs tambours ne sont que des troncs d'arbres creusés, qu'ils ouvrent d'un côté, & qu'ils bouchent de l'autre avec une piéce du même bois. Le diamétre

(*h*) C'est le nom du lieu où ils s'assemblent, dont ils ont fait celui de l'Assemblée même.

(*i*) Des-Marchais, pag. 172.

(*k*) Le même, pag. 205.

(*l*) Phillips, pag. 223.

(*m*) Bosman, pag. 254.

Côte des Esclaves.

metre est de douze ou treize pouces, sur environ deux pieds de longueur. On choisit le bois le plus doux & le plus léger. Du côté qu'ils sont ouverts, on les couvre d'une peau de chévre ou de mouton, bien préparée & liée avec des cordes de jonc [que l'on bande avec des chevilles de bois.] Ils sont entourés d'une petite piéce de coton, ou d'autre étofe, comme nos tymbales, avec une bande de coton roulé (n) pour les suspendre au col. On ne se sert que d'une baguette, qui est d'un bois fort dur, & qu'on tient de la main droite; mais la main gauche ne demeure pas oisive. Elle bat des doigts, & quelquefois du poing. Le son de ces tambours est sourd & pesant. Ceux de l'Europe plaisent beaucoup plus aux Négres; mais ils ne peuvent s'accoûtumer à manier les baguettes des deux mains. Le Roi se sert, dans la musique [de sa chambre], d'une sorte de tymbale, qui différe peu des tambours pour la forme, mais qui est beaucoup plus grosse & plus longue. [Chaque Timbalier n'en a qu'une, qu'il ne porte point au col, comme les tambours, mais qui est suspendue au plancher avec des cordes.]

Trompettes.

Les Trompettes sont d'yvoire & de différentes grandeurs. On leur donneroit plus justement le nom de cornet, car leur son n'a pas plus d'agrément que celui de nos cornets à bouquin. Cependant la fabrique de ces Instrumens demande beaucoup de tems & de travail. Ils rendent différens sons; mais il n'y en a pas d'assez harmonieux pour mériter le nom de son musical.

Flutes.

Les flutes sont des cannes, composées de plaques de fer fort minces, dont les côtés n'ont qu'un seul trou. Le son en est proportionné à la grandeur de leur diametre. Elles sont limées avec beaucoup de propreté; mais le bruit aigu qu'elles rendent ne peut être agréable qu'à l'oreille d'un Négre.

Le Roi & les Grands ont un autre Instrument de musique; c'est un panier d'osier, de la forme d'une grosse bouteille, & de sept ou huit pouces de diametre sur dix de hauteur, sans y comprendre le col, qui est long d'environ cinq pouces & qui sert comme de manche. On remplit ce panier de coquilles, qui sont apparemment des bujis. Le joueur tient de la main gauche le col de cet Instrument, & secoue les coquilles en mesure, tandis que de la main droite il bat le corps du panier. Le son est tel qu'on peut se l'imaginer, [& ne ressemble pas mal à celui que rendent ces petits tambours à manche, qu'on donne aux enfans en Europe, & où l'on renferme de petites Pierres.]

Autres Instrumens de musique.

Un autre Instrument de Juida est un cylindre de fer, d'un pouce de diamettre, qui tourne en spirale autour d'un bâton, & qui est ouvert à l'extrémité. Le sommet du bâton a pour ornement un coq de cuivre. L'embouchure de l'Instrument est du côté opposé, & l'on s'en sert comme d'une flute.

Tambour des femmes.

Les Négres de Juida ont une sorte de tambour, dont le corps est un pot de terre rond, d'un pied de diametre, avec une ouverture de six pouces de largeur, qui est bordée d'un cercle de la hauteur d'un pouce. Cette ouverture, ou cette bouche, est couverte de parchemin ou d'une peau bien préparée, qui s'attache au cercle. L'usage de cet Instrument est réservé aux femmes. Elles s'accroupissent à terre, & le tenant devant elles, une baguette

(n) Voyez la Figure.

Côte des Esclaves.

guette qu'elles ont à la main leur sert à frapper contre le pot. Tandis qu'elles battent de la main droite, les doigts de leur main gauche agissent sur le parchemin ou sur la peau. Mais cet Instrument n'est pas plus agréable que les précédens. L'Auteur admire que les Européens établis à Juida, particulièrement les François, qui ont introduit dans cette Contrée le luxe de la table & des ameublemens, n'aient point mis leur musique à la mode parmi les Habitans. Cette entreprise seroit aisée, dit-il; car ils ont le goût fort bon & l'oreille délicate (o). Phillips n'en donne pas une idée si favorable. Il représente quatre ou cinq Négres, qui soufflent dans une dent creuse d'Eléphant, pendant qu'un autre frappe, avec un bâton, sur une pièce de cuivre ou de fer. Ce bruit lui paroît semblable aux mugissemens d'une troupe de bœufs (p).

Harmonie barbare.

Ce Royaume a des maladies qui lui sont propres, comme des jeux & des plaisirs. Les Blancs ne s'en ressentent que trop, sur-tout de celle des vers, dont ils guérissent moins facilement que les Négres. Outre ceux qui en sont attaqués dans le Pays, il est arrivé à plusieurs Hollandois d'en rapporter de fatales semences en Europe, qui n'ont produit leur effet qu'un an ou quinze mois après leur retour (q).

Maladies du Royaume de Juida.

Smith attribue des qualités fort malignes à l'air de Juida, sur-tout depuis que le Pays ayant été dépeuplé par les ravages du Roi de Dahomay & les terres étant demeurées sans culture, il en est sorti quantité d'herbes (r) empoisonnées. Suivant Des-Marchais, on reconnoît la malignité de l'air à la rosée qui tombe sur le tillac d'un Vaisseau avant le lever du soleil. Elle y produit immédiatement quantité de petits insectes, qui ressemblent aux lézards, aux crapauds & aux serpens. A la vérité, dit-il, l'ardeur du soleil les séche & les dissipe presqu'aussi-tôt. Cependant une si mauvaise disposition de l'air doit produire des effets très-pernicieux sur les Européens qui ont l'imprudence de s'y exposer, en cherchant le frais pendant la nuit sur le tillac. Le plus sûr préservatif est de se tenir soigneusement renfermé, de se bien couvrir la tête & la poitrine, de mener un vie sobre, d'éviter les travaux pénibles pendant la grande chaleur du jour; & sur-tout d'user avec modération des liqueurs fortes, des femmes & des fruits du Pays. Les Négres sont accoutumés à recevoir les rayons du soleil à tête nue; mais l'effet en est si dangereux pour les Européens, qu'ils tombent dans des fiévres malignes, avec de furieux délires, qui deviennent mortels en trois jours. Un Capitaine, qui veut conserver ses gens, ne peut veiller avec trop de soin sur leur conduite.

Malignité de l'air.

Fiévres chaudes.

Ces fiévres empestées causent leurs plus grands désordres aux mois de Juin, de Juillet & d'Août. Elles se déclarent par de grandes douleurs de tête & de reins, par des maux de cœur, des saignemens de nez, [par une soif insupportable,] & des sécheresses de langue qui vont jusqu'à la rendre tout-à-fait noire. Des-Marchais nous donne le plus heureux des remédes dont il fit l'expérience. Il commençoit par purger le Malade avec une infusion de séné, six grains de tartre stibié & une once de sirop rosat. Ensuite il leur

Leur saison & leurs remédes.

(o) Des-Marchais, Vol. II. pag. 197.
(p) Phillips, pag. 223.
(q) Des-Marchais, *ubi sup.* pag. 121.
(r) Smith, pag. 189.

Côte des Esclaves.

leur faisoit prendre des lavemens rafraîchissans, qui doivent être continués jusqu'à la diminution de la fiévre. Dans l'intervalle, il ordonnoit la saignée du pied, pour prévenir le délire, qui arrive ordinairement le troisiéme jour. Quelquefois il est nécessaire d'appliquer les ventouses. La diéte du Malade doit être constamment de l'eau d'orge [& de réglisse,] avec un peu de nitre purifié. Lorsque le danger paroît fini, il faut se purger avec de la manne & du sirop de roses, en deux verres, qui doivent être pris alternativement d'heure en heure.

Dissenterie commune.

Outre ces fiévres chaudes, qui sont toûjours malignes & [les fiévres] intermittentes [qu'on traite comme en Europe,] la dissenterie est ici fort commune, & paroît devoir être attribuée aux fruits & à l'eau du Pays. Labat est persuadé néanmoins qu'elle vient uniquement de l'excès de l'eau-de-vie & des liqueurs fortes. Cette maladie est d'autant plus difficile à guérir, qu'elle attaque les Etrangers dans toutes les saisons de l'année. Elle naît même quelquefois à la suite d'une fiévre intermittente. La meilleure méthode pour la guérir, à Juida, est de purger le Malade tous les trois jours avec de la rhubarbe pure prise en bol ou dans du bouillon,] & de ne pas cesser jusqu'à la diminution des humeurs qui causent le mal. Lorsqu'on s'apperçoit de quelque changement, il faut joindre avec la rhubarbe six grains de catholicon, sans oublier chaque jour l'usage des clystères astringens. On se sert aussi avec beaucoup de succès, contre cette maladie, de la racine de simarouba, qui se nomme bois-amer dans les Isles sous-le-Vent, & que les Sauvages de la Cayenne employent comme un spécifique contre le même mal. *Un Jésuite* François en ayant envoyé au Collége de Paris, le célébre Frère *du Soleil*, qui étoit chargé de la Pharmacie de cette maison, la garda long-tems comme un secret, avec lequel il fit des cures merveilleuses (s).

Son remède.

Ressource des Négres dans leurs maladies.

Mais ce n'est pas dans les lumières de la Médecine que les Négres cherchent du secours contre leurs maladies. Ils s'adressent à leurs Fétiches, avec plus d'aveuglement que ceux de la Côte d'Or; & les jours entiers s'employent à des opérations superstitieuses. Leurs remèdes sont les mêmes que sur la Côte d'Or; mais leurs offrandes sont différentes. Chaque Négre choisit, en plein air, une place, qu'il entoure de roseaux & d'autres Plantes. C'est dans ce lieu consacré qu'ils font des sacrifices continuels pour obtenir la santé & la fortune. Ils appréhendent tellement la mort, qu'ils ne peuvent en entendre parler, dans la crainte de hâter son arrivée en prononçant son nom. C'est un crime capital de la nommer devant le Roi & les Grands. Bosman se disposant à partir, dans son premier Voyage, demanda au Roi, qui lui devoit environ cent livres sterling, de qui il recevroit cette somme à son retour, en cas de mort. Tous les assistans parurent extrêmement surpris à cette question. Mais le Roi, qui entendoit un peu la Langue Portugaise, considérant que l'Auteur ignoroit les usages du Pays, lui répondit avec un sourire; Soyez là-dessus sans inquiétude: Vous ne me trouverez pas mort, car je vivrai toûjours. Bosman s'apperçut fort bien qu'il avoit commis une imprudence. Lorsqu'il fut retourné au Comptoir, son Interpréte lui apprit qu'il étoit défendu, sous peine de la vie, de parler de mort en présence du Roi, & bien plus de

Défense de parler de mort devant le Roi de Juida.

de

(s) Des-Marchais, Vol. II. pag. 121. & suivantes.

de parler de la sienne. Cependant, étant devenu plus familier avec ce Prince, dans son second & dans son troisiéme Voyage, il prit la liberté de railler souvent les Seigneurs de sa Cour, sur la crainte qu'ils ont de la mort. Il parvint à les faire rire de leur propre foiblesse; & le Roi même prenoit plaisir à l'entendre. Mais les Négres n'en étoient pas moins réservés & n'ôsoient ouvrir la bouche sur le même sujet (t).

CÔTE DES ESCLAVES.

Sépulture des Grands.

LA sépulture des Grands du Royaume est dans une galerie que les enfans font construire exprès pour leur père. On place le corps au milieu, & l'on met sur la fosse le bouclier, l'arc, les fléches, & le sabre du mort, entourés de ses Fétiches & de ceux de sa famille. Le Mausolée a d'autant plus de grandeur qu'on y voit plus d'armes & de Fétiches. Mais quoique les fusils & les pistolets soient en usage dans le Pays, on n'en place jamais sur les tombeaux. Un usage inviolable de l'héritier; après la mort de son père, c'est de passer une année entière sans habiter sa maison, & d'attendre la fin de ce deuil pour entrer en possession de ses femmes. Il doit vivre à part, dans cet intervalle, quitter sa parure ordinaire, & ne porter ni coliers, ni bagues, ni bracelets. La loi, ou l'usage, ne lui accorde qu'un pagne de natte, qui est comme le symbole de l'infortune & de la douleur (v).

Deuil de l'héritier.

(t) Bosman, pag. 250. & suiv.

(v) Des-Marchais, pag. 168.

CHAPITRE V.

Religion, Culte, Opinions des Négres de Juida.

BOSMAN croit avoir vérifié que la Religion du Royaume de Juida n'est fondée que sur un principe d'intérêt & de superstition; & plus, dit-il, qu'aucune autre idolâtrie: car si les Payens des autres Pays ont trente mille Divinités, le peuple de cette Région a plus de quatre fois le même nombre. Cependant l'Auteur ne se croit pas moins certain que les Négres de Juida ont quelque foible idée du véritable Dieu, auquel ils attribuent la Toute-puissance & l'Ubiquité. Ils sont persuadés qu'il éxiste un Etre, dont l'Univers est l'ouvrage, & qui mérite par conséquent (a) d'être préféré aux Fétiches, qui sont eux-mêmes ses créatures. Mais ils ne le prient point & ne lui offrent point de sacrifices. Ce grand Dieu, disent-ils, est trop élevé au-dessus d'eux pour s'occuper de leur situation. Il a confié le Gouvernement du Monde aux Fétiches, qui sont des Puissances subordonnées (b) auxquelles les Négres doivent s'adresser. Enfin il paroît clairement, comme Loyer l'observe aussi avec plus d'étendue (c), qu'ils ne prennent les Fétiches que pour des substances matérielles, revêtues, par l'Etre Suprême, de certaines vertus pour l'avantage du genre-humain. [Apologie qui est la même que celle dont se servent les Catholiques Romains en parlant de leurs Images.]

Ils ont quelqu'idée d'un Souverain Etre.

Divers témoignages sur ce point.

DES-MARCHAIS

(a) Bosman employe toujours les termes de Dieux & d'Idoles, pour signifier les Fétiches.

(b) Bosman, pag. 367. & suiv.

(c) Voyez le Tome IV. de cette Collection, Article d'*Issini*.

Opinion des Grands du Pays.

DES-MARCHAIS prétend que les Négres les plus sensés de Juida, du moins entre les Grands, ont une idée confuse de l'éxistence d'un seul Dieu, qu'ils placent dans le Ciel. Ils lui attribuent le soin de punir le mal, & de récompenser le bien. Ils croyent que le tonnerre vient de lui. Ils reconnoissent, suivant le même Auteur, que les Blancs, qui lui adressent leur culte, sont beaucoup plus heureux que les Négres, dont le partage est de servir le Diable, méchante & pernicieuse puissance, qu'ils n'ont pas la hardiesse d'abandonner, parce qu'ils redoutent les fureurs de la populace. On peut juger sur ces idées, conclut Des-Marchais, que le zèle des Missionnaires seroit ici fort inutile (*d*). Dans un autre endroit, paroissant oublier le jugement qu'il a porté, il confirme le récit de Bosman (*e*). Ces Négres, dit-il, reconnoissent un Souverain Etre, Créateur de l'Univers, qui réside au Ciel, d'où il gouverne le Monde, & dont la justice & la bonté sont infinies. Il assûre aussi qu'ils ont recours à sa puissance dans les calamités publiques; mais c'est après s'être adressés en vain à celle du serpent. Ils reviennent donc à lui comme au Dieu supérieur. Ils employent les jours & les nuits aux danses & aux chants qu'ils font à son honneur. Ils lui sacrifient, non-seulement des animaux, mais de jeunes personnes des deux séxes. *Assou*, Capitaine Négre, qui vivoit du tems de l'Auteur, avoit offert au Dieu du Ciel un sacrifice d'hommes & d'enfans pour obtenir la guérison de son Père (*f*).

Opinions des Négres de Juida sur l'Enfer.

LES Habitans de Juida ont quelques notions de l'Enfer, du Diable, & de l'apparition des esprits. Ils mettent l'enfer dans un lieu souterrain, où les méchans sont punis par le feu. Cette opinion avoit été confirmée parmi eux depuis quelques années, par l'arrivée d'une vieille sorcière, *qui faisoit des* récits fort étranges de l'Enfer. Elle y avoit vû, disoit-elle, plusieurs personnes de sa connoissance, & particulièrement l'ancien (*g*) Ministre du Roi, qui y étoit cruellement tourmenté (*h*).

Manière dont ils circoncisent lours enfans.

QUOIQUE les Négres de Juida ne soient ni Juifs ni Mahométans, on a fait remarquer qu'ils ont l'usage de la circoncision; mais c'est avec la moitié moins de cérémonies que les Négres du Sénégal. Lorsque leurs enfans paroissent assez forts pour supporter l'opération, ils les conduisent chez un Chirurgien Négre, le père prend son fils sur ses genoux, lui tire le prépuce, que le Chirurgien coupe, & n'employe que de l'eau fraîche pour arrêter le sang. Dans l'espace de trois jours, la playe est guérie sans autre remède. Loin de regarder cet usage comme une pratique de Religion, les Négres reconnoissent qu'ils en ignorent l'origine, & qu'ils n'ont pas d'autre raison pour l'observer que l'éxemple de leurs Ancêtres (*i*).

Division des Fétiches en deux classes.

LES Fétiches de Juida peuvent être divisés en deux classes; celle des grands & celle des petits. La première classe est celle des Fétiches publics, que Des-Marchais réduit à quatre; le *Serpent*, les *Arbres*, la *Mer* & l'*Agoye*. Il croit néanmoins qu'on peut en ajoûter un cinquième, qui est la principale Rivière du Pays, nommée l'Eufrates. Atkins & Bosman ne comptent que trois grands Fétiches, & ne parlent point de l'Agoye. Le Serpent est sans contredit le plus célèbre

(*d*) Des-Marchais, Vol. I. pag. 129.
(*e*) Loyer, *ubi sup.*
(*f*) Des-Marchais, *ubi sup.* pag. 215.
(*g*) L'Auteur l'appelle le premier Capitaine du Roi.
(*h*) Bosman, pag. 385.
(*i*) Des-Marchais, Vol. I. pag. 127.

célébre & le plus honoré; mais comme on se propose d'en parler avec étendue dans les articles suivans, il suffira ici de l'avoir nommé (k).

CÔTE DES ESCLAVES.

Premier Fétiche.

Le second Fétiche public consiste dans quelques grands Arbres, qu'il semble que la nature ait pris plaisir à former. On ne leur adresse des priéres & des offrandes que dans le tems des maladies, & pour le rétablissement de la santé. Les Négres croyent que l'empire de ce Fétiche s'étend particuliérement sur toutes sortes de fiévres. Ils n'oublient pas néanmoins le Serpent; car dans les cas mêmes où son pouvoir est borné pour le bien, ils s'imaginent qu'il peut leur nuire. La confiance qu'ils ont aux arbres n'empêche pas qu'ils n'ayent recours à d'autres remédes imaginaires pour la guérison de leurs maladies. Ils font divers sacrifices aux Fétiches inférieurs. Quelquefois, ils tuent un Esclave & mangent une partie de sa chair. Bosman rend témoignage que ce barbare reméde fut tenté deux fois de son tems, à l'occasion d'une maladie du Roi. Ils ont d'autres méthodes aussi extravagantes, dont la répétition seroit ennuyeuse (l). Les offrandes que les malades font aux arbres, sont, suivant Des-Marchais, des pâtes de millet, de maïz, & de riz. C'est au Prêtre qu'appartient le droit de les placer au pied de l'arbre qui fait l'objet de la dévotion du malade; après quoi, il peut les emporter pour son propre usage, à moins que le malade ne le paye pour les laisser au même lieu jusqu'à ce que les chiens, les porcs, & les oiseaux les ayent dévorées (m).

Second Fétiche.

Pourquoi les Négres l'invoquent, & de quelle manière.

Atkins raconte que les bosquets ont part dans certaines occasions aux offrandes & aux vœux des Négres, ou plûtôt, qu'ils appartiennent au Serpent par une consécration particulière. Quelque idée qu'ils attachent à cette dévotion, plusieurs Grands ont, dans un endroit de quelque petit bois, une Tour quarrée, où ils portent leurs Daschis & leurs présens. On en découvre une fort élevée, dans le voisinage de Sabi, où le Roi & le peuple font tous les ans de riches offrandes (n).

Les bosquets sont aussi révérés.

Le troisiéme Fétiche de la premiére classe est la Mer. Il a son département particulier, comme les arbres. Mais ces deux Fétiches n'ont rien à démêler avec le Serpent, qui a droit au contraire de les corriger lorsqu'on se plaint de leur paresse & de leur négligence (o).

Troisiéme Fétiche.

Dans la saison des tempêtes, où l'agitation des flots s'oppose à la pêche, & au débarquement des marchandises de l'Europe; dans les tems où les Vaisseaux sont attendus & tardent trop long-tems à paroître, les Négres font de grandes offrandes à la Mer, en y jettant des biens de toutes les espèces. Mais les Prêtres n'excitent pas beaucoup le peuple à ces sacrifices, parce qu'il n'en reste rien qui puisse tourner à leur avantage. Le dernier Roi du grand Ardra ayant fait un jour des présens considérables à la Mer, fut si choqué d'apprendre qu'elle ne répondoit point à ses espérances, qu'il devint furieux, comme Xerxès, & se vengea par divers outrages (p). Cependant la Nation n'en est pas moins constante dans son culte. Si le tems s'obstine à demeurer contraire au commerce, on consulte le Grand Sacrificateur; & suivant sa réponse, on fait une procession solemnelle, qui se termine par le sacrifice

Sacrifices qu'on fait à la Mer.

(k) On parlera de son Culte & de ses Temples. R. d. T.

(l) Bosman, pag. 368. & 383.

(m) Des-Marchais, Vol. II. pag. 131.

(n) Voyage d'Atkins, pag. 118.

(o) Bosman, pag. 368.

(p) Le même, pag. 383. C'est lui qui emploie la comparaison de Xerxès. R. d. T.

CÔTE DES ESCLAVES.

sacrifice d'un bœuf sur le rivage. On fait couler le sang dans les flots, & l'on y jette, aussi loin qu'il est possible, un anneau d'or pour appaiser la Mer. L'anneau n'est pas assez gros pour être regretté. Mais la victime appartient au grand Sacrificateur, qui en dispose à son gré.

Procession qu'on fait à l'honneur de la rivière.

On fait chaque année une autre procession sur les bords de l'Eufrates, principale Rivière du Royaume de Juida (q), qui passe aussi pour un Fétiche. Mais elle n'approche point de celle du Serpent, dont on lira bien-tôt la description. Elle commence par un Corps de quarante Mousquetaires de la garde Royale, qui sont suivis de dix-huit femmes du Roi, [du troisième ordre,] chargées des présens de ce Prince. Après les femmes, on voit paroître seul le Grand Maître des cérémonies, environné de vingt Tambours, de vingt Trompettes, & de vingt Flutes de la musique du Roi. Ce convoi est attendu au bord de la Rivière par le grand Sacrificateur avec ses Prêtres. Ils y reçoivent les présens, & jettent dans l'eau, avec les cérémonies ordinaires, la part qui est destinée au Fétiche: c'est ordinairement quelques poignées de riz, de maïz, & de millet (r); mais ils ont la prudence de garder le reste pour eux-mêmes.

Agoye, Divinité des Conseils.

Sa figure.

L'Agoye, qui est le quatrième Fétiche de la première classe, est une hideuse figure de terre noire, qui a l'apparence d'un crapaud (s) plus que celle d'un homme. Elle est placée, ou plûtôt accroupie sur un piedestal d'argile rouge, vêtue d'une piéce de drap rouge, qui est bordé de bujis. Sa tête est couronnée de Lézards & de Serpens, entremélés de plumes rouges; & l'on voit sortir, au sommet, le fer ou la pointe d'une zagaie, *qui traverse* un gros lézard, au-dessous duquel est un croissant d'argent. Le col de la figure est entouré d'une bande de drap écarlate, d'où pendent quatre bujis. Cette Idole est sur une table, dans la maison du grand Sacrificateur. Elle a vis-à-vis d'elle trois plats de bois, ou trois demi-calebasses, dont l'une contient quinze ou vingt petites boules de terre.

Son culte & son office.

L'Agoye est la Divinité (t) qui préside aux conseils. L'usage est de la consulter avant que de former une entreprise. Ceux qui ont besoin de ses inspirations, s'adressent d'abord au Sacrificateur, & lui expliquent le sujet qui les améne. Ensuite, ils offrent leur présent à l'Agoye, sans oublier de payer les droits du Prêtre, qui doit lui servir d'interpréte. S'il est satisfait, il prend les boules de terre, il fait quantité de grimaces, que le Suppliant regarde avec beaucoup de respect, il jette les balles au hazard, d'un plat dans l'autre, jusqu'à ce que le nombre se trouve impair dans chaque plat. Il répete plusieurs fois cette opération, & si le nombre continue d'*être impair*, il déclare que l'entreprise est heureuse. La prévention des Négres est si forte, que si leurs espérances sont trompées, comme il arrive souvent, ils en rejettent la faute sur eux-mêmes, sans accuser jamais l'Agoye. Les femmes, sur-tout, ne cessent pas de consulter l'Oracle, & d'enrichir le Prêtre par leurs présens. L'Auteur donne à cette statue environ dix-huit pouces de hauteur, un pied à sa couronne, & la même grandeur au piedestal (v).

On

(q) Des-Marchais lui donne le nom de Divinité.

(r) Des-Marchais, *ubi sup.* pag. 160. & suivantes.

(s) Voyez la Figure.

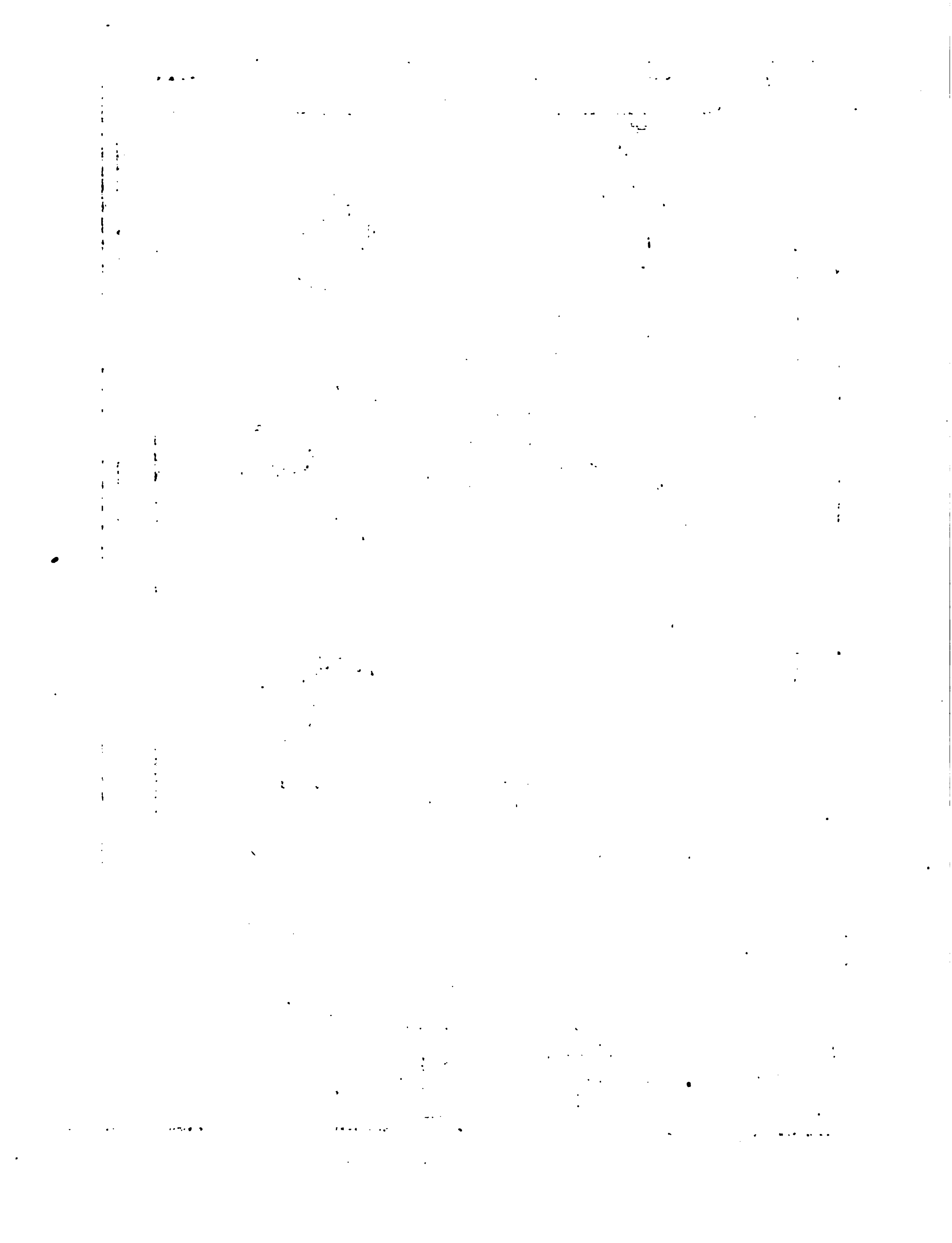
(t) L'Auteur l'appelle Dieu des conseils.

(v) Des-Marchais, *ubi sup.* pag. 161.



1. { *Habit des Femmes du Roy.*
Gewaad van 's Konings Wyven.
2. { *Habit des Grands.*
Gewaad der Grooten.
3. { *Femme favorite du Roy.*
's Konings begunstigde Vrouw.
4. { *Agoye Dieu des Conseils.*
Agoye, God des Raads.
5. { *Tombeau du Roy.*
Grafstée des Konings.

J. v. Schley sculp.



On ne fait pas de procession publique à l'honneur de l'Agoye. C'est un culte secret, qui n'a pour témoins que le Prêtre & la Divinité (*x*). [Ceux qui ont besoin des conseils de cette dernière l'honorent en particulier, ou mettent leurs offrandes entre les mains des Prêtres, qui sçavent trop bien leur métier, pour surcharger de biens leurs Divinités, qui deviendroient d'un abord trop difficile, si on les rendoit plus riches qu'il ne faut.]

CÔTE DES ESCLAVES.

MAIS le respect qu'on porte aux grands Fétiches est extrémement partagé, par la multitude innombrable de petites Idoles que chaque particulier choisit à son gré. Les plus communes, suivant Barbot, sont de terre grasse, parce qu'il est aisé de faire prendre toutes sortes de formes à cette terre. Les maisons & les chambres des Négres, les champs, les grands chemins, les sentiers, dans toutes les parties du Pays, sont remplies de ces figures, qu'on prend soin de placer religieusement sous des hutes de terre, ou dans des nîches. Avec cette espèce de chapelles, on en voit un grand nombre d'autres, qui sont destinées à servir de reposoir aux Serpens, lorsque le hazard en fait rencontrer. Les Négres donnent à ces hutes le nom de *Casas de Dios*, à l'imitation des Portugais (*y*).

Fétiches de la seconde classe.

LES autres Fétiches, d'un rang inférieur, sont de pierre, d'os, de bois, &c. Mais la dévotion est moins aveugle ici pour ces petites Idoles, que dans les autres parties de la Côte. Quoique le premier soin des Habitans soit de les consulter dans leurs moindres entreprises, ils les traitent suivant le succès; c'est-à-dire, que si la fortune répond à leurs désirs, ils les comblent d'honneur & de présens; mais autrement, ils les chassent de leur maison (*z*). Bosman raconte, d'après un Négre fort sensé, que leur usage commun, en commençant une affaire d'importance, est de chercher quelque nouveau Fétiche qui puisse leur attirer du bonheur. Ils prennent la première créature qu'ils rencontrent; un chien, un chat, ou le plus vil animal; & s'il ne s'en présente aucun, leur choix tombe sur une pierre, une pièce de bois, enfin sur le premier objet qui flatte leur caprice. Ce nouveau Fétiche est d'abord comblé de présens, avec une promesse solemnelle de l'honorer comme un Patron chéri, s'il répond à l'opinion qu'on a de sa puissance. En effet, si le hazard fait tourner heureusement l'entreprise, on lui prodigue les caresses & les présens. Mais si le contraire arrive, il est regardé comme une machine inutile, & replongé dans son premier sort (*a*).

Autres Fétiches inférieurs.

Manière de les choisir.

DES-MARCHAIS prétend avoir observé, dans les différens Voyages qu'il fit au Royaume de Juida, que les Habitans, malgré leur ignorance & leur passion effrénée pour les femmes, sont bien disposés pour le Christianisme (*b*). Au contraire, Bosman déclare que la Polygamie est pour eux un obstacle insurmontable, & qu'en supposant que toutes les autres difficultés pussent être vaincues, il ne faudroit jamais espérer de les réduire à l'usage d'une (*c*) seule femme. L'idée confuse qu'ils ont d'un premier Etre, avoit fait concevoir tant d'espérance aux François qui s'établirent dans le Pays en 1666, que

Tentatives des François pour convertir les Négres de Juida.

M.

(*x*) Labat badine ici sur l'adresse des Prêtres Négres, sans faire attention que cette matière est fort délicate. R. d. T.

(*y*) Des-Marchais dit que ces Idoles sont de petits marmousets de figure grotesque, hauts de cinq ou six pouces, Vol. II. pag. 153.

(*z*) Atkins, pag. 118. & suiv.

(*a*) Bosman, pag. 367. & suiv.

(*b*) Des-Marchais, *ubi sup.* pag. 215.

(*c*) Bosman, pag. 385.

CÔTE DES ESCLAVES.

M. du Casse se fit accompagner de deux Capucins dans le Vaisseau *la Tempête*. Ces deux Missionnaires apprirent la Langue du Pays, & prêchèrent d'abord avec des marques si visibles de la bénédiction du Ciel, qu'ils disposèrent le Roi même à recevoir le Batême. On ne sçauroit douter, suivant Des-Marchais ou Labat son Editeur, que la conversion de ce Prince n'eût été suivie de celle du Peuple. Mais les Protestans, établis sur la même Côte, se persuadèrent qu'un événement de cette nature causeroit infailliblement la ruine de leur commerce. Ils cabalèrent avec tant de force, & gagnèrent les Prêtres Négres par des présens si considérables, qu'ils suscitèrent un soulévement contre les deux Capucins. La veille même du jour où le Roi devoit être baptisé, le peuple excité à la sédition, mit le feu à la Chapelle Catholique, environna le Palais Royal, & n'auroit pas ménagé la vie des Missionnaires, si le Roi ne les eut mis à couvert de ce furieux emportement. Il conçut lui-même que sa sienne n'étoit pas en sûreté; & cédant à sa frayeur, il promit aux Prêtres Négres de demeurer fidéle à la Religion de ses Péres. Des deux Capucins, l'un mourut de chagrin, ou de poison, au bout de quelques jours. L'autre fut obligé de s'embarquer, & son départ fit renaître la tranquillité.

Obstacles qu'ils trouvent de la part des Protestans.

En 1670, la Compagnie Françoise de 1664 fit partir deux Jacobins pour renouveller la même entreprise. Ils reçurent tout ce qui étoit nécessaire à leur dessein; ils apprirent la Langue du Pays, & les apparences sembloient promettre beaucoup. Mais les mêmes Européens recommencèrent leurs oppositions. Il fut impossible aux Missionnaires d'obtenir la moindre audience du Roi & des Grands. Le peuple refusa de les écouter, lorsqu'ils voulurent prêcher l'Evangile. Ils moururent tous deux, & l'on ne douta point que le poison n'eût abrégé leur vie, comme celle du Capucin. Les François n'ont rien tenté depuis, & leur Comptoir n'a qu'un seul Chapelain (*d*) pour le service ordinaire de la Religion.

Tentatives des Portugais.

On ne doute pas que les Portugais n'ayent eu le même zéle. Bosman rapporte qu'étant sur la Côte de Juida, en 1698 & 1699, il y vint un Moine Augustin de l'Isle S. Thomas, pour convertir les Négres, & que les mêmes raisons firent échouer son entreprise. Ce Missionnaire proposa au Roi d'écouter ses instructions. Mais dans la première visite que l'Auteur rendit à ce Prince, il lui demanda ce qu'il pensoit de cette proposition. Je la loue, lui dit le Roi, & ce Missionnaire me paroît fort honnête-homme, mais je suis résolu de m'en tenir à mes Fétiches. Le même Religieux se trouvant avec Bosman dans la compagnie d'un Seigneur, qui passoit pour homme d'esprit, déclara d'un ton menaçant, " que si le peuple de Juida persistoit dans ses „ fausses opinions, & dans ses mœurs déréglées, il ne pouvoit éviter de „ tomber dans les flammes de l'Enfer, pour y brûler éternellement avec le „ Diable. Le Seigneur Négre répondit froidement. " Nous ne valons pas „ mieux que nos Ancêtres. Ils ont mené la même vie, & professé le même culte. „ Si nous sommes condamnés à brûler, notre consolation sera de brûler avec eux. „ Cette réponse fit perdre toute espérance au Missionnaire. Il pria Bosman de lui obtenir du Roi son audience de congé; & quelque tems après, il remit à la voile (*e*).

Réponse d'un Grand du Pays à un Missionnaire.

§. II.

(*d*) Des-Marchais, Vol. II. pag. 216. & suivantes.

(*e*) Bosman, pag. 385. & suiv.

§. II.

Le Serpent de Juida & son culte.

Description du Serpent Fétiche.

DES-MARCHAIS donne une description fort exacte du Serpent, qui fait le principal objet de la Religion de Juida. Cette espèce a la tête grosse & ronde, les yeux beaux & fort ouverts, la langue courte & pointue comme un dard, le mouvement d'une grande lenteur, excepté lorsqu'elle attaque un Serpent venimeux. Elle a la queuë petite & pointue, la peau fort belle. Le fond de sa couleur est un blanc sale, avec un mélange agréable de raies, ☞ [ondées] & de taches jaunes, bleuës & brunes. Ces serpens sont d'une douceur surprenante. On peut marcher sur eux sans crainte. Ils se retirent sans aucune marque de colère (*a*).

Bosman dit qu'ils sont raiés de blanc, de jaune & de brun. Le plus grand qu'il eût vû, dans un long séjour sur la Côte, n'avoit qu'une brasse de longueur, & n'étoit pas plus gros que le bras d'un homme. Il ajoûte qu'ils aiment beaucoup la chair des rats, & qu'il a pris souvent plaisir à cette chasse. Mais lorsqu'ils ont saisi leur proie, ils ont besoin d'une heure pour l'avaler. Leur gozier, qui est naturellement fort étroit, paroît encore se resserrer dans ces occasions.

Lorsqu'un de ces Serpens est sous le toît d'une maison, il ne peut se dégager assez vîte pour surprendre un rat. Il semble que ces petites bêtes s'en apperçoivent; & l'Auteur assûre qu'il en a quelquefois vû passer plusieurs devant leur ennemi, qui se trouvoit dans cet embarras, y repasser cent fois, le railler même par leurs sauts & leur posture, tandis que sifflant, & s'efforçant en vain d'avancer plus vîte, il arrivoit toûjours trop tard (*b*).

Douceur naturelle des Serpens-Fétiches.

Les Serpens Fétiches ne nuisent à personne. Ils sont si privés, qu'ils se laissent prendre & manier. Leur unique antipathie est contre les Serpens venimeux, dont la morsure est dangereuse. Ils les attaquent, dans quelque lieu qu'ils les rencontrent, & semblent prendre plaisir à délivrer les hommes de leur poison. Les Blancs mêmes ne font pas difficulté de manier ces innocentes créatures, & badinent avec elles sans le moindre danger. Il ne faut pas craindre de les confondre avec les autres. L'espèce des serpens venimeux est noire, longue de deux brasses, & d'un pouce & demi de diamétre. Ils ont la tête plate, & deux dents crochues. Ils rampent toûjours la tête levée, & la gueule ouverte, attaquant furieusement tout ce qui se présente. L'Auteur les croit du genre vipère, comme ceux de la Martinique, de Sainte Lucie, & de Begnia.

Leur grandeur.

Le Serpent sacré a moins de longueur. Il n'a point ordinairement plus de sept pieds & demi; mais il est aussi gros que la cuisse d'un homme. Les Négres assûrent que le premier père de cette race est encore vivant, & qu'il est d'une prodigieuse grosseur (*c*).

Bosman prétend avoir observé que ces Serpens ne peuvent mordre ni piquer.

(*a*) Des-Marchais, *ubi sup.* pag. 236.
(*b*) Bosman, pag. 380.
(*c*) Des-Marchais, Vol. II. pag. 135. & suivantes.

CÔTE DES ESCLAVES.

quer. Il traite de chimère l'opinion des Négres, qui regardent leur morsure comme un préservatif contre celle des autres serpens. Il assûre au-contraire qu'ils ne peuvent se défendre eux-même du poison des autres; & que dans les combats qu'ils leur livrent souvent, quoique beaucoup plus gros & plus vigoureux, ils seroient rarement vainqueurs, si ces rencontres n'arrivoient ordinairement près des Villes & des Villages, où le secours de leurs Adorateurs les fait triompher de leur ennemi (*d*). Snelgrave dit qu'une des principales raisons qui les a fait choisir aux Négres pour l'objet de leur culte, est la bonté de leur naturel. C'est un crime capital de leur nuire, ou de les outrager volontairement; mais s'il arrive par hazard qu'on marche dessus, ils se retirent avec plus de frayeur que de colère, ou s'ils se servent de leurs dents pour mordre (*e*), la blessûre est toûjours sans danger.

Leurs combats contre d'autres Serpens.

Origine de cette superstition.

Les Négres de Juida racontent qu'ils ont découvert leur Serpent sacré depuis un grand nombre d'années. Il avoit quitté, disent-ils, une autre Région, dont les Habitans faisoient aussi profession de l'adorer, mais s'étoient rendus indignes d'une protection si sainte, par leur méchanceté & par leurs crimes. Ceux de Juida, charmés de la préférence que le Serpent leur accordoit, le reçurent avec des témoignages incroyables de joie & de respect, & le portèrent sur un tapis de soye (*f*) dans le Temple, où il est actuellement. Des-Marchais confirme le récit de Bosman par un détail encore plus particulier. Il est certain, dit-il (*g*), que ce Serpent vient d'Ardra dans son origine, quoiqu'on ignore à quel tems il faut rapporter ici l'introduction de son culte. L'armée de Juida étant prête, suivant cet Auteur, à livrer bataille à celle d'Ardra, il sortit de celle-ci un gros *Serpent, qui se retira dans l'autre.* Non-seulement sa forme n'avoit rien d'effrayant, mais il parut si doux & si privé, que tout le monde fut porté à le caresser. Le grand Sacrificateur le prit dans ses bras, & le leva pour le faire voir à toute l'armée. La vûe de ce prodige fit tomber tous les Négres à genoux. Ils adorèrent leur nouvelle Divinité; & fondant sur leurs ennemis, avec un redoublement de courage, ils remportèrent une victoire complette. Toute la Nation ne manqua point d'attribuer un succès si mémorable à la vertu du Serpent. Il fut rapporté avec toutes sortes d'honneurs. On lui bâtit un Temple, on assigna un fond pour sa subsistance; & bien-tôt ce nouveau Fétiche prit l'ascendant sur toutes les anciennes Divinités. Son culte ne fit ensuite qu'augmenter, à proportion des faveurs dont on se crut redevable à sa protection. Les trois anciens Fétiches avoient leur département séparé: *On s'adressoit à la Mer pour obtenir une heureuse pêche, aux Arbres pour la santé,* & à l'Agoye pour les conseils; mais le serpent préside au commerce, à la guerre, à l'agriculture, aux maladies, à la stérilité, &c. Le premier édifice qu'on avoit bâti pour le recevoir, parut bien-tôt trop petit. On prit le parti de lui élever un nouveau Temple, avec de grandes cours, & des appartemens spacieux. On établit un grand Pontife, & des Prêtres (*h*) pour

Histoire du premier Serpent-Fétiche.

Quelles sont ses vertus & ses fonctions.

Son Temple & ses Prêtres.

(*d*) Bosman, pag. 379.
(*e*) Snelgrave, pag. 47.
(*f*) Description de la Guinée par Bosman, pag. 370.
(*g*) Des-Marchais, *ubi sup.* pag. 133.

☞(*h*) Dans l'Original on lit *Marabous*, au lieu de *Marbuts*, c'est une faute dans laquelle Des-Marchais, ou Labat son Editeur tombe souvent.

pour le servir. Tous les ans on choisit quelques belles filles, qui lui sont consacrées. Ce qu'il y a de plus remarquable, c'est que les Négres de Juida sont persuadés que le Serpent qu'ils adorent aujourd'hui est le même qui fut apporté par leurs Ancêtres, & qui leur fit gagner une glorieuse victoire. La postérité de ce noble animal est devenue fort nombreuse, & n'a pas dégénéré des bonnes qualités de son premier Père. Quoiqu'elle soit moins honorée que le Chef, il n'y a pas de Négre qui ne se croye fort heureux de rencontrer des Serpens de cette espèce, & qui ne les loge ou les nourrisse avec joie. Ils les traitent avec du lait. Si c'est une femelle, & qu'ils s'apperçoivent qu'elle soit pleine, ils lui construisent un nid pour mettre ses petits au monde, & prennent soin de les élever, jusqu'à ce qu'ils soient en état de chercher leur nourriture. Comme ils sont incapables de nuire, personne n'est porté à les insulter. Mais s'il arrivoit à quelqu'un, Négre ou Blanc, d'en tuer ou d'en blesser un, toute la Nation seroit ardente à se soûlever. Le coupable, s'il étoit Négre, seroit assommé ou brûlé sur le champ, & tous ses biens confisqués. Si c'étoit un Blanc, & qu'il eût le bonheur de se dérober à la furie du peuple, il en coûteroit une bonne somme à sa Nation pour lui procurer la liberté de reparoître (i).

Côte des Esclaves.

Sort de sa postérité.

La force de cette superstition fit naître un accident fort tragique, qui est confirmé par le témoignage réuni de Bosman & de Barbot. Lorsque les Anglois commencèrent à s'établir dans le Royaume de Juida, un Capitaine de leur Nation ayant débarqué ses marchandises sur le rivage, ses gens trouvèrent la nuit, dans le magazin, un Serpent Fétiche, qu'ils tuèrent innocemment, & qu'ils jettèrent devant leur porte, sans se défier des conséquences. Le lendemain, quelques Négres, qui reconnurent le sacrilége, & qui en apprirent les auteurs, par la confession même des Anglois, ne tardèrent point à répandre cette funeste nouvelle dans la Nation. Tous les Habitans du Canton s'assemblèrent. Ils fondirent sur le Comptoir naissant, massacrèrent les Anglois jusqu'au dernier, & détruisirent, par le feu, l'édifice & les marchandises (k).

Accident tragique arrivé aux Anglois.

Cette barbarie éloigna pendant quelque tems les Anglois de la Côte. Dans l'intervalle, les Négres prirent l'habitude de montrer aux Européens, qui arrivoient dans leur Pays, quelques-uns de leurs Serpens Fétiches, & les supplioient de les respecter, parce qu'ils étoient sacrés. Une précaution si nécessaire a garanti les Etrangers de toutes sortes d'accidens. Mais un Blanc, qui tueroit aujourd'hui quelque Serpent Fétiche, n'auroit pas d'autre ressource que de s'adresser promptement au Roi, & de lui protester qu'il l'a fait sans dessein. Son crime paroîtroit expié par le repentir, & par une amende qu'on l'obligeroit de payer aux Prêtres. Encore l'Auteur ne lui conseille-t'il pas de s'exposer dans ces circonstances, aux yeux de la populace, qui devient capable de toutes sortes d'outrages, lorsqu'elle est excitée par les Prêtres.

Parti à prendre pour un Blanc qui auroit tué un Serpent.

Vers le même tems, un Négre d'Aquambo, qui se trouvoit dans le Pays de

(i) Le même, *ibid.* Bosman dit (pag. 376.) qu'un Négre qui toucheroit un de ces serpens du bout d'un bâton, pour l'offenser, seroit condamné au supplice du feu.

(k) Description de la Guinée par Bosman, pag. 376. & Description de la Guinée par Barbot, pag. 341.

CÔTE DES ESCLAVES.

de Juida, prit un Serpent sur son bâton, parce qu'il n'ôsoit y toucher de la main, & le porta dans sa cabane (*l*), sans lui avoir causé le moindre mal. Il fut apperçu par deux Négres du Pays, qui poussérent aussi-tôt des cris affreux, & capables de soulever tout le Canton. On vit courir à la Place publique un grand nombre d'Habitans, armés de massues, d'épées, & de zagaies, qui auroient massacré sur le champ le malheureux Aquambo, si le Roi, informé de son innocence, n'eût envoyé quelques Seigneurs pour l'arracher à cette troupe de furieux.

Danger d'un Négre d'Aquambo.

Familiarité des Serpens dans les maisons.

QUOIQUE les Serpens ne soient pas capables de nuire, ils ne laissent pas d'être fort incommodes, par l'excès de familiarité à laquelle ils s'accoûtument. Dans les grandes chaleurs, ils entrent quelquefois, cinq ou six ensemble, jusqu'au fond des maisons ; ils se glissent sur les chaises, sur les bancs, sur les tables, & même dans les lits. S'ils trouvent dans un lit, qui n'est pas bien remué, quelque place où ils puissent se nicher, ils y demeurent cinq ou six jours entiers, & souvent ils y font leurs petits. A la vérité, l'embarras n'est pas grand pour s'en défaire. On appelle un Négre, qui prend doucement ses Fétiches, & qui les met à la porte. Mais s'ils se trouvent placés sur quelque solive, ou dans quelque lieu élevé des maisons, quoiqu'elles ne soient ici que d'un seul étage, il n'est pas aisé d'engager le Négre à les en chasser. On est obligé fort souvent de les y laisser tranquilles, jusqu'à ce qu'ils en sortent d'eux-mêmes (*m*). Suivant Barbot, lorsqu'un Négre est fatigué de voir trop longtems quelqu'un de ces Dieux dans sa maison, il appelle le Prêtre voisin, qui doit le porter au Temple du grand Serpent ; [*& si on lui demande* ☞ de où il se propose de le mettre, il ne manque pas de répondre que le Serpent sçaura bien se conduire à la place où il veut être (*n*).] Mais en supposant, avec Bosman, qu'il soit permis aux Négres de les tirer de la maison d'un Blanc, on a peine à concevoir pourquoi il n'auroit pas la même liberté dans la sienne.

Avanture de Bosman.

UN Serpent se plaça un jour au-dessus de la table, où Bosman étoit accoutumé à prendre ses repas ; & quoiqu'il fut à la portée de la main, il ne se trouva personne qui eut la hardiesse d'y toucher. Plusieurs jours après, Bosman eut à dîner chez lui quelques Seigneurs du Pays. On parla du Serpent. Il leva les yeux sur celui qui étoit au-dessus de sa tête ; & le faisant remarquer à ses Hôtes, il leur dit que ce pauvre Fétiche n'ayant pas mangé depuis douze ou quinze jours, étoit menacé de mourir de faim, s'il ne changeoit de quartier. Ils répondirent qu'ils le croyoient plus sensé, & qu'il ne falloit pas douter qu'en secret il ne trouvât le moyen de s'approcher des plats. La raillerie ne fut pas poussée plus loin. Mais le jour suivant, Bosman se plaignit au Roi, devant les mêmes Seigneurs, qu'un de ses Fétiches eût pris la hardiesse de manger depuis quinze jours à sa table sans être invité. Il ajoûta que si cet effronté parasite ne payoit pas quelque chose pour sa pension & son logement, les Hollandois seroient forcés de le congédier. Le Roi, qui aimoit cette espéce de badinage, le pria de laisser le Fétiche tranquille, & promit de contribuer à sa subsistance. Dès le soir, il envoya un bœuf gras à Bosman (*o*).

LES

(*l*) *Angl.* hors de sa cabane. R. d. E.
(*m*) Bosman, *ubi sup.* pag. 377.
(*n*) Barbot, *ubi sup.* pag. 242.
(*o*) Bosman, pag. 378.

Côte des Esclaves.

Sentence de mort contre tous les porcs de Juida, pour avoir tué un Fétiche.

Les Animaux, qui tueroient ou blesseroient un Serpent, ne seroient pas plus à couvert du châtiment que les Hommes. En 1697, un porc, qui avoit été tourmenté par un Serpent, se jetta dessus & le dévora. Nicolas Pell, Facteur Hollandois, qui fut témoin de cette scène, ne put être assez prompt pour l'empêcher. Les Prêtres portèrent leurs plaintes au Roi, & personne n'ôsant prendre la défense des porcs, ils obtinrent de ce Prince une Sentence qui condamnoit à mort tous les porcs de son Royaume. Des milliers de Négres, armés d'épées & de massues, commencèrent aussi-tôt cette sanglante éxécution. En vain les maîtres représentèrent l'innocence de leurs troupeaux. Toute la race eût été détruite, si le Roi, qui n'avoit pas l'humeur sanguinaire, n'eût arrêté le massacre par un contre-ordre. Le motif qu'il apporta aux Prêtres, pour justifier son indulgence, fut qu'il y avoit assez de sang innocent répandu, & que le Fétiche devoit être satisfait d'un si beau sacrifice. Bosman dans son second Voyage (p), vit un autre carnage de porcs à la même occasion; [& il remarque en passant, qu'on est exposé à cette sorte d'actes tyranniques, dans les gouvernemens despotiques où les Prêtres ont beaucoup de crédit sur l'esprit du Prince.] Aussi-tôt que le maïz commence à verdir, & qu'il est de la hauteur d'un pied, il est ordonné de tenir les porcs renfermés, sous peine de confiscation. C'est dans cette saison que les Serpens mettent bas leurs petits; & le lieu qu'ils choisissent est ordinairement quelque champ de verdure [si donc on lâchoit les porcs dans ce tems là, ils feroient un double mal, tant en gâtant le maïz qu'en mangeant les Serpens.] Les Gardes & les domestiques du Roi, parcourent alors tout le Pays. Ils font main-basse sur les porcs, avec d'autant plus de rigueur, que tout ce qu'ils tuent leur appartient. Les Serpens noirs détruisent encore plus de Fétiches que les porcs, sans quoi, dit l'Auteur, ces ridicules Divinités multiplieroient tant, que tout le Royaume en seroit couvert (q).

Précaution contre les porcs en faveur des serpens.

Un Portugais enleve un serpent de Juida.

Malgré les exemples continuels, qui devroient convaincre les Négres que ces animaux peuvent être tués comme d'autres créatures, l'ignorance & la superstition les dispose à croire certaines histoires, que leurs Prêtres inventent pour entretenir leur vénération. Des-Marchais en rapporte deux. Un Portugais, arrivé depuis peu sur la Côte, eut la curiosité d'emporter un Serpent Fétiche au Brésil. Lorsque son Vaisseau fut prêt à partir, il se procura secrettement un de ces animaux, qu'il renferma dans une boëte; & s'étant mis dans un Canot avec sa proie, il comptoit de se rendre droit à bord. La Mer étoit calme. Cependant le Canot fut renversé, & le Portugais se noya. Les Rameurs Négres ayant rétabli leur Canot, retournèrent au rivage, [& négligèrent d'autant moins la boëte, qu'ils avoient vû le Portugais fort attentif à la garder.] Ils l'ouvrirent avec de grandes espérances. Quel fut leur étonnement d'y trouver un de leurs Fétiches! Leurs cris attirèrent un grand nombre d'Habitans, qui furent informés aussi-tôt de l'audace du Portugais. Mais comme le coupable étoit mort, les Prêtres & la populace fondirent sur tous les Marchands de sa Nation qui étoient dans le Pays, massacrèrent [ceux qui ne purent se sauver & se cacher chez les autres Européens,] & pillèrent

(p) Bosman, pag. 381. copié par Des-Marchais, Vol. II. pag. 143.

(q) Des-Marchais, Vol. II. pag. 141.

pillèrent leurs magazins. Ce ne fut qu'après de longues difficultés, & même à force de présens, qu'ils se laissèrent engager à permettre que les Portugais continuassent leur commerce.

Embarras d'un Anglois pour avoir tué un Serpent.

La seconde histoire n'est pas moins surprenante. Un Anglois, nouvellement débarqué, trouva un de ces Serpens dans son lit. Il ignoroit qu'ils ne sont pas redoutables; & n'étant pas mieux informé du respect qu'on leur porte dans le Pays, il tua celui qui venoit troubler son repos. La nuit étoit fort sombre, & personne n'avoit été témoin de son avanture. Cependant, en moins d'un quart d'heure, on entendit d'horribles clameurs autour du Comptoir. La populace menaçoit d'enfoncer les portes, en criant qu'un impie avoit eu l'audace de tuer leur Fétiche. Le Directeur allarmé prit d'abord le parti de faire passer secrettement son Anglois au Comptoir de France; il donna ordre en même tems que le Fétiche fût enterré, & se présentant ensuite à la troupe furieuse, il promit de punir le coupable, si l'on pouvoit prouver que quelque Fétiche eut été tué. Deux ou trois Prêtres obtinrent la liberté d'entrer, pour faire leurs recherches. La surprise du Directeur fut extrême, en les voyant aller directement à la fosse qu'on avoit creusée pour l'animal, & l'en tirer, comme s'il y eut été mis de leurs propres mains. Il se vit dans la nécessité d'employer les présens pour les engager au silence, en attendant qu'il eût fait avertir le Roi, & le Capitaine, Protecteur de sa Nation. Le peuple reçut ordre de se retirer. Mais lorsque le tumulte fut appaisé, les Prêtres emportèrent le Serpent, & l'enterrèrent avec les cérémonies ordinaires (*r*).

Etranges effets de la superstition.

Enfin, rien n'approche du respect des Négres pour les Serpens. Si la pluie manque dans la saison des semences, ou le beau tems dans celle de la moisson, on ne voit sortir personne après la fin du jour, parce qu'on suppose le Serpent irrité, & qu'on croit sa colère encore (*s*) plus redoutable dans les ténébres. Lorsqu'on veut écarter des Négres incommodes, il suffit de parler mal du Serpent. Ils se bouchent les oreilles, & fuient aussi-tôt vers la porte. Cependant, pour user de cette méthode, il faut être sûr qu'on a quelque part à leur affection; car un Blanc qu'ils n'aimeroient pas seroit exposé à des suites funestes. Dans l'incendie de quelque maison, s'il arrive que le feu consume un Serpent, tous les Négres qui apprennent ce malheur donnent de l'argent aux Prêtres, pour les réconcilier avec le Fétiche, dont ils attribuent le malheur à leur propre négligence. D'ailleurs, ils sont persuadés qu'il doit revenir bien-tôt, & qu'il ne manquera pas de venger sa mort sur ceux qui en ont été l'occasion (*t*).

Temples dédiés aux Serpens dans tout le Pays.

Barbot nous apprend que dans toutes les parties du Royaume, il y a des loges ou des Temples pour l'habitation & l'entretien des Serpens. C'est apparemment l'explication qu'il faut donner aux termes d'Atkins, lorsqu'il dit que les Serpens sont chéris dans leurs maisons, qui s'appellent (*v*) *Derboys*. Barbot assûre (*x*) que personne ne passe près de leurs loges, sans s'y arrêter pour leur rendre un culte, & pour leur demander leurs ordres. Il ajoûte que chacune de ces loges a sa Prêtresse, qui est une vieille femme, entretenue des provisions

(*r*) Le même, pag. 137. & suiv.
(*s*) Atkins, pag. 114.
(*t*) Bosman, pag. 381.
(*v*) Atkins, pag. 113.
(*x*) Barbot, pag. 342.

CÔTE DES ESCLAVES.

provisions qu'on offre aux Serpens, & qui répond à voix basse aux questions des adorateurs. Elle conseille aux uns de s'abstenir, dans certains jours, de manger de la volaille, du bœuf, ou du mouton; aux autres, de ne pas boire du vin de Palmier, ni de la bière. Ces avis sont observés religieusement, avec une crainte continuelle de s'exposer à la vengeance du Serpent par la moindre négligence (y).

Temple principal du Serpent.

MAIS la principale Loge, ou le Temple Cathédral, est situé à deux milles (z) de la Ville Royale de *Sabi*, ou de Xavier, sous un grand & bel arbre. C'est dans ce Sanctuaire que le Chef & le plus gros des Serpens fait sa résidence. Il doit être fort vieux, suivant le récit des Négres, qui le regardent comme le premier Père de tous les autres. On assûre qu'il est de la grosseur d'un homme, & d'une longueur incroyable (a).

Chemin qui y conduit.

DES-MARCHAIS dit que le Temple & le Palais du Grand Serpent ne sont point à plus d'une demi-lieuë à l'Ouest de Xavier ou Sabi, Capitale du Royaume de Juida; que la route qui y conduit est la plus large du Royaume, quoiqu'elle le soit beaucoup moins que les grands chemins de France; que si elle étoit pavée de grandes pierres, elle ressembleroit beaucoup aux restes des anciens chemins d'Italie, parce qu'elle est tout à la fois droite & étroite: Que le Pays n'ayant point d'autres voitures, que des hamacs, portés par deux Négres, il seroit inutile qu'elle eût plus de largeur (b).

Vœux & offrandes qu'on adresse au grand Serpent.

LES Habitans de Juida invoquent le Grand serpent dans les pluies, & dans les sécheresses excessives, pour la fertilité des terres & l'heureux succès de leurs moissons; dans les affaires qui concernent le bien public & le gouvernement; dans les maladies de leurs bestiaux, ou pour obtenir qu'ils en soient préservés; enfin, dans toutes les nécessités & les peines qui leur paroissent surpasser le pouvoir de leurs Fétiches ordinaires. Avec une si haute opinion du sien, il n'est pas surprenant qu'ils lui fassent des offrandes considérables. Le Roi sur-tout, à la sollicitation des Prêtres & des Grands, lui envoie de riches présens, dont les Prêtres profitent (c). C'est ordinairement des bujis, des étofes de coton & de soye, des commodités de l'Europe & de l'Afrique, des bestiaux, des vivres, & des liqueurs. Mais ces demandes sont si souvent répétées, que le Roi s'en lasse quelquefois, & les rejette. L'Auteur en rapporte un éxemple, dont il fut témoin. Un jour qu'il avoit trouvé ce Prince de fort mauvaise humeur, il lui demanda ce qui pouvoit le chagriner. Sa réponse fut qu'il avoit envoyé au Serpent, dans le cours de l'année, des présens fort riches, pour obtenir un abondante récolte, & qu'un de ses Grands ne laissoit pas de lui en demander d'autres de la part des Prêtres, en le menaçant d'une année stérile, s'il les refusoit. Il ajoûta qu'il en arriveroit tout ce qu'il plairoit au Serpent, mais qu'il étoit résolu de ne pas donner davantage; d'autant plus, que la moitié de ses grains étant déja pourrie dans les champs, il ne pouvoit guères être plus maltraité (d).

Plaintes du Roi contre les Prêtres.

LES

(y) Barbot, *ibid.*

(z) Ce sont des milles Hollandois, qui en valent sept ou huit d'Angleterre. [Des-Marchais se trompe ici. *Voyez* quelques lignes plus bas.]

(a) Bosman, pag. 370.

(b) Des-Marchais, Vol. II. pag. 155.

(c) Snelgrave dit que suivant leur tradition, ils ont toûjours été délivrés de toutes sortes de maux en invoquant le Serpent, pag. 47.

(d) Bosman, pag. 369.

CÔTE DES ESCLAVES.

Les Présens qu'on fait aux Serpens sont beaucoup plus considérables que ceux qu'on offre aux autres Fétiches. Ils ne se bornent point à des bestiaux, de la volaille, & des fruits. Le grand Sacrificateur éxige souvent une grosse quantité de marchandises précieuses, telles que des barils de bujis, de la poudre, de l'eau-de-vie, avec des hecatombes de bœufs, de moutons, & de chévres. Ces demandes sont toûjours proportionnées aux caprices, aux besoins, & à l'avarice du grand Prêtre, qui les tourne uniquement à son usage, car le Serpent est fort satisfait d'un mouton, ou de quelques piéces de volaille qu'on lui sert pour ses repas. Quelquefois le grand Prêtre demande un Sacrifice de quelques hommes, ou de quelques femmes. Comme personne n'ôse entrer dans le Temple avec lui & ses Ministres, il leur est toûjours fort aisé d'emporter les offrandes des Fidéles, & de les appliquer à leurs besoins. D'ailleurs, la superstition du peuple s'aveugle d'elle-même en leur faveur (e).

Fêtes solemnelles à l'honneur du Serpent.

Les plus grandes Fêtes qu'on célébre à l'honneur du Serpent, sont deux processions solemnelles, qui suivent immédiatement le couronnement du Roi. C'est la Mère de ce Prince qui préside à la première, & trois mois après, il conduit lui-même la seconde. Chaque année il s'en fait une autre, qui a le Grand Maître de la Maison du Roi pour guide. A l'exception des événemens extraordinaires, tels que les pluies & les sécheresses excessives, une peste, une famine, ou d'autres calamités publiques, le Serpent se contente du culte journalier (f) de ses Prêtres, qui consiste en chants & en danses, dont ils accompagnent les offrandes & les présens du peuple. Des-Marchais ayant été témoin de la procession qui se fit le 16 d'Avril 1725, après *le couronnement* du Roi, nous en a laissé la description suivante (g).

Ordre & détail d'une Procession.

Aussi-tôt que ces Processions sont annoncées dans les Provinces, la presse est si grande aux environs de la Ville Capitale, qu'il seroit impossible de passer entre le Temple & la Ville, si la Cour ne donnoit des ordres pour faire ranger le peuple aux deux côtés du grand chemin. On fait marcher d'abord un grand nombre d'Archers ou de Bedeaux, armés de longues gaules, qui sont chargés de tenir le chemin ouvert, d'y faire régner l'ordre, & de forcer le peuple à s'asseoir en silence sur les talons. Ces Archers sont suivis d'un Corps régulier de [quarante] Mousquetaires, marchant quatre à quatre, avec leurs Officiers à leur tête. On voit paroître après eux le Trompette Major du Roi, environné de vingt autres Trompettes. Le Tambour Major suit immédiatement, avec vingt autres Tambours, & les Flutes continuent de suivre en même nombre. Ces trois bandes d'Instrumens, qui composent la musique ordinaire du Roi, font tout le bruit dont ils sont capables, en se faisant entendre alternativement, ou tous ensemble. Ensuite, on voit venir douze des femmes du Roi [de la troisième classe,] qui portent, deux à deux, les présens de Sa Majesté au Serpent, c'est-à-dire, des bujis, de l'eau-de-vie, de la toile, des calicos, & des étofes de soye. Le Valet de Chambre

(e) Smith dit que chaque Kabaschir, ou homme de qualité, a un serpent pour lui en particulier, & qu'il le garde dans une hute bâtie dans quelques petit bois; le Peuple se rassemble la nuit autour de ces hutes, & rend ses hommages à la Divinité au son des tambours & des trompettes. Voyez *Smith.* pag. 196.

(f) Des-Marchais, Vol II. pag. 144.

(g) Le même Voyageur remarque que toute la différence, lorsque le Roi s'y trouve en personne, c'est qu'il marche à la même place que sa mère, environné de cinq Princes. *Ibid.* pag. 153.



OMMEGANG naar den TEMPEL de



des SERPENTS, volgens Des Marchais.

bre du Roi suit seul, une canne à la main, la tête nue, & couvert, comme les Grands, d'un pagne qui traîne à terre. Vingt Trompettes viennent après lui, marchant trois à trois. Ils sont suivis de quarante soldats, qui marchent quatre à quatre; ceux-ci de vingt Tambours, deux à deux, & de vingt Flutes dans le même ordre. Douze femmes du Roi paroissent ensuite, avec de grands paniers de roseaux sur la tête, dans lesquels sont les vivres que le Roi présente au Serpent. Trois Nains du Roi leur succèdent, vêtus richement, avec des pagnes fort longs, qui servent encore à les faire paroître plus petits. Après eux vient le Grand Maître des cérémonies, tête nue, la canne à la main, comme les autres Grands. Quarante Mousquetaires, quatre à quatre, vingt Tambours, vingt Trompettes; & vingt Flutes remplissent l'intervalle suivant. Douze femmes du Roi s'avancent ensuite, chargées des présens de la Reine-Mère. Trois Valets de Chambre de la Reine-Mère paroissent avec son fauteuil. Le dos de cette chaise est attaché aux épaules d'un des trois Valets, & les pieds sont soutenus par les deux autres. Ils sont suivis par trois Nains du Roi, vêtus comme les premiers. Enfin, la Reine-Mère paroît seule, avec une canne à la main. Elle est vêtue magnifiquement. Ses pagnes traînent fort loin par-derrière. Sa tête est couverte d'un bonnet rouge (*b*), travaillé avec beaucoup d'art & de propreté. Trois Dames du Palais la suivent, en habits fort riches, mais la tête nue. Douze Trompettes; douze Tambours, & douze Flutes du même séxe marchent deux à deux après elles. Le grand Sacrificateur vient le dernier, tête nue, la canne à la main, & vêtu comme les Grands. Cette procession est fermée par un Corps de quarante Mousquetaires, & par un grand nombre d'Archers ou de Bedeaux, qui contiennent le peuple. L'Auteur compta deux cens soixante-six hommes, & cent soixante-seize femmes, qui formoient en tout un cortège de quatre cens quarante-deux personnes.

Côte des Esclaves.

Hommages rendus au Serpent.

Tous ces différens Corps arrivèrent au Palais du Serpent, où sans entrer dans la cour, ils se prosternèrent à la porte, le visage contre terre, frappant des mains, se couvrant la tête de poussière, & poussant des cris de joie. Les Musiciens des deux séxes se rangèrent des deux côtés, & redoublèrent le bruit de leurs Instrumens, tandis que les soldats firent un feu continuel de leurs mousquets. Les femmes qui étoient chargées des présens du Roi, & de ceux de la Reine-Mère, entrèrent ensuite dans la Cour extérieure, & se rangèrent sur deux lignes pour attendre la Princesse. Elle entra aussi, & délivra les présens au grand Sacrificateur. L'Auteur vit entrer avec elle le Valet de Chambre du Roi, le Maître des cérémonies, & les trois Dames du Palais. Mais cette Princesse même ne fut pas admise à l'honneur de voir le Serpent. C'est une faveur que les Prêtres n'accordent pas même au Roi. Il ne lui est pas permis d'entrer dans l'édifice. Il rend ses adorations par la bouche du Grand-Prêtre, qui lui apporte les réponses de la Divinité. Ensuite la Procession retourne à Sabi dans le même ordre (*i*).

Personne n'entre dans le Temple.

A l'égard de celle qui se fait annuellement, Bosman observe que les Rois de Juida célébroient autrefois cette fête avec beaucoup de magnificence. Non-seulement ils envoyoient des offrandes considérables au Serpent; mais ils

(*b*) *Angl.* d'un chapeau de jonc. R. d. E.

(*i*) Des-Marchais Vol. II. pag. 153. & *suiv.*

Diminution de ferveur dans le Roi.

ils distribuoient de riches présens aux Seigneurs de leur Cour, & l'usage les engageoit ainsi dans des dépenses excessives. Le Roi qui occupoit le Trône, du tems de ce Voyageur, se lassa d'un joug si pesant; & l'interruption d'une année devint comme une régle pour les années suivantes. Dans la dernière Procession que ce Prince avoit faite au Temple du Serpent, l'Auteur apprit qu'au grand scandale des Européens, il avoit été accompagné d'un Capitaine François, nommé *Ducas*, qui n'avoit pas fait difficulté de se revêtir d'une peau de tygre, & d'autres ornemens du Pays, pour suivre le Roi dans ce pélerinage. Aujourd'hui ce Prince laisse le soin des cérémonies à ses femmes; ce qui le dispense d'une infinité de frais, qu'il ne pouvoit éviter lorsqu'il s'y trouvoit lui-même.

Revenu que le Roi tire du culte du Serpent.

Filles aimées par le serpent.

CEPENDANT le revenu qu'il tire de ce culte n'est pas tout-à-fait méprisable. Tous les ans, depuis le tems où l'on séme le maïz, jusqu'à ce qu'il soit élevé de la hauteur d'un homme, le Roi & les Prêtres, dit le même Auteur, profitent successivement de la superstition publique. Le peuple, dont la crédulité n'a pas de bornes, s'imagine que dans cet intervalle le Serpent se fait une occupation, tous les soirs, & pendant la nuit, de rechercher toutes les jolies filles pour lesquelles il conçoit de l'inclination, & qu'il leur inspire une espèce de fureur, qui demande de grands soins pour leur guérison. Alors les parens sont obligés de mener ces filles dans un édifice qu'on bâtit près du Temple, où elles doivent passer plusieurs mois pour attendre le rétablissement de leur santé. Ils leur fournissent pendant cette retraite toutes les provisions nécessaires à leur subsistance; & le zéle est si grand pour cette contribution, que les Prêtres n'ont pas besoin alors d'autre secours pour leur entretien. Lorsque le tems des remèdes est expiré, & que les filles se croyent guéries d'un mal, dont elles n'ont pas ressenti la moindre atteinte, elles obtiennent la liberté de sortir; mais ce n'est qu'après avoir payé les frais prétendus du logement, & des autres soins. L'une portant l'autre, cette dépense monte à la valeur de cinq livres sterlings; & comme le nombre des prisonnières est toûjours fort grand (*k*), la somme totale doit être considérable. Chaque Village a son édifice particulier pour cet usage, & les plus peuplés en ont deux ou trois. L'opinion du peuple est que toutes ces sommes appartiennent au Serpent; mais l'Auteur assûre que le Roi en tire la meilleure part (*l*).

Elles sont renfermées dans un édifice particulier.

DANS le premier Voyage que Bosman fit sur cette Côte, on lui raconta qu'une fille n'avoit pas été plûtôt touchée du Serpent, qu'elle devenoit furieuse. Il compare cette fureur à celle des anciennes Bacchantes, ou des Prêtresses qui rendoient les Oracles. On l'assûra que dans leurs transports elles brisoient tout ce qui tomboit sous leurs mains, & que jusqu'au moment qu'elles étoient renfermées, elles commettoient mille actions Diaboliques. Aux doutes qu'il témoignoit sur la vérité de ces récits, on répondoit qu'il ignoroit toute la puissance du Serpent, & que ce grand Fétiche étoit capable de faire venir une fille à lui, avec quelque soin qu'on pût la lier ou l'enchaîner dans sa maison. Mais un Négre assez sensé, dont l'Auteur s'attira la confiance & l'amitié,

Explication du mystère.

(*k*) Bosman, *ubi sup.* pag. 371.

(*l*) Des-Marchais raconte la même chose, avec quelques circonstances différentes, Vol. II. pag. 171.

mitié, lui découvrit naturellement le fond du mystère. Les Prêtres ont l'adresse d'engager, par des présens ou des menaces, les filles qui n'ont point encore eu de commerce avec le Serpent, à pousser des cris affreux dans les rues, pour feindre ensuite qu'il les a touchées, & qu'il leur a commandé de se rendre à l'édifice. Avant qu'on ait pû venir au secours, elles prétendent que le Serpent a disparu; & continuant de donner les mêmes marques de fureur, elles mettent leurs parens dans la nécessité d'obéir à l'ordre du Fétiche. Lorsqu'elles sortent du lieu de leur retraite, elles sont menacées d'être brûlées vives si elles révélent le secret. La plûpart s'en trouvent assez bien pour n'avoir aucun intérêt à le découvrir; & celles mêmes qui auroient eu quelque sujet de mécontentement, sont persuadées que les Prêtres sont assez puissans pour éxécuter leurs menaces.

Côte des Esclaves.

Avanture d'un Négre avec sa femme.

Le même Négre apprit à l'Auteur ce qui lui étoit arrivé avec une de ses propres femmes. Elle étoit jolie; & s'étant laissée séduire par quelque Prêtre, elle s'étoit mise à crier pendant la nuit, à faire la furieuse, & à briser tout ce qui se présentoit autour d'elle. Mais le Négre, qui n'ignoroit pas la cause de sa maladie, la prit par la main, comme s'il eût été résolu de la mener au Temple du Serpent, & la conduisit au contraire à quelques Marchands Brandebourgeois, qui faisoient alors leur cargaison d'Esclaves sur la Côte. Lorsqu'elle s'apperçut qu'il étoit disposé sérieusement à la vendre, sa folie l'abandonna au même instant. Elle se jetta aux pieds de son mari, elle lui demanda pardon avec beaucoup de larmes, & lui ayant promis solemnellement de ne jamais retomber dans la même faute, elle obtint grace pour la première. Le Négre convenoit que cette démarche avoit été fort hardie, & que si les Prêtres en avoient eu le moindre soupçon, elle lui auroit peut-être couté la vie.

Une fille du Roi est aimée du serpent.

Pendant que l'Auteur étoit à Juida, le Roi fit renfermer une de ses filles dans l'édifice du Serpent. Elle avoit donné aussi des signes de fureur. Cependant elle n'y demeura qu'aussi long-tems que l'usage le demande, & toutes les autres filles qui s'y trouvèrent avec elle, obtinrent la liberté à son occasion. Le jour qu'on lui accorda celle de sortir, elle fut ramenée au Palais avec beaucoup de magnificence, accompagnée de celles qui étoient sorties dans le même tems. L'Auteur la vit dans sa marche. Elle étoit nue, & sans autre Pagne qu'une écharpe de soye, passée entre les jambes. Sa tête & ses bras étoient fort ornés de Bijoux. S'étant arrêtée avec ses compagnes dans la première cour du Palais, elle y fit toutes sortes d'extravagances, au bruit de plusieurs Instrumens de musique. Quelques Négres firent remarquer à l'Auteur que c'étoit un reste de sa première folie, dont il ne seroit pas aisé de la guérir, parce qu'elle étoit sortie du Temple avant le terme. Tous les Habitans de quelque distinction s'empressèrent de lui apporter des présens; & la foule fut si grande, que chacun ne pouvant trouver l'accès libre, ces libéralités durèrent pendant trois jours. Ainsi, de quelque manière qu'on veuille expliquer cette avanture, la Princesse reçut des sommes considérables pour sa guérison, tandis que les autres filles étoient obligées d'acheter la même faveur à grand prix.

But de cet artifice.

S'il se trouve quelques Négres assez raisonnables pour reconnoître l'imposture, le désir de plaire au Roi & la crainte des Prêtres les forcent au silence. L'Auteur en fut témoin dans son dernier Voyage. La femme du Capitai-

CÔTE DES ESCLAVES.

Avanture du Capitaine Thom.

ne Thom, Négre de la Côte d'Or, que sa conduite avoit fait choisir par les Anglois pour leur interpréte, avec la qualité de Capitaine, devint furieuse, ou folle, & rejetta sur le Serpent la cause de sa maladie (*m*). Thom, pour qui la Religion du Pays étoit étrangère, au-lieu d'envoyer sa femme au Temple du Serpent, la chargea de chaînes, & la tint renfermée. Elle en conçut une fureur si réelle, qu'elle trouva le moyen de faire porter ses plaintes jusqu'aux Prêtres. La qualité d'Etranger, & la différence des Religions ne leur permirent point de se venger ouvertement du mari, mais ils l'empoisonnèrent secrétement; & si le Poison n'eût pas la force de lui ôter la vie, il le fit tomber du moins dans une Paralysie, qui lui ôta l'usage de la langue & de tous les membres. Bosman, qui le laissa dans cette triste situation à son départ, ignora toûjours s'il s'étoit rétabli (*n*).

Division du Sacerdoce entre les deux séxes.

LE ministère de la Religion est partagé ici entre les deux séxes. Les Prêtres & les Prêtresses sont si respectés, que ce seul titre les met à couvert du dernier supplice pour toutes sortes de crimes. Cependant le dernier Roi ne fit pas difficulté de violer cet usage, du consentement de tous les Grands. Un Prêtre s'étant engagé dans une conspiration contre l'Etat, & contre la personne du Roi (*o*), ce Prince le fit punir de mort, avec plusieurs autres coupables.

Grand-Prêtre du Serpent.

LES *Fétichères* ou les Prêtres ont, suivant Atkins, un Chef qui les gouverne, & qui n'est pas moins considéré que le Roi. Son pouvoir balance même assez souvent l'autorité Royale, parce que dans l'opinion qu'il converse familièrement avec le grand Fétiche, tous les Habitans le croyent capable de leur causer beaucoup de mal ou de bien. Il profite habilement de cette prévention pour humilier le Roi, & pour forcer également le Maître & les Sujets de fournir à tous ses besoins (*p*).

DES-MARCHAIS observe que ce grand Prêtre, ou ce grand Sacrificateur, est le seul qui puisse entrer dans l'appartement secret du Serpent, & que le Roi même ne voit cette Idole redoutée qu'une fois dans le cours de son régne, lorsqu'il lui présente les offrandes, trois mois après son couronnement (*q*). Suivant le même Auteur, le grand Sacerdoce est héréditaire dans une même famille, dont le Chef joint cette dignité suprême à celle de Grand du Royaume, & de Gouverneur de Province. Tous les autres Prêtres sont dépendans de lui, & soûmis à ses ordres (*r*). Leur Tribu est fort nombreuse. Les mâles se trouvent Prêtres, par le droit de leur naissance. Il est aisé de les reconnoître aux marques & aux cicatrices qu'on leur fait sur le corps dès leur première jeunesse. Leur habit ordinaire n'est pas différent de celui du peuple; mais ils ont le droit de se vêtir comme les Grands, lorsqu'ils sont capables de cette dépense.

Cette dignité est héréditaire.

Occupations des Prêtres.

LES Prêtres du Royaume de Juida, & le grand Sacrificateur même n'ont aucun reveau fixe. Ils exercent le trafic, comme le commun des Négres. Si le hazard les favorise, & que par le nombre de leurs femmes, de leurs enfans, & de leurs esclaves, ils puissent cultiver une grande étendue de terres,

(*m*) C'est ainsi qu'il y a en Espagne des femmes qui se disent possédées.

(*n*) Bosman, *ubi sup.* pag. 371. & suiv.

(*o*) Le même, pag. 384.

(*p*) Atkins, pag. 113. & suiv.

(*q*) Des-Marchais, Vol. I. pag. 236.

(*r*) Le Grand Prêtre s'appelle Béti, apparemment parce qu'il est Gouverneur de la Province de ce nom.

tres, nourrir beaucoup de bestiaux, acheter des Esclaves, & les revendre avec avantage ; la considération qu'on a pour eux augmente avec leur fortune. Mais le plus sûr de leurs revenus vient de la crédulité du peuple, qu'ils pillent à leur gré par toutes sortes d'artifices. On voit des familles entières, ruinées par leurs extorsions. La plûpart des Grands, qui sont les esprits forts, ou plûtôt qui n'ont aucun principe de Religion, regardent leurs Prêtres comme autant d'imposteurs & de fripons (s). Ils en font l'aveu aux Blancs, qui s'attirent leur confiance. Mais leur conduite est fort opposée à leurs sentimens. La crainte du peuple, qui est le jouet continuel de l'adresse des Prêtres & l'instrument de leur malignité, les force de se couvrir en public d'un masque de Religion (t).

CÔTE DES ESCLAVES.

Prêtresses nommées Bétas.

LES femmes, qui sont élevées à l'Ordre de Bétas ou de Prêtresses, affectent beaucoup de fierté, quoiqu'elles soient nées souvent d'une concubine Esclave. Elles se qualifient particulièrement du titre d'*Enfans de Dieu.* Tandis que toutes les autres femmes rendent à leurs maris des hommages servils, les Bétas éxercent un empire absolu sur eux & sur leurs biens. Elles sont en droit d'éxiger qu'ils les servent, & qu'ils leur parlent à genoux. Aussi les plus sensés d'entre les Négres n'épousent-ils guères de Prêtresses, & consentent-ils encore moins que leurs femmes soient élevées à cette dignité. Cependant s'il arrive qu'elles soient choisies sans leur participation, la loi leur défend de s'y opposer, sous peine d'une rigoureuse censure, & de passer pour gens irréligieux, qui veulent troubler l'ordre du culte public (v).

Etranges formalités de leur élection.

DES-MARCHAIS rapporte les formalités qui s'observent dans l'élection des Prêtresses. On choisit, chaque année, un certain nombre de jeunes vierges, qui sont séparées des autres femmes, & consacrées au Serpent. Les vieilles Prêtresses sont chargées de ce soin. Elles prennent le tems où le maïz commence à verdir ; & sortant de leurs maisons, qui sont à peu de distance de la Ville, armées de grosses massues, elles entrent dans les rues en plusieurs bandes de trente ou quarante, elles y courent comme des furieuses, depuis huit heures du soir jusqu'à minuit, en criant *Nigo bodiname*, c'est-à-dire dans leur langue, *Arrêtez prenez.* Toutes les jeunes filles, de l'âge de huit ans jusqu'à douze, qu'elles peuvent arrêter dans cet intervalle, leur appartiennent de droit ; & pourvû qu'elles n'entrent point dans les cours ou dans les maisons, il n'est permis à personne de leur résister. Elles seroient soûtenues par les Prêtres, qui acheveroient de tuer impitoyablement ceux qu'elles n'auroient pas déja tués de leurs massues.

Sort des jeunes filles qui sont choisies.

CES vieilles Furies conduisent dans leurs cabanes les jeunes personnes qu'elles ont enlevées. Elles ont des appartemens qui ne sont destinés qu'à cet usage, où elles les tiennent renfermées pour les instruire, & pour leur donner la marque du Serpent. Les parens néanmoins doivent être avertis du lieu où sont leurs filles ; & loin de s'en affliger, la plûpart se croyent fort honorés de voir tomber le choix sur leur sang. Il s'en trouve même qui offrent volontairement une fille ou deux au Service du Serpent. Les Prêtresses

(s) Smith, pag. 106. fait une comparaison un peu éxagérée de ces Prêtres, avec ceux d'une certaine secte de Chrétiens.

(t) Des-Marchais, Vol. II. pag. 151.

(v) Description de la Guinée par Bosman, pag. 384. & suiv.

CÔTE DES ESCLAVES.

Prêtresses parcourent ainsi toutes les parties du Royaume. Elles employent ordinairement quinze jours à cette course; à moins que le nombre de filles qui leur manque ne soit rempli plûtôt. S'il ne l'est pas, dans l'espace même de quinze jours, elles continuent leurs enlevemens nocturnes.

Leur éducation.

Les jeunes filles sont traitées d'abord avec beaucoup de douceur dans leur cloître. On leur fait apprendre les danses & les chants sacrés qui servent au culte du serpent. Mais la dernière partie de ce noviciat est très-sanglante. Elle consiste à leur imprimer dans toutes les parties du corps, avec des poinçons de fer, des figures de fleurs, d'animaux, & sur-tout de Serpens. Comme cette opération ne se fait point sans de vives douleurs, & sans une grande effusion de sang, elle est suivie fort souvent de fiévres dangereuses. Les cris touchent peu ces impitoyables vieilles; & personne n'ôsant approcher de leurs maisons, elles sont sûres de n'être pas troublées dans cette barbare cérémonie. La peau devient fort belle après la guérison de tant de blessures. On la prendroit pour un satin noir à fleurs. Mais sa principale beauté, aux yeux des Négres, est de marquer une consécration perpétuelle au service du Serpent. Cette qualité attire à ces jeunes filles le respect du peuple, & leur donne quantité de Privilèges, dont le principal est de tenir dans une profonde soûmission les hommes qui font la folie de les épouser. Un Mari qui entreprendroit de corriger ou de répudier une femme de cette classe, s'exposeroit à la fureur de tout le Corps des Prêtresses (x). Aussi-tôt que l'instruction est achevée, & les blessûres parfaitement guéries, on assûre les jeunes Bétas que c'est le Serpent qui les a marquées. Quelque *idée qu'elles* ayent de leur sort, elles feignent de croire tout ce qu'on leur dit; sur-tout, lorsqu'on leur répéte avec beaucoup de force, que si elles répondent mal à leur élection, ou si elles révélent les mistères qu'on leur a communiqués, elles seront emportées & brûlées vives par le Serpent. Alors, leurs Maîtresses prennent l'occasion de quelque nuit fort obscure, pour les reconduire dans leurs familles. Elles les laissent à la porte, avec ordre d'appeller leurs parens, qui ne manquent guères de les recevoir avec joie, & d'aller rendre graces au Serpent de l'honneur qu'il a fait à leur famille. Quelques jours après, les vieilles Prêtresses viennent demander aux parens le prix qu'elles jugent à propos d'éxiger pour le logement & le maintien de leurs élèves. Il n'en faut rien rabattre, si l'on ne veut qu'il soit doublé ou triplé, sans aucune espérance de diminution. Ces contributions se divisent en trois parts, dont l'une appartient au grand Sacrificateur, l'autre aux Prêtres, & la troisième aux Prêtresses.

Manière dont elles retournent dans leur famille.

Leur mariage avec le Serpent.

Les jeunes filles rentrent dans l'ordre de leurs familles, avec la liberté de retourner quelquefois au lieu de leur consécration, pour y répéter les instructions qu'elles ont reçues. Lorsqu'elles deviennent nubiles, c'est-à-dire, vers l'âge de quatorze ou quinze ans, on célébre la cérémonie de leurs nôces avec le Serpent. Les parens, fiers d'une si belle alliance, leur donnent les plus beaux pagnes, & la plus riche parure qu'ils puissent se procurer dans leur condition. Elles sont menées [en cérémonie,] au Temple. Dès la nuit suivante,

(x) A cette occasion Des-Marchais raconte, mais avec quelque variété, l'Histoire qu'on a rapportée ci-devant d'après Bosman, d'un Négre qui voulut vendre sa femme qui se disoit touchée du Serpent.

Côte des Esclaves.

vante, on les fait descendre [deux ou trois à la fois] dans un caveau bien vouté, [qui a des souterrains à droite & à gauche,] où l'on dit qu'elles trouvent deux ou trois Serpens qui les épousent par commission [pour le grand Serpent.] Pendant que le mistère s'accomplit, leurs compagnes, & les autres Prêtresses, dansent & chantent au son des Instrumens, mais trop loin du caveau pour entendre ce qui s'y passe. Une heure après, elles sont rappellées, sous le nom de femmes du grand Serpent, qu'elles continuent de porter toute leur vie. On ne sçauroit douter, remarque l'Auteur, que ces Commissaires du Serpent ne soient des créatures plus propres au mariage que les Reptiles; d'autant plus, que les fruits de cette avanture sont toûjours de l'espéce humaine. Le jour suivant, on reconduit les jeunes Prêtresses dans leur famille; & du même jour elles participent à toutes les offrandes qui sont présentées au Serpent leur Mari. S'il se présente quelque Négre pour les épouser, il les obtient aussi facilement qu'une fille ordinaire; mais c'est à condition de les respecter, [comme le Serpent même, dont elles portent l'empreinte.] Il est obligé de ne leur parler qu'à genoux, de leur accorder tout ce qu'elles desirent, & de se soûmettre constamment à leur autorité. Ces femmes sont distinguées par le nom de Bétas. Elles demeurent rarement sans maris, sur-tout lorsqu'elles ont un peu d'agrément naturel. Celles qui ne trouvent pas l'occasion de se marier vendent leurs faveurs au public (y).

Explication de leur imposture.

Les vieilles Prêtresses sont celles qui ayant perdu leurs maris, ou ne s'étant jamais mariées, se retirent dans des habitations particulières, qui peuvent être comparées à nos Couvents. Atkins les regarde comme autant de vieilles débauchées, qui font un trafic infâme des jeunes filles qu'elles prennent sous leur conduite. Il fut informé, dit-il, que les riches Kabaschirs sont ordinairement les premiers qui composent avec elles pour la séduction de ces jeunes victimes. Elles persuadent sans peine à ces innocentes créatures, qu'ayant eu des conférences avec le Serpent, il leur a déclaré ses intentions & ses ordres. Après leur avoir fait connoître celui qui doit être favorisé, elles leur montrent l'art de se rendre plus aimable à ses yeux, pour se mettre en droit d'augmenter le prix, à mesure qu'elles échauffent ses desirs. Elles font envisager aux jeunes filles, pour fruit de leur complaisance, des récompenses extraordinaires dans le Pays du Serpent, qu'elles leur représentent comme un lieu de délices. Elles ajoutent que le Serpent même y paroîtra beaucoup plus aimable, & qu'il ne prend ici sa plus laide forme, que pour donner plus de mérite à leur obéïssance. La moindre indiscrétion d'une fille, continue le même Auteur, seroit punie de mort; & personne n'ôseroit accuser une Prêtresse, ou soûtenir quelque chose en Justice contre son témoignage (z).

Infâme trafic des vieilles Prêtresses.

Leur habileté à séduire les jeunes.

Il est à propos d'observer que Bosman parle des filles qui sont renfermées à titre de furieuses, & qu'il les distingue de celles qu'on arrête pour le Sacerdoce. Atkins fait soigneusement la même distinction; au-lieu que Des-Marchais les confond toutes sous le nom de Prêtresses, sans dire un seul mot de celles qui ne sont que furieuses. Cette différence ne peut venir que d'un peu plus ou moins d'éxactitude dans les informations; car leurs récits sont les mêmes,

(y) Des-Marchais, Vol. II. pag. 144. & suivantes.

(z) Voyage d'Atkins, pag. 114. & suiv.

mêmes, à l'exception de quelques circonstances. Ainsi, faute d'attention, l'un peut avoir compris que les filles furieuses devenoient Prêtresses; & l'autre avoit conçu, que les Prêtresses étoient sujettes à des accès de fureur; [ce qui paroît le plus vraisemblable.]

Réfléxions d'Atkins sur l'origine du culte du Serpent.

CONCLUONS cet article par quelques réfléxions d'Atkins, sur l'origine du Serpent & de son culte. Cet Ecrivain, qui ignoroit apparemment la tradition des Négres, ou qui la regardoit comme une fable ridicule, remonte jusqu'au tems de Salomon; & supposant qu'Ophir, où ce Prince envoyoit ses Flottes, ne pouvoit être que Sophola, il s'imagine qu'elles alloient jusqu'à la Côte d'Or, & qu'elles y laissérent quelques notions du Serpent, que Moyse éleva dans le désert. Les paons, dont parle le Texte Sacré, étoient, suivant le même Auteur, des oiseaux à couronne. Il conçoit, dit-il, que Gordon (*a*) peut ne s'être pas trompé, lorsqu'il a jugé que la loi de Moyse s'est introduite autrefois dans quelques Régions de la Nigritie. Cette conjecture lui paroît extrêmement fortifiée par la ressemblance de plusieurs dénominations, & de certaines coutumes que les Négres ont reçues vraisemblablement des Juifs, sur-tout de celle de la Circoncision, qui est en usage dans presque toutes les parties de la Côte. Il croît aussi fort probable que les Egyptiens, de qui Abraham l'avoit empruntée, puissent l'avoir transmise eux-mêmes, avec leur commerce, dans toutes ces Régions de l'Afrique. Il ne voit, dit-il, que deux objections à former contre cette opinion; la première, que la communication de ces usages auroit pu se faire plus aisément par les Malayens ou les Turcs Négres qui habitent le milieu de l'Afrique; *la seconde*, *que* chez les Mahométans la Circoncision n'est pas observée comme un précepte, mais comme une simple tradition.

Autre explication du même culte.

D'AUTRES se sont figurés que le culte du Serpent parmi les Négres de Juida, comme celui du Bœuf, de la Vache, du Crocodile, & du Chat parmi les Egyptiens, ne doit sa naissance qu'à l'utilité de toutes ces créatures. En Egypte, les Crocodiles & les Chats faisoient la guerre aux reptiles qui ravageoient les fruits. Ici les Serpens, que les Négres honorent, combattent d'autres espèces de Serpens venimeux, & détruisent différentes sortes de vermines qui nuisent beaucoup aux productions de la terre (*b*).

(*a*) Voyez sa Grammaire Géographique, pag. 327.

(*b*) Atkins, pag. 115. & suiv.

CHAPITRE VI.

Gouvernement du Royaume de Juida.

Administration de la Justice.

C'EST entre les mains du Roi & de ses Grands que réside l'autorité suprême, avec l'administration civile & militaire. Mais dans les cas de crime, le Roi fait assembler son Conseil, qui est composé de plusieurs personnes choisies, leur expose le fait & recueille les opinions. Si la pluralité des suffrages s'accorde avec ses idées, la Sentence est exécutée sur le champ. S'il n'approuve

n'approuve pas le résultat du Conseil, il se réserve le droit de juger, en vertu de son autorité suprême.

Crimes capitaux du Pays.

Il y a peu de Crimes capitaux dans le Royaume de Juida. Le meurtre & l'adultère avec les femmes du Roi sont les seuls qui soient distingués par ce nom. Quoique les Négres craignent beaucoup la mort, ils s'y exposent quelquefois par l'une ou l'autre de ces deux voies. Dans l'espace de cinq ou six ans, Bosman vit exécuter deux meurtriers. Ils furent éventrés vifs, leurs entrailles arrachées & brûlées. Ensuite, les corps furent remplis de sel, & placés sur un pieu au milieu de la place publique. Quatre ans après, un Négre qui avoit été surpris dans un commerce familier avec une des femmes du Roi, fut conduit au lieu de l'éxécution, c'est-à-dire, en plein champ. Là, il fut placé sur une petite élévation, pour servir de but à plusieurs Grands, qui s'exercèrent à lui lancer leurs zagaies. Il souffrit beaucoup dans ce barbare amusement. Ensuite, aux yeux de la coupable, qui fut amenée près de lui, on lui coupa la partie qui l'avoit rendu criminel, & on l'obligea de la jetter lui-même au feu. On leur lia aussi-tôt à tous deux les mains & les pieds. Ils furent jettés dans une fosse assez profonde; & l'Exécuteur de la Justice puisant de l'eau bouillante dans une chaudière voisine, les en arrosa par degrés, jusqu'à ce que la chaudière fut à demi-vuide. Alors il versa le reste de l'eau dans la Fosse, qui fut bouchée de terre aussi-tôt, & les deux coupables se trouvèrent ensevelis.

Supplice des meurtriers.

Jeune homme arrêté au Palais en habit de femme.

Deux ans après cette éxécution, le Roi fit arrêter dans son Palais un jeune homme qui s'y étoit renfermé en habit de femme, & qui avoit obtenu les faveurs de plusieurs Princesses. La crainte d'être découvert lui avoit fait prendre la résolution de passer dans quelqu'autre Pays; mais un reste d'inclination l'ayant retenu deux jours près d'une femme, il fut pris avec elle sur le fait. Il n'y eut point de supplice assez cruel pour lui arracher le nom de ses autres maîtresses. Il fut condamné au feu. Mais lorsqu'il fut au lieu de l'éxécution, il ne pût s'empêcher de rire en voyant plusieurs femmes, qui avoient eu de la foiblesse pour lui, fort empressées à porter du bois pour son bucher. Il déclara publiquement quelles étoient là-dessus ses idées, mais sans faire connoître les coupables par leur nom (*a*).

Supplice de deux adultères.

La rigueur de la Loi, sur cet article, rend les femmes extrémement circonspectes dans leurs intrigues, sur-tout les femmes du Roi. Elles se croient obligées de s'aider mutuellement par toutes sortes de services. Mais l'attention des hommes est si éxacte sur leur conduite, qu'elles évitent rarement de fâcheuses découvertes. La sentence de mort suit immédiatement le crime, & les circonstances de l'éxécution sont terribles. Les Officiers du Roi font creuser deux fosses, longues de six ou sept pieds, sur quatre de largeur & cinq de profondeur. Elles sont si près l'une de l'autre, que les deux criminels (*b*) peuvent se voir & se parler. Au milieu de l'une, on plante un pieu, auquel on attache la femme, les bras derrière le dos. Elle est liée aussi par les genoux & par les pieds. Au fond de l'autre fosse, les femmes du Roi [de la troisième classe,] font un amas de petits fagots. On plante, aux deux bouts, deux petites fourches de bois. L'amant [dépouillé tout

(*a*) Description de la Guinée par Bosman, pag. 357. & suiv.

(*b*) Voyez la Figure, [qui est copiée d'après Bosman.]

CÔTE DES ESCLAVES.

tout nud,] eſt lié contre une broche de fer, & ſerré ſi fortement qu'il ne peut ſe remuer. On place la broche ſur les deux fourches de bois, qui ſervent comme de chenets. Alors on met le feu aux fagots. Ils ſont diſpoſés de manière, que l'extrémité de la flamme touche au corps & rôtit le coupable par un feu lent. Ce ſupplice ſeroit d'une horrible cruauté, ſi l'on ne prenoit ſoin de lui tourner la tête vers le fond de la foſſe; de ſorte qu'il eſt quelquefois étoufé par la fumée avant qu'il ait pû reſſentir l'ardeur du feu (c). Lorſqu'il ne donne plus aucun ſigne de vie, on délie le corps, on le jette dans la foſſe, & ſur le champ elle eſt remplie de terre.

Aussi-tôt que l'homme eſt mort, les femmes [du troiſième ordre,] ſortent du Palais au nombre de cinquante ou ſoixante, auſſi richement vêtues qu'aux plus grands jours de fête. Elles ſont eſcortées par les gardes du Roi, au ſon des tambours & des flutes. Chacune porte ſur la tête un grand pot rempli d'eau brûlante, qu'elles vont jetter, l'une après l'autre, ſur la tête de leur malheureuſe compagne, [& quand elles ont verſé l'eau, elles jettent le pot après de toutes leurs forces.] Comme il eſt impoſſible qu'elle ne meure pas dans le cours de ce ſupplice, on délie auſſi-tôt le corps, on arrache le pieu & l'on jette l'un & l'autre dans la foſſe, qui eſt remplie de pierres & de terre.

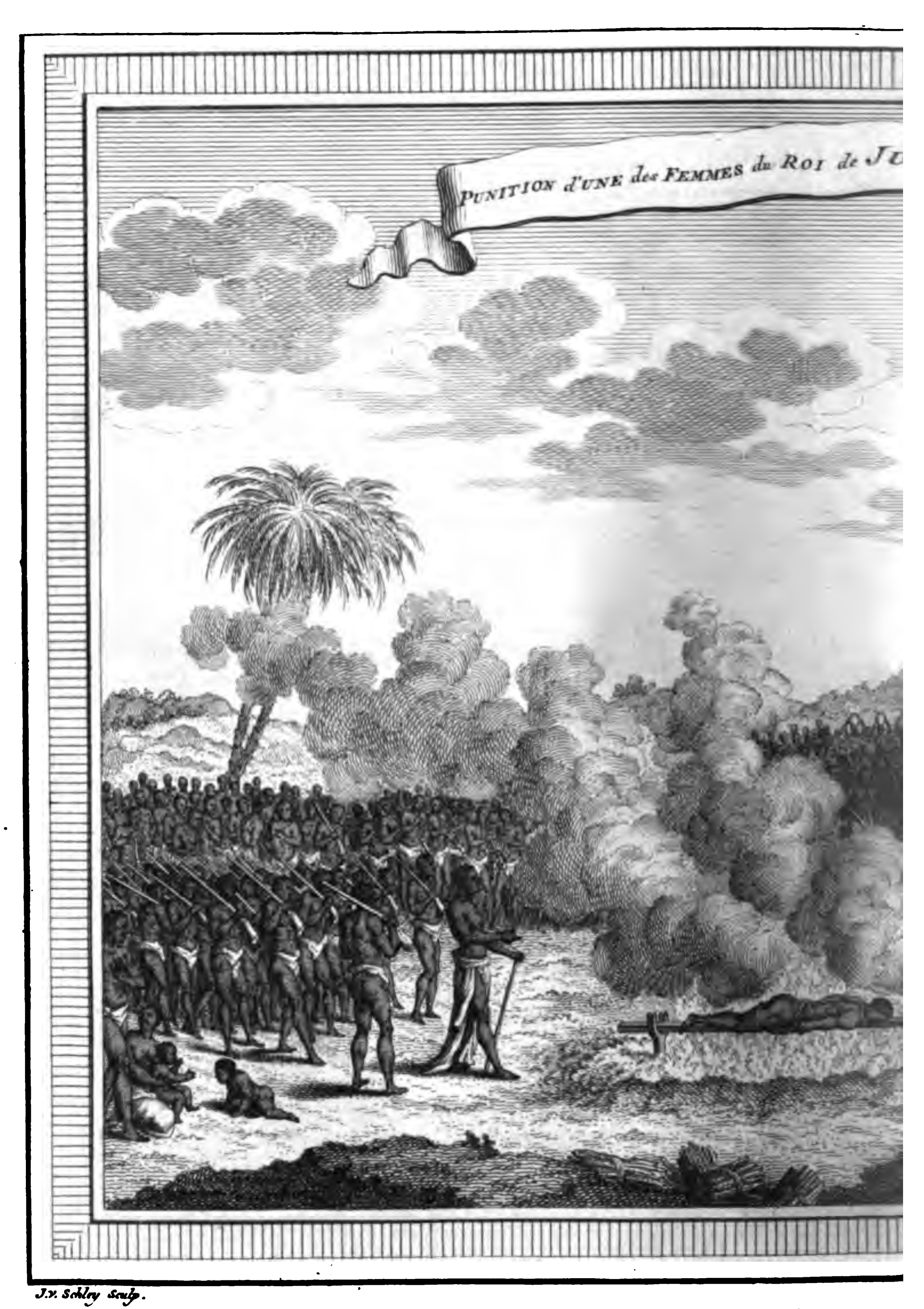
Punition pour les femmes des Grands.

Si c'eſt la femme d'un Grand qui eſt ſurpriſe en adultère, le mari eſt en droit de la punir de mort, ou de la vendre aux Européens. Lorſqu'il ſe détermine à lui ôter la vie, il lui fait couper la tête ou la fait étrangler par l'Exécuteur public, ſans être obligé de rendre compte au *Roi de ſa conduite*, pourvû qu'il paye les frais de l'éxécution. Mais comme ſon pouvoir ne s'étend point ſur l'homme qui l'a déshonorée, à moins que le prenant ſur le fait il ne lui ôte auſſi-tôt la vie, il implore la juſtice du Roi, qui condamne ordinairement le coupable à mort.

Exécution dont Des-Marchais fut témoin.

En 1725, Des-Marchais fut témoin d'une éxécution de cette nature. Un Grand s'étant plaint au Roi qu'un Particulier avoit débauché ſa femme, ce Prince, après avoir éxaminé les preuves, porta une Sentence qui condamnoit l'offenſeur, dans quelque lieu qu'il pût ſe trouver, à être battu juſqu'à la mort & ſon corps expoſé aux bêtes ſauvages. Les Officiers de la Juſtice de Sabi commencèrent ſur le champ leurs recherches; & l'ayant trouvé qui rentroit dans ſa propre maiſon, ils l'aſſommèrent à coups de maſſues, & laiſſèrent le corps expoſé dans le même lieu. Ce préſent chagrina beaucoup les voiſins. Ils repréſentèrent au Grand-Maître du Palais qu'un cadavre infectoit le quartier, & le ſupplièrent d'obtenir des ordres du Roi pour le faire tranſporter en plein champ. Cet Officier, qu'on n'avoit pas manqué d'intéreſſer par quelques préſens, fit des ſollicitations fort preſſantes. Mais le Roi répondit: „ Que ſi l'adultère n'étoit pas puni avec rigueur, le repos „ des familles ſeroit troublé continuellement; que le corps demeureroit „ dans le même lieu juſqu'à ce qu'il fût pourri ou dévoré; que c'étoit au „ Peuple à profiter de cette leçon, pour ne jamais ſouiller le lit d'autrui. Il permit néanmoins que pendant le jour on couvrît le cadavre d'une natte, en laiſſant le viſage expoſé à la vûe du Public, afin que le Criminel fût connu

(c) *Angl.* avant qu'il ſoit entièrement grillé. R. d. E.



J.v. Schley Sculp.

STRAF-OEFFENING over eene der VROUWEN des KONINGS



...NINGS van JUIDA, en derzelver MINNAAR, uit des MARCHAIS.

nu aussi long-tems qu'on pourroit distinguer ses traits. Cette punition s'étendit plus loin; car il fit présent à l'offensé de tous les effets du coupable, de ses femmes & de ses Esclaves, avec la liberté de les vendre ou d'en disposer à son gré (d).

Côte des Esclaves.

Sentences éxécutées par des femmes.

Le Roi se sert quelquefois de ses femmes, pour l'éxécution des arrêts qu'il prononce. Il en détache trois ou quatre-cens, avec ordre de piller la maison du Criminel & de la détruire jusqu'aux fondemens. Comme il est défendu de les toucher, sous peine de mort, elles remplissent tranquillement leur commission. A l'arrivée de l'Auteur, un Négre de sa connoissance fut informé qu'on le chargeoit de certains crimes, & que les ordres étoient déja donnés pour le pillage & la ruine de sa maison. Son malheur étoit si pressant, qu'il ne lui restoit pas même le tems de se justifier. Mais se rendant témoignage de son innocence, loin de prendre la fuite, il résolut d'attendre chez lui les femmes du Roi. Elles parurent bien-tôt; & surprises de le voir, elles le pressérent de se retirer, pour leur laisser la liberté d'éxécuter leurs ordres. Au-lieu d'obéir, il avoit placé autour de lui deux milliers de poudre; & leur déclarant qu'il n'avoit rien à se reprocher, il jura que si elles s'approchoient, il alloit se faire sauter, avec tout ce qui seroit autour de lui. Cette menace leur causa tant d'effroi, qu'elles se hâtérent de retourner au Palais, pour rendre compte au Roi du mauvais succès de leur entreprise. Les amis du Négre l'avoient servi dans l'intervalle (e), & les preuves de son innocence parurent si claires, qu'elles firent revoquer la sentence. Suivant le même (f), c'est toûjours à ses femmes [de la troisiéme classe] que le Roi confie l'éxécution de sa justice dans la Ville de Sabi. Lorsqu'il a condamné quelqu'un au châtiment, il les fait partir en troupe, armées chacune d'une longue gaule. Dans ces occasions, elles sont suivies de la populace, qui les respecte beaucoup, [& qui trouve toûjours quelque chose à gagner dans ces éxécutions.] En arrivant à la maison du Criminel, elles lui déclarent les ordres du Roi. Jamais elles n'y trouvent d'opposition; & se mettant à piller, à détruire ou à brûler, c'est l'ouvrage de quelques minutes. Les Rois ont établi la même méthode, pour humilier quelquefois les Grands, lorsqu'ils sont choqués de leur orgueil. Ils en usent rarement; car, malgré tous les droits d'une autorité despotique, ils craignent leur Noblesse (g). Cependant lorsqu'ils peuvent donner une couleur de justice au prétexte, ils envoyent deux ou trois mille (h) femmes pour ravager les terres de ceux qui manquent de soûmission pour leurs ordres, ou qui rejettent des propositions raisonnables. Le respect va si loin pour ces femmes, que personne ne pouvant les toucher sans se rendre coupable d'un nouveau crime, le rébelle aime mieux prêter l'oreille à des propositions d'accommodement, que de se voir dévorer par une légion de furies, ou que de violer une loi fondamentale de l'Etat. Les priviléges des Grands, ajoûte le même Voyageur, produisent quelquefois de fâcheux effets dans le Royaume de Juida (i).

Maniére dont le Roi humilie les Grands.

La plûpart des autres crimes sont punis par des amendes pécuniaires au profit

(d) Des-Marchais, Vol. II. pag. 66. & suivantes.
(e) Bosman, *ubi sup.* pag. 367.
(f) *Angl.* suivant Des-Marchais. R. d. E.
(g) Des-Marchais pag. 77.
(h) Bosman dit seulement deux ou trois cens.
(i) Des-Marchais, *ubi sup.* pag. 209.

CÔTE DES ESCLAVES.

profit du Roi. Du tems de Bosman, il n'employoit pas d'autres ministres pour l'éxécution de ces petites sentences, que le Capitaine *Carter*, son principal Favori, que l'Auteur a crû pouvoir nommer l'*Ame du Roi*, parce que ce Prince n'entreprenoit rien sans sa participation. Ce Carter étoit revêtu du titre de *Capitaine Blanco*, en qualité d'Agent Général, ou de Ministre, pour toutes les affaires qui regardoient les Européens & leur Commerce. [Il joignoit de la droiture à beaucoup d'habileté & d'expérience.]

Amendes pécuniaires.

Ce que c'étoit que le Capitaine Carter.

Epreuve & purgation des accusés.

DANS une accusation sans preuves, le Coupable est obligé de se justifier par les Fétiches, avec les mêmes formalités que sur la Côte d'Or, ou de subir une autre épreuve, qui est beaucoup plus commune. On le conduit sur le bord d'une Rivière, qui coule près du Palais Royal, & dont la propriété, suivant l'opinion des Négres, est de noyer sur le champ tous ceux qui ont la conscience chargée de quelque crime; [opinion directement opposée à celle qu'on a en Europe par rapport aux Sorciers qu'on éprouve de cette manière.] Mais comme les Négres sont habiles nâgeurs, Bosman, qui fut témoin plusieurs fois de cette cérémonie, ne vit jamais aucune preuve de la qualité des eaux. L'accusé, après s'être justifié, n'en paye pas moins une certaine somme au Roi; & l'Auteur s'imagine que cette méthode de purgation n'a pas d'autre but. Les Vicerois ou les Gouverneurs de Province s'attribuent les mêmes droits dans leur Gouvernement (*k*) & font tourner à leur profit toutes les amendes imposées pour les crimes. Barbot, qui fait le même récit, ajoûte que si le Criminel se noye par quelqu'accident, les Négres font bouillir son corps, & le mangent en haine du crime. *Mais il n'assûre pas*, dit-il, que cet usage soit certain. Il parle, avec plus de certitude, d'une autre cérémonie, qui se pratique ordinairement dans les contrats, & que les Négres appellent *boire dios*, par un mélange de François & de Portugais. Les deux Parties font chacune leur petit trou dans la terre. Elles y font tomber quelques goutes de leur propre sang; & les mêlant avec un peu de terre, elles en avalent une petite partie. Cette manière de promettre ou de répondre, passe pour l'engagement le plus sacré. Deux Négres, liés par ce serment, n'ont plus que les mêmes intérêts & la même fortune. Ils n'ont rien de secret l'un pour l'autre, & tous deux sont persuadés que la moindre infidélité leur couteroit la vie (*l*).

Autre épreuve.

Crédit, dettes, & manière dont les créanciers se font payer.

QUOIQUE le crédit soit ici peu connu dans le Commerce, on est quelquefois forcé de l'employer. Mais si le débiteur se reconnoît insolvable, le Roi accorde au créancier le droit de le vendre, lui, sa femme & ses enfans, jusqu'à la concurrence de la somme. Les créanciers jouissent ici d'un droit fort extraordinaire, dont le Roi même & les Grands ne sont pas dispensés. S'il a demandé trois fois, en présence de quelques témoins, ce qui lui est dû justement par une personne que son rang ou sa puissance ne lui permettent pas d'arrêter, & si ce débiteur refuse de le satisfaire, il a droit de se saisir du premier Esclave qu'il rencontre, sans s'informer à qui il appartient (*m*). Les Esclaves des Européens sont seuls à couvert de cette étrange loi. Mais, en mettant la main sur sa proie, il doit dire à haute voix: " J'arrête cet Es-
" clave par la tête, pour telle somme qui m'est dûe par un tel. Les maîtres de

(*k*) Bosman, pag. 359.

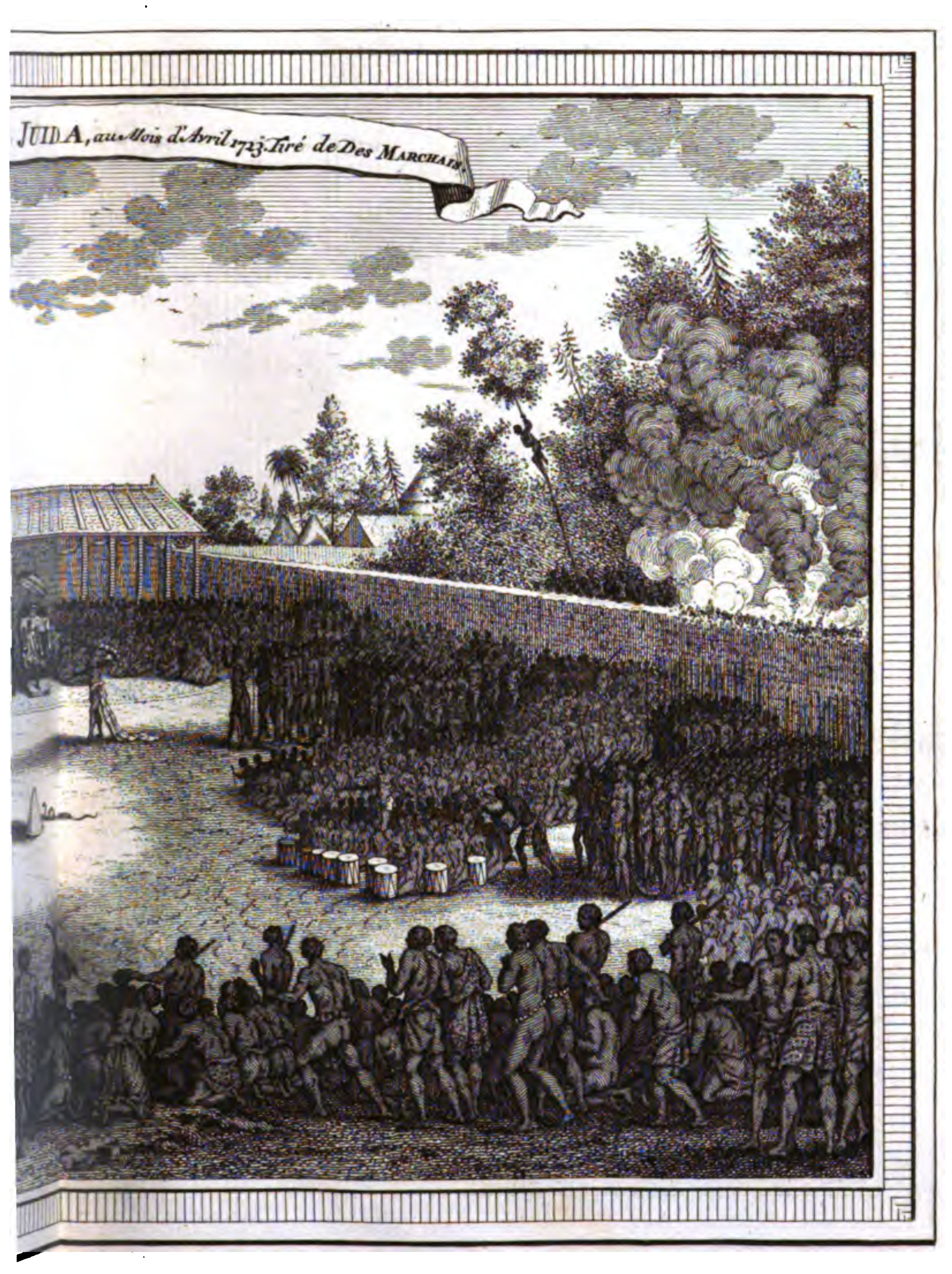
(*l*) Description de la Guinée par Barbot, pag. 337. & suiv.

(*m*) L'usage est le même sur la Côte d'Or.



J. v. Schley sculp.

KROONING des KONINGS van JUIDA



IDA, in April 1723. Getrokken uit Des Marchais.

de l'Esclave sont obligés de payer la somme en vingt-quatre heures, sans quoi le créancier peut le vendre, pour se payer de ses propres mains. Dans ce dernier cas, c'est le maître de l'Esclave qui devient le créancier du débiteur. Aussi ceux qui ont recours à cette méthode, ne manquent-ils pas de saisir l'Esclave de quelque personne riche & puissante, parce qu'ils en sont plus sûrs du recouvrement de ce qui leur est dû. Si ce n'est point assez d'un Esclave, le créancier a droit d'en arrêter plus d'un. Cette pratique a ses inconvéniens comme ses avantages. Elle procure une espèce de Justice au créancier; mais elle expose souvent le riche à payer la dette du pauvre.

CÔTE DES ESCLAVES.

La loi du Talion fort en usage.

LE même Auteur observe que la Loi du Talion est ici fort en usage. Le meurtre est puni par la mort du meurtrier, & la mutilation par la perte du même membre. A force de sollicitations, on obtient quelquefois du Roi le changement du dernier supplice en un bannissement perpétuel; [c'est-à-dire que le coupable est vendu aux Européens;] ses biens & sa famille sont confisqués au profit du Roi; c'est ainsi que les innocens sont enveloppés dans le châtiment du Criminel. Les Incendiaires sont punis par le feu. Ce crime n'est pas commun dans le Pays; mais si le vol y étoit puni avec la même rigueur, le Royaume de Juida seroit désert depuis long-tems. Cependant un voleur convaincu, qui ne peut restituer ce qu'il a pris, est vendu pour l'Esclavage (n).

Prisons.

LE Roi & les Grands ont des prisons pour la garde des criminels & des Esclaves qu'on leur confie. On convient avec eux d'un certain prix; mais ils répondent alors du dépôt, & doivent payer la valeur de chaque prisonnier qui s'échape (o).

Succession & Couronnement des Rois.

ON lit dans Des-Marchais un détail fort circonstancié de toutes les cérémonies qui s'observent au Couronnement des Rois. Il assûre d'abord que le Royaume est héréditaire & passe toûjours à l'aîné des fils, à moins que par des raisons essentielles à l'Etat, les Grands ne se croient obligés de choisir un de ses frères, comme on en vit l'éxemple en 1725. Dans toutes les Régions habitées par les Négres, depuis le Sénégal jusqu'à Rio Volta, quoique les Rois soient toûjours pris dans la famille Royale, la succession descend aux enfans des sœurs. Mais les Habitans du Royaume de Juida ont meilleure opinion de la sagesse des femmes, & la succession mâle est admise sans exception; avec cette seule réserve, qu'elle tombe sur le premier fils qui est né au Roi depuis son couronnement, & que ceux qu'il avoit auparavant n'ont aucune prétention à la Couronne.

Education fort étrange de l'héritier présomptif de la Couronne.

UNE autre loi, qui n'est pas moins inviolable, c'est qu'aussi-tôt que le successeur est né, les Grands le transportent dans la Province de *Zinghé* (p), sur la frontière du Royaume, à l'Ouest, pour y être élevé comme un homme privé, sans aucune connoissance de son rang & des droits de sa naissance, & sans les instructions qui conviennent au Gouvernement. Personne n'a la liberté de le visiter ni de recevoir ses visites. Ceux qui sont chargés de sa conduite, n'ignorent pas qu'il est fils du Roi; mais ils sont obligés, sous peine de mort, de ne lui en rien apprendre & de le traiter comme un de leurs enfans.

(n) Des-Marchais, Vol. II. pag. 169.
(o) Le même, pag. 201.
(p) Quelques Cartes mettent *Zuigué*.

CÔTE DES ESCLAVES.

enfans. Le Roi qui occupe aujourd'hui le Trône gardoit les pourceaux du Négre qu'il prenoit pour son père, lorsque les Grands vinrent le reconnoître pour leur Souverain (q), après la mort de son prédécesseur. Il est aisé, dit l'Auteur, de pénétrer les motifs d'une éducation si singulière. Comme il se trouve appellé au Gouvernement d'un Royaume dont il ignore les intérêts & les maximes, il est obligé de prendre l'avis des Grands, dans toutes sortes d'occasions, & de se remettre sur eux du soin de l'administration. Ainsi le pouvoir se perpétue d'autant plus sûrement entre leurs mains, que leurs dignités & leurs titres sont héréditaires, & que c'est toûjours l'aîné des enfans mâles qui succéde au rang & à la fortune de son père (r).

Tems du Couronnement des Rois de Juida.

Le nouveau Roi n'est pas couronné immédiatement après son accession au Trône, c'est-à-dire, en arrivant de Zinghé. Il se passe plusieurs mois, & quelquefois des années entières avant cette cérémonie. Les Grands, qui ont le droit d'en fixer le tems, prennent là-dessus leur intérêt pour régle. Cependant ils ne peuvent différer plus de sept ans. Mais, dans cet intervalle, l'administration est entre leurs mains. Le Roi est servi & respecté, sans avoir la liberté de sortir du Palais. Enfin, lorsque le jour du Couronnement est indiqué, ce Prince assemble un Conseil de tous les Grands, où la conduite qu'ils ont tenue jusqu'alors est approuvée. Une décharge de dix-huit piéces d'artillerie avertit le Public, à onze heures du soir, que le Conseil est fini. Les cris de joie retentissent aussi-tôt dans la Ville de *Sabi* ou *Xavier*, & se répandent si promptement de Village en Village, que dans un Royaume si peuplé ils passent en moins d'une heure jusqu'aux Parties les plus éloignées de la Capitale.

Demandes du Grand-Sacrificateur.

Dès le jour suivant, le *Beti*, ou le Grand-Sacrificateur, ne manque point de se rendre au Palais à dix heures du matin, & de déclarer au Roi, de la part du Serpent, qu'il faut commencer par le juste hommage qu'il doit au grand Fétiche du Royaume. Comme personne n'ignore que ce redoutable Dieu est muet, on n'est pas surpris qu'il fasse connoître ses intentions par son Ministre. Mais s'il demandoit, dans cette occasion, les plus belles & les plus chères femmes du Roi, ce Prince seroit obligé de les lui abandonner. L'Auteur n'apprit point qu'il eût jamais poussé si loin la cruauté. Au Couronnement d'Amar, qui régne aujourd'hui à Juida, il fut assez raisonnable pour se contenter d'un bœuf, d'un cheval, d'un mouton & d'une poule. Ces quatre animaux furent sacrifiés dans l'enceinte du Palais, & portés ensuite, avec beaucoup de cérémonies, au milieu de la Place publique. Des deux côtés de ces victimes, on plaça neuf petits pains de millet, enduits d'huile de Palmier. Le Grand-Sacrificateur planta, de ses propres mains, un pieu de neuf ou dix pieds de long, sur lequel il arbora une piéce d'étofe en forme d'étendart ou de pavillon. Toute la cérémonie se passa au bruit des tambours, des flutes & des trompettes, accompagné des acclamations du Peuple. Les carcasses des quatre bêtes furent abandonnées aux Oiseaux de proie, avec défense à tous les Négres d'y toucher, sous peine de mort.

AUSSI-TÔT

(q) Ce Réglement doit être fort moderne, car vingt-cinq ans auparavant Bosman vit les trois fils aînés du Roi à Sabi.

(r) Des-Marchais, Vol. II. pag. 42. & suivantes.

Côte des Esclaves.

Aussi-tôt que les victimes furent exposées, les femmes du Roi, de la troisième classe, c'est-à-dire, celles qui par leur âge ou par d'autres raisons ne peuvent plus servir aux plaisirs du Roi (s), sortirent du Palais au nombre de dix-huit (t), sous une escorte de quarante mousquetaires, précédées des flutes du Roi & de quatre tambours. La principale marchoit la dernière, & portoit une statue de terre, qui représentoit un enfant assis. En arrivant à la Place publique, elle déposa la statue près des victimes. Les femmes chantèrent dans leur marche une espèce d'hymne, qui s'accordoit fort bien avec la musique. A leur passage, tout le Peuple se prosterna religieusement, [& poussa de grands cris de joie,] tandis que des deux côtés l'air retentissoit d'une infinité de décharges, qui durèrent jusqu'à leur retour, [qui fut annoncé au Roi & au peuple par une décharge de vingt boëtes.]

Procession des femmes.

Après ces deux cérémonies, tous les Grands se rendirent en foule au Palais. Ils sont ornés, dans ces occasions, de ce qu'ils ont de plus riche & de plus éclatant. Leurs tambours, leurs flutes, leurs trompettes, marchent devant eux en fort bon ordre, & leurs Esclaves viennent, bien-armés, à leur suite. Ils entrent sans se dépouiller de leurs habits, parce que le Roi ne se présente pas d'abord. Ils se prosternent successivement devant le Trône, quoique vuide, & sortent aussi-tôt, dans le même ordre qu'ils sont entrés. Ces hommages durent pendant quinze jours. Les femmes du Roi se livrent, dans cet intervalle, aux transports de leur joie. On n'entend que des cris & des décharges de la mousquetterie. [De trois jours en trois jours le Roi ordonne des décharges de canon dès que le Soleil est couché.] Le Peuple & les Grands sont dans une agitation qu'on prendroit pour une yvresse continuelle. Il faut renoncer au sommeil pendant ces quinze jours & suivre le torrent public, qui n'est qu'un emportement tumultueux de réjouissances & de plaisir.

Les Grands rendent hommage au Trône.

Les Grands, après avoir rendu leur hommage, députent un d'entr'eux au Royaume d'Ardra, avec un cortége magnifique, pour amener un des Grands de ce Royaume, dont la famille est en possession, depuis un tems immémorial, de couronner les Rois de Juida. Ce Seigneur est défrayé, avec tout son train. Il est traité avec toutes sortes de respects sur la route. Lorsqu'il arrive à deux lieuës de Sabi, il trouve des chevaux & des voitures qu'on lui a préparés. Mais, comme s'il avoit besoin de repos après un voyage de quinze ou vingt lieuës, on lui propose de s'arrêter pour reprendre haleine. Il passe quarante jours dans ce lieu. On lui fait même entendre que lui, ni personne de sa suite, ne doit approcher de Sabi avant l'expiration de ce terme. Cependant il reçoit la visite de tous les Grands du Royaume, qui le traitent avec beaucoup de distinction, & qui le comblent de présens & de caresses. Le Roi lui envoie, deux fois la semaine, une grande abondance de provisions. Ce sont les femmes de la troisième classe qui portent les plats sur leur tête, précédées par la musique Royale, & suivies d'une garde de dix fusiliers. Aussi-tôt que les quarante jours sont expirés, le Roi fait inviter un hôte si respectable à faire son entrée dans Sabi, en le faisant assûrer

Le droit de couronner le Roi appartient à un Seigneur d'Ardra.

(s) Ce titre sera mieux expliqué dans la suite. R. d. T.

(t) Par le détail où Des-Marchais entre dans la suite, pag. 48, sur les femmes du Roi, il semble qu'il s'agit ici de celles du second ordre.

CÔTE DES ESCLAVES.

rer qu'il y sera reçu avec joie, & qu'il trouvera un logement digne de lui près du Palais. Le Seigneur d'Ardra reçoit gravement le Messager Royal. Il répond qu'il se rendra volontiers aux désirs du Roi; mais qu'il attend des nouvelles du Roi d'Ardra son maître, qui doit l'informer si le Roi de Juida, suivant l'ancien Traité qui subsiste entre les deux Couronnes, a fait réparer la grande porte d'*Offra* (v), Capitale du Royaume d'Ardra. En recevant cette réponse, le Roi de Juida fait partir pour Offra des Commissaires, qu'il charge de cette réparation, & qui reviennent ensuite avec un Officier du Roi d'Ardra, pour rendre témoignage que la porte est réparée & que rien ne s'oppose plus au Couronnement.

Condition nécessaire au Couronnement.

Entrée du Seigneur d'Ardra dans la Ville de Sabi.

APRÈS cette déclaration, tous les Grands, accompagnés de leur suite ordinaire & d'un prodigieux concours de peuple, vont prendre le Seigneur d'Ardra & le conduisent pompeusement à la Ville. Il y est reçu au bruit du canon & [aux cris de joie des femmes du Roi, suivis] des acclamations du peuple. On l'introduit dans l'appartement qui lui est destiné près du Palais. Le Roi le fait complimenter à son arrivée, & donne ordre qu'il soit servi par ses propres Officiers. Chaque jour, au matin, il lui fait renouveller les mêmes complimens. Le troisième jour il le reçoit à l'audience. Cette cérémonie s'éxécute avec beaucoup d'éclat. Le Seigneur ne quitte point ses habits. Il s'avance vers le Roi sans se prosterner, & lui parle debout.

Intervalle jusqu'au jour du Couronnement.

PENDANT les cinq premiers jours il ne rend aucune visite aux Grands du Royaume. Ils sont occupés, avec le Peuple, à faire des processions au Temple du Grand-Serpent, pour demander à cette puissante *Divinité* que leur nouveau Maître gouverne avec autant de justice & de bonté que son prédécesseur, qu'il rende le Commerce florissant, qu'il fasse observer les Loix; & qu'il maintienne les droits & la liberté du Peuple. C'est l'unique occupation du jour. Toutes les nuits sont employées à des festins mutuels, aux chants, à la danse, accompagnés d'acclamations & du bruit continuel des Instrumens de musique & de l'artillerie. Les Etrangers, qui ne sont point accoûtumés à cet étrange vacarme, se croient menacés de devenir sourds.

Cérémonie du Couronnement.

LE cinquième jour, au soir, une décharge de neuf coups de canon avertit le Peuple que le Roi doit être couronné le jour suivant; qu'il doit paroître sur son Trône dans une cour du Palais destinée à cette cérémonie, & que les portes seront ouvertes au Public. D'un autre côté, ce Prince a l'attention de donner avis de cette grande fête aux Directeurs des Comptoirs de l'Europe, & l'honnêteté de les y inviter. Une nouvelle si agréable est reçue du Peuple avec de nouveaux transports de joie. Les Grands vont passer la nuit suivante avec le Seigneur d'Ardra, qui doit faire la cérémonie du Couronnement. Ils l'employent dans une conversation douce, accompagnée de prières; & lorsqu'ils sont fatigués de ces deux éxercices, ils se mettent à boire & à fumer, pour s'empêcher de dormir. Chacun de ces deux points est essentiel à la cérémonie.

Ordre de l'Assemblée.

LE sixième jour (x), à cinq heures du soir, le Roi sort du Palais, accompagné de quarante de ses principales femmes. Elles sont vêtues des plus

(v) L'Auteur, ou l'Editeur, s'est ici trompé grossièrement; car, suivant sa propre Carte, Offra est proche de Jaquin, & la Capitale d'Ardra est *Assem*.

(x) Voyez la Figure.

plus précieuses étofes de soie qui se trouvent dans le magazin Royal ou dans les Comptoirs Européens. On les croiroit chargées, plûtôt que parées, de coliers d'Or, de pendans, de brasselets, de chaînettes d'Or & d'Argent, & des plus riches joyaux. Le Roi lui-même est couvert de ce qu'il a de plus magnifique. Il porte sur la tête un casque doré, avec quantité de plumes rouges & blanches. Dans cet état, il traverse les cours du Palais, environné de ses gardes, & va s'asseoir sur son Trône. C'est un grand fauteuil doré, sur le dos duquel on voit les armes de France; ce qui le fait assez reconnoître pour un présent de la Compagnie Françoise. Il est placé devant un grand édifice en forme de porche, à l'Est du Palais, dans l'angle d'une cour qui porte le nom de Couronnement. Le Roi y est assis sur un coussin de velours galonné d'Or. Il a sous ses pieds un autre coussin, qui n'est pas moins riche. Des-Marchais nous représente l'ordre des principaux Personnages qui composent cette auguste Assemblée. Les quarante femmes du cortége étoient assises à la gauche du Roi. Les Européens étoient à sa droite, dans des fauteuils placés sur la même ligne. Derigouin, Directeur de France; l'Auteur & les autres Officiers François touchoient immédiatemeut au côté du Roi. Les Officiers Anglois étoient après eux, & ceux de Hollande après les Anglois. Les Portugais occupoient la dernière place. Les domestiques de chaque Comptoir étoient assis derrière leurs maîtres, à la réserve d'un François, qui portoit l'étendart de sa Nation. Mais tandis que les François, les Anglois & les Hollandois étoient dans une situation si commode, le Directeur Portugais & ses Facteurs demeuroient debout & la tête découverte; circonstance fort humiliante pour cette fière Nation, dont l'autorité est tellement affoiblie à la Cour de Juida, que si les Négres insultent un Portugais, il n'a pas la liberté de les frapper; au-lieu qu'un François, sur lequel un Négre léveroit la main, est en droit de le tuer, sans autre assujettissement que d'expliquer au Roi l'injure qu'il a reçue.

Situation du Roi.

Circonstance humiliante pour les Portugais.

Le Roi avoit à sa droite un de ses Grands, avec un parasol à la main; ornement très-inutile, puisque la cérémonie se faisoit pendant la nuit. Cependant le parasol étoit d'un riche drap d'Or, brodé d'Or & d'Argent, & ☞ bordé de franges [& de glands] d'Or. Le manche, haut de six pieds, étoit doré, & soûtenoit au sommet un coq de bois doré, de grandeur naturelle. L'Officier qui le portoit, se donnoit beaucoup de mouvement pour l'agiter sans cesse & pour rafraîchir le Roi. Un autre Grand, à genoux devant lui, l'éventoit avec un pagne de soie de la grandeur d'une serviette. Deux Nains du Roi, qui étoient debout vis-à-vis de lui, lui représentoient alternativement les bonnes qualités de son Prédécesseur, & l'exhortoient non-seulement à les égaler par l'imitation, mais à les surpasser. Ces deux petites créatures conclurent leur harangue par des vœux pour la prospérité du Roi & pour la durée de son régne.

Harangue qu'on fait au Roi.

Après ces complimens, on vit paroître le Seigneur d'Ardra, dont l'Office est de présider au Couronnement. Il fut amené avec beaucoup de pompe & de cérémonies, au bruit du canon, de la mousqueterie, des tambours, des trompettes & des flutes. On l'introduisit dans la cour avec toute sa suite, mais elle s'arrêta, pour le garder à quelque distance. Il s'avança seul vers le Trône, en saluant le Roi d'une simple inclination de tête, & sans se prosterner. Ensuite, il lui fit un petit discours sur la cérémonie qu'il avoit l'honneur

Fonctions du Seigneur d'Ardra.

l'honneur d'exécuter; & prenant entre ses mains le casque que ce Prince portoit sur la tête, il se tourna vers le Peuple. Alors un signal fit cesser la musique, & toutes les acclamations; l'assemblée demeura quelques momens dans un profond silence. Le Seigneur d'Ardra prononça d'une voix haute & distincte: „ Peuple, voilà votre Roi. Soyez-lui fidéle, & vos prières seront „ écoutées du Roi d'Ardra mon Maître. Il répéta trois fois cette courte harangue; & remettant le casque sur la tête du Roi, il fit à ce Prince une profonde révérence. Le canon, la mousqueterie, la musique, & les acclamations recommencèrent avec une nouvelle ardeur, tandis que plusieurs Grands reconduisirent le Seigneur d'Ardra jusqu'à son appartement, & que le Roi, suivi de ses femmes, de ses Gardes, & des Européens, retourna tranquillement au Palais. Les Européens s'arrêtèrent à la porte, & lui firent leur compliment à l'entrée. Tous les habits & les ornemens qu'il a portés dans cette occasion, appartiennent au Seigneur d'Ardra; mais comme la superstition feroit tirer un mauvais augure de cet usage, s'il étoit observé à la lettre, le Seigneur se contente d'un riche présent que le Roi lui envoie le lendemain, avec quinze Esclaves, ou leur valeur en marchandises. Il part ensuite, pour retourner dans son Pays, sans pouvoir s'arrêter plus de trois jours après la Fête. Le lendemain de son Couronnement, le Roi ne manque jamais de distribuer des présens considérables entre les Grands de son Royaume. Mais ils sont obligés, à leur tour, de lui en faire de beaucoup plus précieux. On passe quinze jours en réjouissances, & la fête se termine par une Procession Solemnelle au Temple du Serpent (y).

Discours qu'il adresse au Peuple.

Ses droits après la cérémonie.

Revenus de la Couronne de Juida.

SANS pouvoir fixer les revenus de la Couronne de Juida, l'Auteur est persuadé qu'ils doivent monter à des sommes considérables, tant en monnoye du Pays, qu'en marchandises. Ils consistent dans le produit des Terres Royales, dans les droits que les Officiers du Roi lévent sur tout ce qui se vend & qui s'achète, dans les Présens des Comptoirs de l'Europe, & dans les Impôts établis sur les marchandises; enfin, dans les Amendes & les Confiscations.

Manière dont les terres sont cultivées à Juida.

LA Couronne a des terres, non-seulement aux environs de Sabi, mais encore dans plusieurs Provinces du Royaume; & c'est de-là que viennent toutes les provisions de la Maison Royale. Mais comme elles excèdent la consommation ordinaire, le surplus se vend avec beaucoup d'avantage, & fait une des meilleures parties du Revenu Royal. Ces terres sont cultivées sans aucune dépense de la part du Roi. Ses Droits sont si absolus sur le travail de ses Sujets, qu'il ne leur fournit pas même de l'eau pour se rafraîchir, & qu'ils ne peuvent cultiver leurs propres terres, qu'après avoir achevé la culture des siennes. Ce service se renouvelle trois fois chaque année. On tire trois coups de canon pour signal, le soir du jour qui précède le travail. Dès le lendemain, à la pointe du jour, les Grands conduisent leur monde au Palais du Roi, où l'on commence par des danses & des chants qui durent l'espace d'un quart d'heure. La moitié de la troupe est armée comme pour la guerre, avec des tambours, des trompettes, & des flutes. L'autre moitié n'a pour armes que des pelles, seul instrument du labourage. Le fer de ces pelles, qui sont de la fabrique du Pays, est large à peu près comme la main. Il

(y) Des-Marchais, Vol. II. p. 54. & suivantes.

Il a peu d'épaisseur. Le manche est courbé en angle droit. Cet instrument est si commode pour le travail, que le laboureur n'a pas besoin de se baisser.

Cultures des Terres Royales dans les Provinces.

PENDANT que le peuple chante & danse à la porte du Palais, les Grands reçoivent les ordres du Roi, par la bouche de son premier Valet de Chambre. Ensuite, toute la troupe se rend aux lieux assignés, [en courant comme des Cerfs.] Les gens armés s'y mettent à danser, au son de leur musique, près des Grands qui ont l'inspection du travail; & les ouvriers commencent vivement leur tâche, en suivant à chaque coup de bêche la mesure des tambours & des flûtes. Cet exercice a l'air d'un amusement, plus que d'un ouvrage pénible. La terre est ouverte en hauts sillons; & ceux du Champ Royal doivent être plus élevés que les autres. Deux jours après, on plante, ou l'on séme. Chaque jour au soir, tout le monde retourne à la porte du Palais, où les danses & les chants recommencent, tandis que les Grands rendent compte au Roi du progrès de l'ouvrage. Ensuite, chacun se retire chez soi. Comme toutes les Terres Royales ne sont point aux environs de Sabi, les Gouverneurs des Provinces sont chargés de prendre les mêmes soins pour celles qui sont situées dans leur département. Les moissons passent dans des magazins, sans qu'il en coûte au Roi la moindre dépense. C'est par les mêmes services que le Palais Royal & le Temple du Grand-Serpent sont embellis ou réparés, sous la direction du Grand-Maître, & du Grand-Sacrificateur.

Revenus & Droits du Roi. Comment ils se lèvent.

SI l'on considère la petitesse du Pays, les taxes & les Droits Royaux vont fort loin. Le Roi lève un impôt sur tout ce qui se vend au Marché, & sur tout ce qui entre dans le Pays (z), de quelque nature que soient les marchandises. Ce Droit, dit l'Auteur, n'est point affermé comme en Europe, à la ruine manifeste du commerce. Il est levé par les gens mêmes du Roi, qui se dispersent en grand nombre dans les routes & les passages. Ceux qui seroient convaincus de vol ou de corruption, se croiroient fort heureux d'en être quittes pour la confiscation de leurs biens. Les moindres punitions sont la perte de leur liberté, & la ruine de leur famille. Cependant il se glisse tant d'abus dans l'éxercice de ces Commissions, que le Roi ne tire pas le quart de ses Droits. Il seroit extrémement riche, s'il y avoit plus d'honneur & de fidélité dans ceux qu'il emploie. (a)

SIX Douänes, qui sont établies au passage des rivières & à l'entrée de son Royaume, lui font un autre revenu, qui n'est pas moins considérable. Celles des frontières n'étant pas fixées, les Officiers nuisent beaucoup au commerce par leurs éxactions arbitraires. Personne n'en est éxempt, à la réserve des Européens, & des Grands du Royaume, avec leurs Domestiques (b).

Taxe sur le poisson.

DES-Marchais observe que la seule taxe qui se lève chaque jour sur le poisson, suffiroit pour rendre un Roi Négre fort riche, s'il en recevoit la quatrième partie. Le produit de ce Droit est employé à l'habillement de ses femmes; car celles qui approchent de sa personne, doivent toûjours être (c) magnifiquement vêtues. Bosman assûre que les deux principaux Péages de l'Eufrates &

(z) Des-Marchais, pag. 80. & 205.
(a) Description de la Guinée par Bosman, pag. 362.
(b) Des-Marchais, *ubi sup.* pag. 81.
(c) Le même. pag. 188.

CÔTE DES ESCLAVES.

& de la Torri, grandes & belles rivières, dont l'une coule dans le Pays de Popo, l'autre dans celui de Jakin, rapportent chacun la valeur de cent Esclaves; ce qui ne fait pas néanmoins plus de la moitié du profit des Collecteurs, tant ces deux rivières fournissent de poisson pour les Marchés publics. La confiscation des biens & des personnes, produit aussi de grosses Sommes. Mais Bosman juge, comme tous les autres Voyageurs, qu'il n'en revient pas le quart au Roi. Ce Prince n'est pas payé plus fidélement des Amendes & des Péages de toutes les Provinces, dont les Gouverneurs (*d*) devroient lui rendre la moitié. Enfin, le Royaume de Juida, quoiqu'un des moins étendus de la Guinée, sans Or, sans yvoire, & sans autres marchandises précieuses, est un des plus riches & des plus florissans de toute la Côte, par le seul commerce des Esclaves; d'où l'on doit conclure quelles sont les richesses du Roi, (*e*) qui tire cinq *Gallinas* de bujis pour chaque Esclave qui se vend dans ses Etats. Il y a, suivant Bosman, trois Collecteurs en Chef pour ce commerce. Chacun d'eux se fait payer une risdale par Esclave, à titre de Droit Royal. Mais, avec la même infidélité que tous les autres, ils s'entendent si-bien avec les Marchands, qu'il n'en revient rien au Roi. Les malversations sont plus difficiles, lorsque le payement se fait en bujis, parce que la somme se paye dans la présence du Roi, & qu'il reçoit alors les Droits de ses propres mains. Encore arrive-t'il souvent que les Seigneurs viennent la demander pendant la nuit, pour tromper leur Maître; & les Européens, qui ont besoin continuellement de leur secours, ne peuvent la leur refuser lorsqu'ils la demandent (*f*).

Amendes & Confiscations.

Commerce des Esclaves.

Droits sur les Vaisseaux de l'Europe.

LES Droits, sur les marchandises qui se transportent par Mer, *sont un revenu moins sujet à la fraude, ou à la corruption.* Chaque Vaisseau de l'Europe paye ici, pour le droit du commerce, la valeur de vingt Esclaves (*g*), sans y comprendre les présens, qui sont toûjours en pure perte pour le Capitaine ou les Facteurs. Bosman fait monter les frais de chaque Vaisseau, en Péages & Droits de commerce, à quatre cens livres sterling; & quelquefois, dit-il, on voit arriver ici cinquante Bâtimens dans le cours d'une année, quoique dans d'autres tems il n'en vienne pas la moitié de ce nombre (*h*). Les seuls présens qu'il reçoit des Capitaines & des Facteurs montent souvent à de fort grosses sommes (*i*). En un mot, répète Bosman, il seroit un des plus puissans Princes de ces Régions, s'il n'étoit pas trompé. D'un autre côté, quelque riche qu'il puisse être, les occasions ne lui manquent pas pour employer ses richesses (*k*). Outre les sommes qu'il fournit tous les jours pour la destruction des Popos, pour la conquête d'Offra, pour la dépense de sa Maison, & pour le culte du Grand-Serpent, il entretient constamment quatre mille hommes; & quoiqu'il regarde ses Sujets comme autant d'Esclaves, il est obligé, lorsqu'il les employe, de les payer assez libéralement.

Dépenses indispensables du Roi.

LES présens que ce Prince accorde aux Européens sont une autre charge, qui

(*d*) Bosman, *ubi sup.* pag. 362.
(*e*) Des-Marchais, *ubi sup.* pag. 80. & suiv. & pag. 187.
(*f*) Bosman, pag. 362.
(*g*) Des-Marchais, Vol. II. p. 187.
(*h*) Bosman, *ubi sup.* pag. 362.
(*i*) Des-Marchais, *ubi sup.* pag. 187. & suivantes.
(*k*) Des-Marchais, contraire à tous les autres, dit que les richesses du Roi doivent être d'autant plus considérables, que sa dépense est fort bornée. Vol. II. pag. 187.

qui va quelquefois bien-loin dans le cours d'une année, sur-tout lorsqu'il prend de l'inclination pour leur personne & qu'il aspire à leur estime. Il fournit leur table de moutons, de porcs, de volaille, & de bœuf; sans compter le pain, la bière, & les fruits. Pendant l'administration de Bosman, le Roi traitoit la Nation Hollandoise avec plus de considération que toutes les autres, & leur envoyoit souvent une double portion de vivres. Mais ses dispositions changèrent beaucoup dans la suite, sur-tout, lorsque la conduite du commerce fut abandonnée aux Capitaines de Vaisseaux, qui s'accommodant mal aux manières d'une Contrée si polie, ne gardèrent pas plus de ménagement qu'avec les Négres des Côtes voisines. L'Auteur prévit aisément la décadence de leurs affaires. Aussi le mécontentement du Roi ne manqua-t'il point de lui faire hausser considérablement le prix des Esclaves. Je passe légèrement sur cette matière, ajoûte Bosman, pour ne pas mortifier les Matelots, qui croyent entendre le commerce aussi-bien que les Facteurs (*l*).

CÔTE DES ESCLAVES.

Présens que Roi fait aux Européens.

LE Monarque qui régnoit alors à Juida aimoit le faste dans toutes les occasions d'éclat. Il suffisoit de jetter les yeux sur les Officiers qu'il avoit établis, pour se former une juste idée de ses généreuses inclinations. Les dignités qu'il confère se divisent en trois classes. La première, est celle des Vicerois, qui portent ici le titre de *Fidalgos* (*m*) & de *Governadors*. C'est le premier état du Royaume. Ils commandent avec autant d'autorité dans leurs Provinces, & tiennent une Cour aussi brillante que le Roi même. La seconde est celle des Grands Capitaines, dont la plûpart sont aussi Vicerois. La troisième comprend les Capitaines ordinaires. Elle est fort nombreuse. Chaque Officier de cet ordre a le titre qui lui est propre, tel que ceux de Capitaine du Marché, Capitaine des Esclaves, Capitaine des Prisons, Capitaine du Rivage, &c. Enfin, toutes les affaires, & tous les lieux qui concernent le Roi, ont leur Capitaine, avec un titre qui le distingue. On compte encore un plus grand nombre de Capitaines honoraires, ou sans Office. Tous ces Postes s'achètent à prix d'argent; mais en les vendant bien cher, l'adresse du Roi consiste à faire regarder sa nomination comme une faveur (*n*).

Officiers & Grands du Royaume de Juida.

LES Grands Conseils d'Etat s'assemblent ici pendant la nuit; à moins (*o*) qu'une occasion pressante n'oblige de déroger à cet usage.

QUOIQUE l'éducation & la personne du Roi ayent été fort négligées avant qu'il soit monté sur le Trône, à peine est-il reconnu pour Maître, que tous ses Sujets paroissent oublier qu'il est homme, & le regardent comme une Divinité, dont ils n'approchent plus qu'avec un respect mêlé de frayeur. Aucun Négre du Pays n'a la liberté de paroître devant lui (*p*), s'il n'est appellé par ses Ordres, ou reçu avec sa permission. On ne s'avance vers lui qu'à genoux, & l'on se prosterne sur le ventre en approchant. Ceux qui vont le saluer au matin, s'étendent à terre devant la Porte du Palais, baisent trois fois la poussière, & prononcent, en frappant des mains, quelques mots d'adora-

Respect des Habitans pour leur Roi.

(*l*) Bosman, *ubi sup.*

(*m*) Ces mots, qui sont pris des Portugais, marquent le pouvoir qu'ils ont eu dans un Pays où ils sont aujourd'hui fort méprisés.

(*n*) Bosman, pag. 362.

(*o*) Des-Marchais, Vol. II. pag. 62.

(*p*) Le même, pag. 43.

Côte des Esclaves.

doration. Ensuite, ils s'avancent en rampant jusqu'au lieu d'où il reçoit leur hommage, & répétent la même formule de compliment. Un mot de sa bouche les fait trembler. Mais aussi-tôt qu'il a tourné la tête, ils oublient leur frayeur ; & ne se souvenant pas mieux de ses ordres, ils se flatent de pouvoir l'appaiser, ou le tromper par quelques mensonges (q).

Suivant Des-Marchais, ils avancent en rampant, jusqu'à ce que le Roi frappe des mains pour leur donner la permission de parler. Ils s'expliquent alors, mais d'une voix basse, en peu de mots, & le visage serré contre terre. Personne, dit le même Auteur, sans en excepter les Grands du Royaume, n'est éxempt de cette humiliation servile. Le Grand Capitaine du Palais & le Grand-Sacrificateur ont la liberté d'entrer dans l'appartement du Roi, sans en demander la permission ; mais ils ne peuvent lui parler qu'avec la même cérémonie.

Audiences des Grands.

L'Audience qu'il accorde aux Vicerois mêmes diffère peu, pour le fond, de celle des autres Sujets. Un Viceroi qui veut faire sa cour, ou communiquer quelque chose à son Maître, commence par lui faire demander la permission de se rendre au Palais. Après l'avoir obtenue, il part accompagné, ou plûtôt escorté de tous ses gens armés, avec ses Trompettes, ses Tambours, & ses Flûtes. En arrivant à la première porte, ses Mousquetaires font leur décharge, sa musique fait entendre le bruit des Instrumens, & le reste de sa suite pousse des cris de joie. Il entre dans la première cour avec tout son monde ; mais c'est pour s'y dépouiller de ses Habits, de ses Bracelets, de ses Bagues, & de ses autres Ornemens. Il se couvre d'un pagne grossier, de roseaux, ou de joncs ; & dans cet état, il est conduit par les Officiers du Palais Royal jusqu'à la Porte de la Salle d'Audience, où il se prosterne comme le plus vil Sujet. Il se retire avec les mêmes témoignages de respect & d'humilité. Dans l'intervalle, tous les gens de son cortége, qui l'attendent au milieu de la première cour, y demeurent prosternés le visage contre terre. Lorsqu'il les a rejoints, il reprend ses habits, & donne avis au Roi de son départ par le même bruit de sa mousquéterie & de sa musique, qui avoit annoncé son arrivée (r).

Excès de leur Humiliation.

Ils n'en sont pas moins indépendans.

Les embarras, ou l'humiliation de ce cérémonial, rend les visites des Grands fort rares, s'ils n'y sont forcés nécessairement par l'ordre du Roi, ou par leurs propres intérêts. On auroit peine à nommer, dans l'Univers, un Pays où la dépendance des Grands se fasse moins sentir d'ailleurs, que dans le Royaume de Juida. Non-seulement ils partagent le Gouvernement avec le Roi ; mais ce même Prince, qu'ils traitent avec tant de respect, n'a pas l'autorité de se mêler de leurs querelles particulières (s), ou n'y entre du moins qu'à titre de Médiateur. Si leurs gens s'allarmoient de la longueur d'une Audience, & commençoient à craindre qu'il n'arrivât quelque disgrace à leur Maître, ils forceroient la Garde du Roi, & perdroient bien-tôt le respect qu'ils doivent à la Majesté Royale. Comme les Gardes du Palais ne surpassent point le nombre de cent, & que les Grands ne paroissent jamais dans ces occasions sans un cortége de six ou sept cens hommes, le Roi n'auroit pas la hardiesse

(q) Bosman, pag. 365. suiv.

(r) Des-Marchais, Vol. II. pag. 44. &c. (s) Le même, pag. 200.

hardiesse de s'emporter à la moindre violence. Des Sujets, qui se déclarent quelquefois la guerre entr'eux sans consulter leur Souverain, se réuniroient bien-tôt contre lui, s'il entreprenoit de violer leurs priviléges (t).

CÔTE DES ESCLAVES.

Comment les Sujets demandent audience.

ATKINS nous apprend que les Sujets du commun sonnent une cloche à la Porte du Palais, pour demander audience ; & que s'ils l'obtiennent, ils rendent au Grand-Sacrificateur, lorsqu'il est présent, les mêmes respects qu'au Roi même. Il ajoûte, qu'à l'exception du jour où se payent les Droits, les Européens sont rarement admis à l'honneur de le voir (v).

Manière dont le Roi reçoit les Européens.

DES-MARCHAIS remarque à cette occasion, que les Directeurs des Compagnies de l'Europe, les Capitaines de Vaisseau, & tous les Blancs qui se présentent devant ce Prince, soit à leur arrivée, soit à leur départ, sont éxemtés du cérémonial de l'adoration. Ils obtiennent une audience, lorsqu'ils la demandent. Ils saluent le Roi, comme on salue les personnes de distinction en Europe. Ce Prince les reçoit gracieusement, les prend par la main, les presse de s'asseoir, boit à leur santé ; & si c'est la première visite qu'ils lui rendent, ou si l'Européen est un Directeur, ou un Capitaine de Vaisseau, il le fait saluer de six ou sept coups de canon lorsqu'il sort du Palais. Ce fut avec cette politesse que le Chevalier Des-Marchais fut reçu dans sa première audience, le 12 de Janvier 1725 (x).

Ils se tiennent découverts & sont sans épée.

LES meubles de la Salle d'Audience sont deux petits *Bancs de pied*, ou deux petites estrades, dont l'une est couverte d'étofe, & soutient une selette ovale, suivant l'usage du Pays. Cette selette est pour le Roi. L'autre, qui est couverte de natte, est pour l'Européen. Il est assis près du Roi, & la conversation est ordinairement très-familière. L'usage est de demeurer tête nue, pendant toute l'audience ; non que ce Prince l'éxige, mais parce qu'on s'est apperçu que ce témoignage de respect le flatte. On laisse aussi les épées à la porte du Palais, parce qu'il n'aime pas qu'on paroisse armé devant lui. On ne s'ennuie point, dit Bosman, à passer une journée entière avec ce Prince. Il est de fort bonne compagnie, & fait la meilleure chère du monde à ses Hôtes. Personne ne boit dans le même verre, ou la même coupe que lui ; & s'il arrive qu'un autre y porte les lévres, elle ne sert plus à son usage, quand la matière dont elle est composée pourroit être purifiée par le feu. Il prend plaisir à voir manger les Européens dans sa présence, & la table est servie avec assez d'ordre & de propreté. Ses Nobles sont prosternés autour de lui pendant le festin. Il leur fait donner ce qui reste sur les plats ; faveur qu'ils reçoivent fort avidement, quoiqu'ils soient traités beaucoup mieux à leur propre table. Mais ils craindroient d'offenser leur Maître, s'ils ne marquoient pas cette ardeur pour ses moindres bienfaits.

Bonne chère qu'il leur fait.

Politique du Roi pour se faire respecter & pour la sûreté de sa vie.

LES Grands de la première classe ont souvent l'honneur de manger en sa présence ; mais personne ne le voit manger, à la réserve de ses femmes. L'Auteur s'imagine que le premier but de cet usage étoit de le faire passer aux yeux du peuple pour un Dieu, qui est capable de vivre sans nourriture. Cependant il ne fait pas difficulté de boire à la vûe de tout le monde.

ON ne sçait jamais dans quelle partie du Palais le Roi passe la nuit. Bosman

(t) Le même, *ibid.*
(v) Voyage d'Atkins en Guinée, pag. 110.
(x) Des-Marchais, *ubi sup.* pag. 46.

CÔTE DES ESCLAVES.

man ayant demandé un jour au Capitaine Carter (y) où étoit la chambre de lit du Roi, n'obtint, pour réponse, qu'une autre question: Où croyez-vous que Dieu dorme? lui dit le Capitaine. Il est aussi facile, ajouta-t'il, de sçavoir où le Roi dort. C'est apparemment pour augmenter le respect du peuple qu'on le laisse dans cette ignorance; ou pour éloigner du Roi toutes sortes de périls, par l'incertitude où l'on seroit de le trouver, si l'on en vouloit à sa vie.

Sa magnificence en habits.

CE Monarque est toûjours vêtu magnifiquement, en étofes de soye, en draps d'Or & d'Argent; mais il ajoûte quelque chose à sa parure, lorsqu'il rend visite à quelque Européen. Son cortége est sans éclat, car il ne se fait accompagner que de quelques femmes. Comme les logemens des Européens sont autour de son Palais, il peut se rendre chez eux sans être vû de son peuple (z).

Couleur qui lui est propre.

LA couleur rouge est réservée si particulièrement pour la Cour, qu'en fil & en laine, comme en soye & en coton, il n'y a que le Roi, ses femmes, & ses domestiques qui ayent le droit de la porter. Les femmes du Palais ont toûjours par-dessus leur pagne une écharpe de cette couleur, large de six doigts, & longue de deux aunes (a), qui est liée devant elles, & dont elles laissent pendre les deux bouts.

Vie que mènent les Rois de Juida.

L'IGNORANCE & la pauvreté où l'on éleve l'héritier de la Couronne, lui donnent une extrême avidité pour le plaisir, lorsqu'il se voit transporté tout-d'un-coup (b) dans le sein de l'abondance. Aussi n'est-il d'abord occupé que du changement de sa condition. Il passe le tems dans l'oisiveté, au fond de son Palais, d'où l'usage même ne lui permet de sortir que trois mois après son Couronnement, pour rendre sa visite au Grand-Serpent. Il n'entre dans la Salle d'Audience que pour recevoir les Européens, ou pour se montrer quelquefois aux Grands du Royaume, ou pour administrer la justice à son peuple. Le reste de sa vie est employé (c) avec ses femmes. Il en a toujours six de la première classe, richement vêtues, & couvertes de joyaux, qui se tiennent à genoux près de lui, [la tête baissée presque jusqu'à terre.] Dans cette posture, elles s'efforcent de l'amuser par leur entretien. Elles l'habillent, elles le servent à table, avec une vive émulation pour lui plaire. S'il s'en trouve une qui excite ses désirs, il la touche doucement, il frappe des mains, & ce signal avertit les autres qu'elles doivent se retirer. Elles attendent qu'il les rappelle, ou qu'il en demande six autres. Ainsi la scène change continuellement, au moindre signe de sa volonté. Ses femmes sont distinguées en trois classes. La première classe est composée des plus belles & des plus jeunes, & le nombre n'en n'est pas borné. Celle qui devient Mère du premier Fils, passe pour la Reine, c'est-à-dire, pour la principale femme du Palais, & sert de Chef à toutes les autres. Elle commande dans toute l'étendue de la Maison Royale, sans autre Supérieure que la Reine-Mère, dont l'autorité dépend du plus ou du moins d'ascendant qu'elle a sçû conserver sur le Roi son fils.

Leur mollesse au milieu de leurs femmes.

Trois classes de femmes.

(y) Phillips l'appelle constamment *Charter*.
(z) Description de la Guinée par Bosman, pag. 360.
(a) Des-Marchais, Vol. II. pag. 77.
(b) Le même, pag. 45.

(c) Des-Marchais dit qu'il en a deux mille, & autant qu'il en veut prendre; ce qui sert à le concilier avec Atkins, qui n'en compte que mille, & avec d'autres, qui disent trois mille.

les. Cette Reine Mère a son appartement séparé, avec un revenu fixe pour son entretien. Lorsqu'elle s'attire un peu de considération, les présens lui viennent en abondance; mais elle est condamnée pour toute sa vie au Veuvage.

CÔTE DES ESCLAVES.

LA seconde classe comprend celles qui ont eu des enfans du Roi, ou que leur âge & leurs maladies ne rendent plus propres à son amusement, [leur nombre n'est pas fixe.] La troisième, est composée de celles qui servent les autres. Elles ne laissent pas d'être comptées au nombre des femmes du Roi, & d'être obligées, sous peine de mort, non-seulement à ne lier aucun commerce avec d'autres hommes, mais à ne jamais sortir du Palais sans sa permission (d).

Combien les femmes sont respectées.

ON a déja fait remarquer, d'après Bosman, qu'un Négre qui toucheroit une femme du Roi, soit volontairement, ou par hazard (e) seroit condamné sans pitié, à la mort, ou à l'Esclavage; & que ceux qui entrent au Palais sont obligés d'avertir les femmes par un cri, pour leur donner le tems de se retirer. Des-Marchais donne encore plus de rigueur à cette Loi. Il prétend que, par un étrange excès de délicatesse, si quelque homme touche une femme du Roi en passant dans les rues, elle ne peut plus rentrer au Palais, & que les deux coupables sont vendus sur le champ pour l'Esclavage. Mais s'il paroît que cette familiarité soit volontaire, la femme est vendue, & l'homme condamné au supplice, avec confiscation de tous ses biens. Le même Auteur ajoute, comme Bosman, que le cri par lequel on avertit les femmes de se retirer, est *Ago*, qui signifie, *prenez-garde*, ou *écartez-vous*. On le répete plusieurs fois, & ce terrible mot jette la frayeur parmi toutes les femmes du Palais. C'est par la même raison que le Roi ne reçoit point d'autres services que de la main de ses femmes. Ainsi, lorsque les Couvreurs ou les Maçons s'occupent à réparer quelques ruines, ils doivent crier sans cesse *Ago*; & la loi pour les femmes est d'éviter jusqu'à leurs regards. [Si le Roi sort du Palais avec ses femmes,] [ou quand elles sortent pour aller travailler, ce qu'elles font tous les jours par centaine,] elles sont obligées d'avertir aussi les hommes qu'elles apperçoivent sur la route. Un Négre, qui sent aussi-tôt le péril, tombe à genoux, se prosterne contre terre, & laisse passer cette dangereuse troupe (f), sans avoir la hardiesse de lever les yeux.

Précautions pour ne pas en approcher.

PHILLIPS observa souvent, qu'à l'approche des femmes du Roi, tous les Négres abandonnoient le chemin. S'ils voyoient un Anglois s'avancer du même côté, ils l'avertissoient par divers signes, de retourner, ou de se retirer à l'écart. Les Anglois croyoient satisfaire au devoir en s'arrêtant. Ils avoient le plaisir de voir toutes ces femmes qui les saluoient à leur passage, qui baissoient la tête, qui baisoient les mains, & qui faisoient entendre de grands éclats de rire, avec d'autres marques de contentement & d'admiration (g).

Ce qu'elles font à la rencontre des Anglois.

MALGRÉ tous les respects que le peuple rend aux femmes du Roi, ce Prince les traite lui-même avec peu de considération. Il les employe, comme autant d'Esclaves, à toutes sortes de services. Il les vend aux Marchands

Comment elles sont traitées par le Roi.

(d) Des-Marchais, Vol. II. pag. 62. & suiv.
(e) Bosman, pag. 345.
(f) Le même, ibid.
(g) Voyage de Phillips en Guinée, pag. 222.

CÔTE DES ESCLAVES.

Il les vend souvent pour l'Esclavage.

chands de l'Europe, sans autre régle que son caprice; & si l'on en croit Des-Marchais, le Palais Royal est moins un Serrail qu'une de ces Loges, que les François du Pays appellent Captiverie. Il assûre que si le Roi n'a point d'Esclaves dans ses prisons, il ne balance point à prendre une partie de ses femmes, auxquelles il fait donner aussi-tôt la marque de la Compagnie qui les achète (*b*), & qu'il les fait partir sans regret pour l'Amérique. Phillips confirme ce témoignage. En 1693, dit-il, faute d'Esclaves ordinaires pour en fournir aux Vaisseaux, le Roi vendit trois ou quatre cens de ses propres femmes (*i*), & parut fort satisfait d'avoir rendu la cargaison complette. On ne sçauroit douter de la vérité de ce récit. Cependant les Hollandois n'ont jamais obtenu de ces cargaisons de Reines; & Bosman, qui étoit sur la Côte vers le même tems, raconte seulement qu'à la moindre occasion de dégoût, le Roi vend quelquefois dix-huit ou vingt de ses femmes. Il ajoûte que ce retranchement n'en diminue pas le nombre, parce que trois de ses principaux Capitaines ont pour unique office de remplir continuellement les vuides. Lorsqu'ils découvrent une jeune & belle fille, leur devoir est de la présenter au Roi. Chaque famille se croit honorée de contribuer aux plaisirs de son Maître, [ou plûtôt n'ôse pas s'y opposer.] ☞ Une fille, que son mauvais sort condamne à cet emploi, obtient deux ou trois fois l'honneur d'être caressée par ce Prince; après quoi elle est ordinairement négligée pendant tout le reste de sa vie. Aussi la plûpart des femmes sont-elles fort éloignées de regarder le titre de femme du Roi comme une grande fortune. Il s'en trouve même qui préférent une prompte mort aux misères de cette condition. Bosman rapporte, qu'un des trois Capitaines ayant jetté les yeux sur une jeune fille, & se disposant à se saisir d'elle pour la conduire au Roi, l'horreur qu'elle conçut pour leur dessein lui fit prendre la fuite. Ils la poursuivirent. Mais lorsqu'elle désespéra de pouvoir leur échaper, elle tourna vers un puits qui se présenta dans sa course, & s'y étant jettée volontairement, elle y fut noyée avant qu'on pût la secourir (*k*).

Le titre de femme du Roi n'est pas recherché.

ATKINS attribue aux femmes du Roi, comme un de leurs principaux priviléges, le droit de faire & de vendre la Bière du Pays, qui s'appelle Pitto (*l*).

Contradiction des Voyageurs sur les enfans du Roi.

A l'égard des enfans du Roi, & de leur éducation, les témoignages des Voyageurs paroissent peu s'accorder. Bosman rapporte qu'ils sont élevés au Palais, & que de son tems, l'aîné des Fils du Roi faisoit sa demeure à Sabi. Suivant Des-Marchais, l'héritier de la Couronne est élevé loin de la Cour, dans une condition fort vile, & sans aucune connoissance de son rang. Mais ces deux Ecrivains s'accordent à représenter la Couronne comme héréditaire, ou du moins comme élective dans la même famille; au-lieu que Phillips compte tous les Grands au nombre des Candidats, & prétend même que les Fils du Roi, lorsqu'ils ont atteint un certain âge, ne voyent leur Père qu'en secret, pour ne pas donner d'ombrage aux Kabaschirs, qui aspirent tous à lui succéder après sa mort. Il ajoûte (*m*), que les Fils du Roi

(*b*) Des Marchais, *ubi sup.* pag. 82.
(*i*) Philips, *ubi sup.* pag. 219.
(*k*) Bosman, *ubi sup.* & Des-Marchais, pag. 65, 82, 180.
(*l*) Atkins, pag. 111.
(*m*) Phillips, pag. 219.

Roi rendent aux Grands les mêmes respects que le plus vil Négre du Pays. [Quelle espérance de concilier des relations si opposées, lorsqu'on n'a point d'autre autorité que le témoignage de ceux qui se contredisent?]

Côte des Esclaves.

Les Rois de Juida meurent au milieu de leurs femmes, comme ils y ont vécu. A la mort d'un Roi, sa principale femme en donne avis aux Grands, qui sont obligés de la tenir secrette pendant trois mois. Dans cet intervalle, ils s'assemblent, pour décider, à la pluralité des voix, lequel des Fils du Roi doit succéder à la Couronne, lorsque l'aîné leur paroît indigne de cet honneur, comme on en vit l'éxemple en 1725. Aussi-tôt que les trois mois sont expirés, la mort du Monarque est publiée. C'est un signal de liberté, qui met tout le peuple en droit de se conduire au gré de ses caprices. Les Loix, l'Ordre, & le Gouvernement paroissent suspendus. Ceux qui ont des haines, & d'autres passions à satisfaire, prennent ce tems pour commettre toutes sortes d'excès. Aussi les Habitans sensés se renferment-ils dans leurs maisons, parce qu'ils ne peuvent en sortir sans s'exposer au risque d'être volés ou maltraités. Il n'y a que les Grands & les Européens qui puissent paroître sans danger. Encore ne doivent-ils leur sûreté qu'à leur Cortége, qui est assez bien armé pour les garantir des insultes de la populace. Les femmes ne peuvent faire un pas sans avoir quelque outrage à redouter. Enfin, le désordre & le tumulte sont extrêmes. Heureusement qu'ils ne durent pas plus de quatre ou cinq jours après la publication de la mort du Roi. Les Grands employent ce tems à chercher le Prince qui doit lui succéder. (n) Ils l'amènent au Palais. Une décharge de l'Artillerie avertit le Peuple qu'on lui a donné un nouveau Maître. Au même instant, tout rentre dans l'ordre. Le Commerce renaît, les Marchés sont ouverts, & chacun retourne à ses Emplois ordinaires (o).

Licence établie pendant l'interrégne.

Comment elle finit.

Bosman parle aussi de ce tems de confusion. Les Négres de Juida ont, dit-il, un étrange usage à la mort de leurs Rois. Chacun éxerce, avec impunité, toutes sortes d'injustices & de pillages, & le désordre n'est arrêté par aucune loi pendant l'interrégne. Mais aussi-tôt que le nouveau Roi est en possession du Trône, il publie des Ordonnances rigoureuses qui rétablissent la tranquillité publique. Si les Grands ont peine à s'accorder dans l'Election, ils feignent d'être d'accord, pour empêcher la continuation du désordre; & publiant que le Trône est rempli, ils font faire les proclamations de police au nom du Maître qu'ils supposent. Le même Auteur ajoûte, que l'élection des Rois entraîne souvent de pernicieuses divisions. L'aîné des Princes n'a pas plûtôt appris la mort du Roi, qu'il intéresse tous ses amis à lui prêter leur assistance, pour se saisir du Palais, & des femmes de son Pere. Les Partisans des autres Princes veillent aussi pour la cause qu'ils embrassent; parce que celui des Concurrens qui succéde le premier, n'a presque rien à redouter des autres, & que le peuple ne consent point aisément à le voir détrôner (p).

Politique des Grands pour l'arrêter.

[On trouve dans Bosman la raison qui fait durer l'interrégne pendant trois mois;

(n) Il est surprenant qu'ils ne le cherchent pas pendant les trois mois précédens.

(o) Des-Marchais, Vol. II. pag. 73. & suiv.

(p) Description de la Guinée par Bosman, pag. 366.

CÔTE DES ESCLAVES.

mois ; mais elle ne paroît pas ſuppoſer que la mort du Roi demeure (q) ſi long-tems ſecrete.] C'eſt l'uſage, dit-il, de détruire le Palais qui a ſervi de demeure au Roi décédé. On employe trois mois à faire un nouvel Edifice pour ſon Succeſſeur, & pendant le travail, on tranſporte dans quelqu'autre lieu toutes les femmes qui doivent lui appartenir. Les Reines-Mères [& du Roi défunt, & du Roi régnant] ſont exceptées ſeules de cette tranſmigration.

Interrégne de trois mois & ſon uſage.

Sépulture du Roi.

Aussi-tôt que le nouveau Roi s'eſt mis en poſſeſſion du Palais, il donne des ordres pour les funérailles de ſon Père. Cette cérémonie eſt annoncée par trois décharges de cinq piéces de canon, l'une à la pointe du jour, l'autre à midi, & la troiſième, au coucher du Soleil. La dernière eſt ſuivie d'une infinité de cris lugubres, ſur-tout dans le Palais, & parmi les femmes [à qui il n'eſt plus permis d'en ſortir.] Le Grand-Sacrificateur, qui a la direction de cette pompe funébre, fait creuſer une foſſe de quinze pieds quarrés, & de cinq pieds de profondeur. Au centre, on fait en forme de caveau, une ouverture de huit pieds quarrés, au-milieu de laquelle on place le corps du Roi, avec beaucoup de cérémonie. Alors le Grand-Sacrificateur choiſit huit des principales Femmes, qui ſont vêtues de riches habits, & chargées de toutes ſortes de proviſions, pour accompagner le mort dans l'autre monde. On les conduit à la foſſe, où elles ſont enterrées vives, c'eſt-à-dire, étouffées preſqu'auſſi-tôt par la quantité de terre qu'on jette dans le caveau.

Femmes enterrées avec lui.

Hommes ſacrifiés. Sort du Favori du Roi.

Après les femmes, on améne les hommes qui ſont deſtinés au même ſort. Le nombre n'en n'eſt pas fixé. Il dépend de la volonté du nouveau Roi, & du Grand-Sacrificateur. Mais comme tout le monde ignore ſur qui leur choix doit tomber, les domeſtiques du Roi mort ſe tiennent à l'écart dans ces circonſtances, & ne reparoiſſent qu'après la cérémonie. De tous les Officiers du Palais, il n'y en a qu'un dont le ſort ſoit réglé par ſa condition, & qui ne peut éviter de ſuivre ſon Maître au Tombeau. C'eſt celui qui porte le titre de Favori. L'état de cet homme eſt fort étrange. Il n'eſt revêtu d'aucun Office à la Cour. Il n'a pas même la liberté d'y entrer, ſi ce n'eſt pour demander quelque faveur. Il s'adreſſe alors au Grand-Sacrificateur, qui en informe le Roi; & toutes ſes demandes lui ſont accordées. Il a d'ailleurs quantité de Droits, qui lui attirent beaucoup de diſtinction. Dans les Marchés, il prend tout ce qui convient à ſon uſage; & les Européens ſeuls ſont exempts de cette tyrannie. Son habit eſt une Robe à grandes manches, avec un capuchon, qui reſſemble (r) à celui des Bénédictins: [il la peut faire de toile blanche, ou d'Indienne à fleurs, ou d'étofe de ſoie;] il porte une canne à la main. Il eſt éxempt de toutes ſortes de taxes & de travaux. Cette liberté abſolue, jointe aux témoignages de reſpect qu'il reçoit de tous les Négres, rendroit ſa vie fort heureuſe, ſi elle ne dépendoit pas de celle d'autrui; mais elle doit être empoiſonnée continuellement, par l'idée du ſort qui le menace. A peine le Roi eſt-il mort, qu'on le garde ſoigneuſement à vûe; & ſa tête eſt la première qui tombe, auſſi-tôt que les femmes ont diſparu dans le tombeau.

Tous

(q) Boſman a peut-être voulu dire qu'elle n'eſt pas publiée ſolemnellement. R. d. T.

(r) Voyez la Figure.

Côte des Esclaves.

Tombeau qu'on élève au Roi.

Tous ceux qui sont choisis pour composer le cortége du Roi dans l'autre monde, ont la tête coupée successivement. Leurs corps sont enterrés autour du caveau, dans la grande fosse, & leurs têtes placées près d'eux. On élève sur ce malheureux amas de victimes un monceau de terre, qui se termine en pyramide, au sommet duquel on place les armes du Roi, environnées d'un grand nombre de Fétiches, pour servir de Divinités tutelaires (s).

☞ [Bosman] fait ici succéder à cette cérémonie (t) la démolition du Palais; quoiqu'il ait dit, dans un autre lieu, que les trois mois de l'interrégne ☞ sont employés à ce travail. [Il ne reste que l'enceinte de ce Palais, où l'on en bâtit un neuf, pour le logement du Roi régnant.] Atkins remarque que le nouveau Roi reçoit de la main du Grand-Sacrificateur un sabre fort large (v), & qu'en montant sur le Trône il fait au Peuple des présens considérables.

Trois Rois de Juida connus par les Voyageurs.

Les Voyageurs ne nous ont fait connoître que deux ou trois Monarques de Juida. Phillips (x), qui avoit eu des affaires à cette Cour, en 1694 & 1695, représente celui qui régnoit alors, comme un Prince de moyenne taille & d'une phisionomie commune, mais vif & plein d'esprit. Il paroissoit âgé d'environ soixante ans. C'étoit vraisemblablement le même qui régnoit trois ou quatre ans après, lorsque Bosman arriva dans le Pays. Les observations de ces deux Auteurs sur son caractère & sur sa conduite nous fournissent ici quelques circonstances, qui n'ont pû trouver place dans le récit précédent.

Caractère du premier.

Suivant l'opinion de Bosman, ce Prince étoit au-dessus de cinquante ans; mais il avoit la force & la vivacité d'un homme de trente-cinq. C'étoit le plus civil & le plus généreux Négre que l'Auteur ait jamais connu. Cependant les conseils intéressés de quelques flatteurs changérent par degrés ses inclinations, jusqu'à le rendre dur & opiniâtre dans son commerce avec les Hollandois. Il acceptoit d'abord tout ce qui venoit de leur main; mais ensuite il devint fort difficile sur le choix des marchandises. Il ne voulut recevoir que les meilleures & celles dont il espéroit le plus de profit, au grand désavantage des Marchands, qui perdoient beaucoup sur le reste, lorsqu'il falloit le vendre séparément.

Promenade qu'il faisoit une fois chaque année.

Il s'étoit fait une loi de sortir de son Palais une ou deux fois l'année. Son cortége étoit magnifique, & n'étoit composé néanmoins que de ses femmes; mais il en avoit plus de mille, qui étoient ornées de leurs plus riches parures. C'étoit la seule occasion où les Etrangers pussent voir cette troupe de Reines. Les trésors de corail dont elles étoient chargées valoient beaucoup plus que le même poids en Or. Quoiqu'il ne fût point accompagné d'un seul homme dans cette marche, il faisoit sçavoir à ses Grands de quel côté il vouloit se réjouir. Ils s'y rendoient pour l'attendre, avec des précautions pour ne

(s) Des-Marchais, Vol. II. pag. 74. & suiv.

(t) Ce n'est apparemment qu'un défaut ☞ d'ordre dans la Narration. [Cette Remarque est du Traducteur, qui a inséré dans le texte que c'est Bosman qui fait succéder à cette cérémonie la démolition du Palais; ce n'est point Bosman qui se contredit ici, Mais Des-Marchais lui-même, comme les Auteurs Anglois le remarquent & comme on peut le voir dans la relation de ce Voyageur. R. d. E.]

(v) Voyage d'Atkins en Guinée, pag. 110.

(x) Vol. II. pag. 405. & suiv.

CÔTE DES ESCLAVES.

ne pas se trouver sur le chemin des femmes; car la plus grande faveur qu'il leur accordât dans cette occasion étoit de les regarder de loin. Il passoit le reste de l'année dans l'enceinte de ses murs, au-milieu de ses Favorites. Cependant il avoit des jours réglés pour recevoir ses Capitaines à l'audience, soit qu'il eût des ordres à leur donner, ou qu'il ne voulût satisfaire que sa curiosité en apprenant d'eux ce qui se passoit dans ses Etats. Il prenoit plaisir à recevoir aussi les Européens, pour les entretenir de leur Pays ou des affaires du Commerce. Bosman passoit quelquefois avec lui des jours entiers. Leur amusement, après la conversation, étoit quelquefois des jeux de hazard, pour lesquels ce Prince n'étoit pas moins passionné que ses Sujets. Il ne jouoit pas d'argent ni de marchandises, mais un bœuf, un porc, un mouton; & si la fortune ne le favorisoit pas, il envoyoit à l'Auteur ce qu'il avoit perdu, sans vouloir jamais être payé de ses gains (y).

Sa vie dans l'intérieur du Palais.

Il auroit été difficile d'approfondir quel étoit le nombre de ses Enfans; mais l'Auteur en vit quatre, trois garçons & une fille; tous d'une phisionomie très-agréable, sur-tout l'aîné, qui étoit un des plus beaux Négres que l'Auteur ait jamais vûs. Il étoit regardé comme l'Héritier présomptif de la Couronne; mais on lui connoissoit un si mauvais Caractère & des Principes si pervers, que tout le monde souhaitoit qu'il ne succédât jamais à son père. Il avoit, dans tous les quartiers de la Ville, des émissaires, qu'il entretenoit pour voler les Habitans & les Européens. Les biens mêmes de son père n'étoient pas épargnés. Jamais il ne sortoit de son appartement avant la nuit, & Bosman eût l'honneur de recevoir alors plusieurs fois sa *visite*. *C'étoit sa* fierté qui le tenoit renfermé pendant tout le jour. Il ne vouloit, ni se montrer aux yeux du Public, ni paroître devant son père.

Ses Enfans.

Mauvais Caractère de l'aîné.

Le second Prince avoit beaucoup de ressemblance avec le Roi par la politesse & la générosité. Tous les Grands s'empressoient de lui faire leur cour, & paroissoient charmés de ses manières: d'où l'Auteur croyoit pouvoir conclure que le Pays étoit menacé d'une guerre civile après la mort du Roi. La pluralité des voix ne pouvoit manquer d'être pour le plus jeune de ces deux Princes, tandis que l'aîné employeroit ses forces domestiques & le secours des Etrangers pour faire valoir le droit de sa naissance. Mais, dans cette supposition, Bosman ne doutoit pas (z) que les Européens ne prissent parti pour son frère. C'est ce qu'ils ont fait en faveur du Roi qui régne *aujourd'hui*. François, Hollandois, Portugais, tous les Comptoirs se sont réunis pour établir ce Prince sur le Trône, au préjudice de son frère aîné, qu'ils ont chassé du Pays.

Caractère du second.

Le Roi dont Bosman nous a laissé ce portrait, avoit épousé deux de ses filles. Mais la mort les ayant bien-tôt enlevées, il se figura que les Fétiches avoient voulu punir son crime, & s'engagea par un Serment solemnel à n'y jamais retomber. Cependant comme la tentation étoit pressante, parce qu'il lui restoit une troisième fille assez jolie, il prit le parti de la marier au Facteur du Comptoir Anglois. Bosman, dans un jour de familiarité, se plaignit de n'avoir pas obtenu la préférence, & lui déclara qu'il vouloit être dédommagé par un Présent. „ J'y consens, lui dit le Roi, & je veux que mon Présent „ porte

Le Roi de Juida avoit épousé deux de ses filles.

Il en marie une au Facteur Anglois.

(y) Bosman, *ubi sup.* pag. 360. & suiv.

(z) Bosman, pag. 366.

„ porte le nom d'Amende. Mais ma fille, ajoûta-t-il, eſt à votre ſervice, „ toute mariée qu'elle eſt. Je n'ai qu'un mot à dire pour la mettre entre vos „ bras. Ainſi les Européens peuvent s'allier à peu de frais au Sang Royal. Boſman regrette que cette alliance n'apporte pas plus d'avantage; ſans quoi, dit-il, il auroit eu l'honneur de devenir gendre du Roi de Juida (a).

CÔTE DES ESCLAVES.

Second Roi connu.

Il paroît qu'en 1721, lorſqu'Atkins aborda ſur cette Côte, c'étoit le Succeſſeur de ce Prince qui occupoit le Trône. Il étoit d'une monſtrueuſe groſſeur (b); & depuis environ douze ans qu'il jouiſſoit de l'Autorité Souveraine il n'étoit pas ſorti une ſeule fois de ſon Palais. On prétendoit, ſuivant le récit de l'Auteur, que n'ayant pas fait au Peuple le préſent que les Rois lui doivent en recevant la Couronne, ſon avarice le portoit à ſe cacher, pour ſe diſpenſer de cette libéralité. D'autres aſſûroient qu'il n'avoit pas reçu le grand ſabre, qui eſt l'emblême de ſon pouvoir, & que cette raiſon lui donnoit quelque défiance de l'attachement du Peuple & de ſa propre Autorité.

Troiſième Roi.

Contradiction de Des-Marchais.

Témoignage de Smith & de Snelgrave.

Des-Marchais nous apprend qu'en 1715 (c) le Trône de Juida fut rempli par un nouveau Prince, qui ſe nommoit Amar, & qui l'avoit emporté ſur ſon frère aîné. Mais l'Auteur paroît ſe contredire à la page ſuivante, lorſqu'il nous repréſente ce Prince gardant les pourceaux dans une Province éloignée. Il devoit être l'aîné, puiſque, ſuivant Des-Marchais même, c'eſt l'aîné des fils, ou l'héritier préſomptif de la Couronne, que l'uſage fait élever dans une condition ſi baſſe. On pourroit douter auſſi ſi c'étoit un nouveau Roi qui poſſédoit le Trône en 1725, quoique Des-Marchais, ou peut-être ſon Editeur, ſe donne pour témoin de ſon Couronnement. Smith & Snelgrave ſemblent dire, au contraire, que le Prince qui régnoit en 1726 & en 1727 étoit le même qui régnoit en 1721, du tems d'Atkins. Ils rendent du moins témoignage que c'étoit un des plus gros hommes qu'ils euſſent jamais vûs: & Snelgrave dit formellement qu'étant monté ſur le Trône à quatorze ans, il en avoit trente en 1726, qui fut le tems de la révolution. C'eſt mettre ſon acceſſion au Trône en 1710; un an ſeulement plus tard qu'Atkins, qui lui donne douze ans de régne en 1721. On a vû l'Hiſtoire de la révolution de Juida, au Tome IV, dans les Relations de Smith & de Snelgrave (d).

(a) Boſman, pag. 346.
(b) Voyage d'Atkins en Guinée, pag. 110.
(c) Des-Marchais, *ubi ſup.*
(d) Voyez ci-deſſus les Relations de ces deux Voyageurs.

§. II.

Milice, Armes & Guerres du Royaume de Juida.

Nombre d'hommes dont l'Armée de Juida peut être compoſée.

QUELQUE idée qu'on ait pû prendre de la beauté du Royaume de Juida & du nombre de ſes Habitans, on eſt ſurpris de lire dans les Ecrivains qui ont le mieux connu ſes Forces, que le Roi, ſans beaucoup de dépenſe, peut mettre en campagne une Armée de deux cens mille hommes. Au premier ordre de ce Prince, les Grands ſont obligés de fournir le nombre de troupes qui eſt réglé pour leurs Provinces, & de leur préparer des proviſions; quoique, ſuivant les mêmes Auteurs, la dépenſe des munitions, c'eſt-à-dire, de la poudre & des balles, regarde uniquement le Roi. Une

Côte des Esclaves.

Armée si nombreuse devroit rendre ce Prince redoutable à tous ses voisins (*a*); mais les soldats qui la composent sont si foibles & si lâches, qu'ils perdent courage à la vûe de cinq mille hommes bien-armés, ne fût-ce que d'autres Négres de la Côte d'Or, & qu'à peine ôsent-ils soûtenir la première attaque. On apporte plusieurs raisons de cette étrange lâcheté. Le Commerce & l'agriculture, dont ils sont uniquement occupés, leur inspire une aversion naturelle pour la guerre. D'ailleurs ils manquent de Chefs; & personne d'entre eux n'étant éxercé dans le métier des armes, ils sont obligés d'abandonner la conduite de leurs forces à des gens sans réputation & sans expérience. Mais la principale cause de leur foiblesse est la crainte de la mort, qui prévaut généralement dans toute la Nation, & qui les rend si timides, qu'ils prennent ordinairement la fuite avant que l'Ennemi paroisse. Si le hazard leur donne quelque Chef qui ait une étincelle de courage, l'entrée d'une campagne est quelquefois brillante, & la troupe qu'il conduit marche avec un air de fermeté. Mais comme celles qui viennent à la suite n'ont pas les mêmes raisons de confiance, elles tournent le dos à la vûe du moindre péril, & mettent les Héros qui les précédent dans la nécessité de prendre le même chemin. On a remarqué que dans toutes leurs retraites, ce sont toûjours leurs Commandans qui donnent l'éxemple de la fuite & qui arrivent les premiers à l'Habitation. Bosman (*b*) leur attribue plus de courage pour la défense de leur propre Pays. Mais l'expérience le dément, puisqu'en 1726 ils se laissérent battre honteusement par une poignée de Négres du Royaume de Dahomé (*c*).

Les Habitans manquent de courage. Raisons qu'on en donne.

Avec un peu de connoissance de la Discipline Militaire, on est choqué de la disposition de leurs Troupes pour une Bataille. Il y régne un tel désordre, que deux mille Européens mettroient en déroute leurs Armées de deux cens mille hommes. Jamais ils ne ménent d'artillerie en campagne, parce qu'ils n'ont ni chevaux ni chameaux pour la traîner, & que leurs Villes n'étant pas fortifiées, il n'est jamais question de Siéges. D'ailleurs, la facilité qu'il ont à fuir, les exposeroit souvent à perdre leur Canon. L'Auteur admire qu'ils manquent de courage dans leur Patrie; tandis qu'en Amérique ils sont d'une bravoure si déterminée, qu'ils ne connoissent aucun danger. Mais il ne faut pas douter que la crainte de l'Esclavage, qui est le sort ordinaire des Prisonniers, ne leur abbate presqu'autant le courage en Afrique que la crainte de la mort, & qu'au-contraire le désespoir d'une vie malheureuse ne les excite, en Amérique, à braver toutes sortes de hazards pour s'en délivrer. Un autre Problême que Bosman (*d*) n'entreprend pas d'expliquer, c'est que malgré leur aversion pour la guerre, les moindres raisons leur suffisent pour l'entreprendre, & qu'à parler proprement, ils ne sont jamais en paix.

Défaut de Discipline dans la Nation.

Elle est courageuse en Amérique.

Des-Marchais nous représente leur manière de combattre. Chaque Grand méne les Négres de sa dépendance, dont il forme un gros peloton, mais sans ordre & sans rang. Lorsqu'ils sont en plus grand nombre que l'ennemi, ils s'efforcent de l'envelopper. Mais si les forces des deux Partis sont égales, la guerre est bien-tôt finie. Chaque Parti se retire aussi vîte qu'il le peut,

Sa manière de combattre.

(*a*) Bosman, pag. 395. & Des-Marchais, Vol. II. pag. 188.
(*b*) Bosman, *ubi sup.* pag. 395.
(*c*) Voyez le Volume précédent.
(*d*) C'est de Des-Marchais, & non de Bosman que ce Paragraphe est tiré. R. d. E.

peut, sans craindre d'être jamais poursuivi dans sa retraite. Cependant il leur arrive quelquefois de se trouver postés dans des lieux, d'où ils ne peuvent se tirer facilement, & le désespoir les rend alors furieux. Ils sentent qu'il faut vaincre, ou périr, ou se résoudre à l'Esclavage. L'action commence par des cris, des reproches & des menaces. Ils font une décharge de leurs petites armes, & l'air est obscurci pendant quelques momens d'une nuée de fléches. Les tambours & les trompettes font un bruit épouvantable. Ils s'approchent ensuite de plus près, pour lancer leurs zagaies & leurs dards, mais si couverts de leurs boucliers, qu'à peine leur apperçoit-on la tête. Alors le combat s'échauffe, le tumulte augmente, & s'ils en viennent aux sabres & aux poignards le carnage est d'autant plus furieux qu'il ne font aucun quartier. Enfin le Parti le plus foible ou le plus maltraité prend la fuite. Les Vainqueurs le poursuivent, & font autant de Prisonniers qu'ils en peuvent saisir. Ils retournent ensuite sur le champ de bataille, pour dépouiller les morts & leur couper la tête, qu'ils emportent comme le témoignage de leur valeur & le monument de la victoire.

CÔTE DES ESCLAVES.

Retour des Troupes après la victoire.

Le Roi, qui est demeuré tranquille dans son Palais, monte sur son Trône à l'arrivée de ses Troupes victorieuses, les reçoit avec des félicitations éclatantes, accorde des éloges & des récompenses à leurs services, & prend pour sa part la dixième partie des Esclaves. Chacun retourne ensuite à sa cabane, attache aux murs les têtes qu'il a coupées, & vend ses Esclaves aux Marchands de l'Europe. Quelquefois les parens d'un prisonnier font des propositions pour sa liberté; mais la rançon est toûjours mise à si haut prix qu'il est rarement délivré. Ce n'est point un déshonneur, dans la Nation, d'avoir abandonné son poste & ses armes pour prendre la fuite. Outre que les Grands en donnent toûjours l'exemple, chacun est porté, par son propre intérêt, à justifier dans autrui ce qu'il auroit fait lui-même.

Leurs armes à feu.

Les Négres de Juida ont un grand avantage sur leurs voisins. Ils sont pourvûs d'armes à feu. Ils s'en servent fort habilement. Avec du courage & de la conduite, ils donneroient bien-tôt la loi à toutes les Nations qui les environnent (e). Leurs armes sont un assez grand nombre de mousquets, des arcs & des fléches, de fort beaux poignards, des sabres, de grosses zagaies, avec une sorte de massues auxquelles ils ont beaucoup de confiance (f).

Leur habileté à les entretenir.

Ils reçoivent leurs fusils, leur poudre & leurs balles, des Marchands de l'Europe; imprudence que nous devrions nous reprocher, puisqu'elle les met en état d'employer nos présens à notre propre ruine. A la vérité, les fusils qu'on leur vend ne sont pas des meilleurs; mais leurs Ouvriers ont assez d'habileté pour les réparer & les entretenir. ☞ [Ils s'en servent très-bien, & tirent juste; ainsi, comme on l'a déja dit, il ne leur manque que du courage & d'être bien conduits.] Ils portent des Boucliers, d'environ quatre pieds de long sur deux de largeur, couverts de peaux de bœuf ou d'éléphant. Cependant, comme une masse si pesante est incommode pour la marche & surtout pour la fuite, la plûpart s'en font d'ozier, ou de jonc, si bien travaillés & si serrés qu'ils sont à l'épreuve des fléches. La grandeur ordinaire de leurs Arcs est de cinq pieds. Le bois, qui en est dur & noueux, se trouve en

(e) Des-Marchais, Vol. II. pag. 188. & suivantes.

(f) Bosman, pag. 396.

en abondance dans les forêts voisines de l'Eufrates. [L'on n'a pas pour les arbres de ces forêts le même respect que pour ceux qui sont entre cette Rivière & le bord de la Mer; leur grand nombre a empêché qu'on ne les prit pour des Divinités.] Leurs fléches sont de roseaux, avec une pointe de fer, qu'ils forgent eux-mêmes, ou de bois, qu'ils font durcir au feu après lui avoir donné sa forme.

Forme de leurs sabres.

Les Européens leur fournissent des sabres, droits & courbés, mais larges à l'extrémité. La poignée est ordinairement sans gardes, & leur pesanteur marque la force de ceux qui sont capables de s'en servir. Les lames sont d'environ trois pieds. Mais ils en forgent eux-mêmes; & s'ils ne leur donnent pas plus de légèreté, ils les rendent beaucoup plus tranchans. Ceux à qui l'acier manque, en font de bois & de la même forme, qui, au-lieu de couper, servent à casser la tête & les bras (g). Bosman donne à leurs massues une aune de long & cinq ou six pouces d'épaisseur. Elles sont fort rondes, fort unies & plus épaisses du double à l'extrémité. Tous les Négres sont pourvûs de cinq ou six de ces Armes. Le bois en est d'une pesanteur singulière. Ils ont tant d'adresse à lancer cet instrument, qu'ils ne manquent point leur ennemi à la distance de plusieurs pas, & le coup brise ordinairement la partie qu'il atteint. Les Négres de la Côte d'Or redoutent presqu'autant la massue que le mousquet (h). Des-Marchais peint quelques-unes de ces massues avec la tête [qui est ronde, & de trois à quatre pouces de diamétre,] armée de cloux. Elles ressemblent beaucoup, dit-il, à celles du Nord de l'Amérique.

Leurs massues.

Leurs dards & leurs zagaies.

La longueur des dards est d'environ quatre pieds. Ils sont plus gros au milieu qu'aux deux extrémités; ce qui augmente la force du coup & le rend plus certain. La pointe, qui est de fer barbelu, rend les blessures fort dangereuses, [à cause de la peine qu'on a à la retirer de la plaie. Celles dont la pointe n'est que de bois, sont à peu près de la même figure.] Mais il ne paroît pas que les Négres de Juida ayent la méthode de les empoisonner, comme ceux des Régions Occidentales de la Côte d'Or.

Guerres des Peuples de Juida.

Les zagaies ne différent des dards que par leur longueur & par la forme de leur pointe, qui ressemble à celle de nos demi-piques. Elle est de fer ou de bois endurci au feu. Les Négres se servent de ces deux armes avec tant d'adresse, qu'ils frappent un écu à la distance de cinquante pas. Tout Soldat qui est sans fusil, a pour armes un bouclier, un sabre ou une massue, une zagaie, & deux ou trois dards (i).

Guerres du Prince Aforri.

Phillips raconte que les Négres de Juida sont constamment en guerre avec ceux d'Ardra, d'Alampo, d'Aquambo & d'Achim. Le butin ne consiste qu'en prisonniers des deux séxes, qui sont vendus pour l'Esclavage. Le même Auteur vit à Sabi sept ou huit cours remplies de ces malheureux Captifs, que leurs vainqueurs traitoient avec beaucoup de mépris. Ils insultoient à leur disgrace, par des reproches & des injures, mêlés de sauts & de cris de joie. Phillips ajoûte qu'il y en a peu qui ne portent à la poignée de leur sabre un morceau de la machoire ou du crâne de quelqu'ennemi, qu'ils se vantent d'avoir tué. Il joint à cette peinture une relation des guerres

(g) Des-Marchais, pag. 192.
(h) Bosman *ubi sup.*
(i) Des-Marchais, *ubi sup.* pag. 195.

res d'*Aforri* contre Juida, qui diffère, dans quelques circonstances, de celle qu'on a déjà lûe d'après Bosman & Des-Marchais.

Côte des Esclaves.

Vers l'année 1692, le Roi de Juida se crut menacé d'une puissante attaque par Aforri, Prince voisin de ses Etats, qui faisoit le commerce des Esclaves avec les Européens, sur la Côte d'Alampo, & qui avoit mérité leur estime par des qualités fort supérieures à celles du commun des Négres. En effet, sur quelques sujets de mécontentemens, Aforri se présenta sur la frontière avec ses Troupes, gagna plusieurs batailles, & déclara qu'il étoit résolu non-seulement de faire la conquête du Pays, mais de n'abandonner les armes, qu'après avoir coupé la tête au Roi. Une menace si terrible inspira tant de frayeur au vieux Monarque de Juida, que ne se croyant pas capable de résister par la force, il eut recours à la trahison. Ses richesses lui firent trouver dans l'Armée d'Aforri deux perfides, qui empoisonnèrent ce brave Guerrier. Cependant le nom d'un Ennemi si redouté causoit encore tant de frayeur au Roi de Juida, que suivant les observations de Phillips, il ne pouvoit l'entendre prononcer sans pâlir. Il est impossible de juger laquelle des deux Relations est la plus éxacte: mais on remarquera seulement que Phillips étoit à Juida quelques années plus près de la guerre d'Aforri, & par conséquent de sa mort (*k*).

Guerre du Prince Aforri.

Variétés dans les Témoignages.

(*k*) Phillips, pag. 220.

§. III.

Eclaircissement sur les Malayens, ou les Malays, Nation qui fait le Commerce à Juida.

✠ [La plûpart des Voyageurs parlent des Malayens ou des Malays, sans avoir pris soin de faire la moindre recherche sur leur Origine.] C'est une Nation, disent-ils, qui vient depuis long-tems éxercer le Commerce dans le Pays d'Ardra, sans que les Négres de cette Côte ayent jamais eu la curiosité ou le courage de pénétrer jusqu'aux lieux où l'on suppose qu'elle est établie.

Les premiers Malayens qui ayent paru sur la Côte de Juida, y arrivèrent en 1704. Ils étoient deux; grands, bien-faits & de bonne mine. L'un étoit noir, l'autre bazané. Ils sçavoient tous deux l'art d'écrire. Ils recueillirent, en forme de Mémoires, tout ce qu'ils remarquèrent d'extraordinaire dans le Pays; c'est-à-dire, les manières, les usages & le prix des marchandises. Mais cette curiosité leur devint funeste. Ils furent arrêtés à Sabi, & se rendirent sans résistance, avec la seule précaution de renvoyer à Jakin un Interpréte & quelques domestiques qu'ils en avoient amenés. Le Roi de Juida les prenant pour deux espions, qui étoient venus observer son Pays par l'ordre de leur Prince pour en faire quelque jour la Conquête, s'en défit secrétement.

Premiers Malayens qu'on ait vûs sur cette Côte.

Quelques Négres de Juida, qui faisoient le Commerce à Jakin & vers le Nord-Est, eurent l'occasion, dans la suite, de connoître mieux la Nation des Malayens. Ils trouvèrent que c'étoit un Peuple doux, civil, ami de la justice, avec lequel on pouvoit faire un Commerce avantageux, non-seulement en Esclaves, mais en plusieurs sortes de marchandises. Un témoignage si favorable porta le Roi & les Grands du Royaume de Juida à faire offrir

aux Malayens la liberté & la sûreté du Commerce. Ils acceptèrent cette offre. Les engagemens furent confirmés sous la garantie du grand-Serpent. Ce Traité, qui subsiste encore, amenant plusieurs de ces Marchands étrangers à Sabi & à Jakin, Des-Marchais eut l'occasion de les voir & de former avec eux quelque liaison.

Leur Traité de Commerce avec le Roi de Juida.

Qualités de ce Peuple.

Ils parlent la Langue Arabe & l'écrivent fort bien. Leur humeur est vive & leur caractère honnête. Ils entendent parfaitement le Commerce. Ils sont braves, diligens & curieux. L'Auteur, sans être certain de leur Religion, juge que c'est le Mahométisme. Ils ne voyagent point à pied, comme la plûpart des autres Négres. Leurs montures sont des chevaux, de la grandeur de nos chevaux de carosse. Ils ne les ferrent jamais, parce que la Nature leur a donné des sabots fort épais & fort durs, [& de couleur noire, quoiqu'ils soient de différens poils.]

Eloignement de leur Pays.

Les Malayens mettent trois Lunes, c'est-à-dire, environ quatre-vingt-dix jours, à faire le voyage de leur Pays au Royaume d'Ardra. Dix lieuës par jour en feroient neuf cens. Mais ils s'arrêtent de trois jours l'un, pour donner du repos à leurs Esclaves, qui sont chargés de provisions & de marchandises. Ainsi leur Pays n'est point à plus de six cens lieuës d'Ardra.

Leurs Marchandises. D'où ils les tirent.

Ils apportent des étofes de coton, des mousselines, des calicots & d'autres toiles de Perse & de l'Inde. Comme on ne sçauroit supposer qu'ils les tirent des Européens, qui leur sont tout-à-fait inconnus, ils doivent les avoir reçus des Mores de l'Inde ou des Arabes; & l'Auteur en conclut que leur Pays est situé vers la Mer-Rouge, ou sur les frontières de l'Abissinie.

Leurs Habits & leurs Armes.

Leurs habits sont de longues robes plissées, qui leur tombent jusqu'aux talons, avec des manches fort longues & fort larges; [rien ne ressemble mieux aux coules des Benédictins.] Ils y attachent une sorte de capuchon ou de bonnet, dont ils se couvrent la tête dans l'occasion. Ces robes sont de laine ou de coton; blanches ou bleuës, car on ne leur voit jamais porter d'autre couleur. Ils ont des sandales de cuir, des ceintures ou des écharpes de mousseline, avec de grands mouchoirs pendans, & des bourses ou de petits sacs qui leur servent de poches & qu'ils portent sur la poitrine, par-dessus leur robe. Pour monter à cheval, ils retroussent leur robe & la lient avec leur ceinture. Ils ont la tête rasée; mais ils laissent croître leur barbe & mettent leur gloire à l'avoir fort longue. On ne leur voit pas ordinairement d'autre Arme qu'un couteau [à gaine,] qu'ils portent à la ceinture, & un sabre de trois pieds & demi de long, en y comprenant la poignée. Leur sabre a la forme de nos batoirs [de longue paûme,] c'est-à-dire, que la lame est plate, ronde par le bout & tranchante des deux côtés. Ils tirent le fer de leur propre Pays & lui donnent une trempe excellente. Leurs lames sont si-bien travaillées, qu'ils peuvent en porter un paquet sous le bras comme nous portons un livre. Si l'on frappe du plat, elles plient & ne peuvent causer aucun mal. Mais les coups du tranchant sont terribles. On a vû quelquefois, à ces Malayens, des fusils, qu'ils fabriquent aussi dans leur Contrée; mais ils sont plus courts que les nôtres, ou plûtôt c'est une espèce d'arquebuse, qui portent deux onces de balle. Leur poudre ne vaut pas celle de l'Europe. Cependant ils ne marquent point d'empressement pour la nôtre; apparemment parce qu'ils la croyent trop forte pour la qualité de leurs armes, sans faire réflexion qu'ils en pourroient

Forme de leurs sabres.

Ils ont des armes à feu.

diminuer

diminuer la quantité. Ceux qui ont examiné leurs fusils, assûrent qu'ils portent assez loin la balle, & que leur fabrique ressemble à celle des nôtres, mais qu'elle a moins de propreté.

Côte des Esclaves.

Productions de leur Pays.

Le Pays des Malayens abonde en métaux, tels que l'Or, l'argent, le plomb, le cuivre, l'étain & le fer. Leur cuivre rouge est d'une espèce singulière. Ils en font des bagues, qu'ils portent au premier doigt de la main droite. L'Auteur assûre que ces bagues sont de la nature des Phosphores, & qu'étant placées sur une table, elles rendent autant de lumière dans les ténébres que deux flambeaux de cire. Aussi n'employent-ils pas d'autres lampes dans leur Pays. Des-Marchais acheta d'eux une de ces bagues, pour la valeur de deux écus en marchandises, & vérifia leur vertu avec beaucoup d'étonnement. Il se proposoit de l'apporter en Europe, mais il eut le malheur de la perdre. Quel avantage, dit-il, ne tireroit-on pas de ce curieux métal, pour éviter les incendies !

Espèce de cuivre lumineux.

Nature de leur Commerce.

Les Malayens n'ont pas le criminel usage de se vendre les uns les autres. Les Esclaves qu'ils employent dans leur Pays, ou qu'ils aménent au Marché d'Ardra, sont des Etrangers qu'ils achétent sur la route ou dans les Régions voisines. On les préfère à tous les autres, dans le Commerce, parce qu'ils sont tout-à-la-fois robustes & dociles. Ils viennent chargés d'étofes, de toiles & de dents d'éléphans. Les seuls échanges que les Malayens demandent pour ces marchandises, sont des bujis & de l'eau-de-vie, [en ancres de vingt-cinq pots.] Ils ont pris aussi, dans ces derniers tems, quelques bijoux de l'Europe. Leur habileté dans le Commerce & les précautions qu'ils prennent contre la fraude, n'empêchent pas qu'ils ne soient remplis de droiture & d'équité.

Religion des Malayens.

Il n'est pas aisé de découvrir leur Religion. Quoiqu'on prétende qu'ils sont circoncis, il n'y a rien à conclure d'un usage qui est commun dans toute l'Afrique aux Juifs, aux Mahométans & aux Idolâtres. Mais ce qui fait juger, avec plus de raison, qu'ils sont Juifs, c'est qu'ils s'abstiennent de certaines viandes, & qu'ils prennent soin de tuer eux-mêmes & de préparer tout ce qu'ils mangent. Cependant les Mahométans ont aussi cette pratique. D'un autre côté, les Malayens boivent librement de l'eau-de-vie & du vin.

L'Arabe qu'ils parlent est fort pur. Ils prient Dieu plusieurs fois le jour, sans aucune ablution avant leur prière. Ils n'ont point de Fétiches ni de Grisgris.

Facilité que les François auroient à se lier avec eux.

L'affection particulière qu'ils marquent pour les François pourroit engager la Compagnie de France à lier avec eux un Commerce qui ne seroit pas sans avantage, & qui conduiroit infailliblement à la découverte de leur Pays. Il faudroit employer pour cette entreprise un Voyageur habile, qui entendît l'Arabe & qui fût versé dans l'art de prendre les latitudes & de mesurer les distances, mais qui eût sur-tout autant de conduite que de courage, & qui fût animé par des récompenses proportionnées à ses peines. L'Auteur, persuadé que cette Nation habite les environs de la Mer-Rouge ou quelque partie de la Côte Orientale d'Afrique, auroit entrepris le Voyage, si son devoir lui eût permis d'abandonner son Vaisseau (*k*).

On a remarqué que plusieurs Auteurs, tels qu'Atkins & Snelgrave, ont parlé

(*k*) Des-Marchais, Vol. II. pag. 219. & suiv.

Eclairciſſement de Smith ſur les Malayens.

parlé des Malayens ſans aucun éclairciſſement ſur leur Origine. Smith, qui en parle auſſi, ſemble avoir porté plus loin ſes informations. Il raconte que ce Peuple eſt originaire de la Péninſule de Malaca, aux Indes Orientales; mais que ſon inclination naturelle pour les courſes & les Voyages, lui avoit fait former divers Etabliſſemens à Sumatra, dans les Iſles Moluques & dans d'autres lieux. Les Hollandois s'étant rendus maîtres de la plûpart de ces Pays, & portant la rigueur juſqu'à punir de mort ceux qui faiſoient le Commerce avec d'autres Nations, la haine de l'oppreſſion fit chercher une retraite aux Malayens vers le Cap de Guardafu en Afrique, près de l'embouchure de la Mer-Rouge. C'eſt de-là qu'ils entreprennent des Voyages d'une longueur ſurprenante, au travers du Continent, juſqu'à la Côte de Guinée, pour faire la traite des Eſclaves avec les Kabaſchirs. Il en vient auſſi, par intervalles, dans le Canton d'Acra & dans les Forts Européens. A l'égard de leurs perſonnes, le même Auteur obſerve qu'ils ſont fort différens des Négres de Guinée, & qu'on les reconnoît facilement pour des Indiens Orientaux. Leur couleur n'eſt que bazanée. Leurs cheveux ſont longs & noirs. Ils portent de longues robes. Ils ſçavent lire & écrire. Enfin leur Langage, ſuivant Smith, eſt le véritable Malayen (*l*).

Conjectures d'Atkins.

ATKINS ſe borne à dire que les Malayens ſont des Turcs noirs, qui habitent le centre de l'Afrique & qui font quelque Commerce avec le Royaume de Juida. Il croit que c'eſt d'eux (*m*) que les Négres de Juida ont pris l'uſage de la circoncision. Mais cette opinion auroit peu de vraiſemblance, s'il étoit vrai, comme l'aſſûre Smith, que les Malayens tiraſſent leur *origine* de Malaca. Il paroît certain que la circoncision eſt beaucoup plus ancienne ici que leurs tranſmigrations.

(*l*) Voyages de Smith, pag. 136. & ſuiv. Langue. R. d. T. Le Malayen & l'Arabe ne ſont pas la même

(*m*) Voyage d.Atkins, pag. 116.

CHAPITRE VII.

Hiſtoire Naturelle du Royaume de Juida.

Malignité de l'air dans la ſaiſon des pluies.

DANS cette Région, la ſaiſon des pluies commence au milieu du mois de May & finit au commencement du mois d'Août. C'eſt un tems dangereux, dont Phillips ſe reſſentit triſtement par les maladies qui ſe répandirent ſur ſon Vaiſſeau, même entre les Négres. Il avoit eu le malheur d'arriver dans la Rade de Juida au milieu de cette ſaiſon. Pendant toute la durée des pluies, les Habitans mêmes ne ſe déterminent pas aiſément à ſortir de leurs cabanes. Mais le péril eſt encore plus redoutable pour les Matelots Anglois. L'eau du Ciel, dit l'Auteur, tombe moins en goutes de pluie qu'en torrens. Elle eſt auſſi ardente que ſi elle avoit été chauffée ſur le feu. Dans les lieux étroits, l'air eſt auſſi chaud qu'il nous le paroît en Europe à l'ouverture d'un four. Il n'y a point d'autre reſſource que de ſe faire rafraîchir continuellement par les Négres, avec de grands éventails de peau (*a*).

LE

(*a*) Voyage de Phillips, pag. 215.

CÔTE DES ESCLAVES.

Arbres consacrés au long.

Le Terroir de Juida est rouge. Il est aussi fertile qu'on en peut juger par les trois moissons qu'il produit annuellement. Cependant les Arbres sont rares sur la Côte, jusqu'à ce qu'on ait passé l'Eufrates, & ne portent aucun fruit. Leur stérilité n'empêche pas qu'on ne regarde comme un grand crime, dans la Nation, de les abbatre ou d'en couper même une branche. Ils sont respectés des Négres comme autant de Divinités. Les Etrangers ne sont pas moins sujets à cette loi que les Habitans. Il en coûta cher à quelques Hollandois, pour avoir entrepris un jour de couper un Arbre. Leurs marchandises furent pillées & plusieurs de leurs gens massacrés. Des-Marchais juge que cette consécration des Arbres est une invention politique des Rois du Pays, pour empêcher que le peu qui en reste ne soit entièrement détruit (*b*).

Peu de fruits ou médiocres dans le Royaume de Juida.

Outre les mêmes fruits qui croissent sur la Côte d'Or, on trouve ici des Tamarins en abondance, & quelques Arbres fruitiers qui n'ont pas de noms. ♱ [C'est-à-dire, dans le langage ordinaire de l'Auteur, qu'il ne put s'en procurer la connoissance ; ou que] la médiocrité des fruits lui ôta la curiosité de s'en informer, comme il avoue que cette raison l'empêche de les décrire.

Le Pays est rempli de Palmiers ; mais les Habitans ont peu de passion pour le vin qu'on en tire. Leur bière est une liqueur qu'ils préfèrent au vin, & la plûpart ne cultivent leurs Palmiers qu'en faveur de l'huile. Quoique l'Auteur parle des fruits du Pays avec si peu d'estime, il est persuadé, dit-il, que le terroir étant si fertile, l'Afrique & l'Europe n'ont pas de fruits qui n'y prospéraffent merveilleusement.

☞ [On trouve encore ici quantité de ces Arbres qui portent le nom de Pardon. Les Négres en pouroient aussi tirer du vin, mais ils ne s'en soucient pas ; ils ne font cas de ces arbres que parce que leur bois est fort durable, & propre à la charpente. (*c*) Des-Marchais ne s'accorde pas avec Bosman par rapport aux fruits de ce Pays. Il dit qu'outre les Palmiers & les Dattiers, qui sont ici d'autant meilleurs que le terrain où ils sont plantés est maigre & sabloneux ; il y a encore des Lataniers, des Cocotiers, des Citroniers, & des Orangers qui sont couverts de fleurs & de fruit, en toutes les saisons de l'année, & qui sont excellens. Il y a aussi des Bananiers de plusieurs espèces, & les Figuiers d'Europe qu'on y a planté, réussissent à merveilles.]

Le Polon ou le fromager.

Le *Polon*, ou l'Arbre qui porte le nom de Fromager dans les Isles de l'Amérique, est ici fort commun, & produit une espèce de duvet, court, mais d'une grande beauté, qui fait de fort bonnes étoffes, lorsqu'il est bien cardé. Un Directeur Anglois en fit teindre une piéce en écarlate. Tous les Européens du Pays furent charmés de sa finesse, de sa force, & de l'excellence incomparable de la couleur. On pourroit employer aussi cette espèce de coton à faire des chapeaux, qui seroient, tout à la fois, beaux, légers, & fort chauds.

Fruit rouge fort vanté.

Des-Marchais vante un petit fruit rouge, qui n'a, dit-il, ni nom, ni figure, & qui ne laisseroit pas d'être utile en France, s'il y pouvoit croître. Dans cette espérance, il en prit de la graine, qui ressemble beaucoup aux pepins

(*b*) Des Marchais, pag. 14. & 205. (*c*) Bosman, pag. 393.

CÔTE DES ESCLAVES.

pepins de nos poires. Ce fruit, quand on le mâche sans l'avaler (*d*) a la propriété de faire trouver une saveur fort douce aux choses les plus aigres, ou les plus amères. Il y a beaucoup d'apparence, sur cette description, que c'est le *Kola*, dont Bosman rapporte les vertus dans sa Relation de la Côte d'Or, mais qu'il ne nomme point entre les fruits du Royaume de Juida. Il croît, dit-il, sur des Arbres fort épais. Sa grosseur surpasse un peu celle de la noix, & sa coquille est à-peu-près la même. L'intérieur est naturellement divisé en plusieurs parties, les unes rouges, d'autres blanches. Les Européens sont aussi passionnés que les Négres pour ce fruit. On se contente de le mâcher pour en tirer le jus, & l'on jette le marc. Le goût en est âcre, assez amer, & capable même de resserrer un peu la bouche. On lui attribue une vertu diurétique; mais ses admirateurs prétendent qu'il fait trouver le vin de Palmier beaucoup plus agréable. Bosman, qui le regarde d'ailleurs comme un mauvais fruit, ne croit pas qu'aucune de ces deux raisons doive le rendre plus estimable. On le mâche ordinairement avec un peu de sel & de malaguéte. Les Habitans le nomment *Bussi*, & les Hollandois *Kool*. Mais l'Auteur lui donneroit plus volontiers le nom de Bétel d'Afrique, ou d'*Areka*, parce qu'il a le goût & les propriétés du Bétel (*e*).

Il a les propriétés du Kola. Le Kola, décrit par Bosman.

Il le nomme Bétel d'Afrique.

LE Terroir de Juida, suivant le même Voyageur, est aussi propre à la culture des cannes de Sucre & de l'Indigo, qu'aucun autre Pays du monde. Il insiste particulièrement sur l'Indigo, qui y croît déja fort abondamment, & qui égale, dit-il, s'il ne surpasse pas, celui de l'Asie & de l'Amérique. Les Habitans n'ont presque pas d'autre teinture pour leurs habits; mais comme ils ignorent la bonne méthode de la préparer, ils y employent beaucoup plus de tems qu'elle n'en demande. Leur Indigo, dit Bosman, produiroit bien plus en Hollande, que les étofes mêmes qu'il sert à teindre.

Cannes de Sucre & Indigo.

LES Négres de Juida font de leurs patates une sorte de pain, qu'ils mangent avec tous leurs autres alimens. Ils ont des ignames, mais moins bonnes & moins abondamment que sur la Côte-d'Or. Aussi n'en font-ils pas beaucoup d'usage. Ils ont des oignons & du gingembre; mais en petite quantité. Toutes les racines qui se trouvent sur la Côte d'Or, croissent ici avec peu de culture. Bosman eut la curiosité de semer des choux, des carottes, des navets, des sercifix d'Espagne, du persil, & d'autres légumes, qui vinrent aussi parfaitement qu'en Europe. Il assûre même que le premier terroir du monde pour les légumes & les salades est celui de Juida. On y voit en abondance plusieurs espèces de petites féves. Les Hollandois en employent une à faire leurs gauffres, qui portent ici le nom d'*Ackraes*, & qui sont aussi légères que celles de Hollande. Si le goût en paroît d'abord étrange, on s'accoutume bientôt à le trouver agréable (*f*). Cette pâtisserie se fait à l'huile.

Combien le terroir est propre aux légumes.

DES-Marchais fait observer particulièrement une sorte de pois, dont il prit soin d'emporter de la semence. Ils produisent un arbuste, tel que celui du piment, ou du poivre rouge, de la hauteur de dix-huit ou vingt pouces. La forme de la tige, de l'écorce, & des feuilles a tant de ressemblance aussi avec celle du piment, qu'on a peine à les distinguer. Ils ne portent point de fleurs

Pois singuliers. Leur description.

(*d*) Des Marchais, Vol. II. pag. 205.
(*e*) Description de la Guinée par Bosman, pag. 307.
(*f*) Le même, pag. 305.

fleurs (*g*). Les pois croissent dans une cosse, ou une membrane, presque aussi forte que le parchemin. Elle est placée au bas de la tige, entre les racines, dont la plante tire sa nourriture. Cette cosse, ou ce sac, contient depuis cent-vingt, jusqu'à cent cinquante pois, tendres, aisés à digérer, & d'un aussi bon goût que ceux de l'Europe. On en fait d'excellens potages. Le tems de leur maturité pour les Négres, est lorsque les feuilles commencent à jaunir. Ils arrachent alors la plante ou l'arbuste, avec ses racines, & la membrane s'ouvre facilement, pour rendre le fruit. Mais les Européens les cueillent plûtôt, & les mangent verds comme nos petits pois. Ensuite, s'ils les veulent plus mûrs, ils laissent sécher le reste sur la plante. Ces pois se sément à la fin des pluies. Six semaines leur suffisent pour croître & mûrir. L'Auteur juge que s'ils étoient cultivés avec plus de soin, & sur-tout mieux arrosés d'eau, on pourroit en recueillir plusieurs moissons (*h*).

Trois sortes de bled.

Le Pays a trois sortes de bled. On met au premier rang le grand *Milhio*, qui est aussi bon que celui de la Côte d'Or, sans être aussi gros. Mais les Négres ne s'en servent ici que pour la composition de leur bière, & ne sément que ce qui est nécessaire pour cet usage.

Abondance de la moisson.

Le petit *Milhio* ou le maïz, qui ressemble à celui de la Côte d'Or, est l'objet principal du travail de la Nation. On le séme deux fois l'année, quoique moins abondamment dans une saison, que dans l'autre. La terre en est si couverte, dans la meilleure des deux saisons, qu'à peine y reste-t'il des sentiers pour le passage. On peut s'imaginer quelle est l'abondance de la moisson dans un Pays si fertile. Cependant il arrive plus souvent de manquer de maïz à la fin de l'année, que d'en avoir de reste; autant, parce que le Pays est excessivement peuplé, que par l'habitude où l'on est d'en vendre beaucoup tous les ans aux Popos, & à d'autres voisins. De-là vient qu'une année stérile cause ici une famine incroyable. On a vû des personnes libres, se vendre aux Européens pour se procurer des vivres, & d'autres, accorder la liberté à tous leurs Esclaves, parce qu'ils se trouvoient dans l'impossibilité de les nourrir. Un Vaisseau Anglois, profitant un jour de cette calamité publique, fit une grosse cargaison d'Esclaves, qui ne lui couta que des vivres.

Effets de la famine dans le Pays.

La troisième sorte de Milhio ressemble à la seconde par la tige, que l'Auteur compare à celle de l'avoine. Le grain en est rougeâtre, & demeure sept ou huit mois en terre avant que d'être mûr. On ne le mange point. Les Négres le mêlent avec le grand milhio pour faire leur bière, & la rendre plus forte.

Bière du Royaume de Juida.

Les femmes du Pays entendent fort bien l'art de brasser cette liqueur. Entre plusieurs espèces, elles en composent une qui vaut la bière forte de Hollande, mais qui se vend une risdale le pot, tandis que la bière commune se donne à trois sols. Tous les Habitans, sans en excepter les Esclaves, boivent uniquement de la bière, parce que l'eau de leurs puits, qui ont ordinairement vingt ou trente brasses de profondeur, sur sept ou huit pieds de large, est si froide & si crue, qu'elle ne peut-être que fort mal-saine dans un climat si chaud. On n'en sçauroit boire quatre jours sans gagner la fiévre. D'un

(*g*) Voyez la Figure.

(*h*) Des Marchais, *ubi sup.*

Côte des Esclaves.

D'un autre côté, comme la bière forte est trop chaude, les Européens sont obligés d'y mêler une égale quantité d'eau, ce qui en fait une liqueur saine & agréable. Bosman ajoûte, qu'il n'y a point un seul four dans le Pays. Les Habitans cuisent tout à l'eau, jusqu'à leur pain (*i*).

Animaux du Pays.

Le Royaume de Juida est trop peuplé pour servir de retraite aux bêtes farouches. Les Eléphans, les Buffles, & les Tygres (*k*) s'arrêtent dans les montagnes qui séparent le Pays des terres intérieures. Mais on y voit des Dains, & sur-tout une fort nombreuse espèce de liévres (*l*), qui ressemblent à ceux d'Apam & d'Akra, & qui ont aussi quelque ressemblance avec ceux de l'*Europe*. Des-Marchais ne trouve ni les liévres, ni les lapins de Juida, d'aussi bon goût que les nôtres. En récompense on y voit les plus beaux Singes du monde, & de toutes les espèces, mais ils sont tous également méchans. Ceux de Jakin sont extrémement jolis, & capables d'apprendre tout ce qu'on leur montre, pourvû qu'on les instruise le fouet à la main. Ils sont d'un naturel si capricieux, qu'on ne peut les vaincre qu'à force de corrections (*m*).

Le Pays ne manque point de chevaux, quoiqu'ils ne vaillent guères mieux que ceux de la Côte d'Or. L'Auteur étant obligé de se rendre par terre à Mina (*n*), en acheta cinq ou six, dont le meilleur ne lui revint pas à plus de quatre livres sterling. Phillips nomme Juida pour le seul Pays de l'Afrique où il ait vû des chevaux; mais fort petits, dit-il, fort indociles, & propres seulement à servir de nourriture aux Négres, qui en aiment la chair autant (*o*) que celle des chiens. Cependant Des-Marchais assûre qu'il n'a vû aux environs de Sabi, ni chevaux, ni chameaux, ni ânes, ni mules; & que pour le transport des fardeaux, les Négres n'ont pas d'autre commodité que leurs épaules (*p*).

Qualités des Quadrupédes.

Les Quadrupédes privés, tels que les bœufs, les vaches, les chévres, & les porcs, ne sont pas différens de ceux de la Côte-d'Or; mais la beauté des prairies, & l'excellence de l'herbe les rendent plus gras, plus charnus, & de beaucoup meilleur goût. Ils ne sont pas même trop chers (*q*), car on achète un bœuf ou une vache dix risdales, un mouton pour deux, un porc de même, & une chévre pour la moitié. Phillips ne paya pour une vache (*r*) que vingt schellings d'Angleterre en Marchandises. Il n'est pas aisé, suivant Des-Marchais, de rendre raison de la petitesse des bœufs & des vaches de Juida, quand on considère que les pâturages y sont excellens, & qu'on n'y employe point ces animaux au travail, comme dans le Pays du Sénégal. Il ajoûte néanmoins que le bœuf est tendre, gras, & nourrissant (*s*).

Porcs de Juida.

Phillips vante les porcs de Juida. Ils sont fort gras, dit-il, & donnent d'excellent lard, plus doux même, & plus blanc que celui d'Angleterre. Comment ne seroit-il pas bon, ajoute-t'il, lorsque les plus pauvres Négres ont plus de considération pour leurs porcs que pour eux-mêmes, & les nourrissent

(*i*) Bosman, pag. 39.

(*k*) Phillips rapporte, sur le témoignage d'autrui, qu'il y a beaucoup d'éléphans, de lions, de tigres, de léopards, &c. dans les parties hautes du Pays, pag. 223.

(*l*) Bosman, pag. 249. & 390.

(*m*) Des-Marchais, Vol. II. pag. 210.

(*n*) Bosman, pag. 389.

(*o*) Phillips, pag. 215. & 228.

(*p*) Des-Marchais, *ubi sup.* pag. 211.

(*q*) Bosman, *ubi sup.*

(*r*) Phillips, pag. 215. & 228.

(*s*) Des-Marchais, *ubi sup.* pag. 211.

☞riſſent mieux? [On en peut avoir un des plus gros & des plus gras, pour ſept barres de fer; & l'on en tire autant de profit quand on le fait ſervir de nourriture à l'équipage d'un Vaiſſeau, que de deux Vaches, qui coutent cinq ou ſix Barres chacune (t).] Cependant Des-Marchais ne juge pas ſi avantageuſement des porcs du Pays. Il prétend que n'ayant guères d'autre nourriture que les immondices des rues, leur chair n'eſt pas ſi ſaine, ni de ſi bon goût que dans d'autres Pays. Elle n'eſt pas facile à digérer. Elle cauſe des maladies aux Européens. Mais les Négres, qui ont l'eſtomac beaucoup plus chaud, n'en reſſentent aucune incommodité. Le même Auteur loue le veau & les chevreaux (v) de Juida. Il ne trouve pas le mouton de la même bonté, & lui reproche de ſentir le ſuif. Phillips dit au-contraire que les chevreaux ne valent pas mieux que le mouton (x).

Côte des Esclaves.

Diverſes eſpèces de Serpens.

En parlant du culte des Serpens, on n'a point aſſez expliqué leurs propriétés. Atkins en diſtingue deux ſortes: l'une noire & venimeuſe; l'autre ſi incapable de nuire, que ſa douceur l'a fait ériger en Divinité. Ces Dieux du Royaume de Juida ſont jaunes, & marbrés dans quelques parties de la peau. Ils ont le gozier fort étroit, mais capable de dilatation, comme la plûpart des Serpens, juſqu'à devenir auſſi gros que le bras, lorſqu'ils prennent leur nourriture. On prétend qu'ils font la guerre aux reptiles venimeux, & qu'ils détruiſent différentes ſortes de vermines (y), qui ſont fort nuiſibles aux grains. Snelgrave regarde ces Serpens, comme une eſpèce tout-à-fait ſingulière. Ils ont, dit-il, le milieu du corps fort gros, & le dos rond comme les porcs (z), mais la tête & la queuë fort petites; ce qui rend leur mouvement d'une extrême lenteur. Il ajoûte, que le fond de leur couleur eſt jaune & blanc, avec un mélange de rayes brunes, & que leur morſure ne cauſe aucun mal. (a).

Phillips vit, dans pluſieurs Cantons de Juida, des Serpens noirs, d'une groſſeur prodigieuſe, & ſi peu nuiſibles, qu'il les croit de la même eſpèce que ceux qu'on adore. Les Négres l'aſſûrèrent qu'il n'en devoit rien craindre; & ſouvent il les voyoit entrer dans ſa chambre, & juſques dans ſon lit. La caution des Négres ne ſuffiſant pas pour le raſſûrer, il s'éloignoit avec beaucoup de frayeur. Alors quelques domeſtiques Négres, qu'il avoit toûjours près de ſon lit, prenoient doucement ces animaux dans leurs bras, & les portoient dans quelque champ voiſin, ſans leur faire de mal, & ſans en recevoir. Ils leur rendoient le même ſervice, lorſqu'ils les trouvoient dans quelque chemin. On aſſûra l'Auteur qu'il en avoit couté la vie à pluſieurs Européens, pour avoir tué un de ces monſtres (b).

Oiſeaux. Leur multitude & leur beauté.

☞ [Une auſſi belle Contrée que celle de Juida eſt l'azile naturel des plus belles eſpèces d'oiſeaux.] Le nombre en eſt infini, & leur beauté n'eſt comparable qu'à leur variété. Cependant l'oiſeau à couronne (c) y eſt moins beau

(t) Phillips *ubi ſup.*
(v) Des-Marchais, *ubi ſup.*
(x) Phillips, pag. 221.
(y) Atkins. pag. 113. & 117.
(z) Cette deſcription n'eſt pas différente de celle qu'on a déja lûe; mais on a peine à concevoir qu'un animal ſi maſſif & ſi lent ſoit capable des exercices qu'on lui attribue. R. d. T.
(a) Snelgrave. pag. 11.
☞(b) Phillips, *ubi ſup.* pag. 223. & ſuiv. [Il paroît que cet Auteur, s'eſt trompé ici, car tous les Voyageurs s'accordent à dire que les Serpens noirs ſont venimeux].
(c) Voyez les Figures.

CÔTE DES ESCLAVES.

beau qu'en Guinée. Il a la taille & les jambes du butor. La touffe, dont il est couronné, est jaunâtre, & mêlée de quelques plumes jaspées. Le plumage du corps est noir. Les aîles sont composées de grosses plumes rouges, jaunes, blanches & noires. Il a, des deux côtés de la tête, des taches d'un beau pourpre. Le devant, qui est couvert d'un duvet noir fort serré, a l'apparence du velours. Ces oiseaux, dit l'Auteur, sont si recherchés en Europe, qu'on reçoit sans cesse aux Comptoirs des instances & des ordres pour en faire partir. Il ajoûte, que le Roi d'Angleterre (d) parut charmé d'en recevoir un, dont la Compagnie lui fit présent; mais que pour lui, si l'on excepte la tête & le col, il ne leur trouve rien d'admirable (e), & que le corps lui paroît plûtôt laid que beau. Il fit tirer dans la même planche un oiseau du même Pays, qui est de la grosseur d'un poulet, avec le col & les jambes courtes, les yeux & les sourcils comme ceux de l'homme, le bec court & fort épais. Sa couleur est un mélange de noir & de bleu. Il a les jambes & le bec d'une force singulière (f).

L'oiseau à couronne moins beau à Juida qu'en Guinée.

Différentes sortes de beaux oiseaux.

Les oiseaux les plus extraordinaires du Pays ont déja paru dans la description (g) des Côtes Occidentales de l'Afrique, sous le nom général d'oiseaux rouges, bleus, noirs, ou jaunes. Ils ne sont pas connus autrement; & leur différence ne consiste ici que dans l'éclat de leurs nuances, qui sont un peu plus vives & plus luisantes. Le Sieur Brue en apporta quelques-uns à Paris; mais l'Auteur observe, qu'il manque une circonstance à ses remarques [peut-être parce qu'elle ne se rencontre pas dans ceux du Sénégal.] Il ne fit point attention qu'à chaque mue ces oiseaux changent de couleur; de sorte, qu'après avoir été noirs cette année, ils deviennent bleus ou rouges l'année suivante, & jaunes ou verds l'année d'après. Leurs changemens ne roulent jamais qu'entre ces cinq couleurs, [qui sont toujours très-vives,] & jamais ils n'en prennent plus d'une à la fois. Le Royaume de Juida est rempli de ces charmans animaux: mais ils sont d'une délicatesse qui les rend fort difficiles à transporter. La plûpart des perroquets de Juida sont gris, avec quelques plumes rouges à la tête, aux [bouts des] aîles & à la queuë. Ils s'apprivoisent facilement, & n'apprennent pas moins vîte à parler.

Ils changent de couleur à chaque mue.

Les perdrix rouges, les faisans, les grives, les tourterelles, les pintades, les canards sauvages, les sarcelles, les bécasses, les ortolans, les pigeons ramiers, sont fort bons (h) dans leur espéce; & l'abondance en est si grande, que tout le Pays en paroît couvert. Les pies & les canards domestiques, les bécassines, & vingt autres sortes d'oiseaux de table, se trouvent communément, & se vendent à fort-bon marché. En ordonnant le soir à un Négre d'aller à la chasse, le jour suivant on est sûr d'avoir plusieurs piéces de gibier, dont il se croit bien payé par une douzaine de pipes. Les tourterelles sont particulièrement en si grand nombre, qu'un chasseur Hollandois du Comptoir de Bosman auroit parié d'en tuer cent tous les jours, depuis six jusqu'à neuf heures du matin, & depuis six heures du soir jusqu'à neuf (i).

Chasse facile & abondante.

PHIL-

(d) Guillaume III.
(e) Bosman, p. 364. & suiv.
(f) Le même, pag. 391.
(g) Voyez l'Histoire Naturelle du quatrième Tome.
(h) Des-Marchais Vol. II. pag. 209. Il prétend que les perdrix n'ont pas le fumet des nôtres.
(i) Bosman, p. 390.

CÔTE DES ESCLAVES.

PHILLIPS parle d'un grand nombre de prodigieuses chauves-souris, qui se logent pendant le jour sur les grands arbres. Un Anglois, qui avoit tiré au hazard un coup de fusil à petit plomb, fut effrayé d'en voir tomber plus d'une douzaine, de la grosseur de (*k*) nos merles. Des-Marchais observe que si l'on mangeoit ici les chauves-souris, comme aux Indes Orientales, on n'auroit jamais à craindre la famine. Elles sont, dit-il, si communes, qu'elles obscurcissent le Ciel au coucher du soleil. Le matin à la pointe du jour, elles s'attachent au sommet des grands arbres, pendues l'une à l'autre, comme un essain d'abeilles, ou comme une grappe de noix de cocos. C'est un amusement fort agréable de rompre cette chaîne, d'un coup de fusil, & de voir l'embarras où ces hideuses créatures sont pendant le jour. Leur grosseur commune est celle d'un poulet. Elles entrent souvent dans les maisons, où les Négres se font un passe-tems de les tuer. Mais ils les regardent avec une sorte d'horreur; & quoique la faim paroisse les presser continuellement, ils ne sont pas tentés d'en manger (*l*).

Chauves-souris monstrueuses.

Où elles se retirent pendant le jour.

LA volaille domestique ne consiste ici, comme sur la Côte d'Or, qu'en trois sortes d'animaux; des coqs & des poules-d'Inde, des canards & des poulets. Le nombre des deux premières espéces est médiocre; mais les poulets sont dans une abondance incroyable. Quoique petits, ils sont gras & de fort bon goût. Le prix est de six sols en marchandises, & de trois sols en argent. Bosman trouvoit encore plus d'avantage à les acheter pour des pipes, [qu'on peut évaluer à deux, & quelquesfois à quatre sols la piéce.] Avec trois pipes, dit-il, il étoit sûr d'avoir le meilleur poulet (*m*).

Volaille domestique.

PHILLIPS ne trouva point ici les canards, qu'on a nommés de Moscovie, aussi communs que sur la Côte d'Or. Mais il parle, avec la même admiration que Bosman, de la multitude des oiseaux de rivière, & de l'abondance de la volaille (*n*).

ENFIN, les oiseaux de proie ne sont pas non plus en aussi grand nombre ici (*o*) que sur la Côte d'Or. Phillips se plaint de l'incommodité qu'on reçoit des mosquites. La moindre de leurs piqueures enflamme la chair, & cause de l'enflure, avec une demangeaison excessive. Le meilleur remède, que l'expérience ait appris à l'Auteur, est de frotter la partie blessée, avec du jus de limon, ou du vinaigre. La douleur n'augmente un moment, que pour s'appaiser presqu'aussi-tôt. Mais ceux qui veulent écarter ces fâcheux animaux pendant la nuit, n'ont pas d'autre ressource que de faire veiller un Négre, avec un grand éventail de peau, qui sert en même-tems à rafraîchir l'air (*p*).

Oiseaux de proie.

Incommodité des mosquites.

Quoique la Mer soit toûjours grosse, & les vagues dans une agitation continuelle, le poisson est en abondance dans la Rade de Juida, & les Négres se hazardent sans crainte dans leurs Canots, pour le prendre à la ligne; car il est impossible d'employer le filet. Les Scharks ou les Requins, qui sont en grand nombre au long de la Côte, leur dérobent toûjours une partie de leur pêche.

DES

(*k*) Phillips, pag. 223.
(*l*) Des-Marchais, Vol. II. pag. 208.
(*m*) Bosman, *ubi sup.*
(*n*) Phillips, p. 221.
(*o*) Bosman, p. 391.
(*p*) Phillips, 215.

Côte des Esclaves.

Deux poissons singuliers. La lune & le singe.

Description du singe.

Des-Marchais prit ici deux poissons fort extraordinaires. Le premier que les Matelots ont nommé *Lune*, est décrit dans l'Histoire Naturelle de notre quatrième Tome. Le second, a reçu le nom de *Singe*, & ce n'est pas sans raison. On le prend à la ligne, ou avec le harpon, lorsqu'il s'approche assez d'un Vaisseau pour recevoir le coup. C'est un fort gros animal. Il s'en trouve d'environ dix pieds de long. Sa largeur est de trois ou quatre pieds, depuis l'extrémité du col, jusqu'au tiers de sa longueur, où diminuant insensiblement, il se termine en queue ronde & fort longue. Son nom lui vient de sa tête & de sa queue. La tête est ronde & les yeux petits. Le poil qui est entre le nez & les lévres a l'apparence de deux moustaches. Le menton est fort court, & le col parfaitement distingué du corps. Le sommet de la tête est couvert d'une excrescence, qu'on prendroit pour une couronne. Il a quatre nageoires, & deux autres excrescences, dont la plus grande, qui est à l'extrémité du col, a la forme d'une spatule. Elle est longue, large, & très-forte. Celle de la queuë est un peu plus petite. Les quatre nageoires ressemblent à la barbe ou aux moustaches d'une baleine. On peut donner le nom de mains aux deux premières, si l'on veut considérer leur usage, plûtôt que leur forme. Elles peuvent se joindre au-dessous du ventre, ou sur le col, & porter à la gueule tout ce qu'elles saisissent (q). Les deux autres sont placées au-dessous du ventre; & sont plus petites que celles du devant. On ne leur connoît pas de qualités extraordinaires. Ce poisson est fort vif, & nage avec beaucoup de légèreté. Lorsqu'il se montre sur la surface de l'eau, avant qu'il ait saisi l'hameçon, ses mouvemens & ses sauts sont fort amusans. *Il s'approche de l'amorce, il observe, il y touche du bout des lévres, & se retire. Il* l'avalle enfin; mais aussi-tôt qu'il se trouve pris, il fait cent contorsions qui réjouissent les spectateurs.

Il devroit être nommé Négre.

Le singe n'a pas d'écailles; mais sa peau est marquetée de petites pustules comme celle du Requin. Elle est noire, & même aussi brillante que le jais, lorsque l'animal est vivant; mais après sa mort elle perd bien-tôt ce lustre. Sa chair est bonne, sans être extrémement délicate. [Celle des jeunes est la meilleure]. ☞ Les Européens lui trouvent le goût du bœuf maigre. Il se nourrit de poisson & d'herbes Marines. L'Auteur est surpris que sa couleur, & la Côte qu'il fréquente, ne l'ayent pas fait nommer Négre, plûtôt que Singe (r).

Poissons d'eau douce.

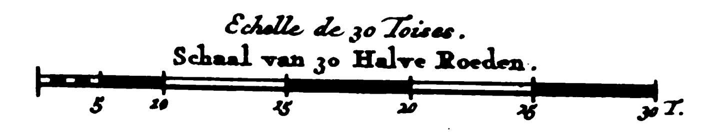
Les Rivières d'eau douce fournissent quantité d'excellens poissons, entre lesquels il s'en trouve de fort gros (s). Le Roi en faisoit quelquefois des présens considérables au Capitaine Phillips. Comme les deux principales Rivières qui traversent le Royaume de Juida sont fort poissonneuses, les Habitans ont moins d'ardeur que leurs voisins pour la pêche de Mer, & le poisson est toûjours à bon marché dans le Pays. Les mêmes Rivières sont remplies de toutes sortes de coquillages, [de chevrettes, d'écrevisses, de homars, ☞ de poupars, & d'autres poissons à écailles. On y pêche aussi grand nombre] de grosses anguilles, de surmullets, d'anges, de mullets, d'une espèce de poisson blanc qui ressemble au brochet, & même de soles & de raies, qui remontent

☞ (q) Des-Marchais dit seulement que ce Poisson pourroit se servir de ces nageoires à retenir ce qu'il voudroit porter à sa gueule, si leurs extrémités étoient partagées en plusieurs doigts, & qu'elles eussent des articles. R. d. E.

(r) Des-Marchais, Vol. II. pag. 19. & suiv.

(s) Phillips, pag. 221.

PLAN DU FORT FRANCOIS DE WHIDAH, OU JUIDA.



GRONDTÉKENING van 't FRANSSE FORT te WHIDA, of JUIDA.

remontent par l'embouchure, & qui sont beaucoup meilleures que celles qui se prennent en pleine Mer. On trouve, dans l'Eufrates, des Crocodiles, qui détruisent quantité d'autres poissons, des Lamentins, ou des vaches de Mer; des chevaux de Rivière, que les Négres haïssent mortellement, à cause du ravage qu'ils font dans leurs moissons. Ils en tuent un assez grand nombre, à coups de fusil; & mangeant la chair, qu'ils trouvent excellente, ils vendent (v) les dents. Phillips observe qu'à Sabi, près du Palais Royal, il y a deux grands étangs, remplis d'*Alligators*, & que le Roi s'en fait honneur, comme d'une magnificence extraordinaire. On les voit dormir tranquillement sur les bords, à la chaleur du soleil, ou nager en montrant le muzeau. Les plus grands n'ont pas plus de quatre aunes de long. L'Auteur a quelquefois pris plaisir à leur jetter un morceau de terre (car à l'exception du kanki, qui se transporte, on ne trouveroit pas une pierre dans le Pays). Ils ouvroient une gueule fort large; & poussant un grand cri, ils plongeoient aussi-tôt dans l'étang. Un jour, Phillips leur fit jetter une chévre morte. Elle fut déchirée à l'instant; mais elle causa une guerre furieuse entre ces monstres, qui s'en arrachoient les morceaux. Les Négres ne souffriroient pas qu'on tirât dessus à coups de balle, parce que l'Alligator est la Divinité du Royaume d'Ardra, comme le Serpent est celle de Juida, & qu'ils croyent devoir du respect aux Fétiches de leurs Voisins (x).

CÔTE DES ESCLAVES.

Etangs remplis d'Alligators.

Pourquoi cet animal est respecté.

(v) Des-Marchais, *ubi sup.* pag. 207. (x) Phillips. pag. 203.

§. I.

Eclaircissement sur les Forts Européens & sur la Ville de Sabi, ou Xavier, Capitale de Juida.

LA Ville ou le Village de *Gregoué*, qui donne son nom à la Province, est située à quatre ou cinq milles de la Rade de Juida, de l'autre côté de la rivière de Jakin, c'est-à-dire, un peu au-delà du Marais. Le Pays qui sépare cette Ville de la Mer, est si bas & si marécageux, qu'on ne peut le traverser que dans un hamack, dont les Porteurs sont obligés de se relever d'espace en espace, parce qu'ils s'enfoncent quelquefois dans la boue jusqu'aux épaules (a).

Situation de Gregoué.

GREGOUÉ est une assez grande Ville. Tous ses Habitans sont Bateliers ou Pêcheurs; & se trouvant fort près des Etablissemens de l'Europe, ils mènent tous une vie fort aisée. Leurs Edifices sont de terre, ou de branches entrelassées, qu'ils enduisent d'une couche d'argile, de l'épaisseur d'un pied. Chaque famille a plusieurs cabanes, parce que l'usage ne permet pas de loger deux femmes sous le même toît. Ici, comme ailleurs, les femmes sont jalouses, capricieuses, & de mauvaise humeur. Elles ne souffriroient pas que leurs maris fissent un partage inégal de leurs faveurs, & l'intérêt de la paix oblige les Négres à les séparer.

Forme de la Ville.

LES François & les Anglois ont chacun leur Fort, à la pointe Ouest de Gregoué.

(a) Barbot pag. 324. Il donne à Gregoué le nom de *Pilleau*.

CÔTE DES ESCLAVES.

Forts des François & des Anglois.

Description du fort François.

goué. Le Fort François, qui est le plus Occidental, consiste en quatre bastions, avec un large & profond fossé. Mais il n'a ni chemin-couvert, ni glacis, ni palissade; & toute sa défense extérieure est une espèce de demi-lune, qui couvre la porte & le pont-levis. Les bastions & les courtines sont montés de trente piéces de canon, dont les principales batteries sont vers le Fort Anglois. L'Edifice est un grand bâtiment à quatre aîles, dont la cour forme une belle place d'armes, & qui renferment des magasins, des appartemens pour les Officiers (*b*), des barraques pour la garnison, & des loges d'Esclaves, que les François appellent Captiverie. Au milieu de la cour est une Chapelle, où l'on dit la Messe, lorsqu'il se trouve un Chapelain dans le Fort. Il est commandé par un Lieutenant, à la nomination du Directeur Général, qui fait sa résidence à Sabi. La Garnison est composée de dix Soldats François, deux Sergens, un Tambour, deux Canoniers, & trente Esclaves Bambarras, qui appartiennent à la Compagnie.

Son origine.

CET Etablissement François fut commencé en 1671, par un Agent de la Compagnie, qui se nommoit *Carlof*, & qui avoit obtenu du Roi de Juida (*c*), non-seulement la permission de bâtir un Fort, mais celle d'étendre son Commerce dans le Royaume d'Ardra (*d*), qui étoit alors revolté, & qui s'étoit mis sous la protection de ce Prince.

Description du Fort Anglois.

LE Fort Anglois est gouverné par un Lieutenant, sous le Directeur Général de la même Nation, qui fait aussi sa demeure à Sabi. Il est situé à cent pas du Fort François, du côté de l'Est. Sa forme est quarrée; mais au-lieu de bastions, ses angles sont couverts (*e*) de boulevards ronds. Il est environné d'un fossé sec, sans chemin-couvert & sans palissades. La porte n'est gardée que par un pont-levis. Il a vingt-six piéces (*f*) de canon. Les Anglois le nomment *William Fort*, ou le Fort Guillaume. Ce Comptoir fut bâti par le Capitaine Wiburne, frère d'un Chevalier du même nom. Comme sa situation est au milieu d'un grand marais, le séjour en est fort mal-sain, & les Anglois qui s'y renferment pour servir leur Compagnie, ont rarement le bonheur d'en sortir. Sa circonférence est d'environ deux cens verges. Il n'a qu'un mur de terre, de six pieds de hauteur, dont la porte regarde le Sud. La place intérieure est assez grande; mais les édifices ne sont pas d'une autre matière que le mur, & sont couverts de chaume. C'est-là qu'un Facteur vit renfermé avec quelques Blancs. On voit dans l'enceinte un magazin, une loge d'Esclaves, & un cimetière pour les Blancs, qu'on a nommé ridiculement the-hogs-yard, ou la cour des cochons. Phillips met aussi une forge, & quelques autres petites cabanes. A l'Est de la place, on trouve deux petits cavaliers de terre, montés de quelques mauvais canons, & de quelques vieilles arquebuses, qui ne servent qu'à effrayer les Négres. Pendant le séjour que Phillips fit sur la Côte, le Facteur fit creuser autour du Comptoir un nouveau fossé, qui le rendit un peu plus capable de défense. Jusqu'alors, il étoit ouvert dans tous les tems de pluie, parce que l'eau ne manquoit

(*b*) Snelgrave dit que ses maisons sont couvertes de roseaux, suivant l'usage du Pays, pag. 115.

(*c*) Voyez ci-dessous le détail de cet Etablissement, dans la Relation d'Elbée.

(*d*) Barbot, pag. 324.

(*e*) Voyez les Figures.

(*f*) Des-Marchais, Vol. II. pag. 33.

PLAN DU FORT ANGLOIS DE JUIDA, OU FORT WILLIAMS.

Echelle de 40 Toises.
Schaal van 40 Halve Roeden.

5 10 20 30 40

Lieu ou se tiennent les Negres.
Plaats daar zig de Negers onthouden.

Place d'Armes.
Wapen-plein.

Salle Apartements.
Zaale Vertrekken.

Porte. Poort.

J. v. Schley direx.

GRONDTÉKENING van de ENGELSCH STERKTE, WILLIAMS-FORT, te WHIDA of JUIDA.



J. v. Schley direx.

ZUIDWEST-GEZIGT van de ENGELSSE STERK



TE, WILLIAMS-FORT, te WHIDA of JUIDA.

manquoit jamais de faire écrouler le mur; & l'on étoit accoûtumé à réparer le désordre au retour de la belle saison (g).

Utilité des Forts de Juida.

Les Portugais n'ont pas de Fort à Gregoué, quoique le Roi leur ait accordé un terrain qui n'est éloigné que de cent pas, au Sud, du Fort Anglois. Leur Directeur réside à Sabi, dans une maison qui touche au Palais (h) du Roi. [Les Hollandois n'ont pas non plus de Fort dans cet Etat, les Rois de Juida n'ont jamais voulu leur permettre d'en avoir un, dans la crainte qu'ils ne cherchassent à établir trop solidement leur autorité dans le Pays. Ils ont une maison à Sabi attenant le Palais, où leur Directeur demeure avec ses commis.] Un Fort, suivant Des-Marchais, ne sert qu'à mettre les marchandises à couvert du pillage des Négres, qui cherchent continuellement l'occasion d'enlever le bien d'autrui, sans distinguer leurs amis de ceux dont ils souhaitent la ruine (i).

Observations sur ces Forts.

Il seroit ridicule, dit-il dans un autre lieu, d'attribuer la sûreté des Européens à des Forts si peu capables de résistance. La seule utilité d'une barrière si foible seroit d'arrêter les premiers coups dans une attaque soudaine; car outre le mauvais état des fortifications, la Barre, qui est entre les mains des Négres, ne laisse aucune espérance de secours. Il n'y a point ici d'autre sûreté pour les Européens, que l'intérêt même des Négres, qui ont assez de jugement pour concevoir que l'entretien habituel du commerce leur est plus avantageux qu'un pillage passager; & sans une raison si puissante, tous les Forts des Européens seroient détruits depuis longtems. Il en est autrement sur la Côte d'Or, où non-seulement les Forteresses sont plus considérables, mais où la facilité d'aborder sur la Côte donne constamment celle d'y porter du secours (k).

Un demi-mille à l'Est du Comptoir Anglois, on rencontre un (l) Village, dont les Habitans se donnent eux-mêmes le nom de *Mineurs*, ou d'*Ouvriers des Mines*, & qui assistent les Vaisseaux Hollandois dans tous les travaux du commerce.

Phillips observe, que depuis le Comptoir Anglois, jusqu'à la Ville Royale, on compte environ quatre milles, au travers des plus beaux champs du monde, où le bled de Guinée, les patates, & les ignames croissent en abondance, & rendent ordinairement deux moissons (m).

Peu de forêts dans le Pays.

Le Pays a peu de forêts; mais il est rempli de petits bois, qui paroissent avoir été plantés régulièrement; si l'on n'aime mieux croire que les Habitans les ont laissés subsister exprès, lorsqu'ils ont défriché cette Contrée. Elle est si peuplée, qu'il n'y a point d'endroit où l'on ne puisse découvrir d'un coup d'œil vingt ou trente (n) Villages (o).

En transportant les marchandises du Port à Grégoué, ou à Sabi, les Négres ne cherchent pas moins l'occasion de piller, qu'en les apportant au rivage. Leurs Portefaix ont une sorte de bonnets, composés de roseaux, qui peut

(g) *Angl.* qui touche à celle du Directeur François. R. d. E.
(h) Des-Marchais, pag. 35.
(i) Des-Marchais, pag. 35.
(k) Le même, pag. 192.
(l) Phillips, pag. 216. Les Habitans donnent le nom de Krums à leurs Villages.
(m) Le même, *ibid.*
(n) *Angl.* dix ou douze. R. d. E.
(o) Voyez la Planche 28 des Voyages de Smith.

Côte des Esclaves.

peut contenir une calebasse d'une pinte, ou un petit sac de la même grosl C'est un réservoir toûjours prêt pour l'eau-de-vie & les bujis qu'ils trou le moyen de voler. Ils n'ont pas d'autre lieu qui puisse servir à cacher vol; car tout leur habillement consiste dans une guenille, qui leur couvı ceinture. Lorsqu'on a débarqué assez de marchandises pour le comm qu'on se propose, le Capitaine Européen les fait transporter aux Compt par ces Portefaix Négres, après avoir tiré parole de leur Chef, qu'ils ront diligens & fidéles. Mais comme l'expérience n'a que trop appris q faut s'en défier, on les fait accompagner de cinq ou six Blancs armés (ı dont la vigilance n'est pas toûjours capable d'empêcher le désordre.

Situation de la Capitale.

Xavier, Xabier, Sabi, ou Sabié (q), car on trouve cette variété d les Voyageurs, & même entre les Négres, est la Capitale du Royaume Juida. Elle est située à deux lieuës au Nord-Est de Grégoué, & par cor quent à trois lieuës & demie de la Mer (r) dans une grande plaine qui au Sud-Est de l'Eufrates. C'est lui faire beaucoup d'honneur, suivant D Marchais, que de lui donner le nom de Ville. Cependant on lui accorde titre, parce que c'est la résidence du Roi & des Directeurs Européens. C que famille a son terrain, qui est environné d'un mur, qui contient un nc bre de cabanes, proportionné à celui de ses Habitans. Tous ces enclos ét séparés l'un de l'autre, on peut donner le nom de rues aux espaces qui séparent. La plûpart sont si étroits, qu'à peine y passeroit-on deux de froı & ceux qui ont plus de largeur sont si pleins de trous, qu'on n'y passe po sans danger, sur-tout pendant la nuit. Comme tous les édifices sont de terı & que les Négres la prennent autour de leur demeure, les lieux voisins trouvent nécessairement remplis de fosses & de ravines; ils y jettent leurs i mondices & leurs excrémens, sans s'embarrasser de l'odeur insupportabl dont l'air est infecté. Si l'on sort le matin, avant que les porcs ayent netto tous ces cloaques, on a beaucoup à souffrir de cet excès de puanteur (s).

Description de la Ville de Sabi.

Les Maisons de Sabi n'ont qu'un étage. Celle du Capitaine *Assou*, Prote teur de la Nation Françoise, est la seule, à l'exception du Palais Royal, q ait deux appartemens l'un sur l'autre, & quelques piéces de canon fort bi montées devant la porte. Il a obtenu cette distinction en faveur des services qu a rendus à l'Etat, & par l'influence des Directeurs François (t). Avant la révol tion de 1726 (v), Barbot croyoit la Ville de Sabi aussi peuplée que toute la C te d'Or; mais la conquête du Roi de Dahomé en 1726 a rendu cette Cap tale fort déserte. Les Européens donnent le nom de Sérail aux édifices qu composent le Palais Royal. L'enceinte en est spacieuse, & fermée d'un mu de terre, haut de neuf ou dix pieds, [dont le chaperon est couvert de pail le, pour que la pluie ne le fasse pas ébouler,] & dont les angles sont revêtu de petites tours rondes de la même matiére & de la même hauteur, pour l logement des Gardes ou des Sentinelles (x). On distingue le Palais en deuı parties, dont l'une se nomme le grand, & l'autre, le petit Sérail. Celle-c

Combien elle étoit peuplée avant la révolution.

Description du Palais du Roi.

serı

(p) Des-Marchais, Vol. II. pag. 29.

(q) Barbot l'appelle *Savi*, & Atkins *Sabée*. Le premier dit qu'elle est à l'entrée d'un bois.

(r) Atkins la place à six milles seulement de la Mer. Barbot & Phillips ne la mettent qu'à quatre milles de Grégoué.

(s) Des-Marchais, *ubi sup.* pag 35. & suiv.

(t) Le même, pag. 186.

(v) Barbot, pag. 327.

(x) Voyez les Figures.

PLAN DU PALAIS DU ROY A XAVIER, OU SABI, DANS LE ROYAUME DE JUIDA.

Tiré de des Marchais.

A. { *Salle d'Audience.* Gehoorzaal.
B. { *Apartement du Roy.* 's Konings Vertrek.
C. { *Salle Commune.* Gemeenezaal.
D. { *Apartement de la Reine Mere.* Vertrek der Koninginne-Moeder.
E. { *Corps de Garde.* Kortegaard.
F. { *Salle.* Zaal.
G. { *Logemt. du Premier Gentilhomme de la Chambre.* Vertrek des Eersten-Edelmans.
H. { *Lieu ou se fait le Couronnement du Roy.* Plaats ter Krooninge.
I. { *Porte de derriere du Palais.* Agterpoort van 't Paleis.
K. { *Coste de la Ville.* Kant van de Stad.

Le Grand Palais
Groot Paleis
I
K
D C B A
E *La Cour* Voorhof E
Douane Tolplaats
E
F
Cour des Gaines Koningl. Keuken
Petit Palais Klyn Paleis
H
G
Comptoir Anglois Engelse Faktoory
Compt. Hollandois Hollandse Faktoory
Canons du Roy 's Konings Geschut
K
Comptoir François Franse Faktoory
Place du Marché Marktplaats
Comptoir Portuguais Portugeesse Faktoory
K K K

J. v. Schley direx.

GRONDTÉKENING van 't PALEIS des KONINGS van WHIDDA, te XAVIER of SABI, volgens des MARCHAIS.

sert d'entrée à la premiére. Elle consiste dans une vaste cour, environnée de trois côtés par des bâtimens, & du quatrième, par un mur, au-milieu duquel on trouve une grande porte, qui est toûjours gardée par deux Négres. Cette porte est deffendue par une batterie de douze piéces de canon, montées sur des affuts de Mer; & vis-à-vis la Tour de l'angle, on découvre une autre batterie de neuf piéces. Le logement du premier Valet de Chambre du Roi occupe tout le côté gauche de la cour. On entre de-là dans celle des cuisines; & de celle-ci dans une troisième, qui porte le nom de Cour des Douänes, parce qu'on y reçoit au nom du Roi les taxes qu'il impose sur ses Sujets, & les droits que les Européens lui payent pour la liberté du commerce. L'extrémité de cette cour est fermée par un grand bâtiment, qui sert de salle d'audience. Le Trône du Roi est un fauteuil, placé dans une alcove, qui est couverte d'un tapis de Turquie. Le reste de la salle est revêtu de nattes, & meublé de quelques fauteuils, pour les Européens qui sont admis à l'Audience.

CÔTE DES ESCLAVES.

L'usage ne permet point aux Blancs de pénétrer plus loin dans l'intérieur du Palais; mais l'Auteur trouva le moyen de se faire excepter de cette régle, & de tirer le plan de tout l'édifice. Il n'a qu'un étage, un peu élevé au-dessus du rez de chaussée. La matière des murs est une argile rouge, qui ne manque pas de solidité. Les voutes sont de paille, ou de feuilles de Palmier, d'un tissu si serré (y), que le vent, le soleil & la pluie n'y peuvent pénétrer.

Des-Marchais en lève le plan.

On est étonné de lire dans Des-Marchais que non-seulement la disposition des appartemens intérieurs est fort belle dans le Palais, mais que les meubles n'ont rien d'inférieur à ceux de l'Europe. On y voit, dit-il, des lits magnifiques, des fauteuils, des canapés, des tabourets; en un mot, tout ce qui peut servir à l'ornement d'une maison. Les Grands, & les riches Négocians imitent l'exemple du Roi. Ils ont jusqu'à d'habiles Cuisiniers (z) Négres qui ont pris des leçons dans nos Comptoirs; & les Facteurs qui dînent chez eux, ne trouvent pas de différence entre leurs tables & celles des meilleures Maisons de l'Europe. Peut-être adopteront-ils quelque jour notre manière de se vêtir. Ils ont déja pris l'usage de faire des provisions de vins d'Espagne, de Canarie, de Madère, & même de France. Ils aiment l'eau-de-vie & les liqueurs fines. Ils sçavent distinguer les meilleures. Les confitures, le thé, le caffé, & le chocolat ne leur sont plus étrangers. Le linge de leur table est fort beau. Ils ont jusqu'à de la vaisselle d'argent, & de la porcelaine. Enfin, loin de conserver aucune trace de l'ancienne barbarie, ils sont non-seulement civilisés, mais polis. Cet éloge ne regarde néanmoins que les Grands & les riches, car on apperçoit peu de changement dans le peuple (a).

Faste dans les meubles & dans les usages.

ATKINS, [qui n'avoit pas vû l'intérieur du Palais,] le représente comme un grand & sale amas d'édifices de Bambous, d'un mille ou deux de circonférence; où le Roi entretient près de mille (b) femmes. Phillips ne met point les femmes dans le Palais. Il leur donne pour habitation un quartier voisin, qu'il nomme une Ville, & qui est composé d'environ quarante maisons dans la

Idée qu'Atkins & Phillips donnent du Palais.

(y) Des-Marchais, Vol. II. pag. 36. & suiv.

(z) Le même, pag. 71.

(a) Un Négre de la Côte d'Or, qui avoit été quelque-tems aide de cuisine au Comptoir Anglois passoit pour un cuisinier fameux à la Cour de Juida. [Cette remarque, qui est du Traducteur, paroît n'être autre chose, qu'une traduction faite à la hâte de celle qui suit sur le Capitaine Thom. R. d. E.]

(b) Atkins, pag. 110.

CÔTE DES ESCLAVES.

la même enceinte. Il ajoûte que la liberté de les voir, n'est accordée qu'à un vieux Kabaschir, qui est chargé de leur conduite; & sur le témoignage du Capitaine Thom (*c*), interpréte de la Compagnie Angloise, il assûre qu'elles sont au nombre d'environ trois mille. Ce récit, dit-il, doit paroître fort probable, si l'on considère que chaque Kabaschir en a dix, vingt, & plus ou moins, suivant son caprice & ses facultés (*d*).

Arsenal de Juida.

On voit, fort près du Palais, une vieille maison ruinée, qui porte le nom d'Arsenal, où le Roi conserve précieusement six vieux canons, chacun du poids de cinq-cens livres, mais démontés, & fort en désordre. Il en fait beaucoup de cas, quoiqu'il ne puisse en tirer aucun service, & qu'ils ne soient propres qu'à contenir dans la crainte & la soûmission un peuple ignorant. Il les fait tirer quelquefois dans cette vûe, & l'Auteur fut honoré d'une de ces rares décharges en débarquant sur la Côte (*e*).

Comptoirs Européens, près du Palais.

Les Comptoirs des Nations de l'Europe, c'est-à-dire, les maisons des Directeurs, sont à la gauche du Palais, & portent ici le nom d'Hôtels. Le plus spacieux, & le plus beau de ces Edifices est le Comptoir ou l'Hôtel de France. Il consiste dans une grande cour, environnée de bâtimens uniformes (*f*), au milieu desquels est le jardin potager; avec quelques Orangers, qui croissent naturellement en pleine terre. La porte d'entrée est un gros bâtiment, sur lequel on voit le Pavillon François déployé. Elle a de chaque côté un corps de garde. Derrière le principal logement, qui est au fond de la cour, on trouve un autre petit jardin, une forge, une cuisine & d'autres offices pour la commodité de la maison. Le Directeur entretient une fort bonne table, où les Capitaines & tous les Officiers de Vaisseaux ont leur couvert. Il y invite souvent les Seigneurs du Pays, & les Officiers du Palais (*g*) dont le crédit ou le caractère peuvent être utiles à la Compagnie.

L'Hôtel, ou le Comptoir d'Angleterre, n'est séparé de celui de France que par un mur fort léger. Il touche au Palais-Royal, comme le Comptoir Portugais, qui n'est séparé aussi de celui de France que par une rue fort étroite. Vis-à-vis, & contre la porte du Palais, est le Comptoir de Hollande. Tous ces édifices sont autour de la grande Place ou du Marché de la Ville; & les maisons des Négres sont dispersées autour d'eux (*h*).

Témoignage de Bosman.

Bosman raconte que de son tems le Comptoir Hollandois, qui avoit d'abord été bâti pour l'usage du Roi, étoit fort spacieux; qu'il contenoit trois magazins & sept chambres, avec une belle cour intérieure; mais que les logemens des autres Nations de l'Europe étoient petits (*i*) & sans aucune commodité (*k*).

(*c*) C'étoit un Négre de la Côte d'Or, qui avoit été pendant plusieurs années au service d'un Facteur Anglois, dont il avoit appris la langue; il étoit alors un des plus grands Seigneur de la cour de Juida.

(*d*) Phillips, pag. 219.

(*e*) Le même, pag. 220.

(*f*) Ils furent consumés par le feu en 1727 ou 28. Smith, pag. 199.

(*g*) Des-Marchais, Vol. II. pag. 39. & suiv.

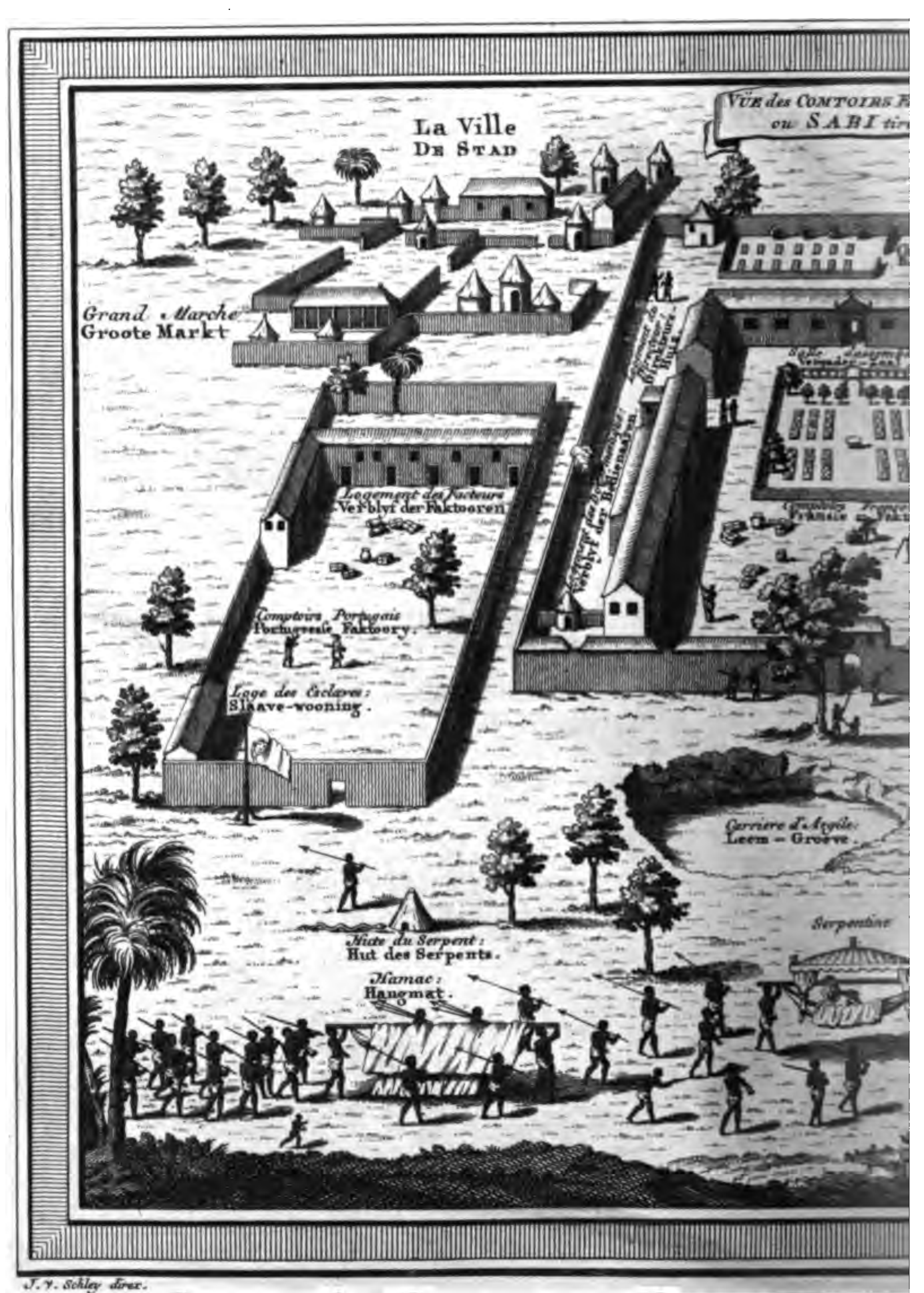
(*h*) Le même, *ibid.*

(*i*) On conçoit que les François peuvent s'être mieux logés dans la suite. R. d. T.

(*k*) Bosman, pag. 305.

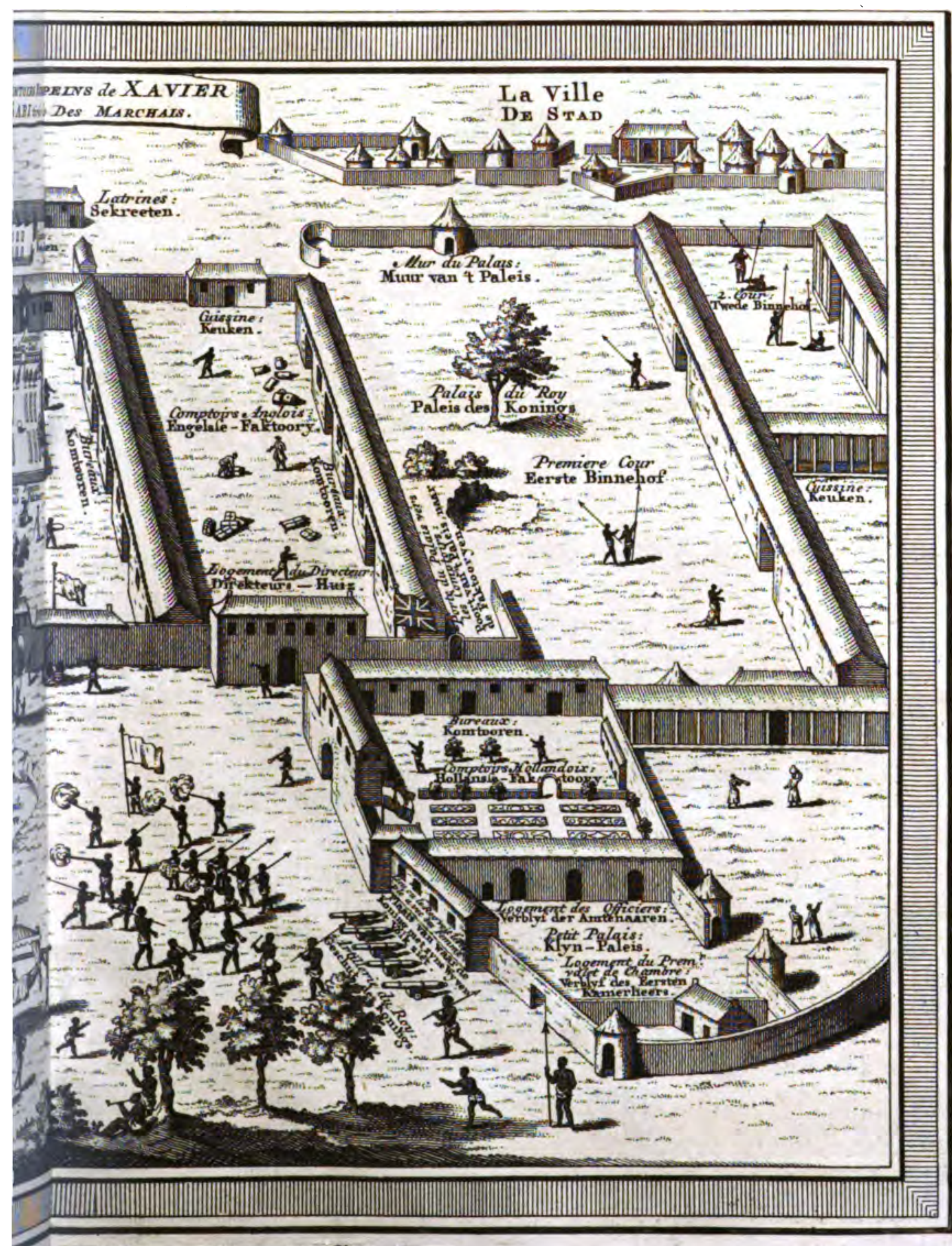


CHAPITRE



J. v. Schley direx.

GEZIGT der EUROPESE FAKTOORYEN



XAVIER of SABI, uit Des MARCHAIS.

CHAPITRE VIII.

Voyage du Sieur d'Elbée au Royaume d'Ardra, en 1669 & 1670.

D'Elbée. 1669.

Introduction.

CETTE Relation, qui a paru pour la première fois dans le second Tome des Voyages du Chevalier Des-Marchais, contient deux Parties également curieuses ; l'une qui concerne *Assem*, Ville Capitale du Royaume d'Ardra & la situation des affaires de cette Contrée ; l'autre, qui est le récit d'une Ambassade du Roi d'Ardra au Roi Louis XIV. avec un détail intéressant des usages & du caractère des Seigneurs Négres. [Comme l'Auteur a pris soin de nous informer lui-même de sa condition & des motifs de son Voyage, il seroit inutile de donner plus d'étendue à cette Introduction.]

Départ & qualité de l'Auteur.

La Compagnie des Indes Orientales (*a*), établie en 1664, manquant d'Esclaves Négres dans ses Etablissemens, équipa deux Vaisseaux au Havre de Grace pour le Voyage de Guinée ; l'un, nommé *la Justice*, & l'autre *la Concorde* ; tous deux du Port de [deux-cens] cinquante tonneaux & de trente-deux piéces de canon. Le Sieur d'Elbée, Commissaire de la Marine, fut revêtu du Commandement. Il se mit à bord de la Justice, accompagné du Sieur Dubourg, qui avoit été nommé Commandant du Fort & du Comptoir de la Côte d'Ardra. Entre les Facteurs qui furent employés dans cette Expédition, il voyoit avec joie un Marchand étranger, nommé *Carlof*, qui avoit acquis la connoissance des usages de l'Afrique au service des Hollandois, & qui avoit embrassé celui de la Compagnie Françoise. Les deux Vaisseaux partirent le premier de Novembre 1669. Après avoir gagné la Côte d'Afrique & touché au Cap-Blanco, ils arrivèrent dans la Rade d'Ardra, où ils jettèrent l'ancre le 4 Janvier 1670 (*b*).

Il est accompagné du Facteur Carlof. Leur arrivée.

1670.

Carlof se rend à Offra. Il apprend que les Hollandois le traversent.

Le jour suivant Carlof descendit au rivage pour se rendre à la Ville d'Offra. Il avoit appris à Praya (*c*), du Fidalgo Négre ou du Gouverneur, que les Hollandois, informés du dessein de la Compagnie de France, employoient secrétement toutes sortes de voies pour la ruine d'une entreprise qu'ils croyoient nuisible à leurs intérêts. Cependant, après avoir donné avis au Viceroi (*d*), par un courier [dépêché par le Fidalgo,] de l'arrivée de la flote Françoise ; [il en expédia un autre en son propre nom, chargé de Lettres pour ses anciens amis, ensuite] il fit heureusement son Voyage, & revint à bord avec la satisfaction d'avoir reçu du Viceroi toutes sortes d'honnêtetés & de caresses. Le second Officier du Comptoir Hollandois vint complimenter le Commandant François sur son Vaisseau & lui apporta des rafraîchissemens. Il fut traité avec beaucoup d'amitié & renvoyé avec des présens, quoique le récit de Carlof eût déja fait connoître la vérité de ses intentions.

Dubourg

(*a*) *Angl.* des Indes Occidentales. R. d. E.
(*b*) Des-Marchais, Vol. II. pag. 230. & 31.
(*c*) [On a déja remarqué que Praya est un mot Portugais, qui signifie grêve ou rivage.] C'est ici le lieu du débarquement, que Barbot & d'autres Voyageurs appellent le Port du Petit-Ardra & la Rade de Jakin.
(*d*) *Angl.* avis à la cour. R. d. E.

D'ELBÉE. 1670.

Il retourne à Offra avec Dubourg.

Dubourg & Carlof partirent le lendemain pour Offra, où le Facteur Anglois leur avoit fait préparer un logement & des provisions. Il n'étoit pas permis aux Négres de leur en offrir, sans avoir reçu l'ordre du Roi pour l'ouverture du Commerce. Cependant le Viceroi fit à Dubourg un accueil fort civil. La réponse de la Cour se fit attendre pendant plusieurs jours. Carlof en fut surpris. Il avoit écrit au Roi, pour lui rappeller leur ancienne amitié. Dans leur jeunesse ils avoient bû plus d'une fois ensemble, *bouche à bouche*, suivant le Langage du Pays; c'est-à-dire, dans le même verre; & cette marque de confiance passe dans la Nation pour un gage si sacré d'estime & d'amitié, qu'il ne peut être violé sans un prompt châtiment du Ciel. On n'en prit pas moins la résolution de faire débarquer les présens que la Compagnie de France envoyoit au Roi. Il y avoit entr'autres un beau carosse doré, avec de magnifiques harnois. Les Portugais avoient introduit dans le Pays l'usage de cette voiture.

Il avoit été ami du Roi dans leur jeunesse.

La Cour d'Ardra fait attendre long-tems ses réponses aux Etrangers. Mais en faveur de Carlof & de l'ancienne amitié, le Roi voulut bien abréger les délais. Un Capitaine Négre, dépêché par ce Prince, arriva le 16 de Janvier à Offra, [c'est-à-dire, dix jours après la datte des Lettres.] Il se rendit au logis du Sieur Dubourg; & demandant à voir Carlof au nom du Roi, il lui dit que Sa Majesté étoit extrémement satisfaite de retrouver ses anciens amis, lorsqu'elle les croyoit dignes de reparoître devant elle; qu'il auroit l'honneur de la voir immédiatement; & que pour lui marquer qu'elle se souvenoit de lui, elle le dispensoit de la loi imposée aux autres Etrangers, de faire leurs présens avant que d'être reçus à l'audience. Le Messager ajoûta que le Roi étoit bien disposé en faveur des François; qu'il leur accorderoit volontiers tous les privilèges dont les autres Nations jouissoient dans le Pays, & qu'il y en joindroit de nouveaux; enfin, qu'il avoit donné ordre au Prince son fils & au Grand-Capitaine de se rendre à Offra, pour recevoir Carlof & le conduire à la Cour.

Députation du Roi.

Le Prince son fils vient lui même.

Cette nouvelle, que les François affectèrent de publier, mortifia beaucoup les Hollandois. Deux jours après, le Prince Héréditaire & le Grand-Capitaine arrivèrent ensemble. Dubourg, accompagné de Carlof, se hâta de visiter le Prince. Cette entrevûe ne se passa qu'en complimens mutuels; & comme la fin du jour approchoit, on remit les affaires au lendemain. En effet, dès le matin du jour suivant, le Prince, accompagné du Grand-Capitaine, se fit conduire au logement des François. Après les premières civilités, il dit à Carlof qu'il étoit envoyé par le Roi son père pour le conduire à *Assem*; mais qu'auparavant il vouloit [le régaler; &] boire avec lui au bord de la Mer, d'où ils reviendroient à Offra pour se rendre à la Cour:

Le Prince se rend au bord de la Mer.

Cette visite du Prince donna aux François la liberté d'acheter des Habitans, toutes les provisions dont ils avoient besoin, non-seulement dans la Ville, mais sur leurs propres Vaisseaux; quoique cette permission fût d'ailleurs inutile, parce que les Négres de la Côte leur portoient toutes sortes de rafraîchissemens pendant la nuit. Quatre jours après (e), le Prince se fit porter au bord de la Mer, où l'on avoit pris soin de lui dresser une grande tente. Il avoit pour cortége le Capitaine du Commerce, Dubourg & Carlof, les Facteurs Anglois

(e) *Angl.* le 20. Janvier; *c'est-à-dire le lendemain.* R. d. E.

D'ELBÉE. 1670.

Anglois & les Ecrivains ou les Sécretaires du Comptoir Hollandois. Il arriva au rivage sur les neuf heures du matin. Aussi-tôt qu'il parut, d'Elbée, qui étoit demeuré à bord, le salua de quatre décharges de douze piéces de canon, & se mit dans une chaloupe pour descendre à terre. Le Prince envoya au-devant de lui quelques gens de sa suite, qui le prirent sur leurs épaules & l'apportèrent heureusement de plus de soixante pas en Mer (*f*); tandis que d'autres Négres, avec autant d'adresse que de force, lancèrent à la même distance la Chaloupe sur le rivage (*g*). Ces Négres étoient des hommes de haute taille & fort robustes, mais tout-à-fait nuds, à la réserve d'une piéce de coton qui leur couvroit la ceinture.

D'Elbée se fait conduire au rivage.

LORSQUE d'Elbée fut avancé de quelques pas, un Officier Négre vint le prier, en Langue Portugaise, de s'arrêter dans le lieu où il étoit. Il y consentit; & tout le Peuple que la curiosité avoit amené pour le voir, s'étant retiré par un mouvement de respect, il demeura seul avec son cortège & l'Officier Négre. Bien-tôt il vit venir vers lui une troupe de Négres, qui portoient de petites banières, dont le manche étoit un bâton courbé dans la forme d'une *S*, & qu'ils agitoient de mille manières avec beaucoup d'adresse & de légèreté. Divers Instrumens de musique suivirent immédiatement. Les premiers, qui étoient des tambours, avoient leurs caisses peintes [pointues par les deux bouts,] & fort-bien ornées. Ils battoient juste, avec des cadences agréables. D'autres, qui venoient à leur suite, portoient de petites cloches de fer poli, sur lesquelles ils frappoient avec des baguettes, en s'accordant avec le son des tambours. Ils étoient suivis d'une grande troupe de Comédiens ou de Baladins, les uns dansant, d'autres chantant, avec des mouvemens & des attitudes fort comiques; d'autres récitant des avantures réjouissantes, & d'autres encore jouant différens airs sur des flûtes de cuivre & d'ivoire, dont les sons répondoient à celui des autres Instrumens. Cette première bande composoit la musique du Prince, & l'accompagne toûjours lorsqu'il marche avec la pompe de son rang. Elle passa devant d'Elbée en fort bon ordre, & ne manqua pas de lui donner sa meilleure symphonie. Les Officiers de la Maison du Prince s'avancèrent ensuite à la tête de ses gardes, qui marchoient après eux le fusil sur l'épaule, avec de grands sabres à poignées dorées. Ensuite venoit le Grand-Écuyer ou le Grand-Maître de la Cavalerie, qui marchoit seul, richement vêtu & le chapeau sur la tête. Il portoit sur son épaule le sabre du Prince, comme on porte à Gènes l'épée de l'Etat devant le Doge. Enfin, le Prince suivoit immédiatement. Quelques Négres soûtenoient sur sa tête un grand parasol. Il marchoit lentement, appuyé sur deux de ses Officiers. Le Grand-Capitaine, ou le Général des Armes, étoit à sa droite; & le Grand-Capitaine du Commerce à sa gauche. Il avoit à sa suite quantité de Nobles ou de Seigneurs, & la marche étoit fermée par une troupe d'environ dix mille Négres.

Cérémonies avec lesquelles il y est reçu.

Marche de la suite du Prince.

IL s'arrêta lorsqu'il fut à dix pas des François. L'Officier Négre qui étoit demeuré avec eux avertit leur Commandant qu'il étoit tems de s'avancer. D'Elbée

Compliment qu'il reçoit de d'Elbée & sa réponse.

(*f*) *Angl.* qui le prirent sur leurs épaules dès qu'il fut prêt d'aborder, & le portèrent à terre. R. d. E.

(*g*) *Angl.* enlevèrent la chaloupe avec l'équipage, & la portèrent à plus de vingt brasses du rivage. R. d. E.

D'ELBÉE. 1670.

D'Elbée fit quelque pas au-devant du Prince & lui fit une révérence à la Françoise. Le Prince lui présenta la main, dans laquelle il mit respectueusement la sienne. Le Prince la lui pressa doucement & le regarda d'un œil ferme, sans lui parler. D'Elbée, après avoir marqué son respect par un moment de silence, fit son compliment en Portugais. Le Prince se le fit expliquer par l'Interpréte, quoiqu'il sçût aussi la Langue Portugaise. Il se servit de la même voie pour répondre qu'il étoit charmé de voir des François; qu'il employeroit en leur faveur tout le crédit qu'il avoit auprès du Roi son père, & qu'il les remercioit de leurs offres obligeantes. Ensuite, prenant d'Elbée par la main, il le fit marcher près de lui sous le même parasol. Il voulut voir la Chaloupe qui l'avoit apporté au rivage. Il l'éxamina curieusement; & s'étant fait donner le pavillon qu'on y avoit élevé, il le plaça vis-à-vis sa tente, à la tête d'une compagnie de cent Mousquetaires [dont les mousquets étoient fort propres. Ils avoient des sabres & des gibecières.] Ces marques de distinction causèrent de la jalousie aux Hollandois, qui n'avoient jamais été traités avec tant d'honneur. La conversation fut fort polie entre le *Prince* & le Commandant François, quoiqu'elle continuât de se faire par le ministère de l'Interpréte. Sans perdre la gravité de son rang, le Prince montra beaucoup d'agrément & de vivacité. Il étoit d'une taille puissante, mais d'un embonpoint médiocre. Il avoit le visage fort beau, les yeux vifs, les dents belles & le sourire gracieux. Toute sa personne présentoit un air de grandeur & de dignité, tempéré par une douceur, qui lui attiroit tout-à-la-fois du respect & de l'affection. A l'heure du dîner, on étendit dans la tente de fort belles nattes, autour desquelles on mit des coussins de damas. Le Prince prit d'abord sa place & fit mettre d'Elbée à sa droite. Dubourg, Carlof & les Facteurs Anglois se mirent à sa gauche. Le festin fut composé de plusieurs sortes de mêts, rotis & bouillis. C'étoit du bœuf, du sanglier, du chevreau, des poulets & d'autres piéces de volaille, avec divers ragouts à l'huile de Palmier, qui ne pouvoient être fort agréables pour ceux qui n'en avoient pas l'habitude. Il ne parut point d'autre vaisselle que des *Kowis*, c'est-à-dire, des moitiés de calebasses, peintes d'un vernis si brillant, qu'on les prendroit pour de l'écaille de tortue des plus belles espéces.

Politesses qu'il fait aux François.

Portrait du Prince.

Il dîne avec d'Elbée.

Usage singulier du Pays.

PENDANT le repas, deux Officiers rafraîchirent continuellement le Prince avec des éventails de cuir parfumé. Tous les Négres qui étoient derrière lui le servirent à genoux, avec de grands témoignages de respect. Il y avoit dans ce nombre, mais plus près de son côté, trois hommes, auxquels il fit signe de s'avancer, & dans la bouche desquels il mit (*b*) quelques morceaux de pain & de viande. D'Elbée apprit que c'étoient ses favoris, & que par un sentiment de respect & de délicatesse, ils ne devoient pas toucher de la main ni laisser tomber de leur bouche ce qui leur étoit donné par le Prince, sous peine de perdre ses bonnes graces. On ne servoit point à boire, & personne n'en demanda pendant le dîner, quoiqu'il eût duré assez longtems. Mais la conversation du Prince n'en fut pas moins vive ni moins amusante. D'Elbée le trouva mieux instruit des affaires de l'Europe qu'il n'auroit pû

(*b*) Les Sauvages du Canada & de la Louisiane ont le même usage, lorsqu'ils veulent faire honneur à quelqu'un.

pû se l'imaginer. Il fut obligé de répondre à diverses questions, qui marquoient de la délicatesse d'esprit & de la pénétration.

On ne sert à boire qu'après le repas.

APRÈS le dernier service, on offrit de l'eau dans des verres de cristal, pour se laver la bouche. Ensuite on mit devant chaque convive une nouvelle serviette de coton, fort proprement pliée. Les Officiers du Prince apportèrent alors du vin de Palmier, du vin d'Espagne, de Portugal & de France, dont on but sans excès; car le Prince ne forçoit personne à boire contre son inclination, quoiqu'il invitât souvent tout le monde à prendre son verre. Il fit boire plusieurs fois d'Elbée en même-tems que lui dans le sien; témoignage de considération & d'amitié, qui n'a rien d'égal dans la Nation. La difficulté est de concevoir comment deux personnes peuvent boire dans le même verre, à moins que les verres d'Ardra ne soient différens de ceux de France, ou semblables à ceux d'Italie, qui ont huit ou dix pouces de largeur & qui n'en ont pas plus d'un de profondeur. Pendant que le Prince dînoit sous sa tente, les Négres de sa suite furent traités dans plusieurs petites loges qu'on avoit dressées pour eux. Les Soldats & les Matelots François qui accompagnoient d'Elbée, eurent part aussi à la fête, & tous les restes des alimens furent distribués à la populace. D'Elbée, en sortant de la tente, jetta quelques poignées de bujis, qui excitèrent beaucoup d'acclamations. Depuis ce moment le Commerce fut ouvert, & les François eurent la liberté de traiter avec les Sujets du Roi.

Deux personnes boivent en même tems dans le même verre.

Age & figure du Prince d'Ardra.

L'ÂGE du Prince étoit de trente ou trente cinq ans. Il n'avoit pour habits que deux pagnes, qui traînoient tous deux jusqu'à terre; l'un de satin, l'autre de taffetas; avec une large écharpe de taffetas autour de la ceinture. Le reste de son corps étoit nud; mais il avoit sur la tête un chapeau garni de de plumes rouges & blanches, & des sandales rouges aux pieds.

LORSQUE les François prirent congé de lui, vers le soir, il renouvella ses civilités, en leur promettant toutes sortes de bons offices en faveur de leur Nation. Il voulut voir entrer d'Elbée dans sa Chaloupe. Plusieurs Négres fort robustes la prirent sur leurs épaules & la transportèrent au-delà des plus grosses vagues. D'Elbée fit saluer le Prince par des cris de joie, qui servirent de signal aux deux Vaisseaux pour faire successivement quatre décharges de douze piéces de canon (*i*).

Dubourg & Carlof demeurent à terre.

DUBOURG & Carlof, qui demeurèrent au rivage, se mirent, comme le Prince, chacun dans un hamack porté par des Négres. On leur mit, comme à lui, des parasols sur la tête. Ils partirent avec lui, toûjours accompagnés de ses gardes, de sa musique & d'une grande foule de Peuple. Il étoit nuit lorsqu'ils arrivèrent à Offra. Le jour suivant, qui étoit le 21 de Janvier, le Prince fit une visite à Dubourg avec ses deux grands Capitaines, & lui proposa de l'accompagner à Assem. Il fit préparer deux hamacks pour lui & pour Carlof. Le départ fut différé jusqu'au 24. En voyageant avec le Prince, les deux Officiers de France eurent l'avantage de voir le Pays pendant le jour; faveur qu'on refuse à tous les Etrangers. Le Prince leur donna une fête au *Grand-Foro*, Village considérable, qui est à moitié chemin entre Offra & Assem. Comme ils étoient partis assez tard, ils furent surpris des ténébres avant que d'arriver à la Capitale. On les conduisit au Palais, dans un appartement qu'on avoit préparé pour eux, & le Roi leur fit porter à souper. DANS

Ils se rendent à Assem avec le Prince.

(*i*) Des-Marchais, *Ubi suprà*, pag. 236. & suiv.

D'ELBÉE. 1670. Débarquement & transport des marchandises.

Dans le même tems, d'Elbée débarquoit ses marchandises, qui furent transportées du rivage à Offra par des Négres. Leur salaire n'étoit que de vingt bujis pour chaque Voyage. Mais quelque petit qu'il puisse paroître, il étoit proportionné à leur fardeau, qui n'excéde jamais deux barres de fer, ou l'équivalent de ce poids. Ils le nomment Tonjé. La barre de fer n'a ici que neuf pieds de long & deux pouces de large, sur un quart d'épaisseur. Les présens destinés au Roi furent portés de même jusqu'à la Capitale, avec les marchandises qui devoient servir à commercer avec les Grands.

Première audience du Roi.

Le 27 de Janvier, Dubourg eut sa première audience du Roi, en qualité d'Ambassadeur du Roi de France. Il fut introduit par le Prince, fils du Roi, par le Grand-Prêtre & les Grands-Capitaines. Le Roi le fit asseoir sur un lit de coton, près de son fauteuil ou de son Trône. Dubourg fit son compliment en Langue Portugaise, que ce Prince entendoit & parloit en perfection. Cependant il se le fit expliquer par ses deux Interprétes, nommés *Matteo* & *Francisco*, [qui étoient à genoux à ses pieds.] L'Office d'Interpréte est ici fort considérable ; mais la moindre erreur les expose au supplice.

Le Roi fit une réponse obligeante, après laquelle Dubourg *lui présenta* le carosse & les autres présens de la Compagnie. Ensuite il lui demanda la permission de bâtir une Loge ou un Comptoir à Offra, en promettant que la Compagnie Françoise enverroit chaque année quatre Vaisseaux pour le Commerce. Le Roi répondit qu'à l'égard du Commerce, les Hollandois lui envoyoient tous les ans plus de Vaisseaux qu'il n'en pouvoit charger ; que l'année précédente plusieurs avoient été obligés de retourner sans cargaison ; *qu'il* y en avoit actuellement six sur la Côte & quatre à Mina, qui n'attendoient que l'avis de leur Comptoir pour venir dans sa Rade ; enfin, qu'il n'avoit besoin, ni de Vaisseaux, ni de marchandises : que les Hollandois d'ailleurs lui faisoient des offres considérables pour l'engager dans une alliance exclusive, & qu'il avoit d'autant plus de raisons de les accepter, que les Anglois paroissoient négliger son Commerce, & que les François, après l'avoir autrefois cultivé, n'étoient pas plus fidéles à leurs engagemens ; faute qu'il n'avoit point à reprocher aux Hollandois. Sa Majesté ajoûta, que malgré de si justes sujets de plainte, ce qu'il avoit appris de la Grandeur du Roi de France & du zéle qu'un de ses Ministres (*i*) avoit pour le progrés du Commerce faisoit naître dans son cœur une vive passion de mériter l'estime d'un si grand Monarque, par les faveurs qu'il étoit résolu d'accorder à ses Sujets ; que dans cette vûe, il avoit déja donné ordre à son Grand-Capitaine de bâtir à Offra un Comptoir pour les François, de protéger leur Commerce & de l'encourager de tout son pouvoir. Dubourg se fit apporter les plus précieuses marchandises des deux Vaisseaux. Il en offrit le choix au Roi & lui laissa les prix. Cette galanterie produisit un effet merveilleux & donna une haute idée de la politesse des François. Dubourg étant tombé malade, la Direction du Commerce fut abandonnée à Carlof, qui mit aussi-tôt le prix des Esclaves à dix-huit barres par tête, quoique jusqu'alors il n'eût jamais été au-dessus de douze. Le but de cette politique étoit de ruiner le Commerce des Hollandois. En effet, ils aimérent mieux garder leurs marchandises que de ne pas en tirer leurs anciens avantages.

Explications de ce Prince à l'égard du Commerce.

Politique de Carlof.

Carlof

(*i*) Mr. Colbert, ou Mr. Pontchartrain.

D'Elbée. 1670.

Facilités qu'il se procure pour le Commerce.

Carlof envoya des présens à la Reine-Mère & à la Reine. Ensuite se livrant aux soins du Commerce, il commença par acheter du Prince, du Grand-Prêtre & des Grands-Capitaines, trois-cens Esclaves, qu'il fit conduire immédiatement à bord. Un Officier du Roi lui en amena soixante-quinze autres, de la part de ce Monarque, pour le payement des marchandises qu'il avoit choisies.

Le 8 de Février, on publia dans toute l'étendue du Pays une proclamation, qui accordoit la liberté de vendre, à la Compagnie, le nombre d'Esclaves dont le Roi étoit convenu avec les Officiers François. Comme le Traité s'étoit fait à Offra, les Receveurs du Domaine y établirent une Douäne & les mêmes Droits que dans la Capitale. Les Esclaves achetés du Roi en furent éxemts. Dès le premier jour de Mars, *La Justice* auroit pû mettre à la voile avec sa cargaison complette, si d'Elbée n'eût été résolu d'attendre son second Bâtiment. L'envie de hâter son départ lui fit faire un Voyage à la Cour, accompagné de Carlof & de Marriage, & suivi de ses domestiques. Le Viceroi d'Offra leur fournit des hamacks & des porteurs. N'ayant pas le Prince pour guide, leur marche se fit pendant la nuit. Mais le tems étoit clair, & la Lune si brillante, qu'il leur fut aisé d'observer que le Pays est plat & uni, bien cultivé & rempli de Villes & de Villages. Le Capitaine des Etrangers, qui étoit chargé de leur conduite & qui se faisoit porter dans un hamack à la tête du convoi, eut soin continuellement d'éviter les Villes, & fit quantité de détours pour les laisser toûjours à quelque distance.

D'Elbée se rend à la Capitale.

D'Elbée entra dans la Capitale avant le lever du Soleil. Mais pendant le séjour qu'il y fit, on lui accorda la liberté de visiter la Ville (*k*) & les lieux voisins, sous l'escorte de deux Officiers du Roi. A son arrivée, il avoit été conduit à l'appartement des François, où le Roi lui avoit d'abord envoyé toutes sortes de rafraîchissemens. Le Prince, le Grand-Prêtre & tous les Grands lui ayant fait les mêmes civilités, il se vit assez de provisions pour traiter deux cens personnes. Le lendemain il reçut la visite de tous les Grands; mais le Prince se fit excuser de ne pouvoir lui rendre la sienne, parce qu'il avoit perdu un de ses enfans. Il se tenoit renfermé, sans voir personne; ce qui passe dans le Pays pour la marque d'une extrême douleur (*l*).

Audience extraordinaire qu'il obtient.

Le Roi ne rend jamais de visites. Mais il voulut accorder une faveur extraordinaire à d'Elbée, en le recevant le même jour à l'audience. Les deux Grands Capitaines reçurent ordre de le conduire, en marchant à ses deux côtés. Il fut introduit dans un jardin du Palais, où le Roi étoit assis dans un fauteuil de damas, sous une gallerie.

Portrait du Roi d'Ardra.

Ce Prince, qui se nommoit *Tozifon*, paroissoit âgé d'environ soixante-dix ans. Il étoit de haute taille & d'une grosseur proportionnée. Ses yeux étoient grands & pleins de feu. Si sa contenance faisoit juger avantageusement de sa pénétration, de son jugement & de sa sagesse, ses discours & ses réponses, dans une longue audience, ne firent pas moins connoître la vivacité de son esprit. Il étoit vêtu de deux pagnes, à la mode Persienne, l'un sur l'autre, comme deux jupons. Celui de dessous étoit de taffetas, & l'autre de satin piqué.

(*k*) On en verra la description dans l'article géographique du Pays.

(*l*) Des-Marchais, Vol. II. pag. 242. & suiv.

D'ELBÉE. 1670.

piqué. Une large Echarpe de taffetas lui servoit de ceinture. Il avoit le reste du corps tout-à-fait nud ; mais il portoit sur la tête une sorte de bonnet de toile bordée de dentelle, & par-dessus, une couronne de bois noir, luisant comme l'ébéne, qui rendoit une odeur agréable. Il tenoit dans la main un petit fouet, dont le manche, qui étoit aussi de bois noir, avoit plusieurs ornemens. La corde étoit de soie ou de *Pite*.

D'Elbée s'étant approché, avec trois profondes révérences, le Roi lui présenta la main & prit la sienne. En la lui pressant, il fit craquer trois fois son pouce, par un témoignage distingué d'affection & de faveur. Ensuite ayant fait apporter des nattes & des coussins, il l'invita par un signe à s'asseoir avec ses deux Officiers, tandis que les domestiques attendirent hors de la gallerie.

Propositions que lui fait d'Elbée.

Après les complimens ordinaires, d'Elbée pria le Roi de laisser aux François la liberté de se bâtir un Comptoir à leur gré, parce que celui qu'il leur avoit donné lui-même étoit trop petit & fort incommode. Il ajoûta qu'il le supplioit de donner des ordres pour la sûreté du Directeur & des Facteurs d'Offra. Le Monarque répondit que les François pouvoient compter sur sa protection ; qu'il ne souffriroit pas qu'on leur donnât le moindre sujet de plainte, & qu'il alloit même ordonner que les dettes de ses Sujets fussent payées dans l'espace de vingt-quatre heures ; qu'à l'égard du Comptoir d'Offra, il chargeroit le Prince son fils & les deux grands Capitaines de s'y rendre en personnes, pour faire augmenter les bâtimens ; mais qu'il ne pouvoit permettre aux Facteurs François de bâtir suivant les usages de leur *Pays* :

Réponse du Roi.

„ Vous commencerez, lui dit-il, par une Batterie de deux piéces de Canon ; „ l'année d'après, vous en aurez une de quatre, & par degrés votre Comp- „ toir deviendra un Fort, qui vous rendra Maîtres de mon Pays, & capables „ de me donner des loix. Il accompagna ce raisonnement de plusieurs comparaisons fort justes & fort ingénieuses, avec un air si gai & tant de bonnes plaisanteries, que d'Elbée ne put s'offenser d'un refus si gracieux & si politique.

Il demande des marchandises plus rares & plus précieuses.

Il ajoûta qu'il étoit surpris que le Royaume de France étant si spacieux & si rempli d'habiles ouvriers, la Compagnie chargeât ses Vaisseaux de marchandises communes, telles qu'il en venoit d'Angleterre & de Hollande. D'Elbée répondit que ce premier Voyage n'étoit qu'un essai de la Compagnie, pour reconnoître la nature du Commerce d'Ardra ; mais qu'à l'avenir elle enverroit à sa Majesté ce que la France avoit de plus rare & de plus curieux. Il la pria de nommer ce qu'il trouveroit de plus agréable. Le Roi nomma une épée Françoise à poignée d'argent & un coutelas, de grands mirois, de belles toiles, [des souliers &] des mules de velours, & de drap écarlate, ☞ des gands parfumés, des bas de soie & quelques autres marchandises d'ajustement. D'Elbée lui promit d'en apporter lui-même, ou d'en envoyer par le premier Vaisseau qui partiroit de France après son retour. Cette conversation fut suivie d'un présent de deux pistolets & d'un fusil garnis d'argent, que le Roi parut recevoir avec beaucoup de satisfaction. Il invita le Commandant François à voir le Prince son fils, en l'assûrant que sa visite seroit reçue volontiers, quoique le Prince fût dans la douleur d'une perte fort récente. Ensuite le prenant par la main, il le congédia, avec plus de

de faveurs & de distinction qu'il n'en avoit jamais marqué pour aucun autre Européen.

D'Elbée, 1670.

Respect qu'on portoit au Roi Tozifon.

Ce Prince est si respecté de ses Sujets, qu'à l'exception de son Fils & du Grand-Prêtre, personne ne paroît devant lui sans se prosterner le visage contre terre (*m*), & n'ose lever les yeux sur lui. Seulement, lorsqu'ils sont obligés de lui répondre, ils lèvent un peu la tête, pour la baisser aussi-tôt qu'ils ont cessé de parler. D'Elbée fut témoin, dans son audience, que les deux Grands-Capitaines mêmes n'étoient pas éxemts de cette humiliante cérémonie. Mais le Prince & le Grand-Prêtre en étoient dispensés. Ils parloient debout au Roi, & leur rang ou la faveur de ce Monarque leur donnoit la liberté d'entrer au Palais jour & nuit, à toutes les heures, sans y être appellés.

D'Elbée visite son Palais.

D'Elbée ayant obtenu du Roi la permission de voir le Palais & les jardins, visita tous les appartemens, à la réserve de celui des femmes, où personne n'a la liberté d'entrer. Il fut conduit chez le Prince par le Grand-Capitaine de la Cavalerie, à la tête de cent Cavaliers Négres armés d'arquebuses & de sabres. Leurs chevaux sont gros & robustes, mais fort-mal en bouche. Leurs selles sont petites & plates (*n*), sans étriers, à la manière du Portugal. (*o*) L'habillement de cette cavalerie consiste dans un seul pagne, un bonnet pointu comme nos dragons, des bottes de cuir, ou plûtôt des bottines, qui ne vont qu'au milieu de la jambe, & de grands éperons qui n'ont qu'une seule pointe. D'Elbée & sa suite étoient dans des hamacks. On lui portoit un parasol sur la tête.

Demeure du Prince, fils du Roi, & visite que lui rend d'Elbée.

Le Prince ne faisoit pas sa demeure dans la Capitale. Sa Cour étoit une petite Ville, qui n'en est éloignée que d'une lieue. Comme Assem n'a qu'une seule porte, la Cavalcade qui escortoit d'Elbée fut obligée de faire le tour des murs pour gagner le chemin. Le Prince reçut le Commandant François avec beaucoup de caresses. C'étoit une faveur extraordinaire de le dispenser du cérémonial; car l'usage ne permet point aux personnes de distinction de recevoir compagnie pendant le deuil. Sa salle d'audience étoit fort grande & couverte d'un tapis de Turquie. Le Prince parut, assis sur une natte. Il en fit apporter d'autres pour d'Elbée & les deux Officiers François qui l'accompagnoient. Après une heure de conversation, où le Prince renouvella ses protestations d'amitié & de zèle pour les François, on apporta des liqueurs; il but *bouche à bouche* (*p*) avec d'Elbée, & fit présenter des liqueurs aux deux autres. Ensuite s'étant levé, les François prirent congé de lui & retournèrent vers la Ville par la même route. Mais ils s'arrêtèrent à la Maison du Grand-Prêtre, qui avoit invité d'Elbée à souper. Ils y furent reçus avec une politesse dont on ne trouve point d'éxemple dans les autres Voyageurs. La salle du festin étoit couverte d'un grand tapis de Turquie, sur lequel on étendit des nattes d'une finesse & d'une propreté admirable, pour servir de nappe. La vaisselle étoit de terre de Delft, & les serviettes plus grandes du double que les

D'Elbée est invité à souper chez le Grand-Prêtre.

(*m*) D'Elbée prit pour une prérogative particulière du Roi Tozifon, ce qui est d'usage ordinaire dans toutes les Cours de cette Région.

(*n*) Voyez la Figure.

(*o*) *Angl.* avec des étriers à la Portugaise. R. d. E.

(*p*) On a déja vû le sens de cette expression. R. d. T.

D'Elbée. 1670.

les nôtres. Les mêts consistoient en diverses sortes de viandes, rôties & bouillies, avec des ragouts à la mode du Pays. L'abondance & la variété régnèrent pour les liqueurs. Enfin le Grand-Prêtre n'avoit rien épargné dans une fête, [dont il vouloit se faire autant de mérite auprès de son Maître que d'honneur aux yeux des Etrangers.] Comme il n'ignoroit pas que l'usage des Européens n'est point de s'asseoir à terre, il avoit préparé des coussins de taffetas & de satin pour rendre leur situation plus commode. Un concert de musique se fit entendre au milieu du repas. C'étoient des voix qui ressembloient à celles des enfans & qui paroissoient venir de loin. Elles étoient accompagnées d'un tintement de cloche, qui s'attira l'attention de d'Elbée, parce qu'il crut y trouver de l'harmonie (q).

Musique qu'il entend.

Explication qu'il en reçoit du Grand-Prêtre.

Le Grand-Prêtre, qui parloit très-bien la Langue Portugaise, lui demanda ce qu'il pensoit des voix auxquelles il paroissoit prêter l'oreille. D'Elbée répondit que c'étoit sans doute de petits enfans, qui chantoient avec beaucoup de mélodie & qui s'accordoient fort-bien avec la mesure des Instrumens. „ Ce sont mes femmes, reprit le Prêtre, qui ont entrepris de vous donner „ cet amusement. Nous ne sommes point ici dans l'usage de montrer nos „ femmes; mais pour vous convaincre de l'affection que je porte aux François je suis prêt, si vous le souhaitez, à vous donner cette satisfaction. D'Elbée parut fort sensible à cette marque de confiance. A la fin du souper, le Grand-Prêtre le conduisit avec sa compagnie dans une gallerie haute, d'où l'on pouvoit jetter les yeux par une fenêtre dans la salle à manger. Les femmes y étoient rassemblées au nombre de soixante-dix ou quatre-vingt. Elles n'avoient pour habits que des pagnes ou des jupons, qui les couvroient depuis la ceinture jusqu'aux pieds, & toutes les parties supérieures étoient nues. Quelques-unes portoient des ceintures de taffetas. Elles étoient assises sur des nattes, des deux côtés de la gallerie, assez serrées l'une après l'autre. L'arrivée du Pontife & celle des Etrangers parut leur causer aussi peu d'émotion que de curiosité. Elles continuèrent leur concert, en frappant, avec de petites baguettes, sur des cloches de fer & d'autre métal, de la forme d'un cylindre & de différentes grandeurs. Leur modestie (r), dans une occasion si extraordinaire, parut fort louable à d'Elbée, [& sa réfléxion l'est aussi.] Mais que penser de Labat, son Editeur, qui semble croire ici qu'en vertu de sa correspondance avec le Diable, le Grand-Prêtre avoit fasciné les yeux de ses femmes jusqu'à les empêcher d'appercevoir les François?

Il obtient la faveur de voir ses femmes.

Figure du Diable, & discours du Grand-Prêtre.

Au coin de la gallerie, d'Elbée observa une Figure blanche, de la grandeur d'un enfant de quatre ans. Il demanda ce qu'elle signifioit: „ C'est le Diable, „ lui dit le Prêtre „. Mais le Diable n'est pas blanc, lui répondit d'Elbée. „ Vous le faites noir, repliqua le Prêtre, mais c'est une grande erreur. Pour „ moi, qui l'ai vû & qui lui ai parlé plusieurs fois, je puis vous assûrer qu'il „ est blanc. Il y a six mois, continua-t-il, qu'il m'apprit le dessein que vous „ aviez formé en France de tourner ici votre Commerce. Vous lui êtes fort „ obligés, puisque suivant ses avis vous avez négligé les autres Européens „ pour trouver ici (s) plus promptement votre cargaison d'Esclaves. D'Elbée.

(q) Second Tome de Des-Marchais, page 249. & suivantes.

(r) *Ibid.*

(s) *Angl.* Nous avons négligé le commerce des autres Européens, afin que vous trouvassiez ici &c. R. d. E.

D'ELBÉE. 1670.

bée se crut libre de penser tout ce qu'il vouloit de ce discours (*t*), & ne jugea point à propos d'entrer là-dessus en dispute avec le Grand-Prêtre.

Caractère de sa personne.

CE Pontife d'Ardra étoit un homme d'environ quarante ans, grand, bien fait & d'une phisionomie agréable. Il portoit le même habillement que les principaux Officiers du Roi, c'est-à-dire, deux grands pagnes d'étofe de soie ou de brocard, l'un sur l'autre; une grande écharpe à la ceinture; des caleçons de coton d'assez bonne longueur; des sandales ou des escarpins de cuir d'Espagne; un chapeau à l'Européenne; un grand couteau à manche doré, qui pendoit à sa ceinture, avec une canne à la main. De tous ces ornemens il ne quitte que sa canne lorsqu'il entre dans les appartemens du Roi, dont il est le premier Ministre pour les affaires d'Etat comme pour celles de Religion. Il jouit seul du droit de se présenter devant son Maître à toutes les heures du jour, & de lui parler librement sans se prosterner. Ses civilités pour les François ne se démentirent pas jusqu'au dernier moment. Il les conduisit jusqu'à la porte de son Palais, & ne voulut rentrer qu'après les avoir vûs dans leurs hamacks. La même nuit ils furent transportés à Offra, avec la même escorte qui les avoit amenés à la Capitale.

Grandeur & forces du Royaume d'Ardra.

DEPUIS que les Contrées de Juida & de Popo ont été démembrées du Royaume d'Ardra, son étendue n'est pas considérable du côté de Mer. Il n'a pas plus de vingt-cinq lieues au long de la Côte; mais s'enfonçant bien loin dans les terres, ses bornes à l'Est & à l'Ouest, qui sont les Rivières de Volta & de ☞Bénin, renferment un espace d'environ cent lieues. [Son étendue vers le Nord & le Nord-Est, est encore plus considérable.] Cependant il ne peut mettre sous les armes que quarante mille hommes; ce qui n'approche guères des forces du Royaume de Juida, qui en peut lever deux cens mille. Mais il faut considérer que les troupes d'Ardra forment une milice régulière, qui est entretenue constamment, & qui ne manque que d'Officiers & d'armes à feu pour faire rentrer dans la soûmission les Provinces révoltées. Le Peuple d'Ardra ignore l'art de lire & d'écrire. Il emploie, pour les calculs & pour aider sa mémoire, de petites cordes, avec des nœuds qui ont leur significa☞tion. [Ces nœuds sont en usage chez plusieurs Sauvages d'Amérique.] Les Grands, qui entendent la Langue Portugaise, la lisent & l'écrivent fort bien; mais ils n'ont point de caractères pour leur propre Langue (*v*).

Cordes & nœuds que les Négres employent au lieu de l'écriture.

Habillemens du Pays.

TOUS les Négres de quelque distinction portent ici deux pagnes de taffetas ✠ou d'une autre étofe de soie. Ils ont des écharpes de soie, [les uns en ceinture, d'autres] en forme de baudrier. Leur usage ordinaire est d'avoir la tête & les pieds nuds; mais il leur est libre de porter des bonnets ou des chapeaux, & des sandales ou des bottines, excepté lorsqu'ils paroissent devant le Roi. Les gens du commun ne sont couverts que depuis les reins jusqu'aux genoux, d'une piéce de serge qu'ils se passent deux fois autour du corps & dont les deux bouts sont croisés au-dessus du nombril. Les laboureurs & les pauvres n'ont qu'un morceau de natte ou d'étofe de coton, sur le devant du corps, pour cacher leur nudité.

LES

☞(*t*) Ici Labat parle d'une façon plus sensée, qu'il ne l'a fait dans la réflexion précédente. Il dit que le Diable ne pénétre pas dans l'avenir, si ce n'est par des conjectures que son grand âge doivent lui avoir acquises.

(*v*) Relation de d'Elbée, *ubi sup.* pag. 254.

D'ELBÉE.
1670.

Bizarre punition de l'adultère.

Les habits des femmes de Condition sont des pagnes & des écharpes. Comme elles sortent rarement, elles ne se couvrent ni la tête ni les pieds. Les femmes du commun n'ont que des pagnes très-courts. L'Auteur fait observer ici une coutume fort bizarre. Une femme mariée qui se prostitue à un Esclave, devient elle-même l'Esclave du Maître de son amant, lorsque ce Maître est d'une condition supérieure à celle du mari: mais au-contraire, si la dignité du mari l'emporte, c'est l'adultère qui devient son Esclave (x).

Officiers de la maison du Roi.

Respect qu'on a pour les viandes de sa table.

Tous les Officiers de la maison du Roi joignent le titre de Capitaine au nom de leur Emploi. Ainsi le grand Maître-d'Hôtel se nomme Capitaine de la table; le Pourvoyeur, Capitaine des vivres; l'Echanson, Capitaine du vin, &c. Personne ne voit manger le Roi. Il est même défendu, sous peine de mort, de le regarder lorsqu'il boit. Un Officier donne le signal avec deux baguettes de fer, & tous les assistans sont obligés de se prosterner, le visage contre terre. Celui qui présente la coupe doit avoir le dos tourné vers le Roi & le servir dans cette posture. On prétend que cet usage est institué pour mettre sa vie à couvert de toutes sortes de charmes & de sortilèges. Un jeune enfant, que le Roi aimoit beaucoup & qui s'étoit endormi près de lui, eut le malheur de s'éveiller au bruit des deux baguettes & de lever les yeux sur la coupe au moment que le Roi la touchoit de ses lèvres. Le Grand-Prêtre, qui s'en apperçut, fit tuer aussi-tôt l'enfant & jetter quelques goûtes de son sang sur les habits du Roi, pour expier le crime & prévenir de redoutables conséquences. Le Roi est toûjours servi à genoux. On rend les mêmes respects aux plats qui vont à sa table ou qui en sortent; c'est-à-dire, qu'à l'approche de l'Officier qui les conduit, tout le monde se prosterne & baisse le visage jusqu'à terre. C'est un si grand crime d'avoir jetté les yeux sur les alimens du Roi (y), que le coupable est puni de mort & toute sa famille condamnée à l'Esclavage. Il faut supposer néanmoins que les Cuisiniers & les Officiers qui portent les vivres, sont éxemts de cette loi.

Autorité de la Reine.

Quoique les femmes du Roi soient en fort grand nombre, il n'y en a qu'une qui soit honorée du titre de Reine. C'est celle qui devient Mère du premier mâle. Les autres sont moins ses compagnes que ses Esclaves. L'autorité qu'elle a sur elles est si peu bornée, qu'elle les vend quelquefois pour l'Esclavage, sans consulter même le Roi, qui est obligé de fermer les yeux sur cette violence. D'Elbée fut témoin d'une avanture qui confirme ce récit. Le Roi Tozifon ayant refusé à la Reine quelques marchandises ou quelques bijoux qu'elle désiroit, cette impérieuse Princesse se les fit apporter secrétement; & pour les payer au Comptoir, elle y fit conduire huit femmes du Roi, qui reçurent immédiatement la marque de la Compagnie & furent conduites à bord. Ces malheureuses créatures n'auroient pas résisté long-tems au chagrin de leur disgrace, si d'Elbée n'eut pris soin de les faire traiter avec un peu de distinction. Elles arrivèrent en bonne santé à la Martinique (z).

La

(x) *Ibid.* pag. 263. L'Auteur remarque que cet usage autorise l'indulgence pour le vice de la part des Maîtres puissans. „ [Cette Re„ marque est uniquement du Traducteur; car „ elle ne se trouve ni dans l'Original An„ glois, ni dans les Voyages de Des-Marchais. R. d. E.]

(y) Relation de d'Elbée, *ubi sup.* pag. 369. & suivantes.

(z) On ne dit pas que la compassion ait eu d'autres effets dans cette Isle. R. d. T.

D'Elbée. 1670.

Religion du Pays.

La Religion d'Ardra est un amas confus de superstitions, qui ne peuvent être rappellées aux principes naturels du bon-sens. L'idée même d'un Etre supérieur n'a rien de fixe & de réglé dans l'esprit des Habitans. Ils n'ont ni Temples, ni aucune forme de culte. Ils n'offrent point de prières ni de Sacrifices. Toutes leurs vûes se bornent à la vie présente, sans aucun soupçon d'un état futur. Tozifon, Roi d'Ardra, avoit été élevé dans un Couvent Portugais de l'Isle S. Thomas. Il n'avoit que du mépris pour la Religion de son Pays ; & d'Elbée n'auroit pas désespéré de sa conversion, s'il n'eût remarqué l'ascendant du Grand-Prêtre. L'autorité de ce Tyran est si-bien établie, qu'il pourroit détrôner son Maître au moindre changement qu'il entreprendroit de faire dans la Religion. C'est lui qui assigne à chaque famille les Fétiches ou ☞ les Idoles qu'elle doit adorer, [si elle veut se garantir des malheurs inséparables, de la vie présente].

Fétiches du Roi & de l'Etat.

Les Fétiches du Roi & de l'Etat sont de gros Oiseaux noirs, qui ressemblent aux corbeaux de l'Europe. On les nourrit avec beaucoup de soin, & les jardins du Palais en sont remplis ; mais le culte qu'ils reçoivent n'approche point de celui qu'on rend aux Serpens de Juida. Il se réduit à croire qu'on ne peut les tuer ou les blesser sans attirer sur le Pays les plus grandes infortunes. Chaque Négre a son propre Fétiche. Les uns choisissent une montagne, d'autres un arbre, une pierre, une piéce de bois ou quelqu'autre substance inanimée, qu'ils regardent avec respect, mais sans prières & sans Sacrifices. Religion commode & dégagée de toutes sortes de cérémonies.

Pratique d'éducation pour les femmes.

On ne connoît dans le Royaume d'Ardra qu'une seule pratique, où l'on pourroit s'imaginer qu'il entre quelqu'ombre de Religion. Le Grand-Prêtre a dans chaque Ville une maison, où il envoye les femmes tour à tour, pour apprendre certains éxercices (*a*) qui demandent cinq ou six mois d'instruction. Ce sont des chants & des danses, qui consistent dans des mouvemens & des sauts fort pénibles, avec un mélange de cris & de hurlemens où l'on garde une certaine mesure. Les femmes destinées à cet éxercice s'assemblent dans une grande salle. On leur charge les pieds & les mains d'instrumens de fer & de cuivre, pour augmenter le bruit, & ce fardeau rend encore leurs agitations plus fatigantes. Elles ne cessent de danser qu'en tombant de foiblesse & de lassitude. Alors les vieilles maîtresses appellent une nouvelle bande d'écolières, qui continuent ce divertissement, sans marquer beaucoup d'embarras pour le repos de ceux qui vivent dans le voisinage : D'Elbée eut le malheur de s'y trouver logé, & ne put fermer les yeux jour & nuit pendant tout le tems qu'il y demeura. Il trouva dans la Ville d'Assem quelques Chrétiens Négres, qui vinrent lui demander des chapelets & qui marquèrent un desir ardent d'entendre la Messe. Mais il ne s'étoit pas fait accompagner de son Chapelain. Ces Négres avoient sans doute été baptisés par les Portugais, pendant qu'ils étoient établis dans le Royaume d'Ardra ; mais il ne s'y trouvoit plus aucun Marchand de cette Nation (*b*).

Commerce du Pays.

Le Commerce d'Ardra consiste en Esclaves & en provisions. Les Européens tirent

☞ (*a*) Cette coutume paroit avoir quelque rapport avec la manière d'élever ou d'instruire les filles dans le Royaume de Juida, & dont il a été parlé cy-devant.

(*b*) Relation de d'Elbée, *ubi sup.* pag. 260. & suivantes.

D'ELBÉE. 1670.

tirent annuellement de cette Contrée environ trois mille Esclaves. Une partie de ces malheureux est composée de prisonniers de guerre. D'autres viennent des Provinces tributaires du Royaume, & sont levés en forme de contribution. Quelques-uns sont des criminels, dont le supplice est changé dans un bannissement perpétuel. D'autres sont nés dans l'Esclavage, tels que les enfans mêmes des Esclaves, à quelqu'office que leurs pères ayent été employés. Enfin d'autres sont des débiteurs insolvables, qui ont été vendus au profit de leurs créanciers. Tous les Négres qui ont manqué de soûmission pour les Ordres du Roi, sont condamnés à mort sans espérance de grace, & leurs femmes, avec tous leurs parens jusqu'à un certain degré, deviennent Esclaves du Roi (*c*).

Fidélité du Roi dans le Commerce.

On accorde au Roi la première vûe & le choix de toutes les marchandises, soit pour le payement des droits, ou pour celui des Esclaves qu'on achète de lui. Sa réputation est bien établie pour l'éxactitude & la fidélité du Commerce. Il ne fait jamais d'emprunts aux Marchands, comme les autres Rois Négres. Après lui, c'est au Prince héréditaire, au Grand-Prêtre & aux Grands-Capitaines qu'appartient le droit de choisir & celui de vendre les premiers leurs Esclaves. Le peuple a son tarif particulier pour le Commerce, & le prix des Esclaves, comme celui des marchandises, est réglé avec tant de soin, qu'il s'éléve peu de difficultés. Celles qui peuvent arriver, sont ajustées sur le champ par le Roi.

Droits que lui payent les Vaisseaux.

Tous les Vaisseaux, grands & petits, payent le même Droit de cinquante Esclaves. A dix-huit barres par tête, cet impôt Royal fait pour chaque Vaisseau, neuf cens barres en marchandises. On paye la valeur de deux Esclaves pour la liberté de faire de l'eau, & quatre pour celle de couper du bois. Mais le Roi n'éxige rien pour le mouillage d'un Vaisseau qui n'a pas besoin de ces deux secours.

Marchandises que les Négres desirent.

Les marchandises qui conviennent ici au Commerce des Esclaves, sont de grands coliers (*d*) de verre blanc, de gros pendans-d'oreilles de cristal, [des coutelas larges & dorés, des toiles fines, des dentelles,] des taffetas de couleur, des étofes rayées & mouchetées, de beaux mouchoirs à glands, des barres de fer, des bujis, des sonnettes de cuivre de forme conique ou cylindrique, du corail long, des chaudrons de cuivre de toutes sortes de grandeurs, des fusils, de l'eau-de-vie, de grands parasols, des miroirs à cadre doré, des soies & des taffetas de la Chine & de l'Inde, de l'Or & de l'Argent en poudre, & des écus d'Angleterre ou de Hollande. Dix de ces écus faisant le prix du meilleur Esclave, il y a beaucoup à gagner dans ce Commerce.

Départ de d'Elbée.

Avec quelque diligence que d'Elbée pressât la cargaison de la *Concorde*, elle ne put être si-tôt finie qu'il se l'étoit proposé ; & *la Justice* n'ayant rien à désirer pour la sienne, qui consistoit en six cens Esclaves, il prit le parti de mettre à la voile avec un seul Vaisseau. *La Concorde* demeura dans la Rade jusqu'au 13 de Mars, & s'étant rendue à S. Thomas, où elle avoit besoin d'augmenter ses provisions, elle partit de-là pour le Voyage de la Martinique (*e*).

§. II.

(*c*) *Ibid.* pag. 258. Cet usage est généralement établi sur toute la Côte. R. d. T.

(*d*) L'Auteur les appelle *Margrietes*.

(*e*) Relation de d'Elbée, *ubi sup.* pag. 265.

§. II.

Ambassade du Roi d'Ardra à la Cour de France.

D'Elbée. 1670.

Jalousie des Hollandois & ses effets.

LES Hollandois, qui voyoient d'un œil d'envie le nouvel Etablissement des François dans le Royaume d'Ardra & la faveur dont ils jouissoient à cette Cour, commencèrent à craindre sérieusement pour leur Commerce. La présence de d'Elbée & ses deux Vaisseaux les avoit forcés de contraindre leur ressentiment. Mais le départ de la Justice, qui laissoit la Concorde seule; la mort du Sieur *Jamain*, Capitaine de ce Vaisseau, qui arriva peu de jours après, & l'arrivée de deux Bâtimens de leur Nation qui entrèrent dans la Rade, leur fit lever le masque avec si peu de ménagement, qu'ils commencèrent par arracher le pavillon François du Comptoir de Praya, sous prétexte qu'ils étoient seuls en possession de ce privilège. Marriage, Directeur François, se hâta de paroître avec tous ses gens, pour s'opposer à cette violence. Mais le Fidalgo Négre, ou le Gouverneur de la Ville, interposa si heureusement son autorité, qu'il rétablit quelqu'apparence de paix entre les deux Nations. Il leur représenta combien son Maître seroit offensé de leurs emportemens; & leur déclarant qu'il ne souffriroit rien, dans ses Etats, de contraire à la tranquillité publique, il fit craindre aux agresseurs d'en être chassés sans retour (*a*).

Querelle des François avec les Hollandois.

CETTE menace arrêta la furie des Hollandois, & leur fit promettre de s'en rapporter à la décision du Roi. Chaque Parti dépêcha un courier à la Capitale & reçut ordre de s'y rendre, sans avoir la hardiesse de prétendre à des innovations dans les Droits & dans le Commerce. Une affaire si importante jetta le Roi & son Conseil dans un extrême embarras. Leur incertitude duroit encore, lorsque les deux Facteurs arrivèrent à la Cour; & le feu de la division fut prêt de se rallumer à l'occasion d'une nouvelle difficulté. Le Facteur Hollandois demanda la préséance sur Marriage, Facteur François. Marriage lui répondit froidement que s'il osoit faire un pas devant lui, il lui passeroit son épée au travers du corps. Le Prince héréditaire eut la sagesse de prévenir cette querelle, en donnant la main droite à Marriage & la gauche au Facteur Hollandois. Il les conduisit dans cet ordre à l'audience.

Fermeté du Facteur François.

A l'exemple du Prince, le Roi plaça le François sur une natte à sa droite & le Hollandois à sa gauche. Ensuite il leur laissa la liberté d'exposer leurs plaintes. Le Hollandois, après une longue harangue, insista sur l'ancien établissement de sa Nation, quoiqu'il ne pût désavouer que les Etats-Généraux ses Maîtres avoient toûjours reconnu la supériorité du Pavillon François. Marriage fit une réponse assez brusque & ne manqua pas d'humilier le Hollandois, en lui rappellant l'Origine de la République & l'obligation qu'elle avoit à la France de sa liberté. On commençoit à s'échauffer de part & d'autre, lorsque le Roi imposant silence aux deux Parties, leur tint ce discours avec beaucoup de Majesté:

Le Roi d'Ardra termine ce différend.

„ Le

(*a*) Relation de d'Elbée, *ubi sup.* pag. 267.

D'ELBÉE. 1670.

Son discours aux deux Facteurs.

„ Le réglement des Droits de la préséance & du pavillon appartient à vos „ Maîtres. Comme j'ignore leur puissance, il ne me conviendroit pas de „ décider là-dessus, & c'est à eux que vous devez vous adresser. Quoique la „ datte de l'Etablissement Hollandois dans mes Etats semble leur donner quel- „ que droit à la préférence sur de nouveaux venus, les grandes choses qu'on „ m'a racontées du Roi de France & de l'étendue de ses domaines, me portent „ plûtôt à blesser un peu les prétentions des Hollandois, qu'à manquer de „ respect pour un si grand Prince. Ainsi je vous défens à tous deux d'arborer „ vos pavillons & de recommencer les disputes, jusqu'à ce que vous ayez „ reçu la décision de vos Supérieurs. Et comme je souhaite beaucoup de con- „ noître la grandeur du Roi de France & de l'assûrer de ma considération, „ je nomme pour mon Ambassadeur auprès de lui, Matteo Lopez (b), Inter- „ préte de ma Cour, & je vous demande pour ce Ministre, continua-t-il, en „ s'adressant à Marriage, le passage sur votre Vaisseau, dans l'espérance que „ vous prendrez soin de lui & que vous le ferez conduire sûrement à la Cour „ de votre Roi. En attendant, ma volonté est que vous vous embrassiez de- „ vant moi, que vous mangiez ensemble & que vous me promettiez de vivre „ en bonne intelligence.

Ils se reconcilient.

Les deux Facteurs trouvérent trop d'équité dans cette décision pour ne pas s'y soûmettre. Ils s'embrasserent, & furent traités magnifiquement par le Prince dans un des appartemens du Palais. Le Roi leur envoya divers mêts de sa table & du vin de sa bouche. Il leur fit dire qu'il les auroit honorés volontiers de sa compagnie, s'il n'eût été retenu par les usages du Pays. Ensuite il accorda une longue audience à Marriage, sans autres témoins que le Prince & l'Ambassadeur. Comme le Vaisseau François étoit prêt à partir, Lopez eut fort peu de jours pour se disposer au Voyage. Les présens que le Roi d'Ardra envoyoit au Roi de France n'avoient de précieux que leur nouveauté. Ils consistoient en deux poignards & deux zagaies fort bien travaillés; une veste d'étofe du Pays, & un tapis d'écorce d'arbre d'une finesse admirable.

Le Roi d'Ardra envoye un Ambassadeur en France.

Qualités de l'Ambassadeur.

La Concorde mit à la voile avec près de six cens Esclaves, & l'Ambassadeur Négre fut traité avec toute la distinction qui convenoit à son mérite personnel & à son caractère. La blancheur de ses cheveux & de sa barbe le faisoit reconnoître pour un vieillard; mais il marchoit d'un pas ferme, il avoit de la vivacité dans les yeux, un air de qualité, & la phisionomie fort agréable. Ses manières étoient douces & polies. Il parloit la Langue Portugaise avec beaucoup d'élégance. A l'Office d'Interpréte, il joignoit celui de Sécretaire d'Etat. Il avoit été élevé dans les principes de la Religion Romaine, & s'étoit engagé à recevoir le Baptême aussi-tôt que le Roi son Maître auroit reçu des Missionnaires. Il sçavoit les prières de l'Eglise en Portugais, & pendant le Voyage il ne manqua jamais d'assister à la Messe avec beaucoup de vénération. C'étoit un homme sensé, qui parloit peu, mais qui faisoit beaucoup de questions, & qui écrivoit soigneusement tout ce qu'il voyoit ou qu'il entendoit.

☞(b) Ce nom, dans un Négre, marque encore le crédit qu'avoient eu les Portugais dans le Royaume d'Ardra. Labat remarque qu'ils y avoient introduit leur Langue, leurs Coutumes & leur Religion.

entendoit. Dans plusieurs Ambassades, dont il avoit été chargé aux Cours de Bénin & d'Oyko, il paroissoit qu'il avoit acquis une parfaite connoissance des Régions voisines de celle d'Ardra. Son train consistoit en trois de ses femmes, trois de ses plus jeunes enfans & sept ou huit domestiques (*c*).

Il arrive à la Martinique & se rembarque pour l'Europe.

LE Vaisseau François n'arriva que le 13 de Septembre à la Martinique; mais dans une si longue route il lui mourut peu d'Esclaves. M. de Baas, Lieutenant-Général & Gouverneur de la Martinique, & le Sieur Pessèlier, Directeur-Général de la Compagnie, firent un accueil fort honorable à l'Ambassadeur. Comme l'hyver approchoit & que son habillement ne convenoit point au climat de l'Europe, ils le firent habiller à la Françoise, lui & toutes les personnes de sa suite. On prit le même soin de lui fournir toutes les commodités nécessaires au Voyage. Il s'embarqua le 27 de Septembre, sur un Vaisseau de la Compagnie; mais les vents contraires firent durer sa navigation pendant soixante-quatre jours, jusqu'au Port de Dieppe, où il jetta l'ancre le 3 de Décembre. Il y fut reçu avec toutes sortes d'honneurs par le Gouverneur de la Ville, qui l'arrêta quelques jours, pour le rétablir des fatigues du Voyage. Les Directeurs de la Compagnie ne furent pas plûtôt informés de son débarquement, qu'ils firent disposer à Paris l'Hôtel de Luynes pour sa réception. A son approche, ils envoyèrent au-devant de lui deux de leurs Membres avec deux carosses à six chevaux, qui le reçurent à Saint-Denis. Il fit son entrée dans Paris le 15 de Décembre, & la Compagnie le fit complimenter à l'Hôtel où il étoit descendu (*d*).

Son arrivée à Dieppe.

Son entrée à Paris.

AUSSI-TÔT que le Roi fut informé de son arrivée, il lui envoya un de ses Gentilshommes ordinaires, avec ordre de demeurer près de lui & de l'accompagner continuellement. La Compagnie lui envoya aussi le Sieur d'Elbée & quelques autres Officiers. Elle lui donna deux carosses pour son usage ordinaire & le fit traiter avec beaucoup de magnificence. On lui dit que le Roi devoit venir à Paris le 19, & lui accorder sa première audience à dix heures du matin dans son Palais des Thuilleries. L'Ambassadeur fit paroître beaucoup de bon sens dans cette occasion. Il dit à d'Elbée: „ N'ai-je pas fait une „ faute, en sortant hier de cette maison? J'aurois dû ne rien voir jusqu'à ce „ que j'aie vû le Roi, qui est le principal objet de mon Voyage. Je ne veux „ plus sortir avant que d'avoir eu cet honneur.

Visite qui reçoit de la Compagnie en Corps.

Ses discours.

TOUS les Directeurs de la Compagnie le visitèrent en Corps. Celui qui portoit la parole en Langue Portugaise, s'étendit d'abord sur la Grandeur du Roi, sur ses richesses & ses vertus. Ensuite il ajoûta que Son Excellence pouvoit remarquer aisément la différence qu'il y avoit entre une Compagnie qui étoit honorée de la protection d'un grand Roi, & celle des Hollandois. L'Ambassadeur répondit que ce qu'il avoit vû en France depuis son débarquement, lui apprenoit à juger de la vérité; & que, sans avoir vû les autres Pays de l'Europe, il s'imaginoit aisément qu'il n'y en avoit pas de comparable à la France: qu'il jugeoit aussi de la puissance de la Compagnie par le traitement qu'il recevoit d'elle, & qu'il n'avoit pas besoin d'autre preuve pour se convaincre des impostures du Facteur Hollandois. Mais, ajoûta-t-il, j'aurai l'honneur

(*c*) Relation de d'Elbée, *ubi sup.* pag. 279. & suiv.

(*d*) *Ibid.*

D'ELBÉE. 1670.

neur de voir le Roi. Je l'assûrerai que le Royaume d'Ardra est entièrement à lui, & que tous ses Ports & son Commerce sont au service de la Compagnie. Un des Directeurs lui ayant demandé comment il se portoit, il répondit: „ Ma santé étoit médiocre; mais je me trouve mieux depuis que „ j'ai vû Messieurs de la Compagnie; & lorsque j'aurai vû le Roi, je me „ porterai parfaitement bien.

On le fait habiller richement.

La Compagnie ayant fait faire des habits fort riches, pour lui, pour ses femmes & pour ses enfans, il dit à ceux qui les lui présentèrent: „ Je vois „ que la France veut faire briller ses richesses, en revêtant ainsi ceux dont „ la pauvreté est le partage.

Il est conduit à l'audience du Roi au Château des Thuilleries.

Le jour de l'audience, M. de Berlise, Maître des Cérémonies, se rendit à l'Hôtel de Luynes avec les carosses du Roi & de la Reine, pour conduire l'Ambassadeur au Palais des Thuilleries. Son Excellence fut placée dans le carosse du Roi, & ses enfans dans celui de la Reine. Ils furent conduits dans la grande Place des Thuilleries, où les Gardes Françoises & Suisses formoient deux Bataillons. Les deux Compagnies des Mousquetaires du Roi en formoient deux autres dans la cour intérieure. L'Ambassadeur marqua beaucoup d'admiration pour de si belles troupes, & pour la richesse de leurs armes & de leur parure. On l'introduisit dans une salle des appartemens inférieurs, où l'on avoit exposé, sur de grandes tables, quantité de choses précieuses. Il les regarda long-tems avec beaucoup d'attention; & lorsqu'on lui demanda ce qu'il en pensoit, il répondit: „ Je vais voir le Roi, qui est fort au-des- „ sus de tout ce que je vois.

Sa réception.

Après lui avoir laissé trois quarts-d'heure pour se rassasier de ce riche spectacle, M. de Berlise vint l'avertir qu'il étoit tems de monter à l'audience. Il trouva, des deux côtés de l'escalier, les Archers du Grand-Prevôt de France, vêtus magnifiquement, avec le Marquis de Sourches, leur Chef, à leur tête. Les Cent-Suisses de la garde étoient rangés sur le haut de l'escalier jusqu'à la porte des appartemens. A la porte même, il fut reçu par M. de Rochefort, Capitaine des Gardes de quartier, au-milieu d'un cercle de ses Officiers, & conduit entre deux rangées de Gardes du Corps jusqu'à la porte de la première antichambre, qu'il passa au travers d'une foule de personnes distinguées, dont la gallerie étoit remplie. Ce ne fut pas sans peine qu'il arriva au pied du Trône, qui étoit à l'extrémité de la gallerie & où le Roi étoit assis sur une estrade de plusieurs degrés.

Pompe de l'audience.

Sa Majesté étoit distinguée, [non-seulement par l'air de Grandeur qui lui étoit naturel, mais] par un prodigieux nombre de diamans dont ses habits étoient couverts. Il avoit à sa droite Monseigneur le Dauphin, & M. le Duc d'Orléans à sa gauche. Au-dessous de ces deux Princes étoient, des deux côtés, les Princes du Sang, & plus bas les Ducs & Pairs de France, qui formoient un cercle fort brillant autour du Trône. L'Ambassadeur fit une profonde révérence en arrivant au milieu de la gallerie. Il en fit plus loin une seconde, & une troisième lorsqu'il fut au pied du Trône. On le fit monter sur l'estrade, avec ses enfans, qui le suivoient à quelques pas. Il se prosterna aux pieds du Roi, & ses enfans l'imitèrent. Le compliment qu'il fit de bouche

(e) Relation de d'Elbée, *ubi sup.* pag. 274. & suiv.

che étoit en Langue Portugaise. Dans la situation où il étoit, il leva un peu la tête pour le commencer, & dit „ que le Roi d'Ardra, son Maître, ayant „ entendu parler des merveilles que la Renommée publioit de Sa Majesté „ Françoise, l'avoit envoyé pour assûrer un si grand Roi de la passion qu'il „ avoit d'obtenir son estime, & pour lui offrir la disposition de sa Personne „ & de ses Etats. Le Roi le fit lever, & s'appercevant qu'il tenoit un papier à la main, avec quelques marques de confusion, il demanda ce que c'étoit. D'Elbée, qui servoit d'Interpréte, répondit que l'Ambassadeur, ayant appréhendé que la terreur de la Majesté Royale ne mît quelque désordre dans son discours, l'avoit écrit la veille & l'avoit fait traduire en François, dans l'espérance que Sa Majesté lui feroit la grace d'en entendre la lecture.

Discours qu'il fait de bouche au Roi.

Le Roi témoigna qu'il y consentoit, & donna ordre à d'Elbée de lire le Discours à haute voix. Il étoit conçu dans ces termes: „ Sire, le Roi d'Ardra „ & d'Alghemi, mon Souverain, m'a nommé Ambassadeur auprès de Votre „ Majesté, pour vous offrir tout ce que son Royaume est capable de produi- „ re, & sa protection pour tous les Vaisseaux qu'il vous plaira d'envoyer „ dans ses Ports; vous assûrant que ses Domaines, ses Ports & son Com- „ merce vous sont entièrement dévoués & sont ouverts à tous vos Sujets. „ Dans le dessein de convaincre plus parfaitement Votre Majesté du désir „ sincère qu'il a d'entretenir l'amitié qu'il vous prie de lui accorder, il m'a „ chargé de vous déclarer, qu'à l'avenir les Officiers de la Compagnie établis „ à Offra ne payeront pas plus de vingt-[quatre] Esclaves pour les Droits, „ au-lieu de quatre-vingt qu'ils payent à présent; c'est-à-dire, moins que les „ Portugais ne payoient autrefois, & que les Espagnols, les Danois, les Sué- „ dois & les Anglois ne payent encore, en faveur des Hollandois, qui éxer- „ cent depuis long-tems le Commerce avec eux. Mais il m'a ordonné d'assû- „ rer particulièrement Votre Majesté qu'il protégera vos Sujets contre les „ entreprises des Hollandois, & qu'il sera fidéle à cette promesse. Il engage „ aussi sa parole que les Vaisseaux François, dans ses Ports, seront préférés „ en toutes sortes d'occasions aux Vaisseaux Hollandois, & qu'ils achéveront „ de charger avant que les autres ayent la permission de commencer leur „ cargaison.

Autre discours que le Roi lui permet de faire lire.

„ Le Roi m'a chargé d'informer Votre Majesté, qu'à l'occasion du diffé- „ rend qui s'est élevé entre vos Sujets & les Hollandois par rapport au Pa- „ villon, reconnoissant la distinction qu'il devoit à un si grand Prince, il a „ placé le Facteur votre Sujet, à sa droite & l'a logé dans son Palais; tan- „ dis que le Facteur de Hollande n'a eu que la gauche & n'a été logé qu'avec „ le Prince son fils. Il souhaite à cette occasion de sçavoir de Votre Majesté „ quels honneurs elle demande pour son Pavillon, afin qu'il puisse ordonner „ qu'ils lui soient rendus dans tous les Pays de son obéissance.

„ Entre plusieurs graces qu'il espère de Votre Majesté, il la supplie d'en- „ voyer dans ses Etats deux Religieux, pour instruire quelques-uns de ses „ Sujets qui ont quelque connoissance de la Religion Chrétienne, & qui sou- „ haiteroient de la cultiver. Il m'a commandé aussi de présenter à Votre „ Majesté deux de mes fils, & de vous prier de les recevoir favorablement; „ ce que j'estimerai le plus grand bonheur qui puisse m'arriver, par les „ avantages qu'ils trouveront au service d'un si grand Prince; enfin, de „ vous présenter deux poignards, deux zagaies, une veste & un tapis. Il sup-

 „ plie

D'ELBÉE. 1670.

„ plie instamment Votre Majesté de les accepter, & d'être persuadé que si „ son Pays produisoit quelque chose de plus curieux ou qu'il pût croire plus „ agréable à Votre Majesté, il vous l'auroit envoyé avec beaucoup de joie; „ ne desirant rien plus ardemment que de persuader à Votre Majesté que ses „ Etats vous appartiennent autant qu'à lui.

Réponse du Roi à l'Ambassadeur.

Le Roi prêta beaucoup d'attention à ce Discours, & fit répondre à l'Ambassadeur, qu'il étoit fort obligé au Roi d'Ardra son Maître de ses complimens, & de lui avoir envoyé un Ambassadeur dont la personne lui étoit fort agréable: qu'il acceptoit l'offre qu'il lui faisoit de ses deux fils; qu'ils demeureroient auprès de leur père pendant le séjour qu'il feroit à Paris, après quoi il prendroit soin d'eux lui-même; & que pour ce qui concernoit le Commerce, il le renvoyoit à la Compagnie.

Après cette réponse, M. de Berlise ayant fait signe à l'Ambassadeur qu'il étoit tems de se retirer, il se prosterna encore aux pieds du Roi. Ensuite il se leva. Il fit une profonde révérence, & reculant en arrière, sans se tourner, il fit une nouvelle révérence à la porte de la gallerie. M. de Berlise le fit remonter dans le carosse du Roi, & le reconduisit à l'Hôtel de Luynes dans le même ordre qu'il étoit venu.

Audience de la Reine.

Le lendemain, qui étoit le 20 de Décembre, à deux heures après-midi, M. de Berlise vint le prendre avec le même cortège, pour le conduire à l'audience de la Reine. Il trouva sur le haut de l'escalier les Cent-Suisses de la garde sur deux lignes, & le Capitaine des Gardes le reçut à la porte. Il fut introduit dans l'appartement de la Reine, qui étoit environnée des Princesses & de toutes les Dames de la Cour, aussi parées, que le dueil où l'on étoit alors pouvoit le permettre.

L'Ambassadeur fit trois profondes révérences en entrant. Lorsqu'il fut à quatre pas de la Reine, il se prosterna, comme il avoit fait devant le Roi, avec ses trois femmes & ses trois enfans, & tous sept ils commencèrent à battre des mains, pour exprimer leur vénération. Ensuite l'Ambassadeur se mit à genoux & fit son compliment en Portugais. La Reine l'obligea de se lever malgré toute sa résistance, & lui fit une réponse fort gracieuse en Espagnol. Il se mit encore à genoux, se leva, & reculant en arrière il fit trois révérences jusqu'à la porte. Ses femmes & ses enfans imitèrent son exemple & firent paroître une extrême admiration par leurs regards. La foule étoit si grande, qu'ils ne purent arriver aux carosses qu'avec beaucoup de difficulté.

Audience de M. le Dauphin.

Le jour suivant, l'Ambassadeur fut conduit au Louvre à l'audience de Monseigneur le Dauphin & reçu par M. de Montausier, qui l'introduisit dans l'appartement de ce Prince. Il observa les mêmes cérémonies qu'à l'audience du Roi & de la Reine. Dans son compliment, il félicita le Duc de Montausier, d'avoir été choisi pour l'éducation du premier Prince du Monde. Il dit à Monseigneur le Dauphin que le Prince héréditaire d'Ardra l'avoit chargé de l'assûrer de son respect & du desir qu'il avoit de mériter son estime & son amitié. Ensuite il lui présenta quelques armes que ce Prince lui envoyoit. Le Dauphin ayant fait une réponse obligeante à ce compliment, l'Ambassadeur se retira & fut reconduit, comme les jours précédens.

Il rendit ensuite sa visite aux Ministres & aux principaux Seigneurs de la Cour, qui le visitèrent à leur tour, avec toutes les caresses & les civilités possibles. On le conduisit à la Comédie, où l'on donna pour eux le *Festin de*

Pierre

Pierre. Un spectacle si nouveau parut l'amuser beaucoup. Il assista souvent au Service Divin dans les principales Eglises, & son attention y fut toûjours édifiante. Les Directeurs de la Compagnie lui donnèrent une fête à Rambouillet (*f*) avec un concert des haut-bois du Roi, qu'il trouva plus agréable que la musique de son Pays. Il dit plusieurs fois assez plaisamment: „ Ils „ me prendront pour un menteur, lorsque je leur raconterai ce que j'ai vû „ en France, & mon récit surpassera toutes leurs imaginations. Il y avoit à Rambouillet quatre tables de douze couverts, qui furent toutes servies en même-tems avec beaucoup d'élégance. L'Ambassadeur fut placé à la première, avec les Gentilshommes de la Maison du Roi qui l'accompagnoient, & quelques Directeurs de la Compagnie. Ses enfans & quelques autres Directeurs occupèrent la seconde. On plaça ses femmes à la troisième, avec plusieurs Dames Françoises, qui s'étoient fait un amusement de les accompagner. La quatrième fut remplie par quelques Directeurs, avec les amis qu'ils avoient invités. Les haut-bois jouèrent pendant le festin. Tout le monde admira la politesse, le bon sens & la sobriété de l'Ambassadeur. Après le dîner, on l'amusa quelque-tems par divers spectacles. Ensuite on le conduisit à Vincennes, où il parut prendre beaucoup de plaisir à voir les appartemens & la richesse des meubles. Il dit dans cette occasion, qu'après avoir vû la France il étoit inutile de voir le reste du Monde.

D'ELBÉE. 1670.

On donne à l'Ambassadeur la Comédie & des Fêtes.

IL fut ramené à la lumière des flambeaux. On lui fit employer les jours suivans à voir divers Palais de Paris & les belles maisons de campagne qui sont aux environs.

Audience qu'il eut de M. de Lionne.

DANS l'audience qu'il eut de M. de Lionne, Sécretaire d'Etat pour les Affaires Etrangères, il fut reçu par ce Ministre au haut de l'escalier & conduit au travers de plusieurs riches appartemens jusqu'au grand cabinet, où ils s'assirent chacun sur un fauteuil, au-milieu d'un grand nombre de personnes de distinction qui avoient souhaité d'être témoins de cette visite. L'Ambassadeur dit à M. de Lionne, en Portugais, qu'ayant été envoyé par le Roi son Maître pour offrir au Roi de France ses services & la disposition de ses Etats, il regardoit comme son principal devoir d'engager le Ministre d'un si grand Prince à ne point épargner ses bons offices pour entretenir la correspondance que le Commerce alloit établir entre les deux Etats, & qu'il se flattoit d'autant plus d'obtenir de lui cette grace, qu'il étoit bien informé de son mérite particulier & du zéle dont il étoit rempli pour l'honneur de son Souverain.

Explications qu'il donne sur son Pays.

LE Ministre François lui répondit, en Langue Espagnole, qu'il employeroit avec joie tout son crédit pour le service du Roi d'Ardra & pour l'entretien de la bonne intelligence qu'il désiroit. Ensuite il lui demanda quels Ports le Roi son Maître avoit dans ses Etats, si le Royaume d'Ardra étoit d'une grande étendue & s'il avoit souvent la guerre avec ses voisins? L'Ambassadeur repliqua que le Pays d'Ardra ne s'étendoit pas beaucoup au long de la Côte, mais que dans l'intérieur des terres il falloit quinze jours pour le traverser; que sur la Côte d'Ardra & dans toute la Guinée, on ne trouvoit point de Ports ni de Havres, mais de bonnes Rades, où les plus grands Vaisseaux pouvoient

(*f*) C'est le Rambouillet du Fauxbourg Saint-Antoine. R. d. T.

D'ELBÉE. 1670.

pouvoient mouiller en sûreté; que les tempêtes y étoient rares, & qu'il n'y avoit point d'autre incommodité pour le débarquement que la violente & continuelle agitation de la Mer au long du rivage: que le Roi son Maître avoit des Voisins puissans, avec lesquels il étoit sans cesse en guerre; que dans ces occasions il marchoit toûjours à la tête d'une nombreuse Armée, qui étoit composée de Cavalerie & d'Infanterie, l'une & l'autre bien fournie d'armes & soûmise aux loix d'une sévère discipline.

Sa visite à l'Hôtel de la Compagnie.

En prenant congé de M. de Lionne, qui le reconduisit jusqu'à son carosse, il fut mené à l'Hôtel de la Compagnie, où tous les Directeurs s'étoient assemblés pour le recevoir. Il leur dit qu'il attendoit depuis long-tems, avec impatience, l'occasion de leur faire ses remercîmens, pour toutes les faveurs qu'il avoit reçues & qu'il recevoit continuellement de la Compagnie; que sa reconnoissance seroit éternelle, & qu'ils pouvoient le regarder comme un Serviteur, dont le zéle & l'attachement ne seroient jamais capables de se refroidir. Les Directeurs firent une réponse convenable, & le remerciérent de la diligence avec laquelle le Roi son Maître avoit expédié leurs Vaisseaux, la Concorde & la Justice, & de la faveur qu'il leur avoit accordée en leur permettant d'établir un Comptoir dans ses Etats.

L'Ambassadeur témoigna quelque desir d'apprendre d'eux-mêmes ce qu'ils avoient à proposer pour le progrès du Commerce, & leur promit de consentir à toutes leurs demandes, autant que ses instructions lui en laisseroient le pouvoir. Alors un des Directeurs lui fit les Propositions suivantes au nom de la Compagnie.

Articles qu'on lui propose.

1°. Que les Vaisseaux de la Compagnie, qui seroient envoyés pour le Commerce au Royaume d'Ardra, eussent la préférence sur toutes les autres Nations.

2°. Qu'ils ne payassent pour les Droits que vingt Esclaves, au-lieu de quatre-vingt que les derniers Vaisseaux avoient payés, & qu'en faveur de la France cet impôt fût réduit aux bornes qu'il avoit du tems des Portugais.

3°. Que le Roi d'Ardra obligeât ceux de ses Sujets qui devoient quelque chose au Comptoir de la Compagnie, à s'acquitter promptement.

4°. Que les Facteurs François fussent dispensés de faire crédit aux Seigneurs d'Ardra, lorsqu'ils ne les croiroient pas capables de payer.

[5°. Qu'il fut permis à la Compagnie de faire couvrir sa loge & ses ☞ magazins de tuiles, au-lieu de paille, qui les exposoit trop au feu.]

6°. Qu'il plût au Roi de prendre sous sa protection *immédiate*, la Compagnie, ses Facteurs & ses Effets (g).

A ces conditions, la Compagnie promettoit de tenir ses magazins constamment remplis de marchandises, jusqu'à la valeur de cinq-cens Esclaves, pour servir comme de caution dans les mains du Roi; d'envoyer annuellement un nombre de Vaisseaux pour le fonds du Commerce, & de ne s'engager, pour la traite des Esclaves, avec aucun autre Prince.

Restrictions qu'il y met.

Après avoir réfléchi sur ces six Articles, l'Ambassadeur les approuva sans restriction, à la réserve du premier & du dernier. Sur le premier, il répondit, que si la Compagnie vouloit promettre formellement de ne faire

(g) Relation de d'Elbée, *ubi sup.* pag. 282.

D'Elbée. 1607.

re la traite des Esclaves qu'avec le Roi son Maître, il pouvoit l'assûrer qu'elle auroit toûjours la préférence & que ses Vaisseaux seroient chargés avant ceux de toute autre Nation. A l'égard du sixième, il ne voulut s'engager qu'à faire tous ses efforts pour l'obtenir du Roi d'Ardra, parce que n'étant pas sûr de ses intentions, il ne pouvoit se rendre garant du succès.

Acte du Traité & Présens mutuels.

Tel fut le résultat de cette Négociation. La Compagnie en fit dresser un Acte autentique [écrit en François & en Portugais,] dont on tira deux copies, qui furent signées des deux Parties; l'une pour être conservée en France, l'autre pour être remise entre les mains de l'Ambassadeur. Il fit présent à l'Assemblée d'un tapis d'écorce d'arbre, & les Directeurs lui donnèrent un grand miroir avec un cadre de cuivre doré, dont il parut fort satisfait. En prenant congé d'eux, il fut reconduit par toute l'Assemblée jusqu'à son carosse.

Pendant le reste de son séjour à Paris, il n'eut plus d'autre occupation que celle de recevoir & de rendre des visites. Dans tous les lieux où il parut, on ne cessa point de le traiter avec des témoignages distingués de politesse & de considération. Plusieurs personnes de qualité lui firent des présens. Les Dames en firent à ses femmes, qui avoient bien-tôt appris à mettre beaucoup de différence entre les manières de l'Europe & celles de leur Pays. Elles firent connoître par leurs expressions qu'elles auroient volontiers choisi la condition de leurs enfans, & qu'elles portoient envie au bonheur qu'ils avoient de demeurer en France.

L'Ambassadeur obtient son audience de congé.

L'Ambassadeur eut son audience de congé avec les mêmes cérémonies que la première. Il s'étoit familiarisé si promptement avec les usages de France, qu'en reparoissant devant le Roi, la Reine & le Dauphin, il parut aussi peu contraint dans sa figure que dans ses discours. Il partit de Paris vers le milieu de Janvier 1671, pour se rendre au Havre-de-Grace, où il étoit attendu par deux Vaisseaux (*b*). Les ordres furent donnés pour le défrayer sur la route & pour lui rendre tous les honneurs imaginables. Lorsqu'on apporta devant lui les présens du Roi pour son Maître & pour lui-même, il parut également frappé de leur nombre, de leur richesse & de leur beauté. Il répéta plusieurs fois, comme s'il fût sorti d'une profonde extase: „ [Il n'y a „ qu'un Roi au Monde: il faut que tous ceux qui prennent ce titre fléchissent „ les genoux devant celui de (*i*) France.] Mon Maître ne croira jamais ce „ que j'ai à lui raconter. Il doutera même de ce qu'il verra de ses propres yeux.

Son départ de France.

La Compagnie tire peu de fruit de cette Ambassade.

On ne sçauroit douter que si la Compagnie eût subsisté plus long-tems, elle n'eût tiré de grands avantages de cette Ambassade; mais diverses raisons (*k*) la firent supprimer quelques années après, & les Isles Françoises de l'Amérique, avec toutes leurs Concessions, furent réunies à la Couronne. La Compagnie du Sénégal, qui succéda au Commerce de Guinée, négligea l'Etablissement d'Ardra, & se détermina, par des considérations particulières, à fixer son Comptoir dans le Pays de Juida. L'Auteur remarque que c'est

(*b*) Barbot dit qu'il s'embarqua sur un Vaisseau nommé le Saint-George.

(*i*) Laissons aux seuls François la même satisfaction de vanter leur Pays, & d'éxagérer la grandeur de leur Monarque.

(*k*) Voyez ci-dessus l'Introduction à l'établissement des François en Afrique, T. III. R. d. T.

D'ELBÉE. 1670.

c'est la méthode ordinaire des François dans leurs Etablissemens. Ils en jettent les fondemens avec beaucoup d'ordre & de sagesse; mais ils ne soûtiennent pas long-tems leur entreprise (*l*).

Supplément, tiré de Barbot.

ON s'est attaché, pour toutes les circonstances, à la Relation dont on a nommé la source dans l'Introduction de cet article. Comme elle finit au départ de l'Ambassadeur d'Ardra, Barbot nous offre dequoi suppléer à ce qui manque pour la conclusion de cet événement. Il raconte que les présens furent confiés au soin de Carlof, & qu'en arrivant dans la Rade d'Ardra le premier d'Octobre 1671, Matteo Lopez prétendit qu'ils devoient être remis entre ses mains pour les délivrer au Roi. Carlof refusa d'y consentir, parce qu'il soupçonnoit l'Ambassadeur d'en détourner quelque partie pour son propre usage; & la suite fit connoître que cette défiance avoit été juste. Matteo Lopez, irrité d'un refus dont il crut son honneur blessé, employa tout son crédit contre les François & nuisit beaucoup au succès de leurs affaires. Le Roi étoit alors occupé à rétablir la paix dans ses propres Etats, où il s'étoit élevé une guerre civile qui avoit interrompu le cours du Commerce. Les passages avoient été bouchés pour l'arrivée des Esclaves. A peine en étoit-il arrivé deux cens à Offra pendant le Voyage de l'Ambassadeur Négre; & ces obstacles avoient été si nuisibles au Commerce des Hollandois, que cinq de leurs Vaisseaux étoient retournés à Mina sans cargaison. Carlof, qui trouva le Pays dans cette agitation, & qui ne fut pas long-tems à s'appercevoir de l'infidélité de Matteo, prit le parti de garder les présens du Roi Louis XIV. pour les renvoyer en France, & d'établir un Comptoir dans le Pays de Popo, où il avoit fait anciennement quelque Commerce. Entre plusieurs conditions avantageuses, il obtint que les Droits seroient réduits, en faveur des François, à vingt-huit Esclaves pour la cargaison de chaque Vaisseau. Mais ayant fait un jour le Voyage de Popo à Juida, il y reçut un accueil si favorable du Roi de cette Contrée, & des assûrances si formelles d'une protection constante pour la Nation Françoise, qu'il abandonna Popo pour se fixer à Juida. Une autre raison qui pouvoit le porter à ce changement, c'est que les chemins d'Ardra vers Sabi étant alors ouverts, on amenoit un grand nombre d'Esclaves dans le Royaume de Juida, au travers du Pays même d'Ardra & du consentement du Roi, qui, n'en tirant pas moins ses Droits ordinaires, étoit bien-aise de punir ses Sujets rébelles en leur ôtant le Commerce d'Offra (*n*).

L'Ambassadeur Matteo Lopez répond mal à l'espoir des François

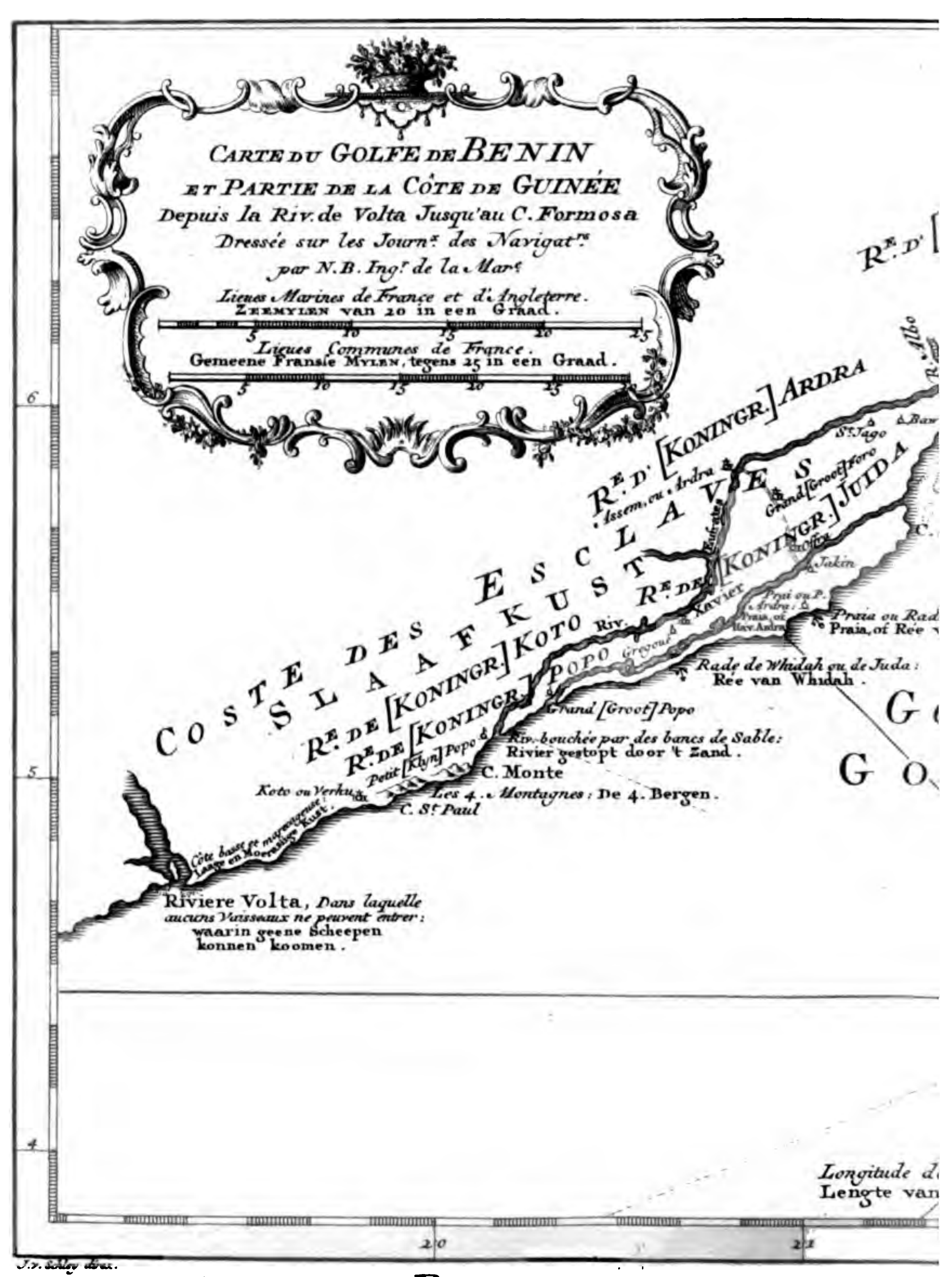
Le Comptoir François est transporté à Juida.

(*l*) Second Tome des Voyages de Des-Marchais, publié par Labat, pag. 287.

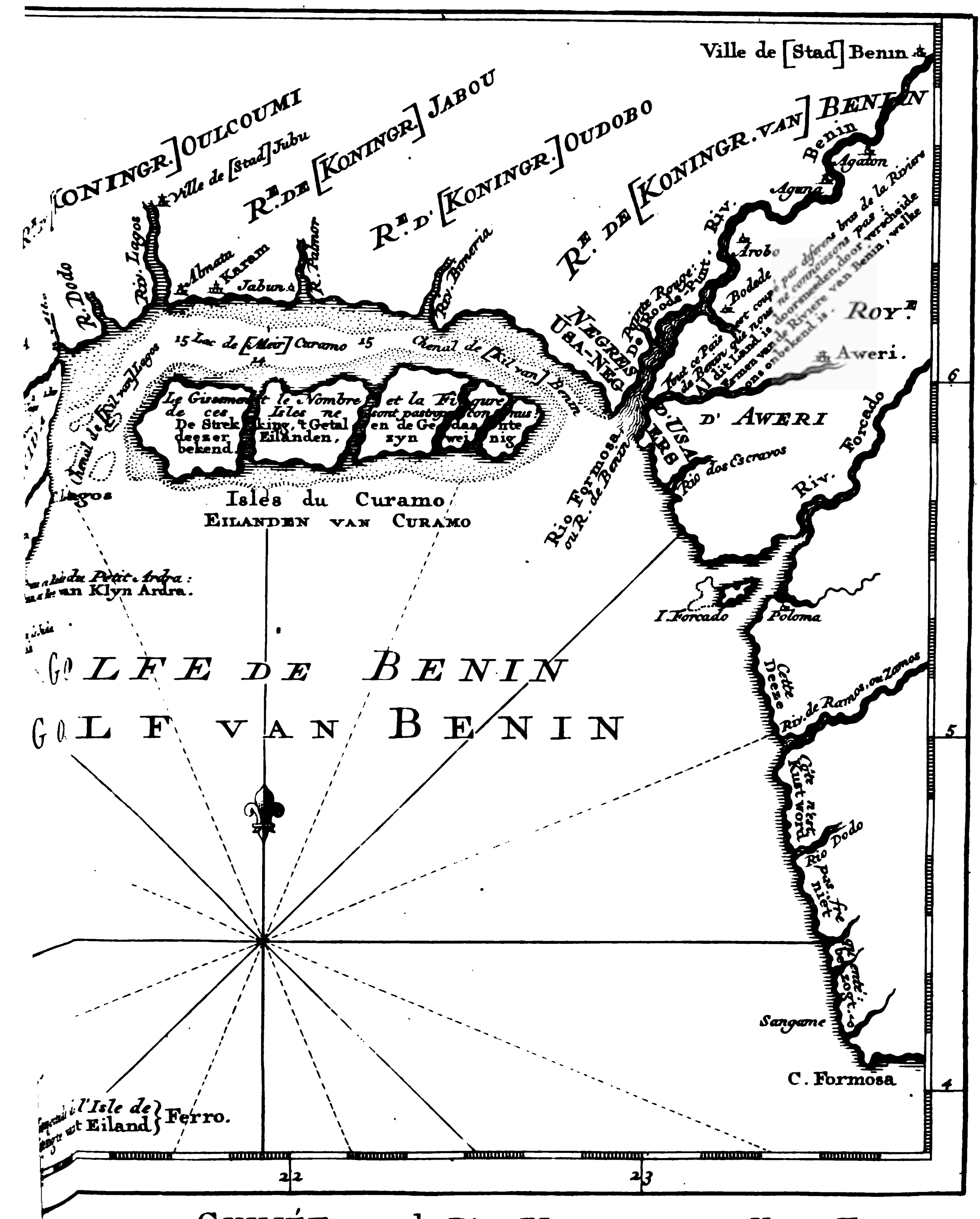
(*n*) Barbot, pag. 325.



CHAPITRE



KAART van de GOLF van BENIN, en GEDEELTE van de K
Geschikt op de Daghregisters der ZEELIEDEN, d



...ST van GUINÉE, van de Riv. VOLTA tot aan KAAP FORMOSA.

...oor N.B. Ingenieur des Franssen ZEEVAARDS.

CHAPITRE IX.

Description du Royaume d'Ardra.

Etendue & bornes du Royaume d'Ardra.

QUOIQU'ON soit bien informé que le Royaume d'Ardra est une région spacieuse & bien peuplée, qui renferme plusieurs autres Pays de sa dépendance, les Européens ne l'ont point assez fréquenté pour être bien certains de ses limites. Il est assez étroit vers la Mer, entre les Contrées de Juida & de Bénin; mais il s'élargit considérablement dans les terres. Quelques Voyageurs lui donnent pour bornes à l'Ouest, Rio da Volta, & Benin à l'Est, en y comprenant trois autres Royaumes; celui de Juida au Nord, celui d'Oyeo (a) au Nord & au Nord-Ouest, celui d'Alghemi, & d'autres Pays d'une grande étendue (b).

Sa division.

BOSMAN, & Barbot après lui, divisent cette Région en deux parties, qu'ils nomment le Grand & le Petit-Ardra. Sous le nom du Petit-Ardra, ils comprennent toute la Côte Maritime, en remontant dans les terres jusqu'au-delà d'Offra, dont elle porte aussi le nom. Ils renferment tout le reste sous le nom de Grand-Ardra, & semblent mettre aussi dans cette Division le petit Territoire de Tori ou Torri, qu'ils placent entre Juida & le Petit-Ardra. Mais il y a beaucoup d'apparence que l'idée de cette Chorographie n'est qu'une conjecture de Voyageur, qui, faute d'informations & de moyens pour s'en procurer, ne rapporte dans sa Patrie que des opinions fausses ou incertaines (c).

Qualités de l'air & du terroir.

EN général, l'air de ce Pays est extrémement mal-sain pour les Européens. De quarante, à peine en échape-t-il cinq à la mort. Cependant la plûpart ne doivent attribuer leur malheur qu'à leur intempérence, ou à l'indiscrétion qu'ils ont de s'exposer à la rosée du soir; car les Habitans Naturels sont vigoureux & ne meurent que dans un âge fort avancé. La petite vérole seulement en fait périr un grand nombre.

LE Pays est plat & uni, & le terroir fertile. Mais dans plusieurs Cantons il est couvert de ronces. Dans d'autres, il est couvert de bois, entremêlés de Vallées fort agréables. Il produit une prodigieuse quantité de bled d'Inde, de millet, d'ignames, de patates, de limons, d'oranges, de noix de cocos, de vin de palmier, & de sel, qui se fait dans des lieux bas & marécageux, & que les Habitans des Isles de Korama viennent charger dans leurs Canots (d).

Le Pays n'a pas d'éléphans.

ON ne voit pas plus d'éléphans dans le Royaume d'Ardra que dans celui de Juida. Les Négres du Pays en tuèrent un du tems de Bosman; mais ils assûroient qu'on n'en n'avoit pas vû d'exemple depuis plus de soixante ans. Ce pesant animal s'étoit sans doute égaré de quelque Pays voisin du côté de l'Est, où le nombre de ces bêtes est si extraordinaire, qu'il est surprenant que des hommes y puissent vivre (e). DE

(a) C'est apparemment celui que Snelgrave nombre *Jo*.

(b) Description de la Guinée par Barbot, pag. 327. & 346.

(c) Bosman, pag. 243, & Barbot, *ubi sup.*

(d) Barbot, pag. 347.

(e) Bosman, pag. 243.

CÔTE DES ESCLAVES. ROYAUME D'ARDRA.

Chemins d'Ardra.

De tous côtés, le Royaume d'Ardra est rempli de chemins commodes & de Rivières, petites, mais profondes, qui sont propres au transport des marchandises. Quoiqu'il y ait beaucoup de chevaux dans le Canton d'Assem, qui est la Capitale du Royaume, on ne les employe guères qu'à monter la Cavalerie du Roi (*f*). La voiture ordinaire pour les Voyages est le hamack, & les Européens s'en servent aussi volontiers que les Habitans; mais on ne leur permet de voyager que pendant la nuit, dans la défiance où l'on est continuellement de leurs observations. On a vû, par l'éxemple de Dubourg & de Carlof, que la Cour se relâche de cette régle en faveur des Etrangers qui voyagent avec un Prince du Pays; mais on affecte de les conduire par des chemins détournés & de les écarter des Villes (*g*).

Villes connues des Européens.

Foulaon.

Les Européens ne connoissent du Royaume d'Ardra qu'un petit nombre de Villes, la plûpart voisines de la Mer. La première qu'on rencontre est *Foulaon*, que Barbot prend pour la Capitale de Torri. Elle est située sur la Rivière de Torri (*h*), qui coule entre l'Est & l'Ouest du Grand-Popo. L'occupation commune des Habitans est l'agriculture. Ils vendent des provisions aux Etrangers; & souvent, à l'éxemple de leurs voisins du Grand-Popo, ils ne vivent eux-mêmes (*i*) que de leurs pillages. Dans un autre endroit, le même Auteur dit que Foulaon est l'unique Port Maritime de Torri. Cette Contrée forme un petit Etat, d'environ quatre lieuës de circonférence, entre Juida, vers l'Ouest, & le Petit-Ardra ou Offra du côté de l'Est. Elle est arrosée au Sud par la Mer, & sa distance de la Rade de Juida n'est que d'environ trois lieuës.

Praya ou Petit Ardra.

La seconde Place qui se présente sur la Côte est *Praya*, que d'autres nomment le *Petit-Ardra* ou le Port du Petit-Ardra. Depuis la Rade de Juida jusqu'ici, l'étendue de la Côte est à l'Est pendant l'espace d'environ neuf lieuës. C'est une terre basse & plate, couverte de bois dans plusieurs endroits. Vers Praya (*k*) néanmoins, le rivage s'éléve un peu & s'avance par trois petits monts, fort près l'un de l'autre, qui forment une espèce de Cap. Ce Cap, ou cette Pointe, fait le commencement d'une grande Baye, où le mouillage est fort bon. Praya est dans le fond de cette Baye. La Rivière qui coule entre les Pays du Grand & du Petit-Ardra & qui les sépare tous deux du Royaume de Bénin, se jette dans la même Baye; mais son eau se sent beaucoup du voisinage de la Mer.

Sa baye, ses marques de terre & son mouillage.

En approchant de la terre, du côté de l'Ouest, Praya se fait reconnoître à quatre grandes touffes d'arbres, qu'on découvre à la distance d'environ trois lieuës l'un de l'autre. Les François donnent, au fond de la Baye, le nom de Rade d'Ardra, & les Anglois celui de Rade de Jakin. La Ville est à deux cens pas du rivage, sur un terrain plus élevé, qui a dans sa circonférence environ deux cens toises. (*l*) Dans la saison de l'Été, c'est-à-dire, depuis le mois de Décembre jusqu'au mois d'Avril, le mouillage le plus commode est sur six brasses d'un fond de sable, à trois quarts de lieue du rivage. En hyver,

(*f*) Barbot, *ubi sup.*
(*g*) Le même pag. 351.
(*h*) C'est la même Rivière que celle de Jakin.
(*i*) Barbot, pag. 345.
(*k*) L'Auteur l'appelle toujours *Petit-Ardra*; mais on s'en tient ici au nom de Praya, pour éviter la confusion.
(*l*) *Angl.* environ six cens toises. R. d. E.

ver, ou dans la haute saison, c'est-à-dire, depuis le mois de May jusqu'au mois de Novembre, on jette l'ancre à une lieue & demie de la terre, sur huit ou neuf brasses. La Baye est d'une profondeur extrême (*m*) devant le Port; ce qui augmente beaucoup l'agitation naturelle des vagues. Pendant tout l'Eté, l'air est clair sur la Côte & n'est pas si mal-sain qu'en Hyver. Il est du moins plus favorable aux Européens. CÔTE DES ESCLAVES. ROYAUME D'ARDRA.

LA Ville d'Offra est située dans les Terres (*n*), à la distance d'environ sept milles Anglois de Praya. Les Anglois & les Hollandois y ont chacun leur Comptoir, tous deux fort-bien bâtis; sur-tout celui des Hollandois, qui éxercent ici un Commerce considérable en Esclaves. Offra.

LA Ville de Jakin est entre Offra & Praya. Elle tire son nom d'un Négre, qui, s'y étant autrefois établi, [forma insensiblement une Ville par ses bienfaits plûtôt que par sa puissance.] Elle est située sur une petite Rivière; dans un enclos de quinze cens toises de terrain, qui est environné d'un simple mur de terre, mais épais & solide. La maison du Gouverneur est supportable (*o*), quoiqu'elle ne soit composée que d'argile. Bosman prétend que le Canton de Jakin est à quatre lieuës de Juida, du côté de l'Est, & dépend du Grand-Ardra, qui y entretient un Gouverneur. A l'égard du Territoire d'Offra, que les Européens nomment le Petit-Ardra, le même Auteur observe qu'il est situé un peu plus bas, & plus loin que Jakin dans les terres. Il ajoûte que la Compagnie Hollandoise s'y est établie depuis plusieurs années, & qu'elle y éxerçoit un Commerce considérable; mais qu'elle n'y a point envoyé de Vaisseaux depuis que les Négres de Popo ont tué son Facteur & ravagé le Pays que la moitié des terres y est demeurée sans culture, & qu'elle étoit menacée d'être long-tems dans ce désordre (*p*), parce que les Rois d'Ardra & de Juida étoient en guerre pour le domaine. Mais on apperçoit, dans toutes ces Relations, autant de confusion que d'incertitude. Jakin, suivant notre Carte, est située sur une Rivière du même nom, qui paroît être celle de Torri ou Tari, à un mille au Nord-Est d'Offra & à sept milles de la Mer. Smith, dans sa Carte de Guinée, la place sur le rivage; mais il est clair que suivant l'usage des gens de Mer, il donne à Praya le nom de la Ville dont elle est le Port. Cette explication se trouve confirmée par Snelgrave, qui ayant jetté l'ancre & pris terre, dit-il, à Jakin, se rendit le jour suivant à la Ville, qu'il place à trois milles de la Côte (*q*) sur le bord Sud de la Rivière. Il ajoûte que les Anglois & les Hollandois y avoient alors des Comptoirs, mais que celui des Anglois fut abandonné. A son arrivée, Jakin étoit gouverné par un Viceroi du Royaume d'Ardra. Les guerres du Roi de Dahomé ayant ruiné le Pays, le Viceroi & tous les Habitans se retirèrent dans une Isle qu'ils avoient fortifiée au milieu de la Rivière (*r*), du côté d'*Appak*, environ dix lieuës à l'Est (*s*). Jakin & son Canton. Différences sur sa situation.

ENTRE Offra & Assem, vers la moitié du chemin, on rencontre *Grand-Foro*, Grand-Foro.

(*m*) *Angl.* la Baye est peu profonde. R. d. E.

(*n*) Sur la route d'Assem, Capitale du Pays.

(*o*) Barbot, pag. 345. & suiv.

(*p*) Bosman, pag. 398.

(*q*) Voyez ci-dessus la Relation de Snelgrave, au Tome IV.

(*r*) Snelgrave, pag. 13. & 92.

(*s*) Le Royaume d'Appak s'étend jusqu'à la Baye de Bénin.

CÔTE DES ESCLAVES. ROYAUME D'ARDRA.

Foro, spacieux Village, dont on a déja vû le nom dans la Relation du Voyage de d'Elbée à la Cour d'Assem. Les Hollandois l'ont nommé *Pleyssar-Plaats*. On y trouve une sorte d'hôtellerie, pour la commodité des Voyageurs (t).

Assem, Capitale d'Ardra, & sa description.

ASSEM, ou Azem, comme l'appellent les Négres, ou le Grand-Ardra, suivant la plûpart des Européens, est la résidence ordinaire du Roi d'Ardra. Cette Ville est située à seize lieuës dans les terres, au Nord-Ouest du Petit-Ardra ou de Praya, avec un grand chemin de communication entre l'une & l'autre. Les Négres donnent neuf milles Anglois de circonférence à leur Capitale; ce qui n'est pas sans vrai-semblance (v), si l'on considère que les rues sont d'une largeur extraordinaire, & que dans la crainte du feu les maisons sont separées par de grands enclos. D'Elbée, qui étoit dans le Pays en 1669, observe qu'en entrant dans la Ville d'Assem, on le fit passer par quatre grandes portes (x), & que les murs, quoique de terre, étoient fort épais & fort hauts. Cette terre ou cette argile est rougeâtre. Elle se lie parfaitement; & sans aucun mélange de chaux elle n'est pas moins ferme & moins unie que du plâtre. Les portes ne sont pas vis-à-vis l'une de l'autre. Chacune est défendue par un large fossé; mais contre la méthode de l'Europe, les fossés sont du côté Intérieur des murs. On passe chaque fossé sur un pont léger, qui peut être changé ou brisé facilement suivant l'occasion. Les piliers qui soûtiennent les portes sont de grands poteaux, qui paroissent fort-bien joints. Sur chaque porte est une chambre pour le logement du portier. Elle a des deux côtés une gallerie, qui sert de corps de garde, où d'Elbée vit en passant des Soldats en ligne, armés de sabres & de mousquets. Entre chaque fossé & son mur, il remarqua un espace de terre, qui sert de communication intérieure d'une porte à l'autre. Les ventaux, dedans & dehors, sont couverts de plusieurs peaux de bœuf, pressées l'une sur l'autre & soigneusement affermies avec des cloux. Cette défense est suffisante ici pour résister aux coups de haches, qui sont les seules armes avec lesquelles on pourroit entreprendre de forcer le passage (y).

Ses Fortifications.

Ses édifices & ses rues.

LA moitié de la Ville est environnée de l'Eufrates, qui lui sert de fossé naturel; & du côté de cette Rivière il n'y a qu'un simple mur intérieur, qui n'est pas si haut ni si épais que les autres. On n'entre dans la Ville que d'un seul côté, quoiqu'elle ait réellement beaucoup d'étendue; [ce qui n'est pas étonnant, car chaque famille occupe un assez grand terrain.] Elle a cet avantage sur Sabi, Capitale de Juida, que ses édifices sont plus réguliers (z), ses rues plus grandes & plus nettes, sans fossés & sans inégalités dans le terrain, & qu'avec fort peu de femmes qui se fassent voir hors des maisons, on ne laisse pas de rencontrer à chaque pas une foule d'Habitans (a).

Ameublemens des maisons.

BARBOT dit que les édifices sont composés d'une terre grasse; que l'épaisseur des murs est d'environ trois pieds; que les toîts sont de paille, que les meubles, comme dans les autres Pays de la Guinée, ne consistent que dans quelques ustenciles nécessaires aux besoins de la vie. Le Palais même du Roi, suivant

(t) Barbot écrit *Grand-Foro*.
(v) Barbot, *ibid.* pag. 345. & suiv.
(x) On va voir que chaque porte a son mur.
(y) Des-Marchais, Vol. II. pag. 247.
(z) *Angl.* sont mieux alignés. R. d. E.
(a) Le même, pag. 253.

Côte des Esclaves. Royaume d'Ardra.

ſuivant le même Auteur, n'eſt pas meublé plus richement que les maiſons communes, à l'exception de quelques fauteuils de damas, dont les Européens lui ont fait préſent (*b*).

Palais du Roi.

Cependant cette demeure Royale eſt fort ſpacieuſe. Elle eſt compoſée de pluſieurs grandes cours, environnées de galleries ou de portiques, au-deſſus deſquels on a ménagé les appartemens. La chaleur du climat ne permet pas de donner beaucoup d'ouverture aux fenêtres. Dans quelques chambres on trouve des tapis de Turquie, qui couvrent le plancher ; & dans d'autres, des nattes : mais chacune n'a qu'un ſeul fauteuil, avec un grand nombre de couſſins, revêtus de quelqu'étoffe de ſoye. On y voit néanmoins des tables, des écrans, des cabinets de porcelaine & des armoires de la Chine. (*c*) Au lieu de vîtres, les fenêtres ont des chaſſis d'étofe blanche, avec des rideaux de taffetas.

Les jardins ſont fort grands. Ils ſont partagés en quantité d'allées, longues & étroites, bordées de diverſes ſortes d'arbres qui donnent de l'ombre ou du fruit. On y trouve des parterres entourés de thin, & remplis de fleurs. L'Auteur y vit des lys de trois couleurs, dont les feuilles ſont plus longues & plus minces que celles des lys de l'Europe. L'odeur en eſt moins forte & plus agréable (*d*).

Aſſem à deux Palais Royaux.

Barbot donne au Roi, dans la Ville, deux grands Palais, dont l'un eſt ſa réſidence ordinaire, & l'autre toûjours prêt à lui ſervir d'azile dans le cas d'un incendie. Ils étoient environnés tous deux d'un rempart de terre, haut de ſix pieds (*e*), ſemblable à celui qui environnoit la Ville. Les bâtimens étoient d'argile & couverts de paille. Ils étoient diviſés en pluſieurs appartemens. Ces Palais contenoient pluſieurs cours & divers jardins. Au-deſſous régnoient de longues & larges galleries, ſous leſquelles le Peuple avoit la liberté de ſe promener. Les jardins étoient entourés de murs, & diviſés en grandes allées d'arbres verds, entremêlés de parterres, où l'on diſtinguoit entre un grand nombre de fleurs trois différentes ſortes de lys. Dans la ruine générale du Royaume d'Ardra par la conquête du Roi de Dahomé, en 1724, la Ville d'Aſſem fut renverſée de fond en comble.

Autres Villes du Pays. Jago & Ba.

Le Pays a pluſieurs Villes qui ſont environnées, comme la Capitale, d'un ou de pluſieurs murs de terre. Les Négres vantent particuliérement Jago & Ba ; la premiére à trois journées de Jakin ; l'autre, plus éloignée de deux milles. Jago a deux portes du côté du Sud. Au Nord, elle eſt arroſée par une Riviére qui vient de Bénin. Les Hollandois ont un Comptoir dans la Ville de Ba. S'il y a quelques Villes, dans le Royaume, qui ne ſoient point entourées de murs, c'eſt qu'elles ſont deffendues naturellement par leur ſituation.

Marchés publics.

Les Marchés publics ſont en fort grand nombre dans toutes les parties du Royaume. Celui de Ba, qui ſe tient tous les quatre jours, eſt célébre pour le ſel, qu'on tranſporte ſur des canots dans la Contrée d'Alghemi (*f*), & de-là beaucoup

(*b*) Barbot, pag. 547.

(*c*) *Angl.* des Cabinets & des armoires de la Chine, avec de très belles porcelaines. R. d. E.

(*d*) Voyage de Des-Marchais, Vol. II. pag. 250.

(*e*) *Angl.* épais de cinq pieds. R. d. E.

(*f*) *Angl.* dans la Contrée d'*Ulkami*. R. d. E.

Côte des Esclaves Royaume d'Ardra.

beaucoup plus loin dans les terres. A cinq ou six milles de Ba, on rencontre dans la plaine un fort gros arbre, autour duquel il se tient un Marché en certains tems de l'année. Il s'y rassemble trois ou quatre mille Marchands, avec toutes sortes de marchandises d'Afrique (*g*).

Habits & manière du Pays d'Ardra.

Il y a peu de différence entre les Habitans de ce Royaume & ceux de *Juida* (*h*) pour les manières, le Gouvernement & la Religion. Leur habillement consiste en cinq ou six bons pagnes, d'étofes fabriquées dans le Pays, qu'ils mettent l'un sur l'autre. Dans ce nombre, quelques-uns sont enrichis d'Or trait ou battu, qui leur donne beaucoup d'éclat.

Les Grands & les autres personnes de distinction portent ordinairement sur les épaules une sorte de manteau court, sous lequel ils sont enveloppés de quelqu'étoffe de soye des Indes, ou d'une chemise de beau calico blanc, qui se fait dans le Royaume.

L'habit ordinaire du Roi est composé de deux pagnes, l'un sur l'autre, en forme de juppons, mais l'un plus long que l'autre, à la manière de Perse. Quelquefois il y joint une écharpe de soye passée en baudrier, avec une sorte de coëffe à dentelle qui lui tombe sur les épaules, & qui couvre, sur sa tête, une petite couronne de bois noir, dont il sort une odeur très-agréable. Il tient à la main un petit fouet, dont le manche est curieusement travaillé.

Luxe & propreté des femmes.

Les femmes portent ici le luxe des habits beaucoup plus loin que les hommes. Elles ont communément de fort belles étofes des Indes ou de la Chine, avec divers ornemens d'une grande richesse.

On admire dans les deux séxes, un soin extrême de se laver matin & soir, & de se frotter de civette. Les femmes sur-tout ne négligent rien pour la propreté du corps, dans la vûe de plaire à leurs maris, qu'elles connoissent également délicats & lascifs.

Alimens du Pays.

La préparation du bled est la même dans le Royaume d'Ardra que sur la Côte d'Or. On en fait une sorte de gâteau, qui se nommé *Kanki*. Les Habitans rôtissent leurs ignames sur le charbon, ou les font bouillir avec du beurre, qu'ils ont l'art de battre fort habilement. Leurs alimens communs sont du riz, des légumes, des herbes & des racines, avec du bœuf, du mouton, de la volaille & de la chair de chien, &c. Ils donnent indifféremment le nom de *Kade* à tous ces mêts. Leur boisson est de la bière, qu'ils nomment *Pitau*, comme sur la Côte d'Or. Celle de Foro & d'Offra passe pour la meilleure. Cette bière, mêlée avec de l'eau, est une liqueur assez agréable; mais il faut en user avec modération, parce qu'elle est dangereuse en elle-même, ou capable du moins de causer des tranchées fort violentes. On lui reproche aussi de s'aigrir aisément & de ne pouvoir souffrir le transport.

Mariages & commerce des femmes.

Les hommes ont ici la liberté, comme à Juida & dans les autres parties de la Guinée, de prendre autant de femmes qu'ils en peuvent nourrir. La principale femme du Roi porte le titre de Reine, avec l'étrange prérogative de pouvoir vendre les compagnes de son fort, pour suppléer à ses besoins lorsque

(*g*) Barbot, *ubi sup*. pag. 346.

(*h*) Le détail suivant est de Barbot, page 347. mais il a copié Dapper, dans la Traduction d'Ogilby, pag. 465. & suiv.

lorsque leur mari commun refuse d'y satisfaire. La plûpart des Grands épousent de jeunes filles de qualité, qui n'ont pas plus de neuf ou dix ans; mais ils ne consomment le Mariage qu'après les avoir entretenues pendant quelques années en qualité de servantes. Elles sont tout-à-fait nues dans cet intervalle, & lorsque le tems de la consommation est fixé, elles commencent à se couvrir d'un petit pagne ou d'une robe fort courte.

Côte des Esclaves. Royaume d'Ardra.

Les Mariages ne demandent point d'autre cérémonie que le consentement mutuel des parens. L'Usage n'oblige l'homme qu'à faire présent de deux ou trois pagnes neufs à la femme qu'il épouse, & qu'à traiter ses parens & ses amis avec quelques pots de pitau. Il déclare alors à l'assemblée qu'il prend la fille qu'il nomme, en qualité de sa principale épouse. Comme la naissance & la fortune sont comptées pour rien dans ces Alliances, le Négre de la plus basse condition peut aspirer aux femmes de la plus haute qualité.

Usages entre les deux Séxes.

L'Air d'Ardra n'est pas favorable à la propagation de l'espéce humaine. Il est rare qu'une femme ait plus de deux ou trois enfans. Les femmes d'un homme de qualité sont toûjours respectueuses en sa présence, & ne lui parleroient pas sans avoir reçu ses ordres. Lorsqu'un mari les fait paroître aux yeux de quelqu'Etranger, elles sont assises l'une près de l'autre, sur des nattes, dans l'enfoncement d'une chambre; & s'il les avertit par un signe, elles se mettent à battre en cadence, avec deux bâtons, sur une petite cloche de fer ou de cuivre, qui est l'Instrument Musical de leur séxe. Une femme qui mettroit au monde deux enfans dans une seule couche, passeroit pour Adultère, parce que les Habitans ne peuvent se persuader qu'elle puisse avoir à la fois deux enfans du même homme.

Incontinence commune aux hommes & aux femmes.

La continence n'est pas ici plus connue des femmes que sur le reste de la Côte, & la crainte même de l'Esclavage ne les empêche pas de se livrer aux Etrangers lorsqu'elles en trouvent l'occasion. Elles affectent de paroître lascives & libertines, dans l'air & dans les manières. Les hommes, encore moins capables de retenue, ne se bornent pas à leurs propres femmes & mettent tous leurs soins à séduire celles d'autrui. Cependant la contrainte où elles sont retenues par les Grands & les Riches, fait régner plus de modestie & de sagesse dans les conditions supérieures. La liberté de les voir n'est jamais accordée aux hommes du même Pays; & les Européens même ne l'obtiennent qu'après avoir fait naître une opinion fort avantageuse de leur caractère.

Les Habitans de la Côte s'employent à la pêche, à faire bouillir du sel & aux éxercices du Commerce. Dans les terres, l'occupation des Négres d'Ardra est l'agriculture. Ils cultivent la terre à force de bras, avec beaucoup d'assiduité & de vigueur au travail.

Leur Langage.

Leur Langue doit être ou fort difficile ou fort désagréable, puisque dans l'usage ils préfèrent ordinairement celle d'Alghemi (i), & qu'ils la trouvent plus douce & plus commode (k).

Funérailles.

Leurs funérailles ne diffèrent de celles de la Côte d'Or que dans deux circonstances; l'une, qu'au-lieu que sur la Côte d'Or c'est la famille du Mort qui

(i) *Angl.* D'Ulkami. R. d. E.

(k) Description de la Guinée par Barbot, pag. 348.

Côte des Esclaves. Royaume d'Ardra.

qui fournit l'étofe dont on envelope le cadavre, cette dépense tombe ici sur le Gouverneur de la Place ; & que le lieu de la sépulture est ordinairement la maison même que le Mort habitoit, où l'on construit un caveau pour cet usage. Ces enterremens se font avec peu de pompe & de cérémonies. Les Rois mêmes ne sont pas plus distingués ; mais trois mois après leur mort (*l*) on sacrifiè quelques Esclaves, qu'on enterre près d'eux.

Politesse de la Nation pour les Européens.

Toute la Nation traite ici les Européens avec beaucoup de considération & de civilité. On s'empresse de leur fournir toutes sortes de commodités & de rafraîchissemens, à si bon marché, [qu'il semble toûjours que la politesse y ait plus de part que l'intérêt.] Un baril d'eau fraîche, une charge de bois à brûler ne leur coûte que deux bagues de cuivre. On leur donne un boisseau de sel pour quatre bagues, un pot de bière pour une. Ces bagues se réduisent en *Poules*. Quatre bagues, que les Habitans appellent un *Jaune*, font cinq *Poules*.

[Quelques-uns des Esclaves qu'on achète dans ce Pays sont fournis, comme contribution, par les Nations voisines, & d'autres sont vendus *par* leurs parens (*m*).]

Commerce actif & passif du Pays.

Les Hollandois font un Commerce considérable dans le Royaume d'Ardra. Celui des Anglois, sans avoir autant d'étendue, leur rapporte aussi de grands avantages. Ils ont des Comptoirs ou des Loges dans les deux Villes de Praya & d'Offra. Les Marchandises qu'ils y achètent sont des étofes de coton, des pierres bleues, qui s'appellent *Aigris* ou *Akkoris*, & qui sont fort recherchées sur toute la Côte ; mais sur-tout un grand nombre d'Esclaves des deux séxes (*n*). La meilleure commodité qu'ils puissent apporter dans le Pays, est la monnoie favorite des Négres, c'est-à-dire, des bujis, dont le cours est en usage ici comme celui de l'Or, de l'Argent & du cuivre en Europe. Les Esclaves se payent, moitié en bujis, moitié en marchandises ; à moins que le Marchand, faute de bujis, ne soit obligé de faire autrement son Traité. Mais ils y entrent toûjours pour un tiers, ou du moins pour un quart. Les barres de fer plates tiennent le second rang ; car les Négres ne les aiment ni rondes ni quarrées. Le corail long, les *Sarcenets* de la Chine, les cuirs dorés, les damas rouges & blancs, les draps rouges, les chaudrons & les bassins de cuivre, les bagues ou les anneaux de même métal, la verroterie de Venise & les colliers de différentes couleurs, les agates, les miroirs à quadre doré, les serges de Leyde, les toiles des Indes & de l'Europe, l'eau-de-vie de France, le vin de Canarie, la malvoisie, les chapeaux noirs de Caudebec, les taffetas d'Italie blancs & rouges, les étofes d'Or & d'Argent, les couteaux de Hollande qui se nomment *Bosmans*, les armoizins à fleurs, ou rayés, les brocatelles d'Or ou d'Argent, les fusils, les mousquets, la poudre à tirer, les grands colliers de Rouen, les *Sarcenets* blancs à fleurs, les armoizins des Indes, les serviettes damassées, les grands pendans de corail, les coutelas larges & dorés, les écharpes de soie, les grands parasols, les piéces de huit & les sonnettes de forme cylindrique ou pyramidale, sont autant de marchandises

(*l*) Barbot, pag. 348. & 353.

(*m*) Le même pag. 352.

(*n*) Barbot dit, pag. 350. que les Hollandois l'emportent beaucoup sur les Anglois & qu'ils transportent annuellement trois mille Esclaves.

ses dont les Négres sont idolâtres, & qui sont recherchées avec la même passion sur toute la Côte, jusqu'à la Riviére de Gabon.

Côte des Esclaves. Royaume d'Ardra.

Présens & Droits.

Ici, comme à Juida, c'est avec le Roi qu'on fait les traités particuliers de Commerce. A l'arrivée d'un Vaisseau, le Capitaine ou le Supercargo doit s'adresser au Gouverneur de Praya, pour se faire conduire à la Cour avec ses présens, qui consistent ordinairement, pour le Roi, dans une pacotille de trois ou quatre livres de corail & de quelques piéces d'étofe, une autre pacotille de corail pour la Reine, une piéce de serviettes damassées pour le Prince, une piéce d'armoizin pour le Foella ou le Capitaine des Blancs, une autre piéce de la même étofe pour les Portiers de la Cour, une autre pour les Courtisans, dix *Gallinhas* de bujis pour les Danseurs, ou la valeur en d'autres marchandises; ☞ [Ces Danseurs sont au nombre de douze ou quinze cens hommes armés, qui veillent sur les Côtes pour observer les Vaisseaux qui arrivent.] L'Européen est accompagné, depuis le rivage jusqu'au Palais d'Assem (o), par le Gouverneur de Praya ou ses principaux Officiers, avec une fort belle suite & des hamacks, dont le prix, pour chaque porteur, est quatre bagues par jour avec la subsistance. Cependant, si les marchandises sont pour le Roi, chaque porteur ne peut éxiger qu'une bague. L'usage établi pour les Européens, est de donner au Roi, pour la permission du Commerce & pour ses Droits sur chaque Vaisseau, la valeur de cinquante Esclaves en marchandises. Le Prince a deux Esclaves pour la permission de prendre de l'eau, & quatre pour celle de couper du bois. Mais si le Vaisseau n'a pas besoin de ces deux secours, il est éxemt de ces derniers Droits.

Le Honga, ou le Capitaine de la Barre, reçoit un Esclave en marchandises pour douze voyages d'un Canot, de la Terre au Vaisseau, ou du Vaisseau à Terre. Il est obligé, à ce prix, de se tenir sur le rivage avec tous ses gens, pour veiller sur les rameurs, presser le travail & donner tous les secours nécessaires au transport des marchandises, parce que la Barre est ici fort dangereuse (p).

Préliminaires du Commerce à l'arrivée d'un Vaisseau.

Il n'est pas permis aux Européens de faire le Commerce des Esclaves, & des aigris ou des pierres bleues, avant que la permission ait été publiée, comme à Juida, par un crieur public, à qui le Capitaine doit payer pour sa peine quarante bagues de cuivre, vingt poules, une chévre, une piéce de kanequin & une piéce de petit armoizin. Il est conduit ensuite, avec le même cortége, dans un Village que les Hollandois ont nommé *Stock-vis-dorp*, quatre milles au Sud-Sud-Ouest de Praya, où il fait transporter toute sa cargaison dans un logement que le Roi lui prête, & d'où il envoie au Palais d'Assem les marchandises qui sont pour le Roi & pour la Cour. Après ces préliminaires, c'est au Grand-Capitaine du Commerce qu'appartient le droit de choisir les meilleures marchandises de la cargaison. Mais comme les Facteurs ont à servir plusieurs Négocians du Pays, qui achétent plus cher que le Roi & le Grand-Capitaine, il est rare qu'ils présentent ce qu'ils ont de meilleur au Roi & à ses Officiers.

La

(o) L'Auteur appelle Assem le grand Ardra.

(p) Voyez ci-dessus sa description.

Côte des Esclaves. Royaume d'Ardra.

La mesure des Bujis & la manière de compter avec des nœuds sur une corde, est ici la même qu'à Juida.

Conclusion du Commerce.

Lorsque la vente est finie, le Capitaine Européen doit présenter au Roi deux mousquets, vingt-cinq livres de poudre & la valeur de neuf Esclaves en autres marchandises, comme un témoignage de reconnoissance pour la permission du Commerce. Il doit donner, par le même motif, une piéce d'armoizin au Foella, une autre piéce au Capitaine de la Barre, & une troisiéme à quelques Officiers inférieurs. Ainsi (q) tous les Droits pour un Vaisseau montent à la valeur de soixante-dix, soixante-quinze ou quatre-vingt Esclaves en marchandises; au-lieu qu'à Juida ils ne passent jamais trente-deux ou trente-cinq Esclaves.

Observations sur la Religion d'Ardra.

Les Voyageurs ont observé quelques différences entre la Religion d'Ardra & celle de Juida. Elles viennent du caprice des Prêtres qui en ont la direction; [car malgré l'indifférence des Habitans pour tout ce qui regarde les intérêts d'une autre vie,] le nombre des Prêtres est infini dans toutes les parties du Royaume, & les personnes riches se font honneur d'en entretenir un dans leur maison.

La plûpart des Négres d'Ardra, quoique plongés dans une grossière Idolâtrie [& sans aucune notion de l'Immortalité de l'Ame,] ne laissent pas de se former quelqu'idée confuse d'un Etre Supérieur, puisqu'ils reconnoissent un Pouvoir qui régle le tems où chacun d'eux doit arriver au monde, en sortir, y retourner, & qui arrange à son gré les autres événemens de la vie. Ils sont allarmés des moindres accidens. On les voit trembler au seul nom de la mort. Quoiqu'ils paroissent persuadés que le Corps & l'Ame sont détruits par la même pourriture, ils croient que ceux qui ont été tués en combattant pour la Patrie [ne restent que deux jours dans le Tombeau, & qu'ensuite ils] reviennent sur la terre, mais avec d'autres traits & une nouvelle figure, qui ne permettent pas à leurs meilleurs amis de les reconnoître. Cette opinion est une invention politique de leurs Prêtres, pour inspirer du courage aux Soldats. Ils racontent là-dessus mille histoires extravagantes; & comme ils marchent en campagne à la suite des Armées, [comme cela se pratiquoit par les Lévites & les Prêtres (r) chez les Juifs,] ils prennent soin d'enterrer secrétement pendant la nuit ceux qui ont péri dans une action, pour se donner la liberté d'assûrer qu'ils les ont vûs reparoître pleins de vie & de santé.

Politique des Prêtres.

Fétiches du Pays & culte qu'on leur rend.

Chacun a ses Fétiches particuliers, de la même nature que ceux de Juida, & donne la même explication au culte qu'il leur rend. L'usage commun est de couvrir les Fétiches d'un grand pot de terre. Tous les six mois, le Chef d'une famille leur fait publiquement ses offrandes, & leur propose les questions ou les demandes qui conviennent à ses besoins. Si le Prêtre trouve l'offrande trop vile, il déclare à l'adorateur que les Fétiches rejettent ses priéres, & ne lui feront point de réponse jusqu'à ce qu'ils ayent reçu quelque chose de plus précieux. Il n'en n'est pas quitte à moins d'une chévre, d'un chien ou de quelques poules. Alors le Prêtre fait à voix basse la réponse de l'Idole, que la stupidité (s) des Négres leur fait prendre pour une secréte inspiration.

(q) Description de la Guinée par Barbot, pag. 348. & Dapper, dans la Traduction d'Ogilby, pag. 469.

☞(r) Le Prêtre Benaja, fils de Jeojadha étoit un des plus vaillans hommes qu'il y eût dans l'armée de David. 2 Sam. XXIII. 20.

☞(s) y a-t-il plus de stupidité dans la crédulité de ces Négres, que dans celle d'un grand nombre des Habitans de l'Europe?

Côte des Esclaves. Royaume d'Ardra.

inspiration. Après avoir prononcé l'oracle, le Prêtre fait rentrer la Divinité sous son pot & l'arrose de quelques goûtes de liqueur. Les amis & les voisins, qui ont été témoins du Sacrifice, font après lui les mêmes aspersions.

Si la cérémonie se fait pour un malade, le Prêtre sacrifie quelqu'animal, arrose le Fétiche du sang de la victime & jette la chair hors de la maison, comme un reste impur & profane.

Respect des Négres pour leurs Prêtres.

Le respect des Négres est extrême pour les Prêtres. Ils rendent une espèce d'adoration au Grand-Pontife & le regardent comme un Prophête ou un Devin, qui a la vertu de prédire les choses futures après avoir conversé avec une Statue difforme, placée dans une grande salle où il donne ses audiences au Public. Cette Figure est de la grosseur d'un enfant de quatre ans. Sa coûleur est blanche; car les Négres sont persuadés que c'est celle du Diable, & qu'il n'arrive point de Vaisseau sur la Côte d'Ardra dont il ne révéle l'approche au Grand-Prêtre. Ils croient aussi, comme les Négres de la Côte d'Or, que le Diable les bat cruellement. On leur entend du moins jetter des cris (t) dans les ténébres, & c'est à cette cause qu'ils les attribuent.

Figure du Diable.

Fétiche du Seigneur de Jakin.

Snelgrave observe, comme une preuve du respect qu'on porte aux Prêtres, que malgré la Loi, qui condamne à mort [toute la famille d'] un Négre par la maison duquel un incendie commence, [si cette maison est près du Palais,] le feu ayant pris à Jakin près de la Cour, & le Palais du Prince ayant été consumé par les flammes, on ne fit aucune recherche (v), parce qu'on n'ignoroit pas que l'incendie avoit commencé par la maison d'un Prêtre. Le même Auteur raconte que le Fétiche du Seigneur de Jakin étoit placé au centre d'une grande cour quarrée, entre quatre belles allées d'arbres. L'Edifice qui lui servoit de Temple avoit la figure d'un tas de foin, & le toît n'étoit que de paille. Mais au-lieu d'occuper l'intérieur de ce bâtiment, le Fétiche, qui étoit un crane de Mort, avoit été placé au sommet du toît, & c'étoit devant cette redoutable Idole (x) qu'on faisoit des vœux & des offrandes pour la santé & la conservation du Prince. On lit dans Phillips, que le Fétiche du Roi d'Ardra est un Crocodile. Mais d'Elbée prétend que c'est un Oiseau noir, qui ressemble au corbeau (y).

Diverses loix du Pays.

Dans le Royaume d'Ardra, un Négre qui manque de soûmission pour les ordres de la Cour a la tête tranchée, & ses femmes avec ses enfans deviennent Esclaves du Roi.

Les débiteurs insolvables sont abandonnés à la merci de leur créancier, qui a la liberté de les vendre pour se rembourser de la somme. L'usage impose le même châtiment à ceux qui débauchent la femme d'autrui. Une femme qui couche avec un Esclave devient elle-même l'Esclave du Maître de son amant, s'il est d'une condition supérieure à celle du mari offensé; mais si la qualité du mari l'emporte, il devient le maître de l'Esclave adultère. Pour les autres crimes, les punitions sont les mêmes qu'à Juida (z).

Le

(t) Barbot, *ubi sup.* pag. 352. & suiv. [Cet Auteur, de même que Labat, appelle ce grand-Prêtre, Marabou, & il semble qu'il a tiré de la rélation de d'Elbée la plus grande partie de ses remarques].

(v) Voyez ci-dessus la Relation de Snelgrave, Tome IV.

(x) Voyage de Snelgrave, pag. 143.

(y) Voyez ci-dessus la Relation de Phillips, Tome IV.

(z) Barbot, pag. 352.

Côte des Esclaves. Royaume d'Ardra.

Titres du Roi d'Ardra.

Le Roi d'Ardra prend aussi le titre de Roi (a) d'Alghemi. Celui qui régnoit en 1670, pendant le Voyage de d'Elbée, se nommoit Tozifon. Il n'avoit pas voulu permettre aux Hollandois de bâtir un Fort dans ses Etats, par les raisons qui lui firent refuser la même grace aux François. Il étoit fils de Tési, [Roi d'Ardra & d'Alghemi.] Son autorité étoit absolue, & l'on n'approchoit de sa personne qu'avec les soûmissions qu'on a déja représentées. Son Grand-Prêtre, qui étoit revêtu tout à la fois du Ministère de l'Etat & de la Religion, jouissoit seul du privilège de lui parler debout.

Comment il reçoit les Européens.

Tous les Habitans du Royaume, sans en excepter les Etrangers, payent au Roi une capitation considérable. La Cour de ce Monarque est nombreuse. Chaque Officier porte le titre de Capitaine, avec le nom de l'Emploi qu'il éxerce. [Le Maître d'Hotel du Roi, par éxemple, est appellé *Capitaine de la table;* le Pourvoieur-Général, *Capitaine des vivres;* le grand Echanson, *Capitaine du vin*, & ainsi des autres: cette dénomination a lieu aussi parmi les Négres du Cap-Verd.] Les Blancs qui font le voyage d'Assem pour obtenir une audience du Roi, sont logés au Palais, dans un appartement destiné à l'usage de chaque Nation. Ils y sont traités aux dépens du Roi jusqu'au jour de l'audience. Ce sont ordinairement les Capitaines du Commerce & de la Cavalerie qui leur servent d'Introducteurs. Le Roi fait ordinairement quelques pas audevant d'un Européen, lui prend la main, la presse dans la sienne & lui touche trois fois successivement le premier doigt [ce qui est une marque d'amitié.] Ensuite il le fait asseoir à son côté, sur des nattes fort propres. L'Etranger fait apporter ses présens, les expose à la vûe du Monarque, déclare ses intentions ou ses demandes par la bouche de l'Interpréte ordinaire, & reçoit une réponse par le même canal.

Après l'audience du Roi il est conduit à celle du Prince, qui réside ordinairement dans une grande Ville, environnée de murs, à deux milles de la Capitale. Les formalités de cette visite sont à peu près les mêmes. Delà il est ramené chez le Grand-Prêtre, où les Etrangers sont traités fort noblement. On y est assis à la manière des Turcs, sur des coussins, placés sur de très-belles nattes. [Si ce Pontife veut donner à quelqu'un des marques particulières de distinction,] il fait paroître ses femmes, qui sont au nombre d'environ quatre-vingt. Elles dansent & chantent dans une grande salle, au bruit de leurs Instrumens de musique.

Le Roi & le Prince ne se montrent jamais en public sans une garde nombreuse, armée de fusils & conduite par le Général de la Cavalerie, qui marche la tête couverte & le sabre à la main. Le Roi suit, appuyé ordinairement sur les épaules de deux Officiers, avec les deux Grands-Capitaines à ses côtés & quantité de Seigneurs autour de lui.

Forces du Royaume d'Ardra.

Armes & Instrumens Militaires.

Les principales forces du Roi d'Ardra consistent dans une Armée de quarante mille hommes de Cavalerie, qu'il peut mettre en campagne au premier ordre. Il n'y a d'ailleurs que l'enfance ou la vieillesse qui dispensent ses Sujets de prendre les armes lorsqu'il les appelle sous ses Enseignes. Sur la Côte les soldats sont armés de mousquets & de sabres. Mais plus loin, dans les Terres, ils ont encore l'usage des arcs & des fléches, des poignards, des javelines & des massues de bois. [Toutes ces armes sont proprement faites, &

(a) Voyez ci-dessus l'Ambassade de Matteo Lopes, dans la Relation de d'Elbée.

Côte des Esclaves Royaume d'Ardra.

& fabriquées par les Négres mêmes.] Quoique grands & robustes, ils ne sont pas plus braves (*b*) que les Négres de Juida. Cependant ils ont des fêtes anniversaires, pour célébrer leurs anciennes Victoires ; [& les Etrangers en prendroient une haute opinion, s'ils en jugeoient par les expressions de leur joie.] Dans leurs Expéditions Militaires, ils portent une sorte de pieu ou de gaule, dont la forme est celle d'un *S*, & sur l'extrémité supérieure un petit étendart déployé, auquel ils donnent quantité de mouvemens fort bizarres. Leurs tambours se terminent en pointe. Ils les battent avec une sorte de mesure, tandis que d'autres frappent avec des bâtons sur de petites cloches, dont le son a la vertu de causer aux Soldats mille agitations ridicules. Cet Instrument produit sur eux le même effet dans leurs amusemens & dans leurs fêtes. La musique vocale est en usage aussi dans leurs Armées. Ils ont des Chanteurs & des Bouffons, pour animer le Soldat par des chants, par des récits & des postures Martiales. La Cavalerie a de petites trompettes, qui forment des chœurs & dont le bruit est fort aigu. Mais tous ces secours ont peu de force (*c*) pour leur échauffer le courage. Bosman observe que le Roi d'Ardra, avec toutes les Contrées qui dépendent de lui, est vingt fois plus puissant que celui de Juida, mais qu'il n'a pas la hardiesse de lui déclarer la guerre, quoique l'inimitié soit perpétuelle entre ces deux Couronnes.

Etats puissans dans l'interieur des terres.

L'INTÉRIEUR des terres a des Etats encore plus puissans. Mais les informations de l'Auteur se réduisirent à quelques faits dont il fut témoin. Pendant qu'il étoit à la Cour d'Ardra, il y vit arriver des Ambassadeurs d'un grand Monarque, qui venoient avertir le Roi que plusieurs de ses Sujets avoient porté des plaintes à leur Maître, & lui déclarer de sa part que si les Gouverneurs du Royaume d'Ardra ne traitoient pas le Peuple avec plus de douceur, il seroit obligé, contre ses propres desirs, de marcher au secours de ceux qui demandoient sa protection. Le Roi d'Ardra reçut cette menace avec un sourire ; & pour faire éclater le mépris qu'il en faisoit, il envoya les Ambassadeurs au supplice. Après cette insulte, le Monarque des Terres intérieures fit entrer dans le Royaume d'Ardra une Armée d'un million d'hommes, qui portèrent de tous côtés le ravage & la désolation. Son Général retourna chargé de butin & s'attendoit à recevoir des récompenses du Roi son maître ; mais ce fier Monarque le fit pendre à son arrivée, parce qu'il ne lui avoit point amené le Roi même d'Ardra, dont sa vengeance demandoit la tête plûtôt que la ruine de ses Sujets. [Cette Nation a tellement inspiré la terreur à tous ses Voisins, que ceux-ci ne peuvent presque pas en entendre parler sans trembler. Les Négres de Juida en rapportent mille choses extraordinaires. Ils assûrèrent entr'autres à l'Auteur, que ces peuples ont la coutume de couper les parties honteuses de ceux qu'ils ont tué, & que personne parmi eux n'ôse faire un ennemi prisonnier, s'il n'est orné de cent pareils (*e*) trophées.] Il y a beaucoup d'apparence que cette Nation redoutable, dont l'Auteur ne nous apprend pas le nom, est celle des Oyos ou des Oycos, nommés Ios par Snelgrave, qui ont la Mer pour Fétiche National, mais à qui

Fierté d'un Monarque Négre & guerre qu'il fait à celui d'Ardra.

(*b*) Barbot fait la même peinture des Troupes d'Ardra, pour la lâcheté, le défaut de discipline & l'ignorance des Chefs, que Bosman fait de celles de Juida.

(*c*) Barbot, pag. 350. & suiv. [Atkins dit, au contraire que ce Prince est aussi belliqueux que puissant.]

(*e*) Bosman, pag. 397. & suiv.

CÔTE DES ESCLAVES. ROYAUME D'ARDRA.

qui leurs Prêtres défendent par respect d'en approcher & de la voir. Snelgrave apprit ces circonstances d'un Mulâtre Portugais, qui avoit été long-tems prisonnier à la Cour de Dahomey (*f*).

Le Roi de Dahomey fait la conquête d'Ardra.

Les Dahomeys ne sont connus que par cet évenement.

DANS ces derniers tems les Négres d'Ardra n'ont point eu de plus mortels ennemis que ceux de Dahomey, & l'on a déja lû, dans plusieurs Relations, que leur Pays est devenu la proie de ces barbares vainqueurs. La Nation & le Pays des Dahomeys n'ont été connus qu'à l'occasion de leurs conquêtes & de leurs cruautés. Snelgrave raconte que leur Roi sacrifia dans un seul jour à ses Idoles quatre mille Négres de Juida, & qu'il fit donner la *mort* à plusieurs jeunes prisonniers de la Nation des Tuffos, pour accompagner dans l'autre Monde quelques-unes de ses femmes (*g*).

LE principal Fétiche des Dahomeys n'est, dans leur opinion, qu'un Génie [ou un Ange gardien] subordonné à quelque Dieu plus puissant, qui pourroit bien être, disent-ils, le Dieu des Européens; mais comme ce Dieu ne s'est pas fait connoître dans leur Pays (*h*), ils croient devoir se borner au Génie qu'ils adorent. Snelgrave observe que le Roi ne se laisse voir à personne *dans* les jours consacrés au Fétiche (*i*).

(*f*) Voyage de Snelgrave, pag. 59.
(*g*) *Ibid.* pag. 48.
(*h*) Voyez ci-dessus l'Article de Snelgrave, au Tome IV.
(*i*) Voyage du même Auteur, pag. 76.

TABLE
DES CHAPITRES ET PARAGRAPHES CONTENUS DANS CE VOLUME.

LIVRE NEUVIÈME.

Description de la Guinée.

LIVRE DIXIÈME.

Description des Côtes depuis Rio da Volta Jusqu'au Cap Lope Consalvo.

AVIS AU RELIEUR

POUR PLACER LES CARTES ET LES FIGURES DU

TOME CINQUIÈME.

SECOND AVIS AU RELIEUR.

Les Dix Planches suivantes doivent être placées dans le

TOME QUATRIÈME.

NB. *Ceux, qui ont déjà fait relier les Quatre premiers Volumes, peuvent placer ces dix Planches à la fin du Tome Cinquième.*

CATALOGUE

CATALOGUE DES LIVRES
IMPRIMÈS PAR
PIERRE DE HONDT,
ou dont il a nombre.

HISTOIRE de Charles XII. Roi de Suéde, par Monsieur de Nordberg. *A la Haye* 1748. 4 Vol. *in Quarto*

——— Le même Livre, en grand Papier.

Nouveaux Plans & Projets de Fortification par Mr. Landsbergen. *A la Haye* 1741. fig. Fol.

Les Avantures de l'Admirable Don Quichotte, représentées en figures, par COYPEL, PICART LE ROMAIN, & autres habiles Maîtres, avec les Explications des XXXI. Planches de cette magnifique Collection, tirées de l'Original Espagnol de Miguel de Cervantes; in Quarto. NB. *on en a aussi imprimé un très petit nombre in Folio.*

Le THRESOR des ANTIQUITEZ de la COURONNE DE FRANCE, représentées en figures d'après leurs Originaux, soit en Pierre dans les Bâtimens Anciens; soit en Or, Argent, Cuivre, ou autre Métal ou Matière, dans les Palais des Rois & des Grands-Seigneurs, ou dans les Cabinets des Savans & des Curieux; soit en Peinture, Gravûre, Sculpture, & autres Arts dépendans du Dessein; soit enfin en telle autre matière, ou manière que ce puisse être; Collection très importante de plus de TROIS CENT PLANCHES; & de très grande Utilité pour l'intelligence parfaite de l'Histoire de France; 2 vol. Folio. *dont on n'a imprimé que* 125 *Exemplaires en petit, & autant en grand Papier.*

Le GRAND THÉATRE SACRÉ du DUCHÉ de BRABAND; contenant la Description de l'Eglise Métropolitaine de Malines, & de toutes les autres Eglises Cathédrales, Collégiales, & Paroissiales; des Abbayes, Prévôtez, Prieurez, & Couvens tant d'Hommes que de Femmes; les Vies des Evêques, la suite des Prévôts, Doyens, Archidiacres, Prieurs & Prieures; avec les Tombes, Cabinets d'Armes, Epitaphes, & Inscriptions sépulchrales des Archevêques, Evêques, Ducs, Princes, Marquis, Comtes, Barons, & autres Hommes Illustres, 4 vol. *in Folio* avec quantité de figures. NB. *Il n'en reste de toute l'Edition que* 30 *Exemplaires.*

Les DÉLICES du PAYS de LIÉGE, ou Description Topographique des Monumens Sacrez & Prophanes de cet Evêché-Principauté; Ouvrage orné d'une Carte générale, & de quantité de Planches en taille douce, contenant les vûes de toutes les Villes, Eglises, Monastères, Edifices Publics, Châteaux, & Maisons de Campagne de ce Pays, 10 Tomes 5 vol. *Item* les 3. 4. & 5 Tomes séparément.

LA Bibliotheque Universelle, Choisie, Ancienne & Moderne, de Mr. LE CLERC, 83. vol. *in* 12. NB. Ceux à qui il en manque quelques Parties sont priés de s'adresser à P. DE HONDT, *à la Haye.*

DE l'Attaque & de la Défense des Places, par Mr. le Maréchal de VAUBAN, *la Haye* 1736. & 1742. 2 Vol. *in Quarto.*

Bibliothéque Brittannique, ou Histoire des Ouvrages des Sçavans de la Grande-Bretagne, par une Société de Gens de Lettres. *la Haye* 1734. *& suiv.* 50 Parties. 8.

Cent Nouvelles Nouvelles par Mad. de GOMEZ, *la Haye* 1735. 20 vol. 12.

EXAMEN du Pyrrhonisme Ancien & Moderne, par Mr. DE CROUSAS, ou Réfutation du Pyrrhonisme qui régne dans le Dictionaire & dans les Oeuvres de Bayle, *la Haye* 1734. Fol. gr. pap.

Lettres, Mémoires, & Négociations, du Comte d'Estrades, de Mr. Colbert, & du Comte d'Avaux, avec les Réponses du Roi & du Secrétaire d'Etat; Ouvrage où sont compris l'Achat de Dunkerque, & plusieurs autres choses intéressantes. *Londres* 1739. 9. vol. 12. nouv. Edition, non châtrée.

Mémoires du Comte de Guiche concernant les Provinces-Unies des Pays-Bas, depuis 1665. jusqu'en 1672. Ouvrage qui sert de Preuve & de Confirmation aux Lettres & Négociations de Comte d'Estrades & aux Mémoires d'Aubery, *la Haye* 1744. 12.

La Guerre Séraphique, ou Histoire des Périls qu'a couru la Barbe des Capucins, par les violentes Attaques des Cordeliers; avec une Dissertation sur l'Inscription qui se trouve au Portail de l'Eglise de Rheims: *Deo Homini, & Beato Francisco, utrique Crucifixo. la Haye* 1739. 12.

Ph. Argelati Bibliotheca Scriptorum Mediolanensium, seu Acta & Elogia Virorum omnigena

Eruditione illustrium; qui in Metropoli Insubriæ, Oppidisque circumjacentibus orti sunt; additis Literariis monumentis post eorum obitum relictis, aut ab aliis Memoriæ traditis; præmittitur Jos. Ant. Saxii Historia Literario-Typographica Mediolanensis ab Anno 1165 ad Annum 1500. nunc primum edita. *Mediolani* 1745. 4. vol. Folio.

Irici, J. Cti Tridinensis, Rerum Patriæ Libri III. ab anno Urbis æternæ CLIV. usque ad annum Christi 1672. ubi Montisferrati Principum, Episcoporum, aliorumque illustrium Virorum Gesta, ex Monumentis plurimis nunc primum editis recensentur; acc. ejusdem Autoris de S. Oglerio, celeberrimo Leodiensis Monasterii Abbate, Chronologica ipsius Præsulum Serie locupletata. *Mediolani* 1745. Folio.

Baronii Annales Ecclesiastici, Editio Novissima, ad prostremam ab ipsomet Autore ante obitum auctam, cum vita Autoris ab H. Spondano, & S. Baluzii Notulis Anecdotis; ad calcem unius cujuscunque Tomi, adjecta est Critica Historico-Chronologica F. Pagi. *Venet.* 1738. 13 vol. Fol.

Gesneri Thesaurus Numismaticus, Tiguri 1739-1746. 5 vol. Fol.

Hagenbuchii Epistolæ Epigraphicæ ad Jo. Bouhierium & ad F. Gorium; in quibus plurimæ Antiquæ Inscriptiones Græcæ & Latinæ, Thesauri Imprimis Muratoriani emendantur & explicantur. Tiguri 1747. 4.

Hagenbuchii Tessarakoitologion Turicense, sive, Inscriptio Antiqua, ex qua Turici sub Impp. Romanis Stationem Quadragesimam Galliarum fuisse, primum innotescit commentario Illustrata. *Turici* 1747. 4.

Satura Dissertationum, Orationum, Epistolarum, & Observationum Theologico-*Historico*-Philologicarum. Tiguri 1744. 4 vol. 8.

Sophoclis Tragoediæ, quæ exstant VII. cum notis Johnson. *Glasguæ* 1745. 2 vol. 8. Edit. nitidiss.

Tacitus, ad Editionem optimam Gronovii. Glasguæ 1743. 12. Edit. nitidiss.

Virgilius. *Edimb.* 1743. 12. Edit nitidiss.

Antonini Imperatoris eorum quæ ad Se-ipsum, Gr. Lat. Glasguæ 1744. 8. Edit. nitidiss.

Lettres sur les Anglois, les François, les Voyages, & les Esprits forts, par Mr. Muralt. 1728. 8.

L'Instinct Divin recommandé aux Hommes, par le même. 1727. 8.

Relation Historique des horribles cruautez qu'on a éxercé envers quelques Protestans en France, pour avoir assisté à une Assemblée tenue dans le Désert près de Nimes en Languedoc. 8.

Mabillon Acta Sanctorum Ordinis S. Benedicti, cum ejusdem Mabillonii & Dacherii notis. *Venet.* 1733. & seqq. 9 vol.

Musæum Florentinum, exhibens insigniora Vetustatis Monumenta, quæ Florentiæ sunt. *Florentiæ* 1731. 1743. 6 vol. Fol. charta Atlantica, cum figuris elegantissimis Statuarum, Gemmarum, Numismatum.

Musæum Etruscum, exhibens, insignia veterum Etruscorum Monumenta, Æreis Tabulis CCC. nunc primum edita, & illustrata observationibus Ant. Fr. Gorii, acced. Jo. Bapt. Passerii Dissertationes quinque nunc primum editæ. *Florentiæ* 1737-1743. 3 vol. cum nitidiss. *fig. Fol.*

Assemanni Bibliotheca Mediceæ Laurentianæ & Palatinæ Codicum MSS. *Orientalium* Catalogus. *Flor.* 1742. fig. Fol.

. . . . . Bibliotheca Orientalis. *Romæ* 1729. 4 vol. Fol.

J. R. Vulpii Vetus Latium Prophanum & Sacrum, in quo agitur de Latio Gentili, de Antiatibus & Norbanis, de Veliternis & Caranis; de Lanuvinis & Ardeatibus; de Laurentibus & Ostiensibus; de Albanis & Aricinis; de Tusculanis & Algidensibus; de Prænestinis & Gabinis. *Romæ* 1705-1743. XI vol. Fol. *cum quam plurimis fig.*

Jo. Vaillant Numismata Imperatorum Romanorum Præstantiora a Julio Cæsare ad Posthumum usque; cui access. Appendix a Posthumo ad Constantinum Magnum. *Romæ* 1743. fig. 4.

. . . . Numismata Imperatorum Romanorum Præstantiora, a Julio Cæsare ad Tyrannos usque, de Aureis & Argenteis, plurimis rarissimis Nummis eorumque interpretationibus aucta. Romæ 1743. 4.

. . . . . . Appendix Numismatum Aureorum & Argenteorum, a Cornelia Supera ad Constantinum Magnum usque; & series Numismatum Maximi Moduli a Julio Cæsare ad Joannem Palæologum, plurimis Maximi Moduli Numismatibus aucta. *Romæ* 1743. fig. 4.

Torquato Tasso la Gerusalemme Liberata. Venet. 1745. Folio magno. Edizione Bellissima, con LX. Tavole, tutte di vario disegno, delineate dal celebre Pittor Piazetta, ed intagliate in Rome da piu valenti Incisori.

Index Testarum & Conchyliorum, quæ adservantur in Musæo Nic. Phi. Gualtherii & Methodice distributæ exhibentur Tabulis CX. Florentiæ 1742. cum niditissimis & artificiosissimis figuris. Folio magno.

Numismata Musæi Theupoli. *Venet.* 1736. 2 vol. fol.

Bolland

Bollandi Acta Sanctorum, quotquot toto Orbe coluntur vel a Catholicis Scriptoribus celebrantur. *Venet.* 26. vol. fol.

Rocaberti Bibliotheca Maxima Pontificia. *Romæ* 1698. 21 vol. fol.

Muratorii Rerum Italicarum fcriptores. *Mediol.* 1733. feqq. 27 vol. fol.

Muratorii Antiquitates Italiæ Medii Ævi. *Mediolan.* 1738. feqq. 6 vol. fol.

Muratorii Novus Thefaurus veterum Infcriptionum. *Mediol.* 1739. 4 vol. fol.

Waddingi Annales Minorum, feu, trium Ordinum a S. Francifco inftitutorum. *Romæ* 1731. 18 vol. fig.

S. Epraim Syri Opera omnia, quæ extant, Græce, Latine, & Syriace, ad MSS. Codd. Vaticanos aliofque caftigata, multis aucta, nova Interpretatione, Præfationibus, Notis, variantibus Lectionibus illuftrata. *Romæ* 1743. 5 vol. fol.

Jo. Ciampini vetera monumenta, in quibus præcipue Mufiva Opera, Sacrarum Prophanarumque Ædium Structura, & de S. Ædificiis a Conftantino Magno conftructis. *Romæ* 1693. fol. fig. 3 vol.

Collectanea Romanarum Antiquitatum, centum Tabulis nitidiffimis incifa ab Ant. Borione, cum notis Rod. Venuti. Romæ 1736. fig. fol.

I Cefari in Oro, Argento, &c. raccolti nel Mufeo Farnefe, da Paolo Preducci. *Parma* 1694. 10 vol. fol. fig.

Davila de Bello Civili Gallico. *Romæ* 1735. 2 vol. fig.

Opufcula omnia Actis Eruditorum Lipfienfibus inferta, quæ ad univerfam Mathefim, Phyficam, Medicinam, Anatomiam, Chirurgiam & Philofophiam pertinent. *Venet.* 1740. 6 vol. 4.

Terentii Comœdiæ, nunc primum Italicis Verfibus redditæ, cum Perfonarum Figuris, Æri accurate incifis, ex MSS Codice Bibliothecæ Vaticanæ. *Urbini* 1736. fig. fol.

Caroli Cignani Monochromata Septem. a Jo. Mich. Liotard Genevenfi ære expreffa. *Venet.* 1743. Folio Maximo, cum nitidiffimis Figuris; fcil. I. Cupido Face Armatus; II. Cupido triumphans. III. Luctatio Amoris cum Pane. IV. Daphne in Laurum mutata. V. Raptus Europæ. V. Ariadne cum Bacho Nuptiæ. VII. Veneris Triumphus.

Seb. Riccii, Pictoris celeberrimi, Opera præftantiora, a Jo. Mich. Liotard Genevenfi Ære expreffa; videlicet, I. Chriftus cum Samaritana. II. Concio Chrifti in Monte. III. Mulier Sanguinis Profluvio fanatur. IV. Adoratio Magorum. V. Paralyticus ad Pifcinam. VI. Adulteræ Peccata remiffa. VII. Maria Chriftum unguit. *Venet.* 1742. fol. max.

Hippocrates opera omnia ex Jani Cornarii Verfione una cum Jo. Marnellii Commentariis ac P. M. Pini Indice. *Venet.* 1737-1739. fol. 3 vol.

Jo. Molleri Cimbria Litterata, five, fcriptorum Ducatus utriufque Slefvicenfis & Holfatici; quibus & alii vicini quidam acceffentur; Hiftoria Litteraria tripartita cum præfatione Joan. Grammii nec non Indice neceffario. *Hafniæ* 1744. 3 vol. fol.

Gisb. Cuperi, Confulis & Camerarii Daventrienfis, de Elephantis in nummis obviis, Exercitationes duæ acc. Pauli Petavii Antiquariæ Suppellectilis Portiuncula; & Ejufdem Veterum Nummorum Gnoricma. *Hagæ Com.* 1746. cum quam plurimis Figuris. fol.

Jo. Harduini Opera Varia; in quibus continentur I. Undecim Athei hodierni: Scilicet Janffenius, Martin, Thomaffin, Mallebranche, Quefnel, Arnaud, Nicole, Pafcal, Defcartes, le Grand & Regis. II. Platon expliqué. III. Pfeudo-Virgilius. IV. Pfeudo-Horatius. V. Numifmata Sæculi Juftinianæi. VI. Numifmata Antiqua Sæculi Theodofiani. VII. Numifmata Regum Francorum. *Hagæ Com.* 1733. cum LVII. Tabulis Numifmatum. fol.

. . . . Ejufdem Harduini Commentarius in Novum Teftamentum, acced. ejufdem Autoris Lucubratio, in cujus prima Parte oftenditur Cepham, a Paulo reprehenfum, Petrum non effe; in altera Parte Joannis Apoftoli de Sanctiffima Trinitate locus explanatur. *Hagæ Com.* 1741. *fol.*

Maittaire Index in Annales Typographicos. *Londini* 1741. 2 *vol.* 4.

Ant. Matthæi Veteris Ævi Analecta, feu Vetera Monumenta, hactenus nondum vifa, *Hagæ Com.* 1738 5 *vol.* 4.

Nummophylacium Reginæ Christinæ, quod comprehendit Numifmata Ærea Romanorum Imperatorum, Latina, Græca, atque in Coloniis cufa, quondam a Petro Santes Bartolo fummo Artificio fummaque Fide Æri incifa, cum Commentario Sigeberti Havercampi; Latine & Gallice. *Hagæ Com.* 1742. cum LXIII. Tabulis Numifmat. fol.

Thesaurus Antiquitatum & Hiftoriarum Italiæ, Neapolis, Siciliæ, Sardiniæ, Corficæ, Melitæ, congeftus a Jo. Georg. Grævio, Jac. Perizonio, & Sig. Havercampio, cum Præfationibus P. Burmanni. *Lugd. Bat. XLV. Volumina*, cum quamplurimis Figuris. Numifmatibus, Infcriptionibus, Mappis Geographicis, aliifque Ornamentis. *fol.*

. . . . idem Liber, *XLV. Volumina*, Charta Majori. *fol.*

THESAURUS Italiæ &c, a Tomo VII. ad Tomum XLV. 39. *Volumina*, Charta Minori.
. . . . idem Liber, a Tomo VII. ad Tomum XLV. 39. *Volumina*, Charta Majori.

Atlas *de la Hollande Ancienne*, *&* *de sa véritable Situation*, *telle qu'elle étoit sous la Domination des Anciens Empereurs*, *Rois*, *Ducs*, *&* *Comtes*, *répresentée en IX. Cartes Géographiques*. à la Haye 1745. fol.
Théorie & Pratique du Jardinage; *Nouvelle Edition*, *considérablement augmentée*; à la Haye 1739. avec quantité de Figures; 4.

Ce Cinquième Volume contient.

63	Feuilles y compris le Titre Rouge à 1. Sol.		3: 3.
46	Figures & Cartes Géographiques. . . .	à 3 sols.	6: 18.
1	Vignette.		0: 2.
			10: 3.
	& pour le *Grand* Papier.		15: 5.

Selon les Conditions de Souscription,
Ceux qui ont souscrit, ne payeront
pour le *petit* Papier, que. . . . . 8: 10.
pour le *grand* Papier, que. . . . . . . 12: 15.

